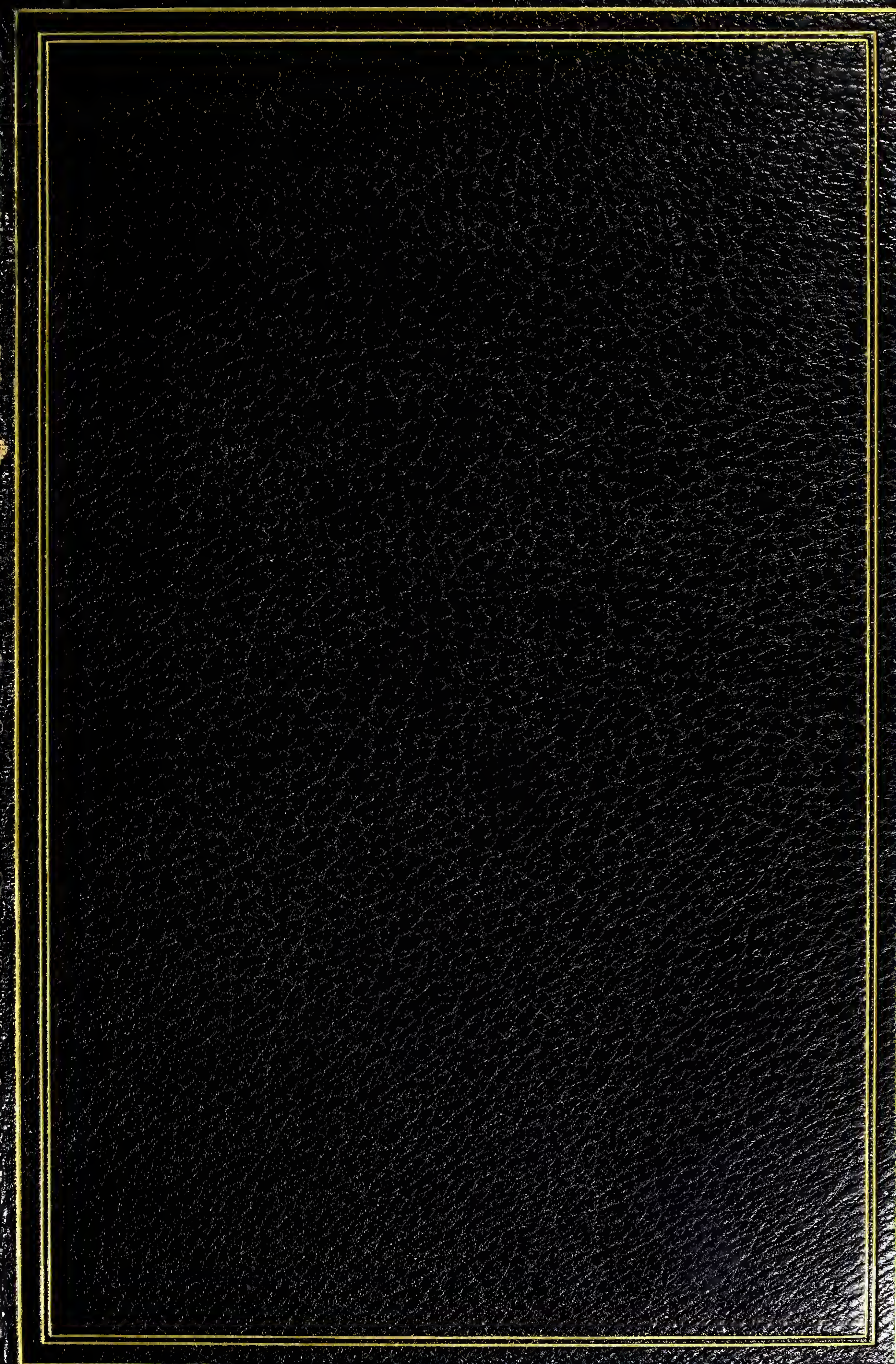
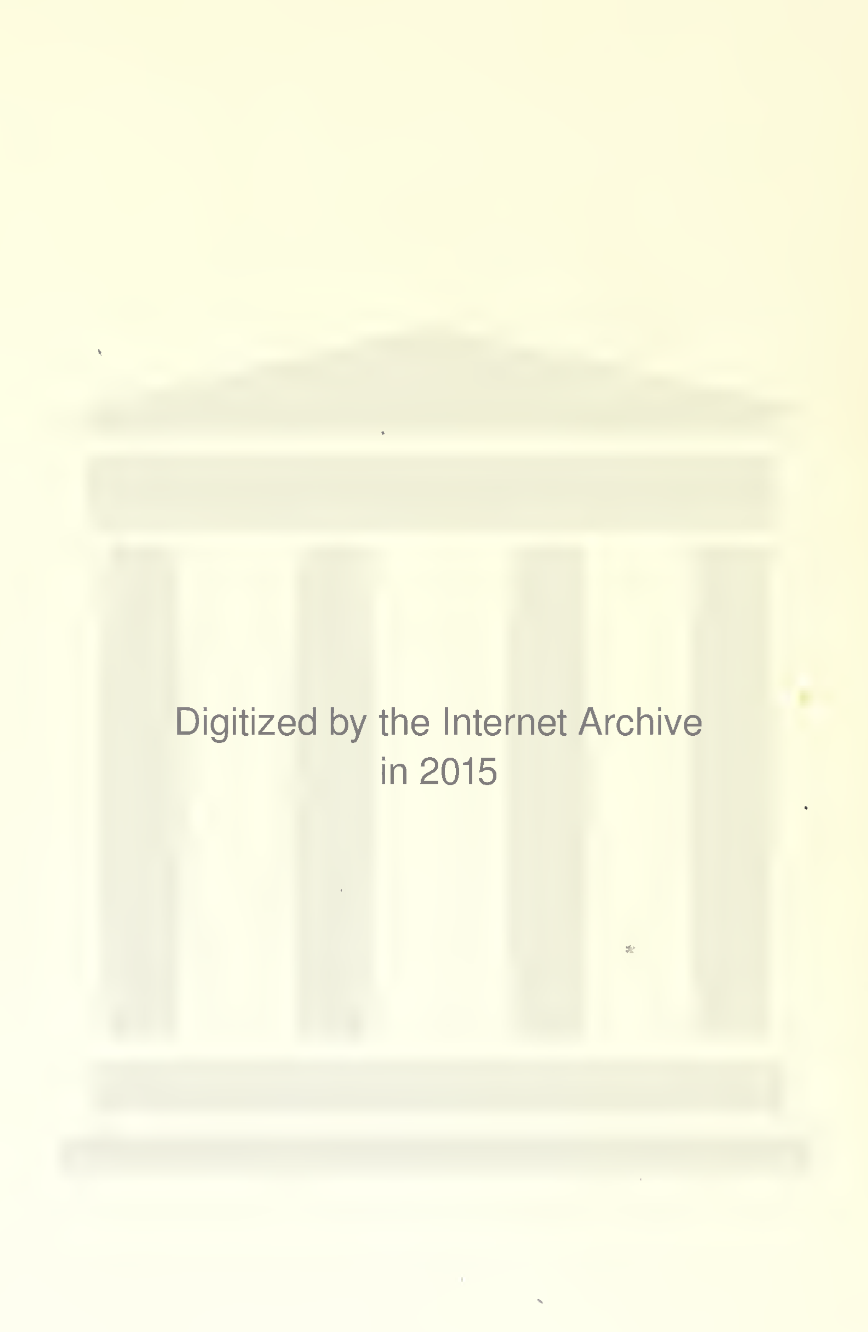



BASTIDE
DE LA POMME
BIBLIOTHEQUE





IMPRIMERIE
MAULDE ET RENOU
Rue Bailleul, 9 et 11.

LE PALAIS MAZARIN

ET

LES GRANDES HABITATIONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE

AU

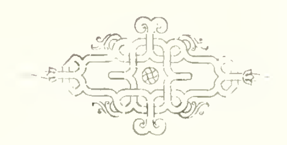
DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

PAR

LE C^TE DE LABORDE

MEMBRE DE L'INSTITUT ET DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Quatrième lettre sur l'organisation des Bibliothèques dans Paris.)



PARIS

CHEZ A. FRANCK, RUE RICHELIEU, 69.

1846

à Mr Paul Lacroix
de la part de l'auteur



DE L'ORGANISATION DES BIBLIOTHÈQUES DANS PARIS.

PAR

LE COMTE DE LABORDE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

QUATRIÈME LETTRE.

Le Palais Mazarin et les Habitations de ville et de campagne

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

PARIS — DECEMBRE 1845.

A FRANCK,

Rue Richelieu, 69,

EN FACE DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

Paris. — Imprimerie Schneider et Langrand, rue d'Erfurth, 1.



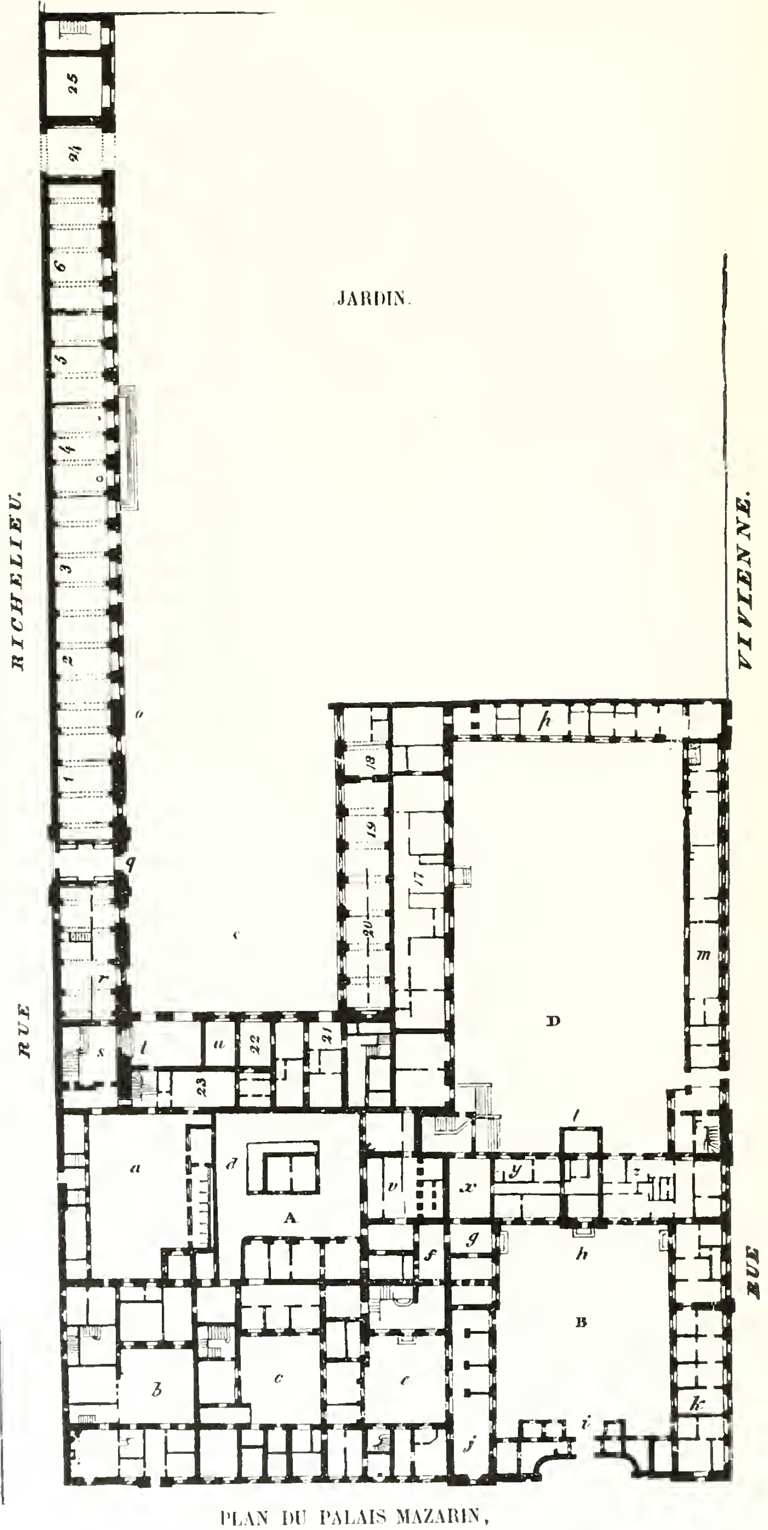
IV.

Le Palais Mazarin,

ET LES

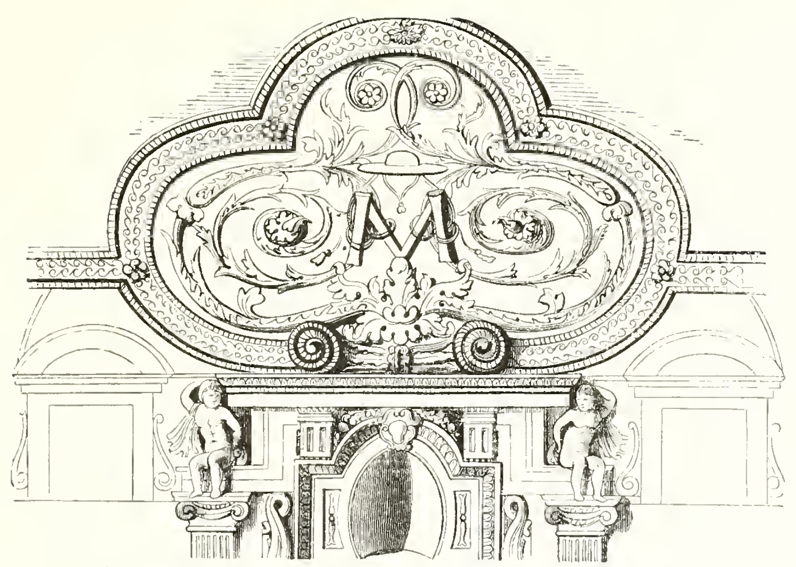
Habitations de ville et de campagne

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.



PLAN DU PALAIS MAZARIN,

Tel que le cardinal l'a laissé à l'époque de sa mort (1661).



Couronnement de la Cheminée dans la galerie Mazarine, au rez-de-chaussée.

§ I. LE PALAIS MAZARIN DEPUIS SA FONDATION JUSQU'À LA MORT DU CARDINAL. (1633-1661.)



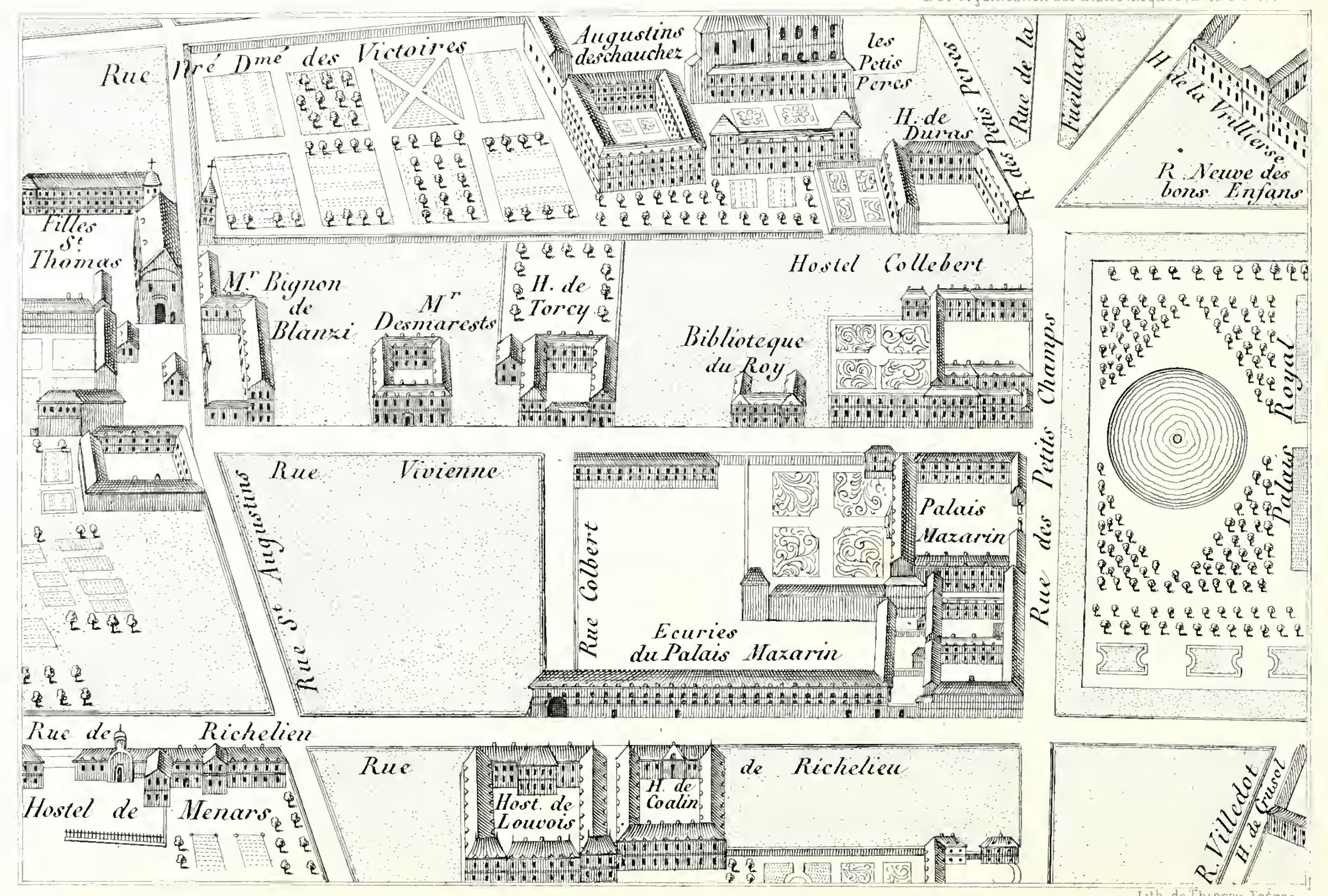
Ary Scheffer del. L. de Laborde sculp.

Le quartier [1] choisi par le cardinal Mazarin pour construire son palais [2] n'offrait pas, il y a deux cents ans, cette insipide carrière de pierres et de moellons amoncelés en six étages, creusés en bas par des boutiques bariolées, et couverts par le haut d'affiches et d'enseignes qui rappellent le bon temps de la foire ; c'était alors la partie la plus gaie des environs champêtres de la capitale. Il a fallu, pour en faire au dix-septième siècle le quartier le plus élégant, une suite de caprices royaux, caprices aussi puissants que des ordonnances et des lois, car ils avaient le bon ton et la mode pour auxiliaires. Supposons un instant à la reine Catherine de Médicis assez peu de goût pour construire son château à l'est du Louvre, derrière Saint-Germain l'Auxerrois, au lieu de dé-

border sur l'enceinte de Paris pour l'élever à l'ouest dans les Tuileries ; figurons-nous que le cardinal de Richelieu, suivant les habitudes de son temps, a porté sa royale demeure du côté de l'Arsenal ; admettons aussi que le cardinal Mazarin eût suivi cette direction, nul doute que la ville ne se fût arrêtée dans son mouvement d'extension vers le nord et n'eût dévié à l'est et au sud. Nous devons donc au bon goût de nos rois et peut-être aux inclinations champêtres des deux cardinaux-ministres (on ne s'attendait pas à ce trait de leur caractère), cette heureuse direction des développements de la ville qui la porte dans sa région la plus saine et la mieux aérée.

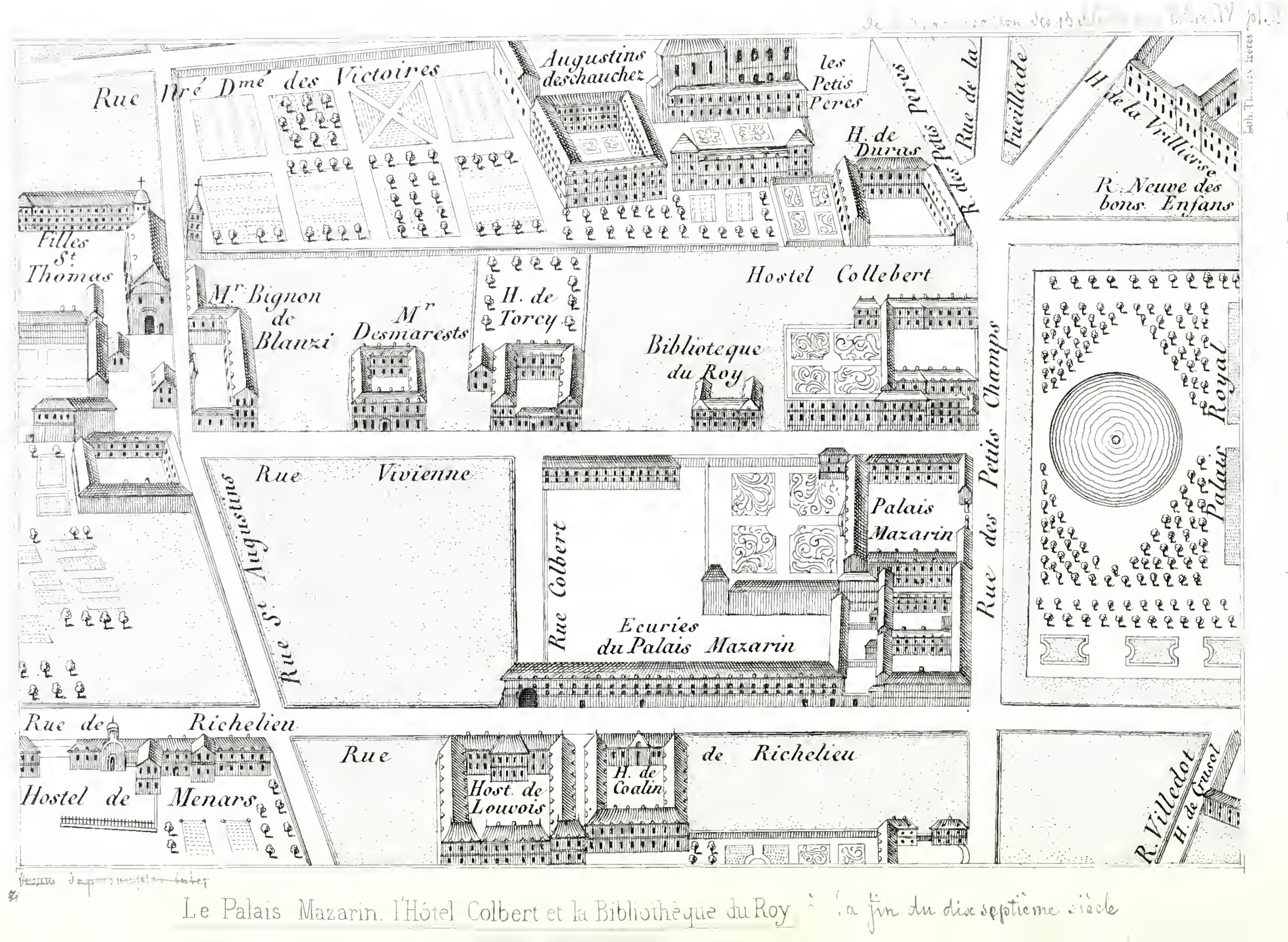
C'est en étudiant la suite chronologique des plans de Paris [3], depuis la tapisserie de l'hôtel de Guise, jusqu'au grand plan dessiné à vol d'oiseau et qui fut terminé dans les dernières années du dix-septième siècle, qu'on assiste, pour ainsi dire, aux accroissements annuels de la grande capitale et à sa marche incessante vers le nord. Nous limiterons nos recherches en arrêtant l'attention de nos lecteurs sur un point unique qui se trouve resserré entre les Tuileries au sud, les halles à l'est, et l'enceinte de Paris qui, du nord, descend au sud-ouest jusqu'à la porte Saint-Honoré. Cet espace est d'abord figuré sur les plans par un pointillé, qui indique les champs en culture, par de petits ronds élevés sur une tige, qui marquent les arbres des jardins, et de loin en loin par quelques moulins ; tout cela représente la campagne et ses charmes en style de topographie [4]. Quelques abbayes se développent ensuite sur ce terrain ou viennent s'y fonder : nous distinguons à l'est les Petits-Pères et les Augustins-Déchaussés, au nord les Filles Saint-Thomas et à l'ouest les Capucines ou ce qui l'est devenu plus tard, et, pour toute habitation considérable, l'hôtel de Rambouillet « qui relevait du chapitre de Saint-Honoré à qui il devait qua-« rante-six sols parisis de cens et rentes [5]. »

Le cardinal de Richelieu acheta, en 1624, cet hôtel pour la somme de trente mille écus. Il ne pouvait lui suffire, car c'était un rude édifice, aussi ne l'avait-il acheté que pour le transformer : Mercier, « le meilleur et le plus solide archi-« tecte de notre temps [6] », c'est Sauval qui parle, était aussi quelque peu spéculateur ; il prévit que ces terrains vagues, ces jardins, ces champs allaient acquérir une grande valeur, aussitôt que le puissant ministre les aurait vivifiés par son voisinage ; il conseilla donc au cardinal de s'emparer lui-même de ce vaste espace, de manière à rester maître de la spéculation, et d'en revendre certaines parties en l'astreignant à un alignement régulier. C'était sagement agir. En même temps on transporta jusqu'aux boulevards actuels le mur d'enceinte qui étouffait la ville dans son essor, et aussitôt l'on vit, comme par l'effet d'un pouvoir magique, se former autour du vaste jardin-cardinal une enceinte régulière de trente-cinq maisons ou hôtels [7], dont la ligne continue ne s'interrompait que pour faire place à trois sorties, flanquées chacune de deux pavillons. Le Palais-Royal, tel que nous le voyons aujourd'hui, a été élevé par



Lith de Thierry Frères

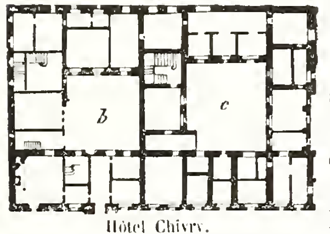
Le Palais Mazarin, l'Hôtel Colbert et la Bibliothèque du Roy, à la Fin du dix-septième Siècle



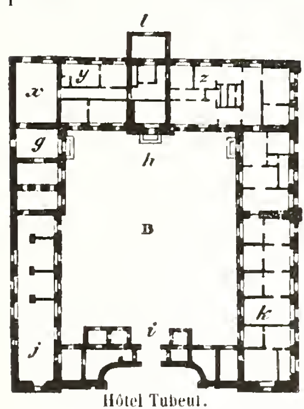
Le Palais Mazarin, l'Hôtel Colbert et la Bibliothèque du Roy à la fin du dix-septième siècle

une autre spéculation au milieu de cette enceinte, à la barbe et sous les fenêtres de ces trente-cinq propriétaires ; il est devenu plus architectural, mais il est moins pittoresque, et ne laisse qu'avec peine comprendre ce qu'il était alors.

Toutes ces maisons avaient le double avantage de faire face au charmant jardin du cardinal et d'y avoir entrée [8], tandis qu'elles conservaient une sortie sur la rue, à l'ouest sur la rue Richelieu, qui fut tracée du premier coup depuis la rue Saint-Honoré jusqu'au boulevard, alors l'enceinte fortifiée de la ville, à l'est sur la rue des Bons-Enfants, au nord, enfin, sur la rue Neuve-des-Petits-Champs. De ce côté, en face de la sortie du jardin, qui s'appelle aujourd'hui le passage du Perron, s'ouvrit une nouvelle voie parallèle à la rue Richelieu, elle prit le nom de la famille Vivien, nom qu'elle garda jusqu'en 1700 et qu'elle avait le droit de conserver, si, par un excessif amour de la grammaire, on ne l'avait transformé en *rue Vivienne* [9]. Les présidents Charles Duret de Chivry [10] et Tubeuf, Claude Vanel et Bautru, suivirent cette impulsion en élevant leurs demeures sur la rue Neuve-des-Petits-Champs, en face des nouvelles maisons qui déterminaient l'alignement [11], le premier au coin de la rue de Richelieu, le second à l'angle opposé sur la nouvelle rue Vivien, Claude Vanel [12] vis-à-vis, et enfin Bautru à [13] côté, presque en face de la rue des Bons-Enfants ; ces deux dernières habitations étaient destinées à devenir le brillant hôtel Colbert ; nous allons raconter le sort réservé aux deux autres, en conservant sous nos yeux le plan de cette partie de la ville [14] (voir planche II).



Hôtel Chivry.



Hôtel Tubeuf.

Lorsqu'il vint en France chercher fortune, le cardinal Mazarin était tout disposé à se contenter d'une modeste demeure ; mais sitôt que l'influence de son habileté et la séduction de ses manières [15] eurent dominé une jeune reine [16] avec assez de puissance pour qu'elle confirmât le choix de son ennemi [17], en maintenant à la tête des affaires un second cardinal-ministre ; alors il voulut non-seulement imiter Richelieu, mais l'éclipser en toutes choses, s'efforçant dans sa copie d'ôter ici pour ajouter là, d'être moins sévère d'un côté pour être plus magnifique de l'autre, se faisant ainsi pardonner la grandeur de sa fortune par l'emploi qu'il en savait faire.

Le cardinal Mazarin avait habité, lors de ses premiers voyages à Paris, l'hôtel Saint-Pol [18], chez M. de Chavigny, et plus tard le Louvre ; il suivit, à la fin de

1645, la reine et ses enfants, qui s'établirent au Palais-Cardinal : ce bel édifice, ce magnifique hommage d'un sujet à son roi, avait pris le nom de Palais-Royal [19]. C'est des fenêtres mêmes de l'appartement qu'il occupait, que Mazarin put juger de l'effet excellent de l'hôtel Tubeuf, qui s'élevait sur la rue des Petits-Champs par-dessus les arbres du jardin [20]. Quelle admirable position pour le séjour d'un premier ministre ! Il le vit bien, et il entreprit de s'y élever un palais qui égalât, qui surpassât peut-être celui de son prédécesseur [21].

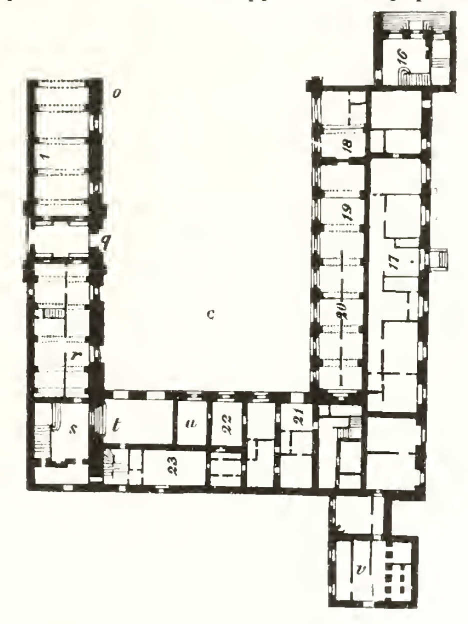
Pour acquérir cet hôtel, un désir suffisait : le président Tubeuf [22] fut trop heureux de s'assurer les bonnes grâces du ministre en acceptant de lui un prix raisonnable [23]. Cette habitation se composait de trois corps de bâtiments Les deux premiers, bâtis par le président Duret de Chivry, sur la rue Neuve-des-Petits-Champs, au coin de la rue de Richelieu, avaient été réunis à l'hôtel que Tubeuf fit construire par le Muet, au coin de la rue Vivienne [24]. Celui-ci formant le corps principal, et les deux autres ses dépendances, tous trois s'élevant sur un mouvement de terrain, dominaient d'un côté le jardin du Palais-Cardinal, et de l'autre permettaient à la vue de s'étendre sur d'autres jardins, jusque dans la campagne. Le corps de bâtiment construit par le Muet est le seul qui mérite quelque attention. Cet architecte de talent, auquel nous devons plusieurs habitations élégantes et quelques beaux monuments, disposa, selon le goût du jour, le nouvel hôtel entre cour et jardin, prolongeant deux galeries latérales et un avant-corps isolé sur la rue. Le style de l architecture est caractérisé par l'appareil de sa construction mi-partie en briques, mi-partie en pierres de taille rehaussées d'encadrements sculptés comme ceux du château de Fontainebleau. L'ensemble est fort simple, mais d'une simplicité qui ne manque ni de noblesse, ni d'élégance, soit du côté de la cour, soit du côté de la façade de l'ancien jardin. C'était alors la mode, parmi MM. les présidents, de trancher du grand seigneur. Les plus beaux hôtels leur appartenaient, et le luxe intérieur ne démentait pas celui qu'ils affichaient au dehors. Simon Vouet passa du Palais-Cardinal dans celui-ci pour le décorer. On sait la vogue qui s'attachait aux productions de ce peintre ; deux salles subsistent encore avec leurs compositions dans les plafonds et leurs riches encadrements [25].

C'est ainsi que cet amas de constructions assez incohérentes, dont se composait l'hôtel Tubeuf, fut appelé, par la bonne grâce du hasard, à devenir un magnifique palais. Sa fortune fut pareille à celle de l'ancien serviteur du cardinal Bentivoglio. Il grandit avec lui [26] et devint presque sans rival, dès que Mazarin se sentit assez fort pour garder le pouvoir, et assez riche pour satisfaire ses goûts de dépenses, la seule richesse qu'il eût apportée d'Italie. L'histoire du temps, et quel temps pour l'histoire, a fait de Mazarin un grand avare. Nous sommes obligé cependant de le peindre, sinon comme un grand prodigue, au moins comme un homme qui sut noblement dépenser une fortune acquise par les services signalés qu'il rendit à son pays d'adoption. Nous

avons pour nous les traces évidentes de sa magnificence, de la protection qu'il accorda aux lettres, aux arts et à l'industrie. La tradition a pour elle six mille Mazarinades[27] et ces écrivains qu'on trouve à la suite de toutes les préventions populaires. La partie n'est pas égale, du moins en nombre, et cependant nous essayerons de faire prévaloir la vérité.

Les moyens violents n'étaient pas dans les habitudes du cardinal. Richelieu abattait des têtes pour fonder sa politique, et trois hôtels pour se faire une demeure; Mazarin trouvait des termes de conciliation en toutes choses. L'hôtel Tubeuf lui parut disposé convenablement pour en faire sa demeure, les raccords assez habilement pratiqués pour le mettre de niveau et en communication avec l'hôtel de Chivry; il ne demanda à François Mansart, son architecte, qu'un plus vaste escalier, une double sortie, et de développer sur ses jardins les nouveaux appartements qu'il destinait à ses collections. Il exigea même que l'on reproduisît, dans la nouvelle galerie, l'appareil de construction employé par le Muet dans l'hôtel Tubeuf, c'est-à-dire ce mélange de briques et de chaînons de pierres de taille, qui, associées à la couleur des ardoises, fait un assemblage harmonieux et pittoresque.

L'architecte dressa un plan général du palais futur, avec tous les développements, les dépendances, les communs et les jardins qu'il projetait. Nous savons que ce plan a existé, et, bien qu'il ne nous ait pas été donné de le retrouver[28], nous pouvons juger, par les grandes galeries et par l'escalier d'honneur, du caractère grandiose que l'artiste aurait donné à l'ensemble, si l'animosité des partis ne l'avait enveloppé dans l'impopularité du ministre[29].



Ces vastes appartements construits, ce grand escalier élevé jusqu'au premier, avec voûte plafonnée et rampe élégante, il s'agissait de les orner et de les décorer. Habitué en Italie à la vue des peintures à fresque prodiguées sur les murs, comme de riches vêtements, partout où il y avait place pour le pinceau, le cardinal Mazarin s'accoutumait difficilement à la froide nudité de nos murailles, ou à l'insignifiance de l'ornementation du temps. Il voulait transporter dans son palais de Paris tout le luxe de son palais de Rome [30]; mais où prendre un peintre pour un pareil travail, pour couvrir de brillantes compositions la voûte de l'escalier et les plafonds de ses galeries.

Si le cardinal Mazarin n'avait pas connu l'Italie, ses églises, ses palais, s'il était resté dans cette ignorance candide, qui entretient les protecteurs des arts dans le contentement de la médiocrité et dans l'admiration des plagiats plus ou moins habiles qu'on leur apporte comme œuvres originales, Mazarin, dis-je, aurait pu se contenter de nos artistes; mais il n'aurait pas trouvé en France un peintre de talent capable de faire ce qu'il voulait dans l'espace de temps raisonnable que peut accorder un propriétaire désireux de jouir de ses appartements [31].

La France, en fait de peinture, n'a point eu d'école, elle tient tout du dehors. Quelques qualités qui lui sont particulières, telles que la grâce, une certaine entente de l'arrangement, de la clarté, de la précision, ont bien pu donner un cachet particulier à ses importations étrangères; mais il lui a toujours manqué, pour faire école, une originalité vraie, profonde, durable, qui lui fût naturelle et propre. Il est très-excusable, sans doute, et d'un sentiment national fort respectable de vouloir à toute force voir dans quelques individualités distinguées la chaîne suivie d'une école. En France ce sont des anneaux, et non pas des chaînons. L'Italie, les Pays-Bas et peut-être l'Allemagne ont créé des écoles de peinture, parce que ces contrées si bien douées ont eu des peintres de talent qui, en puisant dans l'originalité de leur génie les principales ressources de leur manière, ont réussi à former autour d'eux un cercle d'imitateurs plus ou moins exercés à conserver à l'ensemble de leurs productions l'air de famille qui les unit. La France, l'Espagne et l'Angleterre n'ont eu au contraire que des individualités; là, des hommes de génie se sont élevés à une hauteur qui permet de les placer au premier rang parmi les peintres flamands ou italiens dont ils rappellent les principales qualités; mais, dans les productions, d'ailleurs peu nombreuses, de trois siècles, vous ne trouvez que des apparitions brillantes, des talents personnels, des génies isolés, mais pas d'école.

Les peintres en miniature que tenaient à gages nos rois, nos ducs de Berry, de Bourgogne et de Clèves, sont flamands dans leur style jusqu'à Fouquet qui, dans sa manière, est italien; Janet, Corneille et nos peintres de portrait du seizième siècle ont pris à Holbein tous ses procédés, tous ses défauts, quelquefois aussi la frappante vérité de son pinceau; le Poussin est

un génie grec inspiré des grands maîtres et de la nature de Rome ; Lesueur est son élève, quand il ne se crée pas un monde à lui par la délicatesse de son sentiment ; Claude n'a de français que son sobriquet du Lorrain ; Freminet n'est qu'un pâle, je me trompe, qu'un sombre imitateur de Michel-Ange ; Valentin, qu'une copie agréable du Caravage ; Murillo est à la fois italien et flamand ; Ribeira a tout appris à Bologne ; et quant à l'Angleterre, l'Eldorado des peintres de portraits, elle a été un champ de tournoi perpétuel pour les artistes de tous les pays, comme ses Lawrence, ses Wilkie, ses Hayter offrent aujourd'hui un amalgame plus ou moins heureux de leurs qualités.

Au dix-huitième siècle, à la suite des grands travaux ordonnés par Louis XIV, et par réaction contre le régime absolu du souverain Charles Lebrun, il se forma en France une école qui tient du caractère national, de nos goûts, de notre esprit, et qui se rattache même au style de quelques peintures assez anciennes. Cette école de petits minois fardés, enveloppés sous un petit nuage de poudre aura pour maître, si l'on veut, Watteau, Lancret, Boucher, Greuze, peu importe, elle a dans nos expositions annuelles ses descendants directs, ses partisans les plus déclarés, et dans les suffrages de la foule une sympathie tenace et significative. Voilà notre école ; est-ce sérieusement là une école?

En 1646, le cardinal, qui plus tard favorisa tous nos peintres selon la portée de leurs talents, ne pouvait alors confier ses galeries qu'au Poussin ; mais ce grand peintre, ce génie sauvage ne voulait plus quitter Rome ; ç'avait été, dix ans avant [32], toute une affaire d'État que de le faire venir à Paris. Après avoir produit des chefs-d'œuvre, il partit, dès qu'il le put, sachant ce qu'il en coûte d'avoir du génie au milieu de la médiocrité. Mazarin, sans doute, avait encore sous sa main Philippe de Champagne [33] ; mais ce peintre flamand, admirable dans ses portraits, avait fait preuve d'un faible talent dans les plafonds du Palais-Royal [34] et se montra au-dessous de sa tâche, quand plus tard, le cardinal lui donna les travaux de Vincennes. Eustache Lesueur, le divin artiste, venait d'entrer dans le couvent des Chartreux pour peindre leur cloître, et d'ailleurs, outre qu'il avait un grand mérite de lenteur, on eût dit alors un grand défaut, ses idées religieuses et sa timidité inspiraient peu de confiance pour l'exécution d'une semblable tâche. Simon Vouet (ne fût-il pas mort depuis quatre ans) était coupable aux yeux du cardinal-ministre d'avoir été employé par son prédécesseur [35] ; ses élèves, trop jeunes pour avoir commis la même faute, s'appelaient Charles Lebrun, Pierre Mignard, Lahire, Perrier Bourdon, Dorigny [36] ; mais, en vérité, ces jeunes artistes, ces pâles imitateurs des écoles italiennes, méritaient-ils l'honneur d'un pareil choix? Nos peintres allaient tous chercher leur originalité à Rome, autant faire comme eux ; ne trouvant en France que des copistes, le cardinal Mazarin préféra naturelle-

ment les maîtres originaux : en homme de goût et comme François Ier, il fit appel à l'Italie.

La patrie des arts s'était épuisée à produire. Après avoir jeté, dans sa magnifique éruption, des flots de lumière qui avaient illuminé le monde, le volcan ne laissait plus échapper que d'assez faibles lueurs toujours rares, toujours promptement évanouies. Après le Giotto et l'ère des tâtonnements, Raphaël et avec lui le triomphe de la beauté pure, l'élévation de l'art à son apogée, la décadence ne se fit pas attendre, et elle fut rapide. Michel-Ange avait entraîné l'Italie dans sa fougue, l'afféterie sortit de l'excès du grandiose. L'école de Bologne ne fut qu'une protestation, qu'une réaction brillante, mais trop souvent impuissante ; on ne voulut être exclusif en rien, ni grand, ni petit, ni dessinateur sans couleur, ni coloriste sans dessin, on voulut prendre aux grands maîtres tout ce qu'ils avaient de bon, et, au lieu de règles, de principes, d'imitation de la nature et du modèle, on se fit *copiste, éclectique*. Ce butinage commode, à la portée d'une main adroite. créa *la facilité*, nouveau dieu à qui tout fut sacrifié, soit qu'on peignît comme le Caravage, l'Espagnolet, le Valentin, dans le noir en cherchant le sévère, soit que, comme le Guide, Maratte, Sassoferrato, on s'évertuât à poursuivre le gracieux dans le clair. La facilité, le premier jet, l'effet systématique, ces grands défauts, furent donc à cette époque le but et l'ambition des artistes italiens. Ils leur donnaient la rapidité dans l'exécution, et, il faut l'avouer, pour la décoration des appartements c'était un avantage. D'ailleurs, de même que les gens bien nés conservent jusque dans leurs excès l'élégance de leur nature, de même aussi les peintres italiens avaient encore à ce moment, jusque dans leur infériorité, une abondance de conception et une certaine ampleur d'exécution qui ne se rencontrait que dans leur école.

Parmi les élèves éloignés des Carraches, quelques artistes, plus accessibles aux charmes de la nature, s'étaient faits paysagistes. Grimaldi rivalisait avec Viola de hardiesse dans l'invention, d'habileté dans l'exécution, et de fidélité dans l'imitation de la nature [37]. Il fut chargé par Innocent X de peindre les salles du Vatican et du Quirinal; et parmi ses travaux d'atelier, il suffira de citer ses toiles de Saint-Martin du Mont et de la galerie Colonna. Grimaldi jouissait donc à cette époque d'une grande réputation. Il était recherché par les plus riches seigneurs et renommé comme un des beaux talents de l'Italie. Sur l'invitation du cardinal, il quitta le brillant théâtre de ses succès pour venir étendre jusqu'en France sa réputation.

Romanelli appartient à la même époque, mais à une autre école, distinguée par ses intrigues. Le chevalier Bernin était alors la providence des artistes, l'arbitre de tous les travaux d'art entrepris à Rome; et si son talent ne trahissait pas un jugement bien sain dans le choix du style et du dessin, son discernement à découvrir les jeunes talents annonçait du moins une

perspicacité remarquable. Il avait montré, en favorisant Pierre de Cortone, quel était son tact; en élevant auprès de cet ami, et en rivalité des autres artistes, le peintre Romanelli, il avait prouvé que, dans la distribution de ses encouragements, il ne consultait que le mérite véritable. Ces deux hommes semblent être, en effet, la dernière lueur du flambeau que les Carraches avaient allumé, et dont les Carle Maratte, les Ciro, les Lucatelli, etc., etc., s'étaient vainement efforcés d'entretenir la lumière. Francesco Romanelli [38] était né à Viterbe; il apprit les principes de la peinture d'Incarnatini son parent, ensuite il devint élève du Dominiquin en même temps que Testa, et passa de l'enseignement de ce maître dans l'atelier de Pietro de Cortone; on retrouve dans sa manière plusieurs traits heureux de ces deux maîtres. Mais c'est encore avec le Guide qu'il a le plus de ressemblance, tant par la légèreté de son coloris que par la grâce facile de son dessin. Il débuta dans la peinture à fresques au palais Barberini, dont il acheva avec Bottalla les travaux que Pietro, son maître, avait entrepris. Même à côté de Pietro, il sut fixer l'attention générale [39]. Aujourd'hui, les villes d'Italie montrent ses fresques avec orgueil. L'étranger admire surtout sa Descente de Croix à Saint-Ambroise [40], son Saint-Laurent à Viterbe, et dans l'église de Saint-Pierre de Rome, la mosaïque de sa Présentation, dont l'original est à la Chartreuse

Une circonstance particulière fixa l'attention du cardinal Mazarin sur ces deux peintres célèbres, et fit pencher la balance en faveur des artistes de l'Italie.

Urbain VIII avait trouvé dans Innocent X un successeur peu bienveillant pour sa famille; les deux cardinaux Barberini et leur frère don Thadée, ancien préfet de Rome, quittèrent l'Italie, et, sur l'invitation du cardinal Mazarin, vinrent demander un refuge à la France, et l'hospitalité au palais naissant de la rue de Richelieu [41]. Etablis, pour ainsi dire, au milieu des projets et des constructions, ils ne pouvaient rester indifférents, ne fût-ce que par manière d'acquit, à l'achèvement du palais qui était leur asile, et, à titre d'Italiens, ils avaient une opinion sur la peinture et devaient avoir le goût des arts. Médiocrement satisfaits des peintures qui décoraient les appartements dans le corps de bâtiment transversal [42], et qui auraient fait tache dans la nouvelle galerie, ils indiquèrent tout d'une voix Grimaldi et Romanelli au cardinal, qui, docile à leur avis, les chargea d'entamer avec ces artistes une négociation que d'anciens rapports familiers leur rendait facile.

Je me sers à dessein du mot de négociation, car c'était une entreprise qui ne se terminait pas par une lettre et quelques offres brillantes; on se figure difficilement de nos jours, lorsque l'on compare les productions de cette époque avec les chefs-d'œuvre des maîtres du grand siècle qui remplissaient les églises, les palais et les musées de toutes les villes de l'Italie, comment on pouvait attacher un aussi grand prix aux productions d'artistes comparati-

vement aussi secondaires. Mais dans les arts comme dans le reste tout est relatif.

A cette époque, au milieu du dix-septième siècle, personne ne pouvait s'acquitter, aussi bien que Romanelli et Grimaldi, des grands travaux du Vatican, de la décoration des églises nouvelles ou restaurées, des palais en construction. C'est dans les biographies et les correspondances du temps, dans les admirations contemporaines et dans les jugements sur les arts écrits sous l'influence de leurs productions qu il faut voir l'enthousiasme que ces artistes excitaient.

Le cardinal Barberini réussit toutefois dans sa négociation [43]; les deux artistes renommés arrivèrent à Paris et descendirent au palais Mazarin où des logements leur etaient préparés. Le temps pressait, au moins l'ardeur du propriétaire ne laissait pas de repos, on se mit immédiatement à l'œuvre.

Sans connaître les projets du cardinal, nous pouvons les supposer tous grands et magnifiques, mais nous savons qu'il donna pour première tâche à nos deux artistes, la décoration de ses deux grandes galeries, celle du premier destinée à l'exposition de ses tableaux les plus précieux, de quelques sculptures de choix et de meubles d'un grand luxe, celle du rez-de-chaussée à ses grands monuments de sculpture. L'architecte avait orné la voûte des deux galeries des mêmes moulures riches, du même nombre de compartiments, disposés avec la même entente de la décoration [44], en un mot de tout ce qui pouvait faire valoir le travail du peintre [45].

Grimaldi se réserva tout le rez-de-chaussée, et dans la galerie haute toutes les niches surmontées de coquilles, et toutes les surfaces des trumeaux; Romanelli garda un seul plafond. C'était la plus vaste page qu'on eût peinte à Paris.

La galerie du rez-de-chaussée a été badigeonnée [46], celle du premier est admirablement bien conservée [47]; une froide description ferait pauvre figure à côté des restes encore debout de cette peinture élégante, elle rendrait difficilement l'impression de grandeur qu'on éprouve en la voyant. La commission des monuments historiques ayant obtenu de M. le ministre de l intérieur l'autorisation de la faire dessiner, on doit espérer qu'elle sera publiée, et ce sera alors le moment de rechercher par quelles belles proportions d'architecture, par quelle réserve dans la composition, par quelle légèreté de coloris, les peintres de cette galerie ont réussi à en faire une œuvre comparable à ce que l'Italie offre de plus remarquable, œuvre unique dans Paris. Il suffira aujourd'hui d'en indiquer les sujets et leur distribution.

Les trumeaux et les niches ont été peints par Grimaldi.

NORD.

2	1	3
6	4	5
8	30	7
11	9	10
13		15
18	12	17
16		14
21	19	20
23	31	22
26	24	25
28	27	29

SUD.

1. Apollon et Daphné.
2 et 3. Renommée en repos.
4. Vénus dans son char.
5. Jupiter.
6. Neptune.
7. Apollon et les Muses.
8. Vénus reçoit la pomme.
9.
10 et 11. Dieux de la Fable.
12. Jupiter foudroie les géants.
13, 14, 15 et 16. Allégorie. Sciences et arts.
17. Vénus éveillée par l'Amour.
18. Narcisse au bord de la fontaine.
19. L'enlèvement de Ganymède.
20. Mercure.
21. Mars.
22. L'enlèvement d'Hélène.
23. L'incendie de Troie.
24. Minerve et Junon.
25 et 26. Dieux de la Fable.
27. Romulus et Rémus.
28 et 29. Renommées et trophées.
30 et 31. Les étoiles et les faisceaux du cardinal soutenus par des Amours.

Je ferai ressortir cependant le caractère chaste et décent que le peintre sut donner, dans la demeure d'un prince de l'Église, à des scènes tirées toutes de la mythologie et des traditions de l'antiquité. Permis au cardinal de Richelieu de se glorifier lui-même dans les peintures de son palais en acceptant de Philippe de Champagne des allégories parfaitement transparentes [48], mais le cardinal Mazarin avait plus de modestie ou meilleur goût Peut-être cherchera-t-on dans les compositions de cette galerie une intention cachée; moi-même j'avais cru trouver dans les tableaux des commencements de Rome (n° 27), une allusion à l'ancienneté des familles italiennes et du nom de Mazarin, je voyais dans le Jupiter foudroyant les Titans, le cardinal dominant la Fronde, et de proche en proche j'arrivais à un symbole complet; mais je m'arrêtai à temps, je compris qu'à ce compte il n'y avait pas une galerie décorée de trente fresques, qui ne se prêtât tout autant à mon talent d'interprète, et je renonçai d'autant

plus facilement à l'exercer ici, qu'il ne rencontrait pas d'auxiliaire, et aucun devancier dans les pamphlétaires du temps. M'auraient-ils laissé le plaisir de découvrir le défaut de la cuirasse de leur ennemi, et de mettre au jour une preuve nouvelle « de sa tyrannie et de son ambition? »

J'engage tous ceux qui le peuvent à aller admirer ce grand tableau, à protester par leurs éloges contre le délabrement où on le laisse, contre la destruction dont on le menace. Que leur admiration ne se laisse détourner ni par les fissures qui traversent la fresque, ni par les casiers de noirs manuscrits qui cachent les peintures de Grimaldi, ni par la poussière qui ternit les dorures. En quelques semaines, avec ce qu'il en a coûté depuis vingt ans pour faire des devis de destruction, on rajeunira toutes ces magnificences [49].

Ainsi donc, il y a deux cents ans, au milieu de toutes les agitations qui troublaient Paris et la France, deux artistes italiens fixaient sur le mur les souvenirs de leur patrie, encore chauds des rayons de son soleil, encore empreints de cette pureté native qui semble tenir au sol et n'être que l'inaltérable reflet de ses grands siècles de gloire; l'un reproduisait sa nature aux lignes grandioses, à la végétation rare mais toujours élégante, avec un pinceau que Lanzi ne craint pas de comparer à celui de Claude Lorrain et du Poussin; l'autre s'inspirait de cette mythologie qui, à travers deux mille ans de protestations, d'oubli et de retours d'admiration, n'a perdu ni son charme toujours jeune, ni sa variété toujours féconde. Mais s'il demanda ses inspirations à l'antiquité, ses souvenirs à l'Italie, Romanelli prit ses modèles à Paris, et en cela il n'eut que le choix. L'arrivée et l'entreprise de ces deux artistes excitaient à la ville et à la cour une grande curiosité; on en parla, puis on voulut voir; bientôt Romanelli fut entouré de tout ce que la cour avait de plus gracieux et de plus élégant; une ressemblance qu'il attrapa de souvenir fit des jalouses; pour se réconcilier, il obtint de celles qui avaient le plus de droit de contester la préférence de poser pour ses déesses et ses muses, et c'est ainsi que cette fresque, qui ne devait être qu'une œuvre de fantaisie, a pour nous l'intérêt d'un tableau d'histoire [50].

Les peintures de cette galerie eurent un immense succès [51]; Romanelli fut présenté par le cardinal Mazarin au roi et à la reine mère, et après ce travail il retourna en Italie; plus tard, Louis XIV le fit revenir pour décorer le Louvre, et nous avons conservé [52] de ses travaux, le plafond d'une des salles des antiques qui a pris son nom de Salle des Saisons des sujets qu'il y a tracés [53]. Le roi fut si satisfait de ces peintures, que, pour récompenser dignement le peintre, il le décora de sa main de l'ordre de Saint-Michel. Cet artiste ne consacrait pas entièrement son temps à la peinture à fresque, son activité se portait aussi sur des toiles de grandes dimensions, et il en est passé plusieurs dans les collections de l'Europe; presque toutes ont été reproduites par le burin de notre grande école de gravure, les Audran, les Bloemaert, les Poilly, etc., etc. [54],

Peint d'après nature par Chauveau et gravé par Nanteuil   Lith de Thierry Frères.   Lith par Freemann

LE CARDINAL MAZARIN DANS SON PALAIS



LE CARDINAL MAZARIN DANS SON PALAIS.

Nous citerons Vénus guérissant les blessures d'Énée, au Louvre; Salomé avec la tête de saint Jean-Baptiste, à Munich; David, portant la tête de Goliath, et le triomphe d'Alexandre, dans la galerie de Vienne; Zénobie présentée à Aurélien, dans le musée de Berlin; Hercule chez Omphale, dans la collection de l'ermitage à Saint-Pétersbourg, autrefois dans la collection de Hougton-Hall, gravée par Boydell.

Romanelli quitta Paris comblé de présents et d'honorables distinctions; il retourna en Italie, mais avec l'arrière-pensée de revenir en France, terminer sa carrière au milieu d'une nation dont le caractère, l'esprit et les mœurs lui convenaient. Aussi, lorsque Louis XIV le rappela dans le même temps où Charles Ier l'invitait à passer en Angleterre et où Urbain VIII s'efforçait de le retenir à Rome, il se mit en route pour Paris, emmenant toute sa famille. La mort l'arrêta à Viterbe, à l'âge de quarante-cinq ans [55] (1662).

Cette galerie, ainsi peinte depuis la voûte jusqu'au parquet [56], ne pouvait recevoir d'autres ornements; elle était pourtant « rehaussée par un luxe inouï « de tables et de buffets de Florence, toutes de pierres de couleur rapportées « à la mosaïque, de lustres de cristal et d'orfévrerie, de chenets et de bassins « d'argent. Combien de bras et plaques de vermeil doré! combien de cabinets « de la Chine et d'ébène! combien de miroirs garnis de plaques d'or et d'ar- « gent, d'écailles de tortue découpées et d'ivoire façonné par d'excellents « sculpteurs! combien de tapis de Perse, de Turquie et de la Savonnerie! en « un mot, combien de richesses et de somptuosités amoncelées dans cette ga- « lerie [57]! » C'est ainsi que Brienne la décrit, et c'est ainsi que nous la voyons reproduite : car Mazarin, qui la trouvait en tout digne d'un cardinal, s'y fit représenter dans le grand costume des princes de l'Église, tenant en main le plan d'une ville fortifiée, emblème de ses talents militaires [58], et entouré des attributs de la science et des monuments des arts, pour célébrer ses occupations et ses goûts. Le fameux graveur Nanteuil reproduisit ce portrait, qui était en même temps un tableau d'intérieur, avec tout le talent qui fait sa gloire [59].

C'est un des mérites de Mazarin, d'avoir protégé et encouragé les peintres de portraits. Il avait sans doute compris qu'à défaut des grandes qualités qui font les écoles de peinture, les artistes français réunissaient toutes celles qu'exige ce genre délicat, où il est si difficile de réussir, qu'il n'a pas fallu moins de tout le talent des plus célèbres peintres pour en fixer les règles et en donner les modèles. Il semble au premier abord « qu'attraper la ressemblance » c'est peindre un portrait; Raphaël, Titien, le Tintoret, Sebastian del Piombo, et en Flandre, Rubens, Van Dyck, Van der Helst, et tant d'autres, nous montrent qu'un portrait est un tableau, et de tous le plus difficile : car dans un cadre limité, et avec une seule figure, il doit unir à l'étude patiente d'une physionomie les mérites de dessin, d'effet, de couleur, de ligne et d'arrangement, exigés sur la plus vaste toile.

Le cardinal posa pour plus de vingt peintres [60] ; son portrait fut gravé près de cent cinquante fois ; et, ainsi que nous l'apprend Brienne, « il avait une « chambre entière pleine de portraits historiques, tous de grands maîtres. » Ce n'est donc pas sans raison que je lui attribue une bonne part dans la mode qui s'établit alors, de se faire peindre, et dans la protection qui fut accordée aux peintres de portraits [61], mode et protection qui ont valu à la France et aux arts un Philippe de Champagne, un Largilière, et les graveurs Nanteuil[62], Masson[63], Audran [64], etc. L'impulsion fut donnée par Mazarin [65] ; l'honneur doit lui en rester.

Nous avons laissé parler le comte de Brienne dans la description de l'ameublement de cette galerie, il avait vu ce qu'il décrit ; et aujourd'hui, que ce vieux luxe est revenu à la mode, son récit ne sera pas déplacé,

Les tableaux [66], au nombre de quatre cents, ornaient les appartements et les nouvelles galeries. Chefs-d'œuvre de l'art, ils étaient dignes d'un roi ; ils sont aujourd'hui les perles du Louvre. Le Sposalizzio du Corrége lui venait du cardinal Barberini [67] : c'était ainsi que celui-ci payait son écot. On admirait dans cette collection une Vierge et plusieurs tableaux attribués à Raphaël ; une Vénus et d'autres morceaux du Titien ; les meilleures productions de l'école de Carraches, alors en grande vogue ; Van Dyck y avait un tableau de son meilleur temps, qui représentait toute la famille du roi d'Angleterre, « peinte « d'une manière tout à fait galante, » comme on s'exprimait alors.

Après les tableaux, les statues et une suite d'objets d'art dont la description nous a été donnée par Sauval [68], le plus riche ornement de ce palais se composait d'une collection précieuse des plus belles tapisseries, c'étaient les moelleuses copies de tableaux célèbres ou la reproduction fidèle de cartons de grands maîtres : quelques-unes étaient peintes à Rome, les autres découpées et appliquées sur velours par des ouvriers milanais [69]. Toutes étaient d'un prix qui surpassait de beaucoup la valeur des tableaux les plus célèbres.

Ces grandes acquisitions, ces collections variées, avaient l'attrait d'une nouveauté : à cette époque, le goût des arts, l'admiration et la recherche de ses chefs-d'œuvre n'étaient pas encore généralement répandus en France. On ne faisait plus orner les manuscrits de ces précieuses peintures en miniature qui formaient, dans les « librairies » de nos rois et de nos princes, les plus riches musées, et l'on n'achetait pas encore de tableaux.

François I[er] avait puisé en Italie le goût des arts et des grandes collections de tableaux et de sculptures Il laissa à la France les monuments des plus grands peintres et les statues de l'antiquité, réunis dans son musée, ce château de Fontainebleau que ses successeurs continuèrent d'embellir, et dont ils firent un rival du Vatican, où les artistes accouraient pour étudier les grands maîtres. Ce luxe était alors limité aux demeures royales, dont il semblait l'un des apanages. Mazarin inspira d'abord à son protecteur ce goût, qui était une

passion innée chez un Italien ; et Richelieu, avec tous les priviléges qu'il avait déjà usurpés sur la couronne, usurpa encore celui de protéger les arts et de former de grandes collections dans la demeure d'un particulier.

Lorsque Mazarin, à son tour, fut en position de donner l'essor à son goût pour les arts, il trouva autour de lui cette passion déjà répandue, et sur le marché des objets d'art quelques rivaux hardis et puissants [70]. Les uns, seigneurs de la cour, y portaient plus de vanité que de connaissance ; les autres, gros financiers, autant de vanité et, de plus, une ardeur mercantile. Parmi ces derniers, nous citerons de préférence Everard Jabach, parce qu'il fut en échange, en brocantage continuel [71] avec le cardinal, et qu'il est bien difficile d'étudier la collection de l'un, sans examiner en même temps celle de l'autre. Jabach, né à Cologne, vint à Paris en 1638. Sans entrer dans le détail de ses entreprises financières, il suffira de dire qu'il devint directeur de la compagnie des Indes orientales. Mais ce fut surtout comme amateur des arts qu'il acquit une certaine célébrité [72]. Il fut compté parmi les plus sûrs connaisseurs [73], et se montra en même temps, sinon le plus généreux, au moins le plus hardi des acquéreurs. Nous n'en donnerons qu'une preuve : par une de ces fatalités qui font enseignement dans l'histoire, d'ineptes brutalités suivent toujours de grands crimes. Après l'exécution de Charles Ier, le parlement anglais dispersa ses collections, comme après le bannissement de Mazarin le parlement de Paris vendit sa bibliothèque au plus offrant, comme après la mort de Louis XVI on saccagea nos monuments et nos musées sous les plus absurdes prétextes [74].

Dans la tourmente de 1650, Jabach se rendit à Londres,. il s'y rencontra avec les envoyés de tous les rois et les amateurs de toute l'Europe : c'était un véritable congrès de plénipotentiaires réunis pour morceler cette puissance déchue, capable d'enrichir de ses débris vingt collections royales. Le représentant de la France y apporta le plus d'ardeur; l'ambassadeur d'Espagne don Alonzo de Cardenas, l'archiduc Léopold , l'envoyé de la reine Christine et les amateurs anglais et hollandais Reynst, Gerbier, de Critz, Wright, van Leemput, durent céder à ses enchères les plus beaux tableaux de la collection, toutes les tapisseries et les plus rares morceaux de sculpture Jabach en revint comblé, et, comme après une victoire un général d'armée se fait suivre de ses trophées, il rentra dans Paris triomphant au milieu du cortége de ses acquisitions. Sa collection se composait en outre d'un nombre incroyable de dessins des grands maîtres.

Vers ce temps, le cardinal Mazarin rentrait aussi triomphalement en France ; il puisa dans la collection de Jabach avec l'autorité du rang et de la richesse ; il apportait, dans ses acquisitions, une habitude de bien voir et une sûreté de critique qui valent des connaissances pratiques, et, en outre, cette passion de l'homme de goût, ce plaisir d'amateur qui ajoute aux collections la vie qui leur manque, lorsque la puissance de l'argent en est le seul fondateur. Nous

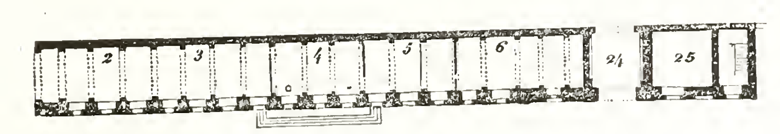
savons par les mémoires du temps que, « lorsqu'il lui arrivait quelques tableaux « d'Italie, il faisait venir Mignard[75] à l'heure même pour se trouver à l'ouverture « des ballots, et lui en dire son sentiment. » Les connaisseurs étaient aussi convoqués, on admirait la toile à peine déroulée, on augmentait le plaisir de voir un chef-d'œuvre, par la joie de deviner son auteur, par la surprise de la nouveauté, par la chaleur de la discussion sur son mérite ou son authenticité.

On ne parla bientôt en Europe que de la généreuse protection que les arts recevaient au palais Mazarin; tous les artistes tournèrent les yeux vers le cardinal, comme l'attestent la dédicace et l'envoi d'une gravure que lui adressa du fond de l'Allemagne le lieutenant-colonel de Siegen [76]. Il avait raison de croire que sa nouvelle invention serait bien accueillie par le cardinal ; déjà la *manière noire* avait montré de quelles ressources elle serait pour la gravure des portraits, et elle se perfectionna dès lors assez rapidement.

Quant à Jabach, après avoir étendu sa réputation d'amateur par la publication de sa collection de dessins des grands maîtres [77], il vit peu à peu la fortune le quitter[78] et, avec elle, les moyens de conserver un musée qui eût fait sa consolation dans le malheur. Tourmenté par ses créanciers, « gens avec lesquels il n'y a aucun quartier, » pressé, comme il l'écrit[79] en 1672, « entre le marteau et l'enclume, » il abandonna au roi 101 tableaux et 5542 dessins qu'il estimait 363,425 francs [80], pour la somme de 200,000 francs [81] qui lui furent payés comptant, conservant encore un assez grand nombre de dessins [82] pour enrichir la collection Crozat, et permettre à ses héritiers de faire quelques ventes à l'étranger [83].

Mais le cardinal Mazarin n'aurait accompli qu'une partie de sa mission, et eût restreint son influence, s'il s'était borné au luxe des arts ; l'industrie eut aussi ses encouragements, et ressentit les effets de sa généreuse et féconde protection. L'appel qu'il lui adressa fut entendu par toute l'Europe, chaque pays lui envoya un modèle et comme l'échantillon de ses productions les plus achevées. Les ambassadeurs et les ministres étaient les intermédiaires de ces négociations. On vit arriver au palais de la rue Richelieu les carrosses de Rome et de Florence [84], les chevaux et les chiens de l'Angleterre et de l'Espagne [85]; les meubles d'ébène incrustés d'ivoire et de pierres dures furent envoyés de l'Italie [86], avec des éventails destinés à être distribués en cadeaux [87]; les damas brodés aux armes du cardinal étaient fabriqués à Milan[88]. Harlem[89], Gènes [90] et Venise [91], expédièrent à l'envi le linge et les dentelles; la Chine fournit les porcelaines [92], qui rehaussaient par leurs couleurs l'éclat des services d'argent et de vermeil [93]. On tira du Levant les grands tapis [94], de Venise les grands miroirs [95], de tous les pays les diamants et les pierres fines. Le palais Mazarin devenait ainsi une sorte d'exposition générale des produits de l'industrie étrangère, que le cardinal réunissait, afin, comme il l'écrit sur son agenda, qu'ils servissent de *modèles* aux imitations françaises [96].

Ainsi orné par les chefs-d'œuvre du monde entier, le palais Mazarin devenait trop étroit à mesure que sa réputation grandissait. Le cardinal ayant vu que la place manquait pour des hôtes nouveaux, et ne voulant rien diminuer de sa libéralité, il fallait forcément ajouter à son palais. Son architecte reçut l'ordre de construire une immense galerie au nord dans les jardins, le long de la rue de Richelieu. Ces développements, qui n'offraient à l'extérieur que la continuation des façades sur la cour, présentaient à l'intérieur des distributions convenables pour plusieurs services nouveaux. Au rez-de-chaussée d'abord et dans toute son étendue, une vaste écurie, au premier une grande salle pour la collection de tableaux, puis une riche chapelle décorée des sculptures de Michel Augier, et enfin, dans l extrémité au nord [97], une galerie disposée ingénieusement pour une bibliothèque publique de 40,000 volumes, merveille unique que le cardinal établissait dans son palais [98].



Cette fondation, disons mieux, cette belle institution mérite qu'on s'y arrête ; il est impossible de passer légèrement sur une grande idée, mise aussi noblement à exécution. La juger avec les opinions qui courent aujourd'hui serait la mal juger : car de nos jours, rien n'est plus simple qu'une bibliothèque, rien n'est plus facile que de l'élever au chiffre de 40,000 volumes, rien n'est plus commun que d'en accorder l'accès au public ; rien n'était plus rare alors. N'oublions pas que la bibliothèque du roi se composait à cette même époque de 10,000 volumes, dont l'usage était un privilége [99], et qu'on citait comme des exemples aussi magnifiques que rares [100] les fondations récentes de Bodley à Oxford, d'Angelo Rocca à Rome, et du cardinal Boromée à Milan.

Le cardinal Mazarin conçut la pensée de former une collection de livres [101] aussi nombreuse que les plus nombreuses. Il eut un mérite plus grand : il sut choisir l'homme capable de seconder ses vues, et mit à sa disposition les moyens nécessaires de les réaliser avec une générosité sans bornes [102]. Naudé, dont nous nous réservons de retracer plus tard la vie et d'apprécier les mérites, avait été successivement bibliothécaire chez M. le président de Mesme et chez le cardinal Bagni; il avait écrit un excellent ouvrage sur l'organisation des bibliothèques, et son caractère sérieux, ses connaissances étendues, la tournure de son esprit particulièrement bibliographique, le rendaient merveilleusement propre à ces nouvelles fonctions.

En peu d'années, après avoir parcouru presque toute l'Europe, et saisi assidûment dans les catalogues de ventes les bonnes occasions qui se présentaient, Naudé fit de la bibliothèque Mazarine une collection remarquable par

le choix, précieuse par la beauté des exemplaires, et unique par son chiffre de 40,000 volumes[103], qui dépassait alors de beaucoup la plus grande bibliothèque connue[104]. Dès 1647[105], le local était préparé; il se composait d'une galerie de douze toises de longueur et de six chambres de dégagement, les boiseries étaient terminées[106], les livres disposés méthodiquement, les tables et les fauteuils attendaient les lecteurs; c'est alors que le cardinal fit preuve d'une libéralité qui n'avait pas d'exemple. Ce n'était pas seulement la porte qu'on ouvrait au public, ni les livres qu'on mettait à sa disposition, mais un domestique nombreux, des tables, des pupitres, toutes les aises de la vie et les facilités de l'étude. Au surplus, laissons parler Naudé qui, sous le nom de *Mascurat* et en forme de dialogue, nous décrira tous les avantages offerts généreusement au public studieux [107].

Mascurat s'exprime ainsi : « Elle sera ouverte pour tout le monde, sans « excepter ame vivante, depuis les huict heures du matin jusques à cinq heures « du soir; il y aura aussi des chaises pour ceux qui ne voudront que lire, et des « tables garnies de plumes, encre et papier pour ceux qui voudront écrire; et « le bibliothécaire, avec ses serviteurs, seront obligés de donner aux estudians « tous les livres qu'ils pourront demander en telle langue ou science que ce « soit, et de les reprendre et remettre à leurs places quand ils en auront fait, « en leur baillant les autres dont ils auront besoin. — *Saint-Ange :* Je ne m'ima- « gine pas pour moy que l'on fasse grand'presse, car la pluspart des hommes « doctes et judicieux aimeront mieux se passer, comme ils ont fait jusques « à présent, de cette bibliothèque que de s'exposer aux caprices d'un suisse, « et aux insolences de tant de pages et de laquais, pour y entrer. — *Mas- « curat :* Quand je t'aurois accordé que les suisses et les portiers des grandes « maisons sont tels que tu les viens de crayonner; quand ils seroient même des « Cerbères, puisque les hommes de lettres ressemblent à ces Orphées qui les « sçavent charmer, il ne faut pas craindre que l'entrée du palais de Son Emi- « nence ne soit tousjours ouverte à tous ceux qui voudront aller à la biblio- « thèque. Et qu'ainsi ne soit, je me souviens d y avoir veu, quand on l ouvroit « tous les jeudis, plus de quatre-vingts ou cent personnes qui y étudioient « toutes ensemble, et que les autres jours, elle estoit ordinairement fré- « quentée de beaucoup de personnes de mérite, qui ne se plaignoient pas « qu'on leur refusast la porte ni du palais ni de la bibliothèque.

« Mais parce que des gens de lettres, nourris dans des colléges *in umbra*, « parmy les morts, se rebuttent facilement du moindre bruit et tracas des « vivans, on a remédié à toutes les difficultés et appréhensions qu'ils pour- « roient avoir, par une entrée particulière qui sera dans la rue de la porte « de Richelieu, et la chose estoit desja si advancée, que, lors de la sortie du « roy, on gravoit en marbre noir et lettres d'or l'inscription qui devoit être « placée sur ladite porte pour advertir tous les passans d'y entrer[108]. »

La trace de cette porte, ménagée sur la rue Richelieu, pourrait se retrouver à l'extrémité de la galerie. C'est de là qu'on cria ce qui n'avait jamais été entendu dans la république des lettres : « Entrez, vous tous qui voulez lire, entrez [109]. »

J'ai vu sur le canal de Rotterdam la statue érigée par un peuple reconnaissant à l'inventeur de la caque des harengs ; je viens de souscrire à un pareil hommage rendu à Parmentier, un homme également utile ; on a mis des monuments sur tous les champs de bataille, des colonnes et des arcs de triomphe sur les théâtres de la guerre civile, et l'on fera disparaître cette inscription généreuse, ce souvenir d'une grande pensée libérale ; peu de monuments rappellent plus de gloire en excitant moins de regrets.

En ceci comme dans toutes ses collections, le cardinal apporta autre chose que du faste, il y joignit un goût particulier et une générosité éclairée. Il aimait les lettres ; lui-même écrivait bien, et, avec plus de modestie en ce genre que son prédécesseur, se donna moins de ridicules, n'imposant aux écrivains de son siècle que ses bienfaits. Le temps lui manquait pour lire [110], mais il aimait les livres ; j'en vois la preuve dans le soin qu'il donnait à leur reliure, envoyant même les meilleurs ouvriers de Paris jusqu'en Italie pour habiller la bibliothèque de son palais de Rome. C'est là une attention à laquelle aucun bibliophile ne se trompera, la reliure est un art tout français ; c'était, de la part du ministre devenu Français, un trait de bon goût et de bien pacifique propagande [111].

Que sert-il de passer en revue, dans ce riche palais, tous les détails d'un luxe [112] qui sut être complet [113] ? Faut-il suivre ici les ennemis du cardinal, et puiser dans les plus mordantes Mazarinades le tableau de ses cuisines [114] ou la description de ses écuries, dont la splendeur prit dans les critiques des formes féeriques et des dimensions fabuleuses [115] ? Nous ne nous attacherons pas à relever le mérite de chacune de ses innovations, modèles offerts à l'industrie, et encore moins à faire ressortir l'intérêt historique qui s'attache, par ces diatribes mêmes, à cette grande habitation, n'en fût-il resté que ce que la satire appelait le beau palais de ses chevaux [116].

Ces grandes écuries, aujourd'hui les salles basses de la bibliothèque royale, placées le long de la rue Richelieu, furent construites à une époque où le cardinal, se trouvant à l'étroit au milieu de ses collections, jugea convenable, en même temps qu'il donnait place à ses tableaux et à ses livres, de donner aussi plus d'espace à ses chevaux. Dans la construction de ces nouvelles écuries, il eut recours aux plus habiles, et prit dans chaque pays ce que l'expérience avait sanctionné. On n'y vit ni ornements frivoles, ni dorures, ni peintures, mais on déploya un grand luxe dans le choix des bois appliqués aux mangeoires et aux râteliers, dans la place réservée aux chevaux, dans les nombreuses issues ménagées au service. Et ce luxe semble n'avoir pas dépassé

les convenances d'une écurie bien tenue, puisque la reine de Suède les traversa sans manifester un grand étonnement, et les jugea même trop étroites; opinion qui vient fort à l'appui des réponses de Naudé aux calomnies de ces pamphlétaires, qui mesuraient les somptuosités du palais Mazarin sur la misère de leurs galetas. « Il n'y a rien de particulier, disait le bibliothécaire de Son « Éminence, sinon qu'elles sont bâties à profit, qu'on a soin de les tenir nettes « et propres, et qu'il y a de quoi placer cent chevaux et qu'elles ne sont si mal « gouvernées et si négligées que celles de beaucoup d'autres seigneurs [117]. »

Ce n'était pas pour le vain luxe d'une petite vanité qu'on avait construit ces vastes dépendances, mais pour conformer l'état de la maison à celui de l'homme qui l'habitait. Sans doute le cardinal aimait les chevaux et faisait rechercher ce qu'il y en avait de meilleur et de plus rare par tous pays [118]; en homme de goût, il avait adopté pour équipage de voyages les mules caparaçonnées à l'espagnole, et pour voiture d'apparat les riches carrosses italiens [119]; mais en cela ses goûts, ses habitudes d'élégance, étaient en parfaite harmonie avec ce qu'exigeaient les convenances de son rang et d'un rang hors de pair [120]. Ainsi, lorsqu'il partit pour la frontière de l'Espagne en véritable plénipotentiaire, en arbitre de la paix du monde, à une époque où le cérémonial avait une si haute signification, il ne pouvait oublier ce qu'il devait à son rôle de représentant du roi, et il traversa la France avec un appareil vraiment royal. Arrivé en face des plénipotentiaires espagnols, il inspire le respect en confondant leur morgue; aussi écrit-il à Louis XIV: « Votre grandeur a bien paru en tout ce « qui m'accompagnoit, et dans mes gardes à cheval et à pied [121], que vous « avez voulu que j'amenasse avec moi. Cette compagnie avoit formé un petit « bataillon à la tête du pont, qui faisoit bonne mine, et tous les Espagnols « l'allèrent voir [122]. Il y avoit trente carrosses qui m'accompagnoient et plus « de deux cents gentilshommes, et comme il est malaisé de laisser pas un « seul marmiton au logis, en ces occurrences-là, je vous puis assurer que la « première isle étoit toute pleine [123]. »

A quelque temps de là, lorsque Marie-Thérèse fit son entrée solennelle à Paris, la cour, la noblesse, les parlements, la bourgeoisie même, se mirent en frais, pour donner à la jeune reine une haute idée de son royaume et une preuve éclatante de la galanterie de ses sujets. La Fontaine pouvait dire dans son élan poétique :

Ce jour-là, le soleil fut assez matineux;
Mais pour mieux laisser voir ce pompeux équipage,
  Il tempéra son éclat lumineux,
    En quoi je tiens qu'il fut sage;
    Car, quand il eût eu des habits
      Tout parsemés de rubis,
Et couverts des trésors du Pactole et du Tage,
Qu'il eût paru plus beau qu'il n'est au plus beau jour,

Le moins brillant des seigneurs de la cour
Eût brillé cent fois davantage [124].

Et cependant tout ce luxe fut écrasé par le luxe du cardinal [125]. Nous avons les nombreuses représentations gravées [126], de cette cérémonie, que l'Europe rechercha avec autant d'empressement que les Parisiens en avaient mis à l'aller voir en réalité. Les équipages, les chevaux et les mules de Son Eminence s'y déploient; on remarque que son carrosse est vide, car le cardinal, déjà souffrant, assistait du haut d'un balcon au défilé du cortége royal et de sa propre maison [127]. Au lieu de ces gravures que nous ne pouvons reproduire ici, nous citerons quelques vers de la Fontaine, vive expression de son naïf étonnement :

Mais tout cela n'est rien au prix
Des mulets de Son Éminence.
Leur attirail doit avoir coûté cher ;
Ils se suivoient en file, ainsi que patenôtres,
On en voyait d'abord vingt et quatre marcher,
Puis autres vingt et quatre, et puis vingt et quatre autres.
Les housses des premiers étoient d'un fort grand prix :
Les seconds les passoient, passés par les troisièmes ;
Mais ceux-ci n'ont, à mon avis,
Rien laissé pour les quatrièmes.
Monsieur le cardinal s'entend en bonne foi,
Car après ces mulets marchoient quinze attelages.
Puis sa maison, et puis ses pages,
Se panadant en bel arroy,
Montés sur chevaux aussi sages
Que pas un d'eux, comme je croi.
Figurez-vous que dans la France
Il n'en est point de plus haut prix ;
Que l'un bondit, que l'autre danse,
Et que cela n'est rien au prix
Des mulets de Son Éminence [128].

En longeant les écuries du palais Mazarin, on arrivait dans les jardins. On se figure difficilement aujourd'hui, au milieu de ces amas de pierres disposés en monotones carrés habitables, qu'autrefois il y avait là, comme dépendance d'un grand palais, un vaste et somptueux jardin [129]. L'habitation du cardinal était alors située en pleine campagne, n'ayant de voisins que les vergers et les potagers des Augustins et des Filles-Saint-Thomas. C'est sur cet espace, entre la rue Richelieu et la rue Vivien, que s'étendait son jardin.

Il n'y avait pas un seul hôtel dans Paris qui n'eût alors son jardin [130], c'est-à-dire, son parterre régulier, en broderies et à compartiments, qui plaisait aux yeux par sa régularité, son ordre, la variété de ses couleurs, et à l'odorat par le parfum des fleurs et l'espace laissé à la circulation de l'air. On ne savait en

ce temps-là ni se promener en long et en large, ni chercher puérilement les grands effets de la nature dans un terrain grand comme la main, et l'on n'était pas encore arrivé à ce degré d'innocence ou de raffinement, qui porte à chanter les bergers et à s'affubler de leurs costumes; en un mot, on était dans le vrai : le jardin de la ville se réduisait à un parterre de fleurs; et quand il s'agissait de promenade, on partait à cheval ou en carrosse, les femmes coquettement masquées et les hommes élégamment costumés, pour le cours ou la chasse, pour Vincennes ou Saint-Germain.

Le jardin du palais Mazarin était plus qu'un parterre, et son étendue permettait de le citer à côté des grands jardins de Thévenin, des Yveteaux, de Rambouillet, etc. La correspondance de Colbert avec Mazarin nous apprend les soins qu'il prit, dès le retour du ministre à Paris, pour disposer convenablement et embellir ce complément indispensable de son palais. Le cardinal le remercie de son zèle, et approuve tout ce qu'il a fait, en tant que ce soit d'accord avec le plan général que son architecte avait tracé pour conserver à tous les développements un ensemble et une proportion indispensables [131].

Par sa magnificence et la richesse de ses collections, cette demeure devenait donc un véritable palais royal; Mazarin comptait l'offrir à son souverain après l'avoir rendu digne de lui. En attendant, que pouvait-il faire de mieux que de former son royal filleul à l'amour des sciences par les livres, à l'estime des lettres par l'amusement du théâtre, au goût des arts par la vue et l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité, réunis dans ces immenses collections de peintures et de sculptures. Nous sommes en 1649. Qu'on n'oublie pas que Louis XIV est un enfant de onze ans, et que ce fut dans ce palais qu'il reçut les premières impressions, les plus fortes de toutes, qu'il contracta les premières habitudes, les seules durables.

Si le jeune roi vint y chercher les véritables enseignements de la jeunesse, ceux qui se gravent dans l'esprit par la force de l'exemple, le ministre du grand roi, ce J.-B. Colbert, qui s'est fait une si grande place dans le grand siècle, s'est aussi formé dans ces murs. Avant de mettre de l'ordre dans les finances de l'État, il s'y était préparé par l'habile gestion des grands revenus du cardinal [132]. Avant d'organiser la comptabilité et l'administration de la France, il avait organisé le service de Son Eminence et fait en triple l'inventaire de ses meubles. C'est dans l'amour de Mazarin pour les livres rares, pour les tableaux des grands maîtres et les statues de l'antiquité que Colbert puisa le goût des collections, la connaissance de leur utilité, et ce zèle qui ne se démentit point, soit qu'il ordonnât les recherches, les acquisitions de toute sorte, ou qu'il distribuât des encouragements pour le roi, pour l'État ou pour son propre compte.

Mais à l'époque dont nous parlons, il était, comme il l'écrit, « le plus dé« voué des domestiques de Son Éminence [133]. » Il n'y a pas de détails si minimes de chausses et de chemises dont il ne se chargeât, d'approvisionnements de toute

espèce et de soins de toutes sortes dont on ne l'accablât, tels enfin qu'on devait les attendre et pouvait les exiger d'un intendant actif et soigneux. « Nous « avons icy, écrit-il au cardinal, dans l'escurie de Vostre Eminence, deux grands « lévriers qui nous mangent huict sols chacun par jour. Si Votre Eminence a « le dessein de les donner ou de les renvoyer, il faudroit s'en défaire au plus « tôt. » Ne reconnaît-on pas là le style de l'intendant qui s'assimile au maître, qui épouse tous ses intérêts, ne fussent-ils que de huict sols par jour. Le cardinal, moins bon économe ou plus passionné chasseur, répond en marge. « Il « faut garder ces lévriers[134]. » D'autres fois, il élève plus haut ses remontrances : « Je supplie Votre Eminence de penser à descharger son escurie et à ne « pas augmenter sa famille, autant qu'il se pourra : je trouve que c'est une « chère marchandise que les chevaux. » Il n'osait pas ajouter : « et les nièces. » Le cardinal répond brusquement : « Je songeray à cela[135] ». Dans sa correspondance datée de Vincennes, on dirait un fermier qui écrit à son propriétaire : « Nous avons trois veaux qui sont nourris par six vaches avec force œufs « frais, le premier seroit excellent à présent. Nous avons six douzaines de « poulets d'Inde, autant de poules et poulets, qui sont fort bien nourris et « qui sont excellents ; cent moutons ou brebis pour avoir des agneaux de « bonne heure. La petite truye d'Inde a fait six cochons, dont trois sont morts, « et les autres trois auront peine à en eschaper, parce qu'elle n'a point « de laict. J'établis à présent deux vollières de gros pigeons[136]. » Mais je m'arrête, car je m'aperçois que je tombe dans des détails de bien peu de valeur et par trop vulgaires, s'ils n'étaient écrits de la main d'un petit intendant, qui fut, plus tard, le grand Colbert.

Tant que la guerre dura, les affaires et les intrigues politiques suffirent aux distractions du jeune roi ; mais au milieu de la paix, les fêtes de la cour ne pouvaient guère endormir les passions, et surtout la plus violente, l'amour des femmes, qui se manifestait chez lui avec une fougue insolite[137]. Le cardinal, d'accord avec la reine, se flattait cependant et s'efforça de le mener pur jusqu'à son mariage, dont il s'occupait déjà ; et en effet, malgré les conseils trop instructifs des héroïnes de la Fronde [138], en dépit de l'innocence trop engageante des filles d'honneur de la reine, il sut le tenir en garde contre les séductions, et le détacher de mademoiselle d'Argencourt[139]. Après une retraite de huit jours dans les appartements du cardinal, les sentiments religieux ayant pris le dessus[140], le roi revint à la cour, maître de lui, esclave de ses devoirs. Sans doute la dame de Beauvais ou une simple jardinière purent bien lui donner quelques distractions[141], mais elles calmèrent la fougue de ses désirs sans atteindre son cœur.

Telles étaient les dispositions du jeune roi, lorsque le cardinal Mazarin fit venir d'Italie les filles de sa sœur, les jeunes et belles Mancini[142]. A une époque où les femmes avaient étendu le domaine de la coquetterie jusque dans

les affaires de l'État, où les intrigues d'amour et les penchants du cœur faisaient si souvent pencher la balance dans laquelle se pesaient les destinées de la France, ce n'était pas un faible auxiliaire que cet escadron de jeunes filles aux yeux brillants, à l'imagination de feu. Le cardinal Mazarin avait un autre motif, il l'écrit au cardinal Barberini : il voulait établir sa famille tout entière en France, pour ajouter à ses services ce nouveau titre de grande naturalisation[143]. L'arrivée de ces jolies personnes fut saluée par chacun à sa manière[144]. Pour les femmes, c'était un sujet de grand émoi ; pour les courtisans, un nouveau thème de flatteries ; pour le cardinal, un entourage qui avait sa douceur et son importance, par les nouveaux appuis que de grandes alliances devaient bientôt lui assurer. A lire les récits du temps[145], on ne sait que penser de la beauté de ces jeunes étrangères ; mais comment douter de leur séduction, après tout ce que nous savons de leurs conquêtes.

Ces jeunes filles, passablement coquettes, ces grands partis, un peu bien difficiles [146], ne se contentèrent pas d'attirer au palais Mazarin tout ce que la cour avait de plus distingué, elles imposèrent au jeune roi lui-même l'empire de leur séduction. Olympia Mancini parut avoir touché son cœur ; mais en se mariant avec le comte de Soissons, elle prouva bientôt qu'elle savait se consoler de la perte d'un trône [147]. Marie fut plus ambitieuse ou plus tendre, et elle devint l'objet de l'attention générale, quand les assiduités du roi et ses préférences eurent donné un démenti à sa retenue habituelle.

Marie Mancini pouvait se dire comme la jeune fille du Cantique : « J'ai peu « d'attraits, peu de beauté, mais j'aime [148]. » Ce mérite fut apprécié par le jeune roi, à ses yeux il l'embellissait ; ne vaut-il pas tout le reste ? Louis XIV s'abandonna à cet amour qui fit beaucoup parler la cour, et soupçonner le cardinal d'une excessive ambition.

En effet, il était alors permis de croire à des vues si élevées, puisque le cardinal était assez haut placé pour viser ce but, et assez puissant pour l'atteindre. Les historiens ont méconnu la position qu'occupait Mazarin en 1659, ils l'ont jugé sur les pamphlets de 1649. Maître du cœur de la reine depuis quinze années, et d'une autorité sans bornes depuis sa rentrée en France, il exerçait le pouvoir souverain qu'il avait rétabli à travers mille obstacles, au nom d'une reine régente qu'il dominait, et plus absolument encore au nom d'un jeune roi dont il était le parrain, le tuteur et l'unique conseiller [149].

Louis XIV, amoureux de la nièce de son ministre et voulant l'épouser, comme il le déclarait à la reine, « parce qu'il ne trouvait pas de plus éclatante manière de récompenser ses éminents services, » ne rencontrait dans la tendresse de sa mère qu'une faible opposition, facilement combattue par tous les sentiments qui dominent le cœur d'une femme ; dans Paris toute résistance était vaincue, dans les parlements toute opposition était vaine, et la France aurait été trop heureuse d'acheter la paix au prix d'une mésalliance de son roi.

Si nous ajoutons que Mazarin n'avait pas d'autres moyens de prolonger un pouvoir qui allait lui échapper, qu'en se faisant un appui du trône sur lequel il eût assis sa nièce, nous aurons tracé le tableau d'une position unique dans l'histoire, et ouvert la scène à un acte du plus beau désintéressement. En effet, cet homme, qui pouvait tout oser, n'hésita pas un instant à rejeter les prières, les séductions de son souverain, à combattre la passion de sa nièce, et à sacrifier les intérêts de son amour-propre et de sa puissance, en déclarant que ce mariage ne se ferait jamais, mais que, pour la gloire du roi, le bonheur de la France et l'honneur de son ministère, il allait à la frontière de l'Espagne demander la main de l'infante, et, à ce prix, négocier la paix [150].

Le roi parut céder à de si nobles sentiments, il ne put résister à une raison si forte, si décidée; et le cardinal, pour s'assurer de ses résolutions, voulut que, pendant son voyage, sa nièce quittât Paris et se rendît en exil à la Rochelle. Une dernière entrevue fut accordée, elle eut lieu au palais Mazarin. Dans ces murs, Marie de Mancini contre-balança un moment les intérêts d'un royaume, la paix du monde, l'alliance des deux plus grandes couronnes. L'amant était tout-puissant, la jeune fille aimait de tout son pouvoir [151], c'est là tout ce qu'elle pouvait. Louis XIV sentit renaître sa passion; mais, en lutte avec les conseils et les menaces de son ministre, il n'osait pas céder, il pleurait. Marie aurait compris le dédain, la froideur, le refus le plus dur; son caractère violent n'admettait pas une faiblesse; elle quitta le roi en lui laissant tomber sur le cœur ce doux reproche, qui, dans la bouche d'une Italienne passionnée, était un sanglant outrage: « Vous êtes roi, vous pleurez, et je « pars! » Il la laissa partir, mais il tomba dans un vrai désespoir, et ne trouva qu'une faible consolation dans une correspondance qu'il sut quelque temps cacher à la vigilance du cardinal.

Le désintéressement le plus noble, comme l'ambition la moins mesurée, rencontre aussi des obstacles; Mazarin l'éprouva. Ayant reconnu que la passion du roi, loin de s'éteindre par l'absence, y trouvait un aliment, ainsi que dans l'habile correspondance de sa spirituelle nièce, il entra en lutte avec son souverain, et dans une suite de lettres, il lui rappela les lourds devoirs de la royauté, l'avenir glorieux que réserve l'histoire à un prince maître de ses passions, et jusqu'aux égards qu'il lui doit comme à un vieux serviteur et à un chef de famille [152]. Tantôt suppliant, tantôt menaçant, un jour offrant sa vie, le lendemain prêt à s'embarquer avec ses nièces, toujours ferme dans son refus et noble dans son langage, il vit, dans les vicissitudes de ce drame amoureux, son pouvoir menacé, sa politique ébranlée, son honneur même compromis. La raison, enfin, eut le dessus sur la passion. Louis XIV épousa l'infante, et, de cette année de sentimentale mémoire, ne conserva que plus d'estime pour le ministre qui lui avait écrit: « Il n'y a pas de puissance qui puisse « m'ôter la libre disposition que Dieu et les lois me donnent sur ma famille,

« et vous serez un jour le premier à faire mon éloge sur le service que je vous « aurai rendu, qui sera assurément le plus grand de tous, puisque, par ma « résolution, je vous aurai mis en état d'être heureux, et avec cela le plus « glorieux et le plus accompli roi de la terre [153]. »

Mais revenons au palais de la rue Richelieu, témoin du fait qui nous a fourni ce curieux épisode. Rentrons dans ses vastes distributions, dont la richesse et l'élégance ne se trahissent pas extérieurement. Expliquons ce contraste de luxe intérieur et de simplicité au dehors. Le cardinal, avons-nous dit, avait développé son palais au milieu de ses jardins, et ses fenêtres s'ouvraient sur la campagne, dont les perspectives agréables traversaient des allées d'arbres, pour se prolonger jusque vers les buttes Montmartre, au milieu de ces ondulations du terrain que les nouveaux quartiers de Paris ont fait disparaître. La rue de Richelieu, alignée dès lors sur ses constructions, ne prit que plus tard son importance et son activité ; à cette époque, elle était comme les autres, fangeuse, peu sûre, à peine éclairée par quelques fanaux, que les bourgeois allumaient dans leur intérêt, que les filous éteignaient dans le leur [154]. Les grands hôtels, en général, réservaient pour la cour intérieure et les façades du jardin toutes les beautés de l'architecture ; bien qu'à l'extérieur on n'étalât plus le formidable appareil des fortifications, des créneaux et des meurtrières, on ne jugeait pas prudent néanmoins de faire parade sur la rue d'une richesse d'ornements qui n'eût attiré que des regards dont on se souciait peu, ou qu'on avait lieu de redouter. Des changements dans les mœurs produisirent, dans l'extérieur des habitations, quelques modifications heureuses. Le corps de bâtiment principal qu'isolaient la cour et le jardin, ou qu'enfermait une enceinte, fit une avance aux passants, en se reliant par des ailes aux deux pavillons qui s'élevèrent sur la rue et flanquèrent la grande porte. Leur architecture fut un nouveau programme, dont les artistes tirèrent parti pour montrer leur savoir-faire à un public qui désormais compta pour quelque chose [155]. Nous avons conservé dans les hôtels de Carnavalet, de Mayenne et de Sully, trois spécimens différents et curieux de cette innovation. Le palais Mazarin ne se présentait pas avec moins d'avantage sur la rue Neuve-des-Petits-Champs. Il était plus remarquable par les façades, sur les cours et sur les jardins, et plus encore par les commodités intérieures de ses dégagements, exprimant en cela le caractère du maître, ennemi du faste inutile, du bruit impuissant, amoureux de ses aises et de l'intimité dans l'étude des lettres, le culte des arts et le commerce de la vie.

Indulgent pour les goûts du monde, sévère pour lui seul [156], il avait admis dans ses salons les charmes d'une galanterie réservée, la distraction du jeu et les plaisirs de la musique. L'introduction en France de l'opéra italien, quelque utile qu'elle ait été aux progrès de la musique, ne peut être comptée comme un grand mérite à celui qui, sans doute, en jouissait plus que tout

autre; mais il n'est pas inutile de rappeler que le cardinal ne souffrit pas de théâtre dans sa demeure, et qu'il n'eut, dans aucun genre, à faire souffrir les autres des prétentions de son amour propre [157]. Du reste, c'était là, chez lui, l'observation d'une simple règle de convenance et le penchant naturel de son caractère, je le fais remarquer, parce qu'on aurait pu voir l'intention de faire, par cette conduite, la critique de celle de son prédécesseur [158]. Le 14 décembre 1645, en présence de toute la cour, la salle du Petit-Bourbon reçut un éclat nouveau des débuts d'une troupe italienne. « Un opéra, dit un « témoin, la *Folle supposée* de Giulio Strozzi, fut accompagné de décorations, « machines et changements de scène jusqu'à présent inconnus en France, et « de ballets fort industrieux et récratifs [159]. » Ensuite le cardinal fit représenter au Palais-Royal, avec une dépense de 400,000 livres, l'opéra d'*Orphée* [160], et lorsque par ses efforts la musique eut pris pied en France, et qu'on eut acquis par ses soins la certitude que notre langue pouvait se chanter, il fit représenter devant toute la cour, réunie au château de Vincennes, la nouvelle pièce entièrement chantée, dont Cambert avait composé la musique sur les paroles de l'abbé Perrin. Ce n'était rien de moins que la fondation de l'Académie royale de musique [161]. Il est vrai que la mort de Mazarin retarda de huit longues années les autorisations nécessaires à son établissement définitif et l'expédition des lettres patentes. Mais l'intelligence de Louis XIV, à défaut de la passion qui possédait le cardinal, lui fit comprendre l'utilité de cette nouvelle institution, et la gloire qui devait en rejaillir sur son règne.

Le cardinal ne réserva pas tous ses encouragements à la musique, il en laissa une part à la tragédie et à la comédie. Molière reçut ses gratifications [162], d'un prix d'autant plus grand à ses yeux, qu'il devait déjà à sa nièce, la princesse de Conti, d'avoir pu jouer à Paris, dans son palais, des chefs-d'œuvre dont le succès contesté avait besoin d'appui en face de la concurrence des deux grands théâtres du Marais et de l'hôtel de Bourgogne [163].

Le jeu animait les réceptions du cardinal; c'était alors la mode dans la société élégante, il n'y avait personne qui ne jouât, hommes et femmes [164], quelques-uns par maintien, le plus grand nombre par passion; tous gagnaient ou perdaient sans aucun de ces scrupules d'honneur, qui font encore du jeu un passe-temps honnête. Il y a lieu de s'étonner, sans doute, que, dans une société aussi élégante, à une époque où l'esprit avait trouvé des raffinements de délicatesse, où l'honneur était si chatouilleux, un défaut aussi bas que la malhonnêteté au jeu ait été aussi commun. Mais de même que les modes ont des formes qui nous choquent, les coiffures des échafaudages qui nous semblent ridicules, il est aussi, selon les temps, des manières différentes de placer les scrupules. Les loteries alternaient avec le jeu. Le cardinal y apporta une magnificence toute nouvelle qu'on prisa fort. Dans sa vaste galerie se trouvèrent un soir exposés pour 500,000 livres, près d'un million de notre

monnaie, des hardes, des nippes, des curiosités, des diamants, et les nobles invités reçurent en présent un certain nombre de billets qui ne leur faisaient courir d'autre risque que de gagner plus ou moins. Mademoiselle de Montpensier, l'ancienne frondeuse, devenue plus accommodante, et qui se connaissait en magnificence, nous a laissé, dans ses curieux mémoires, une description charmante de cette innovation qui n'eut pas d'imitateurs [165] : « Cette galante libé-« ralité fit beaucoup de bruit à la cour et par tout le royaume, et aux pays « étrangers. Elle était extraordinaire, et je pense qu'on n'avait jamais vu en « France une telle magnificence. Il y eut beaucoup de gens qui firent des « railleries de M. le cardinal et de la loterie. Pour moi, je ne trouvai pas qu'il « y eût sujet. Assurément, rien n'était plus galant et plus honorable [166]. »

Pendant qu'au dedans les millions se jouaient ou se tiraient au sort, au dehors les pistoles volaient par les fenêtres ; la belle Hortense Mancini, déjà duchesse de Mazarin, racontait ainsi cette espièglerie de jeune femme : « Un jour, entre autres, que mes sœurs et moi n'avions pas d'autres passe-« temps, nous jetâmes plus de trois cents louis par les fenêtres du palais « Mazarin, pour avoir le plaisir de faire battre un peuple de valets qui était « dans la cour [167]. »

Tels étaient le luxe et les fêtes dont ce palais fût le théâtre. A ceux qui font si peu de cas de ce vaste édifice et de ses souvenirs, je dirai : Renoncez à trouver ailleurs un témoin de ces manières élégantes, de cette galanterie à la fois italienne et française, et de cette spirituelle gaieté, compagne inaltérable de ce temps de troubles ; le palais Mazarin en est resté le seul représentant.

Jusqu'à présent je ne me suis attaché qu'au luxe, aux fêtes et aux choses d'apparat. Si maintenant j'entrais dans le détail intime de la vie intérieure, ne rencontrerais-je pas plus d'une intrigue importante, plus d'un tableau piquant des scènes qui précèdent ou qui suivent la Fronde, plus d'un souvenir historique. La vie privée du ministre représentait toute la vie politique, il pouvait dire comme un roi, plus qu'un roi : l'État, c'est moi, car le roi, l'État, la cour, se confondaient dans sa personne ; aussi mêlait-il les affaires du gouvernement aux soins du ménage, plus par indolence, il est vrai, que par défaut de dignité. Écoutons Brienne : « Les conseils se tenaient dans sa chambre, « pendant qu'on lui faisait la barbe et qu'on l'habillait, et souvent il badinait « avec sa fauvette et sa guenon tandis qu'on lui parlait d'affaires. Il ne faisait « asseoir personne dans sa chambre, pas même le chancelier, ni le maréchal « de Villeroi. Le roi ne manquait jamais de venir prendre une longue leçon de « politique après le conseil. »

Louis XIV écoutant la leçon dictée par l'expérience du cardinal et apprenant du grand ministre à devenir un grand roi ! voilà pour un palais un titre de noblesse qui vaut tous les autres [168].

On s'est étrangement mépris sur un des points les plus importants de l'his-

toire de ce siècle, on a singulièrement abusé de la crédulité des lecteurs, toujours plus pressés d'accepter des assertions que de les contrôler. D'après les libelles du temps, selon les mémoires de subalternes mal informés ou de quelques courtisans mécontents [169], à en croire Voltaire, et qui ne l'en croirait pas [170], Louis XIV aurait été laissé dans la plus profonde ignorance, soit des plus simples notions de l'histoire, soit de la conduite des affaires. Mais suivant les faits et les documents officiels, jamais éducation de prince appelé au trône n'avait été plus sérieuse, aussi complète : le règne de Louis le Grand a prouvé si elle fut efficace.

Le caractère du jeune roi, loin d'être facile, avait les défauts qui, dans ce monde de la cour, devaient le rendre le plus rebelle à l'éducation ; il était glorieux, passionné, emporté, et son esprit s'appliquait difficilement. Il fallait briser son orgueil sans diminuer de sa dignité, calmer ses passions sans affaiblir ce qu'elles avaient de généreux, régler son ardeur sans l'éteindre, et enfin appliquer cet esprit aux affaires sans lui donner prématurément la confiance de pouvoir les diriger lui-même. Il fallait bien des choses encore, mais avant tout il fallait en faire un grand roi. L'a-t-il été?

Le cardinal créa une surintendance de l'éducation du roi pour en rester maître ; il dut choisir son gouverneur et son précepteur [171], ce choix dit tout : Nicolas de Neuville, duc de Villeroi et maréchal de France, un grand seigneur, un vieux militaire, eut la charge de gouverneur. Il avait vécu vingt ans dans les camps, il avait pris une part brillante à tout ce qui s'était livré de batailles ou fait de siéges pendant ce long temps, et néanmoins il rapportait avec ses lauriers l'élégance du gentilhomme et le bon ton de la cour. Cette rare réunion de qualités qui s'excluent d'ordinaire convenait à la nouvelle position de gouverneur du jeune roi : Louis XIV enfant devait profiter de l'expérience du vieux militaire, mise à sa portée par le duc élégant [172], qui forma en même temps le jeune roi et son fils, ce grand seigneur dont le charme, le faste et les vives reparties firent l'admiration de la cour la plus élégante, la plus fastueuse et la plus spirituelle.

Pour l'éducation morale, religieuse et scientifique, Mazarin ne crut pas trouver un meilleur précepteur que l'abbé Beaumont de Péréfixe, ecclésiastique aussi riche de science que dépourvu de pédantisme [173], aussi rempli de piété et de vertus qu'exempt de rigorisme [174]. Sa vie entière venait, comme exemple, en aide à ses conseils, à ses maximes, à ses exhortations, et nous avons la preuve que son enseignement était capable de former un jeune esprit et d'instruire un grand roi. « La vie de Henry IV, dit Voltaire, fait aimer ce grand prince, et est « propre à former un bon roi. Beaumont de Péréfixe la composa pour son « élève [175]. »

En livrant Louis XIV à ces deux hommes, en écartant du jeune roi toute influence subalterne [176], le cardinal aurait déchargé sa responsabilité, mais il

s'était réservé une partie de l'éducation qui n'était pas de leur ressort. Il voulait former le jeune prince dans le goût des arts, et le rendre habile dans tous les exercices du corps, afin d'en faire le roi le plus accompli par la distinction de l'esprit, le charme des manières, l'élégance de la tenue, et une certaine noble aisance dont il lui donna le secret. A-t-il réussi?

Si Mazarin ne put inspirer au roi le goût des arts, parce qu'il ne se donne pas, il lui fit, du moins, et c'est déjà beaucoup, comprendre l'intérêt et l'importance des grandes collections[177], en l'associant à ses acquisitions, en discutant devant lui avec les savants ou les connaisseurs le mérite relatif et l'utilité des objets, en l'enveloppant d'une atmosphère italienne qui sentait son Léon X ou son Médicis. A défaut de cet instinct naturel qui devine le talent, de ce sentiment délicat qui cherche la perfection, Louis XIV s'en tira par le grandiose, et se jeta dans les profusions de la magnificence, faute de sentir la beauté dans sa simplicité. Il en est résulté dans toutes ses créations une certaine grandeur qui dédommage des défauts du reste, une noblesse qui surprend, et une royale majesté qui éblouit assez pour qu'elle se passe de plaire.

La danse était alors une gymnastique gracieuse qui donnait de l'aisance à la démarche et de la noblesse aux attitudes; c'était aussi un prétexte à toilette, et il n'était pas indifférent d'apprendre à se costumer avec goût et distinction, à une époque où la mode, plus changeante que de nos jours, était bien autrement impérieuse. *L'Estat de la cour* montre que les maîtres de danse étaient rétribués selon leur mérite, et ils n'en manquaient pas sans doute, du moins à en juger par le chiffre de leurs appointements. Le cardinal ne négligea rien, et prodigua l'argent pour que la richesse des ballets, l'attrait de la musique, des décorations et des costumes entretinssent chez le roi cet amour de la danse[178], qui fut, plus tard, déplacé, mais qui, dans sa jeunesse, à une époque encore rude, pouvait être considéré comme un moyen d'adoucir les mœurs, comme le plus vif stimulant d'une galanterie élégante et de bon goût. L'hiver, il ne se passait de semaine où le Louvre ne retentît du bruit des vingt-quatre violons, des chants et du jeu des acteurs, et où l'on ne vît ballets, machineries et mascarades. L'été, on transportait fêtes et ballets dans les châteaux voisins ou chez les particuliers, dont les frais, en ce cas, étaient souvent supportés par le cardinal lui-même. Les exercices à cheval, les tournois, la chasse à tir, à courre et à l'oiseau, l'escrime, le mail, la paume et le billard complétaient cette éducation physique dont le cardinal fut le directeur. C'est lui enfin qui organise les carrousels, qui fait venir d'Italie le meilleur professeur d'équitation[179]. Les chevaux, les oiseaux, les chiens, abondent dans les écuries; Vincennes est peuplé d'animaux, et Son Eminence, montant elle-même à cheval, se fait suivre de ses nièces et des plus agréables beautés de la cour, piquantes amazones, pour applaudir à l'adresse du jeune roi et quelquefois à son courageux sang-froid. Le gazetier de la cour ne manquait pas

de relever chacun des exploits du jeune élève ; nous ne citerons que ce passage, tiré de son numéro du 13 février 1655 :

Dès l'autre samedy le Roy
Alla chasser selon sa mode
A Vincenne, lieu fort commode,
Et son premier ministre avec.
Surtout il fit voler l'oiseau,
Ébat qui lui sembla si beau,
Que cette chasse entre les chasses
S'est fort acquis ses bonnes graces.
Les nièces de Son Éminence
Et les mignonnes de la cour,
Parurent si lestes ce jour,
Qu'aux yeux même des moins profanes
Elles passaient pour des Dianes.

On a reproché au cardinal d'avoir laissé le roi dans un véritable dénûment[180], au point qu'il renonçait à visiter les postes de ses soldats, faute de quelques pistoles[181]. Je n'ai trouvé aucune preuve de ces assertions, derrière lesquelles se cache le mauvais vouloir de courtisans insatiables ou de laquais désappointés, qui levaient leurs mains d'indignation quand on ne les remplissait pas. Voltaire aussi nous apprend « que le roi demandait quelquefois de « l'argent à Fouquet, qui répondait : Sire, il n'y a rien dans les coffres de Vo- « tre Majesté; mais monsieur le cardinal vous en prêtera[182]. » Le roi avait-il des coffres, puisqu'il n'avait rien? Le cardinal aurait-il prêté, et sur quoi?

Ce qu'il y a de vrai dans ces erreurs, c'est qu'un jeune prince devait être tenu dans certaines limites de dépenses, pour l'empêcher de quitter certaine retenue de conduite. Mais aussitôt qu'il eut atteint l'âge où il pouvait, sans inconvénient, disposer des richesses d'un roi absolu, le cardinal lui forma une maison qui comptait, attachées de près ou de loin à son service, six mille personnes[183], et mit à sa disposition tout l'argent dont il pouvait avoir besoin, et sa fortune entière. Ce passage d'une lettre autographe du cardinal vaut plus qu'une simple assertion :

« Je vous envoie un billet par lequel je donne ordre à Colbert de payer à « Mouïn mille pistoles ou onze mille livres. Il trouvera cette somme, et de plus « grandes, si vous en avez besoin. Et il faut, une fois pour toutes, que vous « sachiez que, n'ayant rien qui ne soit à vous, vous pouvez disposer de ce que « j'ay, jusqu'au dernier sol ; et vous ne me sçauriez faire un plus grand plai- « sir, tout mon bonheur consistant à vous plaire, pour me conserver l'honneur « de votre bienveillance[184]. »

Non-seulement le premier ministre ne lui refusait pas les moyens de tenir noblement son rang élevé, mais il lui enseignait que la magnificence est une prérogative et aussi une obligation de la royauté. Soixante ans du règne le plus

fastueux ont assez prouvé que Louis XIV avait retenu la leçon[185]. Le cardinal lui écrit, avant son départ pour les Pyrénées :

« Je crois que vous avez résolu avec Colbert ce qu'il faudra faire pour les « préparatifs, lesquels il faut qui soient magnifiques : car vous sçavez ma « maxime de despenser libéralement quand il le faut, non-seulement pour « soustenir les affaires de l'Estat, mais pour faire avec esclat ce qui regarde la « grandeur de vostre personne. Vous ne vous estes pas mal trouvé de la « manière dont j'en ay usé dans la guerre ; et si, dans ce rencontre de vostre « voyage, il faut, pour le faire avec luxe, vendre tout ce que j'ay, Colbert ne « hésitera pas[186]. »

Qu'on ne regarde pas comme une formule banale cette offre de sa propre fortune, pour subvenir momentanément aux dépenses urgentes. L'administration financière de cette époque, comme on le voit pour peu qu'on l'étudie, vivait d'expédients, et eut plus d'une fois recours à des ressources moins puissantes, dans des moments plus graves[187].

Il entrait dans le plan du cardinal, aimant lui-même la bâtisse[188], de donner au jeune roi l'exemple des grandes constructions. Destinées à la demeure royale, elles inspirent, par leurs masses solides et leurs effets imposants, un respect dont la couronne a toujours besoin. Son palais de la rue de Richelieu ne lui suffisait plus pour prêcher d'exemple ; il fit comprendre au jeune roi la nécessité d'achever le Louvre, en même temps qu'il voulut lui donner le goût des plaisirs de la campagne, en disposant pour lui la résidence de Vincennes.

Nous avons fait ailleurs l'histoire du Louvre et de cet achèvement encore problématique, sorte d'énigme que tour à tour essayent de résoudre les générations. Mazarin l'avait décidé, c'est-à-dire qu'il fit facilement accepter à Louis XIV les raisons politiques de cette dépense, mettant en avant la dignité du roi, moins bien logé au milieu de Paris que ses courtisans, plus petitement établi dans sa capitale que pas un des princes italiens qui lui rendaient visite, sans oublier le devoir d'un roi de protéger les artistes et de favoriser leurs progrès en donnant essort à leur génie. Loret, toujours bien informé, annonce ce beau projet dans sa gazette burlesque du 5 juillet 1659 :

Par ordre de Son Éminence
On va, dit-on, en diligence
(Et tel dessein sent bien la paix),
Continuer mieux que jamais,
Par une belle Architecture
Du Louvre la grande structure ;
Et c'est à présent tout de bon,
Que le sage sieur Ratabon,
Comme ayant la surintendance
Des Bâtiments Royaux de France,
Va de bon cœur s'employer là ;
Et je jurerais de cela.

La transformation du château fort de Vincennes en une habitation royale des champs et de plaisance est une entreprise qui pourrait passer inaperçue, si on se contentait d'examiner ce qui reste des bâtiments et de leur décoration; mais elle prend une tout autre importance, si on y rattache la première idée de la construction de Versailles et le premier essai du roi, pour trouver hors de Paris une liberté de plaisir que lui refusait la capitale.

Lorsqu'il s'agissait, à cette époque, de construire un vaste palais, le choix d'un architecte flottait entre trois noms : François Mansart, le Muet, ou Levau. Colbert, en les proposant au cardinal [189], le laissa décider, et nous pourrions, non pas excuser, mais expliquer son choix par ses goûts d'innovation ; il donna les travaux au plus jeune des trois artistes. Dès 1654, Levau avait fait accepter ses plans. L'artiste s'était conformé aux désirs du cardinal de conserver tout l'appareil des fortifications, et d'enfermer le nouveau palais et ses dépendances au nord, entre les deux grosses tours qui défendaient la porte d'entrée ; au sud, entre le vieux donjon et la sainte chapelle. Les constructions s'élevèrent, et le cardinal, n'ayant plus Romanelli à sa disposition, eut à chercher parmi les peintres de talent celui qui décorerait les appartements. Il prouva la sûreté de son goût en choisissant Philippe de Champaigne, et en rétribuant libéralement les élèves et les ouvriers dont cet artiste un peu lent s'entourait, pour mener rapidement à bien cette série de peintures [190]. De précieuses tapisseries, étendues sur les murs, complétèrent la décoration [191].

Les fossés du château fort se peuplèrent d'animaux sauvages, lions, tigres, ours, etc., et on éleva derrière le donjon de vastes dépendances pour établir les écuries et les étables destinées à abriter les meilleurs chevaux et les plus belles espèces de vaches, de moutons et de volailles de toutes sortes. Il y avait encore, dans ces grandes dépenses, un côté utile, que le cardinal faisait ressortir aux yeux du jeune roi. Charger un maréchal de France d'envoyer les plus belles vaches de Flandre, un archevêque de Bourges de diriger sur Vincennes les plus beaux moutons de l'Auvergne, s'enquérir partout des meilleurs modes d'éducation des bestiaux, ce n'était pas trop sans doute alors pour un plaisir de roi ; mais, comme on le pensera aujourd'hui, c'étaient des dépenses bien placées, car l'agriculture n'était pas gâtée en fait d'encouragements et de coûteuses innovations [192].

Au dehors, la forêt fut percée selon les besoins de la chasse, et à l'entour du château on la transforma en jardins [193]. Il ne faut pas s'attendre à trouver ici les magnificences de Vaux ou de Versailles, Lenôtre n'avait pas encore manifesté ses talents, on ne faisait que préparer le terrain où ils devaient se développer. Un simple jardinier fut chargé par Colbert de disposer les parterres ; il dessina les compartiments et les remplit de fleurs, sans penser à exclure les œillets qui sentaient cependant l'épigramme, car ils avaient été la

consolation du grand Condé dans son donjon [194], et le sujet choisi par mademoiselle de Scudéry dans ces vers :

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Cultivait d'une main qui gagna des batailles :
Souviens-toi qu'Apollon a bâti des murailles,
Et ne t'étonne pas que Mars soit jardinier.

Le jeune roi avait une inclination naturelle pour tous les exercices du corps et tous les jeux d'adresse; il acceptait avec plaisir les démonstrations scientifiques, les visites des collections, l'examen des bâtiments et des travaux des artistes; mais il n'en était pas de même lorsqu'il s'agissait de s'appliquer aux affaires : là il se montrait rebelle et insouciant.

C'est encore un de ces endroits où les historiens se sont fourvoyés; à les entendre, le cardinal Mazarin, pour prolonger son pouvoir, aurait distrait le roi des affaires, les lui aurait cachées; mais, à n'en juger que sur les documents authentiques, on voit que Louis XIV fut initié de bonne heure à tous les secrets d'Etat, aux négociations les plus importantes, que souvent même le cardinal lui communique des particularités qu'il cache ou qu'il lui conseille de cacher aux autres ministres, qu'il ne manque aucune occasion de l'intéresser à la marche du gouvernement, qu'il le réprimande vertement, lorsque, par caprice ou par l'entraînement des plaisirs, son absence se fait remarquer au conseil [195], et qu'en désespoir de cause, il remue dans le cœur du monarque la fibre la plus sensible, le ressort le plus puissant, le seul qui triomphe de son indolence, l'amour-propre, l'ambition de la gloire et les grandes pensées du devoir. Une lettre du cardinal, écrite d'Amboise le 2 juillet 1659, doit prendre place ici :

« Je continue d'estre fort satisfait du contenu de vos lettres et de la fermeté « que vous tesmoignez pour exécuter la résolution que vous avez prise de « vouloir vous appliquer aux affaires. Si vous arriviez à y prendre plaisir, je « vous déclare sans exagération et sans flatterie que vous ferez plus de progrès « et profitterez plus en un mois que un autre ne feroit en six. Le bon Dieu « vous a donné libéralement tout ce qui vous est nécessaire pour estre un des « plus grands princes du monde, et vous ne pourriez avec justice vous plain- « dre que de vous-mesme si vous ne le deveniez. Enfin j'ay remarqué, comme « je vous ay dit plusieurs fois, que quand vous prenez plaisir à quelque chose « et vous appliquez à la bien faire, quoique très difficile, vous en venez à bout « mieux que personne. Je sçais bien que vous ne m'accuserez pas jamais de « flatteur, et que si j'avois prétendu à l'honneur de vostre bienveillance par « ce moyen, j'aurois fort mal pris mes mesures; insi c'est une vérité conneue « d'un chacun, quand je vous dis que c'est à tirer et à toutes sortes de choses, « soit à faire les exercices de cheval, soit à entendre ceux de la guerre, soit à « jouer au maille, au billard, à la paume, soit à d'autres choses de ceste na-

« ture, qui sont très difficiles, vous faites voir à l'instant que vous avez plus « d'adresse et d'esprit que pas un : c'est pourquoy je vous responds de nou- « veau qu'il vous arrivera de mesme dans les grandes choses quand vous vou- « drez; et puisque je vois que vous le voulez, je me réjouis à l'advance de la « réputation et de la gloire que vous acquerrez. »

Tant de moyens de succès, tant de soins, ont-ils jamais été donnés à l'éducation d'un prince, et ne devaient-ils pas rendre le jeune roi digne du trône qui l'attendait? Si la guerre, les temps agités de la Fronde, les déplacements obligés, n'ont pas permis à cette éducation de s'achever régulièrement; ces troubles, ces traverses elles-mêmes avaient leur enseignement qui n'était pas sans utilité. La connaissance des hommes ne s'acquiert que dans leur commerce, il n'y a pas d'école de politique qui vaille l'étude d'une intrigue et de son dénoûment. Le cardinal, on le sait, n'avait que le choix dans toutes celles qui s'ourdissaient autour de lui, et il les donna toutes en exemples à son élève.

Après les grands troubles de la Fronde, le roi continua à développer ses rares facultés, et son ministre ne cessa de l'entretenir dans l'idée que bientôt il aurait à tenir les rênes de l'État, et qu'il devait, à l'avance, s'exercer à le diriger. Il lui écrit : Du Château-Neuf, le 1er juillet 1659.

« Au surplus, je n'ay rien à répliquer à vostre lettre, si ce n'est que tout ce qu'il « vous plaist de me mander sur les affaires est fort bien, et vous ne me surprenez « pas : car, ainsy que j'ay eu l'honneur de vous protester plusieurs fois, vous « ferez toujours toutes choses mieux que les autres, quand il vous plaira de « vous y appliquer, et trouver bon que toutes vos passions cèdent à celle « que vous devez avoir d'estre un roy aussi sagge et capable de gouverner vostre « royaume que vous estes grand et déjà très glorieux, puisque ceux qui ont « jalousie de vostre puissance vous redoutent et font des advances pour avoir « vostre amitié, et les autres recherchent votre protection et les assurances « pour en recevoir des effects. »

La reconnaissance que Louis XIV conserva au cardinal pendant sa vie, ses regrets après sa mort, sa soumission, la confiance entière qu'il lui accorda tant qu'il tint le timon du gouvernement, et ensuite cette expérience, cette habitude du pouvoir, qu'il développa subitement dès le lendemain de la mort de son premier ministre, tant de docilité hier, tant d'autorité aujourd'hui, sont-ils le fait du hasard? Des historiens l'ont cru plutôt que d'y voir le résultat de la patiente initiation du jeune prince dans toutes les affaires ardues qui, depuis 1649 jusqu'en 1661, furent exposées et discutées devant lui, de la communication confiante qui lui fut faite de toutes les lettres et propositions des chefs de la révolte, des négociations des ambassadeurs, des intrigues des partis, le résultat, en un mot, de ce grave enseignement de l'exercice du pouvoir royal, donné à un jeune prince au milieu de l'agitation de la Fronde et des vicissitudes de la guerre.

Ainsi s'explique naturellement, ainsi se démontre par les faits, cette éducation politique de Louis XIV, éducation si complète, qu'elle n'est pas l'un des moindres titres de gloire de l'homme d'État tant calomnié, du ministre habile qui prit soin de se donner pour successeur un roi puissant et éclairé. On n'a pas assez remarqué que le ministre mourant a pu conseiller à son élève de gouverner lui-même et de n'avoir plus de premier ministre; certes, il fallait être bien sûr de l'éducation du jeune prince pour oser proposer un mode de gouvernement qui n'avait pas d'exemple depuis l'établissement régulier de la monarchie, et auquel la France dut son grand siècle. Mais Mazarin avait cette confiance qu'il avait déjà manifestée. Un jour, nous dit l'abbé de Choisy, le maréchal de Grammont le flattait d'une puissance éternelle, fondée sur l'incapacité du roi. « Ah! monsou le maréchal, lui répondit-il, vous ne le connais-« sez pas; il y a en lui de l'étoffe de quoi faire quatre rois et un honnête « homme. »

Pour donner à la description du palais Mazarin une suite et de l'ensemble, j'ai dû intervertir l'ordre chronologique des événements : rétablissons-le dans un rapide aperçu. Le capitaine Mazarin, agent du pape, arrive en France (1628) sous le règne de Louis XIII et le ministère de Richelieu [196], il se distingue dans les négociations diplomatiques; il est fait cardinal [197] et succède au premier ministre, dont il maintient la politique [198] pendant la minorité de Louis XIV. La paix de Westphalie (1648) est son ouvrage; le traité de Munster donna l'Alsace à la France et servit de base à tous les traités. Il fait construire son palais par le grand Mansart après avoir essuyé les refus du Bernin (1644), il rend publiques ses collections (1648), et il encourage les lettres et les arts tant à Paris, au moyen de nombreuses pensions qu'il distribue avec intelligence, qu'à Rome, où il a la grande pensée de former une école de peinture, de sculpture et d'architecture (1655), dans laquelle les jeunes artistes français iront puiser à la véritable source les sages principes et les féconds enseignements [199].

En même temps il lutte, au milieu de l'épuisement financier, contre l'esprit d'anarchie et l'envahissement des grands pouvoirs féodaux et parlementaires; mais au sortir de l'état de violente compression où se trouvaient Paris et la France à la mort de Richelieu, la douceur de son caractère [200] est impuissante contre le soulèvement des passions politiques et le besoin d'une liberté qui va jusqu'à la licence. Une explosion était nécessaire, elle a lieu [201], et il en est la victime. Quand Mazarin eut inutilement résisté à tout et à tous [202], aux parlements avec l'autorité royale [203], aux émeutes avec son courage et quelques partisans, aux brutalités même de M. le Prince [204] par sa patience, il usa de la seule arme qui lui restait contre tant d'effervescence, il céda. En présence de toute la cour, il prit congé de la reine : « Puisque tout le monde conjurait « sa reine, lui dit-il, même M. le duc d'Orléans, il ne croyait plus pou-

« voir servir utilement Sa Majesté, et la suppliait de lui permettre de se « retirer : en quelque lieu qu'il allât, il n'oublierait jamais les obligations qu'il « avait à la France [205]. »

Dans la soirée du 6 février 1651 [206], avec le costume d'un cavalier en voyage, accompagné seulement du comte de Broglie, il sortit à pied du palais Mazarin, suivit la rue de Richelieu, et trouva à la porte de la ville trois cents cavaliers qui l'accompagnèrent jusqu'au Havre. Après avoir délivré les princes, il fut abandonné du plus grand nombre de ses gentilshommes qui avaient perdu confiance en sa fortune, et il se dirigea presque seul sur Péronne, où le maréchal d'Hocquincourt lui amena ses nièces [207]. De là, il poussa jusqu'à Brühl, château construit sur les bords du Rhin, près de Cologne. Quand il fut loin et bien à bas, lorsque le lion n'eut plus ni dents, ni ongles, le Parlement s'anima contre lui d'un violent courage, sa tête fut mise à prix et ses biens vendus à l'encan; cette bibliothèque précieuse, réunie par Naudé, la plus innocente sinon la plus glorieuse de ses acquisitions, fut spécialement affectée à la rançon de la tête infâme du ministre qu'on ne craignait plus et qu'on ordonnait de ramener mort ou vif. Si sauvage et si stupide que fût un pareil arrêt, Mazarin s'y attendait, il connaissait son monde; mais il comptait sur le roi et sur la reine mère, il fut sensible à leur abandon; ses paroles à cette occasion étaient remplies de noblesse : « Le roi et la reine, écrit-il, m'ont « déclaré un traître, un insuffisant et l'ennemi du repos de la chrétienté après « les avoir servis avec tant de fidélité, sans aucun intérêt et tant de grands « succès [208]. » Il ne savait pas que le roi, en signant, s'était récrié sur le procédé injuste ou au moins insolite, « d'exposer en proie la vie d'un cardinal; » c'était alors le seul effort dont Louis XIV fût capable en faveur de son ancien ministre.

La mise aux enchères de quelques volumes semble devoir passer inaperçue au milieu de l'agitation générale; on serait disposé à croire que la bibliothèque du cardinal avait encore moins de partisans que lui-même, on se tromperait. Cette brutale décision ne fut prise par le Parlement qu'après plusieurs ajournements et une longue discussion. Elle souleva une réprobation générale, on eût dit la fille innocente d'un grand coupable, enveloppée dans la condamnation de son père; de tous côtés s'offrirent des âmes charitables pour la recueillir. C'est Tubeuf qui fait saisir le palais tout entier pour garantie du prix de sa maison; c'est le trésorier de Moulins, M. Violette, qui en offre 45,000 livres. Mais rien ne servit, elle fut mise sur table aux cris perçants des vendeurs, « et tout Paris y alla comme à la procession, » ainsi que l'écrivait Guy Patin à son ami Spon, en oubliant cette fois les passions du frondeur. On n'en vendit toutefois qu'une faible partie, et l'on s'arrêta. Plusieurs raisons contribuèrent à suspendre la vente, d'abord les plaintes qui s'élevèrent de tous côtés sur l'ineptie des officiers publics chargés de ce soin, ensuite on vit que le résultat financier

serait bien faible, enfin, acheteurs et vendeurs furent un peu intimidés quand le roi, par une lettre de cachet, eut ordonné à Fouquet, son procureur général, de s'opposer à la vente de cette bibliothèque, dont le cardinal lui avait fait donation [209].

Mazarin ne s'endormit pas dans sa retraite; au moyen de ses relations avec les chefs de partis et de sa correspondance intime avec Anne d'Autriche [210], il dirigea les affaires et domina la régente d'une manière plus absolue que s'il eût été encore près d'elle au Palais-Royal. Ses combinaisons étaient puissantes de toute son habileté, sans être affaiblies par son impopularité: elles tendaient toutes à faire cesser son exil; mais il ne voulut pas l'abréger d'un jour, au prix d'une concession de l'autorité royale [211], ou d'un rapprochement avec l'Espagnol. Désirant n'en être redevable qu'à soi, il sacrifia tout ce qu'il possédait, et leva dix mille hommes de troupes, dont il donna le commandement au vicomte de Turenne, aux comtes de Broglie et de Navailles, aux maréchaux d'Hocquincourt et de la Ferté-Senneterre. Par leur renom militaire, autant que par la popularité dont ils jouissaient dans les camps où ils arboraient ses couleurs [212], ils relevèrent si bien sa cause, que les plus grands partis de France recherchaient la main des nièces de l'exilé, de celui dont le Parlement mettait la tête à prix et les biens en vente. On vit un duc de Mercœur épouser l'une à Brühl, un duc de Bouillon rechercher l'autre au milieu des camps.

Il rentra donc en France plus puissant qu'à son départ [213], et, comme le roi l'annonçait par son ordre exprès, pour ramener la paix avec lui. Son parti fut suivi par les hommes les plus honorables du Parlement de Paris, par les caractères les plus austères de la noblesse de France. Mathieu Molé quitta son siége pour lui porter le secours de sa grande autorité et l'appui d'une influence populaire, qu'il devait à la conduite la plus noble, aux vertus les plus énergiques [214]. Le duc de Montausier, esclave des principes de la morale et d'une politique qui ne savait pas retrancher de ses obligations l'obéissance au roi, entraîna l'hôtel de Rambouillet, en allant combattre en Alsace pour la cour et son ministre [215]. L'armée mazarine, ainsi que l'appelait le prince de Condé, n'attendit pas longtemps la victoire. Le Parlement eut bientôt offensé le clergé, l'Hôtel de Ville irrita la noblesse; les Princes firent payer cher à tous les deux l'union séditieuse qu'ils avaient consentie, et quand le peuple, fatigué d'une guerre sans résultat et d'une famine sans compensation, trouva plus commode et tout aussi glorieux d'obéir à un prince, fût-ce même au plus légitime, ou à un maréchal de France, fût-ce même à Turenne, qu'au plus populaire des héros de la municipalité, le cardinal rentra dans Paris [216] et fut accueilli comme un triomphateur, car il venait délivrer la capitale de bavardages inutiles, de vanités impuissantes, il ramenait l'unité en France, la prépondérance au dehors, le pouvoir dans la main royale et l'ordre dans les finances.

Nous Jurons et promettons sur les saintes euangiles de garder Inuiolablement la parolle que nous nous sommes donnée les vns aux autres, de faire tout ce qui sera — necessaire pour l'execution de larrest du Parlement par lequel le Cardinal Mazarin a esté declaré — perturbateur du repos public, empescher la violence qui auoit esté preparée contre le Parlement et la ville de Paris, et faire generalement tout ce qui sera Jugé vtile par ledit Parlement pour le bien du seruice du Roy, en suitte de quoy nous nous obligeons de n'entendre a aucune proposition d'accomodement que le Cardinal Mazarin ne soit sorty du — Royaume pour n'y plus rentrer, et de nous rendre compte fidelement les vns aux autres de tout ce qui nous sera proposé de la part de la cour, et de n'accepter aucunes conditions que ~~du consentement~~

de l'authorité — et par l'auis du Parlement, n'ayans autre Intention par ce present escrit que de nous vnir pour le bien du seruice du Roy pour la seureté de la vie et des biens de ses suiets, et pour la deffense de la Justice laquelle a esté depuis long temps opprimée par la mauuaise conduitte dudit Cardinal Mazarin, sans que nous voulions pretendre autres auantages que de rendre ce seruice au Roy et a lestat, et conseruer les biens, honneurs, et charges et benefices qui nous pourroient estre ostees en hayne du secours que nous sommes —

(A placer en regard de la Page 40 a côté de ces mots:
Il y eut d'un côté un principe et un homme d'Etat. de l'autre des interets personnels et des brouillons.
voir la note 225)

presentement resolus de donner au public, Protestans de viure et mourir en lobeissance que doiuent de fidels suiets au Roy et a la Reyne regente.

J. Henry De Rocheffort De Raray

Charles de Lorraine — le mareschal de la mothe

Armand de Bourbon

Louis de la tremoille noirmontier; — Francois de vandosme

J. F. Paul de Gondy Coadiuteur de Paris.

Roberdelle mata

francois de lhospital

de montmorancy — Vitry

Laigue — Le cher de seuigné

F. Maurice de la tour dauvergne

Louis de Cossé

Pierre de Brissac — C. Venan

F. de la Rochefoucauld — Louis de Rochechouart

Marcillac

Maximilian Eschallart
le Boulaye

chevalier de fontagne chelandray

Louis Charles d'Albert

Henry de Taillefer Barrière

Gaymur Dupeyron L'Esuyer de Gressy

M. D'Argonges

Pour Monsieur le Conte de Carces Lieutenant du Roy en provence..
Pour Messieurs de la barben et le baron de bras et de la verdiere Bausset

Barrême

Charle de Lorraine

Pierre de Charlot

de Caumont Lauzun Cugnac d'Aubijoux

Rozan de Duras fort de Duras

françois de Lorraine

conte de Lislebonne

Charles de Fiennes

françois de Lorraine
conte de Rieux

Reneilulatour morsau bm gomrif

Edouard Valatoi

Charles Leon de Figghe

Zontrailles Lastarac

Ce serait sortir des limites de ce travail que d'apprécier l'influence des désordres politiques sur les mœurs, la littérature et les arts : un champ garde longtemps l'empreinte des ravages d'une eau qui a rompu ses digues, ainsi la société française porta les traces de ce débordement des passions mauvaises[217]. On a épuisé sur la Fronde toutes les qualifications humiliantes, on l'a appelée une mascarade, une comédie; ses partisans eux-mêmes ne la prenaient pas plus au sérieux en acceptant son nom[218] ou en la comparant à une partie de chasse, comme le fait le coadjuteur[219], à une partie de cartes, comme le disait un chef de parti, ou encore au jeu de barres, comme l'écrit Bussy-Rabutin[220].

Jamais, à aucune époque, la France n'avait donné à tous les yeux un spectacle plus complet des défauts comme des qualités les plus brillantes du caractère national; d'une part, l'inconstance, la légèreté, l'esprit d'aventure et de galanterie; de l'autre, le courage et le dévouement. Si la Fronde, à sa surface, n'offre rien de sérieux, on ne trouve, en l'examinant plus à fond, que les mobiles les plus bas, l'amour-propre, une galanterie immorale[221], l'âpreté au gain, aux emplois, aux dignités, une absence complète de patriotisme, un oubli général des grands principes de la politique. Le cardinal Mazarin écrivait alors sur ses tablettes cette amère réflexion : « C'est un grand malheur « qu'il suffise, pour placer la France au plus haut degré de prospérité, que les « Français soient dévoués à la France, et qu'on ne puisse l'obtenir[222]. » Après tout, pourquoi s'armer de colère et d'indignation? le sourire ne suffit-il pas? et l'esprit de légèreté, qui avait mis tous ces mauvais sentiments, tous ces vices à la mode, ne doit-il pas leur servir d'excuse? Jamais revirement d'opinion ne fut si prompt ni si complet que celui qui s'opéra en l'an 1653. Après trois ans de guerre civile et d'un bouleversement général qui semblaient dépendre de la présence ou de la retraite d'un seul homme[223], cet homme reparaît. Il sortit de la France parce qu'il était trop puissant, il rentra en maître absolu[224], et tout se courba devant lui, tant on était convaincu de l'insuffisance des parlements et de la force de l'autorité royale. C'est que le cardinal Mazarin était de son temps et connaissait la France, tandis que les partis ne s'alimentaient que des souvenirs d'une féodalité dont on ne voulait plus, ou de velléités libérales dont on ne voulait pas encore. Il y eut, d'un côté, un principe et un homme d'État, de l'autre, des intérêts personnels et des brouillons[225]. C'était une question de temps, il eut facilement raison de tous, et à dater de 1653 les huit premières années du siècle de Louis XIV, qui préparèrent les autres, auraient droit de porter le nom de Mazarin.

Toutefois, ce grand spoliateur, ce ministre, objet d'innombrables calomnies, rentrait à Paris, « réduit à une véritable nécessité, » ainsi que l'affirme un contemporain qui savait le fond des choses[226]. Ne retrouvant de son palais que les quatre murs, son premier soin fut de racheter, pièce par pièce, tout ce qui avait été vendu. On vint au-devant de ses désirs[227]. Meubles, livres, statues, tableaux, tapisseries, presque tout lui fut rapporté ; car, on le conçoit facilement, dans ces

temps de prompts revirements, personne n'avait acheté sans une arrière-pensée de restitution ; on comptait bien n'y rien perdre en argent, on espérait se dédommager de la chance courue en s'en faisant un titre à la reconnaissance de l'émigré. C'est ainsi que la bibliothèque recouvra ses rares éditions et ses manuscrits si précieux, dont, cette fois, il fit dresser un catalogue exact; c'est ainsi que les murs se couvrirent des admirables et si coûteuses tapisseries; les anciens tableaux rentrèrent dans les appartements, escortés des nouvelles acquisitions; et les statues, après avoir été restaurées, reprirent leur place quand on eut retrouvé les artistes capables de compléter les fresques[228]. Rentré dans ses précieuses collections, dans son palais, au milieu de son luxe, le cardinal n'eut plus qu'un goût, celui d'augmenter sa fortune privée, et de pousser sa famille aux plus hauts rangs. Autant il avait été réservé et scrupuleux dans la jouissance des faveurs avant son exil[229], autant il mit de hardiesse et d'autorité à les accaparer depuis son retour. Toutefois, les deniers de l'État restèrent, à ses yeux, une chose sacrée, les produits de l'impôt ne furent jamais détournés de leur emploi naturel, légal et juste ; mais, de ce que la France lui devait sa prospérité, il conclut qu'il avait droit de prélever sur elle une dîme équivalente à ses services, à ses travaux, à ses souffrances ; et chaque fois qu'une riche abbaye venait à vaquer, qu'un gouvernement productif pouvait être donné, il se demanda qui l'avait le mieux mérité de lui ou du courtisan qui les sollicitait, il comparait les services, et gardait l'abbaye et le gouvernement. Avait-il tort[230] ? Il faut le croire : car l'histoire lui a déjà fait cruellement expier les vingt-cinq millions qui devaient rehausser l'éclat du nom de Mazarin[231].

Examinons cependant l'origine de cette fortune, qui ne dépasse pas celle de plusieurs de nos banquiers ; cherchons sans préventions la source de ces revenus, qu'on peut à peine appeler immenses. On trouve, dans les papiers de Colbert, la preuve que cet homme intègre a été l'auteur de cette fortune, commencée et accrue par ses conseils et ses négociations ; et si j'ajoute qu'en faisant ainsi prospérer les finances du cardinal, il agissait de même pour la sienne, je ne croirai lui faire tort aux yeux de personne, en même temps que je réduirai à sa juste valeur ce qu'ont dit de la rapacité du cardinal les mémoires de quelques courtisans insatiables.

Il faudrait, avant tout, se faire une idée exacte de l'état financier de la France au sortir de la guerre civile et pendant les six années qui ont précédé la paix générale. La correspondance du cardinal et de Colbert fait mieux voir que tout autre document le désordre, les expédients de cette situation tout à fait exceptionnelle et provisoire. Le cardinal avait concentré entre ses mains tous les services, parce qu'il les dirigeait tous, et la fortune publique se confondait avec la sienne. Il parle, dans les lettres qu'il adresse à son intendant, de ses propres finances, mais aussi de celles de l'État, du payement des forti-

fications, de la solde des troupes et de l'expédition des galères; ailleurs, il écrit à Colbert (19 juillet 1653) : « ...... Cependant la vérité est que ce soir, « après ce payement faict, il n'y aura plus un sol à la cour, non-seulement « pour donner à l'armée, mais même pour subsister; c'est pourquoy je vous « prie, sans perdre un moment de temps, de presser messieurs les surinten- « dants de nous envoyer un prompt secours au moins de cent mille francs; et « s'ils veulent mes pierreries pour avoir plus de facilité de trouver cette « somme sur-le-champ, vous les leur donnerez. »

Colbert lui envoie l'argent qu'il demande, et lui écrit : « Il est bien néces- « saire que Votre Excellence fasse payer les pourvoyeurs, fruitiers et boulan- « gers de sa maison, pour profiter de la plus-value des espèces. »

Le cardinal donne ses ordres d'après ces renseignements, puis il demande « des devises, des estendards pour son régiment, dix mille piques, mille pisto- « lets, des mousquets et vingt milliers de plomb, » ici on voit le ministre de la guerre; « des montres et des tabatières pour cadeaux, » là c'est le ministre des affaires étrangères; des traites et des billets, c'est le ministre des finances. On ne sait pas souvent s'il s'agit de ses chausses et de ses propres souliers ou de ceux de l'armée : c'est une simarre doublée de martre, puis des équipements militaires, puis « une robe de chambre pour Son Eminence, couleur de tanné d'un costé, et l'autre peluche couleur d'aire. » Les tableaux du Corrége passent avec les galères du roi, les dentelles de ses nièces s'accrochent aux opérations d'un siége (1653).

Cette confusion avait son excuse dans les circonstances : ce qui n'en a trouvé aucune, aux yeux de la postérité, c'est la vente des charges publiques [232], usage reçu qui s'était continué et n'a que très-peu contribué à la fortune du cardinal. Ce procédé fiscal avait ses approbateurs, puisque Colbert écrit à Mazarin, le 10 mai 1653 : « Une personne de condition, frère d'un maistre « des requestes, m'est venu donner advis qu'un des aulmôniers du roy étoit « malade à n'en point relever, et que sy Votre Eminence vouloit se servir du « prix de cette charge pour les présentes affaires de l'Estat, qu'il en donneroit « ce qu'elle arbitreroit. »

C'est une insinuation; quant aux scrupules, voici le cas qu'on en faisait : Colbert demande la charge de capitaine de la voillière des Tuilleries dont on offre 20,000 livres. « Sy Votre Eminence avoit la bonté de m'en gratiffier, « elle m'obligeroit infiniment; et mesme, si elle désiroit que j'en donnasse « quelque chose, ses volontés seroient exécutées [233]. »

Avec de grands appointements, de nombreux bénéfices qui revenaient à juste titre au cardinal ministre, si l'on apprécie ses services; avec Colbert, profitant du change et du cours des espèces, administrant avec zèle et habileté, cette fortune s'accrut rapidement; mais, je le répète, Colbert dirigeait tout, Mazarin laissait aller les choses. Nous voyons dans une lettre qu'il écrit à son intendant, le

16 octobre 1653, l'aveu de son incapacité et l'honorable excuse qu'il donne du désordre dont il est cause :

« Il est bon que vous sachiez, une fois pour toutes, en m'obligeant à ap-
« pliquer à mes affaires comme je fais à présent, car j'ay cinquante ans, j'ay
« eu plus des nécessités que je n'en ay à ceste heure, et il n'a jamais esté en
« mon pouvoir de faire aucun effort pour les mestre en bon estat. Il faut que
« vous me supléyez en ce manque et que vous ne prétendiez pas d'exiger de
« moy certains soins qu'il ne m'est pas possible de donner à mes intérests
« particuliers, que je suis en possession depuis longtemps (et par mon naturel
« et par habitude) d'oublier pour les affaires publiques [234]. »

En 1654 (7 juillet) Colbert écrit : « Je n'ose rien dire à Votre Eminence de
« ses affaires. Aux mois de juillet, septembre et octobre 1651, elles n'estoient
« pas si mauvaises qu'elles sont, et je n'ay rien à recevoir de plus de six mois
« d'icy et beaucoup et incessamment à dépenser ; l'ordinaire de sa maison
« mesme a esté diverti et je ne puis venir à bout de le faire réassigner ; voicy
« le troisième mois qu'il est deubt, je me taste moy-mesme souvent pour con-
« noistre sy cela vient de ma faute, mais je ne trouve rien à me reprocher au-
« tant que mon industrie se peut estendre. »

Le cardinal met en marge : « Je crois ce que vous me dites, et je vois fort
« bien que je gâte plus en un jour que vous ne scauriez accomoder et mesna-
« ger en deux ans ; mais c'est impossible de me refaire, et comme tout cela
« vient d'un principe si glorieux comme est de servir le roy, je réputeray à
« malheur si je ne continuois à avoir ce zèle [235]. »

Ces nobles sentiments sont devenus de nos jours des règles banales de conduite, c'étaient alors des exceptions louables. Il était admis que les charges publiques enrichissaient leurs titulaires, et les exemples ne manquent pas avant la minorité de Louis XIV, pendant le ministère de Mazarin et après, pour établir que tous ceux qui sont entrés dans de grands emplois en sont sortis avec de grandes fortunes.

Le petit évêque de Luçon écrivait, en 1609, à madame de Bourges : « Nous
« sommes tous gueux dans ce pays, moi tout le premier; mais il faut y porter
« remède, si l'on peut; je n'ai aucun lieu où je puisse faire du feu à cause de
« la fumée. Mon évêché est le plus crotté de France. » Il n'avait encore ni petit Luxembourg, ni Palais-Cardinal, et dans l'occasion il faisait vendre ses tapisseries pour s'entretenir convenablement. « C'est grande pitié que pauvre
« noblesse, écrit-il encore à madame de Bourges, je vous rends mille grâces de
« la peine que vous avez eue de vendre ma tapisserie, par là vous connaissez la
« misère d'un pauvre moine réduit à la vente de ses meubles. »

Ce pauvre noble laissait, en 1642, un million et demi à son roi, un palais qui surpassait en magnificence les palais royaux, et il dotait toute sa famille de legs non moins considérables ; mais, Richelieu avait rendu de grands ser-

vices à son pays, et sa réputation avait triomphé des criailleries de l'envie. Louvois [236], de même que Letellier, son pere, amassa de grands biens, Colbert divisa entre ses neuf enfants une fortune qui ne saurait être évaluée à moins de dix millions, et le marquis de Seignelay, ministre de la marine, un prodigue, avait encore à sa mort en 1690, dix-sept millions. Peut-on comparer des temps si différents et aux services rendus par le cardinal Mazarin, des services d'un ordre tellement subalterne.

Les déprédations de Fouquet [237], dans son procès rendu célèbre par les regrets de ses nombreuses créatures [238], ont plus contribué que toute autre cause à exagérer les torts du cardinal [239]. On n'a pas considéré qu'un surintendant qui n'avait rendu à son pays aucun service, qui volait pour satisfaire à d'immorales prodigalités, et qui mentait à son souverain pour voler impunément [240], n'avait pas le droit de mettre en parallèle la gestion la plus scandaleuse des finances de la France, gestion que le procureur général appelait un brigandage avec la fortune d'un ministre qui avait gouverné pendant vingt ans, agrandi la France, marié le roi et pacifié l'Europe, surtout quand cette fortune, selon les idées du temps, bien légitimement acquise, n'avait fait tort ni aux individus, ni au peuple, ni à l'État, et n'atteignait pas le chiffre des dépenses du seul château de Vaux [241].

Mais laissons de côté ces imputations, prises en dehors du vrai, qui dans l'histoire doit se régler d'après la manière de voir de chaque époque, et constatons seulement que cette fortune et la restauration de son palais [242], permirent au cardinal, dès l'hiver de 1655, de recevoir la famille royale, et de lui donner repas et concerts, en même temps qu'il logeait les jolies nièces qui lui restaient à placer. Le prince de Mantoue arrivait à Paris, le roi pensa qu'il devait lui faire une réception digne de son rang; aussi y eut-il le matin concert et repas au palais Mazarin, le soir bal et ballet au Louvre, et dès lors les deux habitations vont sur le même rang, quant à la magnificence et au luxe. Nous pourrions faire parler un témoin, car Loret, le gazetier fidèle, le poëte burlesque, avait assisté aux deux fêtes ; il était chargé d'en tenir le procès-verbal, il n'omet aucun détail, pas même les regrets excités par les traces « des fureurs barbares de messieurs du Parlement [243]. » Mais ses descriptions sont longues, il faut y renvoyer ainsi qu'au tableau qu'il trace de Paris « inondé de joye, » entraîné dans les plaisirs, les bals et les mascarades. Parmi les plus grands noms et les beautés les plus à la mode, il cite, on le pense bien, « les nièces de Son Eminence [244], » il n'y avait pas de fêtes sans leur présence. Il n'y eut bientôt plus de mariages sans elles.

Les fêtes n'empêchèrent point que ce palais ne redevînt un asile pour de nobles exilés, ou une hôtellerie splendidement hospitalière pour quelques grands personnages dont le cardinal avait eu à se louer à sa sortie de France [245]. C'était aussi une des curiosités que les étrangers s'empressaient de visiter

pendant leur séjour à Paris [246], ainsi qu'un vaste musée de l'industrie, des arts et des sciences, que les savants et les artistes consultaient avec fruit. Car nous ne saurions oublier, ni laisser passer inaperçu, le caractère de publicité libérale, tout particulier aux collections du cardinal, dans un temps où au Louvre il n'y avait de tableaux que dans les appartements particuliers de la reine mère et du roi, où le Luxembourg ne possédait que peu d'objets d'art, et où les abbés de Cluny n'avaient rien à montrer.

On ne comptait donc pas une seule collection publique à Paris, et les singulières distractions que se permettaient les plus nobles visiteurs, rendaient plus méritoires encore les facilités offertes chez lui par le cardinal. Chaque époque apporte des différences dans les mœurs, mais le respect pour certains principes semblerait devoir dominer leurs modifications passagères. Tout le dix-septième siècle a été enclin à la rapine : au jeu on trichait, dans les plus simples rencontres de la vie on prenait indûment à droite et à gauche, dans les charges et dans les finances de l'État on faisait des profits illicites, partout enfin on volait. Les exemples seraient faciles à donner, ils surabondent, et ces faits expliquent pourquoi l'idée de rendre publiques des collections d'objets précieux n'était venue à personne, les permissions de les montrer étaient même très-restreintes [247]. Un jour, le cardinal Barberini, le même qui plus tard vint demeurer au palais Mazarin, étant alors légat en France, durant le pontificat de son oncle, eut la curiosité de voir le cabinet du peintre du Moustier et du Moustier lui-même. On prend heure, il se présente, en entrant il répond de sa suite, précaution d'autant plus singulière, qu'il n'avait avec lui que les personnes de sa compagnie, et entre autres, monseigneur Pamphili, qui fut plus tard Innocent X. Après avoir tout visité on se retire, mais il manque à du Moustier un beau volume du Concile de Trente, et il se retrouva sous une soutane [248].

La reine Christine donnait, à ce qu'il semble, dans ce travers; étant à Paris, elle n'aurait pas cru connaître la capitale, si elle n'avait visité le palais Mazarin [249]. Elle s'y annonce, Colbert se met à sa disposition ; mais laissons-le parler, il rend compte au cardinal de cette visite royale, nous verrons après, le singulier avis confidentiel que l'intendant reçoit au sujet de *cette folle:* « La « reyne de Suède vit hier (11 septembre 1656) le palais de Votre Éminence, où « elle arriva à trois heures et en sortit entre cinq et six ; elle commença par « l'appartement bas, dont elle considéra fort les statues et les trouva fort « belles, elle vit l'escurie, qu'elle dit estre estroite. En suitte elle monta en « haut, s'arresta dans chacune chambre assez longtemps, en considéra tous « les tableaux et parla presque sur tous, et particulièrement sur la sainte « Catherine du Corrége, elle considéra fort la chambre du grand alcôve, « qu'elle trouva fort belle, elle vit ensuite la bibliothèque et voulut monter au « garde-meuble, où elle admira la Vénus du Corrége et celle du Titien. Elle

« parla pendant tout ce temps, beaucoup plus italien que françois. » Le cardinal écrit sur la marge de la lettre de Colbert : « Je ne vois pas par ce récit « que la Reyne aye veu mon appartement du Louvre, mais en cas qu'elle « demande à le voir, je vous prie de prendre garde que la folle n'entre pas « dans mes cabinets, car on pourroit prendre de mes petits tableaux. » Colbert répond le 15 septembre : « Elle n'a pas visité l'appartement du Louvre; sy « elle y avoit esté, j'aurois tasché d'empêcher le désordre, comme j'ai faict « avec assez de peine dans le palais de Votre Éminence, quoyque M. de la Bre- « têche, qui gardoit Sa Majesté, ay fait ce que je désirois de luy. »

La princesse royale et le roi de Danemark peuvent encore être cités parmi les visiteurs; ce dernier fit exécuter dans son pays quelques-unes des dispositions de cette belle habitation, et rendit publiques sa bibliothèque ainsi que ses autres collections. C'est ainsi que la France se plaçait déjà à la tête des nations et donnait des modèles aux pays étrangers [250].

Un soir, le palais Mazarin s'illumine de mille feux variés, pendant trois jours des fontaines de vin coulent à ses portes, de longues files de mendiants viennent recevoir des aumônes d'argent, de pain et de viandes. Qu'est-il donc arrivé? Un fait impatiemment attendu depuis longues années, la paix. Le cardinal l'a signée à la frontière d'Espagne, la France est heureuse, Paris est dans l'ivresse, et au milieu des magnificences de la ville et des libéralités de ses habitants, la demeure du ministre pacificateur est à bon droit la plus magnifique et la plus libérale [251].

Mais nous touchons au terme de cette carrière qui a fait à Mazarin une si grande place dans l'histoire : c'est à la frontière d'Espagne, après la conclusion de la paix et du mariage de Louis XIV, deux actes politiques, qui, pour la gloire d'un homme d'État, valent un grand historien [252], que le cardinal, usé par les affaires et l'activité dévorante d'une vie de luttes et d'intrigues, ressentit les premières atteintes du mal qui devait le mener au tombeau. Il avait droit de dire, en montrant à la reine ses jambes couvertes de plaies : « Voyez, « madame, ces jambes qui ont perdu le repos en le donnant à la France [253]. » Arrivé à Paris, il s'établit dans son palais [254], renonçant désormais à habiter le Louvre, où le roi, alors marié, n'était pas trop à l'aise. Comme ses souffrances lui rendaient toute marche pénible, il fit pratiquer dans sa galerie [255] une machine à contre-poids pour monter et descendre, s'évitant ainsi les fatigues de l'escalier. C'est le seul changement, la seule augmentation qu'on remarquât dans son palais.

En cet état de faiblesse, il ne put faire partie du grand cortége qui accompagna la reine Marie-Thérèse à son entrée dans sa bonne ville; il y envoya toute sa maison, qui sortit en bon ordre par la rue de Richelieu, sous la conduite de son intendant Colbert [256]. Le luxe qu'il déploya en cette circonstance répondait à la part glorieuse qu'il avait prise dans cet heureux événement, et la richesse de ses

carrosses, la beauté des harnachements de ses chevaux, étaient encore rehaussées par l'escorte brillante de nombreux gentilshommes, parmi lesquels on comptait les seigneurs les plus fiers et les plus élégants de la cour, un chevalier de Grammont, Rouville, Bellefonds, etc., etc. [257].

Le cardinal se fit porter à l'hôtel de Beauvais, rue Saint-Antoine, il s'y rencontra avec Anne d'Autriche, la reine d'Angleterre, Turenne et ce qu'il y avait de plus brillants courtisans [258]. Ses nièces l'avaient accompagné; Olympe et Marie de Mancini, la dame de Beauvais elle-même, durent saluer le royal époux de l'infante avec ce sentiment de souvenirs confus qu'on éprouve au sortir d'un rêve; en effet, la réalité commençait pour tout le monde, excepté peut-être pour une femme, dont le passé avait été si triste, qu'il lui était permis de rêver un meilleur avenir. La femme du cul-de-jatte Scarron [259] était confondue dans la foule des curieux, elle vit le roi sans être remarquée de lui, elle l'admira sans qu'il songeât à elle, et le lendemain elle écrivait à madame de Villarceaux : « Pendant dix heures je fus toute yeux. La reine dut « se coucher, hier au soir, assez contente du mari qu'elle a choisi. » La future madame de Maintenon se trahissait dans son admiration pour le futur grand roi, dont elle devait être contente à son tour.

A partir de ce jour l'état de la santé du cardinal empira. Les gazettes et la muse historique de Loret donnaient chaque semaine les bulletins de ses indispositions [260], mais en homme courageux le ministre n'abandonnait pas le timon des affaires [261], en homme de cour il conservait au milieu des souffrances un visage calme et impassible [262]. Il voulut même recevoir chez lui et fêter à sa manière la jeune reine. Les vingt-quatre violons, assistés de vingt chanteurs italiens, firent merveille devant la famille royale et toute la cour. Après un souper magnifique, il y eut spectacle, mais de ces divertissements le plus goûté fut la promenade dans les vastes appartements splendidement éclairés, et l'inspection des riches collections. On s'arrêta dans la bibliothèque, on admira les fresques, les tableaux, les tapisseries, les statues et les meubles [263].

Ce devait être la dernière fête de cette grande demeure; le cardinal ne put jouir de la paix dont il était l'auteur. Il comptait cependant sur ce retour de la tranquillité pour rétablir en France l'ordre dans tous les services, la prospérité dans toutes les industries [264]. En architecte habile, son premier soin avait été d'assurer le sol sur lequel il voulait construire; la paix conclue, rien ne l'ébranlait plus, il pouvait poser la première assise. Colbert reçut ses instructions, le roi eut l'honneur de les mettre en pratique [265].

Une solennelle consultation des neuf médecins les plus célèbres eut lieu, et Guenaud [266] se chargea d'annoncer à l'illustre malade sa mort prochaine. Il reçut ce terrible arrêt avec calme, et se disposa à quitter cette vie avec dignité, mais la nature fut plus forte que son courage. Dans ce palais somptueux, entouré d'un luxe qui avait été l'amusement de sa vie, et d'objets d'art

qui le charmaient encore, il ne put retenir le cours de ses regrets. Le comte de Brienne en fut témoin. « Je me promenais dans les appartements neufs de « son palais (on sait qu'il s'agit de la grande galerie qui longe la rue de « Richelieu et qui conduisait à sa bibliothèque), j'étais dans la petite galerie « où l'on voyait une tapisserie toute en laine qui représentait Scipion, exécu- « tée sur les dessins de Jules Romain [267]. Je l'entendis venir au bruit que fai- « saient ses pantoufles qu'il traînait comme un homme fort languissant et qui « sort d'une grande maladie. Je me cachai derrière la tapisserie et je l'enten- « dis qui disait : « Il faut quitter tout cela. » Il s'arrêtait à chaque pas, car il « était fort faible, et se tenant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et jetant les « yeux sur l'objet qui lui frappait la vue, il disait du profond du cœur : « Il « faut quitter tout cela. » M'ayant aperçu, il me dit d'un ton fort dolent : « Don- « nez-moi la main, je suis bien faible, je n'en puis plus, et cependant je suis « bien aise de me promener, et j'ai à faire dans ma bibliothèque. » Je lui pré- « sentai le bras, et il s'appuya dessus. « Voyez-vous, mon ami, ce beau tableau « du Corrége et encore cette Vénus du Titien et cet incomparable déluge d'An- « toine Carrache, ah ! mon pauvre ami, il faut quitter tout cela. Adieu, chers « tableaux que j'ai tant aimés [268] ! »

Le vieux cardinal moribond, courbé sous le poids de ses regrets, ce grand corps livide, enveloppé « tout nu dans sa robe de chambre de camelot, fourré « de petit-gris, » et seul se traînant au milieu de ses galeries, de sa biblio- thèque et de ses vastes appartements, n'est-ce pas un sujet de tableau digne d'un artiste, sujet moins piquant sans doute que le spectacle des tables de jeu et de l'élégance de la cour entourant son lit de mort, mais plus dramatique et d'un haut enseignement moral? Reportons-nous à cette époque : jamais homme d'État était-il parvenu à cette élévation? Après tant de résistances, tout pliait, tout avait cédé; après tant de dédains et d'injures, il se voyait entouré des princes de l'Eglise, ses frères, et de ses neveux, parmi lesquels il comptait un petit-fils de Henri IV, un prince de Savoie, un duc de Modène, les plus grands noms de France, et dans l'avenir, les illustrations militaires qui portent nom Conti, Vendôme, et le plus illustre de tous, le grand prince Eugène. Il était si haut placé, qu'on lui supposait toutes les ambitions; et après l'avoir soupçonné de destiner ses nièces aux trônes de France et d'Angleterre, on l'accusait enfin lui-même de se préoccuper de la succession du vicaire de Saint-Pierre [269].

Le palais Mazarin, si bien fait pour une vie de luxe et de plaisirs, convenait peu à la mort; le malade vint l'attendre dans la tranquillité de sa belle résidence de Vincennes, espérant peut-être quelque soulagement de l'air des bois, dont il avait plus d'une fois [270] éprouvé la bénigne influence, et du printemps qui s'approchait. La cour l'y suivit, morne et silencieuse, Louis XIV et sa mère ne quittèrent pas le chevet de son lit [271]; et tandis que les églises de

Paris retentissaient de ces prières funèbres que l'étiquette réservait à l'État et aux rois dans leurs grandes infortunes, le cardinal disait au curé de Saint-Nicolas des Champs : « Mon père, parlez-moi de la miséricorde de Dieu, car « pour ses jugements rigoureux, je ne sais que trop ce qu'ils peuvent être. » L'histoire ne donne pas d'exemple d'une tranquillité d'âme plus parfaite, d'un esprit aussi ferme, à la veille de quitter toutes les grandeurs de cette terre [272]. Mazarin, comme l'avoue, malgré elle, madame de Motteville, « fit bonne mine « à la mort, » c'est-à-dire qu'il se montra chrétiennement résigné et repentant [273].

Il y eut à ce lit de mort deux choses dont on était également avide, les conseils politiques du ministre et les richesses du cardinal. La distribution de ce grand héritage se fit en ordre, chacun eut sa part, et quelle part [274] ! Au roi les conseils politiques [275] : il les suivit si bien, qu'il sembla pendant plusieurs années que le ministre maintenait encore sa politique et défendait sa mémoire [276] ; en outre dix-huit gros diamants, les plus beaux de la couronne, et les magnifiques tableaux de sa galerie, aujourd'hui l'ornement du Louvre ; au Pape, 600,000 livres pour faire la guerre au Turc ; à la ville de Paris, plus de 2 millions pour fonder un collége et construire une bibliothèque publique, le rêve de Naudé dans des temps meilleurs ; aux hommes de lettres, leurs pensions aussi exactement payées que s'il avait encore à les craindre ; et dans ces grandes libéralités qui couvrent dignement la source de ses richesses, le cardinal-ministre n'oublia pas la France : Richelieu avait imposé Mazarin [277] ; Mazarin condamna Fouquet [278] et recommanda Colbert [279].

§ 2. LES HÔTELS DE PARIS, AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

La vie politique d'un grand homme d'État, les souvenirs d'une époque brillante de notre histoire, doivent augmenter l'intérêt que présente encore de nos jours un noble édifice. Son importance deviendra plus sensible encore à tous les yeux, si, à l'éclatant tableau du luxe et de l'élégance qui élevèrent, au dix-septième siècle, en moins de cinquante ans, tant de somptueuses demeures à la ville et aux champs, on oppose le triste dénûment où nous a réduits le marteau des révolutions et des démolisseurs.

Mais, dit-on, et ce langage est celui des plus fervents amis des arts, ces bâtiments sont modernes, leur style manque de pureté. J'en conviens : comparées aux monuments de l'antiquité, ces constructions sont modernes; comparées au Parthénon, elles ont des défauts que n'a pas le Parthénon. Cependant derrière nous déjà une nouvelle postérité nous presse; ce que nous faisons aujourd'hui, vaille que vaille, serre la main de l'histoire. Ces habitations de nos pères, pour nous fraîches écloses, prendront bientôt le caractère de monuments historiques, si nous parvenons à les préserver des transformations qu'amène le temps, cet ouvrier infatigable, et de ce goût d'innovation qui d'âge en âge détruit les anciens chefs-d'œuvre, pour faire place aux essais toujours hasardeux du style à la mode. Les habitations monumentales dont je parle méritent sans doute plus d'une critique, et je l'accorde volontiers, pourvu qu'on ne veuille pas s'en faire un argument pour démontrer la nécessité de les détruire ou de les abandonner. Chaque époque a son caractère, son style et ses beautés; il importe de garder la trace du passage de tous les grands artistes, en conservant le souvenir de leurs travaux. Moi aussi j'admire le Parthénon, j'ai étudié avec des serrements de cœur les mutilations qu'il a souffertes depuis deux mille ans, mais je n'en conserve pas moins d'admiration et d'égards pour les monuments élevés à d'autres époques moins brillantes, en d'autres contrées moins favorisées.

Il est utile de mettre ces considérations sous les yeux des hommes de goût, il est urgent qu'ils les aient souvent présentes à l'esprit; dans leur amour pour les monuments du vieux temps, ils sont trop disposés à faire bon marché des monuments plus récents, qui n'ont qu'à vieillir pour acquérir des droits au respect de tous. Que désormais il n'y ait qu'une règle de con-

servation pour tous les chefs-d'œuvre, qu'ils soient de Phidias ou de Jean Goujon, d'Ictinus ou de Philibert Delorme.

La construction du palais Mazarin au milieu de la ville de Paris n'est pas une circonstance indifférente; la distribution de ses appartements, l'ornementation de ses murs, la disposition de ses magnifiques collections, ne peuvent passer inaperçues dans l'histoire des arts en France. J'y vois un de ces faits qui ouvre une ère et forme un temps d'arrêt convenable pour placer quelques observations générales sur la marche de notre architecture [280].

Charlemagne eut assez de puissance pour ordonner la construction de grands monuments, ses successeurs eurent assez de persévérance pour faire naître un style; l'architecture religieuse, au moyen âge, n'a nulle part conquis d'aussi beaux trophées que dans notre pays, mais ce grand art, qui, sous le nom de byzantin et de gothique, fut si bien français en France, tomba en discrédit. On n'aurait plus voulu, au seizième siècle, habiter le charmant hôtel de la Trémoille ou celui des abbés de Clugny [281]. Jean Bullant, Pierre Lescot, Philibert Delorme, Androuet Ducerceau, rapportèrent d'Italie un autre style et une autre pratique dans l'art de bâtir. Inutile de comparer entre eux les styles d'architecture et de distribuer des regrets ou des applaudissements; il y a des empires qui croulent et qu'on ne relève pas, quelque grands que soient leurs souvenirs, et majestueuses les ruines dont leur sol est couvert. Le style aux effets hardis et aux inépuisables caprices avait fait son temps, l'ogive était passée de mode. En traversant le midi de la France et de l'Italie, nos princes et leurs armées, composées de toute la noblesse des cours, virent les monuments de l'antiquité, et les yeux furent frappés de la sobriété des ornements, de la régularité et de l'équilibre des dispositions générales, du rapport des proportions et des ordres avec les élévations et les charges. Ils s'éprirent de cette manière antique, mais pour eux toute nouvelle. François Ier fit venir Serlio de l'Italie, et nos artistes allèrent dans l'antique Rome chercher le nouveau, et s'inspirer des monuments de l'antiquité pour construire de modernes habitations.

C'était une révolution dans l'art, mais non dans les habitudes; que la salle fût éclairée par des ogives ou par des fenêtres carrées, qu'elle fût couverte par une voûte à nervures, par un plafond uni ou à poutres saillantes, elle n'en était ni moins vaste, ni moins froide, elle n'en devenait ni plus intime, ni plus commodément habitable. C'est au dix-septième siècle que l'on comprit enfin, qu'à des modifications dans les mœurs devaient correspondre des changements dans les constructions, et que l'architecture ne serait qu'une théorie creuse, si elle n'avait cette souplesse qui se conforme aux temps et aux lieux.

Comment le dix-septième siècle entreprit-il cette révolution dans les habitudes? A qui revient l'honneur de l'avoir commencée, puis dirigée? C'est à ces questions que nous allons répondre.

Au sortir du seizième siècle, la société française semblait avoir atteint toute la gloire que peuvent donner les armes et les lettres, son nom retentissait dans tous les pays assez civilisés pour lui faire écho, et cependant le dix-septième siècle semble lui ouvrir une carrière nouvelle; c'est qu'avec lui commence la société moderne. Théologie, jurisprudence, art militaire, poésie, littérature, beaux-arts, tout change d'allure et revêt la forme de l'esprit moderne.

La première moitié de ce siècle comprend Henri IV et Sully, Louis XIII et Richelieu, Louis XIV et Mazarin : ces trois rois, ces trois ministres, assistent et président à la transformation des derniers restes de la brutalité féodale, à la transition de l'ancienne société à la nouvelle. Il suffit de ces grandes lignes, pour se placer au vrai point de vue et pour apprécier les changements que nous allons indiquer dans les habitudes et qui se marquent dans les habitations.

Délivrée des luttes civiles, à l'abri désormais de ces attaques à main armée, qui troublaient la vie privée et faisaient de chaque demeure une forteresse préparée et munie, pour la défense de la vie, de tout ce qui sert à la conserver, la société se réveilla comme d'un long cauchemar, et chercha autour d'elle à rendre l'existence plus commode, en même temps qu'elle devenait plus douce.

On trouva les portes cochères bien étranglées, les escaliers en limaçon bien étroits et bien sombres, les antichambres et les grands appartements bien trop vastes pour l'habitude de la vie; on comprit vaguement qu'il y avait une distinction à faire entre les réceptions officielles et le commerce de l'intimité, entre les grandes salles des fêtes et les petits appartements de la vie privée. On chercha; mais, tout ce qu'on attendait d'un architecte, tout ce qu'on demandait à un artiste, une femme du monde le donna [282].

Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, chef d'une de nos grandes familles, distingué lui-même par les missions diplomatiques dont il fut chargé, épousa, en l'année 1600, Catherine [283] de Vivonne, fille du marquis de Pisani et héritière, par les Savelli, d'un des plus beaux noms de l'Italie [284]. Une conformité heureuse de goûts pour la société et les gens d'esprit permit à la marquise de Rambouillet de s'entourer de tout ce que Paris renfermait de femmes agréables et d'hommes distingués. Loin d'avoir à craindre la comparaison, ou à redouter le contact des gens de lettres, retenus jusqu'alors dans l'humble position d'une domesticité obséquieuse [285], elle voulut fonder sur une égalité réelle de goûts littéraires et de sentiments élevés, une quasi-égalité de rapports sociaux. Elle octroya une indépendance générale, sentant en soi le pouvoir d'une domination persuasive, qu'elle conquit sans effort sur la société de son temps, par les agréments de sa figure, le charme de ses manières, la douce tolérance de son austère vertu, et l'autorité d'une instruction solide et variée [286]. Elle entreprit d'introduire l'honnêteté des sentiments au sein des passions les plus fougueuses, la délicatesse du langage au milieu du laisser-aller des conver-

sations, les finesses de l'esprit et les plus exquises recherches du cœur dans des rapports qui n'avaient guère connu jusque-là que les instincts brutaux. Grande entreprise, qui équivalait à la réforme de son siècle [287]. Elle y réussit en faisant désirer de tous, comme un honneur, l'admission dans ses réunions où l'on donnait l'exemple de l'amour dans le mariage [288], d'une galanterie innocente dans la société des femmes [289], de la gaieté de bon goût dans le jeu contenu de l'esprit [290].

Sa longue vieillesse, son activité et sa grâce toujours jeune, n'auraient pas cependant rendu l'hôtel de Rambouillet aussi célèbre, si elle n'avait trouvé un aimable auxiliaire [291], un digne successeur, dans Julie d'Angennes, la seule de ses filles qui se consacra au monde, pour rester près de sa mère ; élevée par elle, partageant tous ses goûts, elle recueillit, sans l'en déposséder toutefois, ses trésors de vertu, d'esprit et de beauté. On sait la passion qu'elle inspira au duc de Montausier, le plus galant et le plus patient des prétendants. La guirlande de Julie [292] restera comme un témoignage de la délicatesse de ses sentiments et de l'influence de son exemple.

J'accorde volontiers au charme de l'esprit de ces femmes, aux qualités de leurs cœurs [293], à la noblesse de leur nom, l'empire qu'elles exercèrent, en remarquant toutefois que le champ était libre, puisqu'il n'y avait plus ou qu'il n'y avait pas encore de cour en France. Henri IV avait assez d'esprit et de séduction personnelle pour rendre impossible un hôtel de Rambouillet en face du palais du Louvre et des Tuileries ; mais le dévergondage de ses passions et la grossièreté de ses goûts le rendaient incapable de réformer de mauvaises mœurs dont il donnait l'exemple, et d'épurer un langage qu'il se plaisait à rendre vulgaire. Louis XIII vivait retiré entre ses scrupules et ses craintes, Louis XIV fut un enfant soumis jusqu'au moment de son mariage, et alors, au temps où la cour du Louvre commence son noble rôle, l'hôtel de Rambouillet avait achevé le sien.

Son influence avait été grande, elle laissa des traces profondes. L'année 1600 vit son début, et, dès 1660, les lettres et les arts du grand siècle étaient toutes fleurs écloses : qu'on recherche la brillante liste de ses écrivains, de ses poëtes, de ses artistes, de ses guerriers, on verra que pas un n'était resté dans l'ombre, soit qu'il eût déjà brillé de toute sa gloire, soit qu'il n'eût montré que des essais [294], réservant ses chefs-d'œuvre à la protection du grand roi. Richelieu et Mazarin ont répandu tour à tour les grands encouragements, mais l'hôtel de Rambouillet disposait de ressorts délicats plus puissants encore. La marquise et sa fille Julie d'Angennes formaient, au milieu de leur monde, comme un aréopage doux, bienveillant et de bon conseil. L'amour-propre y trouvait un stimulant, le bon goût un guide.

La société de la belle Arthénice se réunit d'abord à l'ancien hôtel de Rambouillet [295] situé dans la rue Saint-Honoré. C'était, comme toutes les

anciennes habitations, un vaste ensemble de bâtiments ajoutés successivement les uns aux autres, sans régularité au dehors, sans intelligence des besoins au dedans. Sauval, qui l'avait visité, et le comparait aux habitations de son époque, en parle assez dédaigneusement : « Toutes ces pièces et ces édifices « comme ayant été faits dans un siècle brute et fort grossier, n'étoient ni régu- « liers, ni symmétriés, et pourtant ne laissoient pas de composer ensemble « un tout très considérable. » Madame la marquise de Rambouillet n'était certainement pas de l'avis de Sauval quant au « siècle brut et grossier, » car elle aimait les arts et elle admirait les chefs-d'œuvre du quinzième siècle. Mais pouvait-elle respecter de la même manière des distributions intérieures qui contrariaient ses goûts de société intime, de vie retirée et commode ? Tout était contraste dans ces grandes habitations, dont la société moderne du dix-septième siècle avait hérité de sa devancière ; partout le luxe côtoyait la misère, partout les beautés de l'art insultaient à l'absence du bien-être. Après avoir passé une grande porte [296], encore formidable entre ses tourelles, quoiqu'elle ne fût plus précédée de ponts-levis, ni escortée de chaînes et de leviers, on arrivait par une voûte sombre à une porte basse qui donnait entrée sur l'escalier. De chaque côté, des éteignoirs [297] pour les flambeaux des escortes, des montoirs [298] pour hucher sur leurs selles hautes les cavaliers lourdement armés, ou trop amplement costumés. On montait aux appartements par des marches roides et étroites, enroulées autour d'un pivot, et qui auraient eu besoin de plus de jour que n'en laissaient pénétrer d'étroites lucarnes. Au premier, cet escalier en limaçon s'ouvrait sur un corridor ou sur une vaste antichambre ouverte à tous les vents comme à tous les venants, vaste carrefour qui tenait de la halle et de la rue, car on y commettait les mêmes infractions aux habitudes de la propreté [299] et aux règles de la bienséance [300]. On passait par une porte trop étroite [301], dans une seconde antichambre trop vaste. Là se tenaient les nombreux représentants de cette domesticité vague, nommée esclaves chez les anciens, clients au moyen âge, et qui se retrouve encore chez quelques seigneurs espagnols et chez tous les Orientaux. Mais au dix-septième siècle, depuis qu'ils avaient cessé d'être une garde utile, ils n'étaient plus que des valets arrogants ou mendiants [302], dont les étrangers comme les seigneurs du lieu obtenaient avec peine quelques services. Ces antichambres, ces salles, ces couloirs, étaient carrelés de pierre de marbre, et de terres cuites émaillées en riches dessins que les traces des pieds effaçaient ; les appartements étaient parquetés ou nattés : les plus riches avaient des tapis.

On laissait dans l'antichambre les manteaux chargés de pluie [303], les galoches couvertes de la boue des rues, et [304] l'on entrait dans les appartements, les salons et la grande galerie, vaste salle de réception, destinée aux fêtes qui se donnaient une ou deux fois l'an. La manière dont toutes ces salles étaient

décorées et meublées avait du grandiose, mais sans convenance; de la richesse, mais sans goût; ce vieil éclat sans fraîcheur s'alliait bien toutefois avec cette vieille noblesse et ses manoirs séculaires. Contre les murs se voyaient des cuirs estampés aux armes du propriétaire, des tapisseries toujours d'une grande valeur [305], quelquefois d'un mérite réel aux yeux des hommes de goût, et un objet de curiosité pour le vulgaire [306]; des boiseries habilement sculptées, qui montaient presque aux poutres des plafonds, ou bien simplement des murs uniformément peints d'un brun rouge ou d'une teinte tannée. Pour meubles, des bancs, de riches consoles [307], quelques chaises, de petits miroirs, comme aux fenêtres il y avait de petites vitres, et à la voûte des lustres maigrement ornés de boules de cuivre et de morceaux de cristal de roche.

Cette longue suite d'appartements portait les traces du passage de ces seigneurs qui « crachaient haut » pour marquer leur rang [308], et se permettaient de plus grandes libertés pour prouver leur indépendance [309]. Mal éclairés le soir par de rares chandelles [310], ils étaient glacés en hiver, même lorsqu'une forêt brûlait dans cet antre, qu'on appelait une cheminée, antre négligé par les fumistes, mais dont s'étaient emparés les artistes, pour sculpter les montants, les poignées et les énormes chenets [311]. On marchait, on marchait longtemps avant d'arriver à la seule chambre habitée, quoiqu'elle fût tout au plus habitable.

Dans le vieux palais, dans l'ancien hôtel, la pénurie du logement, au milieu de la splendeur des appartements, avait fait de la chambre à coucher, ou, pour mieux dire, du lit et de ses ruelles, comme le refuge de toute la vie privée [312]; par cette raison, elle était un peu plus garnie sans être plus intime, un peu mieux défendue de l'air extérieur par de doubles portes [313] sans être mieux fermée au vent ou au bruit, et munie d'un chauffe-doux ou d'une cheminée, de manière à lutter sans désavantage contre la mauvaise saison [314].

Mais parlons d'abord du lit. Il semblerait que ce meuble eût un privilége et fût quelque chose de sacré, tant il était resté immuable, représentant encore au dix-septième siècle, ce qu'il avait été dans tout le moyen âge [315]. Vaste comme une chambre [316], dressé sur quatre pieds [317] et élevé sur une estrade, comme une tour sur ses fossés, surmonté d'un dais qu'on appelait un ciel, couvert d'oreillers de toutes grandeurs [318] et d'une courte-pointe dont les bords retombaient en franges dorées [319], le lit était enveloppé de vastes rideaux [320], qu'on fermait la nuit, afin d'intercepter le froid et le bruit, et il était défendu par le balustre, comme par une ligne fortifiée, qui avait pour sentinelle avancée l'étiquette [321]. Il était appuyé par le chevet, au mur, et avançait les pieds vers la porte d'entrée, afin que la personne couchée n'eût qu'à se dresser sur son séant, pour faire face aux nouveaux arrivants retenus par le balustre, et pour se tourner aussi aisément d'un côté et de l'autre vers ceux qui avaient le privilége d'entrer dans les ruelles, ici les nouvellistes, les élégants et les poëtes, là les hommes politiques ou les gens d'affaires [322].

Cette forme antique, conservée dans les habitations modernes, avait maintenu des mœurs du temps passé. La nouvelle mariée y attendait la foule le lendemain de ses noces [323], la femme du seigneur y recevait les hommages de ses vassaux [324], la femme du monde y restait couchée presque toute la journée [325]; c'était, après le fauteuil, la place d'honneur où l'on faisait asseoir la personne la plus importante [326] et qu'on ne laissait pas usurper [327]. Naturellement, ce qu'il y eut de société ou de sociabilité dans ces temps vint se réfugier autour du lit, et les ruelles devinrent le réduit où s'installèrent la galanterie, l'esprit, la conversation, la sensualité aussi et les instincts grossiers, selon les époques et les personnes.

La grandeur de ces lits [328], le froid de ces chambres, la rudesse des mœurs, qui sentaient le camp, une certaine familiarité presque rustique, maintinrent longtemps l'habitude qu'avaient les hommes entre eux, les femmes entre elles, de coucher deux ou davantage, de recevoir ainsi, de causer et de traiter affaires [329]. Tout cela fit de la chambre à coucher le centre et comme le théâtre de toute la vie privée; aussi le lit est-il une scène d'aventures dramatiques [330], d'anecdotes piquantes [331], de surprises risibles [332], survenues, la plupart, faute d'une invention bien simple et qui devait longtemps encore manquer aux habitations. Les sonnettes étaient inconnues, on n'avait pas encore songé à faire courir ces menus fils d'archal contre les murs, de long en large, de bas en haut : où convenaient-ils mieux cependant que dans ces vastes hôtels, où des distances énormes séparaient la maîtresse de la maison de ses femmes et de ses domestiques? Aussi combien d'attentats à la vie que pouvait prévenir ce simple moyen de défense! combien d'attentats moins graves qui ont trouvé des victimes en leur laissant cette excuse!

Outre ces restes de la représentation et de la société du moyen âge, le dix-septième siècle avait conservé dans ses ameublements des traces de son existence guerrière, aventureuse et quelque peu nomade. Ainsi, de même qu'aujourd'hui dans tout l'Orient, la maison offrait un asile si peu sûr contre l'émeute, la guerre civile ou les proscriptions, que les moyens de fuir étaient toujours prêts [333]; on n'aurait pas confié à des armoires fixées dans les murs ses bijoux, sa vaisselle, sa garde-robe; mais des bahuts portatifs, des caisses faciles à charger sur un mulet, contenaient tout l'avoir, ce qui formait la dot de la femme et le plus clair de la fortune du mari [334]. La mode des bahuts sculptés, des cabinets d'Allemagne ou d'Italie faits en ébène ou en écaille, procédait avec des formes plus élégantes de ces sauvages précautions.

Au dix-septième siècle, beaucoup d'enfantillages du moyen âge étaient conservés par respect, mais plus encore par goût. Sur la table, une large nappe, plissée avec adresse, figurait « une rivière ondoyante qu'un petit vent « fait doucement soulever [335]; » l'argenterie, quoique moins bizarre dans sa forme que les plats de Palissy, avait pris la figure de navires, les serviettes

celle de fruits et d'oiseaux; les pâtisseries avaient reçu toutes les formes, pour représenter aux yeux des convives tous les objets de leur goût [336]. La garde-robe aux nombreux costumes, la lingerie aux approvisionnements séculaires, offraient encore de singulières réminiscences, et si nous descendions aux détails de la vie privée, nous nous étonnerions d'une somptueuse pénurie [337], qui va d'accord avec les riches tentures, et de l'incommodité de la maison, avec l'or et la soie des meubles. Dans les cuisines, d'immenses cheminées, plus commodes pour rôtir un cerf entier que pour cuire un œuf, des écuries aussi vastes que des étables, mais non pas mieux tenues, des remises qui n'étaient que des hangars, des étuves moins bonnes que celles du public, bien que plus ornées, des bains auxquels on préférait le Baigneur, quoique les peintres les plus célèbres en eussent décoré les plafonds [338], et pour tous ces services, les mêmes passages, les mêmes escaliers pour les seigneurs et les laquais, les maîtresses et les servantes.

L'hôtel avait autrefois suffi à tout, on en jugera par une description du temps : « Les appartements de l'hôtel Saint-Pol étoient composés d'une ou de « deux salles, d'une antichambre, garde-robe, chambre de parade, qu'on ap- « pelle la chambre à parer ; outre cela, d'une gallerie ou deux, d'une chapelle « basse et haute ; de deux cabinets, l'un grand et l'autre petit, celui-ci qu'on « nommoit la chambre du petit retrait et l'étude, et l'autre, la grande chambre « de retrait. De plus, il avoit un jardin, un parc, une chambre des bains, une « des étuves, une ou deux autres chaudes, qu'ils appeloient chauffe-doux ; un « jeu de paume, des lices, des vollières, une chambre pour les tourterelles, « des maisons pour les sangliers, pour les grands lions et les petits, une « chambre du conseil, etc., etc. [339]. » C'était alors une sorte de forteresse, prête à subir un long siége ; ce fut plus tard une ville en devenant l'hôtel d'un Condé, par exemple, avec la foule de ses gentilshommes, de ses gardes, de ses pages, de ses secrétaires et de ses laquais ; mais quand renaquit la sécurité, lorsque le roi seul eut une cour, des gardes et des pages, lorsque le marché, bien approvisionné et les boutiques bien fournies, rendirent inutiles les ressources qu'on s'était créées dans la maison, alors on réforma le superflu et l'inutile, alors on s'aperçut des défauts des habitations.

Toute l'ancienne distribution ou l'absence de distribution tenait évidemment à des circonstances particulières qui avaient disparu, à un état de choses qui était changé. Désormais une société nouvelle, autre par ses goûts, autre par ses besoins, exigeait des dispositions différentes. Je l'ai dit, la marquise de Rambouillet se fit l'habile interprète de ses contemporains. Elle imagina (c'était alors une inspiration [340]) qu'il était possible de réunir dans la même habitation les appartements de l'intimité et les salles des fêtes, de rendre les escaliers dignes des appartements auxquels ils conduisaient, et les appartements conformes aux goûts de ceux qui devaient les

habiter. D'après ces idées, elle dressa elle-même le plan du nouvel hôtel de Rambouillet, qui remplaçait l'hôtel de Pisani après la mort de son père [341]. L'architecte suivit en tous points ses indications.

Comme tant d'autres, cet hôtel a été détruit par la spéculation [342], mais nous avons la description d'un contemporain. Sauval n'admirait pas moins l'intelligence qui présida à la distribution des appartements, que les grâces et l'esprit qui en avaient fait leur demeure. Nous citerons un passage de son ouvrage dans lequel il décrit le nouvel hôtel de Rambouillet : « C'est une « maison de briques, rehaussée d'embrasures, d'amortissements, de chaînes, « de corniches, de frises, d'architraves et de pilastres de pierres [343].

« De l'entrée et de tous les endroits de la cour, on découvre le jardin qui, « occupant presque tout le côté gauche, règne le long des appartements et rend « l'abord de cet hôtel non moins gai que surprenant : de la cour, on passe à « gauche dans une basse-cour assortie de toutes les commodités et même de « toutes les superfluités qui conviennent à une grande maison; le corps de « logis est accompagné de quatre beaux appartements, dont le plus considé- « rable peut entrer en parallèle avec les plus commodes et les plus superbes « du royaume. On y monte par un escalier, consistant en une seule rampe « large, douce, arrondie en portion de cercle, attachée à une salle claire, « grande, qui se décharge dans une longue suite de chambres et d'anticham- « bres, dont les portes en correspondance, forment une très-belle perspective. « Quoiqu'il soit orné d'ameublements fort riches, je n'en dirai rien néanmoins, « parce qu'on les renouvelle avec la mode et que je ne parle que des choses qui « ne changent point; je remarquerai seulement que la chambre bleue, si « célèbre dans les œuvres de Voiture, étoit parée de son temps d'un emmeu- « blement de velours bleu [344], rehaussé d'or et d'argent, et que c'étoit le lieu « où Artenice recevoit ses visites. Ses fenêtres sans appui, qui règnent de « haut en bas, depuis son plat-fond jusqu'à son parterre, la rendent très-gaie « et la laissent jouir sans obstacle de l'air, de la vue et du plaisir du « jardin [345]. »

On trouvera de plus amples détails dans l'ouvrage de Sauval, et l'on pourrait en demander d'autres à mademoiselle de Scudéry [346], à Voiture [347], à Huet [348], à Balzac [349] à Tallemant des Réaux [350], à Segrais [351], à Fléchier même [352], et à tous les illustres [353] qui, admis dans l'hôtel des précieuses, l'ont rendu célèbre; mais il nous suffira de signaler leur accord pour remarquer qu'il ne se construisit plus, ni un palais, ni un hôtel, ni une maison de quelque élégance [354], sans que les architectes n'aient été envoyés à la demeure d'Arthénice, pour copier ou imiter ses innovations.

Madame la marquise de Rambouillet eut, comme je l'ai dit, une part active dans la construction de son hôtel; mais nous avons trop la pratique des arts pour admettre qu'ils s'improvisent, et pour donner le rang d'un Mansart à une

femme intelligente, parce qu'elle a fait bâtir sa demeure d'après ses goûts et l'a distribuée selon ses besoins. Son mérite n'en est pas moins grand, mais notre manière de l'envisager sera plus juste. La noble Arthénice avait le sentiment du bien-être social, le goût de l'intimité, elle sut le faire partager à toute la société française, et bientôt, en donnant dans la distribution de son hôtel l'exemple de quelques changements que le sentiment des arts lui avait montré praticables, elle apprit aux architectes à étudier les besoins nouveaux pour y répondre. Dans une société parfaitement tranquille, elle comprit et fit comprendre qu'une habitation devait se prêter avant tout aux aises de la vie; en se disant qu'une maison est une prison, elle lui donna le plus d'air et de jour qu'elle put; connaissant par expérience l'inutilité d'un nombreux domestique, elle congédia tous les serviteurs qui ne servaient pas[355], et mit ceux qu'elle gardait à la portée de sa voix, afin de pouvoir les appeler en l'absence de sa demoiselle de service ou de compagnie. A l'habile ordonnatrice de ces nouveaux arrangements qui bouleversaient l'ordre des anciennes maisons, il ne manqua, pour compléter son œuvre[356], que l'invention des sonnettes, meubles bien utiles cependant dans ces alcôves dont l'idée lui appartenait, près de ces lits dont la dimension raisonnablement réduite laissait de chaque côté assez d'espace pour une petite ruelle. Mais on ne peut tout prévoir, et c'était déjà beaucoup de mettre près du lit, des cabinets de toilette, des salles de bains [357], et les dégagements du service. Ses cheminées furent proportionnées au feu qu'elle faisait, ses chambres au monde qui devait y être admis, et prenant cette sage mesure pour règle, elle eut des cuisines, des écuries, des remises en rapport de grandeur avec le nombre de ses convives, de ses chevaux et de ses voitures.

Pour ses réceptions mêmes elle avait bien de vastes salles, mais elle détermina leur grandeur de manière à donner des fêtes qui ne devinssent pas des cohues, car elle avait renoncé de bonne heure à paraître au Louvre et à aller dans les salons, tant ces défauts lui avaient rendu insipides ou gênants les plaisirs du monde [358].

Ses appartements eurent escaliers et dégagements selon les besoins. Aux salons de réception, l'escalier d'honneur qui s'arrête au premier; aux logements intimes, l'escalier de fond; aux cuisines et aux domestiques, l'escalier de service.

La même pensée qui avait présidé à ces changements dans la distribution de la demeure, eut son influence sur ses habitants et ses habitués, et réforma aussi l'ameublement. Réformer n'est pas le mot : il y avait à ajouter plus qu'à changer, la marquise de Rambouillet peupla le vide; la ruelle du lit, ce réduit [359] de la causerie, lui avait paru trop familier, surtout chez elle, où l'alcôve [360] la rapprochait davantage du lit, elle renonça donc à l'étiquette du balustre [361] et se tint près de sa cheminée, ou passa dans son cabinet [362], dont l'étendue s'était augmentée de tout ce qu'elle avait pris sur le jardin au moyen

d'un balcon vitré [363]. Elle ajouta au fauteuil magistral et à quelques chaises pliantes bien rares [364], des chaises et des placets [365] qui venaient en aide, dans leur légère et vagabonde allure, aux larges fauteuils, permettaient de rompre un cercle, d'interrompre la monotonie d'une conversation, et de remplacer, par l'agrément des tête-à-tête ou des groupes, la solennelle gravité des anciens cercles. Les hommes continuaient bien à s'asseoir sur leurs manteaux, aux pieds des dames, mais ils ne conservaient ce vieil usage que pour mieux montrer leur galante soumission, la grâce de leur pose, l'aisance de leurs mouvements; ceux qui, moins jeunes, craignaient de se relever moins facilement, qui, plus économes, ne voulaient pas miroiter leur velours, vantaient les nouveaux usages en se servant d'un placet [366]. Les femmes, après s'être démasquées en entrant [367], les hommes, sans replacer leur chapeau sur leur tête [368], venaient prendre des siéges auprès du fauteuil d'Arthénice, faisant cercle autour de la cheminée [369], préservés de l'ardeur du feu par des écrans, de l'âpreté de l'air par des paravents. Ces grands paravents avaient double fonction, d'abord d'arrêter les courants d'air, ensuite de donner à la chambre, selon le nombre des visiteurs, plus ou moins d'étendue, la proportionnant toujours à la société pour qu'elle ne cessât pas d'être intime. Ils permettaient d'entrer dans le cercle ou de se mêler aux groupes sans se faire annoncer, pas même par le bruit d'une porte, et ils laissaient à chacun la liberté de se retirer sans se faire remarquer [370]. Ces minuties sont les ressorts de la civilisation dans la société du grand monde. Une seule remarque prouvera leur influence : tôt ou tard, toutes les nations de l'Europe sont arrivées à la moralité dans les mœurs, à la politesse dans les manières, toutes ont des chefs-d'œuvre dans la littérature et dans les arts, des titres aux plus belles inventions, des faits glorieux dans les guerres, la France seule a un mérite qui date de deux siècles et qui a pris naissance dans l'hôtel de Rambouillet, elle a une conversation.

La marquise de Rambouillet étendit sa réforme sur d'autres parties de l'ameublement qui en avaient besoin. Ainsi les grandes tapisseries qui ne permettaient pas les tableaux restèrent immobiles dans les salles de réception; mais elle adopta pour les murs de ses chambres et pour les rideaux des fenêtres les couleurs tendres d'étoffes moelleuses, qui reflétaient le jour ou l'interrompaient avec douceur, d'une manière aussi favorable à la beauté [371] qu'à l'esprit, à l'imagination, à l'intimité. Selon l'époque de l'année, on variait l'ameublement de manière à le mettre en rapport avec la saison [372]; dans l'alcôve, on suspendit quelques tableaux de sainteté, peints par les grands maîtres, ou des portraits de famille [373]. Sur sa table, à défaut de porcelaine, elle étala la vaisselle plate; mais elle la voulut simple [374] quoique élégante de forme, et bannit de ses dîners tous les enfantillages d'un autre temps qu'avait propagés la puissance du mauvais goût [375].

En cela, comme en toutes choses, l'hôtel de Rambouillet eut ses imitateurs,

ses copistes maladroits et ses caricatures. Si quelques sottes poussèrent la délicatesse des sentiments jusqu'à l'afféterie, l'honnêteté jusqu'à la pruderie, la pureté du langage jusqu'au ridicule, d'autres sottes voulurent avoir l'air de bâtir d'inspiration, et ennuyaient leurs courtisans de plans mal conçus, que personne, sans en excepter les inventeurs, ne songeait à exécuter [376]. « Ces précieuses ridi« cules » furent bafouées par Molière, aux applaudissements des véritables précieuses [377], qui n'eurent que le tort bien pardonnable de ne pas comprendre qu'elles seraient un jour confondues dans la même condamnation par la postérité, décidée à n'accepter, en fait de jugements, que ceux qui lui sont commodes.

Marie de Médicis fut la première à apprécier les innovations de sa compatriote : décidée à quitter le Louvre, elle voulut, en se faisant construire une habitation digne de la veuve de Henri IV, qu'elle réunît à toutes les beautés de l'architecture du palais Pitti, toutes les distributions commodes de l'hôtel de Rambouillet. Jacques de Brosse [378], son architecte, termina, en 1620, le palais du Luxembourg ; Rubens avait peint son histoire [379], et nous ne voulons pas d'autre témoignage de la commodité de ses appartements, que celui de la grande Mademoiselle, qui, bien que plus flattée de son logement des Tuileries, n'en convient pas moins que « le Luxembourg est le lieu du monde le « plus propre à donner de grandes et petites assemblées [380]. »

En homme d esprit, le cardinal de Richelieu faisait grand cas de la marquise de Rambouillet ; en homme d'État, il prisait haut l'influence qu'elle exerçait sur la littérature et sur les mœurs ; en homme de goût, il adopta dans sa nouvelle demeure les dispositions de l'hôtel de la marquise dont il avait été l'habitué, quand l'évêché de Luçon lui laissait tout le temps d'y soutenir des thèses d'amour et d'y faire valoir la vivacité de son esprit. Le Petit-Luxembourg a conservé jusqu'aujourd'hui les traces de cette influence ; la beauté de l'escalier qui conduit et s'arrête au premier, la régularité des appartements, leur commode distribution, sont comme une copie assez fidèle de l'habitation de la belle Arthénice, et ce qui, mieux que tout commentaire, en prouve les avantages, c'est qu'aujourd'hui, dans l'hôtel du Petit-Luxembourg, ils sont sentis aussi vivement par M. le chancelier de France qu'ils pouvaient l'être par les brillants cercles de madame la duchesse d'Aiguillon, au temps où ses salons, rivaux de ceux de l'hôtel de Rambouillet, retentissaient des démonstrations de Pascal, du murmure des conversations et de la musique des vingt-quatre violons.

Le cardinal de Richelieu avait construit son habitation près du Luxembourg, croyant que cette demeure serait habitée par le roi ; mais le Louvre lui parut bien éloigné, et, sous prétexte que son hôtel était trop petit, il fit élever, dans la rue Saint-Honoré, à côté du palais des rois, sa nouvelle demeure qu'il intitula Palais-Cardinal, élevant ainsi palais contre palais, puissance contre puissance.

De tous les terrains qui lui furent proposés, celui-là seul lui convenait par sa position et par la liberté qu'il avait ou qu'il prit de déborder sur l'enceinte de la ville, de manière à isoler son habitation, en l'encadrant d'un magnifique jardin.

Les anciens hôtels de Rambouillet, de Mercœur, de Brion, firent place au nouvel hôtel Richelieu, dont le cardinal voulut être l'architecte ; ainsi l'exigeait la mode. Il ne laissa à Lemercier la responsabilité d'aucune de ses fautes, c'était un moyen commode de s'attribuer tous ses mérites [381]. Les défauts furent grands, ils provenaient tous du manque d'ensemble. On commença par un corps de bâtiment, sans avoir prévu quel édifice viendrait s'y joindre, et on compléta ainsi tant bien que mal un grand palais, sans style à l'extérieur, sans distribution à l'intérieur [382], vaste entassement de salons, de galeries et de collections, rehaussé au dedans par les peintures des plafonds et les objets d'art, embelli au dehors par le plus beau des jardins.

Le cardinal Mazarin lui avait été cependant de bon conseil ; nouvellement sorti de l'Italie, il lui avait inspiré le goût de ce luxe grandiose et élégant dont Rome a donné les modèles, et de ses différents voyages il lui avait rapporté de beaux morceaux de sculpture et quelques tableaux de prix qui furent le noyau de ses collections [383]. Mais, quand le sentiment et le goût n'agissent qu'à titre de conseil, ils manquent leur effet ; dans la demeure du cardinal Mazarin, au contraire, ils le dirigèrent, et, « ce nouveau palais, dont « le Palais-Cardinal n'avait été que l'ébauche, » s'en ressentit partout. Cette remarque est de Sauval, et ce laborieux écrivain de l'histoire et des recherches des antiquités de la ville de Paris ajoute : « Tout le monde y remarque « une certaine grandeur qu'il avoit apportée d'Italie, et qui n'est point encore « entrée dans les maisons particulières, non pas même dans les royales ; ce « palais est une des merveilles de Paris et de la France [384]. »

Sauval était contemporain de toutes ces créations, il les vit dans l'éclat de leur nouveauté. Reçu partout, et comme homme de lettres et comme le futur historien de Paris, il put à son aise examiner et comparer ; il vivait familièrement avec tous les artistes qui concoururent à orner ces nouvelles habitations et à transformer les anciennes, il connaissait leur mérite et appréciait bien leur talent ; enfin, pour dernière garantie de son impartialité et de son exactitude, je rappellerai qu'il écrivait après la mort de ces hôtes illustres, et, plus heureux que nous, ayant encore toutes leurs créations sous les yeux.

De ce moment [385], la distribution des appartements fut un art, chaque besoin nouveau devint un sujet d'étude ; les architectes se mirent à la disposition des personnes qui leur demandaient une demeure, et au lieu de la construire sur un patron traditionnel et uniforme, ils reçurent les désirs comme des ordres, les moyens financiers comme des programmes, les caprices même comme des

indications, et, quelles que fussent l'irrégularité du terrain, la différence des niveaux, ils n'y virent qu'un stimulant à leur zèle, qu'un moyen de faire preuve de talent avec plus d'évidence [386].

L'hôtel de Beauvais, rue Saint-Antoine [387], le collége Mazarin, quai Conti [388], l'hôtel de Vauvray [389], rue de Seine, et tant d'autres, dans une suite non interrompue, prouvent quelle étude on fit dès lors de la distribution, et avec quelle souplesse l'art et le génie des architectes se prêtaient à toutes les exigences nouvelles.

Ces beaux hôtels habilement construits, ces anciennes habitations ainsi transformées, furent pour Paris un nouvel ornement, et, pour tous les artistes de l'Europe, des modèles. Que nous en reste-t-il?

On ne sait point assez [390], les Parisiens ignorent eux-mêmes, tout ce que la capitale a perdu de monuments dignes, à tous les égards, d'être conservés à l'étude des artistes, à l'admiration des hommes de goût. Quand on pense que cette ville a réuni, sans interruption depuis quinze siècles, la magnificence de la couronne, le luxe des grands, la richesse de l'industrie; que Paris n'a pas cessé d'être le foyer actif de l'intelligence, le théâtre brillant des arts, le dominateur permanent de ce qu'il y a de plus variable, le goût et la mode, on a droit de s'étonner de sa pénurie monumentale. Arles, Nîmes, Orange, Vienne, pour ne pas sortir de la France, ont conservé ce que les Romains ont construit; Avignon semble être encore la ville papale, et Dijon la résidence des ducs de Bourgogne; Rouen est une ville gothique, Blois et Orléans des villes de la renaissance, et Paris, où la domination romaine, la royauté de toutes les races, le clergé de tous les degrés, la municipalité, l'université, les ducs et seigneurs, les gens d'épée, de robe et de finance, ont élevé à grands frais de magnifiques habitations, sous la direction des plus habiles artistes, Paris ne conserve rien, rien !

Notre capitale hérita des Romains tous leurs monuments : temples, cirques, thermes, palais royaux, rien ne lui a manqué. De toute cette époque que reste-t-il? Un pan de mur [391]. Après les Romains, le christianisme employa dans Paris la pierre qu'on tire de son sol, le plâtre dont il possède des carrières, la brique qu'il fabriquait dans ses tuileries, sur le bord de la Seine, le bois de ses forêts, enfin tous les matériaux de construction accumulés dans le fond de cette vallée, comme par un pourvoyeur prévenant dans le vaste magasin de la ville.

Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-Paul, Saint-Julien le Pauvre, Saint-Séverin; puis les palais royaux : l'un sur la hauteur de Sainte-Geneviève, l'autre à la pointe occidentale de la Cité, le troisième au sud de la ville, enfin le Louvre, « cette maison de campagne aux environs de Paris [392], » formèrent les centres religieux ou royaux auxquels se rattachèrent les nouveaux accroissements de la ville. De ces pieuses fondations, de ces nouveaux palais, qu'avons-nous conservé? Rien !

Bientôt Paris s'enferme dans une nouvelle enceinte, hors des murs de laquelle de pieux solitaires, hardis pionniers de la civilisation, fondent, comme autant de forts détachés, des abbayes bastionnées qui appellent les populations. De ces innombrables fondations religieuses, il nous reste quelques noms peints, sur lave de Volvic, aux coins de nos rues.

Sans doute, de ces monuments et de ceux qu'élevèrent, dans Paris, les générations suivantes, tous n'ont pas eu le même sort. Félicitons-nous d'avoir sauvé quelques chefs-d'œuvre de l'art et de magnifiques témoignages de la piété de nos pères ; mais ici, où nos recherches se bornent aux édifices civils, il ne reste presque partout que des souvenirs. La royauté, la noblesse, le clergé dans l'université, n'avaient-ils pas assez construit de palais, d'abbayes, d'hôtels, de colléges, pour espérer que ce sol, qu'ils avaient si souvent et si profondément creusé, garderait l'empreinte de leur passage ; vain espoir : tout a croulé ! le palais des Thermes, le palais de Sainte-Geneviève, le palais de la Cité, le palais du Louvre, l'hôtel de Soissons, qui était aussi un palais : tout a disparu ! Devons-nous pousser l'exactitude jusqu'à rechercher ce qu'il reste du palais de la Cité : une salle basse, que l'on cherche à la lumière, et que l'on reconnait aux gémissements qui en sortent; un escalier, qu'anime le pas chancelant de quelque criminel conduit à l'échafaud.

La noblesse avait peuplé nos rues de ses somptueux manoirs, qui leur ont laissé leurs noms, et dont l'histoire est celle de Paris. De ces grandes existences, il restait, il y a encore trois ans, un seul témoin : l'hôtel de Guy de la Trémoille. On l'aurait mis sous verre, tant était curieux, tant était rare, ce monument unique de l'art gothique appliqué aux habitations, ce représentant de l'histoire privée de huit siècles. Le conseil municipal et l'État n'ont pas trouvé cent mille francs pour arrêter sa ruine : il est tombé pierre à pierre, le dernier coup de marteau résonne encore à nos oreilles.

Des élégantes maisons de nos riches abbayes qui logaient à Paris les représentants chargés des intérêts de la communauté, nous n'en avons plus qu'une seule : l'hôtel de Clugny. On allait le vendre et l'abattre ; mais la ruine de l'hôtel de la Trémoille avait laissé un remords ; en tombant il sauvait son frère [393]. J'allais oublier l'hôtel de Sens, qui, déshonoré depuis longtemps par la destination qu'on lui a donnée, reste encore debout pour représenter les habitations de nos grands dignitaires ecclésiastiques au quinzième siècle. Défendu moins par la solidité de ses murs épais et des tours qui le flanquent, que par l'abandon où tombe le quartier de l'Arsenal, il subit lentement les sourdes détériorations que lui fait endurer son seigneur : le roulage général [394].

Quant à ces colléges qui s'élevèrent par centaines sur le penchant de la montagne Sainte-Geneviève, aux applaudissements de la jeunesse européenne, avide de science et accourue de toutes parts dans Paris, son asile, pour enten-

dre ses éloquents professeurs, demandez à cette grande université fondée par Charlemagne ce qu'elle en a sauvé. Elle vous montrera la Sorbonne, mais le confesseur de saint Louis n'y reconnaîtrait pas une seule des pierres qu'il y a mises ; elle vous dira les noms des autres colléges, parce qu'elle sait son histoire, mais elle ignore jusqu'à la place où ils étaient construits.

Dès cette époque, la Cité regorgeait d'habitants ; le quartier de l'Université, ou tout ce que comprenait sa juridiction, était encombré, et cependant une seule classe de la population s'était portée de ce côté ; tous les suivants de ce qui entoure la cour et de la noblesse s'étaient abattus dans ce vaste espace qui s'étend sur la rive droite de la Seine, en formant un triangle entre le Louvre, les hôtels Saint-Pol et des Tournelles, et enfin les Célestins. Pas un grand nom alors qui n'y eût un grand hôtel ; c'étaient de véritables forteresses, dont la solidité eût défié le temps, si elles n'avaient eu que le temps à combattre. De tous ces hôtels royaux, de toutes ces maisons seigneuriales, de ces riches abbayes, de ces redoutables enceintes bastionnées, il reste par-ci par-là un pan de mur, une arcade, une tourelle [395] ; mais on croirait que la haine populaire de 93 a tout renversé avec la Bastille de Charles le Sage.

Le seizième siècle a porté bonheur à tous ses parrains. François Ier doit sa célébrité à la renaissance : les arts se sont ainsi acquittés envers lui de la protection qu'ils en ont reçue. Sans vouloir protester contre ce protectorat, je vois clairement tout ce que nous a coûté de vétérans des arts cette ère de jeunesse, et je cherche ce qu'elle nous a laissé de beaux rejetons. Nos grands manoirs, dont la liste serait longue, si ces études nécrologiques pouvaient avoir quelque intérêt, tombent alors avec fracas ; on renverse les hôtels de Bourgogne, de Nesle, des Ursins, d'Artois, de Flandre, de Fécamps, et, plus tard, ceux de Saint-Pol et des Tournelles [396] ; des rues s'ouvrent sur leur emplacement, de nouvelles demeures s'élèvent. Qu'avons-nous conservé de cette transformation [397] ? Rien ! Et il a fallu qu'à notre confusion, à notre joie aussi, un homme de goût vînt nous apporter, dans des caisses, un hôtel de la renaissance, pour peupler le quartier de François Ier. Je me trompe : une fumée d'arquebusade, un flot de sang m'avait caché le Louvre ; le chef-d'œuvre de Pierre Lescot ne doit pas être responsable de la faiblesse de Charles IX.

Des cinq règnes qui suivent, il n'est resté intact que l'hôtel de Carnavalet. C'est bien peu, c'est encore trop, pensent les spéculateurs qui songent à l'abattre. Heureusement que le temps de ces sauvages démolitions est passé. Qui oserait, aujourd'hui, porter la main sur le seul monument qui nous rappelle à la fois toutes les gloires des arts français : Jean Goujon, Androuet Ducerceau, Jean Bullant, François Mansart, et les charmants souvenirs de madame de Sévigné, et ses petites mutilations aussi [398].

Henri IV aurait-il réservé, pour le culte des chefs-d'œuvre du temps passé, des scrupules qu'il n'avait pas eus pour sa religion. Trop positif pour être sen-

sible à certaines délicatesses, il traita les arts avec tout le sans-gêne d'un soldat et la rigueur aveugle d'un agent voyer. De son règne datent la tyrannie destructrice de l'alignement et les envahissements vandales au nom de l'utilité publique; ce règne si brillant d'ailleurs est marqué dans Paris par de larges voies de communication, par le Pont-Neuf [399], par des quais, des rues, des places publiques; malheureusement partout on abattit pour reconstruire. Le palais des Tournelles avait résisté à l'arrêt de Charles IX; il croula devant un plan d'alignement, la place Royale s'éleva sur ses ruines; l'hôtel des Étuves, maison de plaisance bâtie par nos rois, à la pointe de la Cité, ne put obtenir grâce devant la place Dauphine [400], la rue du Harlay et les nouveaux quais. Henri IV allait encore s'emparer de l'île de Notre-Dame (Saint-Louis), pour en régulariser les constructions; il projetait, dans d'autres parties de la ville, des rues tirées au cordeau, qu'il appelait déjà de noms glorieux, quand il tomba sous le poignard d'un assassin.

Les Parisiens avaient suivi l'impulsion de ce rude adversaire de nos vieux monuments : on a depuis autant construit que sous Henri IV, jamais on n'a plus abattu. Nous ne parlerons que des constructions qui se rapportent à ce règne, et seulement des plus importantes. A ce titre se présente d'abord à nos yeux l'hôtel de ville, terminé à cette époque. C'est un monument curieux par ses beautés et ses défauts, souvenirs fidèles des changements de style survenus pendant la lenteur de son exécution. En remontant la Seine, sur la même rive, on rencontre l'arsenal et l'hôtel du grand maître de l'artillerie. C'était le logement de Sully, qui occupa cette charge, et se la réserva, en se démettant de tous ses autres pouvoirs, à la mort de son maître. Il agrandit cette demeure [401] et la fit orner intérieurement avec un luxe d'élégance qui contrastait avec ce qu'on suppose de la sévérité d'un grand maître de l'artillerie et ce qu'on sait de son caractère, mais qui convenait aux fêtes galantes qu'il donna et dont nous avons la description [402]. En remontant vers la rue Saint-Antoine, on traverse la rue de la Ciseraie, au fond de laquelle se cachait ce grand hôtel Zamet [403], « l'hôtel des menus plaisirs du roi, » et plus tard l'hôtel Lesdiguières. La rue Saint-Antoine montrait l'hôtel de Mayenne [404] et, presque en face, le grand hôtel du joueur Gallet, qui porta ensuite le nom de Sully, quand le ministre l'eut acquis [405]. Dans la rue des Fils-Aymont, l'hôtel des ducs de Guise fut reconstruit à neuf [406], et l'hôtel de Roquelaure, qui fut, plus tard, l'hôtel Saint-Paul, reçut ses plus beaux embellissements [407]. En descendant par la rue Saint-Honoré, on remarquait l'hôtel de Sillery [408]; dans l'espace compris entre le Louvre et les Tuileries, l'hôtel du marquis de Vieuville, et, dans la rue Fromanteau, l'hôtel du maréchal de Souvré [409]. Sur la rive gauche, nous ne citerons qu'un seul édifice, le palais abbatial de Saint-Germain des Prés, grande et imposante demeure comme elle convenait alors à ces puissants seigneurs, à cette belle église, à ce grand domaine [410].

Le caractère de ces monuments, le style de cette architecture, se distinguent par l'appareil de la construction ; on peut considérer, d'une part, celle qui sert de pierre de taille, et de l'autre, celle qui emploie la brique comme revêtement extérieur et moyen de décoration. La pierre permet de plus vastes constructions, un grand luxe de sculptures. La lourdeur est le défaut des artistes de ce temps ; elle se communique des profils à la sculpture ; on avait été élancé et fluet, on se fit court et trapu : les arts procèdent assez souvent par ces extrêmes.

Quand les architectes associent la brique à la pierre, il y a, en général, plus de simplicité dans la disposition des corps de bâtiment, moins de charge sur les étages, plus de sobriété dans les ornements. On se sent plus à l'aise au logis : car ces matériaux conviennent à l'habitation particulière, à notre climat, à nos besoins ; et, à l'extérieur, l'opposition des couleurs entre la brique, la pierre et l'ardoise s'harmonise d'une manière gaie et pittoresque.

Nous sommes plus heureux pour cette époque que pour celles qui l'ont précédée et suivie : presque tout ce qu'elle a élevé est encore debout ; des diverses causes qui ont valu aux monuments du règne de Henri IV un respect qu'on a refusé à leurs devanciers et à leurs successeurs, la plus puissante, et non pas la moins singulière, c'est l'abandon. En effet, la mode que les tournois, les duels, les galantes aventures [41], semblaient avoir fixée dans la place Royale et ses alentours, s'en retira peu à peu, et ce ne fut pas la boutade d'un amant, mais le dernier adieu d'un dernier départ. Du moment qu'il n'y eut plus d'intérêt à construire, il n'y en eut pas à abattre : c'est ainsi que nous avons conservé la place Royale tout entière, les hôtels de Lesdiguières, de Mayenne et de Sully, et de même bon nombre de maisons dans leur style primitif autour de la place Dauphine, de la rue du Harlay, et des quais des Orfèvres et des Morfondus, sans omettre sur la rive gauche le palais abbatial de Saint-Germain des Prés. Toutes ces constructions, mi-parties brique et pierre, sont solides et ne céderont qu'au marteau. Si l'hôtel de ville est trop restauré, l'hôtel de Sully l'est trop peu : celui-ci, construit en pierres de taille, voit ses sculptures, ses corniches, menacées de tous côtés ; espérons que le gouvernement viendra en aide au propriétaire pour conserver aux artistes ce spécimen d'une grande habitation sous le règne de Henri IV.

Le Pont-Neuf a résisté aux deux courants destructeurs qui ne cessent de l'ébranler, le courant qui s'écoule sous ses arches en flots bruyants, en glaçons menaçants, et le courant qui roule, qui marche, qui trotte sur son pavé, et qui a centuplé, depuis deux cents ans, en nombre et en rapidité.

L'hôtel de ville a résisté aussi, mais avec moins d'avantages, contre les restaurations modernes, les appropriations et les achèvements ; cependant, comme on menaçait d'écraser sa forme première sous les additions, il faut se réjouir d'avoir obtenu qu'au moins on conservât l'original à côté de la pâle copie.

Après avoir quitté l'extrémité orientale de la ville, la mode resta quelque temps indécise entre le Luxembourg et le Louvre. Le cardinal de Richelieu en 1636, et son successeur en 1640, firent tourner la chance et donnèrent à la tendance de Paris vers le nord une impulsion dont nous ressentons encore l'influence après deux siècles d'activité. Il y eut toutefois cette différence essentielle entre la conduite des deux ministres, que Richelieu abattit trois beaux hôtels [412] pour élever le sien, tandis que Mazarin conserva, dans les vastes développements de son palais, le petit hôtel qui en avait été le germe. Interrogeons les trente années qui suivent le règne de Henri IV, recherchons de combien de grandes habitations elles dotèrent la ville, et ensuite de combien elle s'est appauvrie.

Pendant que le vieil archevêché se relève par les soins de monseigneur de Gondi, pour mieux loger plus tard son célèbre neveu, le premier président se fait bâtir une noble demeure dans le voisinage du palais, non loin de l'hôtel du trésorier de la sainte Chapelle. Le choix de l'emplacement se subordonnait ici à la position officielle des propriétaires. Ailleurs, et en général, le mouvement était excentrique, l'enceinte de Paris, loin d'être un obstacle, semblait inviter à franchir cette limite. Des Yveteaux, qu'on avait appelé par plaisanterie *le dernier des hommes*, parce qu'il habitait seul au Marais, vit bientôt s'aventurer plus loin que lui, dans le faubourg Saint-Germain, les grands hôtels de Liancourt [413], de Concini [414], de Retz [415], de la Force [416], de Mortemart [417], de Falconi [418], et sur le Pré-aux-Clercs, la maison du président le Coigneux [419].

Si nous quittons la circonscription de l'Université pour entrer dans la ville proprement dite, par les Célestins ou la porte Saint-Antoine, près de la Bastille, nous trouvons la place Royale, qui se complète par les hôtels de Lavardin, de Saint-Géran, de Saint-Luc [420], et en même temps les hôtels de Mayenne, de Sully et de Vitry qui se terminent; mais aucune construction nouvelle ne ranime ce quartier, qui vit sur sa vieille réputation, sur ses belles habitations, sur ses anciens habitués. En gagnant la rue Pavée, on passait près de l'hôtel d'Angoulême, qui s'appela plus tard de Lamoignon [421]; on ne suivait pas la rue Saint-Denis sans remarquer, après la fontaine du Ponceau, le grand hôtel de Saint-Chaumont [422]; la rue Vieille-du-Temple montrait l'hôtel d'Amelot, de Bizeuil, où le luxe dépasse toutes les bornes, et l'hôtel d'Effiat, remarquable par son étendue; on trouvait dans la rue Sainte-Avoye, l'hôtel d'Avaux, l'ancien hôtel de Montmorency, transformé et reconstruit pour l'ambassadeur Claude de Mesme [423], et en avançant davantage à l'ouest, on rencontrait le magnifique hôtel construit en 1615 par Roger de Saint-Larri, duc de Bellegarde, grand écuyer de France, et qui devint, en 1633, l'hôtel Séguier, théâtre des fêtes royales, asile des lettres et des arts, lieu de réunion de l'Académie naissante [424] Dans la rue Cop-Héron, M de Fontenay

Mareuil fondait sa demeure, et non loin de Saint-Eustache, rue Coquillière, on voyait l'hôtel Châteauneuf [425].

Près du Louvre, les hôtels de Clèves et d'Eu s'élèvent pour la duchesse douairière de Guise [426], la marquise de Rambouillet construit le sien en s'appuyant sur les murs des Quinze-Vingts, et dans l'espace qui sépare le Louvre des Tuileries [427], déborde un flot de grands seigneurs qui semblent vouloir assiéger la demeure royale. La longue rue Saint-Honoré, ou ses aboutissants, comptent les hôtels de Schomberg [428], de Bellangreville [429], de la Roche-Guyon, [430] de Royaumont [431], d'Hocquincourt [432], et en appuyant vers le nord, l'hôtel d'Herbaut de la Vrillière, construit par le grand Mansart [433], l'hôtel Brion, accolé par le duc de Damville au Palais-Cardinal [434]; plus haut, vers la rue Plâtrière, l'hôtel du surintendant des finances, Claude de Bullion [435]; plus haut encore, touchant aux limites de Paris, le Palais-Cardinal, et tout autour les hôtels de ses créatures, les Chivry, Tubeuf, Bautru, Vanel [436], enfin, et comme dernière limite du développement de la ville, comme suprême expression du luxe et de l'élégance, le grand palais Mazarin.

De tant de somptueuses demeures, de cette richesse empruntée à tous les pays, de cette élégante transformation sous la direction de nos grands architectes François Mansart, Ducerceau, Métézeau et d'autres, que reste-t-il? Un seul représentant, le palais Mazarin, tout le reste a été détruit [437].

Nous arrêterons ici nos recherches; poussées plus loin, elles ne serviraient, du reste, qu'à prouver encore avec plus de force la nécessité évidente de faire quelques sacrifices et de grands efforts pour conserver ces rares spécimens des anciennes habitations, de ces nobles demeures contre lesquelles tout semble conspirer depuis les bases constitutives de la société moderne, ce qu'il y a de plus sérieux, jusqu'à la mode, ce qu'il y a de plus futile.

Sans doute le temps n'est plus où l'on démolissait des monuments, par arrêt de l'université, au son des hautbois et des autres instruments de musique; le temps n'est plus, espérons-le du moins, où, la torche et la hache au poing, on faisait crouler, aux applaudissements de la foule, l'innocente habitation, tout au plus coupable de l'impopularité du maître; mais le temps où la spéculation abat tout autour d'elle, c'est le nôtre, d'autant plus dangereuse, qu'elle agit sans bruit, sans fracas, qu'elle semble avoir honte de ce qu'elle fait Vous croyez suivre ses projets, et vous n'apprenez son œuvre de destruction que lorsqu'elle est consommée. A la place du vénérable monument, elle a fait sa large trouée, et sur le sol nu, elle a planté son fatal drapeau où est inscrit: *Terrain à vendre.*

Élevons drapeau contre drapeau, avec la confiance que tous les hommes de cœur et de goût se grouperont autour du nôtre pour le défendre, car il aura pour devise : « Souvenir national, monument historique à conserver. »

§ 3. LES CHATEAUX DANS LES ENVIRONS DE PARIS AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Les habitations de ville se complètent par les habitations de la campagne : il est impossible de ne pas examiner les unes après avoir étudié les autres. Au dix-septième siècle, les gens du monde jouirent pour la première fois des plaisirs de la vie champêtre, telle qu'elle peut être pour eux, embellie par le concours de tous les arts et la réunion de toutes les jouissances. Nous voulons décrire en peu de mots le style des constructions rurales et la disposition des jardins, nous ne parlerons de leurs hôtes qu'autant qu'il est nécessaire pour animer ces paysages [438].

Deux causes donnent aux classes aisées, toujours citadines, le goût de la campagne, et les rendent sensibles au charme de la retraite ; les temps de paix qui suivent les guerres ou les révolutions, et aussi la satiété du plaisir, qui veut qu'on se repose l'été des fatigues de l'hiver. Mais pour les gens du monde, le repos ne consiste que dans la variété des jouissances, et la campagne devient ainsi une bruyante solitude.

A toutes les époques, la vie de la campagne a été le reflet de la société des villes. En des temps grossiers, le château était un donjon, la vie de châtelain une reclusion, les plaisirs du seigneur, de brutales expéditions sur les passants bons à détrousser, et sur les bêtes féroces, seules dignes de tels adversaires. La civilisation commença-t-elle à adoucir les mœurs des citadins ; aussitôt, autour de ses châteaux encore garnis de tours, de fossés et de ponts-levis, s'élevèrent des parterres aux mille fleurs, des vergers chargés de fruits, de beaux cerfs furent nourris dans les fossés, et les dames, jusqu'alors étrangères à tous les plaisirs des hommes, suivirent la châtelaine à la chasse au faucon, ou vinrent le soir dans la grande salle, réunies autour de l'immense foyer, écouter les récits des pèlerins et les chants des poëtes ambulants. De cette époque datent les grands manoirs de Tancarville, de Coucy, d'Écouen, de Châtillon, du Verger, de Thouars, de Neubourg, etc., etc., véritables résidences royales d'autant de petits rois qui se composaient une cour de leurs vassaux, et dont l'autorité, toujours absolue, était quelquefois bienfaisante.

Pendant que les châteaux conservaient encore dans la France cet aspect formidable de leur destination première, les maisons de plaisance de l'Italie,

décorées des chefs-d'œuvre de l'antiquité, rappelaient les villas des empereurs romains, celles des Lucullus, des Mécène, des Pline, des Cicéron, des Horace. La renaissance de l'art s'était produite au milieu de la renaissance des manières, du goût et de l'esprit.

En France, cette résurrection des beautés de l'art antique appliquée par le génie des artistes modernes à la construction des nouveaux monuments, rencontra une vive résistance dans les habitudes de la nation, dans les procédés des artistes, maîtres du terrain, dans les goûts à la mode; et lorsque, cédant à l'impulsion enthousiaste de François Ier, aux souvenirs de la noblesse qui l'avait suivi en Italie, à l'invasion des artistes accourus à sa voix, elle abandonna son style national pour favoriser cette importation étrangère, il était déjà bien tard : les maîtres d'au delà des monts avaient fait place aux élèves, la pureté des règles aux caprices de l'imagination, le grand et simple style des Brunelleschi, des Sangallo, des Bramantes, aux bizarres imitations de Michel-Ange. Ainsi s'explique, ainsi s'excuse la résistance qui se manifesta dans les magnifiques constructions de Bovinet [439], de Chambord [440], d'Écouen [441], de Chantilly [442], de Saint-Maur [443]. Il semble que la délicatesse du nouveau style entrât en lutte avec la sévérité de l'ancien, et ne gagnât le terrain qu'à grand'peine. Madrid [444], Anet [445], ont brillé un instant de toute l'élégance du style de la renaissance; mais si nous recherchons la distribution intérieure, combien de traces encore d'anciennes habitudes, quel oubli des plus simples convenances de la vie. On pourrait croire que tout le monde fut artiste, hôtes et architectes, dans ces demeures où les perfections de la décoration ont fait oublier les conditions du bien-être.

Des rares monuments de cette époque, appelez-en à l'imagination des poëtes de ce temps, cette magique ouvrière n'inventera rien ou presque rien de supérieur aux distributions et aux formes traditionnellement consacrées. Rabelais voulut un jour faire entrer dans un plan imaginaire tout ce qu'il rêvait d'élégance, de grandeur et de bien-être dans un vaste château. Il en fait l'abbaye de Thélème, afin d'y développer plus à son aise la demeure de toutes les voluptés [446]. Le voilà à l'œuvre, et il nous construisit un Chambord, avec tous ses défauts; ce sont grosses tours rondes sans besoin de défense, escaliers à vis et en saillie qui semblent construits après coup et par pure omission, grandes galeries sans usage, si ce n'est pour appendre des dépouilles de gibier, des trophées de chasseur, vastes fossés et parc giboyeux; remarquons toutefois quelques innovations heureuses, fruit d'une expérience durement acquise; ainsi, plus de ces gargouilles qui, jusqu'au dix-huitième siècle, ont inondé nos rues, mais des gouttières avec conduites d'eau; plus de tuiles, mais des ardoises; des escaliers à marches douces comme en Italie, où ils semblent une montée et non plus une échelle; des entrées d'une dimension raisonnable; enfin, des appartements complets pour chaque couple : « Chas-

« cune chambre est guarnie de arrière chambre, cabinet, guarderobe, chapelle et yssue en une grande salle ; » enfin, des bibliothèques et des galeries ornées de fresques historiques [447]. Cet effort d'imagination ne nous semble pas bien grand à nous qui avons hérité des conquêtes de trois siècles à tendances matérielles, et cependant, combien il allait encore au delà de la réalité.

Quelques grandes habitations de cette époque ne rentrent dans aucune des observations que nous faisons ici, ou plutôt elles répondent à toutes : c'est Blois [448], Compiègne [449], Saint-Germain [450], et d'autres, qui n'ont ni une date, ni un style ; chaque règne y ayant apporté son addition, chaque roi y ayant élevé, comme pour lutter avec ses prédécesseurs, un pavillon, un corps de bâtiment, une galerie. Il serait également inutile de faire figurer dans nos recherches quelques châteaux, demeures féodales aussi formidables que des forteresses, où le bien-être de la vie a dû céder aux nécessités des temps, aux règles de la défense.

Les résidences royales, créées sous l'empire de l'impulsion que François Ier venait d'imprimer aux arts, entretenues par ses quatre successeurs, ne pouvaient avoir de nombreux imitateurs [451]. Une égale sécurité ne protégeait pas encore l'habitation des rois et celle de leurs sujets. On resta, jusqu'au dix-septième siècle, bastionné, crénelé, bardé de chaînes et de ponts-levis, pour mener une vie de campagne qui n'avait plus de la grande féodalité que les ridicules et l'ennui. Il serait difficile de tracer le tableau de cette époque de transition ; un caractère lui manque, on cherche, on tâtonne, et, dans cette incertitude, chaque château porte l'empreinte particulière aux goûts, aux dignités, aux caprices de son seigneur.

Le chancelier de l'Hôpital habitait Vignay [452], près d'Étampes. Là, gardé en quelque sorte par le cortége de ses vertus, entouré de sa famille, passant ses jours entre ses livres et les soins les plus simples du foyer domestique, il offrait le tableau d'une vie tout à fait patriarcale. Sully conservait dans son château la nombreuse domesticité d'un autre temps ; il y avait introduit l'étiquette de la cour, et gouvernait la vie de la campagne à la façon d'un ancien ministre d'État, d'un grand maître de l'artillerie, d'un grand voyer de France et d'un surintendant des fortifications du royaume : il n'avait que des dîners d'apparat, ses promenades ressemblaient à des processions, et toutes ses soirées à des réceptions de cour. Richement ornée, sa demeure ne possédait aucune des commodités de la vie ; on y voyait « un vaste appartement « où il avoit fait peindre les plus mémorables actions de sa vie, jointes à celles « de Henry le Grand ; » et, à côté, il avait réuni dans une chambre, qu'on nommait « le cabinet des illustres, des portraits de papes, rois, princes, et « autres personnages distingués ou célèbres, qu'il tenoit d'eux mêmes [453]. » Un contemporain, qui lui est très-défavorable, tant la sévérité des mœurs choque

une nature dévergondée, n'oublie rien de tout ce qui pouvait ici prêter au ridicule : « A Sully, où il s'étoit retiré sur la fin de ses jours, il avoit quinze « ou vingt vieux paons, et sept ou huit vieux reistres de gentilshommes, qui, « au son de la cloche, se mettoient en haie pour lui faire honneur quand il « alloit à la promenade, et puis le suivoient; je pense que les paons sui- « voient aussi [454]. »

Ce n'est donc pas chez ces deux hommes, l'un trop patriarche, l'autre trop courtisan, que l'on trouve la vie des champs telle que nous la concevons pour les hommes du monde; leur contemporain, Montaigne, a-t-il mieux rencontré dans son oisiveté méditative, au milieu de ses travaux philosophiques. Il habitait Montaigne, bâti par son père : « Ma maison est juchée sur un tertre, « comme dit son nom... De ma librairie, où je me tiens le plus souvent, je « commande mon mesnage. Je suis sur l'entrée et voy soubs moy mon jardin, « ma basse-cour, ma cour et dans la pluspart des membres de ma maison. Là « je feuillette à cette heure un livre, à cette heure un autre, sans ordre et « sans dessein, à pièces descousues ; tantôt je resve, tantôt j'enregistre et « dicte, en me promenant, mes songes que voicy. Elle est au troisième estage « d'une tour; le premier, c'est ma chapelle ; le second, une chambre et sa « suite, où je me couche souvent pour estre seul... Je passe là, et la pluspart « des jours de ma vie et la pluspart des heures du jour... A sa suite est un « cabinet assez joly, capable à recevoir du feu pour l'hyver, très-plaisamment « percé, et si je ne craignoy non plus le soing que la despense, le soing qui me « chasse de toute besongne, j'y pourroy facilement coudre à chasque costé « une gallerie de cent pas de long et douze de large, à plain pied ; ayant « trouvé tous les murs montez pour aultre usage à la haulteur qu'il me faut. « Tout lieu retiré requiert un promenoir. Mes pensées dorment si je les as- « sieds : mon esprit ne va pas seul comme si les jambes l'agitent. Ceux qui « estudient sans livres en sont tous là. La figure en est ronde (de sa chambre), « et n'a de plat que ce qu'il faut à ma table et à mon siége, et vient m'offrant « en se courbant, d'une veue, tous mes livres, rangez sur des pulpitres à « cinq degrez tout à l'environ. Elle a trois veues de riche et libre prospect, « et seize pas de vuide en diamètre... C'est là mon siége. J'essaye à m'en « rendre la domination pure et à soustraire ce seul coing à la communauté, et « conjugale, et filiale et civile [455]. » C'est bien là le refuge de la méditation; c'est bien là, pour l'écrivain philosophe, le charme de la campagne ; Montaigne ne la comprenait pas autrement [456].

Il semblerait que les jardins se fussent façonnés alors à la ressemblance de leurs maîtres, et se soient crus obligés, au milieu de la liberté des forêts et des champs, de garder l'air compassé et les formes régulières de leurs manières et de leurs costumes. Ce n'étaient qu'allées droites, que charmilles découpées, que parterres emprisonnés dans de minces bordures de buis, dessinant en

contours exacts les armes du maître, le chiffre de la dame, ou les noms des enfants [457]. La verdure se détachait sur des allées de sable jaune, les vives couleurs des fleurs tranchaient sur des fonds de cailloux et de coquillages, et les terrasses, péniblement contenues dans des murs de soutenement, offraient des balcons pour admirer ces enfantillages. Bernard de Palissy, dans la description de son « jardin délectable, » s'élève contre les dindons et les grues en ifs et en romarins du jardin de l'abbé de Clairmarais, à Saint-Omer, et contre les gens d'armes de buis de l'abbé des Dunes en Flandre ; mais il conseille les temples en charmilles, avec portes et fenêtres ; c'était donc un engouement bien général, puisqu'il était partagé par cet habile homme [458].

Le sentiment des beautés de la nature n'était pas éteint cependant, mais il manquait un architecte qui lui servît d'interprète. Lenôtre répondit, un siècle plus tard, à cet appel de Montaigne : « Ce n'est pas raison que l'art gagne le « point d'honneur sur notre grande et puissante mère nature. Nous avons « tant rechargé la beauté intrinsèque et richesse de ses ouvrages, par nos in- « ventions, que nous l'avons du tout étouffée, si bien que, partout où sa pu- « reté reluit, elle fait une merveilleuse honte à nos vaines et frivoles entre- « prises [459]. »

Les champs n'avaient donc encore vu que les mœurs guerrières de la féodalité, les violents exercices de la chasse, l'air compassé des seigneurs ou les enfantillages ridicules du mauvais goût. Sous le ministère, j'allais dire sous le règne de Mazarin, la vie de la campagne prit, pour la première fois, en France, le caractère qui lui est propre, comme complément de l'existence de l'homme du monde. Les raisons en sont faciles à déduire. Richelieu [460] avait assombri l'esprit français, sa pesante domination avait comprimé tout essor ; le caractère, la gaieté de la nation, et ce besoin de vivre et de s'épancher, qui fait la société, s'épanouirent lorsque le roi esclave suivit dans la tombe son ministre tyrannique. Tous les désirs, toutes les passions, une effervescence générale éclata de tout côté, on eût dit un peuple entier délivré de ses chaînes, reprenant possession de ses foyers et respirant un air nouveau. Le luxe s'empara de la ville et déborda sur la campagne. Bientôt la noblesse opulente de la capitale avoisina cette noblesse campagnarde et pauvre qui, cachant avec dignité sa misère, s'en consolait par la haute considération qu'inspirent de grands noms toujours indépendants, et des traditions glorieuses précieusement conservées.

Il se trouvait aussi dans les châteaux, quoiqu'en bien petit nombre, quelques hommes distingués, quelques femmes élégantes, qui, n'ayant pas la vocation du cloître, trouvaient dans la solitude de la campagne les mêmes ressources qu'offre la religion pour combattre ou pour se rendre utile le désenchantement de la vie. Le citadin apprit d'eux les ressources de la

vie des champs, ils apprirent de lui les nouvelles conquêtes du luxe et ses exigences.

Cependant l'économie voyageait encore vers ces retraites ; la jeune madame de Sévigné trouva un peu sévères ses premiers étés des environs de Vitré, un peu rudes ses paysans bretons ; mais plus tard, elle aussi, quand son veuvage lui eut laissé sa liberté, elle embellit le vieux château des Rochers [461], et se laissa aller, quoique modérément, selon sa nature modérée en tout, à ce goût du luxe qui était général. C'est en plaisantant que Bussy Rabutin lui reproche les bénéfices de la vie seigneuriale qu'elle mène au milieu de ses terres :

> Peut-être aussi que le ménage
> Que vous faites dans le village
> Fait aller votre revenu
> Où jamais il ne fut venu ;
> Ce sont raisons fort pertinentes
> D'être aux champs pour doubler ses rentes,

Il savait bien que l'esprit le plus sociable, le cœur le plus généreux, n'avait de conseil que la raison.

C'eût été l'âge d'or, si cet entraînement des plaisirs n'avait rencontré des situations fausses, des esprits tristes, des caractères mécontents ; mais cette bonne régence avait les siens. C'était mademoiselle de Montpensier, veuve de tous les maris qu'elle avait rêvés, chagrine de tous ses mécomptes. Elle avait transporté à la campagne [462] ses affections si changeantes et ses goûts un peu factices ; à des commensaux qui craignaient ses caprices, à des amitiés qui doutaient de ses sentiments, elle imposait des mœurs campagnardes de son imagination, et des rôles de bergers pris dans les romans. « Je voudrais à la campagne qu'on allât garder les troupeaux de moutons « dans nos belles prairies, qu'on eût des houlettes et des capelines, qu'on « dînât sur l'herbe verte des mets rustiques et convenables aux bergers, et « qu'on imitât quelquefois ce qu'on a lu dans l'Astrée. Lorsqu'on serait re- « vêtu de l'habit de berger, je ne désapprouverais pas qu'on tirât les vaches, « ni que l'on fît des fromages et des gâteaux. » Le dix-huitième siècle a vu ces tentatives pastorales devenir un goût dominant : on n'en était au dix-septième qu'aux essais d'existence mythologique. M. de Lisieux [463], se promenant dans le beau parc de Rambouillet, entra dans une prairie, au milieu de laquelle s'élève bizarrement un groupe de rochers ombragé par de grands arbres. « Il s'approche, et est fort surpris de voir entre les branches quelque « chose de brillant ; enfin, étant parvenu jusqu'aux roches, il trouve made- « moiselle de Rambouillet et toutes les demoiselles de la maison, vêtues « effectivement en nymphes, qui, assises sur ces rochers, faisoient le plus « agréable spectacle du monde [464]. » Le prélat fut charmé, non pas étonné,

de ce spectacle qui n'avait d'insolite que la grâce et l'agrément de la belle Julie d'Angennes, car partout ailleurs [465] il devait s'attendre à ces déguisements, à des changements de noms, à des jeux qui pouvaient être innocents, qui certainement donnaient à l'esprit une tournure agréable et délicate, et en tout cas à la journée un emploi quelconque.

A part cette tendance plus ou moins romanesque, Mademoiselle, dans le cours de son existence qui fut presque une longue folie, eut des moments très-lucides et de haute raison. Les conseils suivants peignent assez bien ce que devrait être et ce que fut quelquefois à Saint-Fargeau [466] la vie de la campagne ; ils sont dictés avec simplicité par un goût de société délicat : « Premièrement, il faudroit que les personnes qui voudroient se retirer de la « cour et du monde, s'éloignassent de l'un et de l'autre sans être rebutées ; « mais qu'elles le fissent par la connoissance du peu de solidité qu'on trouve « dans ce commerce ; et il est aisé de ne s'en pas soucier, quand on est par- « venu par ses soins ou par sa naissance à jouir d'une fortune honnête et « selon sa condition. On peut aussi se trouver en âge où l'ambition est moins « vive et où les personnes raisonnables peuvent guérir facilement. Il seroit « bon de concerter tous ensemble du lieu de l'habitation, et délibérer si on « choisiroit les bords de l'Oise ou ceux de la Seine. Quelques-uns aimeront « mieux les bords de la mer. On prendroit un grand plaisir à faire planter et « à voir croître des arbres différents ; le soin d'ajuster sa maison et son jardin « occuperoit aussi beaucoup. Ceux qui aiment la vie active travailleroient à « toutes sortes d'ouvrages, comme à peindre ou à dessiner, et les plus pa- « resseux entretiendroient ceux qui s'occuperoient de la sorte. On nous en- « verroit tous les livres nouveaux et tous les vers, et ceux qui les auroient « les premiers auroient une grande joie d'en aller faire part aux autres. Je « ne doute pas que nous n'eussions quelques personnes qui mettroient aussi « quelques ouvrages en lumière, selon leur talent. Ceux qui aiment la musi- « que la pourroient entendre, puisque nous aurions parmi nous des personnes « qui auroient la voix belle et qui joueroient du luth, du clavecin et d'autres « instruments. »

Les mémoires de Coulanges, les ouvrages du temps, et la correspondance de madame de Sévigné, nous apprennent qu'on menait, au château de Fresnes, la vie conseillée par Mademoiselle. Là, loin d'être rebutées du monde, les personnes dont se composait la société de madame Guénégaud, en étaient l'ornement ; elles venaient à la campagne, non pour le fuir, mais pour se préparer à mieux briller dans ses fêtes. Quelques-uns des visiteurs avaient cependant cruellement éprouvé ce que valent l'ambition et la faveur ; mais ils conservaient, des vicissitudes de leur vie, une expérience sans amertume, qui ne donnait que plus de solidité et d'agrément à leurs conversations. Le maître de la maison expliquait à son protégé François Mansart ses projets, que le grand artiste

saisissait facilement, parce que, conçus par un homme de goût, ils étaient toujours exécutables. Les changements qu'il demandait avaient en général pour but de concilier la beauté des proportions, la grandeur des appartements, en un mot, les règles de l'art, avec les conditions les plus favorables de l'habitation et du bien-être. Ses salons étaient décorés d'une magnifique collection de tableaux et de quelques morceaux de sculpture réunis à grands frais. On sait, pour peu qu'on ait habité la campagne, combien les beautés de la nature y disposent à l'admiration des chefs-d'œuvre de l'art. Les plus distraits d'ordinaire y sont alors sensibles. M. de Guénégaud, imitateur éclairé des goûts du cardinal Mazarin, avait fait, comme lui, de ses habitations de ville et de campagne, la réunion des productions les plus belles des artistes de tous les temps, et lorsque l'arrestation de Fouquet eut compromis la fortune qu'il lui devait, il trouva pour lui-même une consolation, aux yeux des autres une excuse, dans le noble emploi qu'il en avait su faire. Madame de Guénégaud partageait les goûts de son mari, et, chose assez rare à cette époque parmi les femmes du monde, elle cultivait les arts. On la voyait dans le salon de Fresnes, peignant sous la direction de Nicolas Loir [467], peintre de second ordre, mais d'excellent conseil. Madame de Sévigné, madame de Coulanges, M. de la Rochefoucauld, un essaim de jeune filles et d'aimables jeunes gens, l'entouraient de leur conversation spirituelle, de leurs groupes animés. A une table, madame de Motteville écrivait d'un style sévère les mémoires qu'on lira toujours avec intérêt; elle remontait avec ses souvenirs, et en compagnie d'Arnauld de Pomponne [468], vers ces temps de troubles, qu'elle eût retracés d'une main entièrement impartiale, si, pour compenser en quelque sorte l'excès de bienveillance que la reine, sa chère maîtresse, avait témoigné à Mazarin et qu'elle lui reproche, elle ne l'avait à son tour trop sévèrement jugé. A une autre table était assise madame de la Fayette, composant sans doute quelque roman, Zayde, la Princesse de Montpensier ou de Clèves. La musique venait s'associer par moments aux travaux et aux causeries, les répétitions de la pièce à l'étude prenaient aussi le temps des hôtes de Fresnes, car le château avait son théâtre, complément de son salon.

La grande Mademoiselle eût vu ainsi, dans plus d'un château autour de Paris, ses conseils mis en pratique; elle-même y ajoutait des exercices très-campagnards, et des divertissements bien faits pour animer la vie de château. Elle avait un billard et un mail pour exercer son adresse, des chiens et des chevaux anglais pour courir à travers la forêt et faire ses huit et dix lieues à fond de train. Rentrée au château, elle trouvait une bonne table, une conversation spirituelle, ses violons, sa troupe de comédiens, et Segrais et Lully pour diriger le tout [469].

Dans les environs de Paris, au sortir des troubles de la Fronde, nos nouveaux campagnards rencontrèrent des manoirs délabrés et des jardins dévastés;

la guerre, et la plus cruelle, la guerre civile avait habité là pendant près de quatre ans [470]. Il fallut relever ce qui était tombé, réparer ce qui était debout : c'est alors qu'on vit sous la douce influence des nouveaux goûts italiens importés par Mazarin, sous la direction et par le génie d'architectes tels que François Mansart, Lemuet, Le Vau, s'élever des habitations qui transportaient au milieu des sites les plus pittoresques de notre climat tempéré, les beautés d'une architecture élégante, dont le caprice avait son excuse dans la liberté des champs, et dans les villas de l'Italie de précieux modèles.

La belle demeure du président Maisons [471] est encore debout, le magnifique château de Vaux-le-Vicomte, construit par Louis Le Vau, s'est conservé intégralement ; Lenôtre a planté leurs jardins, et il nous suffira de ces deux exemples pour faire comprendre les caractères particuliers de cette architecture rurale et de cet art des jardins qui eurent aussi leur renaissance [472].

L'architecture a ses règles, elle a ses inspirations : les unes sont fixes ; que vous les transportiez de la ville à la campagne, de la vallée à la montagne, elles restent rigoureusement les mêmes, parce que ses conditions ne changent pas ; mais les inspirations de l'artiste se modifient comme le goût, comme les sites de la nature, comme les différences des conditions et des fortunes. Maisons domine la Seine, et dans son port gracieux, avec sa blanche enveloppe, il semble un cygne sorti de l'eau, qui se repose au soleil sur la verte pelouse ; Vaux-le-Vicomte, comme un homme puissant qui s'entoure de ses courtisans et se fait précéder de ses gardes, s'élève majestueusement appuyé sur ses pavillons. Le caractère des dispositions intérieures fut soumis à la règle du bien-être. Du moment qu'on avait la sécurité au dehors, on chercha les aises de la vie au dedans ; sans être immenses, les nouveaux châteaux étaient proportionnés aux habitudes et logeaient commodément leurs hôtes [473].

Cette noble architecture demandait des jardins appropriés à la régularité de ses lignes, à la sévérité de ses proportions, à la pondération habilement ménagée de ses différentes masses, et pour cela il fallait que la main d'un grand artiste vînt en aide à la nature.

Jusqu'alors, l'art des jardins n'avait été qu'un puéril labeur de manœuvre ; on ne connaissait que des jardins dits « de propreté, à broderies ou à contours symétriques, » qui, à l'aide de lisières de buis, d'allées sablées de différentes couleurs, et de compartiments de gazon ou de fleurs, reproduisaient uniformément des vases, des chiffres, des plans de villes ou autres dessins d'architecture que les charmilles encadraient de leurs lignes bizarres et tourmentées ; immédiatement après ces parterres monotones, par un contraste choquant, se développaient au loin, avec l'inépuisable variété de la nature, de vastes prairies, des champs cultivés, ou les allées couvertes par la sombre voûte des forêts.

L'Italie nous avait donné ce goût excusable au milieu des lignes sévères de

ses paysages, l'Angleterre [474] l'avait accepté de nous, toute l'Europe comprenait ainsi la campagne, et on ne pourrait citer un seul château qui offrît de ses fenêtres une autre vue, et à ses hôtes une plus agréable promenade [475].

Le changement de la vie de campagne, cette sécurité nouvelle qui rendit aux habitants des châteaux la libre jouissance de tout ce qui l'entourait, firent bientôt sentir la gênante et coûteuse inutilité de ses parterres, et quel contre-sens c'était de violenter et d'emprisonner la nature pour l'appauvrir et l'enlaidir. On le comprit, mais vaguement, et l'on continua de suivre la routine, tout en souhaitant une réforme. Cette réforme, Lenôtre l'accomplit enfin selon le désir de tous [476].

Le mérite de Lenôtre est difficile à apprécier; comme tous les grands artistes, qui n'ont laissé après eux que de maladroits imitateurs, cet architecte des jardins a vu sa réputation compromise par l'école qu'il a formée. Lenôtre était assez en avant des idées et des goûts de son temps, pour devenir un réformateur et rester acceptable. Il fut proposé à Louis XIV, simultanément avec Duverny, son valet de chambre, un amateur qui, dans la création des jardins, faisait des pastiches de paysages. Si le roi n'avait pas le sentiment des arts, le goût des beautés de la nature lui était encore plus étranger; il ne comprenait qu'une certaine grandeur factice, et s'arrangeait de cet inattendu et de ces surprises qui avaient règle et programme. Lenôtre convenait au roi par ses défauts, et sut se faire pardonner ses qualités. Celles-ci le portèrent à tirer un grand parti des lois, en quelque sorte officielles, de cette étiquette, auxquelles on avait jusqu'alors soumis les jardins Il comprit qu'entre l'architecture aux lignes droites et la nature, il était nécessaire de créer un intermédiaire qui les reliât l'une à l'autre, et fit disparaître un contraste choquant. Dès lors ses dispositions de jardins réguliers, échelonnés sur des terrasses à balustrades ornées, ses parterres largement découpés et parsemés de statues élevées sur de riches piédestaux, ses bassins de toutes formes, animés de jets d'eau de toutes combinaisons, devinrent la transition naturelle entre l'œuvre de l'homme et l'œuvre de Dieu; c'était, d'une part, assez régulier, assez architectonique, pour s'allier et se fondre dans la construction, et de l'autre, assez riche de verdure et de fleurs, assez libre d'allures dans sa régularité, pour s'unir insensiblement aux grandes perspectives de la forêt, aux prairies émaillées de fleurs, aux cascades naturelles des eaux.

Ce système raisonné et sage [477] fit merveille, en premier lieu à Vaux, puis à Versailles, à Paris dans le jardin des Tuileries, à Clagny, à Chantilly, à Saint-Cloud, à Meudon, à Sceaux, enfin, à Fontainebleau, où il dressa le parterre du Tibre. La réputation de Lenôtre fut immense, elle était méritée. On le sollicita d'aller en pays étranger, créer des jardins. Il dessina, près de Londres, ceux de Saint-James et de Greenwich [478], et il n'y eut plus d'autres règles pour cet art nouveau que les siennes [479].

Ses imitateurs ne furent point heureux. Appelés, en général, à s'exercer dans de petits espaces et avec des moyens trop restreints, ils ne surent pas proportionner leurs dispositions et laisser à la nature ses droits. Bientôt on recula devant d'excessives dépenses qui ne créaient que de monotones terrasses, élevées les unes sur les autres, et qui prolongeaient sans raison dans la campagne les envahissements de l'architecture; c'est alors qu'on accepta les conseils de ceux qui, partisans exclusifs des simples beautés de la nature, vinrent, vers 1750, proposer un nouveau système avec un grand rabais. L'Angleterre fut la première à accepter les jardins irréguliers repoussés par Louis XIV, dans la personne de Duverny; son climat plus humide rendait difficile l'entretien des parterres, ses habitudes sociales moins compassées s'accommodaient plus facilement d'un laisser aller qu'elle pouvait étendre jusqu'à ses parterres. Elle développa hardiment toutes les ressources de ce système, et lui donna son nom. Elle les poussa même jusqu'à l'exagération; car, en amenant au perron du château les allées sinueuses, les eaux serpentantes et les arbres dans toute la liberté de leur végétation, elle trouva choquante la ligne droite de l'architecture, la roideur des pilastres, la rectitude des colonnes; alors le lierre et le jasmin furent chargés de dissimuler l'architecture, on chercha dans le gothique ou le genre rustique un refuge, une échappée; de ce moment les grandes beautés de l'art furent remplacées par le pittoresque, et la recherche des effets de la nature, autre genre d'affectation et de puérilité. En France, cette mode nous revint, vers 1750, Le Blond et Des Gots en furent les premiers adeptes; plus tard, Bérenger, architecte et peintre de paysage, mais surtout Robert, se chargèrent de dessiner les jardins avec le pinceau du peintre et l'imagination du voyageur.

Ce court résumé de la marche suivie dans l'art des jardins doit nous apprendre à admirer notre grand artiste, à critiquer également les jardins trop réguliers et les jardins trop irréguliers; à chercher enfin dans les créations de Lenôtre les sages principes qui l'ont inspiré et qui doivent nous diriger.

Le dix-septième siècle a donc créé la vie de la campagne dans ce qu'elle a de plus agréable, le style des constructions dans ce qu'il offre de plus convenable à nos besoins, et les vrais principes de la décoration des jardins. Que nous reste-t-il de ses nombreuses créations? On le verra dans la liste suivante, où les morts sont marqués, comme sur le champ de bataille, par une croix, signe de deuil.

Versailles, Trianon, Marly † et Vincennes sont les châteaux royaux du dix-septième siècle. Ils suffisent à un règne, ils l'ont ruiné. Avant d'arriver aux habitations des seigneurs, de la noblesse, de la robe et de la finance, les résidences princières servent de transition.

Saint-Cloud [480], bâti par Le Pautre, pour le frère du roi; Clagny †, près de Versailles, qui s'élève, pour madame de Montespan, à une époque où

Louis XIV n'avait rien de trop éclatant pour trahir ses faiblesses [481]; Issy ✝, au prince de Conti [482]; Grosbois, vaste domaine de Charles de Valois, duc d'Angoulême [483].

Groupons ensemble quelques grands noms qui s'associent à ce mouvement de luxe et d'élégance : les ducs de Luynes, à Dampierre [484], où Jules Hardouin relie habilement les nouvelles constructions aux anciennes; les marquis de Rambouillet à Rambouillet [485], les ducs d'Aumont, à Passy ✝ [486]; la grande famille de Mesme, à Roissy ✝ [487]; Conflans ✝, aux Villeroy [488]; Chilly ✝, au maréchal d'Effiat [489]. Je ne cite que les plus remarquables de ces habitations dans le voisinage de Paris, autrement il faudrait demander à chaque famille son manoir.

Parmi les nouvelles habitations des secrétaires d'État, des hommes de robe ou de finance, les récits du temps nous apprennent qu'on distinguait entre tous, Berny ✝, construit pour le chancelier Brulart de Sillery [490], et qui, plus tard, fut habité par de Lionne [491]; Sceaux ✝, créé par Colbert, [492]; Chaville ✝, par Louvois [493]; Daugu, par le ministre de Louis XIII, le baron des Noyers, le protecteur du Poussin [494]. Le Pautre, habile architecte, avait bâti sur ses dessins Saint-Ouen ✝, pour le chancelier de Bois-Franc [495]. Stain [496], grande habitation, s'élevait, près de Saint-Denis, pour le procureur général Achilles du Harlay; Champlâtreux [497] appartenait depuis longtemps aux Molé; Ivry ✝ [498], date du conseiller d'État Claude Bosc du Bois. Les châteaux du Bouchet ✝ et du Fresne ✝ avaient été embellis par Guénégaud [499], l'homme de goût parmi les financiers. L'habitation de Beuicourt [500], à Bagneux ✝, datait du règne de Louis XIII, vers le temps où le surintendant d'Hémery chargeait Lemuet de construire à Tanlay [501] une superbe habitation. Le même architecte donna des preuves de son talent à Chavigny ✝, en Touraine [502], à Pont ✝ [503], en Champagne; Petit-Bourg [504] date de Galand, secrétaire du conseil; Montjeu, du surintendant Jeannin; Villeneuve-le-Roi, du contrôleur général Le Pelletier [505]; Hesselin donne de magnifiques fêtes dans son château d'Essonne [506]; Châtillon, groupe de charmantes maisons de plaisance, montrait celle que François Mansart avait construite [507], et le Raincy s'était embelli de l'habitation du surintendant des finances Bordier, bâtie par Le Vau [508].

Ici se terminent nos observations sur les habitations de ville et de campagne telles que les a créées le dix-septième siècle; nous ne poursuivrons pas plus loin nos recherches, mais qu'on nous permette l'expression d'un regret, qui s'applique plus particulièrement à notre époque. Loin de moi l'idée de revenir sur le passé, de me plaindre de la disparition de ces grandes existences qui relevaient l'éclat de la France, de ces nobles familles dont l'aîné faisait participer tous les membres à sa grandeur et à son illustration. Nous croyons fermement que l'égalité vaut mieux, même sous le niveau d'une

médiocrité générale. Je n'ai pas davantage la pensée de reprocher aux paysans de nos campagnes d'avoir échangé la charge légère de quelques hommages qui leur coûtaient bien peu, contre la lourde indépendance dont ils jouissent. Les droits du seigneur n'étaient souvent pour celui-ci que l'obligation coûteuse d'aider ceux-là dans leurs peines. L'indépendance du village a rompu le lien qui l'unissait au château; et cependant nous croyons fermement que l'égalité pour tous vaut mieux, nous le croyons encore même sous le règne de cette sourde envie et de ce malaise moral qui travaille toutes les classes.

Notre appel ne s'adresse qu'aux nouveaux riches, de quelque manière qu'ils le soient devenus, nous leur dirons : « Si vos pères n'ont rien construit pour vous, n'en ayez pas de soucis, d'autres ont pris ce soin ; il y a dans nos villes de nobles demeures, à la campagne de magnifiques châteaux; les vicissitudes du temps les ont mis en vente [509]. Vous, monsieur H..., au lieu de dépenser deux millions pour construire un hôtel que vous n'avez pu rendre plus riche qu'un café, que n'achetiez-vous dans Paris un de ces vénérables monuments menacés par la spéculation? Avec la moitié de vos dépenses, vous vous arrangiez une magnifique demeure, et vous aviez fait quelque chose de vos richesses. Vous, monsieur P..., qui dépensez trois millions pour bâtir l'énorme guinguette de Lormois, vous pouviez acheter Chambord ou Chenonceaux, vous dépensiez moins, vous étiez mieux logé, et vos enfants héritaient avec votre argent de la reconnaissance que vingt générations d'artistes vous auraient vouée. »

§ 4. LE PALAIS MAZARIN DEPUIS LA MORT DU CARDINAL, EN 1661, JUSQU'A LA CHUTE DU SYSTÈME DE LAW, EN 1724.

La vie si traversée du cardinal Mazarin se termina sous l'empire de deux préoccupations : d'abord, l'intérêt de la France ; immédiatement après, l'agrandissement de sa fortune et l'illustration de son nom. Nous savons quels services il rendit au royaume, et de combien de millions il disposa à sa mort ; voyons ce qui est resté de ce nom. Vivant, Mazarin l'avait imposé au duc de la Meilleraye[510] ; mourant, il voulut que son palais, son collége, et jusqu'à dix-huit gros diamants qu'il laissait à la couronne, répétassent à la postérité ce nom dont il pressentait l'anéantissement. Aujourd'hui, les diamants se sont perdus dans la foule des autres ; l'Institut de France a remplacé le collége Mazarin ; le tombeau du cardinal, profané par les mauvais jours de la révolution, a été enlevé de la chapelle, qui n'a pas même conservé sa pieuse destination[511] ; et le palais Mazarin, devenu une banque, puis un tripot, heureux enfin de pouvoir s'abriter sous le modeste titre de Bibliothèque royale, est menacé à cette heure d'être jeté à bas et de se voir transformé en un bazar. Ainsi vont nos projets.

Le palais Mazarin.

A la mort du cardinal, Louis XIV se jeta dans les bras du duc de Grammont, et lui dit, en pleurant : « Maréchal, nous venons de perdre un bon ami. » Sa douleur était vraie, elle était juste, et prouvait la générosité

de son cœur : car il venait d'hériter, du cardinal Mazarin, d'un royaume pacifié, agrandi, prospère[512]. Le duc de la Meilleraye, qui ne pleurait pas, succéda au cardinal dans une partie de son palais, celle qui conserva son nom et qui contenait ses plus beaux objets d'art[513]. Philippe Mancini, duc de Nevers, eut en héritage l'autre partie, la plus récemment construite[514]. Mais autant s'accrut l'éclat de la couronne royale, autant le nom de Mazarin perdit de sa splendeur. Il semble que le duc de la Meilleraye fut écrasé par la beauté de sa femme, le luxe de son palais, les souvenirs de son bienfaiteur.

Cependant la grande protection accordée par le cardinal Mazarin aux lettres et aux arts ne mourut pas avec lui : elle se perpétua par les nobles penchants de sa famille. Le duc de Nevers et ses sœurs reçurent cet héritage, et s'acquittèrent dignement d'une si douce obligation.

Le palais du cardinal Mazarin avait réuni tout ce que la société offrait alors de plus illustre, le roi compris, ce qu'elle avait de plus gracieux parmi les plus belles de la cour, ce qu'elle pouvait présenter de plus spirituel et de plus original en beaux esprits, en écrivains déjà illustres. Il eût donc été facile au duc Mazarin de retenir dans sa demeure cette élite de la cour, de la ville et de la littérature : son nom et ses charges, les talents de son beau-frère, les grâces de sa femme et de ses belles sœurs, enfin les ressources de son immense fortune, mettaient entre ses mains tout ce qui crée la mode et la retient, tout ce qui fait un salon et perpétue ses agréments. Il ne le voulut pas, ou, du moins, il ne le voulut qu'un instant. Profitons-en pour dire quelques mots de ses hôtes les plus familiers. Madame la duchesse Mazarin, Hortense, la plus belle des Mancini[515], était devenue l'héritière de la fortune de son oncle[516], sans posséder plus particulièrement son affection : mais sa beauté, d'accord avec cette circonstance, qu'elle était seule en âge de se marier lorsque le cardinal sentit approcher sa fin, firent son bonheur.

RUE RICHELIEU.

L'hôtel de Nevers.

ou plutôt son malheur : le monde confond souvent l'un avec l'autre. Les nombreuses gravures qui reproduisent ses traits ne permettent pas de douter de sa beauté ; Saint-Réal et Saint-Evremont ont, en outre, tracé son portrait selon la mode d'alors : de beaux yeux, de la physionomie, une belle taille, tous les agréments de la figure, avec toute la vivacité de la passion, avec toutes les séductions de l'enjouement et de l'esprit : telle était la belle maîtresse de maison [517] que le roi Louis XIV visitait assez souvent pour faire parler la cour. Mais lorsque les attelages du Louvre piaffaient d'impatience, après une longue attente, dans la cour du palais Mazarin, si la curiosité était vivement excitée, c'est qu'il y avait dans ces visites un mystère : la présence de Marie de Mancini [518] laissait indécis et donnait un champ libre aux conjectures.

On ignorait, à la cour, où l'on n'y eût pas compris, que Marie eût plus d'amour que d'ambition ; et cependant il était vrai qu'après avoir renoncé à la couronne que lui avait offerte le jeune roi, elle dédaigna le rôle secondaire et honteux que tant d'autres ambitionnaient, et s'abandonnant à l'amour que lui inspirait le duc de Lorraine, elle demanda au roi l'autorisation de l'épouser. Louis XIV ressentit un vif dépit de ce changement ; par esprit de vengeance, il lui proposa tous les partis, excepté celui qu'elle désirait. Le connétable de Colonne avait tout pour lui : nom, rang, fortune, agréments personnels ; il se mit sur les rangs [519], et Marie accepta ce mariage comme un sacrifice fait à la raison, sacrifice que l'amour trouva trop fort [520]. A l'époque dont nous parlons, la cour ignorait ces secrets et devisait sur des apparences trompeuses. Madame de la Fayette, mieux informée, savait que le roi, en venant au palais de la rue Neuve-des-Petits-Champs, n'aurait pu rester indécis que « s'il n'eût pas connu « qu'entre tous les partis qui se présentoient alors pour l'épouser, elle souhaitoit ardemment le duc Charles, neveu du duc de Lorraine. Le public « ignoroit ce secret dépit, et, comme on voyoit souvent le roi aller au palais « Mazarin, où Marie Mancini logeoit avec madame Mazarin, sa sœur, on ne sçavoit si le roi y étoit conduit par les restes de son ancienne flamme ou par les « étincelles d'une nouvelle, que les yeux de madame Mazarin étoient bien capables d'allumer. »

A ces deux beautés [521] se réunissait souvent leur dernière sœur, Marie-Anne, duchesse de Bouillon. Née à Rome en 1649, elle vint en France en 1654, et dès son arrivée on s'amusa de la précocité de son esprit [522]. Elle avait épousé, en 1662 [523], Godefroi de la Tour, duc de Bouillon, et quitta Paris dès 1664 [524], pour vivre retirée à Château-Thierry, duché-pairie de son époux, qui s'en allait, sous les ordres de Montecuculli, guerroyer contre le Turc. C'est dans ce château qu'elle retrouva La Fontaine.

Notre grand fabuliste, notre admirable conteur, avait déjà acquis quelque célébrité par des stances, des éloges et des descriptions, genre de compositions peu favorables à son talent, mais que lui imposait Fouquet, en échange d'un

patronage libéral. Le surintendant prodiguait son argent, mais pour en acquérir davantage, et les fumées d'un encens louangeur lui parurent propres à cacher l'origine de ses richesses, et, en relevant l'éclat de ses mérites personnels, à endormir la clairvoyance du jeune roi.

Il manquait donc à La Fontaine un esprit et un cœur pour le comprendre : Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon, vint à lui. Cette Italienne, d'un naturel enjoué, d'une imagination vive, n'avait rien de la prude, et savait tenir une conduite convenable [525], en encourageant une littérature qui l'était bien peu ; lui en ferons-nous un crime, si en révélant au bon La Fontaine les véritables tendances de son génie, elle a été pour quelque chose dans la création de ces fables inimitables qui grandissent avec chacun de nous, et de ces contes charmants, la plus innocente licence de nos vieux jours. En tout cas, le surnom du *Fablier* [526] lui appartient, le génie du bonhomme lui semblait destiné à ce genre de littérature, comme un poirier à porter des poires, et elle lui marquait par cette piquante expression sa vocation présente et sa gloire future [527].

Si la duchesse de Bouillon a deviné La Fontaine, c'est par lui que nous aimerons à connaître cette charmante femme ; pour le caractère, voici ce qu'il écrit : « N'admirez-vous pas madame de Bouillon qui porte la joie partout ? « C'est un plaisir de la voir grondant, jouant et parlant de tout avec tant « d'esprit, que l'on ne sauroit s'en imaginer davantage. Si elle avoit été du « temps des payens, on auroit déifié une quatrième Grâce pour l'amour d'elle. » Elle appliquait son esprit à tout : « Toutes sortes de sujets vous conviennent, « lui dit-il, aussi bien que toute sorte de livres, pourvu qu'ils soient bons. »

> Tout vous duit l'histoire et la fable,
> Prose et vers, latin et françois.

Le poëte lui dédia son roman de Psyché [528], celui de tous ses ouvrages qui lui a coûté le plus de peine, sans être le meilleur. Il se fait l'écho dans son épître de ce que « toute la France publie de la beauté de son âme, de la vivacité de son esprit, et de son humeur bienfaisante. » C'étaient, en effet, ses qualités ; quant aux charmes de sa figure, c'est encore La Fontaine qui sera son peintre :

> Peut-on s'ennuyer en des lieux, (*Château-Thierry.*)
> Honorés par les pas, éclairés par les yeux
> D'une aimable et vive princesse,
> A pied blanc et mignon, à brune et longue tresse ?
> Nez troussé, c'est un charme encor selon mon sens,
> C'en est même un des plus puissans [529].

Le bonhomme, dira-t-on, s'éprenait facilement ; en croira-t-on plutôt une

femme, et une femme qui s'y connaissait. Je veux citer mademoiselle de Lenclos. Ninon, encore belle à soixante et dix ans, écrivait en 1686, à Saint-Évremont, encore jeune à soixante-treize ans : « Madame de Bouillon est comme à dix-huit « ans, la source des charmes est dans le sang Mazarin [530]. » L'abbé de Chaulieu devint le poëte familier de madame de Bouillon [531], lorsque le gai conteur fut devenu, en expiation de ses péchés, le traducteur sévère des hymnes et des psaumes [532]. Elle ne gagnait certainement pas au change, si nous n'examinons que le talent des deux poëtes, mais elle ne pouvait mieux tomber si, répandue comme elle était dans la société du Temple, elle voulait un gai commensal, un ami toujours aimable [533], un vrai disciple d'Épicure [534]. Les distractions lui étaient nécessaires pour échapper aux tourments d'une imagination trop vive, aux tendances d'une nature trop accessible à toutes les impressions. On sait qu'en 1680, une chambre ardente fut créée sous le coup d'une panique générale qui faisait voir des empoisonnements et surtout des empoisonneuses partout. Malgré leurs noms, malgré leurs rangs, la comtesse de Soissons et sa sœur, la duchesse de Bouillon, suspectes de s'occuper de magie, furent citées devant ces formidables juges. Celle-ci se rendit à cet appel suivie de son mari et de toute sa famille, et répondit à toutes les questions qui lui furent adressées, avec tant d'esprit et une ironie si fine [535], qu'elle prouva en même temps l'innocence de ses recherches et le ridicule de son arrestation [536]. Madame de Sévigné nous a conservé quelques-unes de ses spirituelles reparties, et termine ainsi son récit : « Elle se lève, et en sortant elle dit tout haut : Vraiment je n'eusse jamais « cru que des hommes sages pussent demander tant de sottises. Elle fut reçue « de tous ses parents, amis et amies avec adoration, tant elle était jolie, naïve, « naturelle, hardie et d'un bon air et d'un esprit tranquille. »

Depuis lors jusqu'en 1714, époque de sa mort, elle vécut paisiblement à Paris, entourée de tous les beaux esprits de son temps, ayant pour amis tout ce qui avait du talent et de l'esprit, et les réunissant journellement à l'hôtel de Bouillon [537], dans son salon, et dans sa belle bibliothèque [538], ou bien sous les beaux ombrages de Navarre, près Évreux [539].

Réunies ensemble au palais Mazarin, soit avant d'être mariées, soit après, les trois sœurs se rappelaient peut-être le temps où, enfermées au Brouage [540], elles rêvaient ou redoutaient une couronne : Marie et Hortense, confiantes dans leurs illusions, Marie-Anne plus sensée, s'en tenant aux volontés de son oncle [541]. Dorénavant elles eurent chacune un but différent : Hortense de s'amuser de tout, Marie de vivre par le cœur, et Marie-Anne de chercher dans l'esprit les seules jouissances de la vie. La poésie avait été cultivée par Hortense [542] et Marianne [543], c'était pour elles un passe-temps, ce que la poésie doit être pour une femme ; le duc de Nevers, Philippe Mancini, en fit l'occupation de sa vie. D'un caractère rêveur et sauvage [544], il ne se plaisait qu'avec ses sœurs et voyageait sans cesse de Rome à Paris et de Paris à Rome, partageant

ainsi ses affections entre Hortense, duchesse de Mazarin, et Marie, connétable de Colonne :

Avec la belle Hortense ou la sage Marie,
Ainsi de sœur en sœur, je vais passant ma vie

Le temps qu'il ne donnait pas à ses sœurs, il le consacrait à ses goûts littéraires et à ses compositions poétiques. Il nous est difficile de les juger à cette heure : car, outre qu'elles n'ont jamais été réunies et traînent, manuscrites, dans quelques bibliothèques, le moyen de soumettre à l'analyse cette littérature légère, toujours improvisée, qui empruntait son principal mérite de l'impromptu, de la circonstance et d'une foule d'allusions perdues pour nous? Des gens de beaucoup d'esprit ont été charmés de ces productions [545], c'est tout ce que nous pouvons en dire.

Le duc de Nevers écrivait de Lyon, en 1702, à l'abbé de Chaulieu, une de ces épîtres en petits vers, dont le mérite consiste dans la difficulté vaincue, et dont il se tirait avec grâce :

Par saint Cir,
De plaisir
J'eusse été
Transporté,
Si Chaulieu,
Dans ce lieu,
Fût venu, etc

L'abbé lui répond sur le même ton :

Grand Nevers,
Si mes vers
Découloient,
Jaillissoient,
De mon fond
Comme ils font
De ton chef :
De rechef;
J'aurois jà
De pieçà
Répondu.

Callières l'appelle « un beau génie ; » Saint-Evremont, « un talent qui réunit la nouveauté au bon sens; » et madame de Sévigné écrit à M. de Coulanges :

De Grignan, 17 décembre 1690.

« Apportez-moi, si vous pouvez, les poésies de M. le duc de Nevers : elles « sont d'un goût si relevé et si singulier, qu'on ne peut s'empêcher de blâmer « le soin qu'il prend de les cacher si cruellement. Quoi ! vous êtes admis dans « les sacrés mystères de ce solitaire ménage ! Je vous admire d'avoir osé atta- « quer le caprice du mari et la délicatesse de la femme ; je savois bien qu'elle « étoit adorable, mais je vous avoue que je ne croyois pas que ce fût pour vous [546]. » Plus tard, le 25 juin 1691, elle écrit encore : « Vos lettres ont quasi toujours « été accompagnées des ouvrages de M. de Nevers, dont j'ai fait un petit re- « cueil que je ne donnerois pas pour bien de l'argent [547]. » Elle l'appelle, ailleurs (24 juillet 1691), « vrai fils d'Apollon et des Muses, » et ne tarit pas

d'éloges dans sa lettre de Grignan, du 10 avril 1691. Que servirait-il d'examiner sévèrement la valeur de ce jugement ? Ce qui, mieux que tout le reste, doit désarmer la critique, si elle pouvait être sévère pour un écrivain étranger et grand seigneur, ce sont ces vers où le duc de Nevers se juge lui-même avec une modestie qui n'est pas sans bon sens et sans grâce :

Quoi ! mes vers, Bourdelot, sans grâce et sans beautés,
Vivent dans ta mémoire et sont par toi cités !
Du profond de l'oubli tirant leur destinée,
Tu redonnes le jour à ma muse étonnée !
Moi, qui sur le Parnasse, apprenti téméraire,
Ai fait parler ma muse une langue étrangère,
Et qui n'ai dans mes vers, échapés au hasard,
Que l'audace pour règle, et le bon sens pour art.
Pour orner le françois de nouvelles parures,
Je hasarde en mes vers d'insolentes figures,
Qui, par le choix des mots et l'adresse du tour,
Éblouissent l'esprit de l'éclat d'un faux jour [548].

Cette facilité était, en effet, le caractère de son talent, genre de mérite commun alors, mais rare de tout temps chez un étranger. Malheureusement pour sa réputation, elle le poussa à la singularité, qui entraîne presque toujours au mauvais goût. Quoi qu'il en soit, quelques-unes des pièces qui nous restent de lui sont remarquables, et justifient la place qu'il avait prise, et que lui a donnée Voltaire, parmi les écrivains du grand siècle.

Le palais Mazarin et l'hôtel de Nevers, ayant conservé une communication, réunissaient toutes les conditions d'une société charmante, tout ce qui fait l'agrément d'un salon. Malheureusement, le nouveau maître de cette moitié qui conservait le nom de palais Mazarin n'avait aucune des qualités convenables à son rang et à sa fortune ; il était trop petit dans ses goûts pour vivre grandement dans son palais, trop entier dans ses caprices et changeant dans ses volontés pour comprendre et diriger la tête ardente de la duchesse. Six ans se passèrent en tiraillements pénibles, en voyages fatigants sans cesse renouvelés [549], et, au rebours des autres ménages, où le temps émousse les aspérités des caractères, où les enfants, et ils étaient nombreux [550] resserrent les liens qu'on n'a bientôt plus la force de rompre, chaque année vit s'augmenter l'aigreur et s'élever entre les époux cette formidable figure de l'antipathie, qui grandit sans relâche quand elle ne diminue pas.

En 1667, le mal était à son comble : le duc Mazarin s'était donné tous les torts d'un jaloux, avant d'avoir aucune raison de l'être ; de ce moment, sa femme voulut avoir les bénéfices d'une humeur dont elle avait jusqu'alors gratuitement supporté toutes les charges [551]. Elles étaient nombreuses. Tantôt c'était un domestique qu'il changeait, ou une femme de chambre qu'il imposait. Un jour, il défendait le jeu de colin-maillard ; l'autre jour, il proscrivait

les mouches; il exerçait enfin sur cette jolie femme une tyrannie intolérable.

Il faut lire ces détails dans les mémoires de madame la duchesse Mazarin[552], écrits fort sérieusement, et non sans charmes, par l'abbé de Saint-Réal. J'en ferai ressortir deux passages. Dans le premier, elle parle d'une de ces brouilles conjugales à la suite de laquelle elle passe dans les appartements de son frère par la porte de communication qui n'avait cessé d'exister entre les deux habitations. L'hôtel de Nevers était, dans ce cas, un terrain hospitalier, un asile, où l'on convoquait la famille et les amis, pour négocier un rapprochement. Ce moyen conciliateur ne convenait pas au duc Mazarin; il fait murer les portes. A quelque temps de là, nouvelle brouille. Madame Mazarin veut se rendre à l'hôtel de Nevers, et se mettre encore sous la protection de son frère ; son mari s'y oppose, et lui barre le passage. « Mais, la douleur me donnant des forces extraordinaires, dit-« elle, je passai malgré qu'il en eût ; et, quoiqu'il se tuât de crier par la fenêtre « qu'on fermât toutes les portes, et surtout celle de la cour, personne, me « voyant tout en pleurs, n osa lui obéir. Je fis le tour de la rue, où il y avoit « grand monde, dans ce triste état, seule, à pied, et en plein midi, pour me « rendre à mon asyle ordinaire. » Elle y arriva au grand ébahissement des passants des rues Neuve-des-Petits-Champs et de Richelieu, qui ne s'expliquaient pas qu'une si grande dame, une si fière beauté, fût contrainte, dans ce désordre de toilette, les cheveux pendants, et les yeux en pleurs, de sortir du palais Mazarin pour se réfugier à l'hôtel de Nevers.

Cette fois encore, elle y trouva l'appui de sa famille, de nombreux amis, et l'assurance que M. de Colbert, et même le roi, s'entremettraient volontiers pour obtenir un accommodement. En l'attendant, elle dut se retirer au couvent, qui était alors, pour la cour, la retraite silencieuse de tant de bruyants scandales; mais cette épouse malheureuse, cette mère inquiète sur le sort de ses enfants, s'y conduisit comme une espiègle. Les sœurs trouvaient de l'encre dans le bénitier, des mares d'eau dans le dortoir, et, la nuit, elles étaient réveillées en sursaut par madame la duchesse, qui, suivie de ses petits chiens et d'une autre folle, madame de Courcelles, les animait en courant et en criant : « Taïaut! taïaut! » Une si profonde douleur devait cependant attendrir des juges; elle obtint, à la troisième chambre des enquêtes, un arrêt par lequel « Madame « Mazarin iroit demeurer au palais Mazarin, et M. Mazarin à l'arsenal, et qu'il « lui donneroit vingt mille francs de provisions[553]. » Sa cause était gagnée, et elle va nous dire comment: « Cette chambre étoit presque toute de jeunes gens « fort raisonnables, et il n'y en eut pas un qui ne se piquât de me servir. »

M. Mazarin, on le pense bien, ne se tint pas pour battu, et porta sa plainte à la grand'chambre où des juges plus âgés lui promettaient plus d'impartialité; mais le roi intervint, et tout rentra dans l'ordre. Madame la duchesse obtint dans son hôtel un appartement et un domestique séparés ; M. le duc s'établit dans un autre, et tout sembla pour le mieux. Cependant,

bien que séparés, on se voyait les après-dînées, et un soir, madame la duchesse Mazarin, qui avait fait dresser dans son appartement un théâtre pour y faire jouer la comédie, fut fort surprise et très mécontente d'avoir à annoncer à sa société que son mari l'avait fait abattre sans l'en prévenir et pour l'unique raison « que c'étoit jour de fête [554]. » Nouvelle brouille, nouveau procès ; mais ici on a affaire à la grand'chambre, c'est-à-dire, « aux vieux, » et on est sûre d'être condamnée. C'est alors que la duchesse se décida à fuir en Italie, croyant qu'en quittant la maison conjugale, qu'en brusquant une rupture éclatante, elle aurait plus facilement satisfaction et obtiendrait l'indépendance, la seule chose qui pût la rendre heureuse et qu'elle ne pouvait demander à son mari.

Le jeune duc de Rohan n'était peut-être pas étranger à une décision si irrégulière, qu'elle avait sans doute quelque raison qui ne l'était pas moins ; lié intimement avec le duc de Nevers, il avait trop d'occasions de voir la duchesse, pour ne pas devenir le confident de ses malheurs, et trop d'agréments pour ne pas faire accepter ses consolations ; il se trouva d'accord avec elle et son frère [555] pour faciliter une évasion qui leur parut le seul moyen de mettre la belle Hortense à l'abri des mauvais traitements d'un mari insupportable. Le plan fut arrêté, et sa réussite prouva qu'il était bien combiné. Dans la nuit du mercredi 13 juin 1668, quelque passant attardé put voir sortir du palais Mazarin, par la porte de la rue Neuve-des-Petits-Champs, deux hommes de si petite et de si fine taille, qu'il les aurait aisément reconnus pour deux femmes déguisées. En ce temps-là, au surplus, cela n'avait rien de très-surprenant, les aventures étaient fréquentes, les déguisements de rigueur [556]. La duchesse Mazarin et Nanon, une de ses filles, étaient accompagnées de trois gentilshommes, le duc de Nevers, le duc de Rohan et Gourbeville, qui lui appartenait, plus un des gens de M. de Nevers, nommé Narcisse. A la porte Saint-Antoine, elle trouva un carrosse à six chevaux et des relais préparés sur toute la route, qu'elle fit en partie à franc étrier.

Sans suivre plus loin notre héroïne vagabonde, il suffira de dire que, reconnue partout, accueillie et fêtée partout où elle s'arrêtait, elle arriva à Milan, où sa sœur, la connétable, était venue pour la recevoir, qu'après quelque temps passé à Rome, avec les ressources de ses petites pierreries, elle revint en France solliciter du roi des moyens d'existence.

Louis XIV, comprenant que, entre la duchesse et son maniaque d'époux, tout rapprochement était désormais impossible, lui imposa de payer à sa femme 12,000 livres de frais de voyage, et 24,000 livres de pension, laissant à celle-ci le choix du lieu de sa retraite et la liberté de s'y rendre [557]. Elle choisit Rome, s'y installa, et acheva de compromettre de plus en plus sa réputation en s'associant corps et âme à toutes les folies de sa sœur, la connétable de Colonne. On vit pour la seconde fois la belle Hortense en costume d'homme,

suivre ou conduire sa sœur Marie, battant les grandes routes ou se hasardant en pleine mer. Elles débarquèrent en Provence dénuées de tout ; madame de Grignan, qui se trouvait dans le gouvernement de son mari, à Aix, lorsqu'elles y passèrent, leur envoya à chacune une douzaine de chemises, avec une lettre qui commençait ainsi : « Vous êtes comme des héroïnes de roman, force « pierreries et point de linge blanc [558]. » Le roman de Marie Mancini, qui avait commencé sur les degrés du trône de France, se termina dans un couvent de l'Espagne ; Hortense alla continuer le sien à Chambéry, retenue par le duc de Savoie, qui, dix ans avant, avait sollicité sa main, et en ce moment s'attaquait à son cœur.

Le monde finit par s'habituer à ces extravagances ; mais la première évasion, que la présence et la fatuité du duc du Rohan permettait de qualifier du nom plus romanesque d'enlèvement [559], fit parler la cour et la ville, et parvint, sous forme de post-scriptum diplomatique, dans toutes les chancelleries étrangères. Dès les trois heures du matin, le duc Mazarin, en rentrant dans son palais d'où il avait voulu proscrire la comédie, s'aperçut du triste rôle qu'il allait y jouer et le prit au plus tragique. Mais que faire, le roi avait donné sa parole de ne plus se mêler de cet imbroglio conjugal, et la puissance du mari ne s'étendait pas au delà des frontières de la France.

Il rentra dans ses grands et riches appartements, désormais trop grands et trop riches pour son isolement, accablé sous le poids d'un malheur qu'il avait jusqu'à un certain point provoqué ; mais loin de rien changer à ses habitudes, désormais débarrassé d'une critique souvent exagérée, quoique toujours salutaire, il s'abandonna à toutes ses manies, qui ajoutèrent des ridicules personnels à la fausseté de sa position. Jaloux, il avait été trompé [560] ; dévot, il fut volé. Sans goût pour les arts [561], il mutila lui-même les chefs-d'œuvre que la fortune confiait à sa garde. On le vit, la nuit, suivi d'une troupe d'ouvriers, se ruer comme un insensé sur des statues très-inoffensives. Laissons parler un témoin :

« Le cardinal Mazarin avoit recueilli dans toute l'Europe des statues avec « des dépenses et des soins immenses, ils les avoit léguées également à M. Ma- « zarin et à M. de Nevers et substituées par son testament. Quel droit avoit « M. Mazarin de les mutiler et défigurer, lui qui n'en étoit que le dépositaire? « Il part de Vincennes à la pointe du jour pour cette fameuse expédition, il « fait lever Tourolles, son garde-meuble, à présent garde-meuble de la cou- « ronne, lui fait ouvrir une des galeries, il y entre avec un masson qui tra- « vailloit chez lui, prend de sa main un pesant marteau et se jette avec furie « sur ces statues. Tourolles, fondant en larmes, lui représente en vain la sub- « stitution et la ruine qu'en fera M. Colbert, et la ruine de tant de chefs- « d'œuvre : sa lassitude fut la fin de son travail. Sur les sept heures du soir, « M. Colbert y arrive, M. Mazarin le suit, il y voit ce massacre, pour ainsi dire,

« traite le fou de meurtrier, et le quitte percé d'une véritable douleur. M Ma-
« zarin s'en va souper tranquillement, et sur les neuf heures, accompagné de
« cinq ou six de ses domestiques, il passe à l'atelier où les massons laissoient
« leurs outils, donne un marteau à chacun des siens, retourne à la galerie
« avec son escorte ainsi armée, il anime les uns par son exemple, il reproche
« aux autres leur lâcheté ; il choisit pour partage ce sexe qu'il fuit et qu'il
« désire, se jette sur leurs parties les plus éminentes et avec tant d'emporte-
« ment, que l'on voyoit bien à la fureur de ses coups que ces marbres froids
« et insensibles l'avoient quelquefois échauffé, et que son repentir vengeoit
« peut-être les erreurs de son imagination. C'étoit le samedi, minuit sonne ;
« ce signal du jour du dimanche et du repos du Seigneur fait cesser la be-
« sogne — Le lendemain, le roi envoya un exempt et trois gardes du corps
« s'emparer de son palais avec deffense d'en sortir jusqu'à ce que les commis-
« saires eussent dressé leur procès-verbal. »

Le duc de Saint-Simon et madame de Sévigné nous racontent d'autres manies moins désastreuses, mais plus ridicules encore, s'il est possible ; nous renvoyons aux mémoires [562] de l'un, à la correspondance de l'autre [563], il est trop attristant de voir aux grandes choses un mauvais emploi : ce beau nom de Mazarin rendu risible, une grande fortune dissipée, et le riche palais que nous décrivons dépouillé de tous ses attraits, de sa belle maîtresse [564], de ses collections et de son luxe. Il n'était pas cependant abandonné, et pendant les absences de son stupide propriétaire, il reprenait toute sa splendeur ; soit que le duc résidât à l'arsenal ou à Vincennes [565], soit qu'il voyageât dans ses gouvernements ou sur ses terres, le palais Mazarin s'illuminait tantôt de feux de joie comme à la naissance du Dauphin [566], tantôt des torches qu'on allumait pour recevoir les hôtes illustres qui, par une vieille habitude, venaient s'y reposer. C'étaient, entre autres, des ambassadeurs extraordinaires, un cardinal d'Este [567], un légat du pape [568] et tant d'autres.

La société dispersée au palais Mazarin se recomposa à l'hôtel de Nevers. En héritant de l'autre moitié de l'habitation du cardinal, le duc de Nevers lui avait donné son nom [569] ; c'était la partie la plus neuve et la plus solide, mais la moins bien ornée et la plus incomplète, tant par l'absence des dépendances que par l'enlèvement des boiseries de la bibliothèque, qui rendait inhabitable une partie de la galerie. Garçon, militaire [570] et presque continuellement en voyage [571], il était facile à loger ; mais devenu l'époux de la jolie mademoiselle de Thianges, fille du marquis de Thianges et de la sœur de madame de Montespan, une Mortemart [572], qui lui valait la restitution de toutes ses charges, c'est-à-dire, mieux qu'une grande fortune, il mit de côté sa sauvagerie naturelle, l'éloignement qu'il avait eu jusque-là pour le monde, et disposa le mieux qu'il put ce fragment de palais pour la jeune duchesse, pour ses enfants à venir et pour lui-même, laissant sans emploi les salles de l'ancienne biblio-

thèque [573], et transformant en orangerie [574] et en remises une partie des grandes écuries de son oncle, trop vastes désormais pour l'usage d'un simple seigneur [575].

Il n'entre pas dans mon plan de faire la biographie de chacun des nobles habitants de cette grande demeure ; mais je m'arrête malgré moi à des détails qui nous ramènent à son fondateur. Ainsi, dans les fêtes splendides auxquelles donna lieu le mariage du duc de Nevers avec la parente et la fille adoptive de la nouvelle maîtresse du roi [576], je vois un théâtre ; sur la scène, la nouvelle tragédie de Bérénice, et j'entends, au milieu des applaudissements, retentir le nom de Racine : comment oublier ce que le théâtre français doit à la protection du cardinal et des membres de sa famille ?

Madame de Montespan donnait sa nièce au duc de Nevers et la comblait de faveurs, plus tard elle voulut y ajouter la plus grande de toutes, à son avis, en lui abandonnant le rôle amoureux qu'elle soutenait avec peine, à la condition toutefois de conserver le pouvoir qu'elle croyait exercer fort bien. Nous ne savons pas si le duc de Nevers entra dans ce complot, s'il fut consulté ou laissé de côté. Poëte, il devait être distrait ; assez peu homme du monde, il pouvait n'être pas très-clairvoyant, et d'ailleurs, à cette époque, lorsqu'il s'agissait de la maîtresse du roi, l'opinion était tellement faussée, les règles de la morale avaient si peu cours [577], que les mères ambitionnaient cet honneur pour leurs filles [578], les maris pour leurs femmes [579], les hommes les plus honorables pour leurs parentes [580]. La duchesse de Nevers est-elle excusable de l'avoir désiré pour elle-même ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle se prêta à la combinaison intéressée de madame de Montespan, et que l'hôtel de Nevers fut un instant pour la cour, pour Paris, pour l'Europe, le point de mire d'où le soleil d'une puissance nouvelle semblait devoir s'élever. Mais on s'était trompé [581] sur les intentions du grand roi, la morale lui défendait de léser les lois du mariage ; mademoiselle de Fontanges ne lui inspira pas les mêmes scrupules.

Le duc de Nevers ne semble pas s'être aperçu du danger qu'il courut [582] ou de la chance qui lui échappait, il continua à se livrer à ses goûts littéraires et à mener une vie tant soit peu nomade. Un voyage à Rome était pour lui une simple promenade, et souvent la duchesse de Nevers, assise dans sa voiture et costumée pour le monde, entendait avec le bruit de la portière qui se ferme, son mari donner cet ordre à son cocher : A Rome [583].

Une femme du monde ne se soumet à de semblables excentricités que par manière d'acquit. La duchesse de Nevers avait de ces torts qui font l'indulgence ; le sort n'ayant pas voulu qu'elle succédât à madame de Montespan, son cœur avait parlé en faveur de M. le duc.

Le fils du grand Condé tenait de son père toutes les qualités aimables et galantes [584]. Louis XIV ne lui donna pas l'occasion de développer ses talents militaires, force lui fut de consumer dans les galanteries de la cour, et en géné-

rosités devenues proverbiales, un besoin d'activité qui sollicitait vainement un plus noble théâtre. Le duc de Nevers se douta si peu de son infortune, qu'ayant un jour laissé surprendre le projet d'un de ses grands voyages, sa femme en prévint son amant, qui s'empressa d'inviter toute la cour à la plus brillante des fêtes dont Chantilly eût été le témoin, fête qu'il avait eu l'habileté de se faire demander par Monseigneur (le Dauphin). En même temps il vient à l'hôtel de Nevers chercher le poëte, le seul capable, ce jour-là, d'accompagner de ses vers les féeries destinées à la noble assemblée. On n'est pas poëte pour rester insensible à de pareilles propositions, pour résister à la séduction d'un auditoire aussi brillant. Le duc de Nevers consentit à porter sa lyre à Chantilly, la fête eut lieu. Que les vers fussent bons ou mauvais il importait peu, pour les deux amants l'important c'est qu'on ne partît pas pour Rome [585].

Ces goûts littéraires et cette nature indépendante ne disposaient pas le seigneur de l'hôtel de Nevers à se plaire aux réceptions de la cour, ou à trouver plaisir dans les salons que n'animait pas la conversation des beaux esprits de ce temps.

Paris comptait alors, en dehors de la cour, deux sociétés d'un caractère bien tranché [586] : l'une qui s'était formée, sous l'influence de madame de Maintenon, dans les salons de madame la duchesse du Maine [587], et qui se retrouvait à un rang moins élevé dans ceux de madame de Lambert, l'autre qui avait son centre au Temple, et ses relations aux hôtels de Nevers et de Bouillon, aux châteaux d'Anet, de Sully et de Navarre. La première descendait en ligne directe de l'hôtel de Rambouillet, car on y était aussi précieux qu'il était possible, après les satires répétées de Molière [588], on y conservait des traditions de manières un peu prudes, de délicatesse passablement recherchée et de piété tant soit peu théâtrale. La seconde chantait au Temple, elle réunissait tout ce qui avait pu échapper d'esprit français, sceptique, naturel et joyeux, aux magnificences empesées de Louis le Grand. Gaie, lascive, joueuse, elle avait pour guide moral Épicure, et pour dieu le plaisir.

Le duc de Nevers pouvait choisir entre ces sociétés, il était sûr d'être accueilli dans toutes. En homme sage, il conduisait sa femme dans la première [589], que Malezieux appelait avec plus de vérité qu'il ne pensait, « les galères de l'esprit » ; en homme de plaisir, il fréquentait la seconde. Là il trouvait ses alliés, les ducs de Vendôme, ces petits-fils de Henri IV, qui n'avaient rien perdu des qualités de leur père ; brillants comme lui au combat, aussi gais que lui le verre en main, ils n'avaient ajouté que quelques vices de plus [590] aux goûts galants du Gascon. Hommes d'esprit avant tout, ils s'étaient entourés de tout ce qui était spirituel : La Fontaine comptait parmi leurs pensionnaires [591], et fit pour eux ses derniers contes ; l'abbé de Chaulieu devint leur intendant ; Lafare, leur ami ; et je citerai parmi leurs commensaux : J.-B. Rous-

seau, Hamilton, l'abbé Courtin, Quinault, Campistron, Palaprat[592], et tant d'autres, jusqu'à Voltaire [593], qui se proclamait l'élève de cette joyeuse lignée et en était le maître. Qui aurait osé, avec moins de gêne, appeler le seigneur du logis, « l'Altesse Chansonnière ; » qui pouvait dire avec plus de grâce devant les ducs de Vendôme et de Nevers : « Sommes-nous tous princes « ici, ou tous poëtes [594] ? »

Les femmes du monde venaient au Temple ; mais nous ne citerons que madame la duchesse de Bouillon, qui tenait aux Vendôme par une parenté assez rapprochée, et aussi par quelque faiblesse de cœur [595] ; la spirituelle mademoiselle de la Force [596], dont La Fontaine a décrit gravement le romanesque procès ; la Champmelay, qui inspirait Racine et que Racine inspirait [597] ; enfin, mademoiselle de Leuclos, qui, pour plus d'un habitué du Temple, avait été la belle Ninon et l'était encore.

Donner une idée de cette société, rappeler l'esprit qui y régnait, me semble impossible[598]; comment décrire ces soupers [599] où tous les vices étaient conviés, et, par une séduction toute nouvelle, y donnaient la main à toutes les distinctions de manières, aux raffinements les plus délicats de l'esprit. La Fontaine [600], Voltaire [601], J.-B. Rousseau, et d'autres témoins, l'ont essayé, leurs vers assurent à ces folles réunions une célébrité que les galeries de Versailles ont consacrée de nos jours [602].

Parente des joyeux hôtes du Temple, la duchesse Mazarin réunissait à Londres une société qui sympathisait de tous points avec la leur. La poste ou les courriers de l'ambassade transportaient les épîtres de M. le duc de Nevers à la belle Hortense, les lettres de celle-ci à la piquante duchesse de Bouillon, ou les vers de Saint-Évremont qui se croisaient en route avec ceux de La Fontaine, d'Hamilton, de Chaulieu et de Voltaire.

Disons en peu de mots ce qui tenait éloignée de Paris, de son palais, de ses parents et amis, cette belle duchesse Mazarin. Nous l'avons laissée en Savoie, consolant le souverain du refus qu'il essuya jadis, et répondant du milieu de sa nouvelle cour [603] à toutes les propositions de rapprochement avec son mari, par le fameux cri des frondeurs : « Point de Mazarin ! point « de Mazarin [604] ! »

Si nous jugions, selon les lois d'une rigoureuse morale, une femme qui s'échappe de la maison conjugale, une mère qui abandonne ses enfants, et des attachements par trop variés pour être bien sincères, nous jugerions sans équité, ce serait oublier que les femmes de la cour, à peine sorties des désordres galants de la Fronde, n'eurent devant les yeux que les exemples d'un roi entouré de ses favorites ; dans un pareil milieu, les règles de la morale restent les mêmes sans doute, les fautes seulement ont leurs circonstances atténuantes.

Les maîtresses royales étaient alors dans toute leur puissance ; cette nou-

velle école politique s'était rapidement propagée en Europe [605]. Les inconvénients d'un système de gouvernement aussi singulier se cachèrent sous des douceurs qui séduisirent tous les souverains, et il était naturel qu'après avoir recruté en tous pays les grands politiques pour en faire des ministres, on fît appel aux plus grandes beautés pour en faire des maîtresses. Dans ces conseils féminins, les changements n'étaient pas moins fréquents que dans les autres, et la belle Hortense écouta les ouvertures d'un parti considérable qui, dans l'intérêt des libertés anglaises, l'invitait à se rendre à Londres pour renverser mademoiselle de Kéroual, devenue la duchesse de Portsmouth et la toute-puissante maîtresse de Charles II [606].

Son arrivée à Londres [607] et sa réception à la cour furent des triomphes, sa rivale et son parti pressentaient leur défaite en voyant le faible Charles II pousser l'énergie jusqu'à prétendre à de nouvelles chaînes; mais ne voilà-t-il pas qu'un prince de Monaco renverse tout cet échafaudage politique. Il était bien fait, aimable, très-amoureux surtout; et que vaut le pouvoir, un ministère, la couronne même quand on aime [608]?

Avec son esprit facile et ce cœur qui ne l'était pas moins, la duchesse Mazarin pouvait renoncer à la politique [609] sans cesser d'imposer cet empire qu'exercent dans le monde toutes les séductions de la grâce, du rang et de la beauté. Son salon, salon français par l'esprit et les manières, fut à Londres, pendant vingt-quatre ans, l'asile de la science qui sait se faire comprendre, de l'esprit qui veut être aimable et des manières galantes qui ne cessent pas d'être polies. Saint-Réal, Hamilton, Vossius, Waller, Saint-Évremont, animaient la conversation de leurs piquants propos [610], et des détails de la correspondance qu'ils entretenaient avec les hommes de lettres les plus illustres de Paris. Un jour, on conspirait sur les bords de la Tamise contre la grande ville que baigne la Seine; madame Mazarin, d'accord avec ses habitués, le duc de Devonshire, les lords Montaign et Godolphin, voulait enlever La Fontaine aux ducs de Vendôme, au prince de Condé, à tous ses admirateurs. Il ne fallut rien de moins que l'ambassadrice d'Angleterre, madame Harvay, pour conduire les fils de cette mystérieuse trame, qui ne put l'emporter cependant sur la tranquille insouciance du poëte et les doux charmes de la vie qu'il menait dans la maison de son amie, madame de la Sablière. Il répondit aux avances de l'ambassadeur par la fable du « Renard anglois, » qu'il dédia à madame Harvay, en la priant de transmettre à Londres ses hommages :

Ne pourriez vous faire
Que le même hommage pût plaire
A celle qui remplit vos climats d'habitan's,
Tirés de l'ile de Cythère?
Vous voyez que par là j'entends,
Mazarin, des amours déesse tutélaire

Peu de temps après, en 1687, il fut au moment de céder, lorsque madame la duchesse de Bouillon lui proposa de l'emmener. Elle allait voir sa sœur, et La Fontaine ne pouvait douter du bon accueil qu'il recevrait, car M. de Bonrepaux, ambassadeur de France, lui avait écrit combien il était désiré de l'autre côté de la Manche. Encore cette fois, une épître enjouée, moitié en prose, moitié en vers, fit le voyage en son lieu et place. Puis il écrit à madame de Bouillon, et au lieu de la rejoindre, il la rappelle : « Mais on ne « quitte pas madame la duchesse Mazarin comme l'on voudroit. Vous êtes « toutes deux environnées d'enchantemens et de grâces de toutes sortes :

Vous portez en tous lieux la joie et les plaisirs; »
Allez en des climats inconnus aux zéphyrs,
Les champs se vêtiront de roses.

Ensuite il veut faire l'éloge de madame Mazarin, mais il s'arrête prudemment :

Vous vous aimez en sœurs, cependant j'ai raison
D'éviter la comparaison;
L'or se peut partager, mais non pas la louange.

Cette lettre, lue dans le salon de Saint-James, fut couverte d'applaudissements Saint-Évremont se chargea d'y répondre, c'était son droit, et il y mit tout ce qu'il avait d'esprit. On ne s'explique pas aujourd'hui, à la lecture des œuvres de cet écrivain, la célébrité qui l entourait de son vivant et allait le chercher au fond de son exil; mais madame Mazarin est excusable de l'avoir accepté pour son poëte favori [611], puisque Hamilton s'humiliait devant lui [612], La Fontaine le revendiquait pour son maître, le duc de Nevers [613] et l'abbé de Chaulieu [614] le proclamaient l'arbitre du goût et le critique infaillible.

En 1699 [615], la duchesse Mazarin, belle depuis plus de cinquante ans, mourut comme on s'endort, envisageant la mort sans effroi. Saint-Évremont, déjà bien vieux, toujours aimable, résista quelque temps, puis s'éteignit à son tour [616], et ainsi se ferma un salon qui s'était détaché du palais de la rue Richelieu, pour représenter à l'étranger cet esprit et ces manières, qui faisaient alors l'influence de la France en Europe [617].

Nous n'étions donc pas si loin du palais Mazarin, qu'on pourrait nous le reprocher ; car c'est au milieu des correspondances de Saint-Évremont et des frères et sœurs de madame Mazarin, que nous nous retrouvons en rentrant à l'hôtel de Nevers. En effet, son maître n'acceptait les soupers des ducs de Vendôme qu'à la condition de les rendre, de même qu'à la conversation des gens d'esprit et aux travaux des hommes de lettres, il fournissait son contingent de bons mots et d'inspirations poétiques. Longtemps, dans la bande joyeuse de ces fous sexagénaires [618], ses soupers furent renommés, et par le

choix des mets et l'union de l'esprit des Mortemart à l'imagination des Mancini [619].

Cette imagination le mêla d'une manière fâcheuse pour sa réputation d'homme d'esprit à la cabale que la duchesse de Bouillon [620] eut le tort de laisser se former dans son salon, en faveur de la *Phèdre* de Pradon contre la *Phèdre* de Racine. La courte explication que nous allons donner eût suffi alors pour apaiser l'irritation des esprits.

Le 1[er] janvier 1677, on joua la tragédie de Racine ; deux jours après, fut représentée la pièce de Pradon. Le duc de Nevers admirait franchement le grand poëte ; mais il vivait dans la société des gens de lettres qui formaient, à l'hôtel de Bouillon, une sorte de cabale frondeuse, vive, permanente, attelée à tous les succès pour les soutenir ou les disputer. Racine fatiguait leur amour-propre par la trop persévérante faveur du public ; ils tentèrent une diversion en favorisant une lutte et en prenant parti pour la réputation naissante contre la réputation établie [621]. Le duc de Nevers fut compté parmi les adversaires de Racine, les yeux fermés, sans qu'on l'entendît, mais tout simplement à titre de frère de la duchesse de Bouillon. La supposition, à elle seule, était fâcheuse, peut-être injuste ; mais son malheur devait être plus grand, plus injuste encore. Madame Deshouillères, femme d'infiniment d'esprit, de talent et d'une conduite irréprochable, était une des habituées de l'hôtel de Nevers, elle data, pour ainsi dire, de cette hospitalière demeure un indigne sonnet qu'elle lança contre le chef-d'œuvre de Racine :

> Dans un fauteuil doré, Phèdre, tremblante et blême,
> Dit des vers, où d'abord personne n'entend rien [622].

Le sonnet est connu, il était vif, mordant, grossier. Boileau, sans y regarder de plus près, l'attribue au duc de Nevers, et, sans y apporter plus de ménagements, en fait la parodie :

> Dans un palais doré, Damon, jaloux et blême,
> Fait des vers où jamais personne n'entend rien [623].

Il est bien rare que l'injustice soit alliée au bon goût et que la colère ait de la mesure, ici elle dépassait toutes les bornes ; en attaquant injustement le duc de Nevers, avait-on le droit d'atteindre une jeune femme, sa sœur, la duchesse Mazarin, étrangère à ces débats. Le poëte grand seigneur fut indigné, il eut le tort de se servir des mêmes armes et de faire un sonnet pour menacer ses adversaires de coups de bâton [624]. Que ne les donnait-il sans sonnet. C'eût été la meilleure manière d'éviter aux contemporains la prolongation d'une lutte qui avait cessé d'être littéraire, et à la postérité quelques commentaires erronés. Ce débat passionné lui a valu l'honneur d'être cherché dans le rôle d'Oronte.

En fait d'immortalité, c'est autant de pris. Mais il fit preuve de plus de goût et montra que la société du Temple avait respecté chez lui la délicatesse des sentiments, en se liant avec madame de Lambert et en l'attirant dans son hôtel.

Nous avons dit plus haut que la bibliothèque Mazarine, léguée au collége des Quatre-Nations, avait laissé vide une partie de la grande galerie, et l'extrémité du palais qui s'ouvrait dès lors sur la rue Mazarin, aujourd'hui rue Colbert Le duc de Nevers n'en avait jamais fait usage; en 1698, il la céda [625] à madame de Lambert pour en faire sa demeure et le lieu de réunion de ses amis. Rien ne pouvait mieux remplacer la fondation du cardinal, que la société de madame de Lambert. Le même escalier servit encore aux hommes de lettres ; l'esprit, rangé sur les rayons de la bibliothèque, semblait être descendu et s'animer dans ce salon, dont Fontenelle disait : « Il étoit honorable d'y être reçu. C'étoit le « seul, à un petit nombre d'exceptions près, qui se fût préservé de la maladie « épidémique du jeu, le seul où l'on se trouvât pour se parler raisonnablement « les uns les autres et même avec esprit, selon l'occasion [626]. »

La marquise de Lambert [627] avait été élevée par Bachaumont, qui épousa sa mère après la mort d'Étienne de Marguenat, seigneur de Courcelles. Il l'aimait comme sa fille, et embellit son esprit de tout ce qu'il pouvait ravir au sien. Mariée au marquis de Lambert, qui devint lieutenant général des armées du roi et gouverneur du Luxembourg, elle vint, après sa mort, s'établir à Paris, apportant avec elle une réputation d'esprit, que ses bonnes manières, son hospitalité et la délicatesse de ses sentiments firent aisément accepter.

Le duc de Nevers lui céda, à titre de viager, cette partie de son hôtel qu'il n'habitait pas et qui, ayant une sortie particulière (*Voir* planche III, les chiffres 6, 24 à 27), pouvait être facilement disposée en une demeure élégante et commode. Madame de Lambert y fit d'assez grandes dépenses [628], s'y installa avec une certaine recherche, et bientôt attira autour d'elle tout ce que Paris comptait de plus distingué par les manières et l'intelligence :

Tu trouveras la déesse entourée
D'esprits divins dont elle est adorée :
Apprends qu'en ce rare séjour
Sous le nom de Lambert, Minerve tient sa cour [629].

Le mardi et le mercredi elle donnait des dîners suivis de soirées dont la conversation faisait tous les frais. Il existe une lettre de la duchesse du Maine, son amie, qui commence ainsi : « O mardi respectable, mardi imposant, mardi « plus redoutable pour moi que tous les autres jours de la semaine, mardi où « préside madame de Lambert [630]. » Ce jour, en effet, était réservé aux beaux esprits, grands seigneurs et aux grandes manières ; le mercredi aux hommes

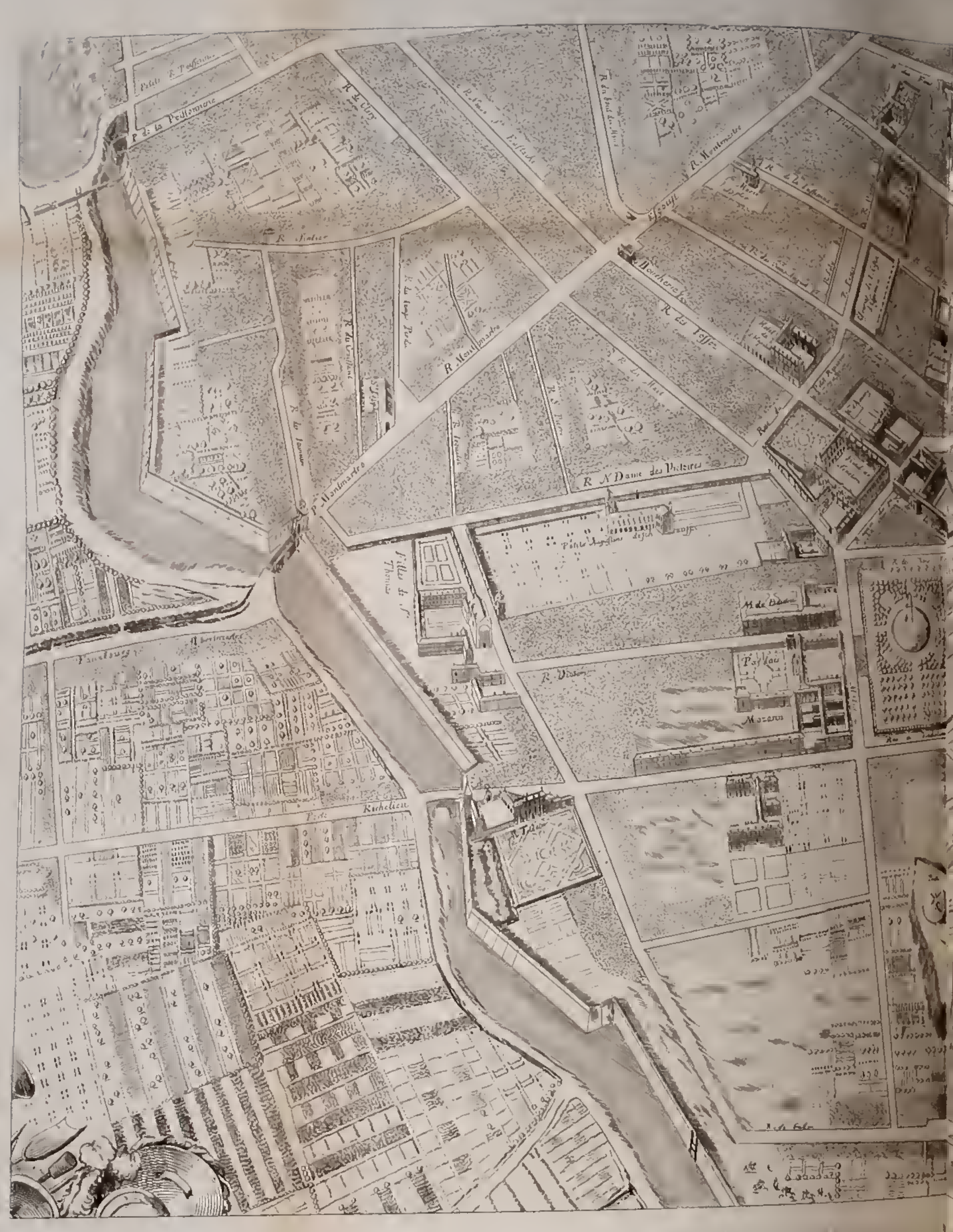
de lettres, poëtes et académiciens, il était permis alors d'établir ces limites et de classer les gens, sans humilier les amours-propres. Un soir, c'est un des habitués qui parle : « Les convices du mardi n'ayant pas été de l'avis de leur « présidente, elle feignit d'en être piquée ; dit qu'elle ne se tenoit pas pour « battue, et qu'elle porteroit la question à son mercredi, qui, ajouta-t-elle, « valoit mieux que son mardi. On ne fit que sourire de cette préférence et « personne n'en fut blessé. « Mais, madame, ajouta finement M. de Mairan, « oseriez vous dire à votre mercredi qu'il ne vaut pas votre mardi. »

Cette nuance délicate s'effaçait lorsqu'il s'agissait de concourir à faire entrer à l'Académie un protégé de madame Lambert, ou simplement un habitué de ses salons ; alors on marchait d'accord, on agissait d'ensemble, on voulait qu'il fût bien établi, qu'être admis à l'hôtel Lambert, ce fut avoir des droits à entrer dans l'illustre compagnie. M. d'Argenson reconnaît cette influence, mais ne voulut pas s'en servir. « Elle m'avoit voulu persuader de me mettre « sur les rangs. Elle m'assuroit le suffrage de ses amis. C'est une chose très-« réelle que l'on n'étoit guère reçu à l'Académie que l'on ne fût présenté chez « elle et par elle. Il est certain qu'elle a bien fait la moitié de nos académi-« ciens actuels. Ayant laissé mourir madame Lambert sans accepter son « offre, une occasion si belle ne se présentera plus [631]. »

Madame de Lambert avait appris dès sa jeunesse, de Bachaumont, son second père, à donner à sa pensée le tour gracieux et spirituel qui est déjà un style. Elle fit chez elle, au milieu de ses amis, la lecture de ses essais, dont le motif et le but, autant que sa modestie d'auteur [632], n'ont pas peu contribué à relever le mérite aux yeux de la postérité. « Les avis d'une mère à son fils « et à sa fille, » méritaient de voir le jour dans cette bibliothèque, destinée à recevoir les productions les plus sages et les plus instructives des générations, et qui, après bien des vicissitudes, est redevenue leur asile.

Mais revenons à l'héritier du nom Mazarin. Après avoir mutilé ses statues, vendu ses meubles et fermé son palais [633], le duc Mazarin devait croire qu'il en avait assez fait pour déshonorer son nom, et se montrer indigne d'une succession que son donataire réservait à un autre avenir. Il fit mieux, cependant, il vendit son jardin pour y construire des maisons et le traverser de nouvelles rues, — on dirait un seigneur de nos jours, à voir cet ignoble calcul. C'est Colbert, l'ancien intendant du cardinal, qui spécula sur la triste faiblesse de cet homme, et le premier porta la main sur le palais Mazarin. Heureusement sa gloire est ailleurs.

En homme clairvoyant, il prévit le brillant avenir de ce quartier, et comprit qu'en achetant le jardin et en construisant des maisons sur la rue Vivienne [634], on augmenterait encore leur valeur si on les faisait communiquer directement avec la rue de Richelieu. Restait à obtenir du duc de Nevers le passage sous sa galerie, au moyen d'une large arcade [635], ce qu'il accorda d'autant plus



P. de la Poissonniere
R. Montmartre
R. des Fossez
R. N. Dame des Victoires
P. Montmartre
Filles de S. Thomas
R. Vivien
Mazarin
Richelieu



L. GOMBOUST EN 1649 ET PUBLIÉ EN 1652

[illegible]

au rez-de-chaussée plus de place qu'il ne lui en fallait pour ses chevaux. Colbert, en lui cédant une partie du jardin sur la nouvelle rue, lui avait fait comprendre l'avantage que lui offrait l'élévation en façade d'un corps de bâtiment neuf, et, pour flatter son amour-propre, il donnait à cette nouvelle rue le nom de Mazarin.

Le duc de Nevers mourut en 1707, partageant entre ses deux fils ses biens de France et d'Italie [636]. L'aîné devait être duc de Nevers et de Donzi, il ne fut ni l'un ni l'autre; son père avait négligé de faire vérifier son brevet, et sa conduite ne plut pas assez au roi pour lui valoir une exception. Il se consola plus tard avec la grandesse d'Espagne et le titre de prince de Vergagne que lui apporta sa femme, une Spinola. A tout prendre, c'était un pauvre homme, doué de trop peu de qualités pour racheter nombre de défauts [637].

Dorénavant, maître de sa fortune, il commença par faire de grandes réparations dans l'hôtel de Nevers, sous la direction de l'architecte Dullin, et ne songea plus qu'à vivre gaiement avec les goûts et selon les traditions d'un autre âge. Quelquefois des fêtes, toujours des soupers, de l'esprit encore, il était dans le sang des Mancini, et Piron pour poëte :

O duc, des ducs de nos jours,
Le noble et galant modèle,
Hôte aimable, ami fidèle
De Bacchus et des amours,
Nevers, à vous j'en appelle [638].

C'était de la décadence ou, pour mieux dire, c'est déjà la régence [639]. A la fin du règne de Louis XIV, il était bien permis de protester doucement contre l'austérité de la cour; mais les deux extrêmes devaient-ils être mis en présence : « Le prince de Vergagne, écrit le duc de Saint-Simon, menait une vie qui faisait « craindre de se méprendre et de dire *Vergogne* » Tant il est vrai qu'il faut à tout l'heure et l'à-propos. Ce qui faisait tache sous Louis XIV, devait briller sous le Régent.

En 1716, un enfant vit le jour à l'hôtel de Nevers, ce fut plus tard le duc de Nivernois et le dernier des Mancini [640] ; un homme d'esprit, un écrivain facile et l'héritier de Massillon au fauteuil académique [641]. Mais il semblerait que la fortune du prince de Vergagne ne suivit pas la marche de sa famille, car l'année suivante il proposa au Régent de lui vendre son hôtel, pour y placer les livres de la bibliothèque du roi, beaucoup trop à l'étroit dans la petite maison de la rue Vivienne.

Dans l'autre partie du palais, le duc Mazarin termina son extravagante carrière, et il ne resta plus, de ce grand luxe et de ce grand renom, qu'un sou-

venir. La magnifique demeure du cardinal Mazarin n'avait cependant pas épuisé la série de ses vicissitudes, elle était destinée à abriter les deux fortunes les plus extraordinaires de cette époque. Le palais Mazarin allait devenir le palais de Law [642].

En 1716, les finances de la France étaient dans un état déplorable ; la dette s'élevait à deux milliards, et absorbait la moitié du revenu ; un déficit toujours croissant avertissait, chaque année, qu'on marchait vers un précipice ; on était à bout d'expédients, et les emprunts, les anticipations, les profits illicites sur l'altération des monnaies, n'avaient que mieux convaincu de l'imminence d'une crise qui semblait inévitable.

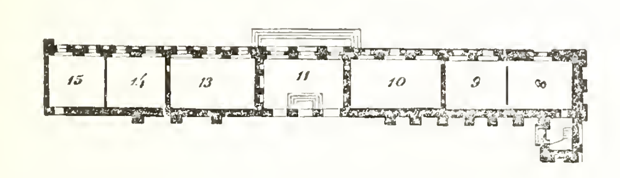
Au milieu de ces graves embarras [643], un étranger, un homme de génie, arrive en France, et présente au Régent des projets financiers [644] d'autant plus séduisants, que leur auteur mettait plus de charme et d'habileté à en développer les ressources inépuisables et l'avenir brillant. Jean Law avait appris en Angleterre et en Italie les principes du crédit public ; il en avait, par la force de ses études financières, mû et combiné les puissants ressorts. Malheureusement pour sa réputation, il mit au service d'observations justes et de théories excellentes des moyens factices, des ressources passagères et une exploitation peu scrupuleuse. Il s'était arrêté à cette pensée : que la masse du numéraire était la cause de la richesse ; le crédit public, le multiplicateur certain de ce numéraire ; et que, s'il parvenait à s'emparer, à bon marché, de plusieurs sources de richesses dont on ignorait les bénéfices, ou dont on n'avait pas su exploiter les avantages, il pourrait, en escomptant d'avance ces bénéfices, émettre un papier-monnaie de toute la valeur du capital, c'est-à-dire, doubler la valeur qu'il attribuait à l'opération, et centupler, peut-être, la valeur d'acquisition, en laissant aux actionnaires, pour garantie du capital, l'opération elle-même, et pour le service des intérêts, les revenus annuels. On est tout honteux, aujourd'hui, d'expliquer longuement et de vanter comme un prodige de génie ce qui semble l'A B C de nos moindres spéculations ; mais nous en étions, il y a un siècle, à ce point : que des idées si sages, si simples et si vraies dans leurs principes sérieux, ne trouvaient pas un esprit capable de les apprécier, ni un homme d'État assez hardi pour les adopter.

Je me trompe : en dépit des financiers à vues étroites [645] et des parlements, êtres collectifs fort arriérés, le Régent, homme d'esprit, intelligence ouverte et toujours prête à de nouvelles espérances, accueillit l'étranger, l'écouta, le comprit. Il fallait du courage pour tenter, seul contre tous, cette *magique* opération, le duc d'Orléans eut le courage des peureux : on lui proposait la banqueroute tout de suite, il préféra la banqueroute plus tard.

La nouvelle banque, bornée à l'escompte des billets de commerce, fit merveille [646] ; la confiance s'établit ; et Law cessa d'être pour tous un visionnaire. Dès ses débuts, il montra cette hardiesse, source de ses premiers suc-

cès et plus tard de sa ruine, en émettant, dans cette seule banque privée, 60,000,000 de billets sur un fonds de 6,000,000. Le Régent, heureux de cette réussite, et se contentant de cette épreuve, mit la fortune de la France dans les mains de l'habile financier; sa banque, d'établissement privé, devint banque générale; elle s'appuya sur la compagnie d'Occident, qui, elle-même, en étendant ses priviléges, s'empara, sous le nom de compagnie des Indes, du commerce du monde entier. Ce n'était pas assez : pour offrir un appât aux actionnaires, et motiver l'incessante émission des billets, Law accapara tous les priviléges, les fermes, les monopoles et les gabelles, l'affinage des métaux et la fabrication des monnaies[647]. Dorénavant, il voulait être, et fut, en réalité, avec le titre de contrôleur général, c'est-à-dire, de ministre des finances, le véritable régulateur et le maître de la fortune publique.

Il avait besoin d'un palais qui répondît, par son nom, son étendue, sa magnificence, à l'avenir qu'il promettait, qu il espérait. En 1719, il acheta, pour un million[648], des héritiers du cardinal, la totalité du palais Mazarin[649], qui ne leur était échue que par moitié, et, en outre, les cinq maisons occupant le terrain qu'on avait aliéné sur la rue Vivienne jusqu'à la rue Colbert[650]. Aussitôt qu'il fut maître de ce vaste local, il distribua les bureaux de la compagnie des Indes et ses grands magasins dans le palais du duc Mazarin[651], c'est-à-dire, dans la partie des bâtiments construits sur la rue Neuve-des-Petits-Champs. Les comptoirs, les bureaux, l'imprimerie de la banque, qui fabriquait les billets[652], l'affinage des métaux, les ateliers de la monnaie, furent répartis dans l'hôtel de Nevers; les anciens appartements de madame la duchesse de Nevers et une partie de la galerie sur la rue Richelieu furent réservés pour les jours de réception; on arrivait dans ces beaux salons par le grand escalier. Cependant cette distribution générale n'avait point satisfait à tous les besoins, il manquait encore de place pour plus d'un comptoir de ses vastes opérations : c'est pourquoi il décida que les anciens bâtiments seraient complétés et régularisés par la prolongation de la galerie Mazarine jusqu'à la rue Colbert, en même temps



qu'en abattant les maisons construites sur la rue Vivienne, il ouvrait, dans l'espace que lui donnait la démolition, une place entourée d'arcades, destinée à servir de bourse. Cette *place de Change*, ainsi qu'on l'appelait, devait remplacer l'ignoble rue Quincampoix, où l'on s'était étouffé, et la place Vendôme,

où les joueurs sur le cours des actions refusaient de se rendre. C'était un établissement qui manquait à la ville de Paris et qu'on s'étonnait de ne pas y trouver, à une époque où les moindres villes de commerce en étaient pourvues [653]. Law était bien l'acquéreur réel de toutes ces propriétés et l'auteur de ce grand plan d'ensemble. Lui seul connaissait ses besoins, et ordonna les nouveaux développements. Mais, en même temps qu'il agissait en son nom, il s'appuyait sur des ordonnances d'expropriation, de servitude [654], etc., qui, toutes, tendaient à lui faciliter l'exécution rapide de son grandiose établissement. L'architecte Mollet fut l'auteur [655] de cette transformation du palais Mazarin en hôtel de la Banque royale et de la compagnie des Indes [656]. C'était un artiste de talent, déjà éprouvé dans d'autres constructions [657], et qu'on ne saurait juger ici sur des travaux interrompus et non achevés. Il n'est resté de sa restauration que la porte d'entrée sur la rue Neuve-des-Petits-Champs [658] placée, en retrait entre deux nouveaux pavillons [659], et décorée de colonnes accouplées d'une ordonnance d'assez bon goût. Le peintre Pellegrini, l'artiste en vogue à cette époque [660], quoique, à vrai dire, un *fa presto* du plus triste genre, fut appelé pour décorer les anciens appartements, que le cardinal n'avait pas terminés. C'était l'homme qui convenait à Law : une main capable de couvrir de peintures le Louvre entier en six mois de temps. Il eut à peindre la voûte du grand escalier et les plafonds des salles de la galerie sur la rue Richelieu jusqu'à l'appartement de madame de Lambert. Je ne sais si son sujet lui fut imposé ou s'il le choisit ; en tout cas, il répondait aux illusions du maître de la maison, de ses commis, de tout le monde, en représentant le succès de sa banque, et la prospérité que la France paraissait lui devoir [661].

En effet, comment en juger autrement quand on voyait la foule des équipages armoriés encombrer la rue de Richelieu et la cour de l'hôtel de Nevers; cet escalier lui-même, obstrué par les plus grands et les plus graves personnages; les antichambres remplies d'une foule dorée, qui attendait patiemment une audience pour solliciter la faveur de quelques souscriptions, faveur si grande, qu'elle enrichissait, non-seulement les valets de Law, mais les intrigants qui, à la faveur de sa livrée, parvenaient jusqu'aux bureaux et obtenaient pour les plus avides, des actions au prix d'émission.

Aucune flatterie, aucun hommage ne fut refusé à l'habile financier; le corps diplomatique avait ordre de le ménager comme une puissance, et de traiter avec lui comme le ministre le plus important. L'Angleterre elle-même, pour lui complaire, rappelait lord Stairs, son fougueux ambassadeur [662]. Il était recherché par la noblesse, qui briguait l'honneur d'une invitation chez lui, la faveur de s'asseoir sur le devant de sa voiture, et qui regrettait que l'âge de sa fille ne leur permît pas de solliciter son alliance [663]. Enfin, pour qu'aucune illustration ne lui manquât, même les moins motivées, l'Académie voulut le compter parmi ses membres [664].

Si nous quittons le palais Mazarin [665] pour aller dans la rue Quincampoix [666], nous trouvons une foule plus compacte encore, plus animée, plus avide. Dans ce sale ruisseau grouillait un monde d'agioteurs, bruyants, pressés, étouffés; ici un petit bossu fait fortune [667] en prêtant son dos pour servir de pupitre aux endossements; là un comte de Horn [668] assassine un joueur pour lui enlever ses billets; partout des fortunes improvisées et pas une perte, une confiance absolue et un concert unanime de louanges qui élève aux nues le grand financier, ce créateur de la fortune publique [669].

L'Écossais Law, devenu Français, de protestant fait catholique, le pauvre hère reconnu seigneur des plus belles terres, et l'homme à projets élevé au rang de ministre d'État, ne sut pas résister à ces faveurs de la fortune. Esprit fécond, imagination vive, il aurait eu besoin de s'appuyer sur un gouvernement régulier, d'être retenu par un conseiller sage, par un prudent modérateur; laissé à lui-même, il eut le vertige comme ses actionnaires, il céda à l'entraînement qu'il avait provoqué, et peut-être fut-il excusable de fabriquer ce papier sans fin, pour de bonnes gens qui l'acceptaient sans contrôle, en lui donnant une valeur sans limites.

De 1717 à 1720, il jeta sur la place TROIS MILLIARDS [670] de sa fabrication, monnaie courante, acceptée, recherchée par tous, en France et à l'étranger, c'est-à-dire, trois fois autant qu'en comportaient les règles sages établies par lui-même [671], et, si l'on calcule la valeur que l'agiotage donna à ses émissions, quatre-vingt-dix fois autant que la valeur totale du numéraire en circulation. Mais il était écrit que dans la leçon de crédit public qu'il donnait à la France, rien ne manquerait à la démonstration; les abus résultant de la facilité de fabrication de cette monnaie volante et l'inutilité des moyens forcés; enfin, l'immense catastrophe qui devait s'ensuivre appartenaient au nouvel enseignement; Law ne le ménagea pas à ses adeptes, et, le 1er novembre 1720, quand la défiance fut devenue générale, le gouvernement donna liberté à tous de prendre ou de ne pas prendre ce papier en payement : de ce moment, personne n'en prit.

Jean Law quitta le palais Mazarin où l'on s'étouffait pour vendre ses actions, comme on s'y était étouffé pour les acheter [672], et se retira à Venise, gros Jean comme devant. Après avoir fait sortir de ses poches vides trois milliards en moins de trois ans, l'honnête homme les retrouva vides, n'emportant rien de cette immense fortune, ne nous laissant de tant d'illusion et de billets sans valeur, que deux mots qui ont conservé la leur : « agiotage et « réalisation. » Soyons moins sévère : Law, en outre, laissa aux contribuables un allégement sensible, aux classes inférieures une aisance plus générale, dans les finances une amélioration résultant du remboursement des créanciers de l'État; enfin, en France, un essor industriel inattendu et quelques idées saines dans nos têtes médiocrement financières [673].

A tant de mouvement, aux conversations animées des joueurs, aux coups de balanciers de la monnaie, au bruit des espèces qu'on pesait, encaissait, entassait, succéda tout d'un coup dans le palais Mazarin le morne silence du découragement et la solitude protégée par les scellés des hommes de loi. Au dehors, il y eut bien de grands cris et de longues doléances parmi tant de dupes volontaires ; mais on se fatigue des cris, on se fatigue même de se plaindre, et le Régent, qui avait trop l'esprit de sa nation pour ne pas connaître son caractère, savait qu'en France le remède souverain pour toutes choses, c'est le changement ; le palais Mazarin désert, abandonné, lui semblait un reproche vivant, destiné à conserver le souvenir de la malheureuse banqueroute et à entretenir les récriminations. Il se hâta de lui donner une destination nouvelle [674].

§ 5. LE PALAIS MAZARIN REÇOIT LES LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

(1724-1845.)

Les livres de la bibliothèque du roi étaient encore entassés dans la petite maison où Colbert les avait placés, en 1666, au bout de son jardin, sur la rue Vivienne, sous sa surveillance immédiate et à la portée des hommes studieux. C'était alors un sujet de pénible étonnement, pour les étrangers [675], que ce joyau de grand prix, si pauvrement enchâssé, que ce trésor si mal gardé.

L'abbé Bignon, garde de la librairie, savait mieux que tout autre combien la gêne était sensible et l'agrandissement de l'espace nécessaire. Plus d'une proposition avait été faite pour le déplacement de la bibliothèque ; d'abord on avait pensé au Louvre, les tablettes étaient déjà préparées, puis on désigna la place Vendôme, dans un bâtiment qu'on aurait construit exprès au milieu de ce nouveau quartier ; enfin, en 1717, l'hôtel de Nevers, que son propriétaire était obligé de vendre ; mais, alors comme aujourd'hui, les projets restaient en projets, et la bibliotheque du roi demeura dans son petit local. Après la fuite de Law et la dispersion de ses commis, l'hôtel de Nevers ayant été fermé, l'abbé Bignon ne put le voir dans son voisinage sans songer qu'il conviendrait parfaitement à ses richesses littéraires ; il courut chez le Régent, il lui exposa, avec toute la chaleur de la passion, combien ses livres seraient à leur aise dans les vastes galeries de cette moitié du palais Mazarin, combien le public, les savants et les étrangers y trouveraient de ressources et de commodités ; enfin, il lui donna mille raisons meilleures les unes que les autres ; il oublia la seule bonne qui devait décider le Régent, il oublia de lui dire qu'il importait à sa gloire, à la place qu'il voulait occuper dans l'histoire, à l'influence qu'il devait encore exercer, de faire disparaître le plus tôt possible les traces de cet essai malheureux, de cette innovation financière, conduite avec une si impardonnable légèreté. Obéissant donc à sa pensée plus qu'aux prières de l'abbé Bignon, le Régent consentit à faire ce qu'il avait lui-même décidé ; et, lorsque les difficultés suscitées par les créanciers de Law furent aplanies, l'ordonnance suivante parut :

LETTRES PATENTES CONCERNANT LE LOGEMENT DE MA BIBLIOTHÈQUE.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens « et à venir salut. Notre bibliothèque, formée peu à peu sous les roys, nos « prédécesseurs, se trouvant perfectionnée au point qu'il ne s'est pas encore « vu d'assemblage si complet de ce qui peut contribuer au progrès des « sciences les plus utiles dans un État, le feu roy, notre bisaïeul, se seroit « fait présenter en divers tems plusieurs projets pour la placer dans des lo- « gemens convenables; mais le cours presque continuel de différentes guerres pen- « dant son règne l'ayant empesché d'accomplir ce dessein, nous avons jugé à « propos de le suivre et d'acquérir l'hôtel de Nevers, rue de Richelieu, avec « une autre maison qui en dépend, faisant l'encoignure de ladite rue de Ri- « chelieu et de la rue Neuve-des-Petits-Champs, pour donner à ce grand « objet la magnificence qu'il exige, ainsi que l'étendue et les commodités « nécessaires.

« A CES CAUSES, de l'avis de notre conseil, et de notre grâce spéciale, pleine « puissance et autorité royale, nous avons ordonné, et par présentes signées « de notre main, ordonnons, voulons et nous plaist, que les bâtimens cy-de- « vant appelés l'hôtel de Nevers, avec ladite maison y joygnant, soient et de- « meurent affectés à perpétuité à notre bibliothèque, pour y placer nos livres « et autres dépendances de notre bibliothèque, y loger notre bibliothéquaire « et autres personnes y attachées. N'entendons cependant déroger au droit « que ladite marquise de Lambert et seigneur marquis de Lambert, son fils, « ont de jouir leur vie durant de parties desdits bâtimens, SI DONNONS en « mandemens à nos amés et féaux conseillers, les gens tenans notre cour de « parlement et chambre des comptes à Paris, que ces présentes ils aient à « faire registrer, et le contenu en icelles, entretenir et exécuter de point en point, « selon sa forme et teneur, CAR TEL EST NOTRE PLAISIR; et, afin que ce soit chose « ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites pré « sentes. Donné à Versailles, au mois de may, l'an de grâce mil sept cens vingt- « quatre, et de nostre règne le neuvième. Signé Louis, par le roy; signé Phé- « lippeaux, avec paraphe, visa, signé Fleuriau.

« Registrées, ouy et ce requérant, le procureur général du Roy, pour être « exécuté selon leur forme et teneur; suivant l'arrest de ce jour, à Paris, en « parlement, le 16 mai mil sept cent vingt-quatre. Signé Isabeau, avec para- « phe.

« Registrées en la chambre des comptes, ouy en ce requérant, le procureur « général du Roy, pour être exécutées selon leur forme et teneur, les bureaux « assemblés, le treize juin mil sept cent vingt-quatre. Signé Beaupied, avec « paraphe.

« Nous, Jean Paul Bignon, conseiller d'État ordinaire et bibliothécaire du roy, « certifions la présente copie conforme à l'original et parchemin scellé du grand « sceau de cire verte, que nous gardons avec les aultres titres et papiers de « ladite bibliothèque. En foy de quoi nous avons signé, ce jourd'huy trente « juillet mil sept cent vingt quatre.

« J.-P. Bignon. »

Dès ce moment on s'occupa de l'aménagement intérieur, des dispositions nécessaires à la nouvelle destination et des agrandissements indispensables ; nous avons les plans et devis de ces travaux, des mémoires à l'appui, tout ce qu'il faut enfin pour acquérir la conviction que, sous la direction d'un bibliothécaire aussi zélé que l'abbé Bignon [676], d'un architecte aussi pratique dans ses dessins, aussi soumis aux conseils des hommes spéciaux que M. de Cotte ; enfin, d'un directeur des bâtiments aussi bien disposé que M. le duc d'Antin, les travaux furent conduits avec autant d'intelligence que de promptitude [677].

Voici quelles étaient les conditions à remplir : donner place, 1° aux manuscrits, aux livres et aux estampes ; 2° aux deux globes de Marly ; 3° aux employés de l'administration [678]. On commença par faire disparaître toutes les traces du passage de Law et de sa banque, de ses balances, de ses machines à battre monnaie et à imprimer les billets ; on poussa plus loin la rigueur, les peintures de Pellegrini furent grattées et badigeonnées, comme l'image désormais dérisoire d'illusions cruellement déçues [679]. Mais dès qu'il s'agit de construire, un obstacle qu'on avait espéré pouvoir renverser suspendit les travaux. Madame la marquise de Lambert, puissante par sa réputation, par son grand âge [680], par l'amitié que professait pour elle madame la duchesse du Maine [681], s'opposait à la construction des nouveaux bâtiments qui l'allaient priver de jour et d'une sortie sur le jardin de l'hôtel de Nevers [682]. Ses droits étaient réels, on les respecta, ajournant jusqu'après sa mort la reprise des travaux. Madame de Lambert n'abusa pas de cette complaisance ; en 1733, on reprit la construction de l'ancienne galerie (8 à 13) et on en bâtit deux nouvelles, dont l'une (12) devait contenir les globes, l'autre donner une communication entre les nouvelles constructions et les anciennes (7). On se conforma, pour le style, à l'ordonnance de l'ancienne galerie, avec ses deux étages, son comble, ses avant-corps et même ses proportions assez vicieuses.

Il faut dire à qui ces globes ont dû leur existence et comment ils sont

entrés dans la bibliothèque royale. Le cardinal d'Estrées, par un singulier amour de la géographie, les avait commandés au père Coronelli, le grand faiseur géographe du temps. L'un de ces globes représente la terre, et l'autre la sphère céleste; par une magnificence non moins extraordinaire, il donna ce meuble embarrassant à Louis XIV, qui le fit placer à Marly. Il fut jugé depuis que ces deux globes ne seraient pas sans utilité, et, qu'en tout cas, leur place était à la bibliothèque royale. On décida qu'on leur construirait une salle spéciale; elle fut prise sur les jardins, en dehors, et comme annexe de la galerie. Elle était disposée de façon que les pieds et un des hémisphères de chaque globe se trouvassent dans l'étage inférieur, et l'autre hémisphère dans l'étage du haut. De cette manière, il était du moins possible, sinon commode, de les étudier, si tant est qu'on désirât le faire. Cela pressait peu sans doute, à en juger par les retards apportés à l'installation de ces immenses machines. Ce ne fut qu'en 1765 [683], après avoir séjourné trente ans au fond de leurs caisses, que les globes de Coronelli se montrèrent en public, dans l'état où nous les voyons [684].

L'hôtel de madame de Lambert et ses dépendances sur la cour parurent propres à loger le cabinet des médailles et antiques, ainsi que son personnel. Dès l'année 1720, le Régent avait décidé que cette collection, placée près des livres de la bibliothèque royale, leur commentaire naturel, offrirait plus de ressources aux études, que dans le château de Versailles; il en avait ordonné le transport; mais, en attendant que le local fût prêt, il ajourna l'exécution de cette sage mesure. Bientôt on alla plus loin encore, et l'on voulut donner à la collection royale une demeure décorée avec une élégance digne de ses riches raretés. Les cloisons des appartements disparurent, ces petites distributions [685] firent place à un magnifique salon (numéros 24 et 25 du plan général), que Blondel décrit ainsi; c'est de son temps et de son style :

« Cette pièce est très-bien décorée par un lambris enrichi de sculpture, « dont les principaux ornements sont dorés; cette menuiserie renferme des « tableaux peints par MM. Vanloo, Natoire et Boucher. Dans les trumeaux de « cette pièce sont distribuées des tables de marbre, d'un plan chantourné, qui « soutiennent des médaillers de menuiserie dorée [686]. » Le 2 septembre 1741, deux charrettes, chargées de vingt caisses, arrivaient de Versailles, et entraient, par la rue Colbert, dans la petite cour (n° 26) de la bibliothèque. C'était le cabinet des médailles et antiques qui demandait l'hospitalité [687].

Les livres, les manuscrits, les estampes [688], ne furent pas les plus difficiles à caser : une nombreuse administration s'était emparée abusivement de vastes logements. Il fallut les restreindre et les reporter sur le bâtiment à l'angle de la rue Neuve-des-Petits-Champs, de manière à supprimer tout feu de cheminée dans la bibliothèque, et cependant M. Bignon, avec toute sa famille, ses domestiques et ses cuisines, occupait encore l'ancien appartement de madame

la comtesse de Nevers, c'est-à-dire, le voisinage immédiat des collections précieuses[689]. Aussi demandait-on déjà une partie des bâtiments de la compagnie des Indes pour caser le personnel, en mettant à l'abri le précieux matériel.

Un demi-siècle a passé sur ces dispositions générales[690] sans apporter aucun changement. A part quelques abus, comme la permission accordée à des peintres et à des sculpteurs de prendre pour leurs ateliers des salles situées au-dessus et au-dessous des galeries de livres[691], il s'établit, par le zèle des employés, un grand ordre dans toutes les collections, ordre dont on sent encore l'influence, zèle qu'attestent les catalogues imprimés, les récolements opérés dans le cabinet des médailles, et tous les travaux de détail qu'il suffit de constater[692].

A l'époque de la révolution, par l'oubli des plus simples règles de la prudence, on autorisa mademoiselle de Montansier à faire construire un grand théâtre sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Louvois, à la porte et en face de la bibliothèque du roi. C'était l'exposer à un danger permanent. Divers projets furent présentés pour remédier à ce triste état de choses[693]; mais on se contenta d'établir un réservoir d'eau dans la cour, et quelques dispositions intérieures pour faciliter l'accès des secours. Aujourd'hui le danger n'existe plus, au moins de ce côté : l'Opéra a été démoli en 1822.

La tourmente de 1793 a fait autant de mal à nos collections scientifiques qu'il lui était raisonnablement possible de leur en faire ; et, même, nous n'avons pas le courage de lui savoir gré des accroissements dont la bibliothèque royale lui est redevable, nous savons trop où elle a pris ces richesses, et avec quels soins, quels scrupules, quelle intégrité, elle en a opéré le déplacement

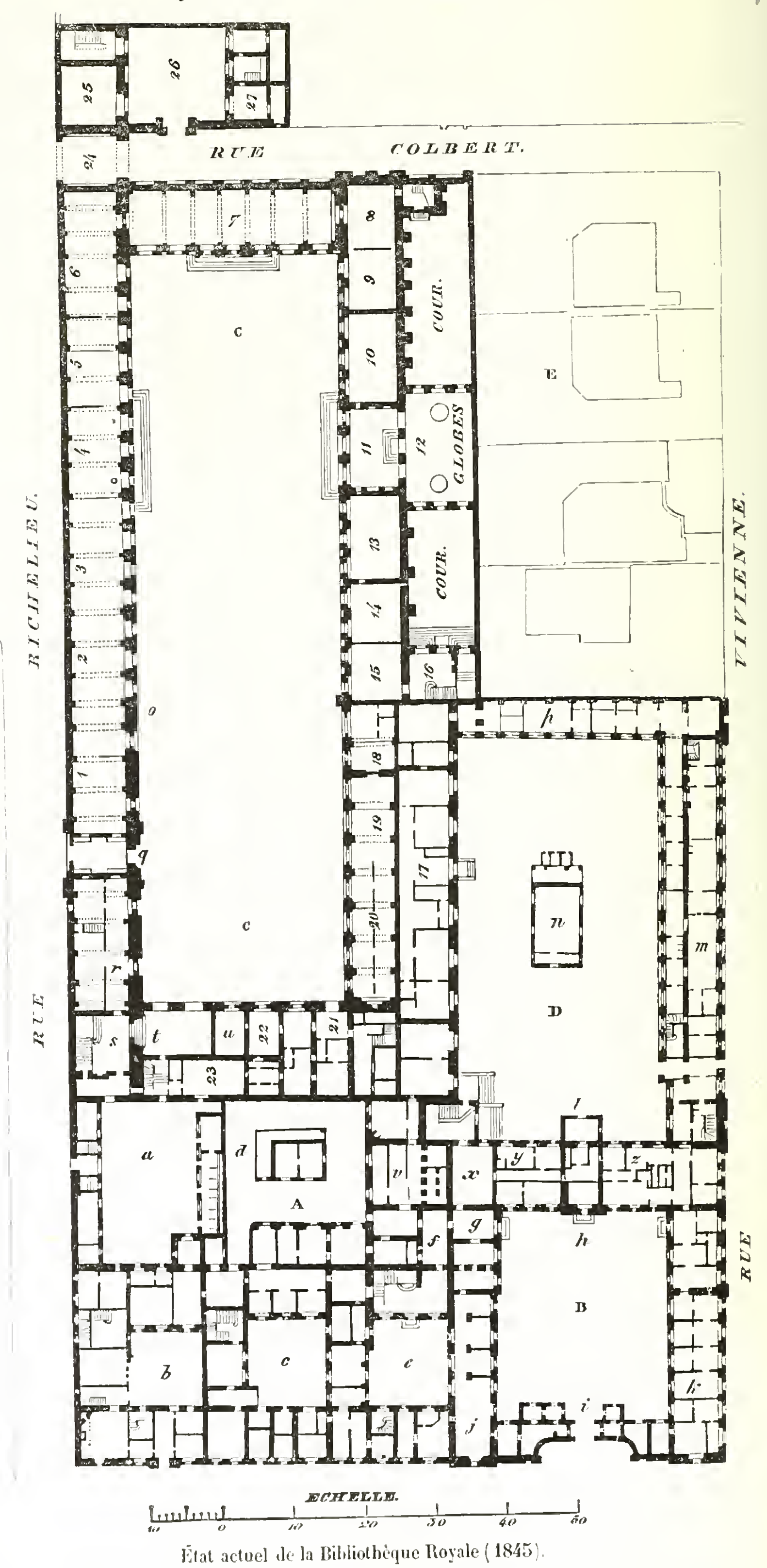
A cette époque, une partie des bâtiments de la rue Neuve-des-Petits-Champs ayant été abandonnée aux employés, on entassa comme on put, dans le département des imprimés, les dépouilles des couvents, des châteaux, des émigrés et des victimes; aux médailles, il n'y eut de changements que dans les dispositions intérieures; en voici la description, écrite de la main du citoyen conservateur, qui ne voulait pas laisser ignorer à ses chefs cette manifestation impitoyable de son patriotisme : « Toutes les consoles et les bureaux portoient « des chiffres et des emblèmes proscrits à juste titre, ils disparurent pour faire « place au chêne civique et aux devises républicaines, LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, UNITÉ, INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT. Ce changement se « fit en juillet 1793. Toutes les bordures des tableaux étaient surchargées de « fleurs de lys et choquoient par conséquent la vue des patriotes, elles furent « enlevées et refaites autrement; ce changement eut lieu à peu près dans le « même temps. Deux grands tableaux représentoient Louis le Fainéant et son « prédécesseur, semblant encore insulter à la liberté françoise, on leur donna « une chasse patriotique et ils rentrèrent dans le néant. A peu près à la même « époque, la montre la plus proche de la porte de communication renfermoit

« une suite fastidieuse des tyrans d'Italie, MM. les papes cédèrent, bon gré, mal-« gré, la place aux décorations républicaines » Arrêtons-nous, nous n'en finirions pas, car ce va-nu-pieds, érigé en antiquaire, promène sur toute la collection son burlesque et brutal système, dont ses successeurs se sont hâtés de faire justice [694].

La guerre empêcha l'empereur Napoléon de rendre l'aspect de la bibliothèque digne des richesses qui s'y accumulaient [695]. La restauration profita de la paix pour donner à ces immenses collections le développement qui leur était devenu nécessaires. Elle eut le mérite de vouloir conserver le palais Mazarin, d'abord en étendant les services de la bibliothèque dans tous ses bâtiments, à mesure que les différentes administrations les quittaient : la bourse, en 1821, pour prendre possession de son nouveau palais ; le trésor, pour aller s'installer rue de Rivoli ; ensuite, en demandant aux architectes un plan général pour isoler l'édifice et le compléter [696].

Les événements de 1830 amenèrent un temps d'arrêt, mais l'exécution de ce même plan fut reprise en 1835, et une nouvelle galerie s'élevait déjà rue Vivienne, lorsqu'on s'avisa d'une découverte qui n'avait de singulier que son tardif et laborieux enfantement. On s'aperçut donc du délabrement et de l'état de ruine menaçant de l'ancien palais Mazarin, et il fut décidé, à grand renfort de projets et de commissions, que la bibliothèque était en danger dans les bâtiments actuels, que sa restauration était impraticable, et qu'elle devait être déplacée. Qu'était-il donc survenu ? Un de ces tremblements de terre qui lézardent les murs, une trombe qui les disloque, ou le feu du ciel qui broie et calcine la pierre ? moins que cela sans doute ; mais les plus fins vous montraient du doigt, sur la rue de Richelieu, le mur de la grande galerie, qui a perdu quelque chose de son aplomb. Cette découverte, on aurait pu la faire sans sortir du palais Mazarin, car dans une des lettres de Colbert au cardinal, lettre conservée dans le département des manuscrits et datée du 19 juillet 1655, on lit : « J'ai fait visiter, « par les sieurs Moreau et Doublet, la galerie de la bibliothèque, nous avons « trouvé que les murs poussent au dehors d'un pouce sur six pieds, ce qui « pourroit à la longue faire courir risque à tout ce grand bastiment. Je fais « faire un rapport du mal et du remède que l'on y peut apporter pour l'en-« voyer à V. E. [697]. »

Or, qu'a-t-on fait depuis ce temps pour remédier au mal ? Du vivant du cardinal, après avoir constaté le mal et l'absence de danger, on ne fit rien. Du vivant des ducs de Nevers, pas davantage, et depuis près d'un siècle que les livres remplacent les hôtes du palais Mazarin, loin de songer à réparer ou seulement à entretenir, on semble prendre plaisir à mettre à l'épreuve ce vieux bâtiment.



État actuel de la Bibliothèque Royale (1845).

On a des salles au rez-de-chaussée, elles sont presque vides ; on a des salles au premier, elles sont à peine remplies ; mais au troisième on accumule les livres, et au quatrième, sous le comble, on les entasse, on multiplie les casiers et on invente des moyens ingénieux pour augmenter le poids de dix mille volumes, nouveaux venus de chaque année, comme s'il s'agissait de résoudre ce problème : Savoir ce que supportera un vieux batiment en le chargeant de la manière la plus dangereuse, parce qu'elle est la plus contraire aux simples règles du bon sens. Eh bien, en dépit de son âge, quoique sourdement ébranlé par un tassement qui dès l'abord s'est arrêté, malgré tous les remaniements que le changement de destination lui a fait subir, en dépit du poids de 500,000 volumes élevés à son faîte, et quoique l'abandon soit la mort pour les vieillards, hommes ou édifices, le palais Mazarin reste ferme [698] et défie les faiseurs de projets de construire plus solidement, pour la bibliothèque royale, un bâtiment aussi sain, aussi sec, aussi bien isolé, un abri plus sûr pour le précieux parchemin de nos manuscrits, le beau papier de nos anciennes éditions, les reliures admirables de dix générations d'amateurs.

Sans doute, toutes les parties du palais Mazarin n'ayant pas été construites en même temps, n'ont pas toutes la même solidité, une égale force de résistance; les anciens bâtiments de l'hôtel de Chivry, par exemple, sont en mauvais état, ceux de l'hôtel Tubeuf ont besoin de quelques restaurations, il y a des murs à reprendre dans la galerie du cabinet des estampes, et des planchers à refaire dans la grande galerie qui longe la rue de Richelieu ; mais en somme, le palais Mazarin est un bâtiment solide, dont les parties vraiment historiques et les plus saines sont justement celles qui peuvent entrer dans le plan d'ensemble d'une restauration générale.

Examinons rapidement, et disons en peu de mots quelles doivent être les conditions d'une grande bibliothèque, développée dans le palais Mazarin.

DÉFAUTS DU LOCAL, TEL QU'IL EST DISPOSÉ AUJOURD'HUI.

Les logements des employés, enchevêtrés dans la bibliothèque, la menacent d'autant plus, que le feu est plus à craindre dans d'anciens bâtiments ; il manque d'espace pour les nouvelles acquisitions dans le département des imprimés, et pour un classement méthodique des livres. Il y a inconvénient à laisser ensemble, exposés à un même danger, des objets qui ne peuvent jamais se remplacer et ceux qu'on peut racheter chaque jour. Il y a inconséquence à mettre les médailles à un coin de la bibliothèque, les manuscrits à un autre, les livres rares au milieu, et les estampes, qu'on n'étudie qu'au grand jour, dans l'endroit le plus sombre de la bibliothèque. (Voir la planche III.)

Il faut donc isoler les logements, isoler les objets rares, donner de l'espace

aux imprimés ; il faut plus encore : les parties historiques du palais Mazarin doivent être conservées ; la galerie Mazarine, décorée de peintures de Romanelli et de Grimaldi, doit servir d'entrée imposante à ce sanctuaire de la science, et une promenade d'un kilomètre de galeries de livres doit donner aux voyageurs curieux une grande idée de la magnificence de notre pays et de ses richesses littéraires.

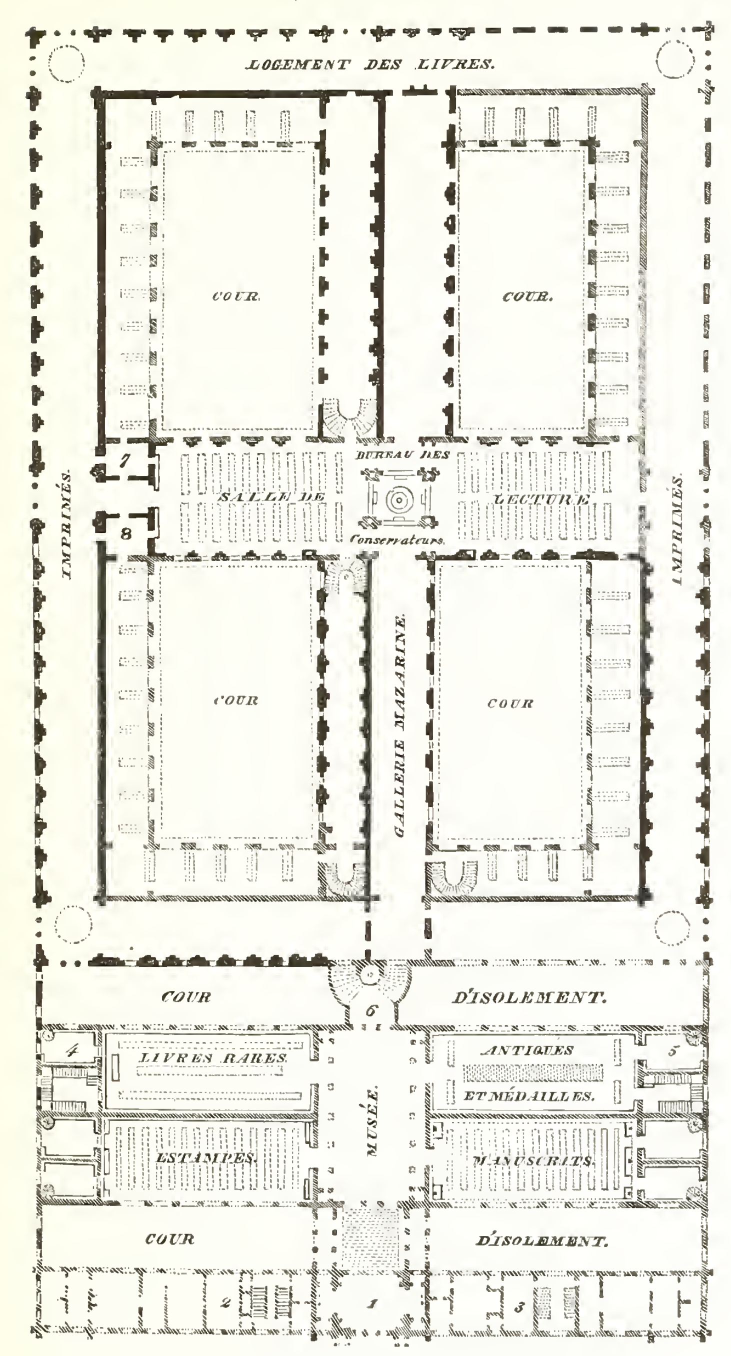
Pour atteindre ce but, voici comment j'ai appliqué à l'ancien palais Mazarin un plan conçu théoriquement d'abord et qui me paraît répondre à toutes les conditions d'une grande bibliothèque publique [609]. (Voir la planche IV) Je divise cet établissement en trois corps de bâtiments distincts, isolés les uns des autres, et cependant communiquant entre eux, de manière à rendre facile l'administration et la surveillance.

SÉCURITÉ DU NOUVEAU LOCAL.

Le corps de bâtiment qui fait face à la rue Neuve-des-Petits-Champs sert d'habitation aux conservateurs. Il est dangereux, sans doute, de placer dans une bibliothèque toutes ces familles qui ont des enfants imprudents, des poêles dangereux, des cuisines incendiaires; mais il est indispensable de maintenir cette cohabitation des collections avec leurs administrateurs. Elle entretient le zèle, elle produit l'attachement, elle rend réelle la responsabilité. Il s'agit seulement de conjurer le danger, tout en conservant les avantages, résultat que j'obtiens par une cour d'isolement que j'établis entre ce bâtiment et le suivant.

Le corps de bâtiment qui vient ensuite, et que j'appelle le Trésor, est complétement isolé par les rues Vivienne et Richelieu ; il l'est également du bâtiment des conservateurs et de celui des imprimés, par deux cours aussi larges que les rues. Toutes les salles du trésor seront tenues dans une température douce, par des conduits de vapeur échauffée dans la cave du bâtiment précédent. L'incendie n'est donc possible dans aucune hypothèse : cette garantie est bien nécessaire pour un trésor comme celui de la bibliothèque, composé de pièces uniques, manuscrits, médailles, gravures, éditions rares et dont la perte serait à jamais irréparable.

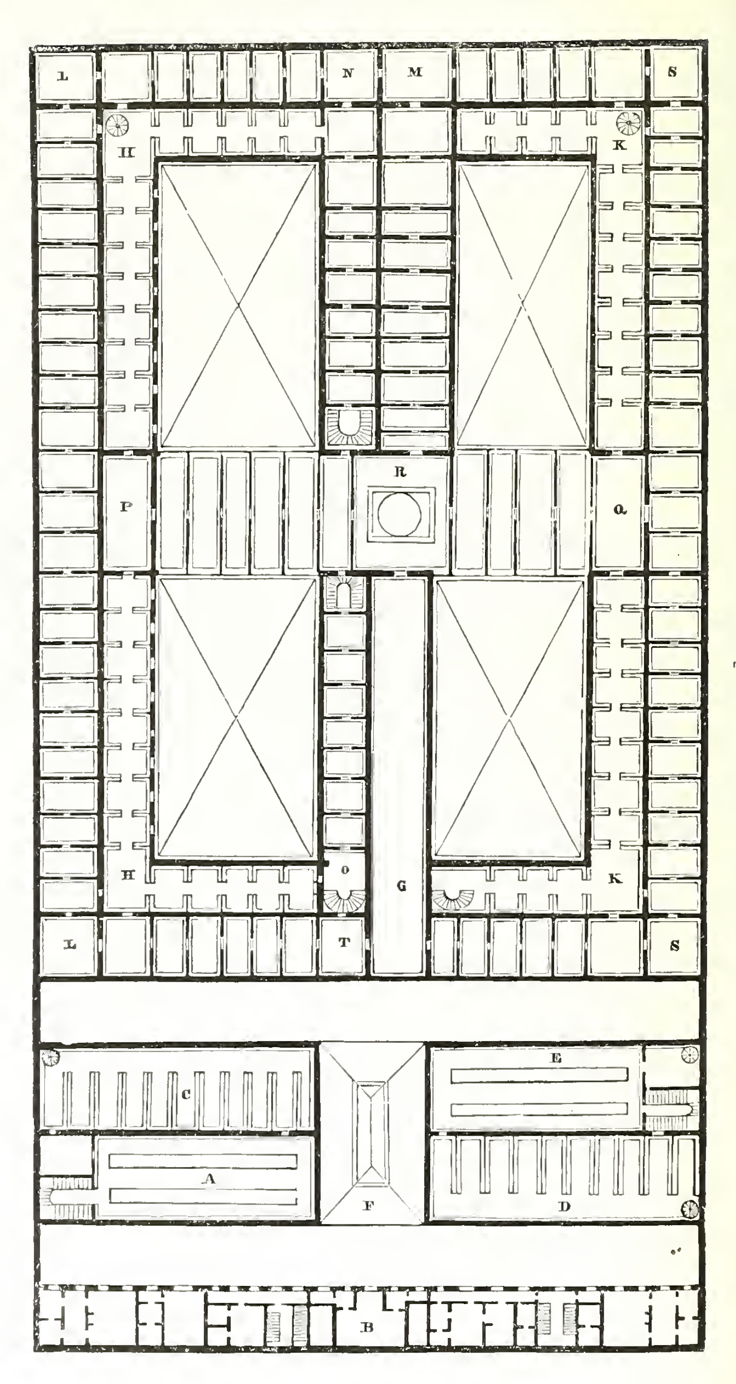
Le troisième corps de bâtiment, destiné aux imprimés, est isolé de trois côtés par les rues, et du quatrième par une cour qui le sépare du trésor. Le calorifère, placé dans la cave et sous la galerie de lecture nouvellement construite, ne peut inspirer aucune inquiétude. Si même ce foyer venait à communiquer le feu aux galeries des livres, le malheur, dans cette hypothèse inadmissible, serait encore réparable, car il n'aurait atteint que des objets qui ont un prix courant dans le commerce des libraires ou dans les adjudications des ventes



Restauration de la Bibliothèque Royale proposée par l'auteur.

PLAN DU PREMIER ÉTAGE,

Avec indication des bâtiments anciens à conserver et des constructions nouvelles à ajouter.



Restauration de la Bibliothèque Royale proposée par l'auteur.

PLAN DU SECOND ÉTAGE.

ESPACE DONNÉ AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS PENDANT DEUX SIÈCLES.

Une bonne gestion des deniers publics ne doit fonder que dans des prévisions d'avenir. La bibliothèque royale, qu'il s'agit de restaurer et de compléter, répondrait, d'après mon plan, à tous les besoins pendant deux cents ans. Quelques mots suffiront pour en donner la preuve avec évidence.

L'administration, qui doit être logée dans l'intérêt du service, ne saurait être de beaucoup augmentée ; cependant, j'ai prévu que l'accroissement des volumes et des lecteurs doublerait le nombre des employés supérieurs, je leur réserve une demeure convenable dans cinq étages construits et distribués avec intelligence.

Le trésor, de sa nature est stationnaire. Le département des manuscrits n'acquiert qu'une centaine de manuscrits par année, je lui attribue autant de place qu'il en a, et un tiers en sus pour classer plus méthodiquement.

Les médailles occupent peu d'espace, aussi ce département s'appelle-t-il, à juste titre, un cabinet ; mais son musée, au contraire, acquiert chaque jour une importance plus grande. La nouvelle bibliothèque lui donnerait trois fois l'espace qu'il occupe aujourd'hui. Le département des estampes reçoit chaque année, tant du dépôt que des ventes, des accroissements considérables ; ses trois galeries lui suffiront pendant deux cents ans et au delà. L'exposition des livres rares et des gravures entrave le service, disposée comme elle est aujourd'hui. Dans la nouvelle bibliothèque, deux salles lui sont réservées ; le public s'y promènera sans se mêler aux travailleurs, et les chefs-d'œuvre de la calligraphie, de la gravure et de l'imprimerie auront dix fois autant d'étendue pour se développer que dans le local actuel.

Le département des imprimés s'accroît chaque année de dix mille volumes provenant, tant du dépôt légal que du fonds d'acquisition. C'est un total de deux millions, au bout de deux siècles, qui, joints au million qu'on possède déjà, forme une collection de trois millions de volumes, auxquels il faut réserver une place. En transportant les fenêtres des galeries sur la rue, en doublant tous les bâtiments, en distribuant l'espace fermé au public en salles carrées, éclairées chacune par une fenêtre (voir la planche VI), mode de distribution qui convient le mieux au classement méthodique des livres, à leur recherche rapide et en même temps à l'accumulation du plus grand nombre de volumes sur un espace donné, on obtient une superficie étagère largement suffisante. Ainsi, après deux siècles, quand ce quartier aura été abandonné par le commerce qui se dirige toujours au nord, quand on sentira mieux encore l'importance de ces collections toujours intactes et immuables au milieu de la perpétuelle instabilité des goûts et du mouvement des générations, alors on achètera le pâté des maisons qui, des rues Colbert, Riche-

lieu et Vivienne, s'étend jusqu'à la rue des Filles-Saint-Thomas, et le vingt et unième siècle pourra réunir toutes ses richesses à celles des deux siècles précédents, sans manquer à aucune des règles de prudence et de bonne administration observées jusque-là.

CONSERVATION DU PALAIS MAZARIN.

Les souvenirs historiques attachés aux monuments ont une élasticité qui se prête à toutes leurs transformations. Le palais des empereurs romains n'a conservé que les Thermes, et c'est encore le palais des empereurs romains. Le palais Mazarin sera plus heureux, puisque, dans sa nouvelle forme, il gardera tout ce qui date du grand ministre, tout ce qui porte l'empreinte de la protection qu'il accordait aux arts.

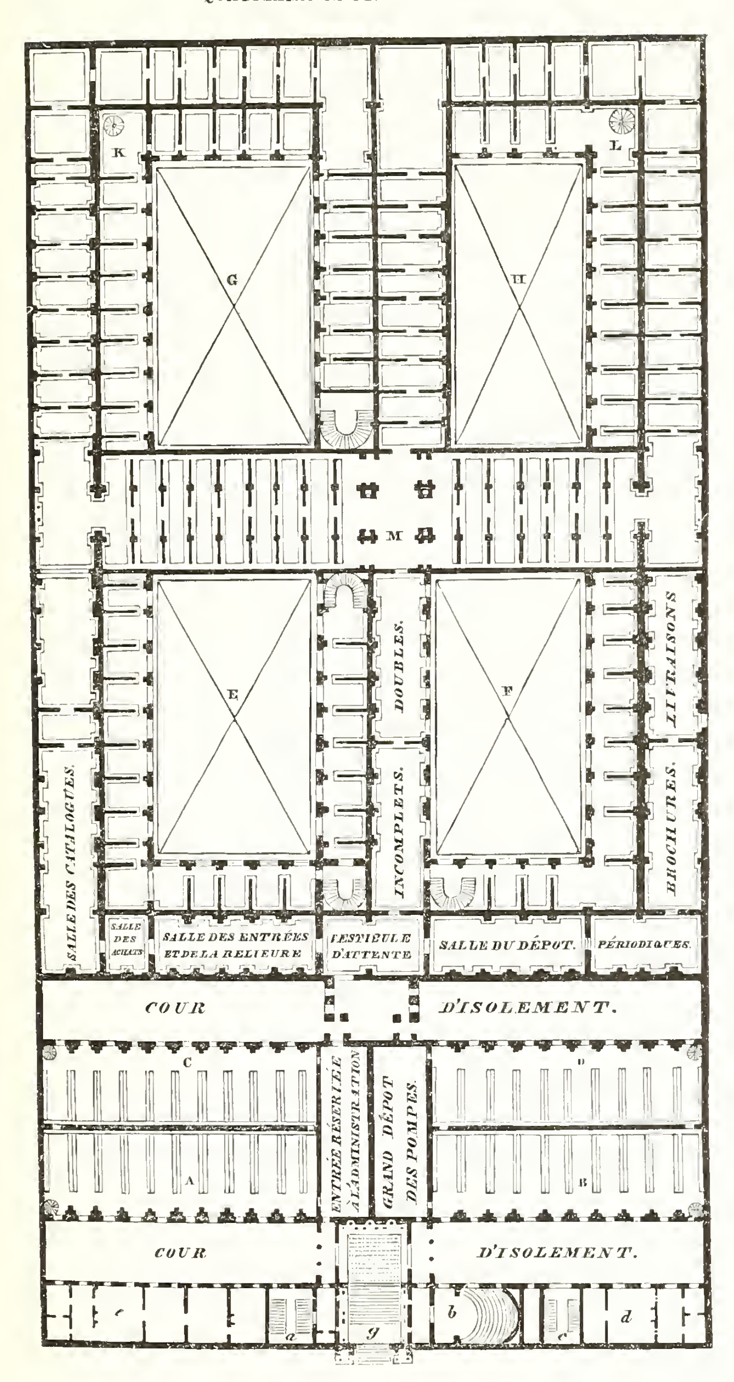
J'ai teinté sur le plan que je joins ici (voir la planche IV) tout ce qu'il est possible de conserver ; on remarquera que, par une sorte de prévision heureuse, ces bâtiments étaient disposés favorablement pour entrer dans le plan général d'une grande bibliothèque, et la galerie Mazarine pour servir d'entrée majestueuse à ce sanctuaire des études.

DÉCORATION EXTÉRIEURE.

Autant on doit repousser les propositions des industriels quand elles tendent à détruire, autant il est juste de reconnaître aux négociants qui étalent leurs marchandises aux environs de la bibliothèque royale, le droit d'exiger que ce monument soit convenablement décoré. Ce serait ici le lieu de nous étendre sur le genre de décoration qui lui convient, si déjà nous n'avions traité cette question ailleurs ; nous dirons donc seulement, qu'entre l'état de délabrement où on le laisse et les portiques à colonnes que proposent les architectes, il y a un milieu raisonnable, un mode d'ornementation qui transformera la façade et les abords de la nouvelle bibliothèque, en lui donnant un esprit simple et d'un grand caractère.

LOGEMENT DE L'ADMINISTRATION.

Hôte heureuse et nécessaire de la bibliothèque, placée à l'avant-garde de sa défense et à la portée de l'asile hospitalier qu'elle ouvre à tous les savants, l'administration communiquera avec le trésor par le rez de-chaussée, et avec le département des imprimés par un couloir qui lui est réservé. Les employés de chaque département trouveront, dans les salles du rez-de-chaussée (voir la planche V), l'espace et la tranquillité indispensables aux tra-



Restauration de la Bibliothèque Royale proposée par l'auteur.

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE.

vaux de manutention des livres, manuscrits, gravures et médailles. Les mille recherches, les innombrables précautions qui précèdent la mise en place de chaque objet, auront là un local d'autant plus convenable, qu'il est dans chaque département à la portée des employés du service public.

SALLES D'ÉTUDE.

La place manque aujourd'hui pour les travailleurs, dans tous les départements de la bibliothèque royale; un espace double de celui qu'ils occupent leur sera réservé dans le département des imprimés de la nouvelle bibliothèque. Il n'y a pas d'inconvénient à étendre ce domaine; mais dans les quatre départements du trésor, bien qu'il sera très-facile de s'agrandir, on aura soin que le nombre des travailleurs ne dépasse pas l'étendue de la surveillance. Elle doit être plus attentive aux manuscrits qu'aux estampes, aux médailles qu'aux livres rares, il faut qu'elle soit partout suffisante.

VISITEURS.

J'ai dit ailleurs quelle part il convient de faire à la curiosité : offrez-lui une vaste promenade bordée de livres et des musées ; où tous les monuments de l'antiquité sont exposés dans un ordre historique ; où l'on peut suivre depuis leurs origines jusqu'à leurs chefs-d'œuvre les progrès de la calligraphie, de la gravure, de l'imprimerie et de la reliure. La galerie Mazarine servira d'entrée; les quatres grandes galeries qui la ceignent seront le promenoir; les salles d'exposition des estampes, des livres rares et des médailles, deviendront le musée ; partout la libéralité la plus grande et les précautions les plus efficaces : précautions trop ordinaires pour les mentionner ici.

DÉPENSES.

En architecture, les dépenses sont ce qu'on les fait. Nous les ferons convenables à leur objet, et elles n'atteindront pas la moitié de la somme demandée pour construire sur un autre terrain une nouvelle bibliothèque de la même étendue. En effet, à moins d'avoir intérêt à construire, il n'y a pas d'avantages à exécuter immédiatement cette partie des bâtiments dont on n'aura besoin que dans cent ans. Le plan général une fois arrêté définitivement, ses différentes parties seront exécutées au fur et à mesure, selon les exigences du service et les besoins de la sécurité. On épargnera ainsi les intérêts de l'argent pendant un siècle et l'entretien coûteux de bâtiments sans emploi [790].

RÉSUMÉ.

Le palais Mazarin est un monument historique; la bibliothèque royale une des gloires de la France et le plus riche de ses joyaux.

Fonder cette vaste collection publique dans les conditions les plus pratiques, assurer la conservation des anciens chefs-d'œuvre, et, pour en faire naître de nouveaux, s'il est possible, offrir à l'étude les ressources les plus grandes et les plus faciles, aux arts et aux lettres les plus beaux modèles, unir enfin la libéralité dans ses dernières limites, à la bonne administration dans ses plus minutieuses précautions, tel est le programme auquel répond parfaitement le palais Mazarin.



TABLE

DES SOMMAIRES DES CHAPITRES.

SOMMAIRES

DE QUELQUES NOTES.

Les 700 notes qui se rapportent à cette quatrième lettre, n'étant point indispensables au lecteur, se vendront à part; elles ne seront tirées qu'à cent cinquante exemplaires, parce qu'elles n'intéressent qu'un petit nombre d'érudits qui sauront prendre dans des anecdotes un peu scabreuses et des chansons par trop libres, ce qu'il y a d'utile comme document historique et comme peinture de mœurs.

1. Indication des sources d'une histoire de Mazarin. SOURCES MANUSCRITES ET INÉDITES. Les papiers de Mazarin, ses agendas, sa correspondance, affaires anglaises, italiennes, espagnoles, rhénales, etc., etc. Les papiers de Colbert, sa correspondance, etc., etc. OUVRAGES PUBLIÉS. Les mémoires, les biographies, les portraits, les histoires spéciales, etc., etc. La muse historique. Recherches sur Loret, sa vie, ses écrits. Les gazettes manuscrites et la gazette Renaudot, etc.

5. Plans de Paris, catalogue des plans de Paris les plus anciens, les plus rares et les plus curieux.

10. Charles Duret, seigneur de Chivry, sa maison, ses charges, ses maximes, son épitaphe.

13. Nicolas de Bautru, sa maison, ses charges, ses malheurs domestiques, ses bons mots.

15. Portraits du Cardinal par ses contemporains.

16. La reine Anne d'Autriche et le Cardinal. De quelle nature leur relation. Lettre de la reine, lettre du cardinal (inéd.). Les notes de ses agendas (inéd.). Lettres à Colbert (inéd.). Opinions des contemporains. Les Mazarinades, réimpression de la pièce de Blot, intitulée la Castode de la reine, les chansons (inéd.) Les mémoires du temps. Le cardinal de Retz. Brienne, madame de Motteville, Laporte, Tallemant des Réaux Grammont, Guy Patin, la duchesse d'Orléans, etc., etc. Fils de l'intrigue Jarzé, donnés par le Cardinal dans ses agendas (inéd.).

17. La reine ne prend pas d'intérêt aux affaires, conseil qu'elle reçoit du Cardinal (inéd.).

22. Le président Tubeuf, sa maison; il la vend et ne la joue pas; son prix; retards dans les payements; ses charges, sa position près de la reine, ses rapports avec le Cardinal.

26. Les Mazarinades, leur origine, leur nombre, le mode de la vente, les hommes remarquables qui ont pris part à leur rédaction, etc., etc.

29. François Mansart, architecte du palais Mazarin, après le refus de Bernin de venir à Paris. Réimpression d'une Mazarinade, intitulée : « Inventaire des merveilles du monde rencontrées « dans le palais du cardinal Mazarin. » A Paris, chez Rolin de la Haye, in-4°, 16 9.

45. Généalogie du Cardinal faite à Rome, avec soin, d'après ses ordres. Lettre de l'évêque de Fréjus (inéd.). Opinion des contemporains. Recherches récentes.

52. Détails sur Romanelli, sa vie, ses travaux.

60. Catalogue raisonné de plus de cent cinquante portraits gravés du Cardinal qui se trouvent dans les collections de la Bibliothèque Royale, du Palais-Royal, de M. Deburre, Hénin, etc.

65. Collections de portraits historiques formées au dix-septième siècle, Bussy, Begon, Pelisson, Scudéry, Kenelm Digby, etc., etc

66. La collection de tableaux du Cardinal. Détails inédits.

77. Éverard Jabach, sa vie, ses collections, la vente de ses dessins, leur prix, leur catalogue vérifié et signé par Lebrun, sa maison encore debout, etc., etc. Détails inédits.

84 à 96. Extraits de correspondances inédites et des agendas sur les acquisitions du Cardinal faites à l'étranger.
97. Les écuries du Cardinal. Papiers de Colbert (inéd.).
98 à 100. La bibliothèque du Cardinal formée par Naudé. Réimpression de la Requeste au Parlement.
116. L'abbé Mondini, homme d'affaires du Cardinal. Détails sur ses acquisitions (inéd.).
122 à 128. Le luxe des équipages du Cardinal. Entrée du roi à Paris. Les estampes du temps.
129 à 131. Le jardin du palais Mazarin. Lettres de Colbert (inéd.). Le jeu de boules. Les jardins de Paris. Tallemant, Lister, etc.
132 à 140. J.-B. Colbert, ses commencements, sa gestion des revenus du Cardinal. État des revenus du Cardinal (inéd.) pour plusieurs années, 1653 à 1660. Lettres de Colbert (inéd.).
142. La famille du Cardinal. Ses sœurs, ses neveux, ses nièces. Leurs naissances, leurs alliances, leur mort.
144 à 148. Détails sur les jeunes Mancini. Leur arrivée successive, leur beauté. Opinion des contemporains. Mazarinades, chansons (inéd.) Les mémoires du temps, les gazettes, etc.
152. Marie Mancini, le roi. Correspondance du Cardinal avec Louis XIV. Belle conduite du ministre. Faiblesse de la reine, passion du roi, amour de la jeune fille. Les contemporains tombent d'accord que Mazarin pouvait conclure le mariage et le faire accepter de tous. Le maréchal de Villeroy, M. le Premier, la princesse Palatine, l'abbé de Choisy, etc., etc. Comment on doit expliquer la protestation de la reine. Brienne, Voltaire, etc.
158 à 163. Origine du Théâtre-Italien et de l'Académie Royale de Musique.
164. Le jeu. Grandes pertes. Agendas du cardinal (inéd.). Liste des jeux par Loret.
165 à 166. La loterie du palais Mazarin décrite par mademoiselle de Montpensier, Loret, etc Allusion faite à ce sujet par Bussy, la duchesse de Tallard, etc.
167. Louis jeté par les fenêtres. Erreur de Voltaire.
169 à 188. Éducation de Louis XIV. Opinion des contemporains, Brienne, Laporte, Choisy, etc. Le maréchal de Villeroy. Agendas du cardinal (inéd.). Beaumont de Péréfixe. Détails. Histoire de Henri IV. Les éditions sont-elle mutilées? Extraits tirés des correspondances inédites.
189. Embellissements de Vincennes. Lettres (inéd.) de Philippe de Champaigne, de Colbert, du jardinier Mollet, etc.
199. Le Cardinal fonde l'Académie de peinture, à Paris, en 1644; à Rome, en 1655. Détails. Liste de tous les grands prix, depuis l'origine jusqu'à nos jours.
200 à 208. La Fronde. Extraits des agendas (inéd.). Mémoires du temps. Portrait du grand Condé écrit par le Cardinal, selon la mode du temps (inéd.).
209. Vente des meubles du palais Mazarin et de la bibliothèque. Guy Patin, Loret, le cardinal de Retz, Naudé. La correspondance de Mazarin et de la reine, etc.
225. Les Brouillons, le cardinal de Retz. L'histoire de la Fronde, par M. de Saint-Aulaire.
227. Rétablissement des collections dans le palais Mazarin. Les tapisseries, les tableaux, les livres. Lettres inédites de Colbert, de la reine Christine, de Mazarin. Extraits de ses agendas (inéd.). Détails donnés par Loret et ses contemporains.
228. Description du palais Mazarin, par Sauval.
231. Biens laissés par le Cardinal. Papiers de Colbert (inéd.). Extraits de ses agendas (inéd.).
232 à 241. Usage qu'on peut faire des dépositions de Fouquet. Détails sur son procès.
243. Description, par Loret, de la fête donnée au prince de Mantoue dans le palais Mazarin.
245. La reine Christine et le comte de Pimentel logent au palais Mazarin. Lettres de Colbert (inéd.). Descriptions de Loret. Détails donnés par Sauval.
258. L'hôtel de Beauvais, rue Saint-Antoine, n° 62. Marot, Loret, madame de Maintenon, etc.
263. Description de la fête donnée dans le palais Mazarin à Marie-Thérèse. Loret. Musée historique
264. Grands projets du Cardinal. Témoignages de Fouquet. Bruits publics accueillis par Loret.
266. Guénaud, son nom. Vers de Boileau. Opinion de Guy Patin, de Carneau, etc., etc.

NOTES.

Les notes qui suivent n'ont été tirées qu'à CENT CINQUANTE EXEMPLAIRES, parce qu'elles n'intéressent qu'un petit nombre d'érudits qui sauront prendre dans des anecdotes un peu scabreuses et des chansons par trop libres ce qu'il y a d'utile comme document historique et comme peinture de mœurs.

(1)



S'il est un caractère politique jugé d'une manière incomplète, un homme d'État méconnu, c'est sans contredit le grand ministre qui a dirigé les affaires de la France pendant les vingt années les plus agitées de notre histoire, agrandi le royaume avec les plus faibles ressources, relevé l'autorité royale au moment de son plus grand affaiblissement, et préparé un beau règne en formant un grand Roi, le tout avec beaucoup de courage, un esprit supérieur et la plus parfaite modestie.

Remettre à sa place la figure de Mazarin, nous aurait semblé du devoir d'un gouvernement favorable aux études historiques, et nous aurions lieu de nous étonner si les ministres actuels ne se prêtaient pas à la réhabilitation d'un ancien collègue qui plus qu'eux tous a souffert des discussions parlementaires, des écarts de la presse, des préjugés de l'opinion, en donnant le premier l'exemple de la souplesse qui sait attendre, d'une autorité inébranlable qui consent à plier, d'une habileté sans bruit et sans ostentation, dont on ne connaît le but que lorsqu'il est atteint.

Il ne s'agit pas, nous nous hâtons de le dire, d'élever un monument à la mémoire du cardinal Mazarin, il est assez grand pour s'en passer; ni de voter une pension à sa famille, elle s'est éteinte pour n'être à charge à personne; nous aurions voulu uniquement qu'on insérât dans la collection des documents inédits publiée par le ministre de l'instruction publique et aux frais de l'État, les mémoires et les correspondances de Mazarin, qu'on opposât en un mot, à six mille mazarinades, à tous les écrivains qu'on trouve à la suite de tous les préjugés, par conséquent à Voltaire, le véritable Mazarin, dans ses actes et ses dépêches, dans l'intimité de sa correspondance et le déshabillé de ses tablettes.

Pour apprécier la conduite de cet homme d'État et juger les événements qui se pressent autour de la minorité, on vit encore de nos jours comme au temps du spirituel au-

teur du siècle de Louis XIV, sur les libelles de la Fronde, et il faut comprendre dans les libelles, non pas seulement cette avalanche de feuilles noircies, aussi salement par les imprimeries clandestines, que par leurs misérables auteurs, mais les mémoires de Retz, de Motteville, de Brienne, etc., qui pour avoir pris un rang élevé dans la littérature, n'en sont pas moins à l'égard du ministre impopulaire, leur contemporain, des libelles, car ils sont sans vérité, sans impartialité, partant sans justice.

Dans ce grand procès historique, contre tant d'accusations rendues séduisantes par tous les charmes du talent, contre tant de critiques rendues piquantes par l'envie qu'excite un parvenu et le peu de bienveillance qu'inspire un étranger, le cardinal Mazarin n'eut jusqu'à présent d'autre avocat que les résultats obtenus par sa politique; ils ont suffi, au moins près des hommes sérieux, pour renverser les grands échafaudages des petites rancunes. Mais les faits n'étaient pas le dernier mot de sa défense, il avait pour lui ses écrits, et ils sont restés ignorés. On conçoit cette négligence alors que l'impopularité du ministre imposait la condamnation de l'homme d'État, on conçoit à la rigueur qu'on les laissât encore de côté, alors qu'on trouvait commode une opinion toute faite qui entrait avec aise dans le cadre des préjugés bons à exploiter; mais aujourd'hui comment laisserait-on ces documens dans l'oubli, sans abdiquer le rôle impartial qui fait le mérite de notre temps.

Les écrits de Mazarin se composent de ses dépêches, de ses lettres, des mémoires de ses employés annotés par lui, et de ses agendas. Il laissa tous ses papiers à Colbert, son intendant, pour les mettre en ordre, et les tenir toujours à la disposition du Roi, espérant qu'ils lui serviraient d'enseignement et de guide dans sa difficile tâche, ou au moins qu'ils témoigneraient du dévouement de son ancien ministre. Baluze, bibliothécaire de Colbert, poussait l'ordre jusqu'à la minutie et le soin du collecteur jusqu'à la rapine. A sa mort les papiers de Mazarin furent trouvés au milieu de ses manuscrits, et ils ont pris place aujourd'hui, le plus grand nombre et les plus importants, à la Bibliothèque royale, dans le fond qui porte son nom, les dépêches dans les archives des affaires étrangères, et quelques pièces détachées aux grandes archives, enfin par ci par là, et comme égarés dans les collections particulières, une lettre de Fouquet annoté, un mémoire de Colbert corrigé de la main du Cardinal, une lettre à madame de Venelle, gouvernante des jeunes Mancini, et autres pièces que je citerai.

Il ne s'agit pas d'apprécier ici la valeur de ces documents, ni d'en rendre compte, je ne veux que les énumérer. Je placerai en tête comme étant d'un intérêt plus général les correspondances diplomatiques, les rapports administratifs et militaires, en un mot les papiers officiels. L'administration intérieure de ce temps aussi bien que les négociations avec l'étranger sont fort imparfaitement connues; on réunira les éléments d'un travail sérieux en s'adressant aux archives des affaires étrangères à l'obligeance de MM. Mignet et Dumont; aux grandes archives, à la science et aux lumières de MM. Letronne et Wailly; à la Bibliothèque royale, aux communications toujours prévenantes de MM. Champollion Figeac, Guerard, Paulin Paris; enfin dans les collections particulières à la libéralité de leurs trop heureux possesseurs. La recherche de ces papiers dans les grands dépôts présente quelques difficultés et de longs retards; mais s'ils ne se trouvent pas justement à la place où ils devraient être, ils sont entourés, à la place où ils sont, d'éclaircissements inattendus. Le traité de Münster, les négociations avec Cromwell, et toutes les minutes des dépêches écrites par de Lionne pendant les négociations du traité des Pyrénées, sont aux affaires étrangères; la correspondance avec Rome, la Sardaigne et toute l'Italie en général, est scindée entre la Bibliothèque royale et les affaires étrangères. Le premier de ces dépôts a la copie de près de cinq cents lettres, toutes de Mazarin (*Supplément françois*, N° 2413, 1 et 2.). Le second possède les lettres originales de tous les correspondants du Cardinal (Rome, 1633 à 1661. Les volumes portent les armes de la Bibliothèque de Colbert.). Toute cette longue correspondance a le double intérêt d'initier aux grandes affaires qui préparèrent le siècle de Louis XIV; et de montrer, au point de vue du premier ministre, les causes des troubles qui agitaient la France.

Après les documents officiels, les papiers intimes. Les lettres de Mazarin écrites d'Italie et d'Avignon, en 1633 et 1634, seront placées en tête; elles accompagnent les débuts habiles de sa brillante carrière (*Corresp. de Peiresc à divers*, tom. III, *Suppl. françois*, N° 1000, Bibl. roy.) Viendra ensuite sa correspondance avec divers personnages, depuis 1643 (Fonds Baluze, arm. VI, paq. 1, N°s 1, 2, 3) jusqu'à l'époque dite de la Fronde (*Suppl. françois*, N° 2413), et ses lettres de famille dans lesquelles se trahissent les sentiments d'un fils, d'un frère, d'un oncle, qui s'efforça, au milieu du relâchement de tous les liens sociaux, de resserrer au moins ceux de sa famille.

Les troubles de la France sont suivis, ou plutôt accompagnés, de l'exil du ministre impopulaire. Pendant son absence, la reine n'eut qu'une règle de conduite, son affection pour lui et ses lettres. L'affection est devenue un fait acquis à l'histoire; les lettres nous restent, elles sont inédites et méritent de voir le jour. Je dis *inédites*, parce que je ne puis accepter le volume publié par M. Ravenel, dans la collection de notre Société de l'Histoire de France, que comme un bon et utile travail préparatoire. En effet, on a quelquefois publié des correspondances chiffrées (celles de Henri IV, par M. de Rommel, etc.), faute de

moyen de déchiffrer, c'était pardonnable; mais pourquoi, quand on a la clef, reproduire avec toutes ses répétitions, ses feintes, ses noms déguisés, une correspondance qu'on rend par là illisible, se permettant toutefois d'en changer l'orthographe et d'en altérer par là le caractère. Je conçois un fac-simile d'autographes, mais je ne comprends rien à l'idée de publier *in extenso* cet indigeste fouillis. Le travail d'un éditeur sera donc de déchiffrer cette correspondance, ce qui est facile avec les indications que l'on possède, et dans tous les endroits où un doute, une hésitation le préoccupera, d'en faire le sujet d'une note.

Cette correspondance intime, conservée à la Bibliothèque Royale, est d'une grande importance; elle donne la clef de la politique suivie par la reine pendant l'exil de son ministre. On la complètera par les lettres du Cardinal adressées à différentes personnes, et qui sont disséminées dans le fonds Bethune de la Bibliothèque royale, volumes 9355, 9358, etc., etc. Nous arrivons ainsi aux seize agendas de Mazarin, plus intimes et non moins importants. Ces petits carnets, memento de chaque jour, souvenir de tous les instants, sont écrits entièrement de la main du Cardinal, par courts alinéas, par mentions rapides, d'une ligne, d'un mot, tracés ici au crayon, là à l'encre, tantôt en italien, tantôt en français, et souvent en espagnol, pour être mieux compris de la reine.

Au dix-septième siècle, on avait conservé l'usage des tablettes portatives, carnets de poche ou agendas, comme les appelle le Cardinal : *Outre ce que j'écrivis déjà dans ma dernière agenda.* (N° 10, p. 42.) L'agenda est devenu de nos jours un auxiliaire pour la mémoire, un *codex* manuel des plus vulgaires détails de la vie. Au commencement du dix-huitième siècle, M. d'Argenson, qui en avait conservé l'habitude, se défend de partager cette manie de quelques uns, qui, après y avoir consigné les affaires les moins importantes, finissent par y noter les règles de conduite les plus difficiles à oublier. *Me souvenir de me marier en passant par Nevers*, écrit un homme qui allait souvent de Paris à Lyon. (*Les Loisirs d'un ministre, ou Essais dans le goût de ceux de Montagne*, composés en 1736, tom. II, p. 221.) Au temps de Mazarin, c'était encore, comme les tablettes d'ivoire des anciens et les tablettes de cire du moyen âge l'avaient été, un texte toujours ouvert aux réflexions les plus graves, aux engagements les plus solennels. Lorsque la reine propose le ministère, c'est à dire le gouvernement de la France, au cardinal Mazarin, il lui envoie son agenda, sur lequel il trace ses engagements; dans une autre circonstance, il propose de les signer de son sang. C'était pour le ministre, au milieu du feu croisé des intrigues, un aide-mémoire qui devait servir à la reine de phare au milieu du désordre. Elle a eu, sans aucun doute, tous ces petits livrets dans les mains; ils ont été son conseiller pour les grandes décisions, son guide et sa règle de conduite dans les plus minimes. Pour nous ils deviennent le journal le plus intéressant de la lutte du ministre avec tous ses rivaux en influence politique, en domination morale, en pouvoir. A ce compte, le coadjuteur Gondi devrait s'y trouver à chaque page, mais la lecture attentive, l'étude de ces notes quotidiennes, dictées par les incidents de chaque moment de la journée, donne la mesure de l'importance du grand frondeur. Avant 1648, à peine s'il y figure; on lit bien une phrase ironique, comme celle-ci : 20 *mai* 1643 : *Il Rosto ha detto che a piu credito che cento Mazarini.* (N° 1, p. 95.) Il le laissait dire, mais il voulait que la reine sût bien qu'il le disait. Plus tard, c'est tout au plus si le cardinal Mazarin fait attention à ses sermons et à la mauvaise direction qu'il donne à ses curés; plus tard encore, c'est toujours sur un troisième plan qu'il le place, après Monsieur, après les princes, après les présidents Molé, Maisons, Longueil. A la fin de la Fronde, le nom du coadjuteur ne paraît que pour servir de texte à quelque observation grave sur les devoirs des hommes d'église au milieu des troubles politiques, et Mazarin semble ne le prendre au sérieux que pour faire peser sur lui son dédain et ses sarcasmes. Je lis ce passage, écrit en 1648 : *Le* 18 *décembre le coadjuteur rencontra Bruselles* (Broussel) *sur le Pont Neuf, qui alloyt à pié et descendit tout aussitost de son carrozze e convia Bruselles d'y monter, afin que le peut accompagner chez lui. Bruselles ne volut point disant que aloyt toujours a pié par ces petites rues et lors le coadjuteur resolut de fayre suivre son carrozze et aler aussy à pié pour l'accompagner che luy; n'estant pas marry que le peuple vit en grand union son Pastor et son Payre. Il fit tout son possible pour obliger Bruselles de se laysser porter la coue par un de ses pages et l'autre ne le voulant pas, le coadjuteur ne volut pas aussy que on porta la sienne et le fit de luy mesme, come Bruselles le faisoyt; ce n'est pas une petite déférenze d'un archevec de Paris à un conseigler du parlement.* (N° 11, p. 20.)

A cette même époque où le coadjuteur faisait vomir, par une tourbe de mercenaires, des calomnies indignes contre le Cardinal, celui-ci écrivait dans son agenda ce que l'on devait publier pour sa défense, *en marquant le respect que on a pour l'Eglise, ne disant rien du coadjuteur, montrant ainsi que si on attaque un prince de l'église, premier ministre, qui a servi si utilement, si désintéressement, la mayson du roy n'a pas fayt de mesme.* (N° 11, p. 59.)

Le grand entraînement des passions politiques n'avait pas aveuglé toutes les classes; une partie du clergé, et le chapitre de Notre-Dame en particulier, désapprouvait les intrigues de Gondi. *Non content le coadjuteur de fayre valoyr son zèle pour la veuve et l'orfellin, en soi citant en faveur de ceos qui par se*

malice se soulèvent, a obligé divers courés, sur qui a du pouvoyr, d'esciter dans les prones le monde à se joindre pour fayre du bruit pour les rentes, et ce matin le couré de Nostre Dame ayant voulu fayre la mesme chose, les chanoynes se sont assemblés, l'ont fayt appeller, et il avoyent resolu de le faire arrester prisonier, mays par des bons respects se sont contentés de l'interdire. — Le coadjuteur ne se peut consoler de voyr le chapitre de son église tout affayt revolté contre luy et improvant sa inconduitte a tuttes ses actions. (N° 12, p. 8.)

Le Cardinal avait bien le droit de se réjouir de cette opposition intérieure faite à un rival aussi dangereux, mais cependant cette satisfaction ne le rendait ni injuste, ni médisant. Il mentionnait sur son agenda, au mois de novembre 1649, ce qui suit :

Le coadjuteur a remys la table plus forte que jamays, a achetté de la vaysselle d'argent et du linge et fait plus de dépense que jamays et devant, à ce que l'on dit, plus de 400m livres, on ne sayt pas comprendre où il trouve de l'argent. Quelqu'un a volu dire que les Espagnols luy en donent, mais je ne le croys et il se peut fayre que M. de Longaville luy en aye donné de nouveau, comme je say qu'il fit au comencement de la presente année. (N° 13, p. 9.)

Cette modération, ces égards pour un rival turbulent, actif, toujours hostile, cédaient quelque peu dans l'intimité, et faisaient place à une ironie de bonne guerre ; j'en trouve la preuve dans une lettre du Cardinal adressée à M. le marquis de Noirmoutiers (Fonds Bethune, vol. 9355, Bibl. roy.), en date de Rheims, 26 décembre 1650 :

M. le Coadjuteur a levé le masque, il a fait sa déclaration contre moy en plein Parlement, et il faut sans doute que je sois bien criminel et bien incapable puisque le respect qu'il doit au Roy et à l'église, ny les obligations qu'il a à la Reyne, ne l'ont pu empescher, ayant le caractère qu'il a, de déclamer contre un Cardinal qui a l'honneur d'estre premier ministre. Je veux croire que ce n'est ny passion, ny intérêt, ny ambition, qui l'ayent porté à cela, mais le seul zèle qu'il a pour le service de Leurs Majestés et pour le bien de l'Estat. Et à la vérité, après tant de crimes que j'ai commis, dont ceux de cette année ont fait assez voir que j'estois incorrigible, quelqu'amitié qu'il m'eust jurée si solennellement comme vous sçavez, je ne dois pas prétendre qu'un homme que chacun sçait qui ne vise qu'au soutien de la monarchie, et à relever l'autorité royale, me laissast en repos. Je suis marry de ne pouvoir faire pour luy la prière du Saint d'aujourd'hui, parce qu'il n'ignore pas ce qu'il fait. Je ne laisseray pas pourtant de prier Dieu de tout mon cœur de luy inspirer une meilleure conduite.

Si les agendas ne sont pas favorables à l'importance que se croyait et que s'est donnée le coadjuteur, ils sont le meilleur commentaire de ses mémoires, autant toutefois que des notes écrites rapidement et sans soin peuvent être placées à côté d'un chef-d'œuvre d'arrangement et de style.

Au milieu des mille détails de la politique intrigante que le temps imposait aux hommes d'Etat, on rencontre quelques réflexions qui sont comme la substance des conversations du Cardinal avec la reine et le jeune roi, comme le thème des principes qu'il leur soumettait. Avec celle-ci, il l'avertit dès le commencement de 1643 : *Se S. M. non vi prende rimedio, il parlamento e li grandi havranno troppo authorità tutti gli huomini di spirito concludono cosi e quando S. M. vorra non potra.* Avec celui-là il se servait, en 1648, de la révolution de l'Angleterre, comme d'un exemple à méditer : *Sy le roi ne fayt le procès au parlement, on court risque que le parlement le fasse à tous ceux qui servent le roy. Le parlement d'Angleterre fayt le procès à son roy, c'est un méchant exemple à quattre pas de la France.* (N° 11, p. 86.) Dans un temps où toutes les ambitions étaient déchaînées, où l'âpreté aux emplois, aux charges, aux avantages de toutes sortes, servait de règle de conduite, il fallait que l'homme d'Etat tirât parti d'un défaut qu'il ne pouvait penser à corriger. Sa tactique, sous ce rapport, n'était pas mal habile ; elle fut toujours la même, et jusqu'à nos jours nous retrouvons ses élèves : *Far soprassedure nella collatione de beneficij et abbadie durante l' assemblea per far sperar a tutti.* (N° 7, p. 11, année 1645.) N'était-il pas excusable de se servir de pareilles armes, avec des combattants de semblable force. Il donne son secret à la reine, en lui en démontrant les avantages : *Non bisogna correre in far gratie, ma trattenerle e farle filare poco a poco et in questo modo sodisfara piu e sara piu considerata, e si fara piu caso delle dette gratie, tanto piu che quando si concedono subito non servono che a mettere quello che le riceve in istato di pretenderne delle altre.* (N° 2, p. 52, 53.) (Voir une interprétation malveillante à ce sujet dans les sots mémoires de Laporte, Coll. Petitot, tom. 59, p. 399.)

En même temps qu'il employait les faveurs pour faciliter sa politique, il se servait de sa police secrète pour suivre les conciliabules révolutionnaires établis dans presque toutes les maisons, et il trouvait des faux frères dans toutes : *In casa di Sablè si parlà di tutti liberamente. Bisogna haver qualcheduno la che possi avertire diquello vi passera.* (N° 6, p. 53, année 1654.) La princesse de Guemenée, les ducs d'Enghien, de Nemours, etc., sont cités par lui comme se trouvant à ces réunions, à ces cabales. D'ailleurs une douceur qui ne se dément pas, parce qu'elle est le résultat d'une philosophie qui va jusqu'à l'indifférence. Bien rarement des annotations de ce genre : 1644. *Al medico Valletto darli la Bastiglia.* (N° 1, p. 26.)

On tombe sur des notes, règles de conduite

qui ne semblent pas avoir besoin d'être écrites; par exemple, en 1648 (N° 2, p. 1) :

Sostener Tubeuf e d'Hemeri;
Non precipitar con Turena;

mais qu'on se rappelle que ces notes sont tracées au milieu du tourbillon des affaires, des intrigues, des délations et des commérages, qu'elles deviennent plus tard un acte politique, un ordre aux gouverneurs ou une instruction qui, sous forme de dépêche, ira diriger les négociations de nos agents à l'étranger ou les mouvements de nos troupes contre les Espagnols. (Voir N° 1, p. 50, 51.) Quelques alinéas n'étaient souvent qu'un nœud à son mouchoir; par exemple : *Memorie se il Retz.* (N° 1, p. 31; 1643.) Comment savoir aujourd'hui de quelle chose le Cardinal voulait se souvenir sur le compte du coadjuteur; peut-être l'a-t-il cherché en vain lui-même, en relisant le soir son agenda. Il n'avait pas besoin de cet effort de mémoire quand il s'agissait de se débarrasser d'entraves intérieures; à la fin de 1643 : *Allontanar Cheverosa che fa mille caballe.* C'est l'amie intime de la reine, mais elle doit céder la place.

En 1646. *S. M. ha fatto dare* 30[m] *lire al figlio di Buchingam, per mezzo di Dubosc: e non e conveniente che si possi per alcun modo sospettare che habbia secreto per me* (N° 7, p. 68.) Il devait être établi aux yeux de tous que le Cardinal était le maître, un peu plus tard : *S. M. ordonni a M*[a] *di Motteville di avvertire se nelli luoghi che pratica intende cosa che riguardi il suo servitio, e quello della mia personna* (N° 7, p. 76). La bonne dame d'honneur a bien pu obéir, mais elle ne l'a pas pardonné, et le ministre en a porté la peine dans les mémoires de Madame de Motteville qu'on lira plus souvent que les siens.

Le triste côté de ces agendas n'est pas le moins curieux, c'est celui où le Cardinal fait défiler tous ceux qu'il corrompt, tous ceux qui trahissent leurs partis, et le nombre en est grand. Cette cuisine politique ôte quelque peu l'appétit, et on serait bien près du dégoût si l'on ne se disait que toute chose a sa cuisine.

Parlerai-je de la rédaction de ces notes, des noms italiennisés comme *il Rosto* pour Retz et *Rocafoco* pour La Rochefoucault, enfin de la détestable écriture du Cardinal, effacée lorsqu'elle est au crayon, fatiguée par le frottement lorsqu'elle est à la plume, mais c'est affaire d'éditeur et de commentateur. Quant au style on le connaît pour la langue française, par les nombreux extraits que j'ai donnés dans mes notes, et pour l'italien on en aura une idée dans ce portrait du grand Condé, écrit de la main de Mazarin et qui ne semblera au dessous d'aucun de ceux qu'a tracés le coadjuteur d'une main si habile :

E di sua natura dissimulato e copertissimo col migliore de' suoi amici.

Non ha tenerezza per alcuno, e per l' affetto non l' ha mai, a segno che non gettasse tutto dietro alle spagne per il minimo de suoi interressi e sodiffationi.

Conserva le apparenze con suoi Parenti et Amici, piu per politica e una convenienza, che per altra cagione; e se prende occasione di sostener il partito de' suoi amici e di loro interressi, come ha fatto nel interesse di Chabot, ha piu per mira di procacciarsi de' servitori, facendo veder la fermezza con che li protegge, che per motivo di obligarli. In somma in tutte le sue operationi che si referiscono ad altri, riguarda a sè stesso et in tanto li sostiene e li porta, in quanto possono avantaggiar la sua conditione.

Ha il cuore duro, e senza commoversi punto, non solamente vede morir numero di genti, ma gli suoi migliori amici. Testimonio authentico di ciò e la morte de La-val e Chabot, il cavalier che amava con preferenza agli altri; e pure la loro perdita non li ha caggionato alcun sentimento con scandalo di tutto l'essercito, et molto piu de' suoi servitori che si tengono perdotto a che segno regrettarebbe la loro morte.

Non si po veder ne trouvar principe piu bravo et ardito, e che ne maggiori pericoli conservi meglio il giuditio.

Non e governato da alcuno, e benche senta in alcuni rincontri quello che da alcuno delicatamente li sara insinuato, risolve pero a suo modo e non deferisce al consiglio di nessuno.

Non crede facilmente alli rapporti, e non e facile ad obbligarlo a far una carriera sopra un cattivo offitio.

E huomo di ordine e di economia, e non e in alcun modo disposto ad haver il diffetti di tutti li Generali, come di lusingar le querele delli Esserciti nelle cose che mancano, e particolarmente il denaro, rigettando nelle Corti li trattamenti che ricevono.

Non usa alcuna diligenza per guadagnarsi l'aura della soldatesca e l' amore delli Offitiali alle spese de' ministri che hanno la diretione degli affari, ne del servitio del Re esentandoli dalle funzioni e discipline necessarie per condure a fine le grandi imprese.

Nessun generale puol cavar piu costrutto da un' Armata di quello fara lui.

Non aumenta il numero de' nemici e non diminuisce artificiosamente la forza del suo Essercito e come e commune a tutti li generali; ma dice la verita, et non si dole mai di essere abbandonato o di non essere assistito.

E padrone di se stesso e regola in modo tutte le sue passioni che non si puol dir di piu. Parla bene e con facilita, e non avanzera una parola di piu di quello havrà risoluto.

Ha ben studiato le belle lettere e la Filosofia e questo li porge modo di disputare come fa con facilità sopra le cose indiferenti, come sopra quelle che riguardano li suoi interessi, ma sempre vuol haver ragione nelle sue contestationi et il migliore de suoi amici non e in sicuro che non si disgusti, se li vorra tener testa sino al fine, encora che difendesse una

buona causa e che le sue raggioni prevalessero a quelle del Duca e che fossero concludenti e palpabili e giudicate cosi da tutti. Anzi mai si altera e si adira piu che allhora che riconosce di difendere una cattiva causa e che le sue raggioni sono deboli et abbattute d'all aversario, perche in simili casi paga di authorità o mette nel ridicolo la persona che disputa seco e le raggioni che adduce. (N°8, pag. 87.)

Pour reconnaître l'ordre que j'ai donné aux quinze agendas du Cardinal dans les extraits qui sont répandus dans les notes, j'en ferai une liste avec les numéros d'ordre, les quelques mots de la première ligne et l'année :

N° 1. 1642-43. Totale 3,494. 154 pag. petit format.
N° 2. 1643. M. de Chavigny la vedrà. 124 pag. petit format
N° 3. 1643. Dar le audienze agli Imbasciatori senza permettere. 93 pag. en comptant le recto de la garde.
N° 4. 1643. Santot a detto a Pagliera che M. di Noyers. 105 pag. en comptant le recto de la garde.
N° 5. 1644. Sapere se S. M. ha accordato il cambio di Rouvé. 126 pag. petit format.
N° 6. 1644. 28 agosto 1644. Il principe Thomasso assistito di genti denari. 77 pag. La dernière sur le recto de la garde.
N° 7. 1645. 20 maggio 1645. L' Esercito comandato da S. A. R. 84 pag. Il y a quelques mots sur le verso de la garde au commencement.
N° 8. 1646. Per Vescovati. Il figlio del primo presidente del parlamento. 99 pag. en comptant le recto de la garde.
N° 9. 1647-48. Pour les prisioniers de Mardiq, les rendre. 126 pag. petit format avec un feuillet volant relié au commencement.
N° 10. 1648. 9 sept. 1648. Chattaunouf à Loville. 96 pag.
N° 11. 1648. 8 déc. 1648. Divers conseiglers ont dit a Usenac que. 98 pag. recto et verso de la garde.
N° 12. 1649. 24 mars 1649. Resoudre l'affaire de M. d'Arlac. 132 pag. petit format.
N° 13. 1649. 16 octob. 1649 (suite du précédent). Necessayre que tout feut calmé en France. 96 pag. les deux côtés de la garde.
N° 14. 1650. 14 janvier 1650. On assure dans beaucoup d'endroyts. 120 pag.
N° 15. 1650-51. La Sonde est de retour a Parys depuys jer soir. 31 pag. et une note sur la 44me pag.

Ces quinze petits carnets reliés en maroquin rouge et enfermés dans une boîte élégante, sont placés dans le fonds Baluze, armoire VI, parquet 1, n° 1.

Un seizième carnet a été en possession du libraire Royer, place du Palais-Royal, qui l'a offert pour la somme de 300 fr. au conservateur M. Champollion-Figeac. Je ne sais vraiment comment expliquer ou excuser un refus; mais il est de fait qu'on a laissé échapper cette occasion, et que depuis M. Royer ayant fait de mauvaises affaires, a quitté Paris et s'est peut-être défait de ce précieux manuscrit, dont la valeur s'augmenterait à la Bibliothèque royale des quinze autres parties qu'il complétait. J'ai fait beaucoup de démarches pour me mettre en relation avec M. Royer, je n'y suis pas encore parvenu, et je crains bien de ne trouver au bout de ma persévérance que des regrets.

La correspondance du cardinal Mazarin avec le roi et la reine pendant les négociations sur la frontière d'Espagne a été publiée, mais traduite pour ainsi dire, car le style en est changé, excepté toutefois trois lettres fidèlement reproduites par MM. Champollion et Walckenaer (dans les documents inédits publiés par le ministère de l'Inst. publ., Mélanges, t. II, p. 495, et dans les *Mémoires sur Madame de Sévigné*, tome III, pag. 517), et une lettre adressée à Madame de Venelle, la gouvernante de Marie Mancini, lettre qui était restée inédite et dont on trouvera une copie fidèle dans la note 152; on recourra aux originaux pour donner de nouveau cette correspondance tout entière, et cette fois avec l'orthographe et le style fort incorrect de Mazarin. Ces originaux sont disséminés; on les cherchera dans le Fonds Baluze, arm. VI, p. 2, de la Bibliothèque royale: et si l'on a besoin de copies du temps, on les rencontrera dans toutes les collections (Il y en a quatre exemplaires aux mss. de la Bibl. roy. anc. Fonds $\frac{9350}{2}$; *Suppl. françois*, 1258; Fonds Saint-Germain, anc. numéro 2055; nouveau 1410. En tête de la copie du Fonds Dupuy, 863, de 410 feuillets in-folio, on lit cette remarque : « Il y a au commencement plusieurs belles lettres écrites au Roy, très curieuses, pour le dissuader de l'extrême passion qu'il avoit pour sa niepce; et autres lettres écrites à la Reyne, à Monsieur et autres seigneurs pendant son voyage. » Aux archives des affaires étrangères, on en possède trois copies; à l'Arsenal et dans vingt autres bibliothèques on les a recueillies, mais elles n'offrent aucune différence avec l'imprimé. Voir la note 152). Si dans cette nouvelle édition conforme aux originaux la langue est offensée, si la lecture de ces lettres perd de sa facilité et de son charme, l'intention de celui qui les écrit, et l'originalité de ces pensées s'y retrouvera avec plus de force, et le cachet de la vérité, l'amour du roi pour Marie de Mancini, le désir de l'épouser, le refus du Cardinal et son inébranlable résolution de s'opposer à un mariage qu'il appelle une mésalliance, se montreront dans cette correspondance. Ce n'est pas son moindre titre à la curiosité de l'historien, et pour Mazarin au respect de l'histoire.

Il y aurait une lacune dans ces documents si nous ne trouvions le moyen de compléter les renseignements sur la vie de Mazarin. Les affaires politiques avaient été toute sa vie, mais quelque chose y tenait encore une place, c'est le goût des arts, la protection donnée des lettres, les encouragements accordés à l'indus-

tric, l'administration de la France, et la création de sa grande fortune. Tout cela se trouve dans sa correspondance avec Colbert et Fouquet, conservée à la Bibliothèque royale (Baluze, arm. VI, pag. 1, N° 1, Lettres de 1653 ; arm. VI, pag. 2, Lettres du 15 janvier 1654 au 7 mars 1660), ou dans quelques collections particulières, (de Flers, Feuillet, de Lurde, etc.), et datée de Péronne, Rheims, Rhetel, La Fère, Compiègne, Vincennes, Fontainebleau, etc. Je l'ai lue ou plutôt déchiffrée tout entière, j'en ai donné quelques extraits.

Sa publication ne peut qu'ajouter à ce que nous savons du désordre de l'administration générale dans ces temps difficiles, et augmenter l'opinion que l'on a ou que l'on devrait avoir de l'habileté, de la probité, et de l'infatigable travail de ce grand ministre.

Colbert s'y peint aussi dans ses projets, dans les détails et l'ordre de son administration, dans ses jugements si justes sur la gestion de Fouquet, dans l'espionage qu'il organisa autour du cardinal de Retz, etc. On est ainsi conduit presque jusqu'à la mort de Mazarin, on remplira une courte lacune en faisant entrer dans ce recueil toutes les lettres, tous les renseignements que contiennent les six premiers volumes des papiers de Colbert, on aura ainsi la vie complète du ministre tracée par lui-même, et l'exécution fidèle de ses dernières volontés prouvées par son fidèle intendant.

Tel est le corps d'ouvrage qui me semble digne de prendre place parmi les documents inédits. C'est à notre époque un devoir d'aider à la réhabilitation des victimes de l'impopularité du pouvoir. Lutter consciencieusement pour la défense d'un principe d'ordre et de conservation, comme l'a fait Mazarin au milieu du déchaînement le plus violent des passions politiques, c'est un exemple de grand courage qu'il ne faut pas laisser se perdre, et pour qu'il soit fécond nous donnerons à ses imitateurs l'espérance qu'un jour viendra aussi pour eux où le cal ne de la réflexion, l'étude impartiale des faits fera justice des préventions. La justice historique a besoin de documents certains pour s'édifier, elle est trop disposée à s'arrêt r, à tourner court devant un chef-d'œuvre. Les écrits de Mazarin, nous le savons, auront beau le défendre, il aura contre lui les mémoires de son adversaire. On lira une fois la défense de l'un, on lira toujours le pamphlet de l'autre ; la raison restera bien ici, mais là sera l'entraînement de l'esprit et le charme du style. Motifs puissants pour lutter contre les séductions, avec l'autorité des documents originaux venant à l'appui de faits incontestables.

Ces considérations demanderaient plus de développement que n'en comporte une note ; qu'il me soit permis cependant d'ajouter que lorsqu'on possède des documents inédits de cette importance, de cet intérêt, quand on a des hommes aussi consciencieux, aussi habiles que l'est M. Ravenel à qui une pareille tâche devrait être confiée, il est difficile de s'expliquer pourquoi la science et l'histoire sont encore privées de renseignements aussi utiles, surtout lorsque le public est plein d'ardeur, de curiosité, de zèle, quand les chambres législatives votent les fonds nécessaires, et lorsque déjà quarante volumes de documents inédits ont donné la preuve de la libéralité d'un gouvernement qui a de l'argent et des hommes pour publier, parfois avec une légèreté pleine de charme, une collection qui, prise dans son ensemble, offre si peu d'intérêt.

En attendant cette publication qui permettrait d'envisager sous un jour nouveau une époque brillante de notre histoire, on peut recourir aux ouvrages déjà publiés. Les mémoires du temps, on le sait, sont nombreux, tous servent, en apportant une nuance, à donner les couleurs du tableau. Je citerai ceux que j'ai consultés, qui se rapportent plus particulièrement à l'histoire de la société au dix-septième siècle, pendant la vie du cardinal Mazarin : Anquetil, Arnauld, Balzac, de la Barde, Benserade, de Bret, Berthod, Brienne père et fils, Bussy-Rabutin, Caylus, G. de Chavagnac, Choisy, Costar, Conrart, Coulanges, Dangeau, Dreux du Radier, Duplessis-Praslin, Saint-Evremont, La Fare, de Lafayette, Feuquières, Fouquet, Guéret, Gourville, Hamilton, Huet, Guy-Joly, Laporte, La Rochefoucault, Lenet, Letouf, du Londel, Louis XIV, Maintenon, Marigny, Maucroix, Ménage, La Mesnardière, Monglat, Montausier, Montpensier, Motteville, Navailles, Nemours, d'Orléans, d'Olivet, Guy-Patin, Pelisson, Perrault, Pomponne, Priolo, Racine fils, Retz, Richelieu, Sauval, Sarrazin, Scarron, Scudery, Saint-Simon, Sévigné, Segrais, Somaise, Omer Talon, Vigneul-Marville, de Villefore, Voiture.

Ajoutons à cette nomenclature six mille mazarinades qui, lues avec précaution, avec une judicieuse critique, fournissent les renseignements les plus curieux et des détails encore ignorés.

La défense n'a jamais eu le brillant de l'attaque ; les éloges du Cardinal, les pièces en sa faveur sont bien pâles à côté des pamphlets satyriques de ses adversaires ; cependant nous citerons le *Mascurat de Naudé*, quelques pièces qui émanent des partisans de Mazarin, les unes louangeuses, les autres exagérant les exagérations de ses adversaires, et cela par son ordre, afin de tuer la haine par l'excès du ridicule.

Sa vie a été écrite par Aubery et par le comte Gualdo Priorato qui la fait suivre de considérations sur les troubles de la France pendant la Fronde : *Istoria del ministerio del cardinale Mazarini*. Cologne, 12°, 1669, 3 vol. *Vita e condizioni del cardinale Mazarini*. Cologne, 4°, 1662. *Istoria delle revoluzioni di Francia, sotto il regno di Luigi XIV, dall' anno* 1648 *all'* 1654. Cologne, 4°, 1670, 2 vol. Traduit aussi en anglais. Militaire brillant, historien d'un grand renom, l'au-

teur avait servi en France, et se trouvait de toute manière bien placé pour connaître les évènements; l'était-il aussi bien pour les apprécier? On pourra rechercher encore une histoire manuscrite du cardinal Mazarin, conservée à la Bibliothèque royale et en deux copies dans le fonds Saint-Germain, bibliothèque de Harlay, nº 357 et 1231. Le peu que j'en ai lu m'a délivré de la peine d'en lire davantage. Un sieur Mérigot a écrit une *lettre d'estat sur les assemblées du Parlement pour les affaires de l'Estat et années* 1648 *et* 49, avec cette devise *: pour le Roy et la vérité.* C'est aussi un peu pour le Cardinal auquel il adresse le manuscrit en vélin revêtu d'une magnifique reliure à ses armes. Les sentiments de l'auteur sont en général meilleurs que le langage qui les exprime. Il commence ainsi : « *Advertissement au lecteur. Je suis obligé de l'advertir qu'en tout ce discours où j'ai accusé de rébellion l'entreprise du parlement, et d'imprudence sa conduite, je ne me suis servi de ce nom vénérable que pour désigner le parti qui s'en est paré.* » On lit dans les mémoires de M. d'Argenson : *L'abbé de Longuerue avait fait deux histoires, l'une du cardinal de Richelieu, l'autre du cardinal Mazarin, avec deux tableaux de leur ministère. Ces deux morceaux sont restés en manuscrit* (Liége, 8º, 1787, tome II, page 159). Je ne connais pas ce travail, et si je cite les suivants, c'est par excès d'exactitude, car ils méritent à peine une mention: un volume du fonds Baluze, de la Bibliothèque Royale, contient des éloges manuscrits, et entre autres : *le Génie tutélaire de la France, à Monseigneur le Cardinal, ou Discours d'estat à son Éminence, sur sa personne et sur son ministère, par le père Caliste Augustin déchaussé ;* c'est une longue platitude dans la forme avec beaucoup de sens au fond. L'ouvrage suivant mérite une attention plus sérieuse : *Esclaircissement de quelques difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin. Première partie par le sieur Silhon. Jouxte la copie à Paris, de l'imprimerie royale,* 1651 *; in* 12º *de* 311 *pages.* Il est regrettable qu'il n'ait pas paru de seconde partie de cette habile défense de l'administration et de la politique de Mazarin. L'éloge du Cardinal par Foucault, en tête de l'acte de fondation du collége des Quatre Nations, du 22 octobre 1561; un autre éloge prononcé à Rome par son homme d'affaires l'abbé Benedetti, traduit en trois langues et imprimé sous ce titre : *Pompa funebre nell' Esequie celebrate in Roma al cardinal Mazarini nella chieza de SS. Vicenzo et Anastazio in Roma, folio,* 1661, dédié au duc de Mazarin, et imprimé à ses frais. Enfin sa vie par Priolo, dont les fragments en forme de lettres, de 1636 à 1654, se retrouvent dans les papiers de Colbert (fonds Baluze, arm. VI, paq. I, nºs 1, 2, 3), et ont sans doute été les garants de la pension qui lui fut payée.

On remarquera dans cette liste, déjà longue, d'ouvrages à consulter, deux omissions; mais je me réservais de parler de Tallemant des Reaux et des gazettes en vers : ces ouvrages m'ont été trop utiles pour que je ne leur réserve pas une place plus étendue.

Les mémoires de Tallemant des Reaux, ou ses historiettes, comme il les intitule, ont un défaut qui, dans les recherches que je faisais, devenait un mérite. L'indiscrétion de l'auteur le pousse jusque dans les réduits les plus secrets, et lui donne occasion, sans qu'il s'en soit aperçu, sans qu'il en ait eu l'intention, de nous peindre la vie intérieure dans ses détails les plus intimes. De là l'utilité de son ouvrage qui acquiert une certaine importance, quand on songe que Tallemant vivait au milieu de la société qu'il peint, et que si sa malignité a fait quelque tort aux personnes, sa véracité est incontestable quant aux choses.

A prendre ces mémoires comme un répertoire dans lequel on cherche un article, c'est donc un livre utile qu'on doit consulter, mais à le considérer comme un livre pour le lire avec suite sans désemparer, c'est bien le plus pitoyable ramassis des commérages de ruelles les plus scandaleux et les plus effrontés. Douter de l'authenticité de cet ouvrage, c'est supposer quelqu'un d'assez travailleur pour réunir ces inutilités (et où les prendre, comment les inventer?), et d'un esprit assez borné pour ne leur pas donner une marche moins décousue, un enchaînement plus logique. Si Tallemant des Reaux avait écrit les mémoires sur la régence d'Anne d'Autriche, on lui pardonnerait ses historiettes, car il convenait : *que ce ne sont pas choses à mettre en lumière, quoique peut-être elles ne laissassent pas d'être utiles.* Mais il est évident qu'au milieu de tant de médisances, de tant de gravelures, il sentait le besoin d'excuser son indiscrète plume; les mémoires historiques qu'il n'était pas capable de composer lui servaient d'excuse, et il y renvoie comme à un ouvrage terminé, tandis qu'il n'était pas même commencé. Il trahit en un endroit la vérité : *Ici je ne veux mettre que des particularités qui ne pourraient entrer dans l'ouvrage que je veux faire.*

Il a intitulé ces mémoires du nom d'historiette, qu'on employait alors dans le sens d'anecdote. Gourville s'en sert à propos de madame de Saint-Loup : *Ma mémoire me fournit une historiette que je trouve assez singulière,* (tom. I, p. 180), et le coadjuteur qui raconte en même temps son élévation à la dignité de cardinal et son intrigue amoureuse avec Mlle de la Loupe qui fut plus tard la célèbre madame d'Olonne, termine son récit par ces mots : *cette historiette, comme vous voyez, n'est pas trop à l'honneur de ma galanterie* (Mémoires, tome II, p. 140, édit. 12º, 1842). Scarron aussi disait dans sa gazette : *contez-moi des historiettes.* Il serait inutile de citer d'autres exemples.

On doit une véritable reconnaissance à M. Monmerqué, mon savant confrère de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres,

le grave magistrat à la Cour royale, pour avoir mis au service de ce cynique conteur une érudition déjà éprouvée dans tant d'excellents travaux, et qui se montre ici comme toujours, exact et sobre à la fois. Je n'ai eu recours à l'édition in-8° que pour les pièces ajoutées ; je cite toujours l'édition in-18° (Paris, Delloye, 1845), c'est la meilleure. Est-il permis de regretter qu'un dernier scrupule nous ait privé du Tallemant complet, de l'édition entière et définitive. J'ai lu les *Omissa* dans le manuscrit, et j'avoue qu'à ce point du cynisme, le plus ou le moins me devient indifférent. Presque tous les coups de ciseaux ont porté sur la Sodomie, vice infâme qui n'en est pas moins, pour la peinture des mœurs au dix-septième siècle, une des couleurs du tableau.

Loret a un mérite d'un autre genre qui est plus réel, tout en faisant moins souffrir la morale. Au milieu du dix-septième siècle, les gazettes manuscrites et imprimées commençaient à imposer aux habitudes leur domination : on préludait à l'empire des journaux.

Renaudot a inventé le journal, comme Fulton a découvert la vapeur, c'est-à-dire qu'il a mis sur pied, vivant, parlant et marchant régulièrement, un être qui était encore informe, sans force et sans volonté. Peu importe donc que Venise ait eu ses *Notizie Scritte*, que l'Allemagne se vante de son *Aviso*, et l'Angleterre de son *English Mercurie*, la gazette qui débuta à Paris, en avril 1631, et se continua sans interruption jusqu'en 1792, de manière à former cent soixante-deux respectables volumes, dont cent trente-cinq ont une table en trois volumes ; cette gazette, est la véritable mère des journaux, mère Gigogne s'il en fût, mais digne par sa persévérance d'avoir enfanté une si nombreuse postérité. De 1634 à 1661, espace de temps qui nous occupe plus particulièrement, la gazette n'a pas varié dans sa forme ; elle paraissait comme gazette, comme ordinaire et comme extraordinaire, trois parties de même format, in-4°, et paginées à la suite de manière à former ensemble un même volume. On a dit, on a souvent écrit, que Renaudot avait publié sa gazette dans l'origine, pour distraire ses malades, j'en doute fort, il l'aurait fait alors plus piquante ; que Louis XIII et Richelieu y avaient inséré des articles, cela n'est pas probable : le roi a bien pu demander l'insertion d'un fait particulier et donner une nouvelle, le cardinal-ministre a sans doute communiqué quelque rapport de ses agents à l'étranger, il a porté ainsi à la connaissance du public des documents officiels pour rectifier l'opinion ou la diriger ; mais le rôle de rédacteur, même passager, même accidentel, ne convient ni à l'un, ni à l'autre. D'Hozier, le généalogiste, pouvait bien aussi fournir des extraits de sa correspondance, mais lui encore ne saurait être compté parmi les écrivains de la gazette, à laquelle suffisaient Renaudot et ses deux fils.

Cette gazette publiait, sous forme de lettres et par fragments, tous les faits de quelque importance qui survenaient dans le monde entier, mais ces extraits étaient assez sèchement écrits ; il n'y avait ni anecdote piquante, ni invention d'imagination, c'était un bulletin, rien de plus, et la curiosité, la malignité, l'amour-propre n'y trouvait aucun aliment. En 1650, Loret pensa qu'il y avait place à côté de la gazette sérieuse et pour ainsi dire officielle, à un petit journal piquant par la forme, léger quant au fond, sans prétention d'importance, mais rempli de tout ce qui peut occuper les loisirs, exciter la curiosité, satisfaire la vanité des uns et l'ambition des autres. Le style burlesque avait été mis à la mode par Scarron, qui l'avait porté à sa perfection ; ce style se rapproche de l'improvisation lyrique, mais il tient encore plus de la conversation. Loret qui l'avait adopté depuis une dixaine d'années dans des compositions impromptues et de circonstance, qui l'avait vu devenir populaire pendant la première Fronde sous la forme de libelle, et même de journal des événements, comme *le Courrier Francais du 25 janvier jusqu'au* 8 *mars*, l'appliqua tout naturellement à son petit journal, qui imprima dès son apparition, à tous les événements qu'il consignait, à tous les faits dont il racontait les détails, une tournure nouvelle, inattendue, tantôt par la naïveté, tantôt par le grotesque ; ici poétique et élevé, là prosaïque et vulgaire. Ce journal devint revue hebdomadaire par sa périodicité, et prit le format des lettres qu'on écrivait aux grands seigneurs, en prenant le titre de *Lettres en vers adressées à la duchesse de Longueville.*

Son auteur a pu croire qu'une véritable gloire lui revenait pour cette invention. La postérité, plus sévère, lui accordera cependant le mérite d'avoir persévéré pendant quinze ans à nous transmettre, dans près de quatre cent mille vers, tous les menus faits de l'histoire, avec leur date précise, leurs détails minutieux et des jugements empreints de la véritable couleur du temps.

Loret naquit à Carantan, petite ville de la Basse-Normandie. Il portait à son pays une affection qui se trahit dans cent endroits de sa gazette, soit qu'il salue l'évêque de Coutances (29 mars 1659), soit qu'il démente le bruit de sa mort (22 juillet 1663), soit enfin qu'il annonce un chef-d'œuvre du grand Corneille :

Tout de bon, cette comédie
Fait estimer la Normandie,
Qui sçait produire des esprits
D'un si rare et si digne prix.

Il devait cependant à sa province, comme à sa famille, une médiocre reconnaissance pour l'éducation qu'il en reçut, éducation singulièrement négligée puisqu'il ne savait pas un mot de latin, à une époque où les écoles grandes ouvertes en donnaient gratuitement à tout le monde :

Je n'avais garde d'espérer
De si longtemps persévérer

En un metier si difficile,
Je me jugeais trop imbécile
N'ayant lu de mes jeunes ans,
Nuls de ces livres instruisans
Dont l'art et la philosophie
Les faibles esprits fortifie.
Madame l'Université
Ne m'a, jamais, de rien été,
Et tout riche et docte langage
Dont les gens sçavans ont l'usage,
Hors le François et le Normand,
Est pour moy, du haut Alemand.
(3 janvier 1660.)

Ses études philologiques se bornaient donc au français et au normand, et il pousse la naïveté jusqu'à avouer qu'il dormait au collége de Navarre, alors que les jeunes gens représentaient ces tragédies latines que les Jésuites composaient pour eux, et auxquelles nous devons peut-être Racine et sa muse régulière :

Voilà tout ce que j'en puis dire,
Car le poëme recité
En langue d'Université,
N'en comprenant ni mot, ni fraze,
Ne me ravit pas en extase
Et grâce à mon chien de destin
Je dormois durant le latin.
(7 août 1655.)

Il est vrai qu'en homme d'esprit il sut tirer parti de son ignorance même. Sa muse facile gagna en mérites de naturel ce qu'elle perdait en conquêtes faites par l'étude :

Je n'affecte que peu la gloire
Que l'on acquiert par l'écritoire.
Quand il me faut versifier,
C'est sans m'aller fortifier
Dans l'autheur des Métamorfoses.
(25 nov. 1662.)

On s'explique en lisant ces aveux comment le Parnasse lui semblait situé dans des terres *inconnues*, et au moyen de quelle douce philosophie il renonçait à y monter :

Il n'est point dans le Dannemarc
Ny dans les terres de Saint-Marc,
Dans la France, ny l'Italie,
Mais, ce dit-on, en Thessalie.
Que diantre irois-je faire là ?
Mais ne songeons plus à cela,
Quittons cette antique méthode,
Ce mont là n'est plus à la mode ;
Il ne faut pas chercher si loin
Les choses qui me font besoin :
Ma chambre encore qu'un peu basse
Me tient lieu de Mont de Parnasse ;
De l'eau fraîche plein un flacon
Est ma fontaine d'Hélicon ;
Plusieurs voisines que je prize
Sont les Muses que je courtize ;
Bref le bon ange protecteur
Que m'a donné le Créateur
Est l'Apollon que je consulte.
(8 déc. 1663.)

Avec ce faible bagage, il s'aventura dès 1633 dans la carrière littéraire. Nous avons les *Poésies naturelles du sieur Loret*, publiées in-8°, à Paris, chez Jacques Dugart, mais je ne les ai pas lues ; et en 1647, les *Poësies burlesques, contenant plusieurs epistres a diverses personnes de la cour, et autres œuvres en ce genre d'escrire, par le sieur Loret.* A Paris, Antoine de Sommaville, 1647, 4°. Dans une épître à Menandre, nom qui cache un protecteur, il dit : J'ai consenti,

Non toutefois sans répugnance,
Qu'on imprimast en diligence
Ce que j'ay fait depuis deux ans,
Pour quantité de courtisans,
Qui souvent, le soir aux chandelles,
Ont trouvé mes épitres belles.
. . . .
On me va bientost afficher,
Pour l'interest de Sommaville
En divers endroits de la ville,
Je m'en vais autheur devenir.

Cet aveu semblerait trahir un premier essai d'auteur, tandis que les bibliographes indiquent comme antérieure la publication qu'on trouve citée plus haut. En tout cas il est curieux d'apprendre qu'on affichait sur les murs des productions aussi peu importantes. Loret en outre nous fait connaître que ses productions de jeunesse ne se bornent pas à ces épîtres :

Qu'on me rebutte, ou qu'on m'achette,
Qu'on me lise ou qu'on me rejette,
Je verray sans esmotion,
Chagrin ny perturbation,
Quelles seront les destinées
De mes rimes nouvellement nées,
Car pour celles du temps passé,
Ma foy, REQUIESCANT IN PACE.
J'ay fait, estant en Normandie,
Panegirique et comedie,
Sonnets, stances, satyres, mais
Je ne les publieray jamais.

Il lui revient encore quelques pièces imprimées dans un recueil de vers de différents auteurs, qui parut en 1654, à Paris, format in-12. (Ce volume est cité dans les additions à la Bibliothèque de Richelet.) Ces ouvrages eurent alors assez de succès pour en rendre aujourd'hui les exemplaires très rares, pas assez cependant pour faire à Loret une réputation qu'il ne devait attendre que de sa Gazette. Cette publication périodique commença le 4 mai 1650 ; c'étaient alors de simples lettres, comme il les appelle avec toute l'incertitude d'un début:

Si cette lettre encor naissante
Aura vogue ou non, je ne sçay,
Mais elle fut mon coup d'essay
Le quart de may six cent cinquante.

Le poëte remettait sa feuille manuscrite tous les samedis, *les samedys précizement*, à S. A. Marie d'Orléans, duchesse de Longueville, princesse qui sut conserver sa dignité, en traversant une époque de troubles, d'où les plus grandes et les plus habiles sortirent

amoindries, quelque peu déconsidérées et pas trop satisfaites. (Voir ses Mémoires, collect. Petitot, 2e série, tom. 34.) Mariée en 1657 à Henri de Savoie, duc de Nemours, elle resta veuve dès 1659. Nous devons lui savoir gré de s'être amusée des productions de Loret, qui aujourd'hui nous instruisent. Mais elle avait le goût de cette poésie naturelle, lâchée et burlesque; pour preuve nous ne citerons pas Loret, mais Scarron, dont elle aimait les vers, et qui reçut son approbation, lorsqu'en 1655 il fit concurrence aux lettres en vers de Loret, par la publication périodique de ses épîtres :

La duchesse de Longueville,
(Le cher Boisquilbert Escouille
Me l'escrit, il est donc tres vray)
Trouve mes lettres à son gré;
Si cet esprit rare et sublime,
Donne à mes vers son estime,
Dans sa seule approbation,
Je borne mon ambition.
Peu de dames comme elle en France
Jugent aveque connaissance
Tant de la prose que des vers.
. . . .
Faux critiques d'esprit bouché,
Si cette princesse m'approuve,
Si cet esprit merveilleux trouve
De quoy se plaire en mes escris,
De vos censures je me ris.
(Page 46, 23 fév.)

Quand on sait comment s'enfantent les grands projets, comment leurs commencements modestes ne sont que les embryons de leurs gigantesques développements, on estime fort notre gazetier qui dès le premier jour donna à sa publication l'étendue, la forme, la périodicité qu'il lui conserva imperturbablement pendant quinze années sans collaborateur, et peut-être, à cause de cela, sans variations ni interruption.

La forme était celle-ci : il débute par le titre qu'il donne à sa lettre, *Fondamentale* par exemple ; c'est celui de la première. Ces titres avaient un rapport quelconque, général ou particulier, avec le contenu de la lettre, mais l'on conçoit que la nécessité d'en changer toutes les semaines dut parfois le jeter dans d'étranges recherches. L'une est *mélancolique*, l'autre *obligeante*, il y en a *de niaises*, et je ne sais comment qualifier celle qui porte la peine de son mal aux yeux : il l'appelle *chassieuse* et dit même tout au long pourquoi, afin qu'on n'en ignore (28 juin 1663).

En marge était placée la date, 4 may 1650, puis la dédicace ou l'hommage, toujours adressés à la même personne, mais toujours variés, nous citerons la première de ces dédicaces :

PRINCESSE blanche comme yvoire,
Qui dans mon cœur et ma mémoire
Avez un grand apartement;
Depuis le glorieux moment
Où j'eus l'honneur et l'allégresse,
D'estre logé chez VOSTRE ALTESSE;
Pour complaire à vos volontez
Et mieux mériter vos bontez
Puisque vostre cœur le désire,
Je fais dessein de vous escrire
Les bruits qui courent quelquefois
Parmy la cour et le bourgeois :
Mais *honny soit qui mal y pense*
Et voicy par où je commence.

Viennent alors les nouvelles du jour. Loret avait plusieurs sources d'information, il usait de toutes. Elles se réduisaient toutefois à peu de chose, bien qu'il se vantât d'avoir des agents dans le monde entier (Liv. v, p. 172).

Les informations qui lui étaient particulières provenaient de lettres anonymes (23 février 1660), des commérages du quartier, de bruits populaires recueillis dans ses promenades :

Depuis environ quatre jours,
Tant dans les ruelles, qu'au cours,
(23 sept. 1656)

ou de relations écrites sur place aux fêtes ou aux grandes réceptions, car nous verrons plus loin combien la publicité avait déjà d'attraits pour la vanité.

Les gazettes du jour, manuscrites ou imprimées, lui fournissaient les nouvelles politiques qui prenaient un intérêt nouveau par la forme poétique ou burlesque qu'elles lui devaient. Aussi n'en cache-t-il nullement l'origine :

Renaudot l'a dit avant moy.
(10 mai 1659.)

et en même temps qu'il puise dans la gazette, il ne la calomnie pas, mais il fait son éloge et y renvoie son lecteur :

Cet imprimé judicieux
Les instruira, je crois, des mieux.
(17 janv. 1660.)

Quelquefois cependant il était à court de nouvelles,

D'autant que la gazette en prose
Et l'extraordinaire aussy
N'ont rien de propre à mettre icy.
(26 août 1662.)

Alors il entreprenait une véritable course, et nous trouvons dans sa lettre du 21 octobre 1656 une peinture assez plaisante de ses tribulations :

Agréable PRINCESSE nôtre,
Moy qui suis le serviteur vôtre
Et de plus votre historien,
Certes ne sçachant presque rien,
Pour debiter a votre ALTESSE
J'ay violenté ma paresse,
Et tournoyé partout Paris,
Sans avoir nulle chose apris.
J'ay parcouru les Nouvellistes,
Les Hableurs, les mechans Copistes,
Mais leurs contes sont si douteux,
Que je n'ay rien emprunté d'eux.
J'ay visité quelques Notables,
J'ay frequenté de bonnes Tables,

Moins pour le plaisir de *gustus*
Que pour celui de l'*auditus*.
J'ai mesme été dans les Ruelles,
Pour ramasser plus de nouvelles ;
Mais, des Drôles, tant là qu'ailleurs,
M'ont dit avec des tons railleurs :
Charles de Bourbon a pris Rome,
Monsieur Bayard fut un Brave Hom̃,
Pepin le Bref fut un Ragot,
Defunt Gustave un grand Roy Got,
La reine Marguerite est morte.
Moy j'ai dit : « Diantre vous emporte
Vous et vos contes surannés,»
Eux me faisans un pied de nez
M'ont répondu les bons Apotres,
Pardy, nous n'en sçavons point d'autres.
Or ces fadaizes nayans pas
Pour les lecteurs, de grands apas,
Je vais pour contenter l'Europe,
Où notre lettre en vers galope,
Aprenant ailleurs, ma leçon,
Nouvelliser d'autre façon.

Ailleurs il mentionne le bureau d'adresse d'où sortaient les gazettes manuscrites et tant de commérages et de médisances :

Ces singes du bureau d'Adresse
Qui ne font pas jouer la Presse,
Mais qui dans les Champs et Paris
Font courir divers manuscrits.
(Liv. IX, p. 184.)

Sa politique n'eût guère plus de variations que sa muse historique n'en reçut dans sa forme et dans son esprit. Elle tenait de son caractère. Le poète Loret était un représentant, et peut-être le dernier, de cette grande famille qui depuis les trouvères et les troubadours chantait en tendant la main. On ne peut s'empêcher de songer à Froissart en voyant la naïveté des dédicaces de Loret qui ne font pas mentir le mot bien connu de l'auteur du roman Bourgeois : *Le premier inventeur des dédicaces était un mendiant* (Furetière, p. 610). On se reporte aux poésies du chroniqueur en lisant les vers de Loret. Toute réserve faite pour le talent de Froissart et le temps où il vivait, c'est sa bonhomie, son naturel, et sa naïveté souvent un peu bien affectée.

Il jouait, buvait, faisait des dettes, il l'avoue dans ses vers, et il s'en vante pour en tirer parti. Il mendie de l'argent et rend sans vergogne ses éloges en échange : les récits qu'il fait, les mariages qu'il annonce, les épitaphes qu'il compose, tout pour lui est matière à battre monnaie; il tire même parti de la mort en annonçant de faux décès pour prouver aux vivants qui réclament contre ses nouvelles, tout le cas qu'il fait de leurs mérites, puisqu'il les a loués, les croyant morts. (29 mars 1653.) Aussi Scarron, tout en faisant son éloge, lui décoche ce trait :

Loret escrit pour qui luy donne.
(Epist. IV, 9 fév. 1655.)

Honnête homme du reste, et franchement attaché à la royauté, parce que le roi, c'est la cour, la cour, son élément, et qu'en somme les pensions sont payées plus régulièrement là qu'ailleurs.

Qui n'a lu les charmantes plaintes de Froissart sur ses pertes au jeu, sa pénurie, ses souffrances? Loret fait plus d'une fois résonner ainsi sa lyre (sur ses hardes et sur son mobilier, liv. VII, p. 153, etc., etc.). Mais revenons à sa politique. Il jugea les événements avec un bon sens mis rudement à l'épreuve, il faut en convenir, par l'obligation de suivre toutes les semaines les écarts d'une politique qui avait ses révolutions quotidiennes. On lit dans sa lettre du 2 septembre 1650 :

Ce jour on a pris occasion,
De faire la translation,
Mais très cachée et très soudaine
Des trois prisonniers de Vincenne.
Plaize à la divine bonté
Que la dure captivité
Par eux constamment endurée
Ne soit pas de longue durée.

Il ne va pas plus loin : il avait des ménagements à garder avec le Cardinal. Six mois plus tard, il publie ce qui suit ; là encore il ne va pas plus loin : il avait des ménagements à garder avec le Parlement :

Mardy, Messieurs du Parlement
Examinans exactement,
Ceux que par arest ou sentence
Etoient allez, en diligence,
Sur les pistes du CARDINAL,
Virent dans le procez verbal
Quantité de choses atroces
Dont en voicy deux des plus grosses;
Sçavoir qu'un homme de village
A déposé par témoignage,
Que Jules s'étant retiré
Chez un bon homme de curé,
Avoit quitté cette chaumière
Sans donner à la chambrière.
Autre manant, sur le chemin,
A déclaré que MAZARIN,
Qui marchoit la nuit sans lanterne,
Ayant bu dans une taverne
Du vin à seize sols le pot,
Quand ce vint à payer l'écot,
On ne put tirer de ses mains
Qu'un écu léger de trois grains,
Dont il se fit rendre le reste.
Hé bien sont-ce pas là des crimes
Dignes de foudres ou d'abimes.
Son exil ou bannissement
N'a-t-il pas un grand fondement.
O vous qui de son Eminence,
Pronez sans cesse l'innocence
Et qui lui servez d'avocats;
Que répondrez-vous sur ce cas.

Cette fine moquerie valait mieux et était aussi courageuse que de grands raisonnements, et on remarquera qu'il était alors indépendant du Cardinal. Ce n'est que vers 1655 qu'il compta parmi ses nombreux pensionnaires.

Quand les nouvelles ne suffisaient pas pour remplir ses pages, il avait en réserve une ou

deux anecdotes, sorte de *canard* poétique, qu'il introduisait un peu violemment; puis enfin il terminait par un hommage respectueux à sa princesse :

A peu près voicy les nouvelles
Qu'on débite dans les ruelles,
Que j'ai pour vous désennuyer
Pris le soin de vous envoyer.
Je continueray ce service
S'il avient qu'il vous divertisse
Souhaitant, ô sage princesse
Que Dieu vous bénisse sans cesse.

Il est vrai, que toujours fidèle à la forme adoptée, il s'en acquitte quelquefois un peu cavalièrement :

Princesse, en fort peu de paroles
Adieu, je vais manger deux soles.
(11 novembre 1662.)

Cette formule que, d'après ces deux vers, on pourrait ne pas croire toujours respectueuse, est suivie de la date, mais d'une date poétique toujours en deux vers, ni plus, ni moins :

Le neuf du mois, par moy Loret
Grand mangeur de hareng-soret.
(9 mars 1658.)

Fait la veille de saint André
N'étant ni frisé, ni poudré.
(29 novembre 1664.)

Par moy Normand et non Lorrain
Le jour de saint Jean, mon parrain

Le trente du mois, Feste, en rouge
J'écrivis ces vers dans mon bouge.

Il n'y a qu'une excuse pour le burlesque de cette rédaction, mais elle en vaut d'autres : Loret mit sept cent cinquante fois son esprit à la torture pour y satisfaire.

A la fin de chaque année, il fait une revue générale de l'état du monde; c'est une sorte de promenade sur le globe entier :

Après ces six ou sept articles,
Que j'ay grifonnés sans bezicles,
Comme tous les ans bien ou mal;
Je fais un état général,
Quand l'an vers son penchant décline,
De toute la ronde machine,
Ou par livres, récits ou gens,
J'ay par cy, par là des agents.
Liv. v, p. 172.

La publication de cette gazette en vers eut un si grand succès, que l'imprimerie en multiplia les exemplaires. Loret cependant n'étendit pas son cadre; il ne fut ni moins consciencieux, ni moins exact à donner tous les samedis, les jours de grandes fêtes exceptés, sa copie à l'imprimeur; et si parfois il est en retard de quelques heures (Messieurs les Journalistes l'excuseront facilement), s'il forçait l'imprimeur à revenir, à se plaindre, il l'obligeait aussi à imprimer le lendemain une remarque à son adresse :

Mon imprimeur qui vous faschez,
Et qui de finir me preschez,
Tenez, voilà ma lettre faite;
Adieu, courez, faites retraite.

Ou bien, avec plus de laisser-aller encore :

J'entends l'imprimeur qui piaille,
Princesse, adieu, vaille que vaille.
26 janvier 1663.

Il changea cependant son titre, ou plutôt il en adopta un. Ses lettres reproduites par des faussaires, circulaient sous le titre de *Gazettes burlesques* qui ne pouvaient plus lui convenir. « *Encore que communément on appelle ces lettres* GAZETTES BURLESQUES, *quelques judicieux ont toutefois assuré que ma manière de versifier est différente de celle de M. Scarron, cet agréable et divertissant génie.* » (Préface de la 2ᵉ édition.) Et cependant il paraîtrait, si l'on en croit l'avant-propos de l'éditeur, qu'il employa lui-même ce titre : « *Les vers de monsieur Loret ont enfin esté imprimés par chaque semaine, et il est vray que vulgairement l'on les a appelés dès le commencement, la* GAZETTE BURLESQUE, *à cause qu'ils rapportoient ce qui se passoit, et qu'ils le faisoient en style plaisant et agréable; toutefois, leur auteur ne leur a jamais ou rarement attribué ce nom par écrit.* » Il avait trop de candeur pour n'avoir pas de vanité; il intitula sa gazette la *Muse Historique*, et il en donne la raison :

Puisque de notre temps l'histoire
Est l'objet de mon écritoire,
Et que j'essaye à dire en vers
Ce qui se passe en l'univers.

Quelle que soit la prétention de ce titre, excusable au milieu de toutes les muses qui circulaient, le mérite de Loret est aujourd'hui bien apprécié; il l'est à sa juste valeur lorsqu'on prend cette gazette pour l'un des documents les plus utiles de cette intéressante période du dix-septième siècle. Grands mariages, enterrements notables, petits accidents de la rue, attaques nocturnes encore fréquentes, intrigues des salons, évènements politiques, nouvelles étrangères, tout s'y trouve à sa date et avec l'empreinte partiale ou impartiale du moment, avec l'impression vraie du temps.

Entre cette gazette et les journaux de nos jours, il n'y a que la différence de deux siècles; ainsi, en laissant de côté le rôle politique, nous voyons Loret recherché par les maîtres et maîtresses de maison qui donnent de grandes fêtes. Il n'est pas invité à l'égal des gens de la cour, mais on l'avertit et le poète est trop heureux de trouver entre les laquais une place où il peut voir le ballet, se faire nommer les plus belles dames, entendre les violons, attraper quelques viandes, quelques verres de vin, et se retirer dans son bouge pour répandre sur ses souvenirs sa verve poétique, bienveillante et louangeuse. Quand on ne l'invitait pas et pour toute autre insertion, il se faisait payer. Tallemant des Reaux nous l'apprend, et on l'excuse facile-

ment, aujourd'hui que l'annonce joue un rôle si important dans les journaux les plus respectables. Il faut reconnaître qu'il rendait compte des productions de la librairie et des produits du commerce dans une forme plus attrayante que la quatrième page de nos feuilles quotidiennes. S'agit-il de nouveaux livres :

On les Vendra soirs et matins
Sur le quai des Grands-Augustins,
En la boutique d'un libraire
Imprimeur ou non ordinaire;
Et si le lecteur demande : où?
C'est, justement, chez Jean Ribov.
(6 novembre 1660.)

L'étain est-il devenu un métal usuel, applicable à tous les ustensiles de ménage, il proclame ses avantages et il assure :

Que les plus fins et les plus sages
Prendraient d'abord ces beaux ouvrages,
Tant l'éclat en paroît joly,
Pour un bel argent bien poly.
(5 janvier 1658.)

Enfin, pour mettre un terme à nos citations, il donne place à cette invention qui sert encore d'enseigne à plus d'un bottier :

Des bottes faites sans couture,
Bottes d'hiver ou bien d'été.
(5 août 1663.)

Pour remplir ce rôle d'intermédiaire industriel, il fallait faire connaître sa demeure : le 22 mai 1660, il avait alors quitté l'hôtel de sa protectrice, il avertit ses lecteurs qu'il va de la rue St-Honoré loger :

En la rue de l'Arbre-Sec,
Aux Deux-Croissants, chambre première.

C'est là que venaient le chercher les rectifications, auxquelles il se prêtait avec bonne grace :

Ma plume, ma muse ou ma lyre,
N'ont pas honte de se dédire.
(26 janvier 1658.)

Et aussi les rectifications qu'il imposait aux autres comme celle-ci :

Par je ne sçay quels Colporteurs,
Un de nos plus fameux Auteurs
Fut occis dès l'autre semaine;
C'est-à-dire, ils prirent la peine
De crier partout son trépas,
Quoique défunt il ne fût pas.
Cet Auteur est Monsieur Corneille.
(Janvier 1655.)

Sous le rapport des informations et de la peinture des mœurs, le mérite de Loret est donc incontestable; le mérite littéraire ne lui sera pas aussi facilement concédé. Je crois cependant que personne ne lui refusera au moins la facilité, la fécondité, le naturel : il faudrait être bien difficile. Loret lui-même, en 1663, rappelait que sa muse historique avait déjà exigé de lui 700 préambules divers et autant de péroraisons (6 janvier 1663). Il se permettait de remarquer que l'inépuisable variété dont il avait fait preuve, excitait des étonnements et trouvait des approbateurs (14 juillet 1663), et il repousse avec fierté l'insinuation qui tendrait à le soupçonner d'avoir :

Des magasins de préludes
De dates, de complimens,
De fins et de commencements
(13 octobre 1663.)

qu'il tire de son armoire et applique *comme une selle à tous chevaux.*

Les contemporains étaient en effet dans l'enchantement de cette manière de dire toutes choses sur le champ, facilement et sans se répéter. Sorel, grave personnage, l'ami de Guy Patin, manifeste son étonnement : *Le sieur Loret, depuis l'année* 1650 *n'a point manqué de donner toutes les semaines une lettre en vers, appelée ordinairement* la Gazette Burlesque; *en quoy l'on a admiré la fertilité de son esprit pour tant de diverses préfaces, et l'adresse qu'il avoit pour réciter agréablement toutes choses qui arrivoient.*

Réciter, il veut dire raconter, faire un récit, et cet éloge venant d'un écrivain sérieux a quelque valeur, car, ainsi que l'écrit son ami au docteur Spon : *Il est homme de fort bon sens et taciturne, point bigot, ni Mazarin* (Lettre de Guy Patin du 25 novembre 1653). Loret au contraire était ouvert, pieux et Mazarin, trois qualités qu'il devait se faire pardonner. Sa fécondité était donc admirée, et, en effet, il énumère, en 1663, ce qu'il a déjà composé de vers pour sa princesse, et il arrive au chiffre de trois cent mille :

Qui sont à dire vérité
Une étonnante quantité.
(8 septembre)

Dans des conditions pareilles de composition abondante, rapide, livrée à heure fixe, sans discontinuer pendant quinze années, l'indulgence est de rigueur. Il la sollicite avec bonhomie :

Mes vers jamais je ne retâte,
Ils partent dès qu'ils sont rimés,
Si tost faits, si tost imprimés.

En les relisant ensuite, il se fait mille reproches :

En tel lieu j'use de redite,
Tel aventure est mal décrite,
Tels et tels mots sont superflus;
Voicy du moins, voicy du plus:
Enfin j'y vois mainte fadaize
Dont mon esprit n'est pas trop aize.

Au milieu de la fièvre de cette production hâtive, il trouve des expressions heureuses, d'autres très bouffonnes et véritablement burlesques. Les chevilles, les parenthèses hors de propos, les redites se rencontrent sous sa plume, il ne les repousse pas; quand la rime lui manque, il l'avoue bonnement; quand il la trouve mal, il s'en excuse ou bien il la prend sans mieux choisir. A-t-il à répondre à

Compiègne, il ne repousse pas une vilaine idée :

Un amy que Dieu garde de teigne,
Me manda mardy de Compiègne.

Il suffit d'avoir lu Molière et d'éplucher les lettres de Madame de Sévigné pour se rendre compte des libertés du langage de ce temps. La *Mazarinade* de Scarron ne fut-elle pas populaire dans les salons et les ruelles des plus grandes dames, au moins autant que dans les carrefours et sur le Pont-Neuf ? Quand on pense qu'un tel débordement d'ordures était avoué par son auteur, vanté par les hommes et applaudi par les femmes, on est plus indulgent pour la légèreté de quelques termes. Puisque nous avons cité Scarron, nous l'appellerons en témoignage. On l'accusait de copier Loret, lorsqu'en 1655 il entreprit aussi de donner chaque semaine une épître en vers. Les libellistes d'alors (c'était justice du ciel qu'il eût à souffrir de cette engeance) contestaient la valeur et la nouveauté de ses vers :

L'un d'eux, qui pour sa seule Rime,
A de l'amour et de l'estime
A voulu faire treuuer frois,
Mes vers en leurs plus beaux endroits.
L'autre malin comme une Pie,
M'appelle de Loret copie :
Quand de Loret je la serois,
Pas moins je ne m'en priserois.
Loret en ce genre d'escrire,
(Et l'on me l'a toujours ouy dire)
Est singulier, est excellent,
Et c'est, sans doute, son talent :
Mais chacun a part au bien faire
Et s'il plaist un, autre peut plaire.
Nous n'avons pas, en bonne foy
Mesme motifs, Loret et moy.
Loret escrit pour qui luy donne,
J'escris pour ma seule personne.
Mes vers vont comme il plaist à Dieu
Sans affecter homme ny lieu.
Je les donne a qui les demande,
Sans qu'autre chose je prétende,
Loret gagne avec maint Seigneur,
Avec moy gagne un imprimeur.
Il enuoye, ou lui-mesme livre,
Deux feuillets chers, comme un bon Livre;
Quatre des miens a fort bas prix
Battent le pavé de Paris.
Loret avec sa rime gaye
Non pas seulement se deffraye,
Mais même en recoit non pour peu
De quoy frire et jouer beau jeu.
Au lieu que mon ingratte rime
Trouue à grand peine qui l'imprime
Et que credit je n'aurois pas
Sur mes vers d'un petit repas.
Mais sur les siens le grand Malherbe
A peine trouua-il de l'herbe,
En ses vieux ans il n'eut de bon,
Que du laurier comme un jambon.
(N° 4, pag 31, 9 février 1655.)

Ce qui fait le mérite des vers de Loret, c'est qu'ils allaient à leur but et remplissaient sa mission de nouvelliste. Aussi est-il rare qu'il se laisse entraîner à de longues réflexions morales; quand il tombe dans ce défaut, il s'arrête court et ajoute :

Mais brizons là, car je m'avise
Qu'un petit trop je moralise,
C'est à moi de nouvellizer
Et non pas de moralizer.
(3 juillet 1660.)

Il dut à cette réserve son succès, Scarron comme on vient de le voir le proclamait hautement, nous devons à sa candide nature d'apprendre par lui-même combien il était réel :

Excellente et haute princesse
Sincèrement je vous confesse,
Qu'on me vient faire tous les jours
D'obligeans ou flatteurs discours
Pour me rendre des témoignages,
Qu'on prend plaisir à mes ouvrages
Et que leur ingénuité
Facileté, naïveté,
(Je n'ose pas dire ravissent)
Mais amusent et divertissent.
(14 avril 1663.)

Cette ingénuité dont il se vante avec tant de raison, n'était pas cependant du goût de tout le monde; on aurait voulu plus de mordant, un ton plus caustique, des personnalités moins doucereuses. Il avoue lui-même :

Que par une manie extrême
Le siècle aime mieux les censeurs
Que les livres pleins de douceurs.
(17 février 1663.)

Mais Loret n'était pas de nature à forcer son caractère, et cependant malgré cette douceur, il eut ses critiques : ils auraient manqué à sa gloire. Saint-Germain qui écrivait de son style, lui dit :

Il est vrai qu'un autheur de Bâle
T'a voulu noircir de son encre.
(Lettre de 1659.)

Après avoir joui sans licence de la liberté des temps de troubles, le gazetier fut réprimandé dès 1655 pour ses indiscrétions. Sa position devenait difficile. Chacun voulait avoir sa mention dans la gazette, mais à sa guise, et dans les questions d'amour-propre il n'est pas commode de satisfaire tout le monde. Invité aux fêtes, il devait en rendre compte; averti des mariages, il fallait en décrire la célébration et surtout n'omettre aucun des nobles invités, tous voulaient être cités :

Chalais belle comme un ange,
Dit qu'elle veut tenir son rang
Et qu'elle trouve fort étrange,
Que baisant un prince du sang (Louis de Bourbon, prince de Condé.)
Il ne commande qu'on la mette
Des premières dans la gazette.

(*Chansons manuscrites*, coll. Maurepas, de la Bibl. R., t. I, f. 249.)

Venaient alors les réprimandes :
Un grand que je ne veux pas dire
Ces jours passés daigna m'écrire
Avec quelque sévérité.
(Liv. VI, p. 29.)

Plus tard, ce sont des leçons :
Des ames du suprême étage
Ont désaprouvé mon langage,
Dor-en-avant je me résous
Touchant les matières gaillardes,
De me tenir mieux sur mes gardes.
(17 juillet 1655.)

Aussi, de ce moment, sa gazette perd beaucoup de son importance, tout en gagnant en intérêt par les menus détails auxquels il a recours pour remplir sa feuille, et qu'aucun autre écrivain n'aurait songé à rendre publics. Ici il annonce la mort du perroquet de Madame du Plessis-Bellière :

Cette beste sage et sensée
Mourut la semaine passée.
(29 nov. 1653.)

Là il parle, un peu librement, de la fin cruelle d'une guenon heureuse pensionnaire de la noble Guebréant :

La pauvre beste est trépassée
Sauf erreur de jet et calcul,
Pour avoir eu le feu au cul.
(Liv. VI, p. 91.)

Enfin, pour terminer ces citations, il pleure la mort

. . . . de Gogo-Souris
La fleur des chiennes de Paris,
Qui d'un ton charmant aboyait.
(Liv. IX, p. 104.)

et mettait alors en deuil Mademoiselle et sa maison. De fait, la Muse historique n'était plus que le petit journal de la cour; Loret en convenait :

Je fais comme un petit journal,
Des passe-temps du carnaval,
Où sur toutes choses j'étale
Les jeux de la maison royale.
(4 mars 1656.)

Ce côté nouveau de son entreprise littéraire, lui imposait des articles d'une gravité dont les vers suivants donneront la mesure :

Hier le Dauphin fut sevré;
Son petit cœur en fut navré,
Et l'abstinence du tétin
Le fit paroître un peu mutin.
(27 oct. 1663.)

De la gazette passons au gazettier. Les années n'épargnent personne, le jeu n'est pas plus indulgent; Loret en fit la rude expérience:

Hier, par une male chance
Je perdis au jeu ma finance.
(28 oct. 1662.)

Et cependant ce n'était qu'une de ses nombreuses rechutes dans un travers qu'il se reprochait depuis près de dix ans :

J'ai joué durant deux nuitées
Jusques à quatre heures comptées.
Ha j'avoue ici que j'ai tort.
(29 sept. 1652.)

Aussi la Muse historique gémit-elle maintes fois sur sa pénurie, et consent à frapper à toutes les portes pour prendre de toutes mains. Et de fait, le portrait qu'il trace de son intérieur, le compte qu'il donne de ses pauvres vêtements, la description qu'il fait de son appartement :

De son méchant grenier à rats,
(30 sept. 1656.)

devaient attendrir ses bienfaiteurs, accoutumés d'ailleurs à voir la littérature, alors pauvre sans dignité, mendier sans vergogne.

Loret avait commencé sa carrière de journaliste avec 350 livres que lui payait par quartier (Liv. I, let. 31) la riche princesse de Longueville; mais son succès lui valut d'autres faveurs de ce genre. Fouquet n'était pas homme à négliger cette trompette; il porta le gazetier pour 200 écus sur la longue liste de ses créatures pensionnées; celui-ci reconnaît ses bontés en suivant ses mouvements, en décrivant ses fêtes, en vantant ses prodigalités :

Ce modèle du vray prudent,
Monseigneur le surintendant
Dont les bontés me sont si chères,
Est de retour. (3 janv. 1660.)

Lorsque le surintendant fut arrêté pour répondre de ses malversations, Loret exprima ses regrets. (10 sept. 1661.) C'était du courage, car il aurait pu retrouver sur l'Etat ce qu'il perdait par la ruine du financier. Voici comment Ménage nous apprend que Fouquet récompensa ce service:

...*Quoique M. Fouquet fût privé de toutes choses et qu'il eût d'ailleurs de grandes dépenses à soutenir, néanmoins, ayant été informé de la chose, il fit prier mademoiselle de Scudery d'envoyer secrètement à Loret quinze cens francs. Pour exécuter ce qu'il souhaitoit, mademoiselle de Scudery choisit une personne de confiance, à qui elle donna les quinze cens francs. Cette personne alla trouver Loret et fit si bien après s'être entretenu avec lui, qu'elle sortit de chez lui après y avoir laissé cette somme dans cette bourse, sans qu'il s'en aperçût.* On lut dans la Gazette qui parut le samedi suivant le témoignage de la reconnaissance de Loret.

Dès 1654, le cardinal Mazarin avait reconnu, par une pension de 200 écus, la bonne direction politique suivie par la *Muse historique* au milieu des troubles de la Fronde, et Marie de Mancini, à une époque où elle avait besoin de ses ménagements, où elle avait peut être peur de ses indiscrétions, lui envoie de beaux louis d'or, qu'il accepte avec une prétendue confusion :

Puisque votre oncle débonnaire
Dont je suis le pensionnaire
Depuis quatre ou cinq ans passés
M'a déjà fait du bien assez.
(Liv. x, p. 96.)

Je recommande la date de ces vers à M. Walckenaer. Son exactitude habituelle donne autorité à ses assertions, et il recon-

naîtra qu'il s'est trompé, en attribuant en 1650 à Loret, une complaisance, qu'il ne devait pas encore aux libéralités de Mazarin. (Mém. sur madame de Sévigné, tom. 1, p. 221.)

A la mort du Cardinal, Loret élève ses regrets jusqu'aux plus hautes considérations politiques, revêtues d'images poétiques assez heureuses; mais il les fait précéder d'une remarque un peu prosaïque :

Par cette mort que je lamente
Je perds deux eens écus de rente
Qui furent pour mon entretien
Mon plus clair et solide bien,
Et que cette sage Eminence,
M'avoit donnés pour réeompense,
D'avoir constamment persisté
D'être toujours du bon eôté.
(13 mars 1661.)

A l'ouverture du testament laissé par le Cardinal, il apprit avec étonnement et il annonee avec reconnaissance que cette pension est devenue une rente viagère; plus tard il aurait voulu la voir s'augmenter d'une pension sur la cassette du roi. C'était le temps où Colbert forma sa fameuse liste de gens de lettres pensionnés : Loret n'y était porté ni par Chapelain, ni par Conrart; il s'en plaint :

Hélas! mon infortune est telle
Que je n'ay pas dans la cervelle
Du latin et du grec à tas,
Et ne suis pas un sçavantas

et cependant, ajoute-t-il, je puis me vanter :

Que mes relations en vers
Font quelque bruit dans l'univers.
(9 juin 1663.)

Il ne s'expliquait pas son exelusion, ear il était assiégé par les gens de lettres, qui voulaient avoir une mention dans sa gazette, eomme un titre pour obtenir ee que lui-même sollicitait vainement (7 juillet 1663); et qui aurait osé lui dire que l'instrument n'est pas tout à fait le musicien ? Au reste il mettait, un an plus tard, assez d'adresse à demander la faveur qu'il reconnaissait ne pouvoir obtenir au nom de la seienee, et que malheureusement, selon le flatteur, le roi n'aecordait pas dans son intérêt personnel :

Car si e'étoit pour à jamais
Faire éterniser ses beaux faits,
J'en connois tel qui, ee me semble,
A plus écrit qu'eux tous ensemble
De ses augustes actions.
(29 nov. 1664.)

Après la misère il y avait encore la maladie; Loret commença, dès 1661, à en éprouver les cruelles atteintes (7 mai 1661). En 1663 il fut frappé d'un coup d'apoplexie, au moins sa lettre du 18 août semble l'indiquer. Le 20 décembre 1664, il décrit les progrès de son mal, et termine par cette triste prévision :

Je me sens dans le eœur frappé,
Me voilà sans doute atrapé.

Il n'en eroyait rien, sa verve le prouve dans le numéro suivant; mais il avait dit vrai, et sa lettre lugubrement intitulée : MALADE, est de toutes la plus eourte. Cependant, au milieu des douleurs et des approehes de la mort, il trouve eneore assez de gaîté pour dire à son lecteur :

Dimanche à toutes avantures
Tu sçauras si je suis vivant.

Le dimanche en effet où la Gazette cessa de paraître, ehacun sut que Loret avait cessé de vivre.

Son successeur, Charles Robinet, annonça cette mort dans sa lettre adressée à Madame, en 1665 : (Huit jours, à bien compter, d'après la Pentecôte :)

La Mort grimpant sur le Parnasse,
A fait ehoir aussi dans la Nasse
De l'ancien Nautonnier Caron
LORET qui n'estoit pas Baron,
Ni grand Homme à litterature,
Mais, vrayment, Poete par Nature :
Car il rimoit faeilement
Et sans doute assez plaisamment.
Mais dautant qu'en bonne Ortographe
Luymême a fait son Epitaphe
Pretendant nous en dispenser,
Il faut cet Honneur luy laisser.

Nous parlerons maintenant des différentes éditions de la Gazette de Loret. Les renseignements que nous avons trouvés sur ee livre devenu rare aujourd'hui, ne nous ont pas satisfait.

Richelet, écrivait Lauret et son continuateur, en le redressant tombe dans de plus grosses erreurs. *J'ai vu, dit-il, plusieurs volumes de la Gazette dont le plus ancien est intitulé Gazette burlesque de la Cour de l'année 1655, in-4° de 762 pages* (Bibl. de Richelet, addition en tête de l'édition de Lyon, in-folio, 1728, pag. LXXIII). Il est probable que l'auteur n'avait vu que le premier volume de la réimpression. Le père Lelong cite la *Muse historique*, et ne savait pas que la Gazette avait eu une première édition hebdomadaire. Ses trois articles n'apprennent rien, il renvoie à Lenglet, suppl. de la *Méthode Hist.*, t. V, p. 166, sans l'avoir lu, car cet éerivain ne donne qu'un simple titre.

Les bibliographes modernes, Brunet, Leber, Quérard, etc., se eontentent d'une brève mention et résument sous le nom de Loret ee qu'ils savent des gazettes en vers, or ce qu'ils en savent ne m'a pas eontenté.

J'ai done eherehé à me rendre compte de cette publieation, de ses suites, et de ses eoncurrenees, à établir une distinction entre des gazettes d'une même époque et des écrits d'un même style, je doute que les résultats obtenus valent la peine qu'ils m'ont coûtée.

Comme nous l'avons dit, Loret remettait à la princesse tous les samedis la eopie autographe de sa lettre. Il était fait lecture au milieu d'un cerele brillant des improvisations du poète, et le sueeès qu'eurent ses vers devait tout naturellement amener à en demander des eopies. En 1652, il se trouva

qu'il y avait avantage à remplacer les copistes par la presse, toutefois si nous nous fions à l'assertion de Loret (29 sept. 1652), douze exemplaires auraient suffi à satisfaire l'empressement général, modeste publicité comparée aux vingt mille abonnés, qu'un journal trouve aujourd'hui sur ses pas, en trois mois de temps. Voici comment il annonçait cette transformation à ses lecteurs. On remarquera le soin qu'il met à leur faire observer que la Gazette conservera, bien qu'imprimé sa rareté et son mérite d'intimité. On voit qu'il craignait d'être confondu avec les pamphlets de la rue, ces mazarinades du temps qui avaient par leur licence tout compromis, les principes et les personnes, la morale et la politique, et jusqu'à l'imprimerie leur innocente complice:

AVIS AU LECTEUR.

Vn mal lequel à l'improviste
A surpris Monsieur mon Copiste,
M'a fait en cette ocazion
Recourir à l'Impression :
Mais sçache, Lecteur debonnaire
Encore que des mains du Rimeur,
Cette GAZETTE epistolaire
Passe en celle de l'Imprimeur,
Qu'elle n'en est pas plus commune:
Car sans abus, ni fraude aucune
Il doit observer cette loy,
De n'en tirer chaque semaine
Q'une unique et seule douzaine,
Tant pour mes amis, que pour moy:
Après cela point de copie,
En dût-on avoir la pépie.
(29 sept. 1652.)

Cette impression se fit de format in-folio à deux colonnes. Nous avons eu à notre disposition une collection presque complète des lettres de Loret, distribuées chaque semaine à domicile et portant encore les marques de leurs plis; c'est une grande rareté, nous dirons comme elles étaient disposées. Au dessous d'un cordon orné, on lit : (je prends au hasard).

Du 26 décembre 1654.

A SON ALTESSE MADEMOISELLE DE LONGUEVILLE.

Princesse, qui tenez des cieux
Quantité de dons précieux,
Si d'aventure on m'interroge
Où ledit ambassadeur loge.

La justification restait la même, mais les lignes étaient plus ou moins serrées, le caractère plus ou moins fort, selon que la muse de Loret avait été féconde ou sobre. L'imprimeur avait toujours soin de terminer au bas de la troisième page de manière à laisser la quatrième exposée sans inconvénient aux mains des porteurs. Quelquefois, mais exceptionellement, le privilége est sur ce verso avec l'adresse de Chenault.

Il faut croire qu'on écrivait les noms des abonnés sur une bande comme on le fait aujourd'hui, en nous envoyant nos journaux, car je n'ai jamais vu de noms tracés sur la quatrième page.

A partir de l'année 1656, le fleuron d'en haut porte l'écusson des armes de Longueville, et ce titre : *Lettre en vers à son Altesse mademoiselle de Longueville.* La date est en petit caractère en haut à gauche. Lorsque la princesse devint duchesse de Nemours le titre changea et s'orna de deux écussons; plus tard l'imprimeur employa des lettres ornées pour les mots : LETTRES EN VERS, et mit une vignette en tête, elle représente des animaux marins et un triton.

Dès 1654 le chiffre du tirage de la Muse Historique dut s'élever, car les contrefaçons firent concurrence à l'exploitation régulière, et Loret se plaint amèrement :

De ces fripons, de ces pervers
Qui malgré lui vendent ses vers.

Il menace de rompre sa lyre :

Si le chef de la police,
Homme d'honneur et de justice
Ne fait par droit et par raison
Trainer ces pendards en prizon.

Voilà une grande colère, de la cruauté même, deux défauts dont le bon Loret était innocent; il voulait en se plaignant du tort qu'on lui faisait, obtenir un privilége qui lui assurât la tranquille jouissance de son succès, et il fit si bien qu'au mois d'avril 1655 il l'obtint :

Sachez enfin que ce grand homme
Qui (comme est dit) Molé se nomme,
M'a le privilège accordé
Depuis si longtemps demandé.
(Liv. vi, p. 50.)

Ce privilége est daté du 19 mars 1655. Le passage suivant qui en est extrait, vaut mieux qu'un commentaire : *Nostre bien amé le sieur Loret nous a fait remonstrer que depuis l'année* 1650, *il auroit composé plusieurs lettres en vers, dédiées à notre très chère cousine Mademoiselle de Longueville; lesquelles mesmes il auroit fait imprimer en feuilles volantes par l'ordre et du consentement de nostre dite cousine, ce qui auroit donné occasion à plusieurs libraires voyant que les dittes lettres recevoient quelque sorte d'approbation, d'en faire imprimer aussi plusieurs copies pour en tirer de l'utilité, mais ils les auroient tellement gastées, falsifiées et corrompuës que ledit Loret ne les peut voir sans les désavouer. Ce qui l'oblige pour réparer le préjudice que cela fait à sa réputation, de faire imprimer en un ou plusieurs volumes toutes les dites lettres.* De là une nécessité de se défendre par le privilége qui lui est accordé et qu'il concède à son tour à l'imprimeur Charles Chenault.

Charles Chenault est bien connu des bibliophiles, s'il n'est pas le plus soigneux des imprimeurs-libraires de ce temps, il est au moins

l'un des plus actifs ; dès le 4 janvier 1656, il avait achevé d'imprimer le premier volume ou la première année des lettres de Loret; mais laissons le parler :

Lecteurs, il faut que vous soyez avertis que ces lettres en vers dont vous voyez icy le premier volume, ne sont pas de celles qui ont esté imprimées toutes les semaines depuis le mois de septembre 1652. *Celles-cy n'ont jamais passé à l'impression et au temps qu'elles ont esté faites, l'on les donnoit seulement manuscrites; de sorte qu'elles sont si rares qu'il ne s'en trouve plus aucune copie, que ce qu'en a pu fournir l'auteur à* Mademoiselle de Longueville *a qui elles ont toujours esté dédiées et à deux ou trois de ses amis.*

Comme les lettres de la première année ne commençaient qu'au 4 mai, et qu'on voulait en faire un volume, on adopta le format in-4° et on ajouta force préfaces, avant-propos, sonnets adressés à Loret et pièces détachées du poète, afin de donner à ce livre la même ampleur que les lettres imprimées séparément prenaient les autres années. L'ouvrage parut assez important au libraire pour qu'il y ajoutât l'attrait de la gravure. D'abord un titre *illustré.* L'histoire tient un cadre qui renferme huit tableaux, elle le montre du doigt et semble en expliquer les sujets à la muse Clio, assise à droite. Celle-ci écrit sur une tablette qui porte déjà ces mots : *Lettre en vers à S. A. mad^lle de Long^ue, princesse.* Au dessous du tableau de l'histoire et sur le socle qui le soutient, on lit : *La Muse historique ou Recueil des lettres en vers écrites à S. A. mad^lle de Longueville, par le sieur Loret.*

A Paris, chez Charles Chenault au bout du Pont Saint-Michel à l'entrée de la rue de la Huchette, avec privilège du roi, 1656.

F. Chauueau fe.

Ensuite vient le portrait de Loret, par Michel Lasne, le peintre populaire du temps. On a gravé au-dessous les vers suivants, assez sans gêne :

1656. — M. Lasne f. ad. ui.

C'est icy, de Loret la belle, ou laide Image.
Bien, ou mal, dans la France il eut quelque renom;
Et lecteur et lectrice en lisant son ouvrage,
Jugeront s'il avoit un peu d'esprit, ou non.

Loret se chargea d'annoncer lui-même cette nouvelle édition de sa gazette, paraissant désormais sous la forme respectable d'un livre:

Mon imprimeur présentement
En débite publiquement,
Le coup d'essai, le premier Livre
Où l'on voit mon Portrait en cuivre.
Or le susdit Livre s'achette
En la rue de la Huchette,
Au bout d'en bas et non d'en haut,
L'imprimeur s'apelle Chenaut.

(Liv. vii, p. 57.)

Deux années s'écoulèrent et avec elles cette seconde édition de la gazette. Chenault en fit une troisième avec plus de luxe encore et dans le grave format in-folio. Elle était intitulée cette fois :

La Mvse historique ou Recveïl de vers, contenant les nouvelles du temps écrites à son altesse mademoizelle de Longueville, par le s^r Loret. Livre premier dédié av roy, Année mil six cens-cinquante. A Paris, chez Charles Chenavlt, imprimeur ordinaire du Roy, 1658.

Une gravure servant de frontispiee, occupe toute la page, et représente Apollon avec sa lire, entouré de renommées. Deux d'entre elles tiennent dans leurs mains la Gazette, sur laquelle on lit ces mots : *Lettre en vers à son altesse madame la duchesse de Nemo* (Nemours).

Au bas sur un voile tenu par deux enfants, est gravée cette légende :

La
MUSE HISTORIQUE
ou recueil des
lettres en vers
contenant les nouvelles du temps
écrites à Son Altesse
Mademoiselle de Longueville
Par
Le Sr Loret.

F. Chauveau. *in et fecit.*

Vient ensuite un beau portrait de Nanteuil, dans un médaillon ovale, autour duquel courent ces mots : *Jan Loret de Carentan en Basse-Normandie.*

Nanteuil ad vivum. — del. et sculpebat. 1658.

C'est, icy, de Loret, la belle, ou laide Image,
En france, bien, ou mal, il eut quelque renom,
Et Lecteur, et Lectrice, en voyant son ouurage,
Jugeront s'il auoit un peu d'esprit, ou non.

Ce portrait destiné à remplacer celui de Michel Lasne a la même pose et les mêmes ajustements, mais l'expression en est plus fine et la gravure beaucoup plus belle.

Il faut distinguer trois états dans cette planche :

1. Dans quelques exemplaires l'année 1658 est suivie d'un point, sans autre signe et comme nous l'indiquons; il n'y a pas de virgule après le nom de Loret, écrit en plus gros caractère que les autres mots.

2. Dans un plus grand nombre d'épreuves, on remarque ce crochet après le point qui suit l'année, .~~ et cependant la virgule ne paraît pas encore après le nom de Loret.

3. Enfin la virgule a été ajoutée. Ce sont les épreuves les plus ordinaires.

La gravure en bois qui ornait dans la seconde édition le haut de la page, et formait l'entête de la lettre, est remplacée par une bonne vignette gravée sur cuivre; elle représente deux Renommées adossées à un médaillon contenant un chiffre de deux C entrelacés. Au dessous on lit : F. Chauueau in. et fec.

L'épître au Roy est la même que dans l'édition précédente. La *préface de l'avtheur* a été conservée à quelques expressions près. On a reproduit *le discours sur la Muze historique fait par un des amis de l'autheur*, sauf un début différent et l'addition du nouveau titre de duchesse de Nemours que la duchesse de Longueville avait pris depuis son veuvage. Il est bon de remarquer que cette phrase est restée : *On a commencé par ces lettres de l'année* 1650 *desquelles voicy un volume*, oubliant qu'on réunissait les deux années 1650 et 1651. Cette erreur est réparée dans l'avis de l'imprimeur aux lecteurs, car on y lit : *Il faut que vous soyez avertis que ces lettres en vers, dont vous voyez icy le premier volume, contenant deux années ;* et plus bas : *L'on a trouvé à propos d'en faire un volume de cette année et de la suivante.*

Les sonnets et stances sont les mêmes, quoique dans un autre ordre. Chaque année a sa table des matières.

Chenault, en imprimant la neuvième année des *Lettres en vers*, ou celle de 1658, donna un titre général qui devait servir au second volume :

La Mvse historique ou recveil des lettres en vers écrites à S. A. Mademoiselle de Longueville, contenant la plvspart des choses tant mémorables que plaisantes, arrivées en France et autres lieux de l'Europe pendant l'année mil six cens cinquante vii.

Livre deuxième dédié à la Reyne par le sievr Loret,

A Paris, chez Charles Chenavlt, imprimeur ordinaire du Roy. Au bout du pont Saint-Michel, à l'entrée de la rue de la Huchette. M. DC. LIX avec privilège de Sa Majesté.

Cette année avec sa table et le privilège fut *achevée d'imprimer* (au dire de l'imprimeur) *pour la première fois le* 15 *février* 1659, et cependant Loret dans sa dédicace adressée à la Reine, lui dit : *Ces lettres en vers que pour la deuxième fois je fais mettre en lumière.* Ainsi que nous l'avons vu, Loret était dans le vrai ; aussi annonce-t-il dans sa lettre du 19 avril 1659 que les deux premières années de ces lettres viennent d'être imprimées *tout de nouveau.* Il avertit ses lecteurs :

Que les deux premières années,
Des lettres par luy grifonnées
Se débitent tout de nouveau,
En parchemin velin ou veau,
En public et non en cachette,
Dans la rue de la Huchette
Chez Chenault imprimeur du Roy.

Cette réimpression ou troisième édition fut faite avec assez de négligence ; les fautes d'impression y fourmillent, on n'a pas même eu le soin de faire attention aux errata mis à la fin des lettres distribuées à domicile et qui rectifiaient le jour de la publication les fautes commises le samedi précédent ; j'en citerai un exemple. On lit dans la lettre du 9 mars :

Faute survenue en l'impression de la précédente du deuxième de mars 1658. *Page seconde, colonne seconde, vers 9. Autheurs lisez acteurs.* Dans la réimpression on a supprimé l'errata, sans corriger la faute qui fait un contresens.

La Muse historique pour être complète doit aller sans interruption jusqu'au 28 mars 1665. Mais beaucoup d'exemplaires ayant été reliés en janvier 1665, ne contiennent pas ce commencement d'année qu'on réservait pour d'autres volumes. C'est ainsi que les exemplaires de la Mazarine, de la Bibliothèque royale, etc., et parmi les amateurs les exemplaires de M. Viollet Le Duc, de M. P. Paris, etc., s'arrêtent au 27 décembre 1664, à la lettre intitulée *mortelle.* Ce titre lugubre, bien fait pour remplacer le mot *fin*, fit croire à l'auteur du *Catalogue de la bibliothèque poëtique* que l'abbé Goujet s'était trompé en disant que la Muse historique allait jusqu'en mars 1665, et qu'il avait été trompé par le privilége, daté du 19 mars de cette année. M. Viollet Le Duc est seul dans l'erreur, le privilége s'applique à l'impression du volume de l'année précédente, Loret continua bien réellement jusqu'au 28 mars.

Dans le numéro précédent :

Écrit en mars, le vingt et deux
Dans un état assez piteux,

il parle de ses maux ainsi que du docteur qui lui défend de faire des vers, et cependant il compose encore une lettre, celle du 28 mars, malgré la Faculté et ses propres impressions déjà bien tristes :

Et quand, dans peu, on devrait dire.
Loret est mort pour trop écrire.
Les vers l'on mis au breluquet,
Je vais hasarder le paquet.

Il termine par cette date mélancolique :

Le vingt-huit mars, j'ay fait ces vers
Soufrant cinq ou six maux divers.

Et on lit encore à la fin de ce numéro, deux avis qui semblent l'adieu d'un malade et les dernières dispositions d'un mourant :

AVIS
AUX LECTEURS.

Aux jours de la feste Pascale
Aucuns vers jamais je n'étale,
On songe a des actes meilleurs,
J'en ay dit les raizons ailleurs,
Ainsi, lecteur de mes ouvrages,
Gens de châteaux et de Villages,
Gens de cour, nobles et bourgeois,
Adieu jusques à l'autre mois.
Si le ciel point ne me refuse,
La grace en moy toujours infuse,
Quoy que n'y peu, n'y point scavant
J'écriray comme auparavant,
En cas que ma douleur lugubre
Soit en un état plus salubre,
Et qu'alors je me porte bien :
Autrement, je ne promets rien.

AUTRE AVIS A QUELQUES MESSIEURS
DONT JE REÇOIS PENSION,
MAIS QUI SONT EN TRÈS PETIT NOMBRE :

Je conjure ceux qui me doivent
Pour ma lettre en Vers qu'ils reçoivent,
Tous les huit jours précizément
De me donner contentement.
Pour aller prier vos Personnes
D'être envers moi justes et bonnes,
Mes maux ne me permètent pas
De quiter mes tizons d'une pas :
La somme que je vous demande
(Comme vous sçavez) n'est pas grande,
Et pouriez bien me l'envoyer
Jusques au coin de mon foyer,
Le Porteur, chose très certaine,
Ne perdroit nulement sa peine.
Léfet de cecy que j'atens
Puisse arriver en peu de temps :
Mais ma santé plutôt encore,
Car le chagrin qui me devore
D'être si longtemps catereux,
Est un tourment bien rigoureux.
Lettre 14 (en repaire.)

Comme nous l'avons dit, ce fut la dernière lettre de Loret, et cependant son libraire dans la réimpression espérait encore continuer cette publication, car il met la réclame pour la lettre 14, mais il ne devait pas y avoir de quatorzième lettre. Dans les exemplaires d'ancienne reliure en trois volumes, comme celui de la Bibliothèque de l'Arsenal, cette réclame est soigneusement grattée.

Il est une remarque qu'on doit faire, la Muse historique a une lacune au septième livre, la lettre 37 manque. J'ai recherché dans un grand nombre d'exemplaires tant dans nos bibliothèques publiques que chez nos principaux amateurs et partout cette lettre fait défaut. Or comme la lettre 36, du 9 septembre porte au bas de la quatrième page la réclame *lettre* 37, comme d'un autre côté la pagination saute les pages 143 à 148 et la signature Nn, manque entre Mm et Oo, il n'y a pas de doute que la trente-septième lettre a eu sa place réservée. Je m'exprime ainsi parce que je ne vois aucune raison pour croire que ce numéro de la Gazette a été enlevé et détruit par une exigence de censure que le bienveillant Loret ne pouvait s'attirer, et je suis plutôt porté à penser que cette lettre n'a point paru, exception unique, qui s'explique par une absence de la duchesse de Longueville. Le poète avertit en effet les lecteurs de cette absence au début de la trente-huitième lettre datée du 23 septembre :

Princesse à Paris revenüe,
Puisqu'il faut que je continue
De mes écrits pour vous rimez
Les hommages accoutumez.

Le libraire en faisant sa réimpression espérait sans doute que Loret compléterait son année, et il lui en donna la facilité en lui réservant sa place. Il y aurait un moyen sûr de savoir si cette lettre a vu le jour, ce serait de la trouver dans un recueil des lettres de première édition, de celles qui se distribuaient dans les maisons; malheureusement, mes recherches me prouvent que les collections sont particulièrement défectueuses à cette année.

En mourant, Loret prit soin de donner un tuteur à sa chère gazette ; il disposa de son sceptre littéraire comme d'un héritage, et il institua un successeur. Ch. Robinet, qui avait entrepris une continuation aux lettres en vers, annonce la mort de Loret en 1665 et ses dernières dispositions :

D'ailleurs, avant son heure extrême,
Par un soin digne de luy-même,
Voulant avoir un Successeur
Qui pût lui faire quelqu'honneur,
Il en fit avec diligence
Recevoir un en survivance,
Qui, sans doute, a pareillement
Pris ce soin, non moins diligemment.

Charles Sorel, l'écrivain fécond, l'auteur de la *Bibliothèque francoise*, et le contemporain de Loret, écrivait en 1666 : *Le sieur de Mayolas est celui qui a continué son dessein depuis sa mort, dédiant toutes les semaines sa gazette en vers à madame de Nemours. Quelques autres se sont meslez de faire de ces lettres en vers, mais elles ont souvent eu de la discontinuation, au lieu que le sieur de Mayolas y persévère avec bon succès.*

La première édition de la *Bibliothèque françoise* est de Paris, 12°, 1664, *par la Compagnie des libraires du Palais.* Sorel n'y parle pas de la gazette en vers, mais on trouve cette remarque dans l'édition in-12° de 1667, page 213. Il fit donc cette addition vers 1666, dans l'année qui suivit la mort de Loret ; la persévérance du successeur n'avait pas encore été mise à une épreuve bien forte.

Loret eut d'autres continuateurs : le succès était fructueux, l'imitation paraissait facile, on s'y appliqua. La dernière lettre de la *Muse historique* du 28 mars 1665 était à peine séchée, que parut le premier numéro des *Lettres en vers à Madame.*

Vien çà, Muzette, as-tu du cœur?
Voici pour toy bien de l'honneur,
On t'ouvre, certe une carrière
Qui doit te rendre beaucoup fière.
. . . .
C'est à la divine Henriette
A ce grand astre de la Cour,
Que tu dois écrire en ce jour.

Il s'agit de la sœur de Charles Ier, Henriette d'Angleterre, première femme de Monsieur, mariée le 1er avril 1661, morte empoisonnée le 30 juin 1670. Voici la date de la lettre.

Il faut encor le datte mettre;
J'ay, donc, fait cette course, ou lettre,
Le vingt-cinq du mois le plus gay,
Qu'on ne prend point sans verd et qu'on
[appelle may.]

Cette continuation commença donc le 25 mai 1665 : elle avait pour auteur Charles Robinet,

poète connu par quelques compositions antérieures et par sa collaboration à la Gazette. Le *Mercure Historique* du mois de mai 1677, le cite comme l'un des plus anciens et des plus actifs rédacteurs de cette feuille : *il y travaille depuis 35 ans, et il a fait seul tous les extraordinaires que nous avons vus jusques à l'année dernière.* Robinet ne mit pas son nom en tête des nouvelles lettres en vers, mais il ne le cache pas; ainsi on voit qu'il s'appelait *Charles*, par les derniers vers de la lettre du 7 novembre 1666 et de celle du 31 août 1669, et quant au nom de Robinet, il se trahit dans la lettre du 13 avril 1669, ainsi que dans ces vers:

Madame, c'est assez écrire,
Je m'en vais clorre mon cornet,
Car si je vous faisois trop lire
On pourroit m'appeller un plaisant Robynet.
9 janvier 1667.

Et vous apprendrez chez Quinet,
(*Gazette des Prisons.*)
Ce qu'icy vous dit Robinet.
9 aoust 1665.

Un privilége fut accordé à sa lettre en vers *le* 10 *décembre* 1665 *pour aussi longtemps que ledit exposant sera capable de la pouvoir faire*, et il se vantait vingt ans plus tard de ne l'avoir obtenu qu'à *la recommandation d'une grande princesse qui le fit aller prendre par l'illustre monsieur de Benserade* (dans les préliminaires de Momus.)

Cette continuation adopta en tous points la forme et la méthode imaginée et suivie avec tant de persévérance par Loret: seulement elle supprima les numéros et ne conserva pour repère que la date. On l'imprimait non plus chez Charles Chenault, mais : *à Paris, chez Mille de Beavjev, rue de Reims, près le puits certain. Avec privilége du Roy.* A partir du 21 juin 1665, elle parut : *à Paris, de l'imprimerie de Francois Mvgvet, imprimeur du Roy, rue de La Harpe, aux Trois-Roys. Avec privilége.* Enfin le 10 juillet 1667, elle fit retour à Charles Chenault qui la conduisit jusqu'au 27 décembre 1670. Au moins est-ce jusqu'à cette date que s'arrêtent les exemplaires que j'ai eus dans les mains, sauf toutefois une continuation manuscrite jusqu'au 5 mai 1672. Les bibliographes Brunet, Barbier, Leber, etc., etc., indiquent une suite non interrompue de numéros jusqu'en 1678 ; je ne les ai pas vus.

La lettre du 5 juillet 1670, en annonçant la mort de Madame (30 juin), s'adresse à *l'ombre* royale de Madame :

Ombre auguste, ombre glorieuse,

et continue sous ce titre pendant plusieurs numéros faute d'une autorisation pour s'adresser à *Monsieur* ; le 2 avril, il lui fut permis d'intituler *Lettre à Monsieur*, et c'est ainsi qu'elle parut jusqu'à la fin de l'année.

Cette suite de la *Muse historique*, si inférieure à sa devancière, sous tous les rapports, est plus rare parce qu'il n'en a été fait qu'une édition.

Charles Robinet s'aperçut alors, et sans doute le nombre décroissant de ses abonnés lui indiquait clairement, que les lettres en vers burlesques avaient fait leur temps, et que c'était déjà beaucoup, d'avoir conservé si longtemps la vogue, un éditeur, un imprimeur. Il jugea qu'il fallait inventer une forme nouvelle pour exciter de nouveau l'attention. En cherchant un moyen de rendre la vogue à sa muse, il continuait à rédiger l'extraordinaire de la gazette de Renaudot, et il lançait de loin en loin quelques essais poétiques. Je citerai deux sonnets adressés au Roy :

Miraculeux héros, vainqueur inimitable,
(*Mercure Galant.* Avril, 1677).

et *les Portraits de Monseigneur le Dauphin, poëmes. A Paris, Guillaume de Luyne, in*-8°, 1679 ; assez médiocre compliment adressé à un jeune prince. Je saisirai cette occasion d'élaguer de son bagage littéraire, les ouvrages qu'on y a indûment mêlés : *le Panégyrique de Louis XIII, roy de France et de Navarre, par M. Anthoine du Laurens, conseiller du Roy, un de ses ausmoniers ordinaires et abbé de St-Pierre de Vienne: à Paris*, 8°, 1643 ; — *les Satyres du sieur du Lorens, divisées en deux livres ; à Paris, chez Jacques Villery, à l'entrée de la gallerie des Libraires, M.DC.XXIIII ; — les Satyres de M. Du Lorens, président de Chasteauneuf; à Paris, chez Antoine de Sommaville, au Palais, in*-4°, 1646 (le privilége est du 4 mars 1646, c'est une seconde édition remaniée). De ces trois ouvrages, le premier ne peut faire confusion; les titres d'Anthoine du Laurens n'ont aucun rapport avec la carrière toute littéraire parcourue par Robinet; quant aux deux autres, on sait que Jacques du Lorens était de Châteauneuf et avocat au Parlement, qu'il résidait à Chartres, s'y maria et ne quitta cette ville que pour exercer les fonctions de bailly à Châteauneuf où il mourut en 1658, âgé de 78 ans. Il suffisait de lire des titres pour éviter cette confusion, mais dans les travaux hâtifs, ce serait encore trop exiger. Les *Lettres en vers* avaient donc cessé de paraître; Robinet composa et voulut publier en 1684 une gazette en prose. Mais la place était prise, la prose avait ses représentants pour la politique dans la Gazette déjà vieille des Renaudot, pour les historiettes du jour dans le *Mercure galant.* Aujourd'hui la concurrence nous paraît un droit pour tous, le privilége était alors la garantie de chacun, et Robinet fut arrêté dans sa nouvelle carrière par le *Mercure galant* (M. Leber acceptera cette rectification, voir son catalogue, n. 4465 et le numéro 10,249 de Barbier), qui dénonça son entreprise comme attentatoire à ses droits, et lui contesta avec justice, avec plein succès l'obtention d'un nouveau privilége. Mais le journaliste était déjà retort, c'est dans sa nature, il usa de son ancien privilége:

Notre bien amé Charles Robinet de S. J., avait dit le roy par l'organe de son conseil, le 10 décembre 1665, *nous a fait représenter que depuis six mois il écrit une lettre en vers. — Nous lui avons permis et permettons par ces présentes de composer ladite lettre en vers, de la faire imprimer, vendre et débiter pour aussi longtemps que ledit exposant sera capable de la pouvoir faire.* Avec ce privilége illimité quant au temps, et selon l'auteur, quant à la forme, livre ou lettre, il transforma la prose qu'on lui défendait, en vers dont il avait le privilége :

Écrit en prose l'an dernier (1684)
Et par fatale destinée,
Transcrit en rime cette année (1685)
Et mis au jour trois mois tout juste après janvier

Si la prose se fit vers, Robinet s'efforça (on pouvait croire la tâche facile) de rendre sa poésie aussi prosaïque que possible, il fit ce qu'il appelait *des vers de genre douteux n'ayant pas de rimes relatives*, il fit en un mot des vers qui n'étaient pas des vers, et c'est ainsi qu'il atteint son but, tout en évitant les poursuites de son antagoniste. Ses deux premières lettres qui devaient paraître tous les quinze jours ou tous les mois, furent imprimées ensemble dans le petit format in-12°, sous ce titre : *Momus ou le Nouvelliste, ouvrage mêlé d'histoire, de fable, de bons mots des anciens et des nouvelles du temps. — Ces lettres sont dédiées à son altesse royale Monsieur frère unique du roy, et seront distribuées tous les mois ou tous les quinze jours. A Paris au Palais et rue Saint-Jacques.* 1685. *Avec privilège du roy.*

Malgré son grand âge, il avait passé la soixantaine, il se mit gaiement à la besogne, et son début est celui d'un jeune homme. *En may* 1684 :

C'est au deuxième mois du verdoyant printemps
Que je recommence d'écrire;
C'est la saison de jouer et de rire,
C'est de tous les plaisirs le véritable temps.
On y void les zéphirs et Flore,
Qui nous font mille fleurs éclore
Par leurs baisers, par leurs soupirs.
Les bois, les préz reprennent leur verdure,
Et selon nos ardens désirs
Tout ressuscite enfin, tout rit dans la nature.
(Page 9.)

Ces deux lettres de 1684, réchauffées tant bien que mal par la forme poétique, ne durent avoir qu'un faible attrait pour les lecteurs de 1685, aussi s'arrêta-t-elle dès le premier pas, au moins nous n'en avons trouvé que ce premier volume de 192 pages, et de ce moment Robinet rentre dans l'oubli. Il ne mourut cependant que treize années plus tard, et voici l'article nécrologique que lui consacre le *Mercure Historique et Politique* du mois de mai 1698, p. 557 : *M. Robinet, conseiller historiographe du Roy, âgé de plus de* 90 *ans, mourut le* 25 *avril* 1698. *Il avait travaillé pendant plus de* 60 *ans à la composition de la Gazette de Paris; il avait aussi pendant quelques années composé une gazette en vers.*

Je terminerai cette revue des continuateurs de Loret, en mentionnant la *Lettre en vers et en prose au Roy*, qui termina son premier numéro de mai, à l'exemple de Loret, par ces deux vers :

J'ai fait ce vers d'un esprit gay,
Le premier dimanche de may.

A Paris, chez l'auteur, rue Saint-Antoine, 1669, *avec privilége.*

Je n'ai vu qu'un petit nombre de numéros de cette publication qui n'avait pas de libraire éditeur; je ne sais quelle a été son influence, son rôle ou plutôt son sort.

La logique nous imposait l'obligation de parler d'abord des continuateurs de Loret; nous allons examiner ses imitateurs, ceux qui firent concurrence à ses succès et contribuèrent sans doute à soutenir sa verve.

Avoir Scarron parmi ses copistes est un honneur qui revient de droit à Loret, honneur d'autant plus inattendu, qu'on a toujours cru, au moins qu'on a toujours dit, que c'était lui qui avait imité le créateur du genre burlesque. Il est un fait certain, c'est qu'en l'année 1655, alors que Loret jouissait de son plus grand succès, que sa *Muse historique* répandue depuis cinq ans dans Paris, voyait chaque semaine s'accroître le nombre de ses lecteurs, Scarron descendit dans cette arène de publications périodiques. Nous avons cité souvent dans les notes qui vont suivre, des passages de ces épîtres burlesques, volume aujourd'hui devenu rare et dont nous ne connaissons que deux exemplaires; l'un dans la Bibliothèque de l'Arsenal, l'autre dans le cabinet de M. Paulin Paris, heureux possesseur d'une bibliothèque de choix, dont son érudition est le plus agréable commentaire.

Ce volume est intitulé : *Recveil des épîtres en vers bvrlesqves de M. Scarron et d'avtres avthevrs svr ce qvi s'est passé de remarquable en l'année* 1655. *A Paris, chez Alexandre Lesselin, rue de la Barillerie, deuant le Palais, à la Fontaine-des-Pastoureaux, et en sa boutique vis-à-vis. M.DC.LVI, avec privilège dv Roy,* 4°.

Les quinze premières épîtres appartiennent à Scarron ; elles vont jusqu'à la page 120 et au 22 juin 1655. La forme est absolument la même que celle adoptée par Loret, au point qu'on remarqua dès lors qu'il le copiait et il ne s'en défendit pas; au contraire, il rend justice à son devancier, en faisant dire à Jaquemard qui s'adresse à la Samaritaine :

Sur votre Pont passent sans cesse
De tous costés, de toutes parts,
Des Citoyens, des Campagnards.
Ainsi vous pourrez, ma fidelle,
Rendre nouvelle pour nouvelle :
Pour moy, je serai ponctuel,
En ce commerce mutuel,
Comme est Loret dans ses Gazettes
Plaisantes autant que bien faites,

Dont l'aymable diuersité
Témoigne la fécondité.
Page 5.

Cependant il ne veut copier personne et n'être pas confondu avec les gazettiers, race qui dès son début sut conquérir toute l'estime dont, alors comme depuis, elle s'est montrée digne :

Qu'on ne prenne donc nul ombrage
De ce très innocent ouvrage :
Gazettes, mes chers gazettiers,
Faites gazettes à milliers,
Efforcez-vous de faire rire,
Quoi que vous puissiez faire ou dire,
Je n'irai point sur vos marchez.

Il termine cette épître par ces quatre vers signés de son nom :

Fait à Paris près de Vincennes,
L'an qu'on prit deux villes Loraines
Et que l'Espagnol ne prit pas
Nostre bonne ville d'Arras.
Scarron.

Plus souvent, faisant parade de ses maux, il rit de sa triste position de cul-de-jatte, et signe ses épîtres :

De nostre Chaize, auprès du feu,
Où pendant que je fais des rimes
Deux de mes Amis plus intimes
Au Piquet jouent fort beau jeu.
(P. 24, 1er fév. 1655.)

Sa manière était certainement neuve ; son allure, plus vive que ne la pouvait soutenir Loret, avait comme en aide une verve plus franche. Une nouvelle lui paraît-elle douteuse :

On dit : mais on dit est un drole,
Qu'on ne croit point sur sa parolle ;
Or donc, on dit : mais que sçait-on ?
(P. 7.)

D'ailleurs il puisait aux mêmes sources d'informations et s'en rapportait aussi à la Gazette de Renaudot :

La Gazette nous apprendra
Si tel bruit faux ou vray sera.
. . . .
Je m'en rapporte à la Gazette.
(P. 21, 1er fév. 1655.)

Il se trouvait heureux lorsqu'il ne tombait pas dans de plus graves erreurs que n'en commettait son confrère :

On m'a trompé, Loret aussy,
Maroles n'a pas pris Mussy.
(2 mars 1655.)

Mais il aurait voulu détourner à son profit le cours des lettres anonymes et des renseignements officieux que Loret recevait. Il fait appel aux nouvellistes :

ADVIS :

Si quelqu'un, de près ou de loin,
M'assiste de quelque mémoire,
Car on sçait que j'en ay besoin,
Je luy donneray de la gloire.

Ceci voulait dire qu'il rémunérerait ses fournisseurs dans cette monnaie qui aura toujours cours, quelqu'abus qu'on ait fait de la louange ; on le sentait déjà :

La gloire quelquefois vaut bien
De l'argent, mais on n'en croit rien.
(P. 16, 21 janv. 1655.)

Cet avis ne fut pas écouté, car on lit dans son épître du 23 février :

A *tuti quanti :*
Gens de la ville et de la cour,
Si mes vers vous divertissent,
Que les vostres donc m'advertissent
De ce qui se fait chaque jour.

Avec beaucoup d'esprit, une verve intarissable et une liberté d'expressions qui allait presque au cynisme, on pouvait à la rigueur se passer d'informations ; mais une gazette a besoin d'exactitude, et Scarron n'était pas homme à la lui donner. Dès ses premiers numéros, il ne peut s'astreindre à paraître le dimanche :

De nostre Chaize, ce mardy,
J'aurois bien acheué Lundy,
Mais je préfère à juste titre
Mes passetemps à mon épistre.
(N° 5, p. 39.)

Or le libraire ne pouvait trouver son compte à cette nonchalance toute poétique ; il chargea d'autres écrivains de remplacer Scarron, et de le surpasser au moins en ponctualité. Le premier envoie une *lettre à monsieur Scarron escrite de l'armée du Roy par un sien amy, sur le sujet de ses épîtres qu'il donne au public toutes les semaines*, mais il fait rimer *cinq* avec *juin* ; on jugera par là du style :

Excusez ma lettre importune,
Escrite l'onze de la lune,
L'an mil six cent cinquante-cinq,
Le quatorze du mois de juin.
(P. 127.)

La seconde *épître à monsieur Scarron par un sien amy* (N° 17, p. 129) se plaint de l'interruption de la Gazette :

D'où vient doncques, monsieur Scarron,
Qu'un esprit si bel et si bon
Et tel que le vostre peut estre
Ne fait plus à présent parestre
Quelque beau plat de son mestier ?

Cette question amenait la réponse, et d'épître en épître on parvint, tant bien que mal, au 31 décembre 1655, au 32e numéro, p. 293, de manière à offrir en vente un volume in-4°.

Le libraire-imprimeur Alexandre Lesselin trouvait sans doute que le besoin de nouvelles gazettes se faisait généralement sentir, car le succès de Loret l'empêchait de dormir. L'in-4° décoré du nom de Scarron ne lui avait pas paru suffisant pour faire concurrence à l'heureux gazettier ; dès 1654 il avait lancé, il disait peut-être par le monde, je dirai par Paris, *la Muse Héroï-Comique, au Roy*, même format que la *Muse Historique*, même dispo-

sition, même style, et je dirai même esprit; seulement elle paraissait le dimanche au lieu du samedi :

Il est dimanche ce matin,
Jour qu'il faut rimer une épître.
(24 oct. 1655.)

et elle ne s'astreignait pas à la régularité des huit jours :

Sinon de huitaine en huitaine,
Au moins de quinzaine en quinzaine.

Le début était un hommage au roi, le milieu les nouvelles du jour, la fin un hommage à madame la princesse Palatine, à laquelle l'auteur dit, le 26 avril 1655 :

La Muse qui pour vous a zèle...
Par ces mots ferme son épître,
Sans addition que du titre
Que je prends de votre rimeur
Et humillime serviteur.

Le prote et le poète avaient soin de terminer au bas de la troisième page, pour laisser en blanc la quatrième, comme on le fait en écrivant une lettre; celui-ci dit à la fin de son numéro du 16 avril 1657 :

Par une drôle d'AVANTURE
J'allois finir mon ÉCRITURE
Quand j'eusse dû feuillet tourner.

Le libraire-éditeur n'avait pas de privilége, mais il place à la fin son adresse : A PARIS, *chez* ALEXANDRE LESSELIN, *rue de la Barillerie, entre les deux grandes portes du palais, à la ville de Lyon et enseigne d'imprimerie.* 1654.

En commençant l'année 1656, la *Muse Héroï-Comique* change de nom, et devient *La Muse Royale à madame la princesse Palatine* :

Madame, sans trahir la Foy
Que je dois à Louis mon Roy,
Et sans passer pour desertrice,
Je me jette à votre service...
A vous, dis-je, en ce propre jour,
Où l'an recommence son tour,
Toute je me donne et dédie.
(3 janv. 1656.)

Elle changea aussi d'imprimeur. On lit au bas du numéro du 17 janvier 1656. *Au Palais Chez Jean Palé, à la Pomme d'Or dans la Gallerie des Prisonniers. Avec Privilége.* C'était sans doute son nouveau propriétaire, et en effet, Alex. Lesselin ne devait plus avoir part à cette publication, puisqu'il en entreprend une autre, sous le titre de *Muse de la cour.* Nous retrouverons tout à l'heure cette nouvelle Muse, maintenant il s'agit de suivre la *Muse royale* sans la moindre distraction, car nous pourrions perdre la trace de ces déesses passablement vagabondes, capricieuses et éphémères.

Je viens de dire que rien ne distinguait, ni dans la forme, ni dans l'esprit, la *Muse Royale* de la *Muse Historique*, et cependant je me rétracte, parce que Loret eut un mérite qui n'appartenait qu'à lui : le mérite de l'exactitude. Pendant quinze ans, il a fourni le samedi sans broncher, sa carrière hebdomadaire, tandis que l'auteur de la *Muse Royale* faiblit, lutte et s'arrête à plusieurs reprises. Dès sa seconde année, il s'excuse d'un retard :

Mais souvent quelqu'empeschement
M'oblige de fermer ma veine
Jusqu'au milieu de la semaine.
(1er déc. 1655.)

Il est vrai qu'en sautant une semaine, il donnait dans la suivante plus abondante matière, mais la gazette veut une publicité régulière, ou elle cesse d'être gazette :

Le plus souvent tous les huit jours,
Selon des affaires le cours,
Ou bien je redouble la dose,
Lorsque quelque négoce est cause
Qu'à ce mien devoir j'ai failli.
(27 oct. 1656.)

Puis viennent les excuses plus ou moins acceptables, comme dans les mauvaises correspondances, les mauvaises raisons :

Ceci coula de notre veine
Dès jeudi de l'autre semaine,
Mais par un diantre de malheur
Notre aliboron d'imprimeur,
Que je ne tiens pas dans ma manche
N'est venu qu'aujourd'hui dimanche.
(15 janv. 1657.)

Ce discours tout prest et tout meur,
Depuis trois jours et davantage
N'a pu, dont de bon cœur j'enrage,
Estre qu'aujourd'hui, dix et huit,
Devant vostre Altesse produit.
(19 fév. 1657.)

Si j'eusse écrit l'autre semaine (2 oct. 1658) revient bien souvent, et ce n'est pas assez en pareil cas de reconnaître ses torts :

Car je dois, par un pacte exprès
Escrire tous les huit jours, mais
Depuis un temps certain negoce
M'a rendue paresseuse et rosse.
(25 aoust 1659.)

A part cette infériorité, à part une certaine grossièreté d'images et d'expression que Loret ne se permit jamais, c'est je le répète la même forme, le même fond. La forme était imitée de son devancier, le fond était puisé aux mêmes sources. Ainsi comme Loret, l'auteur est invité aux ballets de la cour :

Mais bien que dans chaque balet
Le cher monsieur Carnavalet
M'eust offert jusqu'es à deux places.
(19 fév. 1657.)

Et plus tard :

Au surplus, je dois par mes RIMES
Des remerciemens légitimes
A monsieur de CARNAVALET
Qui pour les PLACES du BALET
M'en donne là, devant la CHAISE,
Où je suis des plus à mon aize,
DIMANCHE j'avois le bonheur
D'estre proche de trois MIGNONNES
Qui valent toutes des COURONNES

Et qui par cent appas vainqueurs
Règnent déjà dessus les cœurs,
Marie, Ortanse et Mariane
Plus brillantes que n'est Diane.
(19 mars 1657.)

Il est aussi appelé dans les maisons où se donnent de grandes fêtes, et il cite à l'imitation de Loret, les invités les plus distingués par leur rangs, les femmes les plus remarquables par leurs figures. Comme la Muse historique et bien que Muse royale, cette gazette se fait aussi industrielle et commerciale, elle annonce les produits de la librairie et parle ainsi de la publication du plan *du notable* secours d'Arras :

Ignore-t-on donc, dis je encor
Que ce plan pour trois loüis d'or,
Encor qu'il en vaille plus d'onze
Non fort loin du cheval de bronze
Et près des Augustins, saint lieu,
Se débite chez de Beaulieu
C'est-à-dire chez l'autheur mesme.

Un objet était il perdu, un chien égaré, on s'adressait à la *Muse royale* qui le réclamait, préludant ainsi aux petites affiches :

On a retrouvé ce lévrier
Propre à la chasse du sanglier,
Que nul donc, ne s'en mette en peine
Car sa peine seroit fort vaine.
(16 avril 1657.)

Ses pensions lui venaient à peu près des mêmes personnes, les gratifications des mêmes mains, il comptait parmi ses protecteurs la reine, le Cardinal, Fouquet, etc.

La *Muse royale* changea plusieurs fois d'imprimeur, nous en avons cité deux : Alex. Lesselin et Jean Palé, le n° du 13 aout 1657, en indique un troisième :

Par un soin assez importun,
Mon imprimeur nommé Lacombe
Naguère sauvé de la Tombe,
M'avertit sans plus raisonner,
Qu'il est mes-huy temps de finer.

On n'a pas oublié que Loret avait de ces apostrophes à son imprimeur, on l'imitait en tout.

Il paraitrait, à moins qu'elle ne se vante, que la Muse royale eut aussi l'honneur de souffrir des contrefaçons :

Mais d'infidelles Col-Porteurs,
Péchans contre les bonnes mœurs,
En passant pour des gens peu sages,
Font pocher nos petits ouvrages :
C'est-à-dire en termes plus clairs,
Font, ailleurs, r'imprimer les vers
Que vous doit offrir notre veine,
En tribut, à chaque semaine.
. . . .
Mais d'une manière incivile,
Estropiés et mutilés ;
En un mot tout dépenaillés
Comme de petits misérables.
(22 sept. 1659.)

Ces concurrences, ces contrefaçons engendraient entre les différentes feuilles périodiques des discussions dont nos journaux ont retrouvé l'aigreur et reproduit l'amertume, sans toutefois la dépasser ; on jugera de l'aménité des procédés littéraires par la manière dont la *Muse de la cour*, publiée par le libraire Lesselin, est traitée dans le numéro de la Muse royale du 26 novembre 1656 :

AVIS.

La Muse qui rode et qui cour
Soi disant Muse de la cour,
Fort mal a propos se dit telle,
C'est une pure bagatelle :
Et la pauvre Muse qu'elle est
Se contantera s'il lui plaist,
D'estre, comme simple Gredine
Loin de cabinet en cuisine.
C'est là le vrai bien qu'il lui faut,
D'autant que pour premier défaut,
Estant sans fonds et sans liquide
Elle a souvent le ventre vuide:...
Elle demande argent ou pain :
Voilà l'un de ses caractères.
Le second elle a tant de Pères
Qu'on la peut nommer sans hazard
La fille du tiers et du quart :
Le premier fagoteur de rime
A faire la Belle s'escrime,
Puis le père avecque l'Enfant...
S'en va braire de porte en porte
Pour trouver qui les reconforte.....
Le Père en qui Pauvreté brille
Lui dit, seigneur, voici ma fille,
La belle Muse de la cour
Qui se donne a vous en ce jour :
Mais, seigneur, la gueuse Pucelle
N'a pas le liard en l'Escarcelle,
Et la misérable est à eu
Si ne lui donnez quelque écu.....
Mais de tels sales Ecrivains
Ont fait cette Muse coureuse,
Qui bien qu'alors belle et pompeuse,
S'en alloit, o quel deshonneur,
C'estoit pour un fameux Autheur
Pour faire encore de la Gredine
A la belle mode Esseline,
C'est-à-dire de Lesselin
Affamé comme un pou mal plein :
C'est l'imprimeur de cette Muse
Qui fait qu'avec sa cornemuse,
En vieleuse elle va jouër
Partout pour gaigner le denier,
Et faire aller dans son ménage,
Un peu de pain et de fromage :
Mais au lieu de quoy bien souvent
Elle n'atrape que du vent.
Tesmoin son épitre dernière
Qu'on mit a part pour la beurrière,
N'estant digne que de rebut
Et non d'arriver à son but,
De plaire à la Personne illustre
A qui dans un style de rustre,
Elle voulait sans jugement
Faire un éloge et compliment.

Cette Muse de la cour se composait en effet d'une épître adressée chaque semaine à une nouvelle et éminente personne. C'était, comme on le pense bien, une manière de se créer un protecteur, un abonné, ou d'extorquer une gratification. J'ai suivi cette publication depuis le mois d'août 1656 jusqu'au 20 mars 1658. C'était ce qu'on appellerait de nos jours un pauvre journal, aussi fut-il traversé par ces transformations qui s'annoncent comme des progrès, pour mieux cacher des défaites.

En 1666, cependant, le libraire propriétaire de cette feuille eut l'heureuse idée de l'appeler d'un nouveau nom, en même temps qu'il lui donnait pour rédacteur un homme d'esprit qui devint célèbre, plus tard, par ses comédies en prose et en vers, par ses querelles avec Racine et son activité littéraire soutenue jusqu'en 1672. T. P. de Subligny, avocat au parlement, mais non pas comedien comme on l'a dit, et assez bon poète, consentit à publier chaque semaine à partir du 3 juin la continuation de la Muse de la cour, sous le nom de la Muse Dauphine. De même que ses devanciers, de même que ses concurrents, il annonçait tout ce qui fixait l'attention, les victoires de Louis XIV, sur terre et sur mer, les défaites des belles de la cour, les mariages et les décès les meilleurs livres, les pièces nouvelles de Molière, enfin toutes choses, avec exactitude, avec esprit surtout.

La Gazette de Renaudot était secourable à notre auteur, comme elle l'avait été de tous temps aux gazettes en vers :

> La Gazette a parlé du Festin qui se fit
> Sous un cabinet vert de la royale allée.
> . . . .
> Et je n'adjouste à son récit
> Que ce qu'elle ne m'a pas dit.
> (Page 50 de la réimpression.)

Il avait aussi ses informations particulières :

> Si l'on en veut croire une lettre,
> Qu'en mes mains l'on vient de remettre.
> (Page 115.)
>
> Je sçais encor des nouveautés
> Qu'on m'apporte de tous cotés.
> (Page 251.)

En général, c'est la forme et le refrain des gazettes, mais on y remarque un ton plus littéraire et une tournure plus poétique. Je ferai deux citations. Dans le numéro du 29 juillet 1666 (c'est une erreur de date, lisez 5 aout), on trouve cette aventure d'un meurtre commis par une jeune femme :

> Ceste belle estoit TAPISSIÈRE,
> Je ne sçay si quelqu'un vous en a fait recit,
> Mais quoyqu'elle ait passé pour avoir de l'esprit
> Ils la trouvèrent fort grossière,
> En effet dans cette saison,
> Poignarder les gens de la sorte,
> Pour une frivole raison,
> En est une preuve assez forte :
> Le plus grand mal que lui faisoit
> Ce gentil avocat qu'a détruit sa furie,
> Estoit de travailler, alors qu'il lui plaisoit,
> Avec elle en tapissserie ;
> Et l'on dit qu'il ne fut puni
> Par cette criminelle, au plus beau de son âge,
> Que parce que croyant faire un ouvrage uni,
> Il l'avait fait à personnage.
> (Page 93.)

La pointe satirique est ménagée avec cet art, et devait plaire justement par sa modération :

> Tromp, dans ce dernier combat,
> Mit à fond neuf de leurs navires ;
> Sans ceux qu'il mit hors d'estat.
> Si c'est ainsi qu'on veut à Londre
> Que les Anglois enfin soient maistres de la mer,
> A cela, Monseigneur, je n'ay rien à répondre,
> Et c'est plutost à moy de vous le confirmer.
> C'est une raison que je goute,
> Qu'où le fond appartient, le droit n'est point [douteux
> Et celuy de la mer ayant esté pour eux,
> Ils en sont les maistres sans doute.
> (19 août 1666, p. 115.)

La Muse Dauphine accueillait les accidents de la rue et les petits événements de chaque jour :

> A propos du chasteau du Louvre,
> Sçavez-vous le funeste sort,
> Du vieil abbé Bruneau, qu'on estimoit si fort.
> De quel rempart, bon Dieu? faut-il que l'on se [couvre,
> Si le Louvre ne suffit pas
> A nous sauver d'assassinas !
> Lundy quinzième de novembre,
> En plain jour, trois voleurs montèrent dans sa [chambre,
> Le tuèrent de treize cous.
> (18 nov. 1666, p. 233.)

Elle annonce dans le numéro suivant, la nomination du successeur de l'abbé Bruneau :

> Enfin monsieur de Carcavy,
> A donc les médailles en garde ?
> He bien, Prince, j'en suis ravi,
> Qu'à jamais le bon Dieu le garde,
> Du sort étrange et bien nouveau
> Du malheureux abbé Bruneau.
> (21 nov. 1666, p. 244.)

La littérature ne vivait pas sans protection : Subligny cite tous ceux sur lesquels il pouvait compter ; je vois passer fréquemment les noms du duc Mazarin (2 septemb., p. 132 ; 28 oct., p. 205), du duc de Nevers, du cardinal de Retz, et de tant d'autres dont la Muse Dauphine recevait les bienfaits.

A la manière de Loret, il entretenait aussi ses lecteurs de ses malheurs et de ses indispositions, mais il y apporte une certaine réserve de bon goût et un arrangement piquant :

> Adieu, j'ay si mal à la teste,
> Que je ne sçais où me tourner,
> Et que le mal icy m'arreste.
> On ordonne de me saigner,

Mais je suis peu pour la saignée ;
J'ayme mieux prendre du *kavé*,
Qui guérit en moins d'un *avé*,
Quand le reste ne peut guérir en une année.
Ce mot de *kavé* vous surprend :
C'est une liqueur arabesque,
Ou bien, si vous voulez, *turquesque*,
Que dans le *Levant* chacun prend;
On s'en sert en *Affrique*, on s'en sert en *Asie*,
Elle a passé dans l'Italie,
En Hollande et chez les Anglois
Où l'on la trouve fort utile ;
Et des Arméniens qui sont en cette ville,
L'apportent encore aux François.
Sa vertu n'a point de pareille,
Tout le monde s'en apperçoit,
Et surtout pour la femme elle opère merveille,
Quand c'est le mary qui le boit.
(2 déc. 1666, p. 261.)

Le sieur de Subligny avait produit exactement son numéro tous les jeudis, lorsqu'en octobre il sollicita un privilége pour la continuation de ses lettres en vers libres, sous le titre de *Muse Dauphine*. Il lui fut accordé (le 11 octobre 1666), et il le céda au libraire Claude Barbin. Celui-ci, non content de suivre ce succès, réunit en un volume in-12 l'année 1666, lorsqu'elle se fut complétée ; elle parut en février 1667, sous ce titre :

La Muse Dauphine adressée à monseigneur le Dauphin par le sieur de Subligny à Paris. Chez Claude Barbin, au Palais sur le second perron de la Sainte Chappelle. 1667. L'auteur adresse ce joli petit livre à mademoiselle de Toussi : *je vous demande*, dit-il, *de présenter à cette incomparable duchesse Mareschalle* (sa mère) *ce recueil de nouvelles en vers, qu'elle a déjà honories de sa protection estant séparées, et de vouloir prendre le soin de me la conserver pour les muses suivantes que je m'efforceray de rendre plus dignes d'être leuës que les premières.* Le libraire ajoute : *Chaque année fournira un volume et je ne doute pas que ce nouveau Mercure ne soit bien receu, puisqu'il n'est pas moins profitable que divertissant. Aussi celuy qui en est l'autheur a un talent tout particulier pour cette sorte de poësie et on peut dire que ses loüanges sont dans la bouche de tous ceux qui lisent ses ouvrages. Au reste ceux qui voudront lui envoyer des mémoires qui méritent qu'on en fasse part au public toutes les semaines, s'adresseront s'il leur plaist à moy, je leur diray où on le pourra trouver.*

Telle est la série des gazettes en vers qui parurent en imitation ou en continuation de la *Muse Historique*. Il y avait eu au commencement du dix-septième siècle une foule de *Muses gaillardes*, *folastres*, etc., ce sont de petits livres de circonstance, publiés sans suite. Plus tard pendant la Fronde et dès 1648 on avait publié par boutade quelques numéros de journaux des évènements, mais ces gazettes ne devant leur existence qu'à la circonstance qui les avaient fait naître, s'évanouirent avec elle. Nous les citerons pour ne rien omettre, nous servant du catalogue de M. Leber : Le *Courrier françois.* 1648 (12 numéros). Le *Courrier francois, en vers burlesques.* 1648. (12 numéros). Le *Babillard du temps, en vers burlesques.* 1649. (6 numéros). Le *Courrier françois, depuis l'enlèvement du Roy.* 1649. (12 numéros). *Journal poëtique de la guerre parisienne* 1649. (12 semaines avec la conclusion). *Gazette des Halles et de la place Maubert.* 1649. *Mercure de Compiègne.* 1649. Le *Courrier burlesque de la paix de Paris.* 1649. Le *Courrier burlesque de la guerre de Paris.* 1650. En cette année il ne restait rien de toutes ces publications, lorsque Loret entreprit la sienne, et s'il y eut après le succès de la Muse historique d'autres tentatives que je ne mentionne pas, les unes comme les *Gazettes à la reine*, de Boursault (*Lettres de respect*, Paris, Jean Guinard, 12°, 1669) n'ont fait qu'une trop courte apparition, et les autres nous sont restées inconnues. Nous voyons par la gazette de Loret elle-même les lacunes qu'on pourra nous signaler, puisque le candide poëte, sans rancune contre les concurrences, cite avec éloge les *Nouvelles nouvelles*, feuille périodique dont nous apprenons par lui l'existence.

Quelle que soit mon insuffisance sur ce point, on voudra bien reconnaître, dans l'ensemble de ce travail, des efforts consciencieux pour découvrir des renseignements peu connus ou mal interprétés, et pour chercher parmi les documents déjà publiés, le nouveau jour qui était seul capable de leur donner encore de l'intérêt. En les proposant à ceux qui voudraient pousser plus loin ces recherches, je dois signaler à leur attention deux ouvrages modernes qui présentent, avec talent, le résumé de l'histoire de ce temps. Le premier est de M. Bazin, il est intitulé : *Histoire de France sous le ministère du cardinal Mazarin.* Paris, 8. 1842. Cette histoire est conçue dans un esprit impartial et écrite avec une plume digne de l'époque qu'elle retrace. Il n'a manqué à l'auteur que le courage des citations, ennuyeuse servitude dont on est peut-être excusable de s'affranchir, quand on fait, comme lui, si bon usage de tous les documents. Le second ouvrage porte le modeste titre de *Mémoires sur la vie et les écrits de madame de Sévigné*, mais M. le baron Walckenaer a traité avec autant de charme que de talent toute l'époque illustrée par son aimable héroïne, et son livre devient par la justesse des aperçus et la nouveauté des recherches un document qu'il est indispensable de consulter.

Je dirai plus, si l'auteur de ces mémoires avait rempli toute sa tâche, la mienne eût été singulièrement simplifiée. Une étude de la vie et des écrits de madame de Sévigné, était sans aucun doute, le meilleur cadre pour présenter un tableau d'intérieur de la société vive et spirituelle du dix-septième siècle. Cette femme distinguée était accessible à tous les chefs-d'œuvre, qu'ils fussent écrits, peints, sculptés ou chantés. Au chateau de Fresne,

dans l'intimité de Bussy et dans son désir de plaire à M. de Grignan, elle avait pris le goût des arts, dont se ressentait le château des Rochers, par les embellissements qu'il lui devait; enfin en choisissant Nanteuil pour fixer une beauté qu'elle trouvait encore à quarante ans bonne à reproduire, elle faisait preuve d'un goût fin et d'un jugement sûr. M. Walckenaer n'a pas accordé aux arts le rang important qu'ils occupaient dès lors dans la société; c'est le seul point qu'il n'ait pas traité, en parlant de toutes choses à propos de madame de Sévigné. Nous regrettons plus que personne de trouver cette lacune dans un si bon ouvrage; car si les lecteurs y ont perdu un chapitre intéressant, j'ai gagné l'obligation de l'écrire avec la conscience de ne pouvoir remplacer mon savant et ingénieux confrère.

(Je renvoie aux articles que j'ai déjà publiés dans le journal la *Presse*, 1845, et dans la *Revue de Paris*, 26 et 29 mai 1845, ainsi qu'aux réimpressions de ce texte dans la *Revue nouvelle*, du 1er mars 1846, et dans la *Revue d'architecture*, de mars 1846.

(2) Paris a compté plusieurs hôtels Mazarin, qu'il importe de distinguer du palais de ce nom. Il y a eu un hôtel Mazarin dans la rue de Varennes. Bâti en 1704, un petit-fils du maréchal de la Meilleraye, par conséquent un Mazarin, l'acheta et en fit sa demeure. On appela aussi pendant quelque temps vers 1718, du nom de Mazarin, la belle maison que M. de Langlée avait fait construire dans la rue Neuve des Petits Champs. Il l'avait vendue à Claude Lebas de Montargis, garde du trésor qui la céda à Jean Law le célèbre financier. Quand celui-ci eut jeté les yeux sur le palais Mazarin pour placer la compagnie des Indes et la banque qu'il projettait, il échangea avec le duc Mazarin l'hôtel de Langlée contre la moitié du palais dont il avait hérité. De ce moment la demeure du Cardinal devint l'hôtel de la compagnie des Indes, et l'hôtel de Langlée ne fut plus connu que sous le nom d'hôtel Mazarin.

On a donné encore le nom de Mazarin au grand hôtel du quai Malaquais qu'on vient d'abattre, et qui servit au ministère de la police sous l'empire. La personne qui expose à la curiosité des amateurs le plafond de la grande salle, a fait afficher partout qu'il avait été enlevé de l'hôtel Mazarin. C'est une erreur. J'ai parlé dans une note suivante de cet hôtel de la princesse de Conti, une Martinozzi, qui par échange devint l'hôtel Guénégaud, et a été gravé sous ce nom dans le recueil in-folio de J. Marot : *Vue de l'Hostel du Plessis Guénégaud sur le quay Malaquay*.

Quant à la véritable demeure du cardinal Mazarin dans la rue Neuve des Petits Champs, elle fut appelée dès son origine palais Mazarin. C'est ainsi qu'elle est mentionnée dans toutes les gazettes du temps, sur tous les plans de Paris, et sur les gravures de J. Marot : *Face du palais Mazarin, à Paris*. Lorsque le palais de Richelieu après avoir vu effacer son titre de Palais Cardinal, après l'avoir reconquis par les instances de la duchesse d'Aiguillon, le perdit définitivement pour n'être plus appelé que Palais-Royal, on donna au palais Mazarin ce titre de Palais Cardinal. Mazarin toutefois ne l'accepta pas, il ne le fit pas mettre sur sa porte comme son prédécesseur, et lorsqu'on le trouve dans la Gazette de Loret ou dans la Muse royale, ce n'est peut-être qu'une satisfaction donnée à la rime :

Il fit un festin cordial
Dans son beau Palais Cardinal,
Qui de cent raretés abonde
Comme un des plus beaux lieux du monde.
(*Muse historique*, liv. VIII, p. 55.)

(3) Il nous manque un catalogue raisonné des plans de Paris. J'espère le donner un jour, et j'ai sur mes cartes, déjà nombreuses, d'assez curieux renseignements pour me soutenir jusqu'à la fin d'une tâche aussi laborieuse qu'ingrate. Ici, je devais proportionner mes indications au cadre de mes recherches, et me contenter de mentionner les plans de Paris sur lesquels le quartier du Palais-Royal se montre, rompant sous Richelieu l'enceinte de Paris, et se meublant sous Mazarin.

A cette époque l'essor donné aux constructions dans Paris faisait désirer un plan exact qui permît de fixer les alignements et de discuter les percements de rues. Jacques Gomboust, ingénieur du roi, assisté de Petit, intendant des fortifications, parvint au moyen d'une triangulation nouvelle et d'un travail sérieux, à fixer régulièrement la topographie de Paris, et à redresser les nombreuses erreurs sur lesquelles on vivait sans plus de tourment. Seulement le mode de dessin à vol d'oiseau et de représentation des édifices en élévation, autrement dit le plan cavalier, ne permettait pas une vraie précision même sur une grande échelle, et cependant la longue habitude qu'on en avait, aurait rendu inutile ou au moins aurait restreint à un bien petit nombre d'acheteurs un plan autrement conçu. Le plan de Gomboust fut publié en 1652, format in-folio en 4 feuilles, il comprend Paris, sans y faire entrer le faubourg Saint-Antoine.

L'auteur parle avec peu de respect de ses prédécesseurs : *On peut dire qu'autant de traits qu'il y a dans ces malheureux plans*, *sont autant de grossières fautes*, et il avait peut-être le droit de s'exprimer avec cette vivacité en comparant ces ébauches imparfaites et hâtive avec son patient travail : *C'est un ouvrage de cinq ans entiers que l'ayde et les conseils de M. Petit, intendant des fortifications, ont encore abrégé de plus de la moitié.* Le conseil du roi lui rendait cette justice : *Par grace et Privilège particulier du roy doñé à Paris le dernier decẽbre* 1649. *Sur ce qui a esté représenté à sa majesté que la pluspart de ceux qui se sont employez jusques icy à faire les cartes des provinces, plans et élévations des*

villes, ports et havres, n'y ont travaillé qu'à veuë d'œil ou sur de vieux exemplaires pleins de fautes, sans y avoir apporté aucune mesure ny observations mathematiques, notamment dans les Plans de la Ville de Paris, désiré avec tant de passion de tous les subjets et des Estrangers : Sa Majesté auroit fait commander par Monsieur le Chancelier à Jacques Gomboust, conducteur d'Ouvrages de fortifications de trauailler au Plan de ladite Ville et Faux-bourgs de Paris, avec toutes les rues dans leurs mesures, mesmes de representer au naturel toutes les Eglises, colléges, hospitaux, couuents, palais, hostels, ponts, places, fontaines et autres lieux publics et particuliers. A quoy ledit Gomboust ayant travaillé continuellement pendant quatre ans, il se seroit si dignement acquitté de ce commandement au jugement des Experts et connaisseurs qui auraient esté Commis pour examiner ledit Ouvrage, que Sa Majesté auroit créé et estably ledit Gomboust son Ingénieur pour l'éléuation des Plans des Villes et Maisons Royales et luy auroit permis de grauer ou faire grauer, imprimer, vendre et debiter par luy seul lesdits plans et perspectiues, auec le discours concernant l'explication d'iceux.— Gomboust dédia son plan à *Monseigneur Seguier chancelier de France*, et signa *Jacques Gomboust ingénieur du roy*. 1652.

En 1672 les agrandissements de Paris rendirent nécessaire un plan qui comprît les nouveaux faubourgs et qui enregistrât les constructions neuves. Albert Jouvin de Rochefort adoptant une échelle convenable, put faire entrer dans huit feuilles Paris et ses faubourgs, il réserva une neuvième feuille pour les environs de la ville. Ce plan parut vers 1672 et je ne cite que pour mémoire le *Nouveau plan de Paris*, par N. de Fer en 1697. Il se compose de quatre feuilles et n'offre que la réduction du plan précédent avec quelques changements exigés par les nouvelles constructions les plus importantes. Il en est de même de *Paris et ses environs, dressé sur les dessins de M. Jouvin de Rochefort par N. de Fer — à Paris* — 1714. Mais à la même époque (1675) et en concurrence avec A. Jouvin, l'architecte du roi et de la ville, un sieur Bullet, leva le plan de Paris sous la direction de M. Blondel, maréchal de camp aux armées du roy. C'était là le travail officiel, commandé par le roy, payé par la ville. Bullet avait été chargé de comprendre dans son plan tous les élémens nécessaires à l'administration municipale et aux travaux d'assainissement qu'elle entreprenait.

Ce plan, dressé à peu près à la même échelle que celui de Jouvin, renferme Paris dans dix feuilles. Deux feuilles supplémentaires sont destinées aux environs de Paris et aux conduites des fontaines. Il parut en 1707 sous ce titre :

Plan de Paris levé par les ordres du roy et par les soins de Messieurs les prévost des marchands et échevins en l'année 1676. *Par le sieur Bullet* (les deux LL font lire Bullet) *architecte du roi et de la ville, sous la conduite de Monsieur Blondel, maréchal de camp aux armées du roi, directeur de l'Académie royale d'architecture et maître de mathématique de monseigneur le Dauphin. Contenant l'estat présent de la vile de Paris et les ouvrages qui ont été commencés par les ordres du Roy et qui peuvent être continués pour la commodité publique suivant les lettres patentes de sa Majesté.*

Ce plan dressé sur le modèle de ses prédécesseurs, mais entièrement renouvelé dans le détail, est d'un grand intérêt. Il y a eu trois éditions. La première dont nous venons de donner le titre, une seconde qui a reçu tous les changements survenus dans Paris jusqu'en 1706 et qui porte à la fin du titre cette addition : *Contenant l'estat présent de la ville de Paris et les ouvrages qui ont été faits par les ordres de sa majesté, jusqu'en* 1707. *Divisée en ses vingt quartiers, suivant l'arrêt du conseil. Le tout reveu et augmenté par le sieur Jaillot le fils, géographe*. 1707. Enfin la troisième édition a subi un semblable travail, un remaniement du même genre pour mettre la gravure en rapport avec les accroissements de la ville jusqu'en 1710, et cette date a remplacé sur le titre celle de 1707. C'est d'ailleurs dans les trois éditions le même cuivre qui a servi. Le texte explicatif en quatre feuillets d'impression offre peu d'intérêt ; il appartient et se rapporte à la première édition.

Le commissaire La Mare, dans son traité de la police, qui parut de 1705 à 1735, publia une suite de plans de Paris qui manquent d'exactitude. On ne croirait pas que l'imagination pût avoir, dans un ouvrage de ce caractère sérieux, une aussi grande part.

Le géographe De Lisle dressa en 1716 sur les meilleurs renseignements de cette époque un plan de Paris en une feuille. C'est un travail qui n'a pas d'autre importance que la garantie d'exactitude qu'a offerte cet homme studieux dans tous ses travaux.

On pouvait croire qu'on avait conquis dès lors la véritable exactitude des tracés géométriques, M. de Turgot se donna, en 1734, la récréation et imposa à la ville la dépense d'un nouveau plan cavalier de Paris en 20 feuilles, et une planche d'assemblage. Louis Bretez, ingénieur, fut chargé de ce travail, d'autant plus mensonger dans les proportions générales qu'il devait être plus exact dans la représentation des détails. Il fut commencé en 1734, il fallut cinq ans pour le dresser, dessiner et graver; en 1739 il parut sous ce titre : *Plan de Paris, commencé l'année* 1734, *dessiné et gravé sous les ordres de messire Michel-Etienne Turgot, marquis de Sousmons, conseiller d'état, prévôt des marchands, — achevé de graver en* 1739.

M. Turgot et les échevins dont les noms occupent le titre de cette fastueuse publication, mettaient quelque vanité à la répandre en grand nombre et au plus loin. Je trouve dans un *état sommaire des ouvrages qui ont*

été ordonnés sous les prévôtés de M. Turgot, conseiller d'État depuis le 17 juillet 1729 jusqu'au mois d'aoust 1740, cet article : *L'impression de deux mille six cents exemplaires du nouveau plan de Paris, dont une partie a été collée sur toile et montée sur gorge, et une autre partie reliée en livres. On en envoia en présent non seulement dans toutes les cours de l'Europe et à tous les scavans, mais encore à Constantinople et à la Chine.* Ainsi s'expliquent ces nombreuses reliures uniformes aux armes de Paris, et la vulgarité de ce plan chez les libraires. Il offre aujourd'hui plus d'intérêt qu'il n'en avait alors, parce qu'il nous permet de distinguer par le détail des élévations, plusieurs hôtels que nous confondrions entre eux.

C'est en effet uniquement en cela que consiste aujourd'hui l'utilité de ces anciens plans. L'histoire de Paris est écrite dans la suite chronologique de leurs éditions; on y lit la marche de ses agrandissements, les percements de ses rues nouvelles, la construction de ses hôtels et les changements de noms que leur a imposés la succession de propriétaires; on y retrouve enfin tout ce qui a été, tout ce qui a disparu, et dans l'étude particulière du Palais Mazarin, on peut y suivre les divers développements de cette grande habitation, depuis son origine comme hôtel de Chivry, jusqu'à sa dernière destination comme Bibliothèque Royale.

(4) Voir l'un des anciens plans de Paris : *Mathæus Merian basilensis fecit gr. folio.* Dans le petit volume imprimé en caractères gothiques et intitulé : *Les Rues et Eglises de Paris auec la despēce q̄ si fait chacū ior*, etc., etc., on ne trouve pour ce quartier que les rues suivantes : *La grant rue Saint-Honoré. — La rue du Coq — La rue des Petits-Champs — La rue du Pellican.....* Ce petit volume porte à la fin la marque de Fr. Auboyns, libraire de Paris du commencement du seizième siècle; c'est un livre rare que possède la Bibliothèque de la Ville. Il sert de chef de file à cette multitude de petits ouvrages rimés sur les noms des rues et les cris de Paris, ouvrages très populaires pendant tout le seizième siècle. Une étude chronologique de ces livrets fournit des renseignements d'autant plus utiles, que les plans en offrent moins dans cette époque.

(5) Sauval. II, 199.

(6) Sauval. II, 158.

(7) Louis Barbier, intendant des finances, acheta les terrains avec les charges et conditions, moyennant une rente annuelle de huit mille deux cent neuf livres, rachetable, au denier vingt-quatre, au principal de deux cent cinquante mille livres. Il réunissait à cette entreprise de l'enceinte du jardin, celle du déplacement de l'enceinte de la ville jusqu'aux boulevarts actuels, y compris la reconstruction des portes St-Honoré à l'extrémité de la rue St-Honoré, et de la porte Richelieu à l'extrémité de la rue qui dorénavant porte ce nom.

Cette liaison d'affaires avec Richelieu et sa qualité de partisan lui valurent de violentes épigrammes et de ces épitaphes comme on les composait pour les gens d'importance :

Icy, passant, sous cette pierre
Gist le plus fameux partisan
. . . .
Sache que son nom fut Barbier,
Dont l'adresse et la suffisance
Fut, en son glorieux mestier,
De tirer le sang de la France.

(Voir d'autres épigrammes, Mss., fonds St-Martin, 79, bibliothèque royale.)

(8) Jaques Esprit, de l'Académie française, avait une de ces maisons (Tallemant, tome VII, 86).

La maison de Madame de Launay a une porte qui rend dans le Palais-Royal (Tallemant, x. 132) : or, cette dame de Launay était une des habituées du jeu de la reine et du Cardinal; le roi la voyait chez la comtesse de Soissons, Olympia Mancini, la mère du prince Eugène (*Vie de J.-B. Colbert, ministre d'État.* Cologne, 12°, 1696. Pierre-le-Vray, page 8).

(9) Tous les titres, tous les plans portent *Rue Vivien* pendant le dix-septième siècle; c'est au commencement du dix-huitième qu'apparaît : *Rue Vivienne.* — Sur le plan de Paris par Roussel, petit in-folio, année 1704, on lit *Rue Viviene. La description de la ville et des fauxbourgs de Paris* en vingt planches publiée par *Jean de la Caille* en 1714 conserve le nom de *la rue Vivien.* Liger écrivait encore *Rue Vivien* en 1715 : *Au coin de la rue Vivien se voit le palais Mazarin, dont l'architecture ne fait pas le plus bel ornement,* (p. 93) (*Le Voyageur fidèle, ou le Guide des Etrangers dans Paris, par le sieur L.* (*Liger*) *Paris,* 12°, 1715.

Enfin dans le petit volume : *les Rues et les Environs de Paris,* 12°, 1745, on lit : *Rue Vivienne ou Vivien.*

Nous avons d'autres exemples d'un pédantisme grammatical aussi mal placé : je trouve les rues Regratière et Poulletière, que nous devons à MM. Le Regratier et Poulletier. Quant à la rue Bleue, ce nom ne lui vient pas d'un M. Bleu, mais d'une fabrique de boules bleues. (*Les Cent et un, le Cocher de cabriolet,* par Alex. Dumas, et *le Dictionnaire des rues de Paris* de M. Lazare.)

(10) Charles Duret, seigneur de Chivry ou Chevry, était fils de Louis Duret, médecin de Charles IX et de Henri III. C'était un homme d'esprit et de plaisir, qui malgré sa légèreté ou par un effet de ce défaut, occupa les graves fonctions de conseiller d'état, de contrôleur général des finances et de président à la Chambre des comptes de Paris, du 8 janvier 1610 au 31 juillet 1637. Il aimait à construire, et outre sa maison au coin des rues Neuve des Petits-Champs et de Richelieu, il se fit

bâtir une maison de plaisance à la Grange du milieu, près Gros-Bois.

Si l'on accordait une entière confiance aux scandaleuses historiettes de Tallemant des Reaux, qui semble avoir enveloppé Duret dans sa haine contre Sully dont il avait été secrétaire, il faudrait faire de ses mœurs et de ses manières le plus triste tableau. Nous ne prendrons dans ces rapsodies qu'un fait, une anecdote et un mot.

Nous voyons le Président souvent assis à une table de jeu où il risquait beaucoup, dans cette maison même qui aurait été abandonnée à la chance d'une carte, si nous en voulions croire les pamphlets du temps.

Charles Duret, dans un moment de satiété, infidèle à Marion Delorme, et dégoûté des femmes du monde, attira chez lui une simple paysanne, au moins il la croyait telle : *le lendemain matin, il la fit lever pour aller voir quel temps il faisoit; elle lui vint dire que le temps étoit nébuleux.* — « NÉBULEUX ! *s'écria-t-il, à vertu choux, je suis perdu, qu'on me donne vite mes chausses.* » Cette anecdote traîne dans tous les Ana, sous tous les noms, et il faut désormais la fixer à une des fenêtres de l'hôtel de Chivry.

Il disait *qu'il fallait tenir le bassin de la chaise percée à un favori, pour l'en coiffer après, s'il venait à être disgracié.* Le mot est cru, mais il est de son temps et il en vaut d'autres.

Charles Duret de Chivry mourut en janvier 1637, des suites d'une opération. Guy Patin, à titre de frondeur, écrivit à ses correspondants l'épitaphe satyrique qu'on fit contre lui. Je l'ai trouvée dans une copie manuscrite du temps, au milieu des papiers de Conrart; elle offre quelques leçons différentes qui n'en changent pas le sens. Guy Patin écrit :

Il mourut en 1637, après avoir été taillé de la pierre, voici son épitaphe :

Cy gist qui fuyoit le repos
Qui fut nourri dès la mamelle,
De tributs, tailles, imposts,
De subsides et de gabelle,
Qui mêlait dans ses alimens
De l'essence du sol pour livre.
Passant, songe à te mieux nourrir,
Car si la taille l'a fait vivre,
La taille aussi l'a fait mourir.

(Guy Patin, lettres à M. Belin, 8 janv. 1637, Tallemant des Reaux, t. I, p. 148 et tome II, p. 28 et 65.) Il y eut plus tard un autre président Duret, grand batisseur de maisons et d'hôtels qu'il revendait. J'en parlerai quand j'arriverai au commencement du dix-huitième siècle.

(11) Ces constructions ne peuvent remonter beaucoup au-delà de 1633, car la rue Neuve des Petits-Champs n'a été ouverte qu'en août 1634. L'arrêt du conseil, qui autorise cette ouverture, est du 23 novembre 1633, il fut enregistré au parlement le 5 juillet 1634. On sait que le Palais Cardinal resta en construction jusqu'en 1636.

Sauval (tome II, page 202) nous a laissé une longue description de *la maison du président Tubeuf, resserrée entre la rue Vivien et le jardin des Augustins déchaussés.* Ces détails se rapportent, non pas, comme on l'a dit, à l'ancien hôtel cédé au cardinal Mazarin, mais à une seconde demeure établie sur le côté opposé de la rue Vivienne, et qui est devenue plus tard l'hôtel de Torcy. (Voir le plan que je donne en regard de la page 5.) J. Marot a fait entrer dans son recueil des plus beaux hôtels de Paris, un plan et quatre vues de l'hôtel de Tubeuf ; mais ils se rapportent à l'hôtel de la rue Vivienne, et non pas à l'habitation qui fut acquise par le Cardinal.

(12) Après les plans, après les actes et pièces authentiques comme ceux que Félibien a réunis dans son ouvrage, nous n'avons pas de meilleur guide dans l'ancien Paris, que Sauval et ses excellents in-folios; pour ce qui concerne ce quartier particulièrement, il est riche de détails comme on pouvait les attendre d'un contemporain.

Si l'esprit le plus ingénieux pouvait remplacer l'autorité d'un témoin, nous renverrions à l'*Histoire de la rue Neuve des Petits-Champs*, entreprise, et malheureusement seulement entreprise par M. Paulin Paris (dans la Revue : *La France littéraire*, tome VII, nouvelle série, 31 octobre 1841). Un premier article ne nous a encore donné que l'histoire de la maison de Claude Vanel, devenue plus tard l'hostel Colbert, au coin de la rue Vivienne, en face de l'hôtel Tubœuf; mais la note qui le termine nous laisse quelque espérance. *L'auteur de cette monographie se propose de faire ainsi, maison par maison, l'histoire d'une rue de Paris. La maison Vanel est la première que l'on ait construite dans la rue Neuve des Petits-Champs.* Ce petit travail est le germe, il pourrait devenir le modèle d'une nouvelle histoire et description de Paris, qui nous délivrerait de la *popularité* affligeante de Dulaure.

Toutefois M. P. Paris, en faisant l'histoire de la grande habitation de Colbert, aurait dû parler de la petite, ou au moins nous expliquer ce que c'est qu'un hôtel Colbert qui a donné son nom à la rue du vieil hôtel Cobert et qui s'y est conservé intact.

(13) L'hôtel de Bautru est cité par Sauval, dans son 2e volume, p. 225, comme étant appelé *le Gentil*, parmi les hôtels qui, du vivant du Cardinal, furent bâtis derrière le Palais-Royal ; l'hôtel d'Emmery était appelé *le Commode* ; l'hôtel de Senneterre, *le Grand.*

Nicolas de Bautru est aussi cité par Ménage et en bonne compagnie : *Les quatre grands diseurs de bons mots de notre temps étoient Angevins, M. le prince de Guéménée, M. de Bautru, M. le comte du Lude, et M. le marquis de Jarzé.* De ces quatre hommes d'esprit, c'est

Bautru qui s'est fait la plus populaire réputation ; elle était proverbiale :

Riche en bons mots comme un Bautru,

dit Scarron dans une de ses épîtres, et Loret, en s'excusant d'un oubli, s'adresse à lui :

Pardon j'en demande à mains jointes
A ce noble diseur de pointes.
(Liv. IX, p. 148.)

Plus tard en pleurant sa mort, il ne manque pas de regretter ses reparties :

Son temps de vivre étant prescrit,
Monsieur Bautru, ce bel esprit,
Vers la fin de l'autre semaine,
D'entrer au tombeau prit la peine ;
Fort regretté des courtisans
Pour ses apophtèmes plaisans.
(4 mars 1665.)

Toutefois j'ai plus entendu parler de ses bons mots que je n'en ai lu ; Tallemant des Reaux en a conservé quelques uns, les ana lui en attribuent un certain nombre, mais en général ils sont, en quantité et en mérite, au dessous de la réputation qu'ils lui ont faite. Sa réponse au roi d'Espagne, après avoir visité la Bibliothèque de l'Escurial, mérite de prendre place ici. Il disait du bibliothécaire, un ignorant, qu'on devrait lui confier l'administration des finances, bien assuré qu'on serait de trouver intact le dépôt.

Bautru avait cet esprit et cette gaîté en dépit de malheurs qu'il faut appeler domestiques, quelque désir qu'on ait d'éviter un mauvais calembourg. On sait en effet par les mémoires du temps, et surtout par Ménage, que sa femme Marthe Bigot, qui se faisait nommer madame de Nogent, de peur d'être appelée Bautru, comme le prononçait à l'espagnole la reine Anne d'Autriche, fut surprise avec un de ses valets, qui expia aux galères sa bonne fortune et le scandale dont elle fut cause.

La conduite de la dame n'était pas excusable, elle n'était pas non plus inouie. Le désordre du temps avait donné de si fréquents exemples de ces écarts, qu'une femme pouvait dire qu'elle n'était pas *valétudinaire* (Tallemant, tom. VI, p. 36), en même temps qu'on appelait un carrosse de Paris, un grand maquereau. La Bruyère, près de cinquante ans plus tard, en plein règne de Louis XIV, avait le droit de faire allusion à cette inconduite (*Caract. des Femmes*, § 33), dont Mme de Genlis conteste sans autorité les excès: *Des femmes qui aiment un valet et auxquelles on peut proposer pour amant le bourreau, n'ont jamais été en grand nombre dans la société.* Qu'est-ce que c'est qu'en grand nombre ? Il y avait de ces femmes, et des plus haut placées. Les chansons du temps et Tallemant des Reaux (*Omissa* du tome II, à la page 151, in-8°) nous ont conservé quelques vers qui s'adressent à ces désordres :

Pongibaut se vante (bis)
D'avoir veu la fente
De la comtesse d'Alais,
Qui aime fort les valets ;
Il dit qu'elle est plus charmante
Que celle de la Chalais.

Je suis la petite Chizelle
Qui profanant trop mes attraits,
Parfois *aux pages et aux laquais*
Ne fut pas trop cruelle.
(*Chansons manuscrites*, 1 vol. in-fol., et *Tallemant des Reaux*, tom. VIII, p. 211.)

(14) Je donne sur la planche II, une reproduction exacte du plan de Paris, qui fut exécuté dans les dernières années du dix-septième siècle. Je l'ai copié exactement, en conservant l'orthographe, sur la deuxième édition de 1707. (Voir dans la note 3 l'indication des différentes éditions de ce plan.)

(15) Toutes les relations du temps parlent de la séduction de son langage; en citant Brienne, je ne serai pas accusé de partialité dans le choix de mes autorités; il écrit dans ses Mémoires : *Mazarin aimait à parler et présumait un peu trop de son éloquence; je conviens qu'il en avait beaucoup* (tom. II, p. 108); et cependant il prononçait mal le français (Mém. de Retz), mais ce défaut pouvait avoir moins de déplaisance aux oreilles d'Anne d'Autriche. La critique cependant ne lui fut pas épargnée, les Mazarinades en sont remplies, sa prononciation italienne fait le sujet de plusieurs d'entre elles; j'en citerai une :

L'Oygnon ou l'union qui fait mal à Mazarin. A Paris, 4°, 1649. On y lit ces vers :

Quesce que c'est arrest d'oygnon ou d'union
Qui nous cause tant de grabeuge...
Cet oignon te fera pleurer...
Un autre dist : Tu te deçois,
Cet Italien, ma commère,
Ne faict qu'escorcher le françois.

Il n'écrivait pas plus correctement sa langue adoptive qu'il ne la prononçait; il suffit pour s'en assurer de lire les extraits que je donne de ses papiers, de ses agendas et de sa correspondance. Les lettres et dépêches publiées en Hollande ont été complètement transformées, et ne donnent pas l'idée de son style, qui, dans son incorrection, avait une libre allure et de l'aisance.

Il ne manquait pas d'une certaine complaisance pour sa figure, qu'il fit peindre et graver nombre de fois, sa vie durant, par les artistes les plus habiles. On lit dans ses agendas, qui passaient sous les yeux de la reine : *Regina di Suetia* (Christine) *ha detto a Chanut vedendo il mio ritratto, gran bene di me, e della mia fisonomia et in fine, che tutto le piaceva, fuori dell' abito di Cardinale. Gennaro* 1646. (Bibl. Roy., fonds Baluze, n. 8, p. 3.) Et de fait sa physionomie était distinguée, son port majestueux. Guy Patin, en parlant de sa figure décomposée pendant sa dernière maladie, remarque *qu'il n'est plus tantôt ce Mazarin si*

rougeaut et qui était si bel homme. (Mars 1661.)

Parmi les contemporains qui l'ont le mieux connu, je citerai, me défiant de ma propre bienveillance, les deux écrivains d'ordinaire les plus malveillants. Brienne, au milieu de troubles souvenirs, le voyait ainsi qu'il suit : *Il était d'une belle taille, un peu au dessus de la médiocre. Il avait le teint vif et beau, les yeux pleins de feu, le nez grand et un peu élargi par le bout, le front large et majestueux, les cheveux chatains et un peu crépus, la barbe plus noire et toujours bien relevée avec le fer, ce qui avait assez bonne grace. Il avait grand soin de ses mains, qui étaient belles et propres. Il peignait bien et il dictait mieux encore. Il était toujours fort parfumé, et il fallait lui parler bien matin pour s'apercevoir qu'il sentait mauvais.*

Bussy-Rabutin cherchait à endormir ses loisirs et à occuper son oisiveté de manière à les remplacer par une faveur après laquelle il soupira vainement pendant ses dernières années. Son histoire de Louis XIV était digne de ses enfants, auxquels il l'adressait, car c'est l'enfantillage d'un flatteur, qui rappelle cette autre histoire qu'on prétendait avoir été enseignée à un jeune prince, et qui supprimait des quinze années de l'Empire, le personnage de l'empereur, pour en faire le général de Louis XVIII. En effet, à peine s'il est question de Mazarin, le roi a tout fait. (Voir par exception les pages 59 et 68.) Voici cependant le portrait qu'il trace du ministre : *Il estoit l'homme du monde aussi bien fait, il estoit beau, il avoit l'abord agréable, quand il ne vouloit pas l'avoir rude, l'esprit d'une grande étendue; il l'avoit fin, insinuant et délicat; il parloit bien, il faisoit fort plaisamment un conte, il estoit homme de bonnes mœurs, il n'avoit aucune passion dominante : personne n'a jamais esté plus offensé que luy, et personne n'en a jamais moins pris de vengeance, quoiqu'il ait esté en pouvoir de le faire impunément.*

Les traverses qu'il a eues pendant sa vie n'ont fait que lui rehausser le goust de son bonheur, et après quelques maux et beaucoup de biens, il est mort entre les bras de la fortune. (P. 102.) (*Histoire en abrégé de Louis le Grand, quatorzième du nom, roy de France, par le comte de Bussy-Rabutin, adressée à ses enfans.* Paris, 12°, Florentin, 1699, avec un frontispice gravé par S. Le Clerc.)

Il faut connaître la bile hargneuse qui stimulait Bussy, pour apprécier à sa valeur ce portrait flatteur et ces expressions bienveillantes, que ne sollicitaient ni l'intérêt personnel, ni des espérances de faveur.

(16) *La reine mère, veuve de Louis XIII, non contente d'aimer le cardinal Mazarin, avait fini par l'épouser : il n'était pas prêtre et n'avait pas les ordres qui pussent l'empêcher de contracter mariage. On en connaît maintenant toutes les circonstances. Le chemin secret par lequel le cardinal se rendait chaque nuit chez elle, se voit encore au Palais-Royal. —La vieille Beauvais, première femme de chambre de la reine-mère, avait le secret de son mariage avec le cardinal Mazarin; cela obligeait la reine de passer par tout ce que voulait sa confidente. De là est venu que les premières femmes de chambre de ce pays-ci ont tant de droits dans nos appartements.* C'est ainsi que l'écrivait dans ses mémoires Élisabeth Charlotte, duchesse d'Orléans, MADAME, plus connue sous le simple nom de *la Palatine*. Née en 1652, arrivée à la cour de Louis XIV en 1674 seulement; ce n'est pas sans doute le témoignage d'un contemporain, mais c'est une autorité plus grande, car le temps des médisances était passé, et celui de la vérité pouvait être arrivé. A la cour, les secrets sont des traditions, et la Palatine les recueillait avec une impartialité qui n'est égalée que par la crudité cynique avec laquelle elle les rapportait. (Voir ses Mémoires : Brunswick, 8°, 1789; — Dantzig, 8°, 1791; — Leipzig, 8°, 1820; — Paris, 8°, 1823; — Paris, 8° 1832, et l'édition nouvelle donnée d'après une ancienne copie, bien autrement complète et intéressante que ces extraits tronqués et sans ordre; les originaux ont été détruits dans un incendie.)

Tallemant des Reaux dont l'esprit caustique et la plume indiscrète pourraient inspirer quelque défiance, avait recueilli, tant dans l'hôtel de Rambouillet que dans ses rapports avec quelques hommes sérieux, des renseignements d'un certain poids, et qu'il est impossible de ne pas peser : *J'ai ouï dire à Lyonne que la première fois que le cardinal de Richelieu présenta Mazarin à la Reine (c'était après le traité de Casal), il lui dit : « Madame, vous l'aimerez bien, il a de l'air de Buckingham. » Je ne sais si cela y a servi, mais on croit que la Reine avait de l'inclination pour lui de longue main, et que le cardinal de Richelieu s'en était aperçu ou que cette ressemblance lui donnait lieu de l'espérer.* (Tome II, p. 232.)

Le cardinal de Retz avait vu se briser ses prétentions amoureuses devant le calme de la Reine; il put conserver de son mécompte un mauvais vouloir qui perce dans ses Mémoires. Cependant il donne pour garantie de ses assertions l'autorité de madame de Chevreuse, la fidèle amie et la confidente d'Anne d'Autriche; cette circonstance ne permet pas de passer son témoignage sous silence. *Madame de Chevreuse qui a été la seule et véritable confidente de sa jeunesse, m'a dit plusieurs fois que la Reine n'était espagnole ni d'esprit ni de corps, qu'elle n'avait ni le tempérament ni la vivacité de sa nation, qu'elle n'en tenait que la coquetterie, mais qu'elle l'avait au souverain degré* (elle cite les hommages galants de MM. de Bellegarde et de Montmorency), *que le seul homme qu'elle avait aimé avec passion était le duc de Buckingam, qu'elle lui avait donné rendez-vous une nuit dans le petit jardin du Louvre, que Madame de Chevreuse qui était*

seule avec elle, s'étant un peu éloignée, entendit du bruit comme de deux personnes qui se luttaient; que s'étant rapprochée de la reine, elle la trouva fort émue et M. de Buckincgam à genoux devant elle, que la reine qui s'était contentée ce soir de lui dire que tous les hommes étaient brutaux et insolents, lui avait commandé le lendemain au matin de demander à M. de Buckincgam s'il était bien assuré qu'elle ne fût pas en danger d'être grosse; que depuis cette aventure, elle, Madame de Chevreuse, n'avait eu aucune lumière d'aucune galanterie de la Reine, qu'elle lui avait vu, dès l'entrée de la régence, une grande pente pour M. le cardinal, mais qu'elle n'avait pu démêler jusques où cette pente l'avait portée; qu'il était vrai qu'elle avait été chassée de la Cour sitôt après (Mémoires, tome II, p. 74, édit. in-12 de Paris, 1842).

Cette passion de la reine pour Buckingham était pour ainsi dire chose acquise. Mme de Motteville nous a conservé des vers impromptu que fit Voiture un jour qu'Anne d'Autriche le rencontra dans les jardins de Ruel. Le poète lui rappelle fort crument ce souvenir, ajoutant :

......: vous étiez plus heureuse
Lorsque vous étiez, autrefois,
Je ne veux pas dire amoureuse,
La rîme le veut toutefois.

Je ne donnerai ni pour une preuve de cette passion, ni pour sa réfutation l'ouvrage suivant: *Les amours d'Anne d'Autriche épouse de Louis XIII, avec Monsieur le C. D. R. le véritable père de Louis XIV, aujourd'hui Roi de France. Où l'on voit au long comment on s'y prit pour donner un héritier à la couronne. A Cologne, chez Guillaume Cadet*, in-12°. 1692. On sait ce que valent ces *amours* du dix-septième siècle, que la Hollande enfantait dans sa haine, mais j'ai acheté ce livre par curiosité, je l'ai lu par conscience et je veux en le citant retrouver quelque peu de mon argent et de ma peine. L'éditeur annonce à la fin de son petit volume : *Si cette histoire plait au public on ne tardera pas a donner la suite qui contient la fatale catastrophe de C. D. R. et la fin de ses plaisirs qui lui coutèrent cher.* Je ne connais, ni ne regrette cette suite, et je renvoie pour la série des éditions de ce livre, à l'article du manuel de M. Brunet.

Dans des temps aussi dissolus, n'avoir aucun reproche à se faire contre la morale, est une sorte d'avantage que le cardinal Mazarin eut sur son prédécesseur, sur les hommes d'état et les chefs de parti ses contemporains. Guy Patin, malgré toute sa haine, n'aurait pu trouver dans sa vie ce qu'il écrivait du cardinal de Richelieu : *Le cardinal, deux ans avant que de mourir, avoit encore trois maîtresses, dont la première étoit sa nièce :*

La seconde étoit la Picarde, scavoir la femme de M. le maréchal de Chaulnes ;

La troisième étoit une certaine belle fille parisienne nommée Marion Delorme.

Tant il y a que Messieurs les bonnets rouges sont de bonnes bêtes : Verè cardinales isti sunt carnales (Lettres choisies, 3 nov. 1649).

La coquetterie de la reine, ses passions vives, son tempérament ardent quoique endormi, sont des faits prouvés par les mémoires du temps, en dépit des assertions du cardinal de Retz, qui pour parler de la froideur et de l'indifférence de la reine, avait ses raisons ou pour mieux dire ses mécomptes. Les goûts galants de Mazarin ne sont pas moins bien connus, et cependant depuis la dernière entrevue de la reine avec Buckingham jusqu'à sa dévote vieillesse, depuis l'entrée de Mazarin au ministère jusqu'à sa mort, il n'est pas possible de trouver dans les écrits du temps, à une époque où la presse usait d'une licence effrénée, de trouver, dis-je, le moindre indice, non d'une passion, ou d'une intrigue, mais d'un penchant passager ou d'une distraction soit de la part de la reine, soit de la part du cardinal.

Arrivé à ce point de notre examen, en face de ces deux personnages si réguliers dans leur conduite, il est nécessaire de lire la correspondance de la reine et de Mazarin, soit pendant l'exil du ministre, soit alors qu'il négocie la paix des Pyrénées et le mariage du roi. En face de ce style passionné qui peint les tendres regrets de l'absence, les transports passionnés du retour, en présence de cette domination qui impose une soumission si entière dans toutes les plus grandes affaires, une tenacité si persévérante pour ramener ce pauvre exilé, on s'explique une conduite si réservée de part et d'autre et des passions si bien contenues, car on découvre facilement la raison de cette réserve et l'explication de cette continence.

Je laisserai aux libelles et aux chansons du temps le soin de trahir ce secret ; ils le font, je l'avoue, avec un cynisme révoltant, mais je ne publie ces extraits qu'en vue de leur utilité historique, et qu'après m'être assuré, par un tirage à petit nombre, que cette publication reste exclusivement du domaine de l'érudition.

Le cardinal Mazarin donne à la reine, dès 1643, sur ses tablettes et sous forme de calomnies populaires, des avis qui ont pour but de lui inspirer une sage réserve pour elle-même, et une profonde haine contre *les Importants : Gli importanti dicono cose del diavolo contra S. M. che si deguisa, che da randevu nelli monasterii e cose simili* (N° 4, p. 22, année 1643. Bibl. royale, fonds Baluze).

Il y avait donc déjà des propos, des médisances, il y eut en 1648 des chansons ; j'en retrouve une dans la collection Maurepas, elle est intitulée : *Chanson sur l'air : hâ que j'aime ma bergère, sur l'amitié que la reine porte à Mazarin.*

La platitude de ces vers rend inutile d'en faire une citation. En 1649, le cardinal n'était pas encore assez maître du terrain pour mé-

priser ses rivaux, mais il était assez habile pour connaître et déjouer leurs projets; je prendrai pour preuve, dans ses agendas, ce curieux passage : *Gersé* (Jarzay ou Jerzé, gentilhomme d'Anjou, capitaine des gardes du corps), *s'offrit à M. le prince contre moi dans la querelle et demourat d'accord qu'il s'offriroyt à moy. C'est estre bien coquin, trestre et ingrat tout a fayt appres les grazes que je luy ay procurés et la familiarité qu'il avoyst avec moy.*

On a dit à la reyne que M. le prince avout poussé Gersé à se déclarer amoureux de la reyne, et conseillé de s'adresser à Bovay (Mme de Beauvais) *avec dessigne de reconestre par là boucoup des choses, et avoyr un moyen de me fayre du mal.*

La reyne pourroyt dire devant boucoup de princesses et autres personnes : j'avay gran tort à présent de me playndre plus de rien, ayant le bonheur d'avoyr un galan si bien fayt que Gersé; je crains solement de le perdre un de ses jours, que ne pourroy pas empêcher que on ne le mène aux petittes maysons et que je n'oray pas l'avantage que l'on die qu'il est devenu fou pour amour de moy, parce que on sayt que ly a longtemp qu'il est afligé de ceste maladie.

Apprès que la primiere foys que Gersé entrera dans le lieu où la reyne sera, s'y a l'effronterie apprès ce que dessous dy, de s'y présenter, el luy pourroyt dire en riant : E bien M. de Gersé, me trouvé vous à vostre gré? Je ne pensé jamays avoyr une si bonne fortune; il faut que cela vous vienne de raze (race), *car le bon homme Lavardin estoit aussy le galan de la reyne mayre avec la mesme joye de la court, qu'elle temoigne à présent à vostre amour.*

S'il répond quelque chose peu respectuose, ou mal à propos, soyt s'esmouvant, soyt s'adoucissant et voulant entrer en matière, la reyne pourroyt luy repartir; si vous n'estiez connus fou à marotte, l'on vous jetteroyt par les fenestres, mays je vous commande de vous en aler chez vous pour vous fayre panser (Bibl. roy., fonds Baluze, n° 13, p. 95.)

On voit dans le récit de madame de Motteville combiné avec les mémoires du temps, que la reine suivit la leçon du cardinal autant que l'émotion le lui permit. *Le pauvre Jarzé fut accablé de ce coup de foudre. Il n'osa rien dire à sa justification. Il sortit du cabinet en bégayant, mais plein de trouble, pâle et défait* (Motteville, t. 38, p. 406.)

Le marquis Jean de la Barde fait cette comparaison : *Ea tempestate quidpiam de Jarzeo marchione haud absimile Ixionis fabulae narravere*, (De Rebus gallicis. Thierry. Parisiis, 4°, 1671), et on attribuait à Marigny ce couplet sur l'*air de la Diablesse :*

Jarzé fais tu la cour, ou l'amour
A cette main faite au tour,
Quoique fasse
Ton audace
Un autre a pris ta place,
Cheval,
Ne sçais tu pas que ce Cardinal
Ne souffrira jamais de rival.

(Bibl. roy. Maurepas, année 1648, f° 99, t. XXII.)

Cette intrigue est racontée fort exactement dans les mémoires du temps. Monglat (Mémoires, collect. Petitot, 2me série, tome 50, p. 201), et madame de Motteville (tome 38, p. 405) semblent s'être entendus pour faire le même récit d'une aventure, dont ils connaissaient tout, excepté le ressort caché qui faisait agir le principal personnage. Madame de Motteville écarte toujours avec soin ce qui peut atteindre la réputation de son ancienne maîtresse; ici la difficulté était grande d'expliquer de la part du Cardinal tant d'irritation et de colère dans une circonstance, minime en elle-même et qui lui était d'ailleurs étrangère. Elle s'en tire avec plus de mérite que de bonheur. Les agendas du Cardinal prouvent combien cette irritation fut profonde, car longtemps après il rappelait à sa mémoire la présence de Jarzé à Paris, et le traitement qu'il lui réservait : *Garzé est isy*, *le chasser* (n° 12, p. 24.)

C'est cette même année, 1648, avant la grande éruption des mazarinades que Blot fait circuler ses infâmes chansons :

Sire vous n'êtes qu'un enfant
L'on vous dérobe impunément,
Et le larron baise votre mère
Laire la, etc.
Mesme l'on dit qu'il a protesté,
De baiser votre majesté,
Aussi bien que son petit frère;
Laire la, etc.

(Bibl. roy. Maurepas, année 1648, tome XXII, f. 124.)

De la même année, mais dans une autre pièce on lit :

Maman est mazarine
Et je suis Mazarin.....

(Bibl. roy. Maurepas, année 1648, tom. XXII, f° 109.)

Pour moy je suis sans chagrin
Contre Julles Mazarin ;
C'est un étranger,
Qui veut se venger,
Je pardonne à sa haine
Mais je voudrais bien étrangler
Notre p.... de reyne o guay
Notre, etc.

(Bibl. roy. Maurepas, attribuée à Blot, 1648, tome XXII, f° 121.)

L'année 1649 résonne comme un tocsin qui appelle au feu toutes les passions. Les mazarinades se lèvent en masse. Le but sérieux que je poursuis, me fera pardonner, je l'espère, la crudité déhontée des écrits que je vais citer :

Blot s'est rendu célèbre par son effronterie; une scène de la Fronde, la correspondance de Guy Patin, les Mémoires du coadjuteur, etc., ont donné une certaine célébrité à l'un de ses

pamphlets intitulé la *Custode de la reyne*, pamphlet devenu très rare, quoiqu'il ne fût ni plus scandaleux, ni plus spirituel que d'autres pièces dont il suffira de connaître les titres : *La vieille amoureuse*, *Qu'as-tu vu à la cour*, *le Silence au bout du doigt*, *les Alleluya*, *le Tempérament amphibologique des Testicules de Mazarin*, *la Bouteille cassée*, enfin, *la Pure vérité cachée* dont on ne peut transcrire que ces deux vers :

Vous f..... est le seul coup d'État
Qu'ait jamais fait vostre ministre.

Je citerai donc la Custode à cause de cette célébrité, à cause de sa rareté quoiqu'elle ne soit pas réduite à un seul exemplaire comme l'affirme M. de Saint-Aulaire, et pour qu'on connaisse dans toute sa crudité la licence de ces mazarinades. Le mot de *Custode* désignait encore à cette époque les rideaux du lit qui gardaient du froid. Dans l'inventaire des meubles d'une femme justiciée en 1340, je lis : *Trois Custodes, deux vertes et une noire.*

On lit au-dessous d'un fleuron :

LA

CVSTODE
DE LA REYNE
QVI DIT TOVT.

Peuple n'en doutez plus, il est vray qu'il la ...,
Et que c'est par ce trou que Julle nous canarde,
Les grands et les petits en vont à la moutarde,
Respect bas, il est temps qu'on le sçache partout.

Son crime est bien plus noir que l'on ne pense pas,
Elle consent l'infâme au vice d'Italie,
Et croirois sa desbauche estre moins accomplie
Si son c.l n'auoit part à ses salles esbats.

Pour nous vanger des maux que l'ingratte nous fait,
Je voudrois qu'on la vit dans la mesme posture,
Qui parut à mes yeux, lorsque par aduenture
Je deuins le tesmoin de son lasche forfait.

Mes yeux, de quel effroy ne fusses vous surpris,
Voyant que la nature affrontant la nature,
Portoit contre elle-mesme l'image de l'injure,
Exécrable attentat d'un si iuste mespris.

Mais pour comble d'horreur qui les rend odieux,
Et quel esbloüissement frappèrent mon oreille,
Quand ce cœur enflammé d'une playe mortelle
Exalloit en soupirs vn amour furieux.

Ses objects effroyable estonna tous mes sens,
Ma raison suspenduë, et ma veuë esgarée,
Ne me peurent seruir de conduitte asseurée,
Je fus contraint d'oüir ces funestes accens.

Julle que i'ayme plus que le Roy ny l'Estat,
Je te veux t'esmoigner ma passion extresme
En perdant le Royaume, en me perdant moy-mesme,
Afin que tu profite en ce Noble attentat.

Je ne pardonneray à mon sceptre pour toi
Que l'Vniuers entier me blasme et me deteste,
En te donnant ma Foy, cher espoux, je proteste :
Je t'ay pris pour mon Dieu, pour ma Loy, pour mon Roy.

Que tout autre deuoir te cedde à mon Amour,
Puis qu'à ton interest i'expose vne Couronne,
Pour qui l'ambition tout le reste i'abandonne,
Je te conserueray ou ie perdray le tout.

Toy seul, par qui le ciel acheua mes grandeurs,
Et qui me fit bien mieux que ton pere estre Reyne:
Cher fils ie te confesse avec vn peu de peine
Je te couste beaucoup pour nourrir mes ardeurs.

Mais le feu qui me brusle est si clair et si beau
Que ton respect, honneur ne le scauroit esteindre,
Et sans toy ie dirois, afin de ne rien feindre,
Que je voudrois qu'il eust eschauffé mon berceau.

Souffre dans ces excez vn traict de liberté,
Il m'est bien glorieux qu'on me nomme ta mere,
Il faudroit neantmoins que Julle fut ton pere
Pour esleuer un comble a ma felicité.

Peuple aueugle et brutal, sacrilege censeur,
Pousse iusques au ciel ton insolent murmure,
Mal-gré les vains efforts dont on me fait injure,
De tout ce que ie suis il sera possesseur.

Ta hayne a redoublé mon amour à son bruict,
Comme un vent ne sert rien que pour croistre ma flâme,
Tes menaces en l'air ne troublent point mon ame,
Et tu verras enfin quel en sera le fruict.

Je prépare vn exemple à la posterité
Digne de ton chastiment d'éternelle memoire,
Paris ie te perdray : car ie veux pour ma gloire.
Qu'on cherche quelque iour où tu auras esté.

Ville par trop rebelle escoute mon project,
Un cheual autrefois perdit la belle Troye :
Mais ie sens en mon cœur vne secrette ioye,
Que c'est assez d'un asne pour vn si grand effect.

Julle, que ce discours flattoit en l'asseurant
Montra bien que son asme estoit d'aise rauie,
Et se croyant desia le maistre de ma uie,
J'entendis que ces mots, il alloit proferant :

Genereux sentiment, que cest ardeur me plaist,
Et que i'ayme de voir le soucy qui vous presse,
Ceste haute colere est iuste, ma princesse,
Le premier des loix est le propre interest.

Quittez, sans plus tarder, ce sejour odieux,
Où le respect des princes passé pour vn grand crime,
Où la submission a perdu son estime,
Où les plus gens de bien sont les plus factieux.

Les cœurs sont tous portés à la rebellion,
Ceux n'aguere qui deuroient, d'vne ame plus loyalle,
Maintenir hautement la puissance royalle,
Pour la destruire mieux font tramer l'Vnion.

Cest auguste senat, dont les diuins arrests
Le rendirent iadis celebre dans l'Europe,
Avec un peuple vil lâchement s'enueloppe,
Et souffre auec luy de communs interests.

Qui uit desormais le desordre ou l'orgueil des mutins,
Ay-ie ose paroistre avec autant de parade
Deuant ces murs sacrez i'ay veu les barricade
Qu'vn de vos seruiteurs planta de ses mains.

Grande reyne, il est temps d'agir seuerement;
Ces rebelle sujects seront bien tost vos maistre,
Puis qu'elle ne voit se seruir desormais que d'extraire
Dessus les fleurs de lys de vostre parlement.

Mes Conseils necessaire à vostre majesté,
Pour les executer vous auez deux grands princes,
Qui donneront les mains au sac de vos prouince,
L'vn par l'impiété, et l'autre par lacheté.

Ils se turent ainsi, moy par ma passion
Je pensay sur le champ offrir ces deux victimes
Au salut du public : mais ie creut que leurs crimes
Demandoit plus d'estat en leur punition.

François, de qui l'empire est sainct et glorieux,
Ne souffrez point chez vous le triomphe du vice,
Prepare à Louys un trosne de iustice
Afin que dignement il suiue ses ayeuls.

FIN.

En 1650, par un commencement de réaction, on trouvait la plume de Blot bien licencieuse et sa muse par trop effrontée; voici son repentir :

Vous demandez d'où vient ma peine
Et qui me tient tant désolé,

C'est qu'on dit que j'ai mal parlé
Du ..... et du c.l de la reine,
Ils ont menty les mazarins.
(*Collection Maurepas*, tom. XXIII, f. 119.)

Guy-Patin, parle des dangers que courut l'imprimeur de la *Custode :*

Samedi dernier de grand matin, un imprimeur nommé Morlet fut ici surpris, imprimant un libelle diffamatoire contre la reine, sous ce titre : La Custode du lit de la reine. En voici le premier vers :

Peuples, n'en doutez plus, il est vrai qu'il la baise.

Il fut mis au Châtelet, et dès le même jour il fut condamné d'être pendu et étranglé; il en appela à la cour, lundi on travailla à son procès, hier mardi il fut achevé, et sa sentence confirmée. Quand il fut sorti de la cour du palais, le peuple commença à crier, puis à jetter des pierres, à fraper à coups de baton et d'épées sur les archers qui étoient en petit nombre, ils commencèrent à se défendre, puis à se sauver, le bourreau en fit de même, ainsi fut sauvé ce malheureux.

(Guy-Patin, *Lettre à Belin fils*, tom. V, p. 31, 21 juillet 1649.)

Le coadjuteur ne savait qu'incomplètement le fait, mais il en assume gaîment la responsabilité, en nous expliquant toutefois qu'un intérêt politique, plutôt qu'un sentiment de convenance, mit une entrave à la publication des satires contre la reine :

Nous avions intérêt de ne pas étouffer les libelles, ni les vaudevilles qui se faisoient contre le Cardinal, mais nous n'en avions pas un moindre à supprimer ceux qui se faisoient contre la reine. (Ed. 12°, tom. I, p. 273.)

Le grand frondeur ne les étouffait pas tous, et Morlot, avant d'avoir été poursuivi pour sa *Custode*, avait inondé Paris de libelles non moins scandaleux. L'un est intitulé : *Chronologie des reynes malheureuses par l'insolence de leurs favoris, dédiée à la reyne régente, pour luy servir d'exemple et de miroir.* A Paris, 4°, 1649, chez Claude Morlot, rue de la Bucherie, aux Vieilles-Estuves.

De tous ces libelles je n'extrairai que le passage suivant, qui a trait au mariage de la reine avec le cardinal, opinion généralement établie dès 1647, et dont nous avons vu que la princesse Palatine s'était faite le lointain écho. La pièce est intitulée : *Svitte dv silence av bovt dv doigt : Pourquoy tant blasmer la reyne de ce qu'elle ayme le cardinal, n'y est-elle pas obligée, s'il est vray qu'ils soient mariez et que le père Vincent ayt ratifié et approuvé le mariage. Mais qu'ils le soient ou qu'ils ne le soient pas : une dame peut-elle hayr un homme qui est infatigable au jeu d'amour et qui la contente parfaitement. Fermons la bouche*, PAIX. In-4°, sans lieu ni date. Voir aussi : *La requeste civille contre la conclusion de la paix*, p. 5 (sans lieu), 4°, 1649. Dans une autre pièce (*Le Duel de M. de Beaufort*), on suppose que l'arrestation de M. de Beaufort est due à cette fâcheuse circonstance, qu'il aurait surpris Mazarin dans la ruelle de la reine, lui faisant des protestations d'amour.

Je citerai maintenant quelques uns des vers qui se composaient alors, qui s'imprimaient, se colportaient, et se lisaient jusque dans les salons, tandis qu'ils se chantaient dans la rue. Au point de vue historique, il est utile de connaître ce débordement du cynisme :

Sans le secours de Mazarin,
Où seriez-vous, roi tres chrestien,
Dame Anne bien apprise,
Pour vous faire par son canal
Fils aîné de l'Eglise,
Vous eut d'un cardinal.
(Bibl. Roy., *Collect. Maurepas*, tom. I, f. 227.)

Tricotets :

Dame Anne, que ne prenez-vous
Jule Mazarin pour votre epous,
Il est Italien de nation,
Vous êtes espagnolle,
Vous aimez le drôle,
Vous sçavez qu'il est bon compagnon.
La goute nous va vanger
De cet impertinent estranger,
Car quand dame Anne l'apellera,
S'il faut qu'il la ......
Et qu'il ait la goute,
La double p..... le chassera.
(Tom. I, f. 205.)

Le cardinal Mazarin
Est trop fin
Pour se travailler en vain,
Chaque coup de c.. qu'il donne
Fait branler une couronne.
(Tome I, p. 347.)

De loin en loin, on prend un ton plus calme :

Reine, vous étiez de la France
L'objet le plus chéri de tous.....
(Tome I, page 353.)

Mais la guerre civile hurle au dehors de Paris, il faut hurler au dedans :

Chanson sur l'air des petits sauts de Bordeaux. 1651.

Dedans Poitiers la grand-ville,
Gallerie on fait batir,
Fort commode et fort utile
Pour entrer et pour sortir.
Le Mazarin s'y promène
Et peut aller chaque nuit
Sans pantoufle et sans mitaine,
Trouver la Reine à son lit.

Quoiqu'on peste et que l'on crie,
Elle veut son Mazarin;
Par la même gallerie,
Le Roi veut voir son parain.
Je ne scay qu'a fait cet homme
Pour les rendre ainsi soubmis;
Mais s'il fait ainsy qu'à Rome,
Dieu gard la mère et le fils.
(Tome II, p. 403.)

Il reviendra, mercy Dieu, dit dame Anne,
On le verra fleurir dans Paris,
Comme un bouton de Rose qui s'épanouit,
Il reviendra, merci Dieu, dit dame Anne.
Mais s'il revient, que lui faudra-t-il faire?
Il lui faudra couper ses génitoires;
Le Roy leur dit : ne lui en coupez guères,
Car ma maman en a encore à faire.
(Tome I, page 211.)

Loret, l'auteur des lettres en vers qui paraissaient chaque semaine, n'était pas homme à se permettre d'allusion à une position aussi délicate, mais dans son innocence ou sa réserve et en rapportant un bruit populaire, il indiquait l'opinion publique. On se rappelle que le Cardinal était sorti de Paris au commencement de 1651 ; les Parisiens, ivres de joie, doutaient de leur bonheur et croyaient Mazarin caché partout. Un cri général s'élève et d'une voix unanime on dit qu'il est retiré au Val-de-Grâce, église et abbaye fondée par Anne d'Autriche, et Loret en se moquant des Badauds, ajoute qu'on assure que :

.... Ledit Mazarin
Chantait tous les jours au lutrin,
En habit de religieuse.
(Loret, 8 oct. 1651.)

La mort, ni le temps, cette autre mort, ne purent imposer silence à l'indiscrète malignité. Voici deux épigrammes, l'une de 1661, l'autre de 1720 :

Monsieur le cardinal est mort,
Il est mort dedans Vincenne;
Hélas! s'il n'était pas mort,
Il .... encore la reine.
(Tome XXIII, p. 361.)

Veux-tu scavoir en quoi diffère
De Mazarin le ministère,
Et de Las le futur pendu?
L'un ne f...... que la Régente,
Par celuy cy tout est f.... :
Le Régent, l'estat et nos rentes.
(Tome XIV, f. 323.)

(Voir encore le Val-de-Grace, dans le *Nouveau Siècle de Louis XIV*, tome II, p. 60.)

Toutes ces chansons obscènes, tous ces libelles infâmes sont-ils des preuves? non sans doute; mais ils forment l'imposant témoignage d'une opinion générale qui se traduit dans toutes les langues que parle la passion.

Viennent les défenses, les apologies. J'en citerai une; c'est Brienne fils qui parle :

La galanterie de la Reine, s'il y en a, étoit toute spirituelle; elle étoit dans les mœurs, dans le caractère espagnol et tenoit de ces sortes d'amours qui n'inspirent pas de souillure; j'en puis du moins juger ainsi d'après ce que m'a raconté ma mère. La Reine avoit pour elle beaucoup de bontés, et ma mère qui l'aimoit sincèrement, osa l'entretenir un jour de tous ces mauvais propos. — La reine lui répondit : « Pourquoi, ma chère, ne m'as-tu pas dit cela plus tôt? Je t'avoue que je l'aime et je te puis dire même tendrement, mais l'affection que je lui porte ne va pas jusqu'à l'amour, ou si elle y va sans que je le sache, mes sens n'y ont point de part; mon esprit seulement est charmé de la beauté de son esprit. Cela serait-il criminel? ne me flatte pas : s'il y a même dans cet amour l'ombre du péché, j'y renonce dès maintenant devant Dieu et devant les saints dont les reliques reposent en cet oratoire. Je ne lui parlerai désormais, je t'assure, que des affaires de l état, et romprai la conversation dès qu'il me parlera d autre chose.
(Brienne, mémoires, tome II, page 41.)

Le Cardinal continua-t-il à lui parler *d'autre chose*, la Reine eut-elle longtemps la force *d'interrompre la conversation?* Il faudrait le croire si l'on s'en fiait à madame de Motteville; mais l'honnête dame d'honneur trahit, dans son irritation contre le Cardinal, l'amertume que lui avait fait éprouver la domination supportée patiemment par la Reine. Peut-on accepter avec plus de confiance les témoignages de la duchesse de Nemours, de l'avocat général Talon, etc., etc.? ils ne prouvent que de la parfaite honnêteté des auteurs de ces mémoires.

(17) Richelieu avait demandé pour Mazarin le chapeau de cardinal dès l'année 1639, il lui fut accordé le 16 décembre 1641.

A la mort du cardinal de Richelieu, Louis XIII acceptant ses dernières volontés politiques, écrivit aux Parlements, aux gouverneurs et à ses ambassadeurs, une lettre circulaire dans laquelle on lit cette phrase : *J'ai pris la résolution de maintenir en mes conseils les mêmes personnes qui m'ont servi pendant l'administration de mon cousin le cardinal de Richelieu et d'y appeler mon cousin le cardinal Mazarin, qui m'a donné tant de preuves de son affection, de sa fidélité et de sa capacité dans les diverses occasions où je l'ai employé.*

La Reine ne se ressouvint plus à la mort du Roi de tout ce qu'elle s'était promis du vivant du ministre. Le père Duneau, chargé des affaires de France à Rome, pouvait écrire au cardinal Mazarin ce qu'il avait dit au Pape :

J'ajoutay que la Reine m'avoit dit que ceux qui croioient que V. E. eust besoin de la guerre pour se maintenir, se trompoient bien fort et ne connoissoient pas la court parce que le Roy voulait plus de bien à V. E. qu'elle mesme et qu'on sçavoit combien elle avoit hazardé pour V. E., et que la Reyne m'avoit raconté ce que luy dit le feu Roy avant que de mourir : je vous prie comme mari et vous commande comme Roy que vous ne souffriez jamais, pour quoy qui arrive, que le cardinal Mazarin soit esloigné de mon fils.
(Arch. des affaires étrangères, Rome,
17 novembre 1659)

On lit dans les tablettes du cardinal Mazarin à l'année 1643, la particularité suivante : *Si nutrisce il Re contro la memoria del Car-*

dinale : se li cantano Canzoni contra di lui : a schaliotto Senese disse, vedendo il ritratto del Cardinale — eccola quel Cane — et il Re disse : datemi una balestra per tirarli. (Bibl. roy. mss. Fonds Baluze, n. 4, pag. 42.) La Reine était-elle pour quelque chose dans cette vengeance de subalternes, puisqu'elle reçoit l'avertissement? (Voir les mémoires de Laporte.)

Le cardinal Mazarin en prenant le timon des affaires voulait en laisser la direction à la Reine, au moins en apparence; il stimulait son attention et lui rappelait ses devoirs lorsque les pratiques religieuses, ou son indolence native entretenaient son indifférence : *S. M. pensa come possa far servir li affari pubblici alli privati di devotione e dovrebbe far il contrario — Tutto Parigi mormora di queste frequenti e pubbliche devotioni e se ne parla in ogni luogo con disprezzo. S. M. se ne informi e trovera la verità. Dio e da per tutto e perciò S. M. puol pregarlo in casa d'ordinario, e non dar luogo a discorsi che sono estremamente pregiuditiali al suo servitio. Saria bene che talvolta facesse consigli straordinarij per far creder, etc., etc. La fu regina madre faceva portar scritture chiamar segretarij di stato e cose simili tutte per apparenza, poiche in effetti, non vi applicava punto e lassava fare alli ministri, ma e un gran punto, che il pubblico creda che la vera applicatione di S. M. e al bene del Re e dello stato et incio si conformera S. M. alla volonta di Dio, che gli ha dato il governo di questo regno e l'educatione del Re, perche trascuri ogni altra cosa per far bene questa e S. M. creda che fa più per Dio un momento che dona a questo, che le hore intiere di orationi, et di visite di chiese, e di tanti sermoni e vespri.* (Bibl. roy. n. 5, pag. 26, année 1644.) Je cite ce passage, parce qu'il est établi chez les historiens, que le cardinal Mazarin s'était emparé des affaires et en tenait la Reine éloignée, contre son gré.

(18) On a imprimé par erreur Saint Pol, comme il est écrit dans les Mémoires de Brienne, mais c'est Saint Paul qu'il faut lire; j'en donne les raisons dans la note 407. *Le Signor Giulio logeoit dans l'hotel Saint-Pol lors qu'il étoit à Paris, avant qu'il fût cardinal.* (Brienne, Mém., tom. I, pag. 282. Voir aussi Segrais, Œuvres, tom. I, p. 201, édition d'Amst., in-12°, 1723) Je ne puis rappeler cette particularité sans relever une petite calomnie de Brienne, tout au plus excusable chez un fou, qui cherchait à retrouver des souvenirs de quarante ans de date. Il fait entendre que Mazarin montra la dernière ingratitude envers M. de Chavigny, qui aurait été l'auteur de sa fortune. Je n'ai pas le temps de discuter ce point, mais une petite note écrite par le Cardinal sur ses agendas, en septembre 1648, servira de réponse : *Priolau* (Priolo) *m'a dit, que M. de Chavigni avoit dit à M. de Longaville, que je luy avoys de grandes obligations pour mon cardinalat et parce que il sayt que j'ay dit, et il est public, le sachant boucoup de persones et particulièrement Madame d'Esgullon et tous les autres parents de feu M. le Cardinal que S. E. m'avoyt dit boucoup des foys à la présenze mesme de M. de Chavigni, que je n'avoys obligation que à luy Cardinal de ma calotte roussie pour user de son mot. M. de Chavigni a dit à Longaville que M. le Cardinal luy disoyt à part que ly avoyt bien contribué aussy.*

Je n'avoys conue M. de Chavigni et il n'estoyt pas en France, quand feu M. le Cardinal me promit le chapeau par le moyen de la France sy je n'en pouvoys venir à bout par des autres moyens; et cela je l'ay par escrit : il est bien vray que je empeché plus d'une foys, que M. de Chavigni n'aye esté perdu. (Bibl. roy. Fonds Baluze, n. 10, pag. 36.)

Pour un service signalé qu'il rend à Chavigni, voir encore *Aubery, Hist. du cardinal Mazarin*, tom. I, pag. 95.

(19) Le comte de Clarac dans sa description du Louvre indique exactement l'appartement qu'occupait le cardinal Mazarin, au dessus de celui du roi. (*Musée de Sculpture*, tom. I, pag. 561 et 657.) La Reine quitta le Louvre le 7 octobre 1643. L'appartement de Mazarin dans le palais Cardinal était *dans la cour donnant sur la rue des Bons-Enfans, où il y avait sentinelle et corps-de-garde comme aux autres issues et entrées.* Il semblerait que ce changement de demeure fut conseillé par Mazarin, au moins est-ce ainsi que j'interprète une note mise par lui sur ses tablettes manuscrites vers le mois d'octobre 1643 (N. 3, pag. 7). *Si mette adesso in testa al Re che e meglior la dimora del Luvre, e che le notti sono troppo lunghe al Palazzo Cardinale.* (Bibl. roy. Cab. des mss. Fonds Baluze.) On sait que sur les réclamations de madame d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, le titre de *Palais Cardinal* fut rétabli. C'était devenu une sorte d'affaire d'État, aussi lit-on sur l'agenda du cardinal de 1647-48 : *Titolo del Palazzo Reale cambiato.* (N. 9, pag. 14.) Le roi, en revenant à Paris, le 21 octobre 1652, s'établit au Louvre, demeure d'une défense plus facile que n'était le Palais-Royal.

(20) J'ai cru un instant, en me fiant aux gravures, que Le Muet avait voulu isoler sa construction, et qu'il avait laissé dans ce but une ruelle entre l'hôtel Tubeuf et l'ancien hôtel Chivry. J'ai même retrouvé une séparation sur les plans. L'inspection de l'appareil de la construction ne m'a pas confirmé dans cette opinion. Je vois, au contraire, des arrachements laissés en réserve, comme si l'intention eût été de continuer la façade de l'hôtel. Voici la note que j'écrivis sous ma première impression :

L'architecte, quel qu'ait été son nom, ne voulait pas confondre sa nouvelle composition avec les anciennes constructions, il fit de son mieux pour l'isoler en laissant un espace libre

entre les anciennes maisons de Chivry et le nouvel hôtel. C'est ainsi qu'on le voit représenté sur le plan de Paris de M. N. Berey, exécuté sous le règne de Louis XIII, avec ce titre *Carte générale de la bans lieus de Paris. A Paris, chez N. Bercy, enlumineur du Roy, proche les Augustins, aux deux Globes*, et sur une gravure du temps (*J. Marot fecit*) qui représente la façade (*Face du Palais Mazarin à Paris*) avec l'ancienne porte flanquée de deux pavillons surmontés de petits dômes. Il est naturel que dans la restauration générale entreprise par le Cardinal, personne n'ayant plus à ménager l'amour-propre d'auteur de Pierre Le Muet, on combla cette ruelle par un petit corps de bâtiment raccordé sur la rue avec les deux façades.

(21) Le cardinal de Richelieu était loin d'avoir atteint la grande magnificence déployée par Mazarin; ses constructions sur l'ancien hôtel de Rambouillet, à Richelieu et à Ruel prouvent une certaine réserve, une sorte de petite économie. Aussi Tallemant des Réaux dit-il : *Il a bati à la ville et aux champs en avaricieux*, (tom. II, pag. 180); Sauval, comparant le palais Cardinal au palais Mazarin, s'exprime dans le même sens. (Voir la note 228.)

(22) Le président de la Cour des comptes, Tubeuf, fut aussi surintendant des finances d'Anne d'Autriche et contrôleur de ses bâtiments; c'est sous sa direction que le Val-de-Grace fut commencé par François Mansart. Sous le ministère du Cardinal de Richelieu, c'était encore un fort petit monsieur. Bois-Robert se moqua de sa confusion un jour que le premier ministre l'invita à s'asseoir à sa table. (Tallemant des Réaux, vol. III, pag. 28; édition de Paris, 12°, 1845, Delloye.) Dans les agendas du cardinal Mazarin, de 1644, on lit cette note : *M. Toubouff* (le Cardinal italianisait tous les noms) *intendente delle fabbriche della Regina, come laveva l'altra.* Il veut dire sans doute comme l'avait la Reine mère. (Bibl. roy. Fonds Bethune, n. 5, pag. 68 et 72.) A la suite de ses relations avec le cardinal Mazarin, le président Tubeuf eut une large part dans l'animosité qu'excita le ministre ; il paraît dans toutes les Mazarinades comme un joueur effréné. *M. Tubeuf tiendra brellan*, dit un de ces libelles, en donnant à chacun des amis du Cardinal un métier infame. (Voir *les Mestiers de la cour.* Paris, in-4., 1649; et *la liste générale de tous les Mazarins, qui ont été déclarés et nommés, demeurant dans la ville et faubourgs de Paris, avec leurs noms, surnoms et demeures.* Paris, in-4., 1652, François Malaisé.) Tallemant des Réaux, qui ne manque jamais de recueillir une anecdote plaisante ou un bon mot, quand ils portent atteinte à quelque réputation, nous raconte que le duc d'Orléans étant à l'église le jour de la Passion, vit à sa droite La Rivière et à sa gauche Tubeuf. Il se mit à dire, en regardant la Croix : *Je vous vois, Seigneur, entre deux brigands.* (Tom. V, pag. 153.)

Par compensation de ces atteintes portées à sa considération, le président fit d'assez bonnes affaires pour être en état de recevoir à Ruel et de se faire construire après la cession de sa maison un vaste hôtel sur la rue Vivienne. Cette belle demeure est longuement décrite par Sauval, et sa réputation ne fit que s'accroître lorsqu'elle devint l'hôtel de Torcy. (Voir pl. II.) On lit dans Brienne l'anecdote suivante: *Quelques jours avant la mort du Cardinal, M. Tubeuf lui apporta quelqu'argent qu'il lui devait du jeu; c'était le reste de bien plus grandes sommes qu'il avait perdues contre Son Eminence. Le Cardinal reçut cette modique somme qui n'était, m'a-t-on dit, que de quinze cents livres et la mit dans sa cassette qui renfermait ses pierreries. Il les prit les unes après les autres, en disant à M. Tubeuf qui s'attendait à recevoir de sa libéralité quelque beau diamant :* JE DONNE A MADAME TUBEUF, *ce qu'il répéta plusieurs fois, en remuant ses bagues et ses bijoux;* JE DONNE A MADAME TUBEUF..... — *Quoi, dit M. Tubeuf en tendant la main.* — LE BONJOUR, *ajouta Son Eminence; puis il referma sa cassette, et le pauvre Tubeuf se retira avec sa courte honte : si cela est vrai, l'on peut dire qu'il joua la comédie jusqu'à la mort.* Ce dernier trait marque l'intention de Brienne, il citait l'anecdote pour motiver la réflexion critique dont il la fait suivre. Quoi qu'il en soit, elle suffit pour nous montrer Tubeuf en bons rapports de société avec le Cardinal jusqu'à sa mort.

Il le reçut chez lui plusieurs fois; nous parlerons d'abord de la réception qu'il a faite à la famille royale :

> Le lendemain (9 aoust 1651) monsieur Tubeuf
> D'un divertissement tout neuf
> Prit avec de grands frais la peine
> De regaler tant Roy que Reine
> Dans le beau village d'Issy
> A quatorze stades d'icy.
> (Loret, liv. II, pag. 106.)

Puis il reçoit la Reine, le Roi, le duc d'Orléans et le Cardinal à la campagne,

> Célèbre et beau lieu,
> Qui fut à défunt Richelieu.
> Monsieur Jules, quoy qu'homme sobre
> Ne crut point encourir d'oprobre
> De boire, illec, mainte santé.
> . . . .
> Le libéral monsieur Tubeuf
> Leur fit voir un balet tout neuf.
> (Liv. IV, pag. 73.)

Plus tard, en 1658, au mois de septembre, lorsque le Cardinal ayant appris la mort du plus jeune des enfants de la maison Conti, vint consoler leur mère, et pendant les deux jours qu'il resta à Paris, n'ayant pas sa maison,

> Monsieur TUBEUF, Prézidant,
> Et COLBERT, son sage INTENDANT,
> Traitèrent ladite EMINENCE,
> Avec ordre et magnificence.
> (Liv. IX, pag. 146.)

De 1665 à 1669, le président Tubeuf fut, de concert avec M. de Besons, intendant du Languedoc pour l'administration des finances. Il avait su par ses services gagner l'affection de la Reine mère, qui lui laissa cent mille francs par son testament. Pour ne rien omettre de ce qui de près ou de loin peut s'être ressenti de l'influence du Cardinal, je rappellerai qu'il y avait dans l'église de l'Oratoire la chapelle des Tubeuf, peinte par Philippe de Champagne, en 1643.

(23) J'ai écrit, dans une revue, un article fort superficiel qui commençait ainsi :

Un soir, bien avant dans la nuit, il y a deux cents ans, le président Tubeuf pestait contre sa mauvaise chance, il venait de perdre son dernier écu; il joua sa maison, le Cardinal la lui gagna, et le peuple de chanter dans une de ses Mazarinades :

Il joue hardiment avec le sieur Thubeuf,
Et croit cent mil escus n'estre plus qu'un esteuf;
Mais en continuant sa bienheureuse chance,
Tubeuf perd à la fin plus qu'il n'a de finance,
Et devient en jouant si troublé de raison,
Qu'il le fait déloger de sa grande maison.

(*Les Ceintures de la naissance de Jules Mazarin*, p. 3. Paris, M. Mettayer, 1649, in-4°.)

J'avais accepté comme vrai une de ces mille et une calomnies qui traînent dans les Mazarinades, et qui est devenu ensuite, par la force des redites de toutes les histoires de Paris, un fait positif et authentique. Les informations n'ont pas été meilleures au cabinet des estampes de la Bibliothèque royale, car on lit cette ancienne note dans la collection topographique de Paris : ACHAPT DE L'HOTEL MAZARIN. *L'hotel Mazarin acquis par la compagnie des Indes avoit été bati par le président Tubœuf qui l'a joué avec le cardinal de Mazarin au piquet et voulut bien se laisser perdre. Il y avoit encore dans cette maison une plaque de cheminée où sont les armes des Tubœuf et des Talons, la femme du président Tubœuf étant de cette dernière famille.*

Le cardinal Mazarin mentionne plusieurs fois dans ses agendas, l'acquisition de sa maison et les acomptes qu'il paye à M. Tubeuf. Ainsi dans le carnet de 1644, il inscrit une rentrée et ajoute : *La méta per la mia Casa a M. Toubouf.* (Bibl. roy. Fonds Baluze, n. 6, p. 77.)

La correspondance de Mazarin avec son intendant Colbert contient les états de ses biens et revenus pour plusieurs années, on y voit qu'en 1656 il était encore dû au président Tubœuf pour prix de son Hôtel, une somme de 189,020 livres, 1 sol, 4 deniers. Cette dette était réduite en 1658 à 100,000 livres. J'ignore quel a été le prix total, je ne puis accepter le chiffre de 680,000 livres, qui est celui que Tubeuf allégua pour mettre arrêt sur la vente de la bibliothèque et des meubles en 1651, il me semble trop élevé, comparé au prix de plusieurs autres maisons vendues dans ce quartier et vers cette époque. Colbert, par exemple, acquit vingt ans plus tard la maison de Claude Vanel, vendue le 10 sept. 1660 à Bruant des Carrières 150,000 livres pour la somme de 80,000 livres. Il est vrai qu'il usa de sa puissance et abusa du malheur d'un exilé pour ne pas la payer ce qu'elle valait.

Peut-être que les 100,000 écus attribués au prix du palais Mazarin par la Mazarinade citée dans cette note répondent à la valeur alors cet immeuble.

(24) J'attribue à P. Le Muet la construction de cet hôtel sans preuve certaine. Sauval dit positivement que Tubeuf chargea cet architecte de lui construire dans la rue Vivienne son nouvel hôtel, dont il donne une longue description (Hist. et Rech., tome II, p. 202.) J'ai pensé qu'il était probable que Tubeuf se servit du même architecte pour ses deux maisons, je dis ses deux maisons, car on s'est étrangement mépris en trouvant dans la description de Sauval, l'hôtel acheté par Mazarini, il s'agit là de la nouvelle demeure que le président se fit construire après avoir vendu l'autre, et qui fut achetée plus tard par le marquis de Torcy. Elle paraît sur le plan que je donne planche II avec ce dernier nom.

(25) Ces salles, marquées *g* et *y* sur le plan général, offrent dans leurs plafonds des peintures du meilleur temps de Vouet, et des encadrements dorés qui ont toute la richesse et l'ampleur du style de cette époque. La salle *g* renferme aujourd'hui les manuscrits orientaux et indiens; l'autre salle, qui est contiguë à la salle *y*, dite sale Fréret, sert de dépôt aux nouvelles acquisitions. Quelques années plus tard, Charles Lebrun et Eustache Lesueur furent chargés de rendre à jamais célèbre et de défendre contre les démolisseurs futurs l'hôtel de M. le président Lambert de Torigny.

Jacques Tubeuf avait fait décorer ses appartements, aussi bien qu'il était donné alors de le faire, et il prouva en cela son bon goût. Quand on veut savoir jusqu'à quel point tel personnage du dix-septième siècle a aimé ou favorisé les arts, on n'a qu'à questionner une collection de portraits. Le nombre et le choix des artistes fixe l'opinion. Le président Tubeuf s'était fait peindre et a été gravé par les artistes suivants :

1° *M. Lasne*. 1645. Folio ;
2° *M. Lasne*, d'après *P. de Champagne*. folio.
3° *Jean Guerin*. Folio oblong dans un encadrement.
4° *J. Morin*, d'après *P. de Champagne*. Folio.
5° *N. Poilly*. 1666, d'après *P. Mignard*. Folio.
etc., etc., etc.

(26) Sauval dit la même chose du palais Cardinal, qui fut plus tard le Palais-Royal : *Son irrégularité ne lui vient que de ce que nous l'avons vu s'étendre et grossir avec la fortune et les espérances de ce premier ministre* (tome II, p. 159.).

(27) J'avais réuni ce que je croyais être les éléments suffisants d'une histoire des Mazarinades, et je comptais dans cette note indiquer leur origine, citer les noms des auteurs et des imprimeurs, et rechercher quelles avaient été les intermittences de cette fièvre folliculaire, le mode de la vente et le nombre probable de ses écrits, je voulais enfin envisager les pamphlets de la Fronde sous le rapport de l'influence qu'ils ont exercée sur les passions des contemporains, les affaires du temps et l'esprit des historiens. J'annonçai cette intention dans le sommaire des notes. Depuis lors j'ai été accueilli par M. Moreau, avec toute la bienveillance d'un homme d'esprit et une confiance qui n'est pas ordinaire chez tous les savants. Il m'a montré un catalogue de plus de quatre mille Mazarinades, dont les titres relevés avec soin sont suivis d'un résumé qui doit être fait avec intelligence. Ce travail préparé pour la publication sera suivi de listes complètes des imprimeurs et des auteurs, et sans doute précédé d'une introduction historique. Une visite, trop courte à mon gré, m'a suffi cependant pour acquérir la conviction qu'il y avait là un travail consciencieux et dès-lors j'ai renoncé à celui que j'avais entrepris. On ne trouvera donc dans cette note qu'un petit nombre d'extraits des agendas du Cardinal, restés inédits et ignorés de M. Moreau. Ils pourront lui être utiles.

Dès 1648 le cardinal Mazarin renonça à n'opposer que son indifférence à cette fabrique infatigable de libelles de toutes sortes, il écrit dans ses agendas : *Court un livre en latin contre moy, dont la conclusion est que je m'entends avec le Turc et que absolument je lui délivreré l'Europe si on me laysse faire*, etc. *Le vray moyen pour dissiper toutes ces méchancetés se seroit de faire un livre dans lequel on dit contre moy tout ce que peut tomber dans l'esprit des plus méchant afin que*, etc. Cet ETC qui forme la conclusion de plusieurs notes de ses agendas est facile à interpréter, l'exagération des calomnies devait en être le remède et ainsi s'explique le ridicule de certaines pièces.

Le 9 septembre de la même année il écrit cette note : *Le coadjuteur continue à fayre imprimer les libelles et fayre des gazettes par Menage que on envoye par les provinces escrittes à la mayn et on fayt courir par Parys.* (N° 12, p. 113.)

Gondi avait compris, dès lors, la puissance de la presse, il s'en servait comme d'une arme contre ses adversaires, et comme d'un marchepied pour son ambition ; ainsi chacune de ses démarches avait *un premier Paris* sous forme de Mazarinade ; au retour de sa fameuse visite à Compiègne, il écrit : *Il y eut dès le lendemain un libelle qui mit tous mes avantages dans leur jour*, (tome I, p. 278.)

Mazarin avait raison d'attribuer au coadjuteur les libelles qui paraissaient contre lui, car s'il n'en était pas l'auteur, il se vante d'en avoir été l'instigateur ; on lit dans ses mémoires des aveux de cette franchise : *Je luy attachai Marigny qui revenoit tout à propos de Suède et qui s'étoit comme donné à moi. Le Cardinal avait parlé à Bouqueval de son obéissance au roi en la comparant aux glands de son collet. Marigny paraphrasa ce mot en prose et en vers un mois ou cinq semaines devant que le roi sortit de Paris, et l'effet que fit cette paraphrase est inconcevable. Je pris cet instant pour mettre l'abomination dans le ridicule, ce qui fait le plus dangereux et le plus irrémédiable de tous les composés.* (Mém. édit. 12°. 1842, tome I, p. 124.) Voir aussi les mémoires de Bussy Rabutin, tome I, p. 189, il parle de *ces quatre ballades si fameuses contre le cardinal Mazarin.*

Le coadjuteur s'identifiait avec les auteurs des libelles, dans son grand discours à M. de Bouillon, en 1649 ; il lui dit : *Nous égayons les esprits par nos satires, par nos vers, par nos chansons, le bruit des trompettes, des tambours et des timbales, la vue des étendards et des drapeaux réjouit les boutiques* (tom. I, p. 176), et en 1652 il reprend son ardeur un moment endormie : *Les libelles recommencèrent* (avril), *j'y répondis. La trève de l'écriture se rompit, et ce fut en cette occasion, ou au moins dans les suivantes, où je mis au jour quelques uns de ces libelles.* (Tom. II, p. 166, édit. 12°).

Mazarin regarda long-temps ces écrits avec une profonde indifférence. Paris était inondé de pamphlets, dont on avait déjà publié plusieurs catalogues entiers (depuis le 6 janvier 1649 jusqu'au 1er mars, depuis le 1er mars jusqu'au 20, et Guy Patin, du 15 mars 1649), lorsque Naudé se mit à en critiquer quelques centaines.

En prenant la défense de son maître, il faisait preuve d'un genre de courage rare à toutes les époques, il risquait sa vie, ce n'était rien ; il risquait sa réputation d'homme de sens et d'esprit, pour un écrivain, c'est beaucoup. On jugera du danger qu'il courait, en lisant les pamphlets du temps, par exemple : *La juste réfutation des injustes louanges qu'impudemment a osé donner un médecin du Roy à Jules Mazarin, le plus scélérat de tous les hommes, et qui est en exécration à Dieu, aux anges et à toute la nature. A Paris*, 4°, 1649, *avec permission, chez François Noel.*

Naudé eut autant de courage que Renaudot, et dans son *Jugement de tout ce qui a esté imprimé contre le cardinal Mazarin jusqu'au 1er avril* 1649, il passe en revue les principales Mazarinades, au nombre de huit à neuf cents, qu'il appelle *de gros escadrons de médisance ;* son ouvrage eut plus de succès que n'en devait attendre un fou qui s'imagi-

nait d'appeler le cardinal Mazarin, en 1649, *le plus innocent ministre qui ait jamais esté en France.*

Au milieu de cette fièvre générale, en face de cette irritation factice, la personne la plus intéressée dans ce débat restait impassible. En juillet 1650, le Cardinal sortit enfin de son apathie, et on lit dans son agenda cette note significative : *Fayre quelque papier et l'imprimer pour informer le peuple du sujet de mécontentement du coadjuteur, un autre de sa vie et mœurs et comme sa mayson s'est establie en France.* (N° 14, p. 83.) Cette pièce fut rédigée par le fameux d'Hozier, bien que son fils prétendît qu'il n'avait fait que la signer par complaisance. Tallemant des Reaux parle du célèbre généalogiste d'une manière à faire douter de sa complète intégrité historique, et l'abbé de Bois-Robert, autre bonne plume, attaque aussi ce côté de la probité de d'Hozier; dans son épître adressée au cardinal Mazarin, il lui dit qu'il est délaissé, tandis qu'autrefois chacun le recherchait :

On me tiroit le chapeau dans la rue,
On m'adoroit et les plus apparens
Payoient d'Ozier pour estre mes parens.

C'est la seule fois que le cardinal paraît, dans ses notes, éprouver quelque irritation contre ce déluge d'écrits satiriques qui, cinq années plus tard, en pleine paix et par le fait de la réflexion, lui semblaient un gros grief contre le cardinal de Retz. En effet il écrit dans son *factum* adressé au pape, en juillet 1655, intitulé : *Mémoire des crimes sur lesquels le procès doit être fait au cardinal de Retz*, cet article : *Que le dit cardinal de Retz a esté autheur de toutes les persécutions faites à M. le cardinal Mazarin, de tant de libelles infames contre son honneur et de tant d'arrets contre son bien et sa vie, qu'il semble s'être rendu indigne de jouir des privilèges d'un caractère qu'il a si fort méprisé et outragé.* (Publié à la suite des Mémoires de Retz. Edit. 12°, Paris, 1842, tom. II, p. 390.)

Nous savions par les Mémoires de Tallemant (tom. VI, p. 193) que l'intendant de Lafemas et son fils l'abbé écrivaient des Mazarinades; l'agenda du cardinal (1648) confirme cette assertion : *L'abbé de Lafema et Buy font des vers continuellement contre la Reyne et le gouvernement.* (N° 10, p. 92. Voir encore les agendas N° 11, p. 72, N° 13, p. 31, N° 15, p. 27, etc., etc.)

On croyait que ces nombreux pamphlets dont il a dû paraître, pendant le temps circonscrit de la Fronde, à peu près cinq par jour, étaient tirés à petit nombre; une note du Cardinal vient à l'appui de quelques autres indices pour donner la preuve du contraire, elle est de la fin de 1649 : *On a envoyé plus de 6m copies du libel contre moy et d'Hemery dans toutes les provinces.* (N° 12, p. 37.)

On parle en général beaucoup des Mazarinades, mais on ne les lit guère, et l'on fait bien, car je ne sais rien de plus violent sans raison, de plus ordurier sans esprit. Sans doute, quand un esprit vif et mordant comme le coadjuteur s'élevait contre un Condé (voir ses Mém., tome II, p. 173) ou flagellait de son sarcasme un Chavigny, ces pamphlets font exception; aussi ce n'est pas dans l'insipide collection des Mazarinades, mais dans les œuvres de ce brillant écrivain, qu'il faut les placer. Lui-même les appréciait ainsi : *Il y a plus de soixante volumes de pièces composées dans le cours de la guerre civile. Je crois pouvoir dire avec vérité qu'il n'y a pas cent feuillets qui méritent que l'on les lise.* (Tom. I, p. 444.)

Le plus grand nombre de ces libelles parut à Paris, à une époque où l'absence complète de pouvoir répressif, permettait au moins courageux de tout dire et de calomnier impunément. Guy Patin, dans ses lettres, parle de cette licence : *On a fait ici courir, depuis huit jours, quantité de papiers volants contre le Mazarin, mais il n'y a encore rien qui vaille. Même j'apprends que le procureur général en a fait des plaintes au parlement, qui a ordonné que l'on empêchast l'impression et la distribution de ces écrits satyriques et médisans; mais je pense que toutes ces défenses n'empêcheront pas d'en imprimer à mesure qu'ils en auront, et entre autres ils ont imprimé un journal de tout ce qui s'est passé depuis le mois de juin au parlement. Le cardinal est sanglé là-dedans tout au long et très vilainement comme il le mérite. Il me semble que c'est la meilleure pièce de tout ce qui s'est fait, mais je ne sais pas ce qui se fera à l'avenir.* (27 janvier 1649.) Déjà à cette époque il prévoyait qu'on formerait la collection de ces pièces et qu'on réimprimerait les meilleures. *Il y en a déja environ cent cinquante, mais je ne crois point que le tiers en mérite l'impression.* Plus loin, dans la même lettre, il répète qu'on en imprime de tous côtés, *tant en vers qu'en prose, tant en françois qu'en latin, bons et mauvais, picquans et satyriques, il n'importe, tout le monde y court comme au feu.* (15 mars 1649.) Dans une lettre suivante on lit ceci : *Il y a ici horriblement de libelles contre le Mazarin. Quand on ne prendroit que les bonnes pièces, il y en a pour en faire un recueil de cinq ou six tomes in-4°, à quoi j'apprends que l'on travaille, en ôtant et retranchant les mauvaises pièces. Cela est merveilleux et sans exemple qu'on ait pu dire tant de différentes choses d'un seul homme.* (2 avril 1649.)

Quand on pense qu'on se barricadait (Tallemant, tom. II, p. 171) pour lire LA MILLIADE, pamphlet écrit par d'Estelan contre le ministre de Louis XIII, et publié à Anvers (ne pas la confondre avec la milliade contre Mazarin), on peut juger de ce qu'il y avait de patience débonnaire chez le successeur de Richelieu. Mais, comme le remarque Tallemant des Réaux : *On imprimoit tout en ce temps-là.* (Tom. IV, p. 51 et 74.)

Les pièces imprimées en forme de lettres,

de mémoires ou de volumes, n'étaient pas tout l'arsenal de la Fronde; elle avait encore les placards collés sur tous les murs et les illustrations satiriques au moyen de la gravure. Ainsi on accrocha un beau jour, aux extrémités du pont Neuf, des placards et des tableaux peints à l'huile, où l'on avait figuré le Cardinal, en rochet et en camail, la corde au cou, avec cette légende : JULES MAZARIN. *Pour avoir empêché, par diverses fois, la conclusion de la paix générale; pour avoir publiquement vendu tous les bénéfices; pour avoir suborné l'esprit de la cour; pour avoir violé les lois du royaume;* A ÉTÉ CONDAMNÉ A ÊTRE ÉTRANGLÉ ET PENDU.

Loret, homme de bon sens, écrivait le samedi 5 novembre 1650:

A Paris, durant qu'il fait sombre,
Arrive toujours quelque encombre.
Jeudy, la nuit, plusieurs badauts
Attachèrent à six poteaux,
En assez indigne posture,
Du Cardinal la portraicture.
Cet acte et son impunité
Témoignent bien en vérité
Un règne impuissant et débile.

De ces placards fort rares, il y en a une copie à la Bibliothèque Royale (Recueil de pièces imprimées) : *Advis au peuple et à tous bons françois, affiché à Paris la veille de Saint Martin* 1648.

Le nombre de Mazarinades qu'on a accompagnées de gravures, qu'on a *illustrées*, comme on dit de nos jours, est fort restreint. J'en ai cité deux dans la liste des portraits du Cardinal. Il paraîtrait cependant que c'était un moyen assuré d'étendre leur popularité, en excitant davantage la curiosité. Dans sa conspiration contre la vie du cardinal de Richelieu, le coadjuteur devait se servir des nouvelles de l'armée pour exciter un soulèvement. On sait qu'il raconte avec une naïveté toute charmante ce premier essai de sa vie de cabales, et il ajoute : *Nous le devions publier dans Paris avec toutes les figures.* (Tom. I, p. 27, édit. in-12°, 1842.)

La publication des Mazarinades ayant eu lieu dans un espace de temps assez court, on les fit presque toutes sur une même sorte de papier, plié petit in-4° : et, comme le dit Guy Patin, au moyen d'un titre général imprimé, on put déjà de son temps en faire des volumes et former des collections. Il en existe un grand nombre avec la reliure du temps, et le libraire Techener a mis en vente une collection entière, formée et annotée par Tallemant des Reaux. Dans les bibliothèques publiques, ces collections sont très nombreuses ; comme en toutes choses, la Bibliothèque Royale est la plus riche; celle de l'Arsenal en possède deux cent quatre vingt-neuf volumes qui réunissent quatre mille deux cent soixante-et-douze pièces cataloguées avec soin dans une table alphabétique très bien faite. Les morceaux les plus rares en font partie, et on les trouve facilement en cherchant au mot le plus saillant : *La Custode de la Reine*, au mot *Custode; La Bouteille cassée*, au mot *Bouteille*, etc. La Bibliothèque du Roi, au Louvre, compte soixante volumes, la Mazarine une cinquantaine, et les Bibliothèques de Sainte-Geneviève et de la Chambre des Députés ont chacune un assez riche contingent. (à la Chambre des Pairs il n'existe rien en ce genre; je le remarque parce qu'on fait une confusion avec la collection Pixéricourt) En province on cite la bibliothèque de Chartres, et à l'étranger quelques bonnes collections; mais il serait sans intérêt de donner plus d'étendue à cette revue sommaire. Dans les collections des bibliophiles on a souvent cité les quarante-six gros volumes de la Bibliothèque Colbert, les quatre-vingt-dix volumes de M. de Thou, le comte de Daru, qui en possédait un recueil en soixante-neuf volumes, M. Renouard, acquéreur de la collection formée par Secousse, et dont j'ai retrouvé la table manuscrite, intitulée : *Table du recueil de cinquante-neuf volumes contenant ce qui s'est passé depuis l'année* 1649 *jusqu'en* 1660, mise par un malheureux hasard dans la Bibliothèque du Louvre, à la suite d'une collection assez nombreuse de ces pièces avec lesquelles elle ne correspond pas; enfin M. Leber, qui en a réuni un petit nombre des plus rares; je les ai consultées à Rouen, dans les cartons où elles sont assemblées. (Voir aussi son Catalogue, volume II, N° 4602.)

Plusieurs bibliographies de ces pièces fugitives, de ces pamphlets licencieux, de ces libelles honteux, ont été essayées; la plus complète se trouve dans la bibliothèque du père Lelong, au règne de Louis XIV, années 1648 à 53. Le Catalogue de La Vallière ne contient qu'une très faible partie de ce qui existe. Brunet, dans son Manuel, renvoie à M. Leber. Tous ces travaux sont incomplets, ce sont à peine des ébauches, mais comme je l'ai dit, M. Moreau a bien voulu appliquer à cette étude une persévérance digne d'un meilleur sujet, et composer un catalogue de Mazarinades qui deviendra, par ses recherches critiques et l'élévation de son esprit, un ouvrage historique, un répertoire utile pour tous les travaux, et une bibliographie indispensable pour ceux qui s'occuperont de cette curieuse époque.

Je ne veux pas clore cette note sans rappeler que Maucroix fit aussi sa Mazarinade, dans une épître adressée à Des Reaux, sous le nom de Damon, à l'époque du siége de Paris ; j'en citerai quelques vers, pour montrer l'exagération ridicule qui règne dans toute la pièce :

Un perfide étranger se baigne en notre sang,
. . . .
France, de quoy te sert que tes fameux guerriers
Marchent pompeusement, couronnés de lau-
. . . . [riers,
Si tu n'as triomphé que pour un étranger
Qu'on voit insolemment ton pays ravager,

Un homme que le sort a tiré de la boue,
Que son propre pays lui-même désavoue.
. . . .
O honte que le temps ne sauroit effacer!

Cette pièce a été publiée par M. de Monmerqué, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Rheims.

(28) Voir l'extrait de la correspondance de Colbert (note 131).

(29) Nous savons que le cardinal Mazarin fit les offres les plus brillantes (12,000 écus de pension, 75,000 francs de notre monnaie) au chevalier Bernin, en 1644, pour venir à Paris lui construire son Palais. Il échoua devant la jalousie des Italiens avides des travaux de cet artiste en vogue, et particulièrement devant l'engouement d'Urbain VIII (Pamphili) qui croyait avec raison que le Bernin n'était rien sans Rome, mais à tort que Rome n'était rien sans le Bernin. A défaut de l'artiste italien, le Cardinal choisit l'architecte français le plus habile. On ignorait qu'il se fût conservé une longue pancarte composée d'une gravure sur cuivre et d'un texte explicatif imprimé en types mobiles au dessous. La gravure représente François Mansard traînant après lui son attirail d'architecte et se dirigeant vers un gibet. Elle est intitulée : *Mansarade, ou portrait de l'architecte partisan.* Après mille calomnies sur la manière dont il exécute les constructions à son profit, il est dit : *A la gallerie Mazarine, il fut menacé de la corde pour chastier sa mauvaise conduite et le péril éminent où il l'avoit réduite. Bref, si je voulois faire recherche des dommages qu'il a causez dans les bastimens qu'il a faits, il faudroit un volume entier pour les contenir, aussi bien que les inventions de plafonds et de lambris qu'il se veut mesler de conduire, tous remplis de goli-fichets, où il n'a préparé que des nids pour les araignées, au lieu de donner place, comme il devoit à quelque excellent peintre pour y produire quelque riche pensée.* (A Paris, ce premier may 1651. En attendant les almanachs.)

Il est évident que ce libelle, cette *Mansarade* qui ne le cède à aucune de ses sœurs les *Mazarinades*, nous donne le nom du grand artiste auquel nous devons la galerie Mazarine, ornée dans sa voûte, de moulures, et de compartiments qui nous semblent moins *golifichets* qu'au pamphlétaire.

En restituant à cet architecte une œuvre, dont il n'avait sans doute pas besoin pour grandir sa réputation, nous ajoutons et à ce qu'on savait du bon goût de Mazarin et à ce qu'on admire de beau et de bien proportionné dans sa galerie.

Cette rare gravure existe au cabinet des estampes de la bibliothèque royale; j'en ai trouvé un second exemplaire dans la riche collection de M. Hénin, mais le texte a été enlevé.

Je donnerai ici la description du palais Mazarin faite par un de ces écrivains ignorés auxquels nous devons la grande collection des Mazarinades. Cette pièce parut à Paris en 1649; on peut la comparer à la description de Sauval, écrite quelques années après la mort du Cardinal. Ce rapprochement intéressant et instructif sous plus d'un rapport, servira en premier lieu à montrer que toutes les constructions du palais Mazarin sont antérieures à 1649 :

INVENTAIRE

DES

MERVEILLES DV MONDE

RENCONTRÉES DANS LE PALAIS DV CARDINAL MAZARIN.

A Paris, chez Rolin de la Haye, ruë d'Escosse, près le Puits Certain.

M. DC. XLIX.

« Il n'y a rien qui attire d'auantage l'admiration et l'affection des hommes, que les beautez de l'Art et de la Nature. L'artifice d'vn Peintre qui semble forcer la Nature à venir dans ses ouurages, a plus d'appas pour les curieux, que la subtilité et les raisonnemens des Philosophes : et les charmes que l'amour a rencontré dans les desers agreablement affreux, ont attiré les hommes auec plus de facilité que l'Escole du diuin Platon, qui semble auoir familiarisé auec la Diuinité, pour en apprendre les secrets.

» Le desir de voir ces beautez, a fait mespriser aux hommes ce qu'ils auoient de plus cher, et les a poussés à commettre leur vie à l'inconstance de la mer et du hazard. La curiosité leur a donné du mespris pour leur pays, et de l'amour pour les Barbares.

» Tous ont esteint l'amour de leurs maisons dans le desir de voir les raretez du monde : Il n'y a que le seul Cardinal Mazarin qui semble auoir appelé dans sa maison l'Art et la Nature auec leurs ornemens; et les auoir cõtraint de loger dans son Palais : lequel le vous prie de considérer auec moy et toutes ses beautez promptement, de peur que quelque Suisse ne nous chasse et rauisse ses raretez à nos yeux.

» Au premier aspect, ce superbe Palais monstre qu'il ne loge rien que de superbe. Les plus celebres ingenieurs semblent y auoir laissé toute leur industrie, et l'esprit des plus experimentez Architectes s'y est perdu auec les richesses de la France; en sorte que l'on peut dire :

Omnis Mazareis cedat labor ædibus...,
Vnum pro cunctis fama loquatur opus.

» Entrons dans le Palais. J'aperçois vn Cadran qui montre qu'il n'y a rien icy plus cher que le temps, puisque la France alloit

acheter vn million vn seul moment du temps de son Eminence.

Honteuse nudité de statuës.

» Donnons la liberté de nos yeux à la curiosité qui nous conduit vers vne Sale basse, bien salle à la vérité, car vn grand nombre de Statuës y sont un peu trop au naturel; et la licence de leurs representations blesse les yeux des spectateurs, et semble leur dire, qu'on descouuroit icy les choses les plus cachées dans la Nature.

» Mais on oste un Tapis qui nous fait voir vne Table autant rare que belle : on la nomme *Lapis azurus*; la nacre et l'or enchassez dans cette pierre si biẽ polie font ignorer son prix. La variété de ses couleurs rend les regardans variables dans sa considération, et l'agréable confusion de ses richesses confond leurs regards et leurs esprits.

» Les spectateurs sõt arrachez de cette Sale pour entrer dans vne autre : la curiosité chasse d'icy toute sorte de respects, et rend les espaces de la porte trop petits. Cette Sale présente premièremẽt à nos yeux deux rares Cabinets d'Ebène si belle et si luisante, qu'on diroit que ce soit vne glace noire, dont la pureté reçoit nos regards facilement, les conduit partout et innocemment descouure ses secrets. Plusieurs petits Tableaux enchassez acheuent la beauté de ces deux Cabinets qui sõt portez par quatre petits Lions de cuiure si bien doré, qu'il fait hõte à l'or mesme. Dessus l'vn des deux vne Licorne de mesme matière que les Lions prẽd l'essor auec ses aisles, et par son vol artificiel, semble auoir inspiré à ses admirateurs le désir de voler.

Deux rares cabinets d'Ebene bien ornez.

» Nous quittons ces Cabinets et vn grand nombre de Statuës, dont l'artifice et l'antiquité les fait admirer, sans pouuoir les priser pour arrester nos considerations sur vne autre Table dont la beauté fait mespriser celle qui fait l'ornement de la Sale precedente. Lors que nous la considerons, il nous semble voir vn beau Parterre semé de Fleurs. Il faut aduoüer que l'Art est vn admirable Iardinier, puis qu'il seme le Marbre de Fleurs d'autant de diuerses couleurs, qu'vn Iardin bien cultiué en peut fournir. La diuersité des couleurs du Marbre artificiellement taillé, fait la diuersité des Fleurs. Vne main ingenieuse a contraint la dureté du Marbre de fleurir, et la fermeté mesme de prendre la forme de la fragilité. Les pieces de ce Marbre formées par le trauail en Fleurs, ont vn rapport admirable auec le fond de la Table qui est de mesme matière et de couleur noire, pour nous faire paroistre par ce doux mélange et combat de contraires couleurs, qu'il faut chercher nostre plaisir dans la meslée, et que nos Felicitez sortent des combats.

Table de marbre taillee en fleurs bien rapportees au corps.

» Cette Sale nous donne l'entrée d'vne autre où l'Antiquité semble auoir apporté toutes ses Merueilles. Icy les plus fameux Sculpteurs reconnoissent leur ignorance, le nombre des Statuës leur donne de l'estonnement, et la Sculpture les fait desesperer de

Sale des Antiques où il y a vne statuë seule qu'on dit couster deux mil escus.

pouuoir iamais porter leur artifice iusques à sa perfection.

» Les François auoient mesprisé tousiours ces Idoles, mais ce pompeux Cardinal les a rendu cheres, en leur faisant bailler de l'or, pour auoir des pierres taillées.

» Ie ne m'estonne point de ce qu'il ayme ces figures de marbre; tous les Italiens regardent ces formes insensibles comme leurs viues images. Pour leur témoigner nostre amour, nous desirons, que puisqu'ils ont tant de passion pour du marbre figuré, ils soient changez heureusement en la chose aymée.

» La rareté de ces ouurages rencontre des admirateurs, mais elle n'en trouue point tant qu'vne riche et royale Table, qui estalle au milieu de cette Sale les richesses de l'Orient. Royale à la vérité, puis qu'elle a seruy au plus grand des Roys, Henry IV. Les pierres precieuses enchassées dans son marbre comme des Astres, ont eu honte d'auoir de l'esclat dans le Louure, puisque leur Soleil ny respandoit plus ses lumieres, Elles se sont eclypsées aux yeux de la Cour dans ce Palais, auec la sincérité des loix establies par ce victorieux Monarque, et la félicité des peuples.

Table où les pierres précieuses et l'or font vn agréable melange.

» Nostre curiosité ne peut encore se renfermer dans cette Sale; elle passe dans la Galerie des Antiques. Rome lui a donné ses Empereurs. Alexandre y paroist auec esclat représenté en Porphire : et beaucoup d'autres Statuës d'Albastre y perdent leur blancheur, tant il est vray que la candeur se pert facilement dans la maison des Grands.

» De cette Galerie on monte dans vne autre que l'Art et la Nature semblent auoir pris plaisir à enrichir.

» Il n'y a rien de plus poly et plus droit que les Cabinets d'Escaille-Tortuë.

Cabinets d'Escaille Tortuë.

» Le marbre des Tables semble auoir perdu sa pesanteur, pour prendre l'agilité de diuers oyseaux qui y sont si bien representez, qu'on diroit que ce marbre tasche à quitter sa solidité pour prendre l'essor en haut; ce qui nous enseigne que l'Art eleue icy les choses les plus grossieres au dessus des subtilitez naturelles, et qu'on a tousiours fait regner dans ce Palais l'artifice.

Table de marbre taillé en forme d'oyseaux

» C'est par son moyen que ce Cardinal a contraint presque toutes les Nations de la Terre à contribuer à l'ornement de cette Galerie.

» L'Italie luy a donné ses Statuës et ses Tableaux. Les Cesars representez en Porphire et arrengez icy par ordre, font aduoüer qu'il n'y a rien de plus auguste.

» Parmy cette Antiquité profane, vn beau et rare Tableau de la Vierge fait dire à tous » que la Pieté est icy seulement en peinture.

Tableau de la Vierge.

» L'Afrique luy a donné son Yuoire pour en faire vn lict où l'homme le plus mélancholique pourroit endormir ses soins.

Lict d'Yuoire.

» Damas s'est dépoüillée de son Damas, et la Turquie de ses Tapisseries, pour en orner les Chambres de son Eminence, dont les lam-

bris sont d'or, parce que ce puissant Genie logeoit tousiours ses desirs bien-haut.

Statuë de marbre qui représente la Charité. » Toutes ces richesses peuuent bien arrester nos sens, mais non pas les captiuer. La Charité a pour eux de plus belles chaînes que l'or et l'argent. Icy la Charité les rauit, encore qu'elle soit de marbre. La statuë d'vne femme qui semble donner la vie auec son laict à vn enfant qu'elle sevre amoureusement entre ses bras, représente cette noble vertu. Il semble que l'amour anime ce marbre, et qu'il luy aye donné la forme de son visage et de ses yeux pleins d'appas. Le lieu obscur où est cet ouurage accomply, fait croire à tous qu'on condamnoit icy la Charité aux fers et aux prisons : et l'insensibilité de ce marbre monstre que cette Maison ne loge rien que d'insensible, et que s'il y a de la charité, elle est de pierre.

Chaise du Cardinal admirable » L'Ambition a basty ce riche Palais, mais la Crainte s'en est fait vn autre bien différent. Il y a vne Chaise dans vn lieu de cette maison reculé et obscur, dans laquelle si quelqu'vn s'assied, par des ressorts inconnus, tirant vne corde, il descend ou monte selon les mouuemēs de ses désirs ou de la Crainte ; les planchers estans percez pour cet effet et pour donner vn chemin libre à la Crainte qui ne trouue son salut que dans la fuitte. Cette Passion accompagne par tout l'Ambition, elle la suit sur les Throsnes, et la fait regarder en bas et apprehender sa cheute.

Conclusion morale. » Fuyons de cette Maison, puisque le siége de la Crainte y est. Cette Passion estouffe en nos cœurs la curiosité ; nous ne voulons plus considerer ces richesses que comme un thrésor de miseres ; car parmy ces raretez, le repos y est bien rare, et auec cet or on achete bien cher des soins et de la crainte. »

FIN.

On pardonnera les réflexions philosophiques, les allusions malveillantes, en faveur de quelques détails qu'on chercherait vainement ailleurs.

La description de Sauval (tome II, p. 172), se rapporte à la restauration du palais après les troubles de la Fronde.

(30) Quand les recherches tendent à approfondir un sujet ; les moindres détails prennent un temps infini. Le palais dont le cardinal Mazarin fit l'acquisition à Rome, joue un rôle important dans les troubles de la Fronde, et je pourrois citer 500 mazarinades qui en font mention ; cependant c'est à grand' peine que je suis parvenu à me faire une idée nette de cette propriété.

Les Mancini avaient à Rome, dans la Via del' Corso, un palais de famille d'une certaine importance ; le cardinal Mazarin n'en ayant pas trouvé dans l'héritage paternel, il acheta vers 1645 le palais Bentivoglio, construit par le cardinal Borghèse sur le mont Cavallo, au dessus des Thermes de Constantin et d'après les dessins et plans de l'architecte Flaminio Ponzio. Ce palais porte aujourd'hui le nom de Rospigliosi ; on sait qu'on y voit la plus belle fresque du Guide, son aurore si célèbre. C'est dans ce palais que s'installa et que mourut en 1654 Pierre Mazarin, le père du Cardinal.

Le duc de Nevers ayant hérité de son oncle, de tous ses biens d'Italie, en fit faire l'inventaire :

« L'an de J.-C. 1662. Cecy est l'inventaire de tous et chacun des biens, tant meubles qu'immeubles, situés à Rome ;

» Dans le palais situé à Monte-Cavallo, dans la salle toute tendue de cuir rouge, argent et or, avec sa grande portière pareillement de cuir avec les armes de l'Eminentissime Cardinal Mazarini ; dans l'autre antichambre, une tenture de cuir en relief, verte et or ; dans la chambre contigüe, un portrait du Roy de France avec sa bordure dorée, un autre tableau avec le portrait de son Eminence et sa bordure de couleur de noix et fil d'or ; dans la chapelle, un tabeau de la Vierge etc., etc. »

Vient ensuite après une longue énumération de tous les meubles meublans, l'inventaire d'une maison de plaisance, hors de la ville, que l'intendant du Cardinal, Benedetti, avait habitée sa vie durant. Le luxe des meubles, des portraits, tableaux et sculptures paraît fort grand. En outre, le duc de Nevers héritait de huit maisons situées dans différents quartiers de Rome. Je renvoie au volume 2818 du suppl. François, Bibl. roy. pour les autres détails ; ils sont nombreux, car les procès n'ont pas cessé entre les héritiers du duc de Nevers, et le dernier compromis est du 29 janvier 1772.

Je n'ai pas découvert la date de la vente du palais de Monte-Cavallo ; mais je vois que le palais Mancini est acheté par Louis XV le 1er septembre 1737, pour devenir définitivement la résidence de l'académie de peinture (voir la note 199 pour l'échange de ce palais contre la villa Borghèse).

On trouva, ou l'on voulut trouver que le palais de la rue Richelieu était bâti à l'italienne. Les fresques et le luxe des collections étaient en effet un luxe italien qui n'avait pas encore trouvé beaucoup d'imitateurs dans les autres pays. Le poète C. le Petit qui fut pendu et brûlé pour avoir composé et laissé imprimer quelques couplets infâmes sur la sainte Vierge, avait fait un petit poème sur Paris et ses monuments, poème intitulé *Paris Ridicule*, pour motiver une tournure de critiques exagérées. Cette description est fort curieuse ; on y lit :

Courage, nous voilà bientôt
Auprès du galletas de Jule
Qui, las du nom de Cardinal,
A force de ferrer la mule,
Porta celui de Maréchal,
La maison est assez jolie
Et la cage vaut bien l'oiseau ;
Que le voisinage en est beau !
Il me semble être en Italie.

Je passe une gravelure : elle est en tout digne du chansonnier des sociétés qu'il fréquentait. Son poème sur Paris a été publié pour la troisième ou quatrième fois, en compagnie avec deux autres pièces du même genre sur Rome et Madrid ; le nouvel éditeur, le sieur de Blainville, y a ajouté des notes fort nécessaires, mais trop incomplètes, *Œuvres diverses du sieur D**. Amsterdam, 12°, 1714, deux volumes. On consultera sur C. le Petit, une bonne note de M. Viollet-le-Duc, dans le catalogue de sa Bibliothèque poétique. Paris, 8°, 1843, p. 524.

(31) *La voute de la galerie*, dit Sauval, *a été peinte à fresque en six mois par Romanelli.* Je doute de l'exactitude rigoureuse de cette indication, qui marque seulement la rapidité du travail.

(32) J'avais dit quelques lignes plus haut que le Poussin était un génie grec inspiré par le ciel de l'Italie, les preuves en ressortent de la vue de ses ouvrages, et de la lecture de sa correspondance. Ce mot de lui suffira : *Hors de la main des Grecs quelqu'un a-t-il jamais vu la sculpture vivante.* (Lettre à M. de Chantelou. Rome, 7 avril 1647. Voir une autre lettre du 24 novembre 1647.)

Ce grand artiste quitta Paris vers 1624 pour aller étudier à Rome. En 1640, vers la fin de l'année, MM. de Chantelou le ramenèrent à Paris (Voir le parallèle de l'arch. ant. du sieur de Chambray. Paris. Folio. 1650, dans la dédicace). L'invitation de Louis XIII est datée de Fontainebleau du 18 janvier 1639. (Felibien vie des peintres, tome II, p. 332.) La lettre de M. Des Noyers qui l'accompagnait est écrite de Ruel, le 14 janvier 1639. On y lit toutes les conditions offertes au Poussin, celle-ci lui était imposée : *Vous ne peindrez pour personne que par ma permission, car je vous fais venir pour le roi et non pour les particuliers.* Poussin dut souffrir de cette servitude mal déguisée, mais il était flatté des attentions dont il devint l'objet, et dès le 19 février il écrit : *Je me suis résolu de me partir d'icy pour aller servir mon prince* (Lettre à M. Lemaire). Des travaux commencés, des liens difficiles à rompre et cet empire qu'impose si facilement l'Italie, retardèrent son départ, il fallut l'insistance personnelle de MM. de Chantelou pour le décider. Il partit à la fin de décembre 1640, et déjà le 6 janvier 1641 il écrit à son protecteur monseigneur Carlo Antonio del Pozzo, son arrivée à Paris, sa réception chez M. Des Noyers, chez le cardinal Richelieu qui l'embrasse, et enfin chez le roi où il est introduit par *M. Le Grand son favori* (Cinq Mars). Louis XIII le traita comme un roi doit traiter un homme de génie, et le congédia en reprenant ses taquineries d'homme faible. En effet ce qui lui plaisait le plus dans l'installation du Poussin, c'est, disait-il, que *voilà Vouet bien attrapé.* La description que fait Poussin de la petite maison qu'il habitait dans les Tuileries est charmante (Lettres de Poussin. Paris 8° 1824, p. 26). Cette maison habitée antérieurement par un sieur Menon, détruite par Le Nôtre, pour élever la terrasse de l'eau, se trouvait à peu près sur l'emplacement du second escalier. Au milieu des joies du premier accueil, le souvenir de l'Italie était encore présent à la pensée du Poussin, car il ajoute : *Mon absence ne sera pas longue si je le puis.* Il reçut son brevet de premier peintre du roi, daté de Saint-Germain-en-Laye, le 20 mars 1641 (Bellori l'a publié), il lui donnait *la direction générale de tous les ouvrages de peinture et d'ornement que S. M. fera ci-après pour l'embellissement de ses maisons royales, voulant que tous ses autres peintres ne puissent faire aucuns ouvrages pour S. M. sans en avoir fait voir les dessins et receu sur iceux les avis et les conseils dudit sieur Poussin.*

Dès le 10 avril Poussin se plaint, à propos de la tête de Virgile, *de gens qui trouvent à redire partout* (lettre à M. de Chantelou), puis, à propos de ses travaux, de l'*importunité des supérieurs* (del Pozzo, 18 avril 1641), à propos de la galerie du Louvre *des prétentions du baron Fouquières* (Chantelou, 19 août 1641). Le dégoût perce bientôt et il s'explique. *Il faut que des ouvrages qui demanderoient beaucoup de temps soient expédiés tout d'un trait. — Qui a de l'inclination à l'étude et à bien faire doit certainement s'éloigner d'ici* (à M. del Pozzo, 20 sept., l'original publié par Bottari est en italien), et puis les hommes étaient le prétexte, notre climat, notre jour gris, et notre espèce bâtarde étaient la véritable cause du déplaisir de l'artiste, déjà trop italien, pour vivre dans sa patrie. *Hélas nous sommes ici, trop loin du soleil pour y pouvoir rencontrer quelque chose de délectable, mais quoiqu'il ne me tombe rien sous la vue que de hideux, le peu de reste des impressions que jadis j'ai reçues des belles choses, m'a fourni je ne sais quelle idée pour le frontispice de l'Horace* (à M. de Chantelou, 20 mars 1642). Il quitta Paris pour aller chercher sa femme, mais il retrouva à Rome le soleil de l'Italie et ne revint plus dans cette patrie où cependant *il aurait voulu mourir.* Les critiques des *ignorants d'au delà des Monts* n'étaient pas faites pour l'engager à secouer les douces chaînes qui le retenaient, mais elles le chagrinaient en l'irritant. Il écrit à M. de Chantelou (Rome, 3 juin 1647) : *Vous verrez bientôt à Paris un de vos affectionnés qui va quitter cette ville. Il est de ces hérétiques qui croient que votre serviteur Poussin a dans la peinture, quelque talent, qui n'est pas commun, aussi j'ai peur qu'on ne le lapide s'il ne se tait.*

Poussin mourut à Rome en 1665. — Sa correspondance publiée par M. Quatremère de Quincy au nom de l'Académie des beaux-arts en 1824, a le mérite particulier de nous faire connaître l'histoire et la chronologie de ses principales productions.

(33) *Tout flammand qu'il fut*, dit Sauval, *le cardinal de Richelieu l'avoit toujours préféré à tous nos autres peintres françois* (tome II, p. 164).

(34) La grande galerie du Palais-Royal se réduisait pour Philippe de Champagne à cinq tableaux que Sauval décrit : *Il n'y eut rien dans cette voute de la main de Champagne, que les tableaux, tout le reste fut exécuté par d'autres* (Voir pour les sujets, Hist. et Rech., p. 164, tome II.)

(35) En 1632, il avait peint pour Richelieu la chapelle et la galerie du Palais-Cardinal; plus tard il orna de ses peintures l'hôtel de Bullion, le château de Ruel, le château de Chilly, la chapelle Séguier et l'hôtel de Bretonvilliers. Il mourut à Paris, au Louvre, où il habitait, en 1641.

(36) Il serait superflu de citer tous les jeunes peintres de cette époque ; je n'entreprends pas l'histoire de la peinture. Je dirai cependant que Poussin parle dans ses lettres à M. de Chantelou, de ceux qui travaillaient à Rome, de manière à faire comprendre qu'il eût été impossible de leur confier de grands travaux. En 1643, plusieurs d'entre eux copiaient les fresques du palais Farnèse ; Le Rieux, Lemaire, Errard, Nocret, et il termine par ces mots la revue de leurs travaux : *le tout va assez raisonnablement bien;* et dans une lettre du 4 août : *M. Errard vous a écrit que tout allait bien à Farnèse; bien, oui, mais non pas très bien; car premièrement Mignard a fait sa copie différente pour le coloris de l'original, autant comme il y a du jour à la nuit. Le Rieux a fini une de ses copies ; elle est moyennement bien. Le sieur Nocret fait le diable, je ne sais pourquoi : il a fini tellement quellement la Vierge à la détrempe d'après le Parmesan. La dernière copie que M. Le Maitre a faite, quoiqu'il y ait bien pris de la peine, est inférieure à celle de Mignard que vous avez, et si Le Rieux avoit fini la sienne, c'auroit été la moindre. Enfin, monsieur, il faut confesser qu'il ne se rencontre guère personne capable de contenter en de pareils ouvrages, l'intelligence manquant aux uns, et aux autres l'assiduité au travail et le désir du succès qu'il faut avoir pour bien faire.* (Lettre à M. de Chantelou, 25 avril 1644.) A propos de son portrait, il parle *des têtes de la façon de Mignard qui est celui qui les fait le mieux, quoiqu'elles soient froides, fardées, sans force ni vigueur.* (Rome, 16 août 1648.) Dans la suite de sa lettre du 4 août 1643, on voit qu'il fait plus de cas des peintres Errard et Chapron, bien qu'il se plaigne de la conduite du dernier. J'aurai l'occasion plus loin de parler d'Errard qui fut le premier directeur de l'Académie de France à Rome. Il y avait encore dans cette ville au moins en 1648, le fils du peintre et poète Du Monstier. (Félibien, tome 3, p. 127.)

(37) Je citerai en entier le passage de l'ouvrage de Lanzi, qui le concerne. Les peintres italiens doivent être jugés par un auteur italien; c'est en vivant au milieu de leurs meilleures productions, en entendant encore comme l'écho lointain des applaudissements qu'ils ont excités, qu'on fait à chacun la juste part qui lui revient : *Gio. Batista Viola e Gio. Francesco Grimaldi sono i due caracceschi che in quella età regnarono fra, paesisti. Il Viola fu de' primi a sbandir da' paesi la secchezza con cui trattavangli i Fiamminghi. Egli fu da noi menzionato in Roma, ove si stabili, e ornò di paesini a fresco varie ville di que' magnati, e più copiosamente che altra, la villa Pia. Di questo pittore è raro a vedersene quadri mobili; senonchè avendo in Roma fatta società coll' Albani, nelle pitture di questo colà rimase spesso i periti ravvisano i paesi del Viola; come in altre dell' Albani a Bologna riconoscono spesso quegli del Mola. Il Grimaldi non fu in Roma cosi continuo, ma vi stette molt' anni, servendo à varj pontefici; e alquanti ne passò anco a Parigi in servigio del cardinal Mazarini e di Luigi XIV. Avanzo il Viola nella fortuna come lo avanzava nella scienza; bravo architetto, prospettivo eccellente, buon figurista, intagliatore in rame de' paesi di Tiziano e de' suoi. Su le sue stampe si può vedere quanto fosse giudizioso ne' partiti, vago nelle fabbriche; e anco molto più largo de' Caracci nel batter la frasca, e diverso da loro, como nelle* lettere pittoriche *si è osservato* (t. II, p. 289). *Corrisponde al disegno l'opera dell penello : il suo tocco e leggiero, fortissimo è il colorito; accusato solo di troppo verde. Innocenzo X lo impiego in competenza d'altri pittori nel palazzo Vaticano e nel Quirinale; e fin nelle chiese piacque di adoperarlo, segnatamente a S. Martino a' Monti. La galleria Colonna è ricca delle suo Vedute; e trovasi facilmente anche in altre, non essendo stato cosi cercato oltramonti come Claudio e Poussin.*

(Storia pittorica della Italia. Milano, in-8°, 1825, t. IV, p. 173.)

(38) Jean-François Romanelli naquit à Viterbe en 1617.

(39) Il se brouilla avec son maître à l'occasion de ce travail. L'histoire des peintres est remplie de ces vicissitudes. *Dicesi,* dit Lanzi, *che i due Giovani invaniti del lor talento, mentre il maestro era assente, cercassero di trasferire in sè quel lavoro, e che perciò ne fossero congedati. Fu allora che il Romanelli assistito dal Bernini muto maniera, e a poco si formo un carattere piu gentile nelle forme, e, per cosi dire, piu seducente, mameno grande che quel di Pietro, e men dotto. Usò proportioni piu svelte, tinte meno sporche, gusto di pieghe più minuto.* (Tomo II, p. 238.)

(40) On lit encore dans Lanzi des détails que j'ai dû omettre, bien qu'ils prouvent le talent du maître ; car, pour lutter ainsi avec

Pierre de Cortone, il fallait au moins être digne de la lutte : *La sua deposizione in S. Ambrogio che si esaltava come un prodigio, mise Pietro in impegno di porle a fronte quel S. Stefano così sorprendente, che il Bernino istesso al primo vederlo ebbe a dire che si riconosceva tuttora chi era lo scolare, chi era il maestro.* (Storia pitt. tom. II, p. 238.)

(41) 16 janvier, 3 mars 1646. Le cardinal Antonio vint le premier, le cardinal François et son frère ensuite. Urbain VIII (Maffeo Barberini) leur oncle mourut le 29 juillet 1644. L'hospitalité que leur offrit Mazarin, était un acte de politique autant que de bienveillance, elle témoignait de son mécontentement contre Innocent X, qui n'avait pas encore accordé à son frère la dignité de cardinal. S. E. Antonio resta liée avec Mazarin jusqu'à sa mort. Comme tous les partisans du ministre, il fut compris dans les invectives que la Fronde lança dans le public sous le titre général de Mazarinades. Nous n'en citerons qu'une : *Lettre du cardinal Antonio Barberin envoyée de Rome au cardinal Mazarin à Sainct-Germain-en-Laye, touchant les troubles de France.* A Paris, in-4°, 1649, chez la vefue André Musnier. C'est un pauvre libelle dans lequel on conseille à Mazarin de profiter des troubles pour enlever le plus d'argent possible et sortir sain et sauf. Elle commence en ces termes : *L'estroite amitié que j'ay contractée avec Vostre Eminence*, etc., etc. Cette amitié datait presque de l'enfance de Mazarin, qui vint en France avec les lettres qu'il tenait de lui. Le cardinal Antonio écrivait au savant Peiresc, avec lequel Mazarin resta lié :

Le qualita riguardevoli che sono in mons. Mazzarini, fanno, che io l'amo e lo stimo di maniera che rimane della mia volonta informato, come sono io medesimo.

Di Roma li 24 agosto 1634.

Antonio Barberini.

(Corresp. de Peiresc, vol. 3, à divers. Bibl. roy. Suppl. franç., N° 1000.)

(42) Voir les salles au premier étage, au dessus du N° 23, occupées aujourd'hui par les manuscrits fonds françois et chinois. Ces peintures sont médiocres et n'offrent quelque intérêt que par des entourages en grisailles assez bien exécutés. On remarquera un vaisseau d'une forme particulière, très curieuse.

(43) C'était la quatrième fois que nos artistes recevaient, en France, cet affront venu d'au-delà des monts. Ils y étaient faits ou s'y habituaient, dans la conscience de leur infériorité. Leonardo da Vinci, Andréa del Sarto et le Rosso, sans compter leurs aides ; le Primaticio ensuite, et plus tard (1620) Rubens, qui cette fois arrivait de Flandre.

Je trouve dans les tablettes du cardinal Mazarin cette note à la fin de l'année 1643 (N° 1, pag. 154). *Viaggio delli Pittori.....* 2,000 *. D'après l'ensemble du compte où cet article figure, je crois qu'il s'agit de pistoles.

(44) La magnifique cheminée qui terminait cette galerie au Sud a été détruite ; il n'en reste plus que le couronnement, dont j'ai donné un dessin (pag. 3. Voir aussi la note 311 sur les cheminées de ce temps) ; et pour le voir, il faut escalader une soupente qui cache ces riches ornements à tous les yeux. Ces mutilations, ces cloisons et séparations, ont été faites dans le grand mouvement des affaires de Law. On lit dans l'Architecture Françoise de Blondel : *Cette galerie a été interrompue sur sa longueur pour procurer quelques bureaux à la Compagnie des Indes* (tom. III, pag. 71). Sauval remarquait, à l'époque où elle fut construite, que cette galerie était la seule qui fût consacrée uniquement à une collection de statues. Cette innovation, ce grand luxe fut imité par les plus petits parvenus. Aubert, des Gabelles, qui avait gagné sa fortune dans le sel, se fit construire un hôtel près du théâtre de Jodelet. Le comique lui dit en voyant ses statues : *Pensez que vous n'oublierez pas celle de la femme de Loth.* (Tallemant, IV, pag. 229.)

(45) Le soin que mit Mazarin à perpétuer son nom et à répandre ses armoiries, tenait moins du parvenu que du noble humilié, et il était assez grand homme d'Etat, assez puissant ministre, pour qu'on lui passât cette faiblesse. Toutes les pièces satiriques du temps, ou au moins presque toutes, font ressortir sa prétendue basse origine, et Naudé lui-même, avant de compter au nombre *de ses domestiques*, écrivait qu'*il était fils d'un bonnetier de Rome.* Ces assertions sont nombreuses, mais sans valeur, la faveur qu'elles ont trouvée chez les historiens n'y ajoute pas plus de poids ; voici ce que mes recherches m'ont démontré : un sieur Ravioli, avocat attaché, il y a une vingtaine d'années, à l'ambassade de France à Rome, dont je faisais partie, a cru pouvoir établir en compulsant les correspondances et les registres du collége de Naples, fondé depuis plusieurs siècles dans cette ville, qu'un noble personnage sicilien, charmé de la gentillesse et des dispositions heureuses d'un jeune enfant, l'envoya audit collége, sous le nom du fils de Pietro Mazarre. Le pauvre boursier aurait répondu aux espérances de son protecteur, et après avoir fait de bonnes études, serait sorti du collége des gentilshommes pour prendre l'uniforme militaire. Or, ce collége étant fondé par la noblesse de Naples, il n'y a pas de gentillesse ou de protection qui vaillent contre des réglements, et puisque Jules Mazarini est admis, nous pouvons en conclure qu'il était noble. Il était pauvre aussi, et c'est en cela que des protecteurs purent lui être utiles.

Il avait évidemment, comme une foule de maisons italiennes, des droits, au moins des prétentions à se rattacher à la plus ancienne noblesse du pays, à celle qui remonte à l'Empire romain, et c'est ainsi qu'on peut expliquer la présence des faisceaux dans ses armes et les noms de *Jules César* qu'il donna sur les fonts baptismaux à son petit-neveu, le jeune de Mer-

cœur (mars 1657). Un des pamphlétaires de la Fronde s'empare de cette prétention pour interpréter malicieusement la formation de sa collection de bustes antiques. Il fait entendre qu'elle a pour but de montrer le buste du consul romain dont il prétendait descendre.

L'étoile du Cardinal se voit dans la cour actuelle de la Bibliothèque, dans les peintures de Romanelli, Nos 30 et 31; son chiffre, abrité par le chapeau romain, s'est conservé sur la grande cheminée de la galerie Mazarine; enfin ses faisceaux surmontent les fenêtres à l'extérieur et se retrouvent dans les sculptures et peintures à l'intérieur. On lit dans une Mazarinade : *Le voilà qui rentre dans Paris, qui fait marcher devant luy ses haches et ses faisceaux de verges qu'il a apportées de Sicile. Quoy donc ! ces haches ne sont-elles préparées que pour couper les plus illustres testes de nos défenseurs.* (Les généreux sentiments sur la conférence et paix de Ruel. Paris, in-4o, 1649.) Dans les cent épigrammes ou épitaphes satiriques qu'on a choisies entre un plus grand nombre, pour les publier dans le tableau de la vie et du gouvernement de Richelieu et Mazarin (Cologne, in-12o, 1693), il y en a une qui se termine ainsi :

Il n'est personne qui ne sache
Pour parler avec équité
Qu'il a justement mérité
Les Verges, la Corde et la Hache.
(Pag. 205.)

Le prince de Condé l'appelait *un gredin de Sicile*, et le cardinal de Retz (tom. I, p. 107, Mém., édit. 12o, 1842), qui nous a conservé ce mot, commence ainsi le portrait de Mazarin : *Sa naissance étoit basse et son enfance étoit honteuse. Au sortir du Colysée il apprit à piper, ce qui lui attira des coups de bâton d'un orfèvre de Rome, appelé Moreto. Il fut capitaine, etc., etc.* (Tom. I, p. 63.) On peut rechercher dans ses Mémoires la fin de cette scandaleuse peinture. Si le portrait eût été fidèle, il n'appartenait pas à un cardinal de le tracer; et s'il est calomnieux, comme il serait facile de le prouver, il n'y a pas de talent assez séduisant pour l'excuser.

Le nombre des Mazarinades qui s'attaquent à son origine est très grand; je citerai la diatribe la plus violente et l'une des mieux écrites. Elle est intitulée : *Lettre d'un religieux envoyée à Monseigneur le prince de Condé, à Saint-Germain-en-Laye, contenant la vérité de la vie et mœurs du cardinal Mazarin. — A Paris, chez Rollin de la Haye, rue d'Ecosse*, 1649.

« Sa noblesse n'est pas de plus vieille datte que les honneurs qu'il a receus en France sans les avoir mérités; et quoiqu'il prenne les haches avec le faisceau de verges pour ses armes, il ne faut pas s'imaginer que ce soient celles qui servoient de marque d'autorité aux anciens sénateurs de cette florissante République, mais bien les haches dont son ayeul fendoit du bois, et les houssines dont son père fouëttoit les chevaux. »

L'abbé de Choisy se trompe lorsqu'il dit : *Il était d'une naissance assez obscure, qu'il ne se soucia jamais de relever par des chimères généalogiques* (pag. 54). Au degré de puissance où il était arrivé, au degré de condescendance où on était tombé, cette réserve eût été un mérite, mais j'ai trouvé la preuve dans les papiers de Colbert, qu'il s'occupait, au moins dans la dernière année de sa vie, de faire faire des recherches généalogiques sur sa famille. C'est l'évêque de Fréjus qui écrit à Colbert, le 14 octobre 1661 :

« Le séjour que j'ai fait ce soir à Nevers me rappresente la glorieuse mémoire de nostre grand Cardinal, et me fait souvenir, ce que j'ai toujours oublié, c'est la généalogie de Son Eminence, à laquelle j'ay fait travailler par un honest homme, qui entend fort bien ces matières, mais la mort ne m'a pas donné le loisir de la faire voir à M. le Cardinal. Vous estes informé d'ailleurs du voyage que fist le père Piacety à Montaldi et les papiers qu'il en raporta; apres luy vint icy tout exprès un certain monsieur Costa qui est de ce pays-là, qui avoit donné toutes les lumières au dit père Piaceti qui estoit envoyé à Son Eminence par l'evesque de Tortone qui escrit les histoires de nostre temps et qui promit à M. le Cardinal de faire une exacte recherche pour trouver quelqu'autre chose, qui puisse estre considérable; mais comme cet homme a sceu la mort de Son Eminence, il m'escrit d'avoir sursis à toutes ses recherches. »

L'évêque de Fréjus demande s'il doit faire continuer ces travaux, et il est probable qu'il les interrompit, car Colbert cessa de les rétribuer.

A Rome, on fit écho à Paris, en dédaignant la noblesse, fort ignorée sans doute, de cette pauvre famille, qui avait excité en Italie comme en France, par son élévation, une jalousie haineuse; aussi quand, en 1654, mourut le vieux Pietro, père du Cardinal, dans le magnifique palais de Monte Cavallo, on inséra dans les nouvelles publiques cette épigramme dont l'esprit fait passer la malignité : *Les lettres de* Paris *nous apprennent que le seigneur Pietrò Mazarini, père du cardinal de ce nom, est mort en cette ville de Rome.* Saint-Simon nous a conservé ce trait dans ses Mémoires, et il y joint son commentaire :

« Jamais on n'a pu remonter plus haut que le père de cette fameuse Eminence, ni savoir où elle est née, ni quoi que ce soit de sa première jeunesse. On sait seulement qu'ils étaient de Sicile; on les a crus des manans de la vallée de Mazarre, qui avaient pris le nom de Mazarin, comme on voit à Paris des gens qui se font appeler Champagne, Bourguignon. La mère du Cardinal était Buffalini. » (Tom. XI, pag. 190.)

Le duc, grand seigneur, qu'on pourrait accuser souvent d'élever ses prétentions sur les ruines des titres qu'il conteste, n'allègue ici que son ignorance.

M. Walckenaer (*Mém. sur Madame de Sévigné*, tom. I) dit que des recherches récentes faites sur ce point de généalogie par un savant italien, lui ont été communiquées par M. Artaud de Montor. J'ai consulté notre confrère, le spirituel auteur de la *Vie de Pie VII*; il ne possède pas d'autres renseignements que le souvenir éloigné des recherches de l'avocat Ravioli. On rencontre parmi les Mazarinades une pièce intitulée : *la Généalogie ou extraction de la vie de Jules Mazarin, à présent cardinal et ministre d'Etat en France*, c'est un pamphlet comme on en faisait sous l'inspiration du Coadjuteur, mais qui ne donne aucune lumière sur le point principal indiqué par son titre.

(46) On lit dans Felibien (*Entretiens sur les vies des Peintres*, tom. II, pag. 299 ; édit. in-4°, Paris, 1688) :

« Vous sçavez que Grimaldi vint à Paris dans une assez mauvaise conjoncture, car ce fut en 1648, lorsqu'il y avoit beaucoup de désordres. Aussi demeura-t-il quelque temps qu'il ne fit pas grand'chose et ne commença à peindre les plafonds du palais Mazarin qu'un peu avant le retour du Roy à Paris. Sitôt qu'il les eut achevés, il retourna à Rome. »

Ces peintures, au rez-de-chaussée, existaient encore en 1754 ; elles avaient traversé tous les changements de destination subis par le local, qui conservait à cette époque les statues les plus mutilées.

« La décoration de cette galerie consiste en une ordonnance d'architecture et de sculpture de relief, accompagnée de peintures à fresque faites par Grimaldi Bolognèse. On remarque de la pureté dans les profils de l'architecture de cette galerie, du choix dans les compartiments et une assez grande quantité de figures de marbre, dont quelques-unes sont antiques, mais la plupart si mutilées qu'elles n'intéressent que faiblement. » (Arch. franç., tom. III, pag. 71.)

(47) Les espaces entre les niches peintes par Grimaldi, étaient tapissées de damas rouge cramoisi, semé des armes et des chiffres du Cardinal et rehaussé de passement d'or de Milan. (Voir la description de Sauval et la gravure de Nanteuil.)

(48) Sauval avait vu le palais Cardinal de ses propres yeux ; on lit dans son ouvrage :

« Chacun trouva l'ordonnance entière bien concertée, et les tableaux plurent à tout le monde, surtout au Cardinal ; car on tient qu'il prenoit plaisir quelquefois de faire réciter à Champagne l'histoire de sa vie, que ce peintre avoit représentée dans la voûte, d'un bout à l'autre. Mais tant de belles choses ne sont plus et ont disparu à nos yeux depuis qu'on a désolé ce portique, afin d'y pratiquer un appartement pour le duc d'Anjou, qui ne lui a presque point servi, et même n'est encore que commencé ; et qui pis est, ne sera jamais ni commode, ni achevé. » (tom. II, pag. 164.)

(49) M. Visconti a réservé, dans tous ses projets, 80,000 francs pour le transport de la fresque, c'est-à-dire pour découper en une centaine de morceaux ce plâtre fragile qui, dans sa forme concave, ne peut s'appliquer qu'à une voûte exactement pareille dans ses dimensions et sa courbe. En supposant que la salle et la voûte se retrouvent, que pense-t-on des coutures, des lésions, des ruptures inévitables, etc. ?

(50) Voici cette même anecdote, telle qu'elle est racontée par M. Alex. Lenoir, je ne sais d'après quelles sources, dans son *Dictionnaire des Artistes français*, ouvrage inédit :

« Comme Romanelli peignait un plafond pour le Cardinal, à l'hôtel Mazarin, toutes les dames de la cour étaient venues le voir travailler ; il peignit celle qui lui parut la plus jolie, sans qu'elle s'en aperçût. Mais les mêmes dames étant revenues le lendemain, elles reconnurent au plafond la ressemblance de l'une d'elles ; elles en firent de vifs reproches au peintre, qui, pour s'excuser, leur dit : Comment voulez-vous, mesdames, qu'avec une seule main je puisse vous peindre toutes en même temps. Il ne put apaiser leurs ressentiments qu'en les peignant toutes. »

(51) Ce mérite est généralement reconnu ; il serait inutile d'en rapporter beaucoup de témoignages. Je citerai cependant Blondel, parce qu'il s'était particulièrement occupé des hôtels de Paris, et qu'il est piquant d'apprendre que ce grand plafond peint à fresque était déjà *négligé* en 1754.

« On ne peut trop inviter les connaisseurs à visiter ce chef-d'œuvre de peinture. Quoiqu'il y ait environ un siècle qu'il est exécuté, et que son entretien soit assez négligé, il conserve encore toute sa fraîcheur, et nous donne la plus haute idée du peintre célèbre à qui nous le devons. » (*Architecture françoise*, ou *Recueil de plans*, pag. 76. Paris, in-folio, 1754.)

La rareté n'ajoute rien au mérite des objets d'art, mais elle augmente singulièrement leur prix et les droits qu'ils peuvent avoir à être conservés. Si nous recherchons dans Paris ce que nous possédons en ce genre, nous ne trouvons de cette école et de cette époque, rien d'aussi grandiose dans les dimensions et d'aussi bien conservé en dépit des injures du temps et de la négligence des hommes. Les peintures de l'Arsenal, ancienne demeure de Sully et du maréchal de La Meilleraye, ne sont que des toiles enchâssées dans les boiseries ; l'hôtel Sully, rue Saint-Antoine, n'a conservé des peintures qui le décoraient qu'un petit plafond en forme de coupole. Autant qu'on peut en juger à travers la couche de fumée qui a noirci cette peinture, c'est un médiocre travail. Au Louvre, on voit encore des peintures de cette époque, et quelques unes même de la main de Romanelli, mais elles n'ont ni l'ensemble, ni la fraîcheur de la galerie

Mazarine. L'hôtel Conti, sur le quai Malaquais, n'avait rien conservé de sa décoration primitive, et les plafonds du grand salon en voûte surbaissée, du petit salon et du vaste escalier, étaient l'ouvrage du peintre Doublet (1779), qui réunissait dans sa manière les qualités comme les défauts de Natoire et de Boucher. Les peintures de l'hôtel Lambert et celles que cachent un épais badigeon dans l'hôtel de Richelieu (l'Administration des Coches), sont d'une époque plus récente.

Michel Augier avait décoré de sculptures la chapelle du palais Mazarin; il fit les encadrements des peintures dans les salles du Louvre. En général les artistes employés par le Cardinal chez lui, étaient assurés d'avoir des travaux au Louvre ou au Val-de-Grace. La salle des Saisons faisait partie des appartements de la Reine mère; elle fut occupée ensuite successivement par le ministre de la guerre, par l'Académie de médecine, le grand conseil et enfin aujourd'hui par la collection des sculptures. Voici les sujets des Fresques: Diane et Actéon, Apollon et les Muses, Diane et Endymion, Apollon et Marsyas, l'Hiver, le Printemps, l'Été, l'Automne, Apollon et Diane. On trouve ces compositions gravées au trait dans l'ouvrage de M. le comte de Clarac: *Musée de Sculptures* (Paris, in-8°, 1841, tom. I, planches 76 à 82). Les salles dites de la Paix, des Romains, etc., etc., sont également peintes par Romanelli; je renvoie au même ouvrage qui en donne la description (tom. I, pag. 528) et reproduit les peintures dans les planches N° 86 à 89.

(52) Il peignit aussi les bains de la Reine au vieux Louvre; mais ces salles ont disparu. En 1656 (janvier), on les montrait au duc de Modène comme une curiosité digne d'un prince italien. Loret donne ce détail :

Pour comble de ravissement,
On luy montra l'appartement,
Qu'on nomme les bains de la REYNE,
Que cette grande Souveraine
A faits depuis peu fabriquer
Et dans icelui pratiquer,
Tout ce que l'art de la peinture,
Peut étaler d'enrichissure.

(Liv. VII, pag. 11.)

A cette époque le Cardinal n'avait point encore réglé les honoraires de Romanelli. Je trouve dans la correspondance de Colbert une lettre du 29 mai 1656, dont j'extrais ce passage :

« V. E. me donnera ses ordres, s'il luy plaist, touchant M. Romanelli; M. Ondodej lui pourra dire en quels termes il est demeuré avec luy touchant son paiement. » Le Cardinal repond en marge : « Je pourvoyerai à ce qui regarde le sieur Romanelli la semaine prochaine. »

Voici ce que je lis dans l'article Romanelli, du *Dictionnaire des Peintres français*, de M. Alex. Lenoir :

« Ces plafonds, où il a représenté plusieurs traits de l'histoire romaine, tels que l'Enlèvement des Sabines, la Continence de Scipion, Rémus et Romulus, etc., et un plafond allégorique où se voit la Prospérité des arts sous le gouvernement de la Sagesse, n'existent plus. J'en possède les dessins originaux; ils sont au nombre de six et coloriés, et lui ont servi à peindre ses tableaux. Ces dessins, devenus rares et précieux par la perte des tableaux, sont très agréables, finement tracés, d'une touche spirituelle. Ils ont appartenu à M. Petit-Radel, architecte (le frère du bibliothécaire de la Mazarine). »

J'ai fait des recherches pour retrouver ces dessins; M. Alb. Lenoir les a vu vendre à la salle des commissaires-priseurs, lors de la mort de son père; mais il n'a pu retrouver le nom de l'acheteur. J'ajouterai qu'il y avait un tableau de Romanelli à la Sorbonne : le *Martyre de sainte Ursule*. M. Alex. Lenoir le cite dans le *Catalogue des peintures et tableaux réunis au dépôt national des monuments français*, 11 vendémiaire an III, sous le N° 258 ; et Sauval parle dans sa description de l'hôtel Lambert de *cinq grands tableaux sur une espèce d'Attique, qui représentent l'histoire d'Énée, peints par Romanelli.* (Histoire et Recherches, tom. II, pag. 223.) Enfin je remarque dans l'inventaire des biens et meubles du ministre Colbert, ces deux articles :

Un tableau peint sur toile par Romanelle, représentant Angélique et Médor, prisé 80 *liv.*
Une petite Annonciation de Romanelle,—25 *liv.*

(Bibl. roy. Suite du Fonds Mortemart, N° 34.)

(53) Voir la description du Louvre par M. de Clarac, planches 75 et suivantes.

(54) Je citerai quelques unes des plus belles gravures faites d'après ses tableaux :

La Conquête de la Toison d'or. C. Bloemaert.
Moïse sauvé des eaux. Saint-Vallée, dans Crozat.
Moïse fait jaillir l'eau du rocher. J. Haussart, idem.
Marie présentée au Temple C. Lederbach.
Saint Cajetan de Thène. N. Poilly.
La Pluie de manne. Raymond.
Le Sacrifice d'Iphigenie. G. Audran.
Silène endormi. M. Natalis et Wolfgang.
L'âge d'or. M. Greuther.
L'Education de l'Amour. Ch. Levasseur.
Angélique et Medor. Massard.
Venus et Adonis. P. Fontana, dans le musée Napoléon.
Une Thèse, avec le portrait de Mazarin. F. Poilly.

Ajoutez encore les nom de Raudon, Ch. de la Haye, G. Vallet, E. Picart, A. P. 1734, etc., etc. On a formé son œuvre au cabinet des Estampes de la Bibliothèque royale, mais il est incomplet.

Basan (2e édition) dit que Romanelli a gravé lui-même ; on consultera sur ses travaux Pas-

coli, Männlich, Watelet, l'ouvrage intitulé : Winckelmann und sein Jahrhuntert, Füssli, Brandes, Winckler, etc., etc.

(55) Voici comment Lanzi raconte sa vie. *Il Romanelli protetto dal card. Barberini, che si era rifugiato in Parigi, fu in Francia due volte : e prese ivi di quello spirito, onde abbonda la nazione, quanto bastò ad animar le figure meglio di prima. Vi dipinse prima in un portico pel cardinal Mazzarini alquante delle metamorfosi di Ovidio ; di poi in alcune camere pel Re le favole della Eneide ; e mentre si preparava a tornarci la terza volta con tutta la sua famiglia fu intercetto da morte in Viterbo.* (Tome II, p. 238.)

(On peut demander d'autres détails aux *Lettere pittoriche*, à Baldinucci, tome II, p. 540, édit. in-4°. 1728, à Pascoli, *Vite de' Pittori*, tome I, p. 93, édit. de Rome. 1730, etc., et aux *Dictionnaires des Artistes*, de Füssli, Heinecken (Mss.), Nagler, etc.)

(56) Les bibliothèques dont les salles ont été peintes à fresque sont assez nombreuses, je citerai : le Vatican, le palais des Doges à Venise, qui a reçu la bibliothèque dans son immense salle des conseils ; la Brera, à Milan ; les Studii, à Naples ; la Riccardiana, à Florence, peinte en 1683-86, par Luca Giordano ; deux chambres à l'Arsenal ; l'ancienne biblioth. de Munich (bien médiocre), etc., etc.

(57) Brienne dans ses mémoires, et les détails minutieux donnés par Sauval qui avait vu et admiré les objets en place.

(58) Les qualités guerrières ne lui manquaient pas plus qu'à Richelieu, il avait plus de droit que lui aux prétentions du général d'armée, ayant dans sa jeunesse fait son apprentissage militaire et commandé une compagnie de cavalerie. Le 27 août 1650, on le vit prendre d'excellentes dispositions, et le 15 décembre de la même année, il se mit bravement à la tête du régiment des gardes pour donner sur les Espagnols. Il suffirait de renvoyer aux historiens des campagnes de l'Italie qui tous mettent sur le même rang son courage militaire et ses talents diplomatiques. Je n'en citerai qu'un seul, parce qu'il fut témoin du fait qu'il raconte. Le maréchal de la Force commandait les troupes françaises en Italie et venait avec Schomberg et Marillac au secours de la citadelle de Casal. Il s'agissait de forcer le blocus. L'armée ennemie était supérieure par le nombre des soldats, par ses retranchements et par l'appui que lui donnaient la ville et le chateau : *Ils vont à la portée du mousquet de leurs dits retranchements, toute l'armée du Roi marchant en bataille en très bel ordre; étant sur le point de donner, vint à eux de la part de l'ennemi, le siguor Mazarini, agent du Pape, au galop, faisant signe du chapeau, il approche et leur dit : Je viens vous offrir de la part de ces Messieurs de lever le siége.* (Tome III, p. 17.) Voir aussi dans la correspondance les lettres du 11, 12, 22 août, 5 septembre et octobre où il est appelé le *Mazarini. Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont duc de la Force.* Paris, 8°, 1843. Chez Charpentier. M. le marquis de la Grange a été l'éditeur consciencieux de ces documents historiques, devenus pour lui papiers de famille, par son mariage avec mademoiselle de Caumont. L'introduction est de lui et mérite d'être lue.

Si le prince de l'Église conserva quelques prétentions militaires de l'ancien soldat, les temps lui donnaient largement des excuses. En 1567 le cardinal de Chatillon, évêque de Beauvais, combattit à la bataille de Saint-Denys, et Brantôme nous dit que *le Cardinal y fit très bien.* L'archevêque de Bordeaux Sourdis commandait une armée navale, le cardinal de La Valette et le cardinal Infant ne perdaient rien du respect qui leur était du, en tachant d'un peu de sang guerrier la pourpre de Rome.

(59) Voir la planche qui fait face à la page 15. Cette lithographie a été exécutée avec fidélité et talent d'après la gravure originale que Nanteuil avait faite pour orner la thèse soutenue le 27 juillet 1659 par Charles Maurice Le Tellier. On la trouve rarement avec le texte, mais isolée on la rencontre en bonne épreuve au prix de 50 à 60 fr. C'est probablement de cette planche dont il est question dans une chanson qui courrait en 1660 et que la collection manuscrite de Maurepas a recueillie. (Tome XXIII, folio 297). Le rédacteur a mis en tête l'explication suivante :

Sur la Lieutenante criminelle Tardieu, qui en levant sa jupe montra un calesson fait avec une thèse de satin, où étoit le portrait du cardinal Mazarin.

Les deux vers, qui terminent cette chanson, sont fort méchants, ce sont les seuls qui méritent d'être cités :

Il pouvoit être là, comme on mettoit Mercure
Sur tous les grands chemins.

Guy Patin parle d'une autre thèse dédiée également au Cardinal une année avant. Le passage est intéressant : *Vous trouverez dans votre paquet une grande thèse de théologie dédiée au cardinal Mazarin, en huit feuilles de papier collées ensemble. Vous ne vites peut-être jamais une si grande et chère gravure, la thèse a coûté* 9,000 *livres* (Lettre à Ch. Spon, du 10 mars 1648.)

(60) A tous les égards, cette gravure est remarquable : portrait ressemblant, vue de la galerie fidèle jusque dans le détail de la décoration, travail du graveur excellent. On sait que Le Tellier fit imprimer cette estampe au haut de sa thèse qui porte aux coins les étoiles et les faisceaux du Cardinal. Je trouve dans la correspondance de Mazarin avec Colbert, ce passage dans une lettre du 29 may 1656 : *J'envoyeray à V. E. quelques copies du panegiric du Sgr Gratianj et du portrait de V. E., de Nanteuil, que ledit Lange me donna en même temps.* On remarquera que le por-

trait n° 32, daté de 1656, est le premier de ceux de Nanteuil qui porte *ad vivum faciebat;* il est donc à présumer qu'il s'agit de celui-là.

Je crois utile et j'ai trouvé piquant de former le catalogue des portraits du cardinal Mazarin. Outre la preuve qu'il fournit de son jugement dans le choix des peintres portraitistes, P. de Champaigne, Nanteuil, M. Lasne, Mignard, Ch. Lebrun, Romanelli, Vouet, Chauveau, etc., il présente un contraste assez instructif entre cette longue et persévérante illustration d'une figure célèbre, et les violentes diatribes dirigées contre l'homme d'état.

Le catalogue des portraits gravés du cardinal Mazarin, a été essayé une fois par Lelong (liste générale des portraits gravés jusqu'en 1775, tome IV de la bibliothèque historique), mais d'une manière très superficielle, puisqu'il n'a atteint que le n° 46. J'ai mis à profit les richesses de la Bibliothèque royale, la collection de portraits formée avec soin par le roi et distribuée méthodiquement par M. Brégot dans la bibliothèque du Palais-Royal, la collection de M. Deburre et celle de M. Hénin, enfin les portefeuilles de quelques amateurs en pays étranger et mes propres collections. Malgré tous ces soins, j'ai la conscience de bien des lacunes. J'ai rangé ces planches par ordre alphabétique du nom des graveurs. Chaque description est suivie de ces qualifications : bon, méd. (médiocre), mauv. (mauvais) et des mesures exactes en millimètres. Les amateurs d'estampes ne trouveront pas ces précautions inutiles, et c'est à eux que j'ai pensé en indiquant, pour chaque planche, ses différents *états.*

PORTRAITS GRAVÉS
DU
CARDINAL MAZARIN.

1. En buste, porté par une renommée ; au bas, à gauche, des enfants ailés. On lit sur un piédestal : *R. P. Joannis Francisci Niceronis. — Thaumaturgus opticus. — S. Vouet in. — K. Audran sculp.* (méd.) H. 29,6 — L. 19,4.

2. En buste, dans un ovale posé sur une console. (méd.) H. 20,0 — L. 14,1.

Second état. On lit sur la console : *Le cardinal Mazarin*, et au bas : *Nanteuil del. — Et. Beisson sculp.*

3. En buste, dans un médaillon de forme ovale. Au haut deux écussons, au bas : *Jvlivs S...... S R. E. primus diaconus Cardinalis Mazarinvs etc. Aubertus Clouvet sculp. Jo. Jacobus de Rubeis Formis Romæ*, etc., etc. (mauv.) H. 19,4 — L. 13,8.

Second état. On a ajouté : *Obiit die* 8 *martij* 1661.

4. En buste, dans un ovale formé de rameaux d'oliviers sur lequel on lit : *Frosne sculpsit.* (méd.) H. 17,4 — L. 12,9.

5. En buste, dans un ovale. Au bas ses armes : *J. Frosne — sculpsit* 1654. (méd.) H. 30,7 — L. 27,4.

6. En buste, dans un ovale. Au bas ses armes et *J. Frosne — sculpsit* 1655. (méd.) H. 30,3 — L. 26,5.

7. En pied. Une perspective de jardin à droite ; au haut un enfant ailé qui tient une banderolle sur laquelle on lit : *Œuvres de l'inconnu D. C.*; au bas : *Humbelot sculp.* et quatre vers. (mauv.) H. 22,1 — L. 15,6.

8. En buste, dans un ovale. *Ph. Champagne pinxit. — Greg. Huret fecit* (bon). H. 35,0 — L. 25,1.

9. En buste, dans un ovale, tenant un livre (d'après Vouet). *Jaspar Isac ex.* (med.) H. 29,0 — L. 23, 9.

10. En buste, dans un ovale. Au dessous ses armes; au bas à droite : *Jaspar Isac fecit.* (mauv.) H. 25,8 — L. 16,2.

11. En buste, dans un encadrement carré, soutenu par deux anges : *Sic Regis, sic pacis.* Au bas : *In manibus portabvnt te. Jaspar Isac fecit.* (mauv.) H. 26,8 — L. 35,6.

12. En buste, au trait. Au bas : *Mazarin, Mignard pinx^t. — Landon direx^t.* (mauv.) H. 6,3 — L. 5,8.

13. En buste, dans un ovale, au dessus d'un portique à fronton coupé. Au dessous d'une inscription en six vers, on lit : *Epitaphe du Cardinal : Cy gist illustre Julle Mazarin*, etc.; on lit en bas à gauche : *N. de Larmessin sculp.* (mauv.) H. 33,2 — L. 22,6.

14. En buste, dans un ovale. Au bas : *Jvles cardinal Mazarin* etc. *N. de Larmessin — sculpebat* 1650. *A Paris, chez pierre Bertrand.* (mauv.) H. 22,0 — L. 16,3.

15. En buste, dans un losange de feuillages. Au haut les étoiles, au bas les faisceaux. On lit en bas à droite : *De l'Armessin scul.* (méd.) H. 12,8 — L. 7,6.

16. En buste, dans un ovale, soutenu en haut par un aigle et en bas par six têtes : allégorie des tempêtes et de l'envie. *Phi de Champaigne pincit;* au bas à droite : *M. Lasne fecit.* (méd.) H. 34,2 — L. 31,6.

17. En buste, dans un encadrement d'architecture surmonté des armes et du chapeau du Cardinal, soutenu par deux Termes, homme et femme, Mazarin tenant un livre de la main droite. Au dessous : *Jvlivs Mazarinvs S. R. E. cardinalis obs. addit cliens D. D. Vouet Dicatqz Michael Asinius anno D.* 1643. (méd.) H. 39,0 — L. 27,1.

Second état. L'inscription est remplacée par *Hoc stante respublica stetit. ML.*

18. En buste, dans un ovale sans titre. Au bas : *M. Lasne deline. et fe. cum priui. Regis.* (méd.) H. 34,5 — L. 26,4.

Second état. *Jvlivs Mazarinivs. S. R. E. cardinalis*, etc., avec la date de 1645.

19. En pied, assis près d'une table : *Jvlivs Mazarinvs S: R: C: M. Lasne deline. et fe. cum p. R. — Joan Valdor excud. cum privil. Regis.* (méd.) H. 33,0 — L. 23,7.

Second état, avec le nom du graveur effacé.

20. A mi-jambe, dans un ovale, tenant un livre de la main gauche, relevant son manteau de la droite. En bas ses armes. *M. Lasne fe et ex* 1658. (mauv.) H. 38,9 — L. 33,2.

21. En buste, dans un ovale. Au haut ses armes, en bas : 1659. *Jvlles Mazarin cardinal, évesque etc. B. Moncornet ex — Jo L'enfant seulp.* (mauv.) H. 17,2 — L. 12,6.

22. En buste, dans un ovale. Au bas : *Jules, cardinal Mazarin etc. Cl. Mellan G. del et sculp.—A Paris, chez Odieuvre, etc.* (mauv.) H. 14,0, — L. 9,3.

23. En buste, dans un ovale. Au dessous ses armes gravées au trait. *C. Mellan G. pinx. et f.* (méd.) H. 34,2 — L. 23,8.

24. En buste. Au bas : *Jules cardinal Mazarin. — Cl. Mellan G. — del et sculp. — A Paris, chez Odieuvre.* (mauv.) H. 16,2 — L. 11,8.

25. En buste, dans un ovale. Au bas : *Givlio Mazarino cardinale primo ministro della corona di Francia, anno* 1660. — *Cōr Meyssens, fe. Viennæ.* (méd.) H. 23,1 — L. 15,1.

26. En buste, dans un médaillon à pans coupés. Au bas : *Ph. Champaigne pinx. — priu. Regi.* (méd.) H. 29,5 — L. 23,8.

27. En buste, dans un ovale. Au haut des rubans, au bas l'écusson de ses armes; à droite sur la console : *Van-Mol pinxit. — T. Morin scul. cum Nanteuil sculp.* H. 33,3— L. 25,4.

Second état. On a ajouté sur la bordure : *Le cardinal Mazarin, etc., etc.*

28. En buste, dans un ovale. Au dessous l'écusson de ses armes, au bas à gauche : *Nanteuil f.* (méd.) H. 32,9 — L. 25,6.

Second état. L'écusson est enlevé, et aux quatre coins, dans les hachures du fond, on a gravé les faisceaux.

Troisième état. On a ajouté l'inscription suivante : *Sic legvm inoevis sunt tvta secvribvs arma.*

29. En buste, dans un ovale. Au bas ses armes, et sur la bordure du médaillon : *Nanteuil—faciebat* 1655. (bon) H. 31,7—L. 24,1.

30. En buste, dans un ovale. Au bas ses armes avec cette devise : *Dat formas adimitque*, et aux deux côtés de l'écusson : *Nanteuil faciebat* 1655. (bon.) H. 32,2 — L. 24,2.

Second état. Quatre vers latins sont ajoutés.

31. En buste, dans un médaillon à pans coupés Au bas ses armes; dans les coins, des fleurs de lys et des étoiles au bas ; à droite : *Nanteuil faciebat* 1656. (bon). H. 33,4 — L. 25,8.

32. En buste, dans un médaillon ovale formé de feuilles d'olivier. Dans les angles du haut, les attributs des arts et de la guerre ; au bas une vignette oblongue, représentant la mort de Louis XIII, et dans deux cartouches, les affaires de Rethel et d'Arras ; au bas, dans le centre : *Nanteuil ad viuum del et sculpebat cum priuil. Regis.* 1656. (bon). H. 33,8 — L. 27,3.

Second état. L'Inscription du graveur est remplacée par : *Totum ferat hæc te fama per orbem.*

Troisième état. Cette dernière inscription a disparu.

33. En buste, dans un médaillon ovale formé de rameaux d'oliviers. Au dessous ses armes et *Nantueil faciebat* 24 *aug. an.* 1656. (bon). H. 32,4, — L. 24,7.

Premier état. Les marges n'ont aucun signe.

Second état. On voit sur la marge, au bas et au centre, cette marque : A.

Troisième état. Cette marque est presque effacée, mais on trouve au milieu de la marge, dans le haut, celle-ci : /..

Quatrième état. On lit aux quatre angles les initiales du cardinal J. C. D. M., et au bas : *Nanteuil faciebat m. feb.* 4° 1658.

Cinquième état. Le fond est enlevé et remplacé par quatre médaillons avec figures allégoriques; au bas à droite : *Nanteuil faciebat.*

34. En buste, dans une bordure carrée de feuillage de chêne. Au bas : *Cum priuil. Nantueil ad vivum facie.* 1656. (bon). H. 34,3, — L. 27,6.

Ce portrait a été imprimé sur la thèse de C. F. de Loménie de Brienne.

35. En buste, dans un ovale, avec ses armes au bas, supporté par une console sur laquelle on lit : *Nanteuil ad viuum del. et sculpebat* 1658, et les quatre vers : *Quam bene difficiles*, etc. (bon). H. 32,9 — L. 26,9.

36. En buste, dans un cadre octogone, Dans le haut deux étoiles, dans le bas le chiffre du Cardinal ; au-dessous : *Nanteuil ad viuum del et sculpebat* 1659. (bon). H. 34,6, — L. 26,3.

Second état. Il y a plusieurs éraillures sur la bordure.

37. En buste, dans un ovale, sur un fond parsemé d'étoiles; au bas de l'ovale: *Nanteuil ad viuum del. et sculpebat* 1659. (bon). H. 27,5 — L. 21,6.

Second état. Il y a un crochet ↜ après la date.

38. En pied, assis près d'une table, tenant le plan d'une ville fortifiée dans sa main droite; dans le fond, à gauche, s'étend en perspective la galerie Mazarine. Au bas, à gauche, au dessous d'une sphère : *Nanteuil faciebat* 1659 — *F. Chauueau delin.* (bon) C'est la gravure dont je donne une copie en face de la page 15. H. 48,7 — L. 57,1.

Cette gravure a été imprimée sur la thèse de C. M. Le Tellier. Datée du 27 juillet 1659. (Voir la note 59.)

39. En buste, dans un ovale qui porte : *Jvlivs Mazarinvs cardinalis dux minister pacis Sorbonæ provisor.* Surmonté de trois étoiles, avec ces mots : *Pacem cum lumine mittunt.* Au bas : *P. Mignard pinx. — Nenteüil sculpebat* 1660 *j° Jul.* (bon) H. 35,5 — L. 43,1.

Second état : Il y a un crochet ↜ après la date.

40. En buste, dans un ovale de feuillages posé sur une console. On y lit : *Mignard pinx. — Nanteuil sculpebat* 1661. — *Hic est*

monstrorvm domitor, pacator et orbis (bon). H. 35,0 — L. 26,9.

Second état : au lieu des inscriptions précédentes, on lit : *Julius Mazarinus Stæ Ro.nœ Ecclesiae Cardinalis, etc. etc.* Ses armes et son chiffre couronné des deux côtés et au bas : *Grati animi Vota Bene factori sincera et perpetua. Mignar pin. Nanteuil sculpebat* 1661.

41. Le N° 29 de Lelong : *Poilly d'après Nanteuil et Chauveau;* assis, dans son cabinet, vis-à-vis d'une mappe-monde dans une thèse.

42. En buste, dans un ovale de feuillages posé sur une console, soutenu par deux enfants ailés, au dessous d'une Renommée qui agite sur un drapeau l'écusson de ses armes. Au bas trois figures allégoriques. — *N. Poilly effigiē scul.* (bon) H. 35,4 — L 35,4.

43. En buste, dans un ovale, soutenu de la main gauche par Louis XIV jeune qui, assis sur le trône devant un temple, élève son épée de la main droite. Au bas, à gauche : *F. Poilly del et sculp.* (bon) H. 37,0 — L. 42,8.

44. En buste, dans un ovale formé de rameaux d'olivier maintenus par une banderolle couverte d'étoiles. Au dessous, ses armes. Au bas : *P. Mignard p. — F. Poilly sculp.* 1660 (bon). H. 39,4 — L. 29,3.

45. En buste, dans un encadrement rond de feuillages soutenu par deux Renommées et posé sur une console, avec une inscription latine : *Narrationem ordior, cui etc., etc.* Au bas, trois figures allégoriques, et à gauche : *F. Romanelli in. F. Poilly sculp.* (bon) H. 45,4 — L. 49,5.

46. En buste, dans un médaillon à pans coupés formé de feuillage. Au bas : *Faict par N. Regnesson en l'an* 1656. (bon) H. 33,4 — L. 27,5.

47. En buste, dans un ovale flanqué de quatre figures allégoriques, dont deux soutiennent le chapeau du Cardinal au dessus de sa tête. Au bas, à gauche : *C. Le Brun Invent. Ægid. Rousselet sculpsit et excudit cum privil. Regis.* (méd.) H. 34,2 — L. 45 8.

48. En buste, dans un ovale. Au bas : *Rousselet f. C. pr. Reg.* (mauv.) H. 16,5 — L. 12,7.

Second état : au bas, *l'Eminentissime cardinal Jvles Mazarin, grand ministre de France.*

49. En buste, dans un médaillon ovale parsemé d'étoiles et porté par une Renommée. Au-dessous, l'Histoire, représentée par une femme, écrit l'éloge du Cardinal sur un livre qui repose sur les épaules du Temps. Au bas, à droite : *Ægid. Rousselet sculp.* 1666. (méd.) H. 33,6 — L. 21,0.

50. En buste, dans un ovale; une Renommée plane dans les airs et supporte le médaillon du Cardinal ; elle est suivie de deux enfants ailés qui soutiennent l'écusson de ses armes. Au bas, une composition allégorique de quatre figures. *Seb. Bourbon pinxit. Ægid. Rousselet sculpsit.* (méd.) H. 43,0 — L. 29,0 ; H. du portrait 8,4 — L. 5,1.

51. En buste, dans un ovale posé sur une console décorée de ses armes, et flanquée de deux figures allégoriques. Au bas : *Roussel.* (mauv.) H. 21,4 — L. 31,8.

52. En buste, dans un ovale formé d'épis de blé. Au-dessous, ses armes surmontées d'une couronne, avec ces mots : *Via ducum.* Le tout sur une tenture d'hermine, avec médaillons et devise. Au bas : *F. Chauveau delineabat — P. Van Schuppen facicbat* 1660. (bon) H. 42,6 — L. 56,8.

53. En buste, dans un ovale. On voit au-dessus, dans un médaillon, l'amour, les yeux couverts d'un bandeau étoilé, qui tire une flèche sur un tas de cœurs couronnés ; la banderolle porte : *Ocvlos hæc sydera svpplent.* Aux quatre coins, d'autres médaillons. Au-dessous, ses armes. En bas : *P. Mignard pinx. — P. Van Schuppen sculpebat* 1661. (bon) H. 35,3 — L. 27,0.

54. En buste, dans un ovale : *Jule Mazarin. Sergent del et sculp.* 1790. Impr. en couleurs. (méd.) H. 21,6 — L. 15,3.

55. En buste. Au bas : *Eminentissimus Julius cardinalis Mazarinis, etc. — Champaigne pinx. Visscher excudit. Stüerhelt sculp.* (méd.) H. 25,2 — L. 19,0.

56. En buste, dans un médaillon à pans coupés. Au bas : *Eminentissimvs Jvlivs Mazarinis S. R. E. Cardinalis, etc. Cocnr. Waumans Joan. sculp. — Meyssens exc.* (méd.) H. 17,0 — L. 11,5 (rogné).

Après les portraits signés du nom du graveur, vient la suite des portraits qui n'indiquent leur origine que par l'adresse de l'éditeur, et qui sont quelquefois complètement anonymes. En général, ce sont de très médiocres productions.

57. En pied, la main droite appuyée sur un livre. A droite, en haut, un enfant ailé qui soutient un drapeau avec ses armes. Au bas : *Jvlivs Mazarinvs S. R. C. R. Moncornet excud. cum privilegio. R.* (mauv.) H. 14,0 — L. 8,8.

58. En buste, dans un ovale. Au bas, ses armes et : *Jvles cardinal Mazarin, fut nomé, etc., etc. ; à Paris, chez Daret.* (mauv.) H. 18,7 — L. 12,6.

59. En buste, dans un ovale. Au bas, ses armes : *Jvles cardinal Mazarin, fut nomé — à Paris, chez Daret*, 1652, *etc.* (mauv.) H. 18,9 — L. 12,6.

60. En buste, dans un ovale. Au-dessous, ses armes et un long titre : *Jvles cardinal Mazarin, duc de Maienne, fut nomé à cette dignité, etc., à Paris, chez Louis Boissevin.* (mauv.) H. 19,1 — L. 12,2.

61. En buste, dans un ovale. Au haut, *le Court-Bouillon de Mazarin assaisonné par toutes les bonnes villes de France.* Au bas : *A Paris, chez Claude Morlot, rue de la Bucherie.* (mauv.) H. 13,1 — L. 11,6. — Gravé sur bois et placé en tête d'une pièce qui commence à la troisième page : *Jusques à quand, ô Perfide...* Ce libelle a été réimprimé, mais sans le portrait, dans un *Recueil des pièces de ce temps*, 1649. On retrouve ce portrait en tête de plusieurs Mazarinades, entre autres des *Triolets* et des *Grandes Rodomontades.*

62. En buste, dans un ovale porté par un

ange, qui descend des nuages et le remet à une femme, figure allégorique de la France (genre Mellan). (mauv.) H. 28,9 — L. 25,4.

63. En pied. Derrière sa tête, dans une perspective de la mer, l'arche de Noé et une banderolle avec ces mots :

Je n'avais pas dessein de faire son portrait,
En nous donnant la paix, il s'est peint lui-même.

Au bas : *Ne doit-on pas le couronner, etc., etc.* (Cette bonne estampe fait pendant avec celle de Dom Louis de Haro.) H. 32,2 — L. 22,1.

64. En buste, derrière la tête, un pan de rideau, et à gauche, à travers une fenêtre, un sujet de chasse. Au bas : *Jvlles Mazarin, etc., Montcornet ex.* (méd.) H. 15,8 — L. 11,5.

65. En buste, dans un ovale, entouré de rameaux d'oliviers, posé sur une console sur laquelle on lit entre deux faisceaux : *Jvlivs Mazarinvs S. R. E. cardinalis.* A droite, sur un petit rocher, dans un paysage : 10 *Aug. canini. inv. et inc* (rogné). (méd.) H. 20,4 — L. 14,5.

66. En buste, dans un ovale. Au bas : *Julius tit. cardinalis Mazarinus romanus olim seminarij Rom. C. anno* 1620 (méd.) H. 20,5 — L. 15,1.

67. A mi-corps, assis dans un fauteuil, il tient un livre de la main gauche. Au bas : *Jvlivs Mazarinvs, etc. P. de Jode exc.* (mauv.) H. 17,4 — L. 12,2.

68. En buste de profil, dans un encadrement rond soutenu sur des faisceaux, entouré de rinceaux qui portent des étoiles au lieu de fleurs. (mauv.) H. 5,1 — L. 15,3.

69. En buste, dans un encadrement rond, avec ses armes et des attributs. Au bas : *Jvle Mazarin Cardinal.* (méd.) H. 26,7 — L. 23,2.

Cette gravure est détachée d'un volume imprimé.

70. En buste. Derrière sa tête, un pan de rideau (rogné). (bon.) H. 9,1 — L. 7,8.

71. En buste, dans un ovale. Au haut, à gauche, ses armes surmontées du chapeau ; à droite, deux palmes formant couronne; au bas : *Jvlles Mazarin cardinal, conseiller, etc. Baltazar Montcornet excud., avec privil. du Roy.* (mauv.) H. 16,8 — L. 12,0.

72. En pied, le Cardinal montre au jeune Louis XIV que Minerve conduit, la Gloire qui plane dans les airs; au bas des enfants tiennent les écussons des armes de France et de Mazarin. Il y a des exemplaires de cette gravure qui portent *Petr. Daret celauit*; elle fut faite pour servir de frontispice à l'ouvrage suivant, composé par Gomberville qui espérait être nommé précepteur du jeune roi : *La doctrine des mœurs, tirée de la philosophie des Stoïques, représentée en cent tableaux et expliquée en cent discours.* Paris. Folio. 1646. (mauv.) H. 32,1 — L. 21,0.

73. En buste, dans un ovale, au-dessous ses armes et six vers commençant ainsi :

Son visage promet beaucoup,
Mais il en fera davantage.
(Mauv.) H. 19,0 — L. 12,8.

74. En buste, dans un ovale soutenu par deux mains unies, avec ces mots sur une banderolle : *Acceptvs vtriqve.* (mauv.) H. 11,8 — L. 18,2.

75. En buste, sur un fond formé par un rideau, à droite une colonne, au bas les armes du Cardinal soutenues par deux enfants ailés. (mauv.) H. 27,1 — L. 19,4.

76. En buste, d'après un tableau du temps faisant aujourd'hui partie de la galerie de Versailles n. 2296. S. X. S. 4., gravé dans l'ouvrage de Gavard. (mauv.) H. 11,3. L. 8,5.

77. En pied, assis dans un fauteuil, tenant un livre de la main gauche; à gauche un échappé de paysage avec un château-fort. *Philippe de Champagne, pinx*[t]. — *Mazarin — tiré de la galerie du Palais-Royal.* (médiocre lithographie.) H. 31,2. L. 23,4.

78. En buste, dans un ovale de feuillages, aux quatre coins le chiffre du Cardinal, au bas l'écusson de ses armes. (méd.) H. 34,5 — L. 25,5.

Second état, on lit au bas à gauche *P. Roussel excudit.*

79. En buste de profil. Au bas : Le *cardinal Mazarin*, et à droite un monogramme *A. S.* (méd.) H. 10,4 — L. 7,8.

80. En buste, soutenu par deux figures dont le corps se termine en rinceaux de feuillages. (méd.) H. 7,2 — L. 16,7.

81. En buste, de face dans un ovale en feuillages. (méd.) H. — L. 10,2.

82. En buste, derrière la tête un pan de rideau et à droite une fenêtre ouverte. Au bas *Jvlles Mazarin*, etc. *Peter Aubrij excud.* — (méd.) H. 17,2 — L. 11,5.

83. En buste, dans un ovale. Au haut : Le *Povrtrait du meschant ministre d'Estat Jvlle Mazarin et sa chevte sovhaitée.* (Gravé en bois. Mauvais.) H. 13,1 — L. 11,3.

84. En buste, dans un ovale, au bas : *J. Mazarin*, au trait, moderne. (mauv.) H. 12,9 — L. 8,9.

85. En buste, au bas : *Jvlius Mazarinus card.* (mauv.) H. 7,3 — L. 4,5.

86. En buste, vis-à-vis de dom Louis de Haro et séparé de lui par les écussons de France et d'Espagne. Au-dessous leurs titres. Cette gravure sur cuivre a été imprimée sur une feuille de papier sur laquelle on lit ce qui suit imprimé en typographie : *Ad exemplar Parisiense Regis jussu in Regia lupatæ typographiâ excussum anno domini M.DCCX.*

87. En buste. Au bas : *le cardinal Mazarin.* Dans *l'iconographie française ou portraits* (200) *des personnages les plus illustres qui ont paru en France, depuis François I*[er] *jusqu'à la fin du règne de Louis XVI. Paris, veuve Delpech, folio,* 1828. (méd.)

88. En buste. C'est une réduction in-8° du précédent.

Cette liste des portraits du cardinal Mazarin serait incomplète, si je ne citais pas quelques unes des planches historiques qui ont été composées à sa gloire ou mises au jour pour faire la critique de ses actes et

illustrer les pamphlets du temps. Toutefois je ne me suis pas cru obligé à mentionner les planches bien connues sous la rubrique de *Tapisseries*, *Cabinet du roy*, etc. Elles sont réunies en volumes qu'on trouve dans toutes les Bibliothèques. Les Almanachs se rencontrent plus rarement en séries complètes. Ils sont toutefois trop connus pour qu'il soit nécessaire de remarquer qu'ils forment pour tout le dix-septième siècle, particulièrement de 1640 à 1680, une collection remarquable par la beauté de la gravure, par l'étendue des sujets, par le nombre et la fidélité des portraits. Ces planches sont d'autant plus intéressantes qu'elles portent une date certaine et peuvent avoir la valeur de documents historiques quand on s'est assuré que le calendrier, presque toujours ajouté en impression typographique, est bien de l'époque correspondante. J'ai étudié avec soin la collection de la Bibliothèque royale, celle de la Bibliothèque de l'Institut, enfin les cartons de M. Henin, etc. Les sujets répandus sur les marges de ces Almanachs offrent une sorte de résumé pittoresque des événements de l'année et le tableau le plus important sert de titre. Aux portraits des princes on réunissait ceux des personnages les plus marquants, et il paraîtrait qu'on était alors aussi avide de cette illustration, qu'aujourd'hui des réclames de nos journaux, car madame de Sévigné attribue la continuation de la guerre à l'ambition des généraux de *composer des almanachs*, c'est-à-dire de fournir des faits et des portraits pour leurs marges. (Voir dans les *Caractères de la Bruyère*, l'homme qui se fourre partout, parle de tout, est de tout. *De la Ville*, § 13.)

Le Cardinal occupe naturellement une place dans tous les lieux où l'étiquette la lui réservait, et on le retrouve dans les cérémonies du sacre, du couronnement, de l'entrevue avec le roi d'Espagne, du mariage de Louis XIV avec Marie Thérèse, etc. Je ne citerai qu'un petit nombre de ces planches, et par d'autres raisons également plausibles, j'omettrai toutes les compositions modernes et les estampes qui les popularisent, telles que la mort du cardinal Mazarin par Paul Delaroche, etc.

89. En pied, derrière le duc de Guise, dans l'entrevue du roi et de la reine Christine. Cartouche à gauche dans la grande estampe en deux feuilles : *Almanach des triomphes de la reyne de Suède pour l'année* 1657, — *composé par Me M. Questier. Gravé par Larmessin. A Paris, chez P. Bertrand, rue St-Jacques, à la Pomme d'Or, proche Saint Seuerin.*

90. A cheval, derrière le roi qui est assis dans un char de triomphe et placé de manière à précéder plutôt qu'à suivre le roy, on lit en haut : — *Le triomphe magnifique, où l'on voit nostre illustre Monarque. — Almanach dédié au roy, pour l'an MDC. LVIII.*

92. En pied, dans la ruelle du lit du jeune roi, derrière Anne d'Autriche : La *France ressuscitée par le remède envoyé du ciel.* — A gauche un ange portant un vase de vin émétique. *Almanach de* 1659.

93. En pied, derrière dom Louis de Haro, dans le grand almanach : *Les Estraines royale de sa Majesté, présantée à l'infante d'Espagne avecq le couronement de la paix par son esminence et dom Lovis d'Harro. — Almanach pour l'an de grace et bissextil M.D.CLX. A Paris chez N. Poilly.*

94. En pied, à la gauche de l'estampe dans la grand cartel d'en haut : L'*Année de la paix et des félicités pvbliqves.* — En haut à droite dans un rond assis à une table avec dom Louis de Haro. — En bas : *Almanach royal pour l'année bissextil mil six cens soixante*, *composé par maistre F. Commelet. Chez N. Regnesson.*

97. En buste, le buste du Cardinal placé au-dessus d'un arc de triomphe, entre les statues de Minerve et de Mercure; sur l'arc de triomphe une inscription latine de 10 lignes. (méd.) H. 33,3 — L. 37,4.

98. En buste, le buste du Cardinal placé sur un socle décoré de ses armes, de chaque côté une figure allégorique lui présente un chapeau avec ces devises inscrites sur des banderolles : *Pileus libertatis. — Pileus religionis.* Au bas au-dessous de quatre vers on lit : *P. de la Serre.* (méd.) H. 34,5 — L. 24,5.

99. En pied, dans une grande estampe, sujet allégorique de la pacification, sous la figure d'un grand vaisseau couvert de fleurs de lys. Le Roi s'appuie sur l'écusson du Cardinal qui lui-même est assis plus bas. L'étoile mazarine jette ses rayons sur le vaisseau. On lit au bas: *A Paris, chez P. Gallays, rue St-Jacques à St-François de Sales.*

100. — A gauche, derrière Anne d'Autriche, dans la grande planche, sujet allégorique intitulé : *Le Prognostique du sacre de Sa Majesté.*

101. — Derrière le Roy, en face d'Anne d'Autriche, dans la planche intitulée : *Le Bonheur de la France, ou le glorieux règne de Louis XIIII.*

102. — Sur le premier plan à droite, dans la grande planche intitulée: *Les Justes Souhaits de la France victorieuse pour le mariage du Roy.*

103. — A la gauche du Roy, dans le fond de la planche intitulée : *La Célèbre Assemblée de la Cour sur la convalescence de Sa Majesté et l'heureux succès de ses armes.*

104. — Le Cardinal ouvre le temple de la Paix, tandis que dom Louis de Haro ferme le temple de la Guerre.

105. — Le Cardinal occupe la niche de gauche et dom Louis celle de droite d'un arc-de-triomphe surmonté des portraits du Roi et de la Reine, avec cette devise : *La paix les unit*, etc. *L'an de grâce mil six cens soixante etc.*

106. A cheval en bottes à l'écuyère, avec des pistolets dans les fontes de sa selle, et suivant au galop le char du Roi, dans l'estampe allégorique intitulée : *Le Trivmphe royal de la paix et dv mariage.*

107. En pied, au milieu des flots, accompagné des *Monopoleurs*, s'efforçant de renverser *la barque françoise* et de l'arrêter par *des vents contraires à sa prospérité*. Cette mauvaise gravure sur bois est intitulée : *Le Salvt de la France dans les armes de la ville de Paris.* Année 1649

108. — Renversé aux portes d'Orléans (17 mars 1652), par Mlle de Montpensier et ses deux maréchaux-de-camp, la comtesse de Fiesque et Mme de Frontenac. Cette estampe satyrique porte au haut : *Le Compliment de Mademoiselle, en la ville d'Orléans, aux Mazarins.*

109. — Assis à gauche, dans l'estampe représentant une table servie entourée de convives qu'entretient un orchestre de musiciens figurés dans le haut. Cette rude et grossière gravure in-folio est intitulée : *Le Magnifique Festin du Roy de France et du Roy d'Espagne.*

110. — Derrière le Roi et désigné par la lettre D, dans l'estampe allemande intitulée : *Durchleuchtigst Infantin der Himmel gibt Euch mir. — Vnd Ihr bleibtgrosser Printz mein Konig fur und fur.*

111. — Placé derrière le Roi, dans l'estampe de format grand in-folio intitulée : *L'Heureuse Victoire obtenue aux dunes de la Flandre. — Le* 27 *may* 1658. — *J. Frosne fecit.* Ce portrait, pris en gras, n'est pas ressemblant.

112. — Le Cardinal suit le Roy, à côté du duc d'Anjou, dans l'estampe intitulée : *La Grande Victoire obtenue sur les Espaignols, deuant la ville d'Arras, par l'armée du Roy.* L'Almanach de la Renommée. P. Bernard ex.

113. — Derrière le Roi, et la seule figure qui ne porte pas son nom gravé sur la planche. Cette gravure de Campion est intitulée : *L'Espagnol Berné sur la levée du siége d'Arras.*

114. — Dans la curieuse estampe de Bosse intitulée : *Cérémonie observée au contract de mariage passé à Fontainebleau. — Le* 25 *jour de septembre* 1645. — *Gravé par Bosse le* 8 *novembre* 1645. Il y a des épreuves avant toute lettre.

115. — Dans une détestable gravure en bois, véritable canard du temps, intitulée : *Recit de ce qui s'est fait et passé à la marche Mazarine, depuis sa sortie de Paris jusques à Sedan.* Le texte au dessous occupe, sur plusieurs colonnes, un espace double de la grandeur de cette gravure.

On sait que le père Lelong a fait le dépouillement de toutes les estampes historiques qui se trouvaient de son temps au cabinet des estampes de la Bibliothèque royale, et qui forment encore aujourd'hui la plus grande richesse de la collection dite historique. En parcourant cette liste qui a paru à la fin du tome IV de sa Bibliothèque historique, je trouve l'indication de quatre pièces qui ont pu m'échapper ou que je ne saurais reconnaître sous le titre qu'elles portent ; je les donnerai pour ne rien omettre :

116. Pièce allégorique à la louange du cardinal Mazarin, choisi premier ministre à la place du cardinal de Richelieu.

117. Le Cardinal prend soin de l'éducation du Dauphin.

118. Le cardinal Mazarin est fait surintendant de l'éducation du Roi : Fr. Chauveau, inv.

119. Dix médailles et emblêmes, au sujet de la paix et du mariage, dont une du cardinal Mazarin.

En terminant cette longue liste de portraits gravés qui représente imparfaitement le travail qu'elle m'a coûté, je renverrai aux tableaux originaux. Ils sont nombreux en France, en Italie, et dans toutes les grandes collections. On lit dans le parallèle de l'abbé Richard, page 42 : *Le Pape fit peindre dans le Vatican, les deux armées, et Mazarin au milieu passant du camp des Espagnols à celui des François, et s'empressant de leur faire signe de son chapeau* (Voir pour ce fait la note 58). Le musée de Versailles a réuni plusieurs bons portraits du Cardinal, et deux tableaux remarquables dans lesquels il figure :

No 265. Sacre de Louis XIV à Reims, le 7 juin 1654, par Philippe de Champaigne.

No 281. Le Mariage de Louis XIV, 1660, peint par Ch. Lebrun.

(61) Le spirituel poète qui donna une souveraine à la France, Scarron le cul-de-jatte et le mari de Françoise d'Aubigné, après avoir composé et répandu à profusion l'ordurière Mazarinade dont nous avons cité quelques passages, écrivit le sonnet bien connu :

Jule autrefois l'objet de l'injuste satyre,

Et le *madrigal sur le portrait de Son Eminence par M. Mignart le romain.*

Mignart qui donne en un tableau,
A ce fameux ministre, une seconde vie,
Et sans y faire entrer d'autres traits de magie,
Que ceux de son hardi pinceau,
Empêchera, malgré la dernière heure
Qui met également tout le monde au tombeau,
Que ce grand Cardinal ne meure.

(*Les dernières œuvres de monsieur Scarron. Paris*, 12°, 1720. *M E. David*, 2 vol. Page 229, tome I.)

Scarron était lié avec Mignard ; son madrigal frappait à deux portes à la fois.

Cet artiste n'avait rien à se reprocher, en sollicitant la protection du Cardinal, il l'avait méritée à double titre, comme Français et comme ayant acquis son talent et sa réputation en Italie. Il revint en France en 1656, sur l'ordre du Cardinal, après une absence de vingt ans. A son arrivée, il fit les portraits du Roi et de la Reine, puis celui du Cardinal, à trois reprises différentes et à la satisfaction de tous. Voir : *La Vie de Pierre Mignard, par l'abbé de Monville*, page 61, et *le Catalogue de l'œuvre de Mignard, par Mariette*, page LXVII.

(62) Robert-Nanteuil (né en 1630—1678), se rendit très célèbre par ses portraits dessinés au pastel d'après nature. Mme de Sévigné

qui lui donna à peindre son charmant visage, parle de lui dans sa correspondance (11 sept. 1676), et M[lle] de Scudéry fit ces quatre vers sur son propre portrait :

Nanteuil en faisant mon image,
A de son art divin signalé le pouvoir :
Je hais mes yeux dans mon miroir,
Je les aime dans son ouvrage.

Malheureusement ces portraits dessinés rapidement pour servir de modèle à ses gravures, ne furent considérés que comme des esquisses qui n'avaient plus de valeur et méritaient peu d'égards, une fois que la gravure en avait fixé le seul mérite, la ressemblance. On n'a donc conservé qu'un petit nombre de ses dessins originaux. Je ne retrouve pas celui qui est porté dans l'inventaire de Colbert : *Le portrait du Roy, au pastel, de Nanteuil* (Bibl. roy., suite du fonds Mortemart, n° 34) ; mais je puis citer le portrait de M[me] de Sévigné, gravé par Edelinck et Delorge, l'ornement du cabinet de M. Traulle.

Si ses dessins sont rares, ses gravures sont nombreuses, et nous avons dans les collections d'estampes, 216 portraits sortis de son atelier de gravure ; je parle de son atelier plutôt que de lui-même, parce que d'après ce que nous savons de la vie qu'il menait, des plaisirs qui l'occupaient, des devoirs que lui imposait sa position officielle à la cour, des distractions que lui donnaient les écarts poétiques de son imagination, enfin d'après ce que nous connaissons de ses études faites sur les originaux, nous ne pouvons admettre que les 234 planches qui complètent son œuvre, soient entièrement de sa main. La plus longue vie d'un homme n'y aurait pas suffi, et Nanteuil n'a vécu que quarante-huit ans.

Parmi les personnes dont il a gravé les portraits je ne pourrai citer que deux artistes (Evelyn dit le Petit Mylord, et Ant. Lepaultre l'architecte). Il est évident que Nanteuil fréquentait un monde beaucoup plus élégant que celui de ses confrères, et ne quittait les gens de cour que pour les grands archevêques, les gros financiers ou les présidents au Parlement et à la Cour des comptes. Il a cependant peint et gravé les portraits des frères Dupuy, peut-être à titre de *gardes de la bibliothèque du Roy*, et celui de Marolles comme amateur d'estampes; il prévoyait que le goût éclairé du second recevrait dans le grand dépôt des collections royales dirigées par le premier, un noble asyle, et que tous deux contribueraient à sa propre gloire.

Pierre Dupuy. En buste, dans un ovale supporté sur une console : *Petrvs Pvteanvs Cl. Fil. — Nantueil faciebat.* H. 9 p. 7 lig. — L. 6 p. 8 lig.

Idem, en buste, dans un ovale. Au-dessous : *Petrvs Pvteanvs Cl. Fil. — Nantueil faciebat.* H. 5 p. 9 lig. — L. 3 p. 11 lig.

Les deux frères Pierre et Jacques Dupuy, le premier à gauche, le second à droite, chacun dans un ovale avec cette inscription : *Petrvs Pvteanvs Cl. Fil. — Jacobvs Pvteanvs Cl. Fil.* A droite *R. Nantüeil f.* H. 10 p. 2 lig. — L. 7 p. 2 lig. On trouve les deux portraits imprimés séparément et retouchés; on a représenté dans le fond une bibliothèque.

Michel de Marolles. A mi-corps, dans un encadrement carré ; au haut à gauche : *An. æt.* 57 ; au dessous le titre en cinq vers latins; au dessous encore : *Nantüeil ad vivum faciebat* 1657. H. 5 p. — L. 3 p 9 lig.

Nanteuil a gravé aussi les armoiries de ce digne abbé de Villeloing.

J'ai décrit dans le catalogue des portraits gravés du cardinal Mazarin, les quatorze numéros de Nanteuil ; je ferai remarquer ici que ce peintre-graveur n'a fait que onze portraits de Louis XIV, dix de Letellier et six de Colbert, bien qu'il ait travaillé pendant dix-sept ans après la mort du Cardinal.

On sait que les meilleurs renseignements sur cet artiste nous ont été donnés par Charles Perrault (*Les Hommes illustres qui ont paru en France. Paris, folio*, 1696, 2 vol.) Le catalogue de son œuvre a été fait par Florent le Comte (*Cabinet des sing. d'arch., peint., sculp. et gravure. Bruxelles*, 8°, 1702), et successivement perfectionné par Heinecken (*Cat. mss., Bibl. de Dresde*), par Bartsch (*le peintre graveur*) et par Robert Dumesnil (*le peintre graveur français, tome IV. Paris*, 8°, 1839).

Le journal de Nanteuil, que Florent-le-Comte a consulté à la Bibliothèque royale, doit être rangé au nombre de ces précieux documents que le désordre a laissé perdre ou qu'il ne permet pas de retrouver.

Lorsqu'on recherche l'œuvre des graveurs du dix-septième siècle, on est souvent fort empêché par les têtes de thèses qu'on s'était habitué dès lors à orner de gravures et qui sont devenues rares en partageant le sort de leurs compagnes. On aurait tort de vouloir toujours trouver un rapport bien intime entre le sujet et celui qui soutenait la thèse, ou bien entre le sujet et la thèse elle-même. L'anecdote qui suit, racontée par Menage, en est la meilleure preuve : « *Un de mes amis ayant à soutenir une thèse en Sorbonne, s'adressa à un habile graveur pour avoir une planche. Le graveur lui donna le portrait de sa fille peinte en vierge. La fille étoit une fort jolie personne qui avoit eu quelque galanterie, on disoit même un enfant, mais assez incognito. Mon ami fut rançonné, et pour s'en venger, il mit à sa thèse, pour inscription*, Virgini matri, *et prit soin d'en donner l'explication.* » (Ménag., tome III, p. 34.) Voir aussi même tome, page 267, une anecdote sur l'esprit de Nanteuil, qui ne se montre pas moins dans une repartie, qu'omet Menage, mais que nous a conservée Tallemant des Réaux. Tome VII, p. 53.)

(63) On retrouve dans le graveur Masson, les traces de l'armurier et du damasquineur; la hardiesse de son burin le séduit souvent,

et il prend des difficultés vaincues pour des beautés de son art. Né en 1636 à Louvry près d'Orléans, il mourut en 1700, après avoir gravé soixante-deux portraits dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre. Voir Lévesque, Fuesli, Huber et Rost, Nagler et surtout l'excellent catalogue de M. Dumesnil. (*Le Peintre graveur français*, *tome II*, *page* 103.)

(64) Gerard Edelinck peut être revendiqué par la Belgique, si un acte de naissance constitue pour le génie une patrie, et pour la gloire un monopole. S'il en est autrement, ce grand graveur est français par ses études et ses travaux. Il mourut à Paris, en 1707, à l'âge de 67 ans; il habitait alors le logement qu'il avait obtenu par faveur aux Gobelins. On a l'habitude et le tort de le confondre avec son frère Nicolas, de beaucoup inférieur en talent.

Son œuvre présente une suite de 200 portraits exécutés habilement, mais la plupart presque entièrement dans son atelier et par ses élèves. Bien que les plus grands personnages soient au nombre de ses clients, les artistes et les hommes de lettres reçurent de lui un accueil facile et engageant. Voici les noms des artistes dont plusieurs étaient morts depuis longtemps lorsqu'il grava leurs portraits : BLANCHARD (*graveur*) ; — ABR. BLOMAERT (*peintre*);—PIERRE VAN BOUC (*peintre*); — JEAN COUSIN (*peintre*); — DESJARDINS (*sculpteur*); — ALBRECHT DÜRER (*peintre*); — GOLTZIUS (*peintre*); — CH. LEBRUN (*peintre*); — FRÉD. LÉONARD (*imprimeur*); — J.-B. LULLI (*musicien*); — JULES HARDOUIN MANSART (*architecte*); — MELLAN (*graveur*); — P. MIGNARD (*peintre*); — R. NANTEUIL (*graveur*);—CLAUDE PERRAULT (*médecin-architecte*); — H. RIGAUD (*graveur*); — G. SADELER (*graveur*); — J. SARRAZIN (*sculpteur*); — ISRAEL SYLVESTRE (*graveur*); — P. SIMON (*graveur*); — ABR. TENIERS (*peintre*); — TITIEN (*peintre*); — F. TORTEBAT (*peintre*); — VARIN (*graveur en médailles*): — NIC. VERIEN (*graveur en cachets et pierres fines*). Je citerai en outre trois portraits qui nous intéressent plus particulièrement; ce sont ceux des gardes de la bibliothèque du Roy : NICOLAS RIGAUD, JEAN-PAUL BIGNON représenté dans la bibliothèque, et CARCAVI qui fut assassiné dans le cabinet des médailles.

NICOLAS RIGAUD, en buste, dans un ovale supporté sur une console; on y lit : *Nicolaus Rigaltius in suprema curia metensi decanus.* — *Bonet delin.* — *Edelinck sculp. C P. R.* H. 25 0. — L. 18,5.

JEAN-PAUL BIGNON. A mi-jambes, dans son costume ecclésiastique qu'il relève de la main droite, la main gauche retenant ses gants. Au bas ses armes, dans le fond une armoire de bibliothèque. Au bas : *Joannes-Paulus Bignon abbas comes consistorianus. Offerebat Humill. servus Joans. Anisson, typographœ. Regiæ præfectus.* 1700. H. 43,1. — L. 33,0.

PIERRE DE CARCAVI. A mi-corps, dans un ovale. Au bas ses armes : *Petrus de Carcavy Regi a consiliis, regiæ bibliothecæ præfectus.* — *Tetelin pinxit.* — *G. Edelinck sculp.* 1675. H. 34,0. — L. 24,9.

(65) Holbein, Rubens, Van Dyck, Peter Lely et tant d'autres peintres ont passé par l'Angleterre, pour y peindre des séries de portraits. Henri IV fit réunir dans la galerie du Louvre tous les portraits des rois et princes, vaste galerie de famille. Nos vieux châteaux de France, nos anciens hôtels de Paris, portaient tous ou presque tous sur leurs murs les longues suites des portraits de famille, archives curieuses des physionomies de toute une race, des dignités de tout un nom. Il etait d'habitude, entre amis éloignés, de s'envoyer réciproquement son portrait : *Avez-vous reçu mon portrait*, écrit Guy Patin à Spon. *Je vous prie de vous souvenir que vous m'avez promis le vôtre et que je m'y attends. J'espère que vous ne frustrerez point mon espérance; j'ai déjà une place apprêtée dans mon cabinet pour cet effet. Juxta suavissimos parentes et mihi carissimos atque colendissimos, secundum quos amicos constituo: in quorum ordine, primatum tenes et familiam ducis. Pensez donc à vous acquitter de votre promesse.* (Lettre du 7 juin et 23 juillet 1649.) Mais on ne connaissait pas encore ces collections de portraits, qui n'avaient d'autres titres pour se trouver réunis que la célébrité du personnage ou le talent du peintre. Le Cardinal eut bientôt des imitateurs. La galerie formée par Bussy-Rabutin, dans son château de Bussy, comptait trois cents portraits, en 1670 (Lettres, 2 nov. 1670), et elle était d'autant plus curieuse que, donné par la personne qu'il représentait et parfois dans une intention marquée, chaque portrait était accompagné d'inscriptions et d'emblêmes. Mais laissons-le décrire lui-même sa collection à la comtesse du Bouchet, dans sa lettre du 24 aoust 1671 :

« Je suis bien aise que notre ami Hautcrive ait trouvé ma maison de Bussy à son gré. Il y a des choses fort amusantes qu'on ne trouve pas ailleurs; par exemple, j'ai une galerie où sont tous les portraits de tous les rois de la dernière race, depuis Hugues Capet jusqu'au roi, et sous chacun d'eux un écriteau qui apprend tout ce qu'il faut savoir de leurs actions; d'un autre côté, les grands hommes d'Etat et de lettres : Pour égayer tout cela, on trouve en un autre endroit les maîtresses et les bonnes amies des rois, depuis la belle Agnès, maîtresse de Charles VII. Une grande antichambre précède cette galerie, où sont les hommes illustres de la guerre, depuis le comte de Dunois, avec des souscriptions qui, en parlant de leurs actions, apprennent ce qui s'est passé dans chaque siècle où ils ont vécu. Une grande chambre est ensuite, où est seulement ma famille, et cet appartement est terminé par un grand salon où sont les plus belles femmes de la cour qui m'ont donné leurs portraits. Tout cela compose quatre pièces fort ornées et qui sont un abrégé d'histoire ancienne et moderne, qui

est tout ce que je voudrais que mes enfants sussent sur cette matière. » On s'était empressé de concourir à la formation de cette histoire pittoresque, on se faisait une gloire d'y occuper une place : « Je ne demandai pas deux fois leurs portraits à MADAME (la duchesse d'Orléans) et à MADEMOISELLE. Elles me firent bien de l'honneur en me les accordant, mais elles témoignèrent que je leur faisais plaisir de les leur demander (2 nov. 1670). » (Voir Bussy, dans ses *Lettres*, tom. III, pag. 65; tom. V, pag. 41. Millin, *Voyage dans le midi de la France*, tom. I, pag. 208, pl. XII de l'atlas. Corrard de Breban, *Souvenirs d'un voyage au château de Bussy-Rabutin*. Troyes, in-8°, 1833.)

M. Begon, intendant de la marine à Rochefort, auquel nous devons la conservation de tant de gravures et documents précieux, *travailloit*, dit Ménage, *a faire graver les portraits de tous les sçavans et des personnes illustres de ce siècle pour les donner au public*, il faisoit peindre de bonne volonté ou à leur insu les sçavans dont on n'avoit pas de portraits; de Pile fut chargé par lui de peindre Ménage (*Menagiana*, tom. II, pag. 173).

Pelisson avait fait peindre les portraits de tous ses amis, et le plus grand nombre par du Moustier. (Tallemant, IV, 146.) On voyait réuni chez Conrart, et sans les compromettre, les portraits de ses amies. (Tallem., IV, 177.) Scudéry s'attachait de prédilection aux portraits de tous les poètes de quelque célébrité, depuis Marot jusqu'à Guill. Colletet. (Tallem., IX, 134.) M. de Coulanges reçut de Mademoiselle de Montpensier son portrait, en échange d'un recueil de chansons; il le plaça dans sa galerie dont Madame de Sévigné parle dans une correspondance, 13 novembre 1673. (Tallemant, tom. X, pag. 247.)

Le chevalier Kenelm Digby fit une collection moins variée, mais plus touchante. La belle Stanley, devenue sa femme, se mourait lentement; un peintre fut chargé par ses soins de la représenter fidèlement à chaque degré de son mal, et lorsqu'il l'eut perdue, il s'entourait des nombreux portraits qu'il avait d'elle au temps de sa beauté et de sa santé, les confondant avec ceux qui la représentaient malade, mourante et morte. (Tallemant, X, pag. 116. — Madame de Sévigné, lettre du 28 janv. 1685, et une note de M. Monmerqué, son savant éditeur.)

Enfin, et pour ne rien omettre de tout ce qui me revient en mémoire, nous avons une chanson sur un cabinet rempli de portraits :

Venez tous dans mon cabinet,
Chacun pour sa parure
Aura sa bordure
Avec son cloud à crochet.
(Recueil de chansons choisies.
Paris, in-8, 1694, pag. 35.)

(66) Il faut encore emprunter à Brienne tout ce détail; on sait qu'il avait des prétentions de connaisseur en objets d'art, surtout en tableaux, et qu'il publia le catalogue de sa propre collection sous ce titre : *L. H. Lomenius Brennæ comes, Regi a consiliis, actis et epistolis de Pinacothecâ sua.* C'est un petit volume de quinze pages. Passons maintenant à la description qu'il nous donne des tableaux du Cardinal :

« Je ne puis nombrer les tabbleaux et les statues, cela passe l'imagination; je dirai seulement que, outre la sainte Catherine du Corrége (*voir au Louvre*) et les trois autres tableaux qui venaient du cabinet du feu roi d'Angleterre, il avait encore eu, par le moyen de M. de Bordeaux, ambassadeur de France, un petit tableau du Corrége en détrempe, dont Jabach avait acheté le compagne, et qui sont l'un et l'autre réunis dans le cabinet du roi. M. de Bordeaux, de plus, lui avait fait présent (car je doute qu'il l'ait remboursé de ses frais) d'un tableau de la main de Van Dyck, de son meilleur temps, dans lequel le peintre a représenté toute la famille du roi d'Angleterre d'une manière tout à fait galante. Je n'ai rien vu de mieux de lui. Le Cardinal avait encore parmi ses meilleurs tableaux : 1° une Vierge de Raphaël, qu'il avait reçue en cadeau de M. de Fontenay; 2° un grand Paysage du Dominiquin, dont M. le duc de Mazarin me fit présent après la mort de Son Eminence : il y a des pêcheurs sur le devant qui tirent leurs filets d'un lac, que le peintre a représenté d'une manière plus qu'humaine; une barque, dans laquelle il y a des musiciens et quelques femmes, flotte doucement sur cette mer pacifique au gré du zéphyr, et les arbres dont elle est environnée sont d'une merveilleuse fraîcheur (*ce tableau est au Louvre*). Il me donna outre cela un petit Pont d'Annibal Carrache; 3° un excellent tableau du Guide, représentant Notre Seigneur au Jardin des Olives dans les peines de l'agonie; divers petits anges soutenus en l'air sur leurs ailes, lui montrent les instruments de sa passion. Ce tableau fut envoyé par le duc de Mazarin en présent à la duchesse de Chevreuse la douairière, qui depuis l'a vendu, et je ne sais ce qu'il est devenu; il vaut au moins six mille livres, (*il est au Louvre*); 4° un autre de Lanfranc, qui est celui dont j'ai parlé plus haut et qui jeta le Cardinal dans une si grande incertitude. Le peintre y a représenté la Séparation des Apôtres, saint Pierre et saint Paul se disant le dernier adieu pour aller chacun de son côté au martyre. La ville de Rome se voit dans le lointain et les murailles sont chargées d'une grande multitude de peuple de tout âge. Les bourreaux sont dessinés d'un grand goût. Depuis j'eus ce tableau en mon pouvoir par le moyen du duc de Nevers, qui me le donna en paiement d'une somme assez considérable que je lui avais gagnée au jeu. Je le vendis à Jabach lorsque je me défis de mon cabinet, et il doit l'avoir encore : c'est un très beau tableau, il vaut trois mille francs, à bon marché (*il est au Louvre*); 5° une petite Annonciation d'Annibal Carrache, dont j'ai voulu donner deux cents louis d'or au duc Mazarin, qui ne voulut pas

s'en défaire peut-être à cause que c'est un tableau de dévotion (*il est au Louvre*); 6° un autre de la main d'André Sacchi, représentant une Vision de saint Romuald : j'en fais grand cas; 7° un David jouant de la Harpe, de la meilleure manière du Dominiquin. Le roi l'a présentement dans son cabinet et Félibien l'a fait graver (*il est au Louvre*); 8° le Martyre de saint Étienne, par Annibal, que le roi a aussi et qui est pareillement gravé par les soins du même sieur Felibien (*il est au Louvre*). 9° un fort beau Paysage de Gobbo, dont j'avais bien envie, mais que je n'osai faire demander à M. le duc Mazarin, qui me l'aurait donné volontiers, lorsqu'il me fit l'honneur de m'envoyer si généreusement les trois autres (car il y avait aussi un petit Paysage d'Annibal) dont j'ai parlé. Ce dernier, qui était peu de chose, était le compagne d'une Fuite en Egypte, du même, que j'avais, ce qui fit que je le préférai à un meilleur. M. le duc Mazarin, de sa grace, m'ayant permis de choisir sur tous les tableaux du défunt ceux qui me plairaient le plus, je choisis donc le Paysage du Dominiquin et le petit Pont du Carrache, qui est ravissant, et cet autre petit tableau du même, pour accompagner celui que j'avais. Ce présent valait bien six mille francs, et je crois les avoir vendus autant quand je renonçai à la curiosité, pour ne plus penser qu'à servir Dieu dans la retraite où il m'appelait, et où néanmoins je ne serais jamais entré si j'avais cru en devoir sortir; 10° enfin une chambre entière toute pleine de portraits, tous de grands maîtres, entre lesquels je me souviens qu'étaient ceux des deux Mignard, le frère ayant peint son frère chacun de son mieux, et cela par une noble émulation dont peut-être il ne se trouve pas d'exemple.

« Avec tout cela, on ne peut pas dire que le Cardinal eût un goût fin pour la peinture. Il n'y avait parmi ce grand amas de tableaux ni Poussin, ni paysage de Claude Lorrain, point d'Albane, ni de Guerchin; pas un seul Paul Véronèse, deux cadres du Guide seulement. En un mot, je ne me souviens pas d'avoir remarqué dans ses salons, dont les plafonds étaient de la main de Romanelli, aucun tableau de Pietro di Cortona, son maître. (*Mémoires de Brienne*, chap. IX, pag. 25. »

J'avais eu, pendant un moment, l'espoir de trouver dans les agendas du Cardinal des renseignements très détaillés sur ses acquisitions de tous genres, sur ses constructions et l'embellissement de son palais; j'ai éprouvé un véritable mécompte. Les notes des agendas sont exclusivement politiques, et c'est à grand'peine si j'ai pu, dans les quinze carnets, trouver à prendre ces cinq citations :

Pag. 29, carnet N° 1, 1642-1643 :
Comprare animali e statuette di bronzo del Sanquirico e Gio di Bologna.
Quadri esquisiti
Due tavole di pietra
Vasi di Porfiro o di alabastro
Il mio quadro della Nativita di Luino.

Pag. 147, 4 giuno 1643 :
M. Less de Diguières
Sei quadri, paesaggi
Testa di imperatore e sei di ruine
E prospettive simili per largo depinti
M. del Auriglière (?)
Otto pezzi di marmo : teste antiche
Al meno al naturale : pezzi antichi moderni ben travagliati.

Pag. 154, fin de l'année 1643 :
Per due quadri compreso il porto delli marmi et delli quadri,—pistole 54
Per la venere antica, compreso il porto e l'incassatura scudi di Roma 216. *sono pistole. . .* 72
Viaggio delli Pittori 2000

Pag. 7, N° 4, année 1643 :
La Bibliotecca
Statue per il giardino, prender le altre.

Pag. 91, N° 10, 1648 :
4 *Pezzi d'ambra datimi da milesi; la conchiglia datami da M. Reverendo.*
Tre pezzi di Paesi con altri quadretti critatti.

(67) Brienne raconte malicieusement l'adresse que mit Mazarin à faire venir ce tableau de Rome.

(68) Dans la galerie du rez-de-chaussée était exposée la nombreuse collection des statues antiques, c'était la première fois qu'on réservait un local spécial pour une collection de cette nature; Sauval le remarque (tom. II, pag. 176) et Naudé fait ainsi parler Mascurat :

« Toutes ces statues que le Cardinal a fait venir de Rome sont maintenant les merveilles de la France. Pour moy, qui ay observé à Rome que le Laocoon de Belvédère, l'Hercule et le Taureau de Farnèse, y attirent plus d'estrangers que les pardons de nostre Saint-Père, et qui y ay vu aussi avec quel soin on y recueille tous les moindres fragments de ces pierres précieuses, je n'entre jamais dans cette superbe galerie de statues que je n'admire les soins, la peine et la fortune, si tu veux, qu'a eus le Cardinal à trouver tant de belles pièces (*Jugement*, pag. 115). »

Il serait inutile d'entrer dans plus de détails sur une collection aujourd'hui dispersée, autrefois formée, comme nous l'apprend le confident du Cardinal, dans une pensée généreuse et libérale :

« Toutes ces statues et toutes ces excellentes peintures que le Cardinal a fait venir de Rome, afin d'espargner à la jeunesse françoise les longs voyages qu'il luy faut faire en Italie pour se perfectionner en la sculpture et peinture. »

(69) *Renaud était valet de chambre du commandeur de Souvré; il s'entendoit fort bien en tapisserie, et il en faisoit apporter chez lui des plus belles, et les vendoit aux personnes de qualité. Le cardinal Mazarin en achetoit souvent, et il avoit quelquefois d'assez*

longues conversations avec lui sur ces sortes de choses. (Mélanges curieux, p. 6. Amsterdam, in-12, 1739.)

Brienne ajoute ces détails :

« Jamais particulier n'assembla plus de statues, d'urnes, de bas reliefs et de tableaux. Qui ne sait que les plus belles tapisseries de Flandre et d'Espagne, d'Italie et de France, étaient dans ses appartements ? Il suffit de dire que le Scipion du maréchal de Saint-André et les Actes des Apôtres, de feu Lopez, juif portugais, lui étaient venus je ne sais comment. Le roi d'Espagne lui fit présent des Travaux d'Hercule, exécutés sur les dessins du Titien, et, si je ne me trompe, tout rehaussés d'or ; et dom Louis de Haro lui donna une excellente tenture de tapisserie, fabrique de Bruges, représentant les douze mois de l'année, copiée avec beaucoup de soins sur les dessins d'un Flamand, élève de Raphaël. Il avait, outre cela, trente autres tentures de tapisserie au moins; les unes peintes à Rome sur de la toile d'argent, les autres de brocard d'or, à fleurs de velours de diverses couleurs, découpées à Milan, et appliquées sur des fonds de velours très riches, avec une grande dépense et un artifice merveilleux ; des verdures de Flandre en quantité; des tapisseries antiques de toutes sortes, des modernes faites au Louvre, à la planche, aux Gobelins; enfin tout ce qui peut servir au luxe et à la magnificence des plus grands princes de la terre. »(Brienne, Mém., chap. 9, p. 24.)

MM. Jubinal et Paris ont fait l'histoire des anciennes tapisseries. Leurs recherches s'arrêtent justement au point où nous aurions voulu les prendre, mais j'ai assez cédé au plaisir des digressions pour me refuser celle-là, mais ce n'en sera pas une que de prendre dans l'*inventaire fait après le décès de monseigneur Colbert, oct. et nov.* 1683, la liste de ses tapis et tapisseries. Il en avait : *De la Savonnerie, de la façon de Beauvais, de haute lisse d'Angleterre, des Gobelins, de Bruxelles* (en grande quantité), *d'ancienne fabrique du Louvre, d'Amiens*, et enfin de *Flandres* sans compter les *tapisseries de brocard* et autres riches étoffes. Ces tapisseries se vendaient dans des boutiques qui ne débitaient qu'une seule qualité. Le livre des adresses de 1691 les indique encore ainsi : *Il y a un magazin de tapisseries de Flandres, rue du petit Lion derrière l'hôtel de Bourgogne.*

Le magazin des tapisseries de Beauvais est au milieu de la rue de Richelieu.

Les marchands qui négocient les tapisseries d'Aubusson, sont rue de la Huchette et aux environs.

Les tapisseries Bergames, Damas Caffart, petites étoffes de satin de Bruges, taffetas des Indes, et diverses autres étoffes faites du meuble se vendent dans plusieurs magazins près la porte de Paris, page 35.

La garde de ces riches ornements était une fonction rétribuée ; chaque grande demeure avait son *garde de la tapisserie*. Dans les registres de l'Hôtel-de-Ville, on lit :

Fol. 35. — *A Charles Tamponnet, concierge de l'hostel de la ville de Paris et garde de la tapisserie et autres meubles d'icelle la somme de quatre escus sol. a lui ordonnée pour la garde de la dite tapisserie — — comme appert par deux de ses quittances signées de sa main en datte du huictiesme janvier et vingt et unième juing* 1601. (Voir d'autres renseignements, pour une époque plus ancienne, dans l'histoire de l'Hôtel-de-Ville de Paris, par M. Le Roux de Lincy, dans l'ouvrage de MM. Achille Jubinal et Victor Sansonnetti, *les anciennes Tapisseries historiées. Paris, folio long*, 1838, et dans celui de M. Louis Paris, *les Tapisseries de Rheims.*)

On aura soin de ne pas comprendre dans le nombre des ouvrages qui traitent ce sujet, le petit volume suivant : *les Tapisseries historiques. Paris*, 1644, par *Jean Pierre Camus, évêque du Bellay.* Il prouve seulement que l'usage de ces décorations des appartemens était devenue bien générale, puisqu'on employait le mot dans le sens que nous donnons aujourd'hui à tableaux : *Je baille à ce volume le titre de Tapisserie à l'imitation de Clément Alexandrin* (Les Stromates), *qui a fait de très doctes livres sous cette inscription.* (Préface.)

(70) Il est assez extraordinaire qu'il faille citer parmi les amateurs de ce temps un homme perdu de réputation et criblé de dettes, le cul de jatte Scarron dont le cynisme semblait étranger à la culture des arts. Les désordres de la Fronde permirent, un moment, que sa maison fût à la mode et ses soupers les plus gais et les plus recherchés de Paris ; sa personne même fut reçue dans toutes les maisons des frondeurs et servait avec son esprit à égayer les réunions.

Scarron avait pratiqué les arts dans sa jeunesse, c'est ce qu'atteste ce passage de la neuvième de ses épîtres, ou accablé sous les douleurs de son corps maladif, il revient par un triste souvenir, sur sa brillante et saine jeunesse :

Dans mes jeunes ans, on m'a veu,
D'une entière santé pourveu,
En un mot, le plus sain du monde
Bien fait, d'adresse sans seconde ;
Ma grace à dancer et chanter,
Peindre, jouer du lut, sauter,
Tirer des armes à merveille
A nulle autre n'estoit pareille,
Je n'estois point ambitieux
Encore moins avaricieux,
J'avois de bons amis en France.
Depuis quinze ans sans espérance
Chargé d'ans, rongé de soucis,
Tousjours au lit ou bien assis,
Mauuais parens, pires affaires
Outre mes douleurs ordinaires
De nouvelles douleurs chargé.

(N° 9, le 12 may 1655.)

Il fit un voyage à Rome en 1634 et se mit en rapport avec le Poussin auquel il arracha la promesse de deux tableaux. Sur la simple autorité de ce fait on a exagéré la nature et l'intimité de leurs relations. La correspondance du grand artiste (Lettres. Paris, 8°, 1824) nous donne la mesure vraie du genre d'estime qu'il professait pour Scarron et de la faveur dont ses ouvrages jouissaient près de lui. Je ne citerai qu'un passage : *J'ai reçu un livre ridicule des facéties de M. Scarron. J'ai parcouru ce livre une seule fois, et c'est pour toujours, vous trouverez bon que je ne vous exprime pas tout le dégoût que j'ai pour de pareils ouvrages.* (De Rome à M. de Chantelou, 4 fév. 1647), et plus tard : *Je voudrois bien qu'il ne goutât pas plus ma peinture, que je ne goûte son burlesque* (12 janvier 1648).

Mignard revint à Paris en 1657 lorsque sa renommée, conquise en Italie, eut attiré l'attention du Cardinal. Il vint loger rue des Tournelles au Marais dans le voisinage du poète et de la belle Ninon de Lenclos. Il devint tout naturellement l'un des habitués de la maison de Scarron, aussi avons-nous de lui un portrait de madame Scarron qui date de cette époque (1659), et dans les œuvres de Scarron, des *stances à Monsieur Mignard, le plus grand peintre de notre siècle*, et deux billets d'invitation à dîner. On ne distingue pas les idées crochues, ou quels rapports sympathiques pouvaient unir ou rapprocher ces organisations tellement dissemblables. Peut-être que Mignard avait pour Scarron autant d'estime qu'en professait le Poussin.

Parmi les financiers amateurs, ou plutôt à leur tête se place le surintendant des finances, seigneur de Vaux le vicomte et de Saint-Mandé, il achetait des tableaux, des statues, des livres et même des antiquités égyptiennes (Gourville, p. 258. Paris, 12°, 1724, et La Fontaine, songe de Vaux). Il faisait peindre ses salons par Ch. Lebrun, dessiner ses jardins par Le Nôtre, et il comptait parmi ses pensionnaires tous les talents. (Voir Fouquet, Défenses, 18°, 1665. Élezevirs, p. 138 à 150, tome III et conclusions, 18°, 1688, ainsi que tous les Mémoires du temps.) Ce luxe, ce magnifique amour des arts et des lettres était chez lui autant calcul que goût inné, seulement le calcul fut malhabile. Il excita l'envie en attirant l'attention générale sur l'origine problématique de tant de richesses, sur les sources coupables de ces prodigalités. Mazarin était de toutes les fêtes que Fouquet donnait à la famille royale; en partant pour Saint-Jean de Luz il accepta chez lui dans son château de Vaux (25 juin 1659) une hospitalité, qui était trop magnifique, pour ne pas faire réfléchir le ministre.

(71) Je trouve dans les agendas des mentions de Jabach qui trahissent la plus grande familiarité : *Donner à M. Mondini ce que doyt de reste le thrésorier des suizes pour les douze mille livres données à Pionbino. Jobach sayt ce que sayt.*

Qu'il ajuste tout avec Jobach devant qu'il s'en aille. Qu'il donne tout pouvoyr a Giobar qui pourra establir quelqu'un en ces postes là en s'en resuenant.

Jobach lassera tous les papiers entre les mains de M. Toubouf. (Bibl. roy. Fonds Baluze, n. 14, p. 105.)

(72) Cette célébrité toutefois ne sortit pas d'un domaine assez borné, car on n'avait avant mes recherches aucun détail sur sa vie, et c'est vainement qu'on chercherait son article dans nos grands dictionnaires biographiques.

(73) On lit dans *Paris ancien et nouveau*, tome III, p. 300 : *La maison du sieur Jabac est dans la rue Saint-Merry. Elle est considérable pour les bons tableaux qu'on y voit et le maistre s'y connoist des mieux de Paris.* En 1691 il comptait encore parmi les forts banquiers de Paris ; *Livre des adresses*, le cite au CHAPITRE VII. *Des adresses des banquiers pour les remises de places en places.*

M. Jabac, rue Neuve Saint Médéric pour le même estat (l'Allemagne) *et encore pour la Hongrie, la Turquie et la Pologne.* (Édition de 1691, p. 20.)

Cette maison s'est conservée rue Neuve St-Merry, n. 46, et ce qui est plus singulier, elle a conservé son ancien nom, dont j'ai pu constater dans le quartier la popularité. Cet hôtel a très bon air, décoré de pilastres ioniques, il est disposé comme toutes les habitations de cette époque, et quoique l'industrie l'ait envahi il conserve encore une noble apparence. L'intérieur a été totalement transformé. Marot, l'architecte graveur, nous en a donné le plan et six vues réunis sur trois planches.

Nous avons un assez bon portrait de Jabach, peint et gravé par M. Lasne. En buste dans un ovale : *Nobilis et ornatissimi domini, Everadi Jabach, Michael Asinius delineavit ad vivum et sculpsit anno 1652*, et j'ai vu au musée de Berlin cet amateur des arts au milieu de sa famille, peint par Ch. Lebrun qui se disait son ami.

(74) Holbein donna à Henry VIII le goût des tableaux en peignant pour lui une galerie entière, remarquable surtout par les portraits. Charles I[er] et son frère Henri apportèrent l'un et l'autre dans le goût des collections, désormais à la mode, un sentiment délicat qui présida à toutes leurs acquisitions. Le roi d'Angleterre ne reculait devant aucun sacrifice et il le prouva en payant deux millions (80,000 livres sterling) la collection des ducs de Mantoue, collection admirable, considérée en Italie même, comme l'une des plus belles. On compta dès lors 1,387 tableaux et 399 statues répandues comme ornements dans ses châteaux royaux. C'est cette riche collection dont le Parlement, dans son ineptie, décréta la vente publique sur l'appétissante es-

timation de 49,903 livres sterling 2 shelling 6 pence. La vente eut lieu de 1650 à 1653.

Nous avons une source authentique d'informations sur la collection de Charles Ier et sa vente, dans un catalogue contemporain publié par Vertue : *A catalogue and description of king Charles the first's capital collection of pictures, limning's, statues, bronzes, médails and other curiosities from an original mss. in the ashmolean museum at Oxford. London*, 4. 1757. Cet inventaire contient quelques renseignements sur l'origine et l'estimation des tableaux, sur les prix de vente, et les noms des acquéreurs. J'en extrairai les articles achetés par Jabach, qui se retrouvent ensuite dans la collection du cardinal Mazarin et plus tard dans les galeries du Louvre :

DU CORRÈGE :

Vénus endormie, hauteur 6 pieds 2 pouces, largeur 4 pieds, ce tableau provenant de la collection de Mantoue, estimé 1000 livres sterling, est bien connu sous le nom de Jupiter et Antiope.

Le Supplice de Marsyas, peint en détrempe sur toile, hauteur 4 pieds, largeur 2 pieds 7 pouces, provenant de la collection de Mantoue, estimé 1000 livres sterling (25,000 fr.),

Le Triomphe de la Vertu, de la collection des ducs de Mantoue, estimé 1000 livres sterling (25,000 fr.).

DU GIORGIONE.

La Vierge et l'enfant Jésus, hauteur 3 pieds 2 pouces, largeur 4 pieds 5 pouces, estimé 100 livres sterling, maintenant au Louvre, n° 1028.

DE JULES ROMAIN.

Une Nativité, hauteur 9 pieds, largeur 6 pieds 1 pouce, estimé 500 livres sterling (12,500 fr.).

Le Triomphe de Vespasien et de Titus, hauteur 3 pieds 1 pouce, largeur 5 pieds 7 pouces.

DU TITIEN.

La Mise au tombeau, hauteur 4 pieds 4 pouces, largeur 7 pieds, de la collection des ducs de Mantoue, estimée 120 livres sterling (3,000 fr.).

Le Repas d'Emmaüs, hauteur 5 pieds 3 pouces, largeur 8 pieds, de la collection des ducs de Mantoue.

Jupiter et Antiope, hauteur 6 pieds 6 pouces, largeur 12 pieds 11 pouces, donné au roi d'Angleterre par le roi d'Espagne, estimé 500 livres sterling et vendu 600 (15,000 fr.), maintenant au Louvre sous le n° 1255.

Tarquin et Lucrèce, hauteur 6 pieds 3 pouces, largeur 4 pieds 3 pouces.

Le Titien et sa maîtresse, estimé et vendu 100 livres sterling (2,500 fr.), maintenant au Louvre sous le n° 1259.

DE PERINO DEL VAGA.

Le Parnasse, provenant de l'Espagne, estimé 100 livres sterling, vendu 117 livres sterling (2,925 fr.).

LEONARDO DA VINCI.

Saint Jean Baptiste, hauteur 2 pieds 4 pouces, largeur 1 pied 10 pouces, donné à Charles Ier par Louis XIII, estimé et vendu 140 livres sterling (3,500 fr.).

Jabach acheta en outre les plus beaux morceaux de sculpture et les plus précieuses tapisseries alors estimées à si haut prix.

(75) Cette particularité que j'emprunte aux Mémoires de Brienne fils, avait été omise ou ignorée de l'abbé de Monville auquel nous devons une bonne vie de Pierre Mignard, petit ouvrage écrit avec assez d'élégance, sur des renseignements exacts fournis par madame de Feuquières. On sait que de retour d'Italie, anobli, enrichi, entouré de considération et nommé premier peintre du roy, il donna sa fille en mariage à M. Jules de Pas, comte de Feuquières.

Toutefois l'abbé de Monville savait que Mignard était bien accueilli à Rome du cardinal de Sainte Cécile, frère du cardinal Mazarin, page 48. *La Vie de Pierre Mignard, par M. l'abbé de Monville. Paris*, 12°, 1730. *Jean Boudot.*

(76) Louis de Siegen, né en Hollande en 1609, passa du service du landgrave de Hesse-Cassel dans l'armée du duc de Wolfenbüttel. En 1657, retiré à Cologne il ne s'occupait que de la nouvelle manière de graver dont il était l'inventeur. La généreuse protection accordée aux arts par le cardinal Mazarin avait retenti dans toute l'Europe, Siegen voulut la reconnaître en substituant sur la planche gravée d'une sainte famille d'après Annibal Carrache, une nouvelle dédicace, à la place de celle qui forme le premier état de cette estampe. Voir mon *Histoire de la découverte de l'impression et de son application à la gravure, aux caractères mobiles et à la lithographie*, tome v, *Histoire de la gravure en manière noire. Paris*, 8°, 1839, p. 122.

(77) Voici tous les détails qu'on trouve dans l'ouvrage bien connu de Heinecke : *Idée générale d'une collection d'estampes*, p. 104 : « La plus ample collection (de dessins) qui soit venue à ma connaissance, est celle qu'on a gravée d'après les originaux qu'Evrard Jabach de Cologne, célèbre banquier, possédait à Paris. Il avait projeté de faire graver tout ce qu'il avait de dessins ; il commença par les paysages et y employa de jeunes artistes, tels que les deux frères Corneille, Pesne, Rousseau et Massé. Après la mort de Jabach, on ramassa tout ce qu'il avait fait graver (il est question, note 2, de 212 planches gravées), et on le distribua en cahiers, ce qui forme un assez grand volume in-folio et en largeur. Il y a six cahiers désignés par les lettres, depuis A jusqu'à F ; chaque cahier contient 47 estampes, et le dernier marqué F est de 51 pièces n'excédant pourtant pas le nombre de 47, parce que le n° 43 est répété quatre fois et distingué par les lettres G, H, I et K. »

« Il faut observer que les épreuves distribuées du vivant de M. Jabach, sont sans numéros et sans lettres. On a réimprimé de nouveau cette collection sous le titre de : *Recueil de 283 estampes gravées à l'eau forte par les plus habiles peintres du temps, d'après les dessins des grands maîtres, que possédait autrefois M. Jabach, et qui depuis sont passés au cabinet du Roi*.»

« Il est vrai que le Roi de France fit acheter les dessins de M. Jabach ; mais ce curieux les aimait trop pour se défaire de la totalité. Ainsi il n'en fournit qu'une partie et conserva le reste dont une certaine quantité entra, après sa mort, dans le cabinet de M. Crozat d'où elle a passé depuis, pour le plus grand nombre, dans celui de M. Mariette. Un des petits-fils de M. Jabach, qui faisait la banque à Livourne et qui y est mort, en avait un certain nombre qui a été vendu en Hollande ; le catalogue en est imprimé : *Catalogo della Racolta di celebri designi, che trovansi appreso Francisco Antonio Jabach*. In Livorno, 8°. »

« Un autre de ses petits-fils, établi à Cologne, possède aussi quelques uns des dessins de cette collection. »

(78) Je trouve dans une lettre de madame de Sévigné, datée des Rochers, Noel 1675, ce passage qui se rapporte probablement à la liquidation des affaires du banquier : *Pour Jabac nous en sommes désolés ; Quelle sotte découverte, et que les vieux péchés sont désagréables!* Les anciennes notes de Perin portent : *Il s'agissait d'une ancienne dette pour marchandises livrées à madame de Grignan.* MM. Monmerqué et Walckenaer ne donnent aucune explication.

(79) Une fois entré en négociation avec le Roi, il avait hâte d'en finir ; j'ai trouvé plusieurs de ses lettres en date des 6, 7, 9 et 16 février 1671, adressées à M. du Metz, *trésorier des parties casuelles*. Celle du 10 mars de la même année est ainsi conçue :

« Sur l'espérance que vous me donnâtes hier, monsieur, de voir bientôt ma malheureuse affaire de dessins et de tableaux terminée, je vous envoie cy-joint encore un inventaire de 460 dessins qui font partie des 1616 que j'ai mis sur le mémoire à 25 livres. Je donne au plus fin d'en trouver de pareils à 50 livres. Vous savez, monsieur, qu'il y en a 5,542 en tout, desquels je pourrais facilement mettre 7 à 800 à part, qui, l'un portant l'autre, me reviennent à plus de cent escus pièces et en valent plus de 300 chacun ; aussi ne doivent-ils pas passer pour dessins, mais pour les meilleurs et plus friands tableaux de l'Europe, lorsqu'ils seront embordurés ; tout homme connoissant, vous le peut dire, et monsieur Lebrun mieux que personne, en ayant une connoissance plus achevée. Vous y ferez telle réflexion qu'il vous plaira, pourvu que me sortiez d'affaire et qu'après tant de remise, je puisse finalement savoir de quelle mort je dois mourir, je seray content. Le seul mal que j'y prévois est qu'ils sont et trop beaux et en trop grand nombre ; s'ils estoient moins bons et en moindre quantité, leur prix agréeroit davantage et feroit ma condition moins dure, mais comme je vais toujours le grand chemin, je n'en ay rien voulu séparer et y ay tout laissé, jusques aux copies que j'avois fait faire avec soin, pour m'en servir un jour à défaut des originaux ; vous les y trouverez aussi, et voyant de quelle façon j'y vais, vous aurez la bonté de me rendre quelque justice et addoucir mon mal. Je parle à vous, monsieur, ne connoissant autre à qui m'adresser, si monsieur Perrault estoit ici, je le prierois de me traiter en ce rencontre icy, en crestien et non en mons., et surtout de contribuer à l'achèvement d'un ouvrage qui a tant duré de me donner continuellement et m'a donné tant de peine par là. Considérez au nom de Dieu, que je me trouve entre le marteau et l'enclume, et que j'ay à faire à des gens avec qui il n'y a aucun quartier. » (Bibl. roy. Dept. des mss.)

(80) Voici le résumé de son inventaire, et sa propre estimation :

2631	dessins d'ordon.	collés à 100 fr.		263,100
1516	id.	id.	non collés à 25	37,900
1395	id.	id.	figures etc. à 5	6,975
101	Tableaux reviennent à			155,450
101	restant chez nous			32,300
	Diamants			22,000
	Bustes, bas-reliefs et marbres.			28,700
	Grands bronzes			6,500
	Meubles de la maison, vaisselle			12,800
212	Planches gravées			15,300
				581,025

Voici le détail des dessins :

École de Raphael		640
—	Lombarde	448
—	Florence	517
—	Carraches	653
—	All. et Flandres	309
		2,567
Copies		64
Dessins non collés étant le rebut de ma collection		2,911
		5,542

(81) L'estimation de Jabach fut trouvée exagérée, un expert fut consulté ; je donnerai un extrait de son mémoire :

« Le prix que M. Jaback demande de ses dessins paraît exorbitant ; à la vérité, il y a quelques grands dessins de Raphael, Julle Romain et autres grands maistres qui sont considérables, mais il y en a aussi quantité de ces mesmes maistres qui sont fort petits, où il y a peu de travail, et beaucoup de peu finis.

» Pour la rareté, il est constant qu'il n'y a point de collection de dessins semblable dans l'Europe, ni mesme qui en approche.

» On estime que l'on pourroit offrir 60 liv. de chacun des 2,631 dessins d'ordonnances collés qui reviendroient à........ 157,860

» Des 1,516 dessins non collés, 10 ou 12 liv. pièces l'un portant l'autre........................ 15,160

» Des 1,395 dessins de figures sur le pied de 3 fr. pièces........ 4,185

» Et à l'égard des 101 tableaux, l'on estime que l'on pourroit rabattre le tiers de ce que l'on demande ; il resteroit............. 103,634

» Total................ 280,839 »

On rabattit encore de cette estimation, car je trouve l'ordonnance de paiment en date du 29 mars 1671. *Payement de* 101 *tableaux et de* 5,542 *dessins livrés au cabinet des tableaux par Jabach*, 200,000 fr. L'ordonnance porte : *pour les dessins et tableaux qu'il m'a vendus et délivrés dans mon cabinet des tableaux, le tout suivant les ordonnances du sieur Colbert, surintendant, etc., etc.*

J'ai retrouvé à la Bibliothèque du Roi, dans un volume in-folio du fonds Cangé, n° 16, département des manuscrits, la description détaillée de tous ces dessins formant l'inventaire de réception en date du 4 janvier 1672, et signé, après chaque division par école, de la main de MM. du Metz, Lebrun et Jabach. La présence de ce volume à la Bibliothèque royale est sans utilité, son absence du Louvre est inexplicable.

(82) On a vu plus haut (note 80) un article ainsi conçu :

Dessins restant chez nous... 32,300 fr.

peut-être s'agit-il de ces dessins qu'on voit figurer plus tard dans les collections Crozat et Jabach, dessins dont parle Heinecke et Mariette, note 77 et 83.

(83) Mariette s'exprimait ainsi :

» M. Jabach dont le nom subsistera pendant longtemps avec honneur dans la curiosité, en vendant au Roi ses tableaux et ses dessins, s'étoit réservé une partie de dessins, et ce n'étoient pas certainement les moins beaux ; M. Crozat les acquit de ses héritiers. »

(*Description du cabinet de feu M. Crozat, par P.-J. Mariette, à Paris*, 8°, 1741.)

Voir plus haut (note 79) l'extrait de l'ouvrage de Heinecke. En terminant ces notes sur la collection de dessins formée par Jabach, j'ajouterai que je n'ai rien trouvé qui puisse établir que le Cardinal ait fait aucune acquisition de ce genre. Dédaignait-il des esquisses, quand il avait réuni de si beaux tableaux? je ne sais. Un seul fait, trouvé à grand'peine au fond du fouillis de vieilles anecdotes et de bons mots vieillis déjà du temps de Ménage, qu'on a publié en 4 volumes sous le titre de *Menagiana*, n'est pas de nature à changer mon opinion : *M. du Moustier, peintre, avoit un cabinet très curieux de peintures et de dessins, la pluspart de sa main, mais de figures et de postures indécentes qui donnèrent prétexte à M. le cardinal de Mazarin de le faire saisir et de se l'approprier.* Tallemant dit la même chose, mais l'ensemble de la conduite du Cardinal, son respect pour la propriété et ses goûts toujours dignes de son caractère, contredisent cette allégation.

(84) Dans la correspondance inédite de Colbert et de Mazarin (Bibliothèque royale, fonds Baluze), on voit en date du 12 juin 1654, qu'une voiture est arrivée de Rome fort bien conditionnée, et qu'une autre venant de Florence est en route. Cette recherche n'était pas un luxe futile à une époque où les carrosses n'étaient que des boîtes grossières, ouvertes au vent et à la pluie, à peine suspendues.

Le connétable de Luynes ne reculait devant aucune dépense pour atteindre le bien-être. Tallemant, dans la longue historiette qui est intitulée de son nom, nous apprend *qu'il fit faire une fois jusqu'à quinze carrosses pour voir celui qui seroit le plus doux.* (Tome II, page 47.)

Ces carrosses offraient alors un certain luxe extérieur de peintures et de dorures que les réformes voulurent proscrire. Une gravure de ce temps représente des gens occupés à gratter certains ornements, et au dessous les quatre vers suivants :

Que cette dorure effacée
Va rendre le cours mal paré;
Car sans un carrosse doré,
La coquette est mal enchassée.

On se servait de voitures de louage ou de carrosses peints en couleurs unies et ternes, lorsqu'on voulait échapper aux regards. Quand la Grande Palatine donna rendez-vous au coadjuteur : *elle l'attendit dans un carrosse de louage devant les Incurables. Il y alla aussitôt dans un carrosse gris.* (Tome II, page 17, *Mémoires du cardinal de Retz.*)

Tout enjolivés qu'ils étaient, les carrosses n'eurent des vitres que fort tard; on se contentait de rideaux (*Mémoires de Retz*, tome II, p. 95, éd. 12ᵉ). C'est ce qui explique comment le Cardinal put sauter par dessus la portière du carrosse de la Reine, un jour que le valet de service se faisait attendre pour l'ouvrir. Les chansons du temps n'oublièrent pas ce trait galant et cette preuve de souplesse:

Devant la Reine, Mazarin
A fait une trivelinade,
Il sauta comme Arlequin
Devant la Reine, Mazarin.
(Bibl. royale, coll. de Maurepas, tome I, f. 333.)

C'est par exception que les voitures avaient des grillages en fer; Fouquet fut placé par

Artagnan, après son arrestation, dans une voiture ainsi préparée. (Brienne, *Mémoires*, tome II, page 205.)

Le deuil imposait sa couleur aux voitures : un inventaire des biens de la dame de Billy, veuve de Jean de Nicolai, président de la Chambre des comptes, dressé le 24 avril 1597, porte cet article : *Item un petit coche couvert de drap noir, — prisé dix escus.* (Publié par M. Monteil dans son ouvrage intitulé : *Histoire des Français des Divers états, tome VI, page 459, note 2.*)

Nous voyons que le drap noir était moins bon teint que le nôtre, car on courait risque de se barbouiller de noir dans une voiture de deuil neuve : *Au sortir de l'hôtel de Chevreuse*, dit le cardinal de Retz, *madame de Rhodes qui avoit ce jour là un carrosse de deuil tout neuf, me pria de la mettre dans le mien, parce que le sien la barbouilloit.* On sait qu'il crut avoir évité des poignards assassins, *parce que je passai par la rue Saint-Honoré pour aller à l'hôtel de Brissac ou madame de Rhodes logeoit, et qu'ainsi j'évitai le quai où l'on m'attendoit.* (Tome II, page 95.) La position de ces deux grandes habitations dont je parle plus loin, explique cette circonstance.

(85) Il en venait aussi d'Italie. Voir une lettre du 12 janvier 1661, datée de La Fère et signée Sylvestre. (Manuscrits de Colbert, Bibliothèque royale.)

(86) J'ai parlé ailleurs d'un envoi fait par Benedetti l'homme d'affaires du Cardinal et qui résidait à Rome.

(87) Le 24 juin 1654, le même Benedetti envoie de Rome dix douzaines d'éventalls.

(88) Voir sa correspondance avec Colbert et la description de son palais par Sauval.

(89) M. de Thou écrit :

« De La Haye, ce 20 janvier 1661.

» Monsieur,

» Je ne sçais pas quel a esté le destin de vostre lettre du 3 du mois dernier, que je ne receus qu'avant-hier par la voie de Flessingue. Elle accusoit la réception du linge damassé, et la satisfaction que son Éminence en avoit tesmoignée, et m'ordonnoit de prendre soin d'en faire faire une pareille quantité de mesme dessin et de mesme finesse. C'est à quoy, Monsieur, je ne manqueray de satisfaire, et pour ce subject, je fais écrire à l'instant à l'ouvrier d'Harlem de me venir trouver, pour luy ordonner de chercher du fil de pareille finesse, et de ne se charger point d'ouvrage pour d'autres, afin de diligenter plus tôt nostre besogne. Je l'attends, mais je ne sçais s'il voudra travailler pour le mesme prix, parce qu'il s'est plaint qu'il n'y avoit pas gaigné sa vie, et que mesme il y avoit perdu. C'est certainement le meilleur et le plus fidèle ouvrier de la ville, et qui a outrepassé son marché, particulièrement dans les nappes auxquelles lui seul a travaillé. C'est pourquoi je ne hésiterois pas à luy donner quelque chose davantage. Néanmoins nous l'entendrons parler, et afin d'en tirer meilleure composition, madame de Thou traitera avec luy et luy dira que c'est pour elle. »

Il parle ensuite de son avancement et signe : De Thou.

(90) D'après l'agenda de 1642, il faisait venir à cette époque directement de Gênes :

Velluti rasi violetti nacarati e cremesini;
Velluti piani a pelo delli medesini colori ;
Velluti a opera violetti e negri per far una robba da camera ;
Qualche drappo a opera di color conforme per la fodera;
Qualche tapezzeria di velluto o damazio o contratagliato a buon prezzo ;
Velluto a opera ne grande, ne piccolo di colore isabella e negro con la fodera di drappo;
Una ombrella di Gorgeran (?) cremesino con un pomo d'oro all' estremita;
Una stora con li bastoni che sia depinta come quelli di Savoia per mostra da farne fare in Francia.

(Carnet n. 1, pag. 23.)

(91) Colbert écrit au Cardinal le 19 novembre 1653 :

« Madame Le Tellier m'a parlé des estoffes, linges et passemens à achepter pour mes damoiselles; avant que de commencer, j'envoyeray à V. E. le mémoire de tout ce qui a esté faict pour madame de Mercœur, affin qu'elle fasse sçavoir, s'il luy plaist, jusqu'à quelle somme elle désire mettre à ces achapts. »

Le Cardinal répond au bruit du canon qui résonne devant les murs d'une ville assiégée :

« Je crois qu'il seroit bon de mettre à l'avance 30 ou 40 mille livres à ces achapts, car il les faut nécessairement faire dans quelques temps, et n'estant pas pressé, on pourra avoir grand avantage dans les prix de toutes choses, et pour faire venir de Flandres, Venise et Gènes les dentelles et le linge qu'il faudra, madame Le Tellier s'y entend fort bien et consent à prendre la peine de m'asister en cela. Je luy seray très obligé, mais comme j'espère que ce siége finira bientôt, à mon arrivée à Paris, on pourra prendre les dernières résolutions la dessus. »

Colbert le presse encore le 25 novembre : *à cause de la quantité de mariages qui se feront l'hyver.*

Un passage de Tallemant des Réaux feroit croire qu'il y avoit dans ces acquisitions plus que du luxe, et que c'étoit des modèles fournis à l'industrie françoise :

Alors (1645) *les poincts de Gênes, ni de Raguse, ni d'Aurillac, ni de Venise, n'étoient pas connus* (tome II, page 94) ils devinrent plus tard tellement à la mode qu'il y avait

des magasins entiers consacrés à leur débit (Voir *le Livre commode, chapitre* XII. *Du commerce des habillemens*, p. 25.) On sait au reste que c'était une obligation de ce temps, je dirais peut-être mieux une manie que nous avons vue partagée par nos grand'-mères, d'entasser dans les armoires des approvisionnements de linge, d'étoffes et de dentelles. *L'inventaire fait après le décès de monseigneur Colbert* est, avec d'autres inventaires du même genre, le meilleur renseignement sur ces sortes d'emmagasinages (Bibl. royale, fonds Mortemart, nº 36).

(92) Loret le gazettier décrit dans les nouvelles du jour (23 août 1653), une réception royale au palais Mazarin :

Mardy, Monsieur le Cardinal,
Par un apret vrayment Royal,
En plats d'argent et porcelaines,
Traita le Roy, traita deux Reines ;
Monsieur n'y fut pas oublié :
En son rang il fut suplié
D'être de ce charmant Régale.
La jeune princesse de Gale
Et le Duc de Glocester aussy,
Qui depuis trois mois est icy.
. . . .
Un Courtizan m'a témoigné
Qu'illec rien ne fut épargné
Pour repaitre avec abondance
Les plus nobles bouches de France.
Après les friands alimens
Vindrent les divertissemens :
Sçavoir d'excellentes Musiques
Et de beaux spectacles Comiques;
Enfin on s'y réjouit fort
Et plusieurs, de commun accord,
Protestoient que son Éminence
S'entend à la magnificence,
Et qu'il sçait l'art tout à la fois
De servir et traiter les Rois.

(*Muse Hist.*, liv. IV. Lettre 31, p. 97.)

Sur la table, on se servait de vaisselle plate, et dans les grands repas, de simple faïence. Lorsque Louis XIII accepta en 1620 la fête de la Saint-Jean à l'Hôtel-de-Ville, on brisa, après le repas, *un nombre considérable d'assiettes de faïence.* Ce genre de prodigalité qui s'est perpétué dans les repas de garnison, est noté par Félibien.

Les vases de porcelaine de Chine servaient dès lors à orner les appartemens. On voit dans les recherches de Sauval, qu'on avait fait abus de ce luxe à l'hôtel de Bullion : *La galerie de l'hôtel de Bullion étoit couronnée d'une corniche, mais si chargée de porcelaines, qu'on la prend, en entrant, pour une longue et magnifique apoticairerie.* (Sauval, tome II, p. 193).

(93) Son argenterie et son vermeil étaient fabriqués à Paris pour des sommes considérables, comme on peut le supposer par ses grandes réceptions, et comme on le voit positivement dans la correspondance de Colbert, année 1654. Guy Patin nous donne l'adresse de son fournisseur principal :

On dit que la vaisselle d'argent qui doit faire l'ameublement de ce mariage en partie (le mariage du duc de Mercœur) *se fait chez le bonhomme de la Haye orfèvre.* (Guy Patin à Ch. Spon, 17 sept. 1649.)

A cette époque, en l'absence de porcelaine et dans l'impossibilité de se servir des faïences de Bernard de Palissy, passées de mode, ou des faïences ordinaires, par trop communes, on avait de la vaisselle plate. Seulement les anciennes maisons l'avaient toute de grandeur uniforme, un peu noire et très bosselée ; les nouvelles l'avaient ornée jusqu'à l'extrême, toute neuve et brillante, quand elles ne se donnaient pas la peine, comme le conseiller d'état Sevin, de la faire rouler du haut en bas des escaliers, pour contrefaire violemment l'action du temps et de l'usage. (Tallemant, VII, 198.)

On porta ce luxe de vaisselle jusqu'à l'exagération : le duc de Savoie donnant une collation à Madame Royale qui jouait de la guitare, la fit servir dans une vaisselle d'argent dont toutes les pièces offraient la forme de cet instrument (Tallemant, X, p. 48, et une autre anecdote du même genre dans un volume précédent).

(94) Sauval parle du grand tapis de la galerie, et Nanteuil l'a représenté dans sa gravure.

(95) M. d'Aumont, marquis de Nolai, gouverneur de Boulogne-sur-Mer, qui mourut en 1635, avait mérité par quelques bons mots de figurer dans la rapsodie de Tallemant des Réaux : *Il disoit d'une dame qui avoit le teint fort luisant, qu'on lui avoit mis un talc comme aux portraits.* C'était en effet ainsi qu'on les préservait, dans un temps où les glaces étaient très épaisses et d'un prix si élevé, que le cardinal Mazarin donna 20 mille livres, quarante mille francs de notre monnaie pour un simple miroir. Il est vrai que le cadre entrait pour beaucoup dans ce prix énorme.

Une autre anecdote recueillie également par Tallemant, nous montre qu'on avait introduit ce luxe partout, quoique dans de moindres proportions. *Une fois qu'il y avait du désordre chez M. et Madame d'Orgeval, on leur rompit un fort beau miroir : — Monsieur d'Orgeval, cria la dame devant toute l'assemblée, notre grand miroir est cassé; nous en avons pour cinq cents écus dans les fesses.* (VIII, page 27.)

Dans l'inventaire de l'hôtel Colbert, en novembre 1683, on énumère toutes les glaces, et bien qu'un grand luxe fût répandu partout, la dimension du plus beau miroir n'est que de 42 pouces sur 26; on en compte d'autres de 32 p. sur 24, de 29 p. sur 22, et ainsi allant en diminuant (Bibl. royale, fonds Mortemart, n. 34). Dans le livre des adresses de

la ville de Paris, édition de 1691, *au* CHAPITRE XXIX, *des vitres, glaces et pavez*, on trouve le tarif des glaces et miroirs depuis la plus petite dimension jusqu'à la plus grande, c'est-à-dire de 14 pouces de haut à dix livres, jusqu'à 40 pouces à 425 livres.

(96) Agenda n. 1, p. 24. — *Per mostra da farne fare in Francia.* Les pamphlétaires qui ne pouvaient trouver leur compte à de bons sentimens, attribuent à une misérable spéculation, cette recherche intelligente des meilleures productions de tous les pays : *Il faisait trafic, par l'entremise d'un sien domestique, de livres qu'il faisait venir de Rome, de tables d'ébène et de bois de la Chine, de tablettes de cabinets d'Allemagne, de guéridons à têtes de more et autres curiosités qui se vendaient publiquement dans une salle de l'hostel d'Estrée, en la rue des Bons Enfans, qu'il avoit louée pour ce sujet.* (Lettre d'un religieux. Paris, 4°, 1649.)

(97) Il est important de fixer la topographie de cette nouvelle création, parce qu'il règne une fâcheuse confusion à cet égard. En entrant dans le Palais Mazarin par la grande porte de la rue de Richelieu on trouvait à droite le vestibule qui mène à l'escalier, en tournant à gauche, on entrait dans la grande et magnifique écurie qui s'étendait dans tout le rez-de-chaussée. Ces distributions répondent sur le plan à droite de la porte d'entrée à la lettre *r*, et à gauche aux numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 24 et 25. Pour monter au premier on arrivait en voiture par la cour au vestibule *t* et au grand escalier *s* qui conduisait d'abord dans une vaste salle décorée de tableaux (lettre *r*, 1, 2, 3), puis dans une riche chapelle (nº 4), enfin dans la bibliothèque qui avait sa sortie à l'extrémité nord (nºs 56, 24, 25), et se trouvait ainsi au dessus des écuries. Cette disposition fut rudement crititiquée dans le temps, je citerai les passages les plus piquants :

« Le Palais de Mazarin est fort estimé pour une escurie, où l'on peut mettre cent chevaux de front, les mangeoires et les ratteliers y sont faites à la guise de vostre pays, et comme il n'espargne pas la despense, j'estime qu'il en eut fait faire encore une autre semblable, pour y placer autant d'asnes, s'il avoit pensé d'y pouvoir demeurer longtemps. Audessus de cette escurie on void une grande salle, où il a ramassé quelques livres qu'on dit qu'il a fait chercher par tous les endroits de la terre, traittant les pauvres Muses si mal qu'au lieu de les faire loger sur des fleurs comme elles estoient dessus leur montagne, il les prostitue à l'odeur d'un fumier puant et aux mauvais vents des chevaux crevés d'avoine et de foin. Je vous laisse à penser si c'est le respect qu'on doit aux sciences, mais je ne m'estonne pas de cela, j'en sçay bien le sujet, car estant un pur ignorant, il n'a point ramassé ces livres pour luy mais seulement par une vanité pure et simple, pour quelques personnes qui les voudroient lire et comme il ne fait pas beaucoup de conte des hommes de lettres, il n'a pas voulu leur permettre un accès libre chez luy, mais leur a désigné tout exprès une retraite hors de sa maison, parmy les laquais et les palefreniers, et si les chevaux eussent pu monter par des escaliers, vous devez croire qu'il les eust fait monter au second estage et qu'il eut placé les livres en bas ». (Dialogue de Rome et de Paris au sujet de Mazarin, 4°, 1749, page 18.)

Ce reproche ne courait pas seulement les rues, il partait d'un peu plus haut. Une madame d'Atis citée par Tallemant, (t. v, p. 149) disait à l'époque de la construction de cette galerie du palais, que c'*étoit parfumer les Muses avec du fumier.*

Dans un pamphlet du temps on lisait :

Cette superbe librairie,
Au-dessus de ton escurie,
Je dis celle de tes chevaux
Qui seroient de grands animaux,
S'ils n'apprenoient quelque science
Des livres de ton éminence,
Ne t'a pas rendu plus sçavant
Que tu l'estois auparavant,
Cardinal excrément de Rome.
(Satyre contre Mazarin, à Paris, 4°, 1651.)

Sauval la décrit ainsi qu'il suit : *Cette merveille* (un tableau du Titien) *est l'un des plus précieux ornements d'un appartement neuf de ce palais, qui règne le long de la rue de Richelieu, la chapelle fait l'une de ses principales richesses, mais la bibliothèque dont il est terminé le met hors de toute comparaison*, t. II, p. 179.

Voici ce qu'on lit à la page 1475, livre 29, de l'*Histoire de Paris*, par Michel Félibien, ouvrage que cet écrivain publia in-folio en 1725 :

« Le cardinal y fit faire trois galeries, une bibliothèque, une escurie, une basse-cour, un jardin et de beaux appartements. Ainsi, ce palais médiocre dans ses commencements, estoit redevable au Cardinal de tout ce qu'il avoit de merveilleux. Toutes les portes se répondoient en droite ligne, et conduisoient la veue dans des salons, des chambres à l'italienne, dans la campagne et dans les rues. Il n'y avait pas une pièce qui ne fût rehaussée d'or et ornée de reliefs de stuc, de statues, de bustes, de peintures et de tant d'autres choses riches et curieuses que jamais un tel amas n'avoit esté fait depuis que les grands seigneurs avoient pris plaisir à faire éclater la splendeur de leur fortune. Enfin la bibliothèque, placée dans une galerie voûtée de trente-trois toises de long et de quatre toises et demi de large, était remplie de près de trente-cinq mille volumes. »

Tous ces détails pour ainsi dire topographiques ne nous donnent pas le nom de l'ar-

chitecte, et la construction n'a pas un caractère assez tranché pour l'attribuer à un des artistes dont nous connaissons la manière.

M. Walckenaer dit dans une note du deuxième volume de ses Mémoires sur la vie de madame de Sévigné : *Antoine Leonor Houdin, architecte du Louvre, a probablement bâti le Palais Mazarin.* Conférez Germain Briee, description de Paris, 12°, 1752, tome I, p. 362. Il y a plus d'une erreur dans cette conjecture. Le Palais Mazarin a été construit de 1633 à 1649, Houdin n'avait alors aucune réputation, aucune notabilité, c'est vingt années plus tard qu'il fit des projets pour l'achèvement du Louvre.

(98) Avoir une bibliothèque n'était alors ni un luxe ni une preuve de grande libéralité, cela rentrait dans les meubles nécessaires, et n'en pas avoir trahissait dans un inventaire, d'une façon peu flatteuse, qu'on n'en avait pas eu besoin. Menage raconte que M. Servien voulait s'acheter une bibliothèque avant que de mourir. *Un jour qu'il me fit appeler : Que diroit-on de moi, me dit-il, si l'on ne trouvoit point de bibliothèque a mettre dans mon inventaire, je vous prie de m'en chercher une et de l'acheter pour moi. M. Rigault étoit mort en ce temps là. Je marchandai la sienne, mais M. Servien n'en voulut pas donner plus de* 6,000 *fr., et mourut sans laisser de bibliothèque.* (Ménagiana, tome II, p. 41.) Bautru l'homme d'esprit, qui se moqua de tout le monde, pour éviter qu'on ne s'avisât de se moquer de lui, mourut à l'âge de 77 ans. Menage assistait à ses derniers moments, il avait été un de ses derniers amis, c'est de lui que nous savons qu'on voulut vendre sa jolie maison de la rue des Petits-Champs, mais qu'il se trouva que la chapelle était en désordre et en ruine. *Il ne faut pas s'en étonner*, dit M. de Sevraut, *M. de Bautru se soucioit aussi peu de sa chapelle, qu'il avait soin de sa cuisine et de sa bibliothèque.* (Ménagiana, tome I, page 269.)

C'est donc le chiffre des volumes du Cardinal, la composition raisonnée de la collection par Naudé, et plus que toute autre cause la libre entrée accordée à tous les hommes de lettres, qui ont fait la réputation de la bibliothèque Mazarine.

(99) Grotius avait besoin de donner à Isaac Vossius, fils du savant Vossius, une lettre de recommandation pour lui procurer l'entrée dans la bibliothèque du roi (22 *aoust* 1643. *Præstantium ac eruditorum virorum epistol. eccl. ac theol.*, *ep. DLXXVIII*, *p.* 824). On lisait encore, en 1691, dans *les Adresses de la Ville de Paris* — (Livre Commode — par Abraham du Pradel, astrologue Lionnois. A Paris, chez la veuve de Denis Nion. M. DC. XCI.) des notes comme celle-ci : *Les curieux par faveur peuvent avoir quelque entrée dans la Bibliothèque du Roy, rue Vivienne, et dans le cabinet du Louvre* (pag. 11). Elle ne devint réellement publique, et seulement pendant quelques heures, qu'au commencement du dix-huitième siècle. La bibliothèque Saint-Victor avait pris cette extension vers l'an 1652-54.

(100) Je ne mentionne ni la libéralité de saint Louis, ni la tentative du bibliophile Richard de Bury, chancelier d'Édouard III, ni les décisions du chapitre de Rouen, ni la fondation du docteur Nitard, à Ulm, etc. Ce sont des faits isolés, sans rapport avec la pratique générale. J'en parlerai ailleurs; et en réimprimant l'*avis pour dresser une bibliothèque*, ouvrage de Naudé, j'entrerai dans plus de détails sur l'état des Bibliothèques à l'époque où le Cardinal forma sa collection de livres. J'attribue à cette fondation la transformation générale des Bibliothèques de toute l'Europe; j'en ai les preuves. Dans cette note, je reproduirai en entier une des pièces de l'année 1649, antérieure de quelques jours à la grande irritation de la Fronde. C'est la liste burlesque de toutes les Bibliothèques de Paris, classées méthodiquement, en supposant, et c'était un fait alors, chacune de ces collections formée dans le cercle des études de son savant propriétaire. Presque tous les bibliophiles contemporains de Mazarin, tous ses rivaux sur le marché des livres, tous ses imitateurs, sont cités dans cette curieuse nomenclature :

RYMAILLE

SVR

LES PLVS CELEBRES BIBLIOTIERES

DE PARIS.

Par le Gyrouague Simpliste.

M. DC. XLIX.

Ad Turbam in Excellentissimo Horto Palatij Aurelianensis Deambulantem.

Rabbinus Odit, amat, punit, conferuat, honorat,
Nequitiam, pacem, crimina, iura, probos.

Rymaille sur les plus celebres Bibliotieres de Paris.

La Bibliotiere Royale
Pour tout le monde est doctrinale,
A celle Seguier Chancelier
Pauure et riche y vont estudier,
Tous Studieux ont vn magazin
Chez le Cardinal Mazarin,
Le prince des Doctes Hardi
A le moindre Liure choisi,
Sainct Germain, sainct Victor
Valent bien plus que l'Or,

La Scholastique de Sorbonne,
Des Iesuites, des Iacobins,
De Cluni, et des Bernardins,
Des Cordeliers, des Augustins,
Des Carmes et des Maturins,
Et celle de Nauarre est bonne,
Mangot, Tou, L'Aisné, et Gomin
Fournissent le *Zoar* Rabbin,
Chez le Mercurial Bourdelot
Le *Midrasch*, et *Rasche-Theboth*,
Le *Mereaba* est chez Du Four,
Ferrier a *Beresehith-Thannour*,
Speculations aux Celestins,
Aux Chartreux, aux Martinitins,
Aux Fuliants, aux Carmelitins,
Aux Recolects, et Capucins,
Aux Minimes Mathematique,
Vieille et nouuelle Scholastique,
Les Controuerses chez Veron,
Et chez Dartis le Droict Canon,
Le Droict Civil chez Bicheteau,
Canon, Ciuil chez Raueneaû.
Theologie, et Droict chez Corbin,
Moreau a toute la Physique,
Et Gassend toute la Rhetorique,
Grammatiquailles chez Patin,
L'Alchymie est chez Du Hamel,
Et la varieté chez Mantel,
Riolan a toute la Médecine
Tant Grecque, qu'Arabe, et Latine,
Le Vasseur la Philosophie,
Et Bechet la Cosmographie,
L'Astrologie est chez Morin,
Antiquailles Mont-Maur, Tarin,
De Mesme a toute la Rareté,
Et De Metz toute la Propreté,
La Curiosité de Chambon
Est vn Ramas vtile, et bon,
L'Hebreu est chez Rabbi l'Abbé,
Et tout l'Arabe chez le Bé,
Du-Bois a le Grec et Latin,
Et Scaron a tout le Barragoin,
Le Vasi a tout l'Art Lullique,
Et Scuderi tout l'Art Rymique,
Petauius la Chronologie,
Mezeré l'Historiographie,
Orim la Metallologie,
Tourne-Mer la Lithographie,
Mineralogie, Zoophytologie,
Ichthyologie, et Ornithologie,
Blondel a la Phytologie,
Les Morins ont l'Anthologie
* Tulipanthomanie, et Caryophyllomanie,
Papilionomanie, et Conchyliomanie,
L'Ophiologie chez Robin,
L'Encyclopedie chez Autin,
Les Liures Des-Roches ont belle Couuerture,
Mais leur Maistre n'en donne Science, ny Lecture,
Tout Rebut chez Breton-Villiere,
Au Pont-Neuf ma Bibliotiere.

Tulifanomanie, Tulipanomanie, Tulifantomanie. Tulipanthomanie.

à טלף *infulare.*

AUX LIZARDS.

Dom Iacob Bibliotier,
Et Naudé Grand Ramassier,
Pourront faire un Dictionnaire :
Pour les Docteurs de Grammaire
Vaugelas pourra estudier
L'Approbation Par Le Vaier.

Cette pièce qui n'était pas plus rare que beaucoup d'autres Mazarinades, au milieu desquelles on la trouve mêlée, a été réimprimée il y a deux ou trois ans.

L'auteur de cette tirade, sans doute un bouquiniste, de ceux qui avaient envahi le Pont-Neuf, d'où ils furent chassés, termine sa liste par un avis aux lecteurs : *aux lizards.* Dans ce postcriptum figurent les deux plus célèbres bibliographes du temps, Naudé, le bibliothécaire du Cardinal, et le Père Louis Jacob, auteur du *Traité des plus belles Bibliothèques publiques et partieulières, qui ont esté et qui sont à présent dans le monde.* (Paris, en deux parties, petit in-8, 1644, Rolet le Duc.) Guy Patin écrit à Belin, le 8 août 1644 : *Il y a ici un livre nouveau qui est fort curieux, c'est un Traité de toutes les Bibliothèques du monde, en deux volumes in-8., et principalement de celles de la France, où il y a de grandes particularités.*

A la même époque, le Père Louis Jacob faisait la bibliographie de Paris et de la France, entreprise tout aussi hardie, tout aussi admirée, que peut l'être aujourd'hui la bibliographie publiée avec une exemplaire régularité par M. Beuchot, car il était aussi difficile de trouver le petit nombre de titres d'ouvrages qui remplissaient une cinquantaine de pages chaque année, qu'aujourd'hui de combler les six cents pages serrées de la Bibliographie générale de la France. Le Père Jacob ayant quitté Paris à la fin de 1652, essaya vainement de continuer son œuvre, il s'arrêta l'année suivante, et Guy Patin écrit à son correspondant, le 16 novembre 1652 : *Je suis bien aise qu'ayez vu à Troyes l'aumônier de M. l'Evesque d'Autun; c'est un Carme défroqué que nous nommions ici le Père Louis Jacob : c'est un bon garçon; je doute s'il ne continuera plus à nous faire des Bibliothèques tous les ans.*

Quarante ans plus tard, le Livre Commode ou les Adresses de la Ville de Paris pour l'année 1691, donnant quelques renseignements sur les Bibliothèques de Paris, annonce l'ouverture de la nouvelle bibliothèque Mazarine : *Il est assez facile d'avoir accès chez les chanoines réguliers de Sainte Geneviève et chez les moines de Saint-Germain des Prez qui ont de très belles bibliothèques.*

Mais outre cela, on entre dans celle de Saint-Victor tous les lundis, mercredis et samedis, le matin depuis huit heures jusqu'à midi et l'après dinée depuis deux jusqu'à cinq; où l'on peut consulter les auteurs d'autant plus utilement qu'elle est des plus complettes et qu'on y met entre les mains des curieux tous les livres qu'ils demandent.

On commence aussi à donner entrée les lundis et jeudis en celle du collége Mazarini (pag. 11). Pour l'histoire des Bibliothèques de Paris, je renvoie à ma *onzième lettre.* J'ai mis à profit les voyages de Lister en 1698, de Maichel en

1719, les nombreuses sources indiquées avec une confiance trop aveugle par M. E. G. Vogel (*Literatur offentlicher und Corporations-Bibliotheken*. Leipzig, 8°, 1840, pages 277 à 294) et beaucoup de documents restés inédits.

(101) C'est au cardinal Mazarin, et après lui au duc de Wolfenbüttel, qu'on doit d'avoir compris que les manuscrits ne faisaient pas la seule richesse d'une bibliothèque; bien plus, qu'après la publication de tant de bonnes éditions, c'était aux livres qu'il faillait dorénavant donner asile pour l'utilité des études sérieuses.

(102) Déjà, au commencement du dix-septième siècle, on appréciait ces collections, quand elles ne devaient leurs accroissements qu'à la générosité de leurs fondateurs et protecteurs. Aussi Coringius, dans sa lettre à Boineburg, qui est une sorte d'histoire des bibliothèques, à propos de la bibliothèque du duc de Wolfenbüttel, vante-t-il ce mérite :

Nulla hic spolia; raptus nulli : nullæ Manubiæ : a majoribus nihil apparati : dona perquam exigua, reapse igitur itidem nulla. Omnia nummis coempta, etc. L'histoire de la bibliothèque Mazarine n'offre qu'une seule indication, d'un livre confisqué, c'est l'*Histoire satyrique des cinq premières années du ministère Richelieu écrite par le comte d'Estelan*, et que le Cardinal fit rechercher. M. de Saint-Luc le lui remit; c'est Tallemant des Réaux qui me fournit ce fait. Je le donne pour ce qu'il vaut. Ménage nous dit, il est vrai, que le Cardinal fit saisir la collection de dessins obscènes de Du Monstier, peintre à la mode, et qu'il la réunit à sa collection de dessins; mais il y a au moins deux impossibilités dans cette anecdote. La première est que Du Monstier mourut en 1631, la seconde est que le Cardinal n'avait aucun goût pour ces turpitudes. J'ai parlé longuement de la composition de la bibliothèque du palais Mazarin en traçant la vie de Naudé; je ne reviendrai pas sur ce sujet, je dirai seulement qu'il ne se trouve rien, ni dans la correspondance du Cardinal, ni dans ses agendas, qui ait rapport à ce fait.

Je doute même que le Cardinal ait eu dans sa bibliothèque aucun dessin et encore moins de dessins de ce genre. Je ne rencontre dans ces agendas qu'une seule note qui mentionne sa collection de plans et vues de villes :

Armario dorato, tutti li manuscritti che haveva Naudeo senza che fossero inventariati.
Tutti quelli che haveva Bernardino che consistono in 14 volumi e tre libretti.
Tutte le piante et disegni di Piazze che non sono radunati in libri.

(Bibl. roy. Fonds Baluze, N° 10, pag. 95, année 1648.)

(103) Ce chiffre ne saurait être rigoureusement exact; mais d'après le relevé des acquisitions faites jusqu'en 1651 et le dire de Naudé lui-même, il ne s'éloignait pas de la vérité. (Voir la courte et insuffisante notice de Le Gallois, dans son *Traité des plus belles bibliothèques de l'Europe. Paris*, 12°, 1685, pag. 150. Il porte le chiffre des volumes à cinquante mille.) H. Picon va un peu trop loin dans ces vers :

Chez toy cent mille autheurs estalent leur science,
Dont tu fais assembler les plus riches trésors,
Illustre monument de ta magnificence.

Je trouve dans les recueils de pièces, un sonnet de Maynard, imprimé sur une feuille volante et qui commence ainsi :

Jules, puisqu'à l'honneur des filles de Mémoire
Tu remplis ton palais du travail des sçavans, etc.

(Bibl. roy. Fonds de l'Orat., 126, fol. 34.)

Ces vers ne fixent pas le chiffre des volumes, mais ils attestent la libéralité du Cardinal.

(104) L'éloge de la bibliothèque de Wolfenbüttel, par Coringius, s'arrête devant la Mazarine. Il n'est pas question des autres, ou s'il en est question, c'est pour prouver, par une raison ou l'autre, leur infériorité ; mais : *Mazarinianæ tamen fateor cessit Augusta* (pag. 105). Et il dit plus loin de cette bibliothèque : *Qua nihil perfectius unquam fuisse jam confessus sum* (pag. 132).

(105) La bibliothèque était-elle publique dès 1644? On a lieu de le croire, d'après ces mots de L. Jacob, dans son *Traité des plus belles bibliothèques*, qui parut cette même année : *La bibliothèque du Cardinal était commune à tous ceux qui voulaient y aller étudier, au grand contentement des doctes* (p. 487). Alors elle aurait été mise à la disposition du public, n'ayant encore que dix à douze mille volumes. C'est en 1646 et 1647 seulement que Naudé fit ses voyages dans les Pays Bas, en Allemagne, en Italie, en Angleterre. Je parlerai dans ma neuvième lettre de la manière dont Naudé composa la bibliothèque du Cardinal; il ne s'agit ici que d'une question de chronologie. Guy Patin écrivait le 16 juin 1643 à Charles Spon : *Un chanoine de Limoges, nommé M. de Cordes, qui avoit une fort grande bibliothèque et qui se connoissoit bien en livres est ici mort depuis six mois. Il a ordonné par testament que sa bibliothèque fût vendue tout à un : quelques marchands se sont présentés et entre autres le cardinal Mazarin qui en offre dix neuf mille livres. On en imprime le catalogue, in quo sunt pauci libri medici.* Le 12 juillet suivant, il écrit encore à Belin : *La bibliothèque de M. Des Cordes n'est guère propre à un médecin, car c'est de son métier dont il y a le moins de livres.* D'un autre côté J. V. Rossi parle des nouvelles acquisitions faites à Paris pour le compte du Cardinal (Epist. ad Tyrrhenum, pag. 18); il est donc évident que sa bibliothèque fut formée, comme toutes ses autres collections, dans un intérêt général, et qu'elle devint publique dès son origine.

(106) Voir la description des boiseries, par Sauval (tom. II, pag. 179). Je dirai plus bas

que ces mêmes boiseries ont été transportées et ajustées dans le collége des Quatre Nations, pour y recevoir les livres de la bibliothèque Mazarine.

(107) Nous avons conservé quelques uns des travaux exécutés pendant que s'exerçait cette grande libéralité. Le duc Auguste de Wolfenbüttel fit transcrire à Paris, par vingt copistes et pour l'énorme somme de 24,000 thalers (plus de 150,000 francs de notre monnaie actuelle), les volumes manuscrits de chroniques, d'histoires, de papiers d'ambassade, d'administration, etc. La bibliothèque de Wolfenbüttel, un instant privée des trois cent quatre-vingt-seize volumes (reliés en maroquin rouge, à Paris) qui forment cette collection, les réclama après 1815, et les obtint, à l'exception d'une cinquantaine qui nous sont restés.

(108) On a beaucoup varié sur la position de cette entrée, parce qu'on ignorait où se trouvait placée la bibliothèque elle-même. Ainsi on a pensé que la grande porte des réceptions, aujourd'hui l'entrée de la Bibliothèque royale, avait pu servir d'entrée, mais alors les sçavants travailleurs passaient justement sous les yeux des laquais, et il n'est pas naturel qu'on leur eût attribué le grand escalier et fait traverser les galeries d'objets d'art et de tableaux (r, 1, 2, 3, 4) pour parvenir à la collection de livres. On pratiqua à l'extrémité opposée de la galerie sur la rue Richelieu cette nouvelle entrée, avec son escalier particulier, réservé uniquement aux lecteurs, et c'est au dessus de cette porte que devait être placée la plaque de marbre noire avec l'inscription. Plus tard, après que la bibliothèque et ses boiseries furent transportées au collége des Quatre Nations, après que les terrains tout autour du palais Mazarin eurent été vendus, et que l'hôtel de M. Guyet se fut élevé à l'extrémité de la galerie, cette entrée disparut, et Madame la marquise Lambert fit disposer ce local pour son usage en prenant sa cour et ses sorties sur la nouvelle rue Mazarin, aujourd'hui la rue Colbert.

Je renvoie à *l'Advis* de Naudé *à nos seigneurs du Parlement;* on y trouve ce passage : *Les trésors de livres ramassés dans l'enclos de sept chambres remplies de bas en haut, et dont la galerie de douze toises n'est comptée que pour une.* Voilà la description du local; on a vu dans le texte le passage de Mascurat, où il est dit *qu'une entrée particulière sera pratiquée dans la rue de la Porte de Richelieu.* C'est la description topographique.

(109) J'ai rappelé déjà que plusieurs bibliothèques étaient alors publiques, mais elles n'avaient pas acquis le développement de la collection du Cardinal, et étaient loin d'offrir aux savants une entrée aussi libérale, aussi prévenante. J'ai parlé des tentatives isolées faites en ce sens au moyen-âge; je dirai ici que le duc de Wolfenbüttel, un des imitateurs de Mazarin et un de ses concurrents dans l'achat des livres (il avait réuni, dès 1661, vingt-huit mille quatre cent quatorze volumes, qui réunissaient, par la reliure, cent seize mille trois cent soixante-un ouvrages) n'accordait l'entrée de sa bibliothèque à personne. La reine Christine voulait acheter la collection entière des livres du Cardinal en 1649, elle proposait 100,000 francs au comte de Béthune pour ses livres et manuscrits (Loret, Muse historique, 10 mars 1652); pendant la Fronde elle appela Naudé pour mettre en ordre sa bibliothèque, et cependant elle n'y donnait accès qu'à cette colonie de savants étrangers qu'elle avait attirés à Stockholm. C'est là que, dès cinq heures du matin, elle écoutait les leçons de philosophie de Descartes, et qu'elle discutait avec les Vossius, Saumaise, Ludolf, Huet, Bochart, Chemnitz, Hensius, Boecler, Maibom, etc., etc.

(110) Tallemant nous dit : *le cardinal Mazarin, quand il est assez mal pour ne pas songer aux affaires, se fait lire pour se divertir les lettres que Costar lui a écrites.* (Tom. VII, pag. 14.) Il lisait aussi les *Provinciales*, qui valaient mieux et dont il riait fort (Sainte-Beuve, tom. II, pag. 555). Rire c'était approuver, rire c'était prendre en gaîté ce que d'autres prenaient et prennent encore un peu trop au sérieux. Les pamphlétaires de la Fronde reconnaissaient ce goût pour la lecture, il est vrai qu'ils le transformaient en une prédilection pour des livres infâmes, dont ils lui composent une bibliothèque diabolique. (*La prise du bagage, meubles et cabinet de Mazarin, par les habitants de la ville d'Angers. A Paris*, 4°, 1652.)

(111) Dans le grand inventaire des biens que laissa Mazarin en Italie, inventaire dressé en 1662, on décrit le palais de Monte-Cavallo, et on donne une longue liste de ses livres. Ce catalogue occupe sept pages in-folio d'une écriture serrée. (Bibl. roy. vol. 2818 du Suppl. françois.) On reconnait aux titres des livres une bibliothèque de choix, qu'on pouvait appeler nombreuse dans ce temps. L. Jacob en parle pag. 94 de son *Traicté des plus belles Bibliothèques*, et le Poussin écrit dans une de ses lettres : *On ne relie pas bien à Rome* (*à M. de Chantelou*, 16 *juin* 1641. *Lettres du Poussin. Paris*, 1824). Ce témoignage d'un grand artiste prouve que lui aussi faisait attention à l'art modeste auquel les livres doivent leur conservation, et il nous explique ainsi pourquoi le Cardinal envoyait à Rome les relieurs de Paris.

On retrouve à la Mazarine, en grand nombre, et à la Bibliothèque royale, par exception, des volumes d'ancienne reliure courante aux armes de Mazarin. Ils sont bien conditionnés; on pourrait seulement reprocher aux armoiries de prendre trop de place sur les plats, mais c'était la manie du Cardinal.

(112) Ce luxe était le thème des diatribes. « *Qui croira jamais*, écrit un pamphlétaire, sous le titre d'Un Religieux, au prince de Condé, *qui croira jamais qu'un petit estranger, sorty de la dernière lie du peuple, né subjet du roy d'Espagne, soit monté dans six ans jusques sur les espaules du roy de France, ait fait la loy à tous les princes, emprisonné les uns, chassé les autres et basty dans Paris un palais qui fait honte à celui du roi, et où le luxe est au plus haut point, jusques sur les mangeoires des chevaux.* » Cette pièce a été réimprimée en octobre 1839, 2e série, tom. VII, des *Archives curieuses de l'Histoire de France*, par F. Danjou. C'est une des bonnes Mazarinades. Le style n'en est pas mauvais ; les faits, bien qu'exagérés, ont une base réelle. L'original est imprimé dans un texte serré; il a tous les caractères d'un libelle politique. En voici le titre exact: *Lettre d'un Religieux, envoyée à Monseigneur le prince de Condé à Saint-Germain-en-Laye, contenant la vérité de la vie et mœurs du cardinal Mazarin. A Paris, chez Rollin de la Haye, rue d'Ecosse*, 1649, 4o. Guy Patin met cette pièce au nombre des meilleures du temps : *La lettre d'avis à MM. du Parlement, par un provincial, a été ici réputée la meilleure pièce avec le Théologien d'état, la décision de la question, la lettre d'un religieux à M. le Prince, la lettre du chevalier Georges, la lettre du P. Michel, ermite de Calmadoly, le Manuel du bon citoyen et son épilogue, etc., etc. Je pense que nous en aurons à la fin un recueil.* (Lettre à Ch. Spon, 14 mai 1469.)

(113) Le Prince, dans sa description de la Bibliothèque du roy (Paris, 12o, 1782, p. 121) dit : *Le cadran que l'on voit en entrant dans cette cour, est le premier de cette grandeur où l'on ait vu une aiguille à minutes.* Cette horloge semble aujourd'hui une assez pauvre machine, qu'on est obligé de monter tous les jours et qui va tant bien que mal. C'était du vivant de Mazarin une nouveauté, et comme il avait le goût des produits les plus parfaits de l'horlogerie, on peut supposer à ce mécanisme un degré avancé de perfectionnement pour son temps.

L'histoire de l'horlogerie se trouve un peu partout ; je citerai un ou deux faits qui ont été négligés, et qui tous se rapportent au dix-septième siècle, c'est-à-dire à l'époque particulière dont je traite

Les registres de la ville contiennent, et M. Le Roux de Lincy a déjà cité quelques renseignements sur son horloge. Ainsi on paie une somme : *A Charles Tamponnet, pour avoir, depuis ung an en ça, gouverné l'horloge du dict Hostel-de-ville* (6 aout 1601), et dès lors il y a un *Horloger du Roy*. (L'étoile, tome II, p. 16.) Il paraîtrait que l'horloge du palais était, en 1612, le plus beau modèle qu'on pût prendre, puisque les bourgeois en commandent une en tout semblable pour l'Hôtel-de-ville ; on a conservé toutes les pièces de l'adjudication de cette horloge concédée: *à Jean Linthaer, maistre de la pompe du Roy — laquelle sera de la grandeur, grosseur et de pareilles estoffes que celle du pallais, et la rendre bien et deuement faicte, au dire de gens ad ce congnoissans; — le tout moyennant le prix et somme de trois mille livres tournois. — Faict au bureau de la ville, le samedy quatorzième jour de janvier mil six cens douze.*

Outre l'horloge, on avait dans la salle du Conseil, une monstre d'horloge, c'est-à-dire une pendule (folio 116). — *A Pierre Prejan, maistre gaignier en ceste ville de Paris, la somme de deux escus sol. à lui semblablement ordonnée, pour avoir faict une boitte de maroquin rouge, pour mettre la monstre d'horloge de ladite ville* (13 décembre 1600).

Passons à d'autres renseignements, tous d'une même époque, du commencement du dix-septième siècle : *La sœur de Louvigny sortit de sa maison parce que l'horloge de l'hôtel d'Epernon sonnoit les demi-heures et les quarts, et que cela lui coupait, disait-elle, sa vie en trop de morceaux.* (Tallemant, X, 110.) Voilà pour une horloge perfectionnée; l'aiguille à minutes lui manquait-elle? mais même sans aiguille à minutes, ces horloges sonnantes n'étaient pas ordinaires, puisque le Supplément de Du Breuil (pag. 65) remarque que M. le surintendant Bouthilier a fait faire un *horloge sonnant* dans son hôtel, près du Louvre.

Gourville parle d'une horloge de grand prix qu'il possédait et qui allait six mois ; c'est un bien long temps, mais nous avons d'autres faits qui prouvent combien on était avancé dans ce mécanisme.

Les montres sonnantes ou à répétition étaient rares; Gaston d'Orléans en avait une assez précieuse pour exciter la convoitise de quelques seigneurs. Tallemant rapporte à ce sujet un mot qui méritait d'être conservé (vol. III, p. 82), et il paraîtrait que ces montres, malgré leurs rouages compliqués, avaient déjà atteint de bien petites dimensions, à prendre au moins l'échelle de proportion que nous donne le même auteur dans la plus sale de ses anecdotes (tom. X, pag. 179), ou bien à considérer cette description d'une montre à répétition montée dans une bague, qui appartenait à la princesse Anne de Danemark, épouse de Jacques Ier, roi d'Angleterre : *Dans un cristal de grosseur ordinaire, au lieu de pierre on voyait une montre avec toutes ses roues, sonnant les heures, non pas à la vérité sur un timbre, mais sur le doigt que le marteau frappait doucement par de légères piqûres.* (Arnaud, Mémoires.)

(114) Quant aux recherches de la table, si nous avions le temps de fouiller, et si l'on avait le courage de nous suivre dans les nombreuses éditions du *Cuisinier françois*, nous donnerions la liste des *Pastés à la cardinale*, des *Cresmes à la mazarine* et de plusieurs plats

dont l'honneur était attribué au grand ministre. (*Le vrai Cuisinier françois, enseignant la manière de bien apprester et assaisonner, etc., etc., par le sieur De La Varenne, écuyer de cuisine de monsieur le marquis d'Uxelles.* Paris, Amsterdam etc., etc. Voir dans l'édition d'Amsterdam, chez Pierre Mortier, aux pages 22 et 111).

Les Mazarinades sont remplies de diatribes contre ce luxe, je citerai quelques passages; il faut toutefois ne considérer que comme une allusion toute politique la pièce intitulée : *le Festin de Mazarin, avec les entretiens faits avec son maistre d'hostel* (Paris, 4°, 1652). C'est une suite de prescriptions comme celle-ci : *Un potage d'oyson à la purée, garny du reculement des rentes de l'hostel-de-ville.*

On lit dans une pièce du même temps : *Quelles prodigieuses dépenses n'a-t-il pas faites pour porter son frère au cardinalat, pour les palais qu'il a fait bastir à Paris et à Rome, pour la dignité de noble Vénitien, pour son père et pour luy*, POUR LA BONNE TABLE QU'IL TENOIT, *pour le grand nombre de domestiques qu'il avoit, pour les peintures, tapisseries, statues, estoffes, cabinets, festins et plusieurs diamants qu'il a faits achepter dans toutes les parties de l'Europe.* (Pag. 5, la Vérité descouverte des pernicieuses inventions que le cardinal Mazarin avoit contre l'Estat. Paris, in-4°, 1651.)

N'a-t-il pas employé la fainéantise des moines d'Italie, trois années entières, à composer des pommades pour blanchir les mains; n'a-t-il pas inventé une nouvelle sorte de breuvage pour la satisfaction de la langue, dont le prix excède toute pensée; n'a-t-on pas donné son nom au pain, aux pâtés et aux ragoûts, les amorces de la gourmandise. (Lettres d'un Religieux — contenant la vérité de la vie et mœurs du cardinal Mazarin. Paris, 4°, 1649.)

Le Cardinal avait grand soin de sa personne et particulièrement de ses mains; mais cette pommade put bien servir aussi aux belles mains d'Anne d'Autriche; quant aux pâtés, les gourmands connaissent les Mazarines, qui se sont conservées dans les traditions culinaires.

(115) Je renvoie à la *Descrip. hist. de Paris*, par Piganiol de la Force (Paris, in-12, 1765): « *L'écurie avait vingt-sept toises de long, elle était éclairée par dix-neuf grandes croisées; on y entrait par trois grandes portes.* »

(116) Je lis ces vers dans la Mazarinade de Scarron :

Va, va t'en donc où l'on t'envoie,
Qu'ici jamais on ne te voie.
Va rendre compte au Vatican
De tes meubles mis à l'encan,
Du vol de nos Tapisseries,
De celui de nos Pierreries,
Du sale trafic du Mondin,
Autre Gredin, fils de Gredin.
. . . .
De tes deux cens robes de chambre,
De tes extraits de musc et d'ambre,
De tes habits vieux et nouveaux,
Du beau palais de tes chevaux.
D'estre cause que tout se perde
De tes caleçons plein de merde.
. . . .
Du désordre de nos armées,
De nos provinces affamées.

(La Mazarinade sur la copie imprimée à Bruxelles, Paris, 4°, 1651. Voir aussi dans ses œuvres.)

Scarron publiait ces turpitudes en les signant de son nom, pour devenir un an plus tard le plus plat des flatteurs du Cardinal-ministre. Je remarquerai seulement que M. Barrière en citant ainsi ce vers : *Du sale trafic du mondain* (Mém. de Brienne, pièces justificatives), a transformé en adjectif le nom d'un abbé, devenu au temps de la Fronde comme tous les familiers du Cardinal, le but des sarcasmes et des épigrammes. Guy Patin n'était pas pour rien frondeur, il parle de cet abbé :

L'abbé Mondin est Piedmontois. Il a été autrefois précepteur en Piedmont, présentement il a une bonne abbaye et d'autres bons bénéfices, il est même chanoine de Notre-Dame; c'est un homme qui est fin et rusé, qui se connoît à tout, grand mercadan à troquer, acheter, vendre et revendre. Il est attaché au cardinal Mazarin, totusque pendet ab ejus fortuna. La Lettre d'un religieux au prince de Condé (Paris, 4°, 1649) fait aussi un portrait peu flatteur de ce *petit piémontois devenu un prélat de* 30,000 *livres de rentes.*

Je trouve dans les agendas du Cardinal, plusieurs notes de l'année 1646, qui le concernent, je citerai celle-ci : *Facendo pagare a M. Mondini, lire* 9m *per resto della tapezzeria di Bichi, restiamo aggiustati di tutti li conti nell' ultimo dell' anno* 1645, *et per cio deve darmi li due presenti per Termes et Gramonte* (Bibl. roy. Fonds Baluze, n. 8, p. 2.) On voit dans la correspondance de Colbert en date du 21 nov. 1653 *qu'il a esté fait dépense par feu Monsieur l'abbé Mondin de* 34,000 *livres pour le mariage de madame de Mercœur*, et le Cardinal renonce à prendre dans sa succession ce qu'il lui était dû après épuration de ses comptes. (Sur la mort de cet abbé, voir aussi Guy Patin, Lettres à Ch. Spon, 1er avril 1650).

Je trouve dans une autre mazarinade, sous cette forme qui se répète sur plusieurs pages :

Adieu, la moustache collée,
Adieu, brave teste pelée,
Adieu, bastisseur d'escuries,
Adieu, l'homme à la bibliothèque.
(*Le Passeport et l'adieu de Mazarin*, Paris, in-4°, 1649.)

Enfin dans une dernière et sur un ton moins enjoué : *Après avoir creusé des sépulchres à tout vn peuple, il a fait eslever un palais à des chevaux, et je ne sçay pas même s'il*

n'a pas eu un dessein secret d'en porter quelqu'un aux premières dignités..... à n'en pas mentir il y a de l'estonnement et de la honte à voir des princes incommodez, où des chevaux ont des appartements superbes, p. 13. (Le Gazettier des interressé. Paris, Jean Brvnet, 4°, 1649.) Un libelliste plus adroit fait semblant d'impartialité : *Je voudrois que vous eussiez entendu la conférence des paysans de Montmorency et de Saint-Ouen, Votre Excellence se seroit pasmée de rire : ces bonnes gens croyent que vostre éeurie est trois fois plus grande que Paris, encore que vous n'ayez d'ordinaire que cent où six vingt pièces de chevaux de prix*, p. 22. (La Conférence secrette du cardinal Mazarin avec le gazettier. Paris, in-4°, 1649.)

Il y a un sonnet manuscrit très plaintif sur les *Escuries du cardinal Mazarin*, qui finit ainsi :

L'on peult croire aisément dans le siècle où nous sommes
Tout ce que des tyrans a dit l'antiquité,
Puisque par les chevaux on fait manger les hommes.

(Bibl. roy. collection Maurepas, tome I, p. 331.)

(117) Naudé dans le Mascurat, p. 570. Il est curieux de connaitre l'opinion des contemporains sur les ouvrages que nous lisons encore avec plaisir ou avec utilité; Guy Patin était d'une part l'ami intime de Naudé, et de l'autre, l'un des plus violents détracteurs du Cardinal; à ces deux titres, son opinion exprime un milieu raisonnable : *Il y a ici un livre nouveau intitulé Jugement etc.; le livre est de 492 pages* (la seconde édition in-4° est de 717 pages). *L'auteur est un honnête homme de mes amis, mais mazarin, qui est un parti duquel je ne puis être, ni ne serai jamais. Il en a fait tirer 250 exemplaires, et l'a présenté au cardinal Mazarin à l'examiner. Quo facto, s'il est approuvé, il le mettra au jour et m'en donnera encore un exemplaire que je vous ai dédié, comme à la fleur de mes amis. Tout au pis aller, étant en vente, nous en aurons pour de l'argent. Tandis que le cardinal Mazarin le lit pour en donner la permission de le vendre, nous sommes cinq de mes amis qui avons aussi commission de l'examiner, dont MM. Dupuy sont l'un, M. Talon, avocat général, l'autre, je suis le troisième; les deux autres ne m'ont pas été révélés; je les saurai néanmoins tout à la fin. Là dedans sont introduits deux vendeurs de pièces mazarines (qui est une espèce de gens qui ont bien gagné leur vie pendant les trois mois de notre guerre), l'un desquels accuse le Mazarin, et l'autre le défend chaudement, plaisamment, et combien que le sujet me déplaise, la lecture du livre ne laisse pas de m'être fort agréable : « tum ratione amici » suavissimi, tum ratione variæ doctrinæ et » multiplicis eruditionis quæ undequaque » prælucet, » avec grande quantité de belles et rares curiosités que vous aimez bien* (lettre à Ch. Spon, 3 sept. 1649).

(118) Je citerai Brienne, qui, au chap. 17 de ses *Mémoires*, parle de ces écuries en traçant le tableau de leur décadence, au temps du duc de la Meilleraye-Mazarin :

« Ces longues écuries, qui étoient pleines de tant de chevaux de manége, barbes, castillans, coursiers de Naples, anglois, en un mot de tant de bons coureurs, de tant d'attelages, de carrosses, de tant de mulets si richement harnachés, quand le compère (*Fontenelle, écuyer du Cardinal*) en avoit le soin, contiennent à peine sept ou huit haridelles. La belle mule de don Louis de Haro, après avoir servi de monture aux deux premiers ministres, a porté un médecin crotté sur le pavé de Paris, et les chars de triomphe du Cardinal, après qu'on en eut vendu les velours et la broderie, ont été métamorphosés en carrosses à cinq sols. Les couvertures des mulets seules ont eu un meilleur sort, puisqu'elles servent maintenant dans les grandes solennités de tenture à l'église des Théatins. Ce qui était trop bon pour des bêtes de charge n'est pas trop bon pour Dieu. Quel vaste champ pour les réflexions ! »

(119) Voir sa correspondance avec Colbert, et la note 84.

(120) Le cardinal de Retz prétend au commencement de ses Mémoires, que la tenue de son équipage lors de son entrée au ministère, était fort modeste : *Il marchait dans les rues avec deux petits laquais derrière son carrosse.* (Mém., tome I, p. 46, édit. 12°. Paris, 1842.) Cependant nous savons positivement qu'à son entrée solennelle à Paris, comme nonce extraordinaire, il déploya un grand luxe. La Gazette de Renaudot qui n'avait alors que trois ans d'âge, elle qui devait devenir si vieille, annonçait le 2 décembre 1634, dans son 133me numéro :

« Le 26 (*décembre*) le seigneur Mazarin, vice-légat d'Avignon et nonce extraordinaire de sa sainteté en cette cour — fit son entrée par la porte Saint-Antoine, dans le carrosse que le roy lui avoit envoyé, dévancé de ses gentilshommes et pages à cheval et de quantités d'estafiers et laquais richement vêtus de ses livrées et suivi d'un cortége de cent à six vingts carosses — entre lesquels estoit remarquable celui dont le cardinal Antonio lui fit présent à son départ de Rome. Il alla descendre à l'hostel des Nonces. »

Il faut remarquer que Mazarin habite l'hôtel des Nonces, j'aurais dû le dire dans la note 18.

(121) Tallemant des Réaux nous donne le nom du capitaine des gardes du cardinal Mazarin, il se nommait Champfleury (tome VI, p. 115).

(122) En décrivant minutieusement l'uniforme des gardes du roi d'Espagne qui firent le service à Fontarabie, Brienne nous apprend ce qu'était l'uniforme des mousquetaires du

Cardinal : « Chaque soldat et officier porte une casaque de drap jaune en forme de celle dont se servent les mousquetaires de son Éminence, elle est couverte devant et derrière des armes d'Espagne de velours rouge, en broderie de soye et sur les costez de la croix de Saint-André couronnée de mesme que les armes, et elle est bordée d'un passement de trois doigts de larges, tissu de soye rouge et blanche par carreaux. » (Mss. Fonds Caugé, 132-97, 10,369, 7.) — Guy Patin écrit à Falconnet en date du 6 may 1659 : « Le cardinal Mazarin a de nouveau 300 gardes à pied, avec une petite mantille rouge et ses armes en broderie sur l'épaule. » Voir les gravures et les tableaux du temps.

Je renvoie aussi à une pièce contemporaine sur l'entrevue du roy et de l'infante, et sur le mariage : *Lettre de l'abbé de M... contenant le voyage de la cour vers la frontière d'Espagne en* 1660. Cette pièce se trouve imprimée à part et fondue dans des recueils.

Enfin M. Leber cite dans son catalogue, et j'ai oublié de consulter dans la bibliothèque de Rouen une *Relation des cérémonies pour les conférences de la paix de* 1660, *et pour le mariage du roi Louis XIV à Saint-Jean-de-Luz*, sans date, cahier in-folio, nº 5777. Ce manuscrit de l'époque, porte au dos : *Ce présent récit vient de M. de Lyonne, secrétaire d'Estat, lequel m'a esté donné par M. B. — M. Le Roy qui estoit au mariage du roy, dit que ce récit est bon et véritable.* On trouvera plus facilement l'ouvrage de Galeazzo Priorato et sa traduction par H. Courtin : *Histoire de la paix conclue sur la frontière de France et d'Espagne — avec un journal de ce qui s'y est passé de plus remarquable. Cologne, près de la place*, 12°, 1667 (Elzeviers). Je ne reproduirai pas ici la longue liste des pièces de circonstance que je donne dans la note 258. C'est déjà bien assez d'avoir pris la peine de réunir, de classer et de lire une fois ces nombreuses descriptions d'une même cérémonie.

(123) Voir sa correspondance de Saint-Jean de Luz, du 15 août 1659, et pour d'autres détails les sources déjà indiquées, et l'histoire du cardinal Mazarin, par Aubery, tome II, p. 534. Paris, 12°, 1688.

(124) Lettre à M. Fouquet, surintendant des finances : *Relation de l'entrée de la reine dans Paris, le* 26 *aoust* 1660.

(125) L'entrée commença en cette sorte :

« Le jeudy XXVI aoust 1660.

« Premièrement marchoient soixante et douze mulets de la maison de M. le cardinal Mazarin divisez en trois troupes, et précédez de deux trompettes vestus des livrées de son Excellence. Ceux de la première bande étoient couverts des livrées de S. E. en broderie de soie, ceux de la seconde de couvertures de haute-lice à fonds de soye, et ceux de la troisième estoient couverts de couvertures de velours rouge cramoisy toutes en broderie d'or et d'argent, avec ses armes.

« Les sieurs de Fontenelle premier escuyer et Moreau second escuyer de S. E. suivoient à la teste de vingt-quatre pages richement vestus de ses livrées et montés sur très beaux chevaux. Ils estoient suivis de douze chevaux d'Espagne couverts de housses de velours rouge cramoisy en broderie chacun conduits en main par deux palefreniers.

« Après cette bande marchoient les carrosses de S. E. au nombre de sept, chacun attelé de six chevaux; celuy de son corps estoit couvert entièrement d'ouvrage d'orféverie, vermeil doré, et environné de quarante valets de pieds richement vestus, après lesquels marchoit le sieur de Besmo à la teste de la compagnie des gardes dudit sieur Cardinal. »

Cet extrait des *pièces justificatives de l'histoire de Paris, par Félibien (Paris. Folio* 1725, tome V, p. 171) est conforme aux autres descriptions et aux gravures (Voir note 126). On trouvera d'autres détails dans l'histoire de Mazarin, par Aubery. Cet auteur décrit le voyage de Fontainebleau, de Saint-Jean de Luz et la fameuse entrevue dans l'île des faisans, avec une certaine complaisance et de curieux détails. (Voir la note 258.)

(126) Il existe quinze ou seize représentations différentes de cette entrée, j'en citerai quelques unes :

En 14 planches ou feuilles avec un titre gravé et un texte, on y voit *le train de son Eminance* et *les carrosses de son Eminance*.

En 4 feuilles ou planches avec un titre gravé et un texte.

En une feuille.

En une feuille intitulée : *La magnifiqve entrée du Roy et de la Royne.* Et en bas à gauche : *Dessiné et graué par Gab[l] Ladame.*

En une feuille. On remarque dans les rubriques *le bagage de M. le Cardinal.*

En une feuille double in-folio. C'est une gravure italienne, le moment choisi est celui où le cortége traverse la campagne entre Vincennes et la porte Saint-Antoine.

En une feuille, gravure allemande, répétition de la précédente.

En une feuille, avec un texte allemand imprimé typographiquement. Au bas : *Zu finden by Abraham Aubry.*

En une feuille pour placer au-dessous du grand almanach de 1661.

etc., etc., etc.

Dans toutes ces gravures on remarque le luxe des carrosses du ministre, ses gardes nombreuses, la longue file de ses mules caparaçonnées et chargées, et le soin qu'on a mis à marquer que le carrosse du Cardinal était vide.

(127) Voir note 258.

(128) Lettre à Fouquet, surintendant des finances. Voir les œuvres de La Fontaine.

Madame de Maintenon, témoin de cette solennelle entrée, parle aussi des équipages de *Son Eminence, et de sa maison qui fut plus d'une heure à passer et à être admirée.* Elle revient même sur *les vingt-quatre chevaux de main, couverts de housses si belles, et si beaux eux-mêmes*, dit-elle, *que je n'en pouvois ôter les yeux.*

Lettres de madame de Maintenon à diverses personnes (Amsterdam, 12°, 1757. Pierre Erialed, tome I, page 27).

(129) Le Cardinal avait fait établir dans son jardin le jeu de boules, particulier à l'Italie, appelé en France la *bauchette*, et qui était alors en grande vogue. C'était après le travail du cabinet et la discussion des affaires, un moyen d'exercice hygiénique. Monglat nous dit qu'il était adroit à ce jeu *où il passait des après-dînées entières.* (Mém., coll. Petitot, 2e série, tome 51, page 114.)

Je lis dans les Mémoires de Charles Perrault, le frère du médecin-architecte, que les maîtres maçons de Paris ne voulurent pas accepter la manière de construire les voûtes que le Bernin voulut leur imposer. *Il fut résolu qu'on feroit un essai des deux constructions dans la place du Palais Mazarin* (liv. II, p. 83). Je pense qu'il s'agit de la cour ou du jardin du palais Mazarin, à moins toutefois que Perrault n'ait voulu désigner le collége Mazarin, mais ce n'est pas probable.

(130) J'ai parlé ailleurs de nos hôtels de Paris et de leurs jardins; je remarquerai que Lister, attaché à l'ambassade anglaise de 1698, a décrit dans le récit de son voyage, les jardins des hôtels d'Aumont, de Lesdiguières, de Lorges, de Pelletier, de Sully et celui d'un M. Fournier. (Lister, *a Journey to Paris*, 8°, 1699, page 185. Ce même voyage a été réimprimé dans la grande collection Pinkerton.)

(131) Colbert écrit au Cardinal, en 1653 :

J'ai fait faire un dessin pour le jardin du palais de V. E.; mais avant que d'y travailler, il est nécessaire qu'elle me fasse scavoir si je feray restablir la terrasse du pavé qui est entre les deux pavillons en saillie sur le jardin, et de laquelle on y descendra par deux marches de pierre de taille. J'estime que cela est nécessaire. Le Cardinal répond en marge : *J'approuve tout ce que vous fairez à l'esgard de cet article là.* Remarquons ici que le Cardinal traitait ses affaires personnelles et les affaires de l'état, de la même manière : chaque ministre, aussi bien que son intendant, lui écrivait ses propositions, et il y répondait en marge. Il s'est conservé à la Bibliothèque royale dans le cabinet des manuscrits, fonds Gagnières, n° 2798, des lettres du surintendant procureur général Fouquet, et on lit dans l'une d'elles : *Mon frère m'a dit que Votre Eminence avoit agréable que je lui écrivisse de cette manière.* Le Cardinal répond en marge : *Je suis bien aise que vous trouviez votre satifaction dans cette manière d'écrire.*

On voit par une lettre de Colbert, du 25 octobre, qu'il y avait un plan général du palais, dans lequel tous ses développemens étaient prévus. La partie du jardin réservée pour faire plus tard une cour d'honneur, correspond à la lettre D. du plan général.

Je supplie votre excellence de me faire savoir sy le jardin auquel je m'en vais faire travailler dans son palais, doibt tousjours demeurer en jardin, dans le grand dessin de son palais, ou sy ceste place doibt estre mise en court, parce que l'on travaille d'une autre sorte en un jardin à demeurer, qu'en un jardin pour un temps. Il seroit nécessaire que j'eusse le grand dessin du palais, s'il y en a un. Le Cardinal répond en marge : *Le jardin, en les 4 petites maisons y sont, doit demeurer tousjours en jardin, mais l'autre est destiné pour une court.*

Je renvoie au chapitre III pour d'autres détails sur les jardins. J'ajouterai seulement qu'une grille séparait l'hôtel du jardin. Elle était faite de quinze travées et de douze pilastres portant des fleurs de lys doubles. Elle pesait 10,098 livres. En 1724, lorsqu'on voulut continuer les bâtiments pour placer les livres et les globes, le jardin fut détruit et la grille devint inutile; elle fut donnée par M. le duc d'Antin, contrôleur général des bâtiments, au jardin du Roy. Voyez dans les archives du Cabinet des estampes, un *mémoire sur une grille qui pourroit être employée utilement au jardin du Roy, avec une épargne considérable pour les façons.*

(132) Le cardinal Mazarin avait pour intendant en 1642 un nommé Charles, dont Le Poussin parle plusieurs fois dans ses lettres (à M. le commandeur del Pozzo. Paris, 22 mai 1642); ensuite un sieur Joubert (Vie de J.-B. Colbert. Cologne, 12°, 1695, page 6), fit les mêmes fonctions près de lui.

L'histoire de Colbert est partout, mais partout aussi on avait omis les détails que je donne ici sur les commencements du grand ministre. Voir parmi les historiens des finances de la France, *Forbonnais*, *Bailly*, *d'Audiffret*, etc. *Monthyon : Vie des Surintendants* etc., etc. Les éloges de Colbert envoyés à l'Académie, en 1773, et particulièrement celui de M. *Necker* qu'elle couronna. — *A. de Serviez, Histoire de Colbert.* — *Pierre Clément. Surintendants, contrôleurs généraux et ministres des finances célèbres. III. J.-B. Colbert.* (Correspondant, tome XII, page 360, réimprimé en un volume. Paris, 8°, 1846.)

Je ne cite pas *la Vie de Jean-Baptiste Colbert, ministre d'état sous Louis XIV* (*Cologne*, 12°, 1695), *le Testament politique de messire J.-B. Colbert* (*La Haye*, 12°, 1693), deux ouvrages attribués à Sandras de Courtilz, le fécond fabricant de ces romans politiques.

Quant à la *Lettre du sieur Colbert, intendant de la maison de Monseigneur le Cardinal*,

A son Eminence.

Monseigneur,

Bien que j'aye reconnu en mille occasions.

(A Paris, le 9 avril 1655, 8 p., folio.)

C'est une pièce fort rare, dont la publication a été interprétée de manières très différentes; mais, comme en toutes choses, l'explication la plus simple, la plus naturelle, a été trouvée la dernière. J'en ai parlé ailleurs : on cherchera cet imprimé de huit pages, petit in-folio, format des lettres et des mémoires, dans un gros recueil de pièces détachées, la plupart manuscrites (Bibliothèque royale fonds de l'Oratoire, volume 126, folio 37). Elle a été réimprimée dernièrement par M. Sue et M. Pierre Clément.

Colbert dressa chaque année un état régulier de la position financière du Cardinal. J'ai retrouvé les tableaux des années 1656 et 1658. Ils sont intitulés : *Estat des biens, revenus et effets appartenans à Monseigneur en la présente année.*

Je vois dans l'état de 1656 :

CHARGES, PENSIONS ET APPOINTEMENS DE S. E. PENDANT LA PRÉSENTE ANNÉE 1656.

Pour les appointemens de S. E. en qualité de ministre.................... 20,000
Pour sa pension en qualité de cardinal......................... 18,000
Pour ses gages et appointemens du Conseil...................... 6,000
Pour sa pension extraordinaire ... 100,000
Pour ses appointemens continués en qualité de surintendant de l'éducation du Roy............... 60,000

Dans ses dettes, on compte :

A M. Tubeuf pour reste du prix du palais de S. E............. 189,020 l. 1 s. 4 d.

En 1658, on estime :

Le palais de S. E. avec les cinq maisons y attachées................. 1,200,000 l.

Ces maisons étaient situées au nord de la rue Colbert actuelle, et au fond du jardin.

Dans les dépenses de cette mesme année, je vois :

Les tapisseries de la Reyne de Suède..................... 82,105 l. 5.
Les tapisseries de M. de Guize. 83,400 l.
Le palais de S. E. à Rome, qui a esté acheptié 75,000 w, monnoye de Rome faisant 25,000 pistoles à 11 livres pièce.
Il est encore dû à M. Tubeuf... 100,000 l.

Je remarquerai qu'en 1653, les appointements du Cardinal n'étaient que de 140 mille livres; c'est à ce chiffre que les fixe Colbert dans une lettre du 30 octobre. (Bibl. royale, fonds Baluze, arm. VI, paq. 1.)

(133) Cette lettre est du 21 novembre 1653. J'en citerai un passage qui établit assez nettement la position des deux personnages :

« V. E. peut être assurée qu'elle trouvera beaucoup de fidellité et d'honneur en tous ceux qui me touchent, et de plus une passion aveugle pour V. E. Il est inutile de répéter tant de fois à V. E. qu'il faudroit que je fusse le plus meschant de tous les hommes, si je ne souhaittois d'avoir mille vies et mille fois plus d'industrie que je n'en ay pour les employer au service de V. E., après toutes les bontés qu'elle a pour moy en toutes sortes d'occasions qui surpassent infiniment toutes celles que personne de sa condition ayt jamais eues pour un domestique; aussi puis-je asseurer V. E. que mon zèle et ma passion surpassent toutes celles que jamais domestique ayt eu pour son maître et pour son bienfaiteur. » Le Cardinal répond en marge : « Je suis très satisfait que vous témoigniez l'estre au point que vous me marquez. » (Voir la note 233.)

C'est pour n'avoir compris ni le sens attaché alors au mot *domestique*, ni ce qu'était la véritable position de Colbert dans le palais Mazarin, que M. Pierre Clément prend cette qualification pour une impertinence de Fouquet (Correspondant, p. 365, tome XII). Cette lettre est de 1653 ; on pourrait croire que le petit intendant avait secoué plus tard le collier de la domesticité, et cependant la lettre suivante datée du mois de may 1658, indique des fonctions tout aussi humbles, et une soumission non moins résignée :

« A Paris, ce 4e may 1658.

« Je supplie V. E. de me faire sçauoir sy je feray détendre tous les appartemens de son palais pour faire nettoyer tous les meubles et toutes les tapisseries. Je fais travailler à détendre l'appartement du Louvre.

» Le très humble, très obéissant, très obligé et très fidel serviteur,

» COLBERT. »

Le Cardinal répond en marge : « Il faut faire détapisser les appartemens de ma maison, afin di faire nettoyer tout.

» Amiens, le 6 may 1658. »

(Voir note 227.)

L'obséquiosité des termes répond à la vulgarité des fonctions; dans la même lettre, il demande un congé de huit jours, et en regard de ce paragraphe, la marge reste blanche; ce silence valait un refus : le Cardinal tenait plus au soin de ses tapisseries, qu'à faire plaisir à son intendant. Cette lettre appartient à M. le comte de Lurde qui l'a trouvée en Allemagne dans la boutique d'un juif brocanteur. Il me l'a communiquée avec sa libéralité bien connue des bibliophiles et des amateurs de belles reliures.

(134) Le Cardinal ajoute : *on les tiendra au bois de Vincennes, les donnant à garder a*

quelqu'un qui prenne soin de les faire promener tous les jours Cette lettre est du 20 may 1657 (Bibl. royale, fonds Baluze, armoire VI, paq. 2).

(135) Lettre de Colbert. 21 oct. 1653 (Bibl. roy., fonds Baluze, arm. VI, paq. 1).

(136) Voir la note 192, dans laquelle j'ai inséré des extraits de la correspondance de Colbert.

(137) Voir les mémoires de Laporte, un niais qui fait de méchantes insinuations, si méchantes que Voltaire se voit obligé de les repousser comme trop évidemment calomnieuses.

(138) Il ne me revient en mémoire que le nom de madame de Choisy.

(139) Il y avait bien aussi les lettres d'un amant, que le Cardinal sut se procurer ; elles lui facilitèrent singulièrement le refroidissement qu'il voulait opérer. Ces détails sont connus ; ils se trouvent dans les mémoires que tout le monde a lus : Motteville, Montpensier, etc.

(140) Le Cardinal était alors à Vincennes. Loret parle de la retraite du jeune Roi avec une retenue qui n'était probablement chez lui qu'ignorance :

Nonobstant le temps glacial,
Louis avec son train royal,
A presque passé la semeine
Dans le froid château de Vinceine,
Et monsieur l'Eminent aussy;
Puis ils sont retournés icy.
(26 janvier 1658.)

(141) Tous les mémoires du temps, toutes les histoires de France ont fait honneur à la dame de Beauvais du premier amour de Louis XIV. Cette femme était borgne et sans beauté, mais elle avait une propreté excessive et un tempérament de feu, ce qui nous explique et le nombre de ses amants, et la violence effrontée de ses amours. La Reine, je l'ai démontré en donnant des extraits des agendas du Cardinal, l'appelait *Cateau tout court*. La Bruyère a fait allusion, sous le nom d'Ergaste (*des biens de fortune*, n° 28), au baron de Beauvais son fils, le même dont nous avons cité le magnifique hôtel dans le faubourg Saint-Germain. L'une des clefs met cette note : *Sa mère était de la confidence de la feue reine-mère, et le bruit est que ce fut elle qui fut la première à assurer la Reine que le Roi, qui dans sa jeunesse paroissoit fort indifférent sur les dames, étoit très surement propre au mariage. Elle s'appeloit Cateau la Borgnesse.*

Dans la *Carte géographique de la Cour, et autres galanteries par Rabutin*, à la sphère, 12°, *Cologne, chez Pierre Michel*, 1668, on traite fort mal la femme de chambre de la Reine : *On ne s'estonnera pas que des gens de naissance et de mérite se soyent arrestés à un si meschant costé, quand on scaura que ça esté le principal Passage pour aller à la ville Dom Anna* (p. 20). Pour l'intelligence de ce passage et de cette citation d'un petit ouvrage assez rare, parce qu'il n'a pas été réuni aux nombreuses éditions de l'histoire amoureuse des Gaules, il faut savoir, que l'auteur transforme en ville, en bourg ou en lieu de passage toutes les dames de la Cour, et qu'il trouve dans ses descriptions géographiques, le moyen de faire les allusions les plus scandaleuses.

Sur la Jardinière, modeste mère du premier et du moins exigent des bâtards de Louis XIV, on recherchera les Mémoires du duc de Saint-Simon (tome I, chap. XIV).—D'Assoucy, *Aventures* tome II, année 1667, etc.).

(142) Aubery aurait dû donner un tableau généalogique de la famille du cardinal Mazarin. Il ne l'a pas fait et je ne puis remplir cette lacune. Voici toutefois quelques indications qui peuvent guider dans des recherches plus approfondies.

Le Cardinal avait un frère et deux sœurs. Son frère Michel Mazarin, nommé archevêque d'Aix en 1646, devint plus tard Cardinal. (Voir la correspondance d'Italie, Bibl. roy., suppl. François, 2,413.) De ses deux sœurs, l'aînée épousa en 1634 Jérôme Martinozzi, dont elle eut deux filles, la cadette Hiéronyme fut mariée à Michel Mancini et lui donna trois fils et cinq filles, Laure, Olympia, Marie, Hortense et Marie-Anne.

Le Cardinal avait chargé madame de Noailles en 1547, d'aller à Rome chercher les deux filles de madame Martinozzi et l'aînée des Mancini. Il laissait dans la ville pontificale son père Pietro et ses deux sœurs auxquelles il envoyait des présens en 1646 : *Prendere in delle mostre et altre galanterie per inviar alle mie sorelle.* (Agenda, n° 8, page 63).

1648. Laure Mancini est fiancée avec le fils d'Anne Colonna Barberini, mais ce mariage n'a pas lieu. (Corresp. d'Italie, lettres de Mazarin, Bibl. roy., suppl. François, n° 2,413.)

1648. Le cardinal Sainte-Cécile meurt à Rome, *on dit tout haut*, écrit Guy Patin (à Garnier, du 24 septembre 1648) *que c'est ex immodica venere.*

1649. Le duc de Mercœur épouse Laure Mancini. La connétable de Colonne l'appelle *Victoire* dans ses mémoires.

Ce mariage fut un évènement dans la Fronde, et le sujet de nombreux pamphlets. Je lis dans l'un d'eux :

Ne vous sentez-vous pas toucher,
Qu'un petit-fils de Henry Quatre
Prenne la fille d'un cocher
Qui vendoit autrefois du plâtre.

(*L'outrecuidance présomption du cardinal Mazarin, dans le mariage de sa niepce*, en

60 stances. V. aussi : *l'Anti-nopcier, ou le blasme des noces de monsieur de Mercœur avec la niepce de Mazarin. Amiens*, 4°, etc., etc.

1652. L'aîné des jeunes Mancini, est tué dans le combat du faubourg Saint-Antoine. *Il promettait tout*, dit S. Simon (Mém. vol. V, p. 313.) Mazarin avait une affection profonde pour toute sa famille et ressentit vivement les pertes que la mort lui imposa. Ses lettres et sa vie entière sont là pour témoigner de ces sentiments conformes d'ailleurs avec son histoire. Il fallait le violent cynisme du temps pour qu'on s'attaquât à sa douleur. Je lis dans une chanson :

Ci gist le petit Mancini
Le neveu de Mazarini
L'oncle en pleure comme une vache.

(Collection Maurepas, année 1649, tome XXII, f° 169.)

Cette chanson est placée à tort dans le recueil de M. de Maurepas à l'année 1649, c'est sans doute une allusion à la mort du jeune Mancini dans le faubourg Saint-Antoine en 1652, et voici comment le cardinal parle de cette mort, en écrivant à M. de Noirmoustier :

Je ne doute pas qu'ayant bien voulu prendre part à la blessure de mon neveu, vous ne soyez touché de sa mort, il me seroit malaisé de vous dire la douleur que j'en ay, mais outre qu'il se faut conformer à la volonté de Dieu, il me reste cette consolation qu'il est mort pour le service du roi et avec l'honneur de ses bonnes grâces.

Pontoise, 28 *juillet* 1652.

(Bibl. roy. Fonds Béthune, volume 9355, fol. 62. La lettre est d'un secrétaire et signé de la main du Cardinal.)

1653. Dès cette époque le fils du duc de la Meilleraye était sur les rangs pour épouser une des nièces du Cardinal. (Guy Patin. Lettre à Belin, 3 mai 1653.)

1653. Le prince de Conti épouse la fille cadette de madame Martinozzi, *une merveille aux blonds cheveux* (Loret, Muse historique). Guy Patin écrit à cette occasion : *On dit que le prince de Conti sera aujourd'hui au soir fiancé et marié demain à Martinozzi, nièce du Mazarin* (21 fév. 1653). Il mourut le 21 février 1666, son fils épousa mademoiselle de Blois qui fut demandée en mariage par l'empereur du Maroc. (Voir sur ce fait les ouvrages du temps, Amsterd. 12°, 1698. Cologne, 12°, 1700, et les recherches de M. Thomassy. Bibl. de l'École des chartes.)

1653. 7 mars, le Cardinal fait venir d'Italie ses deux sœurs, et trois filles de madame Mancini :

Sans aucun accident sinistre
Les deux sœurs du premier ministre,
Et trois autres nièces aussy
Sont à présent toutes icy.

1653. 29 mai. Arrivée à Paris d'un jeune Mancini âgé de 12 ans.

Guy Patin écrit à Belin : *On dit qu'il vient encore d'Italie deux autres nièces du Mazarin et un neveu : nec miror puisqu'on le souffre.* (3 mai 1653. Voir aussi les mémoires de la connétable Colonna, page 5, édition de Madrid.)

1654. Le 14 novembre, Pietro Mazarini père du cardinal mourut presqu'octogénaire :

C'est une franche vérité
Qu'à Rome on l'a fort regreté.

(Loret, liv. V, p. 163, et un passage des Mémoires de St-Simon qui n'a pas pour but de prouver qu'on l'ait beaucoup regreté.)

1655. 30 may, le prince de Modène épouse la seconde Martinozzi. Sa fille fut reine d'Angleterre.

1656. 30 décembre, madame Mancini, meurt à l'âge de 44 ans. Voir dans les mémoires du temps, dans la Gazette de Renaudot et dans la Muse historique de Loret, la description de ses somptueuses funérailles aux Augustins. Le roi, la reine, Monsieur et toute la cour vinrent dans le Palais Mazarin :

Consoler exprès
Ceux qui lui touchoient de plus près.
Olympe et toute la famille,
Sans oublier ni fils, ni fille

(Loret, Muse historique, 6 janv. 1657.)

1657. 10 février, il en fut de même un mois plus tard lorsque la duchesse de Mercœur, Laure Mancini, mourut d'un coup d'apoplexie :

O ciel !
Veuille adoucir la violence
Des ennuis de son Éminence,
Console ses cousines chères,
Console ses sœurs et ses frères.

(Loret, Muse historique, 10 fév. 1657.)

1657. 19 février, Olympia Mancini épouse le duc de Soissons (Gazette de Renaudot et la Muse historique de Loret, 24 février 1657). On peut oublier les torts de cette femme, car elle donna le jour au prince Eugène. Les chansons ne l'ont pas épargné, on le pense bien, mais je n'ai pas besoin de les citer et c'est avec plaisir que je m'en épargne la peine. Je remarquerai seulement qu'on l'appelle trop souvent : *la Bécasse de Soissons* (Coll. Maurepas, tome II, page 526, etc., etc.), pour qu'au contraire de ses sœurs, elle ne se soit pas fait une réputation d'esprit borné.

1657. Le 23 février, Guy Patin écrit : *Le Mazarin s'en va marier une autre de ses nièces, nommée Marie-Anne, au fils aîné du prince François, auquel on rendra la Loraine* (à Belin, 23 fév. 1657). Ce mariage n'eut pas lieu, et s'il fut projeté, c'était pour Marie, et non pour Marie-Anne encore enfant.

1657. 8 novembre : *Une sœur de Mazarin, religieuse en Italie vient ici pour y être abesse*

de Poissy. (Guy Patin, lettre à Belin du 8 nov. 1657.) Je n'ai trouvé aucune autre mention de cette religieuse qui aurait été la troisième sœur du Cardinal. Guy Patin, je crois, faisait confusion avec l'arrivée de Marie-Anne Mancini qui sortait d'un couvent de Rome pour venir se joindre à ses sœurs à Paris.

1658. Janvier, le second des fils de madame Mancini, est tué au collége par la maladresse de ses camarades qui le bernaient:

On combattit sa destinée
Par le trépan et la saignée.
(Loret, liv. IX, page 6.)

Le roi qui était à Paris, dit cruellement St-Simon (tome V, page 314) *alla le voir, cela fit grand bruit, mais n'empêcha pas le petit Mancini de mourir.*

1658. 28 décembre, Loret parle à cette date des trois demoiselles Mancini qui ne sont pas encore mariées :

Et ses nièces sages et belles,
Dont trois sont encore pucelles.
(Liv. IX, page 204.)

1660. Hortense Mancini épouse le duc de la Meilleraye qui prend le titre de duc Mazarin.

1661. 9 avril, Marie Mancini épouse à Paris par procuration le connétable de Colonna.

1662. 18 avril, Marie-Anne Mancini épouse le duc de Bouillon.

1670. 14 décembre, le neveu du cardinal le Sr Mancini, duc de Nevers, épouse mademoiselle de Thianges.

Sur la famille Mancini voir quelques recherches généalogiques dans l'*Histoire des grands officiers de la couronne* (3me édition, tome 3, p. 462.) — Dans les œuvres posthumes du duc de Nivernois (le dernier des Mancini. Paris, 8°, 1807, tome I, p. 97) où l'on confond Hortense Mancini avec sa sœur Marie. En terminant cette note, je dirai que Pietro Mazarini, le père du Cardinal, avait épousé une Buffalini, mais il faut qu'il se soit marié en seconde noce, car je trouve dans les papiers de Colbert une lettre adressée au roi, après la mort du Cardinal, qui contient cette phrase : *E certa cosa e che quando segui il matrimonio tra il sigr Pietro Massarini suo patre e me.*

Roma, li 28 di marzo 1661.
PORTIA MAZZARINA ORSINA.

(143) Le cardinal Barberini avait demandé l'une des nièces du Cardinal pour son neveu, un Colonna. Le cardinal Mazarin lui répond de Paris, le 15 février 1648, qu'il consent au mariage d'une de ses nièces avec *il signor Principe prefetto*, et quant au choix : *Il che mi da occasione di dire a V. E. che complirebbe grandemente a miei interessi di far venire in Francia l'altra figlia ancora della signora Margherita mia Sorella, onde volontieri pregherei l'Emza. loro a contentar si d'una Manzini che è nel monasterio in Roma.* Il parle de sa grande jeunesse et consent en attendant à fixer la dot et *a far scrittura di matrimonio.* Dans une seconde lettre du 16 février, il ajoute qu'en choisissant cette nièce: *non si disacomodarebbe lo stabilimento, che io o fatto d'acomodare tutte l'altre in Francia.* (Bibl. royale, département des manuscrits, non encore classé, p. 55 du manuscrit; voir aussi les deux volumes du suppl. F. $\frac{2413}{2}$).

(144) Loret le gazetier ministériel salue leur arrivée avec force adulations. Je citerai quelques vers à leur adresse, mais je dois avertir qu'il laissait passer rarement un numéro sans parler de *l'aimable Olympe et ses trois sœurs.* Il n'était pas question de l'aînée, Laure Mancini, duchesse de Mercœur, qui n'attirait pas l'attention, se contentant d'inspirer le respect par ses hautes vertus.

Au bal de l'Hôtel-de-Ville, le 4 février 1658, elles font leur entrée :

Olympe l'illustre comtesse
Qui de grace, esprit et sagesse
A tout ce qu'on en peut avoir,
Au second rang se faisoit voir,
Ayant Monsieur à côté d'elle;
Ensuite cette demoiselle
Son agréable et chère sœur
Dont les yeux ont tant de douceur (Marie),
Et de plus la mignonne Hortense,
Belle certes par excellence,
Qui parut dans ce noble bal
Comme un jeune astre oriental,
Et dont les futures merveilles,
Dans trois ans seront sans pareilles.

Il suffisait d'une indisposition de ces jeunes filles pour attrister la Cour et suspendre les fêtes. Loret se fait l'interprète des inquiétudes générales :

Marie-Anne de Manciny (c'était la plus
Fillette d'esprit infiny, jeune).
Cette nièce jeune et jolie,
Qui vint l'autre jour d'Italie
Et qui, des plus grands de la Cour,
Est le cœur, la joye et l'amour;
N'ayant pourtant ateint que l'âge
De six ans et point davantage,
Eut la fièvre Lundy, Mardy,
Et de plus encor Mercredy.
Dont la cour eut quelques allarmes....
Elle fut plainte et vizitée
Et de plusieurs reconfortée.
MONSIEUR, pour elle eut ce soucy,
Et Monsieur son grand oncle aussi,
Et mesmement ANNE D'AUTRICHE
Qui de bonté n'est jamais chiche.
(*Muse hist.*, liv. VII, p. 18.)

Trois ans plus tard nouvelle indisposition, mêmes préoccupations :

Manciny cette illustre fille,
A rendu la cour si chagrine,
Que depuis dimanche passé
On n'a presque ry, ni dansé.
(12 février 1656.)

(145) J'ai dit plus haut que les nièces du Cardinal, celles qui firent parler d'elles, et qui jouèrent un rôle, n'arrivèrent à Paris qu'en 1654, on doit donc lire avec quelqu'étonnement les deux passages suivants de l'*histoire du règne de Louis XIV* de M. Capefigue : *Marie était grosse et petite dans sa taille, et les Mazarinades l'appelaient une bonne marchande de Halle*, et plus loin : *Marie était la plus laide de toutes, celle dont les pamphlets de la Fronde comparaient le teint à la couleur d'une cheminée.* Il y a là plus d'une erreur, mais elles découlent toutes d'une seule méprise. M. Capefigue a confondu les deux Martinozzi et Laure Mancini arrivées à Paris avant la Fronde et les quatre plus jeunes Mancini qui n'arrivèrent qu'après. C'est aux premières que s'adressent les amabilités suivantes empreintes du bon goût de MM. les poètes Frondeurs :

Vos niepces, trois singes ragots,
Qu'on vit naître de la besace,
Plus méchantes que les vieux gots,
Et plus baveuses qu'escargots
Prétendaient icy quelque place.
Et vous esleviez ces magots
Pour nous en laisser de la race ;
Elles avaient fait leurs adieux
A leurs parents de gueuserie,
Pour s'accoupler à qui mieux mieux
Aux Candale, aux Richelieux,
Aux grands maîtres d'artillerie,
Ravis de voir en d'autres lieux
Les singes et la singerie.

(*Ministre d'État flambé*, page 12. Paris, in-4°, Jean Brvnet, 1649.)

Ces deux nymphes, sœurs de Médeuse,
Avecque leur gorge écumeuse,
Faisoient reproche au bon destin
Qui ne se levoit pas matin,
A dessein de leur rendre hommage
Et de leur donner du courage.
Elles ont les yeux d'un Hibou
L'écorce blanche comme un chou,
Les sourcils d'une ame damnée
Et le teint d'une cheminée.

(*Satyre sur le grand adieu des nièpces de Mazarin à la France. Paris, chez Cl. Morlot*, 4°, 1649.)

Il faudrait attribuer à l'une de ces trois jeunes filles *le Poulet* (*Paris*, 4°, 1649) qu'une nièce du Cardinal est censée écrire à M. le prince, mais on sait que c'est une invention. Malgré mes recherches je n'ai encore trouvé aucune lettre écrite de leur main. Brienne, qui se réservait le franc parler et l'indépendance dans des mémoires posthumes, fait à chacune des Mancini une part bien rigoureuse, nous le citerons à titre de témoin : « Laure était belle et vertueuse ; Olympia, laide et méchante ; Marie, ni belle ni laide, mais fine et dissimulée ; Hortence, une folle achevée ; Marie-Anne, la plus jeune, a beaucoup d'esprit, mais pas de jugement. » M. Roederer, l'auteur de tant de bons travaux et du mémoire remarquable *sur la Société polie en France*, est d'une négligence étrange ou d'une distraction singulière sur tout ce qui tient au Cardinal et à ses nièces. Il fait arriver les sept jeunes filles en même temps à Paris en 1647, (page 104), il est vrai qu'il les fait venir de Florence (page 133.) Selon lui *la Reine mère était mécontente de Mazarin qui désormais comptait moins sur elle pour sa fortune que sur ses nièces* (page 156.) *Hortence Mancini faillit épouser le roi, et plus tard elle courut le monde avec la duchesse Mazarin* (page 133.) V. des détails sur les nièces du Cardinal dans le chap. IV de cette description du Palais Mazarin.

(146) Le cardinal dotait ses nièces en argent et en grandes charges. Ainsi le duc de Mercœur dut recevoir deux cent mille écus comptant, l'amirauté et un gouvernement en province. Pendant la Fronde on faisait entrer ces jeunes filles et leur avenir dans les articles des traités que les partis concluaient entre eux. Le Cardinal écrit sur son agenda de la fin de 1648 : *Madame d'Elbœuf ma fatto dire che se io voleva, suo marito e la sua casa sarebbe in tutto dipendente da me, che farebbe cacciar la Rivcria, se io volevo aiutarlo; ma che desiderava che io dassi una delle mie nepoti a Lilebonne.* (Bibl. roy. Fonds Baluze, n° 10, page 93.) Le prince de Condé avait fait insérer dans le traité qu'il signa en 1649 avec Mazarin et la reine, un article par lequel : *le Cardinal romprait le mariage de sa nièce avec le duc de Mercœur et ne marierait ses autres nièces qu'avec le consentement de M. le Prince.* (Voir les Mémoires du cardinal de Retz, tome I, p. 340, et de nombreuses Mazarinades qui s'emparent de ce projet de mariage pour en faire un texte de diatribes.) Cette même année le Cardinal note dans son agenda le projet suivant de mariage politique : « Sy on povoyt gaigner tout à fayt par une allianze le duc de Baufort, je pourray donner les 2 nièces aux 2 frères et donner au cadet le gouvernement de Parys, et traitter même pour celuy de l'isle de France et avec cela on feroyt un gran coup, car ayant l'affection du peuple dans la ditte ville, il pourroit servir un jour a rendre quelque service considérable au Roy. » (N° 12, p. 129.)

On ne se contentait pas de les considérer comme un moyen de conciliation et leur mariage comme une voie de rapprochement, on faisait des complots contre leur liberté, pour s'en servir comme d'otages.

Lorsque le prince de Condé fut arrêté (19 janvier 1650), Bussy qui venait d'arriver à Paris courut à l'hôtel de Condé (quartier de l'Odéon). *Tous les officiers des princes au nombre de près de cent se trouvant alors dans le jardin de l'hôtel de Condé pour aviser à ce qu'on pouvoit faire pour leur service, on proposa d'aller au Val-de-Grâce enlever les nièces du cardinal Mazarin, et les mener en diligence à quelques unes des places du prince de Condé, pour nous le faire rendre, ou du moins*

pour assurer sa vie, — *mais nous sumes que le Cardinal ayant bien cru qu'on pouvoit prendre ce parti-là*, *les avoit envoyé quérir dans le temps qu'on arretoit les princes.* (Mém. de Bussy Rabutin, tome I, p. 191. Amsterdam, in-8°, 1731.)

Devant la ville de Bordeaux il fut question d'obtenir la pacification de la France au moyen du mariage de trois nièces du Cardinal avec le prince de Conti et les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, *afin*, dit le traité *que l'alliance formée contre les Frondeurs entre le parti de la cour et celui de la noblesse fut garanti par les liens les plus forts de la société civile.* Ce n'étaient pas seulement les nièces, c'était aussi le neveu qui servait d'appoint dans ces combinaisons politiques. Le coadjuteur nous apprend dans ses mémoires *qu'on croyait que son union politique avec le Cardinal serait possible par le mariage de l'aîné Mancini*, *qui avoit du cœur et du mérite*, *avec mademoiselle de Retz.* (Mém., édit., 12°. Paris, 1842, tome I, p. 318 et 324.)

(147) Elle y allait froidement, et ne se fit pas d'illusion sur le caractère de son royal soupirant. Madame de Motteville nous explique ainsi sa résignation en épousant le comte de Soissons : *Elle s'était apperçue que l'amitié du roi n'étoit qu'un amusement.*

La Muse royale qui faisait concurrence à la Muse historique de Loret, annonce ainsi ce mariage dans son numéro du 19 février 1657 :

Monsieur le comte de Soissons
Va quittant le rang des garçons,
. . . .
Prendre le titre de mari,
Dont il ne sera pas marri,
Donnant la main de son altesse,
A l'illustre et brune déesse
Qui n'a pas plus de dix-sept ans,
Mais a des appas éclatants,
Qui font dire par tout le monde,
Qu'Olympe n'a point de seconde ;
Et que l'amour a réuni
Dedans l'infante Mancini
Par un avantage suprême
Tout ce qui force à dire j'ayme
Et qui le feroit dire aux dieux.

Cette allusion à la passion du roi est mieux indiquée encore dans les vers suivants :

C'est Olympe au divin esprit,
Et dont sur le cœur des monarques
Le pouvoir peut graver ses marques.
(*Muse royale*, 6 février 1657.)

Dans le numéro suivant on donne tous les détails de la signature du contrat au Louvre :

Temoin Conty blonde adorée,
Qui feroit honte à Citherée ;
Témoin ces trois soleils mignards,
Dont l'on craint déjà les regards,
Marie, Ortanse et Mariane.
(*Muse royale*, 23 février 1657.)

(148) Traduction de Voltaire. On en admire l'élégance et le charme en dépit de l'intention.

(149) M. Walckenaer dans son récent ouvrage, au milieu de beaucoup d'appréciations justes et de jugements sensés, est tombé dans de graves erreurs ; j'en relèverai trois dans cette note : *Mazarin*, dit-il, *avait réussi dans ses combinaisons*, *le roi était épris de Marie de Mancini.* Belles combinaisons, vraiment, avec un jeune prince qui séduit une simple jardinière et courtise toutes les demoiselles d'honneur de la reine. Il suffisait d'avoir ces cinq jeunes filles dans son palais, et il les logeait jusque dans les appartements du Louvre. Le jeune roi devient amoureux d'Olympia, il devient amoureux de Marie, il les aurait aimées toutes les cinq à la fois, mais où est la combinaison du ministre, puisqu'il les marie successivement à d'autres. Mon savant confrère n'est pas plus fondé dans ces deux assertions : *La reine avait perdu sur son fils tout empire et dans le cœur de Mazarin toute affection* (page 153). Loin de là, nous voyons que cette mère reste entre son fils et son ministre une *confidente* tendre et affectueuse, consultée sur beaucoup de choses et initiée à tout, autant qu'une femme peut l'être. L'auteur des mémoires sur madame de Sévigné se sera cru engagé par une opinion, moins vraie encore, avancée dans un ouvrage antérieur. (Histoire de La Fontaine, p. 35. Paris, 8°, 1820). Peut-être aussi qu'un certain goût d'arrangement, qui lui réussit quelquefois, l'aura conduit dans cette fausse voie où il n'a fait que suivre, au surplus, quelques contemporains, madame de Motteville, Monglat, etc., etc. Nous le renvoyons aux lettres originales du Cardinal et de la reine des années 1649 et 1659.

(150) Le Cardinal fit sa première étape au château de Vaux le Vicomte, chez le surintendant Fouquet. La Fontaine, alors aux gages du voluptueux financier, a fait pour lui plaire une ode sur la paix et deux ballades pour la reine. Il célèbre le passage du ministre à Vaux :

Quand Jules, las de nos maux,
Partit pour la paix conclure,
Il alla coucher à Vaux
Dont je tire un bon augure.

Il est à remarquer que la censure ne permit pas en 1685 d'imprimer le nom de Vaux, qui avait passé en 1671.

Cette paix si ardemment désirée de tous, si difficilement obtenue, était ainsi chantée par La Fontaine :

O paix source de tout bien,
Viens enrichir cette terre,
Et fais qu'il n'y reste rien
Des images de la guerre.
Accorde à nos longs désirs
De plus douces destinées ;
Ramène nous les plaisirs,
Absents depuis tant d'années.

Elle n'avait cependant pas l'assentiment unanime; qui peut l'obtenir ! Ceux qui désiraient la continuation de la guerre s'élevaient en critiques amères contre le ministre pacificateur et trouvaient jusque dans son cortége de passionnés partisans.

Mazarin avait admis S[t] Evremont parmi les gentilshommes de sa suite. Cet homme d'esprit, ce gentilhomme fort peu délicat, s'était fait chasser de la maison du duc d'Enghien par son indiscrète conduite, il eût mérité le même traitement dans la maison du Cardinal. En effet bien qu'à ses gages, bien que nourri à sa table, il se permit d'écrire à M. le marquis de Créqui une lettre fort étudiée, dans laquelle il attribue la conclusion de la paix aux raisons les plus absurdes en fait et les plus offensantes pour l'honneur du Cardinal-ministre. Lorsqu'on mit le scellé sur les papiers de Fouquet et de ses adhérents, trois ans plus tard, cette lettre fut trouvée chez madame du Plessis-Bellièvre, et elle révolta tellement le roi, Colbert et Le Tellier, que l'arrestation de S[t] Evremont fut ordonnée. Il sut s'y soustraire par la fuite et mourut dans l'exil. (Voir cette lettre manuscrite dans une foule de recueils, et imprimée dans les œuvres de S[t] Evremont et dans sa vie écrite par Des Maizeaux, p. 49-70. Edition d'Amsterdam, 12°, 1739, chez Covens et Mortier avec les gravures de B. Picart.)

Ces quelques explications n'étaient pas inutiles pour donner la valeur de l'homme et de cette phrase de M. Walckenaer : *Une nièce du cardinal Mazarin charmoit l'exil de* CELUI QUE CE MINISTRE N'AVOIT CESSÉ DE PERSÉCUTER. (Hist. de La Fontaine, p. 209.)

(151) La duchesse Mazarin, en parlant de la passion de sa sœur et des jeunes gens parmi lesquels Marie aurait voulu lui voir faire un choix, dit dans ses mémoires :

« La présence du Roi qui ne bougeoit du logis les troubloit souvent. Il n'y avoit que ma sœur la Connétable qu'il ne gênoit pas. Comme les choses que la passion fait faire paroissent ridicules à ceux qui n'en ont jamais senti, celle de ma sœur l'exposoit souvent à nos railleries. Une fois entre autres, nous lui fîmes la guerre de ce qu'apercevant de loin un gentilhomme de la maison, qui étoit de la taille du Roi, et qu'elle ne voyoit que par derrière, elle avoit couru à lui les bras ouverts en criant : *Ha mon pauvre sire !* »

Marie Mancini raconte ainsi dans ses mémoires les progrès de cette passion :

« La bonté du Roy étoit si grande, que nous vivions familièrement avec lui et avec Monsieur, et comme cette familiarité me permettoit de dire ce que je pensois avec un peu de liberté, peut-être le disois-je avec quelque agrément; j'en usay tousjours de mesme dans un voyage que la Cour fit à Fontainebleau (car nous la suivions partout), et au retour de ce voyage, je m'apperceus que je ne déplaisois pas au Roy, ayant déjà asses de connoissance pour entendre cet éloquent silence qui persuade souvent plus que toute la rhétorique, et peut-être aussi que le penchant et l'inclination que j'avois pour S. M. en qui j'avois recoñu plus de mérite qu'en personne de son royaume, me rendoit plus intelligente en cette matière, que je ne l'eusse été en toute autre occasion.

« Cependant ce n'étoit pas assez du témoignage de mes yeux pour croire une chose de cette cōsequēce ; mais les courtisans qui sont autant d'yeux qui veillent sur les actions des Roys, s'étant apperceus aussi bien que moy de l'inclination de S. M., me confirmèrent bien tost dans l'opinion que j'en avois, par leurs respects et leurs déférences extraordinaires; et les assiduités du Roy, les magnifiques presens que j'en recevois, les soins, les empressemens et les complaisances qu'il avoit pour moy en toutes choses, achevèrent bien tost de me persuader entièrement. »

Le voyage à Lyon devient pour elle un sujet d'inquiétude, le retour du jeune Roy une cause de joie ; on ne songea qu'à se divertir. (Sur ce voyage à Lyon et la déconvenue des princes de Savoie, il faut consulter, aux Affaires étrangères, les correspondances à cette date.)

« Les aventures galantes qui accōpagnèrent nos repas et nos promenades, demāderoient un volume entier, et ainsy je les passeray toutes sous silence et me contenteray d'en raporter une qui fera voir combien le Roy aymoit délicatement, et qu'il ne perdoit aucune occasion de le témoigner : dans une allée (ce fut, si ma mémoire ne me trompe, au bois Le Vicomte), comme j'allois avec beaucoup de précipitation, Sa Majsté me voulut dōner la main, et la mienne ayant heurté, quoyqu'assés légèrement, contre le pommeau de son épée, il la tira brusquement du baudrier et la jetta ; je n'entreprends point de dire de quel air il fit cette action, il n'y a point de termes pour l'exprimer. »

Les négociations pour le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse, infante d'Espagne, vinrent à la traverse de cet heureux temps ; Marie Mancini continue son récit avec une louable retenue qui s'explique d'ailleurs, en dehors de la délicatesse féminine, par les ménagements que la Connétable devait au Roy de France et à la Reine :

« Ce seroit icy un endroit à parler des pensées que l'on dit que S. M. a eues en ma faveur, si la modestie ne me le deffendoit, et par la même raison, je ne m'etēdray pas sur les sensibles déplaisirs que ce prince eut de me voir partir, se retirant huit jours à Chantilly, et ne songeant qu'à me dépêcher des courriers dōt le premier fut un mousquetaire chargé de cinq lettres de plusieurs pages chacune ; mais je ne puis taire la douleur que me causa cette séparation, rien ne m'a touchée si sensiblement en ma vie, tout ce que l'on peut souffrir ne me paroissoit rien en comparaison de cette absence, il n'y avoit point un moment où je ne souhaitasse la mort. » (V. ses mémoires

sous ce titre : *La Vérité dans son jour*, ou *les Véritables Mémoires de M. Manchini, connétable Colonne*, édition de Madrid, pages 19 à 27.)

Le voyage à La Rochelle, ou comme on se plaisait à l'appeler, l'exil au château de Brouage, fut aussi embelli que possible. On voit dans les correspondances du temps, que plusieurs personnes, et entre autres madame Scarron, furent engagées à suivre mesdemoiselles Mancini. Celle-ci s'en abstint, faute de quelque argent pour faire les préparatifs nécessaires : *Mme Scarron est bien malheureuse*, écrit son mari à M. de Villette, *de n'avoir pas assez de bien et d'équipage pour aller où elle voudroit, quand un si grand bonheur lui est offert que celui d'être souhaitée à Brouage par une mademoiselle de Mancini.*

(152) La mémoire du cardinal Mazarin a été si profondément avilie, la routine des historiens se traînant dans le sentier battu par les pamphlétaires a été si bien respectée, qu'il semble aujourd'hui paradoxal et singulièrement téméraire de s'inscrire en faux contre un jugement qui n'en est pas moins erroné parce qu'il est devenu populaire, sous la plume légère de Voltaire.

Aucun acte de la vie politique de Mazarin ne fait mieux ressortir l'homme d'état et le grand ministre, que le traité des Pyrénées, qui du même coup, terminait la guerre et fondait la paix sur le mariage le plus avantageux que pût alors faire le Roi de France. Or ce mariage qui portait avec lui la paix et fermait quarante années de lutte, se trouve tout à coup empêché, rendu impossible par un obstacle : Louis XIV est amoureux d'une jeune fille et veut l'épouser.

Marie Mancini, nièce du cardinal Mazarin et la troisième des filles de sa sœur, s'était emparée du cœur du jeune Roi avec d'autant plus de puissance, que les charmes de l'esprit et les séductions d'une nature passionnée formaient les chaînes de ce premier amour. Le Roi déclara non seulement qu'il voulait l'épouser, mais il justifiait à ses propres yeux cette mésalliance, en déclarant qu'il contractait ce mariage avec la nièce de son ministre, PARCE QU'IL NE TROUVAIT PAS DE MEILLEUR MOYEN DE RÉCOMPENSER D'UNE MANIÈRE ÉCLATANTE SES LONGS ET ÉMINENTS SERVICES.

Quelle était alors la position du Cardinal et l'état de la France ? Le ministre était tout-puissant, il imposait à Anne d'Autriche l'empire d'une passion qui s'était agrandie de toutes les traverses qu'elle avait éprouvées ; il disposait à son gré de toutes ses volontés, et par faiblesse pour son fils, par faiblesse pour l'unique objet de ses persévérantes affections, elle eût sacrifié tous ses instincts de naissance. A la Cour, il n'y avait pas un obstacle, dans Paris plus d'opposition à rien, et la France ne désirant plus qu'une chose, la paix, chacun se fût trouvé heureux de l'acheter au prix d'une mésalliance de son roi.

Le Cardinal savait quelle forte position il s'était faite, et cependant il n'hésita pas un instant à sacrifier ses intérêts personnels à la gloire du Roi et au bonheur de la France. Forcé de quitter Paris pour se rendre à la frontière d'Espagne, il exile sa nièce à La Rochelle, et c'est de ce moment que commence la correspondance que nous reproduisons ici.

Si nous avions trouvé dans la vie du Cardinal et en général dans l'histoire des hommes d'état, de quelque temps ou de quelque pays que ce soit, un plus bel exemple de noble abnégation et de complet dévouement, nous l'aurions cité, et nous mettons au défi quiconque sait l'histoire, d'y rencontrer un pendant.

Dès le 30 juin 1659, huit jours après la dernière entrevue au palais Mazarin (22 juin), le Cardinal encourage le Roy dans la résolution que ses conseils lui avaient fait prendre avant son départ, et dont il lui avait renouvelé l'assurance dans une lettre : *Je suis ravij de voir que vous soyez toujours constant en vostre résolution.*

2 juillet, d'Amboise. — Au Roy. — « Je vous repliqueray, sur le point des passions, que je ne suis pas satisfait de la response que vous me faites sur cette matière ; car de dire que vous en estes le maistre et que vous les saurez modérer, à l'exception néanmoins d'une que vous me déclarez qui vous tient dans la tête : c'est, à proprement parler, ne rien dire, car vous aurez toujours une passion qui vous dominera, et vous direz de ne pouvoir pas vaincre celle-là et que vous serez mestre des autres qui ne fairont aucune peine. Je vous conjure donc de vous bien appliquer pour vous rendre mestre de touttes, et je vous suplie d'estre persuadé que sans cela, il vous sera impossible de venir à bout de vostre dessein. Je ne vous plais pas peut-être en vous tenant ce discours, mais vous m'en voudrez du bien un jour que estant desliberez du mal que vous avez à présent, connoistrez mieux que rien ne me touche à l'égal de vous bien servir et vous representer ce que j'estime qui peut le plus contribuer à vostre gloire. »

Le feu n'était que couvert, et nous savons par les correspondances et mémoires du temps, que le Roi tomba dans un véritable désespoir et resta plongé dans une profonde tristesse.

Madame de Colonne dit dans ses mémoires : « Voici l'endroit de ma vie qui offre le plus beau champ à ma plume, pour s'estendre sur le panchant favorable que Sa Majesté avoit pour moy, comme le bruit en a assez couru dans le monde : mais ma modestie ne me permet pas d'en parler, non plus que du regret que ce prince eut de mon départ et des larmes dont il l'accompagna, se retirant à Chantilly pour huit jours, d'où il ne fit que m'envoyer incessamment des courriers, dont le premier fut un mousquetaire qui m'apporta cinq lettres de sa part, toutes fort grandes et fort tendres. »

La Reine s'inquiéta de la mélancolie, du désespoir de son fils, et sa tendresse de mère redoublait tous les sentiments qui trouvent asyle dans le cœur de la femme.

6 *juillet*, *de Poitiers*. — *Au Roi*. — « J'ay résolu de partir demain et de prendre le plus court chemin pour me rendre à Bayonne. Ainsy je remettray à voir la Rochelle et Bouage en une autre occasion, et ma nièce ayant désiré d'y aller, prendra cette route là.....

» Je n'ay rien à répliquer à vostre lettre du 3; mais à vous rendre très humbles graces de celles qu'il vous plaist me continuer avec excès. La Reine m'a escrit l'estat dans lequel elle vous a trouvé, et j'en suis au désespoir, car il faut absolument que vous y apportiez du remède, si vous ne voulez estre malheureux et faire mourir tous vos bons serviteurs; la manière dont vous en usez n'est nullement propre pour guérir, et si vous ne vous résolvez tout de bon à changer de conduite, vostre mal empirera de plus en plus. Je vous conjure, pour vostre gloire, pour vostre honneur, pour le service de Dieu, pour le bien de vostre royaume et pour tout ce qui peut le plus toucher, de faire généreusement force sur vous et vous mettre en état de ne faire pas le voyage de Bayonne avec desplaisir, car enfin vous seriez coupable devant Dieu et devant les hommes, si vous n'y alliez avec le dessein que vous devez par raison, par honneur et par interest. J'espère que la personne que vous seavez y contribuera de la bonne manière, luy ayant parlé dans les termes que je devois pour la disposer à cela. »

Cette passion qui n'avait paru d'abord au Cardinal qu'un de ces feux violents et passagers comme dans le cœur du roi en allumait chaque nouveau visage, résistait aux conseils et aux résolutions. Mazarin compta désormais sur sa nièce elle-même pour faire entendre raison au futur époux de l'infante. Il croyait avoir fait comprendre à cette jeune fille qu'elle compromettait par cette passion, et sans utilité pour elle, la grande position de son oncle et le brillant avenir qu'il lui réservait. A cette époque, il lui proposa pour époux un des plus grands partis de l'Italie : *Dans ce temps-là*, dit Marie de Mancini dans ses mémoires, *il arriva l'évêque de Fréjus*, *pour me proposer*, *de la part de mon oncle*, *le mariage avec le connestable de Colonna* (page 30). Les deux autres Mancini, moins confiantes dans l'amour du jeune roi, peu désireuses d'ailleurs de voir leur sœur les dominer de si haut, s'étaient réunies au Ministre pour conseiller la prudence, la retenue, la froideur, tout ce qui se conseille toujours, tout ce qu'on n'écoute jamais ou presque jamais en pareille occurrence.

10 *juillet*, *Châteauneuf*. — *A la Reine*. — « Je ne saurois assez dire mon déplaisir, voyant l'empressement du Roy, et qu'au lieu de pratiquer les remèdes qui pourroient modérer sa passion, il n'oublie rien de ce qui peut l'augmenter. Et si vous lui donnez raison en ce qu'il fait, comme vous me le mandez, à l'exemple de ce que feroit la personne qui lui appartient, il sera toujours bien aise d'en user comme il fait par votre approbation, et en sera exposé à de très grands inconvéniens, et peut-être de plus grande conséquence que vous ne croyez. Pour moy, je feray mon devoir jusqu'au bout, et si je vois que cela ne profite de rien, je sçai bien à quoi ma fidélité, le zèle et la tendresse que j'ay pour le service et la réputation du Roy m'obligeront; c'est-à-dire que je mourray avec le désespoir d'avoir été si malheureux que quelque chose qui me touche ait pu être cause qu'il ait terni sa gloire que j'ay tâché de relever au plus haut point, y employant tout mon esprit et tous mes soins, et j'ose dire sans vanité, assez utilement. Puisque vous souhaitez de vous avancer, vous ne serez pas fâchée de voir ce que j'écris là-dessus au Roy. »

C'est le Cardinal qui reproche à la Reine-Mère, à Anne d'Autriche, de favoriser un amour qu'il combat, et dès l'abord, il marque les conséquences de cette passion, qui le touchent le plus sensiblement : *Je mourray de désespoir, si quelque chose qui me touche a pu ternir la gloire du Roy*. Ces deux points établis, on jugera mieux les historiens qui attribuent à la Reine des soupçons injurieux, et au Cardinal une ambition coupable. Nous reviendrons sur ce point.

12 *juillet* 1659. — *Au Roy*. — « Vous trouverez ici joint un paquet qui m'a esté adressé d'un lieu près de La Rochelle, et vous me permettrez de vous dire, avec le respect et la soumission que je vous dois, que bien que ma complaisance pour les choses que vous avez souhaitées, ait toujours été au dernier point, quand j'ay cru vous la pouvoir rendre sans préjudicier à vostre service et à vostre gloire, et que je voulusse bien avoir le moyen d'en user de même en cette rencontre; néanmoins, s'agissant de ma réputation et de celle d'une personne que vous honorez de votre bienveillance, je vous conjure de rompre le commerce que vous entretenez avec tant d'éclat; d'autant que vous ne le pouvez continuer sans me faire un tort irréparable. Quoique vous soyez le plus juste et le plus raisonnable de tous les hommes, et que je ne doive pas douter que par ce seul motif, vous ne m'accordiez cette grace, je veux pourtant la recevoir comme la plus grande récompense que vous me puissiez donner des petits services que j'ay eu le bonheur de vous rendre, et j'ose dire que vous le devez aussi à vous-même, dans la conjoncture presente que vous êtes à la veille de vous mettre en voyage pour une chose qui ne s'accorde pas avec ce commerce, qui vous fait plus de tort que si la personne dont il est question étoit à la Cour. Si vous saviez comme on en parle à Fontainebleau et parmi les personnes qui m'accompagnent, vous n'auriez pas besoin de mes supplications,

et vous ne les attendriez que pour y donner ordre.

« Je garde aussy quantité d'avis venus de Flandre, d'Allemagne et d'autres endroits, qui parlent avec liberté de tout cecy ; ce qui m'a surpris. — Je vous suplie de conférer sur cela avec la Reine et de me croire le plus dévoué de tous vos serviteurs. »

Ainsi on parlait de l'amour du Roy à Fontainebleau, en Flandre, en Allemagne, dans toute l'Europe, car la conclusion de son mariage avec l'Infante rencontrant un obstacle, la paix générale devenait impossible. Au milieu des incertitudes et des commentaires, on ne manqua pas d'accuser Mazarin; c'était excusable en ce temps là, où d'un côté la grande puissance et la profonde habileté du ministre, de l'autre, le peu d'importance personnelle du jeune roi étaient des circonstances qui ôtaient à l'union projetée ce qu'elle nous offre aujourd'hui de trop disproportionnée pour être probable. La noble conduite de Mazarin, exposée par la correspondance que nous possédons, n'était alors connue que du Roi, de la Reine, de Marie de Mancini, et en gros, de Colbert et des agents qui, comme Madame de Venel, entouraient les jeunes Mancini au Brouage. Aujourd'hui ces accusations n'ont plus de sens.

Dans cette lettre, si le Cardinal, en suppliant le Roy de cesser tout commerce avec sa nièce, n'allègue pour raison que le tort qu'il en éprouve lui-même, c'était un tour délicat pour faire appel à sa générosité, mais il y ajoutait un stimulant toujours bien fort dans la jeunesse, la crainte des bavardages et du ridicule.

12 *juillet* 1659 — *à la Reine.* — « J'ay suplié le Roy de vous communiquer la lettre que je me donne l'honneur de lui écrire sur un sujet qui me touche au dernier point, puisqu'il regarde ma réputation et des personnes qui m'apartiennent de si près, et qu'il y va de celle du Roy dans la conjoncture présente, comme je lui mande. Je vous conjure de m'assister en cela, afin qu'il prenne la résolution dont je le suplie. »

On ne voit ni là, ni dans la lettre du 10, que la Reine puisse avoir le moindre doute, le plus petit soupçon sur la sincérité du Cardinal; bien plus, c'est son assistance qu'il sollicite, il en appelle aux sentiments de la reine, comme s'il craignait les trop tendres affections du cœur de la mère. Dans l'ignorance assez générale où l'on semble avoir été sur les relations qui existaient entre Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin, on a supposé que la Reine-mère soupçonnait la loyauté des intentions de son ministre, et voulut se prémunir contre son ambition par une protestation en forme, *rédigée par les plus habiles conseillers d'État, les conseillers et avocats célèbres au Parlement.* (Brienne, Mém.)

Il fallait être aussi hostile que Madame de Motteville, qui écrivait ses souvenirs avec l'amertume d'une camérieriste mécontente de l'amant de sa maîtresse, ou bien se montrer en tout aussi léger que Brienne le fils, pour admettre que la Reine eût appelé près d'elle des conseillers d'État, des avocats au Parlement, pour faire un affront public à l'homme qui seul, parmi tous ces conseillers, avait conservé imperturbablement sa confiance. Nous ne pouvons douter que la Reine ait fait rédiger cette protestation, puisque tous les mémoires du temps sont d'accord pour l'affirmer, mais elle le fit, d'après les instructions du Cardinal, avec tout ce mystère de cour qui rend les choses publiques, de manière à en instruire le Roi et à lui ôter l'espérance de dominer sa tendresse maternelle et la volonté de son ministre.

Après ces explications, citerons-nous l'opinion de Voltaire ? il le faut bien, assez d'autres lui donneront l'importance d'une autorité. Voici ce que raconte l'auteur du *Siècle de Louis XIV* :

« Le Cardinal pressentit adroitement la Reine-mère. « Je crains bien, lui dit-il, que le Roi ne veuille trop fortement épouser ma nièce. » La Reine, qui connaissait le ministre, comprit qu'il souhaitait ce qu'il feignait de craindre. Elle lui répondit avec la hauteur d'une princesse du sang d'Autriche, fille, femme et mère de rois, et avec l'aigreur que lui inspirait depuis quelque temps un ministre qui affectait de ne plus dépendre d'elle. Elle lui dit : « Si le Roi était capable de cette indignité, je me mettrais avec mon second fils à la tête de toute la nation contre le Roi et contre vous. » Tout cela, pris dans les mémoires de Madame de Motteville, est spirituel; est-ce probable ?

14 *juillet* 1659, *à Libourne — au Roy.* — « Magallotti m'a rendu votre lettre du premier de ce mois, et je n'ay pas été surpris de ce que vous me mandez de la personne dont j'avois écrit à la Reine; car je sçay bien que vous la connoissez et que vous n'êtes pas capable de donner votre affection avec facilité à des personnes qui ne la méritent pas. Aussi n'ai-je pas seulement songé que cela pût être; mais j'ai cru que l'on s'en vantoit, ce qui est très véritable; et il étoit à propos pour votre reputation que ce bruit ne courût pas et que chacun en fût détrompé. »

Je cite ce passage de la lettre du 14, pour faire remarquer qu'il ne s'agit pas ici de Marie Mancini.

16 *juillet* 1659 — *au Roy.* — « Quand vous ne m'auriez pas ordonné si précisément que vous avez fait de vous parler avec toute liberté, lorsqu'il y va de votre service, je n'aurois pas laissé de le faire en cette rencontre, au péril même de vous être desagréable et de perdre vos bonnes grâces.

« J'ai vu ce que la Reine m'écrit touchant votre chagrin et la manière dont vous en usez avec elle; mais comme je sçay que l'amour qu'elle a pour vous est à l'épreuve de tout, et que votre bon naturel aussi bien que votre devoir vous donne beaucoup d'inquiétude, dès

que vous connaissez lui avoir déplu, et que vous revenez aussitôt à lui témoigner la dernière tendresse; cela ne me donneroit pas grande peine : mais je vous avoue que je la ressens extrême, d'aprendre par tous les avis qui viennent de toutes parts, de quelle manière on parle de vous, dans un tems que vous m'avez fait l'honneur de me déclarer que vous étiez résolu d'avoir une extraordinaire aplication aux affaires, et de mettre tout en œuvre pour devenir le plus grand Roy de la terre.

« Les lettres de Paris, de Flandre et d'autres endroits, disent que vous n'êtes plus reconnoissable depuis mon départ, et non pas à cause de moi, mais au sujet de quelqu'un qui m'appartient; que vous êtes en des engagements qui vous empêcheront de donner la paix à toute la chrétienté et de rendre votre Estat et vos sujets heureux par le mariage, et que si vous évitez un si grand préjudice, vous passez outre à le faire, la personne que vous épouserez sera très malheureuse, sans être coupable.

« On dit et cela est confirmé par des lettres de la cour, écrites à des personnes qui sont à ma suite, dont vous pourez avoir connoissance un jour, comme des autres avis, quand j'aurai le bien d'être auprès de vous ; on dit donc que vous êtes toujours enfermé à écrire à la personne que vous aimez, et que vous y perdez plus de temps que vous ne faisiez à lui parler pendant qu'elle étoit à la cour. On y ajoute que j'en suis d'accord, et que je m'entends avec vous pour satisfaire mon ambition et pour empêcher la paix. On dit que vous êtes brouillé avec la Reine, et ceux qui écrivent en termes plus doux, disent que vous évitez autant que vous pouvez de la voir.

« Je vois d'ailleurs que la complaisance que j'ai eue pour vous, lorsque vous m'avez fait instance de pouvoir mander quelquefois de vos nouvelles à cette personne et d'en recevoir des siennes, aboutit à un commerce continuel de longues lettres, c'est-à-dire à lui en écrire chaque jour et à en recevoir réponse ; de sorte que le courier est toujours chargé d'autant de lettres qu'il y a eu de jours, qu'on a pu les envoyer : ce qui ne se peut faire sans scandale, ni même sans donner atteinte à la reputation de la personne et à la mienne. Ce qu'il y a de pire, c'est que j'ai reconnu par les réponses que la même personne m'a faites, lorsque je l'ai voulu avertir de ce qui étoit de son bien, et par les avis que j'ai toujours de la Rochelle, que vous n'oubliez rien pour l'engager de plus en plus, en t'assurant que vos intentions sont de faire pour elle des choses que vous sçavez bien qui ne se doivent pas et qui par plusieurs raisons sont impossibles. Plût à Dieu que sans blesser votre réputation, vous pussiez vous ouvrir de vos pensées à d'autres, car pour ce qui vous seroit dit, depuis le premier jusqu'au dernier de votre royaume, vous seriez au désespoir de les avoir eues, et je ne me verrois point dans le plus pitoyable état où j'aye jamais été, ne pouvant dormir un seul moment et ne sçachant ce que je fais, la douleur m'acablant à tel point que quand je voudrois passer sur toutes sortes de considérations, je n'auray pas l'esprit en l'assiette qu'il faut, pour vous rendre un aussi bon compte de vos affaires comme j'ai fait jusqu'à cette heure.

« Dieu a établi les Rois (après ce qui regarde la Religion, pour le soutien de laquelle ils doivent faire toutes choses) pour veiller au bien, au repos et à la sûreté de leurs sujets et non pas pour sacrifier ce bien-là à leurs passions particulières : et quand il s'en est trouvé d'assez malhûreux pour mériter par leur conduite que la Providence divine les abandonnât, les histoires sont pleines des Révolutions et des misères qu'ils ont attirées sur leurs personnes et sur leurs Etats.

« C'est pourquoi je vous dis hardiment qu'il n'est plus temps d'hésiter, et quoique vous soyez le maître en certain sens de faire ce que bon vous semble, néanmoins vous devez rendre compte à Dieu de vos actions pour faire votre salut ; et au monde pour le salut de votre gloire et de votre réputation. Car quelque chose que vous fassiez, il en jugera selon que vous lui en donnerez occasion.

« Et bien que vous ayez la bonté de me mander que vous vous résoudriez pour cette gloire et pour cet honneur à faire tout ce qui seroit nécessaire, vous me permettrez de vous dire, qu'écrivant en d'autres termes à la Rochelle, je ne sçai pas quelles sont vos intentions : et dans ce doute je m'avance à vous représenter qu'il n'est pas seulement ici question de la gloire et de l'honneur, car bien souvent en relevant les Etats, on a moyen de relever l'une et l'autre, quand il est arrivé par quelque malheur qu'ils ayent reçu quelqu'atteinte. Mais à présent si vos sujets étoient si malheureux, que vous ne prissiez pas la résolution que vous devez et de la bonne manière, rien au monde ne les pouroit empêcher de tomber en de plus garands malheurs que jamais et toute la chrétienté avec eux.

« Et je vous puis assurer de certaine science que le prince de Condé et bien d'autres sont au guet pour voir ce qui arrivera de ceci, espérant si les choses se passent selon leur souhait, de bien profiter du prétexte plausible que vous leur pourrez donner ; auquel cas ce dangereux prince ne manqueroit pas d'avoir favorables tous les Parlements, les grands et la noblesse du royaume et même tous vos peuples. Outre qu'on n'oublierait pas de faire sonner bien haut, que j'aurois été le conseiller et le solliciteur de toute la conduite que vous auriez tenüe.

« Je suis encore obligé de vous dire avec la même franchise, que si vous ne surmontez incontinent la passion qui vous aveugle, quoique votre mariage s'exécute avec l'Infante, il est impossible qu'en Espagne on n'ait connoissance de l'aversion que vous y avez et du mauvais traitement que l'Infante doit attendre si à la veille de la conclusion, vous continuez de faire paroître que toutes vos pensées et vos

attachements sont ailleurs. De plus, je tiens pour constant, qu'on pourra prendre à Madrid les résolutions que nous prendrions nous-même en pareil cas; c'est pourquoi je vous suplie de considérer quelle bénédiction vous pourrez attendre de Dieu et des hommes, si pour cela nous devions recommencer la guerre la plus sanglante qu'on ait jamais vue et avec autant de préjudice que nous avons rapporté d'avantages par le passé, que Dieu a favorisé votre cause et les saintes intentions que vous et la Reine avez toujours eues.

« Je vous marque d'autant plus tout ceci, que Pimentel dans son voyage, m'a dit deux ou trois fois que tout le monde disoit que vous étiez trop amoureux pour vouloir vous marier sitôt; et que de Flandres on lui avoit écrit la même chose en termes qui lui avoient fait de la peine.

« Je conclus tout ce discours, pour vous déclarer, que si je ne vois pas par la réponse que je vous conjure de me faire en toute diligence, qu'il y ait lieu d'espérer que vous vous mettiez de bonne façon et sans réserve dans le chemin qu'il faut pour votre bien, pour votre honneur et pour la conservation de ce royaume, je n'ai d'autre parti à prendre, pour vous donner une dernière marque de ma fidélité et de mon zèle pour votre service, qu'à remettre entre vos mains tous les bienfaits, dont il a plu au feu roi, à vous et à la reine de me combler, et qu'à m'embarquer avec ma famille, pour m'en aller passer le reste de mes jours dans quelque coin de l'Italie, et prier Dieu que ce dernier remède produise la guérison que je souhaite plus que toutes les choses du monde, pouvant dire sans exagération et sans user des termes de soumission et de respect que je dois, qu'il n'y a pas de tendresse comparable à celle que j'ai pour vous, et qu'il me seroit impossible de ne pas mourir de regrets, si je vous voyois rien faire qui pût noircir votre réputation et exposer votre personne et votre état.

« Je sçai que vous me connoissez assez pour croire que tout ce que je vous écris vient du fond de mon cœur, et qu'il n'y a rien qui me puisse empêcher de rebrousser chemin et d'exécuter la résolution que je viens de dire, si je ne vois par la réponse que vous me ferez et par la conduite que vous tiendrez ensuite, que vous vous êtes rendu maître de la passion à laquelle vous êtes présentement abandonné. Voïez si ne le faisant pas, vous voulez que les deux personnes à qui vous faites l'honneur de témoigner tant d'affection, soient séparées de vous pour jamais et deviennent les plus malheureuses de toute la terre.

« La réponse que vous me ferez me servira aussi d'instruction pour la manière que je devray tenir en m'abouchant avec dom Louis de Haro sur le sujet du mariage; car après tout, vôtre honneur et vôtre conscience ne peuvent pas vous permettre de choisir le plus fidelle de tous vos serviteurs, pour assurer le roi d'Espagne de quelque chose que vous ne voudriez pas tenir.

« Je ne mande rien de tout ceci à la reine, Il dépendra de vous de lui communiquer ce que je vous écris, pouvant bien vous protester comme si j'étois devant Dieu, que vous ne sçauriez suivre un conseil plus fidelle que celui de la reine, ni qui vous puisse plus aider en l'état où vous êtes, à prendre les résolutions que Dieu et la chretienté vous demandent, car il est certain que si elle pouvoit donner sa vie pour votre contentement, elle le feroit avec grande joye, et vous auriez grand tort si vous croïez qu'elle ne vous aime pas, parce qu'elle ne vous flâte pas en certaines choses, qui étant à présent de votre sens, sont pourtant éloignées de la raison; et à dire le vrai, il faudroit par la même conséquence que vous crussiez que personne au monde ne vous aime, puisque personne ne sçauroit aprouver vos pensées. »

Cette admirable lettre ne souffre pas l'analyse, le dévouement du sujet, l'abnégation de l'homme privé, les nobles sentiments du prince de l'Église et de l'homme d'État s'y réunissent pour grandir le désintéressement du ministre. Nous remarquerons seulement que Mazarin ne cache aucun des inconvénients, aucune des difficultés qu'apporterait avec elle une *mésalliance;* il fait plus, il met en regard les avantages du mariage avec l'infante, et il menace le roi d'une guerre générale fomentée par le grand ogre du temps, le prince de Condé, assisté cette fois des parlements, de tous les grands, de toute la noblesse et du peuple entier; il se plaît à exagérer leurs forces pour former le tableau effrayant d'une Fronde plus terrible encore que celle qu'il avait déjà domptée.

Comprendra qui pourra, comment une arrière pensée aurait pu se cacher derrière ce langage?

16 *juillet*, *de Cadillac.* — *A la Reine.* — « J'ay reçu par l'ordinaire votre lettre du 9, de laquelle je vous ai mandé que j'étois en en peine, mais ce qu'elle contient m'en a donné encore davantage et à un tel point que j'ai pensé prendre la poste pour m'en retourner; et je croi que je l'eusse exécuté sans le bruit et les conséquences qu'une résolution de tant d'éclat auroit produit dans la présente conjecture, mais je n'ai pu m'empêcher d'écrire une longue lettre au roy avec la liberté qu'il m'a permis et que doit un bon serviteur qui n'a autre but que son bien et sa gloire, et qu'il se conserve l'amour de ses sujets. Ce n'est pas votre lettre seule qui m'a obligé à cela, mais les avis qui viennent généralement de tous les endroits et particulièrement de la cour, de Paris et de Frandre et par ce qui m'a été écrit de La Rochelle. Je ne sçai pas s'il vous montrera la lettre, comme je lui conseille de faire et que je le voudrois; mais ce que je puis dire, est qu'il ne me reste rien dans le cœur de ce que j'ai cru pouvoir servir à sa guérison, et que s'il ne fait ce qu'il

doit et de la bonne manière, finissant un commerce qui lui est dangereux, quelque chose qui puisse arriver, je suis résolu sans retarder un seul moment, d'exécuter ce que je lui mande, espérant que peut-être par ce remède je serai assez heureux pour le guérir; au moins j'auray cet avantage, que toute la terre verra que je pratique jusqu'à mon sacrifice pour servir un maître dans une rencontre où il y va de tout pour luy. Je crains de perdre l'esprit, car je ne mange ni ne dors, et je suis accablé de peine et d'inquiétude dans un temps que j'aurois grand besoin d'être soulagé. Vos lettres m'assistent fort en cela et me donnent une grande consolation, j'en suis touché au dernier point et vous suplie de croire que rien au monde ne peut empêcher que je ne sois jusqu'au dernier moment de ma vie le plus véritable de tous vos serviteurs. Je vous conjure d'assister autant que vous pourrez le roy en cette occasion, qui est très délicate pour lui et de vouloir lui témoigner la dernière tendresse, si vous voyez que cela puisse servir à le retirer du mauvais pas où il est. »

Il faudrait citer les lettres antérieures du Cardinal à la reine pour donner la mesure des termes affectueux que contient celle-ci. Par une attention qui ne s'explique que dans certains rapports et un enfantillage qu'excuse et qu'entretient une longue et vivace passion, Mazarin conservait avec la reine l'habitude d'un certain chiffre, qui n'en était plus un, mais qui rappelait sans doute de doux souvenirs en reportant à dix ans en arrière dans un temps plus difficile, et à une correspondance qui n'était pas toute politique. Ce chiffre se réduisait à nommer le roi *le confident*, la reine *la confidente*, Mazarin *la mer*, et à cacher sous les termes convenus les épanchements les plus doux et les protestations les plus vives.

Comprendra qui pourra comment la trahison ou le refroidissement se cachait sous ce langage ?

22 *juillet*, *à Saint-Jean-de-Luz. — au Roy.* — « Mes douleurs me donnant un peu de relâche, je prens la plume pour vous dire, que j'ai reçu vos lettres le 16, 20 et 22 du courant, parmi lesquelles est la réponse que avez eu agréable de me faire à la dépesche que je vous écrivis de Cadillac. Vous me faites bien l'honneur de me dire que vous êtes persuadé que je ne désire que votre gloire et le bien de votre État, et qu'ainsi vous êtes résolu plus que jamais de suivre mes avis, mais dans le même temps vous faites le contraire. Je vous avois supplié de n'écrire plus à La Rochelle, et vous m'avez répondu que cela vous seroit trop dur et que la reine avoit approuvé vos raisons, de manière qu'il faut conclure que j'aurai crédit dans votre esprit et que vous aurez la bonté de suivre mes avis, pourvu qu'ils soient conformes à vos sentiments. Vous ne parlez à présent que de suivre ceux de la reine, parce qu'ils s'accordent en quelque façon avec les vôtres, et sans vous expliquer davantage sur ma lettre de Cadillac, vous m'assurez bien avec excès de votre bienveillance et de vouloir déférer à mes conseils, mais sans me mander rien de précis de votre volonté à l'égard de ce que je dois traiter avec dom Louis. Vous concluez que vous ne sçauriez plus faillir à suivre les conseils de la reine, et que vous ne doutez pas que je ne l'approuve; cela s'appelle en bon françois, éviter la question et donner le change. Vous êtes le maître de votre conduite, mais non pas de m'obliger à l'approuver, lorsque je sçay certainement qu'elle est préjudiciable à vôtre honneur, au bien de votre État et au repos de vos sujets. Enfin, comme je ne pourois commettre un plus grand crime à votre égard, que de vous déguiser les choses qui importent à votre service, je vous déclare que je ne puis être en repos, ni satisfait, si je ne vois par les effets que vous vous rendez maître de vous-même, car sans cela tout est perdu, et le seul remède qui me reste à pratiquer est de me retirer et d'emmener avec moi la cause des malheurs qu'on est à la veille de voir arriver.

« J'ai l'ambition que doit avoir un honnête homme, et peut être que j'en passe les bornes en certaines choses. J'aime fort ma nièce, mais sans exagération. Je vous aime encore davantage, et je m'intéresse plus en votre gloire et en la conservation de votre État qu'en toutes les choses du monde. C'est pourquoi je ne puis que répéter les choses que je me suis donné l'honneur de vous écrire de Cadillac, et quoiqu'elles ne vous soient pas agréables à présent, je suis assuré que vous m'en aimerez bien un jour, et que vous aurez la bonté d'avoüer que je ne vous ai jamais rendu un plus important service que celui-ci.

« La reine vous aime avec la dernière tendresse, et il lui est impossible de n'avoir pas de la complaisance pour vous, bien qu'elle connoisse que souvent vos désirs ne s'accordent pas avec la raison; elle vous laisse aller parce qu'elle n'est pas à l'épreuve de vous voir souffrir. Pour moi, je crois avoir pour vous la même tendresse que la reine, mais cette tendresse me rend plus dur et plus ferme à m'apposer à ce qui est absolument contre votre réputation et votre service, car si je faisois autrement, je vous aiderois à vous perdre.

« Vous prenez la peine de me mander, que vous vouliez bien croire ce que je vous mandois qu'on disoit de vous et du commerce que vous aviez à La Rochelle; mais que ni vous ni la reine n'en avez pas entendu parler.

« Cela n'est pas étrange que personne ne vous en entretienne, et pour la reine elle ne peut pas sçavoir ce que je sçai, mais assurément elle sait beaucoup de choses qu'elle ne vous dit pas, pour ne pas vous déplaire.

« Je voudrois bien que M. de Turenne eût osé vous dire les discours qui se tiennent sur

votre sujet, et vous auriez vû que je n'avance rien de mon chef. Enfin, je vous réplique que toute l'Europe raisonne de la passion que vous avez et que chacun en parle avec une liberté qui nous est très préjudiciable. A Madrid même, l'affaire a éclaté, car on n'a pas manqué de l'écrire de Flandres et de Paris, avec intention de rompre le projet de l'alliance qui est sur le tapis, pour empêcher l'exécution de la paix. Lorsque j'aurai l'honneur de vous voir, je vous montrerai des papiers qui vous feront connoitre beaucoup plus que je ne vous ay écrit sur cette matière; et si vous n'y remédiez sans aucun délai, l'affaire empirera tous les jours de plus en plus et deviendra incurable.

« Je me dois encore plaindre de ce que vous prenez grand soin de mander à La Rochelle ce que je vous écris. Jugez, je vous prie, si cela est obligeant pour moi et avantageux pour vous, et si c'est là le moyen de contribuer à la guérison de la personne à qui vous écrivez.

« Pour les nouvelles que j'ay à vous donner, je me remets à M. Le Tellier; et au surplus vous me ferez justice, si vous croyez que je n'oublierai rien ici pour vous bien servir, nonobstant les inquiétudes dans lesquelles je suis et les grandes difficultés que je prévois bien qu'il faudra surmonter. »

La Reine accorde ce que le Cardinal refuse, la continuation d'une correspondance qui doit entretenir une passion aux prises avec l'absence. D'un côté une tendresse maternelle portée à la faiblesse, de l'autre la raison la plus indépendante de toutes les considérations qui ne touchent pas la grandeur du Roi, le bien de la France, la pacification de l'Europe.

Le 23 juillet, à Bidache — au Roy. — « Je me sens obligé de vous confirmer, que les avis qui viennent de toutes parts et que je conserve pour vous les faire voir, parlent fort à votre préjudice, et je suis au désespoir que cela arrive, lorsque vous témoignez être le plus résolu à vous appliquer aux affaires, pour devenir le plus grand prince de ce siècle en toutes choses. Au reste je crois que Dieu m'a envoyé le mal que j'ai, pour me donner lieu d'attendre la réponse que je vous ay demandée: car de conférer avec Don Louis et d'être assuré que je le tromperay, en ce que je lui déclarerai de vos intentions, sur le désir que vous avez de voir achevé le mariage projeté, je ne m'y puis pas résoudre, et d'ailleurs je sçai que dans l'état où vous êtes et duquel il ne paroît pas jusques à présent que vous ayez envie de sortir, quand la personne que vous devez épouser seroit un ange, elle ne vous agréeroit pas : voilà tout ce que j'ay à vous dire, priant Dieu de vous inspirer et de vous assister, afin que vous preniez généreusement les résolutions que vous devez par toutes les raisons divines et humaines. »

Cette correspondance se renouvelant chaque jour exigeait des répétitions, le Cardinal trouve des ressources dans la noble cause qu'il soutient.

Le 23 juillet, à Bidache — à la Reine. — « Je vous demande très humblement pardon si j'ai demeuré six jours sans vous écrire; les douleurs que j'ai souffertes depuis ce temps-là ne me l'ayant pu permettre. J'avois même défendu que personne ne mandât des nouvelles de mon mal, parce que je croyois que ce ne seroit rien; mais continuant toujours, je suis forcé à vous l'écrire et à vous représenter que celui qui m'afflige le plus n'est pas la goutte, vous protestant devant Dieu que si le Roi n'est pas capable de changer de conduite dans une affaire où il y va de tout pour luy et pour ses bons serviteurs, j'aime mieux mille fois mourir et de la manière que je le souhaite, j'en viendrai aisément à bout; ce qui me sera bien plus avantageux que de voir mon maître, pour qui j'ay la tendresse que vous sçavez, échoüer dans un temps où tout le monde attend de lui quelque chose de grand; et mon honneur taché après avoir donné toute ma vie mes plus grands soins pour en acquérir. Vous verrez ce que je luy écris, mais je vous dis confidemment que rien n'est capable d'empêcher l'exécution de ce que j'ay résolu, s'il ne change réellement, quoyque j'espère que la mort me secourra plutôt.

« L'on me mande de la Rochelle que le Roy y feroit un voyage : si cela arrive j'en serai au desespoir et tout le monde en fera le jugement qui sera juste. Je vous conjure d'empêcher cela ne jugeant pas seulement comme on y peut songer, puisqu'il faudroit se détourner de plus de quarante-cinq grandes lieues à aller et revenir. Enfin je vous déclare que je ne puis être à l'épreuve de cela. »

Remarquons seulement que le Cardinal s'oppose à l'entrevue du Roi avec sa nièce pendant le voyage de Paris à Bordeaux, et c'est la Reine qu'il conjure *d'empêcher cela.*

29 juillet, à Saint-Jean-de-Luz — à la Reine. — « Je voy par vos lettres et par celle du Roy, que la tendresse que vous avez pour lui ne vous a pas permis de tenir bon, et que vous vous êtes laissé gagner, mais assurément il lui en arrivera du préjudice, et pour moy je ne change pas d'avis, et je confirme au Roy, par une lettre que je luy écris, les mêmes choses que je lui ai mandées de Cadillac. Vous verrez la lettre, et il est impossible que vous n'approuviez mes raisons, si la compassion que vous avez pour luy, quand vous le voyez souffrir, ne vous en empêche.

« Je me plains au Roy de ce qu'il a mandé à ma nièce tout ce que je lui écris. J'en suis assuré, et il a grand tort d'en user ainsi. Marianne m'écrit contre Hortense; et avec raison, car elle est toujours enfermée avec Marie, de qui elle est confidente et toutes deux chassent Marianne, en sorte qu'elle ne peut demeurer jamais avec elles. Je voy qu'Hortense prend le chemin de l'autre et qu'elle a moins de déférence pour Madame de Venel que son aînée; jugez si cela me donne du chagrin, mais je

vous promets que d'une façon ou d'autre j'y mettrai ordre, quelque chose qui puisse arriver. C'est un grand malheur quand on n'a pas sujet d'être satisfait de sa famille.

« Madame de Venel fait tout ce qu'elle peut, mais la déférence qu'on a pour elle est fort médiocre. J'espère que le Roy aura la bonté de m'accorder la grace de ne les pas aller voir, car assurément cela seroit mal reçu et le scandale seroit public; mais si j'étois assez malheureux que de ne pas obtenir une si juste demande et que vos offices ne pussent profiter de rien contre la force de sa passion, je vous conjure *a mas no poder* de faire plutôt venir mes nièces avec Madame de Venel à Angoulême, luy faisant écrire une lettre par laquelle vous lui ordonnerez de les amener audit lieu, parce que vous voulez les voir en passant, et après qu'elles auront demeuré une nuit, vous ferez en sorte qu'elles s'en retournent. Je vous supplie même en ce cas d'y envoyer un gentilhomme qui porte votre lettre à Madame de Venel et de les accompagner, mais au nom de Dieu, faites tout votre possible pour éviter ce coup, qui de quelque manière qu'il arrive ne peut faire qu'un très méchant effet. »

C'était en effet la Reine qui avait accordé l'entrevue, en dépit des conseils et des supplications du Cardinal, car, comme il l'écrivait *elle n'avait pu voir souffrir son fils.* Mazarin veut au moins éviter un éclat, il sait, pour avoir vieilli dans le monde, la puissance de l'opinion publique. On voit poindre dans cette lettre la prédilection du Cardinal pour la cadette de ses nièces, Marie-Anne, plus tard duchesse de Bouillon, qui se distingua de ses sœurs par la distinction de son esprit, par son bon sens et une conduite plus régulière.

5 *août, de Saint-Jean-de-Luz — à la Reine.* — « J'espère être assez heureux pour ne vous donner jamais le moindre mécontentement, car après ce que vous m'avez promis sur l'affaire qui m'a donné tant de peine, il ne me reste rien à souhaiter, et pour les désplaisirs que vous pourrez recevoir en dormant, ils dureront fort peu et ils ne vous serviront qu'à vous donner de la joie quand vous serez réveillée.

» Vous ne pouviez me donner une nouvelle plus agréable que celle de m'assurer que le roy est résolu de suivre mes avis; car il s'en trouvera bien et sera comblé de gloire et d'honneur et adoré de ses sujets. Mais je crains que la visite qu'il désire de faire, ne trouble plus que jamais ses bonnes dispositions. C'étoit la première raison qui m'avoit obligé d'écrire comme j'ai fait sur ce sujet, et d'autant plus que je suis persuadé que la personne que vous sçavez n'oubliera rien pour l'attendrir et engager son affection le plus qu'elle pourra. Je vous conjure de vous souvenir, quelque chemin que vous preniez, de faire venir mes nièces au lieu où vous passerez le plus proche de La Rochelle, car la chose ainsi exécutée sera plus dans la bienséance. Je me remets à vous dire mille choses lorsque j'aurai l'honneur de vous voir, et j'ose me promettre qu'elles ne vous desagréeront pas venant *de la mer* (Mazarin). »

Le 7 août, à Saint-Jean-de-Luz — à la Reine. — « Je vous dirai confidemment qu'on me mande qu'Hortense prend une conduite qui n'est pas bonne, ne faisant aucun cas de ce qu'on lui dit et se targant de sa sœur qui l'a conduit entièrement comme bon lui semble. Je vous prie, comme de vous, de lui faire une bonne réprimande, après vous avoir fait informer par Madame de Venel du détail de ce qui se passe. Je suis entièrement à vous. »

Mazarin, parrain et tuteur du Roi, lui faisant la leçon, d'un autre côté la Reine devenue la gouvernante des jeunes Mancini, leur adressant des réprimandes et dirigeant la conduite de ces têtes écervelées, c'est un tableau d'intérieur d'un effet assez inattendu.

Le 10 *août, à Saint-Jean-de-Luz — au Roy.* — « Je ne veux pas laisser de vous écrire par toutes les occasions et vous suplier toujours de vous souvenir de ce que vous m'avez fait espérer; et quoique ce soit une chose qui regarde votre bien, votre honneur et le repos de vos sujets, je vous en aurai la même obligation, comme si vous me donniez la vie, laquelle j'employerai toujours avec grand plaisir pour votre gloire et pour votre service. Monsieur Le Tellier vous dira en quel état on est ici et vous donnera part de diverses choses importantes, dont il faut bien garder le secret. »

Le 11 *août, à Saint-Jean-de-Luz — au Roy.* — « J'ai beaucoup de satisfaction lisant l'endroit où vous avez la bonté de me dire que je la recevrai toute entière, lorsque vous m'aurez entretenu de vive voix à Bordeaux; car je vous avoue que je ne désire rien au monde tant que cela, et je mourrai le plus content et heureux de tous les hommes, quand je vous verrai le plus grand et le plus accompli Roy de la terre, comme il est en vos mains de le devenir si vous voulez. Je m'attends donc à l'execution de la parole qu'il vous plaît de me donner, et je m'en tiens tout à fait assuré, sçachant à quel point vous êtes ponctuel aux choses que vous promettez. »

Le 15 *août, de Saint-Jean-de-Luz — au Roy.* — « Mon contentement s'augmente toujours voyant par vostre lettre du 8, que vous continuez à me donner les assurances que je puis souhaiter et sçachant la confiance que je dois prendre en vos paroles. »

Le 15 *août, à Saint-Jean-de-Luz — à la Reine.* — « Je suis assez satisfait de la lettre que le Roy m'a écrite, me disant positivement que je le serai au point que je le puis souhaiter, quand il m'aura parlé à Bordeaux, croyant qu'il ne le pourroit pas si bien faire par une lettre. Si cela est je serai fort heureux; car si le Roi a la bonté de me croire et de suivre mes conseils, il acquerra beaucoup de gloire et sera adoré de ses sujets, il sera estimé et redouté de tous, et vous qui vous intéressez plus que personne en son bonheur, n'aurez plus rien à ajouter à vos désirs. Il est homme de parole et je dois espérer qu'il me tiendra

celle qu'il me donne, d'autant plus qu'il ne s'agit que de son avantage et de relever sa réputation.

« Cependant je ne sçai ce que vous avez fait à l'égard de la visite, sur laquelle je ne me suis pas expliqué au Roy par le retour du valet de pied. Mais après lui avoir marqué les inconvénients, je me remettois à ce que je me donnois l'honneur de vous mander là-dessus, ainsi vous en aurez pu user en la manière que vous aurez jugé plus à propos, et en tous cas vous aurez pratiqué ce que je vous ai mandé, c'est-à-dire de faire venir mes nièces en quelque lieu le plus proche de La Rochelle, par lequel la cour passeroit, disant que vous les voulez voir. J'eusse écrit avec fermeté au Roy pour le supplier de ne les voir pas : mais vous m'écrivîtes d'une façon qui semblait que vous étiez d'avis que je ne m'y opposasse pas, me marquant que la Roy était persuadé que je le trouverois bon, en étant convenu conjointement avec vous à Paris. Mais enfin quelque chose que vous ayez résolue là dessus, si le Roy fait ce qu'il m'a écrit, il n'y aura pas grand mal. »

Le 18 *aoust* 1659, *à Saint-Jean-de-Luz. — A madame de Venel à La Rochelle.* — « J'ay reçue vostre lettre du 10 de ce mois, et je sçavois desia que la Reyne vous escrivoit de mener mes nièces à Saint-Jean-d'Angely, m'ayant fait l'honneur de m'en demander auparavant mon consentement quoyqu'il ne fust pas necessaire, sa majesté pouuant disposer librement de tout ce qui est à moy, vous ne devez donc pas estre en aucune peine de ce voyage, et d'autant plus que comme vous auez veu, l'Intention de sa Majesté n'a pas esté de mener mes nièces à Bordeaux, mais de les voir seulement en passant, c'est tout ce que j'ay à vous dire pour response à vostre lettre, vous asseurant que je suis très satisfait des soins que vous prenez, et de la passion que vous avez de pouuoir faire les choses qui me donneront le plus de satisfaction, aussy vous deuez estre asseurée que je ne perdray aucune occasion de vous donner des marques de mon amitié et de mon estime (*ce qui précède est écrit par un secrétaire, tout ce qui suit est de la main du Cardinal.*) Vous me mandez que mes Niesses ont escrit des lettres fort civiles à madame la Princesse de Conty et à Madame la comtesse de Soissons, mais vous ne me dites pas que elles ont fait ce grand effort seulement le jour auparavant leur départ de La Rochelle quoyque vous sçauez que je leur avois fait assés connoistre qu'elles ne devoient pas différer un moment à faire ceste ciuilité, mais ma niesse sçait mieux comme se faut conduire que moy et Dieu mercy a trop d'esprit pour se pouuoir résoudre à déférer au conseil de personne. Je vois mesme avec grand desplaisir qu'elle entraîne Hortense en toutes ses résolutions, mais je n'en suis pas surpris, parce que ma niesse luy aura persuadé que se conformant à sa volonté, luy fera avoir une grande fortune, et Hortense qui est encor un enfant doit croire cela comme un Évangile. On me mande de la Cour qu'elle et sa sœur non seulement n'avoient pas visité la Princesse de Conty et madame la Comtesse qui les auoit réunie à soupper, mais qu'elles ne luy avoient pas parlé, voyez si cela est bon et s'il n'ont pas raison ceux qui en font des risées. Je vous promet que la court en est scandalizé et qu'il est onteux que mes Niesses par leur mauvaise conduitte donnent sujet à tout le monde de faire des comédies à leurs dépens. Je serois ravy de sçavoir ce que Marie pense et si avec toutes les flatteries que luy font les faiseurs d'ouurages, elle ne sçait pas que a pris le chemin d'estre la plus malheureuse de son siècle, elle uerra sans y pouvoir remédier que je ne me suis pas trompé dans mon calcul et que touttes les folies qu'elle cet mis dans l'esprit n'abutiront que à la rendre misérable. »

Cette lettre n'a pas été insérée dans le recueil publié, et elle était restée inédite, j'en dois la communication à M. le marquis de Flers, possesseur d'une des plus riches collections d'autographes. Je la donne avec toute l'exactitude qu'on doit apporter dans la publication de ces autographes, qui devrait être, autant que possible, une reproduction. Cette lettre est d'autant plus curieuse qu'elle initie aux sentiments affectueux de l'oncle et à la fermeté désinterressée de l'homme politique. Après avoir présenté sous une forme ironique la conduite et le caractère de sa nièce, il s'en afflige et s'en indigne, quand il met en présence les calculs du ministre et les folies de la jeune fille. Ses prédictions n'ont pas tardé à se réaliser.

Le 21 *aout, à Saint-Jean-de-Luz. — Au roi.* — « J'ai la soumission que je dois pour tout ce qui vient de vous et je vous croi incapable de dire rien qui ne soit la vérité même ; mais j'ai grand sujet d'appréhender que votre bonté ne vous aye obligé à m'écrire des choses de la personne que vous sçavez qui soient en effet bien différentes; car je sçay à n'en pouvoir pas douter, qu'elle ne m'aime pas, qu'elle méprise mes conseils, qu'elle croit avoir plus d'esprit et d'habileté que tous les hommes du monde, qu'elle est persuadée que je n'ai nulle amitié pour elle; et cela parce que je ne puis pas adhérer à ses extravagances. Enfin je vous dirai sans aucun déguisement, ni exagération, qu'elle a l'esprit mal tourné et qu'elle n'a jamais tant cru certaines folies comme elle fait à présent et qu'elle y est plus engagée depuis que vous lui avez fait l'honneur de la voir, quoique je sois très assuré que vous ne pouvez lui en avoir donné sujet après les paroles qu'il vous a plu me donner là dessus. Croyez-moi que vous devriez mettre entièrement fin à ce commerce qui rendra assurément cette personne la plus malheureuse créature qui soit au monde et qui vous donnera en votre particulier de l'inquiétude, quelque pouvoir que vous

ayez sur vostre esprit et quelque résolution que vous preniez.

« Vous êtes sur le point de vous marier avec la plus grande princesse qui soit au monde et qui est fort bien faite de corps et d'esprit, ce que je crois vous pouvoir dire avec plus de certitude à présent qu'on en entend parler à tous ceux qui l'ont veuë en cette conformité; et il arrivera que vous ne ferez pas la chose avec le plaisir et la satisfaction que vos serviteurs souhaiteroient, parce que vous avez d'autres passions qui se sont rendues les maîtresses de votre esprit.

« Voilà tout ce que j'ai à vous dire comme le plus sincère et cordial de tous vos serviteurs et qui donneroit mille fois sa vie pour votre gloire et pour vous voir en possession d'un contentement solide, comme seroit celui de vous voir marier avec satisfaction et d'être toujours heureux dans votre mariage. »

Comme l'avait prévu Mazarin, l'entrevue de Saint-Jean d'Angély avait produit dans la passion du roi une recrudescence. Il fallait donc attaquer avec de nouvelles armes un ennemi renaissant, et le Cardinal n'hésite pas à dépouiller sa nièce du prestige dont l'amour du roi l'entoure.

Le 22 aoust, *à Saint-Jean-de-Luz. — A la reine.* — « Je suis ravi de la satisfaction que vous témoignez et de vous voir persuadée que le roi fera bien et qu'il a les intentions et l'esprit dans l'assiette que je puis souhaiter ; mais par les nouvelles que je reçois de La Rochelle, il me semble que d'un côté et d'autre la passion s'est extrêmement échaufée par l'entrevuë qui s'est faite à Saint-Jean d'Angély, que les dépêches sont plus fréquentes et plus longues, et que l'esprit de la personne qui est à La Rochelle est plus chagrin et emporté qu'auparavant. Néanmoins je défère avec plaisir à ce que vous m'en mandez, car je ne souhaite rien tant au monde, comme de voir le roy délivré de cette passion et heureux dans le mariage qu'il va faire. Je vous prie de voir ce que je luy écris, car je ne doute pas qu'il ne vous le communique, et de vouloir prendre la peine de me mander quel effet cela fait dans son esprit, car pour moi je ne souhaite autre chose que son bien, sa gloire et son repos avec contentement et réputation, et vous sçavez si j'ay bien travaillé pour cela, sans que toutes les diligences que le roi a faites avec tant d'adresse pour m'engager à favoriser son dessein, m'ayent pu seulement ébranler un moment. Et à la vérité j'eusse été un mauvais serviteur et un méchant homme, si j'eusse été capable d'écouter seulement les propositions que le roy me faisoit, puisqu'elles alloient à relever ma réputation aux dépens de la sienne et à tirer des avantages pour son préjudice. »

Ici le Cardinal perd un peu de son mérite en le revendiquant, *le roi n'a pu m'ébranler un moment*, et il nous dira dans une lettre qui suit, tout ce que Louis XIV mit en jeu pour l'amener à consentir à ses désirs. Ce que nous devons remarquer, c'est la facilité avec laquelle la reine se persuade que son fils revient à d'autres idées, et la perspicacité de Mazarin qui retrouve et poursuit de ce feu mal éteint les moindres étincelles.

Le 26 aoust, *à Saint-Jean-de-Luz. — A la reine.* — « Je ne vois pas que le roy s'applique à vouloir être heureux, faisant ce qui seroit nécessaire pour cela ; au contraire il ne songe qu'à écrire de grandes lettres ou pour mieux dire de grands volumes à La Rochelle et plus fréquemment qu'il n'a fait, et à cultiver par toutes sortes de moyens une passion qui ne pouvant aboutir à rien, le rendra très malheureux, s'il ne plait à Dieu d'y mettre sa sainte main. Je vous jure que je voudrois écraser tout ce qui occupe l'esprit du roy et l'empêche d'agir comme il devroit. Dieu nous assistera, car si cela avoit à durer longtemps, il ne seroit pas en mon pouvoir de le servir, n'y même de vivre.

Le 28 aoust, *de St-Jean-de-Luz.—Au Roy.*— « Je vous prie d'être persuadé une fois pour toutes que je ne sçaurois vous rendre un plus grand et plus important service que de vous parler avec la liberté que vous avez eu la bonté de me permettre, lorsqu'il s'agit de votre service et particulièrement en des choses de considération et d'éclat dans lesquels assurément vous n'avez aucun serviteur qui puisse discourir à fond et avec le zèle que je ferai. Je commenceray par vous dire, sur le point de votre lettre du 13 aoust, qui regarde les bons sentimens que la personne dont il est question a pour moi, et sur toutes les autres choses qu'il vous a plu me mander à son avantage : Que je ne suis pas surpris de la manière dont vous me parlez, puisque c'est la passion que vous avez pour elle qui vous empêche, comme il arrive d'ordinaire à ceux qui en ont comme vous, de connaître ce qui en est ; et je vous répons que sans cette passion, vous tomberiez d'accord avec moi, que cette personne n'a nulle amitié, qu'elle a une ambition demesurée, un esprit de travers et emporté, un mépris pour tout le monde, nulle retenue dans sa conduite et un penchant à faire toutes sortes d'extravagances, qu'elle est plus folle que jamais, depuis qu'elle a eu l'honneur de vous voir à Saint-Jean-d'Angely, et qu'au lieu de recevoir de vos lettres deux fois la semaine, elle en reçoit à présent tous les jours. Enfin vous verriez comme moi qu'elle a mille défauts et pas une qualité qui la rende digne de votre bienveillance. Vous témoignez dans votre lettre de croire que l'opinion que j'ai d'elle, procède des mauvais offices qu'on lui rend. Est-il possible que vous soyez persuadé que je sois si pénétrant et si habile dans les grandes affaires, et que je ne voye goûte dans celles de ma famille ? Puis-je douter des intentions de cette personne à mon égard, voyant qu'elle n'oublie rien pour faire en toutes choses le contraire de ce que je veux ; qu'elle tourne en ridicule les conseils que je lui donne pour sa conduite ; qu'elle fait vanité de ce qui, à la vue de tout le monde, préjudicie à

son honneur et au mien; qu'elle veut faire la maîtresse et changer tous les ordres que je donne dans ma maison, et qu'enfin, méprisant toutes les diligences que j'ai faites avec tant d'amour, d'application et d'adresse, pour la mettre dans le bon chemin et pour la rendre sage, elle persiste dans ses folies, et veut être ainsi exposée à la risée de tout le monde qui en fait de continuelles comédies, ainsi qu'il sera aisé de voir dans les papiers que je garde, dans lesquels vous verrez les sentiments de tous ceux qui discourent sur cette matière, qui est à présent l'entretien des meilleurs esprits de toutes les nations.

« Si la mauvaise conduite de cette personne ne préjudicioit qu'à elle seulement et même à moy, je pourrois dissimuler; mais le mal augmentant toujours et ce commerce faisant un tort irréparable à la gloire et au repos de mon maître, il m'est impossible de le souffrir, et je serai à la fin contraint de prendre des résolutions par lesquelles chacun ait lieu d'être pleinement convaincu que lorsqu'il s'agit de votre service, je sacrifie tout. Et si je suis assez malhûreux pour que la passion que vous avez pour cette créature, vous empêche de connaître l'importance de la chose, il ne me restera que le dessein que je vous écrivis de Cadillac; car enfin il n'y a puissance qui puisse m'ôter la libre disposition que Dieu et les lois me donnent sur ma famille, et vous serez un jour le premier à faire mon éloge sur le service que je vous aurai rendu, qui sera assurément le plus grand de tous, puisque par ma résolution, je vous aurai mis en état d'être hûreux, et avec cela le plus glorieux et le plus accompli roi de la terre. Outre que mon honneur, que Jésus-Christ qui est l'exemple de l'humilité disoit qu'il ne donneroit à personne (*honorem meum nemini dabo*), m'oblige à ne différer pas davantage de faire ce qu'il faut pour le conserver.

« Je retourne à la personne, laquelle se tient plus assurée que jamais de disposer entièrement de votre affection, après les nouvelles promesses que vous lui en avez faites à Saint-Jean d'Angely; et je sçay que si vous êtes obligé de vous marier, elle prétend rendre la princesse qui vous épousera, malheureuse pour toute sa vie, ce qui ne pourroit pas arriver sans que vous le fussiez aussi, ny sans vous exposer à mille inconvénients très fâcheux; car vous ne devez pas attendre la bénédiction du ciel, si vous ne faites rien de votre côté pour la mériter. Depuis la dernière visite, que j'avois toujours cru qui seroit fatale, et que pour cette raison j'avois tâché d'empêcher, vous avez recommencé à lui écrire tous les jours, non pas des lettres, mais des volumes entiers, lui donnant part des moindres choses qui se passent et prenant en elle la dernière confiance, à l'exclusion de tout le monde; de sorte que tout votre temps est employé à lire ses lettres et à faire les vôtres. Et ce qui est incompréhensible, c'est que vous pratiquez tous les expédients imaginables pour échauffer votre passion, tandis que vous êtes à la veille de vous marier. Ainsi vous travaillez vous même à vous rendre le plus malheureux de tous les hommes, n'y ayant point de condition plus insupportable qu'un mariage fait à contre-cœur.

« Mais dites-moy, je vous prie, quel personnage prétend faire cette fille après que vous serez marié? A-t-elle oublié ses devoirs à ce point que de croire que, quand je serois assez malhonnête homme, ou pour mieux dire, assez infâme pour le trouver bon, elle pourra faire un métier qui la déshonore?... Peut-être qu'elle s'imagine de pouvoir en user ainsi, sans que personne en murmure, après avoir gagné le cœur à tout le monde; mais elle se trompe bien, car sa manière d'agir a donné tant d'émotion contre elle à tous ceux qui la connaissent, que je serois fort empêché de nommer un seul qui ait de l'estime et de la bonne volonté pour elle, excepté Hortense qui est un enfant qu'elle a gagnée à force de flâteries, et de luy donner de l'argent et d'autres choses, ayant trouvé, à ce que je crois, quelque trésor, puisqu'elle a refusé de prendre de l'argent que j'avois ordonné à madame de Venelle de lui faire compter en telle quantité qu'elle voudroit, lorsqu'elle alla à La Rochelle.

« Le plus grand bonheur qui puisse arriver à cette personne, c'est que je ne diffère pas davantage d'y mettre ordre, et que si je ne la puis pas rendre sage, comme je le crois impossible, au moins ses folies ne paroissent pas davantage devant le monde, car autrement elle couroit risque d'être déchirée.

« Vous entendez tout ceci avec étonnement, parce que l'affection que vous avez pour elle ne vous donne pas lieu de voir clair en ce qui la regarde; mais pour moy qui ne suis pas préoccupé et qui, à quelque prix que ce soit, veux vous servir en cette rencontre qui est la plus importante de votre vie, quand il m'en devroit coûter la mienne: je vois la vérité comme elle est, et je ne souffrirai pas que vous en receviez de préjudice, car autrement je commettrois une espèce de trahison. Du reste, il en arrivera ce qu'il pourra, ne me souciant pas de mourir, pourvu que ce soit en faisant mon devoir et en vous servant comme j'y suis obligé, particulièrement dans cette occasion où personne ne le sçauroit faire que moi.

« J'avois oublié de vous dire que pour vous faire connaître de plus en plus l'amitié que cette personne a pour moi, qu'elle ne m'a jamais fait l'honneur de m'écrire que deux seuls mots, forcée à le faire par madame de Venelle, et après vous avoir veu à Saint-Jean d'Angely, une autre lettre que j'ai reconnue être un effet de ce que vous lui avez dit, étant fort assuré que suivant la bonté que vous avez pour moy, vous n'oubliez rien pour l'obliger à me rendre toutes sortes de respects et de marques d'amitié. Mais quelque pouvoir que vous ayez sur son esprit, il ne vous réus-

sira pas de la gagner sur ce point : et je vous déclare à présent qu'il ne vous serviroit plus de rien. Et d'ailleurs, comment voudriez-vous prétendre qu'elle eût de la déférence et de l'amitié pour moi qui n'ai que des pensées toutes contraires aux siennes ; c'est-à-dire que voulant être une libertine et extravagante, je veux au contraire qu'elle soit sage et retenue.

« Je ne doute pas qu'elle ne sache tout ce que j'ai l'honneur de vous mander ; mais bien loin de l'appréhender, je le souhaite avec passion, et plût à Dieu que je la crusse capable de vous répondre pertinemment sur les affaires dont vous prenez le soin de lui donner part, car je la prierois volontiers de me délivrer de cette peine. Mais je vous avoue qu'à l'âge où je suis, et parmi toutes les occupations dont je suis accablé, et dans lesquelles il me semble être assez hũreux pour vous servir avec réputation et avec avantage pour votre état, il m'est insupportable de me voir inquiété pour une personne qui, par toutes sortes de raisons, devroit se mettre en pièces pour me soulager. Et ce qui m'afflige au dernier point, c'est qu'au lieu de m'épargner ce chagrin, vous y contribuez en donnant à cette malhũreuse, par la passion que vous lui témoignez, le courage et la résolution de vivre comme elle fait.

« J'étois tout-à-fait remis, par ce que vous aviez pris la peine de m'écrire, et par la conduite que vous aviez commencé de tenir puis ma dépêche de Cadillac , et j'avois cru que vous ne songiez qu'à préparer les voyes pour être hũreux dans votre mariage, ce qui ne pouvait être qu'en venant à bout de la passion qui s'étoit rendue maîtresse de votre esprit. Mais j'ai vu avec un sensible déplaisir, qu'après cette fatale visite que j'eusse voulu empêcher au prix de mon sang, tout est tombé en pire état qu'il n'étoit auparavant, et il ne faut pas que vous m'expliquiez la chose autrement, car je n'en puis douter et je puis dire que je sçai tout aussi bien que vous. Songez après cela, je vous prie, en quel état je puis être , et s'il y a au monde un homme plus malheureux que moi, qui après m'être toujours appliqué avec ardeur à relever votre réputation et à procurer, par toutes les voyes les plus pénibles, la gloire de vos armes, le repos de vos sujets et le bien de votre état, ai le déplaisir de voir qu'une personne qui m'appartient, est sur le point de renverser tout et de causer votre ruine, si vous continuez à lacher la bride à la passion que vous avez pour elle.

« Lorsque je repasse dans ma mémoire ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que si vous pouviez vous expliquer de vive voix, j'aurois une entière satisfaction de l'assiette de votre esprit, étant résolu de faire sans réserve tout ce que je vous dirois être nécessaire pour votre gloire et pour le bien de votre état ; j'étois au désespoir de voir durer cette négociation qui m'empêchoit de me rendre auprès de vous et de travailler, sous vos ordres, à calmer votre esprit et à vous mettre en état d'être le plus heureux et le plus accompli roy du monde ; mais à présent, j'apréhende qu'elle ne finissse, ne sçachant pas comment vous approcher, ayant sujet de croire que ni vous, ni moy nous n'aurons rien à dire qui nous contente. Car pourrois-je, sans blesser la fidélité que je vous dois et sans trahir mes obligations, m'abstenir de vous remontrer que vous prenez un chemin tout contraire à la bienséance et au bonheur auquel vous devez aspirer, puisqu'à la veille de vous marier, vous vous abandonnez plus que jamais à votre passion ; car quelque pouvoir que vous ayez sur vous et quelque progrès que vous ayez fait, par le conseil de celle que vous aimez, dans l'art de dissimuler, vous ne sçauriez cacher votre aversion pour ce mariage, quoique ce soit le plus utile et le plus glorieux que vous puissiez faire. Comment vous pourois-je taire que vous préjudiciez au bien de votre royaume, que vous vous attirez les reproches de tout le monde et que vous vous exposez à recevoir des marques de la colère de Dieu, si vous allez vous marier avec une princesse que vous n'aimez point, et dans l'intention de vivre mal avec elle, ainsi que l'autre personne menace de faire avec celle qui vous épousera. Croyez-vous que Dieu puisse bénir un tel conseil, et que si vous en usez ainsi, vous puissiez éviter de ressentir autant d'effets de son indignation, qu'il vous en a donné jusques-icy de sa bonté. Je vous tromperois, si je ne condamnois pas la conduite que vous tenez et le soin que vous prenez de vous rendre malheureux, puisqu'au lieu de rompre tout doucement, comme vous aviez commencé de faire, un commerce qui est le plus grand obstacle à la satisfaction, que vous recevriez du mariage que je traite, vous l'avez renoué avec plus de chaleur que jamais, sans considérer que vous allez épouser la plus grande et la plus vertueuse princesse qui soit au monde ; qu'elle a eu de l'inclination pour vous dès le berceau, qu'il n'y a rien de si avantageux dans la conjoncture présente pour le bien de vos affaires, qu'elle est très bien faite, et que la beauté de son esprit ne doit rien à celle de son corps.

« C'est en cet endroit qu'étant auprès de vous, je vous convierois de me dire s'il n'y auroit pas de quoi vous satisfaire dans la possession de cette princesse, qui sans doute vous adorera pour toutes les excellentes qualitez que vous possédez, si ce n'est qu'une autre passion que vous cultivez si soigneusement vous tienne lieu d'un extrême deffaut, car il est vrai de dire que la personne qui en est l'objet, n'aproche pas de la beauté, de l'esprit ni des agréments de la princesse qui doit être votre épouse. Outre qu'elle est infiniment au-dessous de sa qualité et de sa naissance.

« Si j'étois auprès de vous, je ne pourrois jamais m'empêcher de vous citer ce que vous

avez dit vous même en plusieurs rencontres à l'occasion du mariage du marquis de Richelieu ; qu'il n'y a rien de honteux, ni qui mérite plus de mépris que de se mésallier.

« Je ne pourrois me lasser de vous représenter avec le respect que je vous dois, que les pensées que vous avez et que la personne en question prétend que vous n'effacerez pas facilement de votre esprit, sont bien contraires à celles que vous aviez à l'égard de Richelieu ; et que par la décision que vous avez donnée sur ce sujet, vous vous seriez jugé vous même en la présence de la reine, lorsque vous dites que la pensée d'épouser cette personne avoit pour principal motif de faire à la vue de tout le monde une action qui témoignât que ne pouvant assez récompenser mes services, vous l'auriez voulu faire par ce moyen. Car il n'y eut eu qui que ce soit qui n'eût attribué une si étrange résolution à un transport d'amour et non point à mes services.

« Mais quand il seroit vrai que ce seul motif vous y eût porté, étoit-il juste que je m'oubliasse jusqu'au point d'y consentir et que charmé d'une proposition si éclatante et si avantageuse pour moy, je pusse pour mon intérêt particulier et pour relever ma réputation y donner les mains aux dépens de la vôtre. En vérité mon ambition ne va pas seulement à exécuter rien dans ma vie qui me soit glorieux et je dois d'autant plus en user ainsi, qu'outre mon devoir, vos grandes bontés m'y obligent. Enfin j'appréhende mon retour, car assurément je ne pourois vous entretenir à votre gré, n'y m'abstenir de vous dire avec beaucoup de chaleur ce que je viens de vous écrire, et d'autres choses encore plus fortes sur ce chapitre.

« Je me trouve donc fort embarrassé de ce que je deviendray et bien plus de donner la dernière main à ce qui regarde votre mariage; car il me semble que je promets ce qui n'est pas, et que je contribue à l'établissement d'une chose qui rendra malheureuse une innocente qui mérite votre affection, et vous aussi, parce que vous le voulez être.

« Il est temps de vous rendre et de déclarer votre volonté sans aucun déguisement, car il vaut mille fois mieux tout rompre et continuer la guerre, sans se mettre en peine des misères de la chrétienté et du préjudice que votre estat et vos sujets en recevront, que de faire ce mariage pour votre malheur et par conséquent pour celuy de votre royaume. Et quoyque je continue de travailler pour avancer la chose, cela n'empêchera pas que je n'exécute ce qu'il vous plaira me commander la dessus. J'avoue pourtant que je le ferai à regret et avec un sensible déplaisir, si je ne vois en même temps que vous fassiez ce qui est nécessaire pour trouver du contentement dans le mariage dont il s'agit. Ce sera alors que je feray ce que Dieu m'inspirera pour votre bien, afin de ne manquer à rien de ce qui peut dépendre de moy pour contribuer à la satisfaction que je vous souhaite dans ce mariage, qui ne peut être autre chose que ce que je vous écrivais de Cadillac fort précisément après avoir bien examiné et résolu ce que je vous mandois.

« Et pour vous faire encore mieux connaître que la passion que vous avez vous empêche de ressentir le plaisir que vous devrèz avoir d'épouser une si grande princesse, si belle, si spirituelle et si accomplie; je veux ajouter que vous étiez tout résolu, ou pour mieux dire, vous souhaitiez à Lyon d'épouser la princesse Marguerite de Savoye, dont la beauté et la qualité ne sont pas comparables à celle de l'infante, et vous vous souviendrez s'il vous plaît que vous étiez fâché de ce que la reyne et d'autres vous disoient pour vous en dégoûter.

« Voilà tout ce que la passion, la fidélité et le zèle que j'ay pour votre service et pour votre bonheur, me contraignent de vous représenter avec la liberté que je dois en vieux serviteur, qui ne respire que votre gloire et qui a plus d'intérêt et d'obligation qu'aucun autre non seulement à vous dire la vérité, mais encore à sacrifier sa vie pour un aussi bon maître que vous.

« Au reste je vous proteste que rien n'est capable de m'empêcher de mourir de déplaisir, si je vois qu'une personne qui me touche de si près, vous cause plus de malheur et de dommage que je vous ay rendu de services depuis le premier jour que j'ay commencé à vous servir.

« Je vous diray aussi que j'ay entre les mains de grandes affaires, comme vous sçavez, mais qu'assurément il n'y en a aucune si importante que celle-cy et qui mérite davantage d'être finie. C'est pourquoy, s'il en étoit besoin, j'oublierois toutes les autres, et ne travaillerois qu'à celle-cy.

« Je vous conjure de lire cette lettre avec attention et de vouloir me faire l'honneur de me déclarer vos intentions sans aucune réserve, afin que je puisse prendre les résolutions que j'estimeray les plus propres et les plus utiles pour votre service.»

Même tactique : *ma nièce a mille défauts et pas une qualité qui la rende digne de votre bienveillance.* En général le sentiment est plus amer, l'irritation croît avec la fatigue, le Cardinal reproche au roi d'écrire des volumes, et à sa nièce de n'abandonner l'idée du mariage, chose impossible, que pour rêver un pouvoir secondaire, chose infâme. Dans nos idées, ce sentiment n'a rien que d'ordinaire; quand on a étudié le règne des maîtresses, on y trouve quelque mérite.

Le roi avait déclaré à la reine que la pensée d'épouser la jeune Mancini avait pour principal motif de faire à la vue de tout le monde, une action qui témoignât que ne pouvant assez récompenser les services du Cardinal, il l'aurait voulu faire par ce moyen, le Cardinal lui rappelle qu'il avait dit lors du mariage du marquis de Richelieu, qu'il n'y

avait rien de si honteux ni qui méritât plus de mépris, que de se mésailler. En prononçant le mot *mésallier*, le Cardinal élevait une barrière infranchissable.

Il est fait allusion dans cette lettre et dans une autre à l'argent que sa nièce dépense, le Cardinal suppose évidemment qu'elle l'a reçu du roi. On voit qu'à la même époque le gazetier Loret remercie Marie de Mancini *de beaux louis d'or* (21 juin 1659) qu'elle lui donne sans doute pour s'assurer sa bienveillance ou sa discrétion. Je n'ai pas voulu omettre ce rapprochement.

Le 28 *aoust*, *à Saint-Jean de Luz*. — *A la Reine*. — « Je crois que le roy dans l'humeur où il est à présent (car je suis certain qu'il a plus de passion que jamais) seroit bien aise de la remise de son mariage ; et peut-être seroit-il mieux pour tâcher de le guérir pendant cet entre-temps, car je vous déclare, que s'il fait son mariage dans l'assiette d'esprit où il est à présent, il sera malheureux et l'Infante encore davantage, et vous et moi inconsolables. Il y faut bien songer et prier Dieu qu'il nous inspire pour choisir le meilleur. Je lui écris une petite lettre de seize ou dix-huit pages, et je voudrais bien que vous en eussiez la communication. Je m'assure qu'elle ne luy plaira pas, mais je ne pouvois m'en dispenser sans trahir et blesser ma conscience et mon honneur. Car enfin, je vous proteste comme si j'étois devant Dieu, que j'aime mieux mille fois me retirer avec ma famille, ainsi que je lui écrivis de Cadillac et contribuer à sa guérison, par le sacrifice de ma personne et des miens, que de demeurer auprès de luy pour le voir malhûreusement et hors d'état d'être un roi aussi glorieux et accompli que je le souhaiterois, et qu'il dépend de lui de l'être. Outre que j'ai honte de dire à dom Louis à l'égard du mariage, plusieurs choses contre la vérité au préjudice d'une princesse qui mérite sans contredit l'affection du roy. Je ne vous sçaurois assez dire à quel point cela m'afflige, n'ayant pas même une heure de repos, et ce qui me met davantage au désespoir, c'est que tout mon malheur vient d'une personne de qui je ne devrois recevoir que de la consolation et du soulagement. Je crois que ce qui me conserve en vie, c'est celuy que vous me donnez et l'assurance que j'ay en vous, comme aussi un peu d'espérance qui me reste que le roy prendra à la fin une bonne résolution. Je le verray par la réponse qu'il me fera et bien plus par la conduite qu'il tiendra ; car après cela je prendray mon parti sans perdre un moment. Je vous prie de me mander promptement dans quelles dispositions vous le trouvez touchant son mariage, et s'il veut que ce soit pour le mois d'octobre, pour novembre ou pour mars, afin que, suivant ce que vous m'écrirez, je puisse prendre mes mesures plus à propos. »

Le Cardinal disait vrai au fond, il n'avait jamais perdu l'espérance de faire changer le roi de résolution, et il savait que ce cœur naïf (naïf à 21 ans, à cette époque et sur le trône) céderait aux conseils de la religion, de la raison et des grands intérêts politiques.

Le 29 *aoust*, *de Saint-Jean-de-Luz*. — *Au Roy*. — J'ay reçu presqu'en même temps vos deux lettres des 27 et 28, et je vous rends très humbles grâces des continuelles assurances qu'il vous plaist me donner de votre bienveillance, que je tacheray de mériter toute ma vie par mes services. Je prétends vous en avoir rendu un très important depuis vingt-quatre heures, vous ayant écrit avec la liberté et franchise que doit un fidelle serviteur, qui s'intéresse plus à votre gloire et à votre bonheur que mille autres. J'attends réponse avec grande impatience, puisque je dois prendre les résolutions que j'estimeray devoir le plus contribuer à vous délivrer de la passion qui vous possède présentement. Je n'ajouteray autre chose à ce que je vous ai déjà écrit, si ce n'est que vous pouvez voir ce que l'on écrit de la cour aux personnes qui sont icy et ce que disent ceux qui en viennent, par où vous connaîtrez que nonobstant la dissimulation avec laquelle vous vous appliquez à présent à vous conduire, il n'y a personne qui ne lise ce que vous avez dans le cœur et qui ne soit persuadé que vous souffrez beaucoup, dans l'effort que vous faites sur vous même pour faire bonne mine et que vous avez plus d'aversion que jamais pour le mariage qui est projetté à cause que la passion pour la personne est augmentée au dernier point. Je vous laisse à penser les discours qui se font là dessus et s'ils sont à votre avantage. Je prie Dieu du meilleur de mon cœur qu'il vous assiste en cette rencontre, puisque j'estime que vous n'en aurez pas une autre plus importante de votre vie. »

1er *septembre*, *de Saint-Jean-de-Luz*. — *Au Roy*. — A l'instant que je reçois votre lettre, je prends la plume pour me donner l'honneur de vous dire, que bien que la réponse soit assez succincte, j'y reconnois assez vos intentions et l'assiette de votre esprit. A mon égard votre honté ne vous avoit jamais permis jusqu'à présent de m'écrire, n'y de me parler comme vous faites en cette rencontre ; je n'en suis pourtant pas surpris, car depuis Lyon, je me suis toujours bien douté que si je n'étois sacrifié à la personne dont il est question, je le serois à une autre. Si vous aviez pris la peine d'examiner ma lettre, vous y auriez trouvé un beau champ pour me témoigner de la reconnaissance de ce que je vous mandois par un pur et indispensable motif de votre service, gloire et honneur, et vous ne me traiteriez pas en extravagant comme vous faites en me disant que j'ai mauvaise opinion de vous et que je vous croy menteur. Je ne mériterois pas de vivre, si j'avois de semblables pensées de mon maître ; mais je dis la vérité sans manquer au respect, que je vous dois, lorsque je soutiens que la passion que vous avez pour la personne que vous aimez, vous empêche de voir ses défauts, et que je sçay qu'elle

n'a aucune amitié pour moy, nonobstant ce que vous avez pris la peine de me mander au contraire. Car sans vous faire tort je croy la mieux connaître que qui que ce soit, de la manière dont elle en a usé avec moy; si vous êtes fâché contre moy, ainsi que vous dites au commencement de votre lettre, vous n'avez qu'à m'ordonner le lieu où vous voulez que je me rende, pour ressentir les marques de votre indignation et je n'y manqueray pas. Soyez seur au moins, que sans faire la moindre contestation, je publierai hautement que vous avez raison et que je suis coupable. Vous avez pourtant trop d'équité, pour me vouloir ôter l'honneur en payement de mes services, et c'est bien assez, ce me semble, que vous m'otiez la vie et tout ce que j'ai au monde, sans m'ôter la liberté que les lois divines et humaines me donnent de disposer de ma famille. Je vous supplie très humblement de me pardonner, si je vous ai trop importuné, vousa ssurant que je ne le feray plus à l'avenir. Au reste, pour abréger le temps de votre mariage, j'en signerai les articles et ceux de la paix selon vos ordres, après quoy j'irai finir mes jours au lieu qu'il vous plaira m'ordonner; content d'avoir eu le bonheur de servir durant trente ans le roy votre père et vous, sans que vos armes ni vos affaires aient rien perdu de leur réputation. Je vous demande seulement la grâce d'être persuadé que quelque chose qui me puisse arriver, je serai jusqu'au dernier moment de ma vie, la plus fidelle et la plus zélée créature que vous ayez. »

Cette lettre est un modèle de soumission et d'habile tactique. Le Cardinal avait besoin de se faire excuser une cause gagnée et la brusquerie de ses attaques. Il sentait qu'après avoir montré un si beau désintéressement, il fallait compléter l'œuvre, en ressaisissant son influence. Sa lettre au roi ainsi que celle qu'il adresse à la reine, sont écrites sous le coup d'un certain découragement, plus apparent toutefois que réel.

1er *septembre*, *de St-Jean-de-Luz — à la Reine*.—« Je suis au désespoir de voir la peine où vous êtes au sujet de tout ce que vous avez eu la bonté de me mander. Plût à Dieu que je vous pusse soulager en répandant tout mon sang, car je le ferois avec la plus grande joie du monde. La réponse du Roy est conçue en termes qui me font assez connoître qu'il n'a plus d'affection pour moi, ni pour ses intérêts : ainsi je n'ay autre chose à faire qu'à exécuter ses ordres pour abréger le temps du mariage, et après en avoir signé le contrat et les articles de la paix qui sera glorieuse et avantageuse pour sa personne et pour son état, prendre la résolution qui sera la plus propre pour le délivrer de mes importunités et la meilleure pour son service; priant Dieu de tout mon cœur qu'il bénisse mes intentions; car en ce cas le Roi sera le plus grand et le plus heureux roi du monde. J'ai le cœur si serré, que je n'en sçaurois dire davantage, et vous n'aurez pas de peine à le croire, pour peu que vous pensiez à tout ce qui me doit passer dans l'esprit en cette conjoncture. J'aurois pu dissimuler, dans la lettre que j'écris au Roi, jusques à mon retour auprès de luy, mais à Dieu ne plaise que j'en use de la sorte avec mon maître à qui je suis accoutumé d'ouvrir mon cœur sans aucune réserve. Je vous prie de bien prier Dieu pour moy, car je n'ay jamais eu plus de besoin de son assistance. Je n'ay pas voulu mander au Roy que mon neveu s'est voulu sauver de Brissac, et bien qu'il ait dit, lorsqu'on l'a retrouvé, que c'étoit pour se rendre auprès de moy, croyant que vous le trouveriez bon; la vérité est que ce n'étoit pas son intention, et l'on m'a assuré (et je le crois) que ma nièce a conduit tout cela, et vous pouvez juger ce que cela m'oblige de soupçonner. Voyez, je vous prie, si le Roi a raison de vouloir que je l'aime et que je la croye passionnée pour moy et pour l'honneur de mon maître. Il faut bien prendre garde si le confident s'ouvrira à personne de tout cecy. »

Sans date (*Octobre*, *de St-Jean-de-Luz*) — *à Colbert*. — « Je vous diray en grande confiense (vous priant de n'en rien tesmoigner jusques à tant que je vous aye entretenu de vive voix), que je n'ay pas sujet d'être trop satisfait du sieur de Terron, sur le sujet de ma niesse, car après que j'ai fait rompre tout le commerce, il n'a pas laissé de ce faire de fect et de rendre à mon insçu et de madame de Vens (*Venelle*), des lettre à ma niesse avec grand secret; ce qu'il a fait valoir au Roy dans un dernier voyage de Bourdeaux, et ayant reconnu par ce que Blena luy a dit, d'avoir mal fait, et que ledit Blena m'avoit informé de tout, il m'écrivoit une lettres, me faisant excuses s'il n'avoit rien communiqué à madame de Vens, et me disant qu'il avoit bien résolu de me donner part de tout, et me demander en quelle manière il en devoit user à l'advenir; à quoy j'ai répondu qu'il ne devoit plus rendre aucune lettre, et qu'il avoit mal fait d'en rendre à l'insçu de madame de Vens.

« Je sçay en outre que, apprès mon retour à La Rochelle, il a fait entretenir ma niesse et mal à propos; car il faut ayder à éteindre le feu, et non pas porter matière pour allumer. »

Le 22 octobre, *de St-Jean-de-Luz — à Colbert*. — « Je suis obligé de vous dire encor quelque chose du sieur de Terron, qui vous faira de peine, comme me l'a fait à moy extraordinairement; c'est que lui ayant escrit de ne rendre aucune lettre à ma nièce, en cas que on luy en adressa pour cet effet, non seulement il me respond fort froidement là-dessus, me disant qu'il faudroit qu'il s'esloigna soubs quelque pretexte de La Rochelle, mais a communiqué en grande confianse ma lettre à ma nièce, luy tesmoignant grand desplaisir de l'ordre que je lui donnois; et ainsy un commerce qui étoit tout-à-fait cessé, après les efforts que j'avois fait pour cela, jusqu'à

demander mon congé au Roy, en résolution de quitter tout et me mettre en un vaisseau avec mes nièces, pour m'en aller où je pourrois, s'il ne se rompoit; il est sur le point de se renouer plus que jamais, par les soins dudit Terron, lequel a prétendu faire une grande fortune par ce moyen, s'étant laissé aller aux flatteries qu'il a receu de deux personnes qui avoient ce commerce. A présent, la personne qui est à Toulouse saura l'ordre que j'ay donné à Terron, et elle en sera au désespoir. Dieu veuille que cela ne produise quelque grand inconvénient, car je ne vous saurois assez dire à quel point touttes choses sont disposées pour cela, et tout ce que Terron a mis dans l'esprit de ma nièce, la flattant au dernier point, et la considérant comme le principal instrument pour son élévation auprès de l'autre personne. Enfin il s'est laissé emporter de l'ambition, et le jugement et la considération de mon service, ont été des liens trop faibles pour le retenir. Je ne vous puis dire davantage, remettant le détail à la vive voix, espérant que dans six semaines ou deux mois vous pourrez faire un tour à Toulouse; et de quoy je vous conjure présentement, c'est de n'en rien tesmoigner audit Terron, pour quelque raison que ce puisse être, car vous mettriez en d'étranges embarras, vous protestant que cette affaire est peut-être la plus délicate que j'aye eu de ma vie, et qui m'a donné plus d'inquiétude; je vous charge donc de n'en faire rien pénétrer, et de ne vous dispenser de cela en aucune façon, quand mesme vous seriez persuadé de bien faire. »

C'est à cette époque que s'arrête la correspondance du Cardinal qui se trouvait alors près du Roi, à Toulouse, et reprenait sur lui son influence et son autorité.

Marie Mancini, mieux conseillée, cessa elle-même une correspondance dont elle comprit l'inutilité, et le mariage trouva dans le jeune Roi un cœur aussi naïf, des sentimens aussi primitifs que si ce roman épistolaire n'avait pas traversé sa vie.

Les contemporains ont tous exprimé une opinion sur ce premier amour du Roy, et discuté, d'après les faits qu'ils connaissaient, ces trois points : 1° le ministre a-t-il désiré le mariage? 2° l'a-t il repoussé? 3° aurait-il pu le mener à bonne fin? En général, le jugement des contemporains n'a qu'un faible poids dans les cas douteux de l'histoire, surtout dans l'histoire du cardinal Mazarin, l'homme pour lequel le mot impartialité semble avoir été rayé de la langue française. Cependant la majorité des témoignages s'accorde à reconnaître, sur le premier point, qu'il n'y avoit pas songé; sur le second, qu'il la repoussé; sur le troisième enfin, qu'il était assez puissant pour dominer les obstacles. Je ne citerai que deux auteurs; l'un parce qu'il semble chercher la vérité, l'autre parce qu'il devait la savoir, et que son indulgence sur ce point ne peut faire ombrage.

L'abbé de Choisy s'exprime ainsi :

« Le mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne, qui se fit ensuite, mit le comble à la gloire du Cardinal et lui aurait gagné le cœur de la Reine-mère, si ce n'avait été une chose faite depuis longtemps.—Il parut à toute la France qu'en cette occasion il s'était sacrifié lui-même au bien de l'Etat. Le Roi étoit amoureux de sa nièce, qui a été depuis la connétable de Colonne, et ce prince jeune, ardent dans ses désirs, emporté par une première passion, la vouloit épouser et l'eût peut-être fait malgré la Reine-mère, si le Cardinal qui étoit aux conférences de Saint-Jean-de-Luz ne l'eût menacé de quitter tout et d'abandonner le soin de ses affaires. Il fit d'abord peu de cas de ces menaces qu'il ne croyoit pas sincères, et manda au Cardinal qu'il fît tout ce qu'il voudroit, et que s'il abandonnoit ses affaires, assez d'autres s'en chargeroient volontiers. J'ai ouï conter plusieurs fois à la comtesse de Soissons que l'alarme fut grande parmi les nièces du Cardinal. Elles voyoient sa chute prochaine et se défioient de l'amour du Roi qui, venant à leur manquer tout à coup, les faisoit retomber dans la misère. Il leur paroissoit fort amoureux, mais cela ne les mettoit pas en repos. La chose alla si avant que la Reine-mère eut peur; elle demanda conseil au vieux Brienne, qui avoit toujours été attaché à son service. Il lui dit qu'ayant été si longtemps régente, il ne croyait pas que le Roi, avant l'âge de vingt-cinq ans, pût se marier sans son consentement. Qu'en tous cas, il lui conseilloit de faire une protestation en bonne forme, et que ce seroit une bonne pièce pour faire casser le mariage, quand le Roi seroit revenu de son aveuglement. La protestation fut dressée toute prête à être signifiée, si les choses fussent allées plus loin, mais on n'en eut pas besoin; le Roi se rendit aux raisons du Cardinal, qui envoya l'ordre de conduire sa nièce à Broüage. Marie pleura beaucoup. Le Roi parut attendri, mais il avoit pris sa résolution, et ce fut dans le moment du départ qu'elle lui dit ces paroles qui vouloient dire tant de choses : Ah! sire, vous êtes Roi, vous m'aimez et je pars. Il ne voulut pas les entendre et continua encore quelque temps à presser le Cardinal, mais le voyant plus ferme que jamais, ce prince naturellement sage fit de sérieuses réflexions. Il se lassoit bien d'être en tutelle, mais il ne se sentoit pas assez fort pour marcher sans conducteur. Il n'avoit presqu'aucune connaissance du gouvernement, la paix n'étoit point encore signée et le mépris éclatant qu'il eût fait de l'Infante en épousant une simple demoiselle le rejettoit indubitablement dans la guerre. Il avoit ouï dire, et cela étoit vrai, que ses revenus étoient mangés deux ou trois ans par avances. D'ailleurs il s'étoit passé quelques mois depuis que son cœur étoit blessé. L'espérance de faire consentir le Cardinal à la grandeur de sa nièce lui avoit fait prendre patience, et cette fille pleine d'artifice n'avoit pu lui fasciner les yeux plus longtemps. Il s'étoit

apperçu qu'elle n'étoit point belle et que ses manières enjouées venoient moins d'un esprit vif que d'un naturel emporté et incapable de réflexions. Quoi qu'il en soit, il céda aux raisons du Cardinal : la paix fut signée et le mariage conclu.

« Ç'a été depuis un grand problème entre les politiques; sçavoir si le Cardinal agissoit de bonne foi, et s'il ne s'opposoit pas au torrent pour augmenter sa violence. J'ai vu le vieux maréchal de Villeroi et feu M. le Premier agiter fortement la question, non pas ensemble (je l'aurois bien souhaité) mais chacun dans son cabinet. Ils apportoient une infinité de raisons pour et contre, et d'ordinaire ils concluoient en faveur de la sincérité du Cardinal, non qu'ils ne le crussent assez ambitieux pour avoir souhaité de voir sa nièce reine de France, mais ils le connoissoient fort timide et incapable d'aller tête baissée contre la Reine-mère, qui seroit devenue une ennemie sans retour, et cela sur la parole fort périlleuse d'un homme de vingt-cinq ans qui aimoit pour la première fois ; au lieu qu'en refusant l'élévation d'une nièce qu'il n'avoit pas sujet d'aimer fort tendrement (il sçavoit qu'elle étoit assez folle pour se moquer de lui depuis le matin jusqu'au soir), au lieu, dis-je, qu'en faisant le héros par le mépris d'une couronne, il le devenoit en effet et faisoit la paix, assuroit son pouvoir et persuadoit le Roi d'une manière bien sensible de son attachement inviolable à la gloire de sa personne et au bien de son Etat. » (Pag. 84-88, édit. d'Utrecht, 12°, 1727, Wan de Vater.)

Après un auteur sérieux, je donnerai un passage de la correspondance de la princesse palatine, belle-sœur de Louis XIV : *Madame de Colonne a beaucoup d'esprit, notre Roi a été tellement amoureux d'elle que si son oncle le Cardinal avoit voulu le Roi l'auroit épousée. C'étoit pourtant louable du cardinal Mazarin de n'avoir pas voulu souffrir ce mariage.* Et pour qu'on ne doute pas de l'impartialité de son jugement, elle ajoute : *D'ailleurs ce Cardinal ne valoit rien du tout.*

Hortense Mancini, la confidente dévouée de sa sœur, avait si peu d'affection pour son oncle qu'elle ne pouvait le croire capable d'une noble action ; d'ailleurs il est douteux qu'elle fût capable elle-même d'apprécier la grandeur d'une semblable abnégation politique, aussi se contentait-elle de l'accuser dédaigneusement d'avoir refusé cette élévation par peur et timidité. (Saint-Evremont, OEuvres, tom. IV, pag. 198, édit. de 1739.) Elle dicte cette phrase à Saint-Réal : *Soit modestie, soit dissimulation, M. le Cardinal parut toujours aussi contraire que la Reine à l'attachement que le Roi avoit pour ma sœur.* Enfin elle inspire à Saint-Evremont cette pensée : *le cardinal Mazarin étoit plus propre à gouverner des souverains qu'à faire des souveraines*, pensée qui s'appliquait autant à sa sœur Marie qu'à elle-même, demandée en mariage, au voyage de Lyon, par le prince de Savoie ; au voyage de Saint-Jean-de-Luz, par Charles II, à quelques années de là roi d'Angleterre, et enfin par le frère du roi de Portugal, *parti avantageux*, écrit Guy Patin à Belin (le 25 décembre 1660), *parce que le Roi étoit foible, délicat et malsain.*

Si, après ces autorités, je puis encore citer une gazette et un roman, je ferai remarquer que Loret annonçant le prochain départ du Cardinal pour la frontière d'Espagne, s'adresse ainsi à la jeune Marie Mancini.

Noble et généreuse Marie,
En qui la nature aparie
(Outre mille attraits précieux)
Un bel esprit et de beaux yeux,
Et qui n'ayant pas quatre lustres
Faites des conquêtes illustres.
(21 juin 1659.)

Cette obséquieuse déférence trahit sans aucun doute la position nouvelle que Marie Mancini s'était faite à la cour.

Quant au roman il est d'un contemporain et il s'intitule gravement : *Histoire du Palais-Royal.* Paris, 12° de 96 p. (1665 à 1667). L'auteur qui n'est pas Bussy, bien qu'on ait réuni son nom à l'Histoire amoureuse des Gaules, savait beaucoup de choses, et sur toutes choses il savait quelque chose, mais ne sachant pas tout, il ajoutait par forme de compensation. Voici le passage qui a trait à la passion du roi, c'est un mélange singulier d'assertions vraies et hazardées : *Sa première amourette fut pour mademoiselle de Manchiny, laide, grosse, petite, l'air d'une cabarettiere, mais de l'esprit comme un ange, qui faisoit qu'en l'entendant on oublioit quelle étoit laide et l'on s'y plaisoit volôtiers. Comme elle aymoit le Roy, il passoit, dit-on, de bonnes heures, et souvent Madame de Venel les surprenoit comme ils s'apprestoient à gouster de grands plaisirs, mais il faut dire la vérité, que leurs joyes n'ont esté qu'imparfaites. — Le Roy l'auroit espousée sans les oppositions du Cardinal, qui estoit persécuté de la Reyne, qui luy fit promettre, un jour qu'il souhaitta d'elle des marques de son amour, qu'il empescheroit la chose ; ce que je vous demande, luy disoit-elle, n'est pas une si grande preuve de vostre passion que vous pêsez : car ẽfin si le Roy espouse votre niepce, seuremẽt il la répudira et vous exclura et je vous jure que cette chose m'inquietera d'avantage que le mariage. — Nostre prince pleura, cria, se jetta à ses pieds et l'appela son papa, mais enfin il estoit destiné que les deux amants se sépareroient. — Le Roy faillit à mourir de chagrin de cette séparation* (page 5 à 7.) Ainsi aux yeux de l'auteur, le roy aurait épousé Marie Mancini sans l'opposition du Cardinal, et il veut bien admettre pour l'honneur de la jeune fille : *que leurs joies ont été imparfaites.* Ce dernier point est confirmé, autant qu'il peut l'être, par la duchesse Mazarin. *Le connestable* (Colonna) *qui ne croyoit pas qu'il put y avoir de l'innocence dans les*

amours des Roys, *fut si ravy de trouver le contraire dans la personne de ma sœur*, *qu'il conta pour rien de n'avoir pas esté le premier maître de son cœur. Il en perdit la mauvaise opinion qu'il avoit*, *comme tous les Italiens de la liberté que les femmes ont en France.* (page 24. Mémoires de M. L. D. M. à Cologne, 12°, 1676.)

Les originaux de la correspondance dont j'ai donné les extraits se trouvent en partie dans les archives des affaires étrangères, en partie dans les Fonds Baluze et Béthune, arm. P. 2, n. 1, 2, 8, du cabinet des manuscrits, de la Bibliothèque royale. Je ne sais à qui attribuer l'indiscrétion qui permit d'en prendre une copie, puis deux, et puis enfin un si grand nombre, qu'il n'y a pas aujourd'hui une collection de mss. qui n'en compte plusieurs (Bibl. royale, ancien Fonds $\frac{9359}{2}$ — Suppl. franç., 1258. — Fonds Saint-Germain, anc. n. 2055, nouv. 1410. — Fonds Dupuy, 863. — Bibl. de l'Arsenal, *Lettres et Mémoires de Mons. le cardinal Mazarin au Roy, à la Reine.* On a joint à cette copie quelques pièces et tous les portraits des personnages importants qui figurent dans les lettres, un volume in-4° de 504 pag. Hist. Franç., n. 196. Aux archives du ministère des affaires étrangères, on en possède trois copies. Ces renseignements suffisent.) Cette indiscrétion alla plus loin, puisqu'en 1690, en pleine royauté de Louis XIV, on osa publier cette suite de lettres qui étaient à l'honneur du Cardinal seul. Tant il y a que les lettres des 10, 12, 14, 16, 22 juillet, 28 août, 1er septembre parurent en Hollande sous ce titre : *Lettres du cardinal Mazarin, où l'on voit le secret de la négociation de la paix des Pirennées, et la relation des conférences qu'il a eues pour ce sujet avec D. Louis de Haro, ministre d'Espagne, avec d'autres lettres très curieuses écrites au Roi et à la Reine, par le même Cardinal, pendant son voyage. A Amsterdam*, 12°, *André Pierrot*, 1690, (*à la Sphère.*) Cette édition ne semble avoir été connue ni de M. Guérard, qui donne la date de 1693 pour la première, ni de M. Leber, qui ne cite que celle-là; je l'ai trouvée sur les quais.

Après avoir parlé des négociations pour la paix, l'éditeur ajoute avec beaucoup de sens : *Mais selon moi, rien ne vaut les lettres qu'il écrit au Roi sur l'affection que S. M. témoignait en ce temps-là pour la nièce du Cardinal, mariée peu de temps après au connestable Colonna. Surtout la vingt-troisième lettre me paroît admirable. Jamais je n'eusse cru le Cardinal si honnête homme! Et de quelque politique qu'on le voudroit soupçonner dans cette affaire, je ne laisse pas d'admirer sa générosité; car qu'on dise tout ce qu'on voudra, je crois qu'il étoit assez habile pour entreprendre cette affaire s'il eût voulu, et assez puissant pour se maintenir et surmonter tous les obstacles qu'on lui aurait pu opposer.*

Loin d'être arrêtée ou étouffée, cette publication eut assez de succès pour qu'on la réimprimât en 1693 et en 1694. On ajouta à ce qui avait paru une seconde partie, qui contient les lettres des 14, 16, 23, 29 juillet, 5, 7, 10, 11, 15, 21, 22, 26, 29 août. — Cette seconde édition parut sous le même titre que la précédente. (*A Amsterdam*, 12°, *chez Henri Vetstein*, 1694, en deux volumes.)

L'éditeur dont nous avons cité l'opinion dit dans la préface de cette seconde édition : *M. Agl, ci-devant secrétaire d'une ambassade de S. M. Br. et fort galant homme, me fit sçavoir qu'un de ses amis avoit une copie de ces lettres, dont celles que j'avais imprimées ne faisoient qu'environ le tiers. Il m'offrit de bonne grace de me faire copier celles qui me manquoient, et le fit en effet, m'envoyant ensuite tout ce que je vous donne dans ce volume.*

Cinquante ans plus tard, une troisième édition fut donnée par l'abbé d'Allainval, sous ce titre : *Lettres du cardinal Mazarin; nouvelle édition — Amsterdam*, 12°, *Zacharie Chastelain*, 1745, en deux volumes. (V. l'article 30921 de Le Long, qui exige une rectification; M. Leber l'a remarqué, Cat. de sa bibliothèque, n. 5496.)

On a publié dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de France (n. 6, décembre, tom. 1, pag. 176) la lettre du Cardinal, du 28 août; on la croyait inédite. M. Champollion Figeac a donné dans un des volumes de la Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, intitulé *Mélanges historiques*, la lettre du 22 octobre (tom. II, pag. 495.)

Comme je l'ai dit, la lettre à Madame de Venelle, du 18 août, est inédite; c'est la seule que je publie avec son orthographe.

Il est inutile de relever l'erreur de M. Capefigue, qui donne pour copie du mss. coté $\frac{9353}{2}$ Fonds Béthune, ce qu'il a pris dans l'imprimé, mot pour mot, et avec toutes les altérations. On rejettera dans les Mazarinades de la Fronde la pièce suivante : *L'outrecuidance presomption du cardinal Mazarin dans le mariage de sa niepce,* en 60 stances. (Paris, 4°, sans date.) En ajoutant à la fin du titre : *le Mariage de sa niepce* (AVEC LE ROI), M. Leber méconnaissait l'âge de Louis XIV et il oubliait les longues discussions que souleva le mariage du duc de Mercœur au milieu des troubles de la Fronde. (Cat. des Livres, n. 4602, port. VIII.)

(153) Après avoir été un secret, l'amour du Roi pour Marie Mancini était devenu le sujet de toutes les conversations; Mazarin en avertit Louis XIV, et on en voit la preuve dans la correspondance du chargé des affaires de France à Rome, le Père Duneau. A son retour de Paris, le Pape lui accorde une audience, et voici comment il en rend compte au Cardinal : *Il* (le Pape) *me demanda, parlant du Roy, s'il estoit chaste, et pourquoi il portoit tant d'affection à une niece de votre Eminence. J'asseuray que le Roy estoit aussy chaste que lorsqu'il sortit du batesme, et que cette affection provenoit d'une sympathie d'hu-*

meurs, et de ce que cette fille avoit beaucoup d'esprit revenant au sien, qui est ce que nous appelons AMOR SOCIALIS (Lettre du 17 novembre 1659. Archives des affaires étrangères, corresp. de Rome.)

Des conversations aux commérages, il n'y a pas loin; Guy Patin écrit à Falconnet, (22 juin 1660,) les nouvelles qu'il a recueillies dans ses visites : *On parle ici du retour du cardinal Mazarin, et qu'il arrivera icy quinze jours avant le Roy, afin d'envoyer ses nièces quelque part, loin de Paris, d'où elles ne puissent jamais voir le Roi, ni être vues de lui.* C'était, on en conviendra, prendre ses précautions un peu tard; aussi le Cardinal s'en préoccupa-t-il si peu, qu'on les fit descendre au Louvre; Loret nous le dit, et son témoignage est confirmé par les mémoires du temps. Je lis dans la Muse royale, du 1[er] février 1660 :

Jeudy, dans la maison du Roy,
Arrivèrent en bel arroy
Les trois *pucelles* triomphantes
Qui valent, vrayment, des infantes ;
Mesdamoiselles Mancini
Dont le mérite est infini :
A sçavoir l'Illustre *Marie*
Qui (sans aucune flaterie)
Fait voir un cœur placé des mieux
Et digne du destin des Dieux.

(154) Voir un arrêt du parlement, en date du 7 août 1623, et de nombreuses recherches faites déjà sur les embellissements de la ville de Paris, dans cette première moitié du dix-septième siècle. J'y ajouterai quatre vers de la gazette de Robinet, du 28 novembre 1666, sur l'introduction du balayage :

Vos Pavés, grâce à la *Police*,
Sont plus luisans qu'amande-lisse ;
Et le Roy, lorsqu'il vint ici,
L'admira, comme nous aussi.

Scarron nous décrit les rues de Paris, en mars 1665; on jugera par son récit, du degré de sécurité qu'on y rencontrait :

Un carosse sortant du temple,
Éclairé d'un laquais trottant,
Un flambeau dans sa main portant,
Un voleur du lacquais s'accroche ;
Le cocher ayant dans sa poche
Un pistolet, ou saisissant
Celui de ce loup ravissant,
Tout au travers de sa personne,
Un grand coup de pistolet donne;
Ainsi fut fraudé le gibet,
Par ce beau coup de pistolet.
De ce carosse la maîtresse
Est une charmante princesse
Veufve de puis nombre de mois
Du dernier du nom de Valois.
(8e épitre.)

(155) La Muse Royale parle de l'hôtel de Monsieur LA VRILLIÈRE :

Dans son HOSTEL, dis-je, qui s'ouvre
A grande PORTE, comme un LOUVRE.
(12 mars 1657.)

De ce moment, la grande porte d'entrée devint un ornement, et un thème pour les architectes. Quelques années plus tard (1698), ce luxe d'architecture étonnait Lister : *All the houses of persons of distinction are built with port-cochères, that is, wide gates to allow of carriages being driven in; there are consequently courts within the gates and generally remises, or coach houses, to proiect them from weather. Of these gate ways, there are estimated to be more than seven hundred, were many of which have the pillars carved and formed after the most noble patterns of ancient architecture* (page 30, édition de 1823.) J. Marot nous a conservé des vues *de la porte de l'hostel de Bautru, de la porte de Monsieur Vanel;* je ne cite que celles-là, et il publia un : *Recueil de plusieurs portes. A Paris, chez l'auteur demeurant au fauxbourg St-Germain, en la rue Princesse.* D'autres architectes-dessinateurs mirent au jour leurs inventions en ce genre. Le fécond Le Paultre n'y manqua pas, nous avons une suite de six planches intitulée: *Porte cochère inuentée et grauée par J. Le Potre, architecte.* Petit in-4°. (Voir la note 423). C'est alors qu'on reconnut les hôtels, et qu'on les distingua des maisons. L'absence de numérotage laissa encore longtemps incertaines et vagues les adresses des habitants. Quand Patin veut indiquer au père du jeune Belin, l'adresse de son fils, il est obligé de remplacer un chiffre par ce long commentaire : *Il est logé avec une blanchisseuse, rue de la Harpe, chez un chapelier, à la Main Fleurie, à la troisième chambre, vis à-vis de la gibeciècе, bien près de l'arbalestre* (Lettre à Belin, du 24 mai 1653). Il serait facile de réunir d'autres exemples. Berthod, dans sa *Ville de Paris, en vers burlesques.* Paris, 4°, 1652, donne ainsi l'adresse d'une jeune fille à laquelle un niais fait écrire une épître en vers, par un écrivain en plein vent :

Mademoiselle Loüison,
Demeurante chez Alizon,
Justement au cinquième étage,
Pres du cabaret de la Cage,
Dans une chambre à deux chassis,
Proche Sainct Pierre des assis.
(Page 44).

Un peu plus avant dans le cours de son récit, il demande à son interlocuteur où il demeure :

N'est-ce pas proche un paticier,
Au bout de la coutellerie,
Tout devant une hostellerie,
Attenant un horologer.
(Page 92.)

Le commerce étant encore divisé en corporations où l'on se succédait dans les mêmes carrières de père en fils, on conçoit que les boutiques, avec leurs enseignes, devenaient des points de repères pour retrouver chaque maison dans chaque rue. Aussi, bien anciennement déjà, ces enseignes étaient énumérées avec soin, et connues gé-

néralement. Sauval en cite sept parmi les plus burlesques, mais nous en avons une nomenclature assez étendue dans une sorte de jeu d'esprit qui fut publié sous ce titre : *Cy sensuit un esbatement du mariage des IIII Fils Hemon, où les enseignes de plusieurs hostels de Paris sont nommés.* (Publié à 42 exemplaires par M. Veynant d'après l'original, dont quelques exemplaires se sont conservés et réimprimé par M. Jubinal, dans ses Mystères inédits du xv[e] siècle, tome I, p. 369, d'après une copie insérée dans le manuscrit 5641, B. Latins de la bibliothèque royale.)

Il n'est pardonnable qu'aux distractions d'un romancier, ou aux nécessités de son sujet, de s'affranchir des entraves que lui imposent les faits. Dans le roman des *Mousquetaires* de M. Alexandre Dumas, c'est-à-dire sous Richelieu, toutes les maisons de Paris sont numérotées; en fait, elles ne le furent qu'en 1787 et généralement, par mesure de police, seulement en 1805. *L'Almanach dauphin, ou Tablettes royales du vrai mérite et d'indication générale des artistes célèbres pour l'année 1778, Paris*, 8°, a encore recours aux anciens procédés pour indiquer les adresses, tandis que celui de 1787 emploie les numéros. Remarquons cependant que les soixante-huit maisons du pont Notre-Dame firent exception dès 1512. Un citoyen de Metz, Philippe de Vigneulle, nous apprend dans ses mémoires qu'elles étaient numérotées : *En cette année mil V[c] et XII, fut achevis le pont Nostre-Dame de Paris, lequel avoit esté cheus et fondus en la rivier, comme j'ay dit devant en l'an mil IIII[c] iiij[xx] et XIX. Et fut ledit pont la plus belle pièce d'evre que je vis oncques et je croys qu'il n'y ait point de pareille pont ù monde, sy biaulx ne sy riche et y a sus le dit pont lxviij maixons, et chacune maixon sa boutique; lesquelles maixons avec les bouticques sont faictes sy tres fort semblables et pareilles, tout en grandeur comme en lairgeur, qu'il n'y a rien a dire et a une chacune maixon une escripture sur son huis, faite en or et en azur, là où est escript le nombre de ycelle maixon c'est assavoir en comptant une ij, iij, jusques à lxviij.* (*Annales archéologiques*, tome III, juillet 1845. Voir aussi Corrozet, *Antiquités de Paris*. Paris, 16°, 1532, 1533, 1550, 1566, les miniatures ainsi que les gravures du temps et un article, rempli de faits intéressants, inséré par M. Le Roux de Lincy sous le titre de : *Recherches historiques sur la chute et la reconstruction du pont Notre-Dame de Paris* dans le tome II, série 2, page 32, de la Biblioth. de l'École des Chartes, année 1845.) On ne s'explique pas bien comment un moyen aussi si simple de se reconnaître dans une ville, a pu être employé dans une seule de ses rues (le pont Notre-Dame était une véritable rue) pendant deux siècles et demi, sans que l'idée soit venue de l'étendre à toutes les maisons. En 1805 enfin, un décret fut rendu qui imposait le numérotage des maisons en le régularisant : *Décret relatif au numérotage des maisons de la ville de Paris rendu le 15 pluviôse an 13.* (4 février 1805.)

Art. 1[er]. *Il sera procédé dans le délai de trois mois, au numérotage des maisons de Paris.*

Art. 9. *Le numérotage sera exécuté à l'huile et pour la première fois, à la charge de la commune de Paris.*

Art. 11. *L'entretien du numérotage est à la charge des propriétaires.*

(Voir les dispositions ingénieuses de ce décret dans la collection complète des Lois, décrets, etc. par J.-B. Duvergier. Paris, 8°, 1828, tome 24, p. 293.)

En même temps qu'on s'avança vers les passants, ou comme madame de Beauvais (en 1656), qu'on en vint à mettre la façade de sa maison sur la rue même, on se sentit incommodé par le bruit. De ce moment date l'usage de répandre de la paille devant les maisons où reposait un malade. *Le comte de Roncy, amant de la marquise de Richelieu, lui proposait bien sérieusement de faire mettre du fumier à sa porte, pour la garantir du bruit des cloches* (St-Simon, t. VII, p. 113). Cette naïveté prouve l'usage de se défendre ainsi du bruit des voitures, et on en pourrait citer d'autres preuves plus anciennes.

(156) On ne trouverait pas, dans des milliers de mazarinades, dans les chansons les plus ordurières et les mémoires les moins bienveillants, une faiblesse à citer. Il est vrai qu'il est peint de couleurs violentes dans l'un des *catalogues* (car il y en a plusieurs) *des Partisans, ensemble leurs généalogies, contre lesquels on peut et on doit agir, pour la contribution aux dépenses de la guerre présente;* 4°, 1649, p. 14. On énumère ses biens : *Outre les despenses immenses qu'il a faites, tant pour le jeu que pour les femmes, estant certain qu'il s'est trouvé telle nuict qu'il a perdu cent mille escus.* Mais on ne cite pas un nom, on ne donne pas une preuve, et quant à *la censure ecclésiastique de Rome la Sainte contre la vie dépravée de Jules Mazarin. Paris*, 4°, 1649, *F. Noel*, quant à *la Robe sanglante de Jules Mazarin, ou les véritables Récits des fourbes, des impostures et autres vices, par le sieur de Miraud, gentilhomme Cesilien. A Paris*, 4°, 1649, quant à *la paranymphe mazarinique*. Paris, 4°, 1651, quant à mille autres pamphlets du temps, il n'est question que de sa conduite en Italie et en Espagne, et de ses *crimes politiques*.

Blot, le chansonnier de la Fronde, pouvait bien répandre des invectives comme celles-ci :

Le fichu sicilien
Ne vaut rien,
Il est boug.. comme un chien.
Elle en a, sur ma parolle,
Dans le cu, dans le cu, notre espagnole.

(Bibl. royale, Maurepas. Année 1648. tome XXII, f. 125.)

Il f... notre Régente
Et lui prend ses escus,
Et le bougre se vante
Qu'il la f... en c. ;
Il faut sonner le toxin,
Dredin din din,
Pour prendre Mazarin.
(Bibl. royale, collection Maurepas, tome XXII, p. 201.)

Le Parlement en cette affaire
A montré beaucoup de vertu,
Mais seigneur Jules pour vous plaire
Faudroit-il qu'il montrast le cul.
(Bibl. roy. coll. Maurepas, tome II, fol. 365.)

Les *lettres persannes*, après tant d'autres ouvrages, ont accueilli sans preuves une accusation de ce genre, que Mazarin devait à la réputation de ses compatriotes et à l'impossibilité où il avait mis ses ennemis de le calomnier autrement.

Mais dans le même temps, on faisait circuler des injures plus indignes encore contre Colbert, Le Tellier, Villeroy et les hommes dont on pouvait le moins suspecter les mœurs. (Coll. Maurepas, tome I, f. 209). Ces ordures ne prouvent rien; et si j'en ai donné un échantillon, c'était pour montrer l'état des esprits, qui permettait que de pareils auteurs trouvassent des lecteurs et un ministre d'état pour recueillir soigneusement leurs œuvres.

Je ne trouve rien de semblable dans les mémoires du temps, et on sait s'ils se gênaient pour aborder les sujets les plus scabreux ; ce silence donne la valeur des niais soupçons de la Porte et du propos impossible qu'il met dans la bouche de la reine. (Coll. Petitot, tome 59, page 400.) Quand la vie d'un homme a traversé le tamis de la Fronde, on peut regarder l'épreuve comme suffisante. Je trouve cependant la trace d'une insinuation dans les agendas du Cardinal vers le commencement de 1643. (N° 2, pag. 11.) Il notait : *Pubblicano che io voglio guardie e sperano potermi far grand male con l'inventione della galanteria.* De quelle médisance s'agissait-il, je l'ignore. Quant à l'anecdote que Segrais rapporte, *de ses amourettes avec une bouquetière qu'il voulait épouser à Alcala en Espagne*, elle n'entre pas dans mon sujet où je n'ai aucun intérêt à rechercher ce qu'il peut être de tous les actes de sa jeunesse. (Segrais, œuvres, tome I, page 183, édit. d'Amsterdam, 12°, 1723.)

Deux années plus tard en 1646, il écrit dans ces mêmes agenda cette observation toute morale : *S. M. parli spesso contro li duelli, li giuramenti et impietà, perchè ve n'è gran bisogno, la gioventù dandosi in preda al libertinage, che si vede con scandalo universale authorizzata da piu grandi.* (N° 8, page 8.)

Quant aux sentiments qui découvrent la bonté de son cœur, si on les cherche dans les mémoires et libelles du temps, on court grand risque de ne les pas rencontrer, mais si on les demande à la correspondance privée du Cardinal, à ses agendas, à ses papiers, on verra avec quel égard il écrit à son père, avec quelle délicatesse il ramène à de bons sentiments son frère le Cardinal S. Cecile, avec quelle sollicitude il suit l'éducation de ses neveux et nièces, entre dans les moindres détails, s'informe de leur santé, se réjouit de leur bien être ou pleure leur perte.

Il avait arrêté avec le Cardinal Barberini le mariage de sa nièce avec le fils de la princesse Anne Colonne Barberini, il écrit à son père pour s'excuser d'avoir ainsi disposé des prerogatives du chef de la famille, puis il ajoute, qu'après avoir traité un sujet si doux, (*di gusto e di sodisfattione*) il y en a un autre plein d'amertume et de déplaisir (*e un altra piena d'amarezza e di dispiacere*), c'est la conduite politique de son frère, il lui demande de le ramener à la soumission et aux égards qu'il doit à la reine pour toutes les faveurs qu'il a reçues, à lui-même pour l'intérêt qu'il lui a porté. (Copie de la correspondance du Cardinal, année 1648, Bibl. roy., cab. des mss. non encore classés. Voir aussi les deux volumes du suppl. François, $\frac{2413}{1}$.)

(157) Il aurait fait quelques vers dans sa langue si naturellement poétique, et quel italien n'en a pas fait. Toutefois cette supposition repose sur le passage suivant tiré d'un *discours touchant la vie de monsieur de Benserade*, (placé en tête de la petite édition de ses œuvres, format in-12°. Paris, 1698, chez Charles de Sercy) : *Il étoit si fort à la mode que monsieur le cardinal Mazarin faisoit gloire de dire qu'il avoit fait en son jeune temps des vers italiens qui avoient beaucoup de conformité pour le goût à ceux de Bensserade, lequel en remercia son Eminence.* Reste à savoir si l'auteur n'a pas imputé ce tort au Cardinal, pour donner cet avantage littéraire à son héros; ce qu'il y a de certain, c'est que jamais ses prétentions n'obscurcirent son jugement et ne dirigèrent ses encouragements.

Il en était bien autrement du cardinal de Richelieu, Voltaire, qui lui est d'ailleurs si favorable, fait une peinture sévère de son influence sur la littérature (siècle de Louis XIV), et il faut consulter à ce sujet les histoires du théâtre et de la littérature française au règne de Louis XIII et à la vie de Corneille.

Mazarin a fourni au sieur Dupleix des mémoires touchant la mort du cardinal de Richelieu et du roi Louis XIII (Guy Patin, lettre à Ch. Spon, 24 décembre 1643), mais il n'a rien publié, et n'a rien destiné à une publication.

(158) Richelieu avait deux théâtres dans sa demeure, l'un donnant place à 600 personnes, l'autre pouvant en contenir trois mille (Sauval, tome II, page 161). C'est à l'ouverture de cette dernière salle que fut représentée Mirame, pièce qu'on attribuait au Cardinal et

qui a été imprimée sous ce titre : *L'ouverture de la grand'salle du théâtre du Palais Cardinal, Mirame tragi-comédie, dédiée au Roy. Paris*, 1641. Voir de curieux détails sur l'ordre des représentations et le personnel des spectateurs dans les mémoires de l'abbé de Marolles.

(159) Giacomo Torelli avait inventé les uns, Giovanni Batista Balbi était l'auteur des autres.

Loret parle en grand détail de toutes les nouvelles pièces, on lui réservait une place avec tout le soin et les attentions qu'on aurait aujourd'hui pour le rédacteur d'un feuilleton de grand journal :

Anne, cette reine admirable,
Fut à mes yeux si favorable,
Que par son ordre et par ses soins,
Je fus un des heureux témoins.
. . . .
Quelqu'un m'apporta de quoy vivre
Bontemps me fit présent d'un livre,
De la bougie on me dona,
Personne ne m'importuna.

Je ne reproduirai pas ses longues descriptions, j'y renvoie, je rappellerai seulement qu'à la mort de Vouet qui occupait trois logements au Louvre, le Cardinal en fit donner un à Torelli. (Voir ses agenda mss.) Depuis Henri IV des logements étaient accordés aux artistes et même à des artisans dans la demeure royale. Nous en avons la liste pour plusieurs années et entre autres pour 1609 dans les *lettres patentes données par le roy, portant privilèges donnez par sa Majesté à ses officiers et artisans logés dans sa grande gallerie du Louvre. Paris*, 12°. *La Carrière*, 1654.

(160) Je citerai deux ou trois vers sur l'auteur et le machiniste du ballet de *Pelée et Thetis* représenté dans la salle du Petit-Bourbon, en avril 1653. Hortense Mancini remplissait le rôle de la déesse de la musique, les acteurs venaient de Mantoue :

Comédie et balet ensemble
Dont est Auteur le sieur Bouty
De Rome expressément party.
. . . .
Les Armides, ny les Mangis
Ne firent de si beaux logis
Que Torel, maitre machiniste
En fit paroitre à l'improviste.

Cette représentation a fait le sujet de deux publications, 1° *Description particulière du grand ballet de Pelée et de Thetis avec les machines, changements de scènes, habits et tout ce qui a fait admettre ces merveilleuses représentations, dédiée à monseigneur le comte de Saint-Aignan.* Paris, folio, 1654. Robert Ballard. Au bas d'un portique gravé d'une pointe assez lourde et au travers duquel on aperçoit une vue du Louvre finement touchée par Sylvestre, (le rayon du soleil qui se reflète de l'écusson de France sur celui de Mazarin est une flatterie excusable, en tête d'une dédicace) on lit le titre suivant en italien et en français : 1° *Scene e machine preparate alle nozze, etc., etc.* — 2° *Décorations et machines aprestées aux nopces de Tetis, ballet royal, représenté en la salle du Petit Bourbon par Jacques Torelli inventeur, dédiées à l'emminentissime prince cardinal Mazarin. — F. Francart. del. — Israel Siluestre fec. à Paris*, 1654.

Voiture adressa au Cardinal un sonnet sur la comédie des machines dont je citerai les trois derniers vers :

Quels honneurs te sont deus, grand et divin [Prélat
Qui fait que désormais tant de faces changeantes
Sont dessus le théâtre et non pas dans l'Estat.
(Œuvres, tome II, p. 112, édit. de 1729.)

Nous avons encore un placard imprimé, intitulé : *A monseigneur le cardinal Mazarin sur les machines de la Comédie italienne. Sonnet :*

Jule, nos curieux ne peuvent concevoir
Les subits changements de la nouvelle scène.
Maynard.

A Paris de l'imprimerie d'Augustin Courbé.
(Bibl. roy. Fonds de l'Orat. 126, f° 33.)

Il s'est conservé en outre une petite estampe datée de 1645 qui représente deux arlequins, et porte au bas ces vers :

Icy cette troupe rieuse
Prodigue les ris et les jeux,
Et se fait voir aux curieux
Charmante, boufonne et joyeuse.

C'est une allusion à la nouvelle troupe italienne du Cardinal.

Je vois dans les papiers de Colbert une lettre que la Signora Anna Bergerotti lui écrit le 15 août 1661, après la mort du Cardinal et dans laquelle se trouve cette phrase : *Estant obligée de sortir du Palais Mazarin.* Je ne sais si cette signora est la chanteuse, dont la Muse historique comme la Muse royale et les lettres en vers, font un si grand éloge.

(161) Je ne veux pas faire l'histoire de l'Académie royale de Musique. Je me bornerai à quelques citations qu'on a négligées : le gazettier Loret écrit dans sa lettre du 10 mai 1659 :

J'allay l'autre jour dans Issy
Village peu distant d'icy
Pour ouyr chanter en musique
Une pastorale comique.....
L'auteur de cette pastorale.....
C'est monsieur Perrin qu'il se nomme
Très sage et sçavant gentilhomme
Et qui fait aussi bien des vers
Qu'aucun autre de l'univers.
Cambert maître par excellence
En la musicale science
A fait l'ut, ré, mi, fa, sol, la,
De cette rare pièce-là,

Dont les acteurs et les actrices
Plairoient à des impératrices
Et surtout la Sarcamanan.....
Puis l'action étant finie
La noble et grande compagnie
Se promena dans le jardin
Qui, sans mentir, n'est pas gredin.
(Muse hist., liv. X, pag. 69.)

La cour a passé dans Vinceine
Cinq ou six jours de la semeine... .
A se promener et chasser
Et voir mainte pièce comique
Et la pastorale en musique
Qui donna grand contentement.
(Muse hist., lettre du 31 mai 1659.)

Cette pièce, ou opéra français, est intitulée : *la Florale d'Issy, première comédie françoise en musique représentée en France.* M. Delahaye maître d'hôtel d'Anne d'Autriche, était dans la domesticité du Cardinal. Cambert ou Gambert, organiste de Saint-Honoré, occupait la place de surintendant de la musique de la Reine-Mère. Perrin est auteur d'une traduction de l'Énéide en vers héroïques, d'une description de la grande Chartreuse de Grenoble et de plusieurs recueils de poésies. M. Viollet Le Duc a fait une note, un peu écourtée, sur ce poète. (*Catalogue de la Bibliothèque poétique*, pag. 580.)

Perrin écrivit à l'archevesque de Turin, après avoir obtenu son succès :

Monseigneur, nous avons fait représenter, il y a quelques jours, notre petite pastorale en musique. Elle a été représentée huit ou dix fois à la campagne, au village d'Issy, dans la belle maison de M. Delahaye. — Cette réputation (son succès) *donna la curiosité à Leurs Majestés de l'entendre. En effet, sur leur demande, elle fut représentée pour la dernière fois à Vincennes, où elles étaient alors, en leur presence, en celle de Son Eminence et de toute la cour, où elle eut une approbation pareille et inespérée, particulièrement de Son Eminence, qui se confessa surpris de son succès et témoigna à M. Cambert être dans le dessein d'entreprendre avec lui de pareilles pièces ; ce qui m'a excité d'en faire une seconde pour lui donner, au cas que cette pensée lui dure. Son sujet est le mariage de Bacchus avec Ariane, et la pièce s'appèle de leur nom : Ariane, ou le Mariage de Bacchus.*

On attribue à un secrétaire de Lully une *Histoire de l'Académie royale de Musique*, qui existait en mss. dans la bibliothèque dramatique de M. Taylor, et dont *le Constitutionnel* a enrichi sa Bibliothèque choisie. Elle commence ainsi : *Le spectacle dont nous annonçons l'histoire doit, en quelque façon, son origine au cardinal Mazarin.* Ce début est juste, sauf l'*en quelque façon*. Si le Cardinal n'avait pas autorisé et probablement encouragé Delahaye à ouvrir chez lui un opéra français, Perrin et Cambert n'auraient point eu ce premier théâtre d'amateur ; si le Cardinal n'avait pas produit dans le château de Vincennes, devant le Roy et toute la cour, cette innovation musicale, elle serait longtemps restée dans l'obscurité et sous le coup des priviléges acquis par les autres théâtres, très jaloux de leurs droits ; enfin si le Cardinal n'avait pas assuré Perrin de sa protection, ne l'avait pas encouragé à persévérer, il n'aurait pas trouvé à s'associer le marquis de Sourdiac, à monter une nouvelle pièce dans la salle de l'hôtel de Nevers et n'aurait pu parvenir à se mettre en mesure d'obtenir un privilége. Malheureusement, le 9 mars 1661, le Cardinal meurt, et malgré les succès obtenus, malgré les encouragements donnés, les associés luttèrent pendant huit ans pour avoir le privilége qui leur avait été promis par le Cardinal et leur était assuré sous son administration. Les *Lettres-patentes pour établir par tout le royaume des Académies d'opéra, ou représentation en musique en langue françoise* sont du 28 juin 1669. Le docteur Martin Lister s'étonnait, en 1698, du bruit qu'on faisait à l'opéra. Les détails qui suivent ne prouvent pas en faveur du goût musical des Parisiens en 1698, tout au moins. *To us strangers it was a very troublesome circumstance, that the performances were so much disturbed by the voluntary songs of private individuals. Il really seemed that the spectators were as much actors as the persons who were employed upon the stage.* Le célèbre poète Mathieu Prior, qui fut à plusieurs reprises ministre résident à Paris, se trouvait à cette époque, un soir, à l'Opéra, à côté d'un Français qui chantait aussi haut que les acteurs. Pour faire cesser ce bruit, il imagina de siffler un très bon ténor ; son voisin se récria contre cette injustice. Prior répondit : *Je le siffle parce qu'il fait tant de bruit, qu'il m'empêche de vous entendre.* La morale n'était pas beaucoup plus respectée à l'Opéra, que le chant des acteurs. Je renvoie à un détail bien singulier qu'on trouvera dans les *Anecdotes secrettes et plaisantes recueillies par Monsieur de G***. A Bruxelles*, 12°, 1696. Chapitre DE L'OPÉRA. La sévérité du public témoigne du relâchement de mœurs.

Les théâtres de Tabarin, près du Palais-de-Justice, de l'hôtel de Bourgogne, rue Mauconseil, et du Marais, rue de la Poterie, dans l'hôtel d'Argent, près de la rue de la Verrerie, et plus tard, rue Vieille-du-Temple, dans un jeu de paume, étaient de véritables tréteaux de la foire sur lesquels des acteurs masqués tenaient d'impertinents discours, que le public leur rendait avec usure. (Voir les Pensées facétieuses — de Bruscambille. Cologne, 8°, 1741. L'histoire du théâtre des frères Parfait, et les recherches de MM. Magnin, Leroy, P. Lucas.) Des ordonnances et des arrêts furent rendus sur les plaintes réitérées des habitants de ces quartiers contre l'indécence du jeu des acteurs et la turbulence de leur public. Le grand théâtre du Palais-Royal, construit en 1635 et consacré par les talents de Rotrou et de Pierre Corneille ; c'est là le véritable théâtre français. L'opéra italien et l'opéra

français de l'abbé Perrin, c'est là l'Académie royale de Musique. Remonter plus haut appartient à cette recherche des origines, qui ne dédaigne aucun filon dans l'exploitation de sa mine, aucun ruisseau, même le plus fangeux, pour atteindre à la source, au point de départ.

Les libellistes de la Fronde n'avaient pas oublié, dès 1649, de s'emparer de cette protection généreusement accordée au théâtre. On peut voir des traits satyriques dans plusieurs pièces, je n'ai à ma portée que celle-ci: *Sujet de la Farce représentée par Mazarin, ses deux nièces et les partisans. Dancé dans la place de Sainct-Germain-en-Laye. A Paris*, 4°, 1649, *chez Claude Morlot*. L'auteur suppose que le Cardinal : *Parce que la rigueur de l'hiver ne luy a pas permis, à cause des grandes neiges, de pouvoir aller à la chasse, l'envie le prit de faire une Farce pour se divertir: il s'habilla en vendeur de baulme et pria ses niepces de faire les personnages des danseuses de corde, et les partisans de contrefaire les arracheurs de dents.* C'est là le plus spirituel.

Je passe du théâtre au couvent des Théatins du quai Malacquest. Qu'on ne se trompe pas, ce n'est pas une allusion déplacée, mais une simple association de citations; en effet, au milieu des injures lancées contre le Cardinal, on lit :

Adieu l'oncle aux Mazarinettes
Adieu père aux marionettes.

On ne comprendrait pas ce dernier vers, si l'on ne savait que les moines théatins, ainsi appelés de leur fondateur, P. Caraffe, archevêque de Théate, avaient apporté en France l'habitude italienne d'accompagner leurs sermons de l'exposition et du jeu de figurines, qui devaient rendre plus sensibles leurs menaces, leurs descriptions ou leurs arguments. Attirés en France par le Cardinal, protégés par lui (Loret, Muse hist., liv. VII, pag. 202), ils étaient par cela seul assez coupables, ils le furent encore davantage en lui restant fidèles; on les enveloppa dans les mêmes préventions. (Voir plusieurs pièces dans la collection des Mazarinades, et entre autres : *Lettre envoyée à Dom Francisco Maria del Monacho, sycilien, supérieur des Théatins, prédicateur et confesseur du cardinal Mazarini. A Paris*, 4°, 1649, *avec Permission, chez Pierre du Pont.*) Mazarin leur légua 300,000 livres pour terminer le portail de leur église. (Voir son testament.) Ce couvent conserva ou plutôt développa ses habitudes théâtrales. On se rappelle que La Bruyère fait allusion, en 1694, à leurs messes en musique, alors à la mode : *Quoi, parce qu'on ne danse pas encore aux TT**, me forcera-t-on d'appeler tout ce spectacle office d'église.* (Caract. de quelques usages, § 18.) La collection Maurepas de la Bibliothèque royale a recueilli une chanson ordurière sur ces moines :

Allons voir les machines
Des Pères Théatins.
(Tom. I, pag. 217.)

Pour la situation de leur couvent, sa construction et sa démolition, voir *le Dictionnaire des Rues de Paris*, de MM. Lazare, au mot *Voltaire*. Ce qu'ils en disent suffit.

(162) Le Cardinal laissait le jeune Roi prendre ses distractions à tous les spectacles, et le suivait partout :

Nostre Monarque et l'Eminence
Ont honoré de leur présence
Les danseurs de corde.
(Scarron, 7e ép., p. 56, 2 mars 1655.)

A la foire, en 1655, la cour vit Scaramouche et le combla de gratifications; le Roi, le Cardinal, ses nièces et les personnes de la cour lui font des présents; Scarron les énumère. (Epitre VIII, pag. 59.)

Peu de temps avant sa mort, le Cardinal fit jouer Molière et sa troupe devant lui, dans le château de Vincennes. Il donna mille écus de gratification au grand poète comique, qui était en même temps un grand acteur. Voir ce fait cité par Loret, à la date du 30 octobre 1660.

(163) Dans la salle du Petit-Bourbon et sous la protection du prince de Conti, la troupe de Molière conquit son droit de cité par la vogue acquise à la comédie des *Précieuses*. Parmi tant d'autorités qui attestent son succès, je citerai la moins importante, mais la plus naïve. Loret déclare qu'il ne regrette pas son argent:

Dans l'hôtel du Petit-Bourbon
. . . .
Pour moy j'y portay trente sous
Mais oyant leurs fines paroles
J'en ry pour plus de dix pistoles.
(Muse hist., liv. X, pag. 192.)

C'est à Marie de Mancini que Somaise dédia sa médiocre traduction en vers de la pièce de Molière, *les Précieuses Ridicules*. (Paris, 12°, 1660.) Il faut trouver la trace du Cardinal partout.

(164) Tout le dix-septième siècle a eu la passion du jeu jusqu'à la fureur; les femmes comme on pense bien furent les moins raisonnables (Tallemant, VII, 149). Dans la deuxième moitié de ce siècle, Mme Deshoulières composait sur le jeu une pièce de vers qu'on pourrait citer tout entière :

Les plaisirs sont amers, sitôt qu'on en abuse :
Il est bon de jouer un peu,
Mais il faut seulement que le jeu nous amuse.

Elle termine par une moralité qui n'était pas sans à-propos et qu'on rappelle proverbialement :

On commence par être dupe
On finit par être fripon.

En effet, Tallemant, dans toutes ses historiettes, parle de l'adresse au jeu, et d'une adresse déloyale, comme d'une chose tellement commune, qu'il n'y a pas lieu de s'en étonner : *Beaulieu Picart pipoit aussi bien qu'homme de France. Son aîné avoit un maître à piper*,

et tous les grands joueurs s'en escriment. Ils disent que c'est pour s'empêcher d'être trompés. (Tom. VI, pag. 196.) *Souscarrière, le marquis de Montbrun était pipeur. Mongeorge s'aperçut qu'il avoit escamoté une prime, il le traita de fripon et de filou.* (Tallemant, tom. VII, pag. 107. Voir aussi pag. 99.) Le chevalier de Brienne, fils du ministre, et lui-même quelque temps secrétaire d'État, fut convaincu d'avoir trompé et volé au jeu. Il quitta le monde et se retira à l'Oratoire. On lit dans une lettre de Chapelain, du 29 avril 1664 : *Ce ne seroit qu'un mal supportable d'avoir perdu sa charge, s'il avoit conservé sa réputation et que sa chute n'eût pas été à titre de pipeur et de fourbe.* L'abbé de Cessac, frère du comte de Clermont-Lodève, qui devint colonel d'un régiment de cavalerie, après avoir quitté la robe ecclésiastique, gagna d'une manière peu honorable beaucoup d'argent au banquier d'Hervart, et le comte de Grammont trouvait tout simple et même assez flatteur que Hamilton fît part au public de ses prouesses en ce genre. (Mémoires, chap. I.) Ces traditions se perpétuèrent bien au-delà du temps dont nous parlons ici. *La duchesse de La Ferté* (à la fin du dix-septième siècle) *réunissoit chez elle ses fournisseurs, bouchers, boulangers, etc., les mettoit autour d'une grande table et jouoit avec eux une espèce de lansquenet. Elle me disoit à l'oreille : Je les triche, mais c'est qu'ils me volent.* (Mém. de Mademoiselle de Launay, devenue plus tard Madame de Staal. Pag. 69, Paris, 12°, Didot, 1846.)

Les pertes, on le pense bien, furent souvent énormes. Gourville, en une demi-heure, allégea de 55,000 livres la bourse de Fouquet. M. de Créqui perd 100,000 écus en une soirée et ne paie que la moitié de cette somme. (Tallemant, tom. I, pag. 161.) Le maréchal d'Estrée, qui était fort emporté au jeu, perdit un soir chez lui 100,000 livres; il fit éteindre une chandelle et cria fort contre les dissipations de son sommeiller. (Tallemant, tom. II, pag. 55.) Monsieur perdit 100,000 écus contre Dangeau et Langlée; il vendit pour s'acquitter sa vaisselle d'or, son balustre d'argent et ses pierreries (Suppl. de Bussy, part. II, pag. 18.) Enfin le Roi gagna, étant au lit, en une courte soirée, 2,700 pistoles (Loret, 15 mars 1653), et nous savons qu'en 1660 un abbé de Gordes, qui n'a pas d'autre célébrité que ce malheur, perdit avec lui 150,000 liv. Mais à quoi bon ces preuves. L'amour du jeu prouvé, les malheurs dont il est cause en sont la conséquence naturelle.

Les jeux étaient si bien à la mode chez les grands et à la cour, qu'on trouva pendant la Fronde que c'était un sujet commode pour faire entrer dans un pamphlet les allusions les plus méchantes et souvent les moins réservées. *Le Triquetrac de la cour.*

LA REYNE.

Je suis enfilée.

LE ROY.

Je n'ayme point les dames noires.

LE CARDINAL.

J'ay fait mon plain, mais je ne puis passer sans bonheur.

Le jeu du Dé ou le Raphle de la cour. (Paris) 4°, 1650. Les nouveaux jeux du Piquet de la cour. Le second et entier jeu du Piquet de la cour, etc.

Le Cardinal était habile au jeu, comme tous les esprits réfléchis et calculateurs; il aimait les cartes parce qu'il jouait bien :

Peste, quelle aparence (disoit Roque-
De jouer contre l'Éminence; [laure
Il nous met tous au breluquet,
Aussi bien au Hoc qu'au Piquet
(Loret, 29 novembre 1650.)

Les pièces manuscrites renferment des vers sur la passion du jeu, attribuée au Cardinal. Dans l'une on trouve :

Mazarin je le loue autant que l'on peut dire,
De pratiquer les dez, les cornets et tous jeux.
(Bibl. royale, Maurepas, tome I, p. 337.)

Dans un sonnet sur l'humeur joueuse du Cardinal, on lui dit : Dispose

De la reine de pique, trèfle, cœur ou carreau,
Mais n'en fais pas ainsi de la Reine de France.
(Maurepas, tome II, f. 357.)

Et c'est ainsi qu'à propos de tout, on s'attaque à sa passion pour les cartes :

Que si tu veux que tes parentes
Épousent des parents du Roy,
Tu les peux bien rendre contentes;
Car mesme dans ton desarroy,
Les rois de carreau et de pique
Qui sont tes amis domestiques,
Donneront à ces belles sœurs,
Des valets de trèfle et de cœur.
(Manuscrit du fonds St-Martin, n. 73, Bibl. royale.)

Voir aussi : *la sanglante dispute entre le cardinal Mazarin et l'abbé de la Rivière*, in-4°, 1649.

Monglat, qui avait vu la Cour de ce temps par le trou de serrure d'une antichambre, exagère la vérité : *Qui que ce soit n'entroit chez le Cardinal, que les joueurs, car il étoit grand brelandier. Il étoit adroit aux jeux de main, à faire des tours de carte et de billard, à jouer à la bauchette, où il passoit des après-dînées entières* (p. 114, tome 51, Monglat). Il est de fait que sur les agendas de Mazarin, dans sa correspondance et dans ses comptes, le jeu, comme gain ou comme perte, n'apparoit que rarement. La seule mention que j'ai rencontrée est celle-ci. Colbert répond à une lettre du Cardinal, qui est perdue : *Je feray payer les billets de V. E., pour ce qu'elle a perdu au jeu, à mesure qu'on me les présentera.* 24 may 1657 (Baluze, armoire VI, paq. 1). Il est inutile de répéter que Tubœuf n'avait pas perdu sa maison au jeu, comme l'ont dit les Mazarinades, mais qu'il l'avait bel et bien vendue au Cardinal.

Dans l'énumération des jeux de cartes, que fait Loret en 1654, énumération qui devait rappeler péniblement à sa mémoire l'argent qu'il perdait trop souvent, on trouve le jeu du Hoc :

Adieu, malheureux lansquenet
Qui rend trop souvent le gousset net.
Adieu, jeu de trente et quarante,
Où l'on perd mainte bonne rente ;
Adieu Beste, Brelan et Hoc
Où l'on joueroit jusqu'à son Coc ;
Adieu Reversis, adieu Here,
Bref, adieu Prime, adieu Piquet.
(Liv. V, p. 34.)

On attribuait l'invention du hoc au Cardinal ; Scarron lui dit :

On te tient inventeur du hoc,
Ou beau jeu de trente et quarante.

Les libelles du temps se sont emparés de cette supposition, en l'admettant comme un fait prouvé. Je citerai la : *Ballade de Mazarin, grand joveur de hoc. A Paris*, 4°, 1649, *chez Jean Brunet.* Elle n'apprend rien et n'a de curieux que ses rimes en hoc, ac, ic, etc.

Il y a une autre pièce du temps, intitulée : *Le funeste hoc de Jules Mazarin.* Paris, 4°, 1649, chez N. Boisset.

Ce reproche adressé par des libellistes de carrefour, était descendu des salons dans la rue, car une madame d'Atis, famille parlementaire, disait que la France était bien malheureuse d'être gouvernée par un homme qui avait le loisir d'inventer des jeux. Tallemant se moque avec raison de cette femme (Mémoires V, 149). Quel qu'ait été l'inventeur de ce jeu, il resta longtemps en vogue, et ses formules avaient pris droit de bourgeoisie dans la langue. La Fontaine fait dire à son loup, devant le cheval malade :

Bonne chasse, dit-il, qui l'auroit à son croc,
Et que n'es-tu mouton ? car tu me serois hoc.

et Molière dans les Femmes savantes, acte V, scène III :

.....Mon congé cent fois me fût-il hoc,
La poule ne doit pas chanter devant le coq.

Brienne se vantait d'être enfermé comme fou à St-Lazare (tome I, p. 237), mais il y avait dix-huit ans que les verroux pesaient sur lui moins lourdement que l'ignoble accusation de voleur au jeu, qui l'avait conduit dans sa prison. Pour amoindrir ses torts, il trouvait bon d'en charger le Cardinal : *Il croyoit que tous les gros joueurs ayant la réputation de tromper, il ne lui étoit pas défendu de faire comme les autres, ce qu'il appeloit d'un ton plus doux, prendre ses avantages* (Brienne, Mémoires, tome II, p. 17. Voir aussi Des Reaux, non l'auteur des Mémoires, mais le maître des requêtes, dans les Historiettes, VIII, p. 145). Il est probable que le mot a été dit, il est douteux que ce soit par le Cardinal ; car il se rencontre dans des écrivains contemporains, et devait venir à l'idée de chacun, dans une société de joueurs et de pipeurs. Tallemant a consacré un chapitre entier de ses mémoires, aux joueurs, et il rend la même pensée : *A cette heure, tout le monde apprend à piper, sous prétexte que ce n'est que pour se défendre des pipeurs* (X, p. 6). Le comte de Bregy, peu favorable d'ailleurs au Cardinal, dit, peut-être, plus vrai : «Il aimoit la dépense et en faisoit en toutes choses ; il jouoit grand jeu et se laissoit tromper aisément» (tome I, p. 83, *Mémoires de M. de***, pour servir à l'histoire du dix-septième siècle. Amsterdam*, 12°, 1760. J'en ai vu des exemplaires imprimés, in-4°, grand papier. Que ce soit le travail du comte de Bregy ou une compilation, ces mémoires ont quelque autorité ; aussi MM. Petitot et Monmerqué n'ont-ils pas hésité à les admettre dans leur collection, première série, tomes 58 et 59).

Madame de Motteville a laché bride à son imagination peu bienveillante, pour fournir aux artistes, un sujet de tableau assez piquant. Elle raconte ce qui suit : « *L'état de maladie où il étoit alors* (1660) *ne l'empêchoit pas de penser à ses trésors, et dans ces mêmes temps, comme il avoit des moments de relâche, on remarqua qu'il s'occupoit souvent à peser les pistoles qu'il gagnoit, pour remettre les légères le lendemain au jeu.* » (*Mém.*, édit. in-12°. Amst., 1739, t. VI, p. 65.)

(165) Vingt-cinq ans plus tard on parlait encore de cette magnificence. Bussy écrit à madame de Sévigné, le 12 avril 1681 : *Je n'avois garde d'avoir un lot à la loterie du roi, à moins qu'elle n'eût été comme celle que fit le cardinal Mazarin, où personne n'avoit mis de ceux à qui il envoya des lots.* Plus tard encore la fable s'était mêlée à la tradition, la magnificence du Cardinal prenait des proportions fantastiques, la duchesse de Tallard disait : *Vous seriez moins étonnés, messieurs et mesdames, de ce que je vous raconte si vous aviez été élevés comme moi par des vieillards qui virent dans leur jeune temps, le cardinal Mazarin, donner au dessert de ses festins des plats remplis d'or, et ses nobles convives les empocher comme des olives.* (Barrière, tableaux de genre, conversation de madame de Tallard, page 93. Paris, 8°, 1828.)

(166) Le Cardinal habitait alors (7 avril 1658) au Louvre. Nous avons vu qu'il donnait ses fêtes et ses grandes réceptions dans son palais, et il eût été inexplicable que pour une surprise de ce genre, il n'eût pas choisi sa demeure et celle de ses nièces. Voici le récit de mademoiselle de Montpensier :

« M. le Cardinal agit d'une manière fort galante et fort extraordinaire. Il pria à souper Leurs Majestés, Monsieur, la reine d'Angleterre, la princesse sa fille et moi. Nous trouvâmes son appartement fort ajusté ; le souper fut magnifique en poisson. Ce fut un dimanche de Carême ; on dansa après souper ; il mena les deux reines, la princesse d'Angle-

terre et moi, dans une gallerie qui étoit toute pleine de ce que l'on peut imaginer de pierreries et de bijoux, de meubles, d'étoffes, de tout ce qu'il y a de joli qui vient de la Chine; de chandeliers de cristal, de miroirs, tables et cabinets de toutes les manières, de vaisselle d'argent, de senteurs, gants, rubans, évantails. Cette gallerie étoit aussi remplie que les boutiques de la foire, hors qu'il n'y avoit rien de rebut; tout étoit choisi avec soin. Il ne nous dit point ce qu'il vouloit faire de tout cela; tout le monde voyoit bien qu'il avoit quelque dessein, et on disoit que c'étoit pour faire une loterie qui ne coûteroit rien. Je ne le pouvois croire. Il y avoit pour plus de quatre ou cinq cent mille livres de hardes et de nippes; deux jours après, on sut ce mystère. On étoit chez lui, il fit entrer la reine dans son cabinet, où je l'accompagnai, et où l'on tira la loterie. Il n'y avoit point de billets blancs, il donna tout cela aux dames et messieurs de la cour. Le gros lot étoit un diamant de quatre mille écus, que le sort donna à la Salle, sous-lieutenant des gens d'armes du roy. Je tirai un diamant de quatre mille livres, ainsi chacun eut son fait. Cette galante libéralité fit beaucoup de bruit à la cour, et partout le royaume et aux pays étrangers. Elle étoit extraordinaire, et je pense qu'on n'avoit jamais vu en France une telle magnificence. Il y eut beaucoup de gens qui firent des railleries de M. le Cardinal et de la loterie. Pour moi, je ne trouvai pas qu'il y eût sujet. Assurément, rien n'étoit plus galant et plus honorable. (Mém., collect. Petitot, t. XLII, deuxième série, p. 303.)

Je ne cite pas les autres réceptions faites dans ce palais par le cardinal Mazarin, on en trouvera de louangeuses descriptions dans la Muse historique de Loret, mais je rapporterai au moins un passage de cette gazette qui corrobore le récit de Mademoiselle. Loret avait assisté à la fête :

Dimanche au soir Monseigneur Jules,
Après quelques doux préambules,
Honneurs, respects, civilités,
Traita chez luy, trois MAJESTÉS,
Avec des chères sans égales,
Deux Belles PRINCESSES ROYALES,
MONSIEUR et pour trancher plus court,
Toutes les Dames de la COUR.
De plusieurs gros Monstres, venus
Du Royaume de NEPTUNUS,
Et savoureux par excellence,
On admira la corpulence.
Le dessert, après le Poisson,
Alla de la même façon :
C'est-à-dire avec les délices
De plusieurs diférens services,
Avec l'ordre et la néteté,
Le beau bufet, la propreté,
Et toute l'exquise abondance
Dont sont servis les Grands de FRANCE.
Faire un Festin copieux, ample,
N'est pas un acte, sans exemple,
Mais ce que fit, le lendemain,
Cet admirable et vrai Romain,
D'une généreuse manière,
Est chose si particulière,
Que, bien loin, d'obliger ainsi,
Certainement, jusques ici,
L'âme la moins intéressée,
N'a jamais eu cette pensée :
Il faut être archi-libéral;
Et j'ay peur que ce CARDINAL,
(Que d'avarice l'on soupçonne)
En cette façon dont il donne,
Prévenant même les désirs,
Ne trouve pas d'imitateurs.
Je parle de sa LOTERIE,
Dont l'argent, l'or, la Pierrerie,
Les riches Vases ciselez,
Ses beaux cabinets émaillez,
Les Tableaux de rares peintures,
Les beaux Lits, les belles Tentures;
Et bref cent Joyaux éclatans,
Jusqu'à cent mille escus conptans,
Sans y hazarder chose aucune,
Furent au gré de la Fortune,
Très obligeament départis
A trois cens personnes, GRATIS,
Qui par mérite ou par naissance,
Par politique ou bien-veillance,
Dans ce procédé généreux,
N'ont eu que de billets heureux.

(Muse hist., liv. IX, p. 60.)

(167) Je préciserai ici les dates : Hortense Mancini se maria en 1660, et c'est à cette époque qu'eut lieu cette dissipation. Elle la raconte dans ses mémoires avec un laisser aller charmant. Voici comment elle, ou l'abbé de Saint Réal pour elle, termine le récit : *Cette profusion étant venuë à la connaissance de M. le Cardinal, il en eut tant de déplaisir, qu'on crut qu'elle avoit hastée sa fin. Quoy qu'il en soit, il mourut huit jours après, et me laissa la plus riche héritière et la plus malheureuse femme de la chrétienté.* (Mémoires de M. L. D. M. Cologne, 12°, 1676, p. 22. Œuvres de Saint Réal, tome II, page 509. Amst., 12°, 1726. Mélange curieux, Saint-Évremond. Amst. in-12, 1739, t. II, p. 18).

Dans l'un des plaidoyers dont se compose le procès du duc Mazarin avec sa femme, on défendait celui-ci de dissipation en aumônes, et pour le prouver, on arguait des dissipations de celle-là en folies : *Elle enfin, de qui l'on sait qu'un des divertissements dans sa jeunesse étoit de jeter, à poignées, des sacs d'or par les fenêtres du Palais Mazarin, pour avoir le plaisir de faire battre le menu peuple.*

Voltaire ou M. de Caumartin, qu'il cite comme son garant, a confondu le cabinet en marqueterie rempli de pièces d'or, et donné à sa future par le duc Mazarin, avec l'argent qu'on prétendait avoir été caché en vingt endroits par le Cardinal. C'est sur des documents de cette valeur que l'auteur du siècle de Louis XIV appuie ses assertions (tome 24, page 24, édition de 1785.)

(168) J'ajouterai un passage des Mémoires de Monglat : *Le Cardinal ne venoit jamais chez le roi, mais il alloit plusieurs fois le jour chez le Cardinal, auquel il faisoit la cour comme un simple courtisan, empêchant lui-même qu'on entrât, pas même ses principaux officiers, de crainte qu'on ne l'importunât. Il recevoit le roi sans se contraindre; à peine il se levoit quand il entroit et sortoit, et jamais il ne le conduisoit hors de sa chambre et ses officiers gardoient les portes en présence de sa Majesté.* (Page 111, tome LI de la collection Petitot.) Monglat était du grand nombre des mécontents qui ne jugeaient la cour qu'avec leurs préventions; ses informations attestent une entière ignorance des détails, des caractères et des véritables ressorts. Tout ce qu'il dit des rapports du Cardinal avec le roi et la reine mère, de l'amour de Louis XIV et de Marie de Mancini fait pitié. Il était d'accord toutefois avec les Mazarinades et les chansons pour se plaindre de la difficulté qu'on éprouvait à être reçu en audience par le Cardinal :

Fussiez-vous nobles de cent races
Fils de comte et de mareschal
Jamais au Palais Cardinal
L'on ne vous fera faire place.
(Bibl. roy. Maurepas. 1650, tome 23, f° 126.)

Est-il si étonnant qu'un premier ministre, chargé du gouvernement de la France, fermât la porte à cette foule de courtisans, dont le temps n'était employé qu'à solliciter de l'argent, des bénéfices ou des emplois. Il est vrai que les pamphlétaires attribuaient cette invisibilité à toute autre cause qu'à l'étude des affaires de l'État :

Vous estiez toujours inuisible
Et l'on pouuoit mettre en escrit
Dessus vostre porte, cy gist :
Cependant qu'en vostre antichambre
Où fumoit le jasmin et l'ambre,
L'Intendant et le cordon bleu
Pestoient ensemble auprès du feu,
Sçachant bien que pour toute affaire
Soit importante ou nécessaire,
Vous teniez en main le cornet,
Où railliez dans le cabinet
Avec Bautru, Lopes et d'autres
Qui sont bien d'aussi bons apostres,
Et deux singes sur vos genoux
Qui dansoient parfois avec vous.
(*Lettre à monsieur le Cardinal, burlesque. A Paris, chez Arnould Cotinet,* 4° 1649, page 9.)

Brienne, Monglat, les mémoires du temps et nombre de Mazarinades se plaignent de ces singes, animaux favoris du Cardinal. (Voir le pamphlet intitulé : *Le testament de Jules Mazarin.* Paris, 4°, 1651, et la note 517.)

(169) Les libelles de 1651 commencèrent à répandre l'opinion que le Cardinal pervertissait le cœur de cet enfant, et laissait dans l'ignorance le jeune Roi. Claude Joly, chanoine et grand chantre de Notre-Dame-de-Paris, avait quelque prétention à la place de précepteur, qu'occupa si bien l'abbé Beaumont de Péréfixe. Il écrivit un volume de 584 pages, pour prouver qu'on avait eu tort de ne lui pas confier ces importantes fonctions :

« Il n'a pas esté difficile au cardinal Mazarin, encores qu'il fût mal habile homme en toutes choses, hormis en l'art infâme de fourber, d'imiter en cela ces corrupteurs de princes qui l'ont précédé. — L'innocence du Roy est une table rase sur laquelle il lui a esté aisé d'imprimer tout ce qu'il lui a pleu. — Préface de l'ouvrage intitulé : *Recueil de maximes véritables et importantes, pour l'institution du Roi, contre la fausse et pernicieuse politique du cardinal Mazarin, prétendu surintendant de l'éducation de Sa Majesté.* » Paris, 12°, 1653 de 508 pages, (Hollande, Elzevier) de 584 pages. Il y a des exemplaires avec un nouveau titre de 1663. Voir sur cet ouvrage condamné au feu par sentence du Châtelet de Paris en date du 11 janvier 1653, une bonne note dans le manuel de Brunet.

Cette opinion répandue par les détracteurs de Mazarin, était assez généralement connue pour l'être même de ceux qui avaient intérêt à l'ignorer. Lorsque Brienne passa à Lyon, en revenant de son grand voyage en 1655, l'archevesque, fils du maréchal de Villeroi, gouverneur de Louis XIV, lui dit : « Je vous apprends qu'encore que l'on fasse courir le bruit que M. le Maréchal mon père a donné au Roi, par l'avis du Cardinal, une très mauvaise éducation, cela est faux. Vous verrez si le Roi ne sera pas le plus grand prince et le plus brave héros qu'ait eu la France, depuis Clovis et Charlemagne. — La sagesse du Roi, jointe à son grand jugement, justifiera monsieur le Maréchal des faux bruits qu'on se plait à répandre contre la bonne éducation du Roi. » (Brienne, Mémoires, tome II, p. 297.)

Quelques esprits moins prévenus évitèrent le sentier battu par la banalité des préventions, et jugèrent par eux-mêmes. Le maréchal de Grammont est de ce nombre : « Le cardinal Mazarin, qui depuis longtemps étoit à la Cour, et admis dans les affaires les plus secrètes, fut choisi par la Reine pour être à la tête du Conseil et son premier ministre. Bien qu'il occupât la place d'un des premiers hommes du monde, il ne lui cédoit néanmoins en rien, de toutes les grandes qualités qu'il possédoit. Le cardinal Mazarin avoit un esprit sublime et une intelligence parfaite pour les affaires; il étoit bon, humain, doux, affable, insinuant, agréable de sa personne, capable d'amitié, et d'une société charmante; aussi l'avons-nous vu venir à bout de toutes les traverses de la fortune, faire bouquer tous ses ennemis dont le nombre étoit grand, conserver le pouvoir suprême jusques au moment

de sa mort, et stiler son maître dans l'art de régner, qu'il faut convenir qu'il a possédé au-dessus de tous les rois du monde. » (Mém. du mareschal de Grammont; Paris, 12°, 1716, tome I, p. 121.)

Les calomnies de la Fronde reprirent cours à la fin du règne de Louis XIV. Dans les nombreuses éditions du *Breviarium politicum*, *secundum rubricas Mazarinas*, Cologne, 12°, 1684, on lit cette phrase :

« Le Cardinal vouloit régner tout seul, c'est pourquoi il l'avoit fait aussi mal élever que prince le pût estre, ayant mis pour cela auprès de luy des personnes efféminées, et à sa portée, qui, au lieu de ces conversations relevées qui forment l'esprit d'un prince, ne l'entretenoient que de bagatelles. » Page 95.

(170) M. Barrière a voulu une fois faire mentir sa réputation d'homme d'esprit, en se laissant accrocher par une de ces erreurs qui traînent dans les livres, espèces de chardons qui embarrassent sur la grande route de l'histoire, le promeneur trop distrait. *Louis XIV*, dit-il, *fut élevé*, *peut-être*, *avec plus de négligence encore que ne l'avait été son père. Il semblait que Mazarin eût pris à tâche de laisser son esprit sans culture*, *et d'énerver toutes les dispositions généreuses qu'il avait reçues du ciel.* (Mémoires de Brienne, éclaircissements, tome I, p. 390.) Pour soutenir cette assertion tranchante, il démontre que Louis XIII, Gaston d'Orléans et le duc d'Anjou ONT REÇU LE FOUET ! Les mémoires de feu M. le duc d'Orléans, p. 12, de l'Étoile, tome IV, p. 99, de l'abbé de Choisy, et une lettre de Malherbe à Peiresc, du 11 janvier 1610, ne laissent aucun doute à cet égard; mais qu'est-ce que cela prouve, sinon le vice commun à l'éducation de toute la jeunesse de ce temps et de nombre d'années plus tard, si notre propre expérience nous donne bonne mémoire.

Voyons donc les autres preuves : il les trouve toutes, ni une de plus, ni une de moins, dans le commérage de ce bon M. de La Porte, premier valet de chambre de Louis XIV, qui s'élève quelquefois, dans ses mémoires, par l'effort de quelque rancune de laquais, de sa niaiserie habituelle jusqu'à la calomnie la plus indigne. Je n'ai pas besoin d'appuyer sur ce point ; M. Barrière ne donne pas d'ordinaire de si bonnes armes contre lui.

(171) Madame de Lansac d'abord, la marquise de Senecay ensuite (1643), furent les gouvernantes du jeune Roi. (*Brienne*, Mém., tome I, p. 224; *Motteville*, Mém., tome II, p. 28.) C'est en septembre 1645, que Louis XIV ayant atteint sa septième année fut placé sous l'autorité des hommes.

La Reine fit connaître au Parlement, par une lettre de cachet datée du 15 mars 1646, qu'elle avait nommé un surintendant de l'éducation du Roi, et un précepteur du jeune prince :

« Après avoir entièrement examiné cette affaire, et par l'avis de mon beau-frère le duc d'Orléans, et même à la prière de mon cousin le prince de Condé, j'ay creu ne pouvoir faire mieux que de choisir mon cousin le cardinal Mazarin pour se charger du soin du gouvernement du Roy. — J'ay cru que ce choix estoit comme enfermé dans l'honneur que le feu Roy mon seigneur lui avoit fait de vouloir qu'il fût son parrain, et qu'il m'avoit assez désigné par là, que le principal soin de sa conduite ne pouvoit être fié à personne qui fût plus obligé à tâcher de l'élever dans les sentiments et les mœurs d'un grand roy. »

La Gazette du 10 mars avait déjà annoncé cette décision, dont la nouvelle précéda naturellement sa rédaction officielle. Voici comment elle en parle :

« Comme il n'y a rien qui importe plus au repos de la France au dedans, et à sa réputation au dehors, que de bien cultiver et amener à leur perfection, les vertus qui commencent à reluire en son jeune Roy : la Reine ne pouvant mieux suivre les intentions du Roy défunt, qu'en confiant la personne sacrée de son fils, à celui qu'il avoit choisi pour son parrain, a pourveu le cardinal Mazarin (duquel les hauts mérites n'ont besoin pour toute recommandation, que de jetter les yeux sur la glorieuse posture en laquelle se trouvent aujourd'hui nos affaires) de la charge de surintendant de la conduite et gouvernement du Roy et de Monsieur son frère. Et pour ce que les grandes distractions pour les importantes affaires de cette Couronne, ne permettent pas à Son Éminence de rendre toute l'assiduité qui seroit requise à ce haut emploi, Sa Majesté a aussi pourveu de la charge de gouverneur du Roy, sous l'authorité de son Éminence, le marquis de Villeroy, non moins recommandable par la singulière confiance que plusieurs de nos Rois ont pris en ses Ancêtres, dans les belles et honorables charges qu'ils ont dignement exercées, que par les grands services qu'il a rendus depuis trente ans, en la conduite des armées du Roy et au gouvernement de ses places, et par la prudence et dextérité connues d'un chacun..... Desquelles charges Son Éminence et le marquis de Villeroy prestèrent hier le serment entre les mains de la Reine. La marquise de Senecey, gouvernante du Roy, ayant pris congé de leurs majestés et de toute la Cour, de s'estre dignement aquitée de ce bel emploi, est retournée près de la Reine, pour la servir en son ancienne charge de dame d'honneur. » (A Paris, du bureau d'Adresse, le 10 mars 1646, avec priv.)

(172) Nicolas de Neufville, marquis de Villeroi, naquit en 1597. Il combattait en Piémont dès 1619, et prit part aux siéges de Saint-Jean-d'Angély et de Montauban, en 1621. Placé à la tête de six mille hommes, (c'était alors une armée), il rétablit l'ordre dans le Midi et fit avec succès le siége de Montpellier. La guerre le retrouva en Italie, où après avoir

servi à l'attaque du Pas-de-Suze (1629) il fut employé à sa défense. Sa brillante valeur le distingua à la bataille de Carignan; il fut gouverneur de Pignerol et de Casal, prit part aux siéges de Valence (1636), de Dôle et de Turin (1640). En 1643, le Cardinal le plaça à la tête des troupes qu'il destinait au rétablissement de l'ordre. On lit sur ses agendas : *Un uomo fedele, desinteressato e risoluto per commandare — Vileroy.* (N° 2, pag. 96.)

Lorsqu'il s'agit de faire choix d'un gouverneur à la fin de 1645, le duc d'Orléans n'avait pas perdu encore l'autorité que lui donnait la Régence, et le Cardinal dut s'entendre avec lui; aussi lit-on dans son agenda de 1645, 20 mai : *Parlar a Monsieur del governatore di S. M. perchè il mese di septembre arrivera che S. A. non sara qui.* (Bibl. roy., Fonds Baluze, N° 7, p. 1.)

Nommé gouverneur du Roi en 1646, maréchal de France en 1647, duc et pair en 1663, il mourut le 28 novembre 1685. Il s'était occupé de ses fonctions sérieusement, nous en avons conservé la preuve dans les mémoires du temps et les gravures de l'époque qui représentent le fort construit dans le jardin du Palais-Royal, pour les exercices militaires du jeune roi. Brienne fils partageait les dangers de ces exercices (Mém., tom. p.), et Loret en parle plusieurs fois dans sa gazette :

Je vis jeudy (13 janv. 1650) faire la guerre
Au fort construit dans le parterre
Du jardin du Palais-Royal.
(Loret, I, pag. 9.)

Ce fort est représenté dans une gravure d'Israël Sylvestre (*Israël delin. et sculp.*), et dans la topographie allemande : *Le fort royal fait a°. 1650 dans le jardin du Palais Cardinal. Königliche Lustschantz.*

Le maréchal de Villeroy fit plus que de donner à son élève les éléments théoriques et pratiques de l'enseignement militaire, il lui donna l'exemple de vertus rares à la cour et notamment d'une loyauté inconnue au milieu des intrigues de la politique. Lors de la première édition de ses *Caractères*, La Bruyère traçait ce portrait : *Un vieillard qui a vécu à la cour, qui a un grand sens et une mémoire fidèle, est un trésor inestimable : il est plein de maximes; l'on y trouve l'histoire du siècle, revêtue de circonstances très curieuses et qui ne se lisent nulle part; l'on y apprend des règles pour la conduite et pour les mœurs, qui sont toujours sûres, parce qu'elles sont fondées sur l'expérience* (Caract. de l'homme, § 118,) Tout le monde reconnut dans ces lignes le vieux maréchal, les clefs des caractères acceptèrent cette indication, et je ne puis souscrire au changement proposé par le plus récent et le plus savant éditeur de La Bruyère, M. Walckenaer. Benserade composa, en 1685, des vers *pour mettre sur le tombeau de M. le maréchal de Villeroy :*

Villeroy sage autant qu'habile
Et qui s'acquitta comme il faut
Du soin d'élever son pupile,
Dont la gloire monte si haut.

Cette opinion avait pris le dessus; les calomnies de la petite Fronde cédaient devant la gloire du grand siècle et le sieur F. de Bretaigne put faire une biographie louangeuse du maréchal de Villeroy, biographie peu connue, assez utile, quoique écrite d'un style ampoulé : *Le Roy mineur ou panegyrique sur la personne et l'éducation de Louis XIV Dieudonné, Roy de France et de Navarre, dédié à Monseigneur le maréchal de Villeroy, par M. François de Bretaigne, conseiller du Roy. — A Paris, chez Jean Henault,* 4° 1651.

On connaît mieux la vie et les succès de son fils (Saint-Simon, Mém., XII, p. 235), dont les spirituelles reparties lui ont été à tort attribuées, par M. Weiss, dans son article de la Biographie universelle. Les Mémoires du temps et la correspondance de Madame de Sévigné ne le désignent que sous les noms *du charmant*, *du fastueux*, et La Baumelle lui attribue le mot bien connu : *A-t-on mis de l'or dans mes poches,* que Voltaire revendique pour un financier.

(173) «*L'évêque de Rhodes, Péréfixe, brave homme et pauvre tête.*» Tel est le jugement porté par M. de Ste-Beuve, manière de juger un peu cavalière, excusable toutefois dans l'auteur de Port Royal (tom. II, pag. 529). Quand on prend en main la défense des Jansénistes, quand on forme de leurs infortunes la matière de plusieurs gros volumes, il est impossible de ne pas faire pivoter les affaires du monde entier autour de ce détail, et de regarder sans dédain l'indifférence de Mazarin pour de semblables querelles, ou l'esprit conciliant de Péréfixe.

(174) On peut rechercher ses décisions dans la question des théâtres.

(175) *Siècle de Louis XIV. Catalogue de ses écrivains.* Voltaire oubliait qu'il avait calomnié le cardinal Mazarin, en l'accusant d'avoir laissé le jeune Roi dans l'ignorance, car c'est le surintendant de son éducation qui a fait le choix de son précepteur. La Bruyère a tracé un beau portrait de Louis XIV; il était vrai lorsqu'il le publia. On y lit cet éloge charmant : *Une manière de faire des graces qui est comme un second bienfait.* Et cette phrase : *Une étendue de connaissances qui fait que le prince voit tout par ses yeux, qu'il agit immédiatement et par lui-même* (Caract. Du souverain, § 35). Le sieur de Bretaigne, cité plus haut, dit du Roi, en parlant de l'évêque Beaumont de Péréfixe : *De qui les enseignements dans la connaissance qu'il luy donne des bonnes lettres, le mettront un jour dans notre histoire au premier rang des princes sçavants* (p. 95). Il répondait déjà en 1651 à des insinuations malveillantes.

Je parlerai sommairement des éditions de l'Histoire de Henri IV, qui ont fourni à Voltaire l'occasion de diriger une petite attaque contre la politique de Mazarin : *Les excellens conseils qui s'y trouvent*, dit-il, *pour gouverner*

par soi-même, ne furent insérés que dans la seconde édition, après la mort de Mazarin. Voici la vérité. La première édition de cette histoire parut de format in-4°, en 1661, et du vivant de Mazarin (*à Paris, chez Edme Martin*). Elle est dédiée : *A Monseigneur l'Eminentissime cardinal Mazarini*, auquel l'auteur adresse ces dignes paroles :

« Monseigneur, j'ai cru que je ne pouvois jamais rendre de service plus essentiel à vostre Eminence, ni luy donner de plus solides marques de ma fidélité et de ma reconnoissance que de faire voir à toute la terre de quelle manière vous avez désiré de moy que j'instruisisse nostre jeune monarque. Je dois rendre ce témoignage au public, que vous avez voulu que je luy donnasse principalement les instructions qu'on doit donner à un Roy, et que pour cet effet je ne m'arrêtasse pas seulement à luy enseigner quelques préceptes de grammaire et de rhétorique : mais que de bonne heure j'employasse le temps à luy apprendre tout ce qu'il doit sçavoir, premièrement pour se bien conduire soy-mesme et puis pour bien conduire son Estat; et qu'enfin je luy remplisse l'ame des meilleures maximes de la morale et de la politique.

« C'est, Monseigneur, ce que j'ay essayé de faire, surtout depuis six ou sept années, en çà que sous les ordres de Vostre Eminence j'ay composé un sommaire de nostre histoire de France pour l'usage de Sa Majesté, qui en faisoit la lecture tous les jours avec tant de plaisir, qu'il n'est pas croyable que ce puisse estre sans utilité.

« J'espère, Monseigneur, que cet échantillon suffira pour faire juger par avance du reste de l'ouvrage. Je me persuade mesme qu'on ne le verra point sans admirer que sous les ordres du plus puissant ministre qui ait jamais esté, on ait agi dans une matière aussi délicate qu'est celle-là avec tant de fidélité, avec tant de désintéressement et avec tant d'amour pour le prince et pour l'Estat. Car, après tout, je crois pouvoir dire que c'est un exemple qui n'en a point eu de pareils avant le ministère de Vostre Eminence. Non seulement elle a toujours porté le Roy à s'instruire parfaitement des choses dont la connoissance luy estoit nécessaire; non seulement elle lui a souvent représenté combien il luy estoit important de s'attacher de bonne heure aux fonctions de la royauté, mais encore elle m'a sollicité moy-mesme de m'acquitter soigneusement de mon devoir. Combien de fois m'a-t-elle dit que je n'avois rien de plus important à faire que de gagner sur l'esprit du Roy qu'il s'appliquast bien aux choses qu'il faisoit et qu'il s'appliquast aux choses sérieuses. En vérité, Monseigneur, je ne croy pas qu'il y ait rien de plus beau, ni de plus glorieux pour Vostre Eminence, et je suis trompé si ceux qui écriront l'histoire de vostre vie n'ont peine à y trouver un endroit qui mérite mieux leurs éloges que celuy-là. »

Cette édition se termine par *la Couronne mystique à la gloire de Henry le Grand;* et ces mots : *Et s'il se peut même qu'il le surpasse.*

En 1662, il y eut une seconde édition in-4°, mais dès 1661 on s'était emparé de cet ouvrage en Hollande ; les Elzévirs l'imprimèrent en 1661, de 522 pages, et en 1662. On les contrefit dans une édition un peu plus grande de 514 pages; puis nous citerons encore une édition d'*Amsterdam, chez Anthoine Michiels*, 1661, 12°, sans frontispice gravé; et l'année suivante, une autre avec un frontispice représentant Henry IV à cheval, couronné par une Renommée qui porte à la banderolle de sa trompette : *Histoire du Roy Henry le Grand, composée par Monseigneur Hardovin de Péréfixe, évesque de Rodoz, ci-devant précepteur du Roy;* et au bas : *Jouxte la copie imprimée à Paris, chez Edme Martin, libraire*, 1661. Ces deux éditions ont 438 pages, mais la justification n'est pas exactement la même. J'ajouterai que le même libraire donna successivement plusieurs éditions, et fit recommencer son frontispice dans le sens contraire et avec une multitude de fautes.

Jusque-là toutes les éditions sont conformes à la première, mais, en 1664, une édition elzevierienne ajouta à la fin *un Recueil de quelques belles actions et paroles mémorables de Henry le Grand*, qui n'avaient pu se fondre dans le texte. Elles n'ont rien de politique et ne venaient là que pour donner un nouvel attrait à cette édition, qui contenait en outre *le poëme d'Henry le Grand, de l'abbé Cassagne.* Toutes les éditions, et elles sont innombrables, qui ont suivi celle-là, y compris la jolie édition des Elzeviers d'Amsterdam, in-12°, 1678, ont conservé le recueil, quelquefois aussi le poème. Voltaire a voulu voir, ses yeux étaient toujours prévenus, dans un simple remplissage, une addition faite dans un esprit différent du corps de l'ouvrage, et la preuve d'une protestation contre les principes de Mazarin, dans un recueil de pensées, qui ne sont que les pièces justificatives du livre dédié au Cardinal-ministre.

(176) La Porte n'a pas compris cette intention ; elle était trop peu flatteuse pour lui. On recherchera dans ses mémoires ce qu'il raconte sur les lectures d'histoire qu'il fait au Roi, et les commentaires burlesques qu'il y ajoute. Seul il avait droit de s'étonner que le Cardinal se moquât de lui *à son coucher, devant ses familiers, disant qu'il faisoit le gouverneur du Roy et lui apprenoit l'histoire.* (Collection Petitot, tom. LIX, pag. 413.) On sait que Mazarin le fit chasser, lorsqu'il eut ajouté aux fâcheuses impressions qu'il était coupable de donner à son maître, une sotte calomnie, qui n'avait d'excuse que dans sa niaiserie. Je renvoie à ses mémoires pour cet ignoble détail, il en remplit la dernière moitié (Coll. Petitot, tom. LIX, pag. 433). Voltaire avait trop d'esprit pour prendre de ces armes qui blessent ceux qui s'en servent ; il voulait

déprécier Mazarin, et il sentit que son impartialité sur ce point lui donnait plus d'autorité sur les autres : *Il y a dans les Mémoires de Laporte une anecdote sur l'enfance de Louis XIV qui rendrait la mémoire du cardinal Mazarin exécrable, s'il avait été coupable du crime honteux que Laporte semble lui imputer. Il paroît que Laporte fut trop scrupuleux et trop mauvais physicien, il ne savoit pas qu'il y avoit des tempéraments fort avancés. Il devoit surtout se taire, il se perdit pour avoir trop parlé et pour avoir attribué à la débauche un accident fort naturel.* (Siècle de Louis XIV.)

Le Cardinal avait raison d'écarter du Roi toutes ces influences subalternes qui étouffent les instincts les plus nobles, ou les faussent. On voit dans son agenda de l'année 1650, dans les premières pages, qu'il s'inquiétait de l'influence exercée par Mademoiselle de Beaumont sur l'esprit du jeune prince. Il fait cette note ; *Madamoiselle de Baumon, grand ascendent sur l'esprit du Roy, ly parle bas, avec authorité et pout estre extrêmement préjudiciable, si on n'y remédie* (Bibl. roy., Fonds Baluze, N° 14, pag. 52). Or, il y remédie.

Ces ridicules mémoires de La Porte me semblaient jugés à leur juste valeur, bien qu'ils eussent compromis la réputation de sagacité de M. Petitot, qui les préféra à ceux de Brienne fils. Quel a été mon étonnement, quand j'ai vu qu'ils avaient induit en erreur M. Mignet, en dépit de tout son esprit ; voici comment ce brillant écrivain s'exprime sur l'enfance de Louis XIV dans son *Introduction aux négociations relatives à la succession d'Espagne* (Tom. I, pag. XLIX) : *Ce prince avait vingt-deux ans quand il commença à régner seul. Son éducation avait été négligée. Lorsqu'il était encore enfant, son valet-de-chambre s'étoit fait son maître d'histoire et l'endormait au récit de la vie de ses ancêtres. Jeune il n'aimait pas le cardinal Mazarin. La garde dont le Cardinal étoit entouré, et qui contrastoit avec l'abandon dans lequel il étoit laissé lui-même, choquait déjà son ame royale et il l'appelait le Grand Turc. Mais il perdit plus tard ou il contint ces sentiments de répugnance.....* Tout ce tableau est pris dans les mémoires de La Porte; M. Mignet ne cite que cette autorité, et c'est en effet la seule qu'il aurait pu invoquer.

(177) Le Palais Mazarin était la meilleure démonstration qu'on pût donner à Louis XIV. Je n'ai donc pas besoin d'insister sur ce point. J'ajouterai seulement que le Cardinal encouragea de tout son pouvoir la création de Vallot, le premier médecin du roi, et lui paya même les frais d'une grande fête qu'il donna au milieu de son jardin des plantes ; manière ingénieuse de faire accepter par l'amusement un enseignement sérieux. Loret nous a conservé la date exacte de cette visite.

Dimanche (8 juin 1659), le roy notre sire,
Qui vers luy tous nos cœurs attire,
Fut au royal Jardin des Plantes.
Le roy se promena partout,
Il remarqua de bout en bout
Les fleurs, les plantes et les herbes
De ce jardin des plus superbes.

(178) Il serait superflu de donner des preuves de ce goût. Louis XIII malgré sa timidité et ses scrupules dansait dans les ballets, Louis XIV porta jusqu'à la passion ce divertissement qui lui donnait occasion de faire valoir les avantages de sa figure, la grâce de ses mouvements et aussi les ressorts de ses intrigues amoureuses. Je citerai six vers de Loret à cause de la date :

Notre Monarque prend la peine
De danser trois fois la semaine,
Son ballet, qu'on nomme en vingt lieux
Le charmant paradis des yeux,
Afin que plus de monde voye
Ce rare spectacle de joye.
(25 avril 1654.)

(179) Je renvoie à la gazette de Loret :
Pour augmenter du roi l'adresse,
Le sieur Arnolfini le dresse
Dans Bourbon, manége royal,
En l'art de monter à cheval.
(31 janvier 1654.)

Mais le roi ne put s'exempter de cette expérience indispensable à tout bon cavalier, et qui consiste à être jeté par terre, au moins une fois. Scarron dans son épître du 2 mars 1655 annonce que cet accident est arrivé dans le manége royal :

Où les rois n'ont nul privilége.

Le même poète dans ses épîtres, numéro du 9 févrler 1655, parle des manéges de Memont, Arnolfini et Delcamp :

Où l'on apprend à tant par teste
A sçavoir monter sur sa beste.

Le Cardinal donna au jeune roi, dès sa jeunesse le goût des chevaux et l'habitua à rechercher les races les plus distinguées. On lit dans Aubery que lorsqu'il était en convalescence de la petite vérole, qui l'atteignit le 11 novembre 1647, *il désira passionnément voir le cheval anglois, dont le cardinal Mazarin luy avoit fait présent et qu'il fallut monter exprès à sa chambre.* (Tome I, page 377.)

Quant à la chasse, les gazettes du temps sont remplies des prouesses du jeune roi dont le courage et l'adresse étaient excités par la présence de l'infatigable Cardinal. Celui-ci *courrut risque de la vie*, dit Aubery, *dans une chasse du sanglier, à Fontainebleau. Toutefois il en sortit a son honneur. Car le sanglier ayant enfin percé du côté où il étoit, pour se lancer sur luy, il le prévint et lui donna de son épée à travers le corps avec tant de vigueur, que de l'effort son cheval s'abattit, sans néanmoins l'abbattre.* (Tome I, page 321.)

La chasse à courre du cerf, du daim et du sanglier était accompagnée de la chasse à tir

où Louis XIV ne se montrait pas moins adroit :

Dimanche le roy bien monté,
Revint en la grande cité
Avec la romaine Éminence.
Louis lequel tire à merveille
Envoya du plomb aux oreilles
De cent cinquante-six lapins,
D'un fusil au bout de ses mains :
Il abasourdit trente lièvres...
(Muse Roy., 13 novembre 1656.)

(180) Madame de Motteville étendait son accusation jusqu'à Colbert. J'ai expliqué déjà la raison du mauvais vouloir de cette ancienne dame d'honneur de la reine contre le Cardinal et contre tout ce qui participait à une influence dont les entourages d'Anne d'Autriche devaient être jaloux : *L'avarice du Cardinal était telle que la reine n'avait pas d'argent; toute la dépense de sa maison se faisait par l'ordre de Colbert, créature du Cardinal, qui épargnait sur toutes choses. Cette jeune princesse n'avait pas de quoi jouer, et après son souper nous en mangions les restes, sans ordre ni mesure, nous servant pour tout appareil de sa serviette à laver et du reste de son pain.* (Tome VI, page 66. Voir en outre tous les mém. et un couplet dégoûtant des alleluia.)

Il importait de fixer l'époque de cette détresse pour l'expliquer et excuser le Cardinal. J'y suis parvenu au moyen des *Poésies burlesques* de Loret, recueil qui contient toutes les pièces qu'il a adressées en 1646 à différentes personnes de la cour, et qui fut imprimé à Paris format in-4° en 1647. Dans ce volume de trois ans antérieur à la Gazette ou Muse historique, on trouve page 13 *une requeste des seigneurs, dames et demoiselles du petit coucher de la reine à monseigneur le Cardinal :*

Nous du petit coucher, tant masles, que femelles
Escuyers, chevaliers, dames et demoiselles,
N'avons le plus souvent, alors qu'il faut souper,
Ni chaise pour s'assoir, ni cousteau pour couper,
Illec nostre mouchoir nous sert de serviette
L'un n'a point de cueiller, ni l'autre de fourchette
Alors qu'on nous présente un chapon ou poulet,
L'un le prend par les pieds, l'autre par le colet
Chacun dessus son corps exerce tiranne
Le tout sans preference et sans ceremonie
Et l'on diroit de nous, en cette extrémité
Que nous n'avons jamais leu la civilité.....
La Reyne a rehaussé d'un pain nostre ordinaire...
Si nous avons du pain, nous n'avons pas de vin...
Ce bien considéré, PLAISE A SON EMINENCE
Qui chez nostre maitresse a la surintendance,
Nous ordonner du vin par bonte, par pitié,
Par belle courtoisie, ou par pure amitié...
Si nous en parlons bien, quand nous n'avons point bu,
Usant par son moyen de ce charmant breuvage,
Nous en dirons du bien mille fois davantage,
Et de bouche et de cœur, nous boirons sa santé,
Apres celle de l'une et l'autre majesté.

C'est donc au milieu de la guerre que les personnes de la Cour se plaignaient de n'être pas traitées comme il leur appartenait. N'avoir ni chaise pour s'assoir, ni couteau pour couper les poulets, et pas de vin sur sa table, c'est sans doute un triste ordinaire; mais il faut étudier la vie domestique de ces temps, pour atténuer l'indignation et diminuer l'étonnement qu'on pourrait ressentir.. Le luxe qui débordait aux jours de fêtes, laissait partout, pour l'habitude de la vie, une sorte de détresse. La vie journalière du moyen-âge a toujours été misérable, même dans les plus riches familles, même à la Cour, et il était resté quelque chose au dix-septième siècle de ce manque d'équilibre. Les plaintes de madame de Mottevile étaient exagérées; la requête de Loret le prenait sur le ton qui pouvait convenir à l'état des choses, à l'état des esprits. Une note prise dans l'agenda du Cardinal, de l'année 1650, vers le mois de juin, établit très bien les raisons et l'époque de la pénurie dont se plaint madame de Motteville; cette constatation d'un anachronisme vaudra mieux que les détails trop longs d'une réfutation concluante. *La Reyne pout dire en discours, à S. A. R.* (le duc d'Orléans), *qu'elle n'a pas trop songé à ses affayres, veu que après 8 ans de régenze, sont en pire estat que n'estoynt devant.*

Elle n'a aumenté d'un sol de revenue; elle doit 200,000 escus plus que ne devoyt; elle n'a fayt affaire extraordinayre pour un sol; sa mayson, depuis 5 ans, n'a pas eu le tiers de ce qu'on est accoustumé lui donner, ce que il n'y a jamais eu de faute par le passé; tous ses serviteurs se playgnent avec rayson de morir de faym, ce que n'a pas empêché dans le mesme temps, qu'elle n'aye volu fayre des gratifications, et en dons d'argent contant, en revenus et par d'autres moyens, à S. A. R., et ordonner que sa mayson aumenta de 560,000 livres fort pontuelement payé. (*Bibl. royale, fonds Baluze, n.* 14, p. 97.)

Hors ces temps pénibles de la gêne financière et de la guerre civile, Anne-d'Autriche avait une part royale dans les allocations, et le Val-de-Grace est là pour témoigner des ressources de sa liste civile. Ses familiers et madame de Motteville en particulier, animés de préventions contre le Cardinal, voyaient le passé au travers d'une atmosphère romanesque, et transportaient dans les temps calmes et faciles, ce qui appartenait aux époques de troubles et de malheur, mettant le tout sur le compte de l'avarice du Cardinal, thême fécond en diatribes. Il se pourrait bien d'ailleurs que la Reine se fût trouvée plus tard à court d'argent, pour avoir trop risqué à son jeu, car elle était devenue très joueuse. Lorsque Mademoiselle quitta St-Fargeau, en août 1657, pour reparaître à la Cour, elle fut étonnée de ce changement : *Je trouvai qu'elle étoit devenue joueuse; elle ne jouoit jamais quand je la quittai.*

Le cardinal de Retz se servit habilement, comme il le dit lui-même, d'une semblable détresse où fut laissée passagèrement la Reine d'Angleterre : *J'exagerai la honte de cet abandonnement, et le parlement envoya quarante mille livres à la reine d'Angleterre. La postérité aura peine à croire qu'une fille d'Angleterre et petite-fille d'Henri-le-Grand, ait manqué d'un fagot pour se lever, au mois*

de janvier, dans le Louvre (tome I, p. 149). On sait le parti que Voltaire a tiré de cette machine de guerre du coadjuteur; je renvoie aux agendas ceux qui veulent la vérité historique. Ils verront comment la détresse financière atteignait tous les services, et les dispositions favorables que le Cardinal prit à l'égard de la royale émigrée. A l'année 1646, on lit : *Cento mila lire alla Regina d'Inghilterra, e farla pagare delle 40 mila lire il mese puntualmente* (n. 8, p. 74).

(181) Mémoires de La Porte (collection Petitot, 2e série, tome 59, p. 432). L'exagération de ses préventions, était, chez ce vieux serviteur, le résultat de l'amour-propre blessé. Il écrivait dans sa vieillesse, longtemps après les évènements dont sa mémoire ne lui conservait qu'un souvenir confus. Il s'agit du siége d'Etampes en 1650, et voici les termes dont il se sert : *Le Roi voyoit quantité de soldats malades et estropiés qui courroient après lui, demandant de quoi soulager leur misère, sans qu'il eût un seul douzain à leur donner ; de quoi tout le monde s'étonnoit fort.* (V. la note 176.)

(182) Siècle de Louis XIV, page 291, édit. de 1785, Œuvres, tome XXIII, p. 36. Je ne me rappelle pas où Voltaire a pris ce passage.

(183) Dès 1657, c'est-à-dire trois grandes années avant son mariage, le Roi avait une maison complète. La *Muse royale* parle du

..... Royal et beau Train
De ce ravissant SOUVERAIN
(Ce qui, certe, avoit de grands charmes) :
Les Chevau-Légers, les Gens d'armes,
Les Mousquetaires bleus, botés,
Et jusqu'au tambour, bien montez.
(4 mars 1657.)

On peut rechercher : *L'ordre et règlement qui doit estre tenu et observé en la maison du Roy.* Paris, 4°, 1657, Marin Leché. — *Estat de la France, comme elle estoit gouuernée en l'an M.DC.XLVIII, où sont contenües diverses remarques et particularitez de l'Histoire de nostre temps* (Hollande, à la sphère) 8°, 1649. Il y a une autre édition, même texte, même date, aux trois fleurs de lys et imprimée avec un caractère beaucoup plus petit. — La Marinière : *Estat général des officiers, domestiques et commensaux de la maison du Roy. Ensemble l'ordre et réglement qui doit estre tenu et observé en la maison de Sa Majesté, tiré des mémoires de M. de Saintot, maistre des cérémonies de France.* Paris, 8°, 1660, Jean Guignard. Près de six mille personnes dépendaient de près ou de loin de la maison royale, et dès lors quelle magnificence !

(184) Lettre autographe adressée au Roi, de Libourne, le 14 juillet 1659. (Baluze, pap. des arm. II.)

(185) Il n'y a pas une des magnificences de Louis XIV, dont on ne retrouve le modèle dans les magnificences de Mazarin : Bals, ballets, chasses, carousels, et jusqu'aux loteries de Marly (1685) qui ne rappellent qu'imparfaitement la loterie généreuse du palais Mazarin, en 1656. (Voir note 555, la leçon que reçoit le jeune roi et qu'approuve le Cardinal.)

(186) Lettre du Cardinal, adressée au Roi, de Villefaignan, le 8 juillet 1659. (Bibl. royale, fonds Baluze, pap. des arm. II.)

(187) Il serait inutile de citer un grand nombre d'exemples ; je n'en prendrai que deux : l'un touche à l'administration de Richelieu, l'autre au ministère de Mazarin. Guy Patin écrit le 29 août 1636, à Belin : *Le Roy ayant demandé du secours au Parlement et autres grandes compagnies de cette ville, en cas si urgent, notre doyen assembla notre faculté, speciali articulo, où il fut conclu que nous donnerions pour cet effet, au Roi, ex aerario nostro, mille écus comptant : ce qui a été fait avec bonne quittance qu'en a tirée notre doyen.* Le cardinal Mazarin met cette note sur son agenda à la fin de 1648 : *Escrire à Ervart de s'engazer en touttes sortes de faizons, et y obliger Arlac, toutes les pierreries de la Reyne, de S. A. R., de M. le Prince et les miens se doneront pour gazes.* (Bibl. royale, fonds Baluze, n. 11, p. 47.)

Guy Patin écrit aussi vers le même temps : *On a trouvé chez l'abbé Mondin, après sa mort, pour 1,500,000 florins de bagues, joyaux, diamants, perles, etc., qu'il tenoit en gages de la Reine, du Mazarin et de la duchesse de Savoie. — On cherche maintenant de l'argent nouveau sur ces mêmes joyaux, afin d'avoir de quoi contenter les Suisses qui veulent avoir de l'argent ou s'en retourner.* (Lettre à Ch. Spon, 1er avril 1650.)

(188) La construction du palais Mazarin, les agrandissements de Vincennes et les bâtiments qu'il éleva dans ses gouvernements, sont les preuves de cette assertion. En voici une autre moins connue : le 17 septembre 1657, Colbert lui propose l'acquisition, pour 10 à 12 mille livres, d'une chapelle dans l'église St-Eustache, parce que son palais est dans cette paroisse. Le Cardinal répond en marge : *Dans le dessein que j'ay de bastir une église, il me semble que la chapelle que vous proposez n'est pas nécessaire.*

Dans les agendas de 1642-43, je trouve cette brève mention : *La Capella dorata* (n. 1, p. 54); j'ignore de quelle chapelle dorée ou à dorer il voulait se souvenir en la consignant dans ce memento. Le sieur Ratabon, dont le nom se trouve un peu plus bas, dans une citation de Loret, fut le dernier surintendant des bâtiments avant Colbert; c'est lui qui confia la construction du Louvre à Louis Levau. On trouvera l'histoire de ce monument dans ma troisième lettre. (Bibl. royale, fonds Baluze).

(189) Benedetti, l'homme d'affaires du Cardinal, résidait à Rome ; il voulait envoyer un architecte italien, mais sa proposition ne fut pas acceptée ; c'est alors que Colbert écrit au Cardinal : *Il me semble qu'on ne se peut servir pour cela que du sieur Levau, du sieur Mansart ou du sieur Lemuet. V. E. me fera savoir s'il luy plaît lequel des trois elle désire que j'emploie.*

(190) J'ai retrouvé deux lettres écrites de la main de Philippe de Champaigne et adressées à Colbert ; elles nous apprennent d'abord la véritable orthographe de son nom, la même qui se trouve sur la planche du portrait du cardinal Mazarin, peint par lui et gravé par Nanteuil (n. 26 de mon catalogue), par conséquent différente de celle qu'on a adoptée dans la Biographie universelle : *Champagne* (*Phil.*) ; ensuite nous voyons le prix qui avait été fixé pour lui et ses aides, enfin les retards et les difficultés apportés à son paiement par la mort du Cardinal :

A Paris, le 1er may 1661.

« Monsieur,

« Nous avons entièrement achevé l'ouvraige des peintures et dorures que vous m'avez faict l'honneur de me commander, dedans le département du Roy à Vincennes qui montent ensemblement à la somme de 35,238 livres 10 soulz, sur quoy nous avons resu 19,100 liv. Je vous supplie très humblement de m'ordonner quelque somme pour m'aider à satisfaire mes gens qui me pressent fort, en attendant que mes parties que j'ay dressées seront arrêtées. Je vous prie de pardonner la liberté que je prens de vous escrire, mais la nécessité mi contrint ; pour mon particulier je ne vous seré jamais importun, parce que j'ay l'honneur de connoître vostre générosité par les témoignages que vous m'avez fait l'honneur de me faire resentir dedans locasion, qui m'obligent particulièrement à estre de tout mon cœur

Monsieur

Vostre très humble et très obligé serviteur,

P. DE CHAMPAIGNE. »

Le 28 juillet 1661, P. de Champaigne réclame encore : *Je demande qu'on me fasse justice de mes ouvraiges que j'ay faict à Vinceine au département du Roy. — Cy l'on faict monter mes ouvraiges moins que à trente-deux ou trente-trois mille livres, je ne suis point satisfaict, car le gain ne m'a pas porté à le faire.*

(191) On acheta les tapisseries du cardinal Antoine pour cet ameublement, qui se continua depuis la mort du Cardinal, et dont on trouve le détail dans les papiers de Colbert (volumes de 1661). C'était le président Tubeuf qui les surveillait.

(192) Je ferai suivre ici quelques extraits de la correspondance de Colbert, avec les réponses du Cardinal, presque toujours écrites en marge.

Colbert écrit le 29 novembre 1653 :

« Je menay hier M. de Beaumont à Vincennes pour visiter le parc, prendre son avis surtout ce qui sy peut faire pour les plaisirs du Roy. Il juge que lon ny peut mettre que des daims, lièvres et gibier, et que pour cet effet il faut labourer dans le parc jusqu'à 4 ou 500 arpens de terre, et même qu'il seroit nécessaires de joindre à la capitainerie du parc les colines des environs. »

7 *juin* 1654. « Jespère que nostre menage de Vincennes donnera satisfaction à V. E. Sy la cour s'approche, je lui en enverray des fruicts. Je n'entends aucunes nouvelles des vaches qui doibvent venir de Flandres. Sy V. E. me fait sçavoir à quy je me doibs adresser pour en avoir des nouvelles, j'en escriray. » Le Cardinal répond en marge : « Je suis bien ayse de ce que vous me mandez de Vincennes et pour les vaches, c'est le comte de Broglio et l'archevesque de Bruges qui me les ont promises. »

7 *juillet* 1654. « Le grand bastiment de Vincennes s'advance, les fondations seront bientôt au rez de chaussée et l'on fera toute diligence pour le rendre logeable au caresme prochain pourveu que l'argent ne manque point. Celuy du logement de V. E. va plus vite et j'espère que dans la fin d'octobre il sera achevé. La mesnagerie est establie, nous avons trois veaux qui sont nourris par six vaches avec force œufs frais, le premier seroit excellent à présent. Je fais apporter toute industrie pour le conserver, jusques à ce que le Roy vienne à Compiègne affin que l'on en puisse envoyer trois, en trois semaines consécutives. J'ay escrit à M. de Broglio pour avoir encore des vaches de Flandres et M. de Bourges m'en fait venir d'Auvergne ; nous avons six douzaines de poulets d'Inde, autant de poules et poulets qui sont fort bien nourris et qui seront excellans, cent moutons ou brebis pour avoir des agneaux de bonne heure ; la petite truye d'Inde a fait six cochons dont trois sont morts et les autres trois auront peine à en eschaper parce quelle na point de laict ; j'establis à présent deux vollières de gros pigeons. J'auray soin que le faisandier vienne sy establir au mois d'aoust. Les collines circonvoisines sont fort bien gardées et il y a force gibier dans le parc. Je fais travailler aussi dans le petit parc à rendre toutes les allées fort belles et fort propres, il y aura toutes sortes de légumages. »

28 *juillet*. Les veaux sont toujours nourris avec grand soin, mais je crains fort que l'age ne les fasse maigrir. Comme je doute de l'industrie des François pour les bien nourrir, j'ay escrit à Rome que l'on m'envoyast un mémoire de la manière que l'on eslève les Vedels-Monganes (Vitelle-Mongane).

Je renvoie pour cette espèce de veaux aux anciens voyages en Italie; c'était une illusion caressée par tous les gourmands de ce temps, car on en trouve des traces dans tous les ana, remplis comme on sait de propos de tables. Rabelais, dans son Encyclopédie bouffonne n'a pas manqué d'y faire entrer ces veaux succulents, et Tallemant de Réaux en fait mention dans ses bavardages. Ménage dit qu'ils sont nourris de lait et de jaunes d'œufs, et qu'on ne souffre pas qu'ils mangent d'herbes (Ménag., tom. III, pag. 120).

Il paraîtrait qu'en 1657 on proposait au Cardinal d'autres plans pour les constructions de Vincennes, car il écrit à Colbert qu'il les trouve trop vastes, *car quand par mon crédit la chose seroit établie comme on le propose, cela auroit peine à estre exécuté de mon vivent.*

Il ne reste plus rien ou presque rien de toutes ces dépenses, la galerie sur l'entrée a été élevée de manière à cacher les ailes; les tours carrées ont été abattus, la clôture vers le donjon est supprimée; les deux grands bâtiments de Levau, transformés depuis longtemps en caserne, ont souffert toutes les injures auxquelles sont exposées les casernes. Heureusement qu'il faut à une forteresse et à des soldats un commandant, que celui-ci a besoin d'un appartement, et les chambres du Roi et de la Reine décorées des peintures de Philippe de Champaigne ne lui ont pas paru trop belles. Elles sont situées à l'extrémité de l'aile de droite, qui regarde sur la Ste-Chapelle. Il reste encore des anciennes décorations deux plafonds bien conservés; l'un représente les Saisons et l'autre une apothéose de Louis XIV jeune. Ces décorations n'ont ni plus ni moins de mérite que toutes les peintures de l'artiste, qui n'excellait que dans les portraits. Aujourd'hui M. le duc de Montpensier a fait son appartement de cette partie du château et l'a décoré avec goût de trophées d'armes, de modèles d'artillerie et de tableaux modernes. Il a même poussé la délicatesse jusqu'à ne faire restaurer ni les anciennes peintures, ni les dorures; c'est une réserve bien rare et qu'on ne saurait trop louer.

Au dehors, le terrain, plusieurs fois mis en mouvement pour former des glacis, des retranchements, des dépôts d'artillerie et de munitions, n'a rien conservé des jardins.

(193) Le jardinier du roy C. Mollet s'adressa directement au Cardinal pour être chargé de la création des jardins de Vincennes, il espérait le séduire en lui montrant ses plans.

Paris, 8 *aoust* 1654.

Monseigneur,

Sy vostre eminence veut aussy avoir des fleurs an son parterre il est temps à la fin de ce mois d'y planter le buis pour former le dessein que j'en ay fait voir a V. E. ayant fait préparer la place avec peine à cause du mauvais fond qui y estoit.

J'ose vous dire que je prétends vous servir avec plaisir et sans intérêt et vous assurer que sy lon suit mes advis en ce lieu, que vous y aurez le plus beau jardin que vous ayez jamais veu, et je feray mon possible pour y mesnager la despense.

C. Mollet.

Le Cardinal, comme en toutes choses, renvoya à Colbert pour avoir son avis : l'Intendant économe lui répond : *Le jardinier du roy qui a escrit à V. E. est un homme trop fort en parties pour nous, je feray travailler le jardinier de Vincennes qui est sur les lieux, et qui fera bien quand il sera bien conduit.* Les parties s'entendent des comptes de dépenses.

(194) Le grand Condé en apprenant le rôle que jouait sa femme au siége de Bordeaux, dit à l'un de ses serviteurs : *Aurois-tu jamais cru que ma femme feroit la guerre pendant que je cultiverois mon jardin.* Ce souvenir m'en rappelle un autre; Mabillon dans son *Iter Italicum anno* 1685, *Junio*, page 42, trouva dans l'église de Notre-Dame de Lorette un modèle du château de Vincennes exécuté en argent et offert, *ex voto*, par le grand guerrier en souvenir de sa délivrance. Avait-il donc eu peur, avait-il fait des veux si fervens :

In sacrario alia dona infinita, quibus accensetur castelli Vicenarum argentea icon ex munere Henrici Borbonii principis Condæi, in memoriam suae ex illius castelli custodia eductionis.

(195) Nous trouvons dans sa correspondance de 1659 la preuve que les négociations pour la paix étaient toutes communiquées au Roy, que les détails les plus secrets lui étaient confiés : *Je vous suplie de participer à la confidente* (la Reine) *ce que je vous mande du courrier d'Espagne et vous en pourrez aussy parler à M. Le Tellier si vous le jugez à propos, mais vostre service ne requiert pas que vous en donniez connoissance à d'autres, je suis jusques à la mort le plus passionné et obligé de tous vos serviteurs.* (Du 6 juillet 1659.) *Je mande à M. Le Tellier ce qui s'est passé dans la première conférence et surtout de vous informer de quelque chose sur laquelle il faut que j'aye promptement response et qu'on y garde le dernier secret.*

(Saint-Jean-de-Luz, 15 août 1659.)

On trouvera dans les mémoires de madame de Motteville un détail intéressant sur l'absence du jeune roi au conseil, et sur les réprimandes que lui adresse le Cardinal.

(196) Voir Aubery pour les débuts de cette grande carrière en attendant un meilleur historien.

(197) Il reçut le chapeau de Cardinal à la demande de Richelieu et au nom de la France. (Voir note 17.)

(198) Ses maximes politiques, sa perspicacité, son habileté, la connaissance qu'il avait des personnes et des choses, sa vie politique enfin reçoit une lumière toute particulière de la lecture de sa correspondance et de ses tablettes, véritable réponse aux mémoires du coadjuteur, autant que des notes peuvent répondre à une rédaction savamment étudiée.

Avec le roi il était tout français, avec la reine il restait étranger tout en se dévouant à ce pays d'adoption. Ils le jugeaient ensemble l'un comme italien et l'autre comme espagnole. En 1643 il trace sur ses tablettes ce mémorandum à l'adresse de la reine : *Li Franzesi di qualunque ordine, sono interessati nelle diminutione dell' authorità del re : che desiderano e travagliano perchè sia debole a fine di esser loro piu considerabili, e sono contrarii alla sua potenza assoluta volendo solamente che sia riguardevole per mezzo loro, e perchio il parlamento, li principi, li governatori di provincie e il partito degli ugonotti et altri procurano disfare sotto altri pretesti speciosi quello si fece in tempo del re defunto per lo stabilimento dell' assoluta authorita sua independente da tutti, e vogliono ridurre le cose come nel tempo, che la Francia ben chè in apparenza governata da un re, in effetti era republica, e di nessuna cosa potra il re, essendo maggiore, dolessi piu che, essendo successo a un Re authorizato et assoluto, per il mal governo, ritrovisi ad esser dependente da suoi sudditi, comme e seguito per il passato. Importa adunque a S. M. aver piu riguardo a questo punto che ad alcun altra cosa, e nel quale non se puol fidar di alcun franceze, per che a interesse nel contrario et un grand ministro, che habbia la vera fedelta e passione per il Re, non puol esser che aborrito da franzesi, che vi sono direttamente oppositi.* (N° 2, page 43, 44, 45.)

Quelques mois plus tard à la fin de 1643, il écrit : *Li nemici del Cardinale pensano di nuovo a qualche estremita contra lui, perchè vedono che si governa in modo che li parlamenti, li ecclesiastici, li grandi et il popolo concorrono ad amarlo, e stimarlo, crederlo necessario, desinteressato e zelante per il bene dello stato, e li detti nemici riconoscono, che all' avvenire sara sempre piu.* (N° 23, page 27). Ne jugeait-il pas sa position avec un peu de complaisance.

Sa prudence se marque en beaucoup de chose, se trahit-elle ici : *S. M. ha detto tra diversi che vuol un vescovo che confessi il re per escluder cosi li gesuiti, et inciò si commette un grand' errore, poiche grandissimo pregiuditio puol resultare al servitio di S. M. d'irritar un corpo cosi accreditato e considerabile come il d°. che in ogni minima seditione che arrivasse potrebbero far gran cose parlando nel disavantaggio della me. S.* (?) *di maniere che io non sarei mai di parere di far loro questa offesa, massime che il re fuori della minorita potrebbe facilmente persuadersi a ristabilir nella piazza di suo confessore un gesuita : ma quando S. M. si risolvesse non conviene farne ostentatione ne dichiararsene fuori di tempio.* (N° 3, pag. 63.)

Je renvoie à la page 67 pour un long passage, trop long pour le copier, et dans lequel il prouve habilement à la Reine que ses services sont désintéressés et utiles à sa grandeur. Il parle encore en humble serviteur.

Les conseils se rencontrent à chaque page; toute la conduite d'une reine au milieu des difficultés d'un temps d'intrigues s'y trouve tracée. Je ne copierai que ceux-ci : *Quando S. M. e in collera con Otfort quella intraprende e la fa far ogni cosa. Si dice per la Corte che le piccole genti fanno far ogni cosa a S. M. Che apprende di parlar. conviene non sortir cosi spesso, applicar al negotio, conserver la maesta, etc., etc.*

(199) J'ai réuni de nombreux renseignements sur l'Académie de France à Rome, sa fondation, la longue série de ses directeurs et les noms de ses lauréats; je comptais les faire entrer ici, mais je vois l'impossibilité de concilier l'étendue de ce travail avec les dimensions raisonnables d'une note; je publierai ces recherches à part.

(200) Le Cardinal publiait, en 1643, cette profession de foi (comme on dirait aujourd'hui) : *Je suis venu dans le ministère avec cette ferme et inébranlable résolution de n'y considérer jamais mes intérêts, de n'y faire déplaisir à personne, et d'y faire plaisir à qui je pourrai.* A la fin de 1648, il écrivait sur son agenda : « Mettre dans le papier que je n'ay fayt mal à personne, que aux enemys de la France; je n'ay rien pris d'elle, jé contribué à la conquette de beaucoup de plazes et des provinces touttes entières, sauf en prendre pas une, quelqu'offre que la bonté de la Reyne, de consentement de la maison royale, m'en aye faytte.

« Et ceos qui sont emportés contre moy et travaglient à y animer les peuples, n'en ont autre subject que ma fermeté à ne vouloyr pas conseiller que le Roi soit despuillé de son authorité et de ses plazes.

« Car au reste on ne me marquera pas que on aie fayt du mal a personne; La Motte méritoyt, etc., et cependant, etc. » (Bibl. roy. Fonds Baluze, N° 11, pag. 38.)

Plus loin, il revient sur l'injustice qu'on lui fait : *On parle de violenze et le Parlement a mys plus de gens dans la Bastiglie pour estre serviteurs et officiers du Roy depuis 15 jours, que on n'a fayt depuis la Regenze.* (N° 11, pag. 63.)

En 1643 et 1648, il disait vrai sur tous les points; à son retour, en 1653, il sauta à pieds joints sur l'article de son désintéressement.

Les paroles suivantes d'Anne d'Autriche valent mieux qu'une longue digression : *Il est beaucoup trop bon*, disait-elle, *il gatera tout pour vouloir toujours ménager ses ennemis.* L'abbé de Choisy, comme tous les faiseurs de

mémoires, ne put résister à une anecdote; il était celle-ci : le cardinal de Sainte-Cécile, son frère, disait souvent : *Il mio fratello e un coione, fate rumore, egli havra paura.* C'est une niaiserie, car son courage n'est pas plus contestable que sa douceur.

Ce temps si décrié se représentait agréablement à la mémoire de Saint-Evremont; il écrivait à Ninon de Lenclos :

J'ai vu le temps de la bonne Régence,
Temps où regnoit une heureuse abondance
Temps où la ville aussi bien que la cour
Ne respiroient que les jeux et l'amour.

Dans l'exil il se rappelait, non sans regret, une *politique indulgente;* seulement il a tort de croire que le cardinal Mazarin eût dû, pour sa gloire, terminer alors sa carrière; les dix années qui ont suivi, tout en déchaînant les passions contre son pouvoir, ont fait la grandeur de son ministère :

Que ne mouroit alors Son Eminence
Laissant un nom toujours cher à la France.
(Œuvres, tom. III, pag. 168.)

M. Ch. Labitte soutient que Mazarin fut *un ministre cruel et despote* (Revue des Deux-Mondes, 1836, pag. 472), mais on n'est pas obligé de croire M. Ch. Labitte; imposé par Richelieu, vivement appuyé par saint Vincent de Paule (*Mémoires de la Châtre*), il fut accepté pour ministre par Anne d'Autriche, quoique créature de son ennemi, quoique cardinal, quoique étranger; son ministère tout entier et son habileté disent assez pourquoi.

(201) Le Parlement demanda l'éloignement du ministre étranger. Voici ce que Mazarin écrivait à la fin de mars 1649 sur son agenda. On sait que ces feuillets passaient sous les yeux de la Reine, leur contenu au moins lui était communiqué :« Le parlement, appres tous les attentas qu'il a fayt à l'authorité du Roy, les manquementes à ce que avoyt esté promis de sa part à Ruel, et avoyr fait asses conostre ses intentions etc., donne un arrest le 27 mars all' istanze des Généraux, que instanze sera faytte aupres de lors Majestés, pour l'eslogniement du Cardinal. Il ne faut pas entrer dans la matiere pour en fayre voyr l'estravagance de la proposition; mais il faut solement peser l'exemple récent arrivé en Angleterre, pour fremir d'orreur, etc.

« Ce Parlement là qui est composé des grans du royaume, dans la Chambre Haute, et que à bien parler, lorsqu'il est assemblé, devoynt estre au moyns considérés comme les estats en France, insista aupres du Roy, afin que luy remit le vice-roy d'Irlande qui estoit son principal ministre. Le Roy le fit à la fin, et ce que en est suyvi, ça esté que ledit vice-roy eut le coul couppé, tout ce royaume a esté en guerre contre le Roy, et ils n'ont eu jamais du repos que le Roy n'aie fayt la mesme fin. De fazon que il n'y a rien de plus aisé à voyr, que quand un corps semblable à celui-là commence à attaquer la royauté, ne s'arreste que n'en soyt venu à bout de la perdre. Et il est à remarquer que nonobstant la noblesse qui avoyt tant de part dans ce gouvernement là, les autres se sont rendus mestres de tout, l'excluant presque entièrement des affayres, avec résolution de le fayre dans peu entièrement, et se servant de tous prétextes pour fayre mourir ceos qui lors tombent entre les mains.

« Que on considère donc ce qu'on doyt erindre d'un parlement de Parys, tout poupulaire, s'il vient à bout de ce qui demande, et sy, sans royauté, se portera bien la maison royale et la noblessc. » (Bibl. royale, fonds Baluze, n. 12, p. 5.)

On ne suivit pas complètement ses conseils; il s'en plaint dans son agenda, vers le mois de juin 1649 :«Nous sommes sortis de Parys pour tier le Parlement. Après nostre sortie, il a fayet plus de mal et commys plus de crimes que n'avoyt jamays fayt, et le sol chattié, c'est le cardinal Mazarin (n. 12, p. 15). Jamais homme fut plus attaqué que je l'ay esté : l'on m'a osté, sans forme de procès, tout mon bien à Parys; l'on m'a condamné sans m'oyr, e sans en avoyr le pouvoir, car le Parlement ne le pouvoit pas, et pour estre ministre du Roy, et pour estre aussy cardinal.

« On a donné des arrêts pour animer le peuple contre moy, on a permis de imprimer et publier tous les libelles que on s'est avvisé de fayre, on n'a rien oblié pour me fayre tuer, pour me perdre aupres de la Reyne, et enfin jamais le crime feut si rudement attaqué comme la esté l'inocenze en ce rencontre. » (n. 12, p. 17.)

Il jugeait bien alors sa position, mais il se fit illusion plus tard; aussi marcha-t-il plus vite que la réaction qui se fit en sa faveur, en écrivant dans ces mêmes agendas de la fin de janvier 1650 : « La ayne prétendue contre moy cessée. Le Parlement et le peuple de Parys tout pleyn de zèle pour le service du Roy. » (n. 14, p. 14.)

(202) Madame de Chevreuse, madame d'Hautefort, mademoiselle de Beaumont, madame de Beauvais, La Porte et en général tous les anciens serviteurs de la Reine furent obligés peu à peu de céder la place, ne pouvant faire céder leur caractère frondeur, et intrigant. La Porte, le valet de chambre de Louis XIV, nous apprend dans ses mémoires, avec une niaise candeur, qu'il cabale contre le Cardinal; que placé près du Roi, il n'a pas d'autre soin que de lui rendre odieux son premier ministre. Il s'en vante : *Nonobstant tous les soins, je ne laissois pas de frapper de petits coups si à propos, dans les heures où je n'étois observé de personne, que le Roi avoit conçu la plus forte aversion contre le Cardinal, et qu'il ne le pouvoit souffrir, ni lui ni les siens* (collection Petitot, 2e série, tome LIX, p. 415); puis il s'étonne fort ingénuement de sa disgrace et de sa destitution.

Je ne sais comment madame de Beauvais, la femme de chambre de la Reine, échappa à cette proscription générale, et sut reconquérir la faveur, car je vois par l'agenda du Cardinal, de l'année 1649, que sa conduite l'indisposait fortement :

« Madame de Bovays ne songe et n'applique que aux affayres d'Estat, elle escoutte touttes les nouvelles et en débite inprudentement. L'Angloys ne travaille que à cela ; M. de Villeroy l'entretient au long, car M. Le Tillier à quitté le commerce ; les bruits du pont novau et des Alés sont pour elle des choses infallibes ; rapporte tout à la Reyne avec aumentation, et truble bien souvent son repos, et comme on sayt qu'elle entretient S. M., ayant l'honneur de coucher dans sa chambre, et qu'elle n'oblie rien afin que chacun croye de son crédit plus qu'il n'y en a ; les discours qu'elle tient sont d'une dangereuse conséquenze, car on les prend comme venant de la source. Il faut remédier absolument à cela et à l'escandale publique que fayt sa conduitte et sa vie. » (Bibl. royale, fonds Baluze, n. 12, p. 108.)

Sa conduite était fort libre, sa vie fort mauvaise ; mais le Cardinal avait besoin d'une arme contre elle, pour l'attaquer dans sa puissance toute subalterne. *La Reine*, selon madame de Motteville (tome XXXVIII, p. 403), *considéroit madame de Beauvais non pas par ses vertus, ni par la beauté de son ame, ni par celle de son visage, mais à cause de l'adresse de ses doigts, et de son extrême propreté.* L'intrigue de Jarzé, dont *Catau* (la Reine appelait ainsi madame de Beauvais) était l'âme, donna cette arme au Cardinal. Il en profita pour se débarrasser d'elle, au moins momentanément : *Madame de Beauvais fut enveloppée dans cette disgrace, car elle eut ordre de se retirer en sa maison de Gentilly, où elle fut un an, et puis elle fut rappelée près de Sa Majesté.* (Mém. de Monglat, collect. Petitot, 2e série, tome L, p. 203.)

Un premier ministre en Angleterre fait changer, dès son avènement au ministère, toute la maison de la Reine, c'est une chose convenue, une règle constitutionnelle dont l'exécution paraît toute simple, et on voudrait que Mazarin eût été moins exigent, au bon temps des intrigues et des conspirations. Je trouve plus juste d'approuver cette conduite, et même cette note un peu sèche que je lis sur son agenda du commencement de 1650 : *nettoyer la Court des personnes qui, après avoyr tout fayt pour les rameuer, contiuneront à se mal conduire et à viser toujours de former un parti* (n. 14, p. 41.)

(203) On remarque l'empreinte de cette irritation dans les Mazarinades de cette année (1651). Il suffira, pour juger de la distinction des esprits qui écrivaient contre le Cardinal, de citer deux passages : en premier lieu, un aimable frondeur veut la mort de Son Éminence, et ne trouve rien d'assez bon pour son supplice :

L'empalement des Turcs, les tenailles, le feu ;
Mourir de faim, de soif, de rage, c'est trop peu.
Les croix, les chevalets, l'huile, la poix résine,
Lentement découlez par le feu sur son dos ;
Brulans jusques au vif de la mouelle et des os,
Ou tout vif escorché par le ventre et l'eschine.

(*La mort funeste du cardinal Mazarin, avec son épitaphe* Paris, 4°, 1651.)

Un autre écrivain traite ainsi qu'il suit un prince de l'église :

Bougre, bouffon, baudet, badin,
Coquin, croquant, croqueur d'andouilles,
Gavache, glorieux gredin,
Bougre, bouffon, baudet, badin
Viedaze, vrai villebrequin
De ceux au c.l de qui tu fouilles.

Comme le dit spirituellement Voltaire, *le devoir de tout bon Français était de haïr Mazarin*, et comme le remarque avec raison le coadjuteur : *Il y a de certains temps où de certaines gens ont toujours raison ; par celle des contraires, Mazarin avoit toujours tort.* (Mém., édit. 12°, 1842, tome I, p. 275. Voir encore dans les Mazarinades, le Caresme de Mazarin, ou la suite des Triolets, sur la copie imprimée à Anvers. Paris, 4° 1651.)

L'exagération dans l'injure était devenue un mérite, une obligation pour tous ; les faiseurs de pamphlets n'étaient pas seuls atteints de cette manie : on n'a qu'à lire *les Remontrances du Parlement de Paris contre le cardinal Mazarin*, on y verra qu'au nombre des crimes reprochés par ces graves magistrats au ministre exilé, se trouve l'infâme projet d'avoir voulu faire mourir de faim, dans la seule ville de Paris, DEUX MILLIONS DE PERSONNES. Il est vrai qu'un des pamphlets élève ce chiffre à six millions ; le Parlement était bien raisonnable.

La violence du Parlement ressemble aux fureurs d'un enfant qui rit au milieu de ses larmes. Il mettait au prix de 150,000 livres la tête du Cardinal, et un de leurs partisans, Marigny, auteur des meilleures Mazarinades, fait le jour même la répartition plaisante de la somme : tant pour le nez, tant pour les oreilles, tant pour la langue, et les gens d'esprit prenaient en gaîté ces violences ; mais les orateurs du peuple et ses écrivains voulaient garder leur sérieux, et il n'est pas de grands crimes dans l'antiquité, qu'ils n'invoquent à leur secours, de grands sentiments patriotiques qu'ils n'appellent à leur aide, pour armer le bras d'un assassin. Dans un millier de Mazarinades qui demandent sa tête, je citerai celle-ci :

Tarif du prix dont on est convenu dans une assemblée de notables, tenue en présence de Messieurs les Princes, pour récompenser ceux qui délivreront la France du Mazarin qui a esté justement condamné par arrest du Parlement. A Paris, 4°, 1652 : A celuy qui,

ayant loué quelque maison commode près de celle du Mazarin, lui tirera par la fenestre de son logis, un coup de fusil chargé de bales ramées et empoisonnées, et se sauvera ensuite par une porte de derrière, sur un bon cheval qu'il aura soin de faire tenir prest, la somme de six mille escus.

« A celuy qui l'arquebusera lorsqu'il sera dans l'église, chose qui ne doibt donner aucun remords de conscience, attendu la déclaration de la Sorbonne, six mille escus. »

Ces conseils se suivent ainsi sur plusieurs pages, au mépris de tous les sentiments honnêtes. Voir encore d'autres appels aux assassins : *Le bonheur de la France en la mort de Mazarin et de ses adhérens*. A Paris, avec permission, in-4° (1651). *La liberté de la France et l'anéantissement des ministres étrangers*. A Paris, 4°, 1649. Marigny, homme d'esprit, écrivait le 31 juillet 1652 : *On est fort échauffé contre le vilain* (Mazarin), *il fait une compagnie de Hallebardiers pour l'accompagner, cependant il y a des gens qui sont résolus d'en délirrer le monde. Dieu les bénisse* (Corresp. de Lenet. Bibl. roy.) Il n'a pas tenu à la Fronde, de n'être que ridicule.

(204) Le prince de Condé exigeait la remise du Pont-de-l'Arche au duc de Longueville ; le Cardinal, fidèle à la politique de son prédécesseur, refusait cette concession ; Condé s'emporta et le souffleta. A cet outrage il joignit l'ironie ; il lui dit en se retirant : *Adieu, Mars*, et il lui écrit une lettre avec cettre adresse : *A l'illustrissimo signor Faquino* (Mém. de Guy Joly). M. le Prince n'avait pas encore reçu la leçon de modération que lui infligea le comte de Rieux, un an plus tard.

(205) Le cardinal de Retz a fait au duc d'Orléans, son partisan, son appui, la part qui lui revient dans la Fronde. Je ne veux citer ici qu'un passage pris à cette date dans les agendas. Tout en accordant au cardinal Mazarin un grand courage, on a exagéré sa disposition à toujours céder, tout en admirant la fermeté de la Reine, on a négligé d'en rechercher le ressort. Dans l'agenda de 1650, on lit cette instruction à l'usage de la Reyne : *La Reyne peut dire à S. A. R : On m'asseure que vous vous déclarés à taut le monde, que vous aves déclaré que la liberté des Princes estoyt nécessayre. Je diray que je ne veus pas consentir ; et comme cela le royaume se perdera, et les princes seront prisonniers. On persécutera le Cardinal, et ceos qui vous conseillent seront ravvis, n'agant d'autre intentian. Mays je seray forzé à en user insy, et quoique on fasse, quant tout serayt contre moy, M. le Prince ne sortira, si je ne le veus.* C'était fermement parler ; Mazarin espérait donner du courage au duc d'Orléans en lui faisant peur ; mais aussitôt rentré chez lui, ce prince trouva d'autres influences, d'autres peurs, et le Cardinal, en se décidant à sortir de France, note sur le même agenda : *La Reyne me fasse escrire par le Roy que ne m'abandonnera, et un povoyr de la Reyne, ou lettre de créanze pour les prisaniers, prametiant de ratifier taut ce que je prometterai.* (Bibl. royale, fonds Baluze, n. 15, p. 30.)

(206) Je lis dans une Mazarinade écrite avec plus de verve et d'esprit qu'on n'en dépensait d'ordinaire dans ces vulgaires pamphlets :

Il se résolut de partir,
De belle nuict, à la frescade,
Comme allant a la promenade,
Se divertir à Sainct-Germain,
Ayant beau temps et beau chemin.
(*Le Cardinal Errant*, p. 4 ; (Paris), 4°, 1651.)

Loret pesait, dans son bon sens, sa reconnaissance avec les préventions publiques, et il racontait ainsi le départ du Cardinal et l'émotion du peuple :

Le Cardinal, lundy la nuit,
Fit sa retraite à petit bruit
Il sortit par l'huis de derrière.
. . . .
Le lendemain, en toute place,
Bourgeois, mestiers et populace,
Montroient, par des riz redoublez
L'aize dont ils estoient comblés ;
Car, à moins de rien, la nouvelle
Fut, par Paris universelle,
Et l'on remarqua maint courtaut,
Qui tournoit le visage en haut,
Croyant qu'après cette sortie,
L'allouette toute rotie,
Sans rien faire et sortir d'illec,
Luy tomberoy dedans le bec.
(Loret. liv. II, p. 23, 11 février 1651.)

Le gazetier poète décrit ailleurs, avec beaucoup de verve, les allures et les propos des badeaux du Pont-Neuf; on lira cette page avec plaisir. (Lettre du 24 décembre 1651.)

Ce n'était pas la première fois que le Cardinal prenait un déguisement ; avec la perruque sur la tête et l'épée au côté, il visitait les postes dans Paris (*Aubery Histoire du cardinal Mazarin*, tome I, p. 488) ; aussi un libelle s'adresse à lui : *Advis d'importance envoyé au cardinal Mazarin, portant conseil de se déguiser, auant que de venir à Paris.* (A Paris, 1652.) Quelques vers donnent une idée du goût qui règne dans toute la pièce :

Monseigneur si vostre Eminence
Désire revenir en France,
. . . .
Mais que bien plustost il lui plaise
Revenir dedans une chaise
J'entend percée à chaque bout,
Où vous puissiez ch... partout.
(Du bureau de la Fronde.)

Comme une meute qui abboye après celui qui fuit, les pamphlétaires poursuivirent le Cardinal de leurs sarcasmes, son départ fut le sujet de nombreuses pièces, parmi lesquelles il suffira de citer le *Songe burlesque*

de Polichinel sur le despart de Jules Mazarin. A Paris, chez la vefue Musnier, 4°, 1649. On y trouve ce passage, au nombre de ses adieux à toutes choses :

Adieu belle bibliothèque
Syriaque, latine et greeque
Où furent comme bien venus
A mes despens entretenus,
Parce qu'ils ne me constoient guères,
Autheurs tant rares que vulgaires
Dont chacun, jusqu'au plus coquin,
Reuestu d'un beau marroquin,
D'une rauissante manière
Se tenoit à sa chacunière,
Selon le rang où les mettoit
Celuy qui nous les achetoit
Et dont l'esprit scientifique
En faisoit une république,
On l'aymant ie n'entrois jamais
Pour ne pas en troubler la paix.
Adieu superbes escuries,
Que j'ay si vainement chéries,
Où certainement, si je vaux
Le moindre de tous mes chevaux,
Je méritois bien une place,
Dans la ville d'où l'on me chasse.
(Page 7.)

(207) Loret qui n'est frondeur qu'à la condition de garder sa raison, parle du départ des nièces du Cardinal, ainsi qu'il suit :

Le parlement, deux jours après
A grands coups d'arets sur arets
(Qui sont de furieuses pièces)
Fit sortir ses trois chères nièces
Tant de Paris que de la cour
Mais le généreux d'Hoquincour
Ayant l'âme obligeante et bonne
Les reçoit, dit-on, dans Péronne.
(11 fév. 1651.)

Leur départ n'était que prudence, puisque quelque mois plus tard un attroupement se forme devant la maison d'une madame Dampus soupçonnée d'avoir donné asyle à la nièce de Mazarin; on força les portes, on chercha partout :

La canaille rien ne trouva
Mais jura de mettre en cent pièces
Tous ceux qui logeroient les Nièces.
(24 sept. 1651.)

(208) Il écrivait de Bruxelles à M. le marquis de Noirmoustier :

Monsieur,

Le porteur vous dira qu'il m'a trouvé icy dans une solitude où je ne songe plus à la cour, que pour y demander la réparation de mon honneur.

A Brusselle, le 28 avril 1651.

(Bibl. roy. Fonds Béthune, volume 9355, f° 58. Cette lettre est seulement signée de la main du Cardinal.)

On doit lire la lettre du Cardinal à la reine en date du 26 septembre 1651 : *J'ai pris dix fois la plume pour vous écrire, sans l'avoir pu, etc.* (Lettres de Mazarin publiées par M. Ravenel.)

(209) Le 16 février 1649 le parlement avait décrété : *Que tous les meubles estans en la maison dudit Cardinal seront vendus au plus offrant, à la réserve toutefois de la bibliothèque qui demeurera en la garde de Gabriel Naudé lequel s'en chargera et de ce fera le serment et soumission par devant lesdits conseillers qui pourvoiront à ce que ladite bibliothèque soit conservée en son entier.* Cette sage réserve n'avait été obtenue qu'à grande peine, on la dut à de judicieuses observations présentées par quelques-uns des membres qui n'avaient pas perdu complètement leur sens droit au milieu du tiraillement des passions. Ainsi plusieurs étaient d'avis de donner immédiatement cette belle collection de livres à la Sorbonne, M. de Boileau préférait qu'elle fût abandonnée au chapitre de Notre-Dame qui en paierait *une somme honneste.* D'autres membres voulaient qu'on choisît un autre lieu pour la conserver au parlement et au public. M. le président de Thou, qui ne démentait point son nom, eut le plus d'influence, on lui dut un moment la conservation de la bibliothèque du Cardinal, il rappella *qu'elle estoit desjà destinée au public, que par conséquent il estoit d'avis de la conserver et que les bibliothèques n'estant considérables qu'en tant qu'elles estoient entières, ce seroit un dommage irréparable pour les lettres, de la dissiper ou diviser.* (Voyez *Nouveau journal contenant tout ce qui s'est fait et passé aux assemblées des compagnies souveraines du Parlement de Paris, ès-années* 1648 *et* 1649 *jusques à présent, revue corrigé et augmenté, etc. A Paris,* 4°, 1649, *chez Mathieu Colombel.*) Cette décision comptait le coadjuteur au nombre de ses appuis, il prétend dans ses mémoires, avoir compromis sa popularité pour s'en être fait le défenseur : *Je faillis à me décréditer dans le public et passer pour* MAZARIN *dans le peuple parce que le* 13 *mars j'avois empêché que l'on ne massacrât le premier président, parce que le* 23 *et* 24 *je m'étois opposé à la vente de la bibliothèque du Cardinal, ce qui eût été à mon sens une barbarie sans exemple.* (Tome I, page 259, édit. 12°. Paris, 1842.)

La décision ne pouvait convenir à des esprits prévenus, à des passions aveugles: on réclame les clefs de la bibliothèque, et bientôt après, le 29 décembre 1651, on prononça l'arrêt sauvage dont voici le nerf : *Sur la bibliothèque et les meubles du Cardinal qui seront vendus, il sera par préférence pris la somme de* 150,000 *fr., laquelle sera donnée à celui ou ceux qui représenteront ledit Cardinal à justice mort ou vif.*

Loret le gazettier burlesque appelait *les arrêts du Parlement des coups d'écritoire qui ne sont pas des coups d'État;* ici ils eurent force

de loi, car ils furent mis à exécution, et comment aurait-on écouté des avis meilleurs, plus calmes et plus sages, quand on entendait des imprécations de ce genre :

F.... de lui et de ses meubles,
Ce n'est qu'amuser le peuple
Et faire gagner les sergens,
Faites venir la reine mère
Elle y mettra dans son vaillant
Si l'on met son v.... à l'enchère.

(Bibl. roy. Maurepas, tome I, f° 203.)

L'arrêt parut : *Arrest de la cour du Parlement, donné contre le cardinal de Mazarin, publié le trentième décembre mil six cent cinquante et un. A Paris, par les imprimeurs du roy. M.DCLI. avec privilège de sa majesté.* Cette pièce est signée Du Tillet, et l'arrêt fut publié à son de trompe dans tous les carrefours de Paris, ville et faubourgs, par Canto, juré-crieur ordinaire du roi accompagné de trois trompettes de sa majesté. Ce genre de sentence ne se rendait même plus contre les pirates (Talon, mém.) et on l'appliquait à un prince de l'Église. Le gazetier Loret a le mérite d'avoir mêlé quelques grains de raison au milieu de cette avalanche de balivernes qui se disaient et se publiaient dans Paris, il mit ces vers dans sa gazette :

Je l'ay déjà dit bien des fois,
Quand de chacun de ses dix doigts
Il sortiroit trente miracles,
Quand il donneroit des spectacles
Plus beaux que ceux des vieux romains,
Où le sénat battoit des mains ;
Quand avec un amour extresme
Il auroit sauvé l'Estat mesme
Tout prest de se voir envahy,
Il en seroit, encore hay
Tout ce peuple voudroit l'occire
Et ses amis devroient lui dire.

Il rapporte l'arrêt de condamnation et la somme proposée pour prix de sa tête :

Assez grande et notable somme
Pour tenter quelque méchant homme.

(30 déc. 1651.)

Naudé fut frappé par cet arrêt, comme si une condamnation à mort allait le priver de son enfant ; il écrivit au Parlement le mémoire suivant qui mérite d'être reproduit ici, parce qu'il fournit plusieurs indications sur la bibliothèque du Cardinal, sur le nombre des livres et la disposition du local dans le palais de la rue Richelieu :

ADVIS

A nos Seigneurs du Parlement, sur la vente de la bibliothèque de M. le cardinal Mazarin.

« Messieurs, tous les arrêts de votre célèbre compagnie estans comme des coups de foudre qui écrasent ceux qu'ils frappent, et rendent muets ou estonnez au dernier point ceux qui les voient tomber ; je vous dirai avec les respects et soumissions possibles, que celui que vous fulminâtes le 29 décembre, contre la bibliothèque de M. l'Eminentissime Cardinal Mazarin, mon maître, a produit ces deux effets avec tant de force et violence, que pour ce qui est de la dicte bibliothèque, il n'y a nulle apparence qu'elle se puisse jamais relever des pertes qu'elle a désià souffertes, ny même éviter celle dont elle est encore menacée, si ce n'est par un effect très remarquable de votre bonté et protection volontaire.

« Et pour moi qui la chérissois comme l'œuvre de mes mains et le miracle de ma vie, je vous advoue ingénuement que depuis ce coup de foudre lancé, du ciel de votre justice, sur une pièce si rare, si belle et si excellente, et que j'avois, par mes veilles et labeurs, réduite à une telle perfection, que l'on ne pouvoit pas moralement en désirer une plus grande ; j'ai été tellement interdit et estonné, que si la même cause qui fit parler autrefois le fils de Cyrus, quoique muet de sa nature, ne me deslioit maintenant la langue pour jetter ces derniers accens au trespas de cette mienne fille, comme celui-là faisoit au dangereux estat où se trouvoit son père, je serois demeuré muet éternellement. Et en effect, Messieurs, comme ce bon fils sauva la vie à son père, en le faisant connoistre pour ce qu'il estoit ; pourquoi ne puis-je pas me promettre que votre bienveillance et votre justice ordinaire sauveront la vie à cette fille, ou pour mieux dire, à cette fameuse bibliothèque, quand je vous auray dit, pour vous représenter en peu de mots l'abrégé de ses perfections, que c'est la plus belle et la mieux fournie de toutes les bibliothèques qui ont jamais esté au monde, et qui pourront, si l'affection ne me trompe bien fort, y estre à l'advenir.

« C'est-à-dire, Messieurs, qu'elle est composée de plus de quarante mille volumes, recherchés par les soins des roys et des princes de l'Europe, et par tous les ambassadeurs qui sont sortis de France depuis dix ans, pour aller aux lieux les plus eslongnez de ce royaume ; car de dire que j'ai faict les voyages de Flandre, d'Italie, d'Angleterre et d'Allemagne, pour en rapporter ce qu'il y avoit de plus beau et de plus rare, c'est si peu de chose en comparaison des soins qu'ont pris tant de testes couronnées pour favoriser les louables desseins de Son Éminence, que je serois coupable d'en avoir seulement la moindre intention.

« Aussy est-ce, Messieurs, à ces illustres soins que cette bonne ville de Paris est redevable de deux cents Bibles traduites en toutes sortes de langes ; de l'Histoire la plus universelle et la mieux suivie, qui se soit jamais

veuë; de trois mille cinq cents volumes qui sont purement et absolument de mathématique; de toutes les vieilles et nouvelles éditions, tant des SS. Pères que de tous les autres autheurs classiques; d'une scholastique qui n'a point encore eu sa semblable; des coustumiers de plus de cent cinquante villes ou provinces la pluspart estrangères, des synodes de plus de trois cents évêchés; des rituels et offices d'une infinité d'églises; des lois et fondations de toutes les religions, hôpitaux: de manuscrits en toutes langues, en tous les arts tant libéraux que méchaniques, et en toutes sciences.

« Et pour mettre fin à un discours qui n'en auroit jamais, si je voulois spécifier tous les thrésors ramassez dans l'enclos de sept chambres remplies de bas en haut, et dont la galerie de douze toises n'est comptée que pour une; c'est, dis-je, à ces illustres titres que la ville de Paris, mais que ne dis-je plustôt la France, et non seulement la France, mais toute l'Europe, sont redevables d'une bibliothèque dans laquelle, si les bons desseins de Son Éminence lui eussent aussi heureusement réussi qu'il les avoit sagement projettez, tout le monde auroit maintenant la liberté de voir et de feuilleter, avec autant de loisir que de commodité, ce que l'Égypte, la Perse, la Grèce, l'Italie et tous les autres royaumes de l'Europe nous ont jamais donné de plus singulier et de plus beau.

« Chose estrange, Messieurs, que les mieux fournis jurisconsultes estoient contraints de confesser leur pauvreté, lorsqu'ils voyoient le grand recueil que j'avois faict des livres de leur profession, dans cette riche bibliothèque; et que les plus grands amas de volumes en médecine n'estoient rien au prix de ce que j'avois assemblé en cette faculté; que la philosophie y estoit plus belle et plus florissante qu'elle n'a jamais esté en Grèce; que les Italiens, Allemands, Espagnols, Anglois, Polonois, Flamans et autres nations trouvoient leur histoire beaucoup plus riche et mieux fournie qu'ils ne faisoient chez eux-mêmes; que les Catholiques et Protestans pouvoient y vérifier toutes sortes de passages et y accorder toutes sortes de difficultés.

« Et pour donner le comble à toutes ces perfections, pour les rehausser et les mettre en leur vrai lustre, n'est-ce pas assez, Messieurs, de vous produire pour des preuves assurés, que Son Éminence en vouloit faire un présent au public, et la donner au soulagement commun de tant de personnes doctes et curieuses qui devoient y trouver tout ce qui leur estoit nécessaire; n'est-ce pas, dis-je, assez, Messieurs, de produire et représenter ici l'inscription que l'on devoit mettre sur la porte de la Bibliothèque, pour inviter le monde à y entrer avec toute sorte de liberté, et qui y auroit été attachée il y a plus de trois ans, si les guerres et dissentions domestiques n'eussent point davantage préjudicié aux bonnes intentions de Son Éminence, que n'avoient faict les estrangères :

LVDOVICO . XIV
FELICITER . IMPERANTE
ANNA . AVSTRIACA
CASTRORVM . MATRE . AVGVSTISSIMA
REGNVM . SAPIENTER . MODERANTE
IVLIVS . CARDINALIS . MAZARINVS
VTRIQVE . MINISTER : ACCEPTISSIMVS
BIBLIOTHECAM . HANC
OMNIVM
LINGVARVM . ARTIVM . SCIENTIARVM
LIBRIS . INSTRVCTISSIMAM
VRBIS : SPLENDORI
GALLIARVM . ORNAMENTO
DISCIPLINARVM . INCREMENTO
LVBENS . VOLENS
D . D . D
PVBLICE . PATERE . VOLVIT
CENSV . PERPETVO . DOTAVIT
POSTERITATI . COMMENDAVIT

MDCXLVIII.

« Voilà, Messieurs, une inscription qui se peut dire ancienne, puisqu'il y a si longtemps que l'on en parle, et qu'il n'y a lieu en Europe où elle ne soit connue. Et quoiqu'elle die et comprenne beaucoup de choses, je puis néanmoins vous asseurer que Son Éminence en méditoit encore une beaucoup plus considérable, puisqu'elle devoit establir et faire valoir le généreux dessein de fonder une bibliothèque publique au milieu de la France, sous la direction et protection des premiers présidens des trois cours souveraines de cette ville, et de M. le procureur général; se persuadant que par un moyen si puissant et si vénérable, la postérité jouiroit sans fin d'un dépôt si avantageux et qui pouvoit, sans préjudicier à ces fameuses bibliothèques de Rome, de Milan et d'Oxfort, passer non seulement pour le plus bel amas de livres qui ait été faict jusqu'à présent, mais encore pour la huitième merveille de l'univers.

« Et cela estant ainsi, comme en effect je suis prest de jurer sur les saints Évangiles, que l'intention de Son Éminence a toujours esté telle, pouvez-vous permettre, Messieurs, que le public demeure privé d'une chose si utile et si précieuse? pouvez-vous endurer que cette belle fleur qui respand désià son odeur par tout le monde, se flétrisse entre vos mains? Mais pouvez-vous souffrir sans regret qu'une pièce si innocente et qui ne périra jamais que tout le monde n'en porte le deuil, reçoive l'arrêt de sa condamnation par ceux-là même qui estoient destinez pour l'honorer et pour la favoriser de leur protection.

« Pensez, Messieurs, que cette perte estant faicte, il n'y aura jamais homme au monde, lequel, à moins d'avoir autant d'authorité dans le ministère et autant de zèle pour les bonnes lettres qu'en a eu M. le cardinal Mazarin, la puisse réparer. Croyez, s'il vous plaist, que la ruine de cette bibliothèque sera

bien plus soigneusement marquée dans toutes les histoires et calendriers, que n'a jamais esté la prise et le sac de Constantinople.

» Et si mes labeurs de dix ans, à construire un tel ouvrage; si tant de voyages que j'ai faicts pour en ramasser les matériaux; si les grands soins que j'ay pris à en disposer; si le zèle ardent que j'ai eu à la soigner jusqu'à cette heure, ne sont pas des moyens suffisans pour me faire espérer quelque grace de vos bontés singulières, en ce temps principalement où vous avez encore plus de suject de les exercer sur cette bibliothèque, que vous n'aviez il y a trois ans, lorsque, par un arrêt solemnel, vous jugeastes à propos de la conserver et de m'en donner la garde; permettez au moins, Messieurs, que j'aie recours aux Muses, puisqu'elles sont si intéressées à la conservation de ce nouveau Parnasse, et que joignant le crédit qu'elles ont envers vous, à mes très humbles prières, je vous puisse dire comme fit l'empereur Auguste, lorsqu'il estoit question de perdre ou de sauver l'Énéïde de Virgile, laquelle toutes fois, ne nous auroit pas esté plus inimitable que le sera cette bibliothèque à la postérité :

.....Frangatur potiùs legum veneranda potestas,
Quam tot congestos noctesque diesque labores
Hauserit una dies, suprema que jussa senatùs !

Cette pièce a été publiée plusieurs fois. (Francofurti ad Mœnum, 4°, 1654. Dans un journal littéraire de Leipzig : Vergnügungen müssiger Stunden I s. 42. Dans l'ouvrage de Petit-Radel, *Recherches sur les bibliothèques anciennes, etc.*, page 271, etc., etc.)

La vente eut lieu dans les premiers mois de l'année suivante (1652), elle se fit dans les conditions les plus défavorables, au milieu des plus étranges désordres, sans annonces, sans catalogues, par lots de livres réunis au hasard et abandonnés sans discernement au plus offrant, ainsi Guy Patin, malgré sa haine frondeuse contre le Cardinal, laisse échapper ces vifs regrets : « On vend toujours ici la bibliothèque de ce rouge tyran, seize mille volumes en sont déjà sortis, il n'en reste plus que vingt-quatre mille. Tout Paris y va comme à la procession; j'ai si peu de loisir que je n'y puis aller; joint que le bibliothéquaire qui l'avoit dressée, qui est M. Naudé, mon ami de 35 ans, m'est si cher, que je ne puis voir cette dissolution et destruction. »(Lettre à Falconet, du 30 janvier 1652), et six jours après il écrit au même : « On continue toujours de vendre la bibliothèque Mazarine, où l'on dit qu'il y avoit 40 mille volumes. M. Naudé, qui est fort en colère contre le Parlement, de voir vendre et dissiper une si belle bibliothèque, a pris tous les livres de médecine pour 2,500 livres. » Il cite ensuite les vers latins composés par M. Caumin, savant homme, sur cette déplorable vente. (Lettre à Falconet, 5 mars 1651. Voir aussi le Ménagiana, t. I, page 99.)

Loret ne laissa pas se commettre cette indignité, sans en entretenir ses lecteurs, mais l'état des esprits ne permettait pas à un journaliste de manifester ici plus de compassion qu'il n'en témoigne :

Soit que l'on fasse bien ou mal
Des beaux Livres du Cardinal
On fait une vente publique,
Et dans Paris chacun se pique
D'aller voir ce triste débris
Qui déplaît fort aux beaux esprits ;
Dedans cette bibliotèque,
Tous les auteurs en langue grêque
Etoient en nombre fort nombreux,
Les Syriaques, les Hébreux
De l'impression plus antique,
Y tenoient un rang autentique,
Infinis tomes en latin,
Par exemple Saint-Augustin,
Saint Hiérosme et tous les saints pères
S'y voyoient en beaux caractères,
On y trouva sept cens romans,
Les uns sots les autres charmans,
Cinq cens cinquante Comédies,
Et trois cens trente tragédies,
Les philozophes, les Docteurs,
Et les anciens Orateurs,
En grand et prodigieux nombre,
Illec, se reposoient à l'ombre,
Comme aussi maint Auteur nouveau,
L'un en chagrin et l'autre en veau,
Et, mesme (peut-être pour rire)
Un mien amy m'est venu dire
Et me jurer sa foy-de-Dieu,
Qu'il avoit vu dans ledit lieu,
Entre deux Livres Arabesques,
Le Recueil de mes Vers Burlesques,
Qui par l'Impression passa,
Depuis cinq ou six ans en ça :
Mais, enfin, cette librairie
N'est plus rien qu'une pillerie
Tel vient offrir deux quart-d'écus
De ce qui vaut deux cens écus.
Tel emporte dessous sa robe
Cinq ou six auteurs qu'il dérobe,
Sans crainte d'Archers, n'y Prévôts,
Et pour tout dire, en peu de mots,
Records, Sergens, et Commissaires,
En sont les Bibliotécaires.

(Muse historique, 14 janv. 1652.)

Les livres rendant peu, on se mit à vendre les statues et les meubles : « Le 24 (juillet 1652), l'on ordonna qu'on feroit une assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville, pour aviser aux moyens de trouver de l'argent pour la subsistance des troupes et que l'on vendroit les statues qui étoient dans le Palais Mazarin pour faire le fonds de la tête à prix. » (Mémoires de Retz, tome II, page 195, édit. 12°.) Marigny, dans une lettre où il décrit d'une manière dramatique le duel de M. de Nemours avec M. de Beaufort, nous dit par quel hasard il se trouva sur le lieu du combat (la place des Petits Pères) : *Pour aller chez Renard nous avions commandé au cocher de passer par devant le logis du Mazarin pour veoir si l'on vendoit ses meubles.* (Corresp. de Lenet. Bibl. roy. Lettre du 31 juillet 1652). Cette dilapi-

dation était pour Messieurs les Frondeurs un sujet de distraction, on allait à cette vente en partie de plaisir avant de se rendre chez le fameux Renard.

Il y avait déjà sept mois que la vente était commencée, lorsque parut dans la gazette de Loret, cette tirade, bien faite pour donner à réfléchir aux acquéreurs trop empressés :

Monsieur PITHON, monsieur PORTAIL,
Qui tous deux vendoient en détail
Les meubles de son ÉMINENCE,
Par une royale défence
Ont cessé leur commission,
Touchant cette vendition.
Qui déplaît fort a notre SIRE
Et me suis mesme laissé dire
Qu'afin de les mortifier,
On leur a fait signifier
Que des biens dudit inventaire
Le roi se dit propriétaire,
Par un don dudit MAZARIN,
Qu'il luy fit au retour du Rhin,
Et que jusques aux moindres pièces,
Fussent les gants de ses trois nièces,
Pour sa MAJESTÉ contenter,
Il falloit tout représenter ;
Sçavoir porcelaines, peintures,
Bijoux, cabinets et sculptures,
Et mesme à peine en cas de non,
D'en répondre en leur propre nom,
Si le ROY les y veut contraindre,
Ces deux bons messieurs sont à plaindre,
Et je leur prévoy sur les bras,
Un très déplaizant embarras.
(25 aoust 1652.)

Le roi, l'année précédente, avait usé de son autorité dans une circonstance analogue, mais pour son propre compte, l'éloignement ne l'empêchait pas de parler en maître au milieu de la sédition :

Cappitaine Seguin, aiant eu aduis que l'on avoit dessein d'aller dans mon palais Cardinal pour y faire inventaire des meubles qui y sont. Je vous fais la présente de l'avis de la Reyne Régente, Madame ma mère pour vous ordonner d'en empêcher l'entrée à ceux qui y voudroient aller et de souffrir plutost toutes violences et toutes ruptures de portes, de quoy vous me donnerez aduis et la pñte n'estant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, cappitaine Seguin, en sa sainte garde.

Escrit à Saint-Germain-en-Laye, le XXVIIe *janvier* 1649.

LOUIS
DE GUÉNÉGAUD.

Au cappitaine Seguin, lieutenant de ma porte.
(Fonds Béthune, volume 9,353, f° 8.)

(210) Nous avons dit ailleurs que cette correspondance avait été publiée par M. Ravenel, avec l'exactitude scrupuleuse qui distingue ses travaux, et aux frais de la société de l'Histoire de France, dont les publications occupent déjà une place importante parmi les documents historiques.

(211) La reine, par l'entremise de M. de Chavigny, chef de son conseil, avait préparé un traité avec le prince de Condé, qui consentait, moyennant quelques concessions, au retour du cardinal Mazarin. Celui-ci, après en avoir eu communication, répondit : *Que si la reine accédait à de telles prétentions, il ne restait plus qu'à conduire M. le prince à Reims et à lui mettre la couronne sur la tête. — Il aimait mieux rester exilé toute sa vie que de rentrer en France à ce prix.*

(212) Leurs troupes portaient l'écharpe verte ; c'était la couleur du cardinal ; celle de Condé était isabelle. Le coadjuteur, qui jugeait des sentimens et des faiblesses des autres par les siens, écrit : *Rien ne toucha plus sensiblement le cardinal que l'imagination de voir une armée avec son écharpe.* (Tom. II, p. 90, édit. 12°, 1842.)

(213) Aussi écrivait-il dès le 17 janvier 1652 : *Au reste ce cardinal qui, entrant en France, devoit être déchiré des peuples, se porte fort bien et a été comblé de civilités partout.* C'est le 24 janvier qu'il arriva à la cour, *où il fut receu comme vous pouvez l'imaginer*, dit le coadjuteur. (Mém., tom. II, p. 117, édit. 12°.)

(214) Le grand Molé reste ferme dans ses principes monarchiques, il les préfère aux pantalonades du coadjuteur et à la guerre civile, veut-on savoir comment M. de Saint-Aulaire apprécie cette conduite : *Chargé de dix enfants, pourvu de peu de biens, Molé ne se montrait pas insensible à l'établissement de sa famille.* (Hist. de la Fronde, tom. III, p. 52 ; Paris, 8°, 1827.) Je donne exprès ici la date du livre. La Fronde n'avait point épuisé sa verve ; elle devait, après deux siècles, servir encore de machine de guerre contre un ministère, et d'épouvantail à la cour.

(215) Il combattit de la manière la plus brillante et fut blessé grièvement. (*Vie de Montausier, par le sieur Petit*, tom. I, p. 99, et *Notice sur la vie de madame de Montausier*, en tête de son oraison funèbre, par Fléchier.) Les principes le dirigeaient, la reconnaissance pouvait entrer pour quelque chose dans sa conduite, car la reine et le cardinal Mazarin avaient toujours eu pour lui les plus grands égards, et s'étaient intéressés auprès de mademoiselle de Rambouillet, lorsqu'il s'agit de conclure son mariage. (*La vie de monsieur le duc de Montausier, pair de France — écrite sur les Mémoires de madame la duchesse d'Uzès, sa fille, par N***.* A Paris, 8°, 1729, page 83, tom. I.)

(216) Le cardinal avait à peine mis le pied en France, à la tête de son armée, que les dispositions changeaient à son égard, et Loret, à Paris, dans le foyer de l'émeute, au milieu des Frondeurs, pouvait écrire :

Depuis que le bruit est espars,
Dans Paris et de toutes parts,

Que le dit Jule fait voyage,
A la cour, en grand équipage,
Quelques Messieurs du Parlement
Parlent, dit-on, plus doucement;
Tel qui disoit brocards étranges,
A cette heure en dit des louanges,
Aucuns qui pestoient contre luy,
Sont fort adoucis aujourd'huy,
Tel qui disoit : Faut qu'on l'assomme,
Dit à présent qu'il est bon Homme,
Tel qui dizoit le Mascarin,
Le Mazarin, le Nazarin,
Avec un ton de révérence,
Dit, maintenant, son Eminence,
Et bref, d'autres qui parloient mal,
Dizent : Monsieur le Cardinal.
O les ames foibles et vaines !
O les fragilitez humaines !
(7 janv. 1652.)

Je citerai encore une épigramme, parce qu'elle est favorable à Mazarin, chose peu commune, et qu'elle est restée, je crois, inédite, chose rare à une époque où tout s'imprimait, le bon comme le mauvais :

Le cardinal est à la porte;
Frondeurs, je vous trouve surpris;
Vous avez mis sa tête à prix,
Et le voilà qui vous l'apporte.
Il est de bien loin revenu,
Pour avoir le prix convenu;
Tenez sa récompense preste;
Si vous voulez guérir un corps
Malade devant et dehors,
Vous avez besoin de sa teste.

(Page 202 du tom. du Recueil in-4° des pièces manuscrites de Conrart, Bibl. de l'Arsenal.)

(217) Les argumens et les preuves se pressent en foule, je n'en prendrai qu'une : le succès de la Mazarinade de Scarron en 1649 (imprimé à part, in-4°, et dans les œuvres, tom. I, Amsterdam, 12°, 1752, J. Wetstein) dans ce monde et parmi ces femmes que la société de l'hôtel de Rambouillet avait épuré, disait-on. Ces vers cyniques et obscènes à quelques années des madrigaux de la Couronne de Julie ! Et une année plus tard on pouvait se retourner en entendant une voix douce, qui veut se faire brutale, crier dans la rue et sur la place publique : *F... de Mazarin*; cette rude voix sortait d'une petite bouche mignarde, ces grossières expressions étaient devenues le langage des belles héroïnes de la Fronde.

(218) Les Mémoires du cardinal de Retz nous ont conservé l'origine et l'étymologie de ce nom : *Bachaumont s'avisa de dire un jour en badinant que le parlement faisoit comme les écoliers qui* FRONDENT *dans les fossés de Paris, qui se séparent dès qu'ils voyent le lieutenant civil, et qui se rassemblent dès qu'il ne paroît plus.* (Tom. I, p. 267, édit. 12°.) On voit au reste que le coadjuteur attachait quelque importance à ces quolibets, comme moyen d'action sur les esprits : *Nous y donnames nous mêmes assez de cours parce que nous remarquames que cette distinction de nom échauffe les esprits. — Nous résolumes dès ce soir là de prendre des cordons de chapeaux qui eussent quelque forme de fronde. —L'effet que cette bagatelle fit est incroyable. Tout fut à la mode de la Fronde, le pain, les chapeaux, les canons, les gants, les manchons, les éventails, les garnitures, et nous fumes nous même à la mode encore plus par cette sottise que par l'essentiel.* (Tom. I, p. 267.) Scarron s'amusait, dans son style burlesque, de cette étymologie :

La Fortune se changera,
Et son ouvrage défera,
Par quelque rude coup de Fronde
Faisant raison à tout le monde.
(*La Mazarinade.*)

(219) En racontant la grande scène de l'Hôtel-de-Ville, du 11 janvier, le coadjuteur décrit successivement l'effet des discours sur le parlement, et ajoute : *Nous lui donnames à cet instant le troisième relai.* (Mém., édit. 12°, Paris, 1842, tom. I, p. 139.)

(220) Les revirements dans les partis étaient d'autant plus sensibles et comiques, qu'il dépendait d'un chef de tourner pour faire faire volte-face à tous ses partisans. Bussy écrivait à madame de Sévigné, le 2 juillet 1650, alors que le prince de Condé s'était déclaré contre le coadjuteur et la Fronde, unis pour le moment au roi et à Mazarin : *Quand je songe que nous étions déjà l'année passée dans des partis differens, et que nous y sommes encore aujourd'hui, quoique nous en ayons changé, je crois que nous jouons aux barres.* Au reste c'était bien un jeu, car *on s'amusait de tout dans ce bon temps de la Fronde.* Pour prouver la légèreté de ces terribles accusations jetées dans Paris, on publiait *le pour et le contre* en regard : *Lettre coupée sur le subjet de Mazarin pour et contre : Lecteur lisant ces lignes toute au long, vous verrez quelle parles pour Mazarin; mais à ne lire que la moitié des lignes, à commencer aux premières jusqu'à ces petits poincts, vous verrez qu'elles parles contre luy.* (Un feuillet in-fol.)

(221) Il n'y avait pas un chef de parti qui n'eût une intrigue amoureuse pour mobile, pas une grande dame qui n'exerçât une influence décisive sur les affaires; disons tout, les grisettes quelque légères qu'elles soient, pesaient quelquefois dans la balance. Le coadjuteur écrivant à Turenne, pour lui conseiller de conclure la paix, ne fait-il pas entrer dans les raisons qui doivent le déterminer à donner le repos à la France, l'espérance de retrouver *une petite grisette qu'il aimoit de tout son cœur, dans la rue des Petits-Champs* (tome I, p. 346, édit. 12°. Paris, 1842). M. Rœderer apprécie mieux qu'aucun autre, dans son *Mémoire sur la*

société polie, le rôle de la galanterie dans la guerre de la Fronde. *Les motifs d'une guerre étaient si frivoles, le but des grands qui en parlaient si médiocre, que les femmes n'y voyaient qu'un amusement de courte durée, une tracasserie armée, un trigaudage travesti en entreprise guerrière, dont elles n'étaient pas indignes de partager la gloire. Elles se liguèrent donc avec les mécontents, firent corps avec eux, s'armèrent contre eux, partagérent leurs entreprises. La Cour, de son côté, mit sous les armes les femmes dont elle disposait; pour la première fois, on vit une guerre civile tombée en quenouille* (p. 102).

(222) *E una gran cosa che per metter li affari di Francia nel piu alto posto che siano mai stati, non sia necessario, se non che li Francezi sieno per la Francia et che non si possi conseguire* (n. 2, p. 55, 1643).

(223) J'ai cité si souvent des passages haineux, des invectives furibondes, extraits des libelles du temps, que je crois devoir placer ici un fragment qui veut paraître au moins plus réfléchi dans sa haine, et plus grave dans son langage. Si l'opinion publique n'était pas encore une puissance, on l'invoquait au moins comme un argument. Le théologien d'estat s'adresse à la Reine :

« Vostre Majesté sçait assez de la voix publique qui dit qu'un seul homme est le principe de tous les grands maux qui nous menacent d'une entière dissipation de la France. Je ne veux point tremper ici ma plume dans le fiel, pour le dépeindre avec des aigreurs dont j'auray toujours horreur. Mais si la créance de tant de millions d'hommes qui sont dans vostre royaume, répugne à ceste pensée, et si nous avons évidence que toutes ces horribles convulsions qui agitent la France, ne nous viennent d'autre source, que pour opiniastrer sa conservation dans le royaume et dans le maniement des affaires. Certes, madame, il est raisonnable que nous ayons cette obligation ou à vostre justice ou à vostre bonté, de l'oster pour donner la paix universelle à toute cette grande monarchie. J'adjoute encore que, quand il seroit aussi pur qu'une vertu céleste, vostre prudence s'en devroit priver pour le bien public. Y avoit-il homme au monde plus accomply et plus agréable que David? Le Roy de Geth chez lequel il vivoit comme estranger, l'aymoit passionnément et luy donnait part aux affaires de son estat; néanmoins, comme il vid que les grands de son royaume s'en offençoient, il l'appela et luy dist : tu es bon comme l'ange de Dieu; mais puisque tu ne plais aux chefs de mes sujets, va-t-en en paix et retourne en ton pays. C'est une leçon, madame, de la Sainte-Écriture, c'est une sagesse d'état (p. 8, le Théologien d'estat à la Reyne, pour faire desboucher Paris. A Paris, 4°, 1649. Jean du Bray).

Un seul homme est le principe de tous ces grands maux; on était parvenu à faire de cette niaise sentence, une maxime populaire, et l'écho de toute la France répondait : *point de Mazarin.* Guy Patin était trop passionné pour ne pas admettre une exagération; d'ailleurs sa maison des champs avait été dévalisée dans la guerre (à Falconet, 14 mai 1649), et il suffisait de ce grief pour faire perdre toute mesure à cette nature bilieuse et irascible. En criant, avec tout le monde, *point de Mazarin*, il était plus répréhensible que pas un, car il prévoyait toutes les conséquences politiques du renvoi de ce ministre impopulaire :

« Si vous voulez prendre la peine de lire le premier libre des annales de Tacite et le commencement de l'empire de Tibère, vous y verrez toutes les circonstances d'un nouveau gouvernement tel que nous en aurons un dans quinze jours : une mère passionnée et *ultionis cupidine accensa*, montera sur le théâtre de la royauté avec le Roi son fils, de l'esprit et de l'autorité duquel elle tâchera de se servir, pour apuier ses créatures, afin qu'ils la conservent. Les princes dont le parti sera fort considérable, si on ne leur donne quelque contentement, s'opposeront à la Reine, de peur qu'elle ne les attrappe, pour se venger contre eux du Mazarin; tôt après, il paroîtra quelque petit mignon ou favori qui, si Dieu ne nous aide, gâtera l'esprit du jeune Roi. Il y a encore à craindre quelque femme et quelque maquereau, quelque moine, jésuite, confesseur et autres gens qui cherchent à faire fortune aux dépens d'autrui, et qui n'ont pitié de personne, pourvu qu'ils fassent leurs affaires. »(*Lettre à Falconnet*, du 15 août 1651.)

(224) Loret publiait, le 8 février 1653, cette nouvelle dans Paris :

Encore qu'il fit un temps étrange,
Temps de vent, de pluye et de fange,
Lundy matin, Sa Majesté,
Leste, brave et bien ajusté,
Fut en assez belle ordonnance,
Vers le Menil-madame-Rance,
Pour recevoir le Cardinal
Qui venoit du païs d'aval,
Auquel il fit grandes caresses,
Et témoigna bien des tendresses,
Et le soir fit maint compliment
Aux trois nièces pareillement,
Qui plurent fort à notre Sire.

. . . .

L'Éminence étant arrivée
A deux heures de relevée (2 février),
Eut au Louvre un apartement.

Benserade composa les vers suivants : *Sur le retour de M. le cardinal Mazarin, après sa retraite à Cologne.*

Enfin vous revenez et le peuple s'en plaint
Mais sçait il ce qu'il veut, mais sçait-il ce qu'il craint?
Lui qui croit aisément ce qu'on lui persuade :
C'est sans raison qu'il aime, et sans raison qu'il hait;
Le médecin ordonne en dépit du malade,
Vous guérissez la France en dépit qu'elle en ait.

(OEuvres, Paris, 12, 1698, p. 118, t. I.)

Blot n'avait rien appris, rien oublié dans ces temps malheureux ; son indiscrète plume ne sait pas s'arrêter devant le cri général de la reconnaissance publique et d'une tolérance réservée :

A la fin, malgré tout le monde,
Malgré les Princes et la Fronde,
Malgré nos plaintes et nos cris,
Après une horrible tempête,
Jules est rentré dans Paris,
Et remonté dessus sa bête.
(Cité dans *l'Esprit de la Fronde*, tome V, p. 703. A La Haye, 12, 1773.)

Scarron, l'auteur de la violente *Mazarinade*, s'était autrement amendé ; le 14 janvier 1655, il écrit dans le premier numéro de ses épîtres, et pour début de sa publication burlesque et périodique :

Le Ministre porte-écarlate,
De qui la pourpre moins éclate
Que l'esprit,
Ce successeur de Richelieu,
A qui l'on doit tout, après Dieu.
(N. 1, p. 6.)

(225) Le prince de ces brouillons, le Coadjuteur, est ainsi jugé par Voltaire : *En lisant les lettres du cardinal Mazarin et les Mémoires du cardinal de Retz, on voit aisément que Retz était le génie supérieur. Cependant Mazarin fut tout-puissant, et Retz fut accablé.* (Siècle de Louis XIV, Œuvres, tome 23, p. 38, édit. de 1785.) Il est inutile aujourd'hui de discuter une pareille opinion ; de plus profondes études et la véritable impartialité historique ont mis à leur place Mazarin, Retz et Voltaire lui-même.

Dans un article de la *Revue Française* (mai 1828, p. 185) sur la publication alors nouvelle des Mémoires de Brienne fils, on a fait un rapprochement ingénieux entre la soumission des partis et des passions politiques, après la Fronde de 1649-58, comme après la Révolution de 93. L'article n'est pas signé ; j'ignore le nom de l'auteur.

Il y a un passage des Mémoires du Cardinal de Retz, qui mérite d'être relu par ceux qui n'ont pas présent à l'esprit le tableau de la Fronde. C'est l'endroit où le coadjuteur, en recevant les propositions de la Reine, pour obtenir un rapprochement, propositions d'argent, juge ses partisans les frondeurs, et remarque que chacun d'eux *songeoit aux petites portes* (tome I, p. 205). En dépouillant l'immense fonds Béthune de la Bibliothèque royale, j'ai trouvé dans le volume 9,353 un acte d'association signé par tous les Frondeurs. Ces grands noms populaires : Les Montmorency, les Gondy, les La Rochefoucault, les Caumont, les La Trémoille, les Sévigné, tous sans en excepter un, viennent se presser au bas de cet acte, qui débute solennellement, par un serment sur les saints évangiles. On s'attend à lire quelque violente protestation patriotique, à rencontrer un acte de grande abnégation politique, et l'on trouve une pauvre petite assurance mutuelle, formée par des gens prudens, contre la perte de leurs bénéfices. C'est bien là une scène de la Fronde. Je n'ai pas voulu qu'elle manquât à cette esquisse de la vie de Mazarin. J'en donne un fac-similé exact en regard de la page 40.

Le 4 février 1651, la noblesse se réunit de son côté pour défendre ses priviléges, mais l'acte signé par elle est connu, il a été imprimé dans le temps *collationné sur l'original, de l'ordre exprès de l'assemblée, par nous les secrétaires soussignés. A Paris, ce dernier février* 1651, avec plusieurs pages de signatures. C'est le même esprit. Au reste, le rôle que joua l'argent dans les mouvements des partis, est indiqué dans tous les Mémoires du temps (Retz, tome I, p. 210, p. 268, etc.), et ne sert que médiocrement à faire estimer la Fronde.

Un autre passage de ces mêmes mémoires, mérite d'être cité quoiqu'il soit bien connu :

« Le marquis de Rouillac, fameux par son extravagance, qui étoit accompagné par beaucoup de valeur, se vint offrir à moi ; le marquis de Canillac, homme de même caractère, y vint dans le même moment. Dès qu'il eut vu Rouillac, il me fit une grande révérence, mais en arrière et en me disant : Je venois, monsieur, pour vous assurer de mon service ; mais il n'est pas juste que les deux plus grands fous du royaume soient du même parti, je m'en vas à l'hostel de Condé. Et vous remarquerez, s'il vous plaist, qu'il y alla. (Mém., tome II, p. 62.)

On ne verrait pas la fin de ces citations, si l'on tenait à justifier l'épithète de brouillon, que j'ai employée ; il faudrait citer les Mémoires du Coadjuteur, depuis la première page jusqu'à la dernière. Ce singulier personnage qui voulait *gagner du temps afin de faire venir son chapeau* (c'est lui qui s'exprime avec ce cynisme, à tête reposée, dix ans après les évènemens) jugea très bien sa cause perdue et le triomphe prochain de l'autorité royale, dès que la Reine, suivant en cela l'avis du Cardinal, fut sortie de Paris (Mém., tome II, p. 98, édition 12°, 1842).

M. d'Argenson a dans ses Mémoires, un article sur le Cardinal de Retz : *Ces Mémoires sont pour moi*, dit-il, *un ouvrage de famille, puisque ce sont mes proches parents qui en ont conservé le manuscrit, tel qu'il a été imprimé en* 1717. Il retrouva dans la conversation de M. Caumartin, évêque de Blois, quelques traits peu connus de la vie de Gondi et cette appréciation de son caractère : *c'était un vrai brouillon, un intrigant sans motif et sans objet, faisant du bruit pour en faire, et très maladroit dans le choix de ses moyens, quoique d'ailleurs il eût bien des qualités brillantes. De tels gens sont très fâcheux à rencontrer et très dangereux à suivre, quand ils se mêlent encore des affaires ; mais quand ils en sont tout-à-fait retirés, ils sont quelquefois charmans à entendre.* (Les loisirs d'un ministre, composés en 1776. Liége, 8°, 1787, tome I, p. 82.)

Le Pape s'exprimait en 1659, sur le compte du cardinal de Retz, d'une manière conforme à tout ce qui précède; le père Duneau, reçu par lui en audience particulière, écrit à Mazarin, le 17 novembre 1659 :

« L'occasion se presenta aussi de parler du cardinal de Retz, et le Pape me dit que le roi d'Angleterre ayant envoié en cette Court l'abbé Charrier, il n'avoit voulu l'y souffrir, pour ne donner ombrage à V. E.; qu'il connaissoit l'esprit dangereux du cardinal de Retz, et n'avoit jamais gousté son humeur, bien que ce Cardinal se fust vanté et eust escrit en France d'avoir grand crédit auprès de Sa Sainteté. » (Archives des affaires étrangères, correspondance de Rome, 1659.)

(226) Sa correspondance en fait foi. Il réclame du duc d'Orléans, en date du 20 mai 1651, la somme de 2,210 pistoles *parce que la nécessité le presse*, il se dit endetté (lettre du 29 août) de 12,000 écus en Piémont. Enfin, en date du 5 septembre, il écrit : « Il est bon que vous le sachiez et que vous le croyez comme un article de foy, que je suis sur le point de licencier mes gardes et renvoyer mes gentilshommes, étant à la veille de la mendicité, ne tirant quoique ce soit de mes bénéfices, ni des finances. Si cela dure, au lieu d'aller à Rome, je serai contraint de faire un autre métier que celui de Cardinal et me retirer avec douze valets pour vivre le plus en cachette qu'il me sera possible. » (Lettres du cardinal Mazarin à la Reine avec notes par M. Ravenel. Paris, 8°, 1836.)

(227) Le Cardinal étant sorti de Paris avec la cour, apprit de Bernardin, son homme d'affaires, qu'on n'avait pas respecté ses collections. Il note dans son agenda à la fin de 1648 et au commencement de 1649 : « Bernardin m'a fayt dire par le Conette (?) que on a pris quantité de tablaux et des mobles chez moy à Paris. » (N° 11, page 68.) On lit dans les mémoires du cardinal de Retz : « Le 25 (janvier 1649) l'on saisit tout ce qui se trouva dans la maison du Cardinal » (tome I, page 152.), mais on sait aussi que l'un des articles de la paix, signée le 11 mars, portait : « Que tous les papiers et meubles qui ont été pris aux particuliers et qui se trouveront en nature seront rendus. »

De son exil, en 1651, le Cardinal avait suivi la dispersion de ses collections, et présidé, pour ainsi dire, à leur répartition. Nous en trouvons la preuve dans un passage de sa correspondance. On vendit à Paris ses tapisseries, il se plaint qu'on n'en ait pas prévenu le banquier Hervart, qui les aurait racheté pour les lui rendre : « Il n'est pas croyable que j'aie souffert de la difficulté qu'on a faite de conférer avec Colbert; voilà mes tapisseries perdues faute d'avoir dit un mot à Ervart à temps. Il faut avoir patience et il est bon. Cet homme s'excuse disant que madame de Chevreuse les veut avoir et emploie de Laigue pour hâter la vente, mais j'y vois un artifice du chevalier de la Vieuville et que madame de Chevreuse n'y a pas songé. Je vous jure que jamais elle n'en aurait été plus la maîtresse que lorsqu'elles auroient été en mon pouvoir. » (Lettre en date du 19 nov. 1651.) Nous avons vu (note 209) comment la vente fut subitement arrêtée par ordre du roi qui se déclara propriétaire de tous les meubles du Cardinal; il me semble qu'on doit trouver dans tous ces faits et plus encore dans l'attente secrète, mais presque générale du retour du ministre, l'explication de cette phrase de Sauval : « Quoique pendant les désordres qui survinrent la meilleure partie de ces merveilles ait été dispersée, nous les revoyons encore aujourd'hui dans le même ordre où elles étoient avant la sédition. » Loret confiait à sa muse historique les menus faits de chaque jour, il raconte ainsi le 9 may 1654, à la fin de la semaine :

On m'a dit que Son Eminence
Par ses soins et sa diligence,
Et plusieurs m'ont fait ce discours)
Va rétablir dans peu de jours,
Cette bibliothèque rare,
Dont un temps malin et barbare,
Et remply d'infâmes discords
Avoit dissipé les trézors;
De toutes parts on en r'assemble
Un si merveilleux nombre ensemble,
Que dans un an, s'il plaît à Dieu,
On verra dans ce noble lieu
Des Registres, Cahiers et Livres,
Pour plus de trois cens mille livres,
Dont le public doit, en efet,
Être extrêmement satisfait :
Car comme au Printemps les Avettes
Vont ramassant sur les fleurettes
Le suc, de Nectar arosé,
Dont leur doux miel est composé,
Ainsi, les sçavans Personnages,
Studieux, curieux et sages,
De temps en temps ayant recours
Aux grands et sublimes discours
Que les plus excellentes plumes
Ont transmis dans ces beaux volumes;
Par une heureuse atraction
Tendant à la perfection,
Ils tireront la quintessence
De tout Art, Précepte et Science,
Dont la France, au plus haut degré,
Luy doit à jamais sçavoir gré.

(Muse hist., liv. V, pag. 55.)

Nous passerons de cet élan poétique qui n'est pas ordinaire chez Loret, à des extraits de correspondance beaucoup plus froids, sans doute, mais non moins intéressans. Rappelons toutefois que Guy Patin écrit à Falconet le 1er mai 1654 : « Je viens d'apprendre que la bibliothèque de M. Naudé a été vendue pour dix mille francs au cardinal Mazarin. Elle valoit deux fois plus et il y avoit quantité de livres qui ne se sauroient plus trouver. » Je rangerai ces extraits dans leur ordre chrono-

logique, seulement, puisqu'il vient d'être question de la bibliothèque, je donnerai immédiatement ce que j'ai trouvé. J. Salomon lui demande de faire le catalogue de sa bibliothèque *pour en empescher la dissipation à l'avenir :*

Monseigneur,

J'ay pris la liberté de luy tesmoigner la pensée que j'auois de faire avec sa permission pour le public ce qu'on m'a dit que vostre éminence avoit eu intention d'ordonner pour la conservation de sa bibliothèque, qui est d'en dresser un ample et exact catalogue lequel estant imprimé empeschera sa dissipation à l'avenir.

De Votre Eminence,
Le très humble serviteur
J. Salomon.

Ce catalogue ne fut probablement pas exécuté, puisque Colbert en demande un après la mort du Cardinal. (Voir plus loin note 573.)

Le Cardinal s'occupa de son palais dès son retour à Paris, il donne des ordres et en presse l'exécution. Il écrit le 6 mai 1653 : « Je suis bien aise de voir que vous avez recouvré encore cinq pièces de tapisserie. Je m'asseure que vous n'oublierez rien pour retirer le plus qu'il se pourra de mes meubles dissipez et particulièrement pour les tables et pour les cabinets qui sont tout-à-fait nécessaires pour l'ornement de ma maison.

« Je voudrois bien à mon retour trouver ma grande galerie tapissée et toutes les peintures que j'ai ordonnées à Bernardin de faire faire aux endroits ou doivent estre les statues, achevées comme aussi la chambre près de la salle, relevée et raccomodée, c'est celle où l'on a mis un pillier pour soutenir la poutre. »

Colbert répond le 8 : « Ce que vostre Éminence souhaite de voir à son retour, sa grande galerie tapissée et tout ce qu'elle a ordonné est impossible. Le sieur Bernardin à peine de trouver des peintres à fresque, et la grande tapisserie ne peut pas être restablie en douze jours de temps quoy que l'on y travaille incessament, aussy ne peut-elle pas estre tendue que toutes les places des statues ne soient peintes, ce qui ne se peut pas faire qu'avec du temps. Je n'avois pas encore sceu que votre Éminence voulut que l'on racommodast la chambre près de la salle, il faut pour cela mettre une poutre neuve au lieu de celle qui est rompue, les charpentiers y travailleront demain et dans huit jours ce sera faict. Je fais aussy commencer demain à reporter toutes les statues pour restablir l'appartement bas. »

Ces deux extraits nous apprennent qu'il y avait des fresques à compléter et que la partie du bâtiment aujourd'hui condamnée (numéros 21, 22 et 23 du plan) menaçait déjà ruine. Je trouve, dans le petit poëme de Berthod, intitulé : *Paris burlesque*, le nom d'un peintre qui auroit été employé par le Cardinal et dont je n'ai pas encore parlé. Berthod, qui méritait d'être cité par M. Brunet, à cause de la rareté de son livre et par M. Viollet le Duc, à titre de bon poète burlesque, n'est mentionné par personne. Il composa cette première partie de sa description des habitudes et des propos parisiens, vers 1649, sollicita et obtint un privilége le 5 aout 1650 et après l'avoir cédé au libraire-imprimeur Jean-Baptiste Loyson, il vit son ouvrage paraître sous ce titre : *La ville de Paris en vers burlesques contenant toutes les galanteries du palais, — l'inventaire de la Friperie — et plusieurs autres choses de cette nature, par le sieur* BERTHOD. *A Paris*, 4º. *M.DC.LII*, avec une gravure représentant la halle aux poissons. Je renvoie à l'ouvrage même pour de longs et curieux détails sur la librairie, telle qu'elle se faisait alors dans la gallerie du palais et à ses alentours :

Çà, Monsen, qu'achetterez vous
Dit une belle librairesse.

On comparera la liste de Berthod avec l'énumération de Sorel (De la connaissance des bons livres, page 11.) On sait que dès cette époque, la librairie quitta peu à peu le palais et passa sur la rive gauche de la Seine. Somaise tire grande vanité d'avoir pu débiter ses ouvrages chez J. Ribou sur le quai des Augustins, sans recourir à la vogue des boutiques du palais : *Les envieux et les jaloux lui ont reproché que ses ouvrages ne se vendoient pas au Palais, mais il regarde comme une chose glorieuse d'avoir fait vendre neuf ou dix ouvrages dans un lieu où ils seroient éternellement demeurés sans le mérite et la réputation de l'auteur.* (Le grand dict. des Prétieuses. Paris, 8º, 1661, 2 vol. V. la préface.)

Je passe immédiatement à la boutique du marchand d'estampes. Il est curieux d'apprendre, ce qu'un marchand débitait à cette époque précise avec succès, avec profit, quels étoient les articles en vogue et les planches en crédit :

Ça, monsieur Guerineau, voyons,
Montrez-nous un peu ces crayons
Sans doute ils sont de conséquence,
Ouy messieurs ils sont d'importance,
Je m'en vay vous les montrer tous,
Vous verrez qu'ils sont touchez doux,
J'en ay de beaux du carauage,
Du titiau et du Carage,
J'ay des pièces du tintoret,
Du parmaisan, dalbert duret,
J'ay la danae de Farnaise
Deux grands desseins du Veronaise
L'architecture d Ondius,
Les nuditez de Goltzius.
Quatre crayons faits par Belange,
Et trois autres de Michel-Ange,
Un beau dessein de Raphael,
Jamais homme n'en vist un tel;
C'est une pièce à la sanguine,
J'ay de plus une proserpine,
Faite par un certain flamand,
Qui tient quelque chose du grand
J'ay les esquisses de la belle,
Les paysages de Perrelle,

J'ay du Guide quatre dessins.
D'un grand tableau de la toussains;
J'ay deux testes de véronique,
Qui sont faites d'après l'Antique ;
J'ai trois figures à demi corps
Faites par un certain du corps
C'étoit un brodeur d'importance;
Après j'ay des pintres de France
Tout ce qu'ils ont fait de nouveau,
(Mais c'est quelque chose de beau)
Ce sont des desseins à la plume
En grand et en petit volume,
J'en ay de Voüet, du Poussin,
De Stella, La Hire, Baugin,
De Perrier, du Brun, de Fouquières,
De celui-cy je n'en ay guères;
J'ay bien encore du sueur
Le grifonnement d'un sauueur,
Enfin j'ay quantité de pièces
J'ay tous les dieux et les déesses
Faites par un certain pinal
Qui peint au palais Cardinal,
J'ay cinq ou six crayons de l'âne,
Entre autre une pièce profane,
J'en ay trois autres de meslan,
Sur tout vous verrez un milan,
Qui porte en l'air une figure
La plus belle de la nature,
J'en ay bien aussy de daret
D'autres de la main de Huret
J'ay la grande tèse du Carme
Où mars paroist comme un gendarme
Elle est du père Suarès;
Ensuitte vous verrez après
Quatre ou cinq pièces merveilleuses
Très rares et très curieuses
On n'a rien veu de plus mignon
C'est de bosse ou Colignon ;
J'ay quelque chose d'admirable,
Jamais on n'a rien veu semblable,
Un craion qui n'a point de pair,
Desseigné par Monsieur Linclair,
Dont silvestre a fait une planche,
Mais je ne l'auray que Dimanche
C'est un grand profil de Paris,
Mais il n'est pas de petit pris,
Enfin j'ay quantité de choses.

(Page 56.)

Le commentaire de cette piquante tirade du marchand d'estampe, est facile à faire; je remarquerai d'abord que ce poème burlesque fut composé en 1649-1650, puisque le privilége est du 5 aoust de cette dernière année. Bien que le poète et son imprimeur, l'un par la nécessité de la rime, l'autre par un système typographique fort malencontreux, aient défiguré tous les noms, il n'est pas impossible de retrouver les artistes qu'ils désignent et dont le S[t] Guérineau débitait si complaisamment les mérites. Ce sont d'abord de grands peintres : Michel-Ange del Carravaggio, Titien et le Carrache, probablement Annibal, puis le Tintoretto, le Parmesan et Albrecht Dürer, la Danaé du Titien, peinte pour le palais Farnèse, les dessins de Paul Véronèse, ensuite les noms bien connus des artistes graveurs Hondius, Goltzius, Bellange, et les deux grandes figures de Michel-Ange et de Raphael, ainsi énumérés uniquement pour la rime. Ce Flamand, n'est-ce pas Philippe de Champaigne? Nous voyons défiler ensuite della Belle et Perelle, deux graveurs, le Guide et la Véronique ou la Vraie Image de J.-C., qu'on recherchait encore, enfin le dessinateur de broderies Ducors dont les ouvrages me sont inconnus, et qui se rattachait sans doute par son talent à l'école Italienne formée au XVI[e] siècle. (Voir de curieux ouvrages de broderies, gravés sur planches de bois.) Le poète passe aux peintres français : Vouet en tête, Le Poussin, Stella, La Hire, Baugin; Perrier, Le Brun, Fouquières et Lesueur; c'est en effet la liste complète des peintres français qui travaillaient alors pour la Cour et les riches seigneurs; les autres, comme Mignard, Du Moustier fils, etc., etc., étudiaient à Rome (voir les notes 32 à 43). Ce Pinal *qui peint au palais Cardinal*, quel est-il? j'aurais d'autant plus désiré le savoir, qu'il s'agit du palais Mazarin; le palais de Richelieu avait pris alors et définitivement le titre de *Palais Royal*. Berthod énumère ensuite les peintres-graveurs en renom populaire : Michel Lasne, Meslan, Daret que nous avons vu, tous trois, dans la liste des portraits du Cardinal, et Huret qui aurait dû s'y joindre car il a dessiné et gravé une assez belle planche représentant le cardinal Mazarin au milieu des licteurs, mais Berthod ne cite parmi ses nombreuses thèses que celle qu'il exécuta pour François Suarez : *Ludovico XIII Galliarum et Navarræ regi Christiani. Fr. Franciscvs Svarez. D. D. D. Grég. Huret inuen et fecit Parisiis*, 1644. On voit Louis XIV enfant, assis sur un trône, la tête surmontée du phénix avec cette légende : « Reviviscit in filio. » Dans le fond le portrait de Louis XIII soutenu par des anges. L'attitude de Mars prête assez au ridicule; pour finir Berthod, cite deux bons graveurs : Abraham Bosse et Colignon, enfin la vue de Paris dessinée par Linclair, et gravée par Sylvestre.

Cette digression nous a quelque peu éloigné de notre but; nous y revenons en prenant dans les lettres inédites du Cardinal, d'autres détails sur la restauration générale de son palais. Il écrit de Fontainebleau à Colbert, le 9 may 1653 : *Dites à Bernardin qu'il fasse accomoder, sans perte de temps, les cabinets de pierre que M. le cardinal Antoine m'a donnés.* J'ai expliqué ce qu'étaient ces riches meubles appelés cabinets; on en voit figurer quelques uns dans la gravure de Nanteuil (page 15), et on sait les rapports intimes qui unissaient Mazarin au cardinal Barberini.

A mesure que les anciens meubles rentraient, ou que de nouveaux complétaient l'ameublement, un inventaire devenait plus nécessaire; Colbert ne pouvait manquer à cette règle de bonne administration; aussi écrit-il le 15 novembre 1653 :

« J'ay travaillé tout le mois passé à l'inven-

taire des meubles de V. E.; j'en feray faire trois copies au net. J'ai dessein de les faire faire faire par le sieur Sauvage. » Et le 19 du même mois : « Je me suis appliqué, depuis huict jours, à l'inventaire de tous les meubles de V. E., ayant toujours estimé que c'estoit une des plus importantes pièces de sa maison, pourveu que V. E. agrée l'ordre que j'y ai étably; j'espère qu'elle en aura toute satisfaction. Je fais faire trois livres : l'un pour V. E., l'autre pour moy, et l'autre qui demeurera au garde-meuble, sur lesquels le garde-meuble se chargera généralement de toutes choses; et pour le service de V. E., les valets de chambre se chargeront, envers ledit garde-meuble, de tout ce qui touche le service de sa personne; le valet de chambre de mesdemoiselles, de tout ce qu'elles ont appartenant à V. E.; le sommeiller, le crédancier, les gardes-linges, de vaisselle, et officiers de cuisine, de tout ce qui regarde leurs offices; un ayde du garde-meuble, de tout ce qui regarde les meubles des gentilshommes, gardes, et de toute la famille, pour avoir soin de leur conservation. Cet ordre est assez facile à expliquer : il est question de le maintenir, et c'est de quoy je dois respondre à V. E., pourvu que l'approuvant, elle veuille y contribuer, en faisant que j'aye connaissance de tout ce qui entrera et sortira du garde-meuble et ses dépendances. »

Le Cardinal écrit en marge : *C'est un fort bon ordre, et je tiendrai la main pour l'exécution.*

On démêle facilement dans cette lettre, le but si sage de l'intendant; il veut éviter le désordre qu'occasionnent *Mesdemoiselles*, en prenant dans le garde-meuble ce qui est à leur convenance, et il demande aussi à enregistrer ce que le Cardinal en fait sortir; car en même temps que c'était le magasin de la maison, il servait au passage incessant des acquisitions transformées en cadeaux.

Je lis dans une lettre de Colbert, du 21 novembre 1653 : « M. le commandeur de Souuray m'a promis de rendre bon compte à V. E. du tableau de Corrége, en détrempe, qu'Ardencourt a acheplé, et qu'il lui escriroit dans peu de jours. » En marge : *Bon.*

Il paraîtrait que ce tableau passa en d'autres mains; mais il ne fut pas oublié de Mazarin qui écrit à Colbert, le 22 octobre 1657, par conséquent quatre ans plus tard : « Un merchant appellé Oudancourt, qui est neveu du sieur Renard, a acheté un tableau ne Corége, en destrampes, à Londres, qu'il est fort beau et que j'ay souheté d'avoir il y a longtemps; c'est un Mercure avec deux autres figures. Je vous prie de faire diligence pour l'avoir, et vous adresser pour cela à monsieur le commandeur de Souvray, et luy dire de ma part que je luy seray obligé, s'il me fait donner ce tableau pour quelque chose de plus de 250 livres sterlines qu'il a cousté à Londres. »

A la même époque, il fait envoyer dix mille escus à M. de Bourders qui a acheté des tableaux et des tapisseries pour lui.

J'ai dit la vogue dont jouissaient les tapisseries à cette époque, et les prix vraiment excessifs qu'on en demandait. Le Cardinal en était grand amateur, et de 1652 jusqu'à sa mort, il ne cessa de racheter celles qui avaient été vendues pendant son exil, et d'en acheter de nouvelles. De Rheims, il écrit à Colbert le 8 juin 1654 : « Il ne faut plus songer à la tapisserie des bestions de M. de Guyse; il a eu grand tort de vous dire qu'on lui en vouloit donner 40 mille francs, vu que l'on sçait bien que luy-mesme l'a laissé pour cinq mille; mais c'est une chose dont il n'est pas besoin de parler davantage. »

On voit, dans la lettre du 5 aoust, que madame de Mesme offrait 10 mille écus de cette tapisserie; le Cardinal l'acquit plus tard, et la donna à M. de Lionne, le 2 juin 1657. Colbert écrit au Cardinal, en date du 4 juillet 1654 : « J'ay achepté deux tentures de tapisserie de M. Duplessis-Bellière, l'une de 36 aunes de tour, histoire d'Actéon, gothique moderne, et l'autre, de 25 aunes, Histoire Sainte, 5,100 livres. » Le Cardinal répond en marge : « Je suis bien ayse que vous ayez achepté ces tapisseries, et je voudrois bien sçavoir s'il en a vendu aucune de 4 belles. »

En 1657, il acquit encore les tapisseries du cardinal Antoine; mais il paraît, par sa correspondance, qu'il les paya plus qu'elles ne valaient, par égard pour le vendeur qu'il estimait très haut.

Le 18 janvier 1661, ainsi 21 jours avant la mort du Cardinal, la reine Christine de Suède écrivait la lettre suivante au chevalier de Terlon :

« Monsieur,

« M. l'ambassadeur de France m'ayant fait entendre que Son Éminence souhaittoit que je luy revendisse les tapisseries que j'ai achetées de luy pendant la guerre civile; j'y ay consenti de bon cœur, et donné ordre à Svaret, de vous les bailler entre les mains, et je ne doute point qu'il n'exécute promptement et avec fidélité ce que je luy en ay escrit; le mesme Svaret a charge de recevoir l'argent et de vous en quitter. Au reste, je vous asseure de ma bienveillance, priant Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde.

« CHRISTINE ALLEXANDRE.

« Fait à Nordcoping, le 18 janvier 1661 »

M. de Terlon transmet cette lettre à Colbert :

« Nercapin, le 18 de janvier 1661.

« Monsieur,

« Je ne vous écris ces lignes que pour vous assurer de mes obéissances, et vous envoyer cette lettre de la reyne Christine, touchant les tapisseries. Je partirai d'icy après demain, pour m'en aller à Copenaguen, et de là, s'il plaît à Dieu, en France. Je n'escris à personne de cet ordinaire qu'à vous seul, pour vous envoyer cette lettre.

« LE CHEVALIER DE TERLON. »

Colbert agissait, dans toutes ces négociations, comme un véritable intendant, recevant des ordres précis et s'en acquittant ponctuellement; mais d'ailleurs sans goût des arts et sans connaissance de leur valeur. On en jugera par les hésitations qu'il éprouve, lorsqu'il s'agit de payer le cardinal Antoine Barberini, pour un grand miroir acheté par le cardinal Mazarin.

« Pour le miroir, S. E. m'a dit qu'elle le faisoit raccomoder, et que dans peu de jours, elle me le feroit voir; V. E. m'escrit qu'il a esté acheté 660 escus de Rome, et néanmoins mondit seigneur le cardinal Antoine m'a parlé de sept ou huit mille escus. Je supplie Votre Eminence de me faire sçavoir si elle ne s'est pas trompée en escrivant 660 pour 6,600 escus. » Le Cardinal met en marge : « C'est 6,600 escus, mais s'il en prétend plus de 20 mille livres, il ne le faut pas prendre, car il ne vaut pas cela (année 1659). »

Colbert annonce au cardinal Mazarin, que son ancien serviteur Benedetti lui envoie d'Italie deux tables d'ébène incrustées de pierres dures, mais il ne se hasarde pas à faire la traduction des termes de l'envoi :

« M. Espidio Benedetty m'escrit qu'il a achepté à Venise pour S. E. *due Tauolinj d'Ebano intersiati di pietre dure*, lesquels il envoie à Marseille. » Le cardinal en presse l'expédition. (8 juin 1656.)

Cet envoi m'a engagé à rechercher dans la correspondance du père Duneau, des détails sur les difficultés survenues à l'occasion de quelques statues que ce même Benedetti expédiait au cardinal à la fin de 1659. Le père Duneau écrit : *Le monde s'est étonné que les officiers du Pape ayent arresté à Civita Vecchia, quelques statues qu'on envoyoit à V. E.* (Lettre du 1er décembre 1659; voir aussi la lettre du 8.) Le mauvais vouloir personnel du Pape, était la cause réelle de ces difficultés dont on rejeta la faute sur quelques subalternes. (Archives des affaires étrangères, correspondance de Rome.)

(228) Cette restauration du palais Mazarin était pour son propriétaire un devoir de position, un moyen d'influence, une occupation favorite répondant à ses goûts ; c'était aussi, comme nous l'avons dit, un noble but, puisqu'à l'imitation de son prédécesseur, il destinait cette grande habitation à son Roi. En 1651, au moment de son départ et quand ses riches ameublements étaient saccagés et mis en vente, les pamphlétaires lui supposaient, avec leur basse malignité, une intention ridicule et infâme. Ils composèrent un prétendu *testament du cardinal Mazarin, qu'il a renouvelé à son départ* (Paris,) 4°, 1651, et dans lequel ils insérèrent cet article : « Item afin que mes dites niepces se sentent de la bonne éducation que je leur ay donnée, et que l'on puisse remarquer quelque conformité entre leur vie et la mienne, ayant aussi recognu par les longues fréquentations que j'ay encore parmy les femmes, que ce bel ordre des feuillantines estoit absolument nécessaire dans la France. — J'ordonne qu'il soit pris la somme de 200,000 livres, pour fonder deux feuillantines; l'une dans le fauxbourg-St-Surin près Bordeaux, en grace du péril dont le ciel m'a déliuré dans ce malheureux siége, et l'autre dans Paris, au lieu et place de mon hostel, afin qu'il ne demeure pas inutile, que ma mémoire soit honorée à jamais dans un lieu qui le fut autrefois de ma présence, lesquelles deux maisons seront régies et gouvernées par mesdites niepces, en qualité d'abesse ; voulant qu'il soit permis à toutes personnes, hommes et femmes, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'entrer en tout temps dans leursdites maisons, déclarant qu'elles n'ont esté fondées que pour ce soulagement et commodité publiques.

Cette restauration fut complète, j'avais eu l'intention de reproduire en entier la description si bien faite par Sauval, témoin des vicissitudes du palais Mazarin ; mais l'espace me manque et force m'est de renvoyer à l'original : *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris* (tome II, p. 173. Paris, folio 1724 à 1733).

Une biographie exacte de Sauval, et une appréciation critique de son ouvrage, serait un travail utile et une tâche digne d'un bon esprit. Nous n'avons encore qu'une nomenclature en fait de bibliographie parisienne ; mais quand on refera la bibliothèque historique de la France, ce sera le lieu de rechercher ce que fût devenue l'histoire de Paris, si Sauval l'eût rédigée lui-même. Il avait voyagé en plusieurs pays (il parle de son voyage en Angleterre) et il était né observateur; il avait eu à sa disposition les archives les plus intéressantes, et il était travailleur assidu, annotateur exact ; on le recevait partout comme l'auteur futur d'une nouvelle histoire de Paris, et il accueillait les renseigements avec une curiosité passionnée, tempérée par une méfiance salutaire. Un mot, échappé au courant de sa plume, est le trait distinctif de son caractère : *D'assurer que ceci soit bien vrai, nenni pas* (tome II, p.30). Il ne garantit rien, mais il cite toujours, parce qu'il sait que les traditions, même les plus altérées, conservent quelques traces de leur origine, et comme un parfum inaltérable de vérité. Sauval avait le commerce facile, et la preuve, c'est que toutes les maisons lui étaient ouvertes, y compris l'hôtel de Rambouillet; mais il affichait certaines prétentions, et elles ont choqué assez vivement ses contemporains, pour cacher à leur yeux l'importance de ses recherches et le mérite de son ouvrage. On ne voulut voir dans un travail d'érudition que le style, et on s'acharna sur quelques phrases prétentieuses prises dans d'énormes in-folio. Furetière arrangea contre son histoire de Paris, une épigramme déjà ancienne, et qui allait mal à sa nouvelle adresse : *Les gens de lettres qui voient cela disent : je pense que pour ce qui est de la peinture et de l'ar-*

chitecture, il en parle bien; mais pour le reste, ce n'est point bien écrit, et que les peintres et les architectes disent : Nous croyons que cela est bien écrit ; mais il ne parle point bien de l'architecture ni de la peinture. (Tallemant, dans ses notes, tome VII, p. 65.) Costar, dans son fameux mémoire, parle de lui comme d'un grand travailleur et de ses Antiquités de Paris comme d'un ouvrage curieux et utile, mais il termine ainsi, frappant en même temps le caractère de l'homme et le style de l'écrivain : *Il n'a pas un style formé, par fois il l'enfle pour l'orner en des lieux où la simplicité du style est surtout requise. Ainsi il y a encore quelque distance de lui à un écrivain parfait, quelque chose qu'il en croie.* (Le P. Desmolets, cont. des mém. de Litt., tome II, page 318.) Enfin Boileau qui, à entendre Tallemant (tome VII, p. 66), n'avait qu'à se louer de Sauval, lui décoche un trait dont la blessure dut être vive, malgré le soin qu'il prit d'en amortir le coup, en altérant son nom :

Faut-il d'un sot parfait montrer l'original; [fal.
Ma plume au bout du vers d'abord trouve Sau-

(Satire VII, édit. de 1666; on lit *Sofal* dans l'édit. de 1674 et dans les suivantes.)

« Il avoit travaillé, dit Brossette dans ses notes, sur d'assez bons mémoires: mais il gâta tout par son style chargé d'expressions ampoulées et de figures extravagantes. Il avoit mis dans cette histoire un chapitre des lieux de débauche qui étoient autrefois dans Paris, M. Despreaux se souvenoit d'un passage de ce chapitre, qui peut servir à juger du style de Sauval : « Ces sales impudiques, ces infâmes débauchées allèrent chercher un asile dans la rue Brise-Miche, et de là elles contemplèrent en sureté les tempêtes et les orages qui s'élevaient continuellement dans la rue Chapon etc., etc. » Je passerai sous silence le jugement de Lenglet Dufresnoy qui est d'une date plus récente, les savans disent quelquefois des sottises et ils n'y manquent jamais quand ils veulent faire parade de leur esprit.

Ces jugements peu favorables, ces critiques bien légères ne purent avoir lieu qu'après des lectures faites par Sauval lui-même ou d'après la communication de son manuscrit, car l'*Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris* ne parut qu'en 1724. Guy Patin annonçait cependant à Spon, le 16 novembre 1655, que l'impression de cet ouvrage, à son avis très important, pourrait avoir lieu à Pâques : *Il y a ici un jeune homme, nommé M. Sauval, Parisien, qui travaille avec beaucoup de soin et de peine à nous faire une pleine Histoire de la ville de Paris. Vous savez que cet abrégé du monde est divisé en ville, cité et université; il fait une recherche de toutes les fondations des églises, des monastères, des hôtels et des maisons des princes, et en a obtenu de très bons mémoires.* (Voir la nouvelle édition des lettres de Guy Patin, annotée par M. le docteur Reveillé Parise, tome II, page 223. Le savant et ingénieux éditeur a placé au bas de la page une note dont l'apropos est un trait d'esprit.) Non seulement Sauval voulait mettre son ouvrage sous presse à Pâques 1656, mais dès 1654 il s'était muni d'un privilége pour son impression. J'ignore ce qui l'empêcha de réaliser ses projets. La mort ne fut un obstacle qu'en 1669 ou 1670. Son manuscrit formait neuf volumes in-folio. Un des amis de l'auteur, Rousseau auditeur des comptes, accepta le travail ingrat et la responsabilité d'une publication posthume. Il s'en occupa quelque temps, classa, corrigea et puis mourut aussi sans rien terminer, sans même commencer l'impression. Enfin l'année 1724 vit paraître trois gros volumes in-folio intitulés, mi partie rouge et noir : *Histoire et recherches des Antiquités de la ville de Paris, par M. Henri Sauval, avocat au Parlement. A Paris, chez Charles Moette, libraire, Jacques Chardon, imprimeur-libraire. M.DCCXXIV.* Le Dictionnaire universel cite une nouvelle édition de 1733 et M. Weiss dit *qu'il n'a pu la découvrir dans les principales bibliothèques de Paris.* (Art. Sauval. Biogr. univ.) C'est que M. Weiss n'a pas bien cherché, car le dictionnaire n'a pas tout-à-fait tort. En effet, soit que le livre fût trop lourd à la vente, soit par suite de quelque liquidation d'affaires du sieur Charron, ce qui restait des exemplaires du livre de Sauval fut réparti entre le sieur Charles Moette et quatre nouveaux libraires, les sieurs Guillaume Saugrain, Pierre Gissey Marc Bordelet et Henry. Un nouveau titre, tout en noir, fut imprimé avec ces nouvelles adresses, et il porte bien la date de 1733. D'ailleurs pas une seule feuille, pas un seul carton, n'a été réimprimé pour ce semblant de nouvelle édition.

Des ouvrages du genre de celui de Sauval ne sont pas communs, les savants et les gazetiers laissent rarement place entre eux pour ces hommes, délicatement curieux, qui trouvant l'antiquité trop loin et les événements du jour trop près, s'attachent à des époques intermédiaires pour les juger avec d'autant plus de sûreté, qu'ils sont au vrai point de vue de l'histoire, et par là même à celui de l'impartialité.

Colbert avait peut-être compris l'utilité de ces travaux, lorsqu'il chargea Félibien d'écrire l'histoire de quelques édifices de Paris et lui fit ouvrir tous les dépôts. Godefroy a placé dans ses recueils de pièces manuscrites la lettre suivante :

Monsieur,

Le Roy ayant fait choix de la personne du Sr Félibien pour escrire sur les bastimens, je vous écris ces lignes pour vous prier de luy donner les moyens de tirer de la chambre du trésor tous les mémoires et extraits concernant ce sujet, dont il pourra avoir besoin; cependant,

Je suis, etc.

COLBERT.

(Portefeuilles de Godefroy, n° 274. Bib. de l'Institut.)

Félibien et Colbert lui-même, auroient voulu donner à ce travail une tendance archéologique, l'amour propre du maître en fit une sorte de magnifique parade de ses fastueuses constructions. Il était réservé à son fils dom Michel Felibien, d'exécuter cette tâche en nous donnant l'ouvrage le plus utile sur Paris, après les recherches de Sauval.

(229) Les agendas sont le meilleur document pour prouver sa réserve, car on trouve en plusieurs endroits qu'il sollicite de la reine des pensions, des bénéfices, des gratifications comme aurait pu le faire le plus mince des hommes politiques. A la fin de 1649 il pouvait inscrire cette note amère : *Je n'ai aucun établissement* (pour ses nièces) *et je trouve des obstacles à avoyr le petit gouvernement d'Auvergne après 22 ans de services et 7 de la place de premier ministre, sans avoir rien du tout.* (N° 12, p. 76.)

Si dans sa correspondance avec Colbert de 1653 à 1661, tout se trouve mêlé et confondu ensemble, les deniers de l'État et sa fortune particulière, dans ses agendas de 1644 à 1651 je n'ai trouvé qu'un seul passage où ses intérêts privés viennent coudoyer les affaires générales. En 1649, vers la fin il écrit : « On prétend de fayre assembler le Parlement mardi et toat en cadenze. — Tâcher de vendre mon cuivre qui est à Aure (Havre) à celui qui fayt les liards, etc. » (N° 12, page 124.) Or ce marché pouvait être fort légitime et honorable.

(230) Brienne fait une longue énumération des vingt-neuf abbayes du cardinal, et vraiment, les noms de ses successeurs ôtent le courage de blâmer l'accapareur. (Brienne, Mémoires, tom. II, page 134.)

(231) Guy Patin écrivait à Falconet, quelques jours après la mort du cardinal : *On dit que le feu Mazarin a laissé cent cinquante millions de biens.* (22 mars 1661.) Le fougueux médecin était le plus acharné des frondeurs contre la mémoire du cardinal, et ne voyait que le monde de ses détracteurs habituels.

Voici un passage des Mémoires de Saint-Simon : *Dans un procès que M. de Mazarin* (le mari d'Hortense Mancini) *eut avec son fils à la mort de sa femme, il fut prouvé en pleine chambre qu'elle lui avoit apporté 28 millions.* (Tom. X, p. 390.) Cette assertion fut contestée. Les souvenirs de Brienne sont empreints de plus d'exagération encore : *J'ai su de bonne part qu'après la mort du cardinal on trouva neuf millions dans le bois de Vincennes, cinq au Louvre, sept a la Bastille, huit à la Fère, et quinze ou vingt a Sedan ou à Brissac.* (Tom. II, p. 145.) Ces *ou* me rappelent l'histoire d'un homme qui ne demandait pour tout bien que les *ou* des fortunes que l'on donne aux autres : quinze *ou* vingt millions, comme si c'était même chose. Tout le monde partageait alors sur ce point la crédulité des petites gens; on voulait que des trésors eussent été enfouis partout, et on remuait toutes les cachettes. Voltaire acceptait même, pour preuve de ce fait, un radotage de M. de Caumartin, qui confondait les dates et les choses, pour faire croire que tous les meubles du Cardinal étaient remplis de ducats et de pistoles. Avec de pareilles autorités (voir ce détail dans les Mémoires de la duchesse Mazarin, p. 22), on ne s'étonnera pas qu'il fixe *à deux cents millions*, ni plus ni moins, la fortune de Mazarin. (Œuvres, tom. XXIII, p. 36.)

Mon but n'était point de jeter la lumière dans cette obscurité; ce n'est qu'au moment où mon travail est sous presse que je m'aperçois de la nécessité de rétablir les faits selon la vérité.

Comme toutes les fortunes de ce temps, celle du cardinal se composait de :

Argent en nature, qu'il faisait valoir par le change, par des acquisitions favorables, etc.;

Biens fonds, qui n'étaient considérables ni en France, ni en Italie;

Meubles. Ses collections avaient sans doute une grande valeur, mais qui songeait à les mettre en vente ? C'était un noble emploi de ses deniers, fait au profit de la France;

Appointements. On a vu à quel chiffre ils se montaient;

Gouvernements, qui étaient importants et lucratifs; ils formaient avec les abbayes la source féconde et légitime de ses grands revenus;

Abbayes. Brienne en compte vingt-neuf à l'époque de sa mort.

En capitalisant pendant treize années seulement les revenus de ses gouvernements et de ses abbayes, en y ajoutant ses appointemens, on arrivera à un total considérable, qui représentera le chiffre de cette grande fortune, dégagée des exagérations fantastiques dont elle a été le sujet.

Une des suppositions haineuses les plus accréditées pendant la Fronde, parce qu'elle avait été mieux exploitée, consistait à établir que le cardinal envoyait des sommes considérables à l'étranger, et particulièrement en Italie. On voit par une note des agendas de la fin de 1648, qu'on fixait le chiffre à vingt-neuf millions :

« Un merchant parlant jer matin à la femme de Limori, luy dit que cetoyt une onte que dans la necessité d'argent ou sont les finances du roy, je ne songiasse que a le faire transporter hor du Royaume, que a Venize je y avois 29 millions, et que le parlement l'avoyt desconvert et que il en avoyt le certificat que li costoyt 20m escus.

« Interogé le merchant qui luy avoyt dit, il respondit : que la chose estoyt certaine, parceque il savoyt d'un avocat a qui M. de Lamognon l'avoyt assuré.

« D'autres merchants et Bourgoys au nombre de X alerent trouver le Normand que fayt la despense de ma mayson et luy dirent : Que

es que Paris a fayt a M. le Cardinal qui est resolu de le perdre, de le fayre saccager et bruller! et le Normand respondant que cela n'estoyt poent et que s'estoyent des mechancetés que on inventoyt pour me rendre odios, ils repartirent : que pourtant beaucoup de personnes leur avoynt dit, jusques a des officiers qui ne faisoynt que arriver de l'armée, les quales disoynt en estre bien informés. (Biblioth. Roy., Fonds Baluze, N° 10, p. 6.)»

Dans l'agenda qui suit l'ordre chronologique, il écrit vers la fin de décembre. pour un projet de défense à publier : *Tout ce que j'avoys a Rome, je l'ay fayt venir isy pour dônner au public. Mes nièzes je les ay fayt venir pour assurer que je ne voloys jamais m'en aler mays non pas pour qui fussent a charge à la Franze.* (N° 11, p. 38.) Et en effet ces envois considérables d'argent à l'étranger, se réduisaient à l'acquisition d'un Palais à Rome pour quelques milliers d'escus.

(232) De grands esprits comme Montesquieu (Esprit des lois, liv. V, chap. 19), des hommes profondément versés dans les finances des états comme Forbonnais, ont approuvé la vénalité des offices (Recherches sur les finances), mais il ne s'agit pas d'aborder cette question ; il suffit d'établir que le cardinal Mazarin n'en fit pas un moyen de fortune. (Loiseau écrivait sur ce sujet déjà en 1614 trente années avant le ministère Mazarin.)

En temps de crise, cette vente des offices avait été une ressource et le Cardinal n'avait rien inventé, en battant monnaie à son tour, de cette manière, dans les moments de grande pénurie. Je rencontre dans son agenda du commencement de l'année 1649, cette observation :

Charon traytte de la charge d'intendent avec Le Tillier pour cent mil escus; il n'y a rien couté, il est moribon, la reine ne le consentira pas.

Pour trouver de l'argent prontement il faudroyt aiuter deux charges d'intendents. Bordier, Galon Bordeos et Tillier a l'envie l'achetteront. — 2 charges de mestre de la garde robe. — Ajuster avec M. le Prince la création de 12 mestres d'ostel et 36 gentishommes servant, luy en donnant une partie que pourrait represter au roy et en prendra pour le payement, assignation dans son gouvernement. Cela pourra valoyr un milion de lire. (N° 12, p. 61.) En 1650 c'était encore un des expédients proposés, je ne prends mes preuves que dans les papiers inédits du Cardinal, on connait les autres : « L'y a qui a proposé de fayre X ducs en faysant payer 200m livres ou 50m escus et touttes persones de mérite comme Tremes, Villequier, Mortemar, Vitry, Roclaure, Villeroy, Lude, Crequi, Apagieu (?) Onquincourt, etc. » (N° 14, page 52.)

La paix une fois rétablie, le Cardinal put retenir quelquefois le prix de ces charges, mais, je le répète, ces profits n'ajoutent qu'un chiffre minime au total de sa fortune.

Fouquet avait échafaudé toute sa défense sur la responsabilité du Cardinal, il alla même jusqu'à la faire peser sur le roi : « Bien est vray que feu M. le Cardinal luy disant de temps en temps qu'il seroit facile de persuader aux gens d'affaires, de faire quelques petits efforts, outre et pardessus ce qu'ils estoient obligés de faire pour le roy, pour estre asseurez de sa protection, luy répondant se trouva obligé de ménager de temps en temps diverses sommes, lesquelles ont esté portées luy répondant ou ses domestiques directement à feu M. le Cardinal, selon l'ordre qu'il en recevoit, lequel argent après avoir esté converty en or, que ledit sieur Cardinal faisoit apporter dans son petit cabinet ne voulant pas que cela passat par les mains d'aucuns de ceux qui lui rendoient leurs comptes, ni même qu'ils en eussent connaissance, l'ayant ainsi dit au répondant et quand il y avoit quelquefois du monde dans sa chambre, il les faisoit délivrer à Barnouïn son valet de chambre. — Luy répondant nous a dit que depuis le décès dudit feu sieur Cardinal, s'estant présenté une affaire considérable ceux avec lesquels elle se traittoit, offrirent à luy répondant une somme de 300,000 livres, outre et pardessus le prix de leur traitté, ce qu'il fit aussitôt entendre au roy et que l'on avoit accoutumé d'en user de la sorte et que si sa majesté avoit agréable que l'on prist cette partie, luy repondant la luy remettroit pour en disposer ainsy que bon luy sembleroit CE QUE SA MAJESTÉ APPROUVA. » (Tome XIII, page 75 et 80. Interrogatoire du 10 mars 1662.) Pour s'excuser un peu, l'ex-surintendant avait besoin d'accuser et de calomnier beaucoup.

(233) Cette lettre porte la date de 1653 ; le Cardinal répond qu'il a promis cette charge à d'Artagan.

Colbert aimait à reconnaitre qu'il devait sa fortune à Mazarin, il fit imprimer, pour lui donner plus de publicité, une lettre qu'il avait écrite au Cardinal le 9 avril 1655 (deux feuilles in-folio de huit pages) : « Je supplie votre éminence de trouver bon que je ne paraisse pas insensible à tant de faveurs qu'elle a répandues sur moi et sur ma famille, et qu'au moins en les publiant je leur donne la seule sorte de paiement que je suis capable de leur donner. » Après avoir énuméré les nombreux avantages qu'il a procurés à sa famille, il ajoute : « Je ne puis taire que vostre éminence, avec quelque résistance de ma part AU TORRENT DE SES LIBÉRALITÉS, a pensé cette année encore à les accroître par un bénéfice de 8,000 livres de rente.

« Toutes ces grâces, monseigneur, et une infinité d'autres que votre éminence a répandues sur toutes sortes de sujets, à proportion de leur mérite et même beaucoup au-delà devroient bien étouffer la malice de ceux qui ont osé publier que les graces et les bienfaits ne sortoient qu'avec peine de vos mains, et quelques uns de ceux qui en ont été comblés,

ont été de ce nombre, comme si dans le même temps qu'ils recevoient des bienfaits, ils cherchoient des couleurs pour les diminuer, afin de se décharger du blâme de l'ingratitude qu'ils méditoient. C'est une matière dont personne ne peut guère mieux parler que moi, la meilleure partie de ces grâces a passé devant mes yeux et je n'en ai vu aucune, pour peu de mérite qu'ait eu la personne qui les a reçues, qui n'ait été redoublée par la manière obligeante de la faire.»

On possède un exemplaire de cette lettre à la Bibliothèque royale, ils sont très rares. Elle a été réimprimée dans les documents inédits publiés par le ministère : *Histoire de la marine* de M. E. Sue et une seconde fois dans l'article consacré à Colbert par M. Clément dans le *Correspondant*, tome XII, page 273.

(234) Bib. roy. Fonds Baluze, arm. VI, paq. 1.

(235) Bib. roy. Fonds Baluze, arm. VI, paq. 2.

(236) Je laisse en repos toutes les illustrations du 16me siècle, je ne toucherai même pas à l'austère figure de Sully, que son maître respectait moins que je le fais, mais je remarquerai que le cardinal de Richelieu avait une véritable liste civile de quatre millions, dont il répartissait fort soigneusement la dépense. Dans une foule d'épigrammes et d'épitaphes satyriques composées du vivant et après la mort de Richelieu, je ne prendrai que celle-ci parce qu'elle manque dans *le tableau*, etc., *Cologne*, 12°, 1693 :

Voici le testament d'Armand de Richelieu
Monarque sans royaume et Cardinal sans Dieu
Je me trompe, lecteur, ce n'est que l'inventaire
Des larcins qu'il a faits pendant son ministère.
(Liber de Omnia, mss. S. Martin, 79. Bib. roy.)

Le marquis de Louvois a amassé des richesses infiniment plus grandes que celles de son père (Le Tellier) *quoiqu'on les fasse monter à vingt millions.* (Brienne mémoires, tome II, p. 275.) La France qui a payé ces vingt millions, n'a reçu en échange de ces premiers commis, que des calamités et des surcroîts d'impôts.

Colbert laissa six fils pourvus de grandes charges et trois filles dotées de manière à être recherchées par des ducs. De ses fils l'un fut ministre, l'autre archevêque de Rouen, le 4me grand-maître des cérémonies, les trois autres occupèrent de hauts grades dans l'armée. Les filles devinrent les duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers et de Mortemar. Les chansons manuscrites ne pouvaient pardonner à Colbert son élévation, sa fortune et les grands noms de ses filles, les poètes clandestins étaient infatigables à rappeler qu'il avait pour père un marchand de drap de Rheims, je ne citerai que ce couplet :

Les Colbert n'en sont pas plus vaines,
Quoiqu'en la chambre de la reine
On ait fait asseoir leur fessier;
Car en duchesses débonnaires
A leur cousin le tapissier
Elles ont donné leur dais à faire.
(Collect. Maurepas. Bib. roy., 1681, tome V, f° 103. Il se trouve imprimé dans plusieurs recueils.)

On a réuni en deux gros volumes in-folio (Bib. roy. suite du fonds Mortemart, n° 34, relié en maroquin noir aux armes de Colbert) les cahiers qui composent l'*Inventaire fait après le décès de monseigneur Colbert*, en octobre et en novembre 1683.

Les livres, les médailles, les tableaux, les étoffes, les meubles, tout y est décrit avec le plus grand soin et estimé par des experts dans l'intérêt de la famille. Voici les noms des peintres dont Colbert avait des tableaux, je suis l'ordre de l'inventaire : Veronèse, Albane, Pierre de Cortone, Le Molo, les Carraches, Le Brun, Jules Romain, Raphael, Romanelli, Beaubrun, Dominiquin, Nanteuil, Philippe de Champagne, Guerchin, Bolognèse, Guide, Van der Meulen, Mignard, Nocret. *La prisée des quels tableaux a été faite par Charles Le Brun, premier peintre du roy.* Je reviendrai plusieurs fois sur cet inventaire qui présente le tableau du luxe de son habitation de la rue Neuve des Petits Champs.

(237) L'histoire financière et administrative de la France, pendant le ministère du cardinal Mazarin, est dans le procès de Fouquet. Elle y est, mais il faut l'y chercher au milieu des violences haineuses de l'attaque et des subtilités de la défense.

Tout ce procès fut imprimé, non pas pendant sa durée et clandestinement comme ledit M. Clément (Hist. de Colbert, pag.) mais après le jugement qui est du 14 déc. 1664 et depuis 1665 jusqu'en 1668. Il faut réunir les 13 volumes 12°, pour l'avoir complet. J'indiquerai les titres des volumes :

Tom. I. Recueil des défenses de M. Fouquet. M.DC.LXV, in-12° à la Sphère.
II. Défenses de M. Fouquet, sur tous les points de son procès; à la Sphère.
III. De la production de M. Fouquet, contre celle de M. Talon, première partie; 12° sans la Sphère.
IV. Réponse de M. Fouquet à la réplique de M. Talon; 12° sans la Sphère.
V. De la production de M. Fouquet contre celle de M. Talon, seconde et troisième partie; 12° sans la Sphère.
VI. Suite du recueil des défenses de M. Fouquet, divisé en sept tomes. Production de M. Fouquet contre celle de Talon, sur le fait de Belle-

Isle. Tome premier de la suite ; M.DC.LXVII, 12° à la Sphère.

VII. Continuation de la production de M. Fouquet, pour servir de réponse à celle de M. Talon, sur le pretendu crime d'état. Tome deuxième de la suite ; 1667, à la Sphère.

VIII. Suite de la continuation de la production, etc., etc; M.DC.LVI, à la Sphère.

IX. Continuation de la production sur les procès-verbaux ; 1667, à la Sphère.

X. Suite de la continuation; 1667, sans la Sphère.

XI. Inventaire des pièces baillées à la chambre de justice, par Me Nicolas Fouquet, contre M. le procureur général, pour répondre à quelques procès-verbaux par lui produits. Tome sixième de la suite; M.DC.LXVII, sans la Sphère.

XII. Inventaire — concernant les défauts des inventaires; 1667, sans la Sphère.

XIII. Conclusion des défenses de M. Fouquet, contenant son interrogatoire, le journal de ce qui s'est passé en son affaire, depuis le jour de sa capture, ses remarques sur le procédé qu'on a tenu contre luy, les avis de ses juges, les conclusions des procureurs du Roy, et sa sentence de bannissement. Au bas, au-dessous d'un ver à soie dans sa coque : *Inclusum labor illustrat ;* M.DC.LXVIII.

Il faut joindre à ces treize volumes, nombre de pièces et documens manuscrits qui appartiennent au procès, et ne sont pas compris dans ce recueil. La Bibliothèque royale conserve huit volumes in-folio intitulés : *Procès de Fouquet*, c'est la collection de toutes les pièces et de la procédure de cette grande affaire. J'ai cité dans ces notes les autres documens, au moins les plus importans. On doit trouver à Rouen, dans la bibliothèque Leber, une copie manuscrite du procès avec des pièces inédites. (Cat. Hist. de France; Mémoires, n. 5767.)

(238) De son vivant, les gens de lettres avaient été gagnés par ses largesses ; ils se trouvaient à sa mort engagés par leurs hyperboliques flatteries. Il faut lire des phrases comme celle-ci, pour croire aux dissipations d'un surintendant-ministre des finances, et connaître ses dissipations, pour croire à de si basses adulations : *Bien en prend à la Renommee, de ce qu'elle est née avec cent bouches; encore n'en a-t-elle pas la moitié de ce qu'il faudroit, pour célébrer dignement un si grand heros.* (Lettre de La Fontaine à Maucroix.) Si nous faisions cette unique citation, on pourrait mettre *le grand heros* sur le compte des distractions du *bonhomme ;* mais c'était comme une expression consacrée. Madame Scarron écrit le 25 mai 1655, à madame Fouquet, au sujet d'une affaire qui devait rapporter quelqu'argent à son mari : *elle est heureusement terminée par la protection de ce héros auquel nous devons tout, et que vous avez le plaisir d'aimer.* (Lettres de madame de Maintenon. Amst., 12°, 1757, p. 23). L'argent volé par le surintendant faisait le piédestal du héros. La Fontaine fut mieux inspiré lorsqu'il composa ces deux élégies si connues, pour son protecteur malheureux, privé déjà depuis deux ans de sa liberté. Il s'adresse ainsi au Roi :

Permets qu'Apollon t'importune,
Non pour les biens de la fortune,
Mais pour les jours d'un malheureux.

(239) Le procureur-général Talon lui reprocha d'avoir écrit un mémoire injurieux pour la mémoire du Cardinal :

« La préface de ce mémoire, dit-il, est une invective contre M. le cardinal Mazarin, et une plainte contre le gouvernement ; il traite un premier ministre avec des termes injurieux et n'épargne aucunes couleurs pour noircir sa réputation et ses services, et il mesure son propre éloge par l'énumération de ses propres qualités; et faisant parade de sa fermeté, il accuse M. le cardinal Mazarin d'ingratitude, de foiblesse et de timidité.

« Chose étrange que M. Fouquet reproche à son bienfaiteur de manquer de gratitude, à celuy, dis-je, qui l'avoit élevé dans la charge de procureur-général et successivement dans celle de surintendant; qui l'avoit honoré de sa confiance et de ses bonnes graces, et auquel il estoit redevable de sa fortune. Quelques services que l'accusé ait jamais rendu à M. le cardinal Mazarin, on peut dire sans exagération qu'ils ont esté récompensés avec usure, et comme nous devons partout le témoignage à la vérité, nous sommes obligés de reconnaître que la prudence de M. le cardinal Mazarin dans le choix des conseils tempérés et son extrême modération dans l'oubli des injures, dont il pouvoit conserver un ressentiment raisonnable, est plutôt marque de son courage et le témoignage d'une ame grande et élevée qu'une marque de foiblesse et de timidité. En effet, ne l'a-t-on pas vu inébranlable et intrépide au milieu des périls les plus présents et les plus redoutables. Et pendant que toute la France semblait avoir conjuré sa ruine, n'a-t-il pas envisagé avec la même fermeté les approches de la mort; a-t-il cessé dans ces derniers moments de tenir le gouvernail. Et n'a-t-il pas continué d'agir avec toute la reconnaissance, la générosité et la force d'un génie heroïque. »

Fouquet répondit fort mal à ces reproches, c'est-à-dire qu'il les renvoya au procureur-général, en lui rappelant, qu'à une autre époque, il avait traité le Cardinal encore plus mal qu'il ne s'était permis de le faire. En cela il tirait parti des passions du temps, dont bien peu s'étaient affranchis. (Voir les Mémoires de

Coadjuteur, tom. II, pag. 115, édit. 12°, 1842.) En outre, il insinuait je ne sais quelle ténébreuse pensée de haute trahison :

« Si j'avois la liberté de dire au Roy ce que j'ay ouï de la propre bouche de M. le Cardinal et la tentative qu'il m'a faite et à d'autres encore, et qu'il me fût permis d'en expliquer les circonstances, qui sont telles que le Roy n'en pourroit pas douter, et la réponse que je luy fis, laquelle est et peut bien estre une des causes de sa haine contre moy; Sa Majesté seroit fort convaincue que la gratitude de M. le Cardinal estoit beaucoup moindre que ma fidélité.» (Tom. III, pag. 260-263.) Le Roi ne fit aucune attention à cette révélation bien tardive, et tout prouve qu'il eut raison.

(240) Le procès de Fouquet se résume en deux chefs d'accusation, le péculat et la révolte à main armée. Sur le premier point, le surintendant chercha à prouver qu'il n'avait agi que par les ordres du Cardinal et du Roy. Il prétendait avoir acquis ses propriétés immenses avec son bien et en s'endettant de la presque totalité de leur valeur. Sur le second point, il reconnaissait ses torts, puisque son projet de rébellion était écrit de sa propre main, mais il se défendait d'avoir eu l'idée de le mettre à exécution et s'efforçait de le faire envisager comme une boutade, un projet en l'air, le produit de craintes chimériques et d'une imagination un moment exaltée. Cet écrit, témoignage de son incurable légèreté, portait quelques traces des souvenirs de la Fronde. Le surintendant avait des imprimeries toutes prêtes dans ses châteaux, et il donnait les instructions suivantes à ses amis pour le cas de son arrestation : *Il faudroit, sous mille noms différenz et divers intéressez, recommencer à faire des imprimez de toutes sortes dans les grandes villes du royaume, d'en envoyer par les postes et semer par les provinces.* On sait que cette lettre autographe de Fouquet fut gravée en fac simile, avec ses moindres altérations, pour être annexée au procès, c'est le premier exemple d'une reproduction de ce genre.

La vérité aujourd'hui se résume ainsi : Fouquet, homme d'expédients, avait rendu des services dans un temps où tout était expédients, et en même temps il avait volé d'une manière scandaleuse dans un temps où tout était désordre. Le Cardinal averti par Colbert (Voir ses lettres, déjà citées) ne voulut point ouvrir les yeux, alors qu'il était forcé de les fermer pour conclure sans entraves intérieures la paix et le mariage du Roi; mais ces deux grands actes une fois assurés, il allait se défaire de ce dangereux ministre des finances, lorsque la mort l'obligea à léguer au Roi l'accomplissement de cet acte de rigueur. Fouquet, au moyen du chiffre fabuleux de pensions qu'il distribuait chaque année (Choisy, Mémoires, pag. 110; Gourville, Mémoires, tom. I, pag. 167; etc., etc.) avait organisé un vaste système d'espionnage ; il connut dès 1659 les dénonciations de Colbert, et plus tard la résolution du Cardinal; c'est alors qu'il fit fortifier Belle-Isle et rédigea un projet de résistance à main armée. La mort du Cardinal et la jeunesse du Roi endormirent sa vigilance et on sait comment Louis XIV s'acquitta de son devoir. *De toutes les affaires que j'ai eues à traiter* consignait le roi dans les instructions au Dauphin (tome I,) *l'arrestation et le procès du surintendant est celle qui m'a fait le plus de peine et causé le plus d'embarras.* Les historiens qui ont attribué la disgrace du surintendant à la haine de Colbert ou à la jalousie du Roi, n'ont donc prouvé que leur ignorance des hommes et des choses. M. de Chamillart requérait dans ses conclusions que Fouquet : *Atteint et convaincu du crime de péculat et autres cas mentionnés au procez, fust condamné à estre pendu et estranglé, tant que mort s'en suive.* (Voir la pièce originale aux grandes Archives, lettre K, n. 127.) Neuf juges furent de cet avis et le chancelier Seguier le partagea, quoique la majorité se fût déjà déclarée en faveur d'un simple bannissement. On sait que le roi, par un grand abus d'autorité, agrava cette peine en la changeant en une détention perpétuelle.

La collection de pièces manuscrites de la Bibl. royale, connue sous le nom de Maurepas, attribue cette épitaphe au surintendant :

Icy gist qui jusques au tombeau
A desrober eut la main preste;
Son seul regret est qu'au bourreau,
Il ne peut desrober sa teste.
(Tom. XXIII, f. 413.)

(241) Voir dans le procès de Fouquet, et particulièrement dans l'interrogatoire du 7 mars 1662, des détails sur les dépenses de cette seule habitation; elles dépassèrent la somme de trente-six millions de notre monnaie. (Omer Talon les portait à 9 millions et Colbert à 18.) Rien n'est plus facile que de démêler dans les demandes et les réponses, la vérité, du moins approximativement.

Le maréchal de Villars, qui acheta Vaux le Vicomte du fils de Fouquet, vendit en une seule fois pour 490,000 francs de plomb provenant des conduites d'eau qui avaient servi aux jets et aux cascades, M. de Praslin en acquérant cette propriété trouva encore assez de conduites d'eau sans emploi ou hors d'emploi pour en retirer 80,000 fr.

Si quelque chose ajoute au mépris qu'inspire une malversation aussi déhonté, c'est le dégoût que provoquent les moyens mis en œuvre pour les cacher. Le surintendant, procureur général, ne craint pas d'écrire à des subalternes des lettres comme celle-ci : *Un gentilhomme du voisinage qui s'appelle Villevessin a dit à la Reyne quil a esté ces jours-ci à Vaux et qu'il a compté à l'attelier neuf cens hommes. Il faudroit pour empescher cela autant qu'il se pourra exécuter le dessein qu'on avoit fait de mettre des portiers et tenir les portes fermées. Je serois bien aise qu'il y*

ayt en veue le moins de gens qu'il se pourra ensemble (8 février 1657). Dans une autre lettre, sans date, mais probablement de 1659 : *Son Eminence ira mercredi coucher à Vaux; faudra congédier les journaliers et massons du grand canal; en sorte qu'il y en ayt peu, faut les employer pendant ce temps-là dans les Frumes et à Maïncy.* (Voir à la Bibliothèque royale pour ces lettres et d'autres de la même main, traitant du même sujet : *Procez verbal de la levée du sellé apposé par MM. Payet et Dalbertas — sur un coffre trouvé dans la maison de Vaux avec l'inventaire et description des papiers trouvés en Iceluy.* (Bib. roy. mss. R.B., 3184). Je renvoie pour les détails sur le luxe de Saint-Mandé au *Discours sommaire de ce qui s'est passé et a été inventorié a Saint-Mandé.*(Mss. Bib. roy., suppl. François, 1096, à la suite du journal d'Ormesson) et à l'*Inventaire et estimation de la bibliothèque de Saint-Mandé.* (Suppl. François, 2611.)

Fouquet qui établit toute sa défense sur la responsabilité du Cardinal, bien qu'il n'eût pas changé de conduite depuis sa mort, autant toutefois que le lui permettait la surveillance du Roi et de Colbert, avait intérêt à grossir les dilapidations financières du Cardinal-Ministre. Voici jusqu'où va son exagération : *M. le Cardinal s'est enrichi de cinquante millions partagés entre lui et les siens.* En retranchant la moitié de ce chiffre on est dans la vérité. Quant à lui avec un revenu de 600,000 livres produit des biens de sa femme et des avantages de sa charge, il trouva moyen de vivre sur le pied de QUATRE MILLIONS par an et de faire des constructions à Vaux, à Saint-Mandé, à Belle-Isle et à Paris, qui toutes ensemble représentent plus de VINGT MILLIONS, c'est-à-dire plus de CINQUANTE MILLIONS de la monnaie actuelle.

(242) Il laissa son grand palais inachevé et tel qu'on le voyait en 1649. Des traces de travaux interrompus, des arrachements laissés en réserve, prouvent que l'intention était alors de fermer le parallélogramme de la grande galerie dans cette limite, il a fallu les accroissements ultérieurs pour déborder sur cette première enceinte. Dans l'une des Mazarinades de la première bordée, (1649) on lit ces vers :

Je crois que vous avez regret
De ce beau palais imparfait
Et cette grand'bibliothèque.

(*La fuitte des maltotiers après Mazarin, mis en vers burlesques par le sieur Pomphollis. Paris*, 4°, 1649, sans nom d'imprimeur-libraire.)

(243) Loret était présent à cette fête, il la décrit :

Lundy (13 sept. 1655) le prince Mantoüan,
A Paris et non à Roüan,
Fut receu par Son Éminence
Avec pompe et magnificence,
Dans son palais, assez beau lieu
Pour loger quelque demy-Dieu,
A cause des pièces rares,
Qui (malgré les fureurs barbares,
De nos derniers soulèvements)
Ornent ses grands apartements,
Bibliothèques, librairies,
Sales, salons et galeries,
Où d'un lustre brillant et pur,
Reluizent l'or, l'argent, l'azur,
La peinture, la mignature,
L'art, la science et la nature,
L'éclat, la splendeur, la beauté,
L'antiquité, la nouveauté,
La proportion, l'industrie,
L'invention, la symétrie,
Des diamans Orientaux,
Le corail, perles et cristaux,
Quantité d'images augustes,
Avec leur bazes et leurs bustes,
R'ajustez après leurs débris,
Les beaux plafons et les lambris,
Le jaspe, marbre, porphire, ambre,
Et bref, l'on void en chaque chambre
De si riches ameublements,
De si précieux ornemens,
Enfin tant et tant de merveilles,
Que les Chapelains, les Corneilles,
Les Ménages, les Scuderis,
D'Apollon les chers favoris,
Les pouroient à peine décrire,
Et dizant cela, c'est tout dire.
Ce fut donc en ce beau séjour
Pour qui, certes, j'ay de l'amour,
Que ce grand Prince d'Italie,
Dont la suite est belle et polie,
Fut receu, régalé, traité,
En grande somptüozité,
Ducs, Pairs et Marechaux de France,
Et d'autres de haute importance,
Tous Gens de mérite et d'honneur,
Eurent ce jour là le bonheur
De banqueter en mesme table,
Ou la chère fut admirable,
Y compris les airs et les sons,
De vingt et quatre violons,
Qui de tout leur cœur fredonnèrent,
Tant que ces illustres dinèrent.

Après que l'on eut desservy,
De temps en temps on fut ravy,
Par quantité des synfonies,
Dont les célestes harmonies,
Donnoient des plaisirs merveilleux
A Messeigneurs les Cordons bleus.

Avec la beauté des paroles,
Les voix, les luts et les violes,
Et les clavessins, mesmement,
Agirent tout divinement.
L'incomparable La Vareine,
Y chanta mieux qu'une Syreine,
Et sa voix tellement charma
Que de douceur on s'en pâma,

. . . .

La Seignore Anne, d'autre part,
A l'Assistance, aussi, fit part,

Des merveilles dont elle enchante,
Quand elle parle ou qu'elle chante ;
Outre quelques particuliers,
Tous Gens triés et singuliers,
Ceux de la Musique Royale,
Dont l'excelence est sans égale,
Tant les voix que les instrumans,
Firent des accords si charmans,
Qu'on leur devroit comme aux Orphées,
Eriger d'éternels trophées.
Enfin l'on fit quatre concerts,
Tous admirables, tous divers,
Et tels que Monsieur de Mantouë
Y songeant tous les jours, avouë
Tant autre part, qu'en son Hôtel,
Qu'il n'ouït jamais rien de tel.

. . . .

Roze, Homme de grande prudence,
Secrétaire de l'Éminence
D'esprit beau, rare, illuminé,
Et dont le cœur noble et bien né,
Fait en lui la vertu reluire,
Eut la bonté de m'introduire,
Et d'autres sages Serviteurs,
Des honnestes Gens amateurs,
Me faizoient manger des viandes
Des meilleures et plus friandes,
Et me faizoient de bout en bout
Voir ce pompeux logis partout,
Se firent envers moy paraître
Dignes Domestiques d'un Maître
Si bon, si doux et si puissant,
Je leur dois ce trait en passant.
Enfin après tant de régales
Et de liesses muzicales
Dont par bien heureux hazard,
Je puis dire avoir eu ma part
Comme cette belle journée
A la joye étoit destinée,
Quand je vis aprocher le soir,
J'allay dans le Louvre m'assoir,
Pour lorgner les Beautez esquizes,
Qui, soit Duchesses ou Marquizes,
Devoient dans ce Manoir royal
Composer un illustre Bal.

Il décrit alors la salle du bal et l'entrée des personnages les plus marquans, c'est ainsi qu'il commence :

Le ROY notre Monarque illustre,
Dont le glorieux et beau lustre,
Ne peut d'aucun être terny,
Menoit l'Infante Manciny,
Des plus sages et gracieuzes,
Et la perle des précieuzes.

(Muse hist., liv. VI, lettre 37, p. 141.)

Nous remarquerons que le mot de *précieuse* était encore pris dans l'acception louangeuse que lui avaient donnée les habitués de l'hôtel de Rambouillet, il marquait la délicatesse de l'esprit, unie dans la même personne aux charmes de la figure; quant à l'Infante Manciny dont il s'agit ici, c'était Marie la jeune fille qui avait rêvé la couronne de France et croyait se sacrifier en acceptant le plus grand nom de l'Italie.

Je ne crois pas abuser du droit de citation, en reproduisant d'après un imprimé fort rare la description de la même fête tracée par une autre main. J'ai dit (note 1) que le libraire-imprimeur Alex. Lesselin avait entrepris de faire concurrence à la Gazette de Loret d'abord avec la plume de Scarron, puis avec d'autres écrivains moins habiles, mais plus exacts à fournir leurs rimes à jours et heures fixes. C'est à l'un de ces poëtes que nous devons la description qui suit et qui parut dans Paris le 23 septembre 1655 :

Mais parlons en cette occurrence
(Sans user de trop de caquet)
De ce grand et pompeux banquet
Qui fut fait par son Éminence
Avec tant de magnificence,
A ce jeune duc souverain
Dont on admire icy le train,
Venu depuis peu d'Italie.
Il n'est pas juste que j'oublie
Tant de viandes et tant de fruits,
Les uns crus et les autres cuits,
D'un goust fort rare et fort délectable,
Qui furent servis sur la table,
En cet admirable repas
Où le bon vin ne manqua pas,
Où tout alloit par escuelles,
Où toutes choses estoient belles,
Où parut un ample trésor
De grands bassins d'argent et d'or,
Auecque tant d'autres merveilles
Qui n'eurent jamais leurs pareilles,
Où vingt et quatre violons
Firent, comme autant d'Apollons,
Une si charmante musique,
Que l'esprit plus mélancolique
Estoit dans des ravissemens,
D'ouïr de si doux instrumens,
Et les concerts de voix humaines,
Soit françoises ou bien romaines.
Ce beau festin plus que royal
Fut fait au palais Cardinal,
Palais très riche et très illustre,
Dont chacun admire le lustre,
La pompe, l'art et l'ornement
Avec profond estonnement.
Palais que maints hommes et femmes,
Tant de Bourgeoises et de Dames,
Tant de filles et de garçons
Et de gens de toutes façons,
Vont voir, d'une ardeur sans seconde,
Comme une merveille du monde,
Avec foule et plus grand concours
Que l'on n'alla jamais au Cours.
Palais où les tapisseries,
Les lambris et les galeries;
Tant de magnifiques tableaux
Si bien faits, si riches, si beaux;
Tant de peintures innombrables,
Des peintres les plus admirables,
Dont le nom doit estre éternel,
Surtout du fameux Romanel,
Dont présentement on descouure
L'art et l'adresse dans le Louvre;

Tant de siéges et cabinets
Si charmans, si polis, si nets ;
Tant d'argent et d'orfévrerie,
Tant de soye et de broderie,
Tant de différentes couleurs
Sur les habits et sur les fleurs ;
Tant de belle escaille à tortues,
Tant de marbre, tant de statues,
Tant de rares antiquités,
Enfin tant de diversités,
Tant d'art, d'éclat et de richesse
Se font considérer sans cesse ;
Si bien que les moins curieux
N'en peuvent retirer les yeux ;
Et ce jour, le duc de Mantoue,
Que justement partout on loue,
Ravi de tant de nouueautés
Et de tant de riches beautés,
Dit tout haut et non à l'oreille,
Que c'estoit chose sans pareille ;
Il le pouvoit bien dire aussi,
Puisque tout sçait qu'il est ainsi.
(Epître au Cte d'Harcourt, p. 182.)

On remarquera, ainsi qu'on l'a vu déjà, le palais Mazarin appelé Palais Cardinal; le palais de Richelieu portait alors le titre de Palais Royal.

(244) Scarron qui avait si indignement offensé les nièces du Cardinal en 1649, se trouvait être, en 1655, leur plus zélé admirateur; il publie ces vers dans le numéro de sa gazette, du 9 février :

Là, de jeunes beautés du Tybre,
Font maint cœur serf de maint cœur libre;
Là, maintes Françoises beautés
Font littière de libertés.
Les Mancini, les Martinosses,
Illustre matière de noces,
Telles que le furent jadis
Celles de Pelée et Thetis.
(P. 29.)

Dans sa lettre du 23 janvier 1655, Loret nous donne des détails sur les plaisirs de Paris; il prend soin de citer des noms pour la satisfaction des gens de province qu'il appelle campagnards; je renvoie à sa Gazette, je citerai seulement les vers suivants :

Mercœur, noble et digne Princesse,
Dont les beautés et la sagesse
Ne se peuvent trop estimer ;
D'Orval qu'on ne peut trop aimer,
Martinozzi, beauté Romaine
Qu'on aime jusques dans Modène ;
Sa cousine de Manciny,
Charmant Objet toujours muny
De graces, d'esprit, de prudence
Et de très fine intelligence.

La série des noms qui viennent ensuite, appartient au tableau de cette société, et je n'ai pas entrepris de le peindre. M. Walckenaer, pour écrire ses charmants mémoires sur madame de Sévigné, y a puisé à pleines mains ; je crains seulement qu'il ait accordé aux vers de Loret trop de confiance ; ces descriptions qui accompagnent chaque nom, se ressentent des besoins de la rime. Dans la lettre qui parut dans Paris et fut vendue sur le Pont-Neuf, le 30 janvier 1655, on lit des détails très curieux ; je n'ai pas de place pour les citer. Je renvoie aussi à la Muse Royale pour d'autres descriptions de ce genre. Le 19 novembre 1656, on avait fait à son auteur, un récit du ballet royal ; quelqu'un

M'a dit que la NYMPHE MANCINE
Fort bien vestue à la CHRISTINE,
D'une AMAZONNE avoit les traits ;
Parmi ces Célestes attraits,
Qui font que sous son bel Empire
Maint cœur d'importance soupire.

Le gazetier désigne ici Olympia Mancini qui prenait le costume cavalier de la reine de Suède. Dans son numéro du 16 avril 1657, on lit :

Mardy, l'ÉMINENT CARDINAL,
Comme en tout un ORIGINAL,
Dans son PALAIS, des beaux de France,
Qui sent le musc, et non le rance,
Régala les deux MAJESTÉS,

Il décrit le repas, le concert et le ballet qui termine la soirée.

A la fin de cette même année, le 24 décembre 1657, il parle d'un dîner donné au palais Mazarin :

Le même jour (Noel) SON ÉMINENCE,
Dans son PALAIS, beau d'importance,
De belle importance traita
A disner, où tout éclata,
Le ROY DE FRANCE et de NAVARRE.

Le comte de Soissons et Turenne comptent parmi les invités.

(245) Colbert écrit au Cardinal, le 12 juin 1654 : « M. de Pimantel a esté reçu dans le palais de V. E., aussi bien qu'elle le peut désirer pour sa satisfaction ; il sera traicté, tant qu'il y demeurera, de la mesme façon que V. E. le seroit en personne. » Le Cardinal répond en marge : « Je suis très ayse du bon traitement que vous faites à M. Pimentel ; je vous prie de lui faire des complimens de ma part. »

Loret nous donne la raison de cet accueil plein de prévenances; nous le laisserons parler :

L'excellent comte Pimentel,
Digne d'un renom immortel
Pour les grands talents qu'il possède,
En retournant de la Suède,
N'ayant point passé par la Cour,
Par Paris passa l'autre jour,
Où par l'ordre de l'Eminence,
On receut sa dite Excellence
Dans le beau Palais Mazarin ;
D'autant que vers les bords du Rhin,
Quand, par des projets ridicules,
On exila ce fameux Jules,
Ledit généreux Pimentel
Le fétoya dans son Hôtel,
But avec luy dans mesme tasse,
Le consola dans sa disgrace

Et blama la rigueur du sort
Qui le persécutoit si fort.
Mais la chance étant retournée
Par une heureuse destinée,
Ledit Cardinal, aujourd'huy,
Sçachant ce grand homme chez luy,
L'a fait recevoir à merveilles.
(Muse hist., liv. V, p. 75.)

Sauval (et c'est un guide sûr) nous apprend que la reine Christine doit être aussi comptée au nombre de ces hôtes illustres. *Elle vit le palais Mazarin qui lui sembla effacer, par la multitude de ses meubles et de ses richesses, tout ce qu'elle avoit vu en Allemagne et aux Pays-Bas* (1656). *Ensuite elle passa en Italie d'où, étant retournée à Paris, elle demeura quelques jours au Palais Mazarin* (Hist. et Rech., tome II, p. 262). Plusieurs artistes aux gages du Cardinal continuaient à habiter son palais; j'en ai parlé note , et on lit dans les mémoires de madame de Mazarin : *Ce ne fut pas la seule personne à qui j'eus le malheur de plaire ; un eunuque italien, musicien de monsieur le Cardinal, homme de beaucoup d'esprit, fut accusé de la même chose.* Il habitait le palais.

(246) Le Cardinal était flatté qu'on visitât ses collections (v. note 243), il s'informait si la Reine de Suède n'avait pas demandé à voir son palais. Colbert lui répond le 10 sept. 1656, en lui donnant l'assurance qu'on se conformera à ses instructions de bon goût : *La Reine de Suède n'a point encore parlé de voir le palais de V. E. depuis qu'elle est en cette ville; pendant son voyage elle en a parlé à M. de Guise et tesmoigné d'avoir beaucoup d'envie de le voir. Tout est en estat de luy faire voir sans affectation, ainsi que V. E. le désire.*

(247) Je trouve cependant qu'on faisait voir l'hôtel du surintendant des finances d'O, mais moyennant une rétribution en argent. C'est Sauval qui parle : *Cette maison étoit la seule, la plus belle et la plus superbe du siècle passé. Chacun alors l'alloit voir pour un sou.* (Hist. et Rech., tom. II, pag. 241.) Plus tard, la libéralité du Cardinal eut des imitateurs, et la vanité aidant, à l'abri d'une plus grande sécurité, on se fit un plaisir de montrer sa maison et ses collections. La Bruyère fait le portrait d'Amelot de Bisseuil, assailli dans sa maison, se retirant *au galetas où il achève sa vie pendant que l'enfilade et les planchers de rapport sont en proie aux Anglais et aux Allemands qui voyagent et qui viennent là du Palais-Royal, du palais L . D..* (Lesdiguières) *et du Luxembourg. On heurte sans fin à cette belle porte, tous demandent à voir la maison et personne à voir Monsieur.* (Caract., De la Mode, §2.) On heurtait à la porte cochère des hôtels, on grattait à la porte des appartements (Caract. de La Bruyère), et quant aux deux initiales qui cachent le nom fort avouable de Lesdiguières, il faut remarquer que La Bruyère avait été obligé d'adopter un système général et uniforme de discrétion, qui le mettait plus à l'abri des commentaires que n'aurait fait un nom écrit ici tout entier, et caché là sous la transparence d'une initiale. Guy de la Brosse montrait aussi sa maison, et Guy Patin, qui n'aimait pas tous ses confrères, cite un de ses propos, ou au moins il le lui attribue : *Comme un jour il montroit sa maison à des dames, quand il vint à la chapelle du logis, il leur dit : Voilà le saloir où l'on mettra le pourceau quand il sera mort.* (Lettre à Belin, du 4 septembre 1641. Voir dans la nouvelle édition une note de son spirituel éditeur, M. Reveillé-Parise.)

Ce changement dans les habitudes donna aux publications sur Paris un autre tour; on avait mis dans les mains du public l'histoire de ses antiquités et l'indication de ses rues, dorénavant les guides ou cicérones entrèrent avec les étrangers dans les habitations et décrivirent en grand détail les objets curieux des palais, des hôtels et des maisons les plus remarquables. Germain Brice, dont nous parlerons plus bas, fut le plus à la mode parmi ces Anglais et Allemands dont parle La Bruyère; il fut le plus intelligent et le plus actif dans les nombreuses éditions de son Guide, et on voit par les conseils et les indications qu'il donne aux curieux, que toutes les habitations leur étaient ouvertes avec une grande libéralité.

La curiosité aidant, après avoir montré des tapisseries, moyennant une rétribution, on exposa des meubles de grand prix qu'on ne laissa voir aussi qu'après avoir exigé une modique somme. Ch. Robinet annonce dans ses *Lettres à Madame* (13 avril 1669), une curiosité de ce genre; il donne l'adresse, il dit le prix d'entrée, il n'y manque rien pour rappeler les annonces des journaux :

Ce sont trois rares cabinets,
Dont plus de mille Robinets
Comme moy, seroient à leur aise
Et même ne vous en déplaise
Des comtes, barons et marquis.

En la rue de Richelieu, vis-à-vis le bain Royal : et la porte est marquee par des affiches.

Il s'excuse de ne pouvoir énumérer toutes les beautés de ces meubles; ce qu'il en a dit ne devant servir qu'à exciter le désir de les voir :

Il faut donc que vous alliez là
Faire admirer à vos prunelles,
Tant et tant de choses si belles
Que l'on montre, le croiriez-vous
Pour rien : car c'est pour quinze sols.

(248) Cette anecdote est racontée, avec quelques différences, par Tallemant des Réaux (Tom. V, p. 59) et par Amelot de la Houssaie (dans ses Mémoires, II, p. 13). Le fond est le même. Le coupable, dans les deux versions, aurait été Monsignor Pamphilio, mais il faut se méfier de l'exactitude de nos auteurs. On était très irrité alors contre Innocent X; le cardinal Barberin avait cherché un refuge à Paris, il logea à l'archevêché (Du Breuil, Sup., p. 10) et plus tard au palais Mazarin, et il est

sinon très juste, au moins assez naturel qu'on ait mis sur le compte de l'une des personnes de la suite, ce qui revenait à l'autre. On pourrait citer d'autres faits à l'appui de ces mauvaises habitudes, j'en ai le vague souvenir, celui-ci me revient : Santeul, comme on sait et comme La Bruyère, son ami, nous l'apprend (*Caract.*, DIPHILE. *De la Mode*, § 11), aimait les serins et en avait sa maison pleine. Le Santoliana, l'un des plus pitoyables de la collection des Ana, raconte une anecdote qui a trait à cet amour pour les serins et à la légèreté des scrupules de ce temps. Santeul, le chanoine, l'ingénieux créateur des inscriptions de nos monuments et l'auteur de tant de vers latins, habitait son abbaye de Saint-Victor : *La Reine d'Angleterre étant entrée dans Saint-Victor, une dame de sa suite eut la curiosité d'aller dans la chambre de Santeul. Entre les serins qu'elle y apperçut, il en étoit un qui lui plut beaucoup. Elle le prend, le cache avec soin dans un lieu qu'elle croit sûr. Santeul, fâché de ce qu'on le lui enlevoit ainsi, reprend son serin où il est caché, sans s'embarrasser de la mauvaise humeur de la dame* (p. 83 — Santoliana, par M. Dinouart, chanoine de Saint-Benoît. Paris, 12°, 1764, chez Nyon). On sait que Perrault a placé Santeul parmi ses *hommes illustres* (édit. in-folio, tom. II, p. 15); son portrait peint par Lagrange a été gravé médiocrement par Edelinck.

Les peintres Du Moustier ont, de père en fils, retracé les figures de tous les grands personnages depuis 1550 jusqu'en 1650, date approximative de la mort de celui dont Tallemant des Réaux nous a fait l'historiette. C'étaient les continuateurs assez habiles de nos Corneille, Janet, Nocret, etc., etc. Celui dont il est ici question demeurait au Louvre, dans un de ces logements que, dès lors, on accordait aux artistes; il existe de lui une chanson sur Michel Lasne, graveur du Roy, qui logeait également au Louvre :

Michel Asne ce bon graveur
Qui demeure à la gallerie.
(1650 Bibl. roy., coll. Maurep., XXIII, f. 127.)

On recherchera dans les lettres de Malherbe quelques renseignements sur le peintre *Du Mousthier*, dont il écrit ainsi le nom dans une lettre du 12 novembre 1607

(249) D'après Sauval (tom. II, p. 252), et ce doit être vrai, elle y aurait habité (Voir note 245).

(250) *Le Roy d'Angleterre et celuy de Danemarc la virent avec admiration lorsqu'elle estoit au palais Mazarin, d'où elle fut transporté dans ce collége. Sa Majesté danoise a fait faire la sienne sur le modèle de celle-ci. Paris ancien et nouveau, ouvrage très curieux, etc., etc., par M. Le Maire.* (*Paris*, 12°, 1685, 3 *vol.*) Il se retrouve en effet quelques traces, dans l'histoire de la bibliothèque de Copenhague, non pas de cette visite, non pas de cette imitation fidèle du modèle mis sous les yeux de Frédéric III, mais des traces de cette influence qui disposa le roi, après son voyage en France, à construire une nouvelle bibliothèque dans son palais, à l'enrichir avec une générosité inconnue jusqu'alors, et à l'ouvrir au public avec une libéralité qui n'était pas moins nouvelle. (Voir E. C. WERLAUFF. *Historiske Efterretninger om det store Kongelige Bibliothek i Kjöbenhavn. Kjöbenhovn*, 8°, 1844 — N. C. L. ABRAHAMS : *Description des manuscrits du moyen-âge de la Bibliothèque royale de Copenhague. Copenhague*, 4°, 1844, *Thiele.*) Je ne cite pas les ouvrages plus anciens qui traitent de cette excellente collection, on sait que l'estimable M. Molbech en est le bibliothécaire.

(251) Voici la description de Loret. On fêtait la conclusion de la paix :

Outre ses flâmes rayonnantes
Qui, sans doute, étoient surprenantes,
Celuy du palais Mazarin
Éclairoit des sources de vin,
Dont burent très bien des personnes
A la santé des deux couronnes.
De gens il s'y fit grand concours
Et la feste y dura trois jours
Avec des lumières fort belles,
D'inventions toutes nouvelles,
Outre diverses charités
Qui coulèrent de tous côtés.
(Loret, 21 février 1660.)

Il suffit de cette citation empruntée à la *Muse historique ;* l'auteur de la *Muse royale*, autre gazette en vers, donne aussi sa description ; on y parle beaucoup des illuminations et des nombreuses fusées. Je transcrirai ce passage :

Au grand palais de l'Eminent,
Tant de chers meubles contenant,
Et si beau que l'on y découvre
Tous les ornements d'un vray Louvre
. . . .
Enfin, avec grande raison,
On fit dedans cette maison,
La jubilation plenière;
Car de la paix, la gloire entière
Est due à *Jule* et desormais
Nommons-le *Jule* de la *Paix*.
(1er mars 1660.)

Au mois de juillet suivant, ce fut le tour du mariage du Roi; Loret, après avoir décrit toutes les magnificences de la ville, passe au palais Mazarin :

Mais tout cela sont bagatelles,
Si l'on en fait comparaison
Aux splendeurs qu'on vid à foizon
Au palais de Son Eminence,
Séjour de la magnificence,
Et dont les somptuosités
Charmoient les curiosités
De mille gens considérables
Qui jugèrent plus qu'admirables,
Les feux qu'on voyoit à foizon,
Briller autour de la maison :

Mais outre l'éclat magnifique,
Qu'y faisoit voir le domestique,
Pour contenter, à plein, les yeux
Des gros citadins curieux,
Plusieurs familles indigentes
D'y venir étoient diligentes,
A cause qu'illec on donnoit,
A tout pauvre qui survenoit,
Par une bonté peu commune
Pitance, boisson et pecune.
(3 juillet 1660.)

Ces illuminations, ces fontaines de vin, ces aumônes étaient dans le programme obligé des réjouissances publiques, on se faisait remarquer par le plus ou moins de magnificence. (Voir le Cérémonial françois, pag. 210 et suiv.)

Le Cardinal ne semble pas s'être douté qu'il eût des reproches à craindre; au moins ne cache-t-il ni la grandeur de ses dépenses, ni la source de sa fortune. De tous les présents de noces offerts à Marie Thérèse, les siens étaient les plus magnifiques : « Son Éminence, après les présens du Roy, de la Reyne mère et de Monsieur, envoya à la Reyne pour plus de douze cens mille livres de pierreries, entre lesquelles il y auoit vn diamant d'vne grosseur admirable, il ne se contenta pas de luy auoir fait présent de ce précieux gage, il luy envoya encore vn service tout d'or, des plats, des assiettes et des bassins, avec toutes sortes d'ustancilles de table, il luy envoya aussi deux calesches, la première estoit de velous couleur de feu, reuestüe d'or et ornée de quantité de figures, elle estoit tirée par six chevaux isabelle qui viennent de Moscouie; la seconde estoit couuerte de velous verd, reuestüe d'argent, tirée par six cheuaux venus des Indes, qui sont d'une couleur surprenante, puisque les lettres de Saint-Jean-de-Luz font foy qu'ils sont incarnats. (Page 8).

(Suitte de la nouvelle relation contenant la marche de leurs Majestez pour leur retour en leur bonne ville de Paris. — 4°. Paris, chez J.-B. Loyson, 1660.)

(252) Les résultats de l'habile politique du Cardinal voilà ses vrais et ses seuls historiens, car on ne peut appeler de ce nom les pauvres écrivains qui suivaient son char triomphal. Quelques titres peuvent prendre place ici, au moins comme raretés : *Chant royal sur la paix à son Éminence. A Paris*, 4°, 1660, *chez Alexandre Lesselin* :

Mais puisque sur la paix chacun vous complimente,
Agréez que je dise avec tout l'univers
Vive l'illustre autheur d'une paix si charmante.

Le triomphe de la chrétienté par la paix entre les couronnes et le mariage du Roy avec l'Infante, par le sieur de Bonair, Historiographe du Roy et l'un des XXV Gentilshommes de sa Garde Escossaise de son Corps. A Paris, chez Pierre du Pont. 4°, 1660. Une seule phrase donnera la mesure de l'esprit et du style de tout le mémoire qui n'est pas sans intérêt. C'est l'histoire ou l'éloge de Mazarin bien plutôt qu'une pièce de circonstance : « Ce que la postérité admirera en la vie de S. E. est que cet homme incomparable a méprisé indifféremment et s'est toujours rendu le maître des grandes et des petites choses, qui se sont opposées à son courage et à sa magnanimité. » (Page 8.)

Le traité de paix et de mariage, voilà le véritable historien du Cardinal formant comme le tome second du traité de Münster ou de Westphalie.

Il est impossible et il serait inutile de citer tout ce qui a été publié sur la conclusion de la paix, sur les cérémonies du mariage, et l'entrée dans Paris, j'indiquerai cependant, vu la grande place qu'y occupe Mazarin, ce qui me semble le moins à la portée des érudits : **1**. Les quatre numéros du *Journal contenant la relation véritable et fidelle du voyage du roy et de son Éminence pour le traitté du mariage de Sa Majesté et de la paix générale. A Paris*, 4°, 1659. *Jean-Baptiste Loyson*. **2**. *Les lettres du Roy envoyées à M. Seguier, au Maréchal de Lhospital, à Messieurs les Prévost des marchands, au Lieutenant civil, sur la conclusion de la paix générale et de son mariage, ensemble l'acte de la publication d'icelle par tout son royaume. A Paris*, 4°, 1660, *par P. Rocolet, imprimeur*. **3**. *Relation véritable, contenant les particularités de ce qui s'est fait et passé à la publication de la paix dans la ville de Paris. A Paris*, 4°, 1660, *chez Marin Leché* (de 10 pages). **4**. *Nouvelle relation contenant l'entrevue et serments des roys pour l'entière exécution de la paix, ensemble toutes les particularités et cérémonies qui se sont faites au mariage du Roy et de l'Infante d'Espagne. A Paris*, 4°, 1660, *chez Jean-Baptiste Loyson* (de 16 pages). **5**. *La pompe et magnificence faite au mariage du Roy et de l'Infante d'Espagne, ensemble les entretiens qui ont esté faits entre les deux Roys et les deux Reynes dans l'isle de la Conférence et la relation de ce qui s'st passé même après la consommation. A Paris*, 4°, 1660, *chez Jean Promé* (de 15 pages). **6**. *Nouveau journal historique contenant la relation véritable de ce qui s'est passé au voyage du Roy et de Son Eminence, et aux cérémonies du mariage de Sa Majesté, célébrées à Fontarabie et à Saint-Jean-de-Luz. A Paris, chez Alexandre Lesselin*, 4°, 1660, en deux parties, l'une de 11 pages, l'autre de 36. **7**. *Nouvelle relation, suite de la nouvelle relation et dernière relation. A Paris, chez Jean-Baptiste Loyson*, 4°, 1660. C'est une même publication que la précédente, et sur le même évènement; les deux imprimeurs eurent ensemble des contestations à ce sujet. **8**. *Requeste présentée à M. le prévost des marchands, par cent mille provinciaux qui se ruinent en attendant l'Entrée. A Paris, chez Charles de Sercy*, 4°, 1660 (de 3 pages). Il y a une seconde édition de ces *cent mille provinciaux ruinez, attendant l'Entrée, avec la satyre de M. Scaron. contre une campaguarde* (de 4 pages sans lieu ni date). Enfin

une troisième : *avec le souhait des mesmes provinciaux pour l'entrée du Roy et de la Reyne. A Paris, chez J. B. Loyson*, 4°, 1660 (de 7 pages). A ces trois éditions, on joindra la pièce suivante : **9.** *Remerciement de messieurs les provinciaux à messieurs les prévost des marchands et échevins de la ville de Paris, sur la glorieuse et triomphante entrée de leurs Majestés. A Paris, chez J. B. Loyson*, 4°, 1660. **10.** *Sur le triomphe et les cérémonies de l'entrée magnifique du Roy et de la Reyne dans leur ville de Paris, l'an* 1660; *pièce académique. A Paris, chez Nicolas Asseline*, 4°, 1660. **11.** *Le triomphe de la France pour l'entrée royale de leurs Majestés dans leur bonne ville de Paris, sur les magnificences et préparatifs du pont Nostre-Dame. A Paris, chez Jean-Baptiste Loyson*, 4°, 1660 (de 24 pages). **12.** *L'assemblée des Muses, ou leur entretien sur la pompe célèbre qui se fera à l'entrée de la Reyne; avec leurs diverses dispositions sur les amphithéâtres, arcs de triomphe, portiques et autres préparatifs. A Paris, chez Jean-Baptiste Loyson*. 4°, 1660 (de 11 pages). — Il faut joindre à cette pièce, la suivante : **13.** *Le Parnasse royal et la réjouissance des muses sur les grandes magnificences qui se sont faites à l'entrée de la Reyne. A Paris, chez J.-B. Loyson*, 4°, 1660 (de 11 pages). **14.** *Advis utile et nécessaire à Messieurs les Bourgeois et Habitans du quartier Saint-Antoine, Porte-Baudets, pont Nostre-Dame, Marché Neuf, place Dauphine et autres lieux où le Roy et la Reyne doivent passer le jour de leur triomphe. Paris, chez J.-B. Loyson*, 1660 (de 4 pages). **15.** *Description de l'arc de la place Dauphine* (Paris, 4°, chez Pierre Petit), avec une gravure de Chauveau, d'après Ch. Lebrun (de 20 pages). Cette description fut faite pour paraître, et parut avant l'entrée. Le privilége est du 17 aoust. **16.** *Description des arcs-de-triomphe esleués dans les places publiques, pour l'entrée de la Reyne, avec la véritable explication en prose et en vers des figures, ovales, termes, portiques, etc., etc., et l'ordre que Leurs Majestés observeront. A Paris, chez J.-B. Loyson*, 4°, 1660 (de 24 pages). **17.** *La marche royale de Leurs Majestés, depuis le chasteau de Vincennes jusqu'au Throsne, et du Throsne jusqu'au Louvre, le jour de leur magnifique entrée dans leur bonne ville de Paris. A Paris, chez J.-B. Loyson*, 4°, 1660 (de 8 pages). Cette description anticipée était faite sur d'assez bons renseignements, pour rester exacte. **18.** *Récit véritable et fidelle de tout ce qui s'est faict et passé dans la cavalcade du Roy et de la Reyne, au parc de Vincennes. A Paris, chez J.-B. Loyson*, 4°, 1660 (de 8 pages). **19.** *La liste générale et particulière de Messieurs les colonels, capitaines,* — —; *avec l'ordre qu'ils doivent tenir dans leur marche et dans les autres cérémonies qui s'observeront à l'entrée royale de Leurs Majestés. A Paris, chez J.-B. Loyson*, 4°, 1660 (de 8 pages). Je citerai un seul colonel : *Monsieur Tubœuf, conseiller au Parlement, proche la porte de Richelieu, rue Vivien, s'estend au quartier de la rue St-Honoré, de la rue Grenelle, rue des Vieux-Augustins, Montmartre, etc.; il a pris :* LE CITRON ET LE BLANC. Il y a deux tirages, l'un sans le privilége, l'autre avec le privilége sur la page 2. **20.** *Mandemens de messieurs les vicaires-généraux, de monseigneur l'éminentissime cardinal de Retz, archevesque de Paris, pour l'entrée du Roy et de la Reyne. A Paris, chez Charles Savreux*, 4°, 1660. Dans cette édition *du Mandemens* avec un *s*, le texte commence au haut de la page 3 ; il y a une autre édition, même date, même imprimeur, même format : *Mandement* est imprimé avec un *t*, et le texte commence à la page 3, au-dessous d'une vignette dans laquelle on voit la religion entre deux rinceaux de feuillages. **21.** *Ordre pour la milice de Paris, commandée pour l'entrée de Leurs Majestés, et conduite par M. le président de Guénégaud. A Paris, chez P. Rocolet*, 4°, 1660 (de 10 pages). **22.** *L'entrée de la Reyne, présentée à Leurs Majestés, le 25e aoust 1660, par le sieur Loret. A Paris, chez Ch. Chenault*, 4°, 1660 (de 8 pages). C'est un délassement de l'auteur fécond de la Muse Historique, délassement qui a, ni plus ni moins, toutes les qualités poétiques de cette gazette. **23.** *La magnifique entrée du Roy et de la Reine en leur bonne ville de Paris, en vers burlesques : A son Altesse madame la princesse Palatine, sur-intendante de la maison de la Reyne* (sans lieu ni date, de 7 pages). C'est un délassement du concurrent de Loret, de l'auteur de la Muse Royale. **24.** *La description des arcs-de-triomphe élevées dans les places publiques, pour l'entrée de la Reyne, et l'ordre que Leurs Majestés observeront dans leur marche, depuis Vincennes jusques au Louvre. A Paris, chez J.-B. Loyson*, 4°, 1660 (de 23 pages). **25.** *La magnifique entrée A Paris, du bureau d'adresse, aux galleries du Louvre, devant la rue St-Thomas, le* 3 *septembre* 1660 ; *n.* 103, *p.* 785 *à* 816, de la gazette de Renaudot, de cette année (de 32 pages). *du Roy et de la Reyne en la ville de Paris.* Il a été fait différents tirages avec la même composition. — *La magnifique et superbe entrée du Roy et de la Reyne, en la ville de Paris. De l'imprimerie de Nicolas Jacquard* (Clermont) ; *sur la copie imprimée à Paris*, 4°, 1660 (de 23 pages). C'est la reproduction exacte de l'extraordinaire de la gazette. **26.** *Relation de toutes les particularités qui se sont faictes et passées dans la célèbre entrée du Roy et de la Reyne, avec l'ordre de la marche du clergé et des cours souveraines ; ensemble la magnifique Pompe des Seigneurs et de toute leur suitte ; et toutes les cérémonies du Te Deum. A Paris, chez J.-B. Loyson*, 4°, 1660 (de 16 pages). **27.** *Nouvelle relation contenant la royalle entrée de Leurs Majestés dans leur bonne ville de Paris, le vingt-sixième aoust* 1660, *avec une exacte et fidelle recherche de toutes les cérémonies, etc., etc. A Paris, chez J.-B. Loyson*, 4°, 1660 (de 24 pages). **28.** *Les devises de la porte St-Antoine, expliquées en françois, et*

celles du pont Nostre-Dame, mises en vers françois. A Paris, chez Cardin Besongne, 4°, 1660 (de 13 pages). Voici la traduction de l'inscription placée par la municipalité de Paris, sur la porte Saint-Antoine :

A la paix
acquise
par les armes triomphantes de Louis XIV,
par les heureux conseils d'Anne d'Autriche,
fondée et à jamais establie
par l'auguste mariage de Marie-Thérese,
par les soins assidus de Son Eminence Jules Mazarin.
Le prevost des marchands et les eschevins ont dédié
ces portiques
l'an M.DC.LX.

29. *Explication et description de tous les tableaux, peintures, figures, dorures, brodures, reliefs et autres enrichissemens, qui estoient exposés à tous les arcs-de-triomphe, portes et portiques, à l'entrée triomphante de Leurs Majestés. A Paris, chez J.-B. Loyson*, 4°, 1660 (de 12 pages). **30.** *Explication des devises générales et particulières des tableaux, figures en relief, etc., etc., élevés à la gloire de Louis XIV, etc., etc. A Paris, chez J.-B. Loyson*, 4°, 1660 (de 12 pages). **31.** *La conférence de Janot et Piarot Doucet de Villenoce, et de Jaco Paquet, de Pantin, sur les merveilles qu'il a veu dans l'entrée de la Reyne, ensemble comme Janot luy raconte ce qu'il a veu au Te Deum et au feu d'artifice. A Paris*, 4°, 1660. C'est une plaisante imitation du patois des environs de Paris ; il y a deux éditions, l'une de 12 pages et l'autre de 15, celle-ci imprimée d'un plus gros caractère. **32.** *La Muse en belle humeur, contenant la magnifique entrée de Leurs Majestés dans leur bonne ville de Paris, suivant l'ordre du Roy, donné à messieurs de Rhodes et de Saintot. — Le tout en vers burlesques. A Paris, chez Jean-Baptiste Loyson*, 4°, 1660 (de 82 pages). Le privilége du 14 novembre 1660, nous apprend que le sieur Parent est l'auteur de cette longue et curieuse description qui n'a pas moins de deux mille quatre cent et quelques vers, et il nous annonce que pour être complet, ce livre doit être *enrichy d'une grande figure où est représentée l'entrée de Leurs Majestés dans la ville de Paris, et tous les lieux où ils ont passé, depuis le Trône jusques au Louvre, et ce pour l'ornement et l'embélissement du dit livre.*

L'indication de ces renseignements suffit, je ne ferai donc qu'une citation ; elle est de Brienne. Il écrivait de Libourne, le 4 et 11 juin 1660, une description des cérémonies du mariage ; voici d'abord le titre de son mémoire : « Relation de ce qui s'est passé au mariage du Roy et de la Reyne, célébré à Fontarabie, le troisième juin 1660, dressé par M. le comte de Brienne fils, qui a esté présent à cette cérémonie, et a signé le contrat de ce mariage en qualité de secrétaire d'état, pourvu de cette charge à la survivance de M. le comte de Brienne son père. » (Mss., fonds Cangé, 132-97 $\frac{10350}{7}$.)

Brienne était en effet du petit nombre de ceux qui assistèrent à la cérémonie, avec M. de Bouillon, Marsillac, Villequier, Varde, Souvré, d'Uzès, de Navailles, et MM. les maréchaux du Plessis et de Guénégaud, qui estoient tous incognito ; de mesme mademoiselle et mesdames de Navailles, d'Uzès et Moteville (voir, pour tous les noms des gentilshommes qui formaient le cortége, tant de Mazarin que de dom Louis de Haro, le manuscrit n. de la bibliothèque de l'arsenal. Hist. Fr. in-4°)

« Lorsque le Roy prit congé de la Reyne, il se tourna vers le cardinal Mazarin, et luy dit que s'il estoit capable de se consoler d'estre obligé de quitter sa fille qu'il aymoit si tendrement, c'estoit de voir qu'il la donnoit pour femme à un Roy aussi bien fait que le nostre et qu'il regardoit déjà comme son propre fils, sur quoy il esleva la voix, afin que Sa Majesté le peut entendre, adjoustant que ses enfans qu'il retrouveroit à Madrid, ne luy seroyent pas plus chers que ceux qu'il laissoit en France. Et après avoir asseuré Son Eminence de l'affection et de l'estime qu'il avoit pour elle ; il finit par ces mots : Toute l'Europe, dit-il, vous a obligation de la paix ; c'est à elle à vous en remercier, et j'entre dans cette reconnaissance publique comme père d'une fille qui vous doibt beaucoup, et du ressentiment de laquelle je vous réponds par avance.

« Cet adveu n'est-il pas bien obligeant pour Son Éminence, principalement en ayant pour témoins Leurs Majestés, et il a semblé aux deux nations, le regardant avec une égale admiration, qu'il y avoit un certain rayon de gloire qui environnoit la teste de ce grand ministre, et qui ne laissoit pas de luire entre l'esclat de tant de Majestés. »

De ce moment, l'opinion changea, et la correspondance de notre chargé d'affaires à Rome, montre qu'il fallut un acte aussi éclatant, pour persuader au Pape, peu bienveillant à l'égard de Mazarin, que le premier ministre ne continuait pas la guerre pour se rendre nécessaire. (Voir, aux archives des affaires étrangères, la correspondance de Rome, 1659 et 1660.)

Cette admiration partagée par toute l'Europe, n'empêcha pas plus tard d'écrire : *Mazarin, pour se rendre nécessaire ainsi que Richelieu, se fit un devoir d'entretenir la guerre.* (Le véritable portrait des cardinaux Richelieu et Mazarin (Paris), 8°, 1754.) *Nous devons l'un et l'autre* (la paix et le mariage) *aux larmes de la Reyne-Mère, qui fléchirent l'esprit du Cardinal qui ne vouloit entendre ni à la paix, ny au mariage, etc.* (*De l'état présent de la France. A Cologne, chez Pierre de Marteau, l'an* 1672, 12°, à la Sphère, p. 30.)

(253) « Un jour que je me trouvois dans sa chambre et qu'il étoit au lit, la reine-mère l'étant venu visiter, lui demanda comment il se portoit : « Très mal, » répondit-il, et sans dire autre chose, il jeta sa couverture, sortit sa jambe et sa cuisse nues hors du lit, et les montrant à la Reine qui en fut étonnée aussi bien que tous les spectateurs, il lui dit : « Voyez, madame, ces jambes qui ont perdu le repos,

en le donnant à la France. » En effet, sa jambe et sa cuisse étaient si décharnées, si livides et si couvertes de taches blanches et violettes, que cela faisait pitié. La bonne Reine ne put s'empêcher de pousser un grand cri et de jeter quelques larmes en voyant ce déplorable état. On auroit dit Lazare sortant du tombeau. » (Brienne, Mém., chap. 9, p. 108.)

Dès 1653, il était atteint de la goutte (Loret, Muse Hist., liv. IV, p. 119, 11 oct.) ; en 1654, il eut une première atteinte de coliques néphrétiques (21 mars, liv. V. p. 36); enfin, en 1659, il ressentit de vives douleurs causées par la gravelle (10 may, liv. X, p. 70).

Il répond à Colbert (le 22 octobre 1657) qui s'était informé de sa santé : *Je me porte aussi bien que on le peut avec la pierre qui n'est pas encore sortie, dont je suis souvent attaqué des grandes douleurs.*

Brienne, si injuste pour la mémoire du cardinal, convient cependant que : *Son Eminence se consuma par sa faute, dans la négociation des Pyrénées. Le Cardinal n'étoit soulagé par personne, avoit à répondre seul à tout le conseil de Madrid, que don Louis de Haro avait été trop habile pour ne pas mener avec lui.* (Tome II, p. 107.)

(254) La *Muse royale* dit à ses lecteurs que les trois nièces du Cardinal, accompagnées de madame de Venelle, sont arrivées à Paris et descendues au Louvre. Loret annonce ainsi le retour des trois jeunes Mancini, le 7 février 1660 :

Ces trois illustres demoiselles,
Ces trois sœurs, ces trois jouvencelles
De mérite presque infiny,
Dont le surnom est Manciny.

De fait, elles étaient de retour depuis la fin de janvier :

Les illustres Mancines,
Du Louvre à présent citadines.
(21 février 1660.)

Elles seules logèrent au Louvre ; le Cardinal descendit rue de Richelieu :

Le grand héros qu'on nomme Jules,
. . . .
Est venu dedans son palais,
Se retirer en un lieu frais,
Hors de cette foule importune
Qu'à la Cour traîne la fortune,
Et fort peu propre en vérité
Pour goûter la tranquillité.
(Muse royale, 26 juillet 1660.)

A quelques jours de là, « le samedy, 21 aoust 1661, MM. le lieutenant civil et conseillers assemblés chez M. le lieutenant civil, à huit heures du matin, se sont transportés chez Monseigneur le cardinal Mazarin, auquel M. le lieutenant civil a fait une belle harangue au sujet de la paix et du mariage du Roy avec l'infante d'Espagne.

« La réponse de M. le Cardinal étant dans son lit, malade, a été qu'il sçavait que les officiers du Châtelet auoient toujours été obéissants au Roy et zélés au bien de l'État, que la paix avait été faite, dont on n'avait pas encore ressenti les effets, mais qu'il y travailleroit aussitôt qu'il auroit plu à Dieu lui rendre la santé. » (Extrait d'un manuscrit inédit de la bibliothèque des archives de la préfecture de police, intitulé : *Journal du Châtelet de Paris, depuis* 1649 *jusqu'en* 1669, *tenu par monsieur Emery, conseiller au dit Châtelet.* Un volume 4°, papier, de 211 pages. Lorsqu'on voudra éclaircir les juridictions parisiennes, ce manuscrit sera d'une certaine utilité; sous le rapport historique ou biographique, il offre peu d'intérêt.)

(255) Je crois avoir retrouvé la place de cette machine assentionnelle dans l'épaisseur du mur, près la lettre O du plan général. Les mémoires de Tallemant des Réaux (tome VIII, p. 11), nous apprennent que plusieurs personnes commandèrent *des chaises faites comme celle du cardinal Mazarin, pour se faire porter du bas en haut du logis, et du haut en bas, avec des contrepoids.* On peut citer M. Villayer, maître des requêtes; et cette anecdote prise dans le Furetiriana, le plus médiocre des ana : *M. Tonier étoit assez bon méchanicien, quoyque cette science n'eut aucune liaison avec ce qu'il faisoit. Il fit une chaise au bord de sa fenêtre, faite en forme de balcon, qui se haussoit et se baissoit avec une grande vitesse, par le moyen des contrepoids. Il étoit souvent incommodé, ce qui l'empêchoit de reconduire jusqu'à la porte de la rue, ceux qui le venoient voir ; il étoit le premier à les prévenir là-dessus, mais lorsqu'ils avoient commencé à descendre dans la cour, on étoit surpris d'y trouver M. Thonier. Un jour qu'il fit la même chose, pour surprendre agréablement un de ses amis, il le surprit désagréablement; car la machine rompit, M. Thonier se blessa au bras et se mutila tout le corps. Depuis ce temps là, il n'est pas rentré dans la machine, et a toujours reconduit ses amis comme les autres font.* (Furetiriana, ou les Bons Mots et les Remarques — de M. Furetier. A Paris, 12°, 1696, p. 158.)

Comme l'anecdote racontée par des Réaux, se rapporte à l'année 1655-58, comme d'un autre côté, il est question de cette chaise ou de quelque chose d'approchant dans une Mazarinade de 1649 (voir la note 29), il se pourrait bien que j'aie placé, après le retour de la frontière d'Espagne et comme expédient d'un malade, ce qui daterait de la construction même de la gallerie en 1645-48, et qui ne serait qu'une recherche de paresse d'un homme aimant ses aises. Le point n'est pas grave, j'en laisse juge le lecteur, et je le renverrai à la critique, un peu bien exagérée, du pamphlétaire (note 29).

(256) Après avoir décrit la marche générale, Loret s'écrie :

Mais, chers lecteurs, cela n'est rien,
(A parler en homme de bien)

Au prix de la magnificence
Du beau train de Son Eminence,
Conduit par cet homme prudent
Monsieur Colbert son intendant
Qui, dit-on, du siècle où nous sommes,
Est un des plus agissans hommes.
(28 août 1660.)

Une des plus curieuses descriptions de cette entrée, est celle que composa le sieur Parent, sous le titre de *la Muse en belle humeur.* Je ne puis résister au plaisir de copier ces détails qui pourront paraître minutieux; pour moi, ils ne le sont jamais assez.

Mais brisons là notre langage,
Car je vois filler un bagage,
Et si je ne débutte mal,
C'est de monsieur le Cardinal.
Ouy que je puisse avoir la hergne,
Ce sont là ses mulets d'Auvergne,
Je reconnois bien ses couleurs,
Ses valets ce sont des seigneurs.
O Dieux ! que ces nobles montures
Portent de riches couuertures,
Mais un plus agréable faix,
Puisqu'ils sont chargés de la paix.
Sus, Messieurs, qu'on leur fasse place,
Sont des mulets de bonne race;
Mais détournez un peu vos yeux,
En voicy bien qui vallent mieux :
Ceux-ci sont nourris dans les Landes,
Ils ont les oreilles plus grandes,
Le jarets et les reins plus forts,
Et portent de plus grands trésors,
Toutesfois des mêmes livrées,
Mais qui sont mieux élaborées :
Ce n'est que soye à petits points,
Dessus le fond et sur les coins,
Et partout riches broderies;
Au milieu sont ses armoyries
Et ses chiffres tout allentour,
Qui sont de vrays chiffres d'amour.
Quelles surprenantes merueilles
Charment mes yeux et mes oreilles!
En voicy venir de nouueaux,
Bien mieux parés et bien plus beaux,
Dont mon ame est toute esbaye,
Ceux-cy sont-ils de l'Arabie,
Et portent-ils (si chargés d'or)
Le bagage du grand Mogor,
Or, soye, argent meslez ensemble
L'art de l'ouurier y rassemble,
Tout ce qu'il y a de nouveau
Et de plus riche et de plus beau,
Si bien que jamais couuertures
N'ont porté si riches figures,
A chaque Mulet un suivant,
A chaque Mulet mord d'argent,
Sur leurs testes plumes esgrettes.
Les plaques, grelots et sonnettes,
D'argent massif bien travaillé
Rendoit le peuple esmerveillé.
Parmy ce pompeux équipage
Et ces carrosses de bagage,
Celuy qu'on voit si chargé d'or
Qui vaut luy seul un grand trésor,
C'est le char où Son Eminence
Meyne la fortune de la France.
. . . .
Je vois venir des cavaliers
Assez digne de tes lauriers.
Toute cette cavallerie
Ce n'est qu'une mesme escurie,
De Monseigneur le Cardinal
Où il n'y a pas un cheval,
Parmy son illustre bagage
Sous l'officier ou sous le page,
Qui ne vaille bien Pacolet.
. . . .
Une noblesse fort guerrière,
De la maison de Monseigneur
De ce train relèue l'honneur.
. . . .
Voicy des gardes plus de cent
Je ne sçay pas si l'on en ment,
Mais ils estoient très grande bande
Portant chacun une houppelande
Rouge et brodée de fin or,
Et je vous puis bien dire encor,
Tous les estaffiers de la suitte
Estoient des estaffiers d'eslite.
(Pag. 32 à 37.)

(257) Parmi les gentilshommes qui l'avaient suivi en Espagne, on comptait Saint-Evremont, et au milieu de ceux qui s'étaient réunis à sa maison, lors de l'entrée de la Reine à Paris, on distinguait le brillant chevalier de Grammont (Lettres de Madame de Maintenon, tom. I, pag. 29), qui se vante, dans ses Mémoires, d'avoir fait courber la morgue du Cardinal sous le coup de son ironie (Voir ses Mémoires racontés par le comte Ant. Hamilton, chap. V). Il faut admettre qu'Hamilton invente pour lui, ou que le chevalier de Grammont donne un démenti à son historien, car le mépris pour le ministre se concilie mal avec cet hommage respectueux, rendu publiquement à sa personne. Parent, qui n'y voyait pas malice, dit tout bonnement dans sa *Muse en belle humeur :*

Je reconnois bien ses couleurs,
Ses valets ce sont des seigneurs.
(Pag. 32.)

Le poète Benserade adressa à Mademoiselle de Beauvais son POÈME *sur l'accomplissement du mariage de Leurs Majestés.* Par une feinte ingénieuse, il passe en revue tous ceux auxquels il pourrait le dédier :

J'aborderois Jules très volontiers
Et je lui dois des volumes entiers,
Ses nobles soins, ses travaux et ses veilles
Ont entassé merveilles sur merveilles.
Je garde aussi pour ce grand demy-dieu
Tout mon encens, mais ce n'est pas son lieu.
C'est à vous seule, adorable Angélique,
Que je consacre un si petit labeur.
(Œuvres, 12°, 1698, tom. I, p. 2.)

(258) Loret nous le dit aussi :

Le poste de la Reine-mère,
Pour voir tout ce brillant mystère

Et de Monsieur le Cardinal
Que Dieu préserve de tout mal,
Puisqu'il s'est rendu par ses veilles,
La cause de tant de merveilles,
Fut chez Madame de Beauvais.
Poste qui n'était pas mauvais
Etant un palais, à la mode,
Fort sompteux et fort commode.
Et dont pour sa construction
On a de l'obligation,
(Qu'on ne peut passer sous silence)
Aux bontés de Son Eminence.
(28 août 1660.)

La princesse Palatine, la reine d'Angleterre et sa fille, Turenne et d'autres personnes de la cour, y étaient réunis. Nous avons une estampe de Marot, intitulée l'*Hôtel de Beauvais, rue Saint-Anthoine, Jean Marot fecit*, qui fait partie d'une publication mise au jour à l'occasion de l'entrée de Marie-Thérèse. On voit Anne d'Autriche au balcon du milieu et le Cardinal à la fenêtre de droite. L'hôtel de Beauvais s'est conservé intact rue Saint-Antoine, n° 62. J'en parlerai ailleurs (note 387).

Le gazettier, auteur de la Muse Royale, adressa, au sujet de cette triomphante entrée, une épître descriptive à la princesse Palatine. Il donne ainsi essor à sa muse :

LA MAISON DE MADAME DE BEAUUAIS
Princesse qui d'un petit Louvre
Où, sans mentir, l'on découvre
Des richesses et des beautéz
Comme au Louvre des Majestéz.
. . . .
Princesse donc qui de ce lieu
Propre à loger un demi-Dieu,
Veistes, tout-à-fait, à vostre aise,
Le grand triomphe de Téreze,
Daignez s'il vous plaist voir ici
Ce que, par un juste souci,
Je vais en dégoiser en MÈTRE.

Je suis obligé de renvoyer à cette pièce, assez rare, pour la longue description qu'il fait de cette grande cérémonie. Il termine par cette APOSTILLE :

De ce palais dont j'ay parlé
Par maint autre, à peine, égalé
En structure et magnificence,
La Reyne mère et l'Eminence
Virent ce triomphe pompeux
Qui couronnoit si bien leurs vœux.

Il adresse ensuite un compliment à chacune des nobles invitées, à la duchesse de Chastillon, *aux yeux fort doux*, à la duchesse de Chevreuse *qui jadis les cœurs enchantoit*, à la comtesse de Noailles, dame d'atours de la Reyne mère, *plus charmante que n'est le jour*.

La chère, illec, fut nompareille,
Et chacun si bien y disna,
Que très aise on s'en retourna
Rendant grace cent fois à la très digne hostesse,
Qui receut ce beau monde avec sa politesse.
(Pag. 7.)

Le sieur Parent, autre poète, fit paraître, en 1662, une description en vers de l'entrée des époux royaux. On lit en marge de la page 59 : le Roy salue la Reyne-mère, la Reyne d'Anglcterre, etc., deuant l'hostel de Beauuais :

Mais parlons de Son Eminence,
C'est luy qui fait cette despense,
Vrayment cela seroit fort beau
S'il n'avoyt un coup de chapeau
En passant dessous sa fenestre.
(Pag. 61.)

(259) Lettres de Madame de Maintenon à diverses personnes. (A Amsterdam, 12°, 1757, tom. I, p. 26.)

(260) Loret, dès le mois de juillet, donnait presque chaque semaine le bulletin de la santé du Cardinal, et annonçait le danger où il était.

(261) Jusqu'à la fin de sa vie il dirigea les affaires, et toute la correspondance était mise sous ses yeux par Colbert; je n'en veux rien citer que cette lettre de M. Lamotte Houdancourt, parce qu'à cette époque ce bon père ignorait sans doute le danger auquel il allait exposer sa fille. Il est vrai qu'au degré d'immoralité intéressée où la société d'alors était tombée, c'était peut être un motif, loin d'être un obstacle : *Monsieur, le Roy m'ayant dit qu'il vous avoit commandé d'expédier le brevet, pour ma fille, de fille d'honneur de la Reyne, c'est ce qui m'oblige de vous faire ces lignes, pour vous supplier très humblement de le faire, monsieur; vous pouvez assurer Son Eminence, auquel je souhaite une santé parfaite, qu'elle aura partout, où elle sera, une fidèle servante, etc., etc.*

Fait à Paris, ce 11 février 1661,
Lamotte Houdancourt.

Il faut demander à Bussy Rabutin (Histoire amoureuse des Gaules), à Brienne, à Madame de Motteville, aux chansons mss. et aux autres mémoires du temps, les détails assez plaisants de l'intrigue de cette *fidèle servante.*

(262) Je renvoie aux Mémoires de Brienne pour quelques anecdotes assez suspectes, dont le pauvre réclus chargeait son récit pour égayer sa prison. La Reine-mère, riant sur l'agonie du Cardinal, peut donner le degré de confiance qu'il est bon d'accorder à des détails dont les autres mémoires du temps ne garantissent pas l'exactitude. En lisant ces pauvretés, on excuse plus facilement ceux qui tenaient l'auteur sous clef (Mémoires, tom. II, pag. 126).

(263) Dans sa gazette du 11 septembre 1660, Loret décrit la fête donnée par le Cardinal dans son palais, le jeudi 9 du même mois :

Monseigneur l'Eminentissime,
Notre ministre illustrissime,
Traita, jeudy, dans son palais,
Qui vaut tout seul trois fois Calais,
Diverses bouches d'importance,
La plus part du beau sang de France.

Premièrement, fut en ce lieu
Le Roy, notre visible Dieu;
Monsieur, son très aimable frère
La Reyne, avec la Reyne-mère,
Dont la bonté, dont la beauté,
La douceur et la majesté,
Et mille autres vertus royales,
Les font estimer sans égales,
La Reyne d'Angleterre, aussy,
Et sa fille, son cher soucy,
Princesse, blanche comme albâtre,
Dont un beau prince est idolâtre,
Messieurs le prince et duc d'Enguien,
Dont on dit partout bien du bien,
Carignan la noble princesse
Sa bru, Madame la Comtesse,
Et sa fille semblablement (P^sse de Bade)
Epouse d'un prince allemand,
Prince allemand que l'on peut dire
Un des gros marquis de l'Empire,
Les dames d'honneur et d'atour
Des deux Reynes de notre cour,
Sçavoir l'illustre de Navailles,
Sçavoir la belle de Noüailles
Madame de Flers mesmement
Dame de grand entendement
Et la très aimable Betune
Qui, des sages du temps, est l'une
Dame digne du siècle d'or.
De plus, on y voyait, encor,
Les nièces de Son Eminence
Trois filles de rare excellence,
Dont de deux on feroit, fort bien,
Deux princesses en moins de rien.
Mais la tierce moins accomplie
Quoy que visiblement remplie
De mille attraits doux et plaisans
Peut encore attendre deux ans.
Avec cette bande royale
Conviée à ce grand régale,
Fut aussi la communauté
Des filles de Sa Majesté,
De Sa Majesté, Reyne-mère,
Communauté toujours bien chère
Aux honnêtes gens de la cour,
Chemeraud, Bonœil, Argencour
Fouilloux, Gourdon et Meneville,
Qui d'agrémens ont plus de mille.
Je vis encore, au lieu susdit,
Divers gens de grand crédit,
Des seigneurs, maréchaux et princes
Ducs et gouverneurs de provinces
Très admirablement parés
Et des mieux brodés et dorés :
Je ne sçay pas s'ils y mangèrent,
Mais ouy bien qu'ils se promenèrent
Dans les pompeux appartemens
De ce palais des plus charmans,
Qui des choses les plus exquises
En de semblables lieux requises
Est aussi richement pourvû
Que palais qu'on ait jamais vû :
Mais, surtout, la Bibliothèque
Contenant maint œuvre à la grecque
Et des rangs de livres nombreux
Persans, latins, chinois, hébreux,
Turcs, anglois, allemands, cosaques,
Hurons, iroquois, syriaques,
Bref tant de volumes divers
D'autheurs, tant en prose, qu'en vers
Qu'on peut sans passer pour profane,
Alléguer que la Vaticane,
N'a point tant de livres de prix
N'y tant de rares manuscrits.
Mais, ce qui de gloire me pique,
Je vis notre Muse historique
En maroquin assez mignon,
Paraître illec en rang d'oignon
Ayant degré, place, ou séance,
Tout comme l'histoire de France,
Près de Comines et Froissard,
Mais assez loin du grand Ronsard.
Enfin cette feste fut belle
La joie y fut universelle :
Les tons et fredons plus qu'humains
De quinze ou vingt chantres romains
Y firent une mélodie
Généralement aplaudie;
Et les vingt-quatre violons
Durant qu'on mangeoit des melons,
Des pâtés, des tourtes, des bisques,
Des plats de fruits, en obélisques,
Des masse-pains, des citrons doux,
Bref, toutes sortes de ragous,
Tous les assistans délectèrent
Par mille beaux airs qu'ils jouèrent.
Mais ce ne seroit jamais fait
Si j'allais parler du bufet
Brillant d'or et d'argenterie,
Et mesmement, de pierrerie,
Mes doigts me servans de jetons
(Sans dire, icy, de vains dictons,
Remplis d'hyperboliques frases)
J'y comptai bien cinquante vases
Et de riches bassins autant,
Le tout d'un vermeil éclatant,
Ornés de rares ciselures,
Et de tant de belles gravures
Que je pensay, sans fiction
En pamer d'admiration.
Quand la colation fut faite,
C'est à dire avant la retraite,
Ecouter et voir on alla,
La COMEDIA SPAGNOLLA
Qui dans un grand lieu de lumière
Divertit, selon leur manière.
Mais pour abréger ce discours
Qui n'est pas déjà des plus courts,
Sans mentir la MAISON ROYALE
Le plus fort dans la CARDINALE;
On vid de l'un à l'autre bout
Tant d'ordre et de splendeur partout
Que chacun, selon sa science,
Magnifia Son Eminence,
Comme ayant tous les beaux talens
De divers hommes excellens
Et mesme, je me remémore
Que quelques uns disoient encore
Qu'il falloit que son intendant (Colbert)
Fut bien capable et bien prudent,
Et tous ses autres domestiques
(Tant les jeunes que les antiques)

Bien pleins d'esprit et de raizon,
De servir dans cette maison
Avec tant d'ordre et de sagesse
Et mesme tant de politesse.
(11 septembre 1660.)

Cette longue citation m'évite la peine de copier la description que donna de son côté la Muse Royale, quelques jours plus tard. Je ne transcrirai que ce qui regarde particulièrement l'auteur qui, après avoir parlé de graces et d'appas, s'écrie :

Qu'il en parut chez le GRAND JULE
Le jour que surpassant Lucullc,
Il régala dans son palais
D'un si grand nombre de bons mets
Toutes les Majestés du Louvre.
. . . .
C'était le vray BANQUET DES DIEUX :
De le croire il estoit facile,
Voyant, d'ailleurs, du domicile,
Les superbes appartemens
Et les riches ameublemens,
Tels qu'il sembloit, en conscience,
Que ce palais de l'EMINENCE
Où l'on voit, aussi, des AUTELS,
Estoit celui des IMMORTELS.
Toute cette ROYALE TROUPE
Qui traîne la fortune en croupe
Et qui fait la figue au destin,
Avant ce somptueux festin,
Visita la Bibliothèque
Où sont, outre la langue gréque
Tous les idiomes divers
Qui se parlent dans l'univers,
En un nombre infini de LIVRES
Valans des milions de livres,
Bien curieux et bien sçavans
Tant d'illustres morts, que vivans,
Disposés en un fort bel ordre,
Ordre, où certes, l'on ne peut mordre
Par * homme très intelligent
Et mêmement très diligent
A rassembler là les volumes
Seulement des capables plumes :
Car là, les ignares, vraiment,
N'ont place, ny rang nullement.
Vous m'objecterez, ma muzette,
Qu'un laid singe de la gazette,
En maro-coquin bien relié,
Y parét comme autheur trié :
Ma foy, l'objection est bonne,
Il entre quelqu'asne en Sorbonne,
Et l'on void, par fois, à la Cour,
De belles gens, le vray séjour,
Entrer marmousets, marmouzettes,
En un mot des marionettes ;
Mais, par amis, certainement,
Ou pour le divertissement.

* Le sieur de la Potterie.

(La *Muse royale*, du 20 septembre 1660.)

Je croyais que cette fête avait été la dernière de celles qui animèrent le palais Mazarin du vivant du Cardinal; j'oubliais que le mariage d'Hortense Mancini donna lieu à une brillante réunion. La gazette de Renaudot, source de renseignements dont on fait trop peu d'usage, en rend compte en dépit de sa gravité ordinaire :

« Le 28 (mars), le contract de mariage entre Armand-Charles de la Porte, grand-maitre de l'artillerie, et Hortance de Mancini, nièce de Son Eminence, ayant esté signé par Leurs Majestés, au chasteau de Vincennes, dans la chambre de Son Eminence, la cérémonie des fiançailles se fit par le trésorier de la Sainte-Chapelle dudit lieu, en présence de toute la Cour ; et le lendemain, celle des épousailles, en la chapelle du palais Mazarin, par le sieur Ondédei, évesque de Fréjus, en présence du duc de Mercœur, du comte et de la comtesse de Soissons, du sieur de Mancini, des deux autres nièces de Son Eminence (*Marie et Marianne*), et de quantité de seigneurs et dames. Toute la compagnie fut ensuite magnifiquement traitée à dîner, dans le même palais : où le Roi fit l'honneur aux mariés, de venir souper avec eux, accompagné du prince de Condé et du duc d'Enguyen, et Monsieur et toute la Cour les visita le lendemain ; mais la joye de cette solennité ne laissa pas de se trouver fort imparfaite, par l'indisposition de Son Eminence, laquelle s'estant augmantée, lorsque l'on esperoit sa guérison, le 3 de ce mois, les prières de Quarante-Heures furent exposées dans l'église Nostre-Dame; et le lendemain, dans toutes les autres de cette ville, pour demander à Dieu une santé qui nous est si importante. (5 mars 1661.)

(264) On lit dans l'interrogatoire de Fouquet, du vendredi 10 mars 1662 : *Les intentions dudit répondant* (Fouquet), *suivant les ordres dudit sieur Cardinal, estoient de travailler à former le dessein d'une grande compagnie de commerce dans le royaume, après que les affaires auroient esté rétablies par la paix, pour oster aux facteurs des étrangers, les grands profits qu'ils ont fait pendant la guerre, au préjudice des sujets du Roi, etc., etc.* » (Tome XIII, p. 62 et p. 114.) Tout ce procès contient plusieurs indications qui concourent à fortifier la même pensée ; la Compagnie des Indes établie en 1664, et dans laquelle le duc Mazarin plaça de l'argent, fut une mise à exécution partielle de ce projet, Voir : *Relation de l'établissement de la Compagnie Françoise. Paris*, 4°, 1666, *Seb. Cramoisy*. L'entreprise n'eut aucun succès.

(265) Loret le gazettier qui n'inventait jamais rien et n'était que l'écho rimé de l'opinion publique, disait vrai dans ces quelques vers :

J'ai l'ame atendrie et chagrine,
Pour l'Eminence Mazarine
Dont, de plusieurs maux, la fierté
Blesse l'importante santé.
Ce grand homme qui, pour la France,
Est si rempli de bienveillance,
Conçoit encore dans son sein
Main glorieux et beau dessein
Pour notre commun avantage ;
Car la paix et le mariage,

Pour lesquels son grand jugement
A travaillé si sagement,
Y réussissant à merveille,
Ne sont pas la fin de ses veilles ;
Ses soins nous promettent encor
De rétablir le siècle d'or,
Par des réglements salutaires
Et par cent ordres nécessaires,
Pour la gloire du potentat,
Pour la sûreté de l'État,
Et pour en bannir l'indigence,
L'oppression et l'indigence.
(31 juillet 1660.)

La paix rendait possibles les grandes améliorations qu'on dut plus tard à Colbert, et dont cet administrateur avait puisé l'idée dans les encouragements et l'accueil facile que toutes les nouvelles inventions trouvaient chez le Cardinal. De son vivant, les petites innovations suivaient les grandes. C'est ainsi que la ville vit paraître presque en même temps des carrosses pour les fortunes moyennes, des flambeaux à chaque demande, et la petite poste pour toutes les lettres. Loret, dans le numéro de sa gazette, du 16 aout 1653, a décrit minutieusement l'établissement de ce dernier service :

On va bientôt mettre en pratique,
Pour la commodité publique,
Un certain établissement
(Mais c'est pour Paris seulement)
De boetes nombreuses et drues,
Aux petites et grandes rues,
Où, par soy même ou son laquais,
On pourra porter des paquets,
Et dedans, à toute heure mettre
Avis, billet, missive ou lettre.
Et si l'on veut savoir combien
Coutera le port d'une lettre,
Chose qu'il ne faut pas obmettre,
Afin que nul n'y soit trompé,
Ce ne sera qu'un sou tapé.

Si la petite poste activait, à Paris, le mouvement de la correspondance, la grande poste était si lente, qu'on évitait l'*ordinaire*, toutes les fois qu'une nouvelle était préssée. Alors des courriers particuliers allaient, à franc étrier, aux frais des correspondants. Les lettres de madame de Sévigné reproduisent, sur tous les tons, les plaintes que s'attirait de son temps la grande poste.

(266) En 1644, Vautier était le médecin ordinaire du Cardinal ; Guy Patin ne fait pas son éloge et il ajoute : *ce n'est pas un grand cas d'avoir guéri une double tierce assez légère en un homme fort, tel qu'est M. le Cardinal qui est de bonne taille et de bon âge.* (Lettre à Ch. Spon, 6 décembre 1644.)

Dès 1656, Guénaud était le médecin du Cardinal ; dans une des letres à Colbert (dans les papiers inédits de ce ministre, à la bibliothèque royale), nous voyons que de concert avec Vallot, il soignait les jeunes demoiselles Mancini. Lorsque Condé tomba malade à Bruxelles (1658), par une délicate attention, Mazarin lui envoya de Paris un médecin ; c'était Guénaud (Guy Patin dit à tort qu'il fut demandé par M. le Prince. A Belin, 6 décembre 1657), et c'est le même que Boileau a rendu célèbre par ce vers :

Guênaud sur son cheval, en passant, m'éclabousse.

Guy Patin qui avait d'ardentes préventions, en parle souvent dans sa correspondance, et le traite fort mal : *La fille de Guénaud est morte en couches ; son bourreau de père est si méchant, qu'en cette dernière maladie, elle a, par ses ordres, pris six fois du vin émétique. Je pense que cet homme est enragé ou qu'il a le diable au corps* (25 novembre 1655). C'est à titre de partisan de l'émétique, qu'il a été si fortement attaqué par Guy Patin et les autres médecins opposés à l'emploi de ce remède, c'est à titre de médecin du Cardinal qu'il s'est trouvé exposé aux épigrammes. On a mis dans le Furetiriana cette anecdote : « M. Guenot, médecin, passant un jour sur le Pont au Change y rencontra un embarras qui l'empeschoit de passer, un chartier dit à un de ses camarades : — Laisse passer ce médecin, je le connois bien, c'est celui qui nous a fait la grâce de tuer le Cardinal. » (Page 216.)

On écrit son nom de différentes manières, nous en avons cité deux : Mazarin écrivait Queneau, et on lit sur un portrait gravé par Nanteuil : *F. Guenavlt antiqvior facvl. medi. pari. magister et primarivs reginæ medicvs.* A gauche : *R. Nanteuil ad viuum pinge. et sculpebat* 1664. Cette orthographe a été suivie par Scarron, dans sa seconde légende de Bourbon :

Là Guenault, des bains d'Esculape,
Donnoit à chacun ses avis.

Guy Patin qui, dès le mois d'août 1660, avait annoncé fort catégoriquement la mort prochaine du Cardinal, parle de la consultation qui eut lieu, et range les médecins en amis et ennemis, en partisans et adversaires. C'était sa manière et l'allure de son caractère : *Des neuf consultans, il y en avait six des nôtres, Guénaut, des Fougerais ; ô les bonnes bêtes ! Seguin, Brayer, Bainssant et Maurin : les trois autres étoient Valot, Esprit et Vezon ami de Valot, au lieu de Daquin qui est en Angleterre avec la Reine* (lettre à Falconet, 25 janvier 1660). On sait que le trait caractéristique des amis et des ennemis, était l'emploi que les uns faisaient de l'émétique, et que les autres repoussaient :

Vous sçaurez qu'en la médecine,
Aujourd'huî, certaine doctrine
Travestît beaucoup de docteurs
En autant de gladiateurs,
Et que l'antimoine est l'Hélène
Qui met ces messieurs hors d'halène.
(La *Muse héroïcomique*, 23 nov. 1655.)

Carneau, le meilleur poète du temps parmi les médecins, et le meilleur médecin parmi les poètes, deux supériorités qui ne lui valent pas du talent dans les deux cas, écrivit un

ouvrage où il classe toute la faculté en deux camps : *La Stimmimachie, ou le grand combat des médecins modernes touchant l'usage de l'antimoine, poème histori-comique dédié à messieurs les médecins de la faculté de Paris, par le sieur C. C. Paris, in*-8°, 1656, *chez Jean Pasle.*

Si Guénaud était vivement attaqué, il paraîtrait qu'il ne négligeait pas les moyens de se concilier les hommes de lettres dont les publications distribuaient la renommée ; il invite à diner, en 1655, Renaudot, l'héritier et le continuateur de la gazette, et avec lui l'auteur de la *Muse heroï-comique.* Voici comment ce dernier rend compte de cette attention :

Guenaut qui fit voir l'autre fois,
Qu'il sçait l'art de guérir les rois,
Et du sçavoir hypocratique
Entend la plus seure pratique,
Naguères festina chez lui,
Plusieurs illustres d'aujourd'hui,
Avec un tel excès de chère,
Qu'on ne la peut meilleure faire,
Et qu'on l'en surnomma tout haut
Le prodigue monsieur Guenaut.
(14 novembre 1655.)

Colletet, Carneau, et Beys y étaient, Guénaut s'assurait ainsi leur bienveillance.

(267) Elle avait appartenu au maréchal de Saint-André ; le Cardinal n'en avait pas de plus belle.

(268) *Et qui m'ont tant coûté*, ajoutait-il en pensant à l'achat et aux rachat de ces objets d'art.

(269) *Il mourut dans la vision de se faire pape. — Il savoit que le Roi n'épargneroit rien pour le faire réussir par amitié, par reconnaissance, par gloire et peut-être même pour se défaire honorablement d'un premier ministre qui commençoit à lui être à charge.* (Voir les autres raisons déduites par Choisy. Mém., page 102, édit. de 1727, et aussi une circonstance peu croyable, rapportée par Brienne fils dans ses mémoires, tome II, page 97.)

Loret pouvait publier du vivant du Cardinal:

Et toy sage et merveilleux Jvles
Digne (un jour) de donner des bulles
Toy qui nous a donné la paix.
(17 juillet 1660.)

Le maréchal de Gramont, son meilleur ami à la cour, et un homme qui connaissait les affaires de l'Europe, ne mettait ni l'intention ni la réussite en doute : *Le Cardinal triomphant de ce qu'il venoit de faire* (1659) *et se trouvant toujours le premier homme de l'État et dans le comble de la plus haute faveur, ne songeoit plus qu'à gauder le papat.* (Mém. du mareschal de Gramont, tome II, page 277.)

On se rappellera aussi une anecdote de Mignard peignant le Cardinal et le coeffant de la tiarre, mais tout cela n'a pas grand sérieux. Je lis dans les agendas manuscrits du Cardinal, en octobre 1643, cette courte note jetée au milieu de choses qui lui sont étrangères : *Il re a Villechier disse che il Cardinale defunto voleva esser re e papa.* Est-ce un souvenir pour éviter dans sa conduite un écueil, ou pour placer un jalon et se servir de guide ? Guy Patin écrivait : *Pour moi je souhaiterais qu'il fût pape, sauf à lui de choisir, puisqu'il n'a que* 50 *ans, pour papesse celle qu'il voudra*, il fait allusion ensuite à l'amour de la reine (Lettre à Falconnet, 5 sept. 1651, Voir aussi sa lettre du 3 déc.) Je pourrais citer d'autres autorités, sans avancer un meilleur argument, je préfère donc une épigramme :

Cy git le cardinal Jule
Qui pour se faire pape amassa tant d'écus,
Mais quoiqu'il ferrât bien la mule
Il n'a jamais monté dessus.

L'ambition de Mazarin était grande, ce qui ne veut pas dire qu'elle fut déplacée. Prince de l'Église, Romain de naissance, ministre tout puissant, il n'ignorait pas que Charles-Quint avait élevé sur la chaire papale, son précepteur-ministre, Adrien, et que Louis XIV avait deux raisons de plus que le roi d'Espagne pour faire la même chose : la première d'imiter Charles-Quint, la seconde de reconnaître les services d'un premier ministre, en s'en affranchissant. Le père Duneau, chargé de négocier les affaires de France à Rome en l'absence de nos ambassadeurs, écrit au Cardinal, le 15 déc. 1659, du milieu même de la ville pontificale :

« Je ne feindray de dire à V. E. que si elle veut, toute cette court va estre à sa disposition : dans toutes les antichambres et dans toutes les compagnies on ne parle que des obligations que luy a toute la chrestienté et on n'entend retentir que le son de ses louanges. C'est l'opinion des plus connaissants, qu'elle sera l'arbitre des conclaves et pourra mettre le tiare sur la teste de qui il lui plaira, mesme sur la sienne si l'enuie luy en prend. Je ne dis pas cecy par flatterie et V. E. sçait assez que ce n'est pas mon humeur de flatter, mais je luy mande ce que j'entends dire et ce que je remarque dans les personnes que je pratique. » Or il avait de fréquentes audiences chez le pape et il voyait tous les Cardinaux. S. correspondance conservée dans les archives des affaires étrangères (Rome, 1658-1661) en fait foi.

(270) J'ai parlé ailleurs des embellissements du château de Vincennes exécutés selon les ordres du Cardinal par l'architecte le Veau, je dirai ici que toutes les fois que son énergie cédait à ses souffrances, il venait à Vincennes se reposer et se restaurer. Il y alla une dernière fois vers le 15 septembre 1660. Mais il n'en revint pas.

(271) La reine était restée inaltérable dans ses sentiments. On a voulu voir dans une de ses lettres écrite de Saintes, lors du retours de la frontière d'Espagne et adressée au Cardinal

qui se trouvait à Brouage avec le roi, une preuve d'un grand réfroidissement. J'y vois au contraire une de ces protestations si fréquentes dans des attachemens vifs et exigeans : « Vostre lettre ma donnée une grande joye je ne say si je seray asses heureuse pour que vous le croies et que si eusse creu qune de mes letres vous eust autant pleut j'en aurays escrit de bon cœur et il est vray que d'en voir tant et des transports avec lon les receut et je les voyes lire me fesoit fort souvenir d'un autre tant don je me souviens presque à tout momants quoy que vous en puissiez croire et douter je vous asseure que tous ceux de ma vie seront emploies à vous tesmoigner que jamais il ni a eue d'amitié plus véritable que la mienne et si vous ne le croies pas j'espère de la justice que j'ay que vous vous repantirez quelque jour d'en avoir jamais douté et si je vous pouves aussi bien faire voir mon cœur que ce que je vous dis sur ce papier je suis asseurée que vous series contant, ou vous series le plus ingrat homme du monde et je ne croie pas que cela soict. » (Saintes, 30 juin 1660.) M. Walckenaer à publié cette lettre pour la première fois (Mém. sur madame de Sévigné, tome III) mais il en a tiré une conclusion, à mon avis complètement fausse. Le Cardinal ne cessa pas sa vie durant de mettre toutes les affaires importantes sous les yeux de la reine et les courtisans d'Anne d'Autriche ont beaucoup exagéré le ressentiment qu'elle éprouva lorsque Louis XIV prit résolument les rênes de l'État des mains de son ministre mourant. Le roi conserva à sa mère des égards et une confiance qui valent l'autorité, il l'entretenait des affaires, lui communiqua, à elle seule, ses projets sur Fouquet, et lorsqu'à Nantes il fit arrêter le surintendant, c'est à la reine mère qu'il en écrit la première nouvelle : « Madame, ma mère, je vous ai déjà écrit ce matin l'exécution des ordres que j'avois donnés pour arrêter le surintendant, mais je suis bien aise de vous mander le détail de cette affaire. — Il y a quatre mois que j'avois formé ce projet, vous seule en aviez connaissance. » (Œuvres de Louis XIV, tome V. Nantes, 5 sept. 1661.) On se rappelle qu'elle empêcha son fils de compromettre la délicatesse de l'hôte, avec la rigueur du souverain, lorsque Louis XIV voulait faire arrêter Fouquet, à Vaux, au milieu de la fête même, qu'il lui donnait.

(272) Exposant le Saint-Sacrement,
On pria Dieu publiquement,
Aux églises de cette ville
Où du moins, plus de trente mille
Soit mortelles, ou soit mortels
Allèrent au pié des autels,
Demander la convalêcence,
De ce vray miroir de prudence,
Qui seroit exempt du trépas,
Si les sages ne mouroient pas.
(Loret, 5 mars 1661.)

On lit dans les Mémoires de Brienne des détails qui sont devenus populaires en se fixant sur l'une des plus fines toiles de M. Paul Delaroche : « Pour dernière circonstance de la mort du Cardinal, dont je fus témoin oculaire, je dirai qu'on joua dans sa chambre, auprès de son lit, jusqu'au jour même où le nonce du pape, instruit qu'il avoit reçu le viatique, vint lui conférer l'indulgence, après quoi les cartes disparurent. Le commandeur de Souvré tenoit son jeu, j'y étois : il fit un beau coup et s'empressa d'en avertir Son Eminence, comptant lui faire plaisir : Commandeur, reprit-elle de fort bon sens, je perds beaucoup plus dans mon lit, que je ne gagne et ne peux gagner à la table où vous tenez mon jeu. Le Commandeur dit : Bon, bon, ne faut-il pas enterrer la synagogue avec honneur. — Oui, dit le Cardinal, mais ce sera vous autres, mes amis, qui l'enterrerez et je paierai les frais de la pompe funèbre. » On connaît cette autre preuve de son sang-froid ; Brayer lui dit qu'il paraissait une comète, le Cardinal répondit : « La comète me fait trop d'honneur. »

La superstition, la croyance dans l'influence des astres était alors presque générale, il s'en trouve des traces dans tous les mémoires de cette époque, et la réponse du Cardinal avait plus de mérite de son temps qu'elle n'en aurait dans le nôtre. Cette fermeté d'âme fût admirée, et le souvenir s'en était conservé. Madame de Sévigné, qui avait vu ce long ministère tout entier, écrit (de Paris, le 2 janvier 1681) : *On dit que le Cardinal étant désespéré des médecins, ses courtisans crurent qu'il falloit honorer son agonie d'un prodige, et lui dirent qu'il paroissoit une grande comète qui leur faisoit peur. Il eut la force de se moquer d'eux et il leur dit plaisamment que la comète lui faisait trop d'honneur.*

Je pourrais citer de longs extraits des mémoires du temps sur la mort du Cardinal ; je m'en abstiens, parce que ces ouvrages sont à la portée de tous les lecteurs ; ce qu'ils ne rencontreront pas aussi facilement, ce sont les cent soixante-deux volumes de la gazette fondée par Th. Renaudot ; or, voici comment elle annonce cette mort, et de quels commentaires elles la fait suivre :

« Le 9 (mars), sur les deux heures et demie du matin, le cardinal Mazarin, premier ministre d'Estat, mourut au chasteau de Vincennes, en sa cinquante-neuvième année, d'une longue maladie qui n'estoit que l'effet de ses continuelles applications pour porter la monarchie françoise au point de gloire où nous la voyons, mais particulièrement de ses derniers travaux, pour la conclusion de l'ouvrage qui a produit le repos de toute l'Europe. Ainsi l'on peut dire que jamais carrière n'a esté plus dignement achevée que la sienne, puisqu'ayant esté obligé de donner ses conseils pour la poursuite de la guerre qu'il trouva entre les deux couronnes lorsqu'il entra dans le ministère, en 1642 ; elle a été continuée avec tant de bonheur qu'il en a fait un moyen de parvenir à cette paix seure et honneste,

que l'on avoit si longtemps souhaitée, et dans la conclusion de laquelle il a pleinement respondu aux espérances que chacun concevoit de sa capacité et de ses bonnes intentions. — Si sa vie a esté pleine de merveilles, sa mort ne l'a pas esté moins, par la pieuse et ferme résolution avec laquelle on peut dire qu'il l'a affrontée, et par les soins, qu'après ceux de sa conscience, il a continué de prendre, jusques à l'extrémité, des affaires du Roy, avec la mesme présence d'esprit et le mesme zèle infatigable qu'il avait montré dans sa santé la plus vigoureuse. Mais expirant ainsi au lit d'honneur, en présence de Leurs Majestés, qui l'ont incessamment assisté durant sa maladie, s'il leur donnoit de l'admiration, il leur causoit aussi une douleur très sensible de ne pouvoir sauver celui qui s'était consumé pour le bien public, et cette douleur doit estre commune à tous les François, qui attendoyent avec beaucoup de raison que ce Grand-Homme leur ayant fait avoir la paix, il en feroit, encor, bientost naistre, pour eux, une félicité accomplie. » (12 mars 1661. — N° 32 de la gazette.)

Je n'ignore pas, et je n'ai aucun intérêt à cacher, qu'Isaac Renaudot était *Mazarin*, comme son père Théophraste avait été partisan de Richelieu ; les Mazarinades du temps l'apprendraient, s'il s'en était caché ; je n'en citerai que trois parmi un grand nombre : *La conférence du cardinal Mazarin avec le gazettier*, 4°, 1649; — *le Voyage de Renaudot, gazettier de la cour.* Paris, 4°, 1649 ; — *le Nez pourri de Théophraste Renaudot, grand gazettier de France et espion de Mazarin.* — *Réponse de Renaudot à l'auteur des libelles intitulés : Avis du gazettier de Cologne à celui de Paris.*

La gazette parut sous la direction de Th. Renaudot jusqu'en 1653, époque de sa mort. Son fils Isaac la continua jusqu'en 1679 ; Eusèbe la prit ensuite et la rédigea jusqu'en 1729. Cela établi, je ne crois pas avoir diminué la valeur des sages réflexions inspirées par la mort du cardinal Mazarin.

(273) Mazarin mourut le 9 mars 1661, entre deux et trois heures du matin ; *Intrépide devant la mort*, comme l'écrit Guy Patin à son ami Falconnet (7 mars 1661). Madame de La Fayette dit avec vérité et injustice à la fois : *Il mourut au bois de Vincennes, avec une fermeté beaucoup plus philosophique que chrétienne* (Histoire de Madame Henriette d'Angleterre, tom. III, p. 73 des Œuvres.) Il avait la philosophie d'un grand esprit et la soumission d'un chrétien. On consultera pour les détails de cette mort, avec les mémoires du temps, une relation contemporaine : *Relation succincte de ce qui s'est passé à la mort de M. le cardinal Mazarin* (Cab. des mss. de la Bibliothèque royale, fonds de Cangé, N° 78). Brienne, enfermé comme fou à Saint-Lazarre, écrivait des souvenirs de quarante ans de date. Ils contiennent quelques particularités vraies et beaucoup de mensonges, inspirés par la bile acariâtre d'une constitution dérangée et l'esprit morose d'un prisonnier qui compte déjà dix-huit années sous les verroux.

La mort du Cardinal ne put calmer les dispositions malveillantes, il les retrouva jusques dans sa famille, et six ans après qu'il eut dû désarmer tous les mauvais vouloirs, Hortense Mancini dictait encore, ou laissait écrire dans des mémoires qu'elle ne désavoua jamais : *A la première nouvelle que nous eûmes de sa mort, mon frère et ma sœur, pour tout regret, se dirent l'un à l'autre* : DIEU MERCI, IL EST CREVÉ. *A dire vrai, je n'en fus guères plus affligée.* Les épigrammes et les épitaphes satyriques couvrirent son cercueil à peine fermé; Scarron le lui avait prédit, car il était de ce monde qui jette l'insulte à tous les visages, pour se faire payer de toutes mains :

Mazarini,
Ta carcasse désentraillée,
Par la canaille tiraillée
Ensenglantera le pavé;
Ton priape haut élevé,
A la perche sur une gaule,
Dans la capitale de Gaule
Sera le jouet des laquais,
L'objet de mille sobriquets,
De mille peintures grotesques,
ET MILLE ÉPITAPHES BURLESQUES.

Je n'en citerai aucune, et ceux qui aiment l'esprit n'y perdront rien. Elles se trouvent dans des recueils qui n'ont pas même pour eux la rareté bibliographique, ou dans des collections manuscrites mises à la disposition de chacun par nos dépôts publics.

Guy Patin écrivait à son ami Belin, le 12 aout 1643 : *On a ici imprimé, et se vend publiquement en deux volumes in-octavo, le recueil des pièces de Saint-Germain contre la défunte Eminence; on l'a aussi imprimé à Rouen, in-4°; nous l'aurons dans huit jours.* Le 9 mars 1661, il annonce à Falconnet à peu près la même chose, car cette production épigrammatique, était moins le résultat des deux événements, qu'un produit de la mode régnante : *On commence à débiter ici des épitaphes contre le cardinal Mazarin; quand il y en aura quelques bons, nous vous en ferons part.* (5 mars 1661.) *Il court ici quantité d'épitaphes contre le cardinal Mazarin, dont Noël Falconet fait un recueil : plusieurs étrangers en font icy de même, avec dessein de les faire imprimer ensemble en Flandre ou en Hollande : ce qui arrivera tant plutôt que l'on n'en a osé imprimer de deça, le Roi l'ayant expressément défendu* (10 mars 1661). En effet, on en forma toute une collection dans l'ouvrage suivant : *le Tableau de la vie et du gouvernement de MM. les cardinaux Richelieu et Mazarin et de M. Colbert. A Cologne, chez Pierre Marteau*, 1693, 12°. Puis il s'en trouve isolément et en assez grand nombre dans les Mazarinades (p. 2, *le Banissement du mauvais riche, remply de pièces curieuses. A Paris*, 4°, 1649), dans

les recueils de pièces et chansons politiques manuscrites et imprimées, etc., etc.

(274) Le testament du cardinal Mazarin est souvent cité; on en trouve des copies manuscrites dans toutes les collections (Bibl. roy., fonds de Bouhier, 31. Lamoignon, Suppl. franç., N° 177, et un extrait fonds Saint-Victor, N° 1114). Il a été plusieurs fois imprimé. La plus jolie édition est celle des Elzevier : *Testament du défunct cardinal Juli Mazarini, duc de Nivernois, etc., premier ministre du Roy de France.* Au dessous la Sphère : *Jouxte la copie. A Paris, M.DC.LXIII.* Il y a deux éditions de Cologne, in-12, même année. On ne confondra pas cette pièce authentique avec une foule de libelles et d'inventions, qui n'ont pour elles que leur malignité :

Testament solennel du cardinal Mazarin, par lui fait au temps des Barricades, et trouvé depuis sa sortie de Paris, en son cabinet, daté du 29 août 1648 (1648, 4°, Paris).

Testament véritable du cardinal Jules Mazarin. in-4°, (1649, Paris, en vers).

Testament du diable d'argent. 1649.

Codicile très véritable de Jules Mazarin. 4°, (1649).

Testament du cardinal Mazarin, qu'il a renouvelé à son départ (Paris), 4°, 1651.

Le Mercure de la Cour, contenant le testament du cardinal Mazarin (Paris), 4°, 1652.

Testament du cardinal Jules Mazarin. 1683, 12°, (Hollande).

Breviarum politicorum secundum rubricas Mazarinicas. Coloniæ-Agrip., 1684, 12°.

L'Alcoran de Louis XIV, ou le testament politique du cardinal Mazarin, traduit de l'Italieu. Roma (Hollande), 12°, 1695, de 224 pag. Aussi, sous ce titre : le Triomphe de la Ligue, etc., etc. Paris (Hollande), 12°, 1696, avec le changement du titre et des feuillets 27-28. Lelong fait deux ouvrages différents de cette satire française, qui n'a pas d'original italien. Mon intention avait été de réimprimer le texte authentique du testament de Mazarin et d'y joindre les annotations que fournissent les papiers Colbert, sur l'exécution exacte et minutieuse de chacune de ses clauses. Mais ces notes ont pris une telle étendue, que je me vois forcé de réserver ce document ainsi commenté, pour une autre publication.

(275) M. de Pomponne écrit ce qui suit à M. Arnaud d'Andilly (Mém. de Coulanges, p. 378; voir aussi les témoignages de Monglat et de Madame de Motteville) : *Il lui laissa des instructions par écrit, et deux jours avant sa mort il l'entretenoit encore et lui faisoit promettre de relire souvent les derniers conseils d'une vieille expérience.* J'ai déjà dit que le cardinal Mazarin laissa tous ses papiers à Colbert, avec l'injonction de les communiquer au Roi, toutes les fois qu'il le désirerait.

(276) En plein règne de Louis XIV, Boileau pouvait proclamer cette influence politique se maintenant outre-tombe :

Qui pourroit aujourd'hui, sans un juste mépris,
Voir l'Italie en France et Rome dans Paris.
Je sais bien mon devoir et ce qu'on doit à Rome,
Pour avoir, dans ses murs, élevé ce grand homme
Dont le génie heureux, par un secret ressort,
FAIT MOUVOIR TOUT L'ÉTAT ENCORE APRÈS SA MORT;
Mais enfin je ne puis, sans horreur et sans peine,
Voir le Tibre à grands flots se mêler à la Seine,
Et traîner dans Paris ses moines, ses farceurs,
Sa langue, ses poisons, ses crimes et ses mœurs.

(Sat. I. p. 92, édit. St.-Surin, tome I.)

Ce que Boileau proclamait, les titres de vingt ouvrages satyriques l'attestent. *Esprit du cardinal Mazarin, ou entretien sur ce qui se passe à la Cour de France. Cologne, P. Marteau*, 12°, 1695 — *L'épitaphe du Cardinal* se trouve à la page 336, etc., etc.

(277) « Il eut le crédit de faire agréer au roi celui qu'il avait voulu substituer à sa place. Je pense qu'il n'y a jamais eu que lui au monde qui ait disposé, comme par testament, du bien qui dépendait de la pure grâce du Roi » (Mademoiselle de Montpensier, *Mémoires*, coll. Petitot, t. I, p. 415.) Il est de fait que le cardinal de Richelieu se sentant mourir, fit appeler le Roi, et disposa de tout dans le royaume, comme s'il se fût agi de ses domaines ou de ses affaires particulières. Il imposa le choix de Mazarin : *dont il avoit éprouvé le zèle et l'habileté, et qu'il croyoit plus capable qu'aucune autre personne, de remplir la place qu'il quittoit.*

Les pièces satyriques ne l'ont pas plus épargné sur ce point que sur les autres :

On dit que le feu Cardinal,
Voulut montrer à cet empire
Que s'il avoit bien fait du mal,
Un autre pourroit faire pire;
Et qu'il choisit à cette fin,
Pour successeur le Mazarin.

(Bibl. royale. Maurepas, 1649, tome XXII, p. 205.)

On fit aussi cette épitaphe :

Cy gît l'Eminence deuxième;
Dieu nous garde de la troisième.

Le parallèle entre les deux ministres était indiqué : Deux princes de l'Église, vivant à peu près le même nombre d'années, exercent un pouvoir immense pendant dix-huit ans, et meurent au ministère, dans la pleine possession de leur autorité. L'un fut puissant par son énergie, l'autre le devint par son habileté et sa douceur; le premier fit des victimes, le second fit des dupes; tous les deux luttèrent pour rétablir l'autorité royale. Reste à savoir après quel ministère ce résultat était plus solidement établi. Voltaire a fait cette comparaison dans la *Henriade* :

Tous deux sont revêtus de la pourpre romaine,
Tous deux sont entourés de gardes, de soldats;
Il les prend pour des Rois. . . . . .
Richelieu, Mazarin, ministres immortels.

Tallemant des Réaux (tome III, p. 24) et Loret, le poète gazettier, ont tenté des parallèles entre Mazarin et Richelieu. L'abbé René

Richard (1727), l'historiographe de France et le grand faiseur de parallèles, a publié un volume in-8° sous ce titre : *Parallèle du cardinal de Richelieu et du cardinal Mazarin, contenant les anecdotes de leurs vies et de leur ministère; à Paris*, 8°, 1716, *chez Jacques Etienne.* Cet ouvrage fut réimprimé en Hollande, sous cet autre titre : *Coups d'état des cardinaux Richelieu et Mazarin, ou réflexions historiques et politiques sur leur ministère. Paris*, 12°, 1723. C'est une puérile recherche et un étalage continuel des plus fausses interprétations. En traitant assez mal le cardinal Mazarin, l'auteur semble, dans sa préface, redouter la vengeance de sa famille. Ce trait prouve qu'il ne connaissait pas mieux ses contemporains que le personnage dont il prétendait faire le portrait.

(278) La perte de Fouquet ou sa condamnation était décidée, dans les derniers entretiens du Roi avec son ministre. (Voir les interrogatoires de Fouquet, dans son procès, et les mémoires du temps. Je citerai encore, dans la grande fabrique hollandaise, le petit ouvrage suivant : *Mémoires contenant divers évènemens remarquables arrivés sous le règne de Louis-le-Grand. A Colonne, chez Pierre Marteau* (à la Sphère), 12, 1684, p. 94. On devra aussi lire comment Guy Patin le traite, dans sa lettre à Falconnet, du 28 janvier 1661, à propos d'une ignoble dispute qui eut lieu entre lui et son frère l'abbé Fouquet, dans l'antichambre même du Cardinal moribond.)

(279) Au premier conseil qui suivit la mort du Cardinal, le Roi parla ainsi : *Monsieur le surintendant (Fouquet), je vous prie de vous servir de Colbert, que feu M. le Cardinal m'a recommandé.* (Chap. 17, Brienne, *Mémoires.*) On lit le passage qui suit dans les *Hommes illustres* de Perrault, édition in-folio, p. 37 : le mot est cité partout, mais je ne crois pas qu'il ait d'autre ni de meilleur répondant :

« Le cardinal Mazarin dit au Roy, en mourant, qu'il estoit infiniment redevable à Sa Majesté; mais qu'en lui donnant monsieur Colbert pour le servir en sa place, il croyoit reconnoistre par là toutes les graces qu'il en avoit receües. » Perrault écrivait cet éloge de Colbert, dans l'anti-chambre même du ministre.

(280) Ces observations sont tout-à-fait générales, et ne mériteraient aucune attention, si nous avions un ouvrage sur l'architecture de nos habitations.

Il est une remarque que plusieurs personnes ont faite, dont il faut laisser l'honneur à M. Quatremère de Quincy, mais qui manque complètement de justesse :

« Une sorte de singularité a voulu que les auteurs des trois monumens que la France place en tête de ses plus célèbres ouvrages d'architecture, n'aient point fait de cet art leur profession spéciale. Le premier architecte du Louvre, Pierre Lescot, de la famille d'Alissy, fut abbé de Clagny et chanoine de l'église de Paris. L'auteur du célèbre péristyle du Louvre, Claude Perrault, étoit docteur en médecine; François Blondel, à qui Paris doit, dans l'arc triomphal de la porte St-Denis, un des chefs-d'œuvre du siècle de Louis-le-Grand, fut envoyé par le Roi dans les cours étrangères, et devint maréchal-de-camp. Il n'avoit consacré sa jeunesse ni à l'étude des arts, ni à l'exercice de l'architecture. »

Au moyen-âge, les plus magnifiques monuments ont été élevés par des moines et des abbés, architectes aussi bien que les artistes qui prennent aujourd'hui ce titre; car de même qu'eux, ils avaient fait les études requises, plus qu'eux souvent ils avaient la vocation de leur art, et leurs chefs-d'œuvre sont là pour attester leur capacité pratique. Pierre Lescot était donc architecte d'abord, abbé de Clagny et chanoine de Paris ensuite. Quant au maréchal-de-camp François Blondel, il était mathématicien profond et mécanicien habile; il avait en outre du goût, et ces conditions réunies suffisaient pour créer des monuments de la valeur de la porte St-Denis. Le docteur Perrault n'ayant fait aucune étude théorique, n'ayant acquis aucune expérience pratique, se contenta d'avoir une inspiration heureuse que les hommes de l'art exécutèrent selon les règles; ce genre de mérite d'amateur est plus rare en architecture que dans les autres arts, parce que ses inspirations et ses beautés se lient très intimement avec les conditions pratiques de l'exécution. Ainsi s'explique pourquoi les peintres et les sculpteurs qui se sont essayés dans l'architecture ont souvent si mal réussi; la Colonnade du Louvre est une exception qui prouve qu'un dessin d'amateur peut être suivi quelquefois avec succès; Dorbay, l'homme pratique, n'a pu cependant faire disparaître, dans l'exécution, le désaccord qui se trouve entre la décoration extérieure et la distribution intérieure.

(281) La régénération ou la réforme de l'abbaye de Cluny, fut entreprise par Richelieu et continuée par Mazarin. M. Dusommerard qui a écrit l'*Histoire de l'hôtel de Cluny* (*Paris*, 8°, 1838, p. 301), et M. Prosper Lorain qui a parlé de la réforme de l'abbaye (*Essai historique, revue des ducs de Bourgogne*), n'ont pas su que les manuscrits du fonds Baluze contenaient de longs mémoires, écrits de part et d'autre, à l'occasion des luttes que Mazarin eut à soutenir avec son abbaye.

(282) C'était la première fois qu'une femme du monde prenait une part aussi active, aussi décidée dans l'œuvre des hommes de l'art. Philibert de Lorme pouvait bien dire, il osait même écrire, que Catherine de Médicis avait été *le principal architecte des Tuilleries*, et ne lui en avait *laissé que la décoration;* mais il savait bien que ses idées n'étaient que des caprices qui n'avaient éte pour sa gloire que des entraves.

Blondel, dans son ouvrage intitulé : *Architecture françoise* (*Paris*, *folio*, 1752-54), a traité longement, après d'Aviler et d'autres, de la distribution des appartement; mais il ne semble pas s'être douté du rôle que les gens du monde ont joué dans cette révolution de l'architecture. Son ouvrage, utile sous beaucoup de rapports, n'a que trois volumes; il devait en avoir huit. Le plus regrettable est celui qui aurait contenu la *description des châteaux*, *maisons de plaisance et jardins autour de Paris.*

(283) Elle avait douze ans, étant née en 1588. Le mariage se fit le 26 janvier 1600; elle mourut le 27 décembre 1665. Selon Tallemant des Réaux, *elle eut dix mille écus de rente de sa maison.* M. Rœderer parle de 16 ans et d'une grande fortune (Mém., p. 16 et 18); mais en général, son ouvrage pèche par l'érudition des détails, la seule partie de l'histoire de cette époque qui soit encore à faire.

(284) *Je la trouve un peu trop persuadée, pour ne rien dire de pis, que la maison des Savelles est la meilleure maison du monde.* (Tallem., III, p. 233.) Avait-elle tort, se voyant alliée aux trois derniers Valois, alliée aussi à Marie de Médicis, et parente de Catherine de Médicis par sa grand'mère Clarisse Strozzi. Le président de Thou fait un grand éloge du marquis de Pisani, dans son *Thuana ;* il le termine ainsi : « Je ne connois homme de qui la vie fust plus belle à écrire, que de ce grand homme; car elle fut une perpétuelle ambassade, occupée en de grandes affaires dont il sortait toujours fort généreusement.»

(285) Les preuves sont à prendre, pour de piquantes citations, depuis Froissart ; l'érudition est facile sur ce point.

(286) M. Bazin reproche à madame la marquise de Rambouillet d'avoir été *complimenteuse et banale*, sans s'apercevoir que ce sont les qualités essentielles d'une maîtresse de maison. (*Études d'histoire et de biographie* tirées du *Panorama littéraire*, et réimprimées en un volume. Paris, 8°, 1839). Sa mère lui avait appris l'italien, elle en connaissait la littérature; elle voulut apprendre le latin, uniquement pour comprendre Virgile; elle y renonça et étudia l'espagnol de manière à lire couramment les meilleurs auteurs. Elle dessinait et avait tous les talents d'une femme, réunis ainsi à une instruction qu'on trouvait alors rarement, même chez un homme. Tallemant des Réaux dit d'elle : « C'est une personne habile en toutes choses » (III, p. 212). Segrais avait été accueillie par elle ; il en parle ainsi : « Madame de Rambouillet étoit admirable ; elle étoit bonne, douce, bienfaisante et accueillante, et elle avoit l'esprit droit et juste. C'est elle qui a corrigé les méchantes coutumes qu'il y avoit avant elle ; elle s'étoit formé l'esprit dans la lecture des bons livres italiens et espagnols, et elle a enseigné la politesse à tous ceux de son temps qui l'ont fréquentée. (Segrais, Œuvres, tome I, p. 29.)

(287) Il faut laisser au comte Rœderer l'honneur d'avoir le premier compris l'importance de l'hôtel de Rambouillet dans le dix-septième siècle, et son influence sur les mœurs et la littérature de cette grande époque. Il a su distinguer les phases et les transformations de cette influence; il a pris le soin de classer les personnages ; il s'est donné la peine d'étiqueter les mérites des uns, les ridicules des autres. Nous aurons souvent recours à son mémoire ; en voici le remarquable début: «Nous avons vu la corruption des mœurs générales, se répandre de la Cour de François Ier sur la nation entière, et le spectacle de la société infecté de ces mœurs, nous a laissé de pénibles impressions.

« Mais un dédommagement s'offre à nous : c'est le tableau d'une société d'élite qui s'éleva, avec le dix-septième siècle, au sein de la capitale, unit les deux sexes par de nouveaux liens, par de nouvelles affections, mêla les hommes distingués de la Cour et de la ville, les gens du monde poli et les gens de lettres, créa des mœurs délicates et nobles, au milieu de la plus dégoûtante dissolution ; réforma et enrichit la langue, prépara l'essor d'une nouvelle littérature, éleva les esprits au sentiment et au besoin de jouissances ignorées du vulgaire.

« Le berceau de cette révolution fut l'hôtel de Rambouillet, cet hôtel regardé, depuis la fin du siècle passé, comme l'origine des affectations de mœurs et de langage et qui fut dans le grand siècle, et pour tous les grands écrivains qui l'illustrèrent, pour Corneille, pour Boileau, pour La Fontaine, pour Racine, pour Molière même, oui pour Molière plus que pour aucun autre, l'objet d'une vénération profonde et méritée. » (P. 5, Mémoire pour servir à l'Histoire de la société polie en France, par P.-L. Rœderer ; Paris, 8°, 1835, Firmin Didot. On lit sur le titre de ce mémoire, volume de 484 pages : *cet ouvrage ne sera pas mis en vente.* Et en effet, il est devenu assez rare pour valoir, broché, de trente à trente-cinq francs. Il avait été précédé d'une lecture de quelques fragmens qui parurent en 1835 : *Fragments de divers mémoires, pour servir à l'Histoire de la Société polie en France; par M. le comte Rœderer. — Lus le* 2 *mai* 1834; *Paris*, 8°, 1834, *Firmin Didot.* Voir aussi dans les Mémoires de l'académie des sciences morales et politiques. Ces fragments ont reçu des modifications dans le volume imprimé.

Avec plus de précautions et moins d'erreurs, M. Monmerqué marche à travers les nombreuses annotations des œuvres de madame de Sévigné, de Coulanges, de Tallemant des Réaux, etc. Enfin M. le baron Walckenaer raconte avec un charme qui n'est pas commun, et il sait tirer des meilleurs documents, souvent les plus connus, un parti nou-

veau et des ressources qui n'appartiennent qu'à lui. Il suffit de mentionner une esquisse historique de M. L.-F. Bungener qui n'a aucune importance, et que l'auteur n'a voulu que rendre agréable : *Un sermon sous Louis XIV, suivi de deux soirées à l'hôtel de Rambouillet* (Paris, 12°, 1845, seconde édition).

(288) *Le marquis de Rambouillet ne cessa pas*, dit Tallemant des Réaux, *d'être amoureux de sa femme*, exception sociale qui l'étonnait fort (tome III, 211). — Rien de plaisant comme la fureur de Bussy contre le comte d'Olonne :

Je penserois n'estre pas malheureux,
Si la beauté dont je suis amoureux
Pouvoit enfin se tenir satisfaite
De mille amans avec un favori ;
Mais j'enrage que la coquette
Aime encore jusqu'à son mari.
(P. 225, édit. de 1754.)

(289) L'exemple de mademoiselle de Rambouillet était un avertissement.

(290) Je parlerai plus loin de la réserve qu'imposa la marquise.

(291) Elle eut six enfants : *Julie d'Angènes, duchesse de Montausier* (Bayle, Voiture, Ménage, Tallemant, tous les mémoires du temps, etc.). — *Madame* (c'est-à-dire l'abbesse) *d'Yères*. (Voir Tallemant, IV, p. 1.) — *M. de Pisani*, qui était contrefait et fut tué à la bataille de Nordlingen (Tallemant, Voiture, lettre XLVII). — *Madame de Saint-Etienne de Reims* (Tallemant, tome IV, p. 3 ; Maucroix, p. 289, edition Walckenaer). — *Madame de Pisani* qui devint abesse d'Yères, après la mort de sa sœur, le 19 mars 1669. — *Angélique-Clarisse demoiselle de Rambouillet*, épouse le *marquis de Grignan*, le 27 avril 1658 ; elle meurt en 1664. (Correspondance de madame de Sévigné, Bussy Rabutin, Coulanges, etc., etc.) La marquise de Rambouillet perdit un fils, le vidame du Mans, qui mourut *de la peste* à l'âge de 7 ans. (Tallemant, III, p. 220 ; Voiture, lettre XIII adressée à mademoiselle de Rambouillet.)

Segrais reproche à la marquise sa prédilection pour Julie : *Madame de Rambouillet n'a été injuste qu'en une seule chose, c'est par la préférence qu'elle faisoit de madame de Montausier à ses autres enfans. Cependant madame de Grignaux* (Grignan) *valloit beaucoup plus qu'elle.* (Œuvres, tome I, p. 111.)

L'abbaye d'Yères située près Paris, avait, comme toutes les abbayes, sa maison dans la capitale pour servir de réfuge en cas de guerre, et l'année durant, pour loger celles qui étaient chargées à Paris des affaires de la communauté. La rue dans laquelle s'élevait cette maison, fut appelée par le peuple la rue des Nones d'Yères, puis des Nonains d'Yères, et enfin des Nonandières qu'elle conserve de nos jours (Sauval, Hist. et Recherches, tome II, p. 270). Ces transformations de noms, toujours fâcheuses, ôtent quelquefois leur signification à des noms qui, à eux seuls, étaient une histoire : que signifie *la rue Transnonain* pour ceux qui n'ont pas lu, dans le livre de la taille de 1290, les noms de *Trousse-putain* et de *Trousse-nonain*. La rue aux Ours est-ce la même chose que *la rue où l'on cuit les oës* (le livre de la taille de 1290), et *la rue as oues* (Guillot de Paris, Corrozet, Sauval), et ainsi d'un grand nombre. Ces altérations, du fait des habitudes et du laisser-aller populaire n'accusent personne, mais lorsque l'autorité entre dans cette voie, elle est coupable. A une époque où j'avais quelque influence, je demandai qu'une commission, composée convenablement, fût établie à la préfecture de la Seine, pour donner un avis sur les changements à introduire dans les anciens noms, et sur l'adoption des nouveaux. Une semblable mesure aurait assuré la conservation si précieuse de ces documents affichés au coin de chaque rue. Je sais bien qu'il arrive dans l'histoire, de ces bouleversements insensés où rien n'est respecté, mais avec un travail fait, avec des éléments scientifiques habilement réunis, on rétablit facilement l'ordre dans le désordre.

La Révolution de 93, en changeant tant de choses, changea aussi les saints du calendrier et les noms des rues de Paris ; il y a bien peu d'années que nous avons vu encore sur nos murs les traces de ce stupide système, il n'est plus consigné aujourd'hui que dans les livres. Le Petit Calendrier de 1793 a un chapitre sur *les nouveaux noms donnés aux rues de Paris*. Je prends au hasard une page de ces noms projettés, elles sont toutes aussi significatives :

Rue de l'Homme Armé — *Rue du Peuple.*
Rue de la Lanterne — *Rue de la Justice.*
Rue des Parcheminiers — *Rue des Ci-devant.*
Rue des Marmouzets — *Rue des Princes.*
Rue de la Monnaie — *Rue des Assignats.*
Rue de la Sorbonne — *Rue de la Savaterie.*
Place Louis XVI — *Place du fat couronné.*
Rue Judas — *Rue des Prêtres.*
Rue des Deux-Portes — *Rue des Gentilshommes de la Chambre.*

(Calendrier des Républicains, rédigé par P. Silvain Maréchal, 18°, 1793.)

(292) L'histoire de cette guirlande est bien connue, sa bibliographie se trouve partout ; j'en ai donné une bonne gravure dans ma première lettre, p. 9.

(293) *C'était*, dit Ménage, *une femme adorable*. Segrais ajoute : *Elle étoit bienfaisante et accueillante, et elle avoit l'esprit droit et juste ; c'est elle qui a corrigé les méchantes coutumes qu'il y avoit avant elle. Elle a enseigné la politesse à tous ceux de son temps qui l'ont fréquentée. Elle étoit aussi bonne amie et elle obligeoit tout le monde.* Tallemant s'associe à ces éloges : *Jamais il n'y a eu une meilleure amie* (tom. III, p. 215), et il en donne la plus solide preuve en montrant comment elle repousse les propositions du Cardinal de Richelieu (Voir

aussi Ségrais, Mém., Anecdotes, p. 29, Amsterdam, 1723), en racontant les projets qu'elle faisait pour ses amis, véritables châteaux en Espagne construits par un bon cœur (Tallemant, tom. III, p. 217).

Mademoiselle ajoute à la poésie de son anagramme, en l'appelant *la déesse d'Athènes. Elle étoit*, dit-elle, *révérée*, *adorée*; *c'étoit un modèle d'honnêteté*, *de savoir*, *de sagesse*, *de douceur*, *etc.*, *etc.*

(294) La publication des ouvrages remarquables de ces auteurs célèbres avait été précédée, comme c'était alors l'usage, de nombreuses lectures faites dans les ruelles et les cabinets. Ainsi, bien que La Fontaine n'ait fait paraître son premier volume de contes qu'en 1665 (12°, chez Claude Barbin), La Rochefoucauld, ses Réflexions et Maximes dans la même année (chez le même libraire), Boileau, l'année suivante, sept de ses Satires (toujours chez le même libraire), ils en avaient fait tous, bien avant, des lectures. Je n'ai sous la main que cette preuve (mais on sait qu'elles abondent); lorsque le cardinal de Retz, s'ennuyant dans sa somptueuse retraite de Commercy, vint, en 1672, passer quelques jours à Paris, ses anciennes amies l'entourèrent de soins et de distractions; l'une d'elles, et sinon la plus dévouée, au moins la plus aimable, Madame de Sévigné, écrit: *Nous tâchons d'amuser notre bon Cardinal; Corneille lui a lu une pièce qui sera jouée dans quelque temps et qui fait souvenir des anciennes; Molière lui lira samedi Trissotin* (les Femmes Savantes), *qui est une fort plaisante chose; Despréaux lui donnera son Lutrin et son Art poétique; voilà tout ce qu'on peut faire pour son service.* La galanterie consistait en effet alors, à procurer aux dames les lectures des ouvrages, dont on attendait le plus grand succès et à défaut de l'auteur, à leur fournir les premiers exemplaires de son livre: « S'il s'imprime quelque comédie ou quelque roman, il faut en avoir des feuilles à quelque prix que ce soit, dès auparavant mesme que les dernières soient acheuées, afin de contenter les dames qui aiment la lecture. » (Les Lois de la Galanterie, page 79 du recueil de Sercy en un volume. Paris, 12°, 1658.)

(295) On sait que le nom de baptême de la marquise de Rambouillet était Catherine, nom rebelle à la poésie; Malherbe changea son anagramme et fut singulièrement heureux dans celui d'Arthénice; aussi s'en vantait-il:

Celle pour qui je fis ce beau nom d'Arthénice...

Racan, dans les Mémoires qu'il a laissés sur Malherbe, raconte l'origine d'un autre nom, celui de Rodanthe, qui désigne également la marquise de Rambouillet. Une des lettres de Malherbe est adressée, sans autre explication, à cette Rodanthe.

La Bruyère, quatre-vingt ans plus tard, disait de Madame d'Aligre: *Laissant à Elvire les jolis discours et les belles-lettres, qu'elle met à tous usages*, ARTÉNICE *n'emploie auprès de vous que la sincérité* (Caract., des Jugemens, XXVIII). Arthénice, sans *h*, répondait encore au nom de Catherine, et plus noblement que *Ricanette* ou *Catin* tout court, qu'invente l'abbé de Chaulieu, familiarité que Madame d'Aligre lui avait donné le droit de se permettre.

On jouait alors sur les noms. L'avidité de la belle-sœur du pape fit dire: *Olympia*, *Olim pia*, *nunc harpia* (Guy Patin, Lettres à Spon, 24 octobre 1645). Le mérite de ces anagrammes est singulièrement amoindri par la facilité avec laquelle on les composait. On recherchera dans les Mazarinades des pièces, sans rareté, intitulées: le *Discours prophétique contenant quarante-quatre anagrammes sur le nom de Jules Mazarin* (Paris, 4°, 1649). Par exemple, la Reine lui dit: *Je suis mal Raine*, *parce qu'il a ruiné mes liz.* Un sieur Dovet composa à la même époque, mais il ne publia qu'en 1650 des anagrammes *sur l'auguste nom de Sa Majesté très crétienne* (Paris, 4°, chez Guillaume Sassier, 1650). Il croyait avoir trouvé par ce moyen le secret de l'avenir. — Et il y a un autre ouvrage du même genre, mais de quinze ans moins ancien: *Les heureux augures du triomphe de Louis XIV — et les véritables images d'Anne d'Autriche, de Marie-Thérèse — par J.-B. Cassilac, capucin. Paris, Gilles Tompère.* 1665, in-4°. L'auteur découvre l'avenir du Roy dans la décomposition, vingt-quatre fois répétée, de son nom.

(296) Les notes de Sauval se contredisaient, et ses éditeurs ne se sont pas donné la peine de les mettre d'accord. A la page 242 du tom. II de son Histoire de Paris, il nous dit: *Les seigneurs de Rambouillet commencèrent vers l'an* 1460 *à avoir leur hôtel à la rue Saint-Honoré, et l'ont conservé dans leur famille jusqu'en* 1603, *que la duchesse de Mercœur l'acheta douze mille écus. Mais cette princesse, l'année suivante, le leur ayant rendu, en* 1609 *il fut adjugé à Pierre Forget de Fresne.* A la page 199 du même volume, les seigneurs de Rambouillet se seraient défaits de leur hôtel en avril 1606. Puis une page plus loin, il aurait été vendu, pendant la minorité du marquis Charles d'Angennes, né en 1577. Je ne sais comment concilier ces assertions. M. Walckenaer, j'ignore d'après quelle autorité, fixe à l'année 1602, la date de la vente à la duchesse de Mercœur (Mém. sur Madame de Sévigné, tom. II, notes pag. 382.) Peut-être n'y a-t-il qu'une faute d'impression et un 6 retourné, mais le fait de la minorité n'était qu'une erreur de Sauval, si ce n'était pas une excuse à l'usage du marquis. L'auteur est d'accord sur ce point qu'après avoir été vendu au secrétaire d'État P. Forget de Fresne, pour la somme de 34,500 livres, il fut cédé par sa veuve Anne de Beauvilliers, en 1624, au cardinal de Richelieu, au prix de 30,000 écus. La comparaison de ces deux chiffres établit assez nettement ou que le marquis de Rambouillet avait

fait une fort mauvaise affaire, ou que les terrains et propriétés de ce quartier augmentèrent singulièrement de valeur dans l'espace d'une quinzaine d'années. Quoi qu'il en soit, le marquis de Rambouillet vendait, en 1602-3, son hôtel de la rue Saint-Honoré, parce que celui de Pisani, qu'il venait de reconstruire, était prêt à le recevoir. Je crois que Madame de Rambouillet habita quelque temps la place Royale, pendant qu'on lui construisait l'hôtel Pisani, mais cette exactitude de détail était indifférente dans mon travail.

Je n'ai pas le temps, et ce ne serait d'ailleurs pas le lieu de m'étendre sur la valeur des terrains dans Paris, sur le prix des maisons et les dépenses de construction. Je citerai seulement deux ou trois faits renfermés dans l'époque qui nous occupe. L'hôtel d'O, Vieille rue du Temple, fut acheté par Puget, trésorier de l'Epargne, pour la somme de 27,000 écus, vers 1610. Madame de Coislin avait loué 2,000 écus, près de 12,000 fr. de notre monnaie, la maison de M. Goulas, secrétaire des commandemens de M. d'Orléans, qui était devenue depuis l'hôtel d'Estrées. Une Madame Le Page louait une maison pour 4,500 livres (Tallemant, VIII, 88).

Tous les hôtels avaient cour et jardin, par conséquent une porte cochère; les maisons sans cour se contentaient d'une porte bâtarde, qui conduisait par une allée à l'escalier.

Scarron, recherché par la brillante société de son temps, n'avait qu'une petite porte pour donner entrée chez lui, il écrivait au maréchal duc d'Albret (13 octobre 1659) : *Votre carrosse rendoit ma petite porte vénérable à tous les habitans de la rue Saint-Louis, et plusieurs portes cochères lui portaient envie. Le seul carrosse du Rincy retient encore mes voisins dans le respect.*

(297) Nous avons conservé des éteignoirs aux portes de quelques hôtels, mais en général ils sont d'une date postérieure. L'usage de se faire précéder par des valets portant torches et flambeaux s'est conservé dans les étiquettes des cours, au milieu des villes les mieux éclairées. Alors c'était une nécessité. Les rues n'avaient pas encore de lanternes. Le nombre des flambeaux qu'on faisait porter devant soi dépendait moins du rang qu'on occupait que de l'effet qu'on désirait produire. Le cardinal de Retz *va prendre le bonhomme Broussel et fait allumer huit ou dix flambeaux pour aller à la porte Saint-Honoré;* une autre fois il se contentera de deux, sans compter les soirs où il n'en prendra pas du tout, pour se rendre plus secrètement à ses rendez-vous galants.

(298) Je ne pourrais citer qu'un ou deux exemples de montoirs anciens bien conservés. Une anecdote sur Racan, racontée par Tallemant des Réaux, nous montre un cavalier faisant sa route à pied faute d'un montoir (t. III, p. 129), et cependant les costumes du dix-septième siècle laissaient plus de liberté que les modes du siècle précédent. Nombre d'ordonnances, transcrites dans la collection manuscrite de Lamoignon et reproduites par Félibien, dans les pièces justificatives de son Histoire de Paris, prescrivent la démolition de tous les auvents et avances sur la rue, qui gênent la circulation. Les montoirs subirent la loi commune, d'autant plus facilement qu'ils n'avaient plus d'utilité.

(299) On s'arrêtait dans les maisons, au coin des murs, pour satisfaire ses besoins, comme on le fait en pleine rue. Tallemant nous raconte une impertinence du comte de Lude, qui ne pouvait lui venir à l'idée sans avoir ses précédents dans les habitudes : *Il heurta assez fort au cabinet de M. Schomberg, surintendant des finances; il étoit son neveu. Un nouveau suivant, qui ne le connoissoit point, dit : Qui heurte comme cela? — Ouvre. — Monsieur, on ne heurte pas ainsi céans. » Il entre et va pisser dans la cheminée. « Ne pisse-t-on point ainsi céans? » M. de Schomberg n'en fit que rire* (X, p. 73). Cette anecdote se rapporte au temps que nous étudions, il serait facile de trouver dans les mémoires d'autres preuves de ce sans-gêne. Malheureusement de mes anciennes lectures, il ne m'en reste qu'une vague réminiscence, et je n'ai pu mettre la main que sur Brantôme, encore ne nous donnera-t-il qu'un souvenir du temps de François Ier. L'anecdote mérite toutefois d'être transcrite à défaut d'autres et pour donner une idée de la galanterie chevaleresque de ce grand roi, le père de la renaissance du bon goût : « J'ay ouy conter que le roy François, ayant en main une fort belle dame, qui luy a longtemps duré, allant un jour inoppiné à laditte dame et en heure inopinée coucher avec elle, vint à frapper à la porte rudement, ainsi qu'il devoit et avoit pouvoir, car il estoit maître. Elle qui estoit pour lors accompagnée du sieur de Bonnivet, n'osa pas dire le mot des courtisannes de Rome : Non si parla, la signora è accompagnata. Ce fut à s'adviser là où son galand se cacheroit pour plus de grande seureté. Par cas, c'estoit en été, où l'on avoit mis des branches et feuilles dans la cheminée, ainsi qu'est la coustume de France. Pourquoy elle lui conseilla et l'advisa aussi-tost de se jetter dans la cheminée, et se cacher dans ses feuillages tout en chemise, que bien luy servit de quoy ce n'estoit en hyver. Après que le roy eut fait sa besogne avec la dame, il voulut faire de l'eau; et se levant, la vint faire dans la cheminée, par faute d'autre commodité; dont il en eut si grande envie, qu'il en arrousa le pauvre amoureux plus que si l'on luy eust jetté un seau d'eau. — Je vous laisse à penser en quelle peine estoit ce gentilhomme, car il n'osoit se remuer, et quelle patience et constance tout ensemble. Le roy, ayant fait, s'en alla, prit congé de la dame et sortit de la chambre. La dame fit fermer par derrière et appela son serviteur dans son lit, l'eschauffa

de son feu, et lui fit prendre chemise blanche. » (Tome VII, p. 393, édit. de 1822). Mais revenons à l'époque précise qui nous occupe. On lit dans le *Furetieriana :* « Ce n'est pas une chose fort extraordinaire de voir pisser un homme contre une maison dans les rues ; il ne l'est pas aussi qu'un cavalier donne la main à une dame d'un quartier de Paris à l'autre : toute femme de qualité ne peut avoir un équipage, mais elle peut avoir des escuyers qui ne coûtent rien, principalement quand elle est bien faite. Une de celles-là ayant à passer du faubourg Saint-Germain au quartier Saint-Eustache, pria un gentilhomme de ses amis de luy donner la main ; comme ils étaient dans la rue Dauphine, l'envie de pisser prit au cavalier ; il s'approche d'un mur, il pisse, sans songer qu'il tenoit la main d'une dame et sans la quitter, et tout cela par absence comme faisoit M. de Brancas, encore celui-cy quitta la main de la Reine pour pisser contre la tapisserie, mais celui-là tint toujours ferme; la dame qui n'avait pas de masque, étoit rouge comme de l'écarlate ; tout le monde la regardoit, tout le monde rioit, et son escuyer pissoit toujours; quand il eut fait et qu'il fut revenu de son absence : Excusez, dit-il, madame, si je vous ay fait un peu attendre, c'est que j'ai une rétention d'urine qui m'incommode beaucoup (p. 263 de l'édition in-12°, de 1696. Ce détestable Ana publié par Guy-Marais compte des exemplaires qui ont pour titre F *** ana et il a été réimprimé dans la collection des Ana, tome I. Paris, 8°, 1789, en dix volumes.) »

Berthod en se promenant dans *la ville de Paris*, pour en faire la description en vers burlesques, s'arrête un moment dans la grande salle du palais, et s'il s'étonne des libertés qu'on y prend, c'est qu'on choisit pour les satisfaire, justement la place où se trouve l'image du Roy :

Tien, tien, voy tu pas un qui pisse
Contre un pilier, ha par ma foy
Tout droit sous l'image du Roy.

(Page 13, édit. in-4° ; voir aussi l'édit. Elzevierienne, *jouxte la copie à Paris, chez la veuve Guillaume Loyson*, 12°, 1654.)

Je ne sais ce que c'est que cette image du Roy dans la salle du palais, est-ce celle de Philippe-le-Bel, dont il est fait mention dans *l'Esbatement du mariage des IIII fils Hemon : au Palais, à la Pierre de marbre devant le beau Roy Philippe*, ou bien est-ce plutôt l'une de celles qui successivement la remplacèrent.

(300) *Un jour un garçon, c'est l'abbé Testu l'ainé, menoit Madame de Cavoye chez Madame de Chavigny : Mon pauvre abbé, lui dit-elle en passant dans une grande salle, tourne la tête ; et après elle se met à pisser dans une cuvette.* (Tallemant, VII, 18.)

(301) M. Chaillou Des Bares accepte comme valable la tradition suivante, pour expliquer les dimensions étroites des portes à un seul battant d'Ancy-le-Franc, château bâti, comme on sait, en 1555. *Antoine de Clermont-Tonnerre croyait avoir des droits aux deux battans chez le Roi ; ces droits ne furent pas reconnus, et il se ménagea la possibilité de rendre à Sa Mayesté sa royale impolitesse* (Descript. d'Ancy-le-Franc, p. 16).

(302) Montauron défendait à ses domestiques de rien recevoir (Tallem., VIII, 129), aussi était-il cité pour avoir poussé loin la grandeur du luxe et le faste des manières. D'un autre côté, Tallemant raconte que M. d'Angoulême ne payait pas ses gens, mais *qu'il leur disoit : quatre rues aboutissent à l'hôtel d'Angoulême, vous êtes en beau lieu, profitez-en si vous voulez* (Tom. I, p. 221). Cet hôtel est devenu l'hôtel de Lamoignon, rue Pavée, au Marais. Il était du grand air de se laisser voler et mal servir par ses gens. Pour n'en donner que deux exemples, je les prendrai, l'un dans les *Précieuses Ridicules* de Molière, dont le succès date de 1659 ; l'autre dans le Roman Bourgeois de Furetière, qui parut en 1666. Mascarille appelle une longue kirielle de laquais, aucun ne se présente, et pour cause. Il s'écrie : *Au diable soient tous les laquais ; je ne pense pas qu'il y ait gentilhomme en France plus mal servi que moi. Ces canailles me laissent toujours seul* (scène XII). Le marquis, dans le Roman Bourgeois, éclaboussé pendant qu'il contemple Lucrèce, envoie son page chercher d'autres habits. *Mais le page revient tout en sueur lui dire que le valet de chambre avoit emporté la clef de la garde-robe, et que depuis le matin qu'il habilloit son maître, il ne revenoit à la maison que le soir ; suivant la coutume de ces fainéans, que les maîtres laissent jouer, yvrogner et filouter tout le jour, faute de leur donner de l'emploi, dans la pensée qu'ils dérogeroient à leur grandeur s'ils les occupoient à plus d'un office* (page 35, édit. de Nancy, 1713, 12°).

(303) Les gouttières en forme de gargouilles, jettaient l'eau du haut des maisons, jusqu'au milieu de la rue. Loret l'apprenait à Boileau :

Les eaux qui tombaient des goutières
Firent dans Paris cent rivières.
(Liv. VI. 87. 1655.)

Et les nombreux torrens qui tombent des [gouttières,
Grossissant les ruisseaux, en ont fait des ri- [vières.
(Boileau, sat. VI.)

Il y avait manteau et manteau ; les uns se laissaient à la porte par bienséance, Bassompierre les appelait des *Manteaux de pluye* (Mémoires page 153, tome I), les autres se conservaient à table par marque de respect. — Les traités de la civilité n'oubliaient pas ce point important : *Il n'est pas de la bien-séance de s'envelopper de son manteau, quand on entre dans la maison ou dans les chambres. Chez le*

Roy, entrant ainsi, on s'exposeroit à quelque correction (p. 17, chap. IV). *Il ne faut pas quitter son manteau ou son épée pour se mettre à table, parce qu'il est de la biensèance de les garder* (p. 97, chap. XI).

J'ai fait entrer dans mon travail, au nombre des renseignements sérieux, une source d'informations à laquelle on ne puise pas d'ordinaire. Je dois donner quelques explications, moins pour prouver que *la Civilité puérile et honnête* a mérité son immense popularité, que pour établir qu'elle peut servir encore utilement comme peinture de mœurs.

A toutes les époques, on s'est occupé de l'éducation des petits enfants. L'antiquité avait réservé ce soin à ses plus grands esprits. Plutarque, pour ne pas remonter plus haut, avait puisé dans les sentiments de l'époux, dans l'instinct de la famille et dans le cœur du père, des enseignements qui n'ont rien perdu de leur valeur, en perdant de leur à-propos. Aussi, c'est à lui que remontent, c'est lui que choisissent pour chef de file tous ceux qui, dans leur amour des enfants, ont travaillé sur le même sujet.

Au moyen-âge, le clergé fut la sauve-garde des lettres et des arts ; il dirigea les écoles, il publia les ouvrages élémentaires destinés aux enfants. Des hommes vénérables comme Guillaume de Champeaux, (✝ 1141) et Vincent de Beauvais (✝ 1264), furent ses maîtres en France, et ils eurent en Italie d'heureux émules dans Vittorino da Feltre (✝ 1444), Pierre Vergius (✝ 1428), Maphœus Vegius (✝ 1458), Antoine Mancinellus (✝ 1503), et enfin le savant et charitable J. Sadolet (✝ 1547).

Luther dans l'intérêt de sa réforme, les Jésuites en poursuivant le but de leur institution, enfin Érasme obligé, pour vivre, de se faire précepteur de quelques enfants nobles, ont publié de sages préceptes et le résultat de leur expérience. Tous ces ouvrages plus ou moins approfondis, l'étaient toujours trop pour devenir des manuels populaires et usuels. Il était réservé à Jean Sulpice de Veroli, en Campanie, de donner, vers 1485, le livre qui, pendant plus de trois siècles, a pu conserver sa popularité et son utilité, genre unique de succès qui ne s'explique que parce qu'il conserva son à-propos. C'était un petit poëme, de 120 vers à peu près, composé dans une forme mnémonique, et renfermant une suite de préceptes qui, bien que destinés seulement aux règles observées à table, embrassaient l'ensemble de la vie enfantine. Cet ouvrage, en passant les Alpes, s'augmenta d'un commentaire en prose, fut traduit en *ryme françoyse* par Pierre Broë, et trouva des imitateurs dans Pierre Saliat et d'autres.

Mais pour qu'un livre utile acquiert la véritable popularité, il faut qu'il soit animé, soutenu par un homme ; le vénérable Mathurin Cordier (✝ 1564) qui consacra toute sa vie à l'éducation des enfants, transforma l'ouvrage de Jean Sulpice, et l'aurait répandu dans son innombrable clientelle sous le titre de *Miroir de la Jeunesse*, si en quittant la France, en allant à Genève après avoir abjuré sa religion, il n'avait imprimé à son ouvrage un sceau suspect, ou plutôt une tache aux yeux de l'église. Le besoin de ce petit manuel était cependant senti , le succès de toutes les tentatives en avait appelé de nouvelles ; les Jésuites s'en emparèrent ; un de leurs membres, prenant le titre d'un missionnaire, publia en 1560 la dernière transformation que devait subir cet ouvrage. C'était sa forme définitive appelée à devenir si généralement populaire ; c'était enfin LA CIVILITÉ PUÉRILE ET HONNESTE. Dire combien de modifications ce livre a reçues depuis lors, ce serait faire la bibliographie de ses éditions de chaque année et de chacune de nos villes ; mais ces modifications n'attaquaient en rien trois choses qui restèrent invariablement populaires : le titre, le caractère et le fond. Le titre avait remplacé le nom de l'auteur, il était devenu un nom ; le caractère gravé et fondu par Nic. Granjon à Lyon, fut acquis par les deux libraires de Paris, Ph. Danfrie et Richard Breton, qui s'en servirent en même temps pour l'impression de la Civilité ; de là son nom. C'est un caractère cursif qui, par des combinaisons ingénieuses, imite habilement l'écriture gothique-bâtarde alors en usage, avec toute la liberté de la plume. (Les Allemands en avaient déjà donné le modèle en 1517. Voir mes Recherches sur l'imprimerie.) Le fond de l'ouvrage enfin ne varia pas ; il était le résultat de l'expérience et devint une tradition ; seulement chaque génération y apporta les modifications de ses nouveaux usages.

Nous devons associer au succès de cet ouvrage, les compositions poétiques de *ce bon monsieur de Pibrac*, comme l'appelle Montaigne. Il se préoccupa vivement de la civilité et de ses règles, dans une suite de quatrains et dans son petit livre de *la Manière civile de se comporter, pour entrer en mariage avec une demoiselle*. Ses quatrains sont associés à la civilité puérile et honneste, car ou ils sont imprimés à la fin du livre, ou s'ils se vendent isolément, ils sont, presque toujours, imprimés avec les caractères de civilité.

Un si grand succès, un succès si utile devait avoir ses imitateurs ; un seul mérite d'être cité : c'est J.-B. de La Salle, le saint fondateur des écoles chrétiennes, qui écrivit pour ses élèves, vers 1690, *une Civilité chrétienne*.

L'utilité d'un guide pour les enfants, à leur entrée dans la vie, fit sentir, aux hommes faits, le besoin d'un guide semblable à leur entrée dans le monde. Déjà l'élégant comte de Castiglione avait donné son expérience en exemple à l'homme de cour, au *courtisan* et le sieur Faret sous le titre de *l'Honeste homme* avait décrit les manières de l'homme galant, car il prenait le mot *honnête* dans l'acception que lui donne Brantôme, en l'appliquant aux dames les plus dévergondées. Mais ces ouvrages n'avaient pas la forme méthodique et élé-

mentaire, réclamée de tous, il fallait nécessairement un nouveau manuel des bonnes manières. Certaines conditions étaient nécessaires pour composer cet ouvrage. Antoine Courtin les réunissait toutes; par position, assez répandu dans la société pour la bien connaître, il y était par naissance assez intrus pour l'examiner, pour la juger en spectateur; en outre, il avait vécu assez longtemps dans les sociétés de province et dans les cours étrangères, pour comprendre tout ce qui leur manquait, pour leur prescrire les règles qu'il leur avait vu blesser. Il était donc placé à merveille pour devenir non le législateur de la société, mais l'interprête des lois de la civilité. A son retour de Suède, où il avait rempli une mission importante (1655-1660), et après avoir été employé par Louis XIV dans différentes négociations, il resta sans emploi, c'est alors qu'il profita de ses loisirs pour écrire son *Traité de la civilité* qui parut à Paris en 1671, et a été réimprimé pendant près d'un siècle.

Je ne veux pas omettre de citer l'abbé de Bellegarde qui, quelques années plus tard, publia des réflexions sur *la politesse des mœurs, avec des maximes pour la société civile;* son ouvrage, fruit d'un esprit observateur, ne contient que des réflexions morales, sans indication des mœurs du temps et de ses habitudes.

Rien n'arrêta plus le cours des réimpressions de la Civilité puérile et honnête pour les enfants de toutes les classes, et du traité de la civilité pour la bourgeoisie, les provinciaux et les étrangers de tous les âges. J'ai lu avec attention tous ces traités, et j'ai comparé entre elles le plus grand nombre de leurs éditions. J'avoue que je ne regrette pas la fatigue de ce travail; quand on connaît les mémoires et les romans du temps, on trouve encore dans ces petits livres des détails nouveaux, précis, entourés de circonstances bien définies et ayant leur date.

On m'objectera peut-être que les recommandations de la civilité sont bien impertinentes ou bien naïves, je répondrai que lorsqu'on a étudié les mœurs de la fin du quinzième siècle et de tout le seizième, on les trouve toutes très convenables; les turpitudes de tout genre qui se commettaient alors jusques dans les salons de la noblesse, jusques dans les palais des rois exigeaient des avertissements d'autant plus minutieux, qu'ici ils s'adressaient à toutes les classes. Je citerai quelques passages de la paraphrase composée vers 1550 par Pierre Broë, d'après le petit poëme de J. Sulpice. Ce sont les plus excentriques, mais ce n'étaient pas les moins nécessaires:

Sur toute chose amonester te veux
Que tu n'aie point le nez ord ne mourueux,
Car trop seroys à moquer et reprendre
S'un te voioyt distiler ou descendre
Du nez en bas la ruupie ou morueau,
Qui te feroyt estre estimé pour veau.
. . . .
D'un autre point aussi je t'amoneste,
Garde toy bien de te grater la teste
Deuant les gens tant qu'à table seras:
Puces et poux aussi ne chasseras
Ni autre beste, ou meschante vermine,
Quoy qu'en ton doz ou en ton col chemine.
. . . .
Mais de peter garde qu'il ne t'eschappe
Retien ce vent et en dedans l'atrappe,
Ferme le trou, ioins les fesses ensemble,
Et serre fort encores qu'il te semble
Que la doulcur te deust tant tormenter
Comme vne femme aprochant d'enfanter:
Car pour un pet ord puant et infame
Fait à la table, il n'est homme ne femme
Qui ne te dist que tu es a outrance
L'Vn des plus grands archeuilains de [France.
J'en di autant sur ce propos ici
Si tu auoys oculternent vessi:
Car quelque cas que die le Stoique
Le rot, le pet et la vesse impudique
Sont reprouez en bonne compaignie:
Il n'est celui qui sans honte le nie.

La Civile Honesteté de 1560, a aussi, au feuillet xiij recto, son chapitre intitulé: *Le vomir, peter, roter et faire telles ordures* et toutes les éditions suivantes ont modifié ce paragraphe *des ventosités*, selon que les mœurs et les habitudes exigeaient plus de rigueur ou conseillaient plus de relâchement. Quand la date manque à une édition de la Civilité puérile et honnête, c'est dans l'étendue où la suppression complète de ce chapitre qu'on peut la trouver approximativement. Les mémoires du temps prouvent assez que ces préceptes furent longtemps utiles, car on les méconnaissait cruellement.

Je ne me suis pas contenté de cette étude; j'ai été chercher une autre source d'informations plus complétement négligée encore, parce qu'elle était à notre portée en restant à notre usage. Je veux parler de cette longue suite de petits livres destinés à aider le pécheur catholique dans sa confession. On ne s'imagine pas facilement ce que contiennent ces préparations, de suppositions toutes admissibles dans les mœurs de chaque époque, puisqu'elles étaient prévues dans les différentes réimpressions de ces livres, toutes d'une époque certaine, puisqu'elles ont leur date en tête de chaque édition. Je n'ai pu faire qu'un usage très restreint de ces renseignements; mon cadre ne me laissait pas plus de latitude; mais lorsqu'il s'agira de tracer le tableau des mœurs de la société du XVIIe siècle, on consultera ces ouvrages avec fruit. Je vais les indiquer par leurs titres, non pas tous, ni toutes leurs éditions, mais ce que j'ai lu et consulté moi-même:

Plutarchi *de ingenuis educandis.* — Voir sur les nombreuses éditions grecques et latines de cet opuscule, le Manuel de Brunet (tome III, p. 784).

Vincentius *bellovacensis*, *libri III*, *de morali principis institutione*, *de nobilium puerorum institutione et de consolationibus specialibus de morte filii*, in-folio sans lieu ni date, de 40 lignes à la page. — Autre édition de 1477, sans lieu et sans nom d'imprimeur, in-folio. —Autre édition dans les *Opuscula Basileæ. Joh. de Amerbach*, folio, 1481.

Maphæi Vegii : *De educatione liberorum, et eorum claris moribus*, *libri VI*. A la fin, on lit : *Impressum Mediolani per Leonardum Pachel*, *anno* 1491, 4°. — *Parisiis*, 4°, 1511. — *Tubingen*, 4°, 1513. — *Basel.*, 1541. — Et dans le tome 26 de la Max. Bibl. patrum.

Petri Pavli Vergerii *ad vbertinvm carariensem*. — *De ingenvis moribvs opvs*. Sans lieu ni date, imprimé vers 1472, par Adam de Ambergau, à Venise; de 33 feuillets, in-4°. — Autre édition sans lieu ni date, vers 1474, par Georges Lauer, in-4°, à Rome. Les noms de baptême de chacun de ces imprimeurs sont insérés dans quatre vers qui forment la souscription. — Autre édition : *Impressum mediolani*, *per Philippum Lananium*, 1477, 4°, de 36 feuillets. — Autre édition de Milan, *per Mag. Anton. Zarotum*, 1480. — Autre, 1487, 4°. — Autre, 1490, 4°.— *Impressum Brixiæ*, *per Jacobum Britannicum*, 1485, 4°, de 36 feuillets. — Idem, *per Boninum de Bononis de Ragusia*, 1485, 4°. — *Venetiis*, *per Damianum de Mediolano*, 1493, 4°, de 34 feuillets. — *Venetiis*, 1499, 4°, de 12 feuillets.—*Mutinæ*, 4°, 1500.— *Impressum est Mediolani. Scinzenzeler*, 1500, 4°. — Réuni aux traités de Plutarque, St-Jérôme, Xénophon, etc. *Florence*, sans lieu ni date. — Sans lieu ni date, 4°, de 88 feuillets. — *Parisis, per Guidonem mercatoris*, 1494, 4°. — *Venetiis per Damianum de Mediolano*, 1494, 4°. — *Brixiæ*, 1495, 4°. — *Venetiis*, *per J. Tacuinum*, *de Tridino*, 1497. — *Venetiis*, 1499, 4°. — Et enfin sous ce nouveau titre : *P. P. Vergerii*, *de puerorum educatione liber gravissimus*, Lipsiæ, 12°, 1604.

Æneas Sylvius : *De educatione puerorum Coloniæ*, 4° (vers 1470).

Ant. Mancinellus : *De parentum cura in liberos et filiorum erga parentes obedientia*, *honore et pietate*. Lipsiæ, 4°, 1513.

Jac. Sadoleti : *De liberis recte institvendis*, *liber. Venitiis*, 8°, 1533.—*Leyde*, 8°, 1533.— *Parisiis*, *apud Simonem Colinæum*, 8°, 1534, de 52 pages. — *Lyon*, *Seb. Gryphius*, 8°, 1535. — *Augsburg*, 8°, 1535. — Autre édition, *Augsburg*, 8o, 1604. — Traduit en italien. *Venise*, 8°, 1745. Ce traité comprend toute l'éducation morale et littéraire des enfants; elle donna lieu à Bembo, de relever certaines expressions d'une latinité contestable, et à Sadolet, de répondre dans une lettre, à cette attaque philologique. Voir Tiraboschi, *Storia della lett. Ital.*, édit. de 1824, Milano (tome VII, p. 28), sur sa bibliothèque (p. 342), sur sa vie littéraire (p. 449), sur son ouvrage d'éducation (p. 454). *Questo solo trattato benche scritto, già son due secoli e mezzo, è a mio credere forse migliore di tanti saggi, e di tanti metodi, per la pubblica e per la privata educazione scritti in questo nostro secolo, in cui s'insultano, come barbari i nostri maggiori* (p. 455).

Henricus Bebelius : *De institutione puerorum*. Dans les nombreuses éditions de ses innombrables productions, 4°, Strasburg, 1513. 1516, etc. Voir Hayn, Brunet, Ebert, etc.

De disciplina et institutione puerorum, *Othonis Brunsfelij parænesis*, *Antuerpiæ apud Martinum Cæsarem*, 1529, *mense martio*, in-8° de 32 pages, en lettres italiques — Autre édition : *Coloniæ, apud Joannem Ruremundanum, anno* 1541, in-8° de 30 pages non chiffrées.

Érasme : *De civilitate morum puerilium*. Basle, 8°, 1530. — Paris, 8°, *Rob. Stephanus*, 1549.

J. Sulpitius : *De moribus puerorum carmen iuuenile*. Sans lieu ni date, 4° (*Lipsiæ*, *Martinus Herbipolens*).

Carmen iuuenile .·. ɑı Johannis Sulpitii Verulani *viri disertissimi de moribus puerorum precipue in mensa seruãdis*, *Carmen iuuenile paucis explanatum incipit*. Au-dessous du fleuron : *Au Pellican*, in-8° d'une feuille, caractère gothique. — *Des bonnes mevrs et honestes contenances qve doit garder vn ievne home*, *tant à table qu'ailleVrs*, *avec avtres notables enseignemens. Euure composé premierement en latin par M. Jean Sulpice de Saint-Alban*, *dit Veralan*, *et nouuellement tourné et traduit en rime françoyse*, *par paraphrase*, *par M. Pierre Broë*, *practicien de Tournon sur le Rhosne. A Lyon*, *par Mace Bonhomme*, 8°, 1555, de 38 pages.

Jean Sulpitius, de sa ville natale, Veroli dans la Campanie, appelé Verulanus, vivait à Rome sous Innocent VIII, et compta parmi les hommes les plus instruits du XVe siècle. —G. Tiraboschi, dans sa *Storia della Letteratura italiana* (tome VI, p. 1628. Milano, 8°, 1824), mentionne cet ouvrage, sans paraître avoir connu les autres : *pubblicò un poemetto latino su' costumi da usarsi a mensa.* — Fabricius mieux instruit, après avoir cité ses autres ouvrages, imprimés presque tous à la fin du XVe siècle, ajoute : *Præter ea quæ hic recensentur*, *dedit et opusculum elegans metricum de moribus in mensa servandis quod post editionem a Badio curatam*, *iterum produxit Gulielmus Durandus Ludi magister Lugdunensis*, *additis adnotationibus suis Gallico-Latinis*, in-8°. *Lugduni*, 1542 (Lib. XVIII, tome VI, p. 216. Bibl. méd. et inf. latinitatis).

Déclamation contenant la manière de bien instruire les enfans dès leur commencement, *avec un petit traicté de la civilité puérile et honnête. Le tout translaté nouuellement du latin en françoys*, *par Pierre Saliat. On les vend à Paris*, *en la maison de Simon Colines*, 1537. 1 vol. in-12°, de 73 feuillets, et 6 feuillets préliminaires. — Autre édition sous ce titre : *L'Entrée de jeunesse en la maison d'honneur*, *déclamation contenant la manière de bien instruire les enfans. Lyon*, 16°, 1538,

Olivier Arnoullet. V. l'Analectabiblion, tom. I, p. 333.

De institvenda vita et moribus corrigendis iuuentutis, Parœneses, Christophoro Hegendorphino autore.

Quo pacto ingenvi adolescentes formandi sint, præceptiones christiani Theodidacti. Lutetiæ, ex officinâ Rob. Stephani, MDXLV, de 62 pages. La dédicace est de 1529, la forme est religieuse et morale.

Ferrand de Bez : *Institution puérile à Charles d'Alonville, Jean et Christophle de Thou, ses disciples. Avignon*, 8°, 1553, *par Barthélemy Bonhomme, pour Jean Luquet.*

Jean le Moyne: *l'instruction de bien et parfaictement escrire — avec quatrains moraux — augmenté depuis la dernière impression* — à Paris, pour Barbe Regnaut. 16e. sans date — Paris, 12e. 1556 — Avignon, 12e. 1557.

Mathurin Cordier : *Miroir de la Jeunesse, pour former à bonnes mœurs et civilité de vie. Poitiers. pour P. et J. Moine frères*, 16°, 1559. — *Paris*, 16°, *chez Jean Bonfons*, sans date. — *A Paris*, 16°, 1560, *chez Jean Ruelle.*

La civile honesteté pour les enfans, avec la manière d'aprendre à bien lire, prononcer et escrire qu'auons mise au commencement. A Paris, de l'imprimerie de Richard Breton, rue St-Jacques, à l'Escreuisse, 1560, *auec priuilège*, 8°. — *Voilà que doit estre sur toutes choses, pour recommandé à l'enfant. Adieu amy, lecteur, jusques à ce que Dieu m'ayt donné le loysir et commodité de faire plus et mieux. Fin.* Termine ainsi au verso du 32e feuillet. — *Civilité honeste pour les enfans. Paris*, 8°, 1560. *Phil. Danfrie* (caract. de civilité). — *La Civilité puérile et honneste, pour l'instruction des enfans, dressée par un missionnaire; ensemble les beaux préceptes et enseignemens pour instruire la jeunesse à se bien conduire dans toutes sortes de compagnies. A Troyes, chez la veuve de Jacques Oudot*, 12°, 1730, de 64 pages. — *La Civilité honnête pour les enfans. A Lisieux, chez F. A. de Roncerez, imprimeur du collège.* (Caract. de civilité avec une gravure sur cuivre de Klauber, représentant le jeune Louis XV sur son trône, servant de modèle aux petits enfants.) 8° de 48 pages et les 126 quatrains de M. de Pibrac sur 22 pages non paginées. — *A Angers, chez Jean Hubaut, imprimeur et libraire, rue Saint-Michel*, de 72 pages, et 8 pour le traité d'orthographe. — *A Paris*, 8°, 1813, *chez Théod. Leclerc* (caractères de civilité), etc., etc., par centaines d'éditions. — *Nouveau Traité de la civilité qui se pratique en France, parmi les honnestes gens, pour l'éducation de la jeunesse.* — *Les Beaux Quatrins du sage monsieur de Pybrac. A Chastellerault, chez la veuve Mareschal*, de 48 pages. Je place cette édition après les autres, parce qu'on a ajouté à la fin de quelques exemplaires : *De la manière civile de se comporter en mariage.* Or cet ouvrage, ainsi que les quatrains, appartiennent à l'article suivant :

Pibrac : *Les Quatrains du seigneur de Pibrac.* — *De la manière civile de se comporter pour entrer en mariage avec une demoiselle. Amsterdam*, 8°, *Vander Haghen* (caract. de civilité). — *Cinquante quatrains, contenant préceptes et enseignements utiles pour la vie de l'homme, par le S. de Pyb. Lyon*, 8°. 1574, *par Jean de Tournes*, de 13 pages. — *Paris*, in-4°, 1574, *chez Fréd. Morel.* La continuation parut en 1575, et les deux parties ensemble en 1583. — Une autre édition. *Paris*, 12°, 1583; *Brayer.* — *Paris*, 8°, 1667, *Loyson.* Ces quatrains, d'abord au nombre de cinquante, puis augmentés jusqu'au chiffre de cent vingt-six, se retrouvent rétablis d'une manière assez exacte, d'après le texte original dans les *Mémoires sur la vie de Pibrac* (donnés par Lépine de Granville) *augmentés par l'abbé Sepher, avec les pièces justificatives, ses lettres amoureuses et ses quatrains (Amsterdam).* Paris, 12°, 1758. Pour d'autres éditions, voir les dict. bibliographiques, et pour les traductions en toutes les langues, l'article de M. Remard dans la Biographie universelle.

Le Miroir des escoliers et de la jeunesse; la Doctrine des bons enfans et la malice des pervers; Demandes interrogatoires de l'empereur Adrian, à un enfant sage à trois ans, liure propre pour le temps présent. Reueu et augmenté de nouueau d'une petite ciuilité que doiuent tenir les ieunes enfans, estant à table. A Paris. chez la vefue Robert Micard, 12°, 1602 (caract. de civilité). On trouve à la fin : *les Plaisirs de la vie rustique*, de *Pibrac*, et *l'Ode de Philipes des Portes.*

La Civilité honneste, pour l'instruction des enfans (Paris), 12° (1648), *Fleury Bourriquant* (de 62 pages, carract. de civilité.)

Tablettes puériles et morales, pour instruire les enfants. Angers, 8°, 1658.

Traité de la Civilité, nouuellement dressé d'une manière exacte et méthodique, et suivant les règles de l'usage vivant. Revue et augmenté dans cette dernière édition. A Lyon, 12°, 1685, *chez Jean Certe.* Ce n'est qu'un médiocre remaniement de la civilité puérile.

De l'Éducation chrestienne des enfans, selon les maximes de l'Escriture Sainte, et les instructions des Saints Pères de l'Église. A Bruxelles, Foppens, 12°, 1669 (de 324 pag.).

Maximes et réflexions sur l'éducation de la jeunesse, où sont renfermés les devoirs des parens et des précepteurs envers les enfans. A Paris, chez la veuve Sébastien Mabre-Cramoisy, 12°, 1690.

La salle : *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne, divisées en deux parties, par monsieur de La Salle, prêtre, docteur en théologie et instituteur des Frères des Écoles Chrétiennes. A Reims*, 8°, 1722, *chez Regnauld Florentain.* — *A Rouen*, 8°, 1764, *chez Laurent Dumesnil.* — *A Reims, chez Picrard*, 8°, 1782, etc., etc.

Castiglione (Balthasar de). *Il libro del cortegiano.* Venetia, f°, 1528, etc. Aldes. — Firenze, 8°, 1528. Junte, et chez les mêmes, 1529,

31 et 37.—Venegia, 8°, 1559, Giolito.—Lyon, Roville, 16, 1553, 62.— *Le Courtisan, nouuellement reueu et corrigé* (traduit par J. Colin d'Auxerre), Lyon, 8°, 1538, Fr. Juste.—Paris, 8°, 1537, J. Longis. — *Le parfait Courtisan* (trad. par G. Chappuis, Lyon, 8°, 1580, 85.—*El Cortesano* (tr. par Boscan), Salamanca, 4°, 1540.

Ant. Courtin : *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens. Amsterdam*, 12°, 1671 (Elzev.), *chez Jacques Lejeune*. Le privilége est de 1670, en faveur du sieur J. M. qui signe la dédicace de ces deux initiales. — *Seconde édition corrigée et augmentée. Amsterdam, chez Jacques le jeune*, 12°, à la Sphère, 1672, de 6 feuillets prél. et de 276 pages (Elz.). — *Troisième édit. A Paris, chez Hélie Josset*, 12°, 1673. — *Quatrième édition. A Paris, chez Hélie Josset*, 12°, 1676, de 246 pages. — *Cinquième édition. A Paris, chez Hélie Josset*, 12°, 1679, de 270 pages. *Amsterdam*, 12°, 1679, *chez Jacques le jeune* (édit. Elzev,). — *Sixième édition. A Paris, chez Hélie Josset*, 12°, 1682, de 268 pages. — *Septième édition.* — *Huitième édition. A Paris, chez Elie Josset*, 12°, 1695, de 270 pages.— *Nouvelle édition, chez Elie Josset*, 12°, 1702, de 352 pages. — *Nouvelle édition, chez Louis Josse*, 12°. 1712, de 360 pages. — *Nouvelle édition, de la boutique de feu M. Josset. A Paris, chez Louis Josse*, 12°, 1728, de 360 pages. — *Nouvelle édition. A Paris, chez Durand*, 12°, 1750, de 360 pages. — *Nouvelle édition. Paris*, 12°, 1762. —*Suite de la Civilité françoise, ou Traité du point-d'honneur, et des règles pour converser et se conduire sagement avec les incivils et les fâcheux. A Paris*, 12°, 1675, *chez Hélie Josset.* — *Seconde édition*, 12°, id., 1680. — *Traité de la Paresse, ou l'Art de bien employer le temps.— Une autre édition. Paris*, 12°, 1743 ; *Josse*, 2 tomes. —*Franckfurt*, 12°, 1681, *bey J.-P, Zubrodt*, traduction allemande avec le texte français en regard.

De Bellegarde : *Réflexions sur la politesse des mœurs, avec des maximes pour la société civile.* Seconde édition. Paris, 8°, 1700.

B. Bertaut : *Le directeur des confesseurs, XXIVe et dernière édition.* Paris, 12°, 1663.

Saint-Germain : *Examen général de tous les états et conditions, et des péchés que l'on y peut commettre. A Paris*, 8°, 1676, *chez Guillaume Desprez*, en 2 volumes.

C. Leutebreuver : *La Confession coupée, ou la méthode facile pour se préparer aux confessions particulières et générales, dans laquelle est renfermé l'examen général de tous les péchés qui se commettent. Lesquelles sont tous coupéz et disposez de manière que, sans rien écrire, on lève chaque article dont on se veut confesser et à l'instant ou après la confession le tout se remet et confond avec les autres péchés, comme il estoit auparavant, sans que d'autres personnes puissent connoistre les péchés dont on s'est accusé. A Paris*, 12°, 1682, *Denys Thierry.* — Autre édition. *A Bruxelles, chez Friex*, 12°, 1683.

(304) Les allusions ne manquaient pas avant le dix-septième siècle sur cette saleté de la ville de Paris, et on les retrouve plus tard :

De tant de caualiers qui vont auec des bottes
A faute de souliers et non faute de crottes.
(L'espadon satirique, sat. I.)

Vous ne verriez alors tant de doctes esprits
Bottez jusqu'au genouil des crottes de Paris.
(*Idem.*, sat. I, pag. 9, par erreur 11.)

Les 16 satires de Claude Desternod fournissent de bons renseignements sur le commencement du dix-septième siècle ; elles ont paru en 1621 pour la première fois et leur succès les a fait réimprimer à Lyon, à Paris et à Rouen en 1622, 1624 et 1626. Brossette (*Œuvres de Regnier*, 4°), Lenglet Dufresnoy, l'abbé Goujet (*Bib. françoise, tome XIV, p.* 209 *et* 216), d'Artigny (*Nouveaux mémoires d'histoire, tome V, p.* 240. *Tome VI, p.* 113), le cat. de La Vallière (*N° 2868*), M. Weis (*Biographie univ. au nom de Desternod*), Barbier (*Anonymes, au mot espadron*), Brunet (*Manuel au nom de Desternod*,) etc., ont cherché à éclaircir l'obscurité qui règne encore sur ce Claude Desternod, sur ce Franchère et ce François Pavie de Fourquevaux. La personne qui aurait pu décider la question, l'a laissée indécise en passant sous silence ce poëte remarquable. (Cat. des livres comp. la bibl. poétique de M. Viollet le Duc. Paris, 8°, 1843.) Berthod, également oublié par M. Viollet le Duc, apostrophe ainsi la ville de Paris en 1649 :

Ville toujours pleine de boue
Faite d'ordure et de pissat.
(Page 1.)

Il y fait un peu crotté, dit Mascarille, *mais nous avons la chaise.* Madelon lui répond en style de précieuse : *Il est vrai que la chaise est un retranchement merveilleux contre les insultes de la boue et du mauvais temps.* (Les préc. rid., scène X.) On pourrait multiplier ces citations à l'infini. (Voir une scène dans le *Roman Bourgeois*, page 34, édit. de 1713.)

Malherbe écrit à Peiresc, le 3 oct. 1608 : « Il y a à cette heure un grand ordre à Paris pour les boues, pour ce que les maisons sont taxées deux fois plus qu'elles ne l'étoient, mais j'ai peur que cette grande furie ne durera pas et qu'insensiblement nous retournerons au premier désordre et qu'il y fera crotté comme devant.» En effet ce n'était pas la première fois que l'on tentait de nettoyer Paris. La collection manuscrite des ordonnances de police, formée par M. de Lamoignon et conservée dans les archives de la préfecture de police contient plusieurs ordonnances sur ce sujet; la plus détaillée est de 1573 : *Ordonnance du Roy concernant le faict des saillies des quais, boues et immodices de la ville et faulxbourgs de Paris : comme pour l'ornemēt et embellissemēt de nostre ville de Paris, capitale de nostre royaume et santé des habitans d'icelle*, *plusieurs ordonnāces ayent esté tant par nos*

prédécesseurs, que par nous, depuis nostre aduenement à la couroñe faictes, lesquelles par négligence ou autrement, ne sont et n'ont esté gardées et obseruées, (à nostre grand regret et desplaisir :) pour ce est-il, — suit un réglement très sage, encore en vigueur pour l'enlèvement des boues. La lettre de Malherbe prouve qu'il en fut de cette ordonnance-là comme de ses devancières et nous voyons que *le grand ordre* de 1608 ne fut pas non plus de longue durée, puisque le cardinal Mazarin pendant son administration, s'occupant de la propreté des rues, introduit le ballayage pour faire disparaître la boue et rétablit l'arrosage pour éteindre la poussière :

Pour le moins, oserois-je dire,
Quand tout le monde en deuroit rire,
Que vous avez fait de grands biens
A messieurs les Parisiens;
L'esté, vous faisiez, d'eau de Seine
Arrouser le cours de la Reyne.
(Lettre à M. le Cardinal, burlesque. A Paris, 4°, 1649, p. 15.)

Je dis qu'il rétablit l'arrosage, parce que je vois dans la collection des ordonnances que cette mesure de propreté et d'assainissement de la ville avait été ordonnée dès le 2 juillet 1473; plus tard, le 14 avril 1524 on publie un *ordre aux habitans des maisons bâties sur les ponts d'arroser le pavé durant l'été*, et un réglement sur ce sujet le 14 juin 1538. Depuis ce temps, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle, l'arrosage fut abandonné jusqu'à ce que Mazarin l'eût repris comme mesure de luxe et pour rendre plus agréable la promenade à la mode. (Voir la note 154.)

C'était en partie contre les voleurs et en partie contre la boue des rues, qu'on institua, en 1661 des *porte-lanternes* et des *porte flambeaux à louage* qui se tenaient le soir au coin des rues comme nos commissionnaires et accompagnaient les habitants de Paris selon les termes de leur privilége. Le 22 octobre 1661 : *Comme sa majesté prend plaisir à donner diverses commodités à ses sujets et surtout aux habitans de sa bonne ville de Paris, cela donne occasion aux esprits, d'en rechercher tous les jours de nouvelles comme entre autre celle de porte-flambeaux et porte-lanternes à louage pour conduire et éclairer de nuit ceux qui voudront s'en servir pour aller et venir partout ou bon leur semblera, dont sa dite majesté par ses lettres-patentes du mois de mars dernier, vérifiées et enregistrées au parlement le 26ᵉ jour d'aout suivant, a permis l'établissement dans sa ville. — Lesdits porte-flambeaux se placeront aux environs du Louvre, du Palais* (Royal), *lieux d'assemblées, carrefours et places publiques. — Le bureau est établi rue Saint-Honoré, près les pilliers des halles et sera ouvert le 14 octobre* 1662.

Malgré la longueur de cette note, je ne la terminerai pas sans dire un mot de ce qu'on appelait *le haut du pavé*. Les rues étaient toutes, telles que nous les avons encore vues, sans trottoirs le long des maisons et encaissées dans le milieu en un profond ruisseau pour l'écoulement des eaux. L'habitude des personnages de distinction de se faire suivre par un nombreux cortége, et les règles de respect observées selon les rangs, imposaient à chacun le devoir de laisser au plus qualifié le haut du pavé, c'est-à-dire l'espace le plus rapproché des maisons, le plus à l'abri de la boue, des éclaboussures et même des gouttières. Le *Traité de la civilité*, qui s'attache exclusivement à décrire les devoirs des inférieurs envers leurs supérieurs, déroge ici à ses habitudes pour donner un conseil aux supérieurs : *Il est bon d'avertir ceux qui ont droit de souffrir qu'on leur cède toujours le haut du pavé, d'avoir un peu de considération pour ceux qui lui rendent cet honneur, et de se dispenser le plus qu'ils peuvent de passer et repasser le ruisseau pour ne pas les incommoder, en les obligeant de faire une espèce de manége, tournoyant sans cesse autour d'eux pour leur laisser le lieu d'honneur* (p. 91, édit. de 1673).

(305) Elles avaient une valeur positive, puisqu'on les jouait comme dernière ressource, et qu'on les mettait en gage au premier besoin. Tallemant des Réaux nous raconte qu'*un jour Pierre Dreux, conseiller au parlement ne trouva ni lit, ni tapisserie dans la chambre de sa femme, elle avait tout joué.* (Tallem. X, page 6.) Plus loin, il nous apprend, que Moncontour avait mis en gage, pour trois mille livres, une tapisserie qu'il avait acheté la veille à Bétaud pour dix mille, sans la payer toutefois. (Tallem. X, page 67.)

(306) La valeur de ces tapisseries rendait nécessaire une garde soigneuse et toute spéciale. Audiger dans sa *Maison réglée* a un chapitre tout entier sur ce sujet :

« Chapitre XII. *Du garde-meuble, tapissier, ou concierge.* — Quant aux appartements de meubles tendus, il doit aussi en avoir un soin particulier et les bien ballayer et vergetter tous les jours pour en oster la poudre et empescher que les araignées ne s'y mettent et prendre garde que les souris ne gastent les tapisseries, » page 33 de l'édition suivante : « La maison réglée et l'art de diriger la maison d'un grand seigneur et autres, tant à la ville qu'à la campagne — avec la véritable méthode de faire toutes sortes d'essence, d'eaux et de liqueurs, fortes et rafraîchissantes à la mode d'Italie. — A Paris, chez Nicolas Le Gras, 8°, 1692. » Il y a une autre édition, Paris, 12°, 1700. Je recommande les chapitres II et III : « Table du seigneur et à quelle dépense elle peut revenir par an, à la servir à douze couverts par jour, soir et matin d'ordinaire (chap. II). De l'écurie d'un grand seigneur. Un grand seigneur ne peut avoir moins que de quatorze chevaux de carosse, qui sont deux attelages. » (Chap. III.)

On avait de ces tapisseries dans les garde-meubles, on on les décrochait des grands appartements, pour en couvrir les façades de la

maison sur la rue, soit pour le passage des processions, soit pour le défilé des grandes entrées solennelles. Il paraît qu'on en montrait quelquefois moyennant finance, car on lit dans les mémoires de Tallemant des Réaux ce qui suit : *Dans l'isle Notre-Dame on voyoit pour de l'argent, quatre pièces de tapisseries à l'antique, les plus belles du monde.* (Tallemant, X, p. 80.)

(307) Quelques salles de vieux châteaux, quelque réduit d'anciens hôtels de provinces, sont encore aujourd'hui ce qu'ils étaient au commencement du dix-septième siècle, mais ce sont de grandes raretés. Les anciennes miniatures des manuscrits, les vieux tableaux, quelques gravures, nous montrent l'ameublement pendant le siècle qui précéda les réformes de madame de Rambouillet. Willemin, Shaw, Pugin, etc., ont compilé quelques détails, classés méthodiquement à l'usage des amateurs. La plus curieuse estampe, pour donner une idée exacte de l'intérieur d'une chambre à coucher, avec le lit, ses ruelles, le balustre, les tableaux de sainteté, les tapisseries contre les murs et les lustres contre les tapisseries, est dans l'œuvre d'Abraham Bosse, sous ce titre : LA CÉRÉMONIE OBSERVÉE *au contract de mariage passé à Fontainebleau, en présence de Leurs Majestés, entre Vladislaus IIII — et Louise-Marie de Gonzague — desseigné et graué à l'eau-forte par A. Bosse. à Paris, le 8me novem. 1645, avec priuilège* (Voir note 60, N° 114.)

(308) Tallemant dit de M. de Béthune comte de Charost : *Il ne servoit qu'à marcher sur les crachats du cardinal de Richelieu* (tome III, page 159.) La Bruyère donne à son riche Giton ce trait caractéristique : *Il crache fort loin, et il éternue fort haut* (des Biens de fortune, page 83). Ant. Courtin remarquait, en 1671, dans son curieux Traité de la civilité, qu'*autrefois il estoit permis de cracher à terre devant des personnes de qualité, et il suffisait de mettre le pied dessus; à présent, c'est une indécence* (édit. de 1673, p. 243). Pour ceux qui suivent la mode, le mot *autrefois* est synonyme de deux ou trois ans.

(309) L'anecdote citée plus haut et attribuée à Bassompière, a ses analogues dans les mémoires du temps.

(310) L'éclairage des appartements se composait de chandelles et de cierges de cire blanche, fichés dans des lustres suspendus aux plafonds ou accrochés aux murs. En général, la chandelle ne se rencontrait plus, au dix-septième siècle, ni dans les palais des Rois, ni dans les hôtels de la riche noblesse ; mais on ne se faisait aucun scrupule de s'en servir dans les autres classes, et d'éclairer de cette manière les fêtes données aux princes. Tallemant, dans ses mémoires, raconte qu'à la fin d'un bal, une jeune fille voulant éclairer le Roi à sa sortie, *monta sur un siége pour prendre, non un bout de bougie, mais un bout de chandelle de suif dans un chandelier de bois, avec si bonne grace qu'il en devint amoureux* (tome III, p. 61). C'était donc déjà avec quelque dégoût qu'on usait de chandelles de suif. Le mot en lui-même désignait indifféremment la cire et le suif, et cependant *les chandelliers* n'avaient droit qu'*au débit du suif, de l'huile, du vieux oing et semblable graisse* (Sauval, ant. et rech., II, 473 ; Tallemant, tome I, p. 85, le Livre des métiers, etc., etc.). Lorsque Loret décrit la *belle collation* donnée par madame de Sévigné à la duchesse de Chevreuse au retour de la promenade sur le cours (juillet 1650), il s'exprime ainsi dans son langage soi-disant poétique et passablement libre :

On y vit briller aux chandelles,
Des gorges passablement belles.
(Liv. I, p. 28.)

Malherbe précédé de son domestique qui portait une lumière, fut arrêté dans l'escalier par un homme, qui lui raconta une longue histoire. Il interrompit ce fâcheux en lui disant : *Adieu, monsieur, adieu! vous me faites brûler pour cinq sols de flambeau, et ce que vous me dites ne vaut pas un carolus* (Tallemant, tome I, p. 258) Cette anecdote est aussi racontée dans le *Segraisiana* qui donne en outre le nom de l'interlocuteur, M. de Saint-Marc (Ségrais, Œuvres, tome I, p. 189, édit. d'Amsterdam, 12°, 1723).

(311) *Malherbe ôta les chenets du feu; c'étoient des chenets qui représentoient de gros satyres barbus. Mon dieu, dit-il, ces gros b.... se chauffent tout à leur aise, tandis que je meurs de froid* (Tallemant, I, 130). Sur ces énormes chenets, voir l'historiette de Racan (tome III, p. 129), et aussi Sauval qui donne de curieux détails sur leur forme, leur poids, leur prix, etc., etc. (tome II, p. 280).

On conserva, dans tout le dix-septième siècle, l'ancienne habitude d'orner les cheminées et d'en exagérer l'importance. Les artistes varièrent à l'infini ce thème d'ornementation, et on retrouve des traces de ces efforts d'abord dans quelques maisons du temps (la maison des marchans, rue des Déchargeurs, l'hôtel Lambert, et pour une époque un peu antérieure, la grande salle de l'Hôtel-de-Ville), puis ensuite dans les projets et dessins des architectes. Pour ne pas sortir du cadre circonscrit du XVII siècle, et ne citer que des recueils qui ne sont pas à la portée de tout le monde, je donnerai les titres de plusieurs séries de planches remplies de projets plus ou moins bien conçus, mais tous en rapport de style, de richesse et d'importance avec ce qui s'exécutait journellement dans les habitations :

Divers dessins de cheminées à la royale, dessignées et gravées par A. Pierretz. A Paris, chez Pierre Mariette, petit in-folio.

Diverses inventions nouvelles pour des cheminées avec leurs ornemans, de l'invention de Jean Marot. J. Marot fecit.

Pièces d'architecture où sont comprises plusieurs sortes de cheminées. — 1633. *A Paris, chez Mich. Van Lochom, par Lemercier.*

Livre d'architecture, d'autels et de cheminées, de l'invention et dessin de J. Barbet, gravé à l'eau forte par A. Bosse. M.DC.XXXIII, *chez Tavernier*, petit in-4°. Ces projets sont raisonnables; ils pourraient avoir d'autres qualités.

Cheminées à l'italienne, nouuellement inventées et grauées par J. Le Pautre. 4°. Plusieurs séries de six planches chacune, qui se vendent *à Paris, chez Jollain*, 1665, *chez Mariette* et d'autres. Les projets sont doubles étant mi-partie sur chaque planche.

Nouueaux desseins de cheminées à l'Italienne, inuentez et grauez par J. Le Pautre. — *Se vendent à Paris, chez N. Langlois*, petit in-folio.

Cheminées à la Romaine, inuentées et grauées par Jean Le Potre, architect. A Paris, chez Pierre Mariette.

Grandes cheminées à la Romaine, jnuentées et grauées par J. Le Pautre, se vendent à Paris, chez P. Mariette, avec privilége, 1663, *folio.* Chaque planche offre deux projets exécutés à moitié, et en outre une planche d'assemblage qui montre la cheminée dans la salle, avec ses supports, son couronnement, ses plaques ornées, ses chenets bizarres, etc.

Autre série. *Jean Le Potre jn. et fe. avec priuilége, et se vendent chez Le Blond, rue St-Denis, à la cloche-d'Argent.*

Cheminées à la moderne, inuentées et grauées par Jean Le Pautre. Ce vendent à Paris, chez Pierre Mariette, rue St-Jacques, à l'Espérance, avec priuilége du Roy, 1661, petit in-folio.

Nouueaux desseins de cheminées à peu de frais, jn. et grauez par J. Le Pautre. A Paris, chez N. Langlois. Il y avait tout avantage à exécuter à peu de frais des dessins plus raisonnables.

Ces ouvrages suffiront, si l'on n'a pas le temps de recourir aux pièces historiques et aux vues intérieures des habitations de ville et des châteaux. J'ai parlé, dans la note 40, de la grande cheminée du palais Mazarin.

(312) En 1654, l'abbé Daubignac donne une description de la chambre à coucher d'une des maisons de la place Royale; il l'appelle *un sanctuaire :* « Le plus beau quartier de la ville de coquetterie, est la grande place qu'on peut dire véritablement Royale (*c'était la dernière lueur de sa vogue*). Elle est environnée d'une infinité de réduits où se tiennent les plus notables assemblées de coquetterie, et qui sont autant de temples magnifiques consacrés aux nouvelles divinités du pays ; car au milieu d'un grand nombre de portiques, vestibules, galeries, cellules et cabinets richement ornés, on trouve toujours un lieu respecté comme un sanctuaire où, sur un autel fait à la façon de ces lits sacrés des dieux du paganisme, on trouve une dame exposée aux yeux du public, quelquefois belle et toujours parée, quelquefois noble et toujours vaine, quelquefois sage et toujours suffisante. » — Il est inutile d'accepter la critique de l'auteur sur les précieuses, mais on lit plus loin : « Il n'est pas défendu aux belles de garder le lit, pourvu que ce soit pour tenir ruelle plus à son aise, diversifier son jeu, ou d'autres intérêts que l'expérience seule peut apprendre (le Royaume de coquetterie, p. 5). Les Ruelles étaient garnies de tapis, d'autres fois elles étaient carrelées comme le prouve l'anecdote dégoûtante et risible à la fois, racontée par Brantôme (Dames galantes, édit. de 1822, page 577.) ; enfin on se contentait souvent de les plâtrer (Cyrano de Bergerac, *Empire du Soleil*, p. 138, édition de 1709).

L'anecdote de madame Gondran qui change de chemise pendant le bal, peut paraître singulière. (Tallemant des Réaux, tome VII, p. 203.) *Madame de Choizy disoit familièrement à M. de Candale : Mais allez au moins faire un tour dans l'antichambre ; croyez-vous qu'on n'ait point envie de pisser?* (Tallemant, tome VII, p. 164.) Un pareil langage va mal dans la bouche d'une personne citée pour ses agrémens et sa distinction ; mais nous n'avons pas à rechercher ici si le mot est vrai : il nous suffit que du temps de Tallemant des Réaux, il répondît à des habitudes même excentriques et comme on pouvait les attendre d'une personne qui commettait l'indigne saleté dont le même écrivain s'est fait l'historien (tome VII, p 166).

(313) Les portes fermaient mal et bruyamment, les portières, ce qu'on appelait aussi *l'huis vert*, arrêtaient le vent, étouffaient le bruit. (Voir Tallemant, X, p. 104.)

(314) Charles De Lorme, médecin de Henry IV et de Louis XIII, vivait enfermé dans une chaise construite à son usage et fixée devant son feu. Il attribuait à ce soin sa longue vie qui se termina en 1673 ; il avait 94 ans.

(315) Sauval nous a conservé d'assez curieux détails sur les droits qu'ont eus les pauvres de l'Hôtel-Dieu, sur le lit de l'évêque de Paris après sa mort. Je ne cite parmi les usages du moyen-âge que ce seul fait, parce que tout en datant de 1168, il fut confirmé par la Cour, sur les conclusions des gens du Roi, en 1647 et 1654 (Hist. et Rech., tome II, p. 456), et qu'il prouve mieux qu'aucune autre recherche, comment le lit avait acquis en luxe, en douceur, en fourniture, sans varier dans la forme.

(316) *Quand les lits ne portoient que six pieds de long, sur autant de large, on leur donnoit simplement le nom de couchettes; mais lorsqu'ils étoient de huit pieds et demi sur sept et demi, ou bien de onze sur dix ou de douze sur onze, en ce cas là on les appeloit des couches* (Sauval, Hist. et Rech., tome II, p. 280).

(317) L'histoire anecdotique de ce temps est remplie d'aventures dans lesquelles quelqu'un se cache sous le lit (Tallemant, II, 71). J'y renvoie, en laissant de côté Brantôme et les historiens du siècle précédent.

(318) *La comtesse de Soissons avait des oreillers dans son lit, de toutes les grandeurs imaginables; il y en avait même pour son pouce* (Tallemant, tome I, p. 213).

(319) Voir dans les mémoires de Tallemant des Réaux (tome I, p. 120), une anecdote sur cette frange.

(320) *Madame de Guise avait fait tirer les rideaux pour dormir*, pendant que mademoiselle de Guise faisait de singulières choses *sur le plancher*. Tallemant raconte tout cela avec assez d'esprit et le cynisme d'un libertin (tome I, p. 123).

(321) Louis XIV reçut dans sa ruelle, derrière le balustre, le légat *à latere* Chigi, neveu d'Alexandre VII. Il venait lui apporter la satisfaction exigée. (Voir les tableaux, gravures et récits du temps. Voir aussi, dans les ordonnances du palais de Louis XIV et de Louis XV, le rôle que jouent les ruelles du lit royal.)

(322) Je marque avec intention les deux ruelles, parce qu'elles avaient toutes deux leur rôle quelquefois distinct et tranché, selon Furetière il y avait *la grande et la petite ruelle*, le côté où il était honorable d'être assis et celui où les gens de peu étaient reçus (Dict., édit. de 1690.) Pendant que Bassompière et d'autres courtisans jouaient avec le Roi d'un côté de son lit, c'est-à-dire dans l'une des ruelles, on annonça madame d'Angoulême. Henri IV quitta son jeu, se tourna dans son lit où la goutte le retenait, et reçut cette noble visite dans l'autre ruelle. (Mém. du mareschal de Bassompierre, tome I, page 189. Cologne, 12°, 1666.) J'ai remarqué ailleurs combien, sous ce rapport, l'ordonnance du tableau de la mort du cardinal Mazarin, peint par Delaroche, manque d'exactitude.

On causait, on jouait, on chantait dans la ruelle. Marigny écrit, le 29 sept. 1652, à Lenet, après la petite émeute du Palais-Royal, premier symptôme de réaction contre les Frondeurs : *Je baptisay cette assemblée, l'Assemblée des Torche-culs du Palais-Royal* (au lieu de la paille des Frondeurs, on portait des petits morceaux de papier au chapeau) *et je fis pour leur complaire, quattre couplets de chanson, sur le champ, sur l'air des Petits Sauts de Bordeaux. Je vous les envoye, et je m'asseure qu'ils vous feront rire; S. A. qui m'avoit envoyé quérir avant hier pour la divertir, en rit bien dans son lict, et nous les chantâmes en chœur de musique dans sa ruelle.* (Manuscrit de Lenet. Lettres et Traités. Bibl. royale, suppl. François $\frac{3000}{9}$.)

(323) Lorsque la chambre à coucher était la chambre d'apparat et des grandes réceptions, elle servait à cet usage. Il n'y avait donc rien d'extraordinaire ou d'inconvenant à visiter la nouvelle mariée sur son estrade, mais quand plus tard on se mettait sur son lit pour recevoir à titre de femme, les gens qu'on avait salués la veille comme fille au milieu de son salon, on donnait prise à la critique du moraliste : « Le bel et judicieux usage que celui qui, préférant une sorte d'effronterie aux bienséances et à la pudeur, expose une femme d'une seule nuit, sur un lit, comme sur un théâtre, pour y faire pendant quelques jours un ridicule personnage, et la livre en cet état à la curiosité de l'un et de l'autre sexe, qui, connus ou inconnus accourent de toute une ville à ce spectacle pendant qu'il dure. Que manque-t-il à une telle coutume pour être entièrement bizarre et incompréhensible, que d'être lue dans quelque relation de la Mingrelie. »(Caract. De la Ville, chap. VII.)

La clef des Caractères donne cette note : « C'est un usage à Paris que les nouvelles mariées reçoivent, les trois premiers jours, leurs visites sur un lit, où elles sont magnifiquement parées, en compagnie de quelques demoiselles de leurs amies; et tout le monde les va voir et examine leur fermeté et leur contenance sur une infinité de questions et de quolibets qu'on leur dit dans cette occasion. »

Cette dernière remarque explique l'indignation de La Bruyère quoiqu'il soit probable que la bourgeoisie seule se rendît coupable de ces indiscrétions. Dans la haute société on se contentait de faire quelques complimens. Je trouve dans le recueil des pièces manuscrites de la Bibliothèque royale, collection Maurepas, une *Parodie de la scène V de l'acte I de l'opéra d'*Alceste *faite par Philipes-Emanuel de Coulanges, maître des requestes, sur un vieux lit qui étoit dans sa famille.* Il est question de ces compliments :

Enfin je vous revois vieux lit de damas vert.
Vos rideaux sont d'esté et vos pentes d'hyver.
Je vous revois vieux lit si chéri de mes frères,
Où jadis toutes mes grandes mères,
Lorsque Dieu leur donnoit d'heureux accouchemens
Sur leur fécondité, recevoient compliments.
Hélas! que vous avez une taille écrasée
On ne vous connaît plus ni grâce ni façon,
Autant de modes que d'années;
Aujourd'hui le tapissier Bon,
A si bien fait par ses journées,
Qu'un lit tient toute une maison.
(1674, f° 157, tome IV.)

Je ne cite ni la réponse, ni la réponse à la réponse, elles sont imprimées (page 73 et 74 des Chansons choisies, Paris, 12°, 1694), et l'on trouve plusieurs chansons (Bibl. de M. Benj. Delessert, t. I, p. 291) sur l'air : *Enfin je vous revois, etc.*

D'après le livre *des cérémonies nuptiales de toutes les nations par le sieur de Gaya. Paris*, 12°, 1681. Cette réception se faisait à la lueur

des flambeaux : « A Paris la mariée reçoit les visites, toute habillée, sur un lit de parade dans une chambre dont toutes les fenestres sont fermées, et dans laquelle on ne voit d'autre clarté que celle des lustres et des bougies. » (Page 12.) L'auteur me semble avoir pris pour un usage général quelques faits particuliers venus à sa connaissance.

La noblesse continuait ainsi les habitudes de ses pères et les jeunes femmes y trouvaient l'avantage de s'épargner le dérangement des visites. Nous savons par madame de Genlis (édit. des Caract. de La Bruyère) que *sous le règne de Louis XV cet usage fut très modifié* et que des chaises longues dépossédèrent le lit de ses prérogatives.

A l'époque dont nous parlons, l'habitude de rendre visite aux jeunes mariées, sur leur lit de parade, avait pénétré en Italie et la manière dont cette cérémonie eut lieu au palais Colonna à Rome, après les premières couches de Marie Mancini, nous montre comment l'imagination italienne et le goût des décorations en pouvait faire une sorte de féerie théâtrale : « A la fin de quarante jours, que je relevay de mes couches, il fallut me disposer à recevoir la visite du sacré collége, des princesses et des autres dames de la ville; et pour le pouvoir faire avec toutes les formalités requises, je me mis dans un lict qu'on m'avoit préparé pour mes premières couches et qui ne servit que cette fois là et dont la nouveauté aussi bien que la magnificence causa une admiration générale. C'estoit une espèce de coquille qui sembloit flotter au milieu d'une mer, si bien représentée, qu'on eut dit, qu'il n'y avoit rien de plus véritable et dont les ondes lui servoient comme de soubassement. Elle estoit soutenue par la croupe de quatre chevaux marins, montés par autant de Sirènes, les uns et les autres si bien taillés et d'une matière si propre et si brillante de l'or, qu'il n'y avoit pas des yeux, qui n'y fussent trompés et qui ne les crussent de ce précieux métal. Dix ou douze Cupidons estoient les amoureuses agraffes qui soustenoient les rideaux d'un brocard d'or très riche, qu'ils laissoient pendre négligemment, pour ne laisser voir, que ce qui méritoit d'estre veu de cet esclatant appareil, servant plutôt d'ornement que de voile. (Mémoires de madame Marie Mancini, page 55 de l'édition donnée par un Sr Bremond. Je n'ai plus sous la main l'édition originale. Voir (note 558) mon opinion sur ces mémoires.)

Lorsque le comte de Marsin se maria, madame de La Guette était au nombre des invités et elle raconte dans ses mémoires, dont la simplicité suffit pour établir l'authenticité, les cérémonies du mariage. Je prends le passage suivant : « Les dames furent coucher madame la comtesse de Marsin et M. le duc de Montruzier lui amena dans sa chambre monsieur son cher époux. — Le lendemain je fus voir les nouveaux mariés à leur lit. » (Page 119, Mém. (*La Haye*, chez Adrian Moetjens, 12°, 1681.) Je crois que cette visite d'une femme aux nouveaux mariés, *à leur lit*, était exceptionnelle et tenait aux habitudes cavalières de madame de La Guette.

(324) Nous voyons par les mémoires de Mademoiselle, que madame recevait ainsi : « Elle étoit parée dans son lit, avec les rideaux ouverts, pour recevoir tout le monde depuis le matin jusqu'à neuf heures du soir » (page 21, tome 43, collection Petitot.) Recevoir dans son lit pourrait n'être que de la paresse, mais ce qui prouve l'importance du rôle que jouait le lit dans l'appartement, c'est qu'on s'asseoyait sur son lit pour recevoir. Le coadjuteur et M. de Beaufort vont chez madame de Montbazon vers les six heures du soir, ils la trouvèrent non pas au lit, mais sur son lit. On discuta la nécessité de sortir de Paris, et au plus fort de la contestation, dit le coadjuteur: « Madame de Montbazon se leva de dessus son lit où elle était et elle me dit, après m'avoir mené près de la cheminée : *Avouez le vrai, vous ne sauriez quitter vos nymphes.* » (Edit. 12°, 1842, t. I, page 292.)

Les mémoires du duc de Saint-Simon nous apprennent qu'on ne recevait pas sur son lit parce qu'on y avait couché, mais qu'on allait chez ses voisines s'y placer, comme sur un trône, pour y recevoir les hommages. Ainsi lorsqu'il épousa la fille aînée du maréchal de Lorge (Mém., tome I, p. 272). *Elle reçut le lendemain sur son lit toute la France à l'hôtel de Lorge* (Mém., tome I, page 277), puis, le jour suivant, elle reçoit toute la cour sur son lit dans l'appartement de la duchesse d'Arpajon comme plus commode *parce qu'il était de plain pied* (Mém. tom. I, page 278 et d'autres exemples immédiatement après.)

(325) *La marquise de Sablé est toujours sur son lit, faite comme quatre œufs et le lit est propre comme la dame.* (Tome IV, page 83, mém. de Tallemant des Réaux.)

(326) *Mademoiselle Dervois alla voir le maréchal de Brezé qui lui fit le meilleur accueil du monde et la fit mettre sur son lit, parce que madame la princesse la jeune tenoit le fauteuil. Il obligea même M. de Cesy à recommencer une histoire du sérail qu'il avoit presque à moitié dite.* (Tallemant, tome III, p. 40). Le même auteur raconte ce qui se passa chez M. Du Gué Bagnols, intendant de Lyon et père de madame de Coulanges. On croirait assister à une scène de mauvais lieu et cependant madame Dorgères, depuis madame de Champlatreux, et d'autres femmes respectables se trouvaient réunies là : « Il y avoit un lit dans la chambre, plusieurs y étoient couchés, Roquelaure se mit à badiner avec une femme qui lui sembla d'assez bonne composition... » Je renvoie pour l'effronterie du reste au tome VII, page 129 de ces mémoires indiscrets.

Je trouve dans la volumineuse collection des pièces manuscrites réunies par Conrart et

achetée par M. de Paulmy (aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal. Recueil, tome V, pages 697 à 705) quatre lettres adressées de Bourbon les Bains en septembre 1655 par la comtesse de Maure à la duchesse de Longueville. Ces lettres roulent sur une difficulté d'étiquette, élevée entre madame de Saint-Geran et mademoiselle de Bouillon. L'une étant arrivée la dernière à Bourbon devait une visite à l'autre. Mais il s'agissait de savoir si on s'asseoirait sur le lit ou sur les chaises; je laisse parler madame la comtesse de Maure : « Je luy dis, que si elle avoit envie d'estre traitée comme une soubrette, elle n'avoit qu'à se depescher, mais que si elle vouloit l'estre suivant sa condition, il falloit faire préparer les voyes et que pourvu qu'elle pust savoir qu'on trouveroit les altesses sur le lit, ce seroit assez; parce qu'elle n'auroit qu'à s'assoir dessus pour éviter le petit siége. » — Tout se passa ainsi, mais faute de dignité, madame de Saint Geran accepta le petit siége dans la ruelle et il faut lire la lettre de madame de Maure, pour comprendre sa douleur, sur un sujet aussi important. L'étiquette était alors quelque chose, ce que nous avons mis à la place a moins de dignité, sans avoir ni plus de sérieux, ni plus de solidité. L'étiquette voulait donc qu'entre gens égaux en rang, la réception fût égale en égards. Louis XIII devant visiter le Cardinal de Richelieu alité fait préparer à côté de lui un second lit pour se coucher comme lui, Louis XIV honorant de sa visite le maréchal de Villars blessé, observe le même cérémonial.

Depuis que ceci est écrit j'ai retrouvé une de ces quatre lettres imprimée dans l'histoire de la Fronde de M. de Saint-Aulaire (tome III, page 365.)

En 1671, date de la première édition du Traité de la Civilité, du sieur Ant. Courtin, les habitudes s'étaient tellement modifiées, ou les préceptes de madame de Rambouillet avaient si bien cours, qu'il était considéré comme inconvenant de s'asseoir sur le lit : *Il faut remarquer que c'est une très grande indécence de s'asseoir sur le lit, et particulièrement si c'est d'une femme* (édition de 1673, p. 47.)

(327) Voir une anecdote sur M. d'Interville. (Tallem., tome IV, page 213.)

(328) Voir dans les mémoires de Tallemant des Réaux la patience du connétable de Crequi disant à sa femme pendant qu'on le brûle : *Madame vous faites bassiner votre lit un peu bien chaud.* (Tome I, p. 157.)

(329) Charles IX trouvait tout naturel de proposer au comte de La Rochefoucault de coucher au Louvre avec lui, pour le soustraire aux meurtriers de la Saint-Barthélemy. D'Aubigné partageait le lit de Henry IV, Cinq-Mars couchait avec Louis XIII.

En descendant plus bas, nous trouvons l'usage plus général, et pour ne pas manquer à mes habitudes, je citerai des faits. Je lis dans un volume de chansons manuscrites :

Madame d'Estissac,
L'honneur est au bissac,
Vous estes décriée.
Fiesque nous a dit
Qu'estant dedans son lit
Vous l'en aviez priée.

Jean Sulpice, ou plutôt son traducteur et amplificateur Pierre Broë, donne les conseils suivants dans sa Civilité puérile et honneste qui a pour titre : *Des bonnes mœurs et honnestes contenances.* — *Lyon*, 8°, 1555, p. 15 :

Et quand viendra que tu seras au lit,
Après soupper, pour prendre le délit,
D'humain repos aueques plaisant some,
Si auprès de toi est couché quelque home,
Tien doucement tous tes membres à droyt,
Alonge toy, et garde à son endroyt
De le facher alors aucunement,
Pour te mouuoyr ou tourner rudement;
Par toy ne soyent ces membres descouuers,
Te remuant ou faisant tours divers :
Et si tu sens qu'il soit ia sommeillé,
Fay que par toy il ne soyt esueillé.

Voir deux grandes dames et un quiproquo risible (Tallemant, Mém., VI, 60), deux hommes du grand monde et une sale anecdote (t. III, p. 128). Enfin un mot assez plaisant dans le tome IV, page 171, du Ménagiana, un des moins nuls parmi les Ana : « M. de Fiesque, en entrant un matin (1640) chez Madame de L..., vit en passant dans une chambre deux de ses filles d'honneur qui étaient encore dans le lit : *Eh bien, Mesdemoiselles, leur dit-il, vous voilà couchées ensemble en attendant mieux.* » Rions du mot, prenons au sérieux la chose. La Fare dit aussi que Madame de Maintenon, alors veuve Scarron, partageait le lit de Ninon de Lenclos. La pauvreté de l'une, l'hospitalité de l'autre, empêcherait d'appliquer ici ce fait, si même il était prouvé. J'en dirai autant d'une anecdote racontée par Tallemant des Réaux (VII, p. 236). Les goûts infâmes de Bois-Robert étaient connus.

Madame de Mnei couchait régulièrement avec ses femmes de chambre (Histoire de Madame de Muci, par Mademoiselle D*** (Valdory) : *Après avoir soupé, on nous mit dans une chambre à deux lits, je me couchai dans l'un avec ma maîtresse, ce qui m'arrivoit souvent*, p. 159), cette habitude donne lieu à une singulière méprise (cette histoire est réimprimée à la fin des Mémoires de la vie de Th. Agrippa d'Aubigné, page 113. A Amsterdam, 12°, 1731).

Je renvoie aux mémoires du temps pour d'autres anecdotes, non moins piquantes, non moins instructives sur ce point.

(330) Le lit était une cachette. Quand la maréchale d'Ancre entend s'approcher les cris de la foule et les pas des assassins de son mari,

elle met ses pierreries et ses objets précieux sous son matelas, puis elle se couche dessus. Le lit, dans d'autres circonstances, fut aussi une sorte de boîte aux lettres anonymes; les Mémoires de Brienne, Motteville, etc., etc., prouvent qu'on avertissait la reine Anne d'Autriche de choses qu'on n'osait lui dire, en les laissant par écrit sur son lit. Dans les agendas du Cardinal, vers la fin de 1643, on lit cette note : *La Porta, che mi tradisce, che di concerto con Olfort messe la scrittura nel letto di S. M che Morangi vi era e che fu veduto* (Bibl. roy., fonds Baluze, agenda N° 3, p. 28).

Au reste, pour preuve de cette assertion, que la chambre à coucher résumait toute la vie privée, je puis donner tous les mémoires du temps, tous les romans de l'époque, et mieux encore, toutes les estampes. Abraham Bosse a consacré, presqu'entièrement, un talent incontestable, à la représentation fidèle et minutieuse de tous les détails de la vie intime, et il suffit de parcourir son œuvre, pour se convaincre qu'il la place uniquement et exclusivement dans la chambre à coucher. Je sais et j'aurai l'occasion de le remarquer, qu'il est plutôt le peintre de la bourgeoisie que de la haute noblesse; mais il faut avoir présent à l'esprit que les modes et les habitudes des hautes classes, abandonnées par elles, trouvent de vingt ans en vingt ans un refuge dans les classes moyennes.

(331) *Malherbe ayant trouvé la vicomtesse d'Auchy seule sur son lit, il lui prit les deux mains d'une des siennes, et de l'autre la souffleta, jusqu'à la faire crier au secours. Puis, quand il vit que le monde venoit, il s'assit comme si de rien n'étoit* (Tallemant, tom. I, p. 270). La vicomtesse d'Auchy avait ses raisons pour ne pas se venger de ce traitement; mais la distribution de ses appartemens et l'absence de sonnettes, pouvaient seules l'obliger à le supporter (Voir une autre anecdote, qui peut servir de preuve, dans les Mémoires de Tallemant des Réaux, tom. II, p. 101).

(332) La singulière position de la Reine sur son lit, quand Gombauld entre dans sa chambre (Tallemant, tom. IV, p. 130), lui donna le sujet des vers suivants :

Souvent je doute encore et de sens despourvu,
Dans la difficulté de me croire moi-même
Je pense avoir songé ce que mes yeux ont vu.

C'était une exception et comme un privilége réservé aux princesses d'avoir des veilleuses de nuit. On lit dans l'historiette de M. d'Emery que Thoré s'introduisit dans la chambre de la duchesse de Savoie. *Elle le reconnut, car il y a toujours de la lumière dans la chambre des princesses comme elle. On appelle ce flambeau-là le mortier* (Tallemant des Réaux, tom. V, p. 77). Brantôme se complait dans un licencieux détail à propos d'une recherche que la reyne mère ordonne dans les coffres de tous ceux qui étoient logés au Louvre. Il s'agissait de saisir des armes et il est inutile de dire ce qu'on trouva, à la place, dans les coffres de ces dames, tant il y a que tout, le plus précieux et le plus secret, était enfermé dans les coffres. (Édition de 1822. Vies des Dames galantes, discours I, p. 181. Voir aussi p. 540.)

(333) Lorsque le maréchal d'Ancre tomba sous les coups de ses assassins, des archers furent envoyés par Vitry *à l'hôtel de la maréchale pour saisir les coffres et empescher que l'argent ne fust detourné.* (*Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du mareschal d'Ancre.*) Il serait facile de multiplier à l'infini les citations. Les deux suivantes suffiront; je les prends avec intention, à l'époque précise qui nous occupe :

Un certain commandeur de Malthe
Tout déconfit et désolé,
Pour un bahut à lui volé,
Dans lequel estoit sa finance
Avec maints papiers d'importance.
(La Muse Royale, 6 fév. 1657.)

La bonne dame Olympia (la nièce du pape)
Sadite toilette plia
Laissant en Bahut, Coffre ou Caisse
Maint et maint doré milion.
(La Muse Royale, 4 nov. 1657.)

J'ai déjà plusieurs fois fait remarquer que les habitudes de la vie intérieure de la noblesse des 16ᵉ et 17ᵉ siècles, se retrouvent de nos jours dans la petite bourgeoisie et dans la campagne. L'anecdote suivante, placée par Furetière dans son Roman Bourgeois, ne serait déplacée dans aucune de nos petites villes de province : *Une greffière fort avare emportait la clef de l'armoire au pain, sans en laisser à ses clercs; l'un d'eux vint lui dire devant tout le monde : Madame, puisque vous ne voulez pas qu'on vous demande la clef du pain, je vous prie au moins de nous ouvrir ici l'armoire; et en même temps, il fit entrer un crocheteur, qui avoit l'armoire chargée sur son dos* (page 83, édit. de 1713).

Lorsque Mademoiselle de Scudéry fait fouiller le cabinet d'Amestris, par Otane et son écuyer Dinocrate : *Il chercha d'abord dans les tiroirs de deux grands cabinets qui y estoient et dont il fit rompre les serrures; il ouvrit plusieurs boetes qu'il trouva. il regarda sur toutes les tablettes, dans des vases qui étoient dessus; il leva même les tableaux et la tapisserie.* — Enfin il trouva les lettres d'Aglatidas dans un petit coffre d'orfévrerie (Le grand Cyrus, liv. II, tom. IV, part. I, p. 511, édit. de 1651).

Cette précaution de chercher derrière les tapisseries demande un mot d'explication. Les murs grossièrement crépis avaient des fenêtres condamnées, de fausses portes murées, des niches destinées à d'autres usages; ils portaient enfin les traces de ce manque de suite et de plan arrêté qu'on pouvait reprocher aux architectes; la tapisserie étendue sur les murs, accrochée seulement par le haut, cachait toutes ces inégalités qui devenaient des

retraites. Aussi les mémoires du temps sont-ils remplis d'aventures qui se terminent derrière la tapisserie, et les romanciers du dix-septième siècle ont usé et abusé de cette ressource. Tallemant raconte, avec esprit, une jolie anecdote d'un amant qui joue le désespoir et se frappe la tête contre la tapisserie, en ayant soin de choisir les endroits, à lui connus, où des vides et des creux rendent peu meurtriers les coups qu'il se donne.

(334) On avait jusqu'à 4 et 500,000 fr. de meubles; le mot indique qu'ils étaient transportables. Des tapisseries, de la vaisselle plate, des cabinets, dont quelques uns coûtaient jusqu'à 50,000 fr., comme nous l'avons vu plus haut; enfin des meubles en argent massif.

(335) *L'Isle des Hermaphrodites nouvellement découverte* (Paris, 12°, 1605), *le Philaret divisé en deux parties, erres et ombres, de l'invention de Guillaume de Rebreviettes, sieur d'Escœuvres.* Arras, 8°, 1611. Ces deux ouvrages rares donnent les descriptions des grands festins à la fin du seizième siècle. Les trente premières années du dix-septième siècle n'ont pas modifié sensiblement ce goût extraordinaire et cette affectation qui peut sembler ridicule.

Les gazettes du temps nous ont conservé des détails fort piquants sur quelques grands banquets; nous citerons ceux que nous trouvons dans la *Muse Royale* (numéro du 25 juin 1657) :

Prodiguons nos Vers sans épargne
Pour ce TRÉSORIER de L'EPARGNE
Le BEAU TÉNÉBREUX surnommé
Et la BAZINIÈRE nommé,
Parlons du FESTIN que DIMANCHE
Il fit sur belle nappe blanche
Dans son HOSTEL brillant et neuf,
A gens de grade, environ neuf.
A bien discourir des ENTRÉES
De maintes bisques bigarrées,
Il ne se peut rien voir de tel.....

Je passe l'énumération des mets, mon intention n'étant pas d'entrer si avant dans les détails culinaires; je m'en tiens au sujet de cette note, la manière de plier les serviettes :

Ici ne doit estre oublié
Le linge proprement plié,
En cent différentes figures,
Qui valoyent mieux que des peintures.

Cet usage (je l'ai appelé un enfantillage, et toutes les modes ne sont-elles pas au même niveau) datait de fort loin, et s'est continué presque jusqu'à nos jours, au moins en provinces et dans nos guinguettes. Nous avons des ouvrages entiers, avec planches explicatives à l'appui, sur cet art indispensable aux écuyers de la table. J'en citerai un : *Li tre trattati di messer Mattia Giecher Bavaro di Mosburc, trinciante Dell' ill^ma natione Alemanna in Padova. Nel primo si mostra con facilità grande il modo di piegare ogni sorte di panni lini, cioè, salviette, e touaglie, e d'apparecchiare una tavola, con certe altre galanterie degne d'esser sapute. — In Padova, per Paolo Frambotto, M. DC. XXXIX* (pet. folio oblong. La dédicace est de 1629, c'est probablement une faute typographique). Ebert n'a pas cité ces trois curieux traités de Matthia Giegher, qui ont paru d'abord isolément, à l'entendre lui-même dans sa dédicace adressée à Burcardo Ranzovio Sig. in Sasdorf. Le *Vray Cuisinier François* s'empara de ce travail, et le reproduisit assez exactement, sans donner toutefois les planches avec autant de détails. Ces instructions apprennent à plier les serviettes en coquilles, melon, coq, poule, en deux poulets, pigeon, perdrix, faisan, en forme de deux chapons dans un pasté, en lièvre, en deux lapins, cochon de lait, en chien avec un collier, en brochet, carpe, turbot, en mitre, poulet d'Inde, tortue, croix du Saint-Esprit et croix de Lorraine.

(336) *Martin traita M. de Bellegarde, et toute la pâtisserie et autres choses étoient en figures de mors de Bride* (Tallem., X, 78). Au dîner que le cardinal Ant. Barberini donna au Sacré Collége, à Rome, à l'occasion du mariage du Roy, on étala ce genre de magnificence. Un témoin, M. de Lavau, écrit au cardinal Mazarin : *Ils se mirent à table, qui estoit couverte d'une grande quantité de triomphes, tous d'un excellent ouvrage* (Lettre du 22 décembre 1659, Archiv. des Aff. Etrangères, Corresp. de Rome).

Un des usages du moyen-âge s'était conservé par habitude et sans raison, l'usage de se laver les mains avant dîner (le Cuisinier François, p. 317; les Civilités puériles et honnestes, — le Traité de la Civilité de 1671, chap. XI : *ce qu'il faut observer à table*). Cette précaution était indispensable quand on mangeait avec ses doigts, comme on le fait encore en Orient, mais aussitôt qu'on adopta les cuillers et les fourchettes, ce n'était plus qu'une étiquette consacrée par l'usage.

(337) Faut-il entrer dans le détail? Le rôle presque politique qu'a joué la chaise percée dans toute cette époque, permet d'en parler sans fausse honte, et nous autorise à dire qu'on en était réduit à ce meuble et au passarès provençal. L'une des maîtresses de Henry IV, madame de Verneuil, *vouloit avoir son pot dans sa chambre* (Tallemant, I, p. 83), ce qui serait de nos jours une malpropreté, et n'était alors qu'une licence un peu débonnaire. Marais, bouffon de Louis XIII, lui disoit: *Il y a deux choses à votre métier, dont je ne me pourrois accomoder.— Hé quoi? — de manger tout seul et de ch... en compagnie* (Tallemant, III, p, 63).

Tout le monde a lu les mémoires du duc de Saint-Simon, ils sont remplis par ces singuliers détails; je citerai un seul passage du glorieux écrivain; la liberté avec laquelle il traite la question, prouve à elle seule ce qu'elle avait de simple et d'ordinaire :

« Le duc de Vendôme se levait assez tard à

l'armée, se mettait sur sa chaise percée, y faisait ses lettres et y donnait ses ordres du matin. Qui avait affaire à lui, c'est-à-dire pour les officiers-généraux et les gens distingués, c'était le temps de lui parler. Il avait accoutumé l'armée à cette infamie. Là, il déjeûnait à fond et souvent avec deux ou trois familiers, rendait d'autant, soit en mangeant, soit en écoutant ou en donnant ses ordres, et toujours force spectateurs debout. Il rendait beaucoup ; quand le bassin était plein à répandre, on le tirait et on le passait sous le nez de toute la compagnie, pour l'aller vider, et souvent plus d'une fois. Les jours de barbe, le même bassin dans lequel il venait de se soulager, servait à lui faire la barbe. C'était une simplicité de mœurs, selon lui, digne des premiers Romains, et qui condamnait tout le faste et le superflu des autres (tome V, p. 39, édition in-8°).

Les privés vinrent après, et comme perfectionnement; c'étaient d'abord de petites fosses très peu profondes (Tallemant des Réaux, III, p. 128) et toujours rares. J'en trouve la preuve dans un recueil de pièces manuscrites de la bibliothèque de M. Benj. Delessert. Une lettre fort sale, attribuée par dérision à madame la duchesse du Maine, personne fort propre et très réservée, plutôt précieuse dans son langage, contient ce détail qui seul n'est pas inventé :

Lettre de madame la duchesse du Mayne à Monseigneur, estant tous deux à Fontainebleau, l'automne, en 1694.

« Vous estes bien heureux d'aller ch... quand vous voulez ; nous n'en sommes pas de mesme icy : il n'y a pas de fiantoire dans les maisons qui sont du costé de la forest ; j'ai le chagrin d'aller ch... dehors. — (Recueil, volume de l'année 1695, p. 91). Malherbe en parlant de *ce malplaisant lieu de Fontainebleau* pensait peut-être à cet inconvénient. (Lettre de Paris, 18 juillet 1607).

(338) Dans l'hôtel de Zamet, plus tard de Lesdiguières ou des Menus plaisirs du Roi Henri IV, il y avait *bains et étuves* (Sauval, tome II, p. 245, 273, 274, 277). Je n'ai pas besoin de citer des autorités pour le nombre prodigieux des étuves dans Paris pendant tout le moyen-âge, jusqu'à la fin du seizième siècle. Les villes d'Orient peuvent seules aujourd'hui en donner l'idée. Je ne parlerai pas non plus du rôle du baigneur dans tout le dix-septième siècle; il suffit de lire les mémoires du temps pour en être édifié.

(339) Sauval, Histoire et Recherches sur la ville de Paris.

(340) « Un soir, après y avoir bien rêvé, elle se mit à crier : Vite, du papier ; j'ai trouvé le moyen de faire ce que je voulois. Sur l'heure elle en fit le dessin, car naturellement elle sait dessiner, et dès qu'elle a vu une maison, elle en tire le plan fort aisément. On suivit son dessin de point en point. C'est d'elle qu'on a appris à mettre les escaliers de côté, pour avoir une grande suite de chambres, à exhausser les planchers, et à faire des portes et des fenêtres hautes et larges et vis-à-vis les unes des autres » (Tallemant, tome III, p. 213. V. plus bas, note 346, la citation prise dans le *Grand Cyrus* de mademoiselle de Scudéry).

Elle avait appris à dessiner, et nous voyons par une lettre que lui écrit Voiture, sous le nom de Callot, qu'on faisait alors quelques cas de ses esquisses, puisqu'on ose les comparer à des dessins de Michel-Ange. Même en tenant compte de l'exagération familière aux beaux esprits du temps, et à Voiture en particulier, on aura encore l'indication d'un certain talent. Voici cette phrase : *Il est arrivé beaucoup de fois, qu'en vous jouant, vous avez fait des desseins que Michel-Ange ne désavoueroit pas* (lettre V, tome I, p. 12 des Œuvres. Paris, 8°, 1729). Au commencement du dix-septième siècle et même longtemps après, il fut rare de voir des personnes de la haute noblesse se livrer à la pratique des arts du dessin. Tallemant cite bien M. de Nemours, *Henri de Savoie* (✝ 1632), *le premier qui se soit mis en peine de se rendre capable de faire des dessins de carrousels et de ballets* (tome I, p. 209, tome V, p. 195) ; Mademoiselle Marcelle de Castelanne *qui savoit la musique jusqu'à composer* (tome II, p. 23) ; et la duchesse de Larochefoucault-Liancourt, mère de l'auteur des Maximes, qui *peignoit assez bien* (Tallemant, X, p. 215) ; mais ces rares exceptions prouvent elles-mêmes la justesse de notre observation confirmée d'ailleurs par Molière. Ce grand peintre des mœurs de son temps, met cette phrase dans la bouche d'Adraste : *Tu sais que de tout temps je me suis plu à la peinture, et que parfois je manie le pinceau, contre la coutume de France qui ne veut pas qu'un gentilhomme sache rien faire* (Le *Sicilien*, ou l'*Amour peintre*, scène X, représenté à St-Germain, en janvier 1667).

(341) Sauval, en général assez consciencieux, était bien informé au sujet de l'origine de l'hôtel de Rambouillet, parce qu'il y était admis et vivait en relation avec ses habitués : *Ce logis, avant que d'être rebâti, avoit eu plusieurs noms, car premièrement il fut appelé l'hôtel d'O, depuis l'hôtel de Noir-moustier ; après l'hôtel Pisani ; et enfin, lorsque le marquis de Rambouillet et Catherine de Vivonne y vinrent loger, après la mort de Jean de Vivonne, marquis de Pisani, il a pris le nom de Rambouillet* (Hist. et Rech., tome II, p. 200). Il faut bien remarquer le mot *rebâti* appliqué à la distribution intérieure introduite par la marquise.

Tallemant des Réaux dit aussi que cet hôtel fut bâti par la marquise de Rambouillet, pour le marquis de Pisani : *elle fut elle-même l'architecte de l'hôtel de Rambouillet qui étoit la maison de son père* (tome III, p. 212).

Je placerai ici une remarque qui peut servir à fixer les dates. Les poésies de Malherbe renferment quatre vers :

POUR UNE FONTAINE.

Vois-tu, passant, couler cette onde,
Et s'écouler incontinant ;
Ainsi fuit la gloire du monde,
Et rien que Dieu n'est permanant.

Ménage dit en parlant de cette inscription : *J'ay ouï dire à la marquise de Rambouillet, que Malherbe l'avoit faite à sa prière, pour la fonteine de Rambouillet, où ils furent gravés lorsque cette fonteine fut revestue de pierres la première fois, il y a plus de soixante ans* (1689).

Ménage était trop jeune pour fixer à ce fait une date précise ; aussi se trompe-t-il d'une quinzaine d'années. Je rectifie cette erreur au moyen des portefeuilles de l'historiographe Godefroy, conservés dans la bibliothèque de l'Institut : « Mémoire de l'eslevation et distribution des eaux de la maison et machines de la Samaritaine :

« Par contract fait auec le Roy et le feu sieur de l'Inclair, allemand de nation, en l'année 1600, que cette machine fut entreprise et achevée en 1604. » — La distribution (*de 20 pouces*) s'en fait par simples brevets aux personnes suivantes :

« Le premier président — un pouce,

. . . .

« Madame de Montauzier qui est l'hôtel de Rambouillet, — un pouce.

En tout, dix-huit pouces d'eau dont trois ou quatre restent la propriété du Roy. Par ce détail, il est évident que l'hôtel était achevé en 1604, puisqu'on s'occupait alors de ses embellissements, fontaines, etc. Lorsque le cardinal de Richelieu construisit son palais, et disposa ses jardins, il empiéta sur les droits de ses voisins ; les mémoires du temps fournissent des renseignements sur ce pouce d'eau qu'on voulut enlever à l'hôtel de Rambouillet. Je laisse de côté cet infiniment petit détail.

Il n'y eut donc jamais à Paris, en même temps, qu'un seul hôtel des seigneurs de Rambouillet ; mais les écrivains ont confondu avec l'hôtel, le château et le parc de Rambouillet, l'ancien hôtel abattu par Richelieu, le jardin de Rambouillet de la Sablière, ou la Maison des Quatre Pavillons du Reuilly, dans le faubourg Saint-Antoine, à droite en sortant de Paris (Tallemant, tome II, p. 18, Sauval, tome II, p. 287, Germain-Brice, édition de 1687, tome I, p. 211), et peut-être la maison de ce même financier à Paris (Taschereau, Vie de Molière, p. 350). L'hôtel de Pisani qui était devenu l'hôtel de Rambouillet à la mort du marquis de Pisani, s'appela hôtel de Montausier (description de Paris de Germain-Brice, édition de 1687, p. 47), et plus tard hôtel d'Uzès ou de Crussol, lorsque le Duc venant à mourir, sa fille unique en hérita. Marie-Julie de Sainte Maure, avait épousé, le 16 août 1664, Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès ; elle mourut le 14 avril 1695. Sur le plan de Bullet, édition de 1707, on lit : Hostel d'Uzès. Je renvoie au plan de Gomboust de l'année 1652, au fragment que j'en donne et à la note 3 sur les plans de Paris.

(342) Je ne sais pas d'autre cause de cette destruction, que la plus value donnée à ce quartier par l'affluence du commerce, et par suite, l'avantage que l'industrie trouva à construire plusieurs maisons sur l'emplacement d'un seul hôtel. Au commencement du dernier siècle, les Crussol, ducs d'Uzès, quittèrent cette demeure et allèrent loger rue Saint-Nicaise.

(343) On n'avait pas encore abandonné les briques alternativement employées avec la pierre, matériaux d'un si bon effet dans les vastes et élégantes constructions de Fontainebleau, de Versailles (château de Louis XIII), de l'hôtel de Mayenne, de la place Royale, etc. Sauval, en décrivant l'hôtel de Rambouillet, nous apprend qu'il était construit avec cet appareil pittoresque, et il nous donne en même temps l'explication d'une expression employée par le duc de Saint-Simon en parlant du petit château de Louis XIII à Versailles, (tome I, p. 135.) Il l'appelait *un château de cartes* : « Quand Arthenice l'entreprit, la brique et la pierre étoient les seuls matériaux que l'on employoit dans les grands bâtimens. La rougeur de la brique, la blancheur de la pierre et la noirceur de l'ardoise, faisoient une nuance de couleur si agréable en ce temps là, qu'on s'en servoit dans tous les grands palais, et l'on ne s'est avisé que cette variété les rendoit semblables à des châteaux de carte, que depuis que les maisons bourgeoises ont été bâties de cette manière » (tome II, p. 201).

(344) Tallemant des Réaux parle de cette chambre bleue : *Madame de Rambouillet est la première qui s'est avisée de faire peindre une chambre d'autre couleur que de rouge ou de tanné ; et c'est ce qui a donné à sa grand'-chambre le nom de la chambre bleue*, (tome III, p. 213). Il est inutile de relever la distraction du conteur qui oublie que la chambre n'était pas peinte, mais bien tapissée de velours tendu dans des encadrements dorés. Parmi les ameublements du temps, que nous connaissons, il faut citer celui de Scarron, et par conséquent de madame de Maintenon, qui était de *damas jaune* (Segrais, Œuvres, I, p. 129), et la *tenture de moquette du cabinet de madame de Fiesque, où tout ce qu'il y avoit de plus galant se rendoit souvent* (Segrais, tome I, page 219 ; Amst., 12°, 1723).

(345) Sauval, Hist. et Rech., tome II, p. 201. Voir aussi le palais de Cleomire dans le grand Cyrus. Ces fenêtres dont parle Sauval, étaient une innovation. En 1698, le docteur Martin

Lister en remarque une autre qui l'intéressait d'autant plus qu'elle était prise à l'Angleterre. Le maréchal de Lorge faisait construire son hôtel et y introduisait tous les perfectionnements du confortable. *He shewed us his large sash windows, which were made from a model that he had received from England; the method of counterbalancing the sash being at that time unknown, or not in use in France* (p. 164, édition de 1823). Ces fenêtres à contrepoids et à coulisses ne furent jamais admises en France; l'hôtel de Lorge resta, sous ce rapport, une exception : aussi, lorsque Sterne, dans son voyage sentimental, relève une fenêtre à Paris, au lieu de l'ouvrir, il oublie ce qu'il vit, et ne se rappelait plus que ce qu'il avait sous les yeux en Angleterre.

(346) *Artamène, ou le grand Cyrus, dédié à Madame la duchesse de Longueville, par M. de Scudéry, gouverneur de Nostre-Dame de la Garde. Paris, chez Augustin Courbe*, 16°, (avec des planches dessinées et gravées par Chauveau.) Je n'ai point l'intention de rendre compte de ce roman qui, malgré ses dix gros volumes, ou peut-être à cause de cette étendue, eut un immense succès. Ce qui motive la citation que j'en fais, c'est une allusion permanente aux mœurs et aux habitudes de la société française et surtout parisienne. Quoique transportés sur les bords de l'Euphrate, quoiqu'affublés des noms les plus *persans* que Mademoiselle de Scudéry pouvait inventer, les personnages qui se meuvent sur cette scène, ne sont autres que ceux qui animaient la société de Paris, et surtout l'hôtel de Rambouillet, la plus agréable de toutes les réunions et la plus célèbre. J'ai dit Mademoiselle de Scudéry, parce qu'il me semble inutile de rappeler, que cette fille spirituelle et distinguée, publia ses premiers romans sous le nom de son frère, le Matamore; celui-ci y ajouta une préface et une dédicace, qui portent le trait distinctif de son caractère emphatique et violent.

Le septième volume de cette longue histoire contient la description de l'hôtel de Rambouillet et de la brillante société qui s'y réunissait encore en 1650; dans tout l'ouvrage, les descriptions des demeures orientales rappellent les habitations de Paris; dans ce volume, il semble que Mademoiselle de Scudéry ait voulu plus particulièrement enchaîner les riverains de l'Euphrate sur les bords de la Seine. L'histoire d'Elise commence à la page 214, c'est à la page 487 que je prendrai la citation qui se rapporte à la marquise de Rambouillet, à son hôtel, à sa société :

« Pour vous faire comprendre la félicité d'Elise, il faut que je vous despeigne une partie des amies et des amis qu'elle fit alors, et que je vous représente quelle forme de vie estoit la leur et la sienne; car je suis assuré que je ne pourrai faire, ce que je dis sans faire en même temps une chose fort glorieuse à ma patrie, en vous faisant connoistre le nombre de personnes accomplies qui s'y trouvent. Vous sçaurez donc, Madame, qu'après qu'Elise vit sa fortune en meilleur estat, elle eut le bonheur d'estre chèrement aimée d'une des personnes du monde la plus illustre en toutes choses; mais d'en estre aimée avec estime et avec tendresse, de sorte que depuis cela, Elise fut inséparable de cette dame qui s'appelle Cléomire. — Je ne m'arresteray point à vous exagérer la noblesse de sa race, ny à vous dire mille choses qui luy sont fort glorieuses, mais je vous diray seulement que Cléomire a épousé un homme d'une des plus grandes maisons de Phénicie et d'un mérite proportionné à sa qualité; après quoy je tascheray de vous donner une idée de ce qu'est Cléomire. Imaginez-vous donc, Madame, la beauté mesme, si vous voulez concevoir celle de cette admirable personne — Cléomire est grande et bien faite; tous les traits de son visage sont admirables, la délicatesse de son teint ne se peut exprimer, la majesté de toute sa personne est digne d'admiration, et il sort je ne sais quel esclat de ses yeux, qui imprime le respect dans l'ame de tous ceux qui la regardent, et pour moy je vous advoue que je n'ay jamais pu approcher Cléomire, sans sentir dans mon cœur je ne sçay quelle crainte respectueuse qui m'a obligé de songer plus à moi estant auprès d'elle, qu'en nul autre lieu du monde où j'aye jamais esté. Au reste, les yeux de Cléomire sont si admirablement beaux, qu'on ne les a jamais pu bien représenter; ce sont pourtant des yeux qui, en donnant de l'admiration, n'ont pas produit ce que les autres beaux yeux ont accoustumé de produire dans le cœur de ceux qui les voyent; car enfin en donnant de l'amour, ils ont toujours donné en même temps de la crainte et du respect, et par un privilége particulier, ils ont purifié tous les cœurs qu'ils ont embrasez. Il y a mesme parmy leur esclat et parmi leur douceur, une modestie si grande, qu'elle se communique à ceux qui la voyent; et je suis fortement persuadé qu'il n'y a point d'homme au monde qui eust l'audace d'avoir une pensée criminelle en la présence de Cléomire. Au reste sa physionomie est la plus belle et la plus noble que je vy jamais, et il paroist une tranquillité sur son visage, qui fait voir clairement quelle est celle de son ame. On voit mesme en la voyant seulement, que toutes ses passions sont soumises à la raison et ne font point de guerre intestine dans son cœur; en effet, je ne pense pas que l'incarnat qu'on voit sur ses joues, ait jamais passé ses limites et se soit espanché sur tout son visage, si ce n'a esté par la chaleur de l'esté ou par la pudeur, mais jamais par la colère ny par aucun déréglement de l'ame; ainsi Cléomire estant toujours esgalement tranquille est toujours esgalement belle. Enfin, Madame, si on vouloit donner un corps à la chasteté, pour la faire adorer par toute la terre, je voudrois représenter Cléomire; si on en vouloit donner un à la gloire, pour la faire aimer à tout le monde, je voudrois encore faire sa peinture, et si l'on en donnoit un à la vertu,

je voudrois aussi la représenter. Au reste, l'esprit et l'ame de cette merveilleuse personne surpassent de beaucoup sa beauté : le premier n'a pas de bornes dans son étendue et l'autre n'a point d'esgale en générosité, en constance, en bonté, en justice et en pureté. L'esprit de Cléomire n'est pas un de ces esprits qui n'ont de lumière que celle que la nature leur donne, car elle l'a cultivé soigneusement, et je pense pouvoir dire qu'il n'est point de belles connoissances qu'elle n'ait acquises. Elle sçait diverses langues et n'ignore presque rien de tout ce qui mérite d'estre sçeu, mais elle le sçait sans faire semblant de le sçavoir, et on diroit à l'entendre parler, tant elle est modeste, qu'elle ne parle de toutes choses admirablement comme elle fait, que par le simple sens commun et par le seul usage du monde. Cependant elle se connoist à tout; les sciences les plus éleuées ne passent point sa connoissance; les arts les plus difficiles sont connus d'elle parfaitement; elle s'est fait faire un palais de son dessin, qui est un des mieux entendus du monde, et elle a trouvé l'art de faire en une place d'une médiocre grandeur, un palais d'une vaste étendue. L'ordre, la régularité et le propreté sont dans tous ses appartemens et à tous ses meubles; tout est magnifique chez elle, et mesme particulier; les lampes y sont différentes des autres lieux; ses cabinets sont pleins de mille raretés, qui font voir le jugement de celle qui les a choisies; l'air est toujours parfumé dans son palais, diverses corbeilles magnifiques, pleines de fleurs, font un printemps continuel dans sa chambre, et le lieu où on la voit d'ordinaire est si agréable et si bien imaginé, qu'on croist estre dans un enchantement lorsqu'on y est auprès d'elle (pag. 487 à 494). »

Je passe sous silence les portraits de ses deux filles, du duc de Montausier, et en général des membres les plus distingués de la société habituelle de l'hôtel de Rambouillet, seus les noms *de l'adorable Philonide*, *de la belle Anacrise*, *du généreux Megabate*, *de l'illustre Mage de Sidon*, *de l'agréable Cléarque*, *du sage Théodamas*, *du divertissant Pherecide*, *de l'admirable Aristhée et de cinq ou six autres encore*, *dignes d'estre d'une si belle compagnie* (p. 550). Je renvoie encore à la p. 576 pour qu'on recherche une esquisse de la conversation que la marquise de Rambouillet savait faire naître, soutenir et animer. Mademoiselle de Scudéry, comme elle le remarque, avait droit de parler de cet intérieur : *J'avois aussi l'honneur d'être souffert au palais de Cléomire.*

(347) OEuvres de Voiture, dans ses lettres, tome I, p. 40 et suiv., et ces jolis vers :

Il seroit tans de me taire,
Et ma plume n'en peut plus;
Mais que diront les vertus,
Si je me tais de sa mère....

(348) «Maxima erat hoc tempore Rambullietianæ domus celebritas, quam magnopere exornaverat Catharina Vivonnœa Marchione Rambullieto pridem viduata primaria femina, ut natalibus, ita animis et moribus vere Romana, Malerbæ nostratis decorata præconiis, sub Artenices nomine, atque item ejus filiae duæ Julia et Angelica, Angennaeae, quarum illa Montauserio, hæc Griniano nupserat. Vt summa in illis inerat morum elegantia, felicibus conjuncta ingeniis, ita quicunque ab his laudibus quærebant commendationem in hoc urbanitatis domicilium, ac velut sacrarium, optabant admitti. Concluebat ergo illuc, quidquid vel aula habuit, vel urbs, humanitate expolitum. Et si verò non sine aliqua temeritatis nota, me hominem provincialem, municipalibus oblitum moribus, in hoc theatrum sciebam esse proditurum, cum Lutetiam tamen venissem his diebus, illuc intrudi me passus sum ab amicis. Nec me meae certe pænituit audaciae; exceptus sum enim perbenignè, a Vivonnœa præsertim heroina, quæ me et ad crebra colloquia, quamdiu commorarer Lutetiae et ad literarum commercium, si quando abessem, comiter invitavit.» *Pet. Dan. Huetii Comment. de rebus ad eum pertinentibus. Amst.*, 8°, 1718. (Page 212.)

(349) Balzac, dans ses lettres à Conrart.

(350) Tallemant des Réaux, tome III, p. 212.

(351) Segrais, OEuvres, tome I, p. 29.

(352) Fléchier, Oraison funèbre de Montausier.

(353) Sauval ne tarit pas d'éloges, et cependant il dit : *Tous les illustres ont publié à l'envi le nom de cette héroïne, et ne m'ont presque rien laissé à dire de son hôtel* (tome II, p. 200). Parmi ces illustres, je puis renvoyer à Ménage, Chapelain, Godeau, Patru, Sarrazin, Charleval, Benserade, Pierre Corneille, Bossuet, le duc de La Rochefoucault, etc. Dois-je ajouter le sieur de Neufgermain, pauvre fou, qui se croyait poète et dont on s'amusait à l'hôtel de Rambouillet, lorsqu'il venait offrir des vers dans ce goût :

Entre les dieux doit tenir *ran*,
Proche Jupin, au plus haut *ban*,
Plus belle que Roze et l'*œillet*,
La divine de *Rembouillet;*
Ses vertus, son mérite *gran*
S'estend jusqu'au topinam *bon*
Dont l'un tient registre et feu*illet*,
Pour la divine *Rembouillet.*

Les poésies et rencontres du sieur de Neufgermain, poète hétéroclite de Monsieur. Paris, in-4°, 1630-1637.

(354) « Si nous admirons ces sortes de croisées au palais Cardinal, au Petit-Luxembourg, et dans les maisons de la place Royale et de l'isle Notre-Dame, elles ne sont que des images et des imitations de celles de la cham-

bre bleue. C'est à Cléomire (*nom de madame de Rambouillet, dans le grand Cyrus*), que les architectes sont redevables de ce nouvel embellissement; mais ce n'est pas le seul ornement qu'elle a ajouté à l'architecture : la rampe de son escalier, arondie en portion de cercle, et les portes en enfilade de son appartement, ont servi de modèle à ces escaliers circulaires qui ne conduisent que jusqu'au premier étage et à ces longues suites de portes qui sont les principales beautés de nos châteaux et de nos palais» (Sauval, tome II, p. 201). Ces enfilades de pièces faisaient l'admiration de Segrais (Œuvres, tome I, p. 30, édit. d'Amst., 12°, 1723). «Quand la Reine mère (Marie de Médicis) fit bâtir le Luxembourg, elle ordonna aux architectes d'aller voir l'hôtel de Rambouillet, et ce soin ne leur fut pas inutile. » (Tallemant des Réaux, tome III, p. 213.) Voir plus bas l'application de cette dernière remarque.

(355) Tallemant des Réaux fait l'éloge de la manière dont le marquis de Rambouillet traitait ses domestiques : *Sévère, mais juste et bon*, sa maison s'en ressentait par l'ordre et la bonne tenue. Ce grand entourage de serviteurs, la famille de l'antiquité, le cortége exigé au moyen-âge, devenait chaque jour plus à charge, tant il était hors des besoins, souvent compromettant, toujours inutile. La force de la chose établie maintenait cet abus, et cependant pour un connétable de Lesdiguières qui avait conservé avec ses gens les habitudes patriarchales de ses ancêtres, au point de vouloir les voir tous les soirs avant de se coucher, et de causer familièrement avec eux (Tallemant, I, 152), combien de seigneurs qui ne les connaissaient pas même de vue, et loin d'exercer sur eux une grande autorité, ou une influence salutaire, n'en pouvoient obtenir les plus simples services. Le comte de La Suze avait plus de 80,000 livres de rente, c'est-à-dire 150, au taux actuel; il entretenait cent domestiques, et Tallemant dit : *La dedans on n'est point surpris quand on vous annonce de vous coucher sans souper, tant toutes choses y sont bien réglées* (V. 215). Les Vendôme, plus voluptueux, aussi dépensiers, n'étaient pas mieux servis : Campistron, secrétaire des commandemens du duc, disait *qu'on courait risque chez lui de mourir de faim ou d'indigestion.*

Ces nombreux serviteurs furent réformés, dès que l'on compta leur service, n'ayant plus besoin de leur garde. Les intendants furent prompts à solliciter cette réforme, les gentilshommes furent lents à l'accorder; c'était dans l'ordre. Sarrau avait fait une liste de tous les gens inutiles qu'entretenait le maréchal de Biron dans sa maison; celui-ci répondit à son intendant : *Voilà donc ceux dont vous dites que je me puis bien passer; reste à sçavoir s'ils se passeront bien de moi* (Tallemant, tome I, p. 96). J'ai recherché dans Brantôme un détail qui m'avait frappé. On lit dans son discours IV, sur l'amour des filles, qu'*elles fuyent grandement les princes et seigneurs, causeurs et peu secrets mais qu'elles choisissent (au moins aucunes) leurs valets, comme j'en ai connu qui l'ont fait et si n'en faut prier longuement leurs dits valets : car, les levant, couchant, deshabillant, chaussant, deschaussant et leur baillant leurs chemises comme j'ay veu beaucoup de filles à la cour et ailleurs qui n'en faisoient aucune difficulté ny scrupule; il n'est pas possible qu'eux voyant beaucoup de belles choses en elles, n'en eussent des tentations.* (Édit. de 1822, page 322). Brantôme écrivait ses souvenirs à la fin de sa vie et il mourut en 1614. Madame de Rambouillet commença ses réformes en 1600-1605. Elle n'était pas femme a souffrir ces singuliers valets de chambre. (Voir Brantôme, page 386 et les *Cent Nouvelles* pour d'autres valets tout aussi familiers. Consulter la note 13.)

En même temps qu'on réformait bon nombre de valets inutiles, on introduisait l'usage des suisses faisant fonctions de portiers. Il y en avait, vers 1650, près d'un millier à Paris, car la bourgeoisie se donnait quelquefois le ridicule d'une prétention qui semblait réservée à la noblesse. (Voir une anecdote sur une coalition de Suisses, dans les Mémoires de Tallemant des Réaux, tome VII, p. 161 et dans l'œuvre d'Abr. Bosse, la loge d'un suisse en plein vent près d'une porte cochère.)

(356) Les sonnettes, dans toute leur simplicité et malgré leur utilité à toutes les époques, n'ont été d'un usage général que sous la régence du duc d'Orléans. Le traité de la civilité a des préceptes et des règles de politesse pour remplacer cette invention, si utile et si simple :« S'il arrivoit qu'elle (*la maîtresse de la maison*) se mist en peine d'appeler quelqu'un qui ne fût pas proche d'elle, il faut sortir pour l'aller appeler soy-même; ce qu'il ne faut pas faire tout haut sur le degré, ou par la fenestre, mais envoyer quelqu'un le chercher où il sera, pour le faire venir, car autrement c'est pécher contre le respect. (Édition de 1673, page 52.)

(357) Cet usage, suivi partout, trouve une exception dans l'hôtel de Lambert. Les charmantes arabesques du plafond dédommagent de la rude montée qu'elles imposent. Cette magnifique habitation, aujourd'hui en vente, date de 1655-60.

On ne peut se figurer, quelque étude qu'on ait faite des sources d'informations du dix-septième siècle, la misère des logements, dans les plus beaux hôtels, dans les plus grands châteaux (j'en ai cité des exemples) et même dans les résidences royales. Saint-Simon nous donne une idée des appartemens qu'on osait assigner aux seigneurs, à Versailles, et Rochefort ou Sandraz de Courtils parle ainsi des chambres données aux filles d'honneur : *Comme toutes les chambres des filles d'honneur ou, pour parler plus juste, toutes les loges*

étoient ouvertes, car elles ressembloient proprement à celles des comédiens. Je passe sous silence la ridicule anecdote de la pommade de Mademoiselle de la Motte-Argencourt, pommade dont il se sert pour ses lèvres et qui lui rétrécit la bouche; ce sont de ces méchancetés scandaleuses dont s'alimentaient les conversations de la cour (p. 219, *Mémoires de M. L. C. D. R. contenant ce qui s'est passé de plus particulier sous le ministère du cardinal de Richelieu et du cardinal Mazarin, avec plusieurs particularités remarquables du règne de Louis le Grand. La Haye*, 12°, 1713, *à la Sphère.*)

Malherbe, dans ses lettres, se plaint souvent des appartemens de Fontainebleau.

(358) *Dès vingt ans, elle ne voulut plus aller aux assemblées du Louvre, chose assez étrange pour une belle et jeune personne et qui est de qualité. Elle disoit qu'elle n'y trouvoit rien de plaisant que de voir comme on se pressoit pour y entrer, et que quelquefois il lui est arrivé de se mettre en une chambre pour se divertir du méchant ordre qu'il y a pour ces choses-là en France* (Tallemant des Réaux, tom. III, p. 212). Sous le règne du libertin gascon, qui fut un grand roi, la marquise de Rambouillet était trop près du Louvre pour détourner les yeux de mœurs qui choquaient sa délicatesse et sa vertu. Plus tard, l'influence des Concini refroidit ou refoula les sentiments sympathiques qui, à défaut d'agréments, l'auraient attirée près de la Reine; ces causes réunies la tinrent éloignée de la Cour. Tallemant donne à sa conduite une autre explication : *Elle ne pouvoit souffrir le Roy* (Louis XIII); *il lui déplaisoit étrangement, tout ce qu'il faisoit lui sembloit contre la bienséance* (p. 232, tom. III).

(359) La ruelle élégante et recherchée, qui réunisait quelquefois jusqu'à cinquante personnes, devint l'alcôve et le réduit. Ces mots s'appliquent donc aux mêmes choses, mais à leurs développements successifs. C'est ainsi que Furetière, dans le *Roman Bourgeois*, dit du poète : *Je voudrois qu'il eût accès dans toutes les ruelles, réduits et académies illustres.* Et il définit ainsi la ruelle dans ce fameux Dictionnaire composé vers 1660, et qui fut pour lui la source de tant de tracas :

Ruelle se dit aussi des alcôves et des lieux parés où les dames reçoivent leurs visites, soit dans le lit, soit sur des sièges. Les galans se piquent d'être gens de ruelles, d'aller faire de belles visites. Les poètes vont lire leurs ouvrages dans les ruelles, pour briguer l'approbation des dames (Furetière, Dictionn., édit. de 1690). Naturellement, dans ce siècle galant, c'était autour du lit des femmes, des plus jolies et des plus spirituelles que se formaient ces cercles redoutables pour le poète et le romancier; mais nous savons que des écrivains, hommes d'esprit et du monde, recevaient aussi dans leurs ruelles. Somaize cite Ménage et l'abbé Testu. Molière met cette vanterie dans la bouche de Mascarille : *Ils me rendent tous visite, et je puis dire que je ne me lève jamais sans une demi-douzaine de beaux esprits* (les Précieuses Ridicules, scène X). C'était là que se forgaient les nouvelles et que circulaient les commérages :

> Le bruit est parmy les ruelles,
> Vrais lieux à débiter nouvelles.
> (Loret, liv. II, p. 33.)
>
> ..... Les coureurs de ruelles,
> Sçavent bien mieux les nouvelles,
> Qu'un Rimeur dezorienté.
> (Liv. VIII, p. 156.)

Tout était bon à écouter dans les ruelles, tout n'en était pas bon à répéter; il y avait ruelle et ruelle. Madame de Sévigné, en critiquant le style du père Maimbourg, dit de lui : *Il sent l'auteur qui a ramassé le délicat des mauvaises ruelles* (14 sept. 1675).

On y causait, on y mangeait (Voir les gravures d'Abr. Bosse), on y jouait aussi :

> Certaine fille, demoizelle,
> Ayant perdu dans une alcôve
> Au tric-trac, prime ou quinque-nove
> Tout ce qu'au monde elle aimoit mieux.
> Ce qu'elle aimoit mieux, c'est-à-dire
> Tout l'argent de sa tirelire.
> (Loret, liv. VII, p. 128.)

Depuis que les ruelles du lit ont disparu par la nouvelle position qu'on a donnée à ce meuble dans nos chambres, le mot de ruelle n'a été conservé que pour désigner les petites rues, et je crois que M. Capefigue ne s'est pas bien rendu compte des usages du temps, dont il faisait l'histoire, car on lit dans son livre sur Louis XIV (tom. II, p. 24) : *L'éclairage des rues permit de parcourir les ruelles après le couvre-feu.* Qu'est-ce que parcourir une ruelle, au dix-septième siècle.

(360) La chose précéda naturellement le mot. Furetière l'emploie en 1666 : *Elle avoit certains jours destinés à recevoir le monde dans son alcôve.* La Fontaine (dans la Psyché en 1669) et Boileau (dans le Lutrin, v. 57, en 1674) s'en servirent aussi, mais comme d'un mot nouveau, pour exprimer une mode nouvelle. M. Walckenaer qui a fait une bonne note sur l'alcôve, en a trouvé l'étymologie dans le Dictionnaire de Furetière : *Alcôve. Subst. Les architectes le font masculin; mais dans l'usage, il est féminin. C'est la partie d'une chambre, qui est séparée par une estrade, et quelques colomnes ou ornements d'architecture, où on place d'ordinaire le lit ou des siéges pour recevoir une compagnie. Le mot est venu de l'espagnol* ALCOBA, *et les Espagnols l'ont pris de l'arabe* ELKAUF, *où il signifie seulement un cabinet ou le lieu où on dort; ou d'*ELCOBAT *qui signifie* TABERNACULUM (édit. de 1690).

Furetière avait la prétention, lorsqu'il composa son dictionnaire en concurrence avec l'Académie (il ne parut qu'en 1690), de faire autorité, et il tranchait une question très con-

troversée, en fixant un genre au mot alcôve. Dans ses poésies, il resta fidèle à son système qui lui fut reproché vivement par les Aristarques du temps : *Ces autheurs*, dit-il dans la préface de sa seconde édition, *m'ont repris d'avoir mis en quelqu'endroit* ALCOUE *au genre féminin, parce qu'ils veulent à toute force qu'il soit masculin; vous leur direz que ce n'est pas par ignorance, mais par une belle malice, et que je soutiens qu'il doit estre féminin, puisque nous lui avons donné une terminaison féminine, et mesme dans une langue qui a beaucoup d'inclination à ce genre. Surtout après que nous nous sommes fortifiez par son origine, puisque les Italiens qui nous ont envoyé ce mot, l'ont fait féminin, que les Espagnols où il a esté élevé et nourry, l'ont fait de mesme genre, et que chez les Mores et les Arabes d'où il est originaire, il est pareillement féminin.* (Poésies diverses du sievr Fvretière, seconde édition. Paris, 12°, 1664, chez Lovys Billaine. La première édition était, je crois, de 1662).

Les habitués des alcôves prirent le nom d'*Alcôviste* (Somaize, *les Véritables Précieuses*, p. 32), qui s'est encore moins conservé que l'usage. Aussi Furetière ne l'admit pas dans son dictionnaire.

Bussy nous apprend, dans l'ouvrage qui fit la réputation de l'homme d'esprit, et le malheur du courtisan, que Madame d'Olonne avait perfectionné encore les dispositions nouvelles, dont nous réservons le mérite à Madame la marquise de Rambouillet : *La comtesse d'Olonne avoit dans la ruelle de son lit un cabinet, au coin duquel elle avoit fait faire une trappe qui répondoit à un autre cabinet au-dessous, où le prince de Marsillac entroit quand il étoit nuit; un tapis de pied cachoit la trappe et une table la couvroit* (p. 90 de l'édit. de 1754). Le but était différent, les moyens employés variaient aussi. L'une donnait du jour à ses réunions, l'autre réservait des cachettes à ses amants; à chacune son rôle.

Les chambres à alcôves, la répartition de l'espace réservé jusqu'alors aux ruelles et transformé depuis cette époque en petits cabinets ou en couloirs pour conduire aux dégagemens pratiqués par derrière, devinrent un programme nouveau pour les architectes, et l'on voit par ce qui reste dans les habitations, et par les projets consignés dans de nombreux recueils, après combien d'étude et avec quel succès on suivit les indications heureuses de Madame de Rambouillet. Je ne citerai que les recueils de J. Marot et de J. Le Paultre; ils sont le produit direct de cette influence, et ne manquent pas de mérite s'il consiste dans la variété : *Nouveaux desseins d'alcôves inventés et gravés par J. Marot. A Paris, chez P. Mariette, rue Saint-Jaques, à l'Espérance.*

Ornements ou placarts, pour l'enrichissement des chambres et alcôves, nouvellement inventés et gravés par J. Marot. A Paris, chez Pierre Mariette.

Alcôues à la Royalle inventéz et gravéz par J. Le Pautre. Ce vendent à Paris, chez Pierre Mariette, rue St-Jacques, à l'Espérance, folio long. Toute l'histoire ancienne et moderne, j'entends la plus tragique, semble s'être donnée rendez-vous dans ces alcôves.

Grandes alcôues à la Romaine inuentéz et grauéz par J. Le Pautre, folio long. Tous ces lits, tous ces lambris d'alcôves sont aussi extraordinaires que les scènes avec lesquelles l'artiste les anime.

Alcôves à la Romaine dessignez et grauez de nouueau par J. Le Pautre, 4°. Ces lits sont absurdes et comme forme et comme ornements; le fécond artiste, après avoir inventé tout ce qui pouvait être raisonnable, ne trouvait plus dans son imagination que des impossibilités souvent ridicules.

Alcoues à la Romaine nouuellement inventez et grauez par J. Le Pautre, in-folio long, *chez N. Langlois.* Les imaginations les plus folles n'iraient pas plus loin.

Livre de lit à la Romaine, inventé et gravé par Jean Le Pautre, folio. Ces lits n'ont de particulier que l'absence du dais et des rideaux.

Alcoues à l'Italienne inuentées et grauéz par Le Potre, 4°. Elles sont plus raisonnables que les précédentes quant aux formes et plus possibles, sinon plus morales quant aux scènes que l'artiste y a placées.

Alcoues à l'Italienne nouuellement inuentées et grauées par J. Le Pautre, chez Jollain. Elles sont doubles sur chaque planche, c'est-à-dire traitées à moitié.

Alcoves à la Françoise, nouuellement inventez et gravées par J. Le Pautre, 1678. Petit in-folio, long.

Le Pautre avait cette richesse d'invention qui est rare, même lorsque, comme lui, on ne se fixe de limites et de mesure ni par le goût, ni par les règles. Son œuvre immense renferme des modèles pour tout l'ameublement d'une maison. Il a donné des suites de dessus de portes, de cadres de tableaux et de glaces, de meubles et de cabinets, de miroirs, tables et guéridons, de plafonds et de lambris, de montants de portes qu'il appelle grotesques et mauresques, de rinceaux et de frises sculptées, de boiseries complètes pour un appartement tout entier, d'orfévrerie et de serrurerie, sans compter ses dessins de parterres, de vases, de fontaines, de trophées, de cartouches et de mausolées, ses termes de jardins et tout ce qui compose l'ameublement des chapelles et des églises. Le Blond, Mariette, Barroche, Jollain, N. Langlois et Jean Merlen à Anvers, ont été ses principaux éditeurs. Pour l'étude de la vie privée du dix-septième siècle, ses gravures sont d'un grand intérêt, mais pour en tirer utilement parti, il faut se dire qu'elles étaient à la vérité, ce que sont de nos jours des décorations de théâtre, à la réalité des choses. Le nom de l'artiste s'écrit de différentes manières. La véritable se voit sous son petit portrait de 1645. *Jean Le Paultre délin. et fecit.*

En résumé l'alcôve c'est la ruelle encadrée, le balustre était conservé et la devanture avait de chaque côté une porte pour conduire dans l'espace appelé plus anciennement la ruelle. Au temps de Blondel, en 1752, il y avait encore des souvenirs de tous ces usages, dès-lors surannés, mais non pas passés de mode. Cet architecte comptait *six espèces de chambres à coucher; celle de parade, celle en alcôve, en estrade, en niche et en galetas.* (Arch. Fr. t. I, p. 32). Les riches hôtels de Paris conservèrent jusqu'à la fin du dernier siècle, dans les grands appartements, la chambre de parade, avec le lit antique, les ruelles et le balustre. On avait les petits appartements pour la demeure.

(361) Le balustre et le dais furent d'abord réservés aux Chambres royales, ensuite les princesses, puis les duchesses l'adoptèrent, et de proche en proche toute la noblesse l'usurpa. Loret dit dans sa Gazette :

J'y vis maintes gens à balustres
Surtout des duchesses illustres
Eguillon, Villeroy, Crequy.
(10 avril 1660.)

La Muse royale s'exprime de même :

Tous gens de lustre,
Tous gens de dais et de balustre.
(17 janvier 1656.)

Et les Chansons se moquent d'un monsieur Barde, homme d'affaires qui faisait l'homme de bel air :

Barde mérite le balustre
Vertubleu, c'est un homme illustre.
(Coll. Maurepas, 1650, t. XXIII, f. 104.)

Ces balustres étaient de toutes matières, en bois sculpté, en cuivre doré ou en ivoire incrusté, témoin ce vers :

En estrades d'ivoire, en alcoves dorées,
(Des Yveteaux. Jeu poétique.)

Il y en avait même en argent massif, puisque Monsieur vend son balustre pour payer une dette de jeu. Comme je l'ai dit, dans une note précédente, les différentes dénominations s'appliquaient à cette réception intime dans la chambre à coucher :

Adieu les cercles, adieu l'estrade,
Adieu la chambre à balustrade.
(Loret, 26 sept. 1654.)

Quand le cardinal Mazarin se rencontre avec la reine Christine de Suède dans le château de Petitbourg, Loret annonce que c'est :

Pour avoir conversation
En cabinet, chambre, ou balustre,
Avec ce personnage illustre
(Liv. VIII, p. 182.)

Nous n'avons plus conservé que des alcôves royales avec le balustre, la plus intacte est celle de la chambre d'Anne d'Autriche, au Louvre. On a rétabli la chambre à coucher de Louis XIV, à Versailles.

C'était, du reste, dans les habitations des gens du grand monde, si bien la salle de réception, le cabinet de conversation, qu'on le représentait ainsi en petit et en forme de joujou, avec les personnages qui s'y réunissaient. Nous en trouvons deux exemples cités, l'un dans les Mémoires de Tallemant des Réaux, et l'autre dans le Menagiana :

« En 1675, lit-on dans ce dernier recueil, madame de Tianges donna en étrennes une chambre toute dorée, grande comme une table, à M. le duc du Maine. Au dessus de la porte il y avoit en grosses lettres, Chambre du Sublime. Au dedans un lit et un balustre, avec un grand fauteuil, dans lequel étoit assis M. le duc du Maine fait en cire, fort ressemblant. Auprès de lui, monsieur de La Rochefoucault, auquel il donnoit des vers pour les examiner. Autour du fauteuil, M. de Marcillac et M. Bossuet, alors évêque de Condom. A l'autre bout de l'alcove, Madame de Tianges et Madame de La Fayette lisoient des vers ensemble. Au dehors du balustre, Despréaux, avec une fourche, empêchoit sept ou huit méchans poëtes d'approcher; Racine étoit auprès de Despréaux, et un peu plus loin, La Fontaine auquel il faisoit signe d'avancer. Toutes ces figures étoient de cire en petit et chacun de ceux qu'elles représentoient avoit donné la sienne ».

Ce jeu était depuis longtemps à la mode chez les enfans. Le cardinal de Richelieu avait donné à sa nièce, la duchesse d'Enghien, une petite chambre où il y avoit six poupées, une femme en couches, etc. (Tallemant, II, 210.)

(362) Les laquais de Paris chantaient un vaudeville sur un M. Potel dont leurs maîtres se moquaient :

Sans ce garçon, le cabinet,
Ni les ruelles n'ont rien de parfait.
(Tallemant, X, 35).

Le cabinet devint partout le lieu des réunions, des causeries, et dans un certain monde, des intrigues galantes; car pour rendre celles-ci plus faciles, on le meubla d'un *lit de repos, d'été ou d'ordinaire pour le jour*, espèce de chaise longue qui joua un rôle aussi important dans l'Histoire amoureuse des Gaules, que le Sopha dans le roman de Crebillon. Furetière a mis cet article dans son dictionnaire; il correspond à ce lit : *On appelle un lit d'Ange celuy qui n'a point de quenouïlles ou piliers, mais qui a de grands rideaux suspendus aux planchers, en guise de pavillon* (édit. de 1690), et les gravures du temps m'apprennent que les anges qui se reposaient sur ces lits, n'étaient pas tous des saintes. Bassompierre parle d'un lit d'été, lorsqu'en quittant le cadavre du Roy, il passe chez la Reyne : *Nous la trouvasmes sur un lict d'esté, en son petit cabinet, n'estant encores habillée et coiffée, qui estoit dans une extrême affliction* (Mém. de Bassompierre, t. I, p. 245). Brantôme, enfin, mentionne le lit

d'ordinaire : « Durant cette guerre de la ligue un gentilhomme demande l'hospitalité chez une dame qui lui cède son lit : toutes les autres chambres estoient desgarnies pour l'amour de la guerre et ses meubles serréz, car elle en avoit de beaux. Elle se retire dans son cabinet, où elle avoit un lit d'ordinaire pour le jour. (Pag. 5, des Dames Galantes. Édit. des œuvres, 1787, 8°.)

(363) Sauval, Voiture, Menage, etc., parlent de ce balcon et de la surprise dont il fut l'occasion ; Mlle de Scudery y pensait en décrivant l'appartement de la princesse de Babylone : *La Chambre de la princesse regardoit sur l'Euphrate, et de ce côté là encore, il y a un balcon qui se jette en dehors, sur lequel elle estoit assez accoustumée à resver* (Le Grand Cyrus, liv. II, tome II, part. 2, p. 705).

(364) Les miniatures de nos manuscrits, et tous les récits du temps montrent cette pénurie dans l'ameublement. Je ne citerai qu'un passage d'une lettre, d'abord parce qu'elle est inédite (voir note 326), ensuite parce que sa date est de 1655. Mademoiselle de Bouillon étant aux eaux de Bourbon, doit recevoir madame de Saint-Géran; elle s'excuse sur le vide de sa chambre, de ne pouvoir répondre aux exigences de l'étiquette :

Elle prit enfin l'expédient de ne répondre que sur les siéges, disant qu'elle n'avoit que deux chaises qui estoyent déjà sur le chariot pour partir, qu'il voioit bien qu'il n'y en avoit point dans la chambre. (Manuscrit de Conrart, bibl. de l'Arsenal.) On emportait ainsi ses meubles aux bains, et cet ameublement nomade, pour une duchesse de Bouillon qui tranchait de l'altesse, se composait de deux chaises. Il me semble que je devrais faire entrer dans cette note, la mystérieuse et charmante aventure de Bassompierre, commencée sur le Petit-Pont et terminée rue aux Ours. Lorsque son laquais lui propose de porter *lit, draps, matelas et couvertes chez la femme Noiret*, il nous apprend combien les meubles étaient rares, et quels voyages on leur faisait faire (Mém. du mareschal de Bassompière, tome I, p. 159. Cologne, 12°, 1666).

(365) S'asseoir à terre, ai-je dit, était devenu affaire de soumission galante ; sous le règne de Henry IV, c'était étiquette obligée. Le sieur de Gersay qui avait une vengeance à exercer sur une des filles d'honneur de la Reyne, s'asseoit près d'elle : *Un jour qu'elle estoit à l'après-dinée, en la chambre de la Reyne, avec ses compagnes et gentilshommes, comme alors la coustume estoit qu'on ne s'assioit autrement qu'en terre, quand la Reyne y estoit, le dit sieur de Gersay estant couché près d'elle, etc.* Je renvoie aux Dames galantes de Brantôme, pour la fin de cette anecdote étrange (Disc. VII, p, 544 de l'édit. de 1822).

Furetière donne la définition suivante du placet : *tabouret, petit siége de femme ou d'enfant, qui n'a ni bras, ni dossier* (édit. de 1690). Nos élégantes ont remis les placets à la mode ; c'étaient, ce sont encore des tabourets bas, larges, épatés qui, en évitant la peine de s'asseoir par terre, laissent le mérite ou au moins l'apparence d'une soumission galante. On voit que c'est le premier pas, après s'être assis par terre et avant de s'élever au pliant, à la chaise, au fauteuil. Le Traité de la civilité classe ainsi les différents siéges, selon leur importance : *Le fauteuil est le plus honorable, la chaise à dos après, et ensuite le siége pliant* (édit. de 1673, p. 48). Le placet ne comptait déjà plus; cependant il était encore en usage, car Boileau dit dans le lutrin :

En achevant ces mots, cette amante enflammée,
Sur un placet voisin, tombe demi-pâmée.

Et ailleurs, pour peindre la pénurie d'un ameublement :

Saint-Amant n'eut du ciel que sa veine en partage :
Un lit et deux placets composaient tout son bien.

(366) Somaize décrit ainsi la ruelle et la manière de s'y tenir :

Seize environ elles étoient;
De plus toutes elles avoient,
Au moins, il ne s'en falloit guère,
Assis sur leurs manteaux, par terre,
Paraissant fort humilié (*soumis*),
Un homme chacune à leurs pieds;
Sans ceux qui, très fort à leur aise,
Étoient assis dans une chaise,
Et faisoient peu les courtisans.

(367) N'ayant point entrepris la description des mœurs du 17e siècle, je ne me crois pas obligé d'expliquer tous ses usages ; aussi ne dirai-je qu'un mot des masques que portaient les femmes du grand monde, sans rechercher toutefois l'origine de cette piquante mode, sans suivre ses vicissitudes et son abandon.

Les mœurs orientales ne sont, en général, que l'expression matérielle et brutale des passions jalouses et tyranniques. Dans ce climat ardent, les femmes, depuis une assez haute antiquité, ont été contraintes de rester enfermées ou de sortir voilées. Ce voile, selon les contrées, a pris des formes différentes : à Constantinople, il est de mousseline blanche collée à la face, et il laisse voir les yeux ; en Syrie, il est à peine transparent, et il couvre entièrement la figure ; en Égypte, il est noir, il flotte sur le visage qu'il cache, sauf les yeux, et il descend jusqu'à terre.

Au moyen-âge, en Occident, ce fut aussi l'usage, parmi les femmes, de sortir voilées, et là comme en Orient, elles acceptèrent une servitude qui protégeait leur beauté, renonçant à se montrer en public, pour ne pas se laisser voir au soleil. A partir de la fin du XVe siècle, ce voile ayant changé de forme, il était sujet de la mode, on lui donna un nom : il s'appela *touret de nez*. Christine de Pisan le fait figurer dans un de ses jeux galants :

Je vous vend le touret de nez
Gay et joli vous maintenez
S'estre voulez renommé,
Et des dames estre bien aimé.

Dans la troisième nouvelle de la cinquième journée, la Reine de Navarre raconte la lubricité farouche de cette Camille, demoiselle de compagnie, qui se livre à un gentilhomme sans vouloir être connue de lui : *elle passa par la garde-robbe de la chambre de sa maîtresse, et s'en alla en ceste gallerie, ayant mis sa cornette basse et son touret de nez.*

Cachenez était synonyme de touret de nez, et en effet il cachait la figure depuis le nez jusqu'au col, tandis que la coeffe ou cornette, en se rabattant sur les yeux, dissimulait entièrement le visage, en laissant toutefois assez de jour pour voir et se guider. Cette disposition en visière, qui tenait de la forme des armures, s'est conservée dans le costume de quelques communautés religieuses.

Des peintures du temps, un grand nombre de miniatures des XV et XVIe siècles, et les gravures des vieux maîtres, représentent des femmes avec le touret de nez, soit qu'il cache le visage, soit qu'il reste baissé, selon les circonstances et l'étiquette.

Le plus curieux de ces manuscrits, le seul que je citerai, appartient à M. le baron Jérôme Pichon. La bibliothèque de ce jeune savant peut être citée, car sa libéralité en fait presque une collection publique. M. Pichon possède le manuscrit du débat d'amour de la reine de Navarre, qui fut écrit et orné de miniatures, pour être présenté à madame d'Étampes. On connaît le sujet de ce petit poëme divisé en onze histoires (*soit noté qu'en ce liure sont contenues onze histoires*). Trois dames s'adressent à la reine de Navarre, pour savoir laquelle des trois est la plus malheureuse dans sa passion. Les miniatures représentent ces dames et la reine de Navarre, costumées en noir, la tête couverte d'une cornette de même couleur, et le col garni d'une pièce d'étoffe qui se baisse sur la poitrine, et à volonté se relève jusques sous le nez, en s'attachant avec deux boutons à la coeffe. Jusqu'ici rien n'indiquerait positivement que nous avons là le touret de nez, mais plusieurs copies de ce manuscrit ont remplacé les miniatures trop coûteuses à reproduire, par l'explication du sujet en prose. Voici la description de la seconde miniature :

Cy endroict est la seconde histoire, laquelle contient le mesme pré beau et verd, au bout duquel est un hault boys séparé d'un ruisseau. Duquel boys sortent troys dames toutes vestues de noir, ayant leurs cornetes baissées, leurs touretz de nez et leurs collets haultz, toutes trois d'une grandeur et d'une sorte, les testes baissées vers la terre. A l'autre bout dudit pré, est encores la royne de Navarre parlant au bon homme, et soy retournant d'entre les susdites dames, comme si elle aduançoit pour accès devers elles.

En effet, l'artiste avait peint les trois dames amoureuses, ainsi que le scribe les décrit, et sur la miniature suivante, au contraire, il les représentait avec leur touret de nez flottant sur leurs cols. L'écrivain le remarque : *leurs touretz de nez baissés au-dessoubs du menton.* (M. Pichon a acquis ce manuscrit du libraire Téchener; il en ignore la provenance. Des nombreuses copies avec l'explication, je citerai le n° 3069 du catalogue de la Vallière sur vélin, de 41 feuillets, écrit en bâtarde brisée, et le manuscrit sur papier donné par M. de Fontanieu à la Bibliothèque royale, in-folio, n. 2286 du supplément François.)

Voilà donc bien positivement l'explication d'un terme incompris ou mal compris, et l'indication d'un usage qui a été omis par les artistes auxquels nous devons des ouvrages sur nos mœurs et costumes (Villemin, Vieil-Castel, Herbé, etc., etc.)

A la fin du seizième siècle, on abandonna le touret de nez. Il n'en est plus guères question que chez les poëtes qui en tirent encore parti. Jacques de Fouilloux, pour distinguer la simple paysanne de la grande dame, s'exprime ainsi :

Soudain fus prins de l'aiguillon d'aimer,
Voyant la gaye et mignonne Bergère,
Ayant le teint et la couleur si clère ;
Car point n'avoit de fart, ne de cinctte,
Mais tout ainsi que nature l'a faicte.
Point de tourets n'auoit à son sommeil,
Fors seulement la clarté du soleil.

(*L'Adolescence de Jaqves dv Fovillovx*, f. 87, verso, dans sa vénerie. Paris, folio, 1606.)

Furetière avait pu voir encore des tourets conservés par quelques vieilles femmes entêtées dans leurs habitudes, mais il les décrit comme entièrement passés de mode.

TOURET, *vieux mot qui signifioit une espèce de masque ou d'ornement que les dames de condition portoient autrefois, qui ne leur cachoit que le nez ; aussi l'appelloit-on touret de nez. On voit dans la bibliothèque du Roy, plusieurs représentations de fêtes et de carrousels, où les dames sont peintes avec des tourets de nez. Le mot aussi bien que la chose sont hors d'usage.*

Cette mode fut entièrement abandonnée dès le commencement du XVIIe siècle ; les masques la remplacèrent, ayant pour même but de servir à la jalousie des hommes et à la coquetterie des femmes. Comme leurs devanciers, ils furent faits d'étoffe noire, et couvrirent d'abord toute la face (voir, dans la collection des costumes recueillis par Gaignières, et conservée à la Bibliothèque royale, département des estampes, volume IX, p. 77, *un Courtisan et sa Demoiselle*, 1586. Tous deux sont montés sur le même cheval, et la femme a la figure entièrement couverte d'un masque de velours noir qui n'a d'ouverture que pour les yeux). Mais pour donner plus de liberté à la respiration, on ne les laissa descendre que jusques sur le nez, et ils étaient retenus comme les *Yachmack* des

femmes de l'Égypte, par trois cordons, un sur le front et un sur chaque oreille. On a dit que cette mode venait d'Italie; il est certain qu'elle ne fut adoptée aussi généralement que parce qu'elle avait ses précédents dans les costumes et dans les habitudes. Les masques firent fureur, car ils convenaient aux mœurs galantes, au climat inhospitalier, et à cette disposition générale pour les aventures, le mystère, les déguisements.

Brantôme place l'introduction de cet usage à la fin du seizième siècle. Il devait le savoir, puisqu'il ne mourut qu'en 1614, et qu'il écrivait ses discours, sur les dames galantes, dans les dernières années de sa vie; mais nous remarquerons que retiré de la Cour avant que cette mode n'eût pris son extension, il ne put la rattacher à presque aucun de ses souvenirs licencieux. Cependant en parlant des femmes qui s'abandonnent ouvertement à leurs amours, il ajoute : « Quelquefois pourtant, elles s'aident de masques; car il y a plusieurs dames qui quelquefois sont contraintes d'en prendre en le faisant, si c'est au hasle qu'elles le facent, de peur de se gaster le teint, ou ailleurs afin que, si elles s'échauffent par trop et si sont surprises, qu'on ne connaisse leur rougeur ny leur contenance estonnée, comme j'en ay veu; et le masque cache tout, et ainsi trompent le monde. » (Disc. 2, p. 218, édit. de 1822.) Ailleurs, en reproduisant la Nouvelle de la reine de Navarre, que nous avons citée plus haut, où figure une grande dame qui se livre à un gentilhomme, sans être connue de lui, *de nuict et bouchée avec son touret de nez*, il ajoute : *car les masques n'estoient encore en usage* (page 210).

Les dictionnaires de Nicot, publiés en 1606 et 1626, celui de Cotgrave, françois et anglois, daté de 1632, etc., etc., ne mentionnent que les masques de théâtre et de bals. *L'invantaire des devs langues, par le P. Philibert Monet*; à Lyon, in-folio, 1635, est le premier, à ma connaissance, qui indique le masque, parure ou précaution des dames : *masque*, *cachenés de famme*, *famme masquée*, *couuert d'un cachenés*. C'était en effet un cachenez puisqu'il descendait sur le nez et obligeait les femmes de le relever lorsqu'elles voulaient se moucher. « Le marquis de la Case disoit que madame de Gondran étoit la plus complaisante femme du monde, qu'à Charenton il n'avoit qu'à lui faire signe qu'il vouloit voir sa gorge, qu'elle faisoit semblant d'avoir à racommoder un devant; si son visage, qu'elle levoit le masque, comme si c'eût été pour se moucher. » (Tallemant, VII, p. 198.)

Furetière définit ainsi le masque, dans son dictionnaire qui fut écrit de 1660 à 1680, bien qu'il ne parût pour la première fois qu'en 1690, deux ans après sa mort : « Masque se dit aussi, dans le sérieux, d'une couverture que les femmes de conditions mettent sur leur visage, pour se garantir du hale, ou même par modestie pour être moins veuës. — On portoit autrefois des masques quarrés. Maintenant on porte des loups. Les masques de campagne sont fort grands, ceux de ville sont fort petits. Le noir du velours des masques fait paroître davantage la blancheur de la gorge (édit. de 1690). »

Les masques avaient donc fait place aux loups, c'est-à-dire à d'autres masques plus grands, mais plus légers, plus faciles à mettre et à ôter, se prêtant mieux au jeu de la coquetterie dont ils étaient devenus l'auxiliaire : « Loup est aussi une espèce de masque, dont les femmes se servent depuis quelque temps. Il n'est point attaché et elles le tiennent avec un bouton dans la bouche. Il prend depuis le front jusques sous le menton, à la différence des masques quarrez qu'elles portoient auparavant. Elles luy ont donné ce nom, parce que d'abord il faisoit peur aux petits enfans » (édit. de 1690, sans changement dans l'édit. de 1701. Pour des représentations exactes de ces loups, masques d'étoffe noire montée sur carcasse roide et couvrant toute la face, ou tenus à la main, voir l'œuvre de Bonnard, les premières éditions de Molière, avec planches, etc., etc.). »

Puisqu'on se cachait la figure, la montrer devenait une mesure délicate qui demandait du tact, de l'à-propos, qui avait sa convenance et aussi ses prérogatives : « *Marie de Médicis*, dit Tallemant, *ne se démasqua ni pour le Prince d'Orange*, *ni pour la Princesse. Elle était si sottement fière, qu'à Anvers, où on la reçut admirablement bien, elle ne daigna se démasquer que dans la grande église* (tome II, p. 132). C'était le droit d'une reine, c'était la prétention de certaines personnes; je lis dans un recueil du temps : *Une dame visite un appartement à louer, le masque sur le nez, qu'elle n'ôta même pas quand elle entra dans la chambre de la maîtresse du logis. — On s'en offensa. — Elle répond qu'elle est de qualité à entrer masquée partout.* (Avantures secrettes et plaisantes recueillies par M. de G***. A Brusselles, chez George de Backer, M.DC.LXXXXVI, 12°, p. 71.) En l'absence des droits, en l'absence des prétentions, c'était encore la marque du tact d'une femme, parce que ce pouvait être un moyen de trahir ses sentiments. Vauquelin de la Fresnaye, en parlant de ses vers qui ne doivent pas voir le jour, dit qu'ils sont comme une nonne :

Ou bien comme la dame honneste, belle et sage,
Qui ne démasque point qu'à propos son visage.

(Voir ses *Œuvres*, *Caen*, 8°, 1612, *Charles Macé*. Satire adressée au poète Garnier.)

Antoine Courtin voulut soumettre le masque à ses règles de civilité; vers 1660, il écrivait : « A l'égard des dames, il est bon de sçavoir qu'outre la révérence qu'elles font pour saluer, il y a le masque, les coëffes et la robe avec quoy elles peuvent témoigner leur respect. Car c'est, par exemple, incivilité aux dames d'entrer dans la chambre d'une personne

à qui elles doivent du respect, la robe troussée, le masque au visage et les coëffes sur la tête, si ce n'est une coëffe claire, et il est à remarquer que la révérence ne doit jamais estre ni courte, ni trop précipitée, mais basse et grave.»

«C'est incivilité aussi d'avoir son masque sur le visage en un endroit où se trouve une personne d'éminente qualité. — C'en est une autre d'avoir le masque au visage en saluant quelqu'un, si ce n'estoit de loin, encore l'oste-t-on pour les personnes royales (p. 21 et 135).»

Loret remarque en effet que toutes les femmes qui se promenaient masquées, en carrosse, au Cours-la-Reine, se démasquaient sur le passage du Roi :

Où plus de cinq cents beaux visages,
Luy rendant de profonds hommages,
Firent voir en se démasquant,
Ce qu'elles ont de plus piquant.
(*Muse historique*, 15 mai 1655.)

Mademoiselle de Pons attira l'attention d'un prince parce qu'elle manqua à cette règle de politesse. Fuyant avec son amant, Malicorne, *ils prirent ensemble la route de Blois. En traversant cette ville ils apperçeurent sur le pont le duc d'Orléans qui s'y étoit retiré depuis la majorité du roy. Mademoiselle de Pons qui ne vouloit pas être connue, n'ôta pas son masque, quoy qu'elle y fut obligée par le respect qu'elle devoit à un prince du sang. Le duc d'Orléans surpris de son incivilité, l'a fit suivre et sut facilement son nom.* (Intrigues galantes de la cour de France. A Cologne, chez Pierre Marteav, 12, 1794, page 269. V. sur cet ouvrage la note 519.)

Le baron de Moulin, en suivant la mode à sa manière, ne voulait avoir rien de commun avec les règles de la politesse : *il alla au Cours avec le derrière masqué qu'il montrait à la portière, comme si c'eût été son visage* (Tallemant, VI, 160).

Les tableaux et estampes de ce temps représentent souvent des femmes avec le petit masque de velours noir. Hollar semble avoir pris plaisir à nous le conserver sous toutes les formes ; sa pointe habile lui a transmis la souplesse de l'étoffe, son exactitude n'a oublié ni la proportion de grandeur, ni les trois rubans qui le retenaient; enfin son talent de peintre a rendu à merveille l'effet piquant du velours noir, et brillant sur la peau blanche et mate. Je citerai ses planches, en regrettant que le catalogue de son œuvre, décrit et classé par M. Sotzmann, ne soit pas encore publié.

Les planches n. 12 et 13 de la suite intitulée : *Ornatvs muliebris Anglicanus or the several habits of English women, from the nobilitie to the country woman, as they are in theses times. — Wenceslaus Hollar, Bohemus, fecit Londini Ao 1640. Cum priuilegio Regis.*

La figure de l'hiver en buste faisant partie des quatre saisons avec ces vers au bas :

Cold as the Feete of Rocks so Winter stands,
With masked face and muff upon her hands.

La figure de l'hiver en pied : *The Winter-habit of ane English Gentlewoman. — Hollar fecit* 1644, charmante figure avec le manchon et l'éventail. — Même figure de profil : *W. Hollar fecit* 1643 ; dans le fond un marché, charmante tournure. — Même figure à mi-jambe : *W. Hollar inu.* 1641.

Ce graveur délicieux s'est amusé à grouper plusieurs fois ensemble tout l'attirail féminin, le masque avec les gants, le manchon et l'éventail : *W. Hollar fecit aquaforti* 1647 *Antwerpiæ. — W. Hollar fecit. — W. Hollar fecit* 1642. (Dans ces deux dernières planches, le nom de l'artiste est à l'envers.) Toutefois il ne semble pas avoir connu *le loup* qui, d'après ce que nous avons dit précédemment, fut adopté plus tard. Je dirai la même chose de Huret qui a représenté des femmes avec le masque pendant d'un côté de la figure, et retenu par l'une de ses attaches : La Veve, *designé par Huret, graué par Ragot;* L'Eav, *designé par Huret, graué par Cauuay*; Le Midy, *Huret inuentor, Cauuay fecit, etc., etc.*

Il ne faudrait pas croire que l'usage du masque ou du loup fût devenu général ; cette mode resta du domaine de la haute noblesse, et en effet nous voyons dans une pièce du temps, que les masques faisaient partie obligée de la garde-robe d'une princesse. (Voir le *Sapate* et les vers *pour des masques*, dans le *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes* (à la Sphère). *A Cologne*, 12°, 1663, p. 127.)

Cette mode compte à peine soixante-dix ans de durée. A la fin du seizième siècle, c'était une exception, une importation étrangère acceptée par un petit nombre de femmes. A l'époque de la Fronde, le masque allait bien aux aventures galantes et aux intrigues politiques; aussi fut-il généralement adopté, même par les femmes les plus simples dans leurs habitudes, les plus régulières dans leur conduite. Plus tard on le portait selon que les circonstances l'exigeaient. Madame de Sévigné écrit le 27 nov. 1664 : *Imaginez vous que des dames m'ont proposé d'aller dans une maison qui regarde droit dans l'arsenal pour voir revenir notre pauvre ami* (Fouquet). *J'étois masquée, je l'ai vu venir d'assez loin.* (La Bruyère parle encore du masque en 1691, date de la sixième édition de ses caractères, mais on sait que le portrait de Menalque le distrait, ou de M. de Brancas, est une compilation d'anecdotes plus anciennes que cette édition. Voir la première édition avec la clef. Paris (Amsterdam), 12°, 1700, tome II, page 57.) Lorsque Louis XIV eut introduit l'étiquette sévère, et les règles empesées qui convenaient à sa grandeur, le masque, comme un oiseau de nuit et de mystère, s'enfuit devant l'éclat de sa Cour, et ne resta plus que l'apanage de quelques provinciaux attardés ou de femmes galantes trop avancées. La complaisante récéleuse des bâtards du roi portait cependant encore le masque, mais dans quelles mystérieuses circonstances. Madame de Caylus nous l'apprend en parlant

des couches de madame de Montespan : *Madame Scarron emportoit l'enfant, le cachoit sous son écharpe, se cachoit elle-même sous un masque et prenant un fiacre revenoit à Paris* (Souvenirs de madame de Caylus). C'était une exception, les dernières lueurs de cette mode élégante, éclairant une scène sans attrait. Les romanciers cependant perpétuèrent l'usage du masque, au moins dans leurs livres, jusqu'à la fin du dix-septième siècle ; ils sont pardonnables d'avoir exploité cette ressource, on ne le serait pas de se fier à leurs peintures.

J'ai dit que les masques ne furent en usage que dans la haute société ou parmi les femmes qui en imitaient les modes ; je pourrais en donner de nombreuses preuves, je m'en tiens à celle-ci : on ne voit pas un seul masque dans l'œuvre si nombreuse d'Abraham Bosse, peintre de la bourgeoisie relevée ; ils ne l'a pas même mis dans le recueil de costumes intitulé : *le Jardin de la Noblesse françoise, dans lequel ce peut cueillir leur manière de vettements. A° 1629. Ab. Bosse inv. et fecit. A Paris, chez Melchior Tavernier*, petit in-4°.

J'ai vainement cherché, dans la Bibliothèque Britannique, 12°, de l'année 1740, un article de M. de Missy, sur les masques, et particulièrement sur les masques du dix-septième siècle, indiqué dans l'Encyclopédie Britannique ; quelqu'un sera peut-être plus persévérant ou plus heureux.

Cette note, que je ne prétends pas rendre complète, serait cependant par trop défectueuse, si elle ne faisait pas mention des mouches, le diminutif du masque. Le testament de Clyante, pièce galante composée vers 1655 et qui réunit, avec des détails excessivement piquants, l'attirail féminin le plus complet, n'a ni le masque ni le loup, mais il compte parmi ses articles, une petite boete d'argent pleine de mouches de velours :

Je souhaite qu'vn gand de franchipane, garni de ruban couleur de feu, celadon et blanc, soit rendu à Cloris.

Un busque d'acier, trauaillé d'un artifice inimitable, ou d'vn costé on voit la figure de mille agréables animaux et de l'autre costé des plus belles fleurs du monde, soit rendu à Julie.

Un euentail de peau de senteur, embelly de cent beautez, auec les costés d'escaille de tortuë, à Partenice.

Une jarretière de ruban d'Angleterre, couleur de chair, à Belise.

Un miroir de poche de chagrin et de glace de Venise, ensemble des tablettes d'escaille de tortuë, garnies d'argent où est escrit le nom de plus de vingt galants, à Cypris.

Une petite boiste d'argent façonné, pleine de mouches de velours et de tafetas de toutes façons, à Florice.

Une feuille de Vermillon et trois onces de blanc d'Espagne, à Iris.

Quatre dents d'yuoire faites au naturel, avec le petit filet d'or, à la mesme.

Une lettre adressante à Hilarion, dans laquelle on luy donne un rendez-vous à dix heures du soir au labyrinthe des Tuilleries, à Crispide. (Page 394 du Recueil de pièces en prose, les plvs agréables de ce temps. — A Paris, 12°, chez Charles de Sercy, 1658. — Paris, 12°, chez le même, 1659, avec trois autres parties ou volumes.)

Dans la quatrième partie du second recueil de Sercy, on a inséré une pièce intitulée La *Faisevse de movches*, on attribue à cette mode une origine tout anacréontique qu'il est inutile de rapporter, mais les vers suivants prouvent qu'en 1660 elle avait acquis son entier développement, car on mettait des mouches :

Pour adoucir les yeux, pour parer le visage
Pour mettre près du front, pour placer sur le [sein
Et pourvu qu'une adroitte main
Les sçache bien mettre en usage,
On ne les met iamais en vain.
(Page 55.)

Les conseils donnés par l'auteur *pour prendre d'assaut un cœur*, se réduisent à ceci :
Prenez une mouche de Bal,
Auec deux mouches de Ruelle.
(Page 57.)

La mode fut à peine introduite, dit l'auteur, que la bourgeoisie empiéta sur la noblesse.

Je citerai encore une liste supposée des lots d'une loterie, et dans le grand nombre, cet article : « Un traitté excellent de la situation des mouches sur le visage des dames ; avec des observations exactes de leur grandeur et de leur figure, selon les lieux où elles sont placées ; à quoy l'on a ajouté plus de cinq cens planches en taille douce, de visages de femmes où les mouches sont diuersement situées. » (page 16.) J'ajouterai à cette citation d'un livre supposé, dont nous n'avons que le titre, le passage suivant *des Loix de la galanterie*, insérées dans le même recueil : « Il sera permis à nos galands de la meilleure mine, de porter des mousches rondes et longues, ou bien l'emplastre noire assez grande sur la tempe, ce que l'on appelle l'enseigne du mal de dents ; mais pour ce que les cheveux la peuvent cacher, plusieurs ayant commencé depuis peu de la porter au-dessous de l'os de la joue, nous y avons trouvé beaucoup d'agréement et de bien-séance. » (p. 74.) Les peintures de Watteau, les estampes du temps et les mémoires nous montrent la manière de se servir de ce singulier arsenal de coquetterie. Madame de Genlis a cru, bien à tort, que cette mode était de son temps, et l'article *Mouches* de son *Dictionnaire — des Etiquettes de la Cour, des usages du monde — depuis la mort de Louis XIII*. Paris, 8°, 1818, 2 vols., se ressent de cette erreur. « Nous avons vu, dit-elle, dans notre enfance, une très belle personne paroître aux Thuilleries avec une de ces grandes mouches, entourée de petits brillants ; mais cette mode ne prit pas. » Elle aurait dû dire : cette mode ne reprit pas.

(368) J'ai cru pouvoir attribuer à madame de Rambouillet la réforme d'une habitude qui

régna dans tout le seizième siècle, qui se perpétua dans la petite noblesse et la province pendant le dix-septième, et qui s'est conservée de nos jours dans la bourgeoisie. Je veux parler de la coutume de rester la tête couverte dans les appartemens, devant les femmes, à table et même au bal en dansant (grav. d'Abr. Bosse, le Bal).

Et cependant on considérait que l'action de se découvrir était une marque de respect. On restait chapeau bas à l'église (voir la suite de gravures d'Abr. Bosse, intitulée : *La Noblesse françoise à l'église, inventée par le sieur de S. Igny*) ; on se découvrait devant le Roi et les princes. Il faut croire que cette habitude venait en ligne directe de l'usage des armures et des casques qu'on ne quittait pas ; elle était entretenue par la température froide des appartemens. Louis XIV invitait les généraux à sa table, lorsqu'il était en campagne, et l'étiquette voulait qu'ils conservassent tous leurs chapeaux sur la tête ; ils se découvraient seulement au moment où il leur adressait la parole. C'était comme un souvenir du sans-gène guerrier des ancêtres, mieux à sa place alors que dans les réunions où se trouvaient les femmes. Si madame de Sévigné souffrait cette incivilité chez elle (Tallemant, VII, p. 59, Conrart, collect. Petitot, tome 48, 2e série, p. 89), nous pouvons excuser Ant. Courtin d'en avoir fait, vers 1660, une règle de la civilité (p. 20), et il paraîtrait, d'après les peintures et les estampes de cette époque, qu'il était de règle générale que les hommes conservassent leurs chapeaux à table (Abr. Bosse, plusieurs estampes, Courtin, p. 97), sauf à se découvrir pour le Benedicite et les Graces (la Bénédiction à table. A. Bosse inuen. et sculp.). L'hôtel de Rambouillet n'était plus ni un camp, ni une halle ; on restait découvert devant les femmes. Bussy Rabutin, héritier, sinon des délicatesses du cœur, au moins des belles manières de cette grande école de la bonne compagnie, voulant peindre le désordre d'esprit où l'amour jette le duc de la Rochefoucault, en présence de madame d'Olonne, ne trouve que ceci : *La première chose que fit le Prince de Marsillac, après estre assis, fut de se couvrir, tant il etoit hors de lui-même. Un instant après, s'étant apperçu de sa sotise, il ôta son chapeau et ses gants, et puis en remit un, et tout cela sans dire mot* (Hist. am. des Gaules, p. 50, tome I, édition de 1754). L'exagération des réformes de l'hôtel de Rambouillet créa le ridicule ; de ce qu'on ne gardait plus son chapeau sur la tête, on en réduisit tellement les dimensions, qu'il ne pouvait plus la couvrir. Mascarille, dans *le Récit de la Farce des Précieuses* (Anvers, 1660, p. 19), avait, pour compléter son costume, un chapeau à plume si petit, *qu'il était aisé de juger que le marquis le portoit plus souvent dans la main que sur la tête.*

(369) L'antipathie de la marquise de Rambouillet pour le feu ne lui vint que plus tard (Sauval. Hist. et Recher., tome II, p. 549). Il est fort probable que la belle, je ne dis plus la sage Arthénice, voulut lutter par le froid contre la disposition de son teint à se couperoser. Or ce teint avait été merveilleux de fraîcheur (voir le Grand Cyrus, tome VII et la note 346), mais peu à peu il s'était enluminé et je lis dans un recueil manuscrit de pièces du temps, des vers sur madame de Rambouillet et cette note marginale : « On appeloit madame de Rambouillet le *Lyon* de la Cour, parce qu'elle estoit toujours rouge. » (Bib. roy. Fonds Saint-Martin, n° 79. Liber de omnia, pièce intitulée : *Lettre envoyée à M. de Rocque, capitaine des gardes de M. le duc d'Enguien.*) Tallemant dans l'historiette qu'il lui consacre, soulève le voile.

Dès-lors dans le grand monde on quitta la ruelle pour se tenir et faire cercle devant le feu. Aussi lit-on dans la Muse historique du 20 novembre 1660 :

Car, touchant les fines nouvelles
Qui se disent dans les ruelles
Où chez les grands auprès du feu.

Le Traité de civilité qui parut en 1671, alors que ces habitudes étaient devenues générales, a des règles pour accepter un écran, pour se tenir devant la cheminée, et ses prescriptions vont même plus loin : « Il faut bien se donner de garde de cracher dans le feu, sur les tisons, ny contre la cheminée, et pour ce qui est des dames, c'est une immodestie très grande de trousser leurs juppes auprès du feu. » (p. 30.)

(370) *Je m'en vins tout doucement, sans dire adieu à personne, comme chez les grands.* Guy Patin sortait ainsi du salon du premier président (Lettres à Falconnet, 8 juin 1660), dérogeant aux habitudes bourgeoises, qui consistaient à se faire annoncer en entrant, à se laisser reconduire en sortant (V. note 255). Chez la marquise de Rambouillet, l'agrément du cercle et le plaisir de la conversation avaient établi cette aisance, fondée en même temps sur l'égalité des rapports de toutes les personnes présentes, et cette réforme, comme le dit Patin, s'était propagée chez les grands. Il faut avoir étudié dans les livres et les estampes, l'étiquette solennelle du temps, pour comprendre que la conversation était impossible là où elle régnait. Je tirerai d'un petit traité sur les lois de la galanterie, les conseils donnés à un homme sur la manière de se présenter en société, on en jugera ; nous sommes en 1650 : « En ce qui est de la manière de vous gouverner dans les visites de dames que vous ferez, il faut que dès l'entrée de la porte de leur chambre, vous commenciez vos Révérences, tenant le chapeau en main, et penchant la tête et la moitié du corps tantost d'un costé, et tantost de l'autre, ce qu'on auroit autrefois appelé DANDINER ; mais aujourd'hui la posture en est estimée galante. Vous vous avancerez ainsi en croisant les jambes les unes sur les autres, sans que le nombre des Révé-

rences puisse avoir d'autres limites que jusqu'au lieu où les Dames sont placées. Après que vous serez assis et que vous aurez fait vos premiers compliments, ausquels vous aurez adjoutez quelque nouvelle de la Cour ou de la ville, il sera bien séant d'oster le gant de vostre main droite, et de tirer de vostre poche un grand peigne de corne dont les dents soient fort éloignées l'une de l'autre, et de peigner doucement vos cheveux, soit qu'ils soient naturels ou empruntez (voir, p. 62, des renseignements curieux sur l'origine de la mode des grandes perruques et des longs cheveux. Molière donne un peigne à Mascarille. La Bruyère parle aussi de ce peigne.) A un certain temps de là vous tirerez un mouchoir de vostre poche, que vous estallerez un peu, pour en faire parestre la grandeur et la beauté de la toile, plustôt que pour vous moucher; puis, l'ayant resséré dans vostre poche, vous recouurirez aussi vostre main droite de son Gand, et quelques momens après, vous tirerez le Gand de la gauche, soit pour toucher à vos cheueux ou à quelque autre chose, ou par simple contenance. Ceux qui ont une monstre sur eux, où ils regardent les heures, les demies heures et les quart d'heures, s'en peuuent quelquefois servir pour la mesure de leur contenance et de leur visite; néantmoins, cela sent trop son homme d'affaires, d'y regarder en présence de chacun.— Pour les monstres sonnantes, elles sont fort incommodes, à cause qu'elles interrompent la conversation; c'est pourquoi il faudroit mettre en usage de certaines montres nouvelles, où les marques des heures et des demies heures fussent si relevées, qu'en les tastant du doigt, on les put reconnoistre (§ XV, p. 82). Ce code de galanterie qui mêle l'ironie à des règles reçues dans la haute société, admet qu'on reconduise les gens, mais les plus qualifiez : *S'ils vous sont venus voir* (des gens de peu), *quoyque vous en reconduisiez d'autres jusques à la rue, lesquels vous estimez à cause de leurs richesses et de leurs grands offices, quant à eux, vous les pouvez laisser aller seuls, dès la porte de votre chambre ou cabinet, sçachant bien qu'ils ne s'égareront pas.* (Recueil de pièces en prose, p. 95. A Paris, chez Charles de Sercy, 12°, 1658 et tome I de la seconde édition en 4 volumes 12°. Paris chez Charles de Sercy, 1659.) *Le Traité de Civilité*, écrit par Ant. Courtin, vers 1660-68, nous fournira en forme de précepte ou de règle ce qui était de mode dans un monde intermédiaire entre la haute noblesse et la bourgeoisie:

« Chap. IV. L'entrée dans la maison d'un grand, et ce qu'il faut observer à la porte, dans les antichambres, etc.

« Pour commencer par la porte (cochère) de la maison d'un prince ou d'un grand seigneur, ce seroit incivilité, en cas qu'elle fut fermée, de heurter fort et plus d'un coup. A la porte des chambres ou du cabinet, ce n'est pas sçavoir le monde que de heurter, il faut gratter. C'est effronterie d'entrer de soi-même sans être introduit, si on est tout-à-fait étranger dans la maison (p. 17).

« Chap. XII. S'il arrive qu'une personne qualifiée nous fasse visite, et que nous en soyons avertis, il faut l'aller recevoir au carrosse, ou le plus loin que nous pourrons. — Il faut conduire la personne qualifiée quand elle sort de notre maison jusqu'au carrosse — et l'ayant veuë monter en carrosse, et même luy ayant aydé à y monter, il faut attendre sur le pas de la porte, jusqu'à ce que le carrosse parte (p. 122).

(371) Somaize parle des précieuses:

Cette chambre étoit assez sombre
Le grand jour n'y pouvoit entrer
A cause qu'elles font tirer,
Pour l'empêcher de trop paroître,
Des rideaux devant la fenêtre
Sachant que la grande clarté
Efface un peu de la beauté.
(Procès des Précieuses, p. 47.)

(372) On exagérait toutes les habitudes de l'hôtel de Rambouillet. Tallemant des Réaux nous apprend que madame de Puisieux avait au Grand Pressigny en Touraine des meubles pour toutes les quatre saisons. (Tome II, page 96.) Et l'un des griefs du cardinal de Retz contre la dureté de sa captivité, c'est qu'*au milieu d'un hiver rigoureux, on lui donna un ameublement d'été et un lit de taffetas chiné.* (Mailly) l'*Esprit de la Fronde*, tome V, p. 699. La Haye, 12°, 1773.)

(373) Tallemant parle de la triste figure que faisait le portrait du lieutenant général Castelnau dans l'alcove de sa femme (tome VII, page 238.)

(374) Je lis dans Saint-Simon une remarque qui, quoiqu'appliquée à M. de Montausier, s'adresse à l'ancien hôtel de Rambouillet: «La propreté de M. de Montausier, qui vivait avec une grande splendeur, étoit redoutable à sa table, où il avait été l'inventeur des grandes cuillers et des grandes fourchettes, qu'il mit en usage et à la mode. » Pour nous, heureux possesseurs de tous les raffinemens du luxe et des recherches de la propreté, nous savons peu de gré au mari de Julie d'Angennes de cette délicatesse, qui nous semble la règle la plus simple de la propreté la plus ordinaire. A cette même époque cependant, Ant. Courtin, habitué au monde des grandes cours du Nord, admis à la cour de France et dans les salons de Paris, donnait ce précepte dans son nouveau Traité de la civilité : « Il est nécessaire d'observer qu'il faut toujours essuyer vostre cuillère, quand après vous en être servy vous voulez prendre quelque chose dans un autre plat, y ayant des gens si délicats qu'ils ne voudroient pas manger de potage où vous l'auriez mise, après l'avoir porté à la bouche. Et même si on est à la table de gens bien propres, il ne suffit pas d'essuyer sa cuillère, il ne faut plus

s'en servir, mais en demander une autre. Aussi sert-on à présent, en bien des lieux, des cuillères dans des plats, qui ne servent que pour prendre du potage et de la sauce (Chap. XI, p. 107, édit. de 1673). » La réforme du duc de Montausier s'était donc déjà étendue *en bien des lieux*, et on peut juger, par ce qui précède, si elle était urgente.

Il y avait toujours et il s'était maintenu une nuance bien distincte entre la table d'un seigneur et celle d'un bourgeois, certaines traditions s'étaient conservées dans chaque classe. Quand *madame de Frontenac disoit que la chère de mademoiselle étoit mauvaise, que toute la viande que l'on y sert sentoit le relans. Mademoiselle répond à cela : D'ordinaire les tables des personnes de ma qualité ne sont pas servies comme celles des bourgeois.* (Mém. de mad. de Montpensier.)

(375) Je citerai quelques vers du gazettier Loret, ils décrivent le genre de luxe qui s'était conservé et terminent par une remarque qui complète le tableau :

L'autre jour, madame de Chaune
Avec du fort bon vin de Beaune,
En une sale, grande et riche,
Traita madame Anne d'Autriche
Laquelle on fit manger à part.
. . . .
Car elle avoit fait aranger,
(Afin que chacun put manger)
A l'entour de la mesme sale
Et dans une distance égale
Des mores noirs et non pas blonds
Faits en forme de guéridons,
Chacun portant dessus sa teste,
Un grand plat de viande preste
Et deux autres, en leurs deux mains
Les uns remplis de massepains
Et les autres de marmelades,
Bisque, tourtes, fruits et salades,
Ce rare et surprenant spectacle
Fit à plusieurs crier miracle,
Mais pour la rareté du fait
(Sans parler icy du bufet),
On y voyoit entre deux mores
Non des cèdres, n'y sicomores,
Mais de verdoyans orangers,
Comme on voit aux beaux vergers
Et qui rangés par intervales,
Faisoient un fort plaisant ovale.
Puis il court un certain caquet,
Que pour subvenir au banquet,
Cette dame de haut lignage,
Avoit mis ses perles en gage.
(Loret, 25 juin 1651.)

(376) *Madame d'Atis a montré vingt ans durant, jusqu'à sa mort, le plan d'une maison magnifique qu'elle devait faire bâtir.* Tallemant s'en moque, et cite une anecdote assez ridicule (tome V, p. 147). Madame de Liancourt avait du goût, et ne mérite pas le même reproche (Tallemant, V, 27). Elle reçut toute la Cour dans sa nouvelle demeure, à la fin de 1653 :

En leur maison de Liancourt,
Admirablement construite.
(Loret, liv. IV, p. 137.)

M. de Montbazon. Hercule de Rohan, avoit fait un bâtiment à Rochefort (à dix lieues de Paris), le plus extravagant qui fut jamais; c'est un château de cartes, tout plein de petites tourelles, de lanternes, d'echanguettes (guérites) *et de petites plates formes. Quand il montroit cette maison aux gens : Voilà, disoit-il, se touchant du bout du doigt le front, voilà qui l'a faite* (Tallemant, VI, p. 136.)

(377) Molière a très bien indiqué, dans sa comédie des *Précieuses Ridicules*, les copistes maladroites des véritables précieuses; sa pièce fut représentée pour la première fois, le 18 novembre 1659, devant madame de Rambouillet qui avait déjà atteint sa soixante et onzième année, et qui ne prétendait plus qu'au respect dû à ses vertus comme à son grand âge. Ménage y assistait, et la mention qu'il en fait trahit une entière bienveillance : *J'étais à la première représentation des Précieuses ridicules; madame de Rambouillet y étoit, madame de Grignan et tout l'hôtel de Rambouillet, M. Chapelain et plusieurs autres de ma connaissance. La pièce fut jouée avec un applaudissement général* (Menagiana). En convoquant ainsi à l'avance l'élite de la société des précieuses, en soumettant au contrôle de l'hôtel de Rambouillet la critique qu'il faisait de ses imitateurs maladroits, Molière avait la conscience qu'il ne peignait que les exagérations ridicules d'une tendance qui fut sérieuse et utile, mais qui avait fait son temps.

Jugeons par les contemporains de l'esprit de l'hôtel de Rambouillet, et quant à l'épuration du langage, voyons quelle liberté régnait à la Cour et dans la haute société, avant les réformes introduites par la marquise. Il suffit d'avoir lu les poètes comiques, les mémoires du temps, les correspondances, et de rechercher ce qu'il y a d'acceptable dans les ana, pour comprendre la délicate susceptibilité de la noble Arthénice et la nécessité d'une réforme. Quand on pense que madame de Sévigné, une de ses élèves, qui doit peut-être à son exemple, l'estimable conduite de l'épouse, le dévouement sans bornes de la mère, qui semble, par la pureté de son style et la limpidité de sa pensée, avoir le mieux appris à éviter la licence de son temps, madame de Sévigné se laisse aller parfois à exprimer d'une manière singulièrement originale, des pensées fort singulières, qui rendent probable une répartie rapportée par Tallemant des Réaux (tome p.). Mais ce même des Réaux (que je ne donne pas pour un élève de madame de Rambouillet) était un des habitués du célèbre hôtel, il est choqué comme Molière d'un excès de délicatesse dans le choix des expressions, et de trop de sé-

vérité dans l'exclusion de certains mots, il aurait fait les Précieuses ridicules, s'il en avait eu le talent; veut-on savoir pourquoi? *La marquise de Rambouillet est un peu trop délicate, et le mot de* TEIGNEUX *lui donne, dit-elle, une vilaine idée. On n'oseroit prononcer le mot de cul.* CELA VA DANS L'EXCÈS (tome III, p. 232).

Arthénice avait en effet exclu de la conversation, les mots grossiers et les tournures vulgaires; elle repoussa également les provincialismes et les expressions étrangères (Tallemant, tome III, p. 237). Son influence fut de celles qu'on subit malgré soi, contre laquelle on se révolte après coup et comme par rancune. Si Molière se moquait du mot d'*obscénité* (critique de l'École des Femmes) inventé par l'école de madame de Rambouillet, c'est qu'il s'étonnait de l'influence qu'il avait sur lui même. Il n'était pas homme à lui céder et il en porte la peine, depuis deux cents ans, par le dégoût qui se mêle à l'admiration qu'on lui accorde. Certains mots graveleux et les pensées qu'ils lui suggèrent, auraient été rayés de ses chefs-d'œuvre, s'il les avait soumis à l'aréopage d'Arthénice, et aujourd'hui ses comédies seraient sur la scène sans une mutilation, ou sans porter ces marques qui semblent les rides de la vieillesse. Boileau comprit, avec plus de tact, qu'il fallait se moquer du maître, mais forcément suivre sa leçon. Il avait dit de Regnier :

> Heureux si, moins hardi dans ses vers pleins de sel,
> Il n'eût jamais mené ses muses au bordel.

Il modifia sa pensée par un tour plus heureux :

> Heureux si ses discours, craints du chaste lecteur,
> Ne se sentaient des lieux que fréquentait l'auteur.

Voilà, en deux vers et en un exemple, la tendance et l'heureuse portée des réformes de l'hôtel de Rambouillet, dans le langage et la littérature.

Je m'arrête à une exception, pour ne rien omettre. On connait l'épitaphe du perroquet de madame de Rambouillet, par l'abbé Cottin :

> Cy dessous gist un vert galant,
> Dont l'amour fut si violent
> Pour Arténice sa maîtresse,
> Qu'il la vouloit baiser sans cesse.
> . . . .
> Sa queue étoit belle et grande,
> Comme nature la demande;
> . . . .
> Ce galant fut un perroquet.

M. Viollet le Duc s'étonne avec raison (dans son Catalogue, p. 578), qu'un ecclésiastique puisse tomber dans des fadaises aussi équivoques; il a tort lorsqu'il s'étonne de les lui voir offrir à madame de Rambouillet : celui qui oubliait son caractère, devait méconnaître la délicatesse de la noble Arthénice. Qui peut le plus, peut le moins.

La distinction que Molière avait acceptée entre les véritables précieuses et les précieuses ridicules, était établie de longue main, lorsque sa comédie fut jouée pour la première fois. Scarron ne pouvait s'y tromper. Dans son épître au maréchal d'Albret, contre les fâcheux, il dit :

> Mais revenons aux fâcheux et fâcheuses,
> Au rang de qui je mets les précieuses;
> Fausses, s'entend, ...
> Et ne sont pas précieuses de prix,
> Que l'on respecte autant que des princesses;
> Mais elles font quantité de singesses,
> Et l'on peut dire avecque vérité,
> Que leur modèle en a beaucoup gâté.

En 1656, l'abbé de Pure distinguait les précieuses de leur carricature, *les vrais précieuses des fausses précieuses;* et il ne voulait pas que personne se méprît sur son intention.

La *Muse Royale* annonce longuement, dans son numéro du 3 mai 1660, la publication et la mise en vente du dictionnaire des précieuses de M. Somaize; mais on voit le soin qu'elle met à distinguer entre précieuse et précieuse :

> Les curieux et curieuses
> Apprendront que les précieuses
> Ridicules, cela s'entend,
> . . . .
> Vont maintenant jazer en vers,
> Par tous les coins de l'univers.
> On doit ce bien au sieur Somaize.
> . . . .
> Quiconque voudra tout de bon
> Apprendre le noble jargon
> De ces éloquentes donzelles,
> C'est-à-dire à parler comme elles,
> Trouvera le livre des mots
> Qui composent leurs beaux propos,
> Livre appelé *dictionnaire*,
> Chez le même marchand libraire.
> (Jean Ribou, au quai des Augustins,
> à l'Image Saint-Louis.)

On lit dans ce dictionnaire, au mot *Prédiction : En ce temps* (1656), *la connaissance que les précieuses* (*les véritables, celles qu'on appela alors les illustres pour les distinguer*) *auront que Prospère* (*l'abbé de Pure*) *n'aura voulu attaquer que les fausses précieuses, dans le jeu du cirque qu'il a composé, rendra le calme aux esprits. Fausses précieuses mises en déroute.* (Voir aussi le roman bourgeois, p. 107, édition de 1713.) On sait que Somaize était le secrétaire de Marie Mancini, connétable de Colonna; il l'accompagna en Italie.

On eut beau distinguer, spécifier, classer, le coup était porté et il frappa les véritables précieuses. La blessure fut d'autant plus grave, qu'il n'y avait plus dans l'hôtel de Rambouillet personne pour s'intéresser à l'œuvre consommée, pour revendiquer une réforme accomplie, en résumé pour défendre quelques traînards qu'on oubliait dans la victoire. Aussi les critiques *à la suite* surgirent en abondance, la race des imitateurs ne fait défaut nulle part, ici elle abonda; Boileau, pour ne citer que les sommités (sat. X, publiée en 1693); La Bruyère (Carat. De la conversation, § 65);

La Chapelle et Bachaumont (Voyage, Montpellier; Recueil de quelques pièces. Cologne, 12°, 1663, p. 63), et tant d'autres s'acharnèrent contre les précieuses qui n'existaient plus que de nom, et qu'ils n'avaient connues que de réputation.

Il y a encore bien à dire, et d'intéressantes recherches à faire sur le rôle des précieuses, sur leur influence, leur origine et leur décadence. Il y a des distinctions à établir, des nuances à faire prévaloir sur la couleur générale. M. Roederer a préparé le terrain, marqué les époques et signalé les meilleures et les plus abondantes sources d'information. (Voir son *Mémoire* (un volume de 484 pages) *pour servir à l'histoire de la société polie en France. Paris, in-8°*, 1833 ; sur la représentation des *Véritables Précieuses*, voir Loret, 6 déc. 1659, les biographes de Molière; et sur l'édition *suivant la copie imprimée à Paris chez Jean Ribou, l'an* 1660, in-12° de 56 pages, voir Nodier : *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, p. 124.)

(378) La veuve de Henri IV se décida, dès 1611, à quitter le Louvre et à se construire une habitation digne de son rang; ce n'est qu'en 1613 que Jacques de Brosses, son architecte, put commencer les travaux. Aussi lit-on dans les Mémoires de Bassompierre, à l'année 1613, qu'un rendez-vous politique était donné au Luxembourg, *auquel lieu la Reyne va ordinairement pour voir commencer son bastiment et planter ses arbres* (tome I, p. 291, édit. de 1666, à la Sphère). On avait imposé à l'architecte deux conditions : pour l'extérieur, l'imitation des palais de l'Italie, et particulièrement du style rustique ou à bossage du palais Pitti ; pour l'intérieur, les nouvelles distributions de l'hôtel de Rambouillet, autant que le plan d'une habitation particulière peut se fondre dans une résidence royale. En 1620, le palais du Luxembourg était terminé, tel que Marot l'a gravé, tel que Blondel l'a décrit (architecture françoise, tome II, p. 48, planche 181 à 189), tel que nous l'avons encore vu au moins dans son extérieur, car son intérieur avait subi, dès 1734, de profondes altérations. Les agrandissemens qu'il a reçus depuis dix ans, du côté du jardin, ont été plus utiles à la chambre des pairs, que favorables au monument. Quant à l'ancienne décoration intérieure, il s'était conservé un cabinet entièrement peint, au rez-de-chaussée du corps de bâtiment principal, à gauche en entrant par la cour; c'est un salon d'attente. Les additions assez étranges qui y ont été faites, les raccords trop peu habiles qu'on s'y est permis, ôtent à cette ancienne décoration tout son mérite.

J'ai remarqué déjà que Mademoiselle habita le Luxembourg et fit l'éloge de ses distributions. On trouve dans tous les ouvrages du temps des traces de son passage. Voir dans le *Recueil de Pièces galantes en prose et en vers de madame la comtesse de la Suze*. Amsterdam, 12°, 1795. Les nymphes du Luxembourg s'adressent aux nymphes de Saint-Fargeau et leur disent quel déplorable état est le leur depuis l'absence de cette princesse :

> Que notre sort est peu semblable !
> Vous chantez et nous soupirons
> Vous possédez et nous pleurons
> Une princesse incomparable.
> (Page 3.)
>
> Car ce palais où regnoit le printemps
> Ou l'on pouvoit calmer l'inquiétude
> Est depuis quelque temps
> Le palais de la solitude.

Voir aussi une pièce de poésie sur la *Cheute des Fleurs du palais d'Orléans* dans le *Recueil de pièces en prose, à Paris*, 12°, *Charles de Sercy*, 1662. *Seconde partie* (p. 150)

(379) Rubens commença son travail en 1620 ; ses tableaux avaient été transportés au Louvre, on les a portés depuis aux Gobelins, pour les copier en tapisseries. Cette longue et pénible manière de copier une matière qui passe, avec une autre matière qui passe encore plus rapidement, a compromis ces beaux originaux : ils sont revenus fatigués. Puisqu'il fallait absolument l'histoire de Marie de Médicis, en tapisserie, dans le palais de St-Cloud, pourquoi n'en demandait-on pas, à des jeunes gens de talent comme il en pullule, de bonnes copies à l'huile que les tapissiers des Gobelins auraient ensuite reproduites.

(380) A l'année 1658. Lorsqu'elle logeait au Louvre, elle occupait, je crois, le pavillon Marsan. Voir les *Tuileries de Colletet* et le plan de Gomboust de 1652, qui indique le logement de Mademoiselle.

Le Petit Luxembourg devint l'hôtel d'Aiguillon, après la mort du cardinal de Richelieu. Sa nièce qui avait hérité de cette agréable demeure, s'y établit et y reçut la plus agréable société. Loret (liv. III, p. 50, 51) parle des démonstrations de Pascal, et d'assemblées moins sérieuses :

> Je me rencontray, l'autre jour,
> Dedans le Petit Luxembour,
> Auquel beau lieu, que Diev bénie.
> Se trouva grande compagnie,
> Tant duchesses que cordons-bleus.

En 1687, Germain Brice commence ainsi sa description : *Le petit hôtel de Bourbon, autrefois c'étoit l'hôtel d'Aiguillon, autrement le Petit Luxembourg* (t. II, p. 197).

(381) Né à Pontoise, il mourut à Paris en 1660.

(382) Richelieu acheta les terrains de la rue St-Honoré en 1624, et construisit immédiatement l'habitation qui constitua le noyau de ses développements successifs; mais c'est en 1633 qu'il apporta une grande magnificence dans ses additions. Guy Patin écrit à Belin, le 20

mars de cette année : *Le Cardinal quitte sa maison de la rue St-Honoré, où on va bâtir puissamment, pour aller demeurer à l'Arsenal.*

Sauval, préoccupé de ses recherches sur Paris, avait vu avec les yeux de l'investigateur. Je renvoie à son ouvrage ; je le citerai de préférence à tout autre : *Mercier, le meilleur et le plus solide architecte de notre temps, a conduit ce grand et magnifique palais, ou plutôt, pour dire ce qui en est, Mercier, dans toute la conduite de ce palais, n'a fait qu'exécuter les intentions du cardinal de Richelieu, puisque lui-même publioit qu'il en étoit le seul architecte* (t. II, p. 159). Plus loin, il donne la raison de son irrégularité : *On ne doute point que le Cardinal ne l'eût fait et plus grand et plus régulier, lorsqu'il le commença, s'il eût été ou eût cru devenir aussi grand seigneur qu'il étoit lorsqu'il le finit.* Et plus loin : *Cette irrégularité, après tout, ne lui vient que de ce que nous l'avons vu s'étendre et grossir avec la fortune et les espérances de ce premier ministre* (Sauval, Hist., et Rech., tome II, p. 159). Il ne reste de l'ancien palais que les gros murs, et deux ou trois proues des navires, dans la *galerie des Proues, cour d'Orléans.* Le Cardinal avait ordonné à son architecte, de mettre en évidence les insignes de sa charge de surintendant de la marine ; on ne s'explique guère cette préférence que l'histoire n'acceptera pas, bien heureusement pour le grand ministre. Tant il y a que Mercier, assez mauvais décorateur, mit ces proues en évidence, comme s'il avait voulu traduire par leur lourdeur, combien cet ordre lui pesait. Déjà Sauval les critiquait : *Ces proues tuent les yeux, assomment les arcades* (p. 160).

Le même architecte a conquis sa célébrité, et a prouvé son talent, dans la construction des églises de la Sorbonne et de St-Roch, rue St-Honoré. Il fut chargé, après Pierre Lescot, du Louvre ; après François Mansart, du Val-de-Grace ; après Metezeau, de l'église de l'Oratoire ; il mourut en 1660.

Les plans, coupes et vues du Palais-Royal, donnés par Blondel, n'ont déjà presque plus rien de la distribution primitive de Le Mercier (Arch. Franç., tome III, p. 38 ; Pl., p. 332 et suiv.) Il faut chercher le Palais Cardinal, dans les plans gravés de Paris, et dans des estampes de Sylvestre, J. Marot, etc.

La princesse de Bavière, Madame, duchesse d'Orléans, habita le Palais-Royal à son arrivée à Paris ; elle en parle, dans sa correspondance, d'une manière qui ferait croire que Richelieu et Le Mercier ne furent pas, à eux deux, un bien bon architecte : *Avant que Monsieur eût fait arranger le Palais-Royal, surtout le grand appartement, ce lieu était, à mon avis, horrible. Cependant, on l'avait admiré du temps de la Reine-mère.*

L'Histoire du Palais-Royal est partout ; mais quand on aura lu les descriptions de la ville de Paris et les descriptions de ses rues, on trouvera encore dans un article de M. Vitet, des renseignements curieux présentés avec art. Ce travail, publié en mars 1830, à l'occasion de la dernière restauration générale du palais, a été réimprimé (12°, Paris, Charpentier, 1846, tome I, p. 339).

(383) *Ce qui se trouve de plus précieux dans ce palais, sont les marbres ; quelques uns tiennent qu'ils furent envoyés au Cardinal par l'abbé Mazarin* (Sauval, Hist. et Rech., tome II, p. 166).

(384) Sauval, Hist. et Rech., tome II, p. 261.

(385) Dès 1630, le Duc bâtit dans la rue St-Dominique une charmante maison entre cour et jardin, qui semble faite de nos jours, tant la distribution est bien entendue ; le marquis de Galifé l'habita, mais ce n'était pas encore un vaste hôtel, une demeure complète répondant au luxe d'une grande fortune, et aux exigences d'une haute situation. Blondel a fait entrer dans son ouvrage, une ancienne gravure de cet hôtel (Arch. Franç, tome I, p. 255, pl. 83, plan et vue géométrale). La duchesse de Chevreuse (Marie de Rohan Montbazon) chargea l'architecte Le Muet, en 1650, de lui construire, vis-à-vis des Jacobins et d'après les nouveaux progrès de cette science de l'aménagement, une demeure digne d'elle. Toutes les prescriptions de madame de Rambouillet y sont suivies, c'est-à-dire que toutes les ressources du bien-être y sont prévues.

Cet hôtel qui est resté l'habitation des ducs de Luynes, a été restauré en 1715 et agrandi, mais l'ancienne ordonnance extérieure, l'ancienne distribution intérieure a été conservée. Nous avons même, dans l'ouvrage de Blondel (Arch. Franç., tome I, p. 255), les plans de l'état primitif. En 1748, les murs et le plafond du grand escalier ont été peints par Brunetti père et fils, et restaurés en 1843.

Ces exemples suffiront : les deux éditions de Marot, les in-folio de Blondel et les autres ouvrages sur l'architecture du dix-septième siècle, donnent la preuve que l'art de la distribution avait déjà fait de grands progrès, et j'ajouterai que c'était un art tout français. Lorsque le Bernin vint à Paris pour construire le Louvre, on examina ses plans et la distribution des appartements. Colbert se permit de dire au vieil artiste, au constructeur de vingt palais : *Je fais une remarque, que si nous n'y prenons garde, il arrivera que dans ce bâtiment où il y aura des salles de festin, des salles de comédies, des sallons d'une grandeur prodigieuse, des galleries admirables et tout ce qui fait la majesté d'un grand palais, le Roy sera obligé de coucher dans une chambre si petite, que la moitié des seigneurs et des officiers qui ont droit d'entrer, n'y pourront pas tenir* (Perrault, Mém., liv. II, p. 81). Lister, tout en admirant ces progrès et le grand luxe de nos habitations, s'étonne cependant d'y chercher vainement les ressources que le goût

du confortable avait déjà imaginé en Angleterre; il faisait cette observation en 1698 : *Yet after all, there are so many utensiles and conveniencies of Life, which are common in England, wanting here, that M. Justall, a Parisian, told me he had made a catalogue of such deficiencies and that they were threescore in number* (p. 31, édition de 1823).

(386) De Lisle donnait pour modèle, la maison qu'il s'était construite rue Culture Ste-Catherine, Jules Hardouin celle qu'il habitait rue des Tournelles, près la porte St-Antoine (Blondel, Arch. Franç.), et en même temps il donnait les plans et les projets pour une maison convenable à une fortune peu considérable.

(387) Je m'arrêterai un instant devant l'hôtel de Beauvais construit en 1657, parce que c'est le plus ancien exemple de ce mélange fâcheux du grand luxe et de la petite spéculation, le plus ancien exemple de l'abandon de cette noble retenue qui encadrait le luxe des arts et l'intimité de la vie entre la cour monumentale et le jardin régulier. Sans doute les hôtels avaient déjà ouvert le rez-de-chaussée de leurs avant-corps à l'industrie pour profiter des loyers qu'elle leur proposait, mais on n'avait pas encore vu donner a l'artiste ce programme bâtard. Nous tairons tout ce que ce sujet inspire de réflexions tristes.

Pierre de Beauvais ou plutôt sa femme Catherine Henriette Bellier choisit pour son hôtel le plus bel emplacement de la rue Saint-Antoine. La première femme de chambre de la reine-mère avait eu à se louer des bontés de toute la famille royale, de sa maitresse qui l'en combla, du jeune roi qui crut lui enlever, ce qu'il se laissait prendre, du cardinal Mazarin enfin qui récompensa sa discrète fidélité avec libéralité. Elle chargea Antoine le Pautre de tirer parti d'un terrain très irrégulier. Cet artiste fit preuve d'un grand talent en répondant au programme nouveau et compliqué qui lui était imposé. Pour la première fois le corps principal d'une grande demeure devait s'aligner et s'étaler sur la rue, pour la première fois un noble hôtel devait loger quatre grandes boutiques. Le Pautre fit si bien qu'il donna satisfaction à tous les intérêts, tant à ceux de l'amour propre qu'à ceux du revenu et il devança de deux siècles les ressources de l'aménagement dont nous nous montrons si fiers aujourd'hui. Je ne m'étendrai pas davantage sur cette création parce qu'on peut visiter l'hôtel de Beauvais conservé intact rue Saint-Antoine, n. 62. Ni les sculptures de l'escalier, ni les armes et chiffres de la Beauvais, ni l'aspect théâtral de la cour et sa belle régularité au milieu d'un terrain si irrégulier, ni le balcon d'oû la cour de France tout entière vit l'entrée de Louis XIV et de la reine d'Espagne, ni aucune des distributions de cette grande demeure n'ont été détruits. (Voir deux plans et une vue de l'hôtel de Beauvais dans le grand Marot, dans Blondel, vol. II, pl. 225, page 120 et pour l'entrée du roi Louis XIV consulter la note 126.)

Il y eut deux hôtels de Beauvais, nous avons parlé de celui de la rue Saint-Antoine, nous dirons quelques mots de l'hôtel de Beauvais au carrefour de la Croix-Rouge dans le faubourg Saint-Germain.

On lit dans la Muse historique, que la reine-mère, le roi et le duc d'Orléans :

Allèrent, tous trois, l'autre jour
Dans St-Germain le grand fauxbour,
Qui vaut seul une bonne ville,
Pour y voir le beau domicile
Qu'a fait faire, depuis la paix,
La sage dame de Beauvais.

Suit une longue description plus louangeuse qu'exacte, puisqu'il s'excuse de ne pas mieux dire :

Mais aussy ne l'ay-je pas vu.
(3 nov. 1663. Liv. XIV, p. 180.)

Dans le numéro suivant il annonce que la reine Marie Thérèse :

Fut chez madame de Beauvais
Pour de son aimable Palais
Voir les merveilles étonnantes.
(Liv. XIV, 10 nov. 1663.)

Cette fois il a vu par ses yeux et il décrit plus exactement. Cet hôtel était destiné, au fils de la dame de Beauvais, il est du nombre de ceux dont nous n'avions pas à nous occuper, parce que la date de sa construction le place hors de notre cadre.

(388) Blondel, Arch. Franç. (tome II, p. 1).

(389) Blondel (Arch. Franç., tome II, p. 93) en a donné le plan et les détails. Je l'ai cité comme exemple dans une série d'années, car la construction de cet hôtel date de la fin du dix-septième siècle. Madame De Launay en parle dans ses mémoires : *Je fus dîner chez madame de Vaucray, et j'y fus fort bien traitée. J'y trouvai une femme d'une physionomie singulière, mais de beaucoup d'esprit; une belle maison qu'elle avoit fait bâtir, un gros domestique, bien des équipages, une table délicatement servie, d'agréables promenades, tant de son jardin que de celui des simples dont elle avoit les clefs et qui communiquoit avec le sien* (édit. in-12°. Paris, Didot, 1846, p. 63). Le jardin des Simples, c'est-à-dire le jardin des Plantes était avec les Tuileries la promenade à la mode et le théâtre des rencontres galantes. *Le duc de Nemours engage une dame à se trouver le lendemain dans le labyrinthe du jardin des Simples au fauxbourg Saint-Victor* (page 266 tome II des Intrigues galantes. Cologne, 12° 1694.)

(390) Mes recherches sur Paris sont loin d'être complètes; il sera facile de relever, dans cette esquisse, quelques erreurs et plus d'une omission. Je compte cependant sur l'indulgence des personnes familières avec ces difficiles travaux; elles connaissent les nombreuses fautes qui déparent tant de bons ouvrages et sçavent gré aux auteurs dont les écrits amènent quelque utile rectification, sans ajouter encore à la masse des erreurs en circulation.

Je ne veux donner qu'un exemple du dédale d'inexactitude dans lequel on marche, quand on aborde ces recherches, je le prendrai dans un excellent ouvrage qui date de 1832. A l'article Androuet Ducerceau, du *Dictionnaire d'Architecture, de M. Quatremère de Quincy*, on lit : *Androuet Ducerceau décora, dans son temps, Paris d'un assez grand nombre de beaux hôtels; tels que celui du chancelier Séguier, celui de Sully, celui de Mayenne, pour Charles de Lorraine, celui des Fermes générales. On chercherait en vain aujourd'hui la trace de ces ouvrages.* Combien d'omissions, de confusion, de double emploi, d'erreurs en ce peu de lignes ?

(391) La salle des Thermes, rue Saint-Jacques. Les plus anciens plans cavaliers représentent le jardin boisé qu'on avait planté sur cette voûte. Germain Brice faisait remarquer aux étrangers, que *les habitants de l'hôtel de Cluny venaient s'y promener à l'ombre* (tom. II, pag. 109, édition de 1687). On a trouvé dernièrement quelques substrictions de maisons antiques, lors de l'ouverture de la rue de Constantine, entre la rue de la Licorne et la rue Perpignan. Pour d'autres traces du passage des Romains, découvertes plus anciennement, voir le plan de Paris de M. Alb. Lenoir, dans la Statistique de Paris, folio, 1842-45.

(392) Voir l'histoire du Louvre dans ma troisième lettre. Ce château-fort, maison de plaisance de nos rois, n'entra dans Paris qu'au treizième siècle; l'enceinte de Philippe-Auguste passait à côté.

(393) L'hôtel de Cluny a été acheté par l'Etat, il y a trois ans, en même temps que la collection de M. Dusommerard. Ils se sont défendus l'un l'autre. Cet acte honorable est dû à M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, et à la commission des monuments historiques, qui a pris l'initiative. Un ministre qui reste au pouvoir sept années, peut croire, à juste titre, qu'il a marqué dans l'histoire de son pays; je ne sais pas une seule de ses propositions législatives qui gravera plus profondément son souvenir.

L'histoire de l'hôtel de La Trémouille forme l'ombre du tableau de cette même administration, de ce même ministère. Philippe d'Orléans, frère du roi Jean, possédait, en 1363, un grand hôtel rue des Bourdonnais ou d'Adam Bourdon. Le prince Gui de La Tremouille ou Tremoille en devint acquéreur, en 1398. Elle fut ensuite la propriété et l'habitation d'Antoine Du Bourg, chancelier de France, et, plus tard, de MM. de Belièvre. On s'est occupé de cet hôtel, depuis qu'il est tombé, comme on fait la réputation d'un homme quand il est mort. Sauval (Hist. et Rech., tom. II, p. 125) en disait ce peu de mots, qui valent une histoire. Ils auraient dû lui servir de défense : *Le plus célèbre de tous les hôtels de la famille des La Trimoille est celui de la rue des Bourdonnais. De fait, c'est la maison seigneuriale et le fief de la Tremoille, dont relèvent quantité de maisons, tant de la rue des Bourdonnais, que de celle de Bethisy. Et de plus, c'étoit l'hôtel de Gui de la Trimoille, ce grand personnage et si vaillant, favori du duc de Bourgogne, entre les mains de qui Charles VI mit l'oriflamme, en* 1393 ; *d'ailleurs fondateur de sa famille, et qui, par ses actions éclatantes, la tira de l'obscurité et du Poitou.*

Les historiens de Paris et les dernières recherches n'ont rien ajouté d'essentiel à ces renseignements; nos regrets ne sauraient recevoir d'aggravation. Lorsque le Conseil municipal, et je le rappelle avec regret, lorsque M. de Rambuteau lui-même, eut repoussé les représentations si bien motivées du comité des Arts et des Monuments, nommé par le ministre de l'Instruction publique, et les propositions financières si convenables de la commission des Monuments historiques instituée par le ministre de l'Intérieur, il ne resta plus d'autre parti à prendre que de conserver ce qui pouvait être employé ailleurs. L'élégant escalier que les amateurs se rappellent avoir vu à gauche, en entrant dans la cour, fut transporté, pierres à pierres, dans le chantier de l'École des Beaux-Arts. Malheureusement ces transports, quelque soigneux qu'ils soient, détériorent les sculptures, et ces fragments exposés pendant trois hivers à la gelée et à l'humidité, sont tombés en poussière et en pâte, faute de destination.

J'ai dit dans le texte qu'il suffisait de 100,000 fr. pour sauver ce précieux monument, voici comme je l'entends. L'hôtel de La Trémoille, ou plutôt ses terrains, valaient 700,000 f. La spéculation consistait à abattre l'ancien hôtel pour construire des magasins neufs, l'action du gouvernement devait être d'arrêter la spéculation en l'indemnisant. Avec 100,000 f. on obtenait du spéculateur l'engagement devant notaire de respecter l'ancien hôtel, et de n'en être pour ainsi dire que l'usufruitier, le locataire, sauf à utiliser les terrains qui en dépendaient pour des constructions neuves. Déjà, plus d'une fois, la commission a procédé ainsi, les engagements ont été tenus, et il ne pouvait en être autrement, puisqu'ils avaient force de loi, mais il s'est trouvé même que le goût des arts se développant, l'usufruitier a été au-devant des soins de conservation que la commission des Monuments historiques aurait pu lui conseiller.

(394) Qui n'a pas visité ce vieux manoir entre les petites rues de l'Hôtel-de-Ville et du

Figuier? J'en sors aujourd'hui, et j'ai constaté plus d'une détérioration depuis ma dernière visite. En premier lieu, on l'a gratté à neuf, procédé barbare qui fait plus de mal que le badigeon, car l'un écorche la surface et détruit les profils, tandis que l'autre couvre et défend jusqu'à un certain point en attendant des jours meilleurs. On a entassé les marchandises contre les murs, et les ouvriers qui arrivent ainsi à portée des sculptures ne peuvent résister au plaisir de la destruction. Ce qui appauvrit l'hôtel de Sens, c'est donc la prospérité de ses propriétaires; si le roulage allait moins bien, les arts s'en trouveraient peut-être mieux.

On fait remonter à Tristan de Salazar, archevesque de Sens, la construction de cet hôtel, vers la fin du quinzième siècle; il le laissa inachevé; c'est le cardinal Du Prat qui l'aurait terminé. Mais il y a des parties plus anciennes. La diligence de Lyon et le carrosse d'Auvergne s'y établirent dès le commencement du dix-huitième siècle; voilà donc plus de cent ans qu'il lutte contre les mauvais procédés d'hôtes indignes de son élégance.

(395) Il faut aimer son Paris pour l'étudier à fond; il faut s'attacher à ses vestiges si rares, si oubliés, pour le connaître exactement. Des hommes animés du zèle le plus ardent, remplis de savoir du meilleur aloi, sont à la recherche des moindres traces de nos vieux monuments. J'indique sommairement ce que j'ai retrouvé, en attendant que MM. Niel, Lenoir, Rébillot, etc., etc., publient le résultat de leurs curieuses investigations.

Les tourelles gothiques dépendantes de monuments civils commencent à devenir rares; celle qui fait face à l'Hôtel-de-Ville est charmante et bien connue, l'alignement la menace. Les développements de l'hôtel municipal ont mis au grand jour, mais aussi par malheur sur le reculement, la jolie tourelle qui fait encore le coin des rues de la Tixeranderie et du Coq; elle tombera prochainement. Nous conserverons plus longtemps les tourelles qui s'avancent à l'angle de la rue Vieille-du-Temple et des Francs-Bourgeois, de la rue du Paon Saint-André-des-Arts et de l'Ecole de Médecine, ou qui surplombent sur les rues Hautefeuille, Percée Saint-André-des-Arts, etc., etc. Ces tourelles sont de la fin du seizième, quelques unes du dix-septième siècle.

On recherchera ce qui reste du Parloir aux Bourgeois, place Saint-Michel et dans les arrière-bâtiments d'une maison, rue Saint-Hyacinthe, nº 11, les restes de curieuses constructions. On trouvera aussi sur l'emplacement de l'ancien hôtel Saint-Paul et de l'hôtel d'Etampes quelques traces de vieux manoirs (entre la rue Saint-Antoine et la rue des Lions Saint-Paul, derrière le collége Charlemagne). Pour étudier et reconnaître ces restes, on consultera les anciens plans (voir note 3) et les œuvres de Sylvestre et de Marot. Le dernier de ces architectes-graveurs, mais non pas le plus fécond, a donné plusieurs éditions de ses planches sous différents titres et de divers formats; il faut les compléter l'une par l'autre. Voici le titre du recueil le plus considérable : *Recueil des plans, profils et Elévations des plusieurs Palais, Chasteaux, Eglises, Sépultures, Grotes et Hostels, batis dans Paris et aux environs, avec beaucoup de magnificence par les meilleu(r's) architectes du royaume, desseignés, mesurés et gravés, par Jean Marot, Architecte parisien.* Sur la seconde édition, on a ajouté : *A Paris, chez Mariette, rue Saint-Jacques, aux Colonnes d'Hercule;* les planches sont numérotées. L'autre volume est intitulé : *Recueil des plus beaux édifices, dessinés et gravés selon leurs mesures, par J. Marot, et se vendent à Paris, chez l'édit. J. Van Merlen.*

(396) Louis de Gonzague, duc de Nevers, acheta, en 1572, l'hôtel de Nesle et le reconstruisit pour en faire sa demeure; soixante-neuf ans plus tard, en 1641, Henri de Guénégaud l'acheta; nous en parlerons plus loin (note 569, et voir la tour de Nesle dans toutes les anciennes vues de Paris; l'hôtel de Nevers, dans le tome I, p. 58. de la *Topographia Galliæ*, de Martin Zeiler. Franef., folio. Rechercher aussi l'œuvre de Sylvestre, etc., etc., et dans le Marot : *La veue de l'hostel du Plessis Guénégaud, sur le quay Malaquay.*

François Ier ordonna par lettres-patentes du 20 septembre 1543, que l'hôtel de Flandres serait détruit, pour le terrain être vendu à des particuliers qui construiraient sur les rues alignées.

(397) L'hôtel du fameux financier et traitant Scipion Sardini, connu encore aujourd'hui sous le nom d'hôtel Scipion, a été déshonoré par la destination qu'il a reçue. Depuis 1657, il est devenu la manutention des farines de nos hopitaux. On lit sur la porte, en caractères forgés, dans un grillage en fer, *Sainte-Marthe, maison Scipion;* mais le corps de bâtiment dans lequel s'ouvre la porte d'entrée a été construit à une époque plus moderne. Ce qui date du fondateur, se réduit à une aile de bâtiment soutenu par six arcades, que surmontent des médaillons remplis de figures en terre cuite. Ces figures représentent, par allusion au nom de l'ancien propriétaire, d'abord Scipion l'Africain, ensuite les personnages historiques de la même époque, Marc-Antoine, Cléopâtre, etc. La première de ces figures est bien conservée, les autres sont mutilées. Quel que soit le peu d'importance de ce reste d'une grande habitation, il faut espérer que M. Labrouste, architecte des hospices, le défendra contre les projets de destruction qui déjà le menacent.

(398) L'histoire de cet hôtel est aussi confuse que les styles différents qui le déparent. (Voir les planches de Marot et la description de Blondel, Architecture françoise, tom. II, p. 151, pl. 276-281.) On peut cependant résumer ainsi cette histoire : vers le milieu du

seizième siècle (1560-1570), le président de Ligneris charge Androuet Ducerceau et Jean Goujon de lui construire un hôtel dans la rue Culture Sainte-Catherine; le corps de bâtiment qui donne sur la rue étant seul terminé par ces deux artistes, une raison quelconque arrêta les travaux qui furent continués plus tard, et par d'autres mains; voilà pourquoi le style de l'architecture et des sculptures, dans les bâtiments intérieurs et dans la cour, diffère entièrement et marque une différence de près d'un demi-siècle. En 1634, François Mansart eut ordre de compléter et de terminer cet hôtel. Ce grand artiste respecta, autant qu'il était possible, l'œuvre de ses prédécesseurs, et cette manière intelligente de procéder dans une restauration était bien rare, car elle excita un étonnement et une sympathie générale. *En voyant cet ouvrage*, dit Félibien, *on ne sait lequel estimer le plus, ou l'art dont il s'est servi pour conserver, comme il l'a fait, ce qu'il y avoit de beau dans le vieux portail, ou la science avec laquelle il a rebasti le devant de cet hostel* (Félibien, Entretiens, tom. I, pag. 121).

Quel qu'ait été ce soin, les nouvelles additions ont altéré profondément le plan primitif; je vois plus tard quelques petites mutilations du fait de madame de Sévigné. Lorsqu'elle y installe sa demeure, l'homme d'affaires demande seulement le temps d'écrire à M. d'Agauri, en Dauphiné, *pour avoir la permission d'attaquer la vieille antiquaille de cheminée* (Lettre du 18 octobre 1679).

Le fils du président de Ligneris vendit cet hôtel à Françoise de La Beauve, dame de Carnavalet; il fut ensuite acheté par P. E. Brunet de Ranci, fermier-général, par M. de la Briffe, intendant de Caen, et ensuite par différents propriétaires. Le dernier l'a loué à un maître de pension.

J. Marot, le graveur, a donné, dans son recueil des beaux hôtels de Paris, le plan et quatre vues de cette habitation, sous le nom d'*hostel d'Argouge.*

(399) Le Pont Neuf fut commencé en 1578. Sur les plans d'Androuet Ducerceau. Henri II plaça la première pierre, le 30 mai, Henri IV le fit achever en 1604. La statue du bon roi ne fut érigée qu'en 1635.

(400) Cette place date de 1608. Malherbe écrit, le 3 octobre 1608 : *On fait en cette même isle* (du Palais), *une place que l'on appellera, à ce qu'on dit, la place Dauphine, qui sera très belle et bien plus fréquentée que la Royale.* (Paris, 8°, 1822, p. 61. Voir une autre Lettre à Peiresc, du 25 mai 1608.)

(401) La décoration intérieure, telle que nous la voyons aujourd'hui, ne date pas tout entière de Sully; il faut en laisser une bonne part à la seconde femme de son successeur, la maréchale de La Meilleraye, Marie de Cossé-Brissac. Il y a encore deux tableaux et quelques distributions que Sully cite lui-même; il y a aussi un portrait de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, des écussons aux lions herminés, des chiffres La Meilleraye; il y a donc une part à faire à chacun. La destination donnée à l'Arsenal assure une conservation telle quelle de ces restes d'élégante décoration.

(402) Tallemant des Réaux, dans son Historiette, critique et raille à son aise cette respectable figure. On recherchera encore les lettres de Malherbe et les mémoires du temps. Malherbe écrit, le 11 décembre 1609 : *La salle neuve de l'Arsenal fut étrennée dimanche dernier d'un ballet que firent douze galants de la cour.* (Edit. de 1822, page 99.)

(403) Raoul Bouthrays en faisait l'éloge :

Ornamento urbis, vicinas condidit ædes;
Ornamentum ingens Zametius urbis, etc., etc.
(P. 87, *Lutetia. Paris.*, 8°, 1611).

Et Lister, en 1698, vante la propreté de la maison et le soin avec lequel sont tenus les jardins. (Page 161, édit. de 1823.)

Cet hôtel, qui a son entrée sur la rue de la Cerisaie, et forme le coin de la rue de Lesdiguières, a été déshonoré par l'abandon qu'on en a fait à des industriels; son aspect, à l'extérieur, rappelait en petit l'hôtel de Mayenne; car il est construit de la même manière, mi-partie brique, mi-partie pierres de taille. On n'y a rien changé, si ce n'est qu'on l'a badigeonné, invention niaise, dont le résultat est de le priver entièrement de caractère, pour avoir voulu le rajeunir. J'ai trouvé, dans ma dernière visite, que le beau jardin était chaque jour plus encombré de masures, que le grand escalier à gauche, en entrant dans la cour, avait disparu (on a pratiqué des chambres dans sa cage), et que le petit escalier de service en face dessert aujourd'hui tout l'hôtel. Monté au premier, j'ai rencontré un fabricant d'ornements en bronze, qui a eu la bonté de me conduire dans tous les appartements, aujourd'hui ses ateliers, aux plafonds enfumés, aux murs couverts de *caprices* grossièrement dessinés et médiocrement spirituels. Il n'y reste rien de l'ancienne décoration, et celle qui l'a remplacée est en tout digne de ses hôtes.

(404) *Près des filles de Saincte Marie est un hostel basty de belles pierres de taille et de briques par feu Henry de Lorraine, duc de Mayenne et d'Aiguillon, environ l'an* 1613. (Suppl. de Du Breuil.) Il me semble qu'on doit remonter cette construction à 1609. C'est aujourd'hui l'institution Favart. J'ai eu le plaisir, en visitant dans toutes ses parties cette grande construction, plus belle dans son ensemble que par ses détails, d'apprendre d'une manière certaine qu'elle sera conservée sans altération sensible.

(405) Mesme Gallet était un grand joueur et un joueur heureux; se sentant en fonds, il acheta, vers l'an 1624, deux maisons dans la plus belle partie de la rue Saint-Antoine, les abattit, et fit construire à la place un superbe hôtel. La chance tourna, il perdit son argent, et en novembre 1627, Montmort en devint l'heureux propriétaire. On a écrit qu'il avait perdu son hôtel sur un coup de dés (dans le Commentaire de M. de Saint-Surin sur les œuvres de Boileau) : ce n'est pas une erreur, mais une amplification. On lit dans le Supplément de Du Breuil : *Cet hostel fut faict bastir par le sieur de Neubourg, Sourdaust, de la chambre des Comptes, qui estant mort, le duc de Sully l'acheta.* (Page 69.) Je ne sais de qui l'avocat, auteur de ce Supplément, veut parler, mais je trouve une troisième version. Piganiol de La Force s'exprime ainsi : *Cette maison fut bâtie par Du Cerceau pour Maximilien de Bethune, duc de Sulli, sur une partie de l'emplacement de l'hôtel des Tournelles. D'autres disent qu'elle a appartenu à Gallet. —Gallet étoit propriétaire d'une maison dans laquelle il y avoit un cabaret, qui avoit pris pour enseigne l'Hôtel de Sulli, à cause de sa situation auprès de cet hôtel. Gallet fut obligé de la vendre pour payer ses créanciers, et la conformité de noms a fait croire et dire que l'hôtel des ducs de Sulli lui avoit appartenu, et qu'il l'avoit perdu au jeu.* (Tome V, p. 37.)

Après mûre réflexion, je me range à cette dernière opinion, qui me semble la seule juste, la seule raisonnable, et je l'adopte après avoir partagé dans mon texte l'erreur commune. Voici la raison du changement qui s'est produit dans mon esprit. J'ai trouvé dans les registres et terriers de Paris, cette mention : *Don au sieur de Rosny de la place, démolitions et bastiments fait par Henry trois au parc des Tournelles à Paris, du costé de la coulture Sainte-Catherine, en mars* 1594. (M. 4. L. folio 316. v. vérifié.) Ce fait incontestable établit la propriété du fonds à Sully, et la grandeur de la construction est en rapport avec l'importance de sa position. Le joueur Gallet, quelle que fût sa chance, ne pouvait avoir des vues aussi grandes, aussi élevées, et son esprit aventureux n'avait pas besoin de ces garanties de durable solidité.

J. Marot a donné trois vues et un *Plan général de l'hostel de Sully à la rue Saint-Antoine*; Sylvestre l'avait déjà gravé.

(406) *Cet hostel fort ancien fut rebasty la pluspart de neuf par le duc de Guise, l'an* 1608. *Il fit aussi réparer les grandes salles du vieil hostel.* (Du Breuil, Suppl., page 68.) Je ne ferai que cette citation pour expliquer la place et la date que je donne à cet hôtel. On sait qu'il se fondit dans le grand hôtel de Soubise, occupé aujourd'hui par les archives générales.

(407) *Le sieur de Rocquelaure ajouta la belle gallerie qui regarde le jardin et la spacieuse escurie. Du depuis le comte de Sainct Paul ayant achepté cet hostel, l'accreut de plusieurs logemens. Luy mort, les créanciers ayans mis cet hostel en criée, monsieur de Chavigny l'acheta.* (Du Breuil, Suppl., page 69.) En outre, on lit dans Sauval, tome II, page 226 : *François d'Orléans, comte de Saint-Paul, acheta du maréchal de Rocquelaure l'hôtel de Navarre, au bout de la rue du Roi de Sicile, qui appartient maintenant à la marquise de Chavigny, veuve très illustre d'un très illustre mari.* On voit que cet hôtel, contigu à ceux de Lorraine et d'Angoulême, dans la rue Sainte-Catherine, n'a aucun rapport avec le vieil hôtel Saint-Pol, habitation royale.

(408) Le commandeur de Sillery fit bâtir son hôtel en 1608, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le Château-d'Eau et la place du Palais-Royal. *Cet hôtel*, dit l'auteur du Supplément aux Antiquités de Du Breuil, *est construit en carré de belles pierres de taille et de briques, un fort beau portail, et au-dessus une galerie ornée de balustres, de petites colonnes de pierre artistement taillées.* (P. 64.)

(409) Le marquis de La Vieuville, surintendant des finances, fit construire par Metezeau cet hôtel qui eut pour maîtres, en 1620, Charles d'Albert Ier, duc de Luynes ; après sa mort, le duc de Chevreuse, qui épousa sa veuve, puis le duc d'Epernon, qui l'acheta ; enfin le duc de Longueville. On sait quelle société élégante se réunit dans cet hôtel, quel rôle important il joua durant la Fronde : nous pouvons clore l'histoire de ses vicissitudes, car vendu en 1749 aux fermiers généraux, pour devenir un magasin de tabac, il a été depuis transformé pour abriter les voitures de la cour, et de nos jours le roi l'a fait abattre, pour donner, par cette brèche ouverte aux immondices, un argument à ceux qui voudraient voir se terminer au centre de Paris, le palais des rois. J. Marot l'a gravé, Blondel l'a décrit, et Germain Brice parle de son plafond, peint par Mignard. (Page 46, édition de 1687.)

Derrière le Louvre, rue Frementeau, à main droite, est l'hostel de Souvré, que fit bastir messire Gilles de Souvré, gouverneur de Tours et de Chinon, depuis maréchal de France en 1606. *Cet hôtel est petit, il a sa vue sur le petit jardin du Louvre, et va par une petite allée sur le pont qui entre au Louvre du costé des cuisines.* (Du Breuil, Suppl., p. 66. Voir les plans de Paris.)

(410) Je n'ai pu trouver la date exacte de cette construction.

(411) Lorsque Corneille donna sa pièce, assez insignifiante, intitulée : La *Place Royale, ou l'Amoureux extravagant*, Claveret, un écrivain-poète fort obscur, publia une critique de la pièce : *J'entends parler de votre Place Royale, que vous eussiez aussi bien appelée la Place Dauphine, pièce que vous ré-*

solutes de faire dès que vous scûtes que j'y travaillois. (Voir les mémoires du temps, et Tallemant, tome VI, page 61). Le Marais retenait encore avec ses grands hôtels la noblesse qu'il n'attirait plus. Le comte de Grammont en dictant à Hamilton son aventure piquante avec Marion Delorme, et la mystification du duc de Brissac, lui fait dire : *Comme il y avoit fort loin du baigneur où je logeois, jusqu'au fond du Marais.* — Or si la place Royale avait été le quartier à la mode par excellence, le comte de Grammont y aurait choisi son baigneur, c'est-à-dire son logeur. (Mém., chap. X.) Il y eut bien encore des mascarades, des courses de traîneaux et la force des habitudes, mais il faut dire qu'en général ce quartier se mourait. Le *Dictionnaire des Précieuses* de Somaize et l'abbé d'Aubignac placent leurs héroïnes dans le faubourg Saint-Germain *la petite Athènes*, dans la Place Royale *la Place Dorique*, dans le Marais du Temple *le quartier de Scolie*, et dans l'Isle Notre-Dame, la *Place de Delos.* Toutefois le rôle des Précieuses comme la vogue de la Place Royale touchait à sa décadence. On écrivait à cette époque Marais et Marets. M. Des Marais et Desmarets. Nous avons, pour n'en citer qu'un exemple les vers de Scarron et la *Lettre de la petite Nichon du Marais à Monsieur le prince de Condé, à Saint-Germain.* 1649. 4°.

Les financiers dominaient parmi les habitants du nouveau quartier au nord de la ville, aussi l'esprit frondeur des Parisiens y trouva à mordre. Selon Saint-Simon on donnait aux trois grandes statues royales de Paris ce cortège : « Henry IV avec son peuple sur le Pont-Neuf, Louis XIII avec les gens de qualité à la Place Royale, et Louis XIV avec les Maltotiers à la Place des Victoires. » Le superbe auteur des mémoires ajoute pour son compte : « Celle de Vendôme, faite longtemps depuis ne lui a guères donné meilleure compagnie. » Aujourd'hui il n'y a de peuple nulle part, car personne ne veut être peuple, il n'y a de gens de qualité nulle part, car la tradition s'en est perdue rue Saint-Florentin, et quant aux maltotiers, remplacés par des agioteurs, s'ils sont encore dans ce quartier, il y en a un peu partout.

(412) Les hôtels de Rambouillet, de Mercœur, de Sillery et de Brion. Les deux derniers ne furent détruits que plus tard, l'un par Anne d'Autriche pour ouvrir la Place du Palais-Royal, l'autre par Louis XIV pour construire une galerie. Le régent fit clore au nord la place, par le Château d'eau, par les dessins de l'architecte de Cotte.

(413) Tallemant des Réaux (Tom. II), est fort instructif sur la vie, les excentricités et l'hôtel de Des Yveteaux, j'avais extrait de ses mémoires une note que je croyais piquante, mais je l'ai supprimée sans regrets, après avoir lu, dans le Bulletin du Bibliophile, (1846, page 601) une notice biographique rédigée avec talent par M. Jérôme Pichon sur les mêmes renseignements et sur d'autres documents entièrement neufs. Je prendrai dans ce consciencieux travail le passage suivant : « Nicolas Vauquelin des Yveteaux ayant quitté la cour se retira en 1645 dans une maison qu'il possédait rue des Marais, à peu près dans l'espace enfermé par les rues des Petits-Augustins, du Colombier (Jacob), de Seine et des Beaux-Arts, cette dernière rue occupée alors par l'hôtel et les jardins de Liancourt. Lors du fameux procès qu'il soutint en 1645 contre son frère Guillaume, il prétendit l'avoir acquise par décret 17,000 livres huit ans avant la mort de son père, c'est-à dire en 1599, sur le prix de la charge qu'il avait été obligé de vendre (Factum G, p. 1.). Mais en supposant que cette assertion, qu'il avait quelque intérêt à faire, fût exacte, il n'aurait jamais acheté à cette époque qu'une maison ordinaire, car alors même (en 1643) il convenait avoir acquis ensuite de diverses personnes le surplus de la maison et les jardins (Fact. G, p. 1.). Il avait pu s'agrandir assez facilement, car en 1611, époque de sa retraite, il n'y avait rien de bâti au-delà de sa maison dans le faubourg Saint-Germain. Le terrain ne devait donc pas avoir un très grand prix autour de sa maison, et d'ailleurs la position de des Yveteaux était assez lucrative pour le mettre à même de faire des acquisitions. Son père étant mort en 1607, il avait hérité de lui et avait recueilli les avantages que la coutume de Normandie assurait aux aînés (Fact. F, p. 5). Il est vrai qu'il prétendait en 1645 n'avoir hérité que de 1,500 livres de rente et de 2,000 écus de meubles.

« Une fois retiré dans sa maison, des Yveteaux mena une vie épicurienne dont il y a peu d'exemples chez les modernes. C'est sa propre vie qu'il a décrite dans le sonnet suivant, qui, s'il n'est pas très moral, est au moins agréablement tourné :

Avoir peu de parents, moins de train que de [rente
Et chercher en tout temps l'honnête volupté;
Contenter ses désirs, conserver sa santé
Et l'âme de procès et de vices exempte;

A rien d'ambitieux ne mettre son attente,
Voir les siens élevez en quelque authorité,
Mais sans besoin d'appuy garder sa liberté
De peur de s'engager à rien qui ne contente,

Des jardins, des tableaux, la musique, des vers
Une table fort libre et de peu de couverts;
Avoir bien plus d'amour pour soy que pour sa dame;

Être estimé du prince et le voir rarement,
Beaucoup d'honneur sans peine et peu [d'enfans sans femme,
Font attendre à Paris la mort tout doucement.

(Inséré dans la lettre du président de la Fresnaye à des Yveteaux. Fac. F.)

« Des Yveteaux avait réuni à sa maison un fort grand jardin allant jusqu'à la rue du Colombier (rue Jacob) et auquel on se rendait par une route souterraine pratiquée sous la rue des Marais. Cette propriété acquit une grande valeur. En 1645 on l'estimait 3 ou 400,000 livres (près d'un million de notre monnaie). Madame de Liancourt dont l'hôtel était proche lui avait offert 200,000 livres à condition de l'en laisser jouir sa vie durant (Tallemant II, p. 15), et le cardinal de Richelieu avait même eu la pensée d'y bâtir, mais il trouva que cela était trop loin du Louvre (Tallemant II, p. 15).

« Tous les appartements de la maison de Des Yveteaux étoient tendus en cuir doré. La basse cour (sans doute une galerie qui y étoit située) renfermoit des tableaux tellement précieux, que le propriétaire les estimoit autant que toute la maison (réponse au Factum G, p. 5). Les meubles étoient à l'avenant et en 1645 Hercule Vauquelin de la Fresnaye, neveu de Des Yveteaux, démentant dans un Factum l'évaluation de 6,000 livres, qu'en faisoit son oncle, ne craignoit pas d'offrir des meubles et tableaux 300,000 livres (rép. au Factum G, p. 2). »

Je renvoie à Tallemant des Réaux, à Segrais, aux différents Factums du procès, etc., pour le détail curieux des habitudes singulières de Des Yveteaux. On y verra comment il se costumait en berger pour garder quelques brebis, ou en Apollon pour suivre d'une amoureuse ardeur une Daphnée de petite condition que la ville d'Étampes avait entendu jouer de la harpe dans ses rues (Tall. des Réaux, t. II, p. 14. — Segrais, mém., t. I, p. 115. — Vigneul-Marville, Mélanges, t. I, p. 177. — et même Huet qui conteste l'exactitude de plusieurs anecdotes racontées par les auteurs qui précèdent. Orig. de Caen, pag. 356.) Comment enfin il l'épousa et quels démêlés il eut avec son beaufrère, franc bretteur qui servit successivement dans les gardes du roi, dans les gardes du cardinal de Richelieu, dans les chevau-légers et enfin dans les gardes du cardinal Mazarin.

L'hôtel de Liancourt était voisin de la maison de Des Yveteaux et son jardin touchait au sien. Cette magnifique demeure avait été construite par la duchesse de ce nom, sous l'inspiration des innovations de la marquise de Rambouillet. Germain-Brice l'appelle hôtel de La Rochefoucauld, parce que M. de Liancourt étant mort, son neveu le duc de La Rochefoucauld en avait hérité (t. II, p. 227, édition de 1687.) Voir quatre vues et quatre plans dans le Marot, dans Blondel, etc. Cet hôtel a été abattu, de nos jours, par la spéculation, pour percer la rue des Beaux-Arts.

(414) L'hôtel de Concino Concini, Maréchal d'Ancre, était dans la rue de Tournon, (V. le plan de Gomboust de l'année 1652) on sait que Louis III l'habita. On sait aussi ses vicissitudes. Après la mort du Maréchal, le duc de Luynes en devint propriétaire par confiscation, et le vendit au roi qui en fit l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires. Le duc de Nivervois le transforma de fond en comble tel que nous le voyons aujourd'hui. Je parlerai plus tard de ce nouvel hôtel, qui sert aujourd'hui de caserne à la garde municipale.

(415) L'hôtel de Retz plus connu sous le nom de Condé qu'il prit plus tard (V. le plan de Gomboust de l'année 1652). Le supplément de Du Breuil de 1639 cite parmi les nouveaux hôtels, celui de Retz (page 63). Germain Brice le décrit dans l'édition de 1687 de son guide, il parle de ses meubles si riches, de sa bibliothèque et il vante surtout le jardin. (Tome II, page 197.)

(416) Hôtel de Saint-Simon plus tard de la Force, rue Taranne. Bâti en 1644 par Gittard, architecte. La même famille avait une autre habitation, celle-là plus ancienne; c'est aujourd'hui la prison de la Force.

(417) Hôtel de Mortemart, rue Saint-Guillaume, faubourg Saint-Germain, construit par Marot. (Blondel, I, p. 294, pl. 146 et 147).

(418) Sur le quai Malaquais, au coin de la rue des Saints-Pères, l'hôtel bâti en 1613 pour M. Falconi, acquis ensuite par M. Marstin et le comte de Vartenaer, c'est sous ce nom que Blondel la décrit. (Arch. fr., t. I, p. 293.) Cet hôtel avait deux grands étages au-dessus d'un vaste entresol et des mansardes.

(419) La maison bâtie par Jacques le Coigneux, président à mortier du Parlement de Paris, qui mourut en 1650, devint plus tard l'hôtel de Navailles. Germain Brice le décrit sous ce dernier nom en 1687 (t. II, p. 212). Il était situé à l'extrémité du Pré aux Clercs (V. les plans de Paris et l'œuvre de Sylvestre).

(420) Ces trois hôtels répondent aux noms des maréchaux de France qui les firent distribuer et terminer pour leur habitation. Quelques années plus tard (1687), Germain Brice désigne aux curieux, l'hôtel du duc de Richelieu et celui du marquis de Dangeau. (Tome I, p. 192.)

Des fondateurs de la Place Royale, la famille de l'Escalopier était restée seule fidelle à ses anciennes habitudes, à la maison de ses pères, à ce vieux et grave quartier; aujourd'hui enfin gagnée par la mode, elle a placardé sur sa vénérable porte : *Maison à vendre* et elle quitte le Marais où brillait sa noblesse pour aller se perdre avec les agents de change et les grisettes dans les nouveaux quartiers. L'historiette de la présidente de l'Escalopier, racontée par Tallemant des Réaux, tome VI, p. 174, y perdra aussi quelque chose.

(421) Il est marqué sous ce dernier nom sur le plan de Paris de 1739. Voir le plan de Gom-

boust de 1652 pour le premier nom. L'hôtel d'Aumont dans la rue de Jouy Saint-Antoine, restauré par François Mansart, publié par J. Marot, d'Aviler et Blondel, aurait du prendre sa place dans le texte. Il était renommé pour son élégance.

(422) Le marquis de Saint-Chaumont, ambassadeur en Allemagne pour les affaires du roy, fit construire cet hôtel en 1633, l'auteur du supplément de Du Breuil l'appelle: *Un fort spacieux et ample hostel, de très belle apparence de pierres de taille et brique.* (Page 68.)

(423) L'hôtel d'Amelot de Bizeuil dans la Vieille rue du Temple est probablement du même temps (1640), et pourrait être pris comme modèle d'une certaine recherche dans la distribution; les services étant séparés, les chambres habitées trouvaient à leur portée de commodes dégagements, la chambre de parade bien placée près du salon, la chambre à coucher était entourée de ses cabinets, galeries, escalier de sortie, etc. La grande porte cochère, fameuse dans son temps, a seule résisté aux transformations imposées par une longue série de propriétaires.

Blondel attribue cet édifice à un architecte du nom de Cottart dont je ne connais pas d'autres constructions; j'avais lieu de soupçonner quelque erreur. Les planches gravées du grand Marot au lieu de la souscription *J. Marot fecit*, portent *Cottart fecit*. Je crus un instant que ce nom désignait un graveur ou un dessinateur du temps. (Archit. franç., tome II, p. 163, pl. 283-289.) Mais Germain Brice qui savait assez bien les choses, qui écrivait presque un siècle avant Blondel, dit la même chose. *Cette belle maison est du dessin de Cottard* (tome I, page 154, édition de 1687.) Il vante la magnificence de cette demeure. La Bruyère a parlé d'Amelot de Bisseuil, de son hôtel, de sa grande porte (§ *de la mode*) et M. Walckenaer dans la nouvelle édition qu'il a donnée de cet écrivain a fait, à ce sujet, une note intéressante; p. 500 et 731. (Voir aussi dans mes notes la 155me.)

L'hôtel de Montmorency, au milieu d'incessantes transformations, a conservé quelques pierres de sa construction première, mais aucune trace de ses décorations. Sauval indique déjà les mutilations : *L'hôtel de Montmorency, rue Sainte-Avoie, s'étend jusqu'à celle de Braque et de l'Homme-Armé; le connétable Anne et sa femme le donnèrent à François, maréchal de France, leur fils aîné, après l'avoir aggrandi de plusieurs hôtels particuliers. — On y voyoit, il n'y a pas longtemps, une gallerie peinte par Nicolo de Modène, que l'on connait sous le nom de Messer Nicolo, sur les desseins de François Primatiche, abbé de St-Martin, le Raphael et l'Apellès de son siècle et du royaume; mais on l'a ruiné pour en faire un corps de logis; j'y ai vu quelques antiques fort estimées.* (Tome II, p. 144.)

L'hôtel d'Avaux prit, selon les descriptions du temps, de la grandeur dans les dehors et de la magnificence à l'intérieur, lorsque l'architecte Le Muet le restaura. Un passage public a remplacé de nos jours cette grande habitation.

L'hôtel d'Effiat fut construit pour le maréchal de ce nom, surintendant des finances et grand-maître de l'artillerie sous Louis XIII. Voir sur le plan Gomboust, de 1632, rue Vieille du Temple, entre *la rue des Roziers et la rue du Roy de Cicille.* En 1687, c'était la demeure du contrôleur général Le Pelletier.

(424) Cet hôtel, qui devint la propriété et le lieu de réunion des Fermiers généraux est aujourd'hui détruit, il ne s'en est conservé rien qui mérite l'attention, et le nom de la Cour des Fermes reste seul pour rappeler l'hôtel des Fermes. Je renvoie à Sauval pour les recherches que cet auteur consciencieux avait pu faire dans les archives des différents propriétaires qui avaient précédé M. de Bellegarde; on verra que, par le talent de Ducerceau et la libéralité du grand écuyer, cet hôtel fut reconstruit entièrement, moitié en pierres de taille, moitié en briques. (Hist. et Rech. tome II, p. 195.) Quant à la seconde transformation qu'il subit, le même Sauval en fut témoin, les ouvrages sur Paris et les Mémoires du temps en donnent le détail. Germain Brice qui, par état, devait connaître ce qu'il y avait de plus curieux dans Paris, dit que Vouet y peignait en 1638. Il parle aussi des porcelaines placées sur la corniche, les mêmes, dont Tallemant des Réaux prend la liberté de se moquer. Enfin, pour ne rien omettre des témoignages fournis par les contemporains, je citerai quelques vers de Loret qui décrivent une des fêtes du magnifique chancelier (20 février 1656).

Quand le souper fut achevé
Et que le Roi se fut levé,
Toutes ces personnes illustres,
A la clairté de plusieurs lustres,
Portans plus de trois cents flambeaux
Traversans des endroits fort beaux,
Tant cabinets, que galeries
Où dorures, tapisseries
Et maint autre rare ornement,
Eclatoient merveilleusement
Et qu'en passant ils admirèrent.

(Loret, Liv. VII, p. 34.)

J. Marot nous a conservé la *Face de l'Hostel de Monsieur le chancelier Seguier.*

(425) De ces deux hôtels, le premier, construit par M. Fontenay Mareuil (voir le plan Gomboust de 1652), est cité plus tard (1685), sous le nom d'hôtel de Gèvres, différent de celui de la rue Saint-Augustin, et habité ou possédé successivement par le contrôleur général Chamillart, et, après lui, par le comte de Coigny. Germain Brice le recommande aux voya-

geurs (tom. I, p. , édit. de 1687), et Blondel le décrit.

Le second hôtel, construit par François Mansart, pour Charles de Laubespine, marquis de Châteauneuf, devint, en 1765, l'hôtel Laval. C'est dans ses fondations que fut trouvée la tête de femme en bronze du cabinet des antiques.

(426) *En la rue qui va du Louvre en la rue Saint-Honoré, madame la duchesse douarière de Guise fit bastir ces deux hostels de Clèves et et de Guise, tenans l'un à l'autre, environ l'an* 1613. Il devint plus tard l'hôtel du surintendant des finances Bouthilier. (Suppl. de Du Breuil).

(427) *Cet hostel (de Crequy), basty l'an* 1611, *estoit du commencement appellé l'hôtel de Sault et depuis de Crequy pourceque le marcschal de Crequy le fit parachever, comme il se void à présent, il sort d'un costé en la rue des Pollies et de l'autre dans la rue du Louvre.* (Sup. de Du Breuil, p. 66. Germain Brice, p. 46, éd. de 1687.) Charles de Crequy fut fait maréchal de France en 1622. Tous ces hôtels qui se pressent autour du Louvre et qui remplissent son enceinte, sont indiqués de la manière la plus claire et la plus intelligible sur le plan de Gomboust, de 1652. Lorsque Louis XIV construisit la colonnade du Louvre, il abattit l'hôtel de Crequy qui fut remplacé par une autre habitation du même nom, dans l'enceinte du Louvre près du guichet du pont du Carouzel. Sur cet envahissement du Palais du Roi par les constructions particulières, on peut lire quelques plaintes assez justes, dans l'ouvrage de De la Font de St-Yenne: *L'ombre du grand Colbert, le Louvre et la Ville de Paris. Dialogue. Paris*, 12°, 1752, p. 158. Voir aussi un article de Fréron dans les Lettres sur quelques écrits du temps. (Tome XII, p. 97.)

(428) *Rue Sainct-Honoré, au dessous de la Croix du Trayoir.* Henry de Schomberg, maréchal de France, le reconstruisit à neuf en 1621. Il le laissa à son fils Charles, duc d'Haluyn, comte de Nanteuil.

(429) M. de Bellangreville, grand prévôt de France, le fit bâtir en 1612, rue de la Monnaye Saint-Honoré. Voir le plan de Gomboust daté de 1652, et l'Œuvre de J. Marot.

(430) Rue des Bons-Enfants, bâti en 1636, pour M. de Liancourt, comte de la Roche-Guyon. Cet hôtel était appuyé sur les bâtiments du palais Cardinal.

(431) Philippe Hurault, évesque de Chartres, et abbé de Royaumont, le fit construire près de Saint-Eustache, en 1613. Le plan Gomboust, de 1652, l'indique sur la rue du Four, contre l'église Saint-Eustache.

(432) Appelé aussi l'hôtel du grand prévost de France, près la Porte-Neuve, il a été construit en 1635. Voir l'Œuvre de J. Marot.

(433) En 1620, Raimond Phelipeaux, sieur d'Herbaut de la Vrillière et du Verger, secrétaire d'Etat, acheta des terrains sur lesquels il chargea François Mansart de lui construire un hôtel. Pendant près d'un siècle on admira cette noble demeure où l'art et la pratique de bâtir semblaient avoir lutté d'émulation. En 1705, M. Roullier, maître des requestes l'acheta et le revendit, en 1713, à M. le comte de Toulouse qui le livra à l'architecte M. de Cotte, en exigeant des augmentations, dont le plus grand tort était de dégrader complètement l'œuvre d'un grand artiste. Le duc de Penthièvre hérita de ce nouvel hôtel dont nous parlerons ailleurs, car il sort des limites de ce travail. (Voir Blondel, Arch. Franç. tom. III, p. 27, planch. 324-329, et dans le Marot: *La Veue de l'hostel de la Vrillière du dessein de François Mansart.*)

(434) Il est question dans les Mémoires du temps, et dans la Gazette de Loret, des fêtes que donne M. le duc de Damville, au *Palais Brion*, il y reçoit le Roi, le cardinal Mazarin et toute la Cour (15 mai 1655). Il est donc nécessaire de parler de cette habitation et de fixer sa position. Sauval mentionne vers 1660-70, époque où il écrivait, le duc de Dampville, Charles de Montmorency; il *habitoit l'hôtel de Dampville qui tenoit à celui de Carnavalet, rue Culture Sainte-Catherine.* D'un autre côté, Germain Brice, dans sa Description de Paris, édition de 1687, a un article intitulé: LE PALAIS BRION. *Le peuple le nomme ainsi, à cause que le comte Brion, depuis duc Damville, de la maison Levy-Ventadour, y a demeuré quelque temps. Ce bâtiment fait une partie du Palais-Royal, où le cardinal de Richelieu avoit destiné de mettre sa bibliothèque* (p. 73). Il est évident qu'il s'agit de celui-ci dans la Muse historique et qu'il couvrait l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le Théâtre-Français et ses dépendances. Dans le Livre d'adresses de 1691, on lit: *Les Académies de Peinture et de Sculpture se tiennent l'une et l'autre dans le palais Brion qui fait partie du Palais-Royal et qui a sa porte dans la rue de Richelieu* (p. 9). Les plans de Paris et les gravures de J. Marot ne laissent aucun doute à cet égard: *Veue du Palais Richelieu dit à présent le Palais Brion, du sieur Mercier comme il devoit estre, estant acheué.*

(435) Sauval donne une longue description des peintures de Vouet, Blanchard, etc., qui ornaient à profusion les appartements et la galerie de cet hôtel (tome II, p. 192). Blanchard, qui mourut en 1538, n'aurait rien fait, selon Germain Brice, de remarquable (tom. I, p. 3, édit. de 1687), et Vouet travaillait à la galerie en 1634.

Les épigrammes et les épitaphes satyriques ne ménagèrent pas l'intendant des finances, et elles font souvent allusion à son bel hôtel. (Voir Bibl. roy. Mss. Fonds Saint-Martin, nº 79. *Liber de omnia*, et la Collection des Chansons de Maurepas.)

Dans un travail aussi compliqué que celui-ci, au milieu de ces notes si nombreuses, il est excusable, je crois, de faire quelques omissions, comme de se rendre coupable de quelque répétition. Ainsi je regrette moins d'avoir oublié de citer dans le texte et à propos de cette rue Plâtrière, aujourd'hui rue de Grenelle Saint-Honoré prolongée, l'ancien hôtel de Jean de Nogaret, duc d'Épernon, presque entièrement abattu et reconstruit aux frais du contrôleur général d'Hervart. Segrais a fait de justes réflexions sur ces transformations fâcheuses (Œuvres, tome II, p. 135, édition de 1755). Le garde des sceaux Fleuriau d'Armenonville acheta cet hôtel et lui donna son nom, c'est celui qu'il porte sur le grand plan de 1739. Son fils, le comte de Morville, fit faire quelques changements par Cartault, son architecte. En 1757, cette grande demeure devint l'hôtel des Postes, et elle n'a conservé que des restes insignifiants de son ancienne élégance.

On sait que la plus touchante des naïvetés du bon La Fontaine fut dite à propos de cet hôtel. Madame de La Sablière venait de mourir (8 janvier 1693), le conteur n'avait plus d'asile, M. d'Hervart le rencontre dans la rue et s'empresse de lui dire : *Venez loger chez moi. J'y allois*, répond le vieil ami ; et bien des années après sa mort, on montrait encore la chambre qu'il habitait, les meubles dont il s'était servi.

M. Walckenaer a recherché avec soin et raconté avec talent tout ce qui a précédé, tout ce qui a suivi ce changement dans la vie du grand poète (Histoire de la vie et des ouvrages de J. de La Fontaine, Paris, 8º, 1820, Nepveu, livre VI, p. 319) ; seulement il relève une faute d'impression dans la première édition de Germain Brice (1685), faute qui n'aurait été corrigée que dans la dernière, en 1752. Il se trompe : dès 1687, le cicerone parisien avait mis son livre à la hauteur de son zèle, en corrigeant une foule d'erreurs qu'on s'était empressé de lui signaler avec bienveillance ou de lui reprocher avec aigreur ; le nom d'Hervart fut correctement écrit. (Tome I, page 112.)

(436) Il est nécessaire de faire de nouveau remarquer que Tubeuf, après avoir vendu son hôtel de la rue Neuve-des-Petits-Champs, chargea Le Muet de lui en construire un autre, rue Vivienne. Sauval le décrit, tome II de ses *Recherches*. Colbert, marquis de Croissy, l'acheta et lui donna son nom ; son fils, marquis de Torcy, y substitua le sien, et c'est sous ce nom qu'il paraît, dans le plan dont je donne un fragment. Vers 1720, vendu au sieur Farges, il fut loué ou cédé au maréchal de Bezons.

Je ne cite pas la maison de M. Bignon de Blanzi, qu'on remarque sur ce même plan, et qui subsiste encore au coin de la rue Vivienne et de la place de la Bourse ; elle n'a rien de remarquable.

L'hôtel Vanel, réuni à celui de Bautru, forma l'hôtel Colbert (V. note 12). En 1713, il fut vendu à la marquise de La Carte, qui le revendit en 1720 au Régent, pour en faire ses écuries. En 1765, dans les additions à l'édition de Piganiol de cette année, on dit : *Cette vaste et belle maison va être démolie, parce qu'elle menace ruine dans l'intérieur*. (Tome III, page 483.)

Marot a donné six planches de l'hôtel Tubeuf, mais elles se rapportent à l'hôtel de Torcy, de la rue Vivienne. Voir aussi ses vues de *l'hostel de Bautru*, et de *la maison de monsieur Colbert, secrétaire d'Estat. Rue Neuve des Petits Champs, du dessein du sieur Levau. J. Marot fecit.* Dans sa vue de la façade du palais Mazarin, sur la rue Neuve-des-Petits-Champs, Marot a figuré une place, décorée d'une fontaine ; ce n'était sans doute qu'un projet ; c'était peut-être moins encore, une supposition d'artiste.

Je n'ai pas cité dans le texte l'hôtel de Jars, qui n'existait pas encore, lorsque le Cardinal élevait le sien ; il suffira de rappeler qu'il est longuement décrit par Sauval, dans son deuxième volume. Il a été construit pour François de Rochechouart de Jars, par François Mansart. En 1670, il passa au cardinal de Coislin, puis au duc du même nom ; ce seigneur le vendit, en 1714, à Olivier de Senozan, qui l'a entièrement transformé.

(437) Une petite rue, qui descend sur la rive gauche de la Seine, en face du chevet de Notre-Dame, porte encore le nom de *rue du Vieil-Hôtel-Colbert*. On y trouve une maison, sans apparence extérieure, qui a sur une porte cochère fort basse, une plaque de marbre, avec ces mots : *Hôtel Colbert.* J'y suis entré : l'intérieur répond à l'extérieur, si ce n'est que les murs sont ornés de huit grands bas-reliefs en plâtre durci, et les fenêtres de médaillons de même matière. L'escalier a conservé son ancienne rampe en fer ; les appartemens viennent de perdre leur dernière décoration. Le style des sculptures, attribuées à Sarrazin mort en 1660, reporterait la construction de cette maison dans la première moitié du dix-septième siècle. Par qui cette demeure a-t-elle été élevée, comment porte-t-elle le nom de Colbert, comment surtout a-t-on pu croire que le grand Colbert a habité ce quartier, à quelle époque, pour quel motif ? Je n'ai pas eu le temps de faire de recherches ; la chambre des notaires ou les grandes archives auraient peut-être une réponse à donner, et elle ne manquerait pas d'intérêt.

En disant que tout est détruit, je me réservais quelques observations. Et tout d'abord je dois dire que j'ai rangé parmi les hôtels détruits la curieuse habitation des premiers

présidents, aujourd'hui la préfecture de police. Je l'ai dit ailleurs, cet hôtel a été condamné et sera démoli par MM. Dommey et Duc, qui n'ont pas trouvé, dans leur talent d'architectes, assez de ressources pour combiner avec les nouvelles constructions du Palais-de-Justice, les égards dus à un chef-d'œuvre, la Sainte Chapelle, et la conservation d'un hôtel intéressant, celui des premiers présidents. Cet hôtel a été construit vers 1610, par les présidents Achille de Harlay et Nicolas de Verdun; il fut augmenté en 1671 de tous les bâtiments qui s'étendent en profondeur jusqu'au quai des Lunettes; il cessa en 1789 d'être l'hôtel de la présidence, en même temps que Bochard de Saron fermait la liste des premiers présidents. Petion, maire de Paris, vint en 1792 s'y installer, et ses successeurs y résidèrent, jusqu'à l'établissement de la préfecture de police, instituée par décret du 28 pluviôse an VIII.

Une suite de médaillons ménagés entre les croisées, et peints à l'huile sur un enduit de mortier de chaux et de sable, est le seul exemple que nous ayons conservé d'un genre de décoration extérieur fort élégant, dont la durée pouvait conseiller l'imitation, et qu'on reproduirait aujourd'hui avec avantage, en lui donnant un avenir sans limites, au moyen de la lave émaillée. Les portraits contenus dans ces médaillons représentent des hommes remarquables dans les hautes juridictions ayant siége au palais : la Connétablie, — *Duguesclin et le duc de Bourbon;* — la Cour des maréchaux de France, — *Blaise de Montluc et Henri de Conde;* — la grande Chancellerie, — *le cardinal du Prat, l'Hopital et Chiverny.*

Je ne m'étendrai pas davantage : M. E. Labat, archiviste de la préfecture de police, nous a donné une monographie parfaite de l'*Hôtel de la Présidence, actuellement hôtel de la Préfecture de police. Paris*, 8°, 1844. En renvoyant à ses recherches, nous satisferons les plus exigeants, quel que soit le regret qu'ils éprouvent de ne pas trouver en plus grand nombre d'aussi bons travaux sur les anciens monuments de Paris.

Mais la préfecture de police occupe un autre hôtel dont M. Labat aurait dû faire l'histoire : l'hôtel de la cour des comptes. Construit en 1504 par Jean Joconde, dominicain, en regard de la Sainte-Chapelle et dans le même style que ce chef-d'œuvre de l'art gothique, sa façade était ornée de cinq statues placées dans des niches. Elles représentaient Louis XII et quatre Vertus cardinales. Ce monument fut détruit, le 27 octobre 1737, par un incendie, et remplacé par l'édifice actuel, de la composition de l'architecte Gabriel. Les deux statues qu'on voit au dessus de la porte, la Justice et la Prudence, sont l'œuvre du sculpteur Adam l'aîné. La chambre des comptes s'installa dans cet hôtel en 1740; le préfet de police et une partie de ses bureaux y ont été transférés depuis 1842.

Dans l'imprimé qui accompagne *le nouveau plant de la ville, Cité et Université et Fauxbourgs de Paris*, on trouve la liste suivante des hôtels remarquables de Paris, non pas des hôtels nouvellement construits, mais des plus beaux parmi ceux qui s'étaient conservés; je crois qu'il est intéressant de la reproduire :

« Hostel des ambassadeurs extraordinaires, rue de Tournon. Hostel d'Angoulesme, rue Pavée. Hostel d'Avau, rue Saint Auoye. D'Aubray, rue des Petits Champs. Believre, rue de Betisy. Bourbon, rue pres le Louvre. Brienne, sur le quai Malaquest. Palais Cardinal, rue Saint-Honoré. Hostel de Carnavalet, rue Couture Sainte Catherine. De Chavigny, rue des Balets. De Chevreuse, rue Saint Thomas du Louvre. Chomberg, rue Saint Honoré. Chosne, place Royale. Clermont, rue de la Marche. Clugny, rue des Mathurins. De Coigneux, rue Gilles-Cœur. Condé, rue de Condé, fauxbourg Saint-Germain. Crequy, rue des Poullies. La Curée, rue Dauphine. Daumont, rue des Poulies. Lesdiguières, rue de la Cerisaie. D'Emery, rue des Petits Champs. D'O, vieille rue du Temple. Espernon, rue Platrière. Fleury, rue des Bourbonnois, pres la Douanne. Saint Geran, place Royale. Guenegaud, rue des Francs Bourgeois. De Guyse, rue du Chaume. Du Haillier, rue des Bons-Enfans. De l'Hospital, rue des Fossez de Montmartre. De Léon, rue Garentière. De Liencourt, rue de Seine. De Longueville, rue des Fossez Saint Germain de l'Auxerrois. De Lorraine, rue Pavée. Du Louvre, chasteau royal. Du Lud, rue du Bouloy. Petit Luxembourg, rue de Vaugirard. De Lyon, rue Sainct André des Arts. De Macho, rue de Betisy. De Mayenne, rue Saint Antoine. De Melusine, rue des Bons Enfans. De Montbazon, rue de Betisi. De Montmorency, rue Saint Avoye, a present l'hostel de Mesme. De Nemond, sur le quay de la Tournelle. De Nemours, rue Pavée en l'université. De Nevers, sur le quai de Nesle. De Nicolay, rue Bourtibour. De Nouion, rue Nouion. Le palais d'Orléans, fauxbourg Saint Germain. Palaiseau, rue de Tournon. Prevost de l'hostel, près la Porte Neuve. Rambouillet, rue Saint Thomas du Louvre. Roche Guyon, rue des Bons Enfans. Rostaing, au bout des rues du Cocq et de Beauvais. Royaumont, rue du Jour. Seguier, rue de Grenelle. Seneterre, rue Neufue des Petits Champs. Sens, rue des Barres. De Soissons, rue des Deux Escus. Souvré, rue Formanteau. Sully, rue Saint Antoine. Les Palais des Thuilleries. La Trimouille, rue Garentière. De Tresme, rue du Jour, pres la place Royale. De Vendosme, rue Saint-Honoré. De Vantadour, rue de Tournon. Hostel de la Ville, à la place de Greve. Villequier, rue des Poullies. Vitry, rue des Minimes. La Vrillière, rue des Petits Champs. »

Le plan est signé : *A Paris, chez N. Berey, enlumineur du Roy, proche les Augustins, aux deux Globes.*

Il n'y a pas de date, mais on relate dans

l'imprimé la mort *de messire Jean François de Gondy, en* 1654.

(438) L'histoire des Habitations de la Campagne et le tableau de la Vie des Champs, restent à faire. Ce n'est pas un sujet indigne d'une bonne plume et d'un grand esprit.

Montfaucon dans la préface mise en tête de son ouvrage sur la monarchie française, en promettait quelque chose pour la troisième partie de son travail, mais il n'a publié que la première. Blondel devait donner dans le sixième volume de sa grande publication sur l'architecture française les *châteaux et maisons de plaisance de la France*, mais il s'est arrêté à son troisième volume (Paris, folio, 1754.) Poncet de la Grave annonçait un travail complet sur les *anciennes maisons royales*, on n'a eu que les descriptions de Vincennes et de Saint-Cloud. (Paris, 12°, 1788-89.)

M. Vatout a tracé l'historique des Châteaux royaux, et M. Fontaine a fait connaître les détails d'architecture des Résidences royales, M. Chaillou des Barres a publié un essai sur quatre châteaux, et nous possédons dans deux ouvrages sur les Châteaux de la France et dans les Voyages pittoresques dans l'ancienne France, des vues à peu près exactes de tout ce qui reste de ces grandes habitations.

Certaines époques ont été traitées avec le soin qu'on donne aux monographies; l'œuvre de Vitruve, les Habitations des Empereurs, celles de Pline, de Cicéron, etc., ont fait le sujet d'intéressantes dissertations. On trouvera quelques renseignements sur la vie de Chateau au moyen-âge dans les ouvrages de M. de Sainte-Pallaye, Legrand d'Aussy, Monteil, etc., mais il vaudra mieux les aller chercher dans Froissart, et dans les auteurs qui à chaque époque l'ont écrit sans s'en douter, en parlant de tout autre chose.

Mon père, le comte Alexandre de Laborde, avait commencé la *Description des jardins de la France*, il s'est arrêté à un premier volume, et n'a rien laissé pour compléter cet ouvrage dont le discours préliminaire est écrit avec tout le charme d'esprit et l'étendue d'érudition qui le distinguaient.

Sur la décoration des jardins, je n'indiquerai qu'un seul ouvrage, dont le titre et quelques mots de l'avant-propos montreront le noble but : « Des Devoirs des Seigneurs dans leurs terres. A Paris, chez Pierre le Petit, 12, 1668. Avant-propos touchant leurs principaux devoirs. Comme ceux qui sont engagés dans le gouvernement de leur famille ne satisfont pas à leur devoir, si se contentant de régler seulement leurs personnes, ils ne travaillent aussi bien à régler leur maison; de mesme il ne suffit pas à ceux à qui Dieu a donné des terres et des seigneuries de penser à eux et à leurs familles. » Ce petit ouvrage fait honneur au duc de Luynes et doit être consulté. Le privilége donne pour auteur un sieur Laval. (V. Barbier, 3639).

(439) Ce grand château entrepris par Bonnivet au commencement du seizième siècle (1513-1525) fut terminé par Jacques de Mesgrigny au milieu du dix-septième siècle, et il a été détruit si complètement, qu'il n'en est fait mention nulle part. Heureusement que les graveurs suivaient à la piste les entrepreneurs de grands travaux et n'ont laissé presque rien inédit, de tout ce qui s'est élevé au dix-septième siècle. Voici le titre d'une grande estampe gravée par Lapointe : *Le magnifique chasteau de Bonnivet en Poictou, basti par l'amiral Bonnivet depuis* 1513 *jusques en* 1525 *appartenant à dame Éléonor de Rochechouart, marquise de Bonnivet et des Deffends, comtesse de Belin, vidame de Trilbaldoul, épouse de messire Jacques de Mesgrigny, conseiller du roy en ses conseils et d'honneur en ses parlements, comte de Brin, baron de Grisse, chastelain de Cheneché en Poictou et des Espoisses en Brie, lequel l'a restauré, orné et aschevé depuis* 1649 *jusqu'en* 1672. Ce titre est un renseignement, les autres planches donnent avec celle-ci l'idée d'un vaste château dans le goût de Chambord, dont il offre sinon les vastes dispositions, au moins les élégants détails. Il y a aussi une vue dans Châtillon : *Le magnifique bastiment de Bonnivet en Poictou.*

(440) Chambord a été donné au duc de Bordeaux, on sait comment. M. de La Saussaye en a publié une bonne description après tant d'autres, et on en trouve des vues et des plans partout, mais quelles vues et quels plans.

(441) Construit en 1541 par le connétable de Montmorency, Ecouen appartient au duc d'Aumale par la succession du prince de Condé. Il est bien conservé à l'extérieur. Les graveurs anciens et modernes nous en ont donné des représentations qui n'ont pas la précision et l'exactitude qu'on recherche aujourd'hui et qu'on apporte dans les travaux.

(442) Il ne reste plus rien de l'ancien château de Chantilly. Le duc d'Aumale propriétaire actuel a confié à M. Duban, notre habile architecte, les nouvelles constructions qu'il projette.

(443) Nous avons des vues gravées de l'ancien château de Saint-Maur les fossés, continué pour le cardinal Du Bellay par Philibert de Lorme. Plusieurs graveurs ont reproduit le nouveau château, entre autres Allain Manesson Mallet, le moins connu sans doute, dans sa pitoyable géométrie pratique (planche 86.)

(444) Madrid fut bâti dans le bois de Boulogne par François Ier, à son retour d'Espagne et en souvenir de sa captivité; il n'en reste rien en place; une partie des émaux qui décoraient les façades, ont fait l'ornement de quelques collections d'amateurs et sont ve-

nus enfin se réfugier dans le musée de l'hôtel de Cluny.

(445) Anet sur la rivière de l'Eure a été construit en 1548 sur l'emplacement de l'ancien château de Charles le Mauvais par Philibert de Lorme pour Henri II et Diane de Poitiers. Les ducs de Vendôme l'ont fait retentir de leurs joyeux refrains. Détruit presque en entier, ses fragments ont été recueillis, une façade par l'école des Beaux-Arts, et ce qui reste du château et de la chapelle par M. de Caraman. Voir les gravures de Ducerceau, Tavernier, etc., et les ouvrages pittoresques de MM. Dusommerard (Album, 3e série, pl. IV et VI), Taylor, Province de Normandie, etc.

(446) Rabelais avait de l'esprit pour tout, du sentiment pour rien, les arts durent lui rester étrangers, ses lettres écrites de l'Italie en 1536 en sont la preuve la plus complète et la plus affligeante. Il est donc moins étrange qu'en 1535 il fut aussi arriéré, aussi gothique. L'édition du *Gargantua*, de 1535, porte : *Lediet bastiment estoit cent foys plus magnifique que n'est Bonnivet*, celle de 1542 ajoute : *Ne Chambourg, ne Chantilly*. La fondation de ces grandes constructions et la date des éditions expliquent l'omission, comme l'addition.

On lira avec plaisir sur ce chapitre du Gargantua quelques pages ingénieuses de mon savant confrère M. Ch. Lenormant. *Rabelais et l'architecture de la Renaissance. Restitution de l'abbaye de Thelème.* Paris, 8°, 1840. Les deux planches de restauration sont dues à M. Questel, elles sont dignes de son talent.

(447) *Depuis la tour Artice jusques à Cryère, estoient les belles grandes librairies en grec, latin, hébreu, francoys, tuscan et hespaignol : departies par les divers estaiges selon iceulx langaiges.* Voilà pour la bibliothèque. *Depuis la tour Anatole jusques a Mesembrine estoient belles grandes galleries toutes peinctes des antiques prouesses, histoires et descriptions de la terre.* Voilà pour les galeries de Fresques historiques. On n'avait pas encore l'idée de former des musées de tableaux et de sculptures. Les chefs d'œuvre de l'art occupaient la place pour laquelle ils avaient été faits, et le petit nombre de tableaux qu'on recevait d'Italie décoraient la chambre à coucher ou l'oratoire.

(448) Je parle de ces commencements, *tant somptueux que bien sembloit œuvre de roi*, lorsque vers 1500, Louis XII en construisait la façade orientale. Les mains les plus habiles y ont eu part depuis Mansart jusques et y compris M. Duban chargé aujourd'hui de sa restauration. La description du château de Blois publiée par M. de la Saussaye est accompagnée d'assez bonnes planches. Ce travail suffit pour se former une juste idée des trois grandes époques architecturales de cette magnifique demeure, et pour lire ensuite avec intérêt la partie de l'histoire de France qui y a trouvé son théâtre.

(449) Depuis Clovis jusqu'à nos jours pour les personnes, depuis St-Louis jusqu'à nos jours pour les pierres.

(450) Commencé par Charles V, repris par François Ier, il a conservé des parties de constructions faites pour ces deux rois et sous les règnes d'Henry IV, de Louis XIII et de Louis XIV.

(451) Le château de Meudon a été bâti, par Philibert De Lorme, pour le cardinal de Lorraine. L'histoire de ses transformations successives a d'autant moins d'intérêt, qu'il n'en est rien resté. Ronsard l'a chanté et M. Dusommerard a réuni ou plutôt confondu ensemble, dans son exubérance de compilateur, quelques détails historiques qui ne manquent pas d'intérêt (L'hôtel de Cluny, p. 258.) On recherchera avec les anciennes gravures, la vue qu'il a donnée dans son album. Lorsque Servien habitait Meudon, il y donna de grandes fêtes, des bals, des repas, des comédies ; je remarque dans les minutieuses descriptions qu'en a faites le gazetier Loret, ce détail :

Dans le parc on fit grande chasse
Où plusieurs cerfs, quoyque légers
Coururent lors de grands dangers.
(2 octobre 1658.)

(452) Vignay appartient aujourd'hui à M. de Bizemont, membre du conseil-général de Seine-et-Oise. Les anciennes bergeries datent de la fondation primitive. J'ai pu en admirer la solide construction ; mais le château est moderne et il ne reste rien des jardins. Le chancelier célébra plus d'une fois sa modeste retraite dans des vers latins, qu'elle lui inspirait; il écrivait de cette simple habitation : *Je vis ici comme le vieux Laërte, cultivant mon champ et ne regrettant rien de ce que j'ai laissé; je lis, j'écris, je médite, je prends plaisir aux jeux de mes petits enfants, les occupations les plus simples m'intéressent.* Il écrit à sa fille, mariée au maître des requêtes, Hurault de Bellesbat : *Ma fille, j'espère que votre enfant se porte bien et que l'âge et le régime lui serviront plus que les ordonnances de médecins.... Le reste des vôtres se porte bien, Dieu merci. Pressez les argents de ce terme de la Saint-Jean, et si, en attendant, avez besoin du sac qui est en votre coffre de Vignay, envoyez la clef à votre mère, quand elle sera de retour, ce qui sera bientôt pour faire son aoust. Sollicitez aussi le fermier et receveur de Vaas, mais doucement et avec discrétion. De vin blanc m'enverrez vingt-cinq ou trente bouteilles pour ma bouche; ce qui demeurera, vous le boirez, car il est bon. Si le muletier n'a sa charge, faites la parfaire avec les livres que j'ai mis à*

part. Je me recommande à la bonne grace de M. Bellesbat et à la vôtre, priant Dieu de vous donner longue vie. Votre bon père, Michel de l'Hôpital. M. Villemain a écrit un éloge du chancelier, qui compte parmi ses meilleurs. J'en citerai le seul passage qui a trait au château de Vignay : *Le roi Henri II méprisa de telles calomnies et ses bienfaits donnèrent enfin à l'Hôpital ce qu'il avait longtemps souhaité, une maison des champs, petite comme celle d'Horace, mais dans un pays moins riant que Tibur:*

Hoc erat in votis, modus agri non ita magnus.

C'était dans les plaines fertiles et monotones de la Beauce. Le lieu s'appelait Vignay, près d'Etampes (p. 21, des Nouveaux Mélanges hist. et litt. Paris, 8°, 1827).

Le tombeau du chancelier, placé dans une chapelle de la petite église de Champmoteux, a été dignement restauré. On sait que l'inauguration en fut faite avec une certaine solennité par les autorités départementales, le 30 octobre 1834 (Voir les descriptions et les discours prononcés à cette occasion par mon père, alors député de l'arrondissement, par MM. Dupin, Aubernon, etc., etc., dans un compte-rendu imprimé à Versailles, sous ce titre : *Restauration du tombeau et de la chapelle du chancelier de l'Hospital, dans l'église de Champmoteux.* Le journal *l'Artiste*, a publié la statue de saint Michel, sculptée par M. Marochetti.

(453) Voir les Mémoires de Sully (tom. VII), dans lesquels il décrit d'un ton pédantesque cette vie empesée, assis lui-même à sa table, *entouré de ses quatre secrétaires.*

(454) Mémoires de Tallemant des Réaux, tom. I, p. 150.

(455) Montaigne, liv. III, ch. 3.

(456) *Mon père aimoit à bâtir Montaigne, où il étoit né, et je me glorifie que sa volonté s'exerce encore et agisse par moi; c'est pourquoi je me suis mêlé d'achever quelques vieux pans de murs et de ranger quelques pièces mal dolé, et ce certes regardant plus à son intention qu'à mon contentement; car quant à mon application particulière, ni ce plaisir de bâtir, qu'on dit être si attrayant, ni la chasse, ni les jardins, ni ces autres plaisirs de la vie retirée ne me peuvent beaucoup amuser* (Liv. III, n. 271).

Claude Gauchet Dampmartinois, aumosnier ordinaire du roi, composa à la fin du seizième siècle un poème sur *le plaisir des champs* (Paris, 4°, Nic. Chesneau, 1583. — Paris, 4°, chez Abel l'Angelier, 1604. Le privilége est du 10 décembre 1603. Il y a des exemplaires avec un nouveau titre, de 1621). Les quatre saisons de l'année indiquaient la division naturelle de l'ouvrage; dans le premier livre, on trouve sous forme d'instruction une description d'une grande habitation de campagne. Le mérite littéraire et l'intérêt ne manquent certainement pas au morceau que je vais citer; le conseil est adressé *au gentilhomme champestre :*

Son logis soit tourné vers la parte où l'aurore
Sort des bras de Thytan, à fin qu'elle redore
De ses rayons le ciel, et des rayons aussi
De celuy qu'elle guide hors du monde obscurcy.
Que le front en soit beau, long de trente bras- [sées.
Orné de quattre, ou cinq, ou six belles croisées,
Où quattre chambres soient d'une belle gran- [deur.
Ouverte à propos, quinze pieds de haulteur :
Que le subtil maçon à chascune desrobbe
Le secret cabinet, auecq la garderobbe
Fournis d'honneste meuble et de licts adve- [nants,
Pour coucher les valletz des amis survenantz.
Chasque chambre ait, du moins, sa croisée et [demie.
Au levant, d'aultre part, une entiere bastie
D'un carreau qui ne sente un auaricieux,
Et qui ne sente aussi son homme ambitieux :
Au noble il est toujours besoin de modestie
Afin qu'avecq' son bien, il mesure sa vie.
Ses greniers spacieux soient si bien cimentez,
Qu'ils ne soient ni de rattz, ny de souris hantez:
Vne aire bien polie et assez d'ouverture
Pour deffendre les bledz de moite pourriture:
Au bas sa salle soit grande moderement,
Et plus longue que large, haulte suffisamment:
Que deux croisées soient jusqu'au hault de la [salle
Du costé du levant, qui assez bas devalle
Pour s'acoulder dessus, sans par trop se haulser
Ny aussi, pour les grands trop avant se baisser.
C'est assez d'autre-part que deux demy-croi- [sées,
Car la pluye et le vent prennent là leurs brisées:
Une despense au bout pour cela retirer
Que l'on veult, loin des mains plus friandes, [serrer.
Que la cuisine soit de la salle eslongnée
D'autant que la despence est large et que l'allée,
Qui la ferme conduise, et meine tout d'un pas,
Et aux chambres en hault et à la cave en bas
Par un propre escailler contigu de la salle,
Et de l'autre costé par la viz qui deualle
Soit l'entrée au milieu, si qu'on puisse empes- [cher,
De deux boutz, le volleur s'il vouloit approcher.
Au levant, et midi, près de la cheminée,
Double ouverture soit en oualle tournée,
Ou vous ferez bastir, pour maintz petits oiseaux,
Une maison d'arcal composée en rézeaux :
La le chardonneret, le serain, la linotte,
Le pinçon, le tarin, desgoisants mainte notte,
Aux plus melancholics esgairont les espris
Du chant qu'ils ont du ciel et de nature apris.
Au dehors vous ferez quelque petit estage.
Où ils pourront, (sortir non pourtant de la cage
Pour s'esplucher aux rais d'un Phœbus gratieux
Allors, qu'au temps d'hyver, il esclaire les cieux.
Vous pourrez pratiquer auprès de la cuisine
Vne salle d'hyver, où lon souppe et lon disne

Hors des efforts des vents, car on se chauffe [mieux
En un endroit serré, qu'en un lieu spatieux,
Où, durant le grand vent, où l'importune pluye,
En quelque honneste jeu, l'homme se desen-[nuie.
(Page 75.)

(457) *On voit encore,* disait mon père, en 1816, *à la belle terre de Chambaudoin, dans la Beauce, un labyrinthe représentant tous les instruments de musique; le violon est bien conservé et le manche communique au château* (Description des Jardins de la France, p. 39.) J'ai encore vu ce parterre, mais la charrue a passé dessus, en même temps que le marteau abattait le château.

(458) Les inventions de Bernard Palissy sont aussi bornées que leur application serait fâcheuse. Il s'élève, il est vrai, contre les charmilles transformées : *Les unes auront la forme d'une grue, les autres la forme d'un coq, les autres la forme d'une oye, et mesme j'ai vu en certains jardins qu'on a fait certains gens-d'armes à cheval et à pied*, MAIS TOUTES CES CHOSES SONT DE PEU DE DURÉE. Cette dernière réflexion est sa grosse objection, car il remplace les figures du règne animal par des temples avec colonnes, architraves et balustrades, formés par les troncs des arbres, leurs branches et leur feuillage (page 577, édit. in-4, de 1777.)

De tous ses projets pour l'embellissement de son *jardin délectable*, le plus curieux est l'application de son industrie de potier à ce nouvel art. Qu'on en juge : il place aux quatre coins de l'enceinte de son jardin ce qu'il appelle un cabinet : *Je le bastiray de briques cuites, mais elles seront formées de telle sorte que ledit cabinet se trouvera ressembler la forme d'un rocher, qu'on auroit creusé sur le lieu mesme, — et afin de rendre ledit cabinet plus plaisant, je feray planter sur la route d'iceluy plusieurs arbrisseaux portant fruits, bon pour la nourriture des oiseaux, et aussi certaines herbes desquelles ils sont amateurs de la graine, afin d'accoustumer lesdits oiseaux à se venir reposer et dire leurs chansonnettes sur lesdits arbrisseaux, pour donner plaisir à ceux qui seront au-dedans dudit cabinet et jardin.*

Quand le cabinet sera ainsi massonné, je le viendrai couvrir (intérieurement) *de plusieurs couleurs d'esmails, depuis le sommet des voûtes jusques au pied et passé d'iceluy; quoy fait, je viendrai faire un grand feu dedans le cabinet susdit, et cejusques à tant que lesdits esmails en se liquifiant couleront, et en se coulant s'entremesleront, et en s'entremeslant ils feront des figures et des idées fort plaisantes, et le feu estant osté dudit cabinet, on trouvera que lesdits esmails auront couvert la jointure des briques, desqu'elles le cabinet sera massonné et sera ledit cabinet luisant d'un tel polissement que les lezars et langrottes qui entreront dedans se verront comme en un miroir et admireront les statues; que si quelqu'un les surprend, elles ne pourront monter au long de la muraille dudit cabinet, à cause de son polissement, et par tel moyen, ledit cabinet durera à jamais et n'y faudra aucune tapisserie, car sa parure sera d'une telle beauté, comme si elle estoit d'un jaspe ou porphyre ou calcidoine bien poli* (Œuvres de Bernard Palissy, pag. 567. Paris, 4°, 1777). Ronsard a chanté le cabinet de Meudon :

Et l'esmail bigarré qui ressemble aux couleurs
Des prés quand la saison les diapre de fleurs.
Ou comme l'arc-en-ciel qui peint à sa venue
De cent mille couleurs le dessus de la nue.

(459) Montaigne. Liv. I, chap. XXX.

(460) Rueil, arrangé pour Richelieu, était encore entouré de fossés et défendu par les ponts-levis, chaînes, etc. Il en existe de nombreuses gravures contemporaines.

(461) Madame de Sévigné alla pour la première fois à la terre des Rochers en 1645, (M. de Sévigné fut tué en 1651.) — Ce château situé à une lieue et demie au sud est de Vitré existe encore, c'est un vieux manoir du moyen-âge, probablement de la fin du quinzième siècle et que les développements successifs ont entièrement transformé. Il n'a jamais eu l'importance d'une grande habitation et serait resté inaperçu sans la châtelaine qui a daté de cette demeure ses plus charmantes lettres. M. Dureau de la Malle l'a fort bien décrit dans ses *lettres sur les Rochers de madame de Sévigné. Paris*, 8° 1822, et M. Walckenaer a tiré bon parti de sa description. *Mémoires sur madame de Sévigné*, t. I, p. 108. On ne connait pas l'étymologie du nom des Rochers, mais il est certain qu'il n'y a pas un seul rocher à la terre des Rochers, ni dans ses environs.

Les lettres de madame de Sévigné contiennent plus d'un détail sur sa campagne, je ne citerai qu'un passage ou elle parle de la composition de sa bibliothèque et de l'ordre qu'elle y a introduit :

J'ai apporté ici quantité de livres, je les ai rangés ce matin; on ne met pas la main sur un, tel qu'il soit, qu'on n'ait envie de le lire tout entier; toute une tablette de dévotion et quelle dévotion! bon Dieu, quel point de vue pour honorer notre religion! L'autre est toutes d'histoires admirables; l'autre, de morale; l'autre de poësies et de nouvelles et de mémoires. Les romans sont méprisés, et ont gagné les petites armoires. Quand j'entre dans ce cabinet, je ne comprends pas pourquoi j'en sors, il serait digne de vous, ma fille.

Des Rochers, 5 *juin* 1680.

J'ai cité quelques vers de Bussy Rabutin, il faudrait y ajouter ceux qu'elle reçut de Saint-Pavin :

Ou plutôt quelque métayer
Devenu trop lent à payer, etc.

(Bibl. de l'Arsenal. Mss. Conrart, t. IX, p. 347.)

(462) En entrant dans son château de Saint-Fargeau, son lieu d'exil après ses aventures au milieu des troubles de la Fronde, Mademoiselle remarqua surtout *que sa maison était bonne et forte*, *que l'on ne l'y pouvait point surprendre.* C'était alors, au moins pour elle, un avantage; elle fit venir l'architecte à la mode et lui commanda les grands changements qui s'y firent de 1653 à 1657, pour une somme de 200,000 fr. à peu près 400,000 fr. de notre monnaie. Mais elle n'employa les talents de Levau qu'à disposer les intérieurs et à décorer les façades sur la cour; à l'extérieur, elle conserva l'appareil fortifié et formidable.

Cet aspect lui laissait un caractère assez rustique, aussi Loret en parle ainsi :

Mais Saint-Fargeau ne lui déplaize,
Encore qu'il soit beau bâtiment,
Il ne l'est pas suffisament
Et sent un peu trop le village.
(5 juillet 1653.)

Il est vrai qu'il le comparait à Blois, comparaison écrasante. Une chanson du temps tombe dans l'exagération contraire :

A Saint-Fargeau
Qu'il fait beau,
Ce château vaut Paris,
Prix pour prix.

Il est vrai aussi qu'elle se trouve dans les *airs et vaudevilles de cour dédiés à son Altesse Royale Mademoiselle. A Paris, chez Charles de Sercy.* 1665, *in*-12°, *p.* 4. Ce château fut détruit par un incendie en 1752, il a été restauré en partie par M. de Morfontaine et appartient aujourd'hui à madame de Boisgelin, sa fille.

Dans son beau temps, on fit bien des choses à Saint-Fargeau, pour en chasser l'ennui; y réussit-on, je ne sais, mais je ne puis passer sous silence l'une des distractions que se donna Mademoiselle. Elle s'était brouillée avec madame de Fouquerolles, elle s'imagina de composer, en collaboration avec la comtesse de Frontenac et le comte de Fiesque, des mémoires satyriques, qu'elle ne se contenta pas de faire copier à la main, qu'elle voulut avoir imprimés. Il y avait encore de la Frondeuse dans ce goût pour les libelles clandestins : *Je fis venir*, écrit-elle, *un imprimeur d'Auxerre, pour imprimer la vie de madame de Fouquerolles*, *une lettre du royaume de la Lune et quelques vers de madame de Frontenac. C'étoit un grand secret, il n'y avoit que madame de Frontenac*, *Prefontaines*, *son comis et moy qui voyions l'imprimeur*, et on lisait dans ce petit volume des remarques comme celles-ci, en pleine restauration de l'autorité royale et du Cardinal Mazarin : *Pendant ce temps la cour estoit à Pontoise, où elle s'avisa de faire un parlement qu'on peut appeler ridicule et qui fut composé des déserteurs du Parlement de Paris, lesquels étoient en fort petit nombre et tous esclaves du Mazarin.* (Page 180.) Ce volume est intitulé : *Histoire de Jeanne Lambert d'Herbigny*, *marquise de Fouquerolles* petit octavo de 221 pages. Il est fort rare; M. Monmerqué a acheté sur les quais pour 15 sous celui qui provenait des lots de la vente Boulard, on en connait encore un exemplaire à l'Arsenal et M. Moreau vient de vendre le sién, relié élégament en maroquin vert par Koehler, au prix de 153 fr., il est vrai qu'il croyait et que l'acheteur a pu croire cet exemplaire unique. (V. son catalogue de vente, n. 80. Paris, Potier, 1846.)

(463) Philippe de Cospéau, évêque de Lisieux, né à Mons en Hainault, en 1568, mort le 8 mai 1646. Tallemant des Réaux avait entendu citer dans la société de madame de Rambouillet quelques bons mots qu'on lui attribuait, il les écrivit sous forme d'historiettes. (Tome IV, p. 94.)

(464) Tallemant des Réaux (t. III, p. 217.) et Voiture dans sa deuxième lettre adressée au marquis de Rambouillet alors ambassadeur en Espagne : *Une autre fois elle s'apparut dans les rochers de Rambouillet avec l'arc et le visage de Diane.* (Page 6, t. I des Œuvres. Paris, 8°, 1729.)

(465) Madame de Vigean fit pareille surprise à la princesse de Condé. Voiture en écrit la description au cardinal de La Valette (Lettre X) : *Au bout d'une allée grande à perte de vue nous trouuasmes une fontaine*, *qui jettoit toute seule plus d'eau que toutes celles de Tivoli. A l'entour estoient rangés vingt-quatre violons*, *qui avoient de la peine à surmonter le bruit qu'elle faisoit en tombant. Quant nous en fûmes approchés*, *nous descouvrismes dans une niche qui estoit dans une palissade une Diane à l'âge d'onze ou douze ans et plus belle que les forêts de Grèce et de Thessalie ne l'avoient jamais veuë. — Tout à à coup la déesse sauta de sa niche et avec une grâce qui ne se peut représenter*, *commença un balet. — Ceux qui ne croyent pas les fables*, *crurent que c'estoit mademoiselle de Bourbon.* (Les Œuvres de M. de Voiture. Paris, 12°, 1658. Chez Augustin Courbé, p. 27.) On avait transporté à la campagne cette mode de l'hôtel de Rambouillet, de se donner des noms empruntés ou imités des anciens. Au château de Fresne, madame de Guénégaud s'appelait Amalthée, et son mari Alcandre, M. de Pomponne avait nom Clidamant et le monde ancien s'emparait ainsi de tous les visiteurs. (Mém. de Coulanges. Lettres. Page 396 et suiv.) Cette envie de s'amuser dégénéra en espiègleries qui nous semblent de mauvais goût, mais dont on usait alors au château de

Rambouillet aussi bien qu'ailleurs. Il est vrai que la parfaite convenance de mesdames de Rambouillet fixait les limites de ces plaisanteries, tandis qu'ailleurs elles allaient jusqu'à l'importunité et même on peut le dire jusqu'à la cruauté.

Un jour on cout tous les habits du maréchal de Grammont alors comte de Guiche, de manière à lui faire croire que les champignons dont il a mangé, l'ont fait enfler. (Tallemant, III, p. 219. Voir la même espièglerie racontée dans le Santoliana, p. 111.)

(466) Mademoiselle habitait aussi le château d'Eu, mais on sait que cette résidence, aujourd'hui royale, ne doit ses promenades qu'au roi Louis-Philippe. Mademoiselle de Montpensier dit dans ses mémoires : « Je n'avois pas de jardin, je me promenois dans les dehors de la Ville. » (Année 1663. Mémoires, t. XLIII de la collection Petitot, p. 65.)

(467) Mademoiselle avait eu Mignard pour maître de dessin, à une époque où elle pouvait encore prendre des leçons et le peintre en donner. Cet emploi de son talent, en forme de passetemps, à Saint-Fargeau, est le seul souvenir que nous ayons conservé de ses travaux d'art. Dorénavant les princes apprirent à dessiner et pour n'en citer qu'un exemple bien rapproché de mademoiselle de Montpensier, je prendrai les œuvres de l'abbé Genest, c'est lui qui parle : *Monseigneur le duc de Bourgogne qui se plaisoit à dessiner, ayant été frappé de ma Phisionomie, ce n'étoit pas assurément par les traits mignons, fit mon portrait. Comme il n'y avoit pas jusqu'aux enfans qui ne m'y reconnussent, il s'y divertissoit souvent.* L'abbé fit des vers sur ce petit incident, grand événement dans sa vie de courtisan :

> Tu me peins sans me voir !... [Appelle. Grand Prince, un Alexandre est ici mon
> (Page 240 du mss. présenté par l'abbé Genest à Louis XIV et qui s'est réfugié aujourd'hui dans les archives de la préfecture de Seine-et-Oise.)

Le château de Fresne construit par François Mansart avait à l'extérieur toutes les beautés de l'architecture, et réunissait à l'intérieur la même société et les mêmes commodités que l'hôtel de Rambouillet. M. de Guénégaud aimait les arts, il avait fait appel aux meilleurs artistes pour décorer la chapelle de Fresne et les appartements de son hôtel à Paris (ancien hôtel de Nevers.) Dans son château, il avait réuni une belle collection de tableaux dans laquelle on admirait une Bacchanale peinte pour lui par le Poussin. Madame de Guénégaud dessinait sous la direction de Nicolas Loir et de son frère Alexis, l'un plus exclusivement peintre, l'autre plus adonné aux travaux de gravure. Mais on pourrait croire, à une expression de madame de Sévigné, qu'elle avait plus de bonne volonté et de goût, que de talent d'exécution. *Madame de Guénégaud s'amuse à barbouiller des Images*, écrit-elle.

Nicolas Loir, né à Paris en 1624, mourut en 1679. Il étudia sous Bourdon et dans son voyage en Italie, rechercha plus particulièrement le Poussin. Cette circonstance a pu le rapprocher de l'hôtel de Guénégaud. Il a traité tous les sujets depuis les ornements, jusqu'à l'histoire. On connaît en outre de lui cent treize eaux fortes que M. Dumesnil a décrites dans l'excellent ouvrage que nous lui devons : Le *Peintre-graveur français* (t. III, p. 184.)

(468) Arnauld d'Andilly écrivait en même temps ses importants mémoires. (Voir la grande Collect. Petitot.)

(469) Les habitations de la campagne avaient ainsi adopté tous les perfectionnements du bien-être des villes. La vie de la campagne s'associa également aux plaisirs de la capitale : les bals, les soupers, les concerts, le théâtre, les illuminations, les feux d'artifice, tout y fut transporté, et ce qui distingue plus particulièrement ces nouvelles existences campagnardes, c'est le soin que l'on mit à animer les intervalles de tant de plaisirs variés, par la conversation spirituelle des poètes et des gens de lettres.

La Fontaine promenait d'une campagne à l'autre sa distraite bonhommie. (Voir ses lettre et ses biographes.) Boileau ne quittait Auteuil que pour aller chez M. de Lamoignon, à Basville. (Voir ses biographes et une anecdote dans le *Menagiana*, tome IV, page 157.) Ce nom me rappelle une autre anecdote : dans le temps des noces de M. de Baville (avril 1672), Boileau fit une chanson qu'on trouve dans ses œuvres :

> Que Baville me semble aimable,

et qui fut mal goûtée du père Bourdaloue, présent au dîner. Brossette assure qu'il aurait dit au père Rapin : *Si M. Despréaux me chante, je le prêcherai.* D'Alembert ajoutait : *Ce ne sera pas au moins en prenant pour texte le pardon des injures.* (Edit. de Saint-Surin, Paris, 8°, 1821, tome II, page 495.)

Le grand Condé expiait, au milieu des loisirs de Chantilly, l'excès de son activité au milieu des partis et de son courage au milieu des combats. Il était entouré de la seule cour qui reste fidèle à la disgrace, car il s'était fait une société de ses égaux, tous hommes de génie. La fougue de son caractère se retrouvait dans sa conversation : soutenait-il une bonne cause, il était calme et plein de douceur ; entrait-il dans une fausse voie, la contradiction l'irritait, le feu brillait dans ses yeux, et un jour le plus caustique de ses habitués dit à ses amis : *Dorénavant je serai toujours de l'avis de M. le Prince, quand il aura tort.* (Voir les Mémoires de Racine fils et le *Bolaeana.*) La duchesse du Maine, quelques années plus tard, conviait à Sceaux tous les hommes de lettres, tous les beaux esprits de son temps.

(470) Les mémoires de la Fronde font un tableau souvent piquant de cette guerre burlesque, d'autant plus dévastatrice pour les choses qu'elle était moins dangereuse pour les personnes. J'ai parlé de la rancune que lui conservait Guy-Patin, trop bon frondeur pour ne pas en attribuer le tort *au Mazarin.*

(471) Le président René de Longueil, surintendant des finances, avait commandé cette magnifique demeure au grand Mansart. (Voir dans l'œuvre de J. Marot et dans l'ouvrage de Blondel des gravures du temps.) Il y donna des fêtes magnifiques à la famille royale et à toute la cour. On en trouvera des descriptions dans la *Muse Historique.* Celle qui suivit de plus près l'inauguration du château est du 23 avril 1651 :

Le roy, la reyne et leur suite
S'en allèrent dîner bien vite
En la plus belle des maisons
Du dit prézident de Maizons,
Où l'on fit immense crapule,
Dut-il après ferrer la mule.
. . . .
Ayant ce don par excellence,
Aux financiers assez fatal,
De traiter bien et payer mal.

Le mot *crapule* a pris de nos jours une signification qu'il n'avait pas alors, même dans le langage le plus libre; quant à la conclusion, il faut y voir une remarque générale. Loret n'était pas homme à faire des allusions directes aussi poignantes. Guy Patin y apportait moins de ménagement; aussi consignait-il son opinion dans des lettres particulières : *D'autres nomment pour cette charge le président de Maisons, qui est un animal mazarinique, homme dangereux, fin et rusé, mais fort incommodé, et qui par ce moyen tâcheroit de s'acquitter et de payer ses dettes.* (3 nov. 1649, à Ch. Spon.) Ces dettes avaient-elles pour origine la magnificence du château de Maisons.

(472) Il ne faut pas oublier que Rueil, bâti en 1621 par le cardinal Richelieu, ministre tout puissant, était encore entouré de fossés. Tanlay, élevé vingt ans plus tard par Le Muet, pour le surintendant d'Hémery, avait ses ponts-levis et ses fossés.

Construit par Levau pour Fouquet, Vaux-le-Vicomte étant devenu la propriété du maréchal de Villars, prit le nom de Vaux-le-Villars, et celui de Praslin depuis qu'il est devenu la propriété des Praslin.

(Voir sur Vaux le tome X de *la Clélie*, page 1091 ; — la description de La Fontaine : Fragmens du *Songe de Vaux*, un des premiers et des moins bons ouvrages du poète ; — les gravures du temps, dans les œuvres de Sylvestre et J. Marot (deux plans et trois vues). Pour les dépenses de Fouquet à Vaux, se montant à 18 millions, près de 36 de notre monnaie, consulter son procès, tome III, pages 122, 137, 150, 205, et tome XIII, page 90. La vérité s'y démêle au milieu des efforts de l'accusé pour la cacher et donner le change. (Voir les notes 241 et 242.)

(473) L'immense Chambord n'avait pas une chambre de dégagement pour les gens de la grande Mademoiselle; on en jugera par ce singulier passage de ses Mémoires. « Je fus obligée d'avoir dans mon cabinet, séparé de ma chambre par une porte fermant mal, Frontenac qui voulait coucher avec sa femme. Le comte de Fiesque alloit les matins s'habiller dans ce cabinet, et ils s'y habilloient tous ensemble. A Blois il fit encore pis, il coucha avec sa femme, quoique mademoiselle de Pienne fût dans la même chambre et deux de mes femmes. » (Page 115, tome XLII de la collection Petitot.)

Les Mémoires de Bussy Rabutin mettent en opposition la négligence d'une habitation de campagne avec les recherches tout exceptionnelles d'une autre. La description en est piquante. (Tome I, p. 55, Amst, 8°, 1731.)

(474) London et Wise, les deux grands architectes de jardins, en Angleterre, avaient tous les défauts que combattit Le Nôtre, et les *jardins anglais*, aussi réguliers que ceux de la France, n'étaient alors, comme partout en Europe, que de véritables puérilités coûteuses.

(475) Les jardins de Rueil avaient toute la régularité des parterres à compartimens et à broderies, et les ornements architectoniques que nous retrouvons dans les villas italiennes. Le père Rapin avait chanté ses beautés (*poëme des Jardins*, chant II). Il ne s'est conservé des plantations qu'un seul marronnier, des constructions qu'une grotte en rocailles. Les soins et les recherches de M. Bréant, propriétaire actuel, ne laissent aucun doute sur cette ruine complète.

Nous avons ajouté récemment à notre bibliothèque un bon ouvrage, sous ce titre : *Rueil, le château de Richelieu, la Malmaison, par Jul. Jacquin et Jos. Duesberg.* Paris, 8°, 1845, avec un grand nombre de planches, copiées sur les anciennes gravures. Il manque aux auteurs, pour continuer leur œuvre, que nous voudrions encourager, une connaissance plus complète de l'histoire des arts en France, et des mœurs à différentes époques.

(476) André Le Nôtre ou Le Nautre (son nom est ainsi écrit dans les registres de l'Académie, lors de sa nomination en 1665) naquit à Paris en 1613, et mourut en 1700. Son père était surintendant des jardins des Tuileries; c'est dans cette étroite enceinte qu'il rêva ses créations, et cependant ce jardin n'avait rien de la grandeur qu'il lui doit; il était encombré de bosquets et de labyrinthes. Le poète Guillaume de Peyrat, à la fin du seizième siècle, s'adresse à ce jardin :

Lieux de moy tant aimez, royales Thuileries.
Labyrinthes, bosquets, fontaines et prairies,
(*Essais Poétiques*, Tours, 12°, 1593.)

L'histoire de ses transformations successives entre dans notre *troisième lettre:* elle fait partie de la description du Louvre, pour laquelle j'ai mis à profit nombre de pièces de circonstances, qui se perdaient dans les collections.

J'ai cité quelques-uns des jardins créés par Le Notre; on me reprochera d'en avoir omis plusieurs; je ne veux pas oublier la promenade d'Amiens. Germain Brice, dans sa description de Paris (édition de 1687) dit du jardin du Palais-Royal : *Jardin dressé par Le Nôtre, sur le modèle des Tuilleries.* (Page 58.) Il est probable qu'Anne d'Autriche ou Monsieur auront chargé Le Nôtre de ce travail, car du vivant du cardinal, cet artiste n'avait point encore fait le jardin des Tuileries, ni acquis sa réputation. On lui attribue encore, je ne sais sur quelle autorité, le dessin des jardins de Vitry, Conflans, Vaugien, etc., etc.

Dans les dernières années de sa vie, il se prit de goût pour les collections de médailles et d'objets d'art. Le docteur Martin Lister, qui vint à Paris avec l'ambassade anglaise, en 1698, alla le voir, et parle avec plaisir de ce vieillard, de cet artiste célèbre. (*Journey to Paris, London*, 8°, 1699, page 36, et page 63 de l'édition de 1823 :) *He is a very ingenious old gentleman, and eighty-nine years of age, but remarkably quick and lively. He entertained me with the greatest civility.*

(477) Blondel, l'auteur de l'ouvrage si souvent cité de *l'Architecture françoise*, écrivait en 1752 et il n'hésite pas à se faire le défenseur des jardins irréguliers, qu'il appelle *jardins anglois.*

(478) Les *jardins anglais* n'existaient point alors en Angleterre, et nous étions, sous tous les rapports, supérieurs à nos voisins dans l'art d'arranger les jardins. Martin Lister, qui connaissait bien les plus beaux parcs de son pays, avant de voir les nôtres, fut émerveillé de ce qu'il trouva en France. Saint-Cloud lui inspira cette réflexion : *These vast* RIDING GARDENS *are unknown to us in England; and* se promener à cheval ou en carosse *are terms not translatable in to English. Indeed we cannot afford to lose so much country as these prodigious gardens demand; in some parts of which i not only saw an abundance of hares and partridges, but, what i wondered at still more, five femala deer feeding.* (Page 169, édition de 1823.)

Le parc de Méréville (dans l'arrondissement d'Etampes), où l'art a le plus agi sur la nature, a été tracé par Hubert Robert. On lui doit la réforme des cabinets, galeries, labyrinthes et autres puérilités faites en treillages, auxquelles il substitua les allées formées par le mouvement des branches et l'épaisseur du feuillage. Cette ornementation des jardins en treillages devint à la mode dans les dernières années de Le Nôtre. Lister, en 1698, s'extasie sur ces productions ridicules. Il admirait des chefs-d'œuvre de treillage à Versailles (labyrinthe), à Sceaux, à Clagny, à Chantilly. (Voir son chapitre sur les jardins et parcs.) Robert, après avoir planté Méréville, le peignit comme il supposait qu'il serait un jour et il ne s'est pas trompé. Quatre grands tableaux sont tout ce qu'il m'est resté, après les révolutions, d'une propriété qui avait coûté dix millions à mon grand-père.

(479) Le Nôtre a tout fait par goût, par instinct, par inspiration; il est douteux qu'il se soit tracé des règles quelconques : il est certain qu'il n'a rien écrit sur l'arrangement des jardins. M. d'Argenville donna, dans le dernier siècle, le *Traité de la théorie du jardinage*, pour lequel Le Blond, l'architecte, qui s'occupait aussi des jardins, fit les dessins. Cet ouvrage était, en 1747, à sa quatrième édition. Le Blond bâtit à Paris l'hôtel de Chaulnes, dont le jardin eut quelque réputation (Blondel en a donné le plan). Il entra au service de l'empereur de Russie, et mourut en 1719, à Saint-Pétersbourg. L'architecte Desgots, neveu de Le Nôtre, hérita de sa vogue, sinon de son génie; c'est lui qui remania le jardin du Palais-Royal, pour M. le duc d'Orléans. On peut encore recommander la *Théorie des jardins*, de Morel. L'auteur, qui n'a rien de commun avec M. Morel de Vindé, membre de l'Académie, section d'agriculture, faisait une occupation spéciale et son métier de l'arrangement des jardins.

Il y a cinquante ans, on citait parmi les amateurs les plus habiles, M. de Girardin, à Ermenonville, M. de Morfontaine, à Morfontaine et à Saint-Fargeau, M. de Boulogne, à La Chapelle, M. Boutin, à Tivoli. Dans les derniers temps, Berthault, qui s'intitulait : *planteur de jardins*, s'était acquis quelque réputation, par l'arrangement des parcs de Compiègne, de Pontchartrain et de la Malmaison. Il est mort vers 1827.

(480) Le cardinal Mazarin acheta au nom du roi, pour *Monsieur*, son frère, les maisons de plaisance des Gondi, d'Hervart, de Fouquet, de Monerot, et de cette réunion est sorti le parc et le château de Saint-Cloud, construit par Le Pautre. (Voir pour l'histoire de ce château, les Recherches exactes de Poncet de la Grave. Paris, 12°, 1789, et le livre de M. Vatout.)

On avait placé dans le grand salon de Saint-Cloud des vues de nos principaux châteaux; il ne sera pas inutile de les citer. Cette collection indique les habitations les plus en vogue :

Chantilly.	Fontainebleau.
Villers-Coterets.	Vincennes.
Le Rainci.	Le château neuf de Saint-Germain.
Sceaux.	Versailles.
Le Plessis.	Blois.
Vaux-le-Vicomte.	Marimont.
Le Palais-Royal.	Maisons.
Saint-Germain.	Le Val.
Clagny.	Le pavillon de Saint-Cloud.
Les Tuileries.	Chambord.
Saint-Denis.	
Le Luxembourg.	

(481) Jules Hardouin, dit Mansart, débuta dans son active carrière par le château de Clagny, 1676-1680; il l'a publié. Cette résidence passa au comte d'Eu.

(482) Le trésorier de l'épargne, Bazin de la Bazinière, le fit construire; mais le prince de Conti le transforma de fond en comble. L'abbaye d'Issy, qui existait dès lors, ne doit pas être confondue avec le château.

(483) Propriété du prince de Wagram. Le château a été transformé, en 1701, par le premier président, Achille de Harlay.

(484) Le 3 juin 1661, la duchesse de Chevreuse reçoit à Dampierre toute la famille royale :

Ils furent ensuite à Dampierre,
Autre nobilissime terre,
Où la duchesse de Chevreuse
Princesse illustre et généreuse
Les reçut admirablement.
Son fils monseigneur de Luynes,
L'assista dans tous les régales,
Qu'on fit à ces ames royales.

Je renvoie à Loret pour la description de cette fête ; mais je citerai encore quelques vers, parce que cette habitation, fondée par le connétable, est l'une de celles qui se sont conservées, avec quelques garanties contre les destructions à venir :

Cette maison en sa structure,
Est agréable d'architecture
Elle a quantité d'ornemens
De somptueux emmeublemens,
Des estrades, des balustrades,
Fontaines, canaux et cascades
Des jardins émaillés de fleurs. Etc., etc.
(Muse hist., liv. XII, p. 105.)

Le duc de Luynes l'un des hommes les plus distingués dont la France s'honore, s'occupe de la restauration du vieux manoir de ses pères. M. Ingres peint ses murs, Simart imite la Minerve du Parthénon en ivoire et en métal, cette statue sera placée dans la grande salle. La bibliothèque s'est richement complétée, enfin tout le confortable de la vie est venu s'associer au luxe et à la magnificence des arts.

(485) Cette terre et ce château ont été singulièrement augmentés, en devenant la propriété du comte de Toulouse. Rambouillet fait aujourd'hui partie du domaine de l'Etat et est loué à M. le comte Duchâtel.

(486) Cette maison de plaisance a appartenu au duc de Lauzun.

(487) Le comte d'Avaux (nom de la famille) a détruit l'ancien château, en 1704, pour en construire un nouveau. Law en fut un moment propriétaire.

(488) Conflans date du président Le Jay, et par combien de mains n'a-t-il pas passé ensuite. Je ne sais ce qu'il en reste.

(489) Le grand-maître reçoit *à Chilly* le roi, son frère et :

Les nièces de Son Eminence.

Loret ajoute :

Leurs beaux chefs étoient entourés
Comme à présent, c'est leurs coutumes
De tant de différentes plumes.
(19 avril 1659)

Chilly était sur la route d'Orléans, près Longjumeau.

(490) Voir la note suivante.

(491) De Lionne reçoit le roi à Berny, en 1657, et, à ce qu'il paraîtrait, aux frais du cardinal Mazarin. Le gazettier Loret décrit cette fête dans son numéro du 11 avril 1657; il vante la *belle salle* et ce *superbe lieu.*

(492) Plus tard propriété des ducs du Maine et du comte d'Eu ; nous avons parlé, dans le chapitre IV, de la société qui s'y réunissait et dont Malezieux était le poète.

(493) Acheté par le roi, Chaville s'est fondu dans Meudon.

(494) Daugu, près Gisors, aujourd'hui la grande et hospitalière propriété de madame la comtesse de Lagrange. Des changements dans l'architecture intérieure, la suppression de quatre tourelles, ont fait perdre au château son caractère.

(495) Ce château, construit par Le Pautre, est devenu plus tard la propriété du duc de Tresme.

(496) Je ne sais ni le nom de l'architecte, ni la date précise de la construction. Il y avait là dès le seizième siècle, un château, propriété des De Thou. Je crois qu'il a été démoli. Le château de Stains, dont madame de Vatry fait aujourd'hui les honneurs avec tant d'amabilité, est une construction du dernier siècle.

(497) Le 16 mai 1667, Louis XIV couche à Champlatreux. L'ancienne habitation fut abattue et remplacée, par un nouveau bâtiment d'une assez bonne architecture, au commencement du dernier siècle. Le comte Molé a reçu le roi Louis-Philippe dans cette belle demeure, qu'il entretient avec un grand luxe, et qu'il habite pendant deux mois de l'année.

(498) Ce Claude du Bois était prévôt des marchands ; sa maison passa au maréchal d'Uxelles, et après lui au marquis de Beringhen.

(499) M. de Guénégaud avait fait restaurer ou plutot reconstruire l'hôtel de Nevers, par

François Mansart; il l'échangea avec madame la princesse de Conti contre un hôtel du quai Malaquais (Voir note 569) et le château du Bouchet, qu'il embellit avec le goût qui le distinguait. Il habitait de préférence le château du Fresne, près de Claye; c'est là que F. Mansart exécuta, en petit, le projet qu'il avait conçu pour l'église du Val-de-Grace, et dont les travaux venaient de lui être retirés. Les lettres de madame de Sévigné, les Mémoires de Coulanges, etc., etc., sont remplis de détails sur cette grande habitation, qui annonçait, par les plus nobles dehors, la distinction des goûts et de l'esprit qu'elle renfermait au dedans.

(500) Voir les gravures et les mémoires du temps.

(501) D'Hemery (Michel Particelli) acheta la terre de Tanlay, le 13 septembre 1642. Le Muet commença les travaux en 1643, et y dépensa deux millions et demi. Des artistes italiens y avaient été appelés pour peindre les plafonds et orner les appartements. M. Chaillou des Bares a décrit ce château avec un zèle de recherches et un enthousiasme d'amateur des arts fort recommandables. Il prouve que le chiffre du surintendant, sculpté dans toutes les parties de l'édifice, ainsi qu'il suit: M. P. D. H., doit servir à la rectification de son nom : *Michel Particelli d'Hemery.* Il prétend que d'Hemery ne mourut que le 15 mai 1654, ce qui contredit l'affirmation du C. de Retz et les dires de tous les historiens. *Les châteaux d'Ancy-le-Franc, de Saint-Fargeau, de Chastellux et de Tanlay, par le baron Chaillou des Bares. Paris*, 4°, 1845, avec planches et fac-simile. Le Muet, en 1663, avait déjà publié ses travaux exécutés à Tanlay : *Manière de bien bâtir pour toutes sortes de personnes, par Pierre Le Muet, architecte ordinaire du roy.*

(502) Je n'ai pas trouvé de renseignements précis sur cette belle habitation.

(503) Abattu par M. Perrier, ce château a été remplacé par un pavillon moderne. Il a été gravé par J. Marot.

(504) *Le roi va coucher à Petit-Bourg, il y critique une grande allée d'arbres, qui cachait la vue de la rivière. Le duc d'Antin l'a fait abattre pendant la nuit.* (Siècle de Louis XIV, Œuvres de Voltaire, tom. XXIV, p. 129, édit. de 1785.) Galand en devint propriétaire et le vendit à M. de la Rivière. Je lis dans un des volumes mss. de Conrart (dans la bibliothèque de l'Arsenal, in-4°, p. 200, tom. I), une pièce de vers à propos de cette vente. Elle commence ainsi :

Amy toutes les maisons neufues
Ne valent point ces vieux chateaux.

Acheté par M. Aguado, ce beau château avait repris un peu de vie; vendu, il y a deux ans, il a été disposé à l'usage d'une société pour l'éducation des jeunes détenus; ainsi déshonoré, il est chaque jour menacé de destruction.

(505) Je trouve cette belle habitation citée avec éloge, dans les Mémoires du temps.

(506) Voir Loret (Muse hist., liv. V, p. 77). On connaît le luxe d'Hesselin dans sa maison de Paris.

(507) Cette maison de Mansart appartenait, vers le milieu du dernier siècle, à M. Poan, secrétaire du roi; je ne sais si elle a trouvé grace devant les démolisseurs.

(508) Le Raincy ayant été construit sur la terre de Livry, et étant devenu la propriété de M. Sanguin de Livry, prit quelque temps ce nom. C'était une des terres aux environs de Paris, que l'on désignait à la curiosité des étrangers :

Toute cette troupe alla voir
Du sieur Bordier le beau manoir.
(La Muse roy., 15 mars 1656.)

Lorsque le cardinal Chigy vint à Paris, il visita Rueil, le Raincy, Saint-Germain et Maisons. (Voir *la Muse historique*, de Loret, 12 juillet 1664. J. Marot a publié sept planches sur ce château et ses dépendances.)

(509) Au nombre des vicissitudes du temps, il faut comprendre l'indifférence des personnes. Je citerai un bel exemple de réponse, qui n'était alors qu'une règle commune de conduite. Richelieu avait laissé, par son testament du 23 mai 1642, le château et le parc de Rueil à sa nièce, la duchesse d'Aiguillon. Louis XIV, en 1666, voulut un moment avoir cette belle résidence; Colbert fut chargé de la demander à la duchesse; elle répondit noblement : *Je ne puis jamais témoigner mon obéissance dans une occasion qui marque mieux mon respect infini pour les volontés de Sa Majesté, qu'au sujet dont il s'agit, n'ayant jamais pensé à vendre Rueil, ni jamais pensé aussi qu'il fût jamais vendu.* Louis XIV y renonça.

(510) On lit dans les Mémoires du duc de Saint-Simon : « Le maréchal de La Meilleraye résista tant qu'il put à la volonté du cardinal Mazarin, son ami intime, qui choisit son fils comme le plus riche parti qu'il connût pour en faire son héritier en lui donnant son nom et sa nièce. Le maréchal, qui avoit de la vertu, disoit que ces biens lui faisoient peur, et que leur immensité accableroit et feroit périr sa famille. A la fin il fallut céder. » (Tome X, page 390.) Brienne, qui est toujours malveillant à l'endroit du cardinal, dit cependant : « Mazarin voulut, en choisissant pour gendre le fils du maréchal, reconnaître ce qu'il devait à la mémoire de Richelieu. »

Le vieux maréchal de La Meilleraye, cet ami intime du cardinal, comme le dit Saint-

Simon, était un grand admirateur du ministre, et ne s'effrayait pas de ses grands biens, autant que l'auteur des Mémoires voudrait le faire croire. Il avait eu ce fils de son premier mariage avec Marie Ruzé d'Effiat. Sa seconde femme, Marie de Cossé Brissac, lui apporta toute autre chose que des enfans, et mourut le 14 mai 1710, près de cinquante ans après lui.

Son amitié pour Mazarin, sa reconnaissance pour les grands biens qu'il lui devait, se montraient dans ses paroles et dans ses actions. Il affichait, pour ainsi dire, son admiration. Briquet, dans son Histoire de Niort, décrit ainsi l'ornement principal de son château : « Au centre de la forêt de la Meilleraye, et à la suite d'une avenue magnifique, on construisit, au XVIIe siècle, un vaste château, remarquable par seize pavillons de la plus grande dimension, et par trois cent cinquante-cinq croisées. Dans l'intérieur ce n'étoit qu'or et azur; des tableaux des peintres les plus célèbres relevaient encore cette décoration. L'un des appartemens, sous le nom de salon des Graces, offrait les cinq portraits des plus belles femmes du siècle, toutes de la famille Mancini; la statue en marbre blanc du cardinal Mazarin faisait l'ornement de la cour intérieure du château. (Consulter encore *le Discours généalogique des seigneurs qui ont possédé Parthenay, par Joseph Aubert*, la *Biographie universelle*, et une petite notice de M. A. D. de La Fontenelle de Vaudoré, Paris, 12°, 1839, notice extraite, suivant l'auteur, d'une *Histoire inédite de Parthenay et de la Gâtine en Poitou.*

Madame de Sévigné trouvait le duc Mazarin fort déplaisant (27 févr. 1671), mais l'abbé de Choisy nous apprend qu'au moment de son mariage, *il avoit bon air, sembloit homme d'esprit, et comptoit à la cour parmi les jeunes gens à la mode.* (Mém. de Choisy, page 101, édit. de 1727.)

(511) Le cardinal de Richelieu voulut être placé sous le dôme de la Sorbonne; le cardinal Mazarin éleva le dôme du collége des Quatre-Nations, pour y mettre son tombeau. Ces deux monuments furent portés au musée des Petits-Augustins. On lit dans la *Description historique et chronologique des monuments de sculpture réunis au Musée des monuments français, par Alexandre Lenoir, fondateur et administrateur de ce musée*, description qui était arrivée, *en l'an X de la République*, à sa sixième édition : « N° 187. Monumens du dix-septième siècle, provenant du collége Mazarin. Le mausolée de Jules Mazarin, cardinal, mort en 1661, en marbre blanc : on y voit ce cardinal représenté à genoux; derrière lui un génie portant un faisceau d'armes : le tout posé sur un cénotaphe en marbre portor. La base est de marbre blanc veiné, sur laquelle sont assises trois figures de bronze, de six pieds de proportion, représentant l'une la Fidélité, une autre la Prudence, et la troisième l'Abondance. Ce monument, que beaucoup de connaisseurs préfèrent, pour l'exécution, à celui de Richelieu, est entièrement du ciseau de Coyzevox. »

Tous les guides de Paris, y compris ceux de Dulaure, ont répété cette description aussi long-temps que le musée a existé. Le cardinal, *mort en marbre blanc*, n'a pas derrière lui *un faisceau d'armes*, mais le faisceau qui fait partie de ses armes.

Plus tard le tombeau de Richelieu fut remis en place à la Sorbonne; mais le tombeau de Mazarin ne pouvant convenablement figurer dans une salle des séances de l'Institut, fut mis de côté; il fait aujourd'hui partie de la collection des monumens de sculpture du Musée de Versailles. On l'a placé dans la galerie des bustes, statues et tombeaux du premier étage de l'aile du Nord.

La statue de Mazarin, destinée à ce tombeau, fut toute une affaire : les artistes concoururent, l'académie des Beaux-Arts s'en mêla; je lis dans ses registres : « Le 15 juillet 1675, l'académie se réunit au collége des Quatre-Nations, pour délibérer sur la sépulture du cardinal Mazarin. Chaque membre donne son avis, et on demande en outre l'opinion de M. Mansart. » Il s'agit de Jules Hardouin, déjà célèbre, mais qui n'était pas encore membre de cette compagnie.

J'ai retrouvé un dessin (signé *Piere de Rochefort fecit* 1704) du tombeau du cardinal, sculpté par Nicolas Coysevox, et gravé plusieurs fois par Aveline, Larmessin, etc., etc. On le voit encore sur quelques médailles commémoratives et sur les gravures qui les reproduisent. P. Chauveau et d'autres artistes composèrent et gravèrent des planches allégoriques, qu'on peut considérer comme des projets de monumens à la gloire du cardinal. Celle-ci est peu connue : *All' immortalità del nome del cardinale Givlio Mazarino Romano. Gallostruzzino floren. delin. et scul. Romæ*, 1661.

La statue du cardinal Mazarin, que le maréchal de La Meilleraye avait commandée, et qu'il avait fait placer dans la cour de son château (voir note 510), fut plus maltraitée encore. On lit dans une biographie du maréchal : « La révolution de 1789 suivit : le château, en partie détruit, fut démoli jusque dans ses fondemens, et à peine en reste-t-il quelques vestiges. L'ornement de la cour d'honneur, la statue en marbre du cardinal Mazarin fut renversée et brisée, et à l'époque néfaste de 1793, un habitant de Parthenay, joignant l'ironie au vandalisme, crut faire un acte de haut patriotisme et même de civisme, en employant la tête de cette statue à l'usage le plus vulgaire. Il en fit le poids de son tournebroche. » (Le maréchal de La Meilleraye, page 30, Paris, 12°, 1835.) M. Dupin, dans sa Statistique des Deux-Sèvres, attribue à une prétendue statue du cardinal de Richelieu l'anecdote relative à la statue du cardinal Mazarin.

On lit dans les Mémoires de Monglat : « Son corps fut mis en dépôt dans la Sainte-Chapelle de Vincennes, en attendant qu'il pût être porté aux Théatins, où il avait élu sa sépulture, ayant laissé un fonds pour le bâtiment de leur église. » (Page 110, tome LI de la collection Petitot.) Il y a dans ce peu de mots, comme on le voit, erreur sur plusieurs points.

(512) Le vieux maréchal de Grammont était lié intimement avec le ministre : « Ayant connu le cardinal Mazarin en Italie, il s'attacha à lui et ne tarda guère à lui plaire, car il y avait entre eux une conformité de mœurs gaillardes et pleines d'agrément qui concilie bientôt l'amitié; il aima tendrement le cardinal, et le cardinal lui rendit le réciproque, à un point qu'il ne pouvoit plus se passer de luy. (Mémoires, tome I, p. 122, et tome II, page 281, Paris, 12°, 1716.)

Le duc Mazarin, par convenance, le roi par respect, Colbert et Le Tellier par attachement sincère et par vénération pour le souvenir de sa conduite politique, défendirent sa mémoire et entourèrent son nom des hommages les plus éclatans. On trouve dans la *Muse Historique* de Loret, très exactement notés et souvent décrits en longs détails, les services funèbres qui furent faits au défunt, tant à Notre-Dame qu'à Saint-Denis, aux Théatins, etc., etc.

Il faut voir d'autres preuves de ce respect pour le souvenir du grand ministre, dans l'exécution fidèle de son testament, dans la construction du collége des Quatre-Nations, dans la rigueur exercée contre le surintendant Fouquet, dans l'exil prolongé de Saint-Evremont, dans la défaveur qui continua à planer sur le cardinal de Retz, etc.

Le lundi, 28 mars 1661, dans la nuit, le cœur du cardinal fut transféré de Vincennes aux Théatins; trente carosses à six chevaux, remplis des plus grands personnages, quatre cents flambeaux allumés formèrent un digne cortége.

Louis XIV écrivit des lettres touchantes à l'occasion de cette mort; ainsi il annonce, le 9 mars 1661, au roi d'Espagne, son beau-père, que *le cardinal est mort dans de tels sentimens* (on lit en marge : *En cet endroit il y avoit comē un religieux dans sa cellule, ce que Sa Majesté retrancha comē trop bas*) *de religion, de piété et de repentance de ses fautes, que je puis espérer de la bonté divine qu'elle luy a déjà donné la récompense de ses travaux.* (Bibl. de l'Arsenal, copie mss., Hist. Françoise, 4°, N° 199, et dans les œuvres imprimées de Louis XIV.)

(513) Le cardinal, tout en avantageant le duc de La Meilleraye, jugea qu'il ne pouvait soutenir l'état qu'eût exigé l'habitation de la totalité du palais; il le divisa, ainsi que je l'ai dit, en deux parties. L'ancien palais, qui comprenait les beaux appartemens et la galerie avec une grande réserve d'objets d'art, revenait à Charles-Armand de La Porte, duc de La Meilleraye, fils du maréchal et grand-maître de l'artillerie, qui héritait du duché de Rethélois, et prenait les titres et noms de duc Mazarin, en épousant Hortense Mancini. M. de Pomponne écrivait : *Ses autres neveux ne pourront souffrir la profusion avec laquelle il a enrichi le grand-maître.* (Voir à la suite des Mémoires de Coulanges, édit. de M. Monmerqué, in-12, Paris, 1820, p. 468.) En effet le duc Mazarin héritait des plus beaux objets de la collection, aussi François Colletet, dans son assez pauvre *Abrégé des antiquités de la ville de Paris*, (Paris, 12°, Jean Guignard, 1664), parle-t-il ainsi du palais Mazarin, deux ou trois ans après la mort du cardinal : « Certainement, après ces pièces curieuses, il y en a fort peu à voir en France, dans les cabinets des curieux, car tout le rare et le beau de ces sortes de curiosités se rencontrent dans ce palais. (Page 253.)

Quelle qu'ait été la valeur de cet héritage, il était immense pour un particulier. Aussi le roi de France faisait-il encore fonds sur cette fortune pour les nécessités de son royaume : « Mon cousin, écrit-il de Fontainebleau, le 13 septembre 1661, après avoir fait arrester le surintendant de mes finances, comme vous avez sceu que j'ay fait, il pourroit arriver que j'aurois besoin des deux millions de livres que vous m'avez offert de me prester. (Biblioth. de l'Arsenal, Copie de ses lettres, Hist. Franç., 4°, 199. Voir aussi les œuvres imprimées de Louis XIV.) Saint-Simon dit dans ses Mémoires : « Dans un procès que M. de Mazarin eut avec son fils, à la mort de sa femme, il fut prouvé en pleine grand' chambre qu'elle lui avoit apporté vingt-huit millions. » Selon Fouquet, qui avait intérêt à exagérer la fortune du cardinal, elle aurait été de quarante à cinquante millions, somme équivalente à quatre-vingts ou cent millions au cours de ce jour. (Voir Fouquet, *Défenses*, tome II, p. 21.) Nous avons discuté ailleurs toutes ces assertions, je dirai mieux, tous ces commérages.

(514) L'autre partie du palais fut laissée par le Cardinal à son neveu Philippe Mancini, qui prit le nom du duc de Nevers, du duché de ce nom dont il hérita. On pourrait croire que ces deux parties du palais cessèrent de communiquer, si l'on se fiait à ce passage du plaidoyer de M. Erard, pour le duc de Mazarin, dans son procès avec sa femme : *La première chose qu'elle* (la duchesse) *fit, fut de faire ouvrir dans le mur de l'hôtel de Nevers une porte de communication avec son appartement, par laquelle elle sortoit à toutes les heures du jour et de la nuit, sans passer par le palais Mazarin.* Nous savons, par le factum en faveur de madame de Mazarin, que cette porte fut murée après son retour, par ordre de son mari, (p. 294). Mais cette ouverture était l'ancienne porte, ainsi qu'on le dit dans les remarques sur le plaidoyer de M. Erard : *Madame Mazarin alloit de son appartement chez M. de*

Nevers, par une porte commune qui y avoit toujours été, p. 319.

On lit dans les Mémoires de mademoiselle de Montpensier: *Le Cardinal avantage le duc de Mazarin; M. de Mancini, son neveu, en fut enragé, parce qu'il croyait avoir tout le bien de son oncle; il lui en laissa assez pour qu'il dût être satisfait* (p. 3, tom. XLIII). En effet, cette moitié du palais était encore fort belle; il héritait d'une grande partie des statues, tableaux et meubles (Voir dans les papiers de Colbert deux lettres de l'intendant Lebas, du 7 juillet et 13 aoust 1661). On remarquera, dans le plan général du palais Mazarin, qu'il a été commis une erreur par le graveur. La partie de l'hôtel de Chivry, qui porte les lettres *a*, *b*, *c*, *d*, et formait le coin des rues Richelieu et Neuve des Petits-Champs, fut comprise dans le lot du duc de Nevers, qui l'aliéna, suivant ce que je lis dans un compte présenté par Philippe-Jules-François Mazarini Mancini, prince de Vergagne, le 29 juillet 1711. J'y lis que les immeubles de la succession du duc de Nevers, consistaient: *En l'hostel de Nevers, à Paris, avec ses dépendances, sises rue de Richelieu, estimé deux cent mille livres, à cause de l'aliénation faite par ledit seigneur duc de Nevers, d'une maison faisant l'encoignure des rues de Richelieu et des Petits-Champs, au profit du sieur de Varennes, pour la somme de cinquante mille livres.* (Voir le Mémoire entier, dans le volume 2818 du Supplément François, départ. des mss. Biblioth. Royale.)

(515) Hortence Mancini fut remarquable par sa beauté, dès son enfance. On faisait son portrait déjà en 1654. Je lis dans une lettre de Colbert à Mazarin, en date du 25 *juin* 1654, *à minuit*: *Je feray faire le portrait de mademoiselle Hortence pour l'envoyer à V. E. le plus promptement qu'il se pourra.* Le 6 juillet, le Cardinal répond, après l'avoir reçu, qu'il le trouve assez bien. Ce portrait ne s'est pas conservé. Mais lorsque la beauté de la duchesse Mazarin et ses aventures romanesques ou galantes lui eurent valu en Angleterre une véritable célébrité, on fit plusieurs fois son portrait; le plus exact et le plus remarquable fut peint, en 1678, par Lely, l'artiste à la mode dans le grand monde de Londres, et l'imitateur quelquefois heureux de Van Dyck: 1° *Ortance Manchini duchesse of Mazarin, etc.*, *P. Lely pinxit. — G. Valck sculp. et excud.* 1678. La main gauche appuyée sur un vase, la droite sur sa poitrine. Il y a un second état; 2° En buste, dans un ovale: *Ortance Manzini duchesse de Mazarin, etc. P. Lely — N. Visscher excudit. — A. de Blois fecit.* Haut. 20,0, larg. 15,2; 3° *Ortance Mancini* gravé en man. noire. *P. Lely pinxit. — G. Valck fecit et ex.* Haut. 19,6, larg. 13,9; 4° *The Dutchess of Massarine — P. Lely pinxit. — R. Tompson excudit.* gravé en man. noire; elle tient de la main droite une couronne. Haut. 33,4, larg. 25,2; 5° En buste, dans un ovale; au bas, ses armes, écartelées de celles de Meilleraye: *Ortence Mancini, duchesse de Masarin, ex formis Nicolai Visscher — P. Stephani sculp.* Haut. 36,9, larg. 27,5; 6° *Ferdinand pinxit. — et Fessard sculp.*; — 7° *Leris — chez Daumont;* — 8° *Lely — D. Coster*, 4° et 8°; — 9° *P. Lilly — P. Lombart*, 1669; — 10° *Lely — Landon, etc., etc.*

Le chevalier Pierre Lely, de Soeste, en Westphalie, passa en Angleterre, vers 1641, et mourut à Londres, en 1680, à l'âge de soixante trois ans; il était donc à la fin de sa carrière, en 1678, mais au plus fort de son talent et de sa réputation, lorsqu'il peignit la duchesse Mazarin.

Outre ces nombreux portraits gravés, la plupart faits et publiés en Angleterre, nous avons en six pages le portrait d'Hortense Mancini, de la main de Saint-Evremont: *On m'accuse à tort d'avoir trop de complaisance pour madame Mazarin: il n'y a personne dont madame Mazarin ait plus à se plaindre que de moi. Depuis six mois, je cherche malicieusement en elle quelque chose qui déplaise, et malgré moi, je n'y trouve rien que de trop aimable, que de trop charmant, etc., etc.* (Œuvres, tom. IV, pag. 88.) Il ne s'arrêta pas là, ses œuvres sont toutes ou presque toutes écloses de la conversation de madame Mazarin. Un jour, dans son salon, elle dit qu'elle souhaiteroit fort de savoir ce qu'on diroit d'elle après sa mort; aussitôt il écrit son *Oraison funèbre* (tom. IV, p. 258, édit. de 1739) il fait son histoire et son portrait; histoire un peu partiale, portrait un peu flatté; qu'on en juge par cette seule ligne: *Le ciel a voulu donner à Hortense une beauté de l'ancienne Grèce et une vertu de la vieille Rome.*

La pièce intitulée: *Le pouvoir des charmes de madame Mazarin*, commence ainsi:

Demandez-vous à quel usage,
Hortence aime à porter des fleurs.
C'est pour effacer leurs couleurs
Par celles de son beau visage.

Ces gracieuses inspirations compensaient chez ce poète de fréquentes négligences.

L'abbé de Saint-Réal écrivit aussi un portrait de cette beauté, qu'il trouva à Chambéry, dans tout son éclat: *Je vous dirai que c'est une de ces beautés romaines, qui ne ressemblent pas à des poupées comme la plupart des nôtres de France, et dans qui la nature toute pure triomphe avec majesté de tout l'artifice des coquettes.* La Fare, l'inconstant amant de madame de La Sablière, en faisant l'éloge de la beauté incomparable de madame Mazarin, ajoutait qu'elle n'en avait rien perdu lorsqu'elle mourut. (Œuvres du marquis de La Fare, p. 129, édit. de 1750. Voir la note 616.)

(516) Je dis l'héritière, mais c'est à son nom et non pas à sa nièce, que le Cardinal laissait ses immenses biens et la plus belle partie de son palais; il dit formellement dans son testament qu'il donne telle et telle chose à sa nièce *en considération du choix qu'il a fait*

dudit seigneur futur époux, et il ajoute : « Qu'en cas que madame de Mazarin mourût avant son mari, il continueroit la jouissance de tous ses biens, et que madame de Mazarin survivant, n'auroit que l'usufruit des six cent mille livres, à la jouissance desquelles il l'avoit réduite par son contrat de mariage, sans que le legs universel augmentât aucunement cette jouissance. »

(517) Elle avait conservé quelque manie du Cardinal comme l'amour des chiens, des singes, des oiseaux. (Saint-Evremont, t. IV, p. 90.) Saint-Evremont dans une lettre spirituelle, lui parle des animaux qu'elle avait confiés à sa garde, de son dogue *Chop*, de son perroquet *Pretty*, de son chat *Poussy*, de sa guenon, de ses poules, (t. IV, p. 175, 177) et de *Filis* son serin, (p. 383). Il composa même une pièce de vers intitulée : *Sur la perte d'un Moineau blanc que madame Mazarin aimoit beaucoup*. (Tome V, p. 101.) La duchesse de Bouillon avait aussi ses guenons, ses chiens, ses oiseaux et surtout ses chats. Chaulieu se plaint dans plusieurs de ses lettres des tourments qu'ils lui font souffrir : «Il m'est arrivé mille disgrâces devant vous; vos chiens m'ont mangé la main, la guenon m'a mordu, Messieurs de Vendôme m'ont brûlé une perruque et déchiré mon manteau, sans que vous ayez donné la moindre marque que cela vous touchât un peu au cœur.»

La duchesse de Bouillon trouve dans une lettre que lui écrit La Fontaine :

Nul auteur de renom n'est ignoré de vous
L'accès leur est permis à tous
Pendant qu'on lit leurs vers, vos chiens ont [beau se battre,
Vous mettez les holas en écoutant l'auteur.
(Lettre XVIII.)

Cet amour des animaux allait bien à la protectrice de celui qui les faisait parler si naturellement; M. Feuillet possède dans sa riche collection d'autographes plusieurs fables de La Fontaine qui donnent le rôle principal aux chats. Elles sont réunies dans une enveloppe qui porte la rubrique suivante, écrite de la main de la duchesse de Bouillon : *Les Chats de La Fontaine.*

J'ai parlé (p. 30) de la guenon et des oiseaux du Cardinal, j'aurais pu à cette occasion rappeler que ce goût des animaux, depuis long-temps très répandu, était devenu une manie à la cour et dans la noblesse, mais je me suis refusé les excursions, même les plus tentantes, hors de mes limites. Ce ne serait pas en sortir que de rapporter un curieux passage de Brantôme qui nous apprend qu'on donnait 500 fr. ou cinquante pistoles pour un petit chien de Boulogne. Il est vrai que l'acquéreur était Marie de Gonzague, et que le vendeur n'en voulait toucher le prix que lorsque la belle princesse serait sur le trône. Brantôme raconte très bien cette mystérieuse anecdote, son livre est dans toutes les bibliothèques, j'y renvoie.

Les belles Mancini avaient conservé en outre le goût de leur oncle pour ce qu'on appela dès lors la *curiosité*, c'est-à-dire les vieux meubles de toutes sortes. Saint-Evremont est notre autorité pour madame Mazarin, l'abbé de Chaulieu pour la duchesse de Bouillon: ce dernier écrit à sa protectrice une lettre fort amusante pour lui annoncer l'arrivée fabuleuse d'un vaisseau chargé de curiosités chimériques (lettre datée de Fontenay, le 18 sept. 1676. Voir dans l'ouvrage de M. du Sommerard, album, série II, pl. XXII et t. 5, p. 206, un magnifique cabinet en ébène qui avec trois autres de même richesse aurait appartenu à madame Mazarin.)

Le *Livre commode contenant les adresses pour la ville de Paris* ajouta dans l'édition de 1692, aux nombreuses indications données l'année précédente sur le *Commerce de Curiosités*, une liste des *Fameux curieux des ouvrages magnifiques.* On y remarque tous les noms des amateurs avec leurs adresses. Jabach et Gagnières ne pouvaient manquer dans cette liste. On a fait connaissance, dans les notes précédentes, avec le premier. Par un sort singulier après la perte de sa fortune, après la vente de ses collections, après sa mort, son hôtel de la rue Neuve-Saint-Mederic resta pendant tout un siècle le magasin général de toute la haute curiosité, en devenant l'hôtel des ventes :

Cette boëte est jolie
C'est du Jabach sans doute?
Oh moi c'est ma folie.
(*Taité du Wist, suivi d'une ancienne boutade contre ce jeu composée en* 1772. *Paris, chez Léopold Collin.* 12°, 1809, p. 163.)

J'ajouterai quelques mots à la note 73. J. Marot, architecte-graveur a publié un plan et quatre vues de l'hôtel Jabach, non pas seulement tel qu'il a été construit et tel qu'il s'est conservé, mais encore tel qu'il avait été projeté : *Élévation du costé de la maison et de l'édifice de M. Jabba cõe il a esté projetté et comme estoit la première pensée de l'architecte : Jean Marot fecit.*

Un passage du Guide des étrangers dans Paris, par Germain Brice, nous donne avec le nom de l'architecte, cette indication que plusieurs artistes avaient fait des projets : « la maison du sieur Jabach dans la rue Neuve-Saint-Merry ou Mederic, par où il faut passer. Elle est bâtie avec beaucoup de régularité et tous les plus habiles architectes ont donné des dessins pour son embellissement, ce qui la doit rendre remarquable plus qu'aucune autre de Paris; mais Bulet, architecte de la ville y a plus contribué que personne. Cette maison dans toutes ses parties peut passer pour une des plus belles que l'on puisse voir. (Germain Brice, t. I, page 138, édit. de 1687.)

Le nom de Jabach restait donc désormais attaché aux objets qu'il avait tant aimés. Plus

heureux encore, Gagnières légua sa collection entière au public studieux. Lister, vers cette époque (en 1698), visita cet amateur, il confie à son *account of Paris*, son admiration pour le choix distingué des objets de science et d'art qu'il avait réunis; *M. Guanieres is one of the most curious and industrious persons in Paris*, (p. 88, édit. de 1823); or cet éloge se trouve dans le CHAP. IV intitulé : *Of the private cabinets of Paris, and the owners of them.*

Avant de passer aux *Dames curieuses*, je citerai encore un des *curieux* de Paris, parce que son nom entre bien dans notre cadre. On lit dans *L'eslite des bouts-rimez de ce temps.— Imprimé à Paris et se vend au Palais*, 12°, 1651, page 38. *Bovts-rimez sur la maison de monsieur Taleman :*

Ce que l'Inde descharge à Delph ou dans Fles-
Brille chez Taleman. [singue

Les DAMES CURIEUSES de Paris pourraient donner lieu à plus d'une recherche biographique piquante, mais je dois me borner à parler des habituées du Palais Mazarin, et à ce titre je ferai remarquer que la duchesse de Portsmouth avait rapporté de Londres et de ses royales liaisons plus que le goût des curiosités, elle en avait rapporté de magnifiques objets, riches spécimens des collections royales, qu'elle devait à la générosité de son amant (Lister, p. 82.). Nous chercherions vainement dans la liste du *Livre d'adresses* le nom de la duchesse Mazarin, on sait qu'elle habitait Londres, mais sa sœur la duchesse de Bouillon, une parisienne, est indiquée *quay Malaquet* et sa fille la marquise de Richelieu (Voir la note 550) a pour adresse l'isle Notre-Dame, c'est-à-dire ce bel hôtel qui fut connu plus tard sous le nom de Pimodan, après avoir brillé de tout le luxe romanesque d'un Lauzun et des goûts élégants de cette descendante des Mancini. (Je n'ai pu faire entrer cette belle habitation dans le chapitre II, sa date est postérieure à la construction du Palais Mazarin. L'hôtel Pimodan est contemporain de toutes ces belles maisons qui couvrirent l'île Notre-Dame de 1645 à 1670, et parmi ceux qui se sont conservés il ne le cède qu'à l'hôtel Lambert en grandeur et en magnificence. M. Jérôme Pichon son digne propriétaire, sera son défenseur). Je réimprime ces deux listes des amateurs de l'année 1692, d'abord, parce que les collections du Cardinal ont été le point de départ ou au moins le stimulant de ces goûts, ensuite parce que le livre des adresses de cette année est fort rare et très peu connu :

FAMEUX CURIEUX
DES OUVRAGES MAGNIFIQUES.

M. le duc d'Aumont, ruë de Joüy.
M. le duc de Saint-Simon, rue Taranne.
M. le duc de Richelieu, Place Royale.
M. le chevalier de Lorraine, au Palais-Royal.
M. le marquis d'Hautcrive, au Cherche-Midy.
M. le marquis de Rieux, rue de Seine.
M. le comte de Flamarin, près Saint-Roch.
M le comte de Bartolcl, rue de Tournon.
M. le marquis de Rhodes, près la porte Saint-Honoré.
M. le baron de Breteuil, rue de Paradis.
M. le comte de Morstein, sur le quay des Théatins.
M. le comte de Renes, rue Saint-Dominique, quartier Saint-Germain.
M. le commandeur d'Hautefeuille, rue du Bac.
M. le commandeur de Gaults, derrière Saint Roch.
M. le chevalier de Simonville, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.
M. le chevalier de Nogent, rue d'Anjou au Marais.
MM. les présidents Lambert et de Bretonvilliers, isle Notre-Dame.
M. le président Dorieux, près les Enfans Rouges.
M. le président de la Prontière, rue Saint-Dominique.
M. Jolly, conseiller en la cour Saint-Antoine.
M. de Caumartin, rue Sainte-Avoye.
M. Mendat, rue Saint-Louis du Marais.
M. Jabac, rue Neuve-Saint-Médéric.
M. de la Saldiere, rue du Gros-Chenet.
M. le Doyen de Saint-Germain l'Auxerrois.
MM. Belluchot et le Riche, rue des Massons.
M. de Furetière, rue du Roi de Cicile.
M. de Creil, rue de Montmorency.
MM. Bertin et de la Toüanne, Porte Gaillon.
M. Despond, aux Incurables.
MM. Quenel et de Montigny, à Saint-Magloire.
M. l'abbé Vetery, rue des Bons-Enfants, où il donne entrée aux curieux tous les matins.
M. de Blois, rue du Jardinet.
MM. Gedoüin et Bergeron, rue de la Couture-Sainte-Caterine.
M. de Chantelou, près le Trône du Fauxbourg Saint-Antoine.
M. Rappes, rue de la Harpe.
M. Paillot, près les Capucins du Marais.
M. de Nasse, rue de Clery.
M. l'abbé Dannecourt, rue de Grenelle.
M. Franctot, quay d'Alençon dans l'Isle.
M. Berthelot de Mareüil, rue Plâtrière.
MM. Bordalou et Rigault, rue de la Sourdière.
M. Robert, près les Petits-Pères.
M. l'abbé de Roüilliere, rue des Rosiers Saint-Germain.
M. de René Moulin, pres l'Estrapade.
M. le Chevalier du Guet, Vieille rue du Temple.
M. l'abbé Nouë, rue Neuve-des-Petits-Champs.
M. Gamarre, rue du Sépulcre.
M. de Briancourt, rue Saint-André.
M. de Chaufourneau, près les Petits-Capucins.
M. de Treville, près la Sorbonne.
MM. Moreau et de la Gardette, rue Saint-Nicaise.
M. l'abbé d'Apremont, rue de l'Université.
MM. Aincelin, d'Apoigny et de Saint-Maurice, rue Bar-du-Bec.
M. Lhuillier, rue des Jeusneurs.
M. de Cormery, près Saint-Roch.
M. Caillet, à l'hôtel de Condé.
M. Marion, à l'hôtel de Bellingant.
M. Hedeline, doyen de Saint-Honoré.
M. l'abbé de la Rouchere, rue Saint-Thomas.
M. Imbert, près les Chartreux.
MM. Le Febvre et le Ferron, rue Mauconseil.
M. Leviez, rue Saint-Sauveur.
M. l'abbé Bizot, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
M. de Gagniere, à l'hôtel de Guize.
M. de la Ravoire, rue d'Anjou.
M. de Silly, rue Saint-Louis au Marais.
M. Malot, rue Neuve-Saint-Eustache.
M. Galot, près le Chevalier du Guet.
M. Dupuis, rue des Tournelles.
M. de La Planche, rue de La Planche.
M. Lavocat, près l'hôtel d'Angoulesme.
M. le Doyen de la Sainte-Chapelle.
M. Chanebras de Cramailles, rue du Cimetière-Saint-André.
MM. Moulle, Bonnet et Bourdelot, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.
M. Aubert, rue de la Tixeranderie.
M. Hubert, rue du Temple.
M. Guilloite, rue Bourlabé.
M. Du Vivier, à l'Arsenal.
M. Du Plessy, rue de Jouy.
M. Croissade, rue Coquillière.
M. Du Vaux, rue Tictonne.
M. de la Forest, rue du Colombier.
M. Brangeon, quay des Balcons.
MM. Desvieux et de La Haye, quay de l'École.
M. Le Vasseur, rue Grenier-Saint-Lazare.
MM. de La Touche et Du Frayet, Cloistre-Saint-Honoré.
M. Le Febvre, rue Beautreillis.
M. Poirée, pres Saint-Sauveur.

M. Biet, près Saint-Jean-en-Grève.
M. Rivet, rue Saint-Honoré.
M. Mandin, rue des Victoires.
M. de Pile, près les Minimes.
M. de Sainfroy, rue de l'Égoût.
M. Varlet, rue Saint-Antoine, près les Jésuites.
M. de Lonpré, carrefour Saint-Benoist.
MM. de la Guerre et Chaperon, Cour du Palais.
M. Tirard, rue du Bout-du-Monde.
MM. Orangé et de Chambrault, Cloltre-St-Germain-l'Auxerrois.
M. de Beauchamp, rue Bailleul.
M. l'abbé Du Plessis, près le Puits d'Amour.
M. Dron, près Saint-Thomas-du-Louvre.
M. Bonart, rue Hautefeuille.
M. de Chatigny, rue Neuve-des-Petits-Champs.
M. Fracansani, rue du Petit-Lion.
M. de Blegny, rue de Guénégaud.
Le R. P. dom Placide, bibliotéquaire de Saint Germain-des-Prés.
Le R. P. dom Estienne, aux Blancs-Manteaux.
Le R. P. Auchereau, aux Celestins.

DAMES CVRIEVSES.

Madame la duchesse de Lude, près Saint-Eustache.
Madame la duchesse d'Orvalle, rue Saint-Dominique.
Madame la maréchalle de Humiere, à l'Arsenal.
Madame la maréchalle d'Estrées, rue des Trois-Pavillons.
Madame la duchesse de Sully, devant Saint-Paul.
Madame la princesse de Meklebourg, pres Saint-Roch.
Madame la duchesse de Porsmeuch, rue..........
Madame la duchesse de Bouillon, sur le quay Malaquet.
Madame la présidente du Tillet, rue de La Planche.
Madame de Coulange, dans le Temple.
Madame la marquise de Richelieu, isle Notre-Dame.
Madame de Boufflers, rue de Bourbon.
Madame la marquise de Quintin, même rue.
Madame de Chavigny, à l'hôtel Saint-Paul.
Madame la marquise de Mallet, rue Saint-Louis-du-Marais.
Madame la marquise d'Alloüy, rue du Bac.
Madame la marquise de Monchal, près Bellechasse.
Mademoiselle de Cutigny, rue des Rosiers-Saint-Germain.
Madame de Maillier, rue Saint-Anastaze.
Madame la présidente Le Lièvre, rue de Brac.
Madame la marquise de Polignac, près la Charité.
Madame de Sauvebœuf, rue de Grenelle, quartier Saint-Germain.
Madame de Verderonne, rue Saint-Antoine, à l'hôtel de Beauvais.
Madame de Chevry et mademoiselle de Clapisson, près les Enfans-Rouges.
Madame de Lamec, rue Saint-Antoine.

(Page 64 à 67.)

Ce qui était alors meuble neuf, est déjà pour nous antiquaille et curiosité ; voici les indications données par le *Livre commode* de 1692 sur les meilleurs fabricants de meubles : «Les marchands tapissiers renommez pour les meubles magnifiques, sont entre plusieurs autres messieurs Bon l'aîné, tapissier du roy, rue Tictonne, Bon le cadet, tapissier de Monsieur, rue aux Ours, Barelle, à Luxembourg; Montonnet, Cellier, et Mendron, rue Michel-le-Comte; Bernier et Malet, rue des Bourdonnois, etc. Messieurs Cussy, aux Gobelins, Boulle, aux galeries du Louvre, Le Febvre, rüe Saint-Denis, au Chesne-Vert, etc., travaillent par excellence aux meubles et autres ouvrages de marquetterie.» (Page 81.) Le volume de l'année précédente avait de moins amples renseignements.

Six ans plus tard, le docteur Martin Lister visitait Paris avec l'attention d'un homme instruit, et il publia ses observations, écrites avec la plume d'un homme d'esprit, curieux investigateur des grandes et petites choses. Le chapitre IV de son *account of Paris* traite *of the private cabinets of Paris, and the owners of them.* Il donne d'intéressants renseignements sur les personnes et sur les choses. L'histoire des personnes ne se rattache pas nécessairement à l'histoire du Palais Mazarin, mais certains détails complètent ce que nous avons dit des importations du Cardinal en objets d'art et en produits de l'industrie. Je renvoie à son ouvrage qui n'est pas rare, ayant eu trois éditions. Deux faits peuvent prendre place dans cette note. Je mentionnerai en premier lieu, et M. Walckenaer l'a signalée il y a quelque trente ans, la description de la fabrication de la porcelaine opaque ou pâte dure tracée d'une manière nette et précise par ce voyageur-chimiste ; M. Brongniart a sans doute mis à profit ce curieux renseignement. En second lieu je rapporterai la comparaison qu'il établit entre les carrosses anglais et français, nous ne nous doutions pas que nous eussions une aussi grande supériorité sur nos voisins, en 1698 : *The carriages here are very numerous and much embellished with gilding; there are very few of them, and none except those of the prime nobiliti, that are large and have a double seat, But what they want in the size, beauty and neatness of ours in London, is amply compensated by their superior case, and by the facility with which they turn in the norrowest streets. They are all crane-necked, with the fore-wheels very small, not exceeding two feet and a half in diameter. By this contrivance, they are not only easy to be entered, but the coach-box is brought down so low, that the prospect through the front glasses is but little impeded, while in the London carriages, the high-seated coachman is always in the point of view. Another advantage, which they possess is, that they are hung with double springs at each of the four corners, which insensibly break or prevent all jolts ; and this extends even to the fiacres or hackney-coaches. I never was so sensible of the comfort of riding in French carriages, to which J had now been accustomed some months as wen J had occasion to ride in one of the easiest belonging to the ambassador, and which was very recently brought from England. In this, every incquality in the road was felt in such a degree, that it was less fatiguing to ride six hours in a French carriage, than one only in this.* (P. 35, comparer avec la note 84.)

(518) En 1662, le roi dansa dans le ballet composé par Benserade, et intitulé *Hercule amoureux ;* Marie de Mancini avait pour rôle une étoile et pour récitatif, ces vers :

Chacun dans son estat a sa mélancolie ;
Ne cachez point la vostre, elle est visible à tous,
Etre ÉTOILLE, est un poste assez doux,
. . . .
Les ÉTOILLES vos sœurs vous diront qu'autrefois
Une Etoile a suffi pour produire un miracle
Et pour faire bien voir du pays à des Rois.

(OEuvres. Paris, 12°, 1698, tome II, p. 249.)

L'éditeur des mémoires de Brienne, (t. II, p. 50,) n'a pas remarqué que Marie Mancini était alors mariée, qu'elle résidait dans son palais de Rome et ne songeait d'ailleurs plus au roi. Le poète de la cour ayant composé ces jolis vers, ne voulut pas les laisser dans l'oubli et il les inséra dans son volume imprimé, en remarquant cependant qu'ils étaient faits pour *mademoiselle Mancini qui* DEVOIT *représenter une étoile*, et de fait qui ne la représenta pas.

Dans ses mémoires (pag. 32 à 36), madame de Colonne avoue que sa faiblesse pour le roi aurait continué, si elle eût rencontré pour l'entretenir autre chose qu'une glaciale indifférence. J'ai déjà dit qu'il fallait se méfier de ces mémoires toutes les fois que les sentiments de l'héroïne sont en jeu. Elle torture l'histoire de sa vie pour excuser le roman de son cœur. Elle aimait le duc de Lorraine et voulait dissimuler ce ressort caché de toutes ses actions. La froideur du roi prit son origine dans le dépit et s'entretint, s'accrut par ce sentiment des convenances politiques qui lui servit toujours de règle de conduite. Lorsque madame de Colonne après s'être échappée de Rome arrive à Fontainebleau, elle ne demande au roi qu'une chose, la permission de se jeter à ses pieds, le roi lui refuse cette entrevue, et lui défend d'entrer à Paris. Mille pistoles de pension mensuelle, tous les égards dus à son rang et les meilleurs conseils que réclamait sa conduite aventureuse, furent comme le dernier congé, le suprême adieu de ce royal amant. Madame de Colonne accepta tout, mais ne profita de rien. Je renvoie à ses mémoires pour la suite d'une vie qui n'a plus de rapport avec le Palais Mazarin et avec ses nobles hôtes. Je citerai seulement une de ses lettres dans laquelle il est question de cette pension de mille pistoles. « De Fontainebleau, le 27 août 1672: J'ay receu, Monsieur, les milles pistoles que le roy a eu la bonté de vous ordoner pour moy de quelles je vous prie de ly rendre mille gracces. Je vous remercieré en mesme tans, Monsieur, de la manière oblígente que je scay que vous vous este employé pour me fair plaisir, vous suppliant de la continuation comme aussi d'estre bien persuadé de la reconnoissance que en conservera toutte sa vie la Conestable Colonna. » Cette lettre inédite, de la collection d'autographes de M. le marquis de Flers, ne serait pas favorable à l'opinion qu'on doit avoir du style et de l'orthographe de Marie Mancini, si l'on ne savait qu'alors on n'écrivait guère autrement et qu'une lettre n'en était trouvée ni moins bien tournée, ni moins spirituelle parce qu'elle pêchait contre les règles d'une orthographe, encore bien changeante.

(519) Dès l'année 1648 la famille Colonna était entrée en pourparler pour s'unir aux Mancini (Correspondance avec l'Italie, 2 vol., mss. Bibl. roy.) et en 1659 le cardinal Colonna, chef de la famille, adressa au cardinal Mazarin une demande formelle au nom de son neveu le Connétable. On lit le passage suivant dans une lettre du père Duneau, chargé des affaires de France à Rome : le 24 novembre 1659 :

« Le cardinal Colonna est un des meilleurs amis qu'ayt V. E. et m'a fait l'honneur de me communiquer en secret, la demande qu'il luy a faite d'une de ses nièces pour son neveu le Connestable. Je vois qu'il a cela fort à cœur et m'a prié de l'ayder à obtenir cette grâce. Je luy ay dit que V. E. n'avoit plus que trois nièces à marier, qu'il y avoit bien des demandans concurrens, mesme des princes souverains et de la plus haute marque et qu'à mon avis Vostre Eminence ne pouvoit disposer de ses nièces que selon la volonté du Roy et de la Reyne, que néanmoins je luy en escrirois, puisqu'il le désiroit ainsy. V. E. me fera sçavoir s'il luy plaist, comme quoy je me dois comporter en cet affaire. » (Correspondance de Rome, années 1659-1660 aux archives des affaires étrangères.) Dans une lettre du 5 janv. 1660 se trouvent ces mots : « Le bruit court dans Rome que le connestable Colonna demande une nièce à V.E. et on l'a aussi escrit de Paris. Mais il y a des personnes assez sottes dans la maison de ce prince qui publient que c'est V. E. qui fait cette recherche. » (Arch. des aff. étrang. supra.)

A cette date le cardinal Mazarin ne faisait la recherche de personne, et pouvait choisir entre les plus grands noms ; mais celui du connétable de Colonna était fait pour satisfaire toutes ses prétentions, aussi pressa-t-il la conclusion des négociations relatives à ce mariage dont les préliminaires furent signés à Paris avant sa mort. (Mémoires de la Connestable, p. 35, édit. de Madrid, et la *Muse historique* du 5 mars). On lit dans son testament du 7 mars ce passage : *A Damoiselle Marie Mancini à présent mariée au connestable Colonne tout ce qu'il luy a assigné par sa dot.* — Le Cardinal comme on le voit considérait le mariage comme affaire terminée, elle ne l'était pas et sa nièce avoue dans ses mémoires que ne pouvant épouser le prince de Lorraine, elle craignait fort que le Connestable n'acceptât point les conditions qui lui étaient faites, bonnes avant la mort du Cardinal, insuffisantes peut-être après : « Je ne laissois pas d'avoir de l'inquiétude de ne voir point venir de Rome les articles que M. le Connétable devoit envoyer signés, et ce retardement faisoit croire à tout le monde que sans doute il avoit changé de sentiment après la mort de son Éminence.» (Mém., p. 36, édit. de Madrid.)

Le Connétable accepta, en homme d'honneur, des conditions qui étaient encore fort belles après la mort du Cardinal, et Marie Mancini s'exprime ainsi dans ses mémoires : « Les cérémonies de mon mariage furent célébrées au Louvre, dans la chapelle du Roy, où Monseigneur l'Archevesque d'Amasie, aujourd'hui Patriarche de Jérusalem, qui me

fit un très beau présent, dit la messe, et où mõs le marquis Angelelly m'épousa au nom de mons. le Connetable. Cette cérémonie faite, je fus traitée comme princesse étrangère et comme telle eus le tabouret chez la reyne. » (Mém., édit. de Madrid, p. 37.) La gazette de Renaudot annonce la cérémonie de ce mariage, par procuration, à la date du 9 avril 1661 et ajoute : « Le duc Mazarin traita magnifiquement les parens dans son palais. » (N° 46 du 16 avril 1661.) Loret aussi en fait mention le 23 avril :

On maria l'autre semaine
Mancinj, la belle Romaine
Au grand et riche Colonna.

Le 19 juin, le poète-journaliste annonce l'arrivée de la Connétable à Milan et les brillantes réceptions qu'on lui fait.

(520) Dans ses mémoires madame de Colonne n'a que des compliments à faire à son mari sur ses brillantes qualités et des éloges à donner à ses continuelles attentions. Reçue à six lieues de Milan par cet époux, qu'elle n'avait jamais vu, mais dont elle ne pouvait méconnaître les agréments, elle ne se montra pas Cruelle. *Le Connestable voulut consommer* (l'édition de Hollande met *consumer*) *le mariage le soir mesme que nous arrivâmes, malgré toutes les remontrances scrupuleuses de madame de Venelle qui n'y pouvoit consentir sans que nous eussions entendu la messe*, (p. 40.) *Le Connétable n'oublioit rien de ce qui me pouvoit donner quelque satisfaction, il se mettoit bien et de bon air, il avoit des soins, des empressemens et des complaisances qui ne se peuvent exprimer, et je puis dire enfin, quoy qu'il ne soit pas d'un tempérament fort tendre, que je suis l'unique qu'il a le plus fortement aymée et le plus longtemps.* (Page 48.)

Malgré tous les soins du mari, malgré les premières dispositions favorables de la femme, le prince Charles de Lorraine reprit son influence sur la Connétable quand il vint à Rome et il l'entraîna à sa suite quand il en partit.

(521) Marie et Hortence étaient liées d'amitié de longue date, nous en avons vu la preuve dans les lettres du Cardinal (note 152), elles se rapprochèrent plus tard de Marie-Anne, et, à l'époque dont je parle, elles étaient toutes trois en bons rapports.

(522) Voir Brienne (Mémoires, tome II, p. 11) et Loret (dans plusieurs numéros de sa Gazette). Une aventure de son enfance racontée par Saint Réal sous la dictée de la duchesse Mazarin, mérite de prendre place ici. C'est à la fois un trait de sa Biographie et une esquisse des mœurs libres de la société du temps : « Une autre chose qui nous fit fort rire en ce temps-là, fut une plaisante galanterie que M. le Cardinal fit à madame de Bouillon, qui pouvoit avoir six ans; la Cour étoit pour lors à La Fère. Un jour qu'il la railloit sur quelque galant qu'elle devoit avoir, il s'avisa à la fin de lui reprocher qu'elle étoit grosse. Le ressentiment qu'elle en témoigna le divertit si fort, qu'on résolut de continuer à le lui dire ; on lui retrécissoit ses habits de temps en temps, et on lui faisoit accroire que c'étoit elle qui avoit grossi. Cela dura autant qu'il falloit pour lui faire paraître la chose vraisemblable; mais elle n'en voulut jamais rien croire, et s'en défendit toujours avec beaucoup d'aigreur, jusqu'à ce que le temps de l'accouchement étant arrivé, elle trouva un matin entre ses draps un enfant qui venoit de naître. Vous ne sauriez comprendre quel fut son étonnement et sa désolation à cette vue. IL N'Y A DONC, disoit-elle, QUE LA VIERGE ET MOI A QUI CELA SOIT ARRIVÉ, CAR JE N'AI DU TOUT POINT EU DE MAL. La reine la vint consoler et voulut être marraine; beaucoup de gens vinrent se réjouir avec l'accouchée, et ce qui avoit été d'abord un passetemps domestique, devint à la fin un divertissement public pour toute la Cour. On la pressa fort de déclarer le père de l'enfant, mais tout ce qu'on en put tirer, fut, que CE NE POUVOIT ÊTRE QUE LE ROI OU LE COMTE DE GUICHE, PARCE QU'IL N'Y AVOIT QUE CES DEUX HOMMES-LA QUI L'EUSSENT BAISÉE ».

Ces plaisanteries étaient alors de bon goût. Je publierai un couplet attribué à Louis XIII, avec la note qui l'accompagne, dans la collection manuscrite de M. de Maurepas. J'aime mieux cela que d'élaborer un préambule :

Mademoiselle de La Fayette dansant à un bal dans le grand cabinet de la Reyne à Fontainebleau, des dames, pour lui faire une malice, pressèrent des oranges, dont ils en firent tomber le jus à l'endroit où elle dansoit, pour lui faire accroire qu'elle avoit pissé :

Petite La Fayette,
Votre cas n'est pas net ;
Vous avez fait pissette
Dedans le cabinet,
A la barbe royalle,
Même aux yeux de tous;
Vous avez fait la salle
Ayant pissé sous vous.

(Chansons mss. Collect. Maurepas. — Tome I, f. 445.)

M. Feuillet a accueilli, dans sa riche collection d'autographes, avec trop de confiance selon moi, un billet, *Epître de jour de l'an*, adressée par *Marie-Hanne Manchini à Son Eminance* et datée de 1658. Cet autographe a tous les caractères d'une invention. Bien que les fautes ne soient pas au dessous de l'âge qu'avait à cette date la duchesse de Bouillon, il y en a une que l'on peut contester à une italienne, quel que soit d'ailleurs son âge, c'est le nom de *Mancini* écrit avec CH, erreur toute française et du fait d'un faussaire.

Cette même duchesse de Bouillon, n'étant encore que Marie-Anne Mancini, parut dans le ballet des Saisons, dansé devant la Cour, par le roi, à Fontainebleau, en 1661. Bense-

rade, le poète si facile et qu'on trouvait si galant, dit d'elle :

Cette petite muse, en charmes, en attraits,
N'est à pas une inférieure,
Aussi, pas une jamais [heure.
N'eut l'esprit et le sein formés de si bonne
(Œuvres. Paris, 12° 1698. T. II, p. 205.)

Ce souvenir de son esprit précoce était une des traditions de la Cour; Loret, en décrivant une fête donnée au Palais-Royal, dit qu'on remarquait :

Primò, madame de Bouillon,
Qui d'amour est un Eguillon,
Et qui, dès sa plus tendre enfance
Charmoit toute la Cour de France.
(31 janv. 1665.)

(523) Le contrat de la duchesse de Bouillon fut signé, en présence de l'évêque de Mirepoix, dans les salons de la comtesse de Soissons (Olympe Mancini), le mardi 18 av. 1662.

(524) Elle accoucha à Paris, d'un fils, en janvier 1664 (Loret, 20 janv. 1664), et ne partit qu'au commencement de 1665. Il y a dans le texte une faute d'impression, on changera 1664 en 1665. Voir la citation de Loret du 31 janvier 1665, à la fin de la note 522.

(525) L'animosité frondeuse n'avait fait grâce à Mazarin que pour se rejeter sur ses nièces, on voulut voir dans leur conduite, peu morale il est vrai, un déréglement qui ne s'y trouvait pas. Les chansons mss. n'épargnent personne, on le sait, et elles n'auraient pas ménagé la duchesse de Bouillon. Je ne trouve cependant parmi leurs ordures, qu'un petit nombre de traits à son adresse. La Bruyère en stigmatisant les femmes du monde qui se jetaient à la tête de l'acteur Baron, (Roscius) dit : *Claudie attend, pour l'avoir, qu'il se soit dégoûté de Messaline.* (Des Femmes § XXXIII.) Quelques clefs mettent pour Claudie, *Marie-Anne, duchesse de Bouillon*, mais par pure médisance, car les mieux informés convenaient que ce portrait était celui de la duchesse de La Ferté. (Voir la note 530.)

Je ne vois pas que cette nièce de Mazarin se soit fait peindre souvent et peut-être faut-il compter cette réserve parmi ses mérites. Le malin Furetière faisait cette remarque :

On reconnoit aisément les femmes coquettes à la manière de s'habiller, au monde qu'elles reçoivent chez elles, à leurs domestiques, à leur façon de parler, mais on les reconnoit aussi au nombre de copies qu'elles font faire de leurs portraits. Une de ces femmes s'étant fait peindre un jour par mademoiselle Le Hay, elle fit faire cinq copies de son portrait. Eh mon Dieu, dit un cavalier, pourquoi cette femme fait elle faire tant de portraits? Quoniam multiplicatæ sunt iniquitates ejus, dit agréablement mademoiselle Le Hay. (Furetériana, p. 248.)

(526) Ce mot fut attribué à madame de la Sablière (Hist. de l'Acad. franç. par l'abbé d'Olivet, tom. II, p. 331), et à madame de Cornuel qui accaparait tous les bons mots. (Titon du Tillet, Parnasse françois, folio, p. 462.) Le mot, en lui-même, a peut-être moins de mérite, si l'on remarque que Conrart avait appelé La Sablière le grand *madrigalier* français.

(527) Je ne puis cependant taire un reproche. Le poëme sur le Quinquina fut imposé à La Fontaine, par madame la duchesse de Bouillon, il lui dit:

La raison me disoit que mes mains étoient [lasses.
Mais un ordre est venu plus puissant et plus fort
Que la raison; cet ordre accompagné de grâces,
Ne laissant rien de libre au cœur, ni dans l'esprit
M'a fait passer le but que je m'étois prescrit.

Sans doute, à cette époque, le précieux spécifique faisait merveille, et le sujet était moins ridicule qu'il ne le serait, qu'il ne le paraît de nos jours, toutefois il n'avait rien de poétique, et le louable but que la duchesse voulait atteindre n'aurait pas dû l'aveugler sur les difficultés qu'elle imposait au poète. L'abbé Genest protégé du duc de Nevers, auteur des divertissements de Sceaux en compagnie de Malezieux, composa une ode, en 14 stances, sur le même sujet, mais il avait pour lui l'à-propos de la circonstance et un but de flatteries intéressées. Voir dans ses œuvres : *Sur le Quinquina, ode à monsieur Fagon après la maladie du roy en l'année* 1692 et dans le mss. des archives de la préfecture de Seine-et-Oise. E. 5. c. VIII, page 204.

(528) Ce roman parut en 1699, la meilleure leçon a été donnée par M. Walckenaer dans le cinquième volume de son édition de La Fontaine. Je lui reprocherai toutefois un morcellement du texte en alinéa trop multipliés pour tomber toujours juste.

La Bruyère appréciait le bonheur des grands qui s'entourent de gens d'esprit et parviennent à se les attacher : *L'avantage des grands sur les autres hommes est immense par un endroit: je leur cède leur bonne chère, leurs riches ameublements, leurs chiens, leurs chevaux, leurs singes, leurs nains, leurs fous et leurs flatteurs, mais je leur envie le bonheur d'avoir à leur service des gens qui les égalent par le cœur et par l'esprit et qui les passent quelquefois.* (Caract. des Grands, § III.)

On a étudié les transformations de la société, mais on a négligé l'examen intéressant de la position des hommes de lettres dans le monde depuis leur état d'histrion au moyen-âge, leur place subalterne de domestique, ne mangeant pas même à table, pendant le dix-septième siècle, jusqu'à leur complète indépendance et l'égalité entière dont ils jouissent aujourd'hui. Ce sujet peut donner lieu aux plus piquantes remarques, aux conclusions les plus nobles.

(529) Lettre de Château-Thierry du mois de juin 1671.

Le poète Benserade fait ainsi son portrait dans le *ballet royal de la Naissance de Vénus*, dansé en 1665, et où elle avait un rôle de Néréide:

Si je voulois pourtant faire vostre tableau,
Je vous peindrois ainsi : beauté charmante et [blonde,
Vous avez une taille, un teint, des traits, des yeux
Et par dessus cela, vous avez des cheveux
Les plus longs, les plus fins, les plus épais du [monde.

(Œuvres de Benserade. Paris, 12° 1698, tome II, p. 289.)

Les chansons manuscrites parlent de son joli pied et lui reprochent de porter des robes trop courtes, afin de les laisser apercevoir :

Puis arriva Bouillon, don don
Troussant son falbala, la la
Plus haut qu'à l'ordinaire.

(Recueil de M. Benj. Delessert, t. I, p. 279. Bibl. roy. coll. Maurepas, t. IX, p. 90.)

Ces mêmes chansons disent qu'elle devint laide en vieillissant (tom. IX, 20), c'est une erreur, les Mémoires de Saint-Simon sont dans le vrai. (Voir la note suivante.)

(530) Le 20 juin 1714, madame de Bouillon mourut subitement, Saint-Simon dit d'elle : « Elle avait soixante-huit ans et on voyait encore en elle de la beauté et mille agrémens. Son entourage de famille la plaçait haut dans la société de la cour, aussi poussa-t-elle l'orgueil jusqu'à l'audace et un orgueil qui s'étendait à tout ; mais comme elle avait beaucoup d'esprit et de tour et d'agrément dans l'esprit, elle sentait les proportions et avait le jugement de ne les outrepasser guères et de couvrir son jeu de beaucoup de politesse pour les personnes qu'il ne fallait pas heurter, et d'un air de familiarité avec les autres qui voilait comme par bonté celui d'autorité. En quelque lieu qu'elle fût, elle y donnait le ton et y paraissait la maîtresse. Il était dangereux de lui déplaire ; elle se refusait peu de choses et encore n'était-ce que par rapport à elle-même, d'ailleurs très bonne-amie et très sûre dans le commerce.

« Son air libre était non-seulement hardi mais audacieux, et avec la conduite dont on a touché un mot, elle ne laissa pas d'être une sorte de personnage dans Paris et un tribunal avec lequel il fallait compter; je dis dans Paris où elle était une espèce de reine, car à la cour elle n'y couchait jamais, et n'y allait qu'aux occasions, ou une ou deux fois l'année.

« Le roi personnellement ne l'avait jamais aimée, sa liberté l'effarouchait ; elle avait été souvent exilée et quelquefois longtemps. Malgré cela elle arrivait chez le roi la tête haute, et on l'entendait de deux pièces; ce parler haut ne baissait point de ton , et fort souvent même au souper du roi, où elle attaquait Monseigneur et les autres princes ou princesses qui étaient à table, derrière qui elle se trouvait, et les dames assises auprès d'elle. »

« Sa maison était ouverte dès le matin; jamais femme qui s'occupât moins de sa toilette; peu de beaux et de singuliers visages , comme le sien, qui eussent moins besoin de secours, et à qui tout allât si bien, toutefois toujours de la parure et de belles pierreries. Elle savait, parlait bien, disputait volontiers et quelquefois allait à la botte. — En tout ce fut une perte pour ses amis, surtout pour sa famille; c'en fut même une pour Paris. Elle n'était ni grande ni menue, mais tout le reste admirable et singulier. C'était grande table soir et matin, grand jeu et de toutes sortes à la fois, et en hommes la plus grande, la plus illustre et souvent la meilleure compagnie. Au demeurant, une créature très audacieuse, très entreprenante, par conséquent toujours embarrassante et dangereuse. Elle sortit plus d'une fois du royaume, elle se promena en Italie et en Angleterre, sous prétexte de ses sœurs, et vit aussi les Pays-Bas; mais elle régna moins à Rome et à Londres qu'à Paris. » (Mémoires, tom. XI, p. 190.)

Ce portrait est pris de haut, où se place d'ordinaire Saint-Simon; les chansons voyaient d'en bas, leur style et les traits dont elles se servent, s'en ressentent :

Italienne de nation
Sans démentir son origine,
On voit la petite Bouillon
Sçavante au métier de Cyprine
Enfin de tous côtés et derrière et devant
On la f..... fort souvent.

(Bibl. roy., Coll. Maurepas, t. V, fol. 115.)

J'en pourrais citer d'autres, plus cyniques encore et aussi calomnieuses, mais celle-ci suffit pour donner le diapason.

Elle avait conservé les habitudes de sa jeunesse et chassait à tir et à courre, au moins je trouve ce passage dans une pièce du temps, qui récapitule *les ennuis de la cour* et les manières différentes de les supporter ou de s'en débarrasser : *Madame la duchesse de Bouillon, cette illustre amazonne, dont l'humeur est toute guerrière, se servoit du fuzil pour les combattre* (les ennuis). (*Recueil de pièces galantes — de madame la comtesse de La Suze. Amst.* 12°, 1695, p. 355. Voir la note 621.)

(531) Ami de La Fontaine, élève de Chapelle, maître de Voltaire, (le jeune Arouet lui avait dit cette galanterie). Artiste moins habile l'abbé de Chaulieu, au milieu de ses incorrections, avait quelquefois de véritables inspirations de poète. Lié avec madame de Bouillon, il était en commerce littéraire avec madame Mazarin, par l'entremise de Saint-Evremont et il lui disait :

La divine Bouillon, cette adorable sœur
Qui partage avec vous l'empire de Cythère
Et qui par cent moyens de plaire,
Séduit et l'esprit et le cœur ;

Malgré ce que j'ai pu faire,
Veut aujourd'hui que mes vers
Au hazard de vous déplaire,
Aillent traverser les mers.

Il lui envoie le Voyage de l'Amour et de l'Amitié (1696), mais il redoute la délicate critique de Saint-Evremont.

Daignez donc, divine Hortence,
Par un regard de ces yeux
Qui désarmeroient des Dieux
La colère et la vengeance,
Obtenir quelqu'indulgence;
Et d'un accueil gracieux
Payer mon obéissance.

Le vieux poète exilé avait trop intérêt à ménager les gens d'esprit de Paris, pour leur compter les louanges; il les distribue largement à ce nouvel ouvrage de l'abbé de Chaulieu :

Je lui donne l'avantage,
Sur les plus galants écrits
Qui nous viennent de Paris.
Nous ajouterons qu'Hortense,
Notre Sapho-Mazarin,
Vous donne la préférence
Sur tout Grec et tout Latin.

Cette opinion de Saint-Evremont était alors à peu près générale; nous en pourrions citer plus d'un exemple. Il nous suffira de ces quelques vers d'Hamilton :

Mais, dans quelque lieu qu'il puisse être,
Sur vos vers consultez Chaulieu,
Il vous redressera peut-être;
Car il a le talent du dieu
Qui des poètes est le maître.

(Voir aussi p. 232, t. III, édit. de 1812.)

(532) Nous n'avons de cette dernière phase de son talent que deux fragments, le reste s'est perdu. La paraphrase du psaume XVII, *Diligam te, Domine. Où sont ces troupes animées*, et la paraphrase de la prose, *Dies Iræ : Dieu détruira le siècle au jour de sa fureur.* Je ne parle pas des poésies chrétiennes de M. de Brienne fils, qui parurent sous son nom, ni de la captivité de Saint-Malc, composée, en 1673, à la prière de MM. de Port-Royal et dédié au cardinal de Bouillon. L'esprit change de direction plus facilement que le talent, il est douteux que l'auteur des fables et des contes fût devenu un poète religieux bien remarquable.

Pendant la période antérieure, il adressait à la duchesse de Bouillon, comme à ses autres protecteurs, des copies manuscrites de toutes ses compositions. Ces autographes se retrouvent aujourd'hui dans plusieurs collections; celle de M. Feuillet est la plus riche. M. Delessert possède quelques unes des pièces les plus rares, entre autres les Nymphes de Vaux, et l'on a vendu pour 600 fr., le 20 avril de cette année, le conte intitulé :*Comment l'esprit vient aux filles*, n° 253 du catalogue Charon. Paris, 1846.

(533) Le duc de Nevers parle ainsi de l'abbé-poète, dans une épître à sa sœur, la duchesse de Bouillon :

Adieu, ma chère sœur, adieu ;
Faites mes complimens à l'abbé de Chaulieu,
Cet abbé, des abbés l'ornement et l'exemple;
Homme d'esprit et de conseil
Dont le volume est assez ample,
Et le mérite sans pareil
Le teint frais, grassouillet, vermeil,
Le mignon de l'église et l'oracle du temple.

Et plus loin, en faisait allusion aux soupers qui les réunissaient avec le duc de Vendôme :

Courtisan par plaisir, philosophe par goust,
Si nous sommes jamais tous quatre à une table
Vous avec votre air enfantin,
Délicieuse mimallone
C'est alors qu'il faudra qu'à tout on s'abandonne
Que votre ame en pointe de vin,
Tout entière entre nous s'ouvre et se débou- [tonne,
Pour nous montrer ce qu'elle a de divin.

(Voir les pièces imprimées, les papiers Conrart, à l'Arsenal, et les recueils mss. de M. B. Delessert.)

(534) Chaulieu, élève de Chapelle, ami de La Fontaine, commença par lui donner les leçons de sa morale épicurienne :

Princesse en qui l'art de plaire
Est un talent naturel ;
Toi dont le nom immortel,
Dans le temple de Cythère
Aura toujours un autel,
Tant qu'on y célèbrera
L'esprit, la grace et les charmes
Et qu'Ovide y chantera
Les beautés à qui Rome avoit rendu les armes;
Bouillon, je veux que ma muse,
Philosophe en ses chansons,
De ses morales leçons
Et t'instruise et t'amuse.

Cette morale se résume dans cette règle de conduite : vivre gaîment et ne pas craindre la mort :

Aux pensers de la mort accoutume ton ame
Hors son nom seulement, elle n'a rien d'affreux.

Et pour la vie, tels devaient en être le but et le meilleur emploi :

Cependant jetons des roses,
Je les vois avec les lis
Briller franchement écloses
Sur le teint de ma Phylis.
Viens, Phylis, avec moi, viens passer la soirée,
Qu'à table les amours nous couronnent de [fleurs.

(Epitre à S. A. Madame la duchesse de Bouillon, 1700.)

Ce brusque passage de raisonnements sérieux à l'entraînement du plaisir, se retrouve dans plusieurs de ses meilleures pièces; on se rappelle : *Dieu, ce soir, qu'Iris est belle*, et *Mais je vois revenir Lisette.*

Cette facile morale et la vie joyeuse qu'il mettait en pratique, était du goût du plus grand nombre, et La Fontaine, avant sa conversion, écrivait au duc de Vendôme :

Tant que votre altesse, seigneur
Et celle encor du grand-prieur,
Aurez une santé parfaite,
Je renonce à toute retraite.
Mais dès qu'il vous arrivera
Le moindre mal, on me verra,
Vite à Saint-Germain de la Truite,
Frère servant d'un autre ermite,
Qui sera l'abbé de Chaulieu ;
Sur ce je vous commande à Dieu.

Rappelons encore que si madame de Bouillon appelait La Fontaine *le Fablier*, Chaulieu le nommait *le Conteur* par excellence (dans le prologue du Voyage de l'Amour et de l'Amitié. Voir les éditions de 1731 et 33. Dans les éditions de Saint-Marc, 1757, et dans celle de La Haye, 1777, il y a *ce conteur* qui n'a pas le même sens.)

L'abbé de Chaulieu mourut à quatre-vingt-un ans, aveugle, perdu de goutte et encore éperdument amoureux de mademoiselle de Launay, la spirituelle dame de compagnie de la duchesse du Maine (Voir ses Mémoires). L'épître de Voltaire à M. le duc de Sully peut donner une idée des regrets qu'il laissa :

Sa perte au Parnasse est funeste ;
Presque seul il étoit resté,
D'un siècle plein de politesse.

(535) « La Reynie, l'un des présidens de cette chambre, fut assez mal avisé pour demander à la duchesse de Bouillon si elle avait vu le diable ; elle répondit qu'elle le voyait en ce moment, qu'il était fort laid et fort vilain, et qu'il était déguisé en conseiller d'Etat. L'interrogatoire ne fut guères poussé plus loin. » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. XXVI.)

(536) Madame de Bouillon recherchait les secrets de la magie comme ceux de la médecine. Nous voyons dans le récit du voyage du docteur Lister, son nom figurer au nombre des personnes qui lui demandent la recette des fameuses gouttes dont le secret, acheté 1,500 liv. sterling par Charles II, au docteur W. Goddard, lui avait été communiqué par le roi lui-même. (*An account of Paris*, page 217, édition de 1823.)

Madame de Bouillon se rendit à la chambre de l'Arsenal, le 29 janvier 1680. Voir le texte de l'interrogatoire que le duc de Bouillon eut l'autorisation de publier, pour l'envoyer en Italie et dans toutes les cours de l'Europe. Il voulait laver dans le ridicule des juges l'affront fait à son nom. Voir aussi les Lettres de madame de Sévigné, 31 janvier 1680. M. Montmerqué, son consciencieux éditeur, a réimprimé cet interrogatoire (tome VI, page 141, Paris, 8°, 1820), d'après la minute signée : *Marianne de Mancini*, *duchesse de Bouillon*, *Bazin et de La Reynie.* Voir enfin les mémoires du temps, et en particulier ceux de La Fare.

(537) Dès qu'elle fut mariée, elle habita son bel hôtel sur le quai Malaquest, grande maison régulière, construite par Barbier, contrôleur général des finances, dans le voisinage de l'hôtel de Conti. *L'autre jour*, *en passant à Vernon*, lui écrit galamment l'abbé de Chaulieu, *je demandai à la Seine si elle n'avoit point eu l'honneur de vous voir à Paris*, *puisque :*

Malgré le penchant qui l'emporte,
Pour s'attirer de vous un regard en passant,
Elle coule depuis un an,
Et nuit et jour, à votre porte,
Et l'été même, ce dit-on,
Elle prend bien souvent la peine
De monter au plus haut de la Samaritaine,
Pour vous voir un moment dessus votre balcon.
(Lettre du 1er oct. 1677.)

Les chansons manuscrites indiquent cette position voisine du jardin des Tuileries :

Vous vous promenez, dit-on,
Dedans les Thuillleries.
(Bibl. Roy., Coll. Maurepas, tom. IX, p. 21.)

(538) Cet hôtel, aujourd'hui la propriété de M. Pelaprat, est le seul qui, après bien des altérations, s'est conservé sur ce quai. Il a été gravé dans le grand Marot, planche 94.

François Belin, natif de Marseille, fut chargé par madame de Bouillon du soin de sa bibliothèque ; c'était un littérateur, plutôt qu'un bibliographe. Il est mort vers 1730.

(539) De tous les vers qui lui furent adressés, je ne citerai que la réponse de La Fare au reproche d'oubli que l'abbé de Chaulieu avait été chargé de lui faire de sa part :

Quand j'entendis celle que j'aimai tant,
Sur mon oubli me faire une querelle,
Peu s'en fallut que mon cœur à l'instant
Ne me quittât pour voler après elle.
Il avoit du chemin fait plus de la moitié,
Lorsqu'Amour lui dit : Téméraire,
Je veux bien te donner un avis par pitié :
Tu prends pour de l'amitié,
Un simple désir de plaire.

(540) Plus tard, lorsqu'à la suite d'un chagrin de cœur, la duchesse Mazarin voulait se retirer dans le couvent où végétait le connétable de Colonne, Saint-Evremont l'en dissuada et lui dit : « Après avoir parlé trois ou quatre jours de la France et de l'Italie ; après avoir parlé de la passion du roi et de la timidité de monsieur votre oncle ; et de ce que vous avez pensé être, et de ce que vous êtes devenue, vous vous trouverez enfermée dans un couvent. » (Saint-Evremont, Œuvres, tom. IV, page 198, édit. de 1739.) C'étaient en effet les sujets de conversation qui devaient s'établir entre elles, aussitôt leur rencontre.

(541) Le Cardinal eut à se louer de la soumission et des bonnes dispositions de ses nièces Martinozzi, de l'aînée des Mancini, et de la cadette Marie-Anne, qui devint plus tard (1662) duchesse de Bouillon, et dont l'esprit et l'enjouement étaient bien faits pour le séduire.

Le poète Bouillon, qui n'avait aucune parenté avec le duc de ce nom, lui adressa des stances dans lesquelles il célèbre cette influence :

Son Eminence, à ce qu'on dit,
Fait si grand cas de votre esprit,
Qu'il vous traite de nièce aînée ;
C'est vous que pour la paix et le grand hyménée
Il consulta, dont bien nous prit.
(Dans ses Œuvres, p. 90, Paris, 12°, 1663.)

Cette flatterie, qui transformait une toute jeune fille en profond politique, avait pourtant son fondement, au moins dans les apparences. Le cardinal ayant relégué, comme nous l'avons vu, ses trois nièces au Brouage, lutta contre la passion de Marie, qui trouva dans Hortense une alliée, et dans Marie-Anne, au contraire, un cœur rebelle aux séductions, et, je le crains, un petit espion, qui veillait pour le Cardinal à l'honneur de sa famille, tandis qu'il s'occupait à Saint-Jean-de-Luz des intérêts de la France. Il est certain que Mazarin correspondait avec elle, dans l'intention d'être informé de ce qui se passait au Brouage, et l'on a pu croire, peut-être a-t-il laissé entendre, qu'il consultait un enfant dans ses grandes négociations.

Loret, qui ne mettait que bonhommie dans la malice qu'on voulait trouver dans ses vers, est seul dans le vrai :

Cette fille jeune et jolie,
Dont l'origine est l'Italie,
Fille de singulier renom,
Dont Mariane est le beau nom,
Ayant cent agrémens en elle,
Et tellement spirituelle,
Qu'icelle, à l'âge de six ans,
Charmoit Roy, Reyne et courtisans.
(22 avril 1662.)

Il pensait ici à l'assez mauvaise plaisanterie qui lui fut faite à cet âge, et que les mémoires du temps, ainsi que madame Mazarin, ont racontée. (Voir la note 522.)

(542) Saint-Evremont le laisse entendre. Madame la duchesse Mazarin écrit cependant à l'abbé de Chaulieu : *Je ne fais pas de vers, mais je m'y connois assez pour vous pouvoir dire sûrement, Monsieur, que les vôtres sont les plus agréables qu'on puisse voir.*

A un retour d'Alsace, après un de ces voyages inutiles et inattendus, comme le duc Mazarin en entreprenait par caprice d'humeur ou par crainte de jaloux, Loret annonce l'arrivée de :

Ce duc si rempli de prudence,
Et sa femme, la belle Hortence.

Puis il ajoute sans autre indication et comme une chose devenue publique :

Une hôtesse de leur palais,
Bel esprit, s'il en fut jamais,
Et qui, par sa science infuse,
Est digne du beau nom de Muse,
Ayant célébré leur retour
Avec des vers dignes d'amour,
Dans un assez succint ouvrage,
Je n'ose en parler davantage.
(3 févr. 1663.)

Ces vers, s'ils ont été publiés, me sont inconnus, et cette *muse*, *à la science infuse*, n'est-ce pas la duchesse de Bouillon ?

(543) Son rondeau contre les *Métamorphoses* de Benserade a été inséré dans les notes du *Bolæana*, tome V de l'édition de Brossette, page 93 :

Quoi ! vos rondeaux font la nique à Clément !
Bien le voudrois aller dir' hautement
Partout et même en la grande bourgade,
Brin n'en doutés, mons de Benserade,
Mais trop savés que malheureusement,
Je ne saurois.

Le poète Bouillon, qui fit une *Joconde* en concurrence avec l'Arioste et La Fontaine, adresse les vers suivans à la duchesse de Bouillon :

Vous de qui les charmes divers
Ont déjà couru l'univers,
Recevez ce fruit du Parnasse.
Aux gens de mon métier vous devez faire grace:
Comme eux vous composez des vers.

Bouillon, je l'ai déjà remarqué, n'avait aucun lien de parenté avec le duc de ce nom.

(544) Voici le portrait qu'en a fait le duc de Saint-Simon, d'ordinaire peu bienveillant pour tout ce qui est *race Mazarine ou demi-Mazarine: C'étoit un italien, très italien* (la dauphine l'affectionnait et parlait italien avec lui. Sévigné 6 avril 1680), *de beaucoup d'esprit, facile, extrêmement orné, qui faisoit les plus jolis vers du monde, qui ne lui coûtoient rien et sur-le-champ, qui en a donné aussi des pièces entières; un homme de la meilleure compagnie du monde, qui ne se soucioit de quoi que ce fut, paresseux, voluptueux, avare à l'excès, qui alloit très souvent acheter lui-même à la halle et ailleurs ce qu'il vouloit manger, et qui faisoit d'ordinaire son garde-manger de sa chambre. Il voyoit bonne compagnie, dont il étoit recherché ; il en voyoit aussi de mauvaise et d'obscure, avec laquelle il se plaisoit, et il étoit en tout extrêmement singulier* (tom. V, p. 314).

Il parle plus loin de l'indépendance de son caractère, qu'il attribue à sa paresse ; il s'étonne surtout de son indifférence pour les titres et les grandeurs : *Il eut, en 1678, un brevet de duc qu'il ne tint qu'à lui, dix ans durant, de faire enregistrer. Il le négligea*

(tom. I, p. 315). On voit que l'auteur des Mémoires ne se sentait pas capable d'une pareille abnégation.

J'ai cité deux vers qui prouvent l'affection du duc de Nevers pour ses deux sœurs ; je vois cependant, mais j'ai dû omettre, des nuages qui s'élevèrent souvent entre lui et Marie, connétable de Colonne. Elle dit, dans ses Mémoires : *Il prenoit un singulier plaisir à m'irriter et à me contredire* (p. 84), et en effet des brouilles continuelles traversaient cette affection fraternelle, que la duchesse Mazarin maintenait, à son égard, dans une douce continuité.

(545) Il aborda même, avec la plus fastidieuse tenacité, ces difficultés de la poésie, qui me paraissent trop péniblement ennuyeuses pour les appeler un jeu de l'esprit. Au reste, quel poète ne s'est laissé aller à ces recherches. Le plus naturel d'entre eux, La Fontaine lui-même, n'a-t-il pas donné dans le travers. Je renvoie aux rimes d'*age* et d'*if* et aux luttes soi-disant poétiques du duc de Nevers, de Chapelle et de Chaulieu, dans ce champ clos aussi étroit qu'épineux.

Le duc de Vendôme avait, je crois, commencé ce badinage; Chapelle le continua et après lui l'abbé de Chaulieu commence ainsi son épitre :

J'ai vu du paisible rivage,
Enfoncer le fragile esquif
Que Chapelle et d'age et d'if
Avoit lesté pour son voyage.

De cette difficulté des rimes, on passa à la difficulté des petits vers; si petits, à la fin, qu'ils n'eurent plus qu'une syllable (Epître du duc de Nevers au prince de Conti). Le marquis de Dangeau fit assaut en ce genre avec le duc de Nevers, ils se fatiguèrent enfin de ces puérilités; seulement le public les avait depuis longtemps prévenus. Le duc de Nevers s'écrie :

Laissons là ces petits vers nains,
Mon amour pour eux est passée,
Donnons, donnons tête baissée
Dans les alexandrins.
(Recueil des poésies du duc de Nevers, un vol. in-4°, Bibl. de l'Arsenal.)

Voir pour d'autres éloges : *Desmaizeaux, Vie de Saint-Evremont*, p. 208, *en tête des Œuvres compl., édit. de* 1739. — *De Callières : Des bons mots et des bons contes*, p. 338, *édit. de Paris*, 1699. — *L'abbé Genest, dans les Divertissements de Sceaux*, tom. I, p. 209.

Le sonnet de Boileau ne prouve rien contre le bon goût du poète grand seigneur ; il est le résultat de la passion du moment et la suite d'une méprise. Le duc de Nevers admirait sincèrement les deux grands poètes, et je trouve dans l'épître à Bourdelot un éloge brillant et sincère à leur adresse. J'en citerai deux vers, ils sont dans le goût du temps (dans le mauvais), mais la louange n'a rien de détourné :

Ces illustres du temps, Racine et Despréaux,
Sont du mont Hélicon les fermiers généraux.

(546) Edition Monmerqué, tom. IX, p. 41.

(547) Edition Monmerqué, t. IX, p. 450.

(548) L'abbé Bourdelot, auquel cette épître fut adressée, était médecin de la reine Christine; il entra plus tard dans la maison du prince de Condé et mourut en 1684. Il n'était abbé que pour pouvoir jouir de plusieurs bénéfices ; et sans avoir laissé rien de remarquable après lui, il a joui pendant sa vie d'une grande réputation d'homme d'esprit (Voir les Mémoires du temps, les lettres de Guy Patin, le Furcteriana, p. 182, etc., etc.).

La pièce de vers, dont il est question ici et dont j'ai cité quelques vers, a été insérée dans les Œuvres de Saint-Evremont, parce qu'elle est suivie de son opinion sur le talent poétique de l'auteur ; d'ailleurs elle se rencontre manuscrite dans tous les recueils de vers. A l'Arsenal, elle fait partie du volume de poésies du duc de Nevers.

Je renverrai à sa satire sur les mœurs du temps; elle contient de beaux vers. En parlant d'un ministre de Louis XIV, il dit :

Qu'il songe à lui, qu'il se souvienne
Que la fête de Vaux se chaume à Pignerol,
Qu'au caprice du sort la nature asservie
Au sortir du conseil, un Louvois perd la vie.
(Satire, p. 45, Recueil, Bibl. de l'Arsenal.)

Après avoir remarqué la décadence générale, il se console en faisant l'éloge de madame de Maintenon. Nous citerons ce passage :

Dieu nous devoit un ange tutélaire,
Pour éclairer notre raison ;
Nous l'avons, il agit, et la France prospère.
Qu'Esther ne forme plus l'énigme de son nom,
Qu'il éclate en mes vers, on ne doit plus rien [craindre.
Pour Maintenon, ma muse, il faut se signaler
Puisque Mignard la fait parler
Il nous est permis de la peindre.
Parmi tant de vertus, louons sa piété [guités
Loin d'elle, faste, éclat, pompe, honneurs, di-
D'un cœur ferme elle suit les grandeurs et la
Et dans sa sainte austérité, [gloire
Ne laisse pour toute mémoire
Que son exemple à la postérité.
(Recueil des poésies du duc de Nevers, 1 vol. in-4°, p. 60, Bibl. de l'Arsenal.)

(549) Tous les Mémoires, et madame Mazarin dans les siens, ont parlé de ces fréquents voyages; ils sont consignés à leur date dans les bavardages hebdomadaires de Loret, et madame de Lafayette en donne la raison, je ne garantirais pas que ce fût la bonne. (Voir la note 560).

(550) En 1666, elle avait quatre enfants : *Marie-Charlotte*, née à Paris, le 28 mars 1662, mariée à Armand-Jean de Vignerod du Plessis, marquis de Richelieu, qui l'avait enlevée (Voir la note 559); *Marie-Anne*, née en 1663, nommée abbesse de Lys, en 1698 ; *Marie-Olympe*,

née en 1665, mariée, le 4 octobre 1681, à Louis-Christophe Gigault, marquis de Bellefonds et de La Boulaye (Voir la gazette de Renaudot), tué, en 1692, à la bataille de Steenkerke; *Charles-Jules*, né le 25 janvier 1666, marié, en décembre 1685, à Félicie-Armande-Charlotte de Durcfort-Duras.

Loret annonce ainsi la naissance de leur premier enfant, dans la semaine qui suivit l'accouchement :

Ce rare objet, digne d'amour,
Que l'on prisoit tant à la cour,
Sous le nom d'Hortence, la belle,
Et que maintenant on appelle
La duchesse de Mazarin.
A son retour d'auprès du Rhin
Est accouchée en cette ville.
(1er avril 1662.)

A la naissance de leur fils, Benserade composa des vers; je citerai les suivants :

Que Dieu vous assiste bien
Couple heureux, joint d'un lien
Par qui chez nous tout prospère.
Vous avez bien fait de faire
Ce joli petit chrestien.
(Bibl. de l'Arsenal, Recueil, pet. in-4°, p. 813.)

On trouve d'autres détails dans les Hommes Illustres de Perrault (Edit. in-folio, tom. II, p.21), à l'article du maréchal de la Meilleraye, père du duc Mazarin; et si l'on veut de scandaleuses anecdotes, on peut les demander aux chansons manuscrites, qui trouvent de bon goût de plaisanter sur *les écrouelles de la Gigault* et sur *la puanteur de la Richelieu* (Bibl. roy., Coll. Maurepas, tom. IX, p. 148.)

(551) A en juger par des extraits de correspondance, qui ne peuvent fournir que des indications, cet intérieur n'eut jamais l'intimité qui fait le bonheur conjugal. On lit dans une lettre de Lebas à Colbert, datée de Paris, 8 may 1661 :

Monseigneur le duc Mazarin soupa hier à Vincennes et vint ensuite coucher icy chez des baigneurs. J'ay appris cela à l'Arsenal, où j'étais allé pour lui parler suivant vos ordres.

Le baigneur, on le sait, n'était autre chose qu'un hôtel garni plus ou moins célèbre, selon la vogue de celui qui le tenait, correspondant à ce que peut être aujourd'hui l'hôtel des Bains de Tivoli. Les jeunes gens en avaient fait un logement moins convenable et de moins bonne réputation. Le duc Mazarin, qui avait l'Arsenal et le palais Mazarin à sa disposition, semble en partie fine lorsqu'il loge chez le baigneur. Il y eut bientôt quelques nuages dans le ménage, puisque Coiffier, un des agents de Colbert, lui écrit en date du 11 juin 1661 :

J'ay sçeu que madame la duchesse (Mazarin) *est à présent de bonne humeur et qu'elle se divertit fort à Vincennes, et M. le duc ne la croit pas où il la voit. Je vous dis cela pour ce que ce vous est chose agréable, et que vous voudriez de bon cœur que ces affaires-là n'eussent pas tant faict de bruit.*

(552) L'abbé de Saint-Réal se chargea de rédiger les mémoires de la duchesse Mazarin. Il les écrivit, pour ainsi dire, sous sa dictée, car ils sont comme une sténographie de sa conversation, pleine d'esprit et de fol abandon. Il rencontra à Chambéry, dans sa ville natale, cette charmante femme, à une époque où l'exil n'était pour elle qu'une douce distraction aux ennuis de la vie conjugale; où elle oubliait, dans les tendres épanchemens du prince de Savoie, l'un des anciens prétendans à sa main, qu'elle avait laissé des intérêts, des enfans, un mari en France, et qu'elle n'avait emporté avec elle que ses petites pierreries pour toute ressource, et une réputation qui aurait dû rester son seul bien.

Ces mémoires, qui ne vont que jusqu'au séjour de madame Mazarin à Chambéry, furent imprimés dès 1675, avec son autorisation et par les soins de Saint-Réal. Ils parurent sous ce titre : *Mémoires de M. L. D. M.* (madame la duchesse Mazarin), Cologne, P. Marteau, 1675, format in-12° de 244 pages. Les bibliographes (Barbier, *Anonymes*, N° 11,467; Brunet, *Manuel*, 23,801) et ma bibliothèque me permettent d'en indiquer une seconde édition, à la sphère, *chez Pierre du Marteau, l'An* 1676, format in-12° de 144 pages. Ces mémoires et le morceau sur le caractère de madame Mazarin sont ensuite entrés dans les *Œuvres complètes de l'abbé de Saint-Réal*, Amsterdam, 12°, 1726, 5 volumes, tome II, pages 505 à 587, avec un portrait de la duchesse Mazarin, gravé par Coster, d'après Lely. M. Leber remarque qu'on doit trouver à la fin de tous les exemplaires de la première édition, à la page 122, et il possède bien réellement à la fin du sien, une lettre de 22 pages (Catal., tome II, page 315), mais cette lettre fait partie inhérente des Mémoires, à tel point que, dans la seconde édition, la page 126 a pour réclame la moitié du mot *lettre*, et que Bayle la cite sans plus de remarque. Cette lettre n'est autre chose que le portrait de la duchesse Mazarin, ou l'étude sur son caractère, écrit par Saint-Réal, et qu'on trouve aussi réuni avec les Mémoires, aux œuvres de Saint-Evremont (tome VI de l'édition de 1740), parce qu'on lui en fit honneur pendant quelque temps, comme de beaucoup d'autres écrits dont il se défend avec esprit. A titre d'ouvrage piquant, ces mémoires ont pu entrer, sans lui faire tort, dans *les mélanges curieux des pièces qu'on lui attribuoit.*

Bayle conteste la participation de Saint-Réal à ces mémoires; il les attribue à madame Mazarin elle-même : *Je vous dirai en passant qu'il y a beaucoup d'apparence que c'est elle-même qui a écrit les mémoires qui ont couru sous son nom. Ils ne s'étendent que jusques au temps de son arrivée à Chambéri, ils ont été traduits en diverses langues, et imprimés plusieurs fois. La lettre qui les accompagne est*

un éloge magnifique de sa beauté et de son esprit. Je n'ai jamais voulu croire, comme bien d'autres l'ont cru, que l'abbé de Saint-Réal fût l'auteur de cette lettre et des Mémoires qui la précèdent. Il avoit bien du mérite, il écrivoit bien, mais non pas de cette manière aisée qui paroît dans ces deux ouvrages. (Rép. aux quest. d'un provincial, éd. in-12°, p. 182.)

Il est vrai que l'abbé Carrel publia une lettre (Paris, 1691) pour prouver que Saint-Real ne savait pas écrire le français; mais quelques fautes de langage et même de grammaire n'ont jamais ôté le style, pas plus qu'une correction parfaite ne le donne. Les contemporains jugent souvent ces questions d'anonymes moins bien que la postérité.

Les Mémoires de madame Mazarin étaient arrivés à leur cinquième édition sans que la célèbre Hortence, ou Saint-Evremont en son nom, se fussent élevés contre les assertions, même les plus singulières, qu'ils contiennent. A l'époque du procès, les avocats des deux parties en firent usage, comme d'un document officiel, et c'est ainsi que les historiens doivent l'accepter, en faisant toutefois la part de cette tournure spirituelle et maligne, de cette curiosité satyrique qui se satisfait un peu aux dépens de la vérité, et dont n'est exempt aucun ouvrage de cette date. Que viennent donc nous dire les *Lettres historiques et galantes*, *par madame C**** (*Du Noyer*), La Haye, 1708? A entendre l'auteur, ces mémoires auraient été écrits par une madame Du Rhut (tome I, page 70). L'assertion est tellement singulière, qu'on pourrait y chercher une mauvaise plaisanterie. L'abbé Goujet, et après lui M. Guérard dans sa Bibliographie de la France, parlent des mémoires *d'une connétable de Pologne*. L'imprimerie est toujours r sponsable de ces sortes d'erreurs.

On joindra à ces mémoires les pièces suivantes, imprimées à part ou confondues dans les œuvres de Saint-Evremont: 1° *le Plaidoyer de M. Erard pour M. le duc de Mazarin contre madame la duchesse de Mazarin, son épouse*, publié à Paris, au sortir de l'audience, et ensuite réimprimé en 1696; 2° *la réplique au plaidoyer fait par maître Sachot dans la même cause* (je ne l'ai pas trouvé); 3° *l'extrait de l'arrêt;* 4° *La lettre de M. Erard à M. le duc de Caderousse*; 5° *la réponse aux questions d'un provincial*, de Bayle, chapitre LXXI; 6° *le factum de Saint-Evremont pour madame la duchesse Mazarin contre monsieur le duc Mazarin*, publié en 1696, avec une préface de M. Dubourdieu, ministre protestant, et en réponse à la réimpression du plaidoyer, faite en 1696; 7° *les remarques sur le plaidoyer de M. Erard;* 8° *la réponse de M. Erard au factum de Saint-Evremont*, dans une dissertation sur ses œuvres, imprimée à Paris, en 1698; 9° enfin les correspondances de la famille et des personnes intéressées tant dans les œuvres de Saint-Evremont que dans les collections d'autographes.

Nous avons en effet nombre de lettres écrites par madame Mazarin, d'une main ferme et d'une orthographe qui ne dépasse pas en incorrections fort étendues les limites des privilèges de noblesse. Saint-Evremont, qui fut son secrétaire pendant vingt-quatre ans, et rédigeait pour elle ses lettres officielles, ses factums et ses mémoires, lui ôte tout scrupules à cet égard : *Il n'est pas de la dignité d'une personne si considérable de bien orthographier.* (Tome V, page 224). Son esprit était naturellement agréable et facile ; ce n'est pas dire qu'elle eût pu rédiger ses mémoires sans l'aide de la plume de Saint-Réal.

Je ne sais si je dois citer un roman historique, pour compléter la liste des documents avec lesquels on se formera une opinion sensée de madame Mazarin ; je n'ai pas grand goût pour le roman historique. Il faut dire toutefois que *La duchesse de Mazarin*, *par M. Alex. de Lavergne*, se distingue par l'étude des personnages et une connaissance suffisante de l'époque, suffisante pour cette littérature bâtarde qui a fait son temps. Ce roman a paru d'abord dans la *Revue de Paris*, tome I, page 77, année 1842, et ensuite en deux vol. in-18, Paris, Paulin, 1846.

(553) A titre de grand-maître de l'artillerie, le duc Mazarin avait un vaste et beau logement dans l'Arsenal.

(554) Elle raconte dans ses Mémoires : « J'avois fait élever un théâtre dans mon appartement, pour y donner la comédie à quelques personnes de la cour. Deux heures avant qu'on s'en dût servir, monsieur Mazarin, sans m'en avertir, s'avisa de le faire abattre, parce que c'étoit jour de fête, et que la comédie étoit un divertissement profane. Tout cela n'empêchoit pas que nous ne nous vissions fort civilement les après-dînées, car nous ne mangions ni couchions ensemble. M. Mazarin ne l'entendoit pas de la sorte ; mais outre que notre écrit n'en disoit rien, je ne voyois pas d'apparence que les choses pussent demeurer comme elles étoient, et si par hazard nous revenions au parlement, je ne voulois pas m'exposer à solliciter étant grosse. » (P. 62.)

(555) Ce chevalier de Rohan est le même personnage qui fut décapité pour crime de haute trahison. (Voir les mémoires du temps, du mois de novembre 1674.) La Fare avait vécu dans le même monde que lui ; il raconte d'une manière alerte et piquante son origine, sa vie, sa conspiration et sa mort.

L'anecdote suivante, qui se rapporte au chevalier de Rohan, aurait pu prendre sa place dans les notes 169 à 179, lorsque j'ai cherché à prouver le soin que le cardinal Mazarin apportait à l'éducation du roi. « On jouoit fort gros jeu chez le Cardinal ; le chevalier de Rohan, après avoir beaucoup perdu, se trouva devoir au roi une grosse somme.

On étoit convenu qu'on ne paieroit qu'en louis d'or, et après en avoir compté au roy sept ou huit cents, il lui compta deux cents pistoles d'Espagne, ou environ. Le roy ne voulut pas les recevoir, et dit qu'il falloit des louis. Alors le chevalier de Rohan prit brusquement les deux cents pistoles d'Espagne et les jeta par la fenêtre, disant : *Puisque Votre Majesté ne les veut pas, elles ne sont bonnes à rien.* Le roy picqué se plaignit au Cardinal de cette insolence, et le Cardinal, comme son gouverneur, lui dit : *Sire, le chevalier de Rohan a joué en roy, et vous en chevalier de Rohan.* » (Mémoires de La Fare, Rotterdam, 12°, 1716, page 146.)

Les deux passages qui suivent m'ont frappé: le second accuse formellement madame la duchesse Mazarin; le premier l'excuse-t-il? *C'étoit l'homme de son temps le mieux fait, de la plus grande mine et qui avoit les plus belles jambes. — Il avoit été fort bien venu des dames, et en dernier lieu de madame de Mazarin, nièce et héritière du cardinal Mazarin, la plus belle femme de l'Europe, et qui l'a été jusqu'à son dernier jour. Elle avoit quitté son mari pour le suivre. Que si la laideur du mari et la bonne mine de l'amant peuvent excuser une femme, elle étoit excusable.* (Mémoires et réflexions sur les principaux événements du règne de Louis XIV, par M. L. M. D. L. F. (La Fare), à Rotterdam, 12°, 1716, page 151.)

Le duc Mazarin ne recula devant aucune supposition fâcheuse, et il accusa le duc de Nevers d'une passion coupable pour sa sœur. Il faut avouer que la tournure de son imagination donnait aux vers qu'il lui adressait une apparence d'exaltation amoureuse, mais il eût été facile à un esprit moins prévenu de la traduire en prose par une simple tendresse fraternelle. Les vaudevilles et les satires du temps se sont emparés de cette insinuation calomnieuse.

(556) Dans toute l'époque de la Fronde, les travestissemens ont été à la mode. Tout homme politique avait ses déguisemens prêts, comme nous avons aujourd'hui nos passeports, à tout événement. De grands personnages, comme le prince Condé, le cardinal de Retz, le duc de La Rochefoucault, le marquis de Lewis, le comte de Guitaut, Bussy, mademoiselle de Montpensier (je la cite parmi les hommes), eurent plus d'une fois recours à des déguisements. Plus tard les aventures galantes héritèrent de la politique, l'usage des mêmes stratagèmes : M. d'Aumont se déguisait en minime (Tallemant, tom. II, page 69; Voiture, lettre XXV), et M. le Duc, fils du Grand Condé, mettait tous les costumes, selon les occasions. (Mém. de Saint-Simon.) Les ordonnances de police s'opposaient, mais vainement, à cette mode, qui tenait aux mœurs par plus d'un rapport. J'en citerai une : 13 FÉVRIER 1651. *De par le roy et monsieur le prévôt de Paris, ou son lieutenant civil. Sur ce qui nous a esté remontré par le procureur du roy, qu'au préjudice des ordonnances et réglements de la police, plusieurs personnes se travestissent en habit de masques, lesquelles, soubs ce spécieux prétexte, pourroient faire des entreprises contre le service du roy*, etc., etc. (Tome XIII, page 78 de la Collection mss. de Lamoignon, Arch. de la Préfecture de police.)

(557) On lit dans une lettre de madame de Sévigné : « Madame de Mazarin partit, il y a deux jours, pour Rome. M. de Nevers n'y doit aller que cet été, avec sa femme. M. de Mazarin se plaignit au roi qu'on envoyât sa femme à Rome sans son consentement, que c'étoit une chose inouie, qu'on ôtât ainsi une femme de la domination de son mari, et qu'on lui fît donner vingt-quatre mille livres de pension par an, et douze mille francs présentement pour un voyage qu'il n'approuvoit pas et qui le déshonoroit. Sa Majesté l'écouta, mais tout étant réglé et le voyage résolu, il n'en fut autre chose. Pour madame de Mazarin, sur tout ce qu'on lui disoit ici pour l'obliger de se remettre avec son mari, elle répondoit en riant, comme pendant la guerre civile : Point de Mazarin, point de Mazarin. » (Paris, 27 févr. 1671.)

(558) Voir ses Mémoires. La version de Ménage, qui la tenait de madame de Sévigné, est un peu différente : *En rentrant en France, la connétable de Colonne et madame Mazarin passèrent à Arles; elles étoient en triste équipage. Madame de Grignan leur envoya le soir à chacune une douzaine de chemises, avec une lettre qui commençoit ainsi : Vous êtes comme des héroïnes de roman, force pierreries et point de linge blanc.* (Ménage, tome I, p. 257. Voir aussi Bayle, Rép. aux questions, éd. 12°, page 193.) Madame de Sévigné en avait le détail par madame de Grignan. Elle écrivait de Paris, le 20 juin 1672 : *La comtesse de Soissons et madame de Bouillon sont en furie contre ces folles, et disent qu'il les faut enfermer.*

L'histoire de ces folles devait trouver place, au moins en abrégé, dans la description du Palais Mazarin, mais comme les bibliographes ont des idées assez confuses sur les mémoires donnés au public par la duchesse Mazarin et la connétable Colonna, nous en dirons quelques mots. Ces deux petits volumes avaient plus de droit, qu'on ne le croit, à entrer dans la grande collection des mémoires.

On a vu (note 552) la duchesse Mazarin dicter ses souvenirs à Saint-Réal, qui les livra à l'impression. Ils eurent un grand succès et les contrefaçons de Hollande profitèrent assez aux imprimeurs pour donner l'idée à l'un d'eux de doubler la dose en publiant pour pendant les *Mémoires de Marie Mancini.* Cet ouvrage supposé parut en 1676 à Cologne chez le même Pierre Marteau, et sous ce titre qui porte la sphère : Les *Mémoires de M. L. P. M. M.* (Madame la princesse Marie Mancini.) *Colonne G. connétable du royaume*

de Naples. Le libraire met en tête cet *avertissement au lecteur : Voicy, cher lecteur, les mémoires de madame la princesse Marie Mancini Colonne, que je donne à ta curiosité pour marque de l'obligation que je t'ay, d'avoir eu la bonté d'agréer celles de la duchesse Mazarine sa sœur. Je me veux flatter de croire que tu m'en sauras bon gré, et que tu auras la mesme bonté pour celles-cy : et cela estant je te promets aussi celles de madame la D. de B. dans peu de temps. Agrée donc celles-cy, si tu désires les autres, que je te promets.* LE TOUT EST TRADUIT DE L'ITALIEN.

C'était une véritable fabrication qui essayait son début ; après avoir contrefait l'édition des mémoires de madame Mazarin, on lançait ceux-ci, et on menaçait la duchesse de Bouillon de faire paraître les siens. Il est vrai qu'on ne se donna pas la peine de cacher la fraude. La composition des mémoires d'une femme élégante fut abandonnée à un manœuvre sans esprit et sans style, qui ne prit pas même le soin d'apprendre l'épisode le plus saillant de cette vie aventureuse : « Vous saurez qu'une Junon ayant esté déclaré souveraine, je fus traittée comme la fille d'Inachus et baillée en garde à un Argus étranger, » quel ingénieux détour pour dire qu'on la marie au connétable Colonna lorsque Louis XIV eut épousé Marie-Thérèse. « Cependant le temps de partir vint, à quoy je me disposay plus par colère, que par inclination, ce qui fut cause qu'au dernier congé, que je pris du R. qui m'accompagna pour me dire QU'IL ÉTOIT BIEN FACHÉ DE MON ÉLOIGNEMENT, je luy repliquay SIRE VOUS ÊTES R. ET VOUS M'AIMEZ ET POURTANT VOUS SOUFFREZ QUE JE PARTE? Sur quoy, m'ayant répondu par un silence je luy déchiray une manchette en le quittant, luy disant : HA JE SUIS ABBANDONNÉE.» (Page 14.) Ce volume est rempli d'erreurs de ce genre et de circonstances scandaleuses revêtues de pensées dignes d'un laquais. Il se termine (à la page 169) à l'imitation des mémoires de madame Mazarin par un sot portrait de la Connetable (le volume est en tout de 189 pages). On y lit entre autres impertinences : « Qu'elle a un sein qui pourroit faire croire qu'il renferme les pommes de Pâris et que ses bras sont si remplis qu'il seroit impossible de les pouvoir pincer. » (Pag. 176) En dépit de cette vulgarité de pensées et de style, cet ouvrage eut assez de succès pour rendre nécessaire une seconde édition, elle parut l'année suivante, d'un caractère un peu plus fin, sur 140 pages, avec la Méduse des Elzevirs pour fleuron.

On pouvait dédaigner un libelle calomnieux, il était impossible de laisser sans réponse une supposition blessante. Madame de Colonne reçut à Madrid ces mémoires supposés, et sans plus de préparation, elle écrivit ses véritables mémoires et les fit imprimer en Espagne pour les envoyer sans plus de retard en France et en Italie. Ils sont précédés de quatre sonnets dont trois en italien et le quatrième en Espagnol, ainsi intitulé : *A la Historia de MM. Manchini, condestable sa Colona intitulada, la verdad en su luz, compuesta en idioma Francès por S. E. para desvanecer la falsedad de otra que corrio con nombre suo.* Trois petites pièces en français et en latin complètent ces préliminaires, dans lesquels la connétable prend les titres et noms de *duchesse de Tagliacozzo.* Vient ensuite le texte des mémoires sur la page 1 au-dessous du titre suivant :

LA VÉRITÉ
DANS SON JOUR
ou les véritables mémoires de
M. *Manchini, Connétable*
Colonne.

« Comme il ny a point d'actions plus éclairées des yeux de tout le mõde, que celles des personnes d'une haute qualité, il n'y en a point aussi qui soient plus exposées à la censure, n'y plus en butte à la médisance et surtout en France, où les libelles qui ont pour objet la calomnie et de noircir la réputation de celles de nostre sexe ont un grand débit et passent sous le nom de pièces galãtes. Mais quoyque je n'ignorasse pas qu'il n'y a rien au monde si sacré que ces sortes d'ouvrages n'attaquẽt, je croyois être hors de la portée de leurs coups, autant par le privilége du temps, que par la justice de mes actions, jusqu'à ce qu'on m'écrivît de France, qu'il couroit un livre de ma vie sous mõ nom, cette nouvelle jointe à quelques circonstances que l'on m'en avoit mandées, m'inspira la curiosité de le voir et la veue a changé depuis le dépit et l'indignation que j'en avois, en un mépris le plus grand du mõde pour son autheur. Mais comme il y a des gens qui pour ne me pas connoitre, pourroiẽt être susceptibles de ces sortes d'impressions, j'ay cru être obligée d'aller au devant du tort qu'elles me pourroient faire, en dõnant moymême au public une relation sincère et véritable de tout ce qui m'est arrivé depuis ma plus tendre jeunesse, à quoy je me suis trouvée engagée par les fortes instances que m'en ont faites diverses personnes intéressées en tout ce qui me touche par devoir ou par inclination. »

Il suffit d'avoir lu quelques-unes des lettres de la connétable, et il s'en est conservé un certain nombre, pour reconnaître que son style d'ordinaire assez naturel se trouve ici géné par la nouveauté du rôle d'auteur. L'imprimeur aura rectifié l'orthographe qu'elle dédaignait complètement, et en cela elle était de son temps, car plus d'un grand seigneur pouvait envier l'incorrection de ses écrits. Ce qu'on cherche dans ses mémoires, est ce qui s'y trouve le moins, la vérité sur la passion qu'elle excita dans le cœur du roi. La connétable était enfermée à Madrid dans un couvent, et n'avait d'autre ambition, d'autre désir, que celui de rentrer en France et d'habiter Paris. Il fallait donc ménager le roi, et surtout la reine. La vérité eut à en souffrir et sur ce point, qui devait être le plus in-

téressant, ces mémoires sont vides, quand ils ne mentent pas. Sur tous les autres ils méritent confiance, autant du moins que le mérite une femme du monde, qui explique décemment pourquoi elle a quitté son mari, ses enfants, et s'est évadée comme une aventurière de la maison conjugale.

Je ne citerai de ces mémoires, négligés à tort par MM. Petitot et les éditeurs de la nouvelle collection, condamnés comme apocryphes par M. Leber, (Cat., n. 4398) qu'un épisode, celui qui fait le sujet de cette note, l'évasion de Rome et le passage à Aix en Provence. La connétable remarque en premier lieu *que le chevalier de Lorraine fut rappelé à la cour de France*, et c'est immédiatement après qu'elle raconte son départ précipité de Rome. La coïncidence est fâcheuse : « Je partis donc le 29 de may, n'ayant en mon particulier que sept cens pistoles, mes perles et des pendants de diamants, et madame Mazarin ayant perdu toutes ses hardes, pour les avoir laissées à Rome, nous montâmes dans son carrosse, dans le temps que M. le Cōnétable étoit allé voir un haras aux Frattochie qui est une maison qu'il a aux champs et en sortant du logis nous criâmes au cocher, à Frescati pour tromper une cohue de gens qui étoient à la porte du Palais Mazarin et à un tournant de ruë, un valet de chambre allemand de ma sœur, nommé Pelletier, qui avoit fait aprêter une felouque de Naples à Civita vecchia, dit au cocher d'y marcher droit et le menaça de le maltraiter s'il n'alloit viste. » (Page 99.) Je passe la description intéressante de ce voyage périlleux, je ne citerai qu'un passage qui montre que l'assistance donnée à nos héroïnes par madame de Grignan, était due à l'injonction du roi. *Après une navigation de neuf jours, nous arrivâmes heureusement à la Ciouta, où après nous être reposées envirō quatre heures, nous mōtâmes sur des chevaux que nous avions loués, et marchāt toute la nuit, arrivâmes d'assés bōne heure à Marseille, où je m'informay d'abord de M. Arnoul, intendāt des galères, dans l'espérāce, qu'il auroit un passeport pour moy que j'avois demādé au roi par une lettre que j'avois écrite à S. M. avant de partir de Rome. — Il me donna un paquet fermé, où il y avoit un passeport et une lettre de S. M. pour moy et une autre de M. de Pomponne, qui écrivoit à M. de Grignan, lieutenant du roy dans la province, luy recommandāt fort de me recevoir à Aix et de m'assister de son authorité et de tout ce qui me pourroit être nécessaire* (p. 111). *Le lendemain matin cōme j'avois envoyé à M. de Grignan la lettre que M. de Pomponne avoit insérée pour luy dans le paquet dont j'ai parlé, on vint m'éveiller en sursaut pour me dire qu'un gentilhomme venoit de sa part avec six gardes et son carrosse, pour m'offrir de me conduire avec ordre de m'assister en tout ce dont j'aurois besoin, ce que j'acceptay, et après avoir dîné madame Mazarin et moy, montâmes en carrosse avec ledit gentilhomme et arrivâmes le soir à Aix, où M. de Grignā, qui étoit venu au devant de nous près d'une lieuë nous accōpagna dās sō carrosse, dās lequel il nous avoit fait entrer.* (Page 113.)

Une lettre de mademoiselle de Scudéry (Sup. Bussy), nous dit où tendaient cette étrange entreprise et ces étranges voyageuses : *Madame de Colonne et madame Mazarin sont arrêtées à Aix. L'histoire dit qu'on les y a trouvées déguisées en hommes, qui venoient voir les deux frères, le chevalier de Lorraine et le comte de Marsan.*

J'aurai encore une occasion de parler de madame Mazarin, quant à la Connétable, je dirai qu'après avoir résolu de venir à Paris *loger au Palais Mazarin où sa sœur désiroit vivre avec elle* (p. 115 de ses Mémoires), elle fut obligée de solliciter du roi l'autorisation d'entrer dans sa capitale et ne put l'obtenir. Vivement irritée de ce refus, elle rentra en Italie, mais arrivée à Turin, elle rebrousse chemin, traverse l'Allemagne et ne s'arrête dans les Pays-Bas, qu'empêchée par les autorités de continuer sa route. Après avoir obtenu l'autorisation de son mari, elle passe en Espagne, où il occupait le poste de vice-roi d'Aragon, et prend le voile dans un couvent de Madrid plutôt que de se réunir à lui. C'est du sein de cette retraite qu'elle écrit ses Mémoires, puis elle s'évade et rentre en France, vers 1684. Depuis ce moment on perd sa trace, comme elle-même perd toute son importance. Le père Anselme fixe à l'année 1715, la date de sa mort, je n'avais aucun intérêt à poursuivre mes recherches de ce côté, je rectifierai seulement une erreur de M. Weiss. Ce consciencieux écrivain, dans l'article qu'il a consacré à madame la Connétable, dans la Biographie universelle, se trompe en disant qu'elle partit de Paris avec son époux aussitôt après son mariage. Elle se maria par procuration et ne connut son mari qu'à Milan ou à quelques lieues de là lorsqu'il vint au-devant d'elle. Il y a même un détail curieux sur cette rencontre (p. 38).

Les Mémoires écrits par la Connétable furent envoyés par elle dans toutes les directions où leurs calomnieux précurseurs pouvaient avoir pénétré, et cependant ils sont devenus si rares, que je ne vois pas qu'aucun bibliographe les ait connus. Ni Brunet, ni M. Leber ne les citent; ni M. Monmerqué ni M. Moreau ne les possèdent dans leurs bibliothèques si riches en ouvrages du dix-septième siècle.

La Connétable n'en fit sans doute tirer que le petit nombre d'exemplaires destinés à ces envois, mais je suppose qu'elle chargea un sieur Bremond de les faire réimprimer après les avoir revus. En effet, ses Mémoires parurent en Hollande sous ce titre : *Apologie ou les véritables Mémoires de madame Marie Mancini, connestable de Colonna, écrits par elle-même, — suivant l'imprimé à Madrid. Cologne, P. Marteau*, 1676. Format in-12° de 132 pages. L'année suivante il paraît une se-

conde édition *à Leide pour l'autheur*, *chés Jean van Gelder*, *à la Tortue*, 1678, même format, de 200 pages.

Le sieur Bremond adresse ces Mémoires à l'un des anciens courtisans de la Connétable, au duc de Zell, Brunswick, Lunebourg, et lui dit avec autant de vérité, que Saint-Réal l'aurait pu faire en parlant des Mémoires de madame Mazarin :

Ce sont ses propres Mémoires, et le portrait, que je fais de sa vie, est si particulier que VOTRE ALTESSE SÉRÉNISSIME *verra bien que c'est après l'original que je l'ai tiré. Je puis dire, même sans faire trop l'habile peintre, que je luy rends jusqu'à la parole; car il est vray que ce ne sont pas seulement ses actions et ses sentimens ; mais jusqu'à ses pensées et ses expressions, comme Vostre Altesse Sérénissime le reconnoitra fort bien.*

En effet, ce nouvel éditeur s'était contenté de corriger, je veux dire, d'altérer les Mémoires originaux, coupant ici une phrase, ôtant là un nom et partout affadissant le style. On en jugera par le début :

Comme il n'y a point d'action plus exposée à la veue du public que celles des personnes de grande qualité, il n'y en a point aussi qui coure plus de danger de la censure et de la médisance, surtout en France où ces sortes de libelles que la malice produit contre la réputation de notre sexe, avec un cours et un applaudissement qu'ils ne méritent point, passent pour des galanteries de cour. Néanmoins, quoique je fusse bien persuadée que ces sortes d'ouvrages n'épargnassent pas seulement les personnes les plus sacrées, je croyois d'en être exempte, autant par le privilège du temps que par une conduite assez bien réglée, que j'ai toujours tenue dans le monde. Jusques à ce qu'on m'écrivit de France, qu'il couroit une Histoire de ma vie qu'on supposoit d'avoir été écrite par moy-même.

Les catalogues indiquent une traduction italienne de 1678, il est bien probable qu'elle fut faite à la sollicitation de la Connétable. Cette romanesque personne avait intérêt à faire connaître dans ce pays, plus qu'ailleurs, la vérité ou ce qu'elle voulait qui passât pour la vérité.

Les libraires hollandais servirent sa cause en donnant encore une édition de ses Mémoires, en 1701, seulement ils prirent parti contre elle en les réunissant aux souvenirs de sa sœur, afin de leur donner ce titre peu galant : *Les Illustres Aventurières dans les cours des princes d'Italie, de France, d'Espagne et d'Angleterre. Cologne, P. Marteau*, 12°, 1701.

Sa réhabilitation fut donc incomplète, aurait-elle été plus entière, si elle avait pu charger le sieur Brossard de sa défense. Ce capitaine réformé a composé, au 18e siècle, peu de temps après la mort de Louis XIV, une histoire de Marie Mancini sous ce titre : *Les Agrémens de la jeunesse de Louis Quatorze, ou son Amour pour mademoiselle de Mansiny*. Il est curieux de voir comment un épisode historique d'un assez grand caractère, tourne au vulgaire et au burlesque sous la plume de ce militaire en belle humeur. Voici un échantillon de son savoir faire :

Le roi, qui n'avait jamais vu la nièce de son ministre, la rencontre pour la première fois aux Tuilleries, dans le jardin de Renard. Sans plus d'égards, il l'accoste cavalièrement et lui demanda la cause de sa tristesse; la jeune fille lui avoue qu'on veut la marier avec un homme qu'elle ne peut souffrir, le Roi la rassure et lui promet qu'il n'en sera rien. Il rentre au palais, fait venir le Cardinal comme on appelle un laquais, et lui dit : *Vous avez une nièce aymable qui est un des ouvrages parachevés du Seigneur, morceau conséquament qui me convient.* — Quand il l'a ainsi rembarré, il écrit à Marie de Mansiny : *J'ai fait le Cardinal capot.* — Il serait inutile de poursuivre plus loin, une analyse sérieuse de cette impertinente transformation d'une passion royale en aventure de garnison; mais ce manuscrit est magnifiquement relié, doré sur tranche et offert à M. Bonnier de la Mosson; il a pris rang dans la collection des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal (Hist. Française, 4° n° 198), et Braun l'a cité dans son catalogue, il était donc indispensable que j'en fisse mention. A plus juste titre parlerai-je d'un roman dont madame Sophie Gay est l'auteur, dont Marie de Mancini est l'héroïne. Ce n'est pas le dix-neuvième siècle, ce n'est pas non plus le dix-septième siècle, ce n'est pas de l'histoire, ce n'est pas de la fable, c'est un roman historique, on sait ce que cela veut dire et le succès lui sert d'excuse.

(559) Madame de Montmorency écrit à Bussy, le 15 juillet 1668. *Pour des nouvelles, vous saurez que M. de Rohan parle avec mépris de madame Mazarin. Il dit qu'on veut avoir ses bonnes grâces, mais sans en faire cas quand on les a.* Il en parlait à son aise, peut-être aussi était-il irrité contre sa conduite, pendant le voyage de Paris à Milan. L'habitude des enlèvements ne se perdit pas dans la famille, et le Palais Mazarin était destiné à en voir d'autres. En 1682, le jeune marquis de Richelieu enleva la fille du duc Mazarin, et madame de Sévigné écrivait à cette occasion : *Le marquis de Richelieu a enlevé mademoiselle de Mazarin de Sainte-Marie de Chaillot. Elle court avec son amant qui, je crois, est son mari, pendant que son père va consulter à Grenoble, à la Trappe et à Angers, s'il doit marier sa fille. Le moyen de ne pas perdre patience avec un tel fou. Cependant, quoique tous les parents consentent au mariage, le Mazarin ne laisse pas de pousser les informations.* (Paris, 22 déc. 1682.) *Louis XIV*, dit Dangeau (17 oct., 5 sept. 1684), *fit grâce des peines encourues par le crime de rapt, en considération des grands services rendus à l'État par les cardinaux Richelieu et Mazarin.*

(560) Être jaloux du roi à une cour où le déshonneur était l'ambition des plus glorieux

et des moins maltraités par la fortune (V. les notes 577 à 508), c'était une singularité, d'autant plus grande que ce mari n'était pas jaloux de ceux qui le trompaient : Madame de La Fayette fait l'observation suivante : *L'habitude que le Roi avoit prise avec les nièces du Cardinal, lui donnoit plus de disposition à leur parler qu'à toutes les autres femmes, et la beauté de madame Mazarin, jointe à l'avantage que donne un mari qui n'est guères aimable, à un roi qui l'est beaucoup, l'eût aisément portée à l'aimer, si monsieur de Mazarin n'avoit eu ce même soin, que nous lui avons vu depuis, d'éloigner sa femme des lieux où étoit le Roi.* (Hist. de mad. Henriette d'Angl. p. 31.)

(561) Brienne parle de *plusieurs tableaux qu'il fit porter tout d'un coup au Louvre parce qu'ils représentoient des nudités*, cependant il gardait chez lui des tapisseries dont les sujets ne devaient pas lui paraître décents, après son opération vandale contre les statues. Colbert fut chargé par le Roi de lui demander ce qui l'avait poussé à faire une action si extraordinaire, il dit que c'était sa conscience. *Mais Monsieur*, reprit Colbert, *pourquoi avez-vous dans votre chambre cette tapisserie de Mars et de Vénus? Ah! Monsieur, lui dit le duc Mazarin, ce sont des tapisseries de la maison de la Porte.*

Il y a, sur ces mutilations, une épigramme latine de Ménage dans une note à la *Réponse de Saint-Evremont au plaidoyé de M. Erard* (t. V, p. 216), et longtemps après, Louis XIV, la Cour et les chansons faisaient allusion à cet acte de démence :

A Marie-Anne Mazarini, femme de Louis Christophe de Gigault, marquis de Bellefond :

Vous, soyez la bien revenue
Marquise, vous et vos grands yeux,
Il faut redouter votre père,
Quoique nous ne le voyons plus,
Crainte qu'il vînt dans sa colère
Me briser comme Romulus.

(Bibl. roy. Coll. Maurepas, 1688. fol. 289, t. V.)

Ces vers ont paru plus tard dans le Recueil des chansons choisies. (Paris, 12°, 1694, p. 120). Cette mutilation explique une phrase de Blondel, dans son *Architecture françoise*, t. III, p. 70. *On remarque dans cette galerie une assez grande quantité de figures de marbre, dont quelques-unes sont antiques, mais la plupart si mutilées, qu'elles n'intéressent que faiblement.* Lister visita le palais Mazarin et la collection des sculptures en 1698. Quoiqu'en pleine décadence, cette habitation se place au premier rang parmi celles qu'il décrit dans son CHAPITRE III. *Of the Palaces and other public buildings and the curiosities of nature and art which are in them.*

In the palais Mazarin there are many good pictures, but that of which I took the greatest notice was a very large collection of Grecian and Roman statues, which were ranged in a gallery by them selves. Most of them were brought from Rome by the Cardinal. Those which are togatæ and cloathed, are as they were found ; but such as were nudæ whem the were carved, are miserably disguised by the affectation of the Cardinal who in a sudden transport of devotion, caused them to be first mutilated and mangled, and then had them frocked by some sad bungler and with a wretched plaster of Paris, so that they appear quite ridiculous (p. 57, édition de 1823).

Je ne reprocherai pas trop rudement à Lister la singulière erreur qu'il commet, au préjudice des goûts si délicats du Cardinal ; il faudrait ne pas connaître la légèreté des voyageurs, pour s'étonner qu'à quelques années de distance d'un fait, on pût le dénaturer ainsi; ce que je tiens à faire remarquer dans cette citation, c'est l'état du palais Mazarin, encore ouvert aux visiteurs et sa collection de statues restaurées tant bien que mal, en l'année 1698. Dix-huit ans plus tard on publiait, encore, dans une description de Paris: *le petit hôtel Colbert est à côté et l'hôtel ou le Palais Mazarin, où demeuroit le cardinal Mazarin qui demanderoit un trop long détail pour en particulariser toutes les magnificences et les curiosités. L'hôtel de Saint-Pouange est auprès, p.* 68. (*Les curiosités de Paris, de Versailles, de Marly. — Ouvrage enrichi d'un grand nombre de figures. Par M. L. R. — A Paris, quai des Augustins*, 12°, 1716.)

Si le duc de Mazarin détruisait d'un côté, il produisait de l'autre, il posa nombre de fois pour son portrait ; nous en avons plusieurs gravures qui le représentent : 1° Larmessin, 1661 ; — 2° Ant. Paillet, p. — Et. Picart, sc. folio ; — 3° Moncornet, etc., etc.

(562) Le duc de Saint-Simon écrivait ce qui suit, en 1712 : « Le duc Mazarin mourut dans ses terres, où il s'était retiré depuis plus de trente ans. Il en avait plus de quatre-vingts, et ce ne fut une perte pour personne. La piété, toujours si utile et si propre à faire valoir les bons talens, empoisonna tous ceux qu'il tenait de la nature et de la fortune par le travers de son esprit. Il fit courir le monde à sa femme, avec le dernier scandale. Il se retira dans ses terres, où il devint la proie des moines et des béats, qui profitèrent de ses faiblesses et puisèrent dans ses millions. Il mutila les plus belles statues, barbouilla les plus rares tableaux, fit des loteries de son domestique, en sorte que le cuisinier devint son intendant et le frotteur son secrétaire. Le sort marquait, selon lui, la volonté de Dieu. Le feu prit au château de Mazarin, où il était. Chacun accourut pour l'éteindre, lui à chasser ces coquins qui attentaient à s'opposer au bon plaisir de Dieu. Il désolait les officiers de ses terres par les détails où il entrait et les absurdités qu'il leur voulait faire faire. Il défendit dans toutes aux filles et aux femmes de traire les vaches, pour éloigner d'elles les mauvaises pensées que cela pouvait leur donner. On n'en finirait pas sur toutes ses folies. Il voulut faire arracher les dents de devant à ses filles parce

qu'elles étaient belles, de peur qu'elles y prissent trop de complaisance. Il ne faisait qu'aller de terre en terre, et il promena pendant quelques années le corps de madame Mazarin, qu'il avait fait apporter d'Angleterre, partout où il allait. Il vint à bout de la sorte de la plupart de tant de millions, et ne conserva que le gouvernement d'Alsace et deux ou trois gouvernemens particuliers. C'était un assez grand et gros homme de bonne mine, qui marquait de l'esprit, à ce qu'il me parut une fois que je le vis chez mon père, lorsqu'il fut chevalier de l'ordre, en 1688 (Mémoires de Saint-Simon, tom. X, p. 391. Voir aussi la préface de la Réponse au Plaidoyé de M. Erard, dans les Œuvres de Saint-Evremont, tom. V, p. 206, édit. de 1730). Les chansons du temps firent allusion à cette singulière idée d'enlaidir ses filles, pour leur éviter les embuches de la galanterie; il semblerait qu'il pensa aussi à les rendre borgnes, en même temps que brèchedents. Une chanson s'adresse à la marquise de Bellefonds, sa fille :

Aussi pourquoy de vos beaux yeux
Vous laisser la maîtresse,
Vostre père eut fait beaucoup mieux
De vous rendre borgnesse.
(Bibl. roy., Chansons mss. et Recueil de chansons choisies, Paris, 12°, 1694, p. 148.)

Tallemant des Réaux nous apprend les singuliers procédés qu'il employait pour encourager la charité dans ses terres, et la tyrannie qu'il exerçait sur le petit prince venu de Madagascar (Historiettes, t. X, p. 244. Charpentier, Relation de l'établissement de la Compagnie des Indes Orientales. Paris, 4°, 1666. Raynal, Histoire phil., p. 307). Il est de fait qu'il se ruina avec une immense fortune et entouré des meilleurs conseils. La correspondance ou les papiers de Colbert prouvent la sollicitude que, malgré ses importantes occupations, le ministre était tout disposé à continuer à la gestion des grands biens du Cardinal. L'abbé de Choisy fait cette remarque fort juste : *Il a trouvé le secret de se ruiner, quoi qu'ait pu faire Colbert, Gaumont et Bellinzani, les trois hommes du monde les moins dissipateurs, qui, dans le commencement, se faisoient un honneur d'abandonner leurs propres affaires pour avoir soin des siennes* (Mém.).

(563) Madame de Sévigné avait été à Port-Louis; elle parle de M. Mazarin: « On ne sauroit faire un bon compte de l'extravagance de cet homme; c'est un fou, il est habillé comme un gueux, la dévotion est tout de travers dans sa tête. Nous voulûmes lui persuader de tirer sa femme d'Angleterre, où elle est en danger d'être chassée et peut-être pervertie, et où elle est avec les ennemis du roi. Il en revient toujours à dire qu'elle vienne avec lui; avec lui, bon Dieu; ah! disons avec Saint-Evremont, qu'elle est dispensée des règles ordinaires, et qu'on voit sa justification en voyant M. de Mazarin.

(A Auray, 13 août 1689.) »

Dans la liste satirique *des Logemens* de 1677, copiée dans la collection des Chansons manuscrites, faites pour M. de Maurepas, et conservée à la Bibliothèque du roi, on lit :

Le duc Mazarin
A la seringue, près les Petites-Maisons.

Et aussi ces deux autres adresses, qui frappent assez juste :

Madame de Bouillon, à la Linotte, rue du Moulinet.
Mademoiselle, à l'Espérance, rue Dauphine.

C'était un jeu d'esprit déjà ancien; sans remonter plus haut que la Fronde, je jette le filet dans la mer des Mazarinades et j'en retire du premier coup : *les Logemens de la cour, à Saint-Germain-en-Laye*, 4°, 1649. On suppose que le vieux château étant occupé par la reine d'Angleterre, et le neuf étant en ruine, on loge la cour et sa suite dans les auberges de la ville : *Nous choisismes pour le roi le Mouton, Monsieur fut logé au Papillon, et la reine au Chapeau Rouge; mais parce que le logis et principalement les chambres estoient mal accomodées, nous y logeasmes son train, et sa personne eut pour elle le Saucisson d'Italie, bien qu'il lui fût fort agréable pour sa gentillesse; les filles furent logées à la Petite Vertu; M. le Cardinal fut logé à la Harpe, la Couronne luy ayant esté desniée* (page 4).

(564) Les extravagances du duc Mazarin donnaient un air de plaisanterie à ses entreprises les plus sérieuses, et les galanteries de la duchesse un tour libertin aux paroles les plus graves et jusqu'aux plaidoieries. Dans leur procès, lorsque Maître Sachot reprochait si fort la mutilation des statues, Erard, avocat du duc, répartit : *Est ce àcause de cette mutilation des statues que votre Duchesse refuse de retourner au palais Mazarin?* Bayle fait aussi cette remarque, si j'ai bonne mémoire.

(565) Sa charge de grand-maître lui donnait le logement de l'Arsenal, ses fonctions de gouverneur de Vincennes lui assignaient un logement dans le château. La duchesse Mazarin accoucha de son premier enfant :

Dans l'Arsenal, son domicile.
(Loret, Muse historique.)

(566) Loret nous décrit aussi, à plusieurs reprises, les réceptions que le duc Mazarin fait au roi, lorsqu'il vient chasser dans le parc (Voir 22 avril 1662, 22 juillet 1663, etc., etc.), et au fils du roi de Danemarck (31 mars 1663).

Le gazettier-poète donne la description des réjouissances et des aumônes faites au palais Mazarin, en l'absence du duc :

Les gens de monsieur le grand-maître,
En son palais ont fait paraître
Tant et tant de magnificences,
Que dans pas un seul autre hôtel
On n'a, dit-on, rien vu de tel.
(5 novembre 1661.)

(567) Le mercredi 15 février 1663, le comte d'Harcourt, suivi de cinquante carrosses des écuries royales, alla au devant du cardinal d'Este :

Et par les soins du souverain,
Dans le beau Palais Mazarin
Des plus charmans qui soient en France,
Mena ce Romain d'importance;
Ayant dans ce grand logement
Un somptueux appartement.
(Loret, 17 février 1663.)

(568) Je renvoie à la Muse historique de Loret ; on trouvera, dans quatre de ses lettres, la description des allées et venues du Légat du pape, et, dans celle du 16 aoust 1664, son entrée à Paris, au milieu d'un immense cortége :

Et selon la coutume antique,
Ledit légat apostolique,
Etoit sur mule et non mulet
Egale en blancheur à du lait.

Il fut reçu par l'archevesque et le chapitre, à Notre-Dame :

Après quoy les princes du sang,
Et plusieurs seigneurs de haut rang,
Point encore ne l'abandonnèrent
Mais volontiers l'accompagnèrent,
Au palais pour luy préparé. (Palais Mazarin)
Son cortége étant éclairé
(D'autant qu'on ne voyoit goute)
De cent lumières sur sa route,
Qui rendoient aux lieux d'alentour
Une lueur égale au jour.
(16 aoust 1664.)

Loret ajoute en marge le nom du palais, n'ayant pu le faire entrer dans la rime.

(569) Il y avait encore dans Paris un autre hôtel de Nevers, plus ancien et plus célèbre, les ducs de Nevers l'avaient construit sur les terrains de l'hôtel de Nesle et avec une grande magnificence : *Henry IV*, dit Tallemant des Réaux (Histor. tome I, p. 91), *le trouvoit un peu trop magnifique pour être à l'opposite du Louvre et un jour, en causant avec M. de Nevers et lui montrant son bâtiment : Mon neveu, lui dit-il, j'irai loger chez vous quand votre maison sera achevée. Cette parole du Roi, et peut-être aussi le manque d'argent, firent arrêter l'ouvrage.* La dernière duchesse de Nevers, Marie de Gonzague de Clèves, vendit l'hôtel de Nesle, en 1641, à Henry Guénégaud, ministre et secrétaire-d'État, qui le fit transformer et embellir par le grand Mansart, sans parvenir à lui ôter son nom. Ainsi, madame de Sévigné, Pomponne, Joly, Malherbe et plusieurs autres parlent de leurs visites chez madame Guénégaud à l'hôtel de Nevers, et *le Guide de Paris, contenant le nom et l'adresse de toutes les rues de ladite ville par le sieur De Chuynes Loynnois, à Paris, chez Jean Brunet* (1652), indique *l'hôtel de Nevers, rue du Quay de Nevers.*

Je renvoie pour l'histoire de cet hôtel et du quartier dans lequel il fut bâti, à une publication déjà ancienne (Projets d'embellissement pour le dixième arrondissement. Paris, 4°, 1842), et pour une curieuse protestation contre la construction des pavillons du Collége des Quatre-Nations, aux prochains numéros de la Revue d'Architecture.

Le prince de Conti obtint cette belle demeure, en échange de sa terre du Bouchet et de son hôtel du quai Malaquais, qui, à ce qu'on croit, avait été construit pour sa femme aux frais du cardinal Mazarin, son oncle. Voici comment M. Paul Lacroix raconte les vicissitudes de cet hôtel après cet échange : « Il fut acheté ensuite par le duc de Créqui, premier gentilhomme de la chambre du Roi, qui y apporta d'Italie une belle collection de tableaux italiens. Le duc de la Tremouille, gendre du duc de Conti, y demeura quelque temps, puis en 1712, ce fut le comte de Lauzun qui l'acheta. Sa veuve le revendit à madame Louise-Adelaïde de Bourbon-Conti, qui en fit l'hôtel de la Roche-Guyon. (Bulletin des Arts, publié par M. Paul Lacroix, 10 juillet 1845, p. 14. C'est un de ces rares recueils qui contiennent plus que ne le comporte leur cadre, autant que l'indique leur titre.) Le grand Plan de Paris, publié par M. Turgot, donne à cet hôtel le nom de la Roche-Guyon. Son dernier propriétaire, M. Caillard, industriel enrichi, mais pas assez enrichi encore, l'a fait abattre cette année pour gagner 100,000 francs, prix des matériaux, et retrouver dans la vente des terrains nus, le prix qu'on lui offrait pour l'hôtel entier. J'ai sauvé, comme je l'ai pu, un plafond entier, signé Doublet, et date de 1778.

Quant à l'hôtel de Nevers ou de Guénégaud, il prit, dès 1670, le titre d'hôtel de Conty qu'on inscrivit sur la porte, c'est ainsi qu'il paraît dans la gravure de Blondel. En 1751, le prince de Conti, grand prieur de France, vendit son hôtel à la Ville de Paris pour 1,300,000 livres. La Monnaie occupe son emplacement.

Le Cardinal avait laissé par testament sa bibliothèque au collége Mazarin, les boiseries dont le duc de Nevers n'aurait su que faire sans les livres, furent comprises dans la donation, et Dorbay, l'architecte du nouveau collége, se régla pour les hauteurs de sa salle sur les dimensions qu'elles avaient. Plusieurs manuscrits de la bibliothèque des ducs de Nevers (les anciens, les vrais), se retrouvent dans le fonds Mazarin de la Bibliothèque royale. Je ne m'explique pas et M. P. Paris (Les Manuscrits François, t. IV, p. 96) semble avoir ignoré comment ces volumes ont passé avec le nom de leur propriétaire dans l'avoir du Cardinal. L'errata placé en tête du volume V de ce même ouvrage ne donne pas plus de lumière sur cette transmission et semblerait indiquer que ces manuscrits ont été la propriété de Philippe Mancini, à titre de duc de Nevers, mais cela ne peut-être.

(570) Le duc de Nevers avait occupé, étant jeune, des charges dans l'armée sans avoir le

goût de la carrière militaire. Ainsi, en octobre 1654, Louis XIV le nomma colonel, à la place du duc de Joyeuse, Loret en annonçant cette nomination ajoute que le roi :

A voulu récompenser,
Par estime et par conscience,
Ce Neveu de son Éminence,
Des services de son Aîné.
(Muse hist. Liv. V, p. 138.)

Au siége de Condé il fut blessé (août 1655) et il inspirait assez de confiance en 1656 pour servir d'intermédiaire au rapprochement de la cour avec le duc d'Orléans et Mademoiselle (Voir Loret et la Partie de billard, livre VII, p. 27.)

En janvier 1657 la compagnie des mousquetaires à cheval fut rétablie et M. de Mancini, duc de Nevers, en devint le capitaine.

(571) Mademoiselle de Montpensier remarque dans ses mémoires, ces habitudes vagabondes : *Il va et vient de Rome par fantaisie deux ou trois fois l'année, comme les autres qui vont se promener au cours, et il se trouva marié lorsqu'il ne croyoit pas l'être.*

(572) La gazette de Renaudot annonce ce mariage dans le n° 168, de 1670, à la date du 14 décembre. Madame de Sévigné écrivait à cette occasion : « Ce M. de Nevers si difficile à ferrer, ce M. de Nevers si extraordinaire, qui glisse des mains alors qu'on y pense le moins, il épouse enfin, devinez qui ? — Mademoiselle de Thianges, jeune, jolie, modeste, élevée à l'abbaye aux Bois. » (Paris, 10 déc. 1670.)

Subligny avait vent de cette tournure sauvage de son caractère, et de son éloignement pour le mariage :

J'ay déjà cent fois assisté
A des contrats de mariage,
Où depuis qu'on le sçait en âge,
On l'engage de tous côtés,
Cela se fait sans luy.
(Muse Dauphine, 28 oct. 1666.)

Madame de Sévigné disait de mademoiselle de Thianges : « Elle est belle comme le jour et brille fort sans qu'on en soit en peine. » (22 juillet 1670.) Plus tard elle blâme sa toilette : « Madame la duchesse de Nevers y vint (chez la duchesse Ventadour) coiffée à faire rire : il faut m'en croire, car vous savez comme j'aime la mode excessive. » (18 mars 1671.)

Le duc de Saint-Simon annonce sa mort en 1715 et il ajoute cet éloge : « Peu de femmes l'avaient surpassée en beauté. La sienne était de toutes les sortes, avec une singularité qui charmait. Madame de Nevers à plus de soixante ans était encore parfaitement belle, lorsqu'elle mourut d'une maladie fort courte. » (Mém., t. XII, p. 79.)

(573) Pendant que l'on construisait le collége des Quatre Nations ou Mazarini, Colbert et les exécuteurs testamentaires faisaient rédiger le catalogue de la bibliothèque et défendaient les livres par des grillages en fer. M. Lebas écrit le 7 août 1661 ce qui suit à Colbert : « On a résolu de faire faire le catalogue des livres de la bibliothèque et qu'à ma diligence on fera fermer les tablettes avec des portes garnies de fils d'aréchal et de serrures. » Dans une autre lettre du 13 on lit :

« On commença hier à travailler au catalogue des livres, ce que M. le premier président affectionne fort. J'ay esté aujourd'huy les voir et comme M. La Poterie avoit cy devant seul fait divers mémoires pour — les livres grecs, cela les advancera beaucoup et travaillant quatre ou cinq personnes par jour comme il se propose, il n'y aura pas de besogne pour un an, à ce que m'a dit ledit sieur La Poterie. Nous avons fait venir le maître André le menuisier et un ouvrier en fil d'arechal pour cognoistre à peu près ce que pourroit couster les portes garnies de fils d'arechal, de serrures, en avant de chaque tablette de hauteur d'environ neufs pieds, c'est-à-dire deux portes, car l'une sera au-dessoubs du pupitre et l'autre au-dessus, nous avons compté avec le sieur Sellori que ceste dépense n'excèderoit pas mille escus, elle paroit nécessaire — si on veut charger des livres le sieur La Poterie, outre que ces portes serviront tousjours lorsque la bibliothèque sera transférée dans le collége. »

(574) C'était alors le luxe à la mode, Marot, Blondel, et les autres ouvrages sur les hôtels de ce temps en donnent la preuve. La Bruyère en parle quelque part.

(575) Nous avons des plans qui montrent toutes les dispositions prises par le duc de Nevers, j'en indiquerai quelques unes : la duchesse de Nevers habitait au premier (t, u, 21, 22, 23), les cuisines étaient installées au rez-de-chaussée. Le duc de Nevers dans la galerie en retour (18, 19, 20). Les écuries occupaient tout le rez-de-chaussée (r, 1 et 2), l'orangerie venait ensuite (3, 4 et 5). C'est peut-être à cette époque et dans cette même intention maritale et galante qu'il acheta la magnifique terre et seigneurerie de Fresnes à M. de Guénégaud pour la somme de 300,000 fr., il l'a revendit plus tard pour 231,000 fr. à M. D'Aguesseau parce qu'elle ne produisait rien (Bibl. roy. suppl. n. 2818.)

(576) C'était le premier symptôme, où la preuve éclatante du pouvoir de la nouvelle maîtresse, madame de Montespan. (Déc. 1670).

(577) Colbert fut un ministre intègre, tout en amassant dix millions de fortune, il fut un ministre austère tout en s'acquittant de commissions de la nature de celle que contient la lettre suivante de Louis XIV :

« Saint-Germain en Laye, 15 juin 1678.

« Monsieur Colbert, il me revient que Montespan se permet des propos indiscrets, c'est un fou que vous me ferez le plaisir de suivre de près, et pour qu'il n'ait plus de prétexte de rester à Paris, voyez Novion, afin qu'il se hâte au parlement.

« Je sais que Montespan a menacé de voir sa femme et comme il en est capable et que les suites seroient à craindre, je me repose encore sur vous pour qu'il ne parle pas. N'oubliez pas les détails de cette affaire et surtout qu'il sorte de Paris au plus tôt.

« Louis. » (Œuv. imprimées de Louis XIV, tome V.)

L'intermédiaire complaisant du roi et de ses maîtresses, celui qui lui avait ramené mademoiselle de La Vallière, souriante comme un enfant au milieu de ses pleurs, pouvait bien chasser un mari fâcheux, qui se permettait des propos indiscrets sur l'amant de sa femme.

L'épître de La Fontaine *charmant objet, digne présent des cieux*, etc., adressée à madame de Fontanges, créée nouvellement duchesse, suffit pour reporter dans le milieu de cette opinion relâchée. Le conteur de mœurs faciles exprimait celles de tout le monde. On sait que madame de Montespan une fois dépossédée trouva fort mauvaise à l'égard de la nouvelle maîtresse l'indulgence du père La Chaise, dont elle avait profité. Elle l'appela le père *La Chaise de commodité*, oubliant que l'esprit des Mortemart, comme tout autre, devait avoir sa mesure.

(578) Lorsque le roi soupirait auprès de mademoiselle de La Mothe Houdancourt, celle-ci restait insensible, non par vertu, mais parce que son cœur n'était plus libre, elle aimait le marquis de Richelieu. « Sa mère la grondait de ne pas répondre à la passion d'un si grand monarque, les amies de la mère querellèrent aussi à outrance cette aimable fille. » (Hist. Amoureuse des Gaules.) Je sais que Bussy Rabutin a une plume, j'aurais presque dit une langue bien mauvaise, je vois qu'il s'agit ici non d'une femme perdue, mais de la maréchale de La Mothe Houdancourt, plus tard gouvernante du Dauphin et de tout temps une femme de bien, (Saint-Simon, mém., t. VII, p. 5.) Je vois qu'il s'agit là non d'une fille de rien, mais d'une jeune personne qui devint plus tard marquise de Lewis et duchesse de Ventadour, et cependant je n'hésite pas à accepter l'anecdote. On sait par les mémoires de madame de Motteville que le comte et la comtesse de Brancas demandèrent à la reine-mère la permission de favoriser les amours du roi avec leur fille. Devant de pareils faits, quand les sentiments les plus naturels et les caractères les plus honorables dévient jusqu'à ce point, ce n'est plus la faute des individus, c'est la faute du temps.

(579) Voir dans les mémoires de Saint-Simon les nobles sentiments que cette bassesse lui inspire. Il raconte l'*infâme politique d'un mari, qui sachant tout, conduisant tout, feignoit d'ignorer tout avec le plus grand soin.* (Tome V, p. 12.) M. Barrière (probablement d'après les mémoires de La Fare, p. 63, édit. de 1716, 12°) attribue à M. et à madame de Montausier la même indulgence, il les accuse d'avoir favorisé les amours de madame de Montespan et de s'étonner de la jalousie de son mari. Il faut rechercher dans l'ouvrage de M. de Rœderer un commentaire plus habile et une explication plus naturelle des mémoires de Saint-Simon (mém. sur la Société polie, p. 227). A l'exception de M. de Montausier, type du Misantrope, la *Maxime d'Amphitryon*, pièce qui fut jouée justement à l'époque où s'élevait la plainte du marquis de Montespan (13 janvier 1668), était acceptée par chacun, si non pour soi, au moins pour les autres :

Un partage avec Jupiter
N'a rien du tout qui déshonore.

(580) Madame de Montmorency écrit à Bussy Rabutin : « La Feuillade fait ce qu'il peut pour mademoiselle de Sévigné, mais cela est encore bien faible. » Il fut un instant question de faire succéder mademoiselle de Sévigné à madame de Montespan. Bussy si orgueilleux de sa race, si entiché de ses Rabutins, répond le 17 juillet : « Je serois fort aise que le roi s'attachât à mademoiselle de Sévigné, car la demoiselle est fort de mes amies, et il ne pourroit être mieux en maîtresse. » Ne croirait-on pas qu'il s'agit de quelque fille du coin, de quelque actrice d'opéra. Toute la cour partageait ces sentiments.

Madame de Sévigné écrivait à sa fille à propos de mademoiselle de Grancey, fille cadette de la maréchale : « Je ne sais si vous aurez appris que Villareeaux (le marquis), en parlant au roi d'une charge pour son fils, prit habilement l'occasion de lui dire qu'il y avoit des gens qui se mêlaient de dire à sa nièce que sa majesté avoit quelque dessein sur elle; que si cela étoit, il le supplioit de se servir de lui, que l'affaire seroit mieux entre ses mains, que dans celle des autres, et qu'il s'y emploieroit avec succès. » Le roi se mit à rire et dit : « Villareeaux, nous sommes trop vieux, vous et moi, pour attaquer des demoiselles de quinze ans. » (Tome II, p. 269, édition Monmerqué.)

(581) Madame de Sévigné remplissait ses lettres de ces détails (12 juin 1680) : « On disoit que madame de Nevers faisoit une trace dans la première tête du monde, et qu'une autre tête plus petite en est renversée, mais je ne trouve pas que cela ait eu de suite. » Madame de Caylus écrit de son côté qu'on s'y prit d'*une manière trop grossière.*

Les chansons n'épargnèrent pas la maîtresse en titre, voici un des couplets qui stigmatisaient sa conduite :

Ne pouvant plus être putain,
La Montespan s'est faite enfin
Maquerelle, pour lui complaire,
Lere la, lere lan lere.
(Rec. de chansons. Maurepas, 1684, fol. 331, t. V.)

(582) Madame de Sévigné donnait, à sa manière, la raison de la tranquillité du duc : « M. de Nevers n'a aucune inquiétude de sa femme parce qu'elle est d'un air naïf et modeste qui ne fait aucune frayeur. » (Lettre du 5 août 1676.) Cette quiétude pouvait être encore fondée à cette date. L'intrigue de la duchesse de Nevers avec le prince de Condé est de 1686-88, puisque dans le même récit madame de Caylus parle de M. le Duc, titre que portait le fils du prince de Condé et de M. le Prince, titre qu'il hérita de son père, le 11 décembre 1687. Le duc de Saint-Simon se reportait à ces derniers temps lorsqu'il écrivait du duc de Nevers : « Il fut jaloux fort inutilement de sa femme, mais jamais brouillé avec elle. » Deux vers d'une satire déjà citée, portent à croire, qu'il n'était pas disposé à se ranger sous la bannière des maris complaisants :

Les galants, à présent, sont des maris fâcheux,
Et les maris des galants très commodes.
(Satire, p. 45. Recueil. Bibl. de l'Arsenal.)

(583) « Il n'appeloit sa femme que Diane, il lui est arrivé trois ou quatre fois d'entrer le matin dans sa chambre, de la faire lever tout de suite, de la faire monter en carrosse, sans que elle ni pas un de ses gens se fussent doutés de rien, et de partir de là pour Rome sans le moindre préparatif, sans que luy mesme y eût songé trois ou quatre jours auparavant. » Voilà le récit de Saint-Simon mais, j'ai préféré suivre celui de madame de Caylus : « M. de Nevers avoit accontumé de partir pour Rome de la même manière dont on va souper à ce qu'on appelle aujourd'hui une guinguette : et on avoit vu madame de Nevers monter en carrosse persuadée qu'elle alloit seulement se promener, entendre dire à son cocher : A ROME » Au milieu du feu croisé des anecdotes, la confusion s'établissait facilement, ce qui appartient à l'une était attribuée à l'autre. C'est ainsi qu'on lit dans le *Journal Historique* ou *Mémoires par Charles Collé* (Paris, 8°, 1807, t. I, p. 296) à l'année 1750, que « la marquise de Richelieu, fille de la duchesse de Nevers, la fameuse Mancini, allait à Rome, comme on va aux environs de Paris. » L'abbé de Grecourt lui attribue le mot bien connu : « Ah charmant voleur ! » et cette réflexion : « Si j'écrivais ma vie vous verriez bien d'autres aventures. » Collé accepta tout sans meilleur examen : « Si effectivement, comme on me l'a assuré, il lui est arrivé beaucoup d'aventures de cette espèce, ou aussi extraordinaires dans un autre genre, c'est grand dommage que nous n'ayons pas l'histoire de cette femme. »

(584) Saint-Simon ne pouvait pardonner au prince de Condé, fils du grand Condé, « d'avoir dérobé pour rien à force de caresses et de souplesses, la capitainerie de Senlis et la forêt d'Hallustre à son oncle et à la marquise de Saint-Simon. » Ce petit grief lui suffisait et au-delà pour charger des plus sombres couleurs la palette qui lui servit à faire son portrait. Pour notre objet, il nous suffira de citer les passages qui prouvent la séduction de ses manières, le luxe de ses fêtes et ses prodigalités galantes.

« C'était un petit homme très mince et très maigre, dont le visage d'assez petite mine ne laissait pas d'imposer par le feu et l'audace de ses yeux et un composé des plus rares qui se soit guères rencontré. Personne n'a eu plus d'esprit et de toutes sortes d'esprit, ni rarement tant de savoir en presque tous les genres, et pour la plupart à fond, jusqu'aux arts et aux mécaniques, avec un goût exquis et universel. Jamais encore une valeur plus franche et plus naturelle, ni une plus grande envie de faire ; et quand il voulait plaire, jamais tant de discernement, de grâces, de gentillesses, de politesse, de noblesse, tant d'art caché coulant comme de source. Personne aussi n'a jamais porté si loin l'invention, l'exécution, l'industrie, les agréments, ni la magnificence des fêtes, dont il savait surprendre et enchanter et dans toutes les espèces imaginables.

« C'était un homme dont on avait peine à se défendre quand il avait entrepris d'obtenir par les grâces, le tour, la délicatesse de l'insinuation et de la flatterie et par l'éloquence naturelle qu'il employait. Autrefois il avait été amoureux de plusieurs dames de la cour (le duc de Saint-Simon écrit en 1709, époque de sa mort), alors rien ne lui coûtait. C'était les grâces, la magnificence, la galanterie même, un Jupiter transformé en pluie d'or. Tantôt il se travestissait en laquais, une autre fois en revendeuse à la toilette, tantôt d'une autre façon. C'était l'homme du monde le plus ingénieux. Il perça tout un côté d'une rue près de Saint-Sulpice par les maisons, l'une dans l'autre, qu'il loua toutes et qu'il meubla, pour cacher ses rendez-vous ». (Mémoires, t. VII, chap. XI.)

Les Mémoires du temps sont remplis d'autres peintures qu'on retrouvera facilement, je citerai un détail moins connu, que j'emprunte aux *Pourtraicts de la Cour pour le présent. — Cologne*, 12°, 1667 : « Il a la droite de son père et je ne scay par quelle raison, les uns l'attribuent à une bonté paternelle pour luy et c'est bien là ma pensée, d'autres disent que c'est en Vertu de Noblesse qui est toujours plus grande à la mesure qu'elle s'éloigne de son origine. D'autres veulent que ce ne soit que par la commodité de son père, et qui se trouve mieux ainsi, dans le carrosse qu'ailleurs, et tiennent cette maxime, que la première place est celle que les plus éminents occupent, ainsi que la Reyne mère, qui oc-

cupe toujours le devant de son carrosse » (page 43).

(585) « A défaut du Roi, madame de Nevers se contenta de M. le Prince qu'on appelait alors M. le Duc (le grand Condé n'était pas encore mort quand cet amour fit ses débuts). L'esprit, la galanterie et la magnificence, quand il était amoureux, réparait en lui une figure qui était plus du gnome que de l'homme. Il a marqué sa galanterie par une infinité de traits, mais je ne parlerai que de celui-ci. (Elle parle de sa manie de voyages inattendus.) Avec le temps, madame de Nevers connut mieux M. son mari et elle se tenait sur ses gardes. Elle découvrit qu'il était sur le point de lui faire faire encore le même voyage et en avertit M. le Prince, lequel, aussi fertile en inventions que magnifique lorsqu'il s'agissait de satisfaire ses goûts, pensa, par la connaissance qu'il avait du génie et du caractère de M. de Nevers, qu'il fallait réveiller sa passion pour les vers. Il imagina donc de donner une fête à Monseigneur, à Chantilly. On l'accepta. Il alla trouver M. de Nevers et supposa avec lui un extrême embarras pour le choix du poète qui ferait les paroles du divertissement, lui demandant en grâce d'en trouver un et de le vouloir conduire, sur quoi le duc de Nevers s'offrit lui-même, comme M. le prince l'avait prévu. Enfin, la fête se donna, elle coûta plus de cent mille écus et madame de Nevers n'alla pas à Rome ».

J'ai suivi ce récit de Madame de Caylus, elle devait être mieux instruite de cette intrigue que le duc de Saint-Simon. Celui-ci croyait que le duc de Nevers, s'étant aperçu de la véritable intention de cette fête, aurait emmené sa femme à Rome avant qu'elle n'eût lieu. (Mémoires, tome XII, p. 79.) Nous avons des descriptions de ces fêtes et des gravures qui en représentent les incidents les plus remarquables. L'examen de tout cela me mènerait trop loin.

(586) Je laisse de côté les autres salons, je ne prends que les grands traits, ce qui fait la physionomie, car en promenant la vue depuis le château de Chantilly, jusqu'à l'hôtel somptueux du financier d'Hervart, on aurait à parcourir une longue suite de sociétés différentes où l'esprit trouvait asile et protection.

(587) Il n'entre pas dans mon plan de faire le tableau de ces différentes sociétés, ces indications suffiront pour marquer le caractère des réunions du duc de Nevers et de celles de madame de Lambert, tous les deux habitants du palais Mazarin.

Dans la société de madame la duchesse du Maine, Malezieu, ancien précepteur de son époux, était devenu l'âme de la conversation et l'organisateur des fêtes et divertissements! C'était un homme distingué et qui trouva dans le mariage de son pupille, de nouvelles raisons de lui rester attaché. En effet, madame la duchesse du Maine avait un esprit singulièrement ouvert à toute étude, puissamment curieux de toutes investigations, il se fit son précepteur, lui enseigna les langues et les sciences, et il réussit si bien qu'elle devint l'esprit le plus fortement cultivé de son temps. Aux enseignements de l'étude, Malezieu joignit le commerce des intelligences les plus élevées et les calmes ressources de la piété. Fénelon et Bossuet qui furent et restèrent tous deux ses amis, représentaient dans la société de la duchesse du Maine, ce côté sérieux et doux de la sociabilité.

Nous avons deux volumes sur *les Divertissemens de Seaux* (Trevoux, 12°, 1712, chez Etienne Ganeau *et la Suite des Divertissemens de Seaux. A Paris*, 12°, 1725, chez le même libraire: cette suite est rare). Malezieux en était l'ordonnateur. L'abbé Genest l'assistait comme le premier de ses lieutenants. Le duc de Nevers les aida souvent, soit en composant des paroles italiennes pour des opéras que Matair mettait en musique, soit en se conformant à la mode des impromptus et des bouts rimés.

Quelque ennui qu'on éprouve, quelque dégoût qu'on ressente à la lecture de ces compositions poétiques, il faut toujours faire la part de l'impromptu, qui excuse la négligence de ces vers et ne pas perdre de vue que la manière de les réciter y ajoutait un charme perdu pour nous. N'oublions pas d'ailleurs que le marquis de Saint-Aulaire, devenu à l'âge de 80 ans l'un des *bergers* de la duchesse du Maine (voir sur ces bergers, les Lettres de De la Motte, Paris, 12°, p. 13), composait ce madrigal qui est trop connu pour qu'il ne prenne pas place ici :

La divinité qui s'amuse
A vouloir aujourd'hui pénétrer mon secret,
Si j'étois Apollon, ne seroit pas ma muse,
Elle seroit Thétis et le jour finiroit.

La littérature légère n'a pas de plus beau titre de gloire, il faut en accorder le mérite à la société de la duchesse du Maine.

De Seeaux on se rendait quelquefois à Chatenay où Malezieu traitait chez lui ses nobles protecteurs (voir la Description d'une fête à Chatenay, par Hamilton, tome III, p. 148. Œuvres d'Hamilton, Paris, Renouard, 8°, 1812), c'est là que le spirituel Hamilton lui adresse ce compliment flatteur :

Inimitable Malezieux
C'est trop que d'avoir en partage,
Et les talents du sérieux
Et l'agrément du badinage.

En effet, pour faire ressortir dans un curieux contraste les mérites du savant avec les facéties de l'homme d'esprit, il suffirait de mettre en regard *les Elémens de Géométrie* (Paris, 8°, 1715), et *Polichinelle demandant une place à l'Académie.* (Pièces échappées au feu. Plaisance (Paris), 12°, 1717.)

Malezieu était devenu une sorte d'oracle dans les salons de madame la duchesse du

Maine; pour en donner la preuve je ne citerai pas ses vers, peu capables de nous donner le secret de son influence, mais je rapporterai une phrase des mémoires de Mlle Delaunay, la spirituelle dame de compagnie, et alors la toute humble femme de chambre, couchée dans une soupente et mangeant à l'office : *Les décisions de M. de Malezieu avaient la même infaillibilité que celles de Pithagore parmi ses disciples. Les disputes les plus échauffées s'y terminaient au moment que quelqu'un prononçait;* IL L'A DIT. *Il dit donc que j'étais une personne rare, on le crut.*

Mille rapports de société unissaient les salons du temple et de l'hôtel de Bouillon avec les salons de l'hôtel du Maine et de l'hôtel Lambert (on appelait ainsi la demeure de madame de Lambert à l'extrémité de l'hôtel de Nevers.) Ces rapports n'étaient pas précisément ceux de l'intimité entre les personnes, mais certaines circonstances rapprochaient les esprits. Lorsque le duc de Vendôme épousa mademoiselle d'Enghien, les noces se firent à Sceaux. Nous avons les vers de Malezieu faits pour la circonstance :

Accourez, peuples, venez voir
Une auguste princesse,
Que Vendosme va recevoir
Des mains de la Sagesse.
(Tome II, p. 31 des Divertissements.)

On sait que le grand général, confus des éloges qu'on lui débitait, arracha des mains de Malezieu le papier qu'il lisait. Le poète s'en tira avec esprit :

Oui Vendosme, quand l'univers
Retentit de ta gloire,
C'est peu de déchirer mes vers;
Déchire aussi l'histoire.
(Tome II, p. 33.)

Le duc de Nevers, comme nous l'avons dit, avait un pied dans les salons du Temple et l'autre dans ceux de l'hôtel du Maine. Chaulieu familier des ducs de Vendôme, était amoureux de mademoiselle Delaunay, femme de chambre de la duchesse du Maine (née le 30 août 1684, morte le 15 juin 1750). On connaît cette tardive passion par sa correspondance et par le recueil de ses œuvres, par Malezieu et par l'abbé Genest qui de Sceaux lui adressent leurs lettres, et enfin par les mémoires de mademoiselle Delaunay elle-même.

Un petit volume qui réunit les lettres et poésies de De La Mothe fait connaître, mieux que les mémoires du temps, l'union intime qui existait entre l'hôtel du Maine ou le château de Sceaux et le salon de madame de Lambert. Il ne faudrait pas toutefois juger par cet échange de pensées précieuses et de vers fort plats, du charme et de l'intérêt de ces réunions. (Lettres de M. de La Motte suivies d'un recueil de vers du même auteur. (Paris), 12°, 1754.) Le marquis de Saint-Aulaire, l'Apollon des divertissements de Sceaux, avait recherché pour son fils unique la main de mademoiselle de Lambert et ce mariage était un lien à ajouter aux autres.

(588) On aurait pu lui appliquer les vers de Boileau :

Reste de ces esprits jadis si renommés
Que d'un coup de son art Molière a diffamés.
(Sat. X.)

Le salon de madame de Lambert n'était évidemment que l'écho lointain et affaibli de l'hôtel de Rambouillet. Bien que Voltaire ait donné place à la marquise de Lambert dans sa longue *liste des Écrivains du siècle de Louis XIV*, bien qu'il l'ait défendue contre La Beaumelle, et qu'il ait cité avec éloge son Traité de l'amitié (édit. Beuchot, t. 39, p. 156), cependant il lui reproche *ses riens entortillés dans des phrases précieuses et ses billevesées énigmatiques.* (Tome 52, p. 209. Lettre à M. Thieriot.) On appelait ses réunions des *Bureaux d'esprit.* L'abbé Trublet les fréquentait et il nous a laissé de curieux *mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle* (Amst., 12°, 1759, seconde édition). Dans cet ouvrage il exprime ainsi son opinion : « Je m'y suis quelquefois ennuyé comme ailleurs, mais je ne les ai pas trouvées ridicules. » (Page 72.)

(589) Hamilton qui s'était retiré à Saint-Germain, à la suite de Jacques II, venait se distraire à Sceaux et il cite, dans une lettre du 12 août, les personnes qu'il y rencontre. Parmi elles, je remarque : *M. le duc et madame la duchesse de Nevers avec mademoiselle leur fille digne héritière de l'esprit de Monsieur son père et des charmes de madame sa mère* (il composa pour elle quelques vers anglais, rare infidélité qu'il faisait à notre langue.) Dans les *Divertissements de Sceaux* on trouve des vers composés par le duc de Nevers pour les réunions de madame la duchesse du Maine, mais au nom de sa femme, qu'il nomme toujours Diane :

Ma veine seiche, usée, aride,
Ne produira rien, je le voi;
Mais Diane écrira pour moi.
(Tome I, p. 205.)

Ce préambule est suivi d'une description assez bien faite des plaisirs de la campagne.

Sa fille, qui fut plus tard la duchesse d'Estrées, était aussi des divertissements de Sceaux, comme on l'a vu par la lettre de Hamilton; nous trouvons des vers que son père lui adresse avec cette explication : « Vers de M. le duc de Nevers pour mademoiselle sa fille qui étoit souvent à Sceaux et qu'on appelloit quelquefois *Api* par plaisanterie. » Le début n'est pas sans charme :

Toi qui bornes tous mes souhaits
Cher objet, en qui je me plais,
Aimable *Api*, charmante fille,
Astre naissant dans ma famille
Qui brillant dans son jeune cours,
Fais tout le bonheur de mes jours,
Dissipe l'ennui qui me presse,
Et viens égayer ma vieillesse.
(Tome I, p. 314.)

Après avoir perdu son père, étant déjà duchesse d'Etrées, elle continua de paraître au château de Sceaux et à l'hôtel du Maine, où elle prenait part à ces jeux littéraires qu'imaginait la duchesse du Maine, pour combattre son ennui. On sait qu'une loterie était établie dans le salon, les lots se composaient de lettres, qui imposaient au gagnant un rondeau, s'il lui était échu un *R*, un opéra s'il avait tiré un *O*, et ainsi de suite de toutes les formes variées de la petite littérature poétique. Nous avons deux *Chansons de M. de Malezieu, pour madame la duchesse d'Estrées, à qui dans la lotterie, il etoit tombé un vaudeville en partage*:

Madame ordonne sans façon
Un vaudeville, une chanson
A moi qui n'en sçus jamais faire.
Laire la, laire, etc.

Que ne puis-je en faisant des vers
Moi, fille du duc de Nevers,
Évoquer l'ombre de mon père.
Laire la laire, etc.

(Tome II, p. 95.)

(590) L'habitude des camps explique peut-être des mœurs soldatesques que rien n'excuse. Le duc de Saint-Simon abuse des droits de la sévérité et du talent de bien écrire, en faisant le portrait de ce grand général. (Voir ses mémoires, t. V, p. 37.) Il y avait à la rigueur dans la maison des Vendôme assez de lauriers pour cacher quelques turpitudes. Chaulieu, La Fare, La Bruyère et les contemporains font allusion aux travers honteux des deux frères, et le mordant Hamilton y pensait, lorsque donnant la parole à Phœbus, il dit que le dieu était prêt à chanter sa gloire au milieu des combats :

Mais quant à son hymen, ajouta-t'il tout bas,
Quoi que vous ayez dans la tête,
Entre nous je ne croyois pas
Jamais chanter à telle fête.

(Lettre à M. de Campistron, t. III, p. 180, édit. de 1812.)

Du reste, c'était chez eux un vice de famille, car Tallemant des Réaux, en parlant du père ; cite une chanson qui courait du temps de Henri IV :

Monsieur de Vendôme
Va prendre Sodome.

(Tome IV, page 9. Voir aussi les mémoires de D'Argenson, t. I, p. 168.)

Aussi appelait-on l'hôtel Vendôme, l'*hôtel Sodome* (Brienne, mémoires, t. II, p. 295. J. Marot nous a donné des vues intérieures et extérieures de cette grande habitation, et la *face de l'hostel du grand Prieur de France bâtie dans le Temple — du dessein du sieur de l'Isle.*) Jacques de Souvré, grand prieur de France construisit ce grand hôtel en 1667, dans l'enceinte du Temple, mais à son extrémité, au coin des rues du Temple et de la Corderie. On le voit sur le plan de 1639 avec sa grande façade et sa cour en fer à cheval, entourée de portiques, comme à l'hôtel de Soubise. De Lisle en est l'architecte et il n'avait pas terminé les travaux, lorsque le grand prieur de Souvré mourut. Son successeur les acheva. Germain Brice qui fait la critique de cette demeure, recommande aux voyageurs de voir dans l'enceinte du Temple : *La maison de M. de Fremont d'Aplancourt qui est un bijou.* (Tome I, p. 143, édit. de 1687.)

Après la brillante victoire de Calcinato (19 avril 1706), brillante, au milieu des revers, on fit ce couplet sur les ducs de Vendôme et les généraux du temps :

Ce brave homme et le grand-prieur,
Élevés dans Gomorrhe,
Font des prodiges de valeur
Que tout le monde honore.
Tessé, Tallard, et Villeroi
Ne sont que des infâmes
Ils suivent l'exemple du roi ;
Ils n'aiment que les femmes.

(Le Nouveau siècle de Louis XIV, t. III, p. 186.)

Les recueils de chansons sont remplis de vers faisant allusion à sa bravoure, à ses vices, à sa saleté ; je recommande celle qui commence par :

Qu'on prépare sur nos musettes
Pour Vendosme des chansonnettes.

(Page 244, t. I du recueil de M. Benj. Delessert.)

Et le quatrain de Palaprat sur un portrait du duc de Vendôme :

Favori de Vénus autant que de Bellone
Le héros que tu vois, etc., etc.

Ces compositions ne se rapportent pas assez directement aux hôtes du Palais Mazarin pour en salir ces pages. J'évite en ce genre l'inutile, je ne prends que l'indispensable.

(591) L'abbé de Chaulieu avait l'intendance de tous les biens des ducs de Vendosme (mém. de La Fare, p. 222, édit. de 1716). En gérant leur fortune, il fit la sienne. (Voir la hauteur avec laquelle en parle le duc de Saint-Simon. Mém., t. II, p. 307.) Il payait à La Fontaine la pension que le duc de Vendosme lui avait accordée :

L'abbé m'a promis quelqu'argent
Amen et le ciel le conserve.

(Épître au duc de Vendôme, 1689.)

Si vers Noël l'abbé me tient parole
Je serai roi... Le sage l'est-il pas?
Souhaiter l'or, est-ce l'être.

(Épître de 1691.)

Chaulieu habitait au Temple même et recevait dans ses appartements. Madame de Bouillon ayant eu envie de rencontrer Ninon de Lenclos, il l'invita chez lui à souper : *Mademoiselle de Lenclos se rendra à vos ordres vers les six heures du soir. C'est l'heure où Philémon et Baucis servirent aux dieux une table aussi frugale que la mienne* (30 déc. 1672.)

(592) La Fare, de tendre amant de madame de La Sablière était devenu gai compagnon du Temple, on l'appelait dans ces cyniques réunions, *M. de la Cochonière* et la lettre dans laquelle le chevalier de Bouillon nous apprend qu'on lui avait donné ce titre, contient des détails qui prouvent qu'il ne l'avait pas usurpé. Un jour l'abbé de Chaulieu l'invite à diner en ces termes :

Notre féal et bien aimé Cochon,
Êtes prié ce soir d'assister à huit heures
A la défaite d'un dindon.

De son côté, il adressa à l'abbé de Chaulieu son ode sur la paresse :

Pour avoir secoué le joug de quelque vice,
Qu'avec peu de raison l'homme s'enorgueillit!
Il vit frugalement; mais c'est par avarice ;
S'il fuit les voluptés, hélas! c'est qu'il vieil-[lit, etc.

Les deux poètes restèrent en si parfaite communauté de pensées et de compositions poétiques, qu'on réunit d'ordinaire leurs œuvres dans le même volume.

Lorsque La Fare mourut le 28 mai 1712, l'abbé de Chaulieu composa *une plainte* qui offre des beautés :

La Fare n'est donc plus! La parque impitoyable
A ravi de mon cœur cette chère moitié, etc.

(593) Voltaire écrivait à l'abbé de Chaulieu du château de Sully, *où Chapelle s'est enivré deux ans de suite*, et il évoque son ombre pour lui demander comment il a composé ses vers aisés :

L'amour, me dit-il, et le vin,
Autrefois me firent connoître,
Les grâces de cet art divin :
Puis à Chaulieu l'épicurien
Je servis quelque temps de maître;
Il faut que Chaulieu soit le tien.

L'abbé de Chaulieu ne pouvait accepter un si aimable compliment, sans le lui rendre; le voilà :

D'une ombre qui vous dit de me prendre pour [maître,
Ne croyez pas l'illusion.
Quand avec vos talents, le ciel vous a fait naî-[tre,
Il n'est pour vous de maître qu'Apollon.

Voltaire insista : *Vous avez beau vous défendre d'être mon maître, vous le serez, quoi que vous en disiez.*

(594) On connaît cette société par les compliments délicats que se renvoyaient à l'envi tous ces compagnons aimables; il semblait que l'esprit avait perdu ses défauts, le talent son amour propre, son envie, ses susceptibilités; sans doute il en restait quelque chose au fond, mais à la surface nous ne saisissons que grâces aimables, et tours charmants.

Le marquis de Dangeau écrit à l'abbé de Chaulieu :

Mais n'en avez-vous pas qui doivent faire envie?
Ces jours que vous passez dans Anet, dans [Evreux,
Ne sont-ce pas les plus heureux
Qu'on puisse passer dans la vie ?
Le charmant prince qu'on y voit,
Mène avec lui toujours la joie et l'allégresse;
C'est à lui que la France doit
Le retour du bon goût et de la politesse.
Que ne dirai-je pas de l'aimable princesse
Qui répand les clartés que votre esprit reçoit?
Elle qui sur le bout du doigt,
Sait tout ce que savoient Rome et l'ancienne [Grèce.
Abbé votre honneur est plus grand qu'on ne [croit.

Le chevalier de Bouillon lui écrit à son tour : *Quand on a eu le plaisir de vivre avec vous, toutes les autres compagnies paroissent fort insipides.* (Lettre de 1711.)

Nous avons des vers de Hamilton au duc de Vendôme, de l'abbé Courtin à l'abbé de Chaulieu, de Chaulieu à celui-ci : *Aimable glouton, cher Courtin.* De Rousseau à l'un, de Saint-Aulaire à l'autre, de Voltaire et Courtin à Chaulieu, etc.:

A vous l'Anacréon du temple,
A vous le sage si vanté
Qui nous prêchez la volupté
Par vos vers et par votre exemple.
. . . .
Nous buvons à votre santé,
Dans ce beau séjour enchanté (Sully)
Nous faisons excellente chère
Et voilà tout en vérité :
Vous avez la mine d'en faire
Tout autant de votre côté.

Ouvrons enfin le *Temple du goût* pour y faire entrer tous ces aimables convives :

Je vis arriver en ce lieu,
Le brillant abbé de Chaulieu
Qui chantait, en sortant de table.
. . . .
La Fare avec plus de mollesse,
En baissant sa lyre d'un ton
Chantait auprès de sa maîtresse.
. . . .
Auprès d'eux le vif Hamilton,
Toujours armé d'un trait qui blesse,
Médisait de l'humaine espèce
Et même d'un peu mieux, dit-on.
L'aisé, le tendre Saint-Aulaire,
Plus vieux encor qu'Anacréon
Avait une voix plus légère.

(595) Voici quelle fut la filiation des Vendosmes : César, duc de Vendôme, fils naturel d'Henry IV et de Gabrielle d'Estrées, naquit au mois de juin 1594, il épousa Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur. Son fils aîné qui prit ce dernier titre, fut marié, en 1651, à la propre sœur de la duchesse de Bouillon, à Laure Mancini, une sainte femme qui mourut en 1656, entouré des regrets et de la vénération de tous. (Voir à cette date la Gazette et les papiers de Colbert.) Quant à la faiblesse de cœur, il est inutile de rechercher jusqu'où elle alla, et encore plus de repousser l'accusation de Lesage, qui prétendit devant les juges de la Chambre ardente de 1680, que la duchesse de Bouillon demandait à la Voisin la

mort de son mari, afin d'épouser le duc de Vendôme. (Voir l'interrogatoire publié par le duc de Bouillon lui-même.)

(596) Charlotte-Rose de Caumont de La Force, petite-fille de Jacques de La Force, maréchal de France, alliée aux plus grandes familles, vivait du produit de ses compositions littéraires, depuis que son mariage avec le fils du président Brion avait été cassé. Le laisser-aller de sa morale, la vivacité de son esprit et la tournure romanesque de son imagination, unie à beaucoup de charme dans les manières, lui attiraient des succès partout où elle se présentait et la rendait nécessaire au Temple et à l'hôtel de Bouillon. Contrainte, dans sa vieillesse, de se retirer au couvent, elle y mourut à l'âge de 70 ans, en mars 1724.

(597) Racine fils s'élève contre la supposition que son père ait été amoureux de la Chammêlay (il écrit ainsi) : *Selon toutes les apparences, mon père n'a jamais eu pour la Chammêlay cette passion qu'on a conjecturée de ses assiduités auprès d'elle* (pag. 110 de ses Mémoires.) L'histoire ne s'écrit pas sur un seul témoignage, et celui-là n'est pas désintéressé.

Ninon de Lenclos allait au Temple, mais elle n'était reçue nulle part ailleurs. Madame la duchesse de Bouillon qui consentait à la voir dans ces salons, où l'on n'avait pas droit d'être difficile, en fait de moralité, se cachait pour ainsi dire lorsqu'elle demandait à l'abbé de Chaulieu de la réunir à cette courtisane célèbre (voir dans les Œuvres de Chaulieu). Je me contenterai de citer, au sujet de son arrestation, ce qu'en dit la Muse royale, une Gazette que l'on consulte rarement. On sait sa réponse, au moins celle qu'on lui attribue, lorsque la reine lui fit demander dans quel couvent elle préférait se retirer. On recherchera des détails curieux dans Tallemant, (VIII, 225,) mais je trouve un intérêt particulier dans ces relations de Gazettes, empreintes de l'opinion du moment même où le fait s'est passé :

Une célèbre courtisane,
De maints amours belle artisane,
Qu'en son nom de guerre ou vrai nom
On nommoit l'Enclos ou Ninon,
Fut mise parmi les nonettes
Que l'on huche aux Madelonnettes,
Un des jours de dernièrement,
Par très exprès commandement,
D'une puissance souveraine.
De quoy plus de demi-douzaine,
D'idolâtres de ses attraits,
Ont de très sensibles regrets,
D'autant que cette créature....
Avoit un esprit admirable,
Une accortise incomparable,
Une mélodieuse voix,
Et de ses blancs et polis doigts
Vous pinçoit un luth à merveille.
(La Muse royale, 13 mars 1656.)

L'abbé de Chaulieu logeait au Temple, chez le grand Prieur, mademoiselle Delaunay nous raconte les soupers qu'il lui donnait. Cette femme dont l'esprit avait fait oublier la condition, était reçue par les ducs de Vendôme ; elle parle des réunions formées selon ses goûts par son vieil adorateur et des soupers du grand prieur. *Lorsque je voulois bien aller au Temple, chez lui ou chez le grand prieur, l'abbé de Chaulieu y rassembloit à ses risques et périls, les gens les plus agréables et tous ceux que je pouvois souhaiter.* (Edit. donnée par M. Barrière, 12°. Paris, Didot, p. 100.)

(598) Une invitation d'un abbé à un autre abbé, nous transporte dans ce monde, il faut remarquer qu'elle était écrite moins pour l'ami auquel elle s'adressait, que pour toute sa société et qu'elle devait ensuite parvenir au libraire hollandais, par le fait d'une indiscrétion sur laquelle on ne comptait pas vainement. C'est l'abbé Courtin qui invite l'abbé de Chaulieu :

Abbé très-cher, quand viendras-tu chez moi
Faire un essai de ta convalescence ?
Choisis le jour ; je te jure ma foi,
Que je t'attends avec impatience ;
Pour t'éprouver de plus d'une façon,
Ami j'aurai de quoi te satisfaire,
Et sur ce point n'ai besoin de leçon ;
Viens à choisir brunes faites pour plaire
Au doux parler, au maintien gracieux,
Propres surtout à l'amoureux mystère
Même un peu trop, abbé, pour un goutteux ;
Plus n'en dirai, le reste est ton affaire.

L'abbé de Chaulieu accepte et répond :

Ce dieu qui sait que tu cherches à plaire
A tes amis, t'a montré la façon
Dont convenoit de meubler ta maison,
Et tout ainsi qu'on les meuble à Cythère ;
Canapé large, amples et bons carreaux,
Sophas douillets, force lits de repos,
Dont plut à Dieu que pusse en faire usage
Aussi fréquent que le voudroit mon cœur !

Ces deux abbés, il est vrai, n'avaient pas reçu les ordres, ils se contentaient de toucher de riches bénéfices, l'abbé de Chaulieu retirait 28 mille livres de rente, près de 50.000 f. de notre monnaie, de son prieuré de Saint-Georges qu'il devait au grand prieur de Vendôme.

(599) J.-B. Rousseau fait assez bien la critique de leur morale en disant à Chaulieu :

Par tes conseils et ton exemple,
Ce que j'ai de vertu fut fort bien cimenté,
Cher abbé, dans la pureté
Des innocents banquets du Temple.

(600) Nous faisons au Temple merveilles,
L'autre jour on but vingt bouteilles,
Renier en fut l'Architriclin.
La nuit étant sur son déclin,
Lorsque j'eus vidé mainte coupe
Langeamet, aussi de la troupe
Me ramena dans mon manoir.
Je lui donnai, non le bon soir,

Mais le bonjour: la blonde Aurore,
En quittant le rivage maure,
Nous avoit à table trouvés,
Nos verres nets et bien lavés:
Mais nos yeux étoient un peu troubles
Sans pourtant voir les objets doubles.
Jusqu'au jour on chanta,
On but, on rit, on disputa,
On raisonna sur les nouvelles;
Chacun en dit et des plus belles.
Le grand Prieur eut plus d'esprit
Qu'aucun de nous sans contredit.
(Lettre au duc de Vendosme, 1689.)

(601) Je scai que vous avez l'honneur,
Me dit-il, d'être des orgies
De certain aimable Prieur,
Dont les chançons sont si jolies
Que Marot les retient par cœur
Et que l'on m'en fait des copies, etc.
(Lettre de M. Arouet, à monseigneur le grand Prieur.)

(602) Deux charmantes aquarelles dans *les Galeries des Portraits*, *attique du château de Versailles*, *nº* 2581. Le salon du prince de Conti, au Temple, un clavecin au milieu, des harpes et des guitares, dans le fond une table chargée de lumières, de plats et de bouteilles nageant dans la glace. Les murs tapissés de cuirs estampés dans des panneaux. Nº 2583, Une autre salon, les murs couverts de boiseries peintes en blanc et dorées.

(603) *Madame Mazarin a vécu trois ans entiers à Chambéry, toujours tranquille et jamais obscure. Quelque désir qu'elle ait eu de se cacher, son mérite lui établit malgré elle un petit empire; et, en effet, elle commandoit à la ville et à toute la nation. — C'est une chose bien extraordinaire d'avoir vu s'établir une cour à Chambéry* (Saint-Evremont, Œuvres, tom. IV, p. 272, édit. de 1739). Charles-Emmanuel, duc de Savoye, mourut le 12 de juin 1675.

(604) Voir la note 552.

(605) Non loin de là, Eléonore Desmiers dame d'Olbreuse, devint duchesse de Zell, de simple demoiselle de compagnie qu'elle était près de la duchesse de La Tremoille. Née en 1638, elle séduisit, par le charme de sa figure et les agréments de son esprit, le prince Georges-Guillaume de Brunswick, duc de Zell, qui l'épousa et en fit, par sa fille Sophie-Dorothée, la souche des familles royales de Prusse et d'Angleterre. Les Mémoires du temps contiennent son histoire, mais elle n'y est pas restée cachée; ceux qui avaient intérêt à rabaisser l'orgueil nobiliaire des deux puissantes couronnes qui s'y rattachent, l'ont mise au jour et fait connaître avec soin. Aussi, est-ce avec quelque étonnement qu'on a vu, ces jours-ci, *le Siècle*, un journal qui se vante de 35,000 abonnés, annoncer, comme une découverte tirée de la poussière des archives, un article du *Quarterly Review*, qui mentionne cette origine française des maisons royales de Prusse et d'Angleterre.

Nous ne prendrons de toutes ces redites données pour nouveautés, que la lettre suivante :

Monsieur,

L'article du Quarterly Review, *rapporté aujourd'hui dans* le Siècle, *est véritablement historique. Permettez-moi de le compléter à l'aide de mes titres de famille. La seigneurie d'Olbreuse, qui avait appartenu à Alexandre Desmiers, a été donnée à titre de parent par le roi d'Angleterre, Georges II, et sa sœur la reine de Prusse, en vertu d'un acte authentique remontant au* 28 *novembre* 1728, *à Alexandre Prévost, chevalier, seigneur de Gagemont, trisaïeul paternel de ma mère, née Prévost de Gagemont.*

Charles de Saint-Nexent.

(606) Tombée dans la nécessité, elle vivait à Paris d'une pension de 12,000 livres, que le régent augmenta, en 1718, de 8,000 autres livres. *Il était juste et de bon exemple*, dit Saint-Simon, *de se souvenir des services importants et continuels qu'elle avait rendus de très bonne grace à la France, du temps qu'elle était, en Angleterre, la maîtresse très puissante de Charles II* (Mémoires, t. XV, p. 481). Les chansons font allusion à sa liaison avec le duc d'Elbeuf, Henry de Lorraine, et jettent sur son salon et celui de madame de Bouillon un opprobre qu'ils ne méritaient pas :

Dis moy, mon cher Cartigny,
Où sont les catins de la ville?

. . . .

Chés la Portsmouth et la Bouillon
On en trouve de toute espèce.
(Bibl. roy., Suppl. fr., 2036-69, tom. V, f. 136.)

(607) En novembre 1675, elle avait suivi la frontière française pour se rendre de Chambéry à Amsterdam. On sut en Bretagne qu'elle s'était approchée de Paris; j'en ai parlé dans la note 558. Madame de Sévigné écrit des Rochers, le 20 novembre :

Voilà un petit billet du comte de Saint-Maurice, qui vous apprendra des nouvelles de la Mazarine. On m'assure, dans ce moment, qu'elle est à six lieues de Paris; ô la folle! ô la folle!

(608) Saint-Evremont l'avertit, avec toute la réserve qui lui était alors imposée, que son cœur prenait le dessus sur son esprit et renversait ses projets. Elle n'écouta que son cœur. Voir le *Discours sur l'amitié*, et cette phrase : *De quoi ne seroient pas venues à bout madame de Chevreuse, la comtesse de Carlisle, la princesse palatine, si elles n'avoient pas gâté, par leur cœur, tout ce qu'elles auroient pu faire par leur esprit.*

Charles II éprouva un vif dépit de ce mécompte, qu'il eut le tort de considérer comme un affront. Il retira à la duchesse la pension de 4,000 livres sterlings, dont elle jouissait depuis son arrivée. Plus calme et mieux conseillé plus tard, il lui rendit sa pension sous le prétexte délicat qu'il ne faisait que lui restituer de grandes sommes, reçues naguères du Cardinal.

(609) Saint-Evremont lui avait dit :

Vous feriez des sujets de tous les souverains,
Si vous n'apportiez pas plus de soin et d'étude,
Pour votre liberté que pour leur servitude.

(610) Bayle n'avait pas connu la duchesse Mazarin, mais, vivant en Hollande, il était en rapport avec des gens qui devenaient les habitués de son salon aussitôt qu'ils se trouvaient en Angleterre.

Voici, d'après leurs témoignages, comme il en parle : *Elle avoit des charmes surprenans dans son esprit et dans ses manières ; elle avoit de l'étude, elle aimoit à lire, elle se plaisoit à la conversation des savans. Le docte Vossius, chanoine de Windsor, étoit bien venu chez elle, et quelquefois elle lui disoit : Vous, monsieur Vossius, qui lisez toutes sortes de bons livres, hormis la Bible, vous pourrez bien nous expliquer une telle chose. Elle acquéroit ainsi la connoissance de plusieurs choses curieuses, et perdoit tantôt un article de sa foi, tantôt un autre* (p. 167, édit. 12°, Rotterdam, 1704).

La duchesse Mazarin avait trop voyagé pour n'avoir pas appris qu'on ne se plaît dans chaque pays, qu'en adoptant ses habitudes. A Londres, elle vécut de la vie anglaise ; à cheval aux courses de Newmarket, pariant aux combats de coqs, présente aux luttes de boxeurs, et suivant les chasses en véritable amazone, elle rentrait chez elle et devenait Française dans son salon, où sa grâce et son esprit attirait ce que Londres comptait de plus illustre dans la noblesse, les lettres et les arts.

Ce salon souffrit une atteinte grave lorsque Morin, croupier de Paris, poursuivi par ses créanciers se réfugia à Londres. Sa célébrité, sa qualité de Français, cette contagion du jeu qui n'épargnait personne, tout enfin lui ouvrit le pavillon de Saint-James. Il y entre avec sa compagne, la Bassette, suivi des passions brûlantes, de l'ardeur au gain, de l'inquiétude dans la perte ; dès lors, adieu la conversation, adieu les plaisirs variés de l'esprit ; tout ce qui y prenait part s'enfuit, Saint-Evremont resta seul pour se plaindre :

Qu'est devenu le temps heureux,
Où la raison d'accord avec vos plus doux vœux,
Partageoient les plaisirs de votre belle vie.
. . . .
Vous jouissiez en liberté,
D'une heureuse tranquillité.
Enfin on vous trouvoit et trop sage et trop belle
Pour avoir rien d'une mortelle.
Cependant regardons la fin,
De cette vertu si complète.
Hortence joue à la Bassette
Aussi longtemps que veut Morin.

Voir pour le tableau du salon de madame Mazarin, cette *Epître sur la Bassette* et le Dialogue entre le Vieillard et la Mort (Saint-Evremont, Œuvres, tom. IV, p. 160 ; tom. V, p. 106, édit. de 1739). La Bruyère avait parlé d'un grand joueur (Caract., De la mode, § 7) et les clefs mirent en note Morin ; je crois bien que c'est le même homme, les dates coïncident.

La Bassette était devenue à Paris, vers 1678, une passion à la mode, une véritable frénésie : *O gens heureux*, écrit madame de Sévigné, *ô demi-dieux, si vous êtes au dessus de la rage de la Bassette* (Lettre à Bussy Rabutin, du 18 décembre 1678, tom. V, p. 383, édit. Monmerqué). Sa fille, madame de Grignan, était restée très mortelle, car on lit dans une de ses lettres, si rares : *La folie de la Bassette nous a jettés dans un jeu de soirée qui nous donne un grand air. Nous sommes comptées dans le nombre des Bassettes, et par conséquent à la grand' mode* (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, article de M. A. Vallet de Viriville, t. IV, p. 325). On se rappelle que madame de La Sablière accusait le jeu de tous ses malheurs, car il avait rendu La Fare inconstant. Le Parlement de Paris proscrivit la Bassette, *introduite depuis quelque temps*, dit l'arrêt daté du 16 septembre 1680 (Delamarre, Traité de la police, tom. I, p. 497). Voir sur ce jeu de la Bassette quelques vers de Coulanges :

Vouloir gagner beaucoup d'argent.
(Chansons manuscrites, t. V, fol. 15, Bibl. roy., Coll. Maurepas.)

et deux petits romans, composés l'un et l'autre dans une très bonne intention, mais c'est là tout leur mérite. Le 6 janvier 1679, il est permis au sieur Prechac de publier un livre intitulé : *La noble Vénitienne, ou la Bassette, histoire galante, suivant la copie de Paris, chez Claude Barbin*, 12°, 1679 (Amsterdam, édit. Elzev.). Après l'explication du jeu à la mode, vient le roman, et puis la clef qui nous apprend que l'auteur a composé et publié ce volume pour se refaire de quelques pertes au jeu. A la page 122, je trouve ce renseignement : *l'Hoca est un jeu qui vient de Catalogne, le Lansquenet d'Allemagne, et l'Ombre est un jeu espagnol, que l'on jouait souvent chez la reine avant que la Bassette fût connue.* L'autre roman avait de plus hautes tendances, l'auteur s'attaquait à la mode ; il fait hommage de son livre au chancelier, et tout en vantant les réformes qu'il a introduites partout, il lui demande *de remédier aux désordres que la Bassette produit tous les jours, dont les plus sages même n'ont pu se défendre. — Le Parlement a voulu pourvoir à ce désordre, mais cependant il ne laisse de continuer, et en voulant abattre la teste de ce monstre, il en est sorty trois autres, le Lansquenet de Pologne, le Nombre et le Treize, jeux composés de la Bassette et du*

Hoca. Voilà, dans cette citation, une date pour l'introduction du Lansquenet et l'abandon de la Bassette, en même temps que du Hoc, ce jeu dont on attribuait dans les libelles l'invention au cardinal Mazarin. J'ignore le nom de l'auteur de ce petit volume qu'on rencontre sous ce titre : *Les désordres de la Bassette, nouvelle galante. Paris, chez Gabriel Quinet*, 12°, 1682.

(611) Il était aussi son secrétaire et dans toutes les occasions de quelque importance, il écrivit ses lettres, ses mémoires justificatifs, etc., etc. Lorsque le duc Mazarin rappelait sa femme, il répondit pour elle plusieurs lettres, dont une à madame la duchesse de Nevers, l'autre à madame la duchesse de Bouillon. Il exposait dans ces épîtres les excuses de sa conduite et l'état de sa détresse. A quelques phrases habilement tournées, on reconnaîtra son style : *Je ne parlerai point des avantages que j'avois, par modestie, je me tairai des qualités de M. Mazarin, par discrétion. J'ai demeuré plus que je ne devois et aussi longtemps que j'ai pu avec un mari qui m'étoit si opposé; à la fin, je me suis dégagée par raison d'un homme avec qui je m'étois laissé lier par obéissance* (tom. V, p. 33).

(612) Epargnez vos amis, de grace;
Ils savent trop bien ce qu'ils sont,
Pour avoir seulement l'audace,
De regarder Saint-Evremont.
(Réponse à M. de La Chapelle.)

(613) L'éloge qui vient de vous,
Est glorieux et bien doux.
Tout le monde vous propose
Pour modèle aux bons auteurs.
Vos beaux ouvrages sont cause
Que j'ai su plaire aux neuf sœurs.
(Lettre à saint-Evremont.)

(614) Je vais devenir l'objet,
Ai-je dit, de la risée
De cet homme si fameux,
De qui le goût seul décide
Du bon et du merveilleux,
Et qui, plus galant qu'Ovide,
Est comme lui malheureux.
. . . .
Ce critique tant vanté
Qui, pour sa délicatesse,
Des ouvrages de la Grèce
Auroit été redouté.
(Lettre à la duchesse Mazarin.)

Enfin Bayle ne s'exprime-t-il pas ainsi : *Elle étoit assurée de l'immortalité de son nom, qu'elle voioit consacrée dans des ouvrages d'un écrivain incomparable. Il durera, en effet, autant que les livres de Saint-Evremont, et c'est là un gage d'une éternelle durée.* (Réponse aux questions d'un Provincial, édit. in 8°, p. 165.)

(615) Le 2 juillet 1699, à l'âge de cinquante-trois ans. Saint-Evremont, qui en avait quatre-vingt-six, fit des stances sur cette mort :

Enfin le ciel l'a retirée
Cette beauté tant adorée;
Celle qui causa tant d'amour,
Hélas vient de perdre le jour.
. . . .
Jamais la mort ne fut soufferte
Avec tant de tranquilité;
Jamais on ne sentit de perte,
Avec plus de douleur et moins de fermeté.
(Œuvres, tom. V, p. 330-333, édit. de 1739.)

Il dit ailleurs : *Les Anglois qui surpassent toutes les nations à mourir la doivent regarder avec jalousie* (t. V, 337). On publia, sous son nom, une *Lettre sur la mort de madame de Mazarin*, mais elle n'est pas de lui et les articles de gazettes qui s'occupèrent en Angleterre, en France et en Allemagne, de la mort de cette femme distinguée, amplifièrent le récit de ses derniers moments, des inventions les moins fondées. Le XXIe chapitre de Bayle, dans sa Réponse aux questions d'un Provincial, est intitulé : *D'un bruit qui a couru touchant les dernières heures de la duchesse Mazarin.* On y lit : *On vous a conté que cette duchesse fit paroître, dans les derniers moments de sa vie, qu'elle ne croioit point à l'immortalité de l'ame. Je l'ai ouï dire, aussi bien que vous, et je sais qu'il y a quelques gazettes qui en font mention, mais je ne suis pas pour cela plus en état de vous garantir, que le fait soit véritable* (Page 162, de la réimpression, 12°, Rotterdam, 1704). Ce n'étaient, en effet, que des contes et des ouï dire, mais qui servaient à Bayle d'entrée en matière.

(616) Saint-Evremont mourut le 20 sept. 1703. Soldat courageux dans les guerres de la Fronde, il était devenu le favori du duc d'Enghien qui aimait son esprit caustique. Seulement le grand Condé s'amusait des épigrammes quand elles se dirigeaient sur les autres, il n'en pouvait souffrir la pointe, quand elle se tournait contre lui. Saint-Evremont sortit de sa maison en 1647 par la même porte qui lui donna entrée dans la Bastille en 1652, et s'ouvrit pour l'exil de toute sa vie en 1662. (Voir la note 150.)

Moins vain que Bussy-Rabutin quoique aussi bon écrivain, moins indiscret quoiqu'aussi heureux, il fut, quoique moins coupable, plus digne dans son exil que l'auteur de l'Histoire amoureuse des Gaules dans sa seigneuriale retraite. Ils se ressemblent donc plutôt par position que par caractère. L'un épuisait l'activité de son esprit dans de vaniteux projets et dans d'humbles suppliques, il consuma sa vie au milieu des mécomptes de la vanité et de l'ennui de l'isolement, l'autre vécut heureux d'une modeste aisance, dans le commerce des gens d'esprit, jouissant des succès de l'amour-propre et des plaisirs des sens. Saint-Evre-

mont avait si bien pratiqué la morale d'Epicure, qu'on voit dans sa correspondance et dans ses compositions poétiques qu'il fit une perte qui lui fut bien plus sensible que celle de la duchesse Mazarin. Il perdit son appétit. Aussi mêle-t-il dans ses derniers écrits les regrets de son cœur avec les souffrances de son estomac. On lit des passages comme celui-ci : *Si la pauvre madame Mazarin vivoit, elle auroit des pêches dont elle n'auroit pas manqué de me faire part; elle auroit des truffes, que j'aurois mangées avec elle, sans compter les carpes de Newhall* (tom. V, p. 367). J'ai trouvé dans la collection d'autographes de M. Feuillet, une lettre de la main de madame Mazarin, en date du 22 janvier 1699, cinq mois avant sa mort. Il n'y est question que de *bons vins et de truffes*, qu'un domestique du nom de Jean doit lui rapporter à Londres. Les regrets de Saint-Evremont étaient donc bien fondés, car cette amie fidèle avait une indulgence délicate pour ses goûts les plus matériels.

Ninon de Lenclos, élève de la même école, lui écrit : *L'appétit est quelque chose dont je jouis encore. Plût à Dieu de pouvoir éprouver mon estomac avec le vôtre.* C'est dans cet échange de grossiers souhaits que deux vieillards plus qu'octogénaires terminaient leur existence. Il est vrai que la courtisane faisait au philosophe cette amère remarque : *Qui m'auroit proposé une telle vie, je me serois pendue.* Est-il besoin de dire que la morale d'Epicure n'a qu'un temps, et que la morale chrétienne est de tous les âges.

Saint-Evremont voulut tirer quelque argent du duc Mazarin, en compensation des avantages qu'il perdait par la mort de sa femme. Il prétendit qu'elle lui avait dû jusqu'à huit cents livres sterling et qu'elle était morte, lui devant quatre cents guinées, tandis qu'il avait vécu 24 ans à ses crochets et l'avait empêchée de rentrer en France par ses conseils intéressés, espérant que la mort du duc Mazarin lui permettrait de ne pas rentrer dans son palais seule. (Voir la vie de Saint-Evremont par Desmaizeaux.) La duchesse de Bouillon fut plus sensible, elle aimait sa sœur, elle la regretta; les compagnons du temple s'empressèrent autour d'elle pour la consoler, chacun à sa manière : *Cherchez à l'oublier*, lui écrit l'abbé de Chaulieu, *employez pour vous consoler de la mort de votre sœur, le même courage et la même fermeté, dont elle s'est servie pour la mépriser. Désormais jettons des fleurs sur le tombeau de madame Mazarin; faisons des hymnes à l'honneur de sa beauté, des vers à la louange de son esprit et de son courage. Voilà les leçons de la philosophie.*

Le duc de Saint-Simon écrit dans ses mémoires en l'année 1699 : *La duchesse Mazarin finit aussi son étrange carrière en Angleterre, où elle était depuis plus de 25 ans. Sa vie a fait tant de bruit dans le monde que je ne m'arrêterai pas à en parler. — M. de Mazarin l'envoya enterrer avec son fameux oncle, en l'église du collége des Quatre Nations à Paris.* (Tome II, p. 324.)

(617) Voltaire devait à ses voyages en divers contrées de l'Europe, d'avoir bien compris l'influence de l'esprit français émigrant au profit de la France. Il n'oublie pas dans son siècle de Louis XIV de faire ressortir les salons français qui furent à la mode en pays étrangers : *La langue française est devenue la langue de l'Europe, tout y a contribué. — Un Saint-Evremont dont toute la cour de Londres recherchait le commerce, la duchesse de Mazarin à qui l'on ambitionnait de plaire; madame d'Olbreuse devenue duchesse de Zell qui porta en Allemagne toutes les grâces de sa patrie.* (Tome III, chap. XXXII.)

Madame de Mazarin habitait à Londres un pavillon dépendant du palais de Saint-James et elle passait l'été dans une maison de plaisance, à Chelsea. Ses habitués appelaient sa maison le *Petit Palais*, et elle se distinguait par sa propreté, dans un pays où toutes les maisons sont propres.

Saint-Evremont lui dit :

Vous êtes admirée en cent et cent climats,
Toutes les nations sont vos propres états
Et de petits esprits vous nomment vagabonde,
Quand vous allez régner en tous les lieux du [monde.

Il fait suivre ces vers d'une description curieuse de toutes les réformes introduites par madame Mazarin dans les manières des sociétés de Rome et de Londres où elle régna successivement. (Tome IV, p. 269 et 277, édit. de 1739.)

Vers 1678 un Anglais publia un volume assez hostile sur l'état de la France. L'auteur laisse percer toute sa mauvaise humeur en parlant de l'influence française; voici ce qu'il dit des modes, peut-être ce sarcasme assez maladroit d'ailleurs, s'adressait-il au pavillon de Saint-James ouvert depuis trois ans à la plus fine fleur de l'élégance anglaise : *Musique françoise, maistre de danse françois, l'air françois en nos contenances, la jambe françoise, le chapeau françois, les compliments françois, les grimaces françoises, il n'y a que leur fréquent haussement d'espaule que nous n'imitons pas parce généralement nous ne sommes point d'une taille si basse, ni si fort subjects à la démangeaison*, p. 62. *Christianissimus Christianandus ou le moyen de réduire la France à un état plus chrétien pour le bien de l'Europe. Suivant la copie imprimée à Londres, chez J. Nicolas, in-12°.* (Hollande 1678.)

(618) Chaulieu, le plus jeune, avait 52 ans.

(619) L'abbé de Chaulieu écrit au marquis de La Fare, de Fontainebleau, en 1701 : « Depuis votre départ de la bonne ville, un enchaînement de plaisirs m'a bien laissé le temps de penser à vous, mais non pas celui de vous écrire. Vous croyez peut-être, parce

que depuis la destruction du paganisme, vous avez pris la place de Comus, et le faites adorer sous le nom de La Fare, qu'il ne nous étoit pas permis en l'absence du dieu des festins et de la joye, de faire des soupers agréables: nous en avons fait, ne vous en déplaise, les meilleurs et les plus délicieux qu'on puisse faire, chez M. le duc de Nevers; la compagnie exquise et peu nombreuse, qui joignoit seulement les grâces de Mortemar à l'imagination de Mancini; tout eût été parfait, si le luxe et la magnificence de ces repas n'eussent été indignes du goût des convives. »

Il s'adresse ensuite au duc de Nevers lui-même :

Excuse, grand Nevers, la lenteur de ma veine;
L'hiver a glacé l'Hippocrène,
Pégase ne peut plus marcher
Et la divine Melpomène,
En Lipare s'en va chercher
Brontes pour le ferrer à glace.

Le poète lui dit ensuite, que le duc de Vendôme s'est rétabli et que la petite vérole a fait :

D'un Vendôme un peu trop blafard,
Un Vendôme plus beau qu'un ange,
. . . .

qui revient avec un appetit capable de dévorer les repas de l'hôtel de Nevers :

Et bien que chez toi l'abondance,
Si familière en tes repas,
Y fournisse cinquante plats
Des mets les plus exquis de France.

Le duc de Nevers de son côté écrivait au duc de Vendôme qui s'était arrêté à la Charité-sur-Loire en allant (1680) prendre possession de son gouvernement de Provence où il menait l'abbé de Chaulieu. Il voudrait lui envoyer son âme :

Mais l'âme dans le corps est trop embarrassée
Et ne peut par son hôte être ainsi délaissée,
A moins que le fatal ciseau,
Sans retour ne l'envoie en la nuit du tombeau.

Il associe dans ses regrets le duc et son gai intendant :

Mais quand le verrons-nous de retour en ce lieu,
Le bon Chaulieu-Vendôme et Vendôme-Chaulieu?
Paris sera charmé, la cour sera ravie.
Moi je verrai combler mes plus ardents désirs :
C'est un autre moi-même; il sait goûter la vie,
En paresseux sensé qui pond sur ses plaisirs.

Les soupers du duc de Nevers étaient aussi recherchés à Rome qu'à Paris. Coulanges avait rencontré les deux époux dans la grande ville papale, et il célébra dans ses vers l'agrément de leur maison :

Rome étoit aimable,
Plaisant, agréable
Pendant le règne de Nevers.
Toujours de jolis vers,
Toujours une table
De peu de couverts.
(Coll. Maurepas. Bibl. roy., t. XXVI, f° 247.)

Lié avec eux, ayant leur confiance, en fait de gourmandise, il est chargé un jour de commander leur dîner au maître d'hôtel du duc de Chaulnes :

Rien n'est plus ennuyeux que tous ces grands repas
Cher Honoré, nous voulons peu de plas,
Du vin exquis et de plus d'une sorte
Et que pour mieux manger plat à plat on aporte.
C'est un mets excellent, pour le duc de Nevers,
Qu'une table fort libre et de peu de couverts.
(Année 1691, t. XXVI, f° 303.)

Lorsque le duc de Nevers et sa femme quittèrent Rome en 1691, cet habitué joyeux de leur maison, fit de jolis vers en forme d'adieux, j'y renvoie; ils commencent ainsi :

Hélas que ce palais est vide.....
(Coll. Maurepas, t. XXVI, f° 305.)

(620) Pour juger de la lutte de Racine et de Pradon, il suffit d'avoir vu aux prises la médiocrité et le génie, mais pour excuser les esprits distingués qui dans cette lutte se rangèrent du côté de Pradon, il faut avoir assisté à ces combats littéraires, à ces ovations de parterres, et se rappeler ce que peuvent la passion, et l'entraînement des hommes réunis pour dominer le bon goût et jusqu'au bon sens. On sait que Racine et Pradon composèrent en même temps, en l'année 1677, une tragédie de Phèdre. La société de l'hôtel de Bouillon réunissant beaucoup de poètes, devait réunir beaucoup d'envieux de la réputation du grand tragédien; on vanta le talent de Pradon pour contester le succès de Racine, et madame de Bouillon eut le tort de ne pas opposer son bon goût à ces mauvaises passions. Racine fils lui attribue la chute de la pièce de son père, ou au moins le froid accueil qu'elle trouva dans une salle dépeuplée de spectateurs, car selon lui et au dire de Boileau, madame de Bouillon dépensa quinze mille livres pour retenir les premières loges des deux théâtres, pendant les six premières représentations, et faire ainsi à son gré le sort des deux pièces. *Les six premières représentations furent si favorables à la Phèdre de Pradon et si contraires à celle de mon père, qu'il étoit près de craindre pour elle une véritable chute.* (Page 105 des *Mémoires sur la Vie de Jean Racine. A Lauzanne et à Genève*, 12°, 1747. Le Mercure galant, de 1677, page 31, parle de *la Phèdre du faubourg St-Germain.* c'était la désigner par le théâtre sur lequel on la jouait.)

Sur cette guerre littéraire, il faut consulter l'Avertissement mis en tête de l'Épître VII dans l'édition de Boileau donnée en 1747, par Saint-Marc, en cinq volumes, tome I, p. 346, et la Préface de Pradon placée en tête de sa Phèdre et Hippolyte. — A Paris, chez Jean Ribou, 1677.

(621) Pendant vingt ans l'envie fut à l'affut des talents dramatiques qu'elle pouvait opposer à Racine. Fontenelle avec sa tragédie d'As-

par, sujet pris dans la Décadence romaine, eut son tour en 1680. De son côté, Racine, dont la dévotion n'avait point encore tempéré l'irritabilité, émoussé la malice, lui décoche une épigramme dont on connait ce trait final :

Mais quand sifflets prirent commencement,
C'est (j'y jouais, j'en suis témoin fidèle),
C'est à l'Aspar du sieur de Fontenelle.

Après la représentation, Pradon fit imprimer sa tragédie et la dédia à madame de Bouillon, c'était afficher sa protection, *Madame, souffrez qu'Hippolyte sorte aujourd'huy du fond de ses forêts, pour venir rendre hômage à vostre Altesse. Bien que ce prince fust le plus habile chasseur de son temps, son adresse auroit cédé sans doute à celle que vous faites admirer si souvent à toute la France dans ce noble exercice, et il auroit esté charmé de vous voir avec tout cet éclat et cette grâce qui vous accompagnent toujours. — Ce sont ces raisons, qui ont forcé Hippolyte à venir vous rendre ses respects et vous remercier des bontés dont V. Altesse l'a déjà daigné honorer au théâtre.*

(622) La biographie de madame Deshoullières reste à écrire, c'est un cadre commode pour faire entrer une foule d'appréciations neuves sur la tendance de son talent et sur la société qu'elle fréquenta ou dont elle s'entoura, autant que sa médiocre fortune lui permettait de former un centre. Ce sonnet que j'ai copié dans la Collection des Chansons historiques de M. de Maurepas (Bibl. roy. mss. t. IV, folio 375), fait contraste avec la douceur des mœurs et le pastoral du talent de cette femme distinguée. Aussi l'attribue-t-on encore dans les notes manuscrites et marginales des chansons, au duc de Nevers.

Dans un fauteuil doré Phèdre tremblante et [blême,
Dit des vers où d'abord personne n'entend rien.
Sa nourrice lui fait un sermon fort chrétien,
Contre l'affreux dessein d'atenter sur soy [même,
Hypolite la hait presqu'autant qu'elle l'aime ;
Rien ne trouble son air et son chaste maintien,
La nourrice l'accuse, elle s'en punit bien,
Thésée a pour son fils une rigueur extrême.
Une grosse Aricie au teint rouge, aux crins [blonds,
N'est là que pour montrer deux énormes testons
Que malgré sa froideur Hypolite idolâtre.
Il meurt enfin traîné par ses coursiers ingrats ;
Et Phèdre, après avoir pris de la mort aux rats,
Vient, en se confessant, mourir sur le théâtre.
(Tome IV, fol. 375.)

L'actrice Dennebaut était petite, blonde et grasse, dit la note des Chansons manuscrites. D'autres ont cru que madame Deshoulières faisait allusion à l'actrice Desœillets, qui dans ce temps avait une grande réputation ; voir l'édition de Boileau donnée par Saint-Marc, tom. I, p. 349, note 6, et le nouveau siècle de Louis XIV, tome IV, p. 416.

(623) Je dis dans le texte : *Madame Deshoulières, femme d'une conduite irréprochable.* Je n'en rétracte rien, même après avoir lu une lettre que cette femme d'esprit écrit au prince de Condé et dans laquelle on lit ce passage :

22 *décembre* 1656.

Il faut encore que vous empêchiez une chose qui est que cent contes que quelques méchans railleurs de votre Cour font de moy, ne soient sus par la personne qui y a intérêt (son mari), *car cela feroit le même effet que le reste. — Brulez cette lettre, il est important pour moi.* (*Imprimé pour la Société des Bibliophiles français, année* 1828. *Publié par M. de Chateaugiron d'après un original qui appartenait a M. Caillard.*)

Je ne vois dans *ces contes* qu'une preuve à ajouter à toutes celles que nous avons de la légèreté des propos à toutes les époques, et dans les appréhensions de madame Deshoulières, qu'un argument en faveur de son innocence. Les femmes de ce temps avaient banni les scrupules et les précautions, elles tombaient tête haute et tambour battant.

Voici, d'après la même collection Maurepas, la parodie du sonnet par Boileau ; la leçon me paraît préférable à celle que Saint-Marc a rapportée dans son édition. *Va partout l'univers promener*, ne vaut pas *étaler :*

Dans un palais doré, Damon jaloux et blème,
Fait des vers, où jamais personne n'entend rien.
Il n'est ni courtisan, ni guerrier, ni chrestien
Et souvent pour rimer se dérobe à lui-même.
La muse par malheur le hait plus qu'il ne l'aime ;
Il a d'un franc poëte et l'air et le maintien.
Il veut juger de tout, et n'en juge pas bien.
Il a pour le Phébus une tendresse extrême.
Une sœur vagabonde, aux crins plus noirs que
Va partout l'univers étaler deux tetons [blonds,
Dont, malgré son pays, Damon est idolâtre.
Il se tue à rimer pour des lecteurs ingrats.
L'Eneide, à son gré, est de la mort aux rats ;
Et, selon lui, Pradon est le dieu du théâtre.
(1677, fol. 377, tome IV.)

Racine et Despréaux se défendirent d'avoir fait cette parodie, et on voulut répartir sur plusieurs personnages de la Cour la solidarité de tout ce qu'elle avait de compromettant. On prétendit qu'elle avait été composée en commun par MM. de Nantouillet, par le comte de Fiesque, par le marquis de Manicamp, par le marquis d'Effiat et par M. de Guilleragues. Je doute en général de l'esprit en commun, et j'ai plus de confiance dans la puissance que le tact et le bon goût devaient exercer sur des gentilshommes de ce rang. Une pareille attaque dirigée, bien hors de propos, contre madame Mazarin, ne pouvait venir de personnes habituées aux convenances sociales.

(624) Racine et Despréaux, l'air triste et le [teint blême,
Viennent demander grace et ne confessent rien.
Il faut leur pardonner, parce qu'on est chrétien,
Mais on sait ce qu'on doit au public, à soi-même.

Damon, pour l'intérêt de cette sœur qu'il aime,
Doit de ces scélérats châtier le maintien :
Car il seroit blâmé de tous les gens de bien,
S'il ne punissoit pas leur insolence extrême :

Ce fut une furie, aux crins plus noirs que blonds;
Qui leur pressa du pus de ses affreux tétons,
Ce sonnet qu'en secret leur cabale idolâtre.

Vous en serez punis, satiriques ingrats,
Non pas en trahison d'un sou de mort-aux-rats
Mais de coups de baton donnés en plein théâtre.

A tout prendre et en considérant la difficulté des bouts rimés, ce sonnet d'un seigneur de la cour montre tout autant de talent, de verve et d'àpropos qu'on en peut trouver dans le sonnet de madame Deshoulières, ou dans celui de Racine et de Despréaux. Les coups de bâton ont-ils été reçus, comme on annonçait l'intention de les donner. *Tallemant avait bien lu en pleine Académie une lettre qu'il prétendait lui avoir été écrite, et dans laquelle on lui mandait que le jour précédent M. Despréaux avait été fort maltraité dans un lieu de débauche, derrière l'hôtel de Condé* (OEuvres de Boileau, tom. I, p. 366). Mais Tallemant était malicieux indiscret; et quelque chose de pis, Saint-Marc dit avec plus d'assurance que de certitude : *Un autre duc, illustre par la beauté de son esprit et les agréments de ses vers, qui n'étoit pas favorable à la critique maligne de M. Despréaux, jugeoit à propos d'employer le même moyen pour la corriger. Il a même annoncé au public, par une épigramme fort élégante, que notre homme avoit déjà tâté de ce correctif et en avoit profité* (tom. III, p. 451, édit. in-8°. Paris, 1747.) Saint-Marc ne connaissait pas une troisième transformation du sonnet de madame Deshoulières, composée exprès pour célébrer ces coups de bâton :

Dans un coin de Paris, Boileau tremblant et [blême
Fut hier bien froté, quoiqu'il n'en dise rien.
Voilà ce qu'a produit son style peu chrétien ;
Disant du mal d'autrui, l'on s'en fait à soi-[même; etc.

Le Père Louis Sanlecque, professeur de rhétorique au collège de Nanterre, était dans les intérêts du duc de Nevers; son assertion aurait besoin de plus d'autorité. L'auteur du *Nouveau Siècle de Louis XIV*, recueil de chansons annotées, attribue, sans aucune raison, ces vers au duc de Nevers (t. IV, p. 418). Il est plus raisonnable de croire que les deux poètes n'eurent rien à redouter, rien à souffrir de la colère fort légitime du noble personnage qui n'avait pas besoin de l'intervention du grand Condé, pour maintenir dans des limites convenables, une querelle dont il était la victime. Quant à cette intervention, je m'en suis expliqué (note 622), et la meilleure preuve d'une pacification complète, c'est le silence gardé par Despréaux dans sa septième épître. De tant de menaces, Tallemant se trouva seul puni, et par un seul vers, de son indiscrète communication à l'Académie.

Vingt ans avant cette époque, Giles Boileau, frère aîné de Despréaux, se faisait aussi menacer de coups de bâton par Scarron, dont il avait insulté la femme dans une épigramme. Le poète burlesque lui disait :

On sait de cent Boileau les tristes aventures,
Et leur dos ont souvent de noires meurtrissures.
(Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes.—A Cologne, à la Sphère, 12°, 1663, p. 174)

J'ignore à quelle époque précise l'abbé Perrin a composé le virelay suivant, dont le refrain est significatif :

Viste, un cottret, une trique
Que j'assomme ce critique,
Cet insolent de Boileau,
Viste, un cottret, une trique.
(Bibl. de l'Arsenal, mss. Conrart, tom. IV, p. 29)

(625) Cette concession eut lieu en 1698, et fut confirmée en 1699. Voir, pour les clauses et termes de l'acte, le Mémoire de madame la marquise de Lambert (note 628).

(626) Fontenelle était le dieu de ces sociétés un peu affectées; ses succès dans le monde féminin lui attirèrent les satires de La Bruyère, qui fit son portrait sous le nom de Cydias, et ce portrait fut reconnu de tous et de lui-même, non sans douleur : *Fade discoureur qui n'a pas mis plutôt le pied dans une assemblée, qu'il cherche quelques femmes auprès de qui il puisse s'insinuer, se parer de son bel esprit ou de sa philosophie, et mettre en œuvre ses rares conceptions. C'est en un mot un composé du pédant et du précieux, fait pour être admiré de la bourgeoisie et de la province* (Caract., De la conversation, § 75). La Bruyère publia cette attaque en 1694; madame de Lambert était établie à Paris depuis huit ans, mais pas encore dans l'hôtel de Nevers. L'épigramme de J.-B. Rousseau s'adresse bien certainement au salon de l'hôtel Lambert, de la rue de Richelieu :

Depuis trente ans un vieux berger normand,
Aux beaux esprits s'est donné pour modèle.
Il leur enseigne à traiter galamment
Les grands sujets en style de ruelle.
Ce n'est pas tout; chez l'espèce femelle
Il brille encor malgré son poil grison,
Il n'est caillette, en honnête maison,
Qui ne se pâme à sa douce faconde.
En vérité caillettes ont raison
C'est le pédant le plus joli du monde.

Les succès et l'influence de Fontenelle dans ce monde *précieux*, offusquaient J.-B. Rousseau, cet homme irritable. Le berger normand est une allusion à sa naissance à Rouen, le 11 février 1657.

Voltaire fut plus indulgent et plus juste. En l'annonçant dans le Temple du Goût, il dit de lui :

C'était le discret Fontenelle,
Qui par les beaux-arts entouré,
Répandait sur eux à son gré
Une clarté vive et nouvelle.
D'une planète à tire d'aile,
En ce moment il revenait
Dans ces lieux où le goût tenait
Le siége heureux de son empire.

Le Temple du goût était pour Fontenelle le salon de son amie, madame de Lambert. Voir, sur la vie de cette femme distinguée, l'*Eloge de madame de Lambert, par Fontenelle* (dans ses Œuvres, plusieurs fois imprimées, et aussi le Mercure de France, août 1733). Cet éloge a été faussement attribué à madame Vatry, par le premier éditeur des Œuvres de Fontenelle. Voyez une réponse de Fontenelle à M. Vernet, qui lui demandait la liste des ouvrages de madame de Lambert, pour les imprimer à Genève. On trouve dans l'édition de Paris (12°, 1843, Charles Gosselin), un Essai sur les ouvrages de madame de Lambert, par madame Louise Colet. Il appartenait à une femme de faire ressortir toutes les qualités du cœur, qui sont empreintes dans ces pages. Madame Colet s'en acquitte très bien. On peut encore rechercher une petite notice sur madame de Lambert et quelques extraits de ses ouvrages dans l'*Esprit des femmes célèbres du siècle de Louis XIV et de celui de Louis XV jusqu'à présent*. Paris, chez Pissot, 12°, 1768 (tom. II, p. 33). On y lit : *Sa maison étoit une espèce d'Académie, où les personnes d'esprit s'assembloient régulièrement* (p. 34).

(627) Anne-Thérèse de Marguenat de Courcelles, née en 1647, de Etienne Marguenat, seigneur de Courcelles, maître ordinaire en la chambre des Comptes, mort le 22 mai 1650, et de Monique Passart, morte le 21 juillet 1692, après avoir épousé en secondes noces François de Coigneux, seigneur de Rocheturpin et de Bachaumont (Voir sur madame de Courcelles, et sur ce mariage, les méchancetés de Tallemant des Réaux, tom. VII, p. 153).

Elle épousa, le 22 février 1666, Henri de Lambert, marquis de Saint-Bris ou Saint-Prix en Auxerrois, baron de Chitry et Augi, mort au mois de juillet 1686, étant gouverneur et lieutenant-général de la ville et duché de Luxembourg.

Elle eut de ce mariage, outre deux filles mortes en bas âge, un fils et une autre fille : Henri François de Lambert, né le 13 décembre 1677, lieutenant-général des armées du roi, marié, en 1725, à Angélique de Larlan de Rochefort : il meurt le 4 octobre 1709; Marie-Thérèse de Lambert, mariée, en 1703, avec Louis de Beaupoil, comte de Saint-Aulaire, mourut le 13 juillet 1731.

La marquise de Lambert termina sa belle carrière le 12 juillet 1733, dans sa quatre-vingt-sixième année; (Cabinet généalogique de la Bibliothèque royale, département des mss.)

(628) Madame de Lambert dépensa plus de cent mille francs, somme considérable alors, pour disposer convenablement ce corps de bâtiment et pour construire, sur la rue Colbert, les communs (n° 27 du plan général) et la nouvelle entrée (n° 26). Nous avons toutes les propositions de son architecte, les plans qu'il lui soumit et ceux qu'il exécuta. On reconnaît cette disposition : la salle à manger (n° 26 du plan général), le salon (n° 24 et les deux premières travées de la salle 6), la chambre à coucher (la troisième et la quatrième travée du n° 6), le cabinet de toilette (la cinquième travée du n° 6), qui s'appuyait sur le gros mur encore existant (qui sépare les salles 5 et 6), les cuisines au-dessous de la salle 25. Elle avait, en outre, la jouissance d'une basse-cour, dans la partie du jardin occupée aujourd'hui par le bâtiment n°s 8 et 9, ainsi que par la cour y attenante, et par conséquent un droit de passage dans la grande cour de l'hôtel de Nevers.

(629) Vers de madame Vatry, adressés à madame la marquise de Lambert. Voltaire était trop heureux de trouver sa bête noire, La Beaumelle, en défaut d'honnêteté, de bon goût et d'exactitude. Cet auteur des Mémoires de madame de Maintenon traitait mal le salon de madame de Lambert. Voltaire s'écrie : *Cet homme a-t-il connu madame de Lambert, qui était une femme très respectable? a-t-il jamais approché d'elle? est-ce à lui de parler de goût?* (Les Honnêtetés Littéraires, 1767, édit. Beuchot, tome LII, page 702.)

(630) Voir les Lettres de madame la duchesse du Maine et de madame la marquise de Simiane (à Paris, 12°, an XIII, 1805), et le volume des Lettres de La Mothe, que l'on réunit ordinairement, comme dixième tome, à ses œuvres (Paris, 8°, 1754).

Madame la duchesse du Maine se lia avec madame de Lambert; elle la recevait chaque année à sa résidence de Sceaux, et honorait de sa présence les dîners et les soirées de l'hôtel de Lambert (de la rue de Richelieu). Un jour elle s'y était fait annoncer et n'y vint pas; La Motte s'en plaignit :

Elle ne viendra point à la fête nouvelle,
Mon cœur se trouble et s'affoiblit.

. . . .

Maudit mardi, je ne te dois plus rien;
En vain tu fis, quinze ans, la douceur de ma vie.

(P. 101 de ses Œuvres; voir aussi p. 107.)

Si plus tard, elle offrit à la vieillesse de madame de Lambert une protection dans la tranquillité de son habitation, c'était acte de reconnaissance, car son amie lui avait été très dévouée; on en voit la preuve dans les Mémoires de mademoiselle Delaunay. Au moment où la duchesse du Maine allait être arrêtée, un message l'avertit; il était envoyé par madame de Lambert. (Mémoires, édition donnée par M. Barrière, 1846, p. 127.)

Cette princesse, étant à la ville d'Eu, entretenait une correspondance avec madame de Lambert, qui montra ses lettres à ses réunions du mardi. La duchesse écrivit à mademoiselle Delaunay (16 août 1726) : *Comment, ma chère Launay, on fait lecture de mes lettres en plein mardi; encore passe si je n'étois exposée qu'au mercredi.* Cette citation semblerait indiquer que le premier nom de madame de Staal était de Launay et non pas Delaunay comme on l'écrit.

(631) C'est l'abbé Trublet, dans ses Mémoires sur Fontenelle, qui cite le mot de M. de Mairan (Mémoires, page 72). Le marquis Voyer d'Argenson avait laissé des papiers que son fils, M. de Paulmy, réunit tant bien que mal et publia à Paris (le titre porte Amsterdam), sous ce titre : *Loisirs d'un ministre, ou Essais dans le goût de ceux de Montaigne*, 1785, 1 vol. in-8°. Cet ouvrage fut réimprimé à Liége, en 1787, 2 vol. in-8°, c'est l'édition que j'ai plusieurs fois citée, et à Bruxelles en 1788, en un volume. La publication originale et ces deux réimpressions ne renferment rien sur les salons et la vie de madame de Lambert; ces détails se trouvent dans l'édition dont s'est enrichie *la collection des mémoires relatifs à la révolution française*, édition qui a souffert quelques retranchemens, qui a reçu aussi quelques additions intéressantes, et une longue notice biographique par M. Voyer d'Argenson, le fils de l'auteur.

Voici les principaux passages de l'article sur madame de Lambert : « Je viens de faire une perte bien sensible (juillet 1733) en madame la marquise de Lambert, morte à l'âge de quatre-vingt-six ans. Les savans et les honnêtes gens ne perdront de sitôt sa mémoire. Il y avoit quinze ans que j'étois de ses amis particuliers, et qu'elle m'avoit fait l'honneur de m'attirer chez elle. J'y allois régulièrement dîner les mercredis qui étoient un de ses jours. Le soir il y avoit cercle, on y raisonnoit sans qu'il y fût plus question de cartes qu'au fameux hôtel de Rambouillet, tant célébré par Voiture et Balzac. Elle étoit riche, faisoit un bon et aimable usage de ses richesses, du bien à ses amis et surtout aux malheureux. (P. 284.)

On remarquera que M. d'Argenson dînoit chez madame de Lambert le mercredi, tandis que son titre, son nom, sa position, l'appellent au mardi. Peut-être que son amour-propre d'auteur était plus flatté et ses espérances de candidat académique mieux entretenues ce jour-là que l'autre. Le fait a peu d'importance.

Dans une des lettres de Sterne (London, 12°, 1776), publiées par sa fille, mistr. Medalle, on voit que l'auteur du *Voyage sentimental en France*, obtient un passeport par l'entremise d'une marquise L..... M. Davy, dans son ouvrage intitulé *Olio*, traduit cette initiale par Lambert. La marquise de Lambert ici mentionnée pourroit être la belle-fille de la célèbre marquise, Angélique de Larlan de Rochefort, mariée en 1725. En tout cas, Sterne ayant fait son premier voyage à Paris, en 1767, ne put connaitre la marquise de Lambert dont il est question ici, elle était morte depuis 1733, ni entrer dans son salon : il était fermé depuis sa mort.

(632) Madame de Lambert désirait n'être pas imprimée : *Nous autres femmes nous ne sommes faites que pour être ignorées*, écrivait-elle, et j'ai trouvé ce passage dans une lettre inédite (Bibl. roy. cab. généalogique) en date du 8 janv. 1728 : *Le livre dont vous me parlez, Monsieur, m'a donné bien du chagrin, j'ay fait l'impossible pour qu'il ne fût pas imprimé, il me coutte 700 livres. Un aultre ébanchure n'a pas laissé que de courir.*

(633) En 1689 le duc Mazarin avait intenté un procès à sa femme absente depuis plus de vingt ans, présentant requeste « afin qu'il fût ordonné qu'attendu son injuste retraite et son opiniâtreté à demeurer hors de sa maison et hors du royaume, elle demeureroit déchue et privée de sa dot et de ses conventions. » M. Erard soutint avec talent et une parfaite mesure ces basses prétentions, M. Sachot lui répliqua dans l'intérêt de madame Mazarin, mais avec beaucoup moins de tact.

Le duc Mazarin était accusé à Londres de la dissipation de ses biens et de la vente de ses meubles. « Le plus grand mal n'est pas à donner, encore qu'on donne mal à propos, c'est à laisser perdre et à laisser prendre. Un conseil dévotement imbécile fait couvrir des nudités ; un pareil scrupule fait défigurer des statues; un jour on enlève les tableaux, un autre les tapisseries sont emportées : les gouvernemens sont vendus, l'argent s'écoule, tout se dissipe et on ne jouit de rien, voilà Messieurs, le misérable état où se trouve M. Mazarin. (Saint-Evremont. Oraison funèbre, t. IV, p. 266.)

Il y avait du vrai dans ces exagérations, la fortune était encore immense, mais le duc Mazarin avait en effet vendu sa charge de grand-maître de l'artillerie et s'était vu interdire dans ses fonctions de gouverneur de Brissac et de l'Alsace.

(634) On lit dans la *Description de Paris* par Germain Brice, l'un des bons ouvrages sur l'Histoire de nos anciennes habitations : « J. B. Colbert y fit bâtir sous son ministère plusieurs maisons commodes prises sur le terrain du Palais Mazarin, dont il avoit acheté une partie, lesquelles embélissent considérablement cette rue (p. 396, édition de 1752.) Elles sont marquées sur le plan cavalier. (Voir la planche II.)

(635) J'ai été longtemps arrêté devant cette arcade. On croyait qu'elle avait été ménagée dans cette galerie à l'époque de la construction du palais par Mazarin. Une ordonnance citée par Messieurs Lazare dans leur *Dictionnaire des rues de Paris*, semblait favoriser

cette opinion : « Sur la requeste à nous présentée par Jean-Baptiste Colbert, — permettons de faire faire l'ouverture d'une rue sur les places à lui appartenantes, laquelle sera nommée la rue Mazarin, et de trois toises et demie de large, pour communiquer de la rue Vivien dans celle de Richelieu, traversant sous la galerie de l'hôtel de Nevers. » Malgré l'opinion générale et cette autorité, l'appareil de la construction et l'irrégularité des fenêtres au premier me donnait des doutes, je fis des recherches tant dans la *division administrative* des grandes archives du royaume que parmi les plans de la *division domaniale.* Elle furent complètement infructueuses et j'aurais eu honte de perdre autant de temps pour éclaircir un fait d'aussi peu d'importance, si dans les travaux que j entreprends, l'exactitude n'était de devoir strict sur tous les points. Je tentai un dernier effort dans la partie des archives générales, qui sous le titre de *division judiciaire* est encore entassée dans les combles du palais de justice. Après avoir parcouru les ordonnances de police et de voirie, les dossiers des rues de Paris, qui me fournirent sommairement l'indication des requêtes de Colbert, des enquêtes ordonnées et des rapports faits à cette occasion, j'arrivai enfin aux registres des arrêts parmi lesquels je trouvai la pièce suivante dans laquelle on remarquera ce passage : « Nicolas de Lespine, maître-général des œuvres de maçonnerie des bastimens du roy, estime que ladite rue nouvelle estant d'une grande utilité et commodité pour le publicq, qu'elle doit estre percée à l'endroit proposé — traversant par dessous la galerie dudit hostel de Nevers, à l'effect de quoy sera fait deux arcades sous les deux murs de face des escuries estans sous ladite galerie de 18 pieds de largeur au moins et de hauteur jusques sous la voute d'icelles escuries, le tout bien solidement faict et construit. » Le rédacteur de l'arrêt dit deux arcades, mais il n'entend parler que d'une arcade, formée en effet de deux arcatures, une sous chaque mur de face. Voici la pièce entière :

« Du lundy, XVIII janvier 1683.

« Présens, Messieurs de Varoquier, Sallé, Dufour, de Labarre, Belin, Rouiller, Sinon, Rabouin, Beraud, Fornier, Fremin, Lebrun, Auget, Jacob, Dunoye, Bourdon et Pasquier.

« Sur la requeste à nous présentée par messire Jean-Baptiste Colbert, chevalier, marquis de Chasteauneuf, conseiller ordinaire du roi en tous ses conseils, secrétaire et ministre d'estat, commandeur et grand trésorier de ses ordres, contrôleur général des finances, surintendant des bâtimens de sa majesté, arts et manufactures de France, Expositive qu'estant propriétaire de plusieurs places à bastir aboutissantes, rue Vivien, du costé et derrière les escuries de l'hostel de Mazarin lesquelles ont de profondeur jusques à la rue de Richelieu, il désireroit pour la commodité publique de faire une rue au travers des dites places et bastir au dessus d'icelles, la quelle rue auroit trois toises et demie de large et traverseroit de la dite rue de Vivien en celle dite de Richelieu au travers des escuries du dit hostel Mazarin, ce que ne pouvant faire sans nostre permission et allignement tant pour l'ouverture de la dite rue que pour la construction des bastimens à faire sur icelle et sur la dite rue Vivien, requeroit qu'il nous plust luy permettre l'ouverture de la dite rue. — Vu notre ordonnance — portant — que les lieux seroient veus et visités à l'effect de l'ouverture de la dite rue en question, laquelle seroit de trois toises et demie de large et passeroit sous la gallerie de l'hostel de Nevers ainsy qu'il avoit esté convenu entre le dit sieur Colbert et le sieur duc de Nevers, le raport du dit de l'Espine de la visittacion par luy faite en présence des dits sieurs commissaires le dit jour XV avril par lequel apert qu'après avoir veu l'estat desdits lieux, il estime que la dite rue nouvelle estant d'une grande utilité et commodité pour le publicq, qu'elle doit estre percée à l'endroit proposé, sçavoir du coste de la rue Vivien a six toises trois pieds dix pouces du devant du mur mitoien d'avec le sieur de la Guillaumie jusques au coing de la dite nouvelle rue, laquelle pourchassera sa largeur de trois toises et demie jusques à la face de la rue de Richelleu traversant par dessous la gallerie du dit hostel de Nevers, à l'effect de quoy sera fait deux arcades sous les deux murs de face des escuries estans sous la dite gallerie, de 18 pieds de largeur au moins et de hauteur jusques sous la voûte d'icelles escuries, le tout bien solidement fait et construict. Ouy le raport — permettons de faire faire l'ouverture d'une rue, laquelle sera appellée la rue Mazarin — traversant sous la gallerie de l'hostel de Nevers, comme pareillement ordonnons qu'icelle rue sera pavée en toute son estendue de bon pavé neuf et sable nécessaire.

« Monsieur Auget. »

(636) Le duc de Nevers mourut à l'âge de soixante-six ans. La gazette de Renaudot dans son numéro dix-neuf du 14 mai 1707 annonce en termes convenables qu'il a terminé sa carrière le 8 du même mois. Il eut de son mariage deux fils et deux filles; l'aînée épousa le prince de Chimay, qui devint après 8 ans de mariage le gendre du duc de Saint-Simon, la seconde fut la duchesse d'Estrées et n'a pas eu d'enfants. De ses deux fils, l'aîné s'appela M. de Donzi, et le second conserva le nom de Mancini et il eut les biens de l'Italie.

Il paraîtrait d'après Saint-Simon (mémoires, t. V, p. 316) que la conduite de M. de Donzi déplut au roi, qui ne lui permit de prendre ni le titre de duc de Nevers, ni le titre de duc de Donzi. Après la mort de son père en 1707, il fit faire de grandes réparations à sa demeure sous la direction de l'architecte Dul in; Blon-

del en parle dans son Histoire de l'architecture françoise, et je trouve le détail suivant dans un compte que présenta le fils aîné du duc de Nevers à son frère, le 29 juillet 1711. « Et veu l'estat où estoit ledit hôtel lors du décès dudit seigneur duc de Nevers, qui a obligé ledit seigneur, prince de Vergagne, d'y dépenser de ses deniers près de cent mille livres en réparations ou améliorations nécessaires, sans que ledit hostel soit encore parachevé. »

Au désordre de sa vie succéda le désordre dans ses affaires, ses biens furent grevés de dettes hypothécaires, son hôtel tomba dans le plus grand délabrement, et il fut même question en 1717 de le vendre. L'architecte du roi, M. de Cotte, reçut l'ordre d'examiner s'il était possible de placer la Bibliothèque royale dans l'hôtel de Nevers et dans ce projet quelles seraient les dépenses d'appropriation ; car tout était délabré, des pièces entières étaient dépouillées de leurs portes et fenêtres. Voici un extrait de ce mémoire :

« Pour mettre Monsieur de Cotte en état de faire ses desseins et projets, par rapport à celuy de placer la bibliothèque du roy dans l'hôtel de Nevers, l'abbé de Louvois a examiné le plan qu'il luy a bien voulu prêter ; et sur l'examen qu'il en a fait, il trouve que si la portion de la galerie qu'occupe présentement madame de Lambert pouvoit être réunie dès à présent audit hôtel de Nevers, la bibliothèque du roy pourroit y être placée entièrement, sans causer une dépense bien considérable.

« Depuis le grand escalier jusqu'au bout de l'apartement de madame de Lambert il y une seule construction qui peut être toute réduite en galerie, et qui sûr le plan paroît avoir 65 toises de long. On n'a point d'attention aux différens refents que feu Monsieur de Nevers a faits pour placer dans cet espace un grand apartement, non plus qu'à ceux qui peuvent diviser et composer présentement celuy de madame de Lambert.

« Ces refents ou cloisons qui portent sur une voute qui occupe tout le dessous, peuvent être détruites ou changées, sans faire tort a la construction générale du bâtiment.

« Ainsi on regarde tout cet espace comme susceptible de tout arrangement ; et sa hauteur va jusqu'à l'assemblage du toit, dont les tirants servent de poutres. On ne peut disconvenir que si cet espace est suffisant pour y placer dignement ce qui compose actuellement la bibliothèque du roy, ce ne soit un avantage considérable, par lequel on évitera une dépense superflue quant à présent, et on se renfermera dans celle qui est absolument nécessaire pour un pareil établissement.

« Pour cela on observe d'abord que pour placer la bibliothèque du roy dans l'état où elle est à présent, il faut 900 toises courantes de livres in-folio, 600 d'in-4°, et 640 d'in 8°. Or l'on croit pouvoir placer cette quantité considérable de livres dans la seule galerie, en y faisant les arrangements qu'on va proposer :

« On propose, 1° de faire à l'entrée deux salons de 8 toises chacun, ensuite une galerie de 32 toises, qui seroit suivie de deux autres salons pareils aux premiers. Dans les quatre salons on pourroit laisser les fenêtres ouvertes des deux côtés ; et dans la galerie du milieu, pour gagner de l'espace, les fermer du côté de la rue, au moins en bas, de manière qu'elles ne seroient ouvertes qu'au dessus du corridor dont on va parler.

« On croit, 2° qu'il convient de faire au-dessus des premières tablettes un corridor avec des balcons, qui multipliera sans incommodité l'espace des livres. Cet expédient qui avoit déjà été proposé dans le dessein de placer la bibliothèque du roy au Louvre n'étoit pas nouveau. Il y en a des exemples dans plusieurs bibliothèques, comme dans celle des jésuites de Lyon qui est belle et magnifique, et dans celle de leur collége à Paris, où la chose a été maussadement exécutée. Cet arrangement a de plus de la commodité, en ce que les petits livres se trouvent placés hors de portée d'être volés.

« Les manuscrits seroient placés dans les deux dernières pièces ou salons, comme les monuments les plus précieux et dans des bureaux qu'on y pourroit placer, on mettroit aussi le cabinet des médailles.

« Les livres imprimés occuperoient la galerie et les deux premiers salons.

« On ne parle point dans cet arrangement de placer les deux gros globes qui sont au Louvre, parce que pour le pouvoir faire, il faudroit construire un salon qui eut beaucoup plus de largeur que n'en a la galerie, et que c'est une chose qui se peut faire dans la suitte quand les temps seront plus favorables pour la dépense.

« Il faut aussi remarquer que cet arrangement n'empêcheroit point ceux qu'on pourroit faire dans la suitte pour bâtir de nouvelles galeries quand la bibliothèque du roy viendra à faire de nouvelles acquisitions ; et que touché de la magnificence et de l'utilité de sa bibliothèque, le roy voudra en augmenter et les bâtimens et l'emplacement.

« Mais comme la caducité de la maison où la bibliothèque est présentement, presse extraordinairement de la déplacer, et que la dépense qu'il y aura à faire dans l'hôtel de Nevers suivant ce projet, est déjà considérable, on n'a songé dans ce mémoire, qu'à faciliter et accélérer l'exécution du beau dessein que son altesse royale a pris de la placer dans cet hôtel. »

Madame la marquise de Lambert refusa de quitter son appartement, M. de Cotte obligé de céder devant des droits aussi solidement établis que bien défendus voulut modifier son projet, mais on ne pensait déjà plus à l'exécuter.

Le second des fils de M. le duc de Nevers ne ménagea pas mieux sa fortune, à en juger au moins par les procès qu'il engagea (on en trouve le long détail dans le volume du Suppl. Franç. 2818 de la Bibl. Royale), et par la vente de ses biens. Dans l'Histoire que j'ai faite de l'Académie de France à Rome (voir note 199), on lit ce passage des Mémoires de madame Mazarin : *Ne pouvant encor me résoudre a demeurer chez ma sœur, je fus loger au Cours* (à Rome), *dans notre maison paternelle, où l'Académie de Rome s'est tenue de tout tems* (pag. 107). Cette maison comprise dans l'héritage du second des fils du duc de Nevers était louée en 1710, 900 écus romains estimés 3,195 livres, elle devint la propriété de la France en 1737 :

Par devant les Conseillers, notaires du Roy, a Paris, soussignés, fut présent très haut et très puissant seigneur monseigneur Jacques-Hipolite, marquis Mancini, prince romain et noble vénitien, demeurant a Paris, a l'hôtel de Louvois, rue de Richelieu, paroisse St-Roch,— lequel a reconnu avoir vendu — au Roy — le palais Mancini situé en la ville de Rome avec généralement tous les bâtimens — tels qu'ils sont actuellement occupés par l'Académie de Peinture et Sculpture du Roy a Rome — a commencer la jouissance du 1er *jour du présent mois de septembre* 1737. *Cette vente faitte moyennant cent quatre-vingt-dix mille livres.*

(637) *M. de Donzi, hors d'espérance d'être duc, avait cherché à y suppléer par un mariage. Il le trouva dans la fille aînée de J. B. Spinola, gouverneur d'Ath et lieutenant général des armées de Charles II, roi d'Espagne qui en* 1677 *le fit faire prince de l'Empire. — M. de Donzi prit de sa femme le nom de prince de Vergagne.* (Mémoires de Saint-Simon, tome VI, p. 140. Voir aussi tome XIII, p. 367, à l'année 1715, la conclusion de cette affaire.)

(638) *Dès sa jeunesse*, dit le duc de Saint-Simon, *il était bien avec M. le duc d'Orléans, et la débauche avait entretenu leur commerce et la bienveillance du prince* (t. XIII, p. 367.)

Piron comptait encore parmi ses hauts protecteurs et ses appuis dans la misère, le comte de Livry et le prince Charles, le comte de Maurepas et le duc de la Vrillière. (Vie d'Alexis Piron, par M. Rigoley de Juvigny en tête de ses Œuvres complètes. Paris, 8°, 1776, t. I, p. 153.)

(639) *La Goutte*, Épître à M. le duc de Nevers. (Tome VI des Œuvres complètes, p. 33, édit. de Paris, 8°, 1776.)

(640) Louis-Jules Barbon Mancini Mazarini, duc de Nivernois, pair de France, grand d'Espagne de la première classe, brigadier des armées du Roi, chevalier de ses ordres, l'un des quarante de l'Académie française, honoraire de celle des inscriptions et belles-lettres, né à Paris, le 16 décembre 1716, marié en 1731, avec Hélène-Angélique-Françoise Philippeaux de Pontchartrain, qu'il a chantée dans ses vers sous le nom de Délie. Barbon Morosini, ambassadeur de Venise en France avait été son parrain.

(641) J. B. Massillon, évêque de Clermont, mourut le 28 septembre 1742. Le duc de Nivernois apprit sa nomination à l'armée et prononça son discours de réception le 4 février 1743. (Il a été réimprimé dans ses Œuvres posthumes. Paris, 8°, 1807.) Il prolongea son active carrière jusqu'à un âge si avancé que nous pouvons le compter presque parmi nos contemporains. Echappé aux fureurs de la révolution, il chantait encore en janvier 1797, sur l'air de Tarare : *Ahi povero Calpigi* :

J'ai vu de près la guillotine,
Mon sort avait méchante mine
Et j'en avais quelque souci,
Ahi povero Mancini ;
Mais j'ai trompé la faulx cruelle
Et dans le quartier de Grenelle
Je suis reçu, je suis chéri,
Ah, ah, trop heureux Mancini.

(Œuvres posthumes publiés par M. François de Neufchâteau. Paris, 8°, 1807, tome I, p. 273.)

(642) Il était impossible de traiter des finances et de l'économie politique, en général, sans donner une opinion sur le système de Law. Stewart, Ganilh, Storch, etc., etc., et en France, Bailly, G. Bresson, Villeneuve Bargemont, etc., etc., en ont parlé d'une manière sommaire. On trouve une appréciation plus juste et de plus amples détails dans l'ouvrage de Forbonnais : *Considérations sur les finances*, dans les *Réflexions politiques sur le Commerce et les Finances*, par Dutot, dans le livre de Duverney, et enfin dans une *Histoire du Système des Finances sous la minorité de Louis XV pendant les années* 1719 et 1720 que je trouve citée, mais que je n'ai pu me procurer.

Le Recueil des Édits royaux qui répond, quant au volume, à l'émission des billets, forme le document officiel et le nerf de la discussion. M. Thiers, dans un résumé clair, nous a évité la peine de recourir à cette source, et en général on peut dire que son article (*Law et de son Système de Finances*, dans la Revue progressive, tome I, p. 49. Paris, 8°, 1826. Il n'a paru de cette Revue que ce remarquable numéro devenu aujourd'hui un volume recherché et rare), dispense de toutes autres recherches, tant la netteté des idées et la justesse des appréciations s'y trouvent exposées avec méthode. On devra aussi recourir aux Biographies de Law, écrites par des anglais. On y distingue une lutte bizarre entre leur sens droit et la petite vanité nationale qui fait condamner d'un côté ce qu'on excuse de l'autre. Outre les grandes Encyclopédies et le Dict. biog. de Chalmers, on a aussi de Wood : *Life of John*

Law of Lauriston, Edimburgh, 1824. (Voir la note 669.)

Quant aux appréciations contemporaines et aux anecdotes sur la personne de Law, et quant à ses écrits, il faut chercher les unes dans Saint-Simon, dans Duclos et Marmontel, ses plagiaires, dans Soulavie qui écrit, sous le nom de Massillon, des Mémoires sur la Minorité de Louis XV, ou bien enfin dans Voltaire qui faisait des vers sur le Système (Corresp. Lettre XXIX, 13 nov. 1724), sans en comprendre le mécanisme, mais qui se rappelait d'*avoir vu arriver le grand financier dans les salles du Palais-Royal, suivi de ducs et pairs, de maréchaux de France et d'évêques.* (Siècle de Louis XIV.)

J'ai cité dans le texte quelques traits fournis par les mss. de Dangeau, mais j'ai besoin de donner mon opinion sur ces Mémoires. Selon moi, ce sont de forts curieux et authentiques journaux de tous les faits de quelque importance qui sont parvenus à la connaissance de l'auteur, depuis 1684 jusqu'au 16 août 1720. Je sais bien que Voltaire a écrit ceci : *Je lus, il y a quelques années, dix-huit volumes in-folio des Mémoires du feu marquis de Dangeau. Ces Mémoires ne sont pas du marquis de Dangeau, mais d'un vieux valet de chambre imbécile qui se mêlait de faire, à tort et à travers, des Gazettes manuscrites de toutes les sottises qu'il entendait dans les antichambres.* (Dissertation sur la mort de Henry IV à la suite de la Henriade.) Voltaire s'est trompé ici comme ailleurs, et si ce vaste agenda était publié *in extenso*, personne n'en douterait. Il est de fait que Dangeau dictait le résumé de ses journées à son secrétaire, mais celui-ci mettait une telle sincérité dans ses fonctions, qu'on trouve cette note dans l'une des copies de la Bibliothèque du Roy :

(Au mois de septembre 1719.) *Comme l'auteur de ces Mémoires ne veut pas encore me les dicter, je continueray à les écrire, mais je les écriray jour par jour, et je tâcheray d'être mieux informé afin que cela soit plus exact.*

On sait que ces Mémoires se terminent avec la maladie dernière de l'auteur, au 16 août 1720. Il existe plusieurs copies de ces manuscrits, l'Arsenal, dans l'ancienne Bibliothèque de madame de Pompadour, à Vienne, etc., etc., la copie qui se trouvait dans la Collection de Hénault avait été annotée par le spirituel président. Des extraits en ont été publiés par madame de Genlis, par Sartory, par Voltaire lui-même et par Lemontey. Il ne faut pas confondre toutefois, comme l'a fait M. Beuchot, (Dict. Biog. art. Dangeau), les in-folios manuscrits qui sont des Mémoires, avec les quatre cents portefeuilles de Dangeau qui sont remplis de pièces originales ou imprimées, de correspondances, etc.

Une édition, plus complète que toutes ses devancières, a été tentée par M. Paul Lacroix. (Paris, 8°, 1830). Elle devait avoir dix volumes, elle n'a atteint que le quatrième, s'arrêtant au mois de juillet 1699. Cette interruption est une chose fâcheuse, car c'eût été un bon travail quoique encore cette fois un abrégé. On lit, dans la préface de l'éditeur : « Il était nécessaire de faire disparaître non seulement les plus ennuyeuses redites, mais des puérilités qui avaient grand charme pour un seigneur de la cour de Louis le Grand, et que madame de Maintenon se délectait à lire dans sa retraite de Saint-Cyr. Notre travail a porté principalement sur les retranchements exigés par l'intérêt du livre et les bornes de notre édition. »

Le gouvernement a chargé M. Feuillet de publier enfin une édition complète de ces Mémoires ou de ces agenda curieux ; nous l'attendons impatiemment, mais nous craignons bien de l'attendre longtemps.

Cette disgression nous a empêché de parler des écrits du financier écossais. On les trouve dans toutes les bibliothèques. A vrai dire, Law n'a jamais écrit dans un but de publication, il fit des propositions aux différents gouvernements, il les appuya de mémoires fort remarquables et très bien rédigés. Ces écrits, exposés habiles de ses idées ingénieuses, forment son bagage littéraire. En 1700, de retour de ses voyages, il proposa à l'Écosse ses projets de finances et mit sous presse son système pour le faire parvenir à un plus grand nombre de lecteurs, sous ce titre : *Proposals and Reasons for Establishing a Council of trade.* Edinburg, 1701. Repoussé dans sa province, il fit un nouvel essai à Londres, qui ne fut pas plus heureux, mais il ne quitta pas cette capitale sans publier les idées qu'il avait répandues inutilement, et dont la mise en œuvre semblait une chimère : *Money and Trade considered with proposal for supplying the nation with Money.* London, 1705. On traduisit en français, et l'on imprima à La Haye, ce dernier ouvrage dans un petit volume in-12, qui parut en 1720, sous ce titre : *Considérations sur le commerce et sur l'argent, par M. Law, contrôleur général des finances.* La situation permettait alors de mettre en tête de cette publication le portrait de l'auteur, avec les quatre vers louangeurs que nous avons cités, et de dire dans la préface : *Voilà l'homme que la Grande-Bretagne a perdu.*

En 1790, lorsque le désordre des finances portait les esprits aux combinaisons financières, M. de Senovert traduisit tout ce que Law avait écrit et le publia sous ce titre : *Œuvres de Jean Law, contenant les principes sur le numéraire, le commerce, le crédit et les banques, avec des notes.* Paris, 8°, 1790, Buisson.

(643) Jean Law de Lauriston était né à Edimbourg, en avril, 1671. Il descendait par sa mère, Jeanne Campbell, de la maison ducale d'Argyle, et quoique son père fût orfèvre, ce métier se confondant alors avec les fonctions de banquier, lui donnait à Edimbourg une bonne position. Il hérita des terres de Randleston et de Lauriston, et passa sa jeunesse comme l'aurait pu faire le fils du plus élégant des

vieux lords de Londres. Il avait plus qu'eux le goût de l'étude, l'instinct de l'observateur et des dispositions remarquables pour les combinaisons du calcul. Il appliqua ses rares qualités d'abord au jeu de cartes, dont il exploita utilement les combinaisons, pour lui si faciles, et plus tard, obligé de quitter Londres, à la suite d'un duel, il se réfugia en Hollande et voyagea en Italie. En chemin, il porta toute son attention sur le mécanisme des banques et du crédit, développé et mis en mouvement avec habileté et succès dans ces deux pays, dans la capitale de la Hollande surtout.

En 1700, il rentrait dans sa patrie, et c'est de cette époque que date, au moins dans sa tête, son système financier, ses propositions d'établissement de banque et ses écrits. Voici comment le duc de Saint-Simon en parle dans ses Mémoires :

Law était Ecossais, fort douteusement gentilhomme, grand et fort bien fait, d'un visage et d'une physionomie agréables, galant et fort bien avec les dames de tous les pays où il avait fort voyagé. J'ai dit ailleurs, et, je le repète, qu'il n'y eût ni avarice, ni friponnerie en son fait. C'était un homme doux, bon, respectueux, que l'excès du crédit et de la fortune n'avait pas gâté, et dont le maintien, l'équipage, la table et les meubles ne purent scandaliser personne. C'était un homme de système, de calcul, de comparaison, fort instruit et profond en ce genre, qui, sans jamais tromper, avait partout gagné infiniment au jeu, à force de posséder, ce qui me semble incroyable, la combinaison des cartes. Sa banque, comme je l'ai dit ailleurs, était une chose excellente dans une république ou dans un pays comme l'Angleterre, où la finance est en république. Il vécut plusieurs années à Venise, avec fort peu de bien, et y mourut catholique, ayant vécu honnêtement, quoique fort médiocrement, sagement et modestement, et reçut avec piété les sacrements de l'église. Ainsi se termina l'année 1720. Le même écrivain disait au milieu de son récit, en 1718 : *Cet Ecossais, avec une énonciation de langue peu facile, avait une netteté de raisonnement et un lumineux séduisant, avec beaucoup d'esprit naturel qui, sous une surface de simplicité, mettait souvent hors de garde.*

(644) Le duc de Saint-Simon, au milieu de l'engouement général, jugea très bien cette nouvelle combinaison financière : *Cette banque qui, dans un pays libre, serait un très bon et très sage établissement, devait être rejetée en France, comme l'appât le plus funeste* (t. XIV, p. 120.)

(645) On a mal compris les idées de Law. On a cru qu'il attachait une grande importance au papier, en tant que papier. Le financier écossais voulait un représentant du numéraire qui ne fût pas, comme les métaux, sujet à une variation dans sa valeur intrinsèque, et qui eût sur eux l'avantage d'être commode, léger et maniable dans les transactions. Il y avait là, comme dans toutes ses idées, un côté sensé et pratique, mais immédiatement vous trouviez des émissions sans mesure, sans limite, et par conséquent la condamnation de ses propres principes.

(646) C'était peut-être le moment le plus défavorable pour faire fonctionner une machine aussi rapide, aussi fougueuse, mais en même temps aussi fragile dans ses rouages factices, que le crédit public.

Le duc de Saint-Simon s'exprime ainsi : *Law tenait, par son papier, un robinet de finances qu'il laissait couler à propos sur qui le pouvait soutenir. M. le duc, madame la duchesse, Lassé, madame de Verue, y avaient puisé force millions et en tiraient encore. L'abbé Dubois y en prenait à discrétion* (tom. XVIII, p. 94. Voir aussi p. 99). *Ce qui hâta la culbute de la banque et du système fut l'inconcevable prodigalité de M. le duc d'Orléans, qui, sans bornes, et plus, s'il se peut, sans choix, ne pouvant résister à l'importunité, donnait à toutes mains, plus souvent se laissait arracher par des gens qui s'en moquaient et n'en savaient gré qu'à leur effronterie. On a peine à croire ce qu'on a vu, et la postérité considérera comme une fable ce que nous-même nous ne nous remettons que comme un songe. Enfin, tant fut donnée à une nation avide et prodigue, toujours désireuse et nécessiteuse par son luxe, son désordre, la confusion des états, que le papier manqua et que les moulins n'en purent assez fournir* (tom. XVIII, p. 131).

Le chevalier Charles de Brosses, dans ses lettres écrites, en 1739, parle du papier en usage général dans les Etats italiens : *C'est de là que Law avait pris l'idée de ce système qui nous a fait tant de mal en France, et qui, au vrai, n'était pas mauvais en soi, s'il eût été retenu dans de certaines bornes, puisqu'en même temps qu'il multipliait l'argent universel, il en facilitait le transport et le commerce. Mais il ne fallait pas avoir affaire à un prince trop facile et à une nation fougueuse qui pousse tout à l'extrême.*

(647) Je ne sais où placer le fait suivant, consigné dans un assez pauvre ouvrage intitulé : *Mémoires de la Régence.* La Haye, 12°. 1729, tom. II, p. 112. Après avoir parlé de l'ajournement personnel donné par le Parlement contre Law, l'auteur dit qu'il ne s'en effraya pas : *Au contraire, il établit alors une manufacture de montres angloises, pour laquelle il avoit déjà fait venir une centaine d'horlogers d'Angleterre.*

(648) On lit dans les mémoires de Saint-Simon : *Il acheta pour* 1,000,000 *l'hôtel Mazarin pour y mettre sa banque qui avait été jusqu'alors dans la maison qu'il louait du premier président. Il acheta en même temps* 550,000 *liv. la maison du comte de Tessé.* — Mais ce que ne dit pas cet auteur, Dangeau dans ses manuscrits l'ajoute : *Le* 21 *nov.*

1719, *M. Law a acheté un million l'hôtel Mazarin, et outre cela il a acheté la maison du comte de Tessé cinq cent mille livres, et l'a prêté pour deux ans à Monsieur de Mazarin sans intérêt, afin que M. de Mazarin eût le loisir d'en faire bâtir une autre pendant ce temps-là.*

(649) J'ai retrouvé l'acte passé le 10 mai 1719 entre Jean Law et le duc de Nevers, il résulte de cette pièce dont je ne donnerai qu'un extrait, que l'hôtel était grevé de nombreuses dettes hypothécaires. J. Law prenait le titre de seigneur de Tancarville, en raison des vastes propriétés qu'il avait achetées; c'était donc de tous ses titres celui qu'il préférait. On lit dans les *Mémoires de la Régence. La Haye*, 12°. *J. van Duren*, 1720: « Il acheta du comte d'Evreux, pour huit cent mille livres, le comté de Tancarville en Normandie, et en 1718 le marquisat de Rosny. (Tome II, p. 111, avec son portrait, p. 358. Voir aussi la *Vie de Philippe d'Orléans, par M. L. M. D. M. Londres*, 8°, 1737, vol. II, p. 24 où il est donné des détails sur ses acquisitions et ses projets d'acquisitions) :

« Par devant les conseillers du roy, notaires, garde-nottes et garde-scel au Châtelet de Paris, soussignez, fut présent très haut et très puissant seigneur, Monseigneur Philippes-Jules-François Mazarini Mancini de Nevers, substitué aux duchez pairies de Nivernois et Donziois, grand d'Espagne du premier ordre, prince de Vergagne et du saint Empire, gouverneur et lieutenant-général pour le roy desdits pays et duchez de Nivernois et Donziois, ville et ancien ressort de Saint-Pierre Le Moustier, héritier par bénéfice d'inventaire de deffunt très haut et très puissant seigneur monseigneur Philippes-Julien Mazarini Mancini, son père, vivant duc de Nivernois et Donziois, pair de France, chevalier des ordres du roy, gouverneur et lieutenant-général pour sa majesté desdits pays et créancier de la succession du feu seigneur duc de Nevers son père, tant à cause des substitutions faites en sa faveur par son Eminence monseigneur le cardinal Mazarini son grand oncle, des biens qu'il a légués à la charge desdites substitutions audit feu seigneur duc de Nevers, son neveu, par son testament reçu par Le Vasseur et Le Fouyn, notaires à Paris, les 10 mars 1661, et par les codiciles étant ensuite, que comme ledit seigneur duc de Nevers comparant, étant aux droits de très haute et très puissante dame madame Diane-Adélaïde-Philippine Mazarini Mancini sa sœur, épouse de très haut et très puissant seigneur monseigneur Louis-Armand duc d'Estrées, de Lauzières et de Themines, pair de France, laquelle était dotataire entre-vifs dudit seigneur duc de Nevers son père, par contrat passé pardevant Belot et son collègue, notaires, le 13 mars 1700, insinué audit Châtelet de Paris, le 13 juillet en suivant, laquelle donation ledit seigneur comparant a acquittée, et fait des dons et avantages à ladite dame sa sœur ; au moyen de quoy elle a renoncé en sa faveur à tous ses droits dans la succession dudit feu seigneur duc de Nevers son père, ainsi qu'il est porté par le contract de mariage fait de ladite dame avec ledit seigneur duc d'Estrées passé devant ledit Belot et son collègue, notaires, le 3 aoust 1707 et quittance étant ensuite du même jour, ledit seigneur duc de Nevers, demeurant à Paris dans le viel Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, lequel en la présence et en tant que besoin seroit du consentement de haut et puissant seigneur messire Jacques-Hyppolite Mancini, marquis de Mancini son frère, ledit seigneur marquis de Mancini avec ledit seigneur de Nevers, comparant et ladite dame duchesse d'Estrées seuls habiles à succéder audit feu seigneur duc de Nevers leur père au jour de son decez au moyen de la renonciation faite à sa succession par très haut et très puissant seigneur monseigneur Charles-Louis-Antoine d'Alsace, comte de Bossu, prince de Chimay et du Saint-Empire, grand d'Espagne du premier ordre, premier pair des comtés de Hainault et de Namur, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, lieutenant-général de sa majesté catholique et très haute et très puissante dame madame Diane-Gabriele-Victoire Mazarini Mancini son épouse, fille dudit feu seigneur duc de Nevers, en conséquence des avantages faits à ladite dame princesse de Chimay, par son contrat de mariage passé devant ledit Belot et son collègue, notaires, le 2 mars 1699 et par un autre contract passé depuis pardevant le ledit Belot et son collègue, notaires, le 15 juin 1703, contenant ladite renonciation à ladite succession pour les causes y exprimées, ratifiée par ladite dame princesse de Chimay, par acte passé à Bruxelles, le 21 desdits mois et an, dont l'original est annexé à la minute dudit contract, ledit seigneur marquis de Mancini, demeurant ordinairement à Rome, de présent à Paris, rue Saint-Honoré, 13, Passage Saint-Roch, pour ce comparant, a ledit seigneur de Nevers comparant reconnu et confessé avoir vendu, cédé, quitté, transporté et délaissé par ces présentes, dès maintenant et à toujours et promet garantir de tous troubles, dons, douaires, dettes, hypothèques, évictions, substitutions, aliénations et autres empêchemens généralement quelconques à *messire Jean Law*, seigneur de Tancarville, demeurant à Paris, place de Louis-le-Grand, susdite paroisse Saint-Roch, à ce présent et acceptant, acquéreur pour luy, ses hoirs et ayants cause une grande maison appelée l'hôtel de Nevers scis en cette ville de Paris, rue de Richelieu, paroisse Saint-Eustache, ayant face et sa principale entrée en ladite rue de Richelieu et dont l'étenduë pour ce qui est sur icelle rue est depuis le jardin de la maison dont se prétend propriétaire le sieur de Varennes et qui faisoit autrefois partie dudit hôtel de Nevers, jusqu'à la maison du sieur Guyet en deça de

laquelle est une grande arcade pratiquée dans le corps de logis qui conduit à la rue Neuve-Mazarin dont l'espace faisoit autrefois partie dudit hôtel, et a main gauche de ladite rue est la principale entrée de la maison occupée par la dame marquise de Lambert, lesquels doivent rester audit hôtel et appartenir audit seigneur de Nevers, vendeur, qui les délaisse et comprend en la présente vente, suivant et conformément à l'acte passé double entre ledit feu seigneur duc de Nevers et ladite dame marquise de Lambert pardevant ledit Belot et son collègue, notaires, le 8 mars 1698; . . . .

« Ce fait, comme dit est, en la présence dudit seigneur Jacques-Hippolyte Mancini, marquis de Mancini, lequel a déclaré avoir le présent contract agréable, approuvant ladite vente et en consentant l'exécution. Ce faisant, il a déchargé, et décharge par ces présentes, ledit hôtel de Nevers, présentement vendu, ses appartenances et dépendances, de tous droits, hypothèques et prétentions qu'il pourrait y avoir, soit à titre d'héritier par bénéfice d'inventaire dudit feu seigneur duc de Nevers, son père, ou autrement, en quelque manière et pour quelque cause que ce soit, à la charge du payement tant de la somme pour laquelle il est cy-dessus employé que des autres sommes aussy cy-dessus désignées, et notamment de celles qui restent dues par la succession dudit feu seigneur duc de Nevers, faisant partie de celles susdites qui sont les seules dont ledit hôtel est chargé.

« A ce faire était présente et est intervenue très haute et très puissante dame madame Marie-Anne d'Espinola, épouse dudit seigneur de Nevers, de luy autorisée à l'effet qui en suit, laquelle a déchargé et décharge par ces présentes ledit hôtel de Nevers présentement vendu, ses appartenances et dépendances de tous droits, actions et hypothèques qu'elle y pourroit avoir et prétendre, soit pour raison de son douaire et de ses conventions matrimoniales ou autrement, pour quelque cause que ce soit et puisse être, et outre ladite dame autorisée, comme dit est, s'est obligée et s'oblige par lesdites présentes pour et avec ledit seigneur de Nevers, solidairement elle seule pour le tout sans division, discution ny fidejussion, à quoy elle renonce envers ledit sieur Law, ce acceptant, à la garantie dudit hôtel présentement vendu, telle qu'elle est cy-dessus stipulée, ensemble à l'entretenement, exécution et entier accomplissement de tout le contenu au présent contract, dont et du tout ladite dame fait son propre fait et son propre nom solidairement, sans fide jussion, comme dit est, et y affecte, oblige et hypothèque tous ses biens, meubles et immeubles présens et avenir, reconnaissant ladite dame de Nevers, que sans sa présente intervention et obligation solidaire, ledit sieur Law n'eût fait la présente acquisition.

« Car ainsi et pour l'exécution des présentes et dépendances, lesdits seigneurs et dame de Nevers, et ledit sieur Law ont eslu leurs domiciles à Paris, en leurs dites demeures auxquels lieux nonobstant, promettant, obligeant chacun à son égard, lesdits seigneur et dame de Nevers solidairement renonçant. Fait et passé à Paris, ès demeures des parties, l'an mil sept cent dix-neuf, le dixième jour de may, avant midy, et ont signé la minute des présentes, demeurée à maître Ballin, l'un des notaires soussignez, qui a averti les présentes être sujettes à insinuation; signé Chevre et Ballin. Et à côté, scellé ledit jour. »

Je trouve dans une ancienne note : *M. Law avoit toujours dit qu'il avoit acheté cette maison pour le compte de Sa Majesté; cependant on en trouvoit le contrat en son nom, et cette acquisition faite de ses deniers, ce qui ne laissoit pas de surprendre. Enfin on s'imagina de faire rechercher la minute, et on trouva une déclaration qui y étoit jointe, qui faisoit mention que cette maison avoit été achetée des fonds de Sa Majesté.*

Cette mention pourrait bien avoir eu pour but de retirer l'hôtel des mains des créanciers.

(650) J'ai retrouvé le contrat de vente qui nous apprend les noms des vendeurs et acheteurs du terrain, les noms de l'entrepreneur des six maisons et ceux de leurs premiers habitants:

« 24 septembre 1719. Contract passé devant Perichon et Ballin, notaires au Châtelet, par lequel dame Marie-Louise du Bouchet de Sourches, épouse de M. Louis Colbert, comte de Lignières, héritière de M. Jacques Nicolas Colbert, archevesque de Rouen — ont vendu à Jean Law, seigneur de Tancarville, six maisons sises à Paris, rue Vivien, dont il y en a cinq qui se tiennent l'une à l'autre, savoir deux grandes, l'une occupée par M. Lecouturier et l'autre par le sieur Cholet, et les trois autres, l'une par le sieur Lauret, une autre par le sieur de Ximen, et l'autre par le sieur Fleury, et la sixième faisant le coin de la rue Colbert, occupée par la dame Roland, appartenant lesdites maisons, sçavoir : les cinq qui se tiennent, audit comte de Lignières, seul comme lui estant eschues par la subdivision entre lui et ses cohéritiers en la succession de M. Charles-Edouard Colbert, son frère, comte de Sceaux, du lot écheu en commun auxdits sieurs comtes de Lignières et de Sceaux, par le partage des biens de deffunt messire Jean-Baptiste Colbert, contrôleur général des finances, et de dame Marie Charron, son épouse, et ladite maison au coin de la rue Colbert, — lesquelles maisons ledit feu sieur Colbert, contrôleur général, avait fait construire sur les places par luy acquises des héritiers du sieur Mazariny, cardinal, à commencer la jouissance du 1er octobre 1719, moyennant 300.000 liv. »

On trouve annexé à cette pièce un dossier rempli de sommations et oppositions élevées par Antoine Du Puis, bourgeois de Paris, au nom et comme tuteur du jeune comte de Lignières, pour maintenir certaines servitudes

dues par lesdites maisons — Sentence par défaut. — Protestations des architectes de Law, MM. Mollet et Granthomme.—Réplique, sentence contradictoire, ordonnances, arrêts, etc. — Ces débats continuent jusqu'au 4 septembre 1721, et se terminent par une décision qui indemnise Du Puis.

(651) Tous ces bureaux et ces magasins de peaux de castor et autres marchandises n'étaient point faits pour embellir ce palais. On lit dans la Description de Paris, par Germain Brice : *On a renversé tout l'ordre des appartemens, les plafonds des principales chambres qui étaient peints par le Romanelle, par Grimaldi et par d'autres peintres italiens, ont été détruits, on a presque tout converti en bureaux* (p. 446). Il exagérait le dégât, qui était réel.

(652) Il y avait imprimerie en taille douce et imprimerie typographique. Si l'on se représente la rapidité avec laquelle les trois milliards de livres divisés en actions ou billets de 1,000, 100, 50 et 10 livres furent fabriqués, on comprendra la nécessité de vastes ateliers.

Nous avons conservé la suite des billets émis à cette époque ; ils n'offrent aucune de ces recherches, aucune des combinaisons qui luttent avec la contrefaçon par les difficultés qu'elles opposent à l'imitation. C'est un papier ordinaire, assez grossier, imprimé en taille douce d'abord, en typographie ensuite, revêtu de trois signatures à la main et d'un timbre sec très simple, puis enfin privé de cette garantie des signatures originales et imprimé tout entier. On ne s'explique pas comment ces billets n'ont pas été contrefaits en plus grande quantité, quand on songe que les actions de 1,000 livres ont valu un moment 20,000 livres.

1. Les billets de la *Compagnie d'Occident*, du 19 septembre 1717, étaient gravés sur cuivre, plusieurs sur une même planche et étaient imprimés en taille douce. **2.** N°...... CENT LIVRES TOURNOIS. — *La banque promet payer au porteur à vue cent livres tournois en espèces d'argent, valeur reçeue à Paris, le* 10 *janvier* 1719, gravés plusieurs sur la même planche, avec un timbre sec, portant les mots *Banque royale*, placés au dessus de l'écusson royal. Il y a d'autres billets exactement pareils mais de plus petite dimension. **3.** *Dividende d'une action sur les fermes* (26 août 1719) *générales du bail d'Aymard-Lambert. Première annéc N°......* Le timbre sec porte autour des fleurs de lys ces mots : *Fermes unies du Roy*, gravés plusieurs sur une même planche. **4.** MILLE LIVRES TOURNOIS. — *Le premier janvier mille sept cens vingt*, imprimé sur la presse typographique, les signatures à la main. Timbre sec. — CENT LIVRES TOURNOIS, idem. — DIX LIVRES TOURNOIS, idem. — Plusieurs arrêts autorisèrent à cette époque un plus grand nombre de personnes à signer ces billets, et on lit, à la date du 11 décembre 1719, dans les manuscrits de Dangeau : *Il y a un arrêt qui commet encore cinq personnes pour signer les billets de banque, afin que cela aille plus vite.* Et en effet cela n'alla pas encore assez vite ; les émissions se succédèrent rapidement, et le public étant toujours plus avide d'actions, on se décida à se passer de signatures autographes, et les billets furent entièrement imprimés. **5.** DIX LIVRES TOURNOIS. — *Le premier janvier mil sept cens vingt.* Toutes les signatures imprimées. **6.** DIX LIVRES TOURNOIS. — *Division.* — *Le premier juillet mil sept cens vingt.* Les signatures sont imprimées et les timbres secs, apposés sur une vingtaine de billets à la fois, pour aller plus vite, ont perdu la netteté de leur empreinte. **7.** CINQUANTE LIVRES TOURNOIS. — *Division ordonnée par arrest du* 2 *septembre* 1720.—*Le deuxième septembre mil sept cens vingt.* Toutes les signatures imprimées. **8.** *Décision du* 12 *mars* 1720, *actions de la Compagnie d'Occident.* Dans la marge : *Actions rentières sur la Compagnie des Indes;* ces mots sont gravés au milieu de rinceaux de fleurs. Les signatures à la main. **9.** *Le porteur est propriétaire d'une action rentière de dix mille livres sur la Compagnie des Indes*, gravés au nombre de six sur la même planche, les signatures à la main.

Tous ces billets furent soumis aux fluctuations du système ; en 1722 on fit une chanson sur le visa des billets de banque ; les derniers vers sont les moins mauvais :

Pauvres cervelles abusées
C'est des billets visés qu'on fit billevesées.

(Page 51, année 1722, de la Coll. Delessert.)

(653) Londres, Amsterdam, etc., avaient une bourse où se réunissaient les négociants, pour s'offrir et échanger les marchandises, les effets publics et les nouvelles du jour, capables d'influer sur leur prix. Paris n'avait pour emplacement que la rue Quincampoix, dans laquelle débordaient les spéculateurs, que ne pouvaient contenir les comptoirs des traficants d'effets publics établis dans ce quartier et dans cette rue. C'était donc une mesure de sûreté publique et de convenance nationale que l'établissement de la nouvelle bourse.

L'hôtel de Soissons fut loué, en 1718, pour servir aux bureaux de la banque et à la salle de la bourse, mais ce projet avait été abandonné, car Law put offrir, un an plus tard, 1,400,000 liv. au prince de Carignan, pour cet hôtel.

(654) 26 mai 1720. Arrest du conseil, signé en commandement, par lequel sur le veu de l'arrest du 14 novembre précédent par lequel Sa Majesté voulant faire construire une place de change et donner un logement à ses frais à la Compagnie des Indes, a fait deffenses aux propriétaires des maisons édifiées et jardins compris dans le plan annexé à la minute dudit arrest dans l'enceinte des rues de Richelieu, Neuve-des-Petits-Champs et Vivien, jusqu'à la rue Colbert inclusivement, de pas-

ser aucune vente ni de faire aucune réparation — et Sa Majesté ayant depuis ordonné l'exécution dudit plan concernant ladite place de change à la construction de laquelle on travaille actuellement et dont l'emplacement comprend toutes les maisons situées le long de ladite rue Vivien, depuis le jardin de l'hôtel Mazarin jusqu'à la rue Colbert, — ordonne qu'elles seront incessamment démolies.

Je fais grace de cinquante extraits d'ordonnances, arrêts et significations pour ventes et acquisitions, je n'ai rien trouvé dans leurs considérans qui eût rapport à mon travail.

(655) On le voit paraître comme architecte de Law dans les expertises.

(656) Les deux hôtels restèrent toujours séparés.

(657) C'est lui qui construisit, en 1711, l'hôtel d'Évreux, pour Henry de la Tour d'Auvergne. Cet hôtel fut plus tard la propriété et l'habitation de madame de Pompadour (1752). Nous lui devons en outre l'hôtel d'Humières et le château de Stains.

(658) Nous verrons plus loin que ce bâtiment ne fut pas achevé, il n'avait encore ni portes, ni fenêtres, quand on construisit la salle des globes en 1734.

(659) Je dis nouveau, parce que les gravures du dix-septième siècle représentent la façade de cet hôtel flanquée de deux petits dômes d'assez mauvais goût qui, dans la restauration de Mollet, ont disparu.

(660) Antoine Pellegrini, né à Padoue, en 1674, fut élève de Genga et de Paul Pagano ; il peignait dans cette manière facile et lâchée qui caractérise l'époque. Ce défaut était alors un titre à la vogue ; il l'obtint et gagna beaucoup d'argent dans une tournée qu'il fit en France, en Angleterre et en Allemagne. De tous ses travaux, les plafonds de la compagnie des Indes, dans le palais Mazarin, lui firent le plus d'honneur. Nous remarquerons qu'il exécuta deux plafonds dans le palais du Japon, aujourd'hui la bibliothèque royale de Dresde. Il revint en Italie avec une grande fortune, et il mourut en 1741. Le Prince et après lui quelques auteurs ont placé les travaux de Pellegrini, à l'époque de la construction du palais Mazarin, c'était une erreur d'un peu moins de cent ans.

(661) Le 20 août 1725, sur l'ordre de M. le duc d'Antin, ordonnateur général des bâtiments, le sieur C. F. de l'Espée, expert ordinaire des bâtiments du roy, fait une visite générale et dresse un état des lieux, des bâtiments de la Banque royale, en présence de M. de Cotte, intendant et contrôleur général desdits bâtiments. J'en donnerai ici un extrait parce qu'il fournit certaines indications, aujourd'hui perdues, particulièrement sur les peintures de Pellegrini qui furent effacées.

L'expert trouve pour la totalité des bâtiments affectés à la Banque, un périmètre de 2,078 toises et demie. La principale porte d'entrée qui est construite de pierres de taille au-dessus de laquelle est un cartouche qui renferme l'inscription : *Bibliothéque du Roy* sur un fond de marbre noir dont les lettres sont gravées et dorées. Les armes du Roy au dessous avec mufles de lion aux deux côtés et corcelets au dessous de la corniche, une grande porte de menuiserie garnie de toutes ses ferrures, ornée de sculpture par la face du côté de la rue.

Toutes les salles de la galerie du rez-de-chaussée qui longent la rue de Richelieu étaient pavées de marbre et de pierres de liais, tapissées de comptoirs avec traces des balances ; au dessus du grand escalier se voyait un plafond en calotte orné de peintures de différents sujets. — Dans la première salle du premier, longue de 35 pieds sur 26 de largeur, le plafond en calotte peint, représentait Noé et différentes fleurs ; la seconde salle, longue de 33 1|2 pieds sur 26 1|2 de largeur, avait plafond peint par haut en calotte, représentant Eole et autres sujets, avec fleurs et fruits. — L'imprimerie de la Banque était dans le bâtiment du milieu. — L'expert comprend dans son inventaire l'appartement du marquis de Lambert.

(662) On lui envoya de Londres son acquittement pour l'affaire du duel dans lequel il tua un sieur Wilson. En même temps la ville d'Édinburg, flattée d'avoir donné le jour à un si grand personnage, qu'elle avait fort dédaigné quelques années avant, lui adressait par une députation, le droit de cité dont les titres étaient renfermés dans une élégante cassette en or.

(663) Duclos s'exprime ainsi : « Il y avoit « déjà longtemps que Law étoit obsédé de « solliciteurs qui soupiroient après ses grâces, « mais aussitôt que son état parut assuré, « il eut une cour dans toutes les formes. Des « femmes titrées se montroient courageuse- « ment sur le devant du carrosse de sa femme « et de sa fille et des hommes du plus haut « rang assiégeoient son antichambre. Ils « croyoient se disculper de leur bassesse, « en la tournant en plaisanterie. » La princesse Palatine mère du régent, a mis dans sa correspondance beaucoup de détails sur Law et son système, je reproduirai les plus curieux d'après la mauvaise édition que nous en avons : 19 déc. 1713. *Law est un honnête homme et très raisonnable, il est extrêmement poli avec tout le monde et sait bien vivre. Il a beaucoup d'esprit et il a mis tant d'ordre dans les affaires, que toutes les dettes du roi ont été payées. C'est un homme admirable pour les finances. Feu le roi l'auroit volontiers employé; mais comme Law n'est pas catholique, le roi disait qu'il ne fallait pas se fier à lui. Il prétend que de tous ceux a qui il a exposé son système, il n'y en a que deux qui l'aient saisi, savoir : le roi de Sicile et*

mon fils; il est tout étonné d'avoir été si bien compris. On le poursuit au point qu'il n'a pas de repos, ni jour, ni nuit. Une duchesse lui a baisé la main devant tout le monde. Or, si les duchesses agissent ainsi, que lui baiseront donc les autres dames. Je crois que, s'il voulait, les françaises lui baiseraient, sauf respect, le derrière. Ne sont-elles pas déjà assez peu délicates pour le voir pisser. Ayant un besoin pressant de lâcher de l'eau, il refusa de donner audience à des dames et leur fit connaître ce motif. Elles répondirent : Cela ne fait rien; pissez et écoutez-nous. Elles restèrent donc auprès de lui. Une autre dame se fit conduire dans un carrosse devant l'hôtel de M. Law pour y verser. Elle s'écria, en s'adressant à son cocher, verse donc, coquin verse. M. Law étant accouru pour la secourir, elle lui avoua qu'elle l'avait fait exprès pour se procurer une entrevue avec lui.

Quand mon fils demanda une duchesse pour accompagner sa fille jusqu'à Gênes, quelqu'un qui se trouvait chez lui, lui dit : Monsieur, si vous voulez avoir le choix des duchesses, envoyez chez madame Law, vous les y trouverez toutes rassemblées.

Le 10 *décembre* (1720) *Law s'est retiré, il est dans une de ses terres, à six milles de Paris. M. le duc, pour aller le voir, a pris la chaise de poste de madame de Prie et a fait habiller ses laquais en gris : autrement le peuple l'aurait mal accueilli. Law s'est rendu à Bruxelles; madame de Prie lui a prêté sa chaise; en prenant congé de mon fils, Law a dit : Monseigneur, j'ai fait de grandes fautes; je les ai faites parce que je suis homme; mais vous ne trouverez ni malice, ni friponnerie dans ma conduite. Sa femme ne veut partir qu'après avoir payé toutes les dettes, il doit au rotisseur seul* 10,000 *livres.*

On lira encore avec intérêt les observations suivantes : *Law était l'objet d'une idolâtrie sans exemple, la noblesse remplissait ses antichambres. Un de ses anciens amis, introduit près de lui, le vit faire de longs calculs, déjeuner ensuite, puis jouer au Pharaon, tandis qu'une foule de grands seigneurs attendaient dans son antichambre. Law n'y mettait aucune insolence, mais il n'aurait pas pu vaquer aux soins les plus pressans, s'il avait voulu se prêter à l'empressement général. Une dame fit verser sa voiture sous ses fenêtres pour l'obliger à se montrer. Law était resté fort modeste, mais sa femme moins spirituelle que lui, ne cachait pas aussi bien son orgueil de parvenue, et montrait insolemment l'ennui que lui causaient les assiduités dont elle était l'objet. Le fils de Law fut admis à danser avec le roi, dont il avait l'âge; sa fille qui comptait à peine six à huit ans, donna un bal chez elle, la noblesse la plus brillante brigua l'honneur d'être admise à cette fête donnée par un enfant.*

Le nonce du pape y parut des premiers, saisit dans ses bras la jeune maîtresse de la maison et l'accabla de caresses. Des ducs et des princes demandaient à être fiancés à cette fille de six à huit ans (p. 89, Revue progressive.)

Le duc de Saint-Simon s'est étendu très au long sur les pourparlers qui précédèrent un bal donné par le roy, et il s'étonne de l'énormité qu'on allait commettre, en admettant le fils de Law dans le quadrille. Il paraît que la difficulté disparut par la mort de cet enfant, quelques jours avant le bal.

(664) On lit dans les mémoires manuscrits de Dangeau : 11 déc. 1719. *Law fut élu ces jours passés à l'Académie des sciences en la place de Regnault, lieutenant-général un des honoraires, et il y sera reçeu mercredy.* Après sa fuite, son élection fut annulée et le cardinal Fleury le remplaça en 1721. Je trouve en outre ce renseignement date du 17 déc. 1719: *Le bruit est fort répandu que M. Law achette la charge de prévost de l'ordre de Saint-Esprit de Monsieur le Camus. Il faut faire dans cette charge les mêmes preuves que les chevaliers de l'ordre.*

(665) Les actions s'émettaient à 5 mille livres à l'hôtel de Nevers, dans les bureaux de Law, et elles étaient côtées à 7 et 8 mille livres par l'effort de l'agiotage dans la rue Quincampoix. On conçoit l'empressement dans la rue Richelieu, pour parvenir jusqu'au bienheureux dispensateur de si grands bénéfices. Voir la vue de la grande porte de l'hôtel de Nevers, assiégée par les agioteurs, dans les premiers exemplaires du Dictionnaire historique, édition de l'année 1719.

(666) Cette rue avait reçu son nom des seigneurs de Quincampoix, voir l'armorial du père Petau et celui du père Labbe. Les autres étymologies de ce nom singulier, sont ridicules. Dans le *Livre de la taille de Paris pour* 1292, elle est appelée : *Rue Quiquempoist.*

(667) Les détails abondent sur ces fortunes improvisées, je ne les reproduirai pas; un seul suffira pour indiquer leur caractère. Un domestique fait fortune en quelques heures, il s'achette un carrosse pour arriver dans la rue Quincampoix d'une manière convenable, mais au lieu de monter dans la voiture, par un reste d'habitude, il veut monter derrière et s'apercevant de son erreur, il s'écrie : *Mais je l'avais bien dit, ce carrossier maladroit n'a laissé de place que pour un laquais.* On fit alors ces vers :

Lundi j'achetai des actions,
Mardi je gagnai des millions,
Mercredi j'arrangeai mon ménage,
Jeudi je pris un équipage,
Vendredi je m'en fus au bal
Et samedi à l'hôpital.

(668) Duclos, Dangeau, etc., donnent les détails de son crime et de son exécution.

(669) Pour ne rien omettre je citerai quelques mémoires publiés à l'occasion du système

Lettres sur le nouveau système des finances (par l'abbé Terrasson. Paris), 4°, 1720, la première du 21 février, la seconde du 12 mars, une autre du 18 mai, etc.

Réponse aux deux lettres, sur le nouveau système des finances, (par M. Pannier, grand agioteur. Paris), 4°, 1720.

Lettre au sujet de l'arrêt du conseil d'état du 22 mai 1720 (par l'abbé Tensin. Paris), 4°, 1720.

Considérations sur le nouveau système des finances; par où l'on prétend faire voir le domage qui doit résulter de l'établissement des compagnies, 4°.

Je trouve dans le recueil des pièces manuscrites de la bibliothèque de M. Benj. Delessert l'histoire satirique suivante, je ne sais si elle a été imprimée :

Histoire du prince Papirius, surnommé Pillargent, gouverneur des isles des Francsots, p. 452 du volume de l'année 1719.

Je citerai encore un petit tableau du système qui vient de paraître sous ce titre : *Law et les Chemins de fer, par R. B. de L.* (Bouthilier de l'Isle). Paris, 18°, 1845. C'est un résumé assez exact des faits connus, où l'article de M. Thiers se trahit trop ouvertement. Enfin je ne connais le travail suivant que par son titre : *Geschichte der Law' schen Finanzoperation während der Minderjährigkeit Ludwigs XV in Frankreich.* Il a paru dans le *Historisches Taschenbuch* publié par Frédéric de Raumer (VIIe année, 1845. Leipzig, chez Brockhaus.) Je ne m'expliquerais pas qu'on pût apporter des idées neuves ou de plus vives lumières dans une question dont nous avons tous les éléments.

On a gravé plusieurs fois le portrait de l'auteur du système. Le plus remarquable le représente en buste, dans un ovale. On lit autour : *Monsieur Law, conseilier du roy en tous ses Conseils, contrôleur général des finances, inspecteur général de la banque de la Compagnie des Indes, a été peint par J. Hubert et gravé par J. Langlois.* Je citerai deux autres portraits qui offrent chacun une particularité curieuse. L'un parut en tête de la traduction des *Considérations sur l'argent*, il porte au-dessous de la figure ces quatre vers :

Sous l'auguste et sage régence
D'un prince aimant la bonne foi,
Law consommé dans l'art de régir la finance,
Trouve l'art d'enrichir les sujets et le roi.

Ces quatre vers ont été plusieurs fois parodiés et les collections manuscrites ne manquent jamais d'accoler la parodie à l'original.

En 1719 on prépara en Hollande une édition nouvelle du *Dictionnaire historique de Bayle*, on décida qu'elle serait dédiée au régent de France. Pour accompagner cette dédicace on demanda à B. Picart, l'habile graveur, un portrait du duc d'Orléans, entouré comme c'était l'usage, d'allégories et d'allusions. Picart excellait dans ce genre, aussi n'épargna-t-il rien pour faire comprendre par le palais du Louvre qui s'achève et par de nombreux artistes à l'ouvrage, que le régent protège les arts. Des livres, des instruments de mécanique et d'astronomie témoignaient de son goût pour les sciences, enfin comment oublier la *magique opération du système* au moment de sa plus grande vogue, et au milieu d'une prospérité qui semblait fabuleuse; aussi les rives du Mississipi se développent à leur aise sous la main d'un petit nègre, tandis que des amours renversent des cornes d'abondance pleines de monnaies, et qu'on aperçoit dans le fond la porte de l'hôtel de Nevers avec le titre de *Banque Royale.* Elle est entrebaillée et défendue avec peine, par force hallebardiers, contre un flot envahissant d'actionnaires. On lit au bas : *B. Picart invenit et sculpsit* 1720.

Le livre parut. La Motte Houdard, sous le nom de Michel Bohm, s'adressait ainsi au régent dans la dédicace : « Votre justice et votre bonté vous ont fait trouver pour acquitter les dettes de l'État et pour y répandre de nouveaux trésors, ces prodigieuses ressources qui étonnent les nations. » Et on lisait au-dessous du portrait du duc d'Orléans dix-neuf vers de Limiers dont on jugera l'esprit et l'àpropos par ceux-ci :

Cesse de t'affliger, ô France !
. . . .
Vois, comme par ses soins, en métal transformé
Le papier enrichit le français alarmé.
. . . .
Vois ce riche palais, ou, sur un fonds certain,
Tout ce peuple à l'envi court assurer son gain.

Les exemplaires se vendaient ainsi et le tirage continuait selon les besoins, lorsque parut l'édit du 20 mai 1720 qui commença la déroute financière. La Hollande se ressentait presque autant que la France du coup porté par la chute du système et on trouva les vers du portrait par trop ridicules dans leur louangeuse confiance. On les supprima dans tous les exemplaires qui restaient à vendre, c'est-à-dire dans le plus grand nombre et l'édition de 1720 avec les vers est devenue fort rare. (Voir l'édition de 1820 donnée par M. Beuchot, en 16 volumes in-8°, t. I, p. XIII et t. XVI, p. 30.)

L'agiotage, passion nouvelle alors, prêtait au ridicule dans le premier accès de sa fièvre. Les artistes s'en emparèrent et le système devint texte à caricatures. On en a un recueil complet d'autant plus volumineux, que la vogue des actions en allant sur les places d'Amsterdam et de Londres exercer son influence, offrit dans chaque pays les mêmes ridicules.

Je citerai, non pas toutes les estampes, mais parmi elles, ce qui m'a paru le plus digne d'être cité. D'abord les portraits de Law :

1° Dans un médaillon, en buste. — J. Hubert pinxit. J. Langlois sculpsit, à Paris, chez Maillot; 2° En pied. — M. JEAN LAW. Léon Schenk fecit. Pet. Schenk exc. Amst.; 3° MADAME LAW, à mi-corps, dans le fond la ville de Venise, au bas ces vers : « Ik speel voor man en wyf... » encadré dans une bordure formée

de rinceaux de feuillages. Ce portrait, à vrai dire, appartient aux pièces satyriques.

Si j'avais eu le temps de classer dans un ordre chronologique toutes les estampes sur le système, j'aurais mis après les portraits de Law, les planches dont le sujet a trait à l'agiotage en général et à la chambre de justice de 1716 en particulier :

1. La Déroute des agioteurs, grande et petite planche. 2. La Voiture des agioteurs. 3. Le Diable d'Argent. A Paris, rue Saint-Jacques, au Grand Saint-Rémy. 4. Chacun va tirant ce diable d'argent. 5. L'agioteur élevé par la fortune au plus haut degré de la richesse et de l'abondance. 6. La Justice qui détruit d'un seul de ses rayons la fortune de l'agioteur.

Parmi les estampes qui font une allusion directe au système, je prendrai d'abord celles qui ont été publiées à Paris, puis ensuite je citerai les gravures hollandaises :

1. *Almanach de la Fortune* ou *Agenda de la rue Quimquempoix. Bernard, inv. sculp.* Cette planche, publiée en 1720, montre en perspective la rue Quincampoix encombrée de voitures, de chaises à porteur et de gens affairés. 2. *Véritable portrait du très fameux seigneur Quinquenpoix*, avec trente vers français de chaque côté et au bas la traduction des légendes hollandaises. Le texte est gravé sur une seconde planche faite exprès pour être insérée, t. II, p. 327 des *Mémoires de la Régence.* La Haye, 12°, 1729. 3. *Monument consacré à la postérité en mémoire de la folie incroyable de la XXe année du XVIIIe siècle. B. Picart fecit* 1720. Cette gravure avec texte français et hollandais a tout l'esprit de ce genre de pièces satyriques qui furent publiées à profusion en Hollande, et tout le charme du talent de Picart. Elle fut tirée à part pour les *Mémoires de la Régence*, et elle porte en haut t. II, p. 331. 4. Nieuwe Volkplanting om wind.—Missisippi of 'Twydbefaamde goudland door de inbeelding der Windnegotie, c'est la rive du Mississippi. 5. Tytelprint der actie-kraam of Voor-hof van Quimquenpoix. Bordure allégorique. 6. Arlequyn actionist, on voit force indécences pour prouver que le système n'est que du vent et des devises hollandaises qui signifient : « Le dernier paiera pour tous, un fou en fait d'autres. » La scène se passe dans la rue Quimcampoix. 7. Esope actionnaire. 8. *Bombario actionist ende geest van Esopus.* 9. L'envie de gagner qui trace le tableau flatteur du Mississippi. — *De inbeelding Heersseres van't Rookverkopengild maald Missisippi hier ' t geen Vrankryks schat verspild.* On y voit une figure faisant un ballot d'actions : *Pakt de acties weg want over honderd jare zal ment niet geloven.* Le reste est également satyrique. 10. Un titre d'almanach : *Nieuw-Jaars geschenk — Lauw maands Herdenking wegens de nieuwbakte goude eeuw, vertoverd in Paarde Vygen.* La gravure en est jolie et spirituelle. 11. Le Triomphe des actions : *De Kermis kraam van de actie-knaapen.* Grande planche in-folio très médiocre. 12. Le Commerce des actions fondé sur le vent et sur les châteaux bâtis en l'air. *Vytslad der Wind negotie*, Assez bonne planche. 13. Rue Quinquempoix en l'année 1720. A Humblot inv. et sculp.— A Paris, chez G. Duchange. Cette vue est toute d'invention. 14. *Quincampoix in Duigen.* Sans esprit. 15. *De meerman van't Morder-Gewest.* Satire toute hollandaise sur les imitateurs de Law. 16. *Op en ondergang der actieonisten.* Satire dirigée contre la banque de Law en Hollande. 17. La Dispersion des actionnaires semblable à celle de la tour de Babel : *Der Verwarde actionisten torenbouw tot Babel.* Avec un texte de quatre colonnes au bas. Assez bonne gravure. 18. *De Compagny is vol.* Satire locale sur la ville de Hoorn dans le nord de la Hollande. 19. *Opkomts, midden, en geen eynde van den door trapte Jan Lauw.* Longue satyre en petits tableaux. 20. *De Eklips der Zuiderzon.* Satire dirigée contre la compagnie anglaise de la mer du sud, formée à l'instar de celles de Law. 21. *Des Kladpapieren Waerelds vuur in as verkeerd*, le sujet principal est entouré d'allusions mythologiques en rapport avec la misère des actionnaires. 22. *De Begeerlykheyt zoekt de Fortuin t'achterhalen of voor by te Loopen.* On compare la célébrité de Law à celle d'Erostrate qui brûla le temple d'Ephèse, les sujets sont variés, chacun a sa légende gravée. 23. *De Inventeur der Wind negotie op zyn Zegekar.* Law assis dans un char traîné par deux coqs; grossier travail. 24. Allusion tirée de l'Apocalypse § XVIII, 2, et autres passages du Nouveau Testament, grande planche faite sans esprit. 25. *Bombario! o dood! te schendig in de nood*, Mercure, la Mort, le Temps, jouent un rôle dans cette médiocre composition, avec Démocrite et Héraclite. 26. *Anatomie der wind-Negotie. of Bombario voor den Drommel.* Satire assez singulière et gravée avec quelque soin. 27. *De verreeze Frederik Hendrik ouwerwets Patron der Verkeerde Barinhertigheid.* Allusion à une loi du prince Frédéric. 28. *De Waereld is een speel Toneel elk speeld zyn rol en krygt zyn deel.* Les magistrats d'Amsterdam, figurés en dieux, défendent l'entrée de la Hollande contre l'invasion des actions. Dix petits tableaux complètent la caricature. 29. *Styrd Tuszen de Smullende Bubbel Heeren, en de aanstaande Armoede.* Ce combat entre les actionnaires engraissés et les gens dans la misère est rendu dans le style des gravures de ce temps. 30. *De Opgehulde Actionisten in hun eer en aanziengesteld.* Allégorie soutenue, embrouillée et fort peu attrayante. 31. *Vonnis van Apol over de Bubbels.* Apollon rend sa sentence au milieu des fous et des dieux de l'Olympe. 32. *Afbeeldinge van't zeer vermaarde Eiland Gers-kop.* Cette carte de l'Isle de la Folie, représente une tête de profil ; Quincampoix est la capitale de l'isle. 33. *Atlas.* Le monde supporté par Law et ses partisans. 34. *De vervallen actionisten, hersteld, door den Triompheerden Arlequin.*

Il distribue les actions du haut d'un char, traîné par quatre chevaux. **33.** *Raad voor Jan Law.* Allusion à la fuite de Law et au départ de sa femme, après qu'elle aura payé ses dépenses. **36.** *Een schone Lofkrans deese onse Actie Winkel.* Le Temps montre à la Terre, dans un miroir, le sort prochain des actions. En bas, un texte en types mobiles, bonne gravure. **37.** *Arc Mémorial dressé au lieu de l'enterrement des actions consumées.* La liste des partisans de Law est assez ridicule. **38.** *De Windverkopers of Windvangers, die door wind, verliezen Geld en goed bederven Vrouw en kind.* **39.** L'intérieur d'un grand bâtiment est surmonté d'un pavillon d'horloge, qui porte le nom de Quincampoix. **40.** *Der grote Vergader-plaats der Windverkopers van't Jaar. A° 1720.* Assez sotte représentation, flanquée de quatre tableaux, dont un représente Minerve rétablissant les métiers des manufactures. **41.** *De Ridder van het Gilde kalf.* Allusion à la richesse des actionnaires. **42.** *Des Waerelds doen en doolen.* C'est à qui mettra son argent dans les Compagnies, une grande foule se presse, des vaisseaux partent, etc. **43.** *By Veele zit de Kei in't Hooft.* **44.** *Om dat men in de Wind Geloofl.* Grand hôpital de gens malades par la folie des actions. Cette gravure ne manque pas d'esprit. **45.** *De Laggende Law, de treurende actionist, met de smekende Mercurius.* Mauvaise gravure. La figure de Law et celles des actionnaires ne rendent pas le sentiment que la légende leur suppose. **46.** *Het uitgeteerde, enftervende Actie boomtje.* Petite planche, sans importance, qui fait allusion à la décadence du Mississipi, représenté par un arbre desséché. **47.** *Bronwater of geneesmiddel voor de zieke Actionisten.* C'est le pendant de la gravure citée plus haut : *Harlekin en Bombario in de Rouw.* Médiocre petite gravure. **48.** *Quinquanpoix.* Regrets sur la perte du véritable commerce. **49.** *De schynschoone Actie sphinx.* Il se précipite en voyant son énigme ou sa fraude découverte. **50.** *De Viaantsche Tol-Poort.* Satire locale sur le refuge des actionnaires à Viaanen. **51.** *De Lachende Ezopus.* Les actionnaires figurés par des singes qui mangent du chou, les renards s'enfuient avec les moutons. **52.** *De verslagen Actionist in de stoel.* Satires nombreuses dans un même cadre, chacune avec sa légende. **53.** *De Zuidze Compagnie door wind in top gerezen beklaagt un haar verlies, etc.* **54.** *Law, als een tweede Don Guichot.* Satire contre les imitateurs de Law. **55.** *De stervende Bubbel-heer in den schoot van madame Compagnie.* Bonne caricature, avec les coiffures du temps assez bien rendues. **56.** *De Malle Actionisten naar Vianen of't Peperland.* Satire locale. **57.** *Bombario actionist*, c'est une suite de sept figures grotesques, qui forment autant de planches. **58.** *Spiegel der Reden voor Wanhopende Actionisten.* Avec trois colonnes de texte. **59.** *La fortune bonne et mauvaise*, *Boitard fecit.* C'est une allusion indirecte au système, une critique de l'agiotage. **60.** Sur la gravure des *Memorabilia A° MDCCXX Gedenckwürdigkeiten des* 1720ten *Jahres.* On voit dans l'un des petits tableaux qui forment l'ensemble : *Der Actien Regieren.* **61.** *Het hobbelend Actiescheepje van madame Compagnie en monsieur Bubbels.* Petite gravure sans esprit, expliquée par cinq colonnes de vers qui n'en offrent pas davantage. **62.** *De Bubbel jonge op de jagt.* Petite gravure accompagnée de cinq colonnes de vers. **63.** *De stopende actie-valk om Hals*, *En't Bubbel Rotje onder de Klaauwen van den Uil.* Avec cinq colonnes de vers. **64.** *Un jeu de cartes* entier, faisant allusion aux différentes phases du système et à sa chute. **65.** *Baal of de Waereld in Maskerade.* C'est plutôt une allusion générale aux travers du monde. **66.** *De Actiewereld op Haareinde.* Gravure dans le genre Browver. **67.** *De Wintgot.* Sale invention, que l'esprit ne rachète pas. **68.** *De Koning van Missisipi.* **69.** *Bespiegeling voor de Geld zugtige.* Grande planche, dont le trait satirique n'est pas facile à trouver. **70.** *Le commerce que les Indiens du Mexique font avec les François au port du Missisipi.* Grande planche double et historique, plutôt que satirique.

Les planches de cuivre du plus grand nombre des estampes que nous venons de citer, furent acquises, en 1720, par un éditeur hollandais qui en fit tirer des épreuves sur papier in-folio de manière à former un volume. Pour donner plus d'attrait à la spéculation, il couvrit les marges des estampes, de longues tirades de vers, qui devaient ajouter par leur esprit à la malice du dessin, en outre une introduction de 25 pages et deux longs hors-d'œuvres qui viennent après les planches (l'un de 52 pages, l'autre de 21), complètent ce gros livre qui parut à la fin de 1720, sous ce titre : *Het groote Tafereel der dwaasheid, vertoonende de opkomst, voortgang en ondergang des Actie, Bubbel en Windnegotie en Vrankryk, Engeland, en de Nederlanden, geplcegt in den jaare MDCCXX.*

Après les gravures, je devrais citer les chansons dont j'ai trouvé des recueils entiers dans plusieurs collections, mais l'espace me manque, ou plutôt le courage, car je commence à me fatiguer, et j'ai hâte d'arriver au terme de cette laborieuse collection de notes. Je ne puis renvoyer le lecteur aux collections particulières, elles sont de leur nature mobiles et difficilement accessibles, mais il trouvera tout ce qui peut suffire à la curiosité la plus exigeante dans le recueil des chansons manuscrites formé par M. de Maurepas et conservé à la Bibliothèque royale. En demandant les volumes marqués sur la liste suivante, en cherchant aux pages indiquées, il pourra lire tout, ou à peu près tout, ce qu'il a été écrit de plus spirituel, et de plus violent sur le célèbre financier :

Volume XIII, page 356. — XIV, p. 26, 86, 109, 111, 112, 116, 117, 132, 140, 166, 196, 207, 221, 238, 258, 268, 269, 276, 302, 322 *bis*, 390. — XV, 26, 27, 29, 32, 33,

34, 54, 55, 69, 72, 73, 79, 81, 83, 85, 86, 97, 185, 191, 194, 195, 198, 201, 202, 203, 205, 208, 219, 222, 223, 224, 227, 229, 230, 231, 242, 248, 300, 305, 309 *bis*, *ter*, 312, 315, 318, 319 *bis*, 335, 337, 339, 346, 482, 487. — XVI, 5, 10, 412. — XVII, 80, 204. — XXX, 341. — XXXI, 23. — XXXIV, 62. Voir aussi dans les papiers de Conrart, tome VII, in-folio, de la Bibliothèque de l'Arsenal, aux pages 318, 326, 352, etc. etc.

Le duc de Saint-Simon écrit en 1719. — *C'étoit à qui auroit du Mississipi. Il s'y faisoit presque tout à coup des fortunes immenses. Law, assiégé chez lui de supplians et de soupirans, voyoit forcer sa porte, entrer du jardin par les fenêtres, tomber dans son cabinet par la cheminée. On ne parloit que par millions* (tom. XVII, p. 355). Le contrôleur-général eut le tort d'exciter ce mouvement au lieu de le calmer, et de pousser à la hausse, au lieu de maintenir la valeur de son papier dans des limites raisonnables : Dangeau dicte à son secrétaire, à la date du 29 may 1719 : *M. Law assure qu'avant la fin de l'année on y gagnera beaucoup davantage encore. — Cela paraît incompréhensible à beaucoup de gens, mais M. Law n'a rien fait espérer jusques icy qui ne soit arrivé par la suite et beaucoup de ses ennemis conviennent présentement de son habileté dans les finances.*

(670) *Law séduit lui-même par son système avait successivement émis une quantité de papier telle, qu'en* 1719, *elle représentait quatre-vingts fois tout le numéraire qui pouvait circuler dans le royaume, c'est-à-dire* 52,800,000,000 livres (96 *milliards de francs*). (Page 20, tome II, Hist. de l'Économie politique par M. de Villeneuve-Bargemont. Paris, 8°, 1841.)

Les calculs minutieux n'allaient pas à la brusquerie de madame la duchesse d'Orléans, mère du régent, voici comment elle apprécie l'émission abusive du papier monnaie dans son style sale et cynique :

Personne en France n'a plus le sou maintenant, mais je dirai, sauf respect, en bon allemand Palatin, qu'ils ont tous des torche-culs de papier de reste (11 juin 1720). (Fragments de lettres originales de madame Charlotte-Elisabeth de Bavière, veuve de Monsieur, frère unique de Louis XIV, écrites à S. A. S. Monseigneur le duc Antoine-Ulric de B** W** (Brunswick Wolfenbüttel), de 1715 à 1720. A Hambourg, 12°, 1788).

Cette remarque n'a rien de plus voilée dans le texte original, et la belle-sœur de Louis XIV n'avait pas le mérite de l'invention, car on chantait déjà :

Quoi que l'on en dise,
Un jour nos neveux,
N'auront leur chemise
Ni le cul breneux
Car en abondance
Ils auront des torche-culs,
Lanturlu, lanturlu, lanturlu.
(Mss. Bibl. roy., tome XV, f. 94.)

Dans une autre chanson on interpelle ainsi Law :

Fier écossais, Roy de papier.
(Mss. Bibl. roy., tom. XV, f. 72.)

Je trouve encore dans mes notes une anecdote dont je ne priverai pas le lecteur, d'abord parce que je ne l'ai pas lue ailleurs, ensuite parce qu'elle est assez piquante et pourrait s'appliquer aux préoccupations actuelles :

A la mort un bon capucin,
Exhortant un actionnaire,
Luy parloit des tourments sans fin
Qui des péchés sont le salaire,
Ce ne sont point des fixions
Récompenses, mon fils, en peines éternelles
Sont le prix de nos actions.
Le mourant à ces mots, dit : A combien sont-elles ?
(Mss. Bibl. roy., tom. XV, f. 71.)

(671) Le revenu de la Compagnie n'a pas dépassé quatre-vingts millions et les espérances fondées sur les Colonies étaient exagérées. Ce ne fut donc en réalité, qu'un intérêt de deux et demi à peu près sur les trois milliards émis et par conséquent une fraction inaperçue sur le prix que l'agiotage avait donné aux actions.

(672) Dès le 18 décembre 1719, il cessa d'être en sûreté tant était grande l'irritation. On lit dans les Mémoires de Dangeau à cette date : *Sur les bruits qui ont couru qu'il y avait des gens qui voulaient attenter à la vie de M. Law, on lui a donné seize Suisses du régiment des Gardes pour coucher dans sa maison.* 17 juillet 1720 : *il y eut une grande foule à la Banque et dans les rues voisines où il y eut dix ou douze personnes étouffées.*

Depuis le jour où il fut assailli par la multitude, et où l'on demandait tranquillement en plein parlement *s'il n'étoit pas déchiré par morceaux*, Law s'était réfugié au Palais-Royal et n'en était plus sorti. Au mois de novembre il vit qu'avec la chute entière du système, la fureur publique s'était déchaînée contre lui et qu'il ne lui restait plus qu'à sortir d'un pays qu'il avait bouleversé. Le 10 décembre il quitta Paris, passa par une de ses terres, Guermande, et y attendit des passeports que le Régent lui envoya avec une facilité significative. Le duc de Bourbon, en souvenir de la fortune qu'il lui devait, mit à sa disposition de l'argent et la voiture de sa maîtresse, madame de Prie. Law avait 2,000 louis, il refusa l'argent et partit dans la voiture. Il passa par Bruxelles et se dirigea vers l'Italie.

« Law, génie malheureux, après avoir un « moment rempli l'Europe de son nom et de « son système, parcourut diverses contrées de « l'Europe et se fixa enfin à Venise. Malgré la « fortune qu'il avait apportée en France et « celle qu'il y avait laissée, il vécut pauvre. « Resté en correspondance avec le duc d'Or- « léans, puis avec le duc de Bourbon, il ne « cessa de réclamer ce que le gouvernement « français avait l'injustice de lui refuser. Il « écrivait au duc de Bourbon : *Esope fut un* « *modèle de désintéressement*, *cependant les*

« *courtisans l'accusèrent d'avoir des trésors* « *dans un coffre qu'il visitait souvent : ils n'y* « *trouvèrent que l'habit qu'il avait avant d'ê-* « *tre dans la faveur du prince. Si j'avais sauvé* « *mon habit, je ne changerais pas d'état avec* « *ceux qui sont dans les premiers emplois,* « *mais je suis nu, on veut que je subsiste sans* « *biens et que je paie des dettes sans en avoir* « *les fonds.* Law n'obtint pas l'ancien habit « qu'il réclamait. Peu d'années après sa sortie « de France, en 1729, il mourut à Venise, « pauvre, malheureux et oublié. »

(A. Thiers. Revue progressive, p. 127.)

(673) Il quitta la France avec deux mille louis, laissant sa procuration pour la gestion de ses intérêts; mais abandonné du régent, qui se sentait entraîné par la vindicte publique, il fut condamné personnellement, le 23 mai 1721, à restituer à la Compagnie des Indes 11,959,856 livres 2 sols 3 deniers; opposition faite par ses fondés de pouvoirs, il en fut débouté par arrest du Conseil d'Etat, du 29 avril 1721, et enfin la saisie réelle de l'hôtel de la banque eut lieu le 18 juillet 1721.

On publia cet édit : *Veu par le roi estant en son Conseil : Il sera incessamment procédé au recouvrement des effets mobiliers et à la vente des immeubles dudit Jean Law, pour le prix en estre distribué entre ses créanciers. Versailles, le* 15 *septembre* 1722. L'hôtel de Nevers fut considéré comme acheté des deniers et au nom du roy ; on ne mit en vente, au profit des créanciers, que les terrains achetés des héritiers de Colbert, encore couverts des démolitions de cinq hôtels abattus, pour faire place aux constructions de la place de change projetée. Voici deux pièces qui constatent ce fait. La vente de ces terrains permit d'élever les quatre maisons que l'État sera obligé de racheter plus tard pour compléter le bâtiment de la Bibliothèque royale.

« 19 *mars* 1723. Contrat de vente et aliénation des places et matériaux de cinq maisons démolies et d'une sixième non démolie, rue Vivien, moyennant 100,000 livres et les 2 sols pour livres, passé par les commissaires du roi à Frédéric Sold. — Nous avons, pour y parvenir, fait allumer trois bougies pendant le feu desquelles nous avons fait publier à haute et intelligible voix, par l'un desdits huissiers du Conseil de Sa Majesté, la vente et aliénation desdites places et maisons, situées à Paris, rue Vivien; sur l'offre dudit M. Regnault de la somme de 100,000 livres et les 2 sols pour livres, et ne s'étant trouvé personne pour surenchérir après plusieurs publications et proclamations, et à l'extinction de la troisième desdites bougies, nous avons adjugé lesdites places, scises à Paris, rue Vivien. — Je, Antoine Paris, conseiller du roy en ses Conseils, garde du trésor royal, confesse avoir reçeu comptant en cette ville de Paris, de M. Frédéric Sold, bourgeois de Paris, la somme de 100,000 livres, pour laquelle somme vente et adjudication lui a été faite, le 24 décembre 1722, par MM. les commissaires à ce députés, conformément à l'édit du mois d'aoust 1708 (Edit du roy portant aliénation des domaines, donné à Fontainebleau, au mois d'aoust 1708. Imprimé 4°), et aux arrêts du Conseil, des 23 juin et 14 juillet 1722, des places où étoient cy devant les six maisons scises à Paris, rue Vivien, qui appartenoient au sieur comte de Lignières et au sieur marquis de Civry, son fils, avant l'acquisition qui en a été faite par le roy, l'une desquelles maisons, faisant le coin de la rue Colbert, est encore en nature, n'étant point démolie, pour jouir par ledit Sold desdites places et maisons et des matériaux qui en dépendent, qui sont encore en nature patrimonialement. — A commencer la jouissance du 1er octobre 1722, avec faculté à l'adjudicataire d'y faire construire une ou plusieurs maisons. »

J'ai remarqué dans les papiers de la succession de Law, une note qui, pour nous au moins, a quelque intérêt. Il y est question de la nombreuse bibliothèque de Law. Où cet homme prenait-il le temps de lire des livres, ou même seulement d'en acheter.

Il a été représenté de la part du contrôleur général des recettes et des directeurs des créanciers du sieur Jean Law, qui avoit cy devant acquis lesdites maisons dudit sieur comte de Lignières, que les livres de la bibliothèque dudit sieur Law avoient été mis dans celle desdites six maisons, laquelle n'avoit point été démolie, et qu'attendu la grande quantité de livres, la vente en détail qu'ils entendoient en faire faire devoit durer plusieurs mois, en sorte qu'il seroit difficile qu'ils pussent être transportés dans une autre maison.

Il aimait en outre les tableaux; le comte de Brosses, dans ses lettres d'Italie, écrit : *Law est mort à Venise, n'ayant laissé pour tout bien à sa mort, de tant de millions qu'il avait maniés, que* 80,000 *écus, presque tout en immeubles et en tableaux, dont il était fort amateur. Je tiens ce fait de son exécuteur testamentaire.*

Enfin, pour ne rien omettre de ce qui peut caractériser ses goûts et se rattacher à ses habitudes, je donnerai ce passage des Mémoires manuscrits de Dangeau : 24 *décembre* 1719. *M. Law a donné de l'argent à l'Opéra, pour qu'il n'y eût plus que des bougies au lieu de chandelles : cela s'exécute présentement.* Et lors de sa conversion au catholicisme : *Il donna* 100,000 *écus à Saint-Roch, pour achever de la bâtir* (Mém. de la Régence).

(674) Voir, note 636, le projet d'acquisition de cet hôtel, en date de 1717, pour y placer les livres de la bibliothèque du roy.

(675) Maichel vint à Paris, en 1719, pour mettre à profit les ressources littéraires qu'offraient abondamment nos bibliothèques publiques. De retour à Londres, en 1720, il publia un petit volume très intéressant, écrit en latin, et dans lequel il parle ainsi de la Bibliothèque royale, § 30 : *Quod locum attinet, in quo hæc Bibliotheca hactenus servatur, notandum est, eam extare in domo quadam privata, in platea, quæ dicitur* VIVIENNE, *non adeo*

longe distante a VIA VICTORIARUM, *gallice*, PLACE DES VICTOIRES. *Sed fatendum est, hunc locum non respondere præstantiæ atque amplitudini hujus Bibliothecæ, neque hic adparere dignum patella operculum. Unde pridem in eo laboratum fuit, ut locus aliquis dignior in arce Regia ei daretur, qui et ei jam destinatus fuit; quem tamen brevi non occupabit; quin potius proxime transferetur in domum Nevers dictam in* VIA RICHELIA, *ubi locus eam capiet amplissimus, atque tam pulchra Bibliotheca dignissimus* (*Danielis Maichelii Introductio ad historiam literariam de præcipuis bibliothecis parisiensibus. Juxta exemplar excusum Cantabrigæ — Lipsiæ*, 12°, 1721). Martin Lister, dans son *Account of Paris*, publié en 1699, ne s'exprime pas autrement, et je ferai usage des détails qu'il donne dans ma *cinquième lettre*, ainsi que de sa description des autres bibliothèques de Paris dans la *onzième*.

(676) L'abbé Bignon était l'ame de tous ces projets, le stimulant de tous ces travaux; il connaissait les besoins. Aux uns, il indiquait la distribution des salles; aux autres, il donnait les dimensions des tablettes. Je trouve dans une note cette recommandation : *Un socle de six pouces, cinq rangs d'in-folio, dont au moins les trois premiers et tous s'il se peut, auront vingt-deux pouces en hauteur, sans compter l'épaisseur de la tablette. Trois rangs d'in-quarto, qui auront treize pouces en hauteur. Au dessus du balcon, un socle de six pouces, trois rangs d'in-octavo ou in-douze de dix pouces chacun. Quatre rangs d'autres in-douze et in-seize de sept pouces chacun.*

(677) Je donnerai ici quelques extraits des papiers de M. Cotte, l'architecte chargé des travaux, et auquel on doit plusieurs monuments d'un goût contestable, mais d'une importance qui s'explique plus par sa position officielle de premier architecte du roy que par son talent. On peut citer dans le nombre le Château d'Eau, le revêtement intérieur du chœur de Notre-Dame, etc., etc. J'entre forcément dans ces détails, parce qu'ils ont été omis dans l'ouvrage, commencé en 1699, par Blondel, qui écrivait son troisième volume en 1754, et qui exprime ainsi ses regrets : *Nous avons fait plusieurs recherches pour connaître les noms des différents architectes qui ont travaillé à ces édifices, mais elles ont été inutiles. Il paroîtra sans doute étonnant que dans le même siècle, au milieu des sciences et des arts, et vivant avec la plupart des contemporains de ces artistes, nous n'ayons pu découvrir le nom de ceux qui ont été chargés de ces bâtiments. — Ce qui est certain, c'est que dans les Mémoires de la Bibliothèque, il n'en est fait aucune mention, et que la plupart des personnes qui y sont attachées ignorent le nom de ces architectes* (tom. III, p. 79). Voici donc les extraits que j'ai faits : « L'intention de M. l'abbé Bignon est de ne point placer de livres dans les trémeaux entre les croisées, mais d'en mettre dans le fond, vis-à-vis les croisées et par les côtés, ne désirant pas que l'enfilade des portes soit dans le milieu de chaque pièce, mais bien du côté des croisées, comme cela est fait dans les trois premières pièces, dans le corps de logis sur la rue de Richelieu, afin de pas couper, par l'enfilade du milieu, les tablettes de livres, parce qu'il faut qu'elles soient communiquées par un balcon; ainsy j'ay travaillé sur ce principe.

« Toutes les pièces (en supposant comprises celles de madame Lambert) font ensemble deux cent trente-une toises courantes de livres, en sorte que cinq rangs d'in-folio feroient onze cent quinze toises; d'in-quarto, treize cent trente-six toises; d'in-octavo et d'in-douze, huit cent quatre-vingt-quatorze. Comme il faut placer les globes, ma première idée étoit de les placer au derrière du bâtiment neuf, tenant au mur qui sépare les places de madame de la Vergne, dont la dépense auroit été environ à vingt-cinq mille livres, mais cette pensée ne convient pas; c'est pourquoy j'ai une aile de bâtiment entre le vieil bâtiment sur la rue de Richelieu et le bâtiment neuf, qui contient quinze toises de long sur six de large. A la vérité, les globes y seront mieux placés, mais la dépense ira à cinquante trois mille livres; mais on ne peut faire cette communication qu'après avoir le logement de madame la marquise de Lambert. »

L'ensemble des dépenses se montait à 244,995 livres; on lit au dessous du total :

« J'ai vu et examiné tous les plans et projets cy dessus dressés, avec grand soin, par M. de Cotte, sur les mémoires que je lui avois remis; après avoir fait les calculs de la quantité et hauteur des différents volumes de la bibliothèque du roy. Fait à Paris, le 7 septembre 1727. L'abbé BIGNON. »

« Ce projet me paroît le plus beau du monde et le plus sage, et la bibliothèque du roi est un objet si considérable et mérite tant d'attention que je crois qu'il n'y a pas d'ouvrage plus pressé, d'autant que le plus difficile est fait par l'achat de la maison, qui est des plus vastes de tout Paris. Fait à Paris, le 8 de septembre 1727,

Le duc D'ANTIN. »

J'ai retrouvé tout le détail de l'exécution des armoires et des tablettes pour les livres; cet extrait suffira :

« Devis et conditions des ouvrages de menuiserie et assemblage de charpente que le roy veut faire construire pour sa grande bibliothèque à Paris, dans l'ancien hôtel de Nevers, dressé suivant les ordres de monseigneur le duc d'Antin, pair de France, etc., etc., directeur général des bâtiments, jardins, arts et manufactures de Sa Majesté, et les dessins et devis dressez par M. de Cotte, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, conseiller du roy, premier architecte et intendant des bâtiments de Sa Majesté. — Lesdits ouvrages pour estre commencés en l'année 1728. — Seront faites les armoires pour placer les livres dans les cinq pièces du grand étage, compris la galerie, dans le corps de logis du côté de la rue de Richelieu, contenant ensemble soixante-dix-huit

toises courantes sur vingt pieds et demi de haut. — Tous les bois seront de bon et beau bois de chêne d'Hollande, sain et sec, même les tablettes, sans aubiers, nœuds, gerçures, coups de crocs, ni mastics; le tout assorti de couleur, pour être verni. — Je promets à monseigneur le duc d'Antin de faire les ouvrages contenus aux présents devis et dessins pour la somme de six cents livres pour chacune toise courante. Fait à Paris, le deuxième avril 1728, LESCHANDELLE. »

Dans une autre liasse :

« Devis des ouvrages de sculpture en bois qu'il convient faire à la face des armoires de la bibliothèque du roy, à Paris, suivant les dessins et modèles qui ont esté faits par M. de Cotte, premier architecte des bâtiments du roy. »

Le 17 juillet 1728, ces travaux sont adjugés à Legoupil et de Goullon.

L'abbé Bignon écrivait de Lislebelle, le 30 aoust 1728, à M. de Cotte :

« Je m'arrangerai pour aller faire un tour à Paris, afin de vous exposer une pensée qui m'est venue, pour ménager dans le salon et dans la place entre le grand escalier et la première galerie, quelques petits cabinets pour M. Sallier et pour les sçavants qui viennent journellement travailler sur les livres de la bibliothèque du roy. J'en ay déjà touché quelque chose à M. l'abbé, qui pourrait vous l'expliquer d'avance, et je suis persuadé qu'avec vostre excellent esprit et vostre bon goust vous pourriez nous ménager une commodité si essentielle, sans rien gaster de la beauté d'un si magnifique monument. »

Le duc d'Antin écrit à l'abbé Bignon, en date du 5 mai 1729 : *A mon retour de Compiègne, j'iray admirer votre bibliothèque et recevoir vos ordres pour ce qui reste à faire, car il faut que rien ne manque à un ouvrage aussi utile, et qui deviendra avec raison l'admiration des étrangers.* Les projets de M. de Cotte avaient, comme on voit, l'approbation du duc d'Antin, mais le ministre ne la confirma pas, car M. d'Antin écrit de Bellegarde, le 6 may 1730, à M. de Cotte : *le Cardinal ne trouve pas que votre dernier projet réponde à la beauté du premier, et conclut à suspendre l'ouvrage; c'est dommage de suspendre un monument semblable pour la postérité, mais nous n'avons point d'autre parti à prendre que d'obéir, c'est à M. Bignon à faire le reste.*

Après quelques modifications, les travaux furent repris, ainsi qu'on le voit dans une autre lettre du 4 octobre 1731 (Bibl. roy., cab. des Estampes. Archives).

(678) 27 mars 1740. *Noms des personnes qui font le service actuel de la Bibliothèque, et qu'il faut nécessairement loger.*

MM. l'abbé Bignon. L'abbé Sevin, commis à la garde des manuscrits. L'abbé Sallier, commis à la garde des livres imprimés. Malin, commis écrivain de M. l'abbé Sallier. Dachet, commis à la garde et recherche des livres de belles-lettres. Boudot. Lefebvre. L'abbé Caperonnier. L'abbé Alary, commis à la recherche des livres d'histoire. L'abbé Girard. L'abbé de Boisfrand. Lancelot. Harmin, interprète de la bibliothèque du roy. De Villeneuve. Gaillard. Guiblet, généalogiste. Delacour, commis de M. Guiblet Delacroix, garde des estampes. L'abbé Jourdain, secrétaire de la bibliothèque du roy. Hardoin, commis à la garde de la petite bibliothèque de Versailles. De La Frenaye, commis de M. Hardoin. Carpentier, garçon de la bibliothèque. Deux frotteurs. Deux suisses. Les domestiques de l'abbé Bignon.

(679) En 1754 Blondel décrivait le plafond de l'escalier ainsi : *Le plafond a été peint à ce qu'on m'a assuré par M. Dullin, peintre, frère de l'architecte. Cet ouvrage de peinture est d'une grande manière, mais on en a si peu de soins qu'à peine y voit-on les beautés de détail qu'il contient.* Ce plafond avait été peint par Pellegrini, Dullin l'architecte avait restauré l'hôtel, peut-être que son frère le peintre en rajeunit un peu les peintures. M. Duchesne aîné se rappelle d'avoir vu des peintures sur cette voûte.

On lit dans la description de Paris par Piganiol : On a fait détruire, il y a quelques années, toutes les peintures que Pellegrini avait faites dans cette gallerie. (Tome III, p. 141, édition de 1765.) Il s'agit des plafonds de la grande galerie.

(680) Elle avait alors quatre-vingt-trois ans.

(681) Le 22 avril 1780, M. le duc d'Antin écrivait de Fontainebleau à M. de Cotte : *Je vous envoie, Monsieur, le placet de M. et Madame de Lambert que M. le duc du Maine m'a donné ce matin devant le roy, car vous sçavez la protection de M. et de Madame du Maine, pour cette famille là, les clauses de son contrat m'ont paru fortes et pourraient bien déranger nos projets.*

(682) Voici le mémoire dont il est parlé dans la note précédente, on doit relire le contrat de vente cité dans la note 649 :

« Madame la marquise de Lambert a acquis de Monsieur le duc de Nevers par traitté passé entr'eux, le huit mars 1698 et trois septembre 1699, une portion de terrein et l'hostel de Nevers sur laquelle elle a fait bastir la maison qu'elle occupe pour en jouir sa vie durant.

« Sa majesté qui est devenue propriétaire de cet hôtel par le contrat d'acquisition qu'elle en a fait sous le nom du sieur Law, s'est chargée d'entretenir et exécuter les traittés passés entre feu sieur duc de Nevers et ladite dame, en considération de la perte qu'elle a soufferte par le remboursement qui lui a été fait de plus de cinq cent mil livres de son bien en papier pendant le système. Le roi, en la confirmant dans sa jouissance, en a ordonné la continuation au profit de Monsieur son fils après elle, par un même arrêt du 12 février 1724 à la minute duquel est joint l'ordre de monseigneur le duc d'Orléans qui explique que cette grâce lui a été accordée

en considération de la perte de la plus grande partye du bien de sa mère qui a été remboursée de 550 mil dont la plus grande partye est en actions. Sur la foy de cet arrest et parce que la jouissance de cette maison doit passer à M. le marquis de Lambert, elle l'a fait décorer de glaces, de menuiseries et de dorures d'une dépense très considérable.

« Par la même raison que M. de Lambert perdoit la plus grande partye des fonds de sa famille par les remboursements qui leur en ont été faits en papier, et dont madame sa mère, ny luy, n'ont eu aucune indemnité, le roy a bien voulu luy accorder la jouissance d'un apartement au dessous de celuy de madame sa mère dans le même hostel de Nevers, par arrest du conseil du 6 avril 1722, ce qui a été confirmé par l'arrest du 12 février 1724.

« Sur la foy du quel arrest M. de Lambert a aussy fait une grande dépense pour s'y loger, et il a fait construire sur le terrein qui en est joint et compris dans la concession, des écuries et des remises et autres commodités, ce qui luy coûte plus de dix ou douze mil livres.

« C'est dans ces circonstances que madame de Lambert et Monsieur son fils entendent dire que l'on se propose de lever dans l'hostel de Nevers, pour la bibliothèque du roy, de nouveaux édifices qui pourraient nuire à la jouissance de leurs apartements.

« Ils ne peuvent se le persuader, étant fondés en titres si justes et si solennels, qui les ont jettés dans de grandes dépenses qu'on leur rendroit inutiles.

« D'ailleurs l'édit du mois de juin 1724 qui destine l'hostel de Nevers à l'vsage de la bibliothèque, contient une disposition précisément contraire en ces termes, qui doit les rassurer :

« *N'entendons cependant déroger aux droits qu'ont ladite dame marquise de Lambert et le sieur marquis de Lambert son fils de jouir leur vie durant de partye desdits bâtiments.*

« L'édit n'a été registré au Parlement et à la Chambre des comptes le même jour treize juin 1724, qu'à cette condition.

« Il leur seroit bien difficile d'auoir en leur faveur des titres et des lois plus inviolables. Madame la marquise de Lambert qui a dépensé plus de cent mil francs pour bâtir et orner cette maison, ne peut pas être troublée dans la jouissance qui luy assure les lieux dans l'état où elle les a acquis, ce qui arriveroit si on exécutoit le projet, qu'on se propose, d'élever vn bâtiment vis à vis ses fenestres pour transporter les globes.

« Monsieur son fils, dont le titre ne peut pas estre séparé, étant compris dans le même arrest et confirmé par lettres patentes enregistrées, ne pourrait plus jouir de son logement, puisque le bâtiment qu'on se propose de lever à quatre toises de ses fenêtres qui sont au retz de chaussée de son apartement, lui osterait tous ses jours et la communication de son logement à sa basse court.

« On ne pourroit exécuter ce projet sans détruire des titres aussi authentiques, qui assurent à M. de Lambert une jouissance de sept à huit mil livres de rente en dédommagement de la perte de la plus grande partye de son bien et de celui de madame sa mère. »

Après la mort de madame de Lambert son fils obtint comme faveur la permission d'emporter toutes les glaces.

De longs débats eurent lieu, des compensation furent offertes, on se trouva inondés de projets, les uns achetaient toutes les maisons de la rue Vivienne et complétaient un vaste et magnifique carré, les autres s'étendaient sur le côté du nord de la rue Colbert en achetant la propriété de madame de Lambert, et en doublant l'arcade Colbert. Des propositions moins ambitieuses plaçaient les globes dans la nouvelle galerie qu'ils élevaient assez en avant pour laisser en arrière un passage à madame de Lambert. On finit par s'entendre, les compensations pécuniaires furent acceptées par celle-ci ; les globes eurent leur salle particulière appuyée sur le bâtiment qu'on soutint par de forts éperons, deux escaliers de dégagement (nº 8 et 16) furent élevées aux extrémités, et enfin on unit les deux corps de bâtiment par une galerie centrale (nº 7) qui à l'extérieur s'alignait sur la rue Colbert et à l'intérieur continuait, à quelques modifications près, le style des anciennes constructions.

Au milieu de tous ces projets pour la Bibliothèque royale on en trouve un qui porte cette légende : *Projet antérieur à 1725 et abandonné à cause des réclamations et des droits de madame de Lambert sur le logement qu'elle occupait et que les constructions du fond auraient gênées.* Ce projet se résumait ainsi :

Détail des ouvrages à faire à l'hôtel de Nevers au sujet de la Bibliothèque du Roy, suivant le dernier projet du mois de novembre mil sept cent dix-sept :

Au rez-de-chaussée : les démolitions des pavés, des escuries, mangeoires, ratcliers, cloisons, que forment la sellerie, orangerie, logement du jardinier et autres séparations jusqu'au mur qui sépare la rue, où est l'arcade ; envoyer les gravois au champ.

Au grand escalier, onze toises et demie de rampes à 150 francs.	1,675 liv.
Le jardin qui est en friche à défoncer et replanter avec broderies ou gazons par estimation. . .	500
Le rétablissement de la couverture du bâtiment sur la rue de Richelieu — c'était l'ancien magasin de meubles.	
L'ensemble des dépenses du devis montait à 136,794 liv. — et avec les sculptures à.	152,000
Le bâtiment à faire à neuf entre cour et jardin en maçonnerie, charpenterie, couverture, plombs, menuiserie, gros fers, balcons, sculpture et autres.	77,000

Le bâtiment opposé à faire à neuf où seront les globes.	100,000
Le bâtiment en retour joignant les deux ailes.	87,000
Total général.	416,000 liv.

(683) Blondel parle de ces retards et dans l'édition de Piganiol de 1765, on lit : *Ces globes sont enfermés dans un lieu obscur et très humide au rez-de-chaussée, et seront bientôt entièrement détruits par la pourriture.* (T. III, p. 147.)

(684) Butterfield mécanicien avait construit de grands cercles de bronze de 13 pieds de diamètre pour leur servir de méridiens. Voir une description détaillée dans l'essai de Le Prince, p. 145.

(685) Une partie fut prise pour établir la communication entre la nouvelle galerie (n° 7) et l'ancienne (n° 6). On réunit en une seule salle au dessus de l'arcade les appartements (25 et 26.)

(686) Cette salle était décorée des portraits en pied de Louis XIV et de Louis XV, de trois tableaux de Natoire : Terpsichore, Thalie, Calliope; de quatre tableaux de Boucher: Uranie, Melpomène, Erato et Clio; de trois tableaux de Vanloo : Apollon, Euterpe et Polymnie. (Architecture françoise, tome III, p. 75.) Il n'y a de changé à cette décoration première, que le portrait de Louis XV, qui a fait place à un portrait de Louis XVIII, de pacifique mémoire, auquel M. A. Scheffer a donné un air de conquérant et de matamore.

(687) On conserve, dans les papiers bien rares qui forment les archives du cabinet des médailles, une expédition authentique de l'ordonnance de 1720 et cette note manuscrite : *Le samedi, 2 septembre 1741, sur les six heures du soir, sont arrivées de Versailles à la Bibliothèque deux charrettes chargées de vingt caisses, où sont les médailles du roi, qui ont été apportées ici par ordre de Sa Majesté, pour être placées dans le magnifique salon qui est au bout de la Bibliothèque.* Ce riche cabinet était ainsi apprécié en 1695 par un savant bien compétent : *I was informed by M. Spanheim, envoy extraordinary from Brandenburgh at Paris, who wrote on the use and excellence of ancient medals, that the French king's collection of medals, is not only by far the best in Europe, but that ever was made.* (*An account of Paris by Martin Lister. London*, 8°, 1699.)

(688) Les livres occupaient les trois grandes galeries de l'ouest, du nord et de l'est, les manuscrits étaient distribués dans les casiers qui dès cette époque cachèrent les peintures de Grimaldi. Les estampes étaient placées dans la salle qui précède celle des globes, enfin les médailles se trouvaient dans le salon que nous venons de décrire.

(689) Le 27 mars 1740 M. de Cotte reçut de Versailles l'avis officiel suivant : *Le roi, Monsieur, m'a donné ordre de ne souffrir personne de logé à sa bibliothèque à Paris, ni au-dessus, ni au dessous des lieux qui sont occupés par les livres, ou qui y sont destinés, je vous fais part de cet ordre et vous charge de sa part de le faire exécuter incessament.*

(690) La salle n° 2 du plan général fut transformée en chapelle. Blondel en 1750 écrivait : *On y dit la messe seulement les dimanches et les fêtes. Sa décoration est fort simple.* (Arch. franç., t. III). Le personnel de la bibliothèque était alors composé, en majorité, d'ecclésiastiques.

(691) Natoire, Boucher, Pierre et Restout ont occupé successivement la grande salle au dessous de la salle du Parnasse (n° 7). Il y avait un atelier de sculpteur au dessus de la salle de lecture actuelle (n° 12), au moins est-il représenté dans la grande coupe des bâtiments de l'estampe intitulée : *Des dispositions à prendre contre l'incendie, par Bellanger.*

(692) Je renvoie à mon histoire de la Bibliothèque royale pour ces détails. Lettre 5me.

(693) Les propositions de Bellanger sont les plus connues, parce qu'elles ont été gravées. Voir quelques détails dans la Lettre VIII.

(694) L'original de ce curieux procés verbal est dans les archives du cabinet des médailles, Louis le Fainéant (Louis XV), n'a pas été remis à sa place, c'est le Louis XVIII de M. Ary Scheffer qui l'occupe. Cet ancien portrait existe dit-on, dans les combles, il y aurait justice et convenance à le replacer, sans compter que sous le rapport du talent, cette ancienne peinture n'a rien à craindre de la comparaison avec la nouvelle. Voir la lettre II, page 2 pour l'arrêté de Barras.

(695) J'ai cité, lettre II, p. 8, des projets de M. Peyre, adoptés par M. Fontaine, architecte de Napoléon.

(696) J'ai parlé (deuxième lettre, p. 9) des projets de restauration de l'architecte Delannoy d'après les dessins originaux qui se trouvent aux archives du conseil des bâtiments civils, depuis j'ai trouvé l'ouvrage suivant qui a été publié par M. Delannoy fils : *Souvenirs de la vie et des ouvrages de F. J. Delannoy, architecte. Paris, petit in-folio*, 1839. Il donne dans les planches 19, 20, 21 et 22, ses *projets de restauration et d'agrandissement de la Bibliothèque du roi.* Delannoy était né le 27 octobre 1755, il est mort le 27 juillet 1835. Une notice biographique précède la collection de ses travaux.

(697) Fonds Baluze. Papiers de Mazarin et de Colbert souvent cités.

(698) A la séance de la Chambre des députés du 22 mai 1842, M. Villemain, tout en étant favorable au déplacement, s'exprimait ainsi : *Hier même M. le ministre des travaux publics a visité avec moi les parties les moins bien conservées des vastes bâtiments de la Bibliothèque royale, et quoiqu'il y ait convenance, utilité à réaliser un plan complet,*

plus analogue à tous les besoins d'un pareil établissement, il n'y a pas urgence, il n'y a pas péril en la demeure, il faut que la chambre le sache bien. (Moniteur du 23 mai. Voir aussi ma deuxième lettre, p. 14.)

(699) La distribution des imprimés dans les combles de la Bibliothèque royale est le résultat des nécessités du local. Aucun système théorique, aucune expérience pratique n'a présidé à cet ordre. J'ai visité tous les étages, j'ai compté le nombre des tablettes et il est facile avec les renseignements qui suivent, en ayant le plan sous les yeux et en se servant d'un compas, de calculer approximativement le nombre des volumes par la place occupée.

REZ-DE-CHAUSSÉE.

Salle N° 1. Ancien vestibule. Outre les tablettes contre les murs, il y a deux casiers volants au milieu de la salle. Ils ne sont pas remplis.

2. C'était l'ancienne chapelle. Cette salle n'est qu'à moitié occupée par les livres.

3. Les tablettes couvrent les murs et même les trumeaux. On a dressé trois cassiers au milieu de la salle. Mais il y a place pour un plus grand nombre de volumes.

4. Deux cassiers à doubles rangées de livres occupent le milieu de la salle, ils sont presque vides. Les livres couvrent à moitié les murs.

5. *Idem.*

6. Les tablettes contre les murs sont au nombre de cinq pour les in-8°, de deux pour les in-4° et de deux pour les in-fol.

7. C'est l'ancien atelier des artistes suivants, qui l'occupèrent successivement : Natoire, Boucher, Pierre et Restout. Les tablettes ont la même division, et elles sont au même nombre que dans la salle 6.

8. Cette salle manque de jour et n'est pas utilisée, elle pourrait s'ouvrir sur la rue Colbert.

9. Les livres rangés dans cette salle, sont marqués de la lettre O, ce qui signifie qu'ils ne sont pas portés.

10. Les nouvelles acquisitions sont déposées dans cette salle, avec laquelle communique la machine ascensionnelle pour monter et descendre les livres de la salle de lecture.

11 et 12. Dépôt des livres nouvellement reliés, les globes ont leurs pieds dans la salle n° 12, dont les murs sont couverts de livres.

Salle N° 14. Cette salle sert de musée des grands fragments antiques, le zodiaque de Denderah lui a donné son nom.

16. Vestibule et escalier des lecteurs.

18. A côté du vestibule de l'escalier s'étend une salle pour les brochures.

19 et 20. Salle des écrivains du catalogue.

PREMIER.

J'ai donné ailleurs l'explication du plan général de la Bibliothèque, je ne parle ici que des salles occupées par les livres imprimés.

N° r. Livres rares.

N° 1. Livres du quinzième siècle, relief des Pyramides.

N°s 3, 4, 5, 6, 7, 8. Livres imprimés de tous les formats avec des casiers au milieu de la salle pour les grands in-folio. Le Parnasse en bronze est dans la salle n° 7.

N° 16. Escalier qui conduit à la salle de lecture.

N° 9, 10, 11, 13, 14 et 15. La salle de lecture avec les livres usuels.

N° 12. Bureau du directeur, de l'employé qui inscrit les prêts et de trois employés du catalogue. Les globes s'élèvent au milieu de cette salle.

N° 18, 19, 20, 21, 22, n et t, petites salles dans la partie la moins solide de l'édifice. Elle sont remplies de livres de géographie.

PREMIER COMBLE.

Ce comble, ancien magasin de meubles et de curiosités, destinés par le cardinal Mazarin à ses générosités, loteries, présents, etc., est aujourd'hui distribué en deux étages et en 134 salles ou divisions dans lesquels les livres sont entassés, de manière a écraser ou à faire chavirer le vieil édifice. On a des milliers de volumes à droite, à gauche, devant, derrière, aux pieds et par dessus la tête. Chaque salle ou division porte un numéro et les volumes y répondent.

Au dessus des chiffres 8 à 16, les salles 97 à 112. Sur les murs on a disposé 6 tablettes d'in-8°, et les casiers qui forment le refend ont 8 tablettes d'in-8° et une d'in-4°. Au dessus du passage une tablette d'in-8°.

Au-dessus de la salle du Parnasse n° 7, les salles 90 à 96. Elles ont neuf tablettes d'in-8° et une d'in-4°, au dessus du passage trois tablettes d'in-8°.

Au-dessus des salles r, 1, 2, 3, 4, 5 et 6 les salles 49 à 89. Avec six tablettes d'in-8°, une tablette d'in-4° et une tablette d'in-folio. Au dessus du passage deux tablettes d'in-8°.

SECOND COMBLE.

Le second comble ne s'étend qu'au dessus des salles 49 à 89 les divions portent les numéros 113 à 134 avec sept tablettes d'in-8°, une d'in-4°, une d'in-folio contre les murs ; les casiers qui forment le refend ont huit tablettes d'in-8°, une d'in-4° et une d'in folio. Au dessus du passage quatre tablettes d'in-8°.

(700) Voici ce qui suffira, pendant cinquante ans moyennant une dépense de deux millions :

1° Achat des arrière-bâtiments des quatre maisons bâties sur la rue Vivienne pour opérer un isolement de dix mètres.. 800,000 f.

2° Compléter la galerie des deux côtés de la salle des Globes, avec jours sur la nouvelle cour d'isolement, pour agrandir la salle de lecture et donner place à cent nouveaux travailleurs et à 200,000 volumes. 200,000

3° Démolition de quelques bâtiments et d'une aile de l'hôtel Tubœuf pour séparer la bibliothèque (manuscrits et estampes) des logements de l'administration. Démolition et rejointoiments, y compris la vente des materiaux . 10,000

4° Terminer la galerie de la rue Vivienne (avec un passage provisoire communiquant à la salle de lecture), qui donnera, dans ses trois étages, place pour 300,000 volumes. 500,000

5° Disposer tout le second de l'hôtel de Tubœuf pour y placer les chartes, les diplômes et papiers divers, afin de se servir du premier pour débarrasser la galerie Mazarine.. 70,000

6° Aménager le rez-de-chaussée de la galerie Mazarine pour le cabinet des estampes, et le rez-de-chaussée de l'hôtel Tubœuf pour les cartes et plans. . . 40,000

7° Restaurer la galerie Mazarine.. 40,000

8° Soutenir et reprendre quelques parties des anciens bâtiments, commencer la restauration de la façade de la rue Richelieu.. 340,000

Total. . . . . . 2,000,000 f.

Ainsi dans l'espace de deux années et avec un crédit de deux millions, on mettra la bibliothèque à l'abri du feu, on donnera aux estampes un local splendide et convenable, aux manuscrits les développements qui leur sont nécessaires, aux imprimés enfin un espace suffisant pour placer 500,000 volumes, c'est-à-dire des accroissements pendant cinquante ans. En outre on aura rétabli la galerie Mazarine dans sa splendeur primitive, consolidé touts les anciens bâtiments et avancé d'autant cette grande restauration générale.



FIN.

TABLE

DES SOMMAIRES DES CHAPITRES.



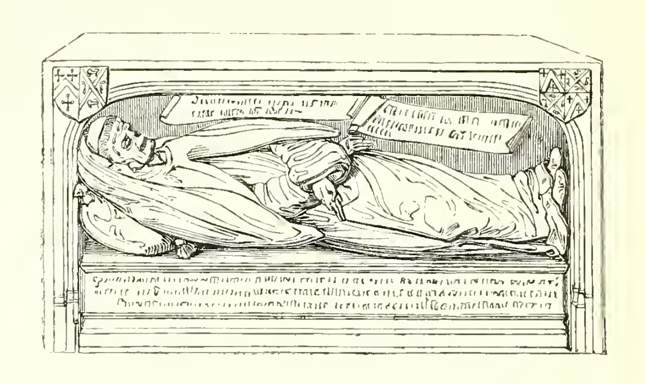
LISTE DES PLANCHES

ET

DES GRAVURES INTERCALÉES DANS LE TEXTE.



Les planches détachées sont précédées d'un astérisque.



FIN DE LA TABLE.

3191 IMPRIMERIE DE MAULDE ET RENOU, RUE BAILLEUL, 9-11.

